


FONDO PIZZOFALCONE
NAZIONALE
B. Prov.
XII
71
BIBLIOTECA
VITT. EM. III
NAPOLI

BIOGRAPHIE

DES HOMMES VIVANTS.

AB—BY.

SE VEND

CHEZ

BOSSANGE ET MASSON, libraires, à *Londres;*
TH. KORN, libraire, à *Breslaw;*
PIATTI, libraire, à *Florence.*
GIEGLER, libraire, à *Milan.*
BOCCA, libraire, à *Turin.*
GRIESHAMMER, libraire, à *Leipzick;*
SCHAUMBOURG, libraire, à *Vienne;*
MAIRE, libraire, à *Lyon;*
Mme. Ve. BERGERET, libraire, à *Bordeaux.*
LECHARLIER, libraire, à *Bruxelles;*
RENAULT, libraire, à *Rouen;*
SENAC, libraire, à *Toulouse;*
DEIS, libraire, à *Besançon;*
VANACKERE, libraire, à *Lille;*
PASCHOUD, libraire, à *Genève;*
LEVRAULT, libraire, à *Strasbourg;*
DEVILLY, libraire, à *Metz;*
BOGAERT DUMORTIER, libraire, à *Bruges.*

BIOGRAPHIE

DES HOMMES VIVANTS,

OU

HISTOIRE PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

DE LA VIE PUBLIQUE DE TOUS LES HOMMES QUI SE SONT FAIT REMARQUER PAR LEURS ACTIONS OU LEURS ÉCRITS.

OUVRAGE ENTIÈREMENT NEUF,

RÉDIGÉ PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES ET DE SAVANTS.

On doit des égards aux vivants; on ne doit, aux morts, que la vérité. (VOLT., Ire. Lett. sur *OEdipe.*)

TOME PREMIER.





A PARIS,
CHEZ L. G. MICHAUD, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,
RUE DES BONS-ENFANTS, N°. 34.

SEPTEMBRE 1816.

AVERTISSEMENT.

L'UTILITÉ des ouvrages biographiques est assez prouvée par le succès qu'ils ont obtenu de nos jours. Il en a paru un grand nombre, depuis quelques années, dans toutes les langues et chez toutes les nations. Quelque incomplets et quelque insuffisants qu'ils soient pour la plupart, le public les a tous lus avec empressement. Ceux de ces recueils qui ont rapport aux contemporains, sont surtout recherchés avec une extrême avidité. La cause de cet empressement est facile à comprendre : s'il est intéressant pour nous de connaître les personnages qui se sont distingués dans les siècles qui ont précédé le nôtre, à combien plus forte raison ne nous importe-t-il pas d'avoir sous les yeux, et dans un cadre facile à consulter, les portraits et l'histoire des hommes dont le nom frappe à chaque instant nos oreilles, et avec lesquels nous sommes tous les jours en relation ! Si un ouvrage de ce genre pouvait être complet sous tous les rapports, et s'il était possible qu'il fût exempt de toute espèce d'erreurs, il serait peut-être un des livres les plus utiles qui eussent jamais paru. Nous ne nous flattons pas d'être arrivés à ce degré de perfection; mais, au moins, pouvons-nous affirmer que rien n'a été négligé pour y parvenir, et qu'aucun ouvrage de cette espèce n'est fait avec plus de soins, et n'offre plus de détails et de renseignements utiles.

Les hommes de toutes les nations ont été l'objet de nos recherches; et quoique nous nous soyons plus particulièrement attachés à la France, partout nous avons fait en sorte de découvrir les individus qui se sont fait remarquer dans le gouvernement, dans les armes, dans les sciences et dans les lettres. La politique n'a donc pas été notre seul objet; et nous nous flattons que, sous le rapport de la littérature, sous celui des arts et des sciences, on remarquera peu d'omissions essentielles. La bibliographie française est surtout aussi complète qn'on puisse le desirer.

Chaque personnage n'a été considéré que dans sa vie publique, dans des circonstances notoires, et relativement aux faits et aux opinions qu'il a lui-même publiés ou mis en évidence. Sous ce rapport, tous les hommes appartiennent à leurs contemporains comme à la postérité; mais il n'appartient à personne de révéler les détails de la vie privée, ni de violer le secret des familles : ce serait d'ailleurs s'exposer à commettre un grand nombre d'erreurs, et à publier beaucoup de calomnies et de faits controuvés; enfin ce serait faire un libelle; et l'on verra que la *Biographie des hommes vivants* est loin d'avoir ce caractère.

Le principal mérite de cet ouvrage consiste à réunir, dans l'ordre alphabétique, et dans un cadre commode, un grand nombre

de faits publics et puisés dans des sources authentiques. Si l'on juge qu'ils ont été choisis avec discernement, et qu'ils sont exprimés avec clarté, précision, et surtout avec impartialité, nous aurons atteint notre but.

Comme le présent intéresse plus que le passé, et que les détails sur des hommes vivants ne peuvent manquer d'exciter la curiosité, lors même que ceux qu'ils concernent ne sont pas des personnages historiques, nous avons admis, dans cet ouvrage, des notices et des détails qui n'auraient pu trouver place dans la *Biographie universelle*.

Quelle que soit l'attention que nous ayions mise à ce travail, on trouvera sans doute encore, dans ces deux premiers volumes, des lacunes et des erreurs. Nous sommes cependant assurés qu'ils en contiennent moins qu'aucun ouvrage du même genre. Pour les éviter toutes, il eût fallu que le nombre des auteurs fût aussi considérable que doit l'être celui des lecteurs. Les *homonymes* ont surtout exigé une attention particulière, et ils nous ont coûté des recherches et des démarches infinies : cependant nous n'osons pas encore nous flatter d'avoir évité toute confusion à cet égard.

Après avoir fait tous nos efforts pour être secondés par un grand concours de lumières, après avoir fait des recherches de tous les genres, dans toutes les contrées et dans toutes les langues, il ne nous reste plus qu'à provoquer un sévère examen de la part de tous les lecteurs, et à les prier de nous envoyer, non seulement tous les articles et matériaux qu'ils pourraient avoir pour les volumes subséquents, mais encore toutes les indications de lacunes ou d'erreurs qu'ils pourront nous donner sur les deux volumes que nous publions. Nous ferons usage de ces observations dans le Supplément et *Errata* qui terminera l'ouvrage. Ce Supplément sera ainsi une espèce de contrôle et de rectification du texte; et il sera pour nous un moyen de réparer les torts involontaires que nous aurions commis envers quelques personnes. Nous offrons dès à présent cette satisfaction à tous ceux qui croiront devoir la réclamer avec des preuves suffisantes de leurs assertions.

On présume facilement qu'un tel ouvrage n'a pu être entrepris que par une nombreuse société : on concevra encore plus aisément les raisons qui engagent les auteurs à garder l'anonyme.

La *Biographie des hommes vivants* sera composée de six volumes, imprimés dans le même format et sur les mêmes papiers que la *Biographie universelle*, dont elle est le complément naturel; nous pouvons même dire indispensable. Elle se vend aux souscripteurs de ce dernier ouvrage, aux mêmes conditions. Quant aux personnes qui ne voudraient souscrire que pour la *Biographie des hommes vivants*, elles auront à payer en même temps les deux premiers et le dernier volumes; et, en remplissant cette condition, elles jouiront d'une remise de 20 sous par volume, sur tout l'ouvrage. Le prix des portraits, que l'on peut réunir à chaque volume des *Hommes vivants*, au nombre de 20 environ, est aussi le même que pour la *Biographie universelle*.

BIOGRAPHIE
DES HOMMES VIVANTS.

A

ABADIA (François-Xavier), né en 1774 à Valence en Espagne, entra, jeune encore, en qualité de cadet, dans le régiment de Tolède, infanterie, où il obtint bientôt le grade de sous-lieutenant. Devenu lieutenant en 1793, il fit la campagne de Catalogne contre les Français. Il était capitaine au régiment de Malaga en 1802, et en 1804 major de place à Cadix, puis directeur du préside correctionnel de cette ville. En 1808, on le chargea d'organiser le préside correctionnel de Grenade. Soupçonné d'être attaché à la cause des Français, il se justifia, en donnant tous ses soins à la formation de l'armée insurrectionnelle, et obtint les fonctions de chef d'état-major à l'armée de la Manche, confiée au général Vénégas. A la tête des débris de ce corps, il se retira à Cadix, où il eut, pendant quelques jours, le portefeuille du ministère de la guerre, et reçut le grade de maréchal de-camp. En 1812, le général Abadia organisa l'armée de Galice, dont il fut général en chef : il est maintenant à Cadix lieutenant-général-inspecteur des troupes destinées à soumettre l'Amérique espagnole. Il a montré du courage, des talents militaires, et beaucoup d'habileté dans les affaires. *

ABAMONTI, Napolitain, né vers 1760, se distingua d'abord dans la profession d'avocat, et publia quelques ouvrages de jurisprudence qui lui méritèrent l'estime de ses compatriotes. Trop frappé des abus qu'il voyait dans le pouvoir monarchique à Naples, et croyant que le gouvernement républicain était le meilleur de tous, il manifesta cette opinion lorsqu'il sut que la France s'était constituée en république. Devenu par-là suspect à la cour de Naples, et déterminé par la prudence, comme par son goût pour ce genre de gouvernement, il se rendit en Lombardie, où les Français venaient d'arriver. Les directeurs de la nouvelle république cisalpine le firent secrétaire-général de la police. Quand Abamonti vit, en 1798, que les Français avaient établi leur gouvernement républicain à Naples, il s'y rendit aussitôt, et y fut nommé l'un des membres de la commission exécutive. Le roi, qui avait été forcé de fuir, étant revenu en 1799, Abamonti fut arrêté et condamné à être pendu, ainsi que plusieurs autres; mais on le comprit presque aussitôt dans la liste de ceux qui, au nombre de douze, furent amnistiés. Il revint alors à Milan, où il fut rétabli dans les mêmes fonctions qu'il y avait remplies. Il les exerça tant que ce pays demeura en république. Lorsqu'au commencement de 1805, il vit que Buonaparte allait en faire une monarchie, ce système de gouvernement ne permettant point à l'inflexibilité de ses principes de le servir, il donna sa démission, et retourna à Naples. Quand Buonaparte y fit roi son frère Joseph, et ensuite son beau-frère Murat, Abamonti voulut vivre sans emploi public, et dès-lors il a disparu de la scène politique. N.

ABASCAL, vice-roi du Pérou en 1814, épuisa Lima et dégarnit de troupes toute la province pour faire des expéditions contre Buenos-Ayres, le Chili et la Nouvelle-Grenade. Une insurrection ayant ensuite éclaté à Cusco, Lima, Arequipa, Charcas et dans presque toutes les autres parties du Pérou; et l'armée de Lima, sous les ordres de Penzuela, étant complètement coupée, Abascal partit pour l'Europe, laissant le pays en proie à toutes les horreurs d'une terrible révolution, triste fruit de son imprévoyance. Ce fut par ordre du roi Ferdinand VII qu'il quitta le gouvernement; il fut aussitôt remplacé par le général Penzuela. A.

ABBÉ (Le baron), général de brigade le 1er. mars 1808, après la bataille d'Eylau, où il s'était distingué, fit la campagne de 1809 contre les Autrichiens; et le combat

de Tarvis, du 17 mai, lui valut des éloges dans le bulletin officiel. Employé à l'armée d'Espagne, le 12 juillet 1810, il chassa l'ennemi de la position de Tivisar, et défendit cette même position trois jours après contre une attaque des insurgés. Il se distingua de nouveau, le 19 novembre, au combat de Falset; et ensuite au siége de Tortose et au combat de Bruch, près Figuères. Le 22 août 1812, il repoussa le général Mina dans le Carrascal. Nommé général de division, il prit une grande part aux sanglantes batailles de l'Adour les 9 et 13 décembre 1813. Laissé par le maréchal Soult pour commander dans Baïonne, il opposa une vive résistance aux attaques de Wellington, et détruisit à plusieurs reprises le pont que le général anglais voulait jeter sur l'Adour. Le général Abbé fut nommé chevalier de St.-Louis le 19 juillet de la même année. Il commandait les départements des Basses-Alpes et du Var, lors de l'invasion de Buonaparte en mars 1815; et il se borna à prévenir Masséna d'un débarquement de cinquante hommes venant de l'île d'Elbe. Sa lettre se trouve dans le mémoire du maréchal. Le général Abbé fut employé, dans le mois de juin suivant, au corps d'observation du Jura, sous le lieutenant-général Lecourbe. A.

ABBOT (Charles), orateur de la chambre des communes d'Angleterre, né dans le Devonshire, en 1755, d'un maître d'école, fit ses études à Westminster, et, n'étant encore qu'écolier, composa à la louange de Catherine de Russie des vers latins qui lui valurent, de la part de cette souveraine, une médaille d'or qu'elle lui fit remettre par son ambassadeur. M. Abbot, devenu, à sa majorité, possesseur d'une grande fortune, ne s'adonna pas moins, avec une ardeur extraordinaire, à l'étude des lois. Il fut nommé trois fois membre du parlement, en 1790, 1796 et 1802. Le 2 novembre 1796, il fit une motion pour rendre plus régulière la promulgation des lois. Sa proposition fut convertie en bill, et elle reçut la sanction royale en 1797 et 1798. M. Abbot, comme président du comité des finances, coopéra à plusieurs mesures du ministère, alors dirigé par Pitt, et il défendit ces mesures dans le parlement contre les attaques du parti de l'opposition. Il fut ensuite successivement premier secrétaire d'état d'Irlande, un des lords commissaires de la trésorerie, conseiller privé du royaume, et enfin orateur de la chambre des communes le 10 février 1802. Cette dignité, qui répond à celle de président de la chambre des députés en France, exige une connaissance profonde des lois parlementaires, un talent oratoire facile et prompt, une grande présence d'esprit, et beaucoup d'aptitude au travail. Les devoirs en sont extrêmement pénibles; car c'est dans le bureau de l'orateur que tous les bills de finances ou autres, qui sont proposés par la chambre des communes, s'élaborent et se préparent. M. Abbot occupe ce poste difficile avec beaucoup de distinction; il maintient avec vigilance les priviléges de la chambre. C'est presque un point d'honneur, dans le cas d'égalité de voix, pour l'orateur de la chambre des communes, de se ranger du parti opposé au ministère. Ce cas ayant eu lieu dans l'accusation du vicomte Melville, M. Abbot, après avoir exposé brièvement ses raisons, vota avec les membres de l'opposition. L'orateur de la chambre des communes est nommé par la chambre même; mais il doit être approuvé par le roi: il est de droit conservateur du Muséum britannique, l'un des gouverneurs de l'hôpital de Greenwich, etc. M. Abbot réunit encore à ces titres ceux de docteur en droit à l'université d'Oxford, d'archiviste de cette ville: il est membre de la société royale de Londres, de celle des antiquaires, et garde du sceau privé d'Irlande. Lorsque la menace d'une descente en Angleterre força de créer des volontaires pour la défense du royaume, M. Abbot accepta le commandement d'une compagnie de cavalerie, avec le rang de lieutenant-colonel. Il a publié divers Recueils de jurisprudence, et un *Traité sur la jurisprudence et le commerce maritime*, 1802, in-8°.; et sous le voile de l'anonyme, *De l'usage et de l'abus de la satire*, in-8°., Oxford, 1786. R.

ABEILLE (Jean), négociant à Saint-Domingue, puis à Marseille, et l'un des députés que le commerce de cette ville envoya près de l'assemblée nationale en 1790. Il y fut chargé de la défense des intérêts généraux du commerce et des colonies; et il écrivit, le 19 janvier 1791, au comité colonial de cette assemblée, contre l'établissement d'un tribunal de cassation dans les colonies: sa lettre parut

dans les journaux. M. Abeille avait écrit en 1790 un Mémoire en faveur de l'ordre de Malte, et il a été autorisé en 1814, par le roi Louis XVIII, à porter la décoration de Saint-Jean de Jérusalem, qui lui avait été accordée par le grand-maître Rohau, en récompense des services qu'il avait rendus à l'ordre pendant le cours de sa mission, et par la publication du Mémoire indiqué. On a encore de lui : *Essai sur nos colonies et le rétablissement de St.-Domingue, par M. Abeille, administrateur des hospices de Marseille*; et une brochure intitulée : *Réflexions sur l'entrepôt de Marseille.* — ABEILLE (Jean-Marie-Bernard) fut nommé président du collége électoral de l'arrondissement de Mirande (Gers) le 14 mai 1806. Devenu juge de paix le 1er. janvier 1812, il fut de nouveau nommé à la place de président du collége électoral du même arrondissement. — Un autre ABEILLE, major d'artillerie, fut nommé chevalier de la Légion-d'honneur le 28 septembre 1814. IN.

ABERCROMBY, colonel anglais, de la même famille que le général de ce nom mort en Egypte sur le champ de bataille en 1799, fut retenu comme prisonnier en France, après la rupture du traité d'Amiens, et resta long-temps à Verdun par les ordres de Buonaparte. Il commandait, en 1815, le régiment anglais qui est parti avec l'ex-empereur pour le garder à l'île Sainte-Hélène. A.

ABERDEEN (GEORGE GORDON, comte D'), vicomte de Formarine, lord Haddo Methlic-Tarvis et Kellie, l'un des seize pairs d'Ecosse dans la chambre haute, chevalier de l'ordre du Chardon, etc., établit, en 1804, une société sous le titre de *Société des voyageurs athéniens*, dans laquelle on ne pouvait être admis sans avoir été à Athènes ou en Grèce. Envoyé en Allemagne par son souverain, dans le moment où l'Angleterre cherchait à entraîner l'Autriche dans la guerre contre la France, le comte d'Aberdeen réussit à l'y déterminer; et il signa un traité d'alliance préliminaire entre les deux puissances, à Tœplitz, le 3 octobre 1813. Il fut alors nommé ambassadeur extraordinaire et ministre plénipotentiaire près cette cour. Le comte d'Aberdeen fut ensuite chargé, par les ministres de S. M. B., de prendre part aux négociations qui furent entamées dans le mois d'août entre l'Autriche et le roi Murat. La base de ces négociations était que celui-ci serait éloigné du trône de Naples, et qu'il recevrait d'autres états pour dédommagement; mais l'invasion de Buonaparte en France vint mettre fin à tous ces projets. A.

ABINGDON (Lord) proposa à la chambre des pairs, le 8 novembre 1814, l'adresse de félicitation au prince régent, pour la rentrée du parlement. Après avoir développé les différents points qui avaient été traités dans le discours d'ouverture, il dit: « Je desire que l'on voie » dans la tâche dont je me suis chargé, » une preuve de mon attachement au » prince et au gouvernement, parce » qu'ils ont conduit pendant une époque » de difficultés sans exemple, les affaires » de leur pays d'après les anciennes » maximes de la constitution, garanti » l'Angleterre de sa chute, et servi d'appui aux autres gouvernements. » A.

ABISVAL (Don JOSEPH ODONNELL, comte DE L'), général espagnol d'origine irlandaise, né en Andalousie vers 1770, entra à l'âge de quinze ans dans les gardes royales, servit à l'armée de Navarre, sous le général prince de Castelfranco, dans la guerre de 1795 contre la république française, et s'y distingua par ses talents et son courage. Lors de l'invasion des Français, il était major d'un régiment d'infanterie; il parvint au grade de maréchal-de-camp au mois de mai 1813, à l'ouverture de la campagne. Son corps d'armée, qui formait la réserve de l'Andalousie, combiné avec les divisions des généraux d'Hispana et Murillo, fit un mouvement vers la Castille. Le 28 juin suivant, Odonnell s'empara par un assaut du fort de Poncorbo, qui était occupé par une garnison française. Cette action, dans laquelle il montra autant d'habileté que de bravoure, eut un résultat très important pour le succès de la campagne, en établissant une communication entre Vitoris et Burgos. Au mois de juillet suivant, il dirigea ses troupes vers Saragosse, et contribua beaucoup à l'évacuation de cette ville par les Français. Peu de temps après, il les repoussa encore en Catalogne, près de Girone, et dans la vallée d'Aran. Enfin il mérita que le titre de *comte de l'Abisval* lui fût donné comme récompense de sa valeur. Il commandait, en 1815, une armée d'observation sur les frontières de France, et il se rendit surtout

recommandable par l'exacte discipline qu'il fit observer à ses soldats. Ce fut dans le mois d'août de cette même année, qu'il fit faire à cette armée un mouvement pour pénétrer en France, et qu'il publia la proclamation suivante : « Français, habitants des provinces limitrophes de l'Espagne, les troupes du roi mon maître ne viennent pas sur votre sol pour y commettre des hostilités; elles s'y présentent seulement pour le mettre à couvert des ravages d'une faction qui desire la continuation des maux par lesquels la sûreté du trône de S. M. C. et la tranquillité de ses fidèles sujets ont été compromises : notre manifeste du 2 mai vous a dit que l'armée espagnole ne ferait pas la guerre à la France, mais bien aux factieux qui la désolent, et que tous ses projets se borneraient à vous aider à tranquilliser ce beau royaume, et à replacer le souverain que réclamaient ses lois fondamentales, ce bon roi dont la perte aurait plongé tout le pays dans le deuil et la désolation. Il n'est pas personnellement à la tête de sa faction, ce chef perturbateur et perfide; mais son esprit y règne encore, et ses partisans se couvrent d'un voile trompeur. Le roi est rétabli sur son trône; mais ses vertus n'ont pas encore amené l'entière soumission des cœurs que le génie du mal avait arrachés à leurs devoirs, la fidélité et l'obéissance. Les mêmes raisons subsistent donc encore pour que les troupes espagnoles viennent prendre sous leur protection les domaines de S. M. T. C., jamais pour les vexer ou les démembrer, mais pour les lui conserver de la manière la plus sûre et la plus fidèle. » M. de Vioménil, qui commandait alors à Bordeaux, envoya au général espagnol un de ses aides-de-camp, pour le déterminer à faire rétrograder son armée; le comte de l'Abisval fit au général français la réponse suivante : « J'ai reçu la nouvelle officielle qui m'annonce que l'armée de la droite, sous les ordres du général Castanos, a exécuté sa retraite du territoire français; et, conformément à ce que j'ai eu l'honneur d'offrir à V. Exc., les troupes qui sont sous mes ordres ont commencé aujourd'hui à se mettre en mouvement; demain elles commenceront à rentrer en Espagne, et le 6 de ce mois l'évacuation sera entièrement exécutée. La conduite de l'armée que je commande, a été conforme aux ordres que j'ai reçus de mon souverain, et à l'amitié qui règne entre les deux nations. Malgré les menaces que quelques autorités locales ont indiscrètement prodiguées, la bonne discipline de mes troupes n'a point été altérée. Les soldats espagnols ont vécu comme frères et fidèles amis avec les Français pacifiques. Les horreurs qui ont été commises dans leur patrie par les satellites de Buonaparte, ne leur ont intérieurement fait d'autre impression que le desir de faire connaître que leur cœur est incapable de se laisser aller à aucun sentiment de vengeance, et que les mêmes bras qui ont chassé ces hordes de furieux, sont entièrement disposés à s'unir aux troupes de Louis XVIII pour soutenir ensemble les droits sacrés de l'auguste famille des Bourbons. J'espère qu'à l'avenir il ne sera pas nécessaire, et je desire bien sincèrement que S. M. Louis XVIII n'ait pas à se repentir un jour de s'être privé du secours de quatre-vingt mille Espagnols, qui auraient regardé et défendu sa cause comme la leur propre, et serviront toujours de prompt appui aux bons Français. » Le comte de l'Abisval a été blessé, dans le cours de cette guerre, d'un coup de feu à la cuisse, et il ne peut plus monter à cheval sans aide. En 1814 les cortès l'avaient fait jeter dans un cachot, et ils le bannirent ensuite pour un écrit qu'il avait publié contre eux. Le roi Ferdinand s'est hâté de le dédommager de cette disgrace, aussitôt après son retour, en lui confiant le commandement d'une armée. Cette armée, devenue inutile, a été dissoute en janvier 1816. D.

ABOLIN (Germain-Théodore), nommé en 1795 au conseil des cinq-cents par le département de la Haute-Garonne, entra dans ce conseil avec le nouveau tiers de l'an IV, et s'y occupa d'abord d'objets de jurisprudence, des tribunaux, du notariat, etc. A la séance du 30 prairial même année (19 juin 1796), il combattit un projet de Dumolard, tendant à ôter au tribunal de l'Isère la connaissance et la poursuite des assassinats commis à Lyon; il s'éleva, à cette occasion, contre les excès qui ont signalé dans le midi, et surtout à Lyon, cette époque de la révolution française connue sous le nom de *réaction thermidorienne*. Pendant un voyage qu'il fit par congé dans son département, il obtint, malgré l'opposition de l'administration

centrale, une adjudication de 10,00 fr. de biens nationaux, provenant du marquis d'Espagne. Cette adjudication contre laquelle réclama Mlle. d'Espagne, trouva dans le public, et même au corps législatif, de nombreux improbateurs. On reprocha amèrement à ce député que les biens adjugés valaient plus de 47,000 l., et qu'il en avait été lui-même le régisseur pour le compte de la famille d'Espagne. Cependant le corps législatif, devant qui cette affaire fut appelée, confirma l'adjudication dans sa séance du 16 vendémiaire an v (octobre 1796). Mlle. d'Espagne, présente à cette décision, s'écria : « Il faut donc que j'aille » demander l'aumône à M. Abolin ! » Celui-ci, peu de temps après, renonça à cette propriété, et par-là, recouvra l'estime des gens de bien. Dans la séance du 8 brumaire an vi, il s'opposa à ce que le directoire fût investi du droit de compléter les administrations. Il fut ensuite élu secrétaire. Dans la séance du 1er. prairial an vii, il s'opposa à l'admission de Thirion, parce que ce député était parent d'émigrés. Après la session, Abolin se retira dans son département, et fut nommé juge du tribunal civil de Toulouse. Il a conservé long-temps cet emploi, et il vit aujourd'hui dans la retraite. — Son fils (Jean-Bernard-Théodore), né à Mengué en 1786, avocat à Toulouse, remporta le prix proposé au mois d'août 1809, par l'académie des sciences de cette ville, sur la question suivante : « Déterminer l'étendue et les limites des diverses parties de la Gaule habitées par les *Garumni*, les *Consorrani*, les *Convenæ*, les *Auscii*, les *Elusates*, les *Lactoratenses* et les *Nitiobriges*; fixer les positions de leurs villes, recueillir et présenter des notions exactes sur le culte, les mœurs et les coutumes de ces peuples, jusqu'à l'époque de l'arrivée des Visigoths à Toulouse. »

ABOVILLE (François-Marie, comte d') naquit à Brest le 23 janvier 1730, et entra au service dans l'artillerie, comme surnuméraire, dès 1744. Il parvint successivement au grade de colonel; et ce fut en cette qualité qu'il fit la guerre d'Amérique sous le général Rochambeau. Il était maréchal-de-camp en 1789; et lors du voyage de Varennes en 1791, il présenta à l'assemblée nationale l'assurance de son dévouement. Lieutenant-général en 1792, il commanda l'artillerie des armées du Nord et des Ardennes; et après la défection de Dumouriez, il publia une proclamation contre ce général. Il fut ensuite chargé de la direction de l'arsenal de Paris; et, après le 18 brumaire, le gouvernement consulaire le nomma premier inspecteur-général d'artillerie. Sénateur le 15 décembre 1802, il fut ensuite grand-officier de la Légion-d'honneur, et pourvu le 22 mai 1804 de la sénatorerie de Besançon. En octobre 1805, on le nomma commandant des gardes nationales du Doubs et de deux autres départements voisins; puis gouverneur de Brest le 26 mars 1809. Il se trouvait à Paris le 3 avril 1814; et dès le même jour il envoya son adhésion aux mesures prises pour le rétablissement de la maison de Bourbon. Il fut nommé pair de France le 4 juin de la même année, et ensuite commandeur de l'ordre de Saint-Louis. Le général d'Aboville a des connaissances profondes en artillerie. Dans l'exposition publique des produits de l'industrie française en 1802, on distingua des roues à moyeux de métal, dites roues *à voussoir*, dont il est l'inventeur, et dont les *vélocifères* font usage. La classe des sciences mathématiques de l'Institut a parlé de cette invention avec éloge dans son rapport de 1808. Membre de l'association paternelle des chevaliers de St.-Louis, M. d'Aboville signa en cette qualité une adresse de dévouement au Roi, lors des événements du mois de mars 1815. Nommé pair par Buonaparte (le 2 juin 1815), il adressa, trois jours après, au président de la chambre, une lettre dans laquelle, tout en acceptant avec reconnaissance la nomination de l'empereur, il annonçait que ses infirmités ne lui permettant pas de sortir de chez lui, il lui serait impossible d'assister aux séances. Le comte d'Aboville fut néanmoins, aux termes de l'ordonnance du Roi du 24 juillet, mis au nombre des pairs exclus de la chambre pour avoir été nommés par Buonaparte; mais une ordonnance du 14 août le rétablit sur le tableau, attendu qu'il n'avait point siégé ni voulu siéger. D.

ABOVILLE (Augustin-Gabriel d'), fils aîné du précédent, né à la Fère le 20 mars 1773, fut sous-lieutenant d'artillerie à la suite, dès le 22 mai 1789, et devint successivement lieutenant et capitaine, en 1792. Il fit en cette qualité les premières campagnes de la révolution,

dans les armées du Nord, de la Moselle et de Sambre-et-Meuse. Employé à l'armée de réserve, en avril 1800, il fut nommé chef de bataillon, puis colonel en 1804, et général de brigade le 14 mars 1809. Il fit comme tel les campagnes de 1810, 1811, 1812 et 1813, en Espagne et en Portugal, se distingua dans ces contrées en plusieurs occasions, et particulièrement à la bataille de Talavéra. Le roi Louis XVIII le nomma chevalier de St.-Louis le 27 juin 1814, et commandant de la Légion-d'honneur peu de temps après. M. A. d'Aboville est aujourd'hui commissaire près de l'administration des poudres et salpêtres. D.

ABOVILLE (Auguste-Marie), frère cadet du précédent, naquit à la Fère le 12 avril 1776, et entra au service comme élève d'artillerie en 1792; il devint capitaine à la fin de 1793, fut presque aussitôt après suspendu de ses fonctions comme noble, et réintégré dans la même année. Il fit les campagnes de ce temps-là aux armées du Nord, du Rhin et d'Italie. Nommé major de l'artillerie de la garde impériale le 15 décembre 1808, il fit en cette qualité la campagne d'Autriche en 1809, eut un bras emporté à la bataille de Wagram, le 6 juillet de la même année, et fut nommé général de brigade trois jours après, puis commandant de l'école d'artillerie de la Fère. Le Roi le nomma chevalier de St.-Louis, commandant de la Légion-d'honneur, le 5 août 1814, et il le rétablit dans le commandement de l'école de la Fère, qui avait été supprimée. M. d'Aboville se trouvait dans cette place le 10 mars 1815, lorsque Lefèvre Desnouettes et les frères Lallemand tentèrent de s'en emparer, à la tête d'un corps de cavalerie de l'ancienne garde impériale. Leur projet était de se servir du dépôt d'artillerie pour se diriger ensuite contre la capitale; mais le général d'Aboville prit aussitôt la résolution de leur résister. Il fit ranger sa garnison en bataille, avec les armes chargées et les canons en batterie. Etonnés de cette fermeté, les assaillants se retirèrent; et la capitale fut ainsi sauvée d'une invasion, et la famille royale d'une catastrophe inévitable. Cet acte de fidélité et de courage reçut alors de grands éloges : le Roi nomma le général d'Aboville commandeur de l'ordre de St.-Louis, et il lui fit une pension sur sa cassette. M. d'Aboville fut en mars 1816 l'un des membres du conseil de guerre qui jugea le contre-amiral Linois et le colonel Boyer. D.

ABRANTÈS (Don F. J., marquis d'), de l'une des plus illustres familles du Portugal, né en 1763, était président du conseil de régence lors de l'invasion des Français. Il fut membre de la députation envoyée auprès de Buonaparte. Retenu comme otage ainsi que les autres seigneurs qui l'avaient accompagné en France, il supporta son malheur avec ce courage et cette résignation qui ne peuvent être inspirés que par la plus profonde piété. Ce fut donc dans la religion que le marquis d'Abrantès trouva des consolations. Privé dans son exil du superflu, quelquefois même du nécessaire, il sut adoucir le sort de ses compagnons de malheur, en partageant avec eux le peu qu'il possédait. Sa générosité, que nous appellerons charité, puisqu'elle émanait d'un cœur touché par la religion, était souvent portée à l'excès. Ses amis tâchaient d'en modérer l'élan, encore que ses bienfaits fussent la plupart dérobés à leur connaissance. Le marquis d'Abrantès, en rentrant dans sa patrie, a eu le bonheur de recevoir la seule récompense à laquelle il pouvait être sensible; son souverain, en le comblant de marques flatteuses de son estime et de sa bienveillance, a fait connaître que ses vertus, si bien appréciées en France et en Portugal, l'étaient également dans le Nouveau Monde. *

ABRANTÈS (Don José, marquis d'), fils du précédent, naquit au château d'Abrantès vers 1782. Il jouissait d'une grande faveur à la cour de Lisbonne; et il entra, dès sa première jeunesse, dans un des régiments de la garde du prince-régent, où il se fit bientôt distinguer par son courage, sa loyauté chevaleresque, et l'étendue de ses connaissances dans l'art militaire. Admis dans l'intimité du prince-régent, il acquit toute sa confiance. Le régent, sûr de sa fidélité et de son dévouement, exigea que le marquis d'Abrantès, qui se préparait à le suivre au Brésil, restât en Portugal pour y défendre la cause de la patrie. D. José, envoyé en 1807 en France, avec plusieurs autres seigneurs portugais, pour y traiter directement avec Buonaparte des intérêts politiques du royaume, y fut retenu comme otage jusqu'en 1814. Buonaparte employa tour à tour les caresses et les menaces pour se l'attacher; mais

le marquis d'Abrantès refusa constamment les offres les plus séduisantes, et il supporta avec courage les vexations que lui attira sa fermeté. Sollicité par le ministre Savary, d'accepter le commandement d'un régiment, il répondit que sa vie appartenait à son prince et à sa patrie. Inébranlable dans ses principes pendant sept années d'exil, on ne le vit pas une seule fois paraître à la cour de Buonaparte. Sa fierté l'empêcha même de réclamer des secours, que le défaut de communications avait rendus indispensables. Réduit à cette gêne qui approche de la misère, le descendant des Lancastre conserva la douceur et la gaîté inaltérables de son caractère, et ne trouva de consolation que dans les sciences et dans les arts. Avide de découvertes, et jaloux de rapporter dans son pays les connaissances qu'il avait acquises en France, il écrivit en portugais plusieurs Traités sur l'agriculture et sur la botanique. Mais si l'étude et la philosophie le rendirent insensible à la perte d'un rang illustre et d'une grande fortune, il ne put oublier qu'il était époux et père, et que sa patrie gémissait sous le poids de la tyrannie. Séparé de son épouse et d'une mère dont les émigrés français ont souvent éprouvé la générosité, le marquis d'Abrantès brûlait du desir de se réunir aux objets de ses affections, et de prendre rang parmi ceux qui combattaient pour la liberté du Portugal. Il tenta plusieurs fois de s'échapper de France; mais l'active surveillance de la police de Buonaparte rendit ses efforts inutiles. Convaincu qu'un événement inespéré pouvait seul faire cesser sa captivité, il se résigna, et n'eut plus d'autre soin que d'adoucir la vieillesse d'un père condamné comme lui à vivre sur le sol de l'étranger. Don José d'Abrantès ne retourna dans son pays qu'après la chute de Buonaparte, en 1814. Ses compatriotes l'accueillirent de la manière la plus touchante; et ceux de ses compagnons d'armes qui avaient eu le bonheur de combattre pour leur pays, demandèrent qu'il rentrât avec un grade supérieur dans le régiment où il avait déja servi. Il est maintenant colonel de cuirassiers. Le conseil de régence l'a nommé président d'une société d'agriculture nouvellement instituée et formée par ses soins. *

ABRIAL (Le comte Jean-Baptiste) naquit à Annonay vers 1750, fit ses études à l'université de Paris, et fut avocat au parlement. Envoyé à Naples par le directoire exécutif, en février 1799, pour y organiser le gouvernement républicain, il fut nommé à son retour commissaire auprès de l'administration du Prytanée français. Après le 18 brumaire, il fut d'abord appelé au ministère de la justice, puis au sénat-conservateur, lors de la création de la nouvelle dignité de grand-juge (septembre 1802). Il fut pourvu, en 1804, de la sénatorerie de Grenoble, et décoré peu de temps après du titre de grand-officier de la Légion-d'honneur. Vers le milieu de l'année 1804, M. Abrial fut envoyé à Gènes et dans le nouveau royaume d'Italie, pour y établir le Code Napoléon. En septembre 1807, il fit un voyage dans le Dauphiné, pour visiter les fouilles de *Mont-Seleucus* et l'obélisque du Mont-Genèvre. Le 30 décembre 1809, il fut élu, par le sénat, membre du conseil particulier. Le 25 juillet 1811, l'empereur signa son contrat de mariage avec Mlle. Abrial sa parente. Le 10 janvier 1812, il fut nommé président du collége électoral du département du Cantal, et, le 3 avril 1813, grand'croix de l'ordre de la Réunion, avec le titre de comte. Le 1er. avril 1814, il vota la création d'un gouvernement provisoire et l'expulsion de Buonaparte du trône de France. Le Roi le nomma pair de France le 4 juin de la même année. M. Abrial ne fut point porté sur la liste des pairs formée par Buonaparte en mai 1815; et il se trouva ainsi du nombre de ceux que le Roi maintint après son retour. Le 8 mars 1816, il fit, au nom d'une commission, un rapport sur la résolution de la chambre des députés, relative aux pensions des prêtres mariés. Le comte Abrial était sous le gouvernement impérial membre de l'insignifiante commission nommée par le sénat pour la liberté individuelle. Il cultive les lettres, et il possède une très riche bibliothèque. D.

ABRIAL (Le baron), fils du précédent, d'abord auditeur au conseil d'état, fut nommé, le 12 septembre 1810, commissaire-général de police à Lyon, et ensuite préfet du Finistère. Il prêta serment à l'empereur le 11 avril 1813. Le 20 mars 1814, il passa la revue de la garde nationale de Quimper, qu'il harangua ainsi, en lui confiant le guidon impérial destiné à la cohorte prête à se mettre en marche : « Que ces mots,

» *union et fidélité*, soient votre devise; » et si jamais le trouble tentait de s'intro- » duire dans votre ville, qu'il en soit » écarté à la vue de ce guidon que je vous » confie dans un jour si cher à la France, » dans un jour où la Providence, favori- » sant tous nos vœux, donna à notre au- » guste empereur le rejeton précieux qui » assure sa dynastie et le bonheur de la » France. » Le baron Abrial fut nommé le 29 juin 1814, par le Roi, maître des requêtes honoraire. Buonaparte lui confia la préfecture du Gers dans le mois d'avril 1815. Il arriva à Auch le 9 mai, et y fit exécuter les décrets impériaux. Le 18 juillet, même année, il y proclama le gouvernement de Louis XVIII, et fut néanmoins remplacé par M. Brochet de Verigny. M. le baron Abrial a épousé la fille de Treilhard. D.

ABZAC (Henri-Venancé-Auguste, vicomte d'), d'une ancienne famille du Périgord, fut capitaine au régiment d'Auxerrois infanterie, et ensuite employé comme major aux îles du Vent. Il a épousé, en 1777, Mlle. de Valmenier. Le vicomte d'Abzac émigra en 1792, et fit la campagne de cette année dans l'armée du duc de Bourbon : il se retira ensuite à Hambourg, où il établit un manége. M. d'Abzac était, en 1815, chevalier de Saint-Louis et écuyer de manége de la maison du roi, ainsi que son frère cadet. — Abzac de Falgueyrac et de Montastruc (François-Joseph, comte d'), colonel d'infanterie, est cousin des précédents; il émigra comme eux, en 1791, et fit toutes les campagnes dans les armées des princes français. Il rentra en France après la dissolution de ces armées, y vécut dans la retraite, et fut nommé par le Roi président de la cour prevôtale du département du Lot en mars 1816. — Le département de la Dordogne nomma le marquis d'Abzac, membre de la chambre des députés en septembre 1815. — Un autre d'Abzac, de la même famille, ancien capitaine au régiment de la marine, fut arrêté en 1793, et condamné à mort par le tribunal révolutionnaire. D.

ACEDO (Jérôme), avocat espagnol, né à Valence en 1775, fut député aux cortès en 1812, et s'y prononça pour le parti des libéraux. Comme il était connu pour un homme aussi éclairé que sage, on ne put attribuer cette conduite qu'à la crainte de voir s'élever, sous une monarchie non tempérée, un nouveau favori qui fût aussi funeste que Godoy, dont il avait toujours été l'ennemi le plus déclaré. Mais, lors du retour de Ferdinand VII en Espagne, quand Acedo vit que ses collègues, abusant de leurs pouvoirs et des principes d'une liberté raisonnée, portaient, par leur constitution, atteinte à l'autorité royale, il se démit aussitôt de ses fonctions, et se retira dans sa patrie pour y reprendre sa profession d'avocat. S.

ACERBI (Joseph), né à Castel-Goffredo, dans la Lombardie, quitta le toit paternel à l'époque de l'invasion des Français. Accompagné d'un de ses compatriotes, M. Bellotti, de Brescia, il parcourut l'Allemagne, le Danemark, et passa en Suède l'hiver de 1798. Ses qualités sociales et quelques talents agréables le firent accueillir dans les maisons les plus distinguées; ce qui le mit à même d'acquérir des notions exactes sur le caractère, les mœurs et les usages des Suédois. Il entra ensuite dans la Finlande, et, parvenu à Torneo, s'associa avec le colonel suédois Skioldebrand, connu par son talent pour la peinture du paysage, dans le projet d'aller visiter la Laponie, et, s'il se pouvait, de pénétrer jusqu'au cap Nord. Après des fatigues et des obstacles sans nombre, que lui fit surmonter plus facilement l'idée d'être le premier de ses compatriotes qui eût atteint un point du globe si éloigné du centre de la civilisation, il parvint, dans le mois de juillet 1799, au terme de son voyage. Il suivit, à son retour, à peu près la même route. Il se trouvait, en 1802, à Londres, où il publia en anglais la relation de son voyage, sous ce titre : *Voyage au cap Nord, par la Suède, la Finlande et la Laponie, dans les années* 1798 et 1799, avec cette épigraphe, *Sistimus hic tandem, nobis ubi defuit orbis*, 2 vol. in 4°., avec une carte et dix-sept gravures. M. Acerbi a dédié cet ouvrage à son père. On y trouve des observations intéressantes sur la nature et sur la société, sur l'état des sciences et des arts, particulièrement sur celui du dessin en Suède, que l'exposition publique, qui a lieu à Stockholm au mois de mars de chaque année, lui fournit l'occasion d'apprécier. On y trouve aussi des détails précieux sur les contrées peu connues qu'il a visitées, et des incidents de voyage retracés avec beaucoup de vivacité. Acerbi donne, sur chacun des

membres des académies suédoises, des notices où l'on remarque peu de bienveillance. Il ne dissimule pas son aversion pour le clergé, la noblesse et les académies. La relation de son séjour en Suède n'avait été écrite que pour l'amusement de ses amis; et, lorsqu'il se décida à la faire imprimer, il crut devoir préférer *le respect dû au public et à la vérité*, au ménagement de quelques amours-propres. Mais cette raison-là ne devrait jamais s'appliquer qu'à des vérités utiles; et les vérités dont nous parlons ne sont pas de ce genre. La dernière moitié du 2e. volume est remplie par des *Observations générales sur la Laponie*, où M. Acerbi a fondu un traité sur ce sujet, écrit, d'après l'ordre de Christian VII, par un missionnaire suédois, Canute Leems, qui avait vécu pendant dix ans parmi ce peuple. Ce traité, d'abord publié en danois par son auteur, traduit ensuite en latin, accompagné de notes, par Gunner, évêque de Drontheim, et imprimé ainsi à Copenhague en 1767, était devenu rare. Il a été traduit en anglais, dans le premier volume de la *Collection générale des voyages*, publiée par F. Pinkerton. L'ouvrage d'Acerbi est terminé par des gravures de quelques morceaux de musique finoise et lapone. Le style de la relation, distingué par la clarté, l'élégance, et quelquefois par l'élévation, a fait supposer que le voyageur avait emprunté le secours d'un écrivain. On a dit depuis que la rédaction en était due à M. William Thomson. Quoi qu'il en soit, cette relation a été traduite en français par Jos. Lavallée, 3 vol. in-8°., 1804; et la traduction a été revue par l'auteur lui-même, qui se trouvait alors à Paris. Dans le même temps qu'il publiait sa relation à Londres, son compagnon de voyage, le colonel Skioldebrand, faisait paraître par cahiers, à Stockholm, les vues pittoresques des contrées qu'il avait parcourues, accompagnées d'un texte explicatif. Plusieurs journaux ayant attribué le *Voyage au cap Nord* à M. de Saint-Morys (*Voy.* SAINT-MORYS), une réclamation de M. Acerbi lui-même, datée de *Castel-Goffredo le* 10 *août* 1810, fut insérée dans quelques feuilles d'Italie. Un Allemand, nommé Ruhs, a relevé, avec beaucoup de chaleur, quelques assertions de M. Acerbi; il l'a accusé d'avoir puisé, dans des relations suédoises, ce que son ouvrage contient de plus intéressant. RE.

ACEVEDO (DOMINIQUE), financier espagnol, né en Aragon en 1760, fut député, en 1813, aux cortès, où il soutint la cause de Ferdinand VII. Mais son caractère dur et impérieux, ses menaces contre ceux qui ne partageaient pas son système d'accorder au monarque un pouvoir illimité, en irritant tous ses collègues, les éloignaient, par degrés, des principes qu'il voulait leur faire adopter. Ainsi, tandis qu'Acevedo voulait faire un Dieu d'un monarque, par un excès tout opposé, ses adversaires finirent par le considérer comme presque moins qu'un homme, d'après les maximes et les ordonnances qu'ils établirent dans leur constitution, et que Ferdinand VII, lors de son retour en Espagne, n'accepta pas et ne devait pas accepter. Il paraît que le roi n'a point pris en considération l'ardeur avec laquelle Acevedo défendait l'autorité royale, puisqu'il est resté ignoré, et qu'il vit sans emploi dans un village de sa province. S.

ACHAINTRE (N. L.), libraire étalagiste à Paris, connu par l'originalité de ses mœurs, et son érudition dans les langues anciennes, a donné: I. *Mélanges de Poésies*, 1801, in-8°. II. En 1806, une belle édition de l'*Horace*, de J. Bond, in-8°.; en 1810, une édition de *Juvénal*, 2 vol. in-8°., et en 1812, une édition de Perse. III. En 1813, une *traduction de Dictys de Crète* (Voy. les art. DARÈS et DICTYS de *la Biogr. univ.*) IV. Lors de la restauration, *la Couronne d'immortelles*, et *le Bouquet de Lys*, 1814, in-8°. V. En 1815, une nouvelle édition des *Synonymes latins*, de Gardin-Dumesnil, Paris, Delalain, in-8°. VI. *Événements mémorables de l'Histoire grecque*, en latin et en français, 1815, in-8°. VII. *Morceaux de Tacite*; latin et français, 1815, in 12. Toutes ces éditions sont fort estimées des savants. D.

ACHARD (FRANÇOIS-CHARLES), chimiste distingué, directeur de la classe de physique de l'académie royale de Berlin, né dans cette ville, le 28 avril 1754, selon Meusel, ou en 1753, selon l'inscription de son portrait, gravé dans le tome LXV de la *Biblioth. univ. germ.*, est surtout connu par la fabrication du sucre de betterave, qu'il a le premier exécutée en grand et avec succès. Il publia, en 1802, des calculs dont il résulterait que ses expériences à

cet égard assurent à la Prusse une économie de deux millions et demi de rixdalers. Ses principaux ouvrages, presque tous en allemand, sont : I. *Mémoires physiques et chimiques*, Berlin, 1780. II. *Leçons de physique expérimentale*, ibid., 1791-92, 4 vol. in-8°. III. *Instruction sur la préparation du sucre brut, du sirop et de l'eau-de-vie de betterave*, ibid., 1800, in-8°., suivie de plusieurs opuscules sur le même sujet. IV. Quelques ouvrages populaires d'agriculture, et un très grand nombre de Mémoires répandus dans les divers journaux de physique et de chimie qui se publient en Allemagne. Achard a concouru à la publication du *Dictionnaire de Technologie*. T.

ACHARD, général français, fut colonel du 108e. régiment d'infanterie, et fit en cette qualité la campagne de Russie. Il s'est distingué, le 23 juillet 1812, au combat de Mohilow. Le 27 juin 1814, il fut nommé chevalier de Saint-Louis, et, le 24 août, officier de la Légion-d'honneur. Au mois de juin 1815, il commandait, par les ordres de Buonaparte, dans les départements de la Maienne et autres environnants, contre les troupes royalistes. — Un autre ACHARD, nommé receveur-général du département de la Drôme, le 27 avril 1815, fut président du collége électoral d'arrondissement, par l'ordonnance royale du 26 juillet suivant. A.

ACHER (NICOLAS), ancien premier commis des finances, et juge des cours royales d'Amiens et de Lyon, naquit en Picardie vers 1727; il a donné un *Abrégé des Hommes illustres de Plutarque*, Lyon, 1807-11, 4 vol. in-12. Le premier volume avait paru pour la première fois en 1797. — ACHER fils, conseiller à la cour royale de Lyon, fut confirmé dans cet emploi par l'ordonnance du Roi du 25 octobre 1815. OT.

ACHER-MONT-GASCON (CLÉMENT D'), né à Ste.-Colombe, département de l'Aude, le 28 décembre 1792, fut d'abord employé au bureau militaire de la préfecture de la Haute-Garonne. Nommé, en avril 1814, lieutenant dans la garde nationale de Toulouse, le marquis Descouloubres le présenta, après la bataille du 10, à lord Wellington : il remplit successivement les fonctions d'officier d'ordonnance près du général anglais et de S. A. R. le duc d'Angoulême, qu'il suivit à Paris, et dont il devint officier de la chambre. Il accompagna ce prince dans sa campagne du midi, et, le 23 mars 1815, entra en qualité de lieutenant dans son état-major. Il était à l'affaire du 2 avril au passage de la Drôme, s'y distingua, et reçut le lendemain la croix de la Légion-d'honneur. Embarqué avec S. A. R. à Cette, il passa aussi en Espagne, et fut chargé plusieurs fois de dépêches importantes pour Madrid. Rentré en France, le 20 juillet 1815, il obtint, le même jour, le grade de capitaine, et il se trouve attaché en cette qualité à S. A. R. le duc d'Angoulême.

ACLOQUE (ANDRÉ), fils du fameux brasseur de bière qui, étant commandant de la garde nationale du faubourg St.-Marceau, montra un si courageux attachement à la cause de Louis XVI dans les premières années de la révolution. Il fait valoir lui-même un fonds de commerce considérable en vinaigre et en moutarde. Nommé chef de la 11e. légion de la garde nationale de Paris, en janvier 1814, après le refus de M. de Gontaut-Biron, il fut présenté à l'empereur le 23 janvier 1814, et lui prêta serment de fidélité. Il signa, dans le courant du même mois, l'adresse à S. M., au nom des officiers de la garde nationale, dans laquelle on lisait : « Partez, Sire, avec sécurité ; que nulle inquiétude sur le sort de ce que vous avez, de ce que nous avons de plus cher, ne trouble vos grandes pensées : allez avec nos enfants et nos frères repousser le féroce ennemi qui ravage nos provinces ; fiers du dépôt sacré que vous remettez à notre foi, nous défendrons votre capitale et votre trône contre tous les genres d'ennemis..... » Le 6 avril, même année, M. Acloque envoya au sénat son acte d'adhésion à la déchéance de Buonaparte, et il y ajouta : « Le sénat et le gouvernement provisoire viennent de couronner leur généreuse entreprise en proclamant ce prince dont l'antique race fut pendant 800 ans l'honneur de notre pays. Un peuple magnanime que des malheurs inouïs n'ont pu abattre, va recouvrer ses droits, que le despotisme du tyran n'avait pu lui faire oublier. La garde nationale est appelée à donner à la France entière l'exemple du dévouement à son prince et à son pays.

» J'adhère donc avec empressement à » l'acte constitutionnel qui rend le trône » de France à Louis-Stanislas-Xavier, et » à son auguste famille. » Le roi Louis XVIII reçut M. Acloque, en plusieurs occasions, avec une grande bonté; il le nomma chevalier de la Légion-d'honneur le 19 septembre 1814, et il lui accorda des lettres de noblesse, par une ordonnance du 31 janvier 1815, l'autorisant à joindre à son nom celui de *Saint-André*. M. Acloque signa, le 6 juillet 1815, la déclaration par laquelle une partie des officiers de la garde nationale de Paris réclamait la conservation de la cocarde tricolore (*Voy.* CHOISEUL PRASLIN), mais le lendemain il fit imprimer une protestation contre cette déclaration. Il a été nommé officier de la Légion-d'honneur à la fin de 1815. — ACLOQUE (Jean-Baptiste), capitaine-adjoint à l'état major-général, fut nommé le 9 novembre 1814, chevalier de la Légion-d'honneur, et, vers la fin du même mois, envoyé en Pologne pour faciliter aux prisonniers français leur retour dans leur patrie. Il fut employé en 1816 à l'état-major de la garde royale; et son père, ancien chef de légion de la garde nationale d'Amiens, obtint du Roi des lettres de noblesse. A.

ADAIR (ROBERT), écuyer, fils d'un chirurgien en chef de l'armée anglaise, fut élevé pour le barreau, et ensuite nommé par le bourg d'Appleby membre de la chambre des communes, où il se montra du parti de l'opposition. Le 10 février 1794, il appuya la motion de M. Gray contre le débarquement des troupes étrangères en Angleterre. Le 14 mars, il soutint l'opinion du même membre, qui, en s'élevant contre le bill d'abolition sur le débarquement des troupes hessoises, demanda un bill d'abolition pour toutes les personnes qui avaient conseillé à S. M. d'ordonner le débarquement des troupes étrangères. Adair se distingua encore dans la séance du 7 mars 1796, par la chaleur avec laquelle il défendit la motion de M. Wilberforce pour l'abolition de la traite des nègres. Après la mort de Pitt et la recomposition du ministère, il fut envoyé à Vienne pour remplacer lord Paget. Il y arriva en juin 1806; et peu de temps après, il eut le titre de ministre plénipotentiaire. En mai 1807, lors de la chute du ministère Fox-Grenville, et de son remplacement par le parti Portland, Adair fut rappelé de son ambassade en mai 1807. Bientôt après son retour à Londres, il fut chargé d'une nouvelle mission, à Constantinople; mais la révolution, opérée par Mustapha Baïractar, le força de relâcher à Malte; il se rendit néanmoins à Constantinople peu de temps après. Arrivé aux Dardanelles, le commandant lui en refusa le passage, et il fut obligé de retourner à Malte. Après la mort de Mustapha Baïractar et la chute de son parti, Adair retourna de nouveau à Constantinople, et y arriva le 27 janvier 1809. Il essuya en 1810, dans cette ville, une violente maladie, et retourna en Angleterre dans la même année. Ses ouvrages sont : I. *Apologie de la fermeté d'un Whig* (ouvrage anonyme), in-8°. II. *Fragment d'une lettre au très honorable membre C. J. Fox*, à l'occasion d'un écrit récemment publié par M. Burke, in-8°., 1796. III. *Lettre du très honorable membre C. J. Fox aux électeurs de Westminster*, janvier 1793, in-8°., 1802. — ADAIR (Jacques Mackittrick), docteur en médecine, l'un des juges de la cour du banc du roi et des plaids-communs à l'île d'Antigoa, et ensuite aux îles Sous-le-Vent, a publié divers ouvrages sur la médecine, et une *Objection sans réplique contre l'abolition de la traite des noirs*, in-8°., 1789. R.

ADAM (GUILLAUME), écuyer, chancelier, garde du grand sceau, et conseiller d'état du prince-régent en Ecosse, lord lieutenant du comté de Kinross, avocat du roi et de la compagnie des Indes-Orientales, est fils d'un architecte de Leith. On le destina à l'étude du droit; et il obtint de bonne heure un siége au parlement, où il fit partie de la minorité lors de l'expulsion de M. Wilkes. S'étant attaché ensuite au parti de lord North, il se trouva offensé de certaines expressions dont Fox s'était servi dans la chambre des communes, et l'appela en duel: il blessa son adversaire. M. Adam ne parut point au parlement pendant quelques-unes des années antérieures à 1807. Il fut après cette époque élu pour le comté de Kincardine; mais à présent il a cessé d'en faire partie. Il a publié quelques-uns des Discours qu'il prononça dans la chambre des communes, entre autres celui sur la question des priviléges dans l'affaire de sir F. Burdett, in-8°., 1810. A.

ADAM (LOUIS), professeur de piano

au conservatoire de musique de Paris, est né à Miettersboltz vers 1760. Il ne doit presque qu'à lui-même, et à l'étude réfléchie des ouvrages des grands maîtres, son talent pour la composition et celui qui le rend un des meilleurs pianistes de Paris. Il vint dans cette capitale à l'âge de dix-sept ans, et s'y fit connaître par des symphonies concertantes pour piano, harpe et violon, les premières de ce genre que l'on y eût entendues. Il entra au conservatoire en 1797; et de son école sont sortis les virtuoses les plus estimés, tels que Kalkbrenner, Henri Lemoine, Mlle. Beck, etc. Les principaux ouvrages d'Adam sont: I. Une *Méthode de piano*, adoptée par le conservatoire et par toutes les écoles de musique. II. Onze livres de *Sonates*. III. Les *Quatuors* d'Haydn et de Pleyel arrangés pour le clavecin. IV. Les *Délices d'Euterpe* et le *Journal d'ariettes italiennes*. V. Une *Méthode de doigté*. VI. Un Recueil de romances, des airs variés, etc. Ye.

ADAMS (JOHN QUINCY), Américain, fils aîné du célèbre président John Adams (*Voy*. JOHN ADAMS dans la *Biog. univ*.), était ministre plénipotentiaire des Etats-Unis à la cour de Berlin, en 1801 et 1802, époque où il fit, en Silésie, un voyage dont il écrivit la relation dans des lettres adressées à son frère à Philadelphie. Ce dernier, à la sollicitation de quelques hommes instruits, les publia successivement dans le *Portfolio*, journal imprimé à Philadelphie. On y trouva de l'intérêt et de l'instruction sur un pays encore peu connu, ainsi qu'un bon esprit et l'amour de l'ordre et de la paix: le style en est facile et sans prétention. L'auteur s'était surtout attaché à observer l'état des manufactures de la Silésie, qui lui paraissaient offrir des objets d'un commerce très avantageux pour l'Amérique. Il a consacré un chapitre à de courtes notices sur les plus célèbres auteurs silésiens; et un autre, qui est peut-être le plus important de l'ouvrage, au tableau des progrès que l'éducation a faits en Silésie, depuis que le grand Frédéric y a fondé des séminaires d'instituteurs. On reproche à l'auteur d'avoir donné trop peu de place, dans sa relation, à ce qui regarde l'agriculture. Ces lettres ont été réimprimées ensemble en 1 vol. in-8°., Londres, 1804, avec une carte géographique. La dernière partie de l'ouvrage comprend une description géographique, topographique et historique de la Silésie, d'après les voyageurs allemands, dont il relève souvent les inexactitudes. Les *Lettres sur la Silésie* ont été traduites en français par J. Dupuy, Paris, 1807, in-8°. M. Jefferson, nommé président des États-Unis, rappela Quincy Adams. Le parti fédéraliste auquel il avait été attaché lui procura une chaire de professeur au collége Haward, dans la province de Massachusets, et le fit entrer dans le sénat comme député de cette province. Il y siégeait en 1804. Adams abandonna alors le parti auquel son père et lui avaient dû leur fortune, et écrivit en faveur du parti démocratique. Le président l'envoya en Russie, avec le titre de ministre. Il était en 1814 l'un des plénipotentiaires des États-Unis près des puissances européennes. ADAMS, nommé au mois de mars 1815, ministre des Etats-Unis à Londres, arriva dans cette capitale au commencement de juin, et présenta ses lettres de créance au prince-régent le 8 du même mois. — ADAMS, major général de l'armée anglaise, employé à l'armée du duc de Wellington en 1815. Ce général, dans son rapport sur la bataille de Waterloo, le signale comme un des officiers qui se distinguèrent. Il s'est fait connaître dans le monde par un esprit aimable, cultivé, et par la politesse de ses manières. R.

ADDINGTON. *Voy*. SYDMOUTH.

ADELON, médecin à Paris, né à Dijon vers 1780, fit ses études médicales dans la capitale, et rédigea quelques articles relatifs à sa profession, dans la *Gazette de France* et dans quelques autres journaux. Ce fut lui qui rendit compte, dans la *Gazette de France* en 1808, des séances publiques dans lesquelles le docteur Gall exposa son système de l'anatomie du cerveau. Les articles qu'il fit sur ce sujet, furent imprimés sous le titre d'*Analyse d'un cours du docteur Gall, ou Physiologie et anatomie du cerveau, d'après son système*, 1 vol. in-8°., Paris, 1808 (sans nom d'auteur, mais avec l'approbation du docteur Gall, qui en revit lui-même les épreuves). M. Adelon professe aujourd'hui à l'école de médecine: il a rédigé plusieurs articles de la *Biographie universelle*, entre autres celui de Bichat, conjointement avec M. Chaussier, dont il est l'élève; il est aussi l'un des collaborateurs du *Dictionnaire des Sciences médicales*. D.

ADELUNG (Frédéric d'), né à Stettin, neveu du célèbre grammairien de ce nom, et son continuateur dans ses recherches philologiques, s'établit à Pétersbourg, et y fut membre de la direction du théâtre allemand de cette capitale. Il fut ensuite nommé assesseur du collége, et l'un des instituteurs des jeunes princes de la famille impériale. Depuis ce temps il est monté jusqu'au rang de conseiller d'état; et l'empereur lui a donné la croix de l'ordre de Ste.-Anne de la seconde classe. On connaît de lui, en allemand: I. *Notices et Extraits d'anciens poètes allemands, dont les manuscrits sont passés de la bibliothèque d'Heidelberg à celle du Vatican*, Kœnigsberg, 1796 et 1798, 2 part. in-8°. II. *Sur l'ancienneté de quelques poëmes septentrionaux*, inséré dans le tome IV de la collection de Becker. En français, *Rapports entre la langue sanscrite et la langue russe*, présentés à l'académie impériale russe, St.-Pétersbourg, 1811, grand in-4°. M. Adelung a supprimé ensuite cette dissertation, qui a paru sans son nom. Il possède une très belle collection de manuscrits sur les différentes langues de l'univers, et surtout celles de l'Asie. Le fonds de cette collection a été ramassé par feu M. Backmeister, bibliothécaire de l'académie des sciences à Pétersbourg. M. Adelung a composé d'après cette collection, et avec les notices que M. de Klaproth lui a données sur plusieurs langues asiatiques, un supplément pour le premier volume du *Mithridates* de son oncle, qui a été publié récemment à Berlin. A.

ADET (Pierre-Auguste), né à Nevers, le 18 mai 1763. D'abord élève d'artillerie, il quitta ensuite le service pour se livrer aux sciences, et fut successivement chef de l'administration des colonies, membre du conseil des mines, adjoint au ministre de la marine d'Albarade en 1793, envoyé de la république à Genève, et ministre plénipotentiaire aux Etats-Unis d'Amérique. En janvier 1796, il présenta au congrès, de la part de la nation française, un drapeau aux trois couleurs, dont Merlin de Douai avait fait décréter l'envoi. M. Adet fut rappelé en France le 4 mars 1796; mais le directoire demanda qu'on lui conservât sa place, ce qui fut accordé. Le 28 octobre de la même année (5 brumaire an V), il remit au secrétaire des Etats-Unis une note officielle, dans laquelle il lui faisait part de l'arrêté du directoire, portant « que le pavillon » de la république traiterait le pavillon » neutre comme celui-ci se laisserait » traiter par les Anglais. » A la suite de cette déclaration se trouvait un long énoncé des griefs imputés au gouvernement américain. Les Etats-Unis prouvèrent que le traité de 1778 s'opposait formellement à la notification du directoire. Le 16 novembre suivant (24 brumaire), M. Adet publia un avis par lequel il faisait connaître qu'étant suspendu de ses fonctions de ministre plénipotentiaire, les demandes qu'on aurait à faire à la république devaient être dorénavant adressées au consul-général ou aux consuls particuliers. Lorsqu'il fut revenu en France à la suite de son rappel, le nouveau directoire formé à la fin de l'an VII, le nomma, au mois de fructidor (août 1799), commissaire à Saint-Domingue avec Fréron et Fauchet; mais il refusa cette place. La révolution du 18 brumaire lui ouvrit la carrière législative; il fut élu membre du tribunat. En ventôse an VIII (fin de mars 1800), il y présenta un rapport sur les prises maritimes et la course, dans lequel il établit que le droit de la diriger par des réglemens devait appartenir au gouvernement seul. Quelques jours après, il fut nommé membre de la commission des inspecteurs, et secrétaire le 22 novembre 1801. Il quitta ce corps en mars 1803, pour passer à la préfecture de la Nièvre. M. Adet fut élu en juin 1809 membre du corps législatif pour ce département, où il jouit de propriétés considérables. Le 22 mars, il fit hommage au corps législatif, au nom de son collègue Bouffey, d'un ouvrage intitulé, *Recherches sur l'influence de l'air, dans le développement, le caractère et le traitement des maladies*, dont il demanda la mention honorable et le dépôt à la Bibliothèque. M. Adet, qui était chevalier de la Légion-d'honneur depuis plusieurs années, fut nommé officier en 1813. Le 31 août de la même année il devint conseiller-maître en la cour des comptes; et le 10 avril suivant, il donna, en cette qualité, son adhésion à la déchéance de Buonaparte. A la fin de mars même année, lors du retour de Buonaparte, il fut un des signataires de l'adresse qui lui fut envoyée au nom de la cour des comptes, et

que plusieurs membres de cette cour ont désavouée ou refusé de signer. Le 29 mai suivant, il se réunit à la députation de la ville de Nevers, qui vint présenter ses félicitations à Buonaparte. M. Adet s'est beaucoup occupé de chimie, et il a publié : I. *Méthode de nomenclature chimique proposée par MM. Morveau, Lavoisier, Bertholet et Fourcroy*, 1787, in-8°. Il n'y a guère de lui, dans cet ouvrage, que le système de nouveaux caractères chimiques, qu'il avait imaginés en société avec M. Hassenfratz, et dont l'usage n'a pas été adopté. II. *Estimation de la température de différentes latitudes*, traduit de l'anglais de Kirwan, 1789, in-8°. III. *Réflexions sur la doctrine du phlogistique et de la décomposition de l'eau*, traduites de l'anglais de J. Priestley, et suivies d'une réponse, 1798, in-8°. IV. *Leçons élémentaires de chimie*, 1804, in-8°., publiées par ordre du gouvernement pour l'usage des lycées. M. Adet est l'un des collaborateurs des *Annales de chimie*. Il a pris part à la traduction du *Traité de la théorie et de la curation des ulcères*, par M. Bell, un vol. in-12. Ersch lui attribue les *Contes de la chaumière*, traduits de l'anglais, 1798, in-12. D.

ADHÉMAR DE LANTAGNAC (Le comte MAURICE D'), né le 12 juin 1772 d'une ancienne famille du Languedoc, fut du nombre des pages qui, à la journée du 5 octobre 1789, se trouvèrent de service auprès du roi, et le lendemain l'escortèrent à Paris : il resta page jusqu'au mois de septembre 1791, époque à laquelle il rejoignit à Cobleutz les princes frères du roi. A la fin de 1791, il vint se ranger sous les drapeaux du prince de Condé, servit d'abord à l'avant-garde dans la légion de Mirabeau, ensuite dans Dauphin cavalerie, et enfin en qualité d'officier de la cavalerie noble, commandée par le duc de Berry. Il donna, dans toutes les occasions, des preuves de dévouement et de courage, et resta sous les drapeaux du prince de Condé jusqu'au licenciement de l'armée, le 29 avril 1801, époque à laquelle il rentra en France. Le 31 mars 1814, il se prononça en faveur des Bourbons, et fut un des premiers à prendre la cocarde blanche dans Paris. Il s'inscrivit ensuite dans la garde à cheval, alla au-devant du comte d'Artois à Livri le 10 avril, et partit pour Bordeaux le lendemain, envoyé auprès du duc d'Angoulême par MONSIEUR. De retour de cette mission, il fut fait colonel et chevalier de Saint-Louis. Il suivit le Roi à Gand ; et ce prince le nomma colonel de la légion départementale du Haut-Rhin, le 26 octobre 1815. D.

ADHÉMAR DE CIANSA (JOSEPH, comte D'), entra au service en 1782 en qualité de sous-lieutenant au régiment de Viennois, et fit la guerre d'Amérique sous les ordres de Bouillé. Émigré en 1792, il fit la campagne de cette année dans l'armée des princes. Rentré en France, il prit du service en qualité de gendarme d'ordonnance à l'époque où Buonaparte fut reconnu empereur par toutes les puissances du Continent. Artisan de sa fortune militaire, M. d'Adhémar ne dut alors qu'à son courage et à ses talents le poste de colonel du 29e. régiment d'infanterie, qu'il occupa jusqu'en 1814. Il fut nommé chevalier de Saint-Louis le 27 novembre même année. M. d'Adhémar avait alors deux fils au service du roi, l'un dans son régiment, et l'autre dans le 1er. régiment de hussards. Le Roi le nomma colonel de la légion départementale des Deux-Sèvres en octobre 1815. D.

ADHÉMAR DE COLOMBIERS (ANTOINE-FRÉDÉRIC-LOUIS, comte D'), de la même famille que les précédents, fut capitaine d'artillerie avant la révolution, et continua de servir à cette époque. Il fit deux campagnes dans l'armée du Rhin, et fut suspendu de ses fonctions, comme noble, en 1793. M. d'Adhémar se retira alors à Anduze, sa patrie, où il avait été nommé commandant de la garde nationale en 1791. Il se fixa dans ce pays pendant tous les orages révolutionnaires, et fut nommé commandant, pour le roi, de la ville d'Anduze, le 17 juillet 1815. Il fit tous ses efforts, pendant l'interrègne, pour soutenir la cause des Bourbons dans ces contrées, et s'exposa à de grands dangers, surtout dans la nuit du 20 au 21 juillet, où les ennemis de S. M. tirèrent sur lui plusieurs coups de fusil presque à bout portant. D.

ADLER (JACQUES-GEORGE-CHRÉTIEN), savant orientaliste danois, né en décembre 1756 à Arnis dans le duché de Sleswig, était à Rome un des savants qui profitèrent de la munificence du cardinal Borgia pour publier à ses frais la description des pièces les plus curieuses de

son cabinet. De retour dans sa patrie, il fut nommé en 1783 professeur extraordinaire de langue syriaque, et, en 1788, professeur de théologie, à l'université de Copenhague : il remplit dans la même ville les fonctions de pasteur de l'église allemande de Christian-Hafen depuis 1785 jusqu'en 1789. Après avoir exercé d'autres fonctions ecclésiastiques dans le duché de Sleswig, il fut nommé en 1798 prédicateur du château de Gottorp. Voici ses principaux ouvrages : I. *Recueil de formules d'actes et de contrats en hébreu rabbinique et en allemand*, Hambourg, 1773, in-8°. Il n'avait pas dix-sept ans quand il publia ce livre, dont on a renouvelé le frontispice en 1792 sous la rubrique d'Altona. II. *Judæorum Codicis sacri ritè scribendi leges ad ritè æstimandos eodices manuscriptos antiquos*, etc., ibid., 1779, in-4°. III. *Descriptio codicum quorumdam cuficorum... in bibliothecâ regiâ Hafniensi*, Altona, 1780, in-8°. On y trouve des détails aussi curieux que neufs sur la manière d'écrire des arabes. IV. *Museum cuficum Borgianum Velitris*, Rome, 1782 et 1792, 2 vol. in-4°.; la 2e. partie reparut avec un supplément en 1795. V. *Bibliotheca biblica Wurtembergici ducis, olim Lorckiana*, Altona, 1787, in-4°. VI. *Novi Testamenti versiones syriacæ... illustratæ*, Copenhague, 1789, in-4°. VII. *Abulfedæ annales Muslemici*, arabe et latin, ibid., 1789-95, 5 vol. in-4°. Adler n'en est que l'éditeur; la version est de Reiske. VIII. Plusieurs Sermons en allemand; de curieux morceaux de littérature orientale dans différents ouvrages ou Recueils périodiques, et la Relation de son voyage de Rome, publiée en allemand, Altona, 1783, in-8°., par son frère Jean-Christophe-George ADLER, magistrat et avocat à Altona, connu par quelques productions judiciaires imprimées en allemand. T.

ADMYRAULD (JULIEN-LOUIS), maire de la commune de Lasaigne en juin 1809, fut élu par le sénat membre du corps législatif pour le département de la Charente-Inférieure. Le 19 novembre 1814, il prononça un discours fort étendu sur les douanes, et fit une sortie militaire contre le système du gouvernement de Buonaparte, qui, donnant tout aux conquêtes, avait dénaturé les vrais éléments de la prospérité publique. Passant ensuite à l'examen des dispositions du projet de loi, M. Admyrauld y proposa plusieurs amendements. Il obtint, quelques jours après, un congé de six semaines pour affaires de famille, et ne reparut plus pendant la session. En août 1815, il fut nommé membre de la chambre des députés par le département de la Charente. Cette assemblée le nomma commissaire pour examiner la proposition de M. Dugas relativement aux mines, en mars 1816. D.

ADOLPHUS (JOHN), né à Londres, membre de la société des antiquaires de cette ville, résida quelque temps à l'île Saint-Christophe, avec un caractère public, s'établit à Londres comme procureur (*attorney*) en 1790, et a quitté cette profession depuis pour celle d'avocat plaidant. Il a aidé M. Coxe en préparant pour l'impression les Mémoires de sir Robert Walpole, et a donné lui-même au public plusieurs ouvrages qui se recommandent, en général, à l'estime, par l'intérêt des sujets, l'exactitude des recherches, par la véracité et l'impartialité, par le naturel et la correction du style d'ailleurs peu élevé, mais dans lesquels on chercherait inutilement cet esprit philosophique et cette profondeur de vues qui ont fait la réputation d'un petit nombre d'historiens. Voici les titres de ceux des ouvrages d'Adolphus, auxquels il a mis son nom : I. *Mémoires biographiques de la révolution française*, Londres, 1799, 2 vol. in-8°. II. *Le Cabinet anglais, contenant des portraits de personnages illustres, gravés d'après des tableaux originaux, avec des Mémoires biographiques*, Londres, 1799, 2 vol. in-4°. III. *Histoire d'Angleterre, depuis l'avénement du roi George III, jusqu'à la conclusion de la paix de 1783*, 1802, Londres, 3 vol. in-8°. IV. *Réflexions sur les causes de la rupture actuelle avec la France*, Londres, 1803, in-8°. V. *Vue générale des possessions intérieures et étrangères de la couronne (d'Angleterre), des lois, du commerce, des revenus, administrations et autres établissements tant militaires que civils*, 1814, Londres, 4 vol. in-8°. Re.

ADORUS (DON ANTONIO), né à Madrid, et avocat dans la même ville. Quand la révolution française éclata, il fut un des premiers, parmi les gens de barreau, qui en adoptèrent les principes. Ayant cherché à les propager, il fut exilé de Madrid en 1792. La mort de Louis XVI lui

fit cependant changer d'avis, et, de retour dans la capitale, il parut avoir renoncé aux idées républicaines; mais une injustice que, dit-on, il reçut du prince de la Paix, les lui fit embrasser de nouveau. Nommé député aux cortès de 1811, tout en déclamant contre l'usurpation de Buonaparte, il fut un des partisans les plus déclarés d'un gouvernement mixte, c'est-à-dire, d'un gouvernement dans lequel le roi n'aurait pas même eu le pouvoir de faire le bien. Il eut une grande part à la rédaction de la nouvelle constitution, par laquelle les cortès, s'assurant toute l'autorité, Ferdinand VII devenait un fantôme de monarque sans représentation et sans volonté. Lorsque ce prince, délivré de son esclavage, attendait à Valençai le moment propice de remonter sur son trône, Adorus, avec ses partisans, insistait pour qu'on ne le reçût pas dans la capitale avant qu'il n'eût prêté serment d'observer les constitutions : mais le parti royal l'ayant emporté, Adorus disparut tout-à-coup; ce qui donna lieu de croire que Ferdinand l'avait fait enfermer dans la tour de Ségovie. Plusieurs autres individus de ce nom sont entièrement attachés à la cause de Ferdinand. S.

ADRIEN, acteur de l'Opéra depuis 1787, s'y distingua par la noblesse et la vérité de son jeu. Il remplissait les rôles de roi, de tyran, de grand-prêtre, et toujours à la satisfaction du public, surtout dans le rôle d'OEdipe à Colone; mais un travail assidu ayant totalement ruiné sa voix, il s'est vu, quoique jeune encore, obligé de quitter la scène. Il est aujourd'hui le second chef de chant de l'Académie royale de musique. A.

ADRY (Jean-Félicissime), ancien membre de la congrégation de l'Oratoire, né à Vincelotte, près d'Auxerre, en 1749, professa, pendant plusieurs années, la rhétorique au collége de Troyes en Champagne. Il était, à l'époque de la révolution, bibliothécaire de la Maison de la rue Saint-Honoré, à Paris. Cet habile professeur a composé, pour exercer ses élèves, différents plaidoyers sur des matières importantes. Le tome 1er. de l'*Essai d'Instruction morale*, publié à Paris en 1811, renferme l'extrait de ceux qui ont été le sujet d'exercices publics, soutenus le 18 août 1778 (*Voy.* la p. 167). M. Adry fit insérer, en août et octobre 1782, dans le *Journal encyclopédique*, la Notice de quelques ouvrages non imprimés d'Edmond Rieber et de Nicolas Clemangis. Il publia à Troyes, en 1787, in 8°., un Discours pour la distribution des prix de l'école du dessin de la ville de Troyes, prononcé dans la grand'salle de l'hôtel-de-ville. Depuis la révolution, M. Adry a été l'éditeur de beaucoup d'ouvrages tant anciens que modernes, à la tête desquels il a placé des préfaces estimées, ou qu'il a enrichis tantôt de notes curieuses, tantôt d'utiles suppléments : il a fourni plusieurs bons articles au *Magasin encyclopédique*, entre autres une Notice sur la famille des Elzevirs, qui a été imprimée à part, 1806, in 8°.; ce n'est que l'extrait d'un travail très étendu sur ces célèbres imprimeurs, suivi du catalogue de toutes leurs éditions, surtout en petit format. Les principaux ouvrages publiés ou revus depuis 1789, par M. Adry, sont : I. *Voyage du Vallon tranquille, par Charpentier, nouvelle édition, avec une préface et des notes servant de clef*, Paris, 1796, in-12. L'abbé de Saint-Léger a eu part à cette édition, devenue très rare. II. *Vie de Marie de Hautefort, duchesse de Schomberg, par une de ses amies*, ouvrage imprimé, pour la première fois, sur un manuscrit tiré de la bibliothèque de M. Beaucousin, avec une préface et des notes, 1799, in-4°. III *Histoire de la vie et de la mort tragique de Vittoria Accorambona, duchesse de Bracciano*, 1800, in-4°. Ces deux ouvrages, sortis des presses d'une imprimerie particulière, ont été tirés à petit nombre, et sont par conséquent très rares. Le savant éditeur les a réunis sous ce titre : *Histoire de Vittoria Accorambona, duchesse de Bracciano, avec la Vie de madame de Hautefort, duchesse de Schomberg*, etc., seconde édition, Paris, Ange Clo, 1807, in 12. IV. *Notice sur Boccace, traduite en partie de l'italien de Tiraboschi*, en tête de la traduction des *Nouvelles* de J. Boccace, par Mirabeau, Paris, Duprat, 1802, 4 vol. in-8°., ou 8 vol. in-18 : on a tiré séparément des exemplaires de l'édition in-8°. V. *Histoire du vicomte de Turenne, par l'abbé Raguenet, avec une addition* intéressante, Paris, Barbou, 1806, in-12. VI. *Les Fables de La Fontaine, édition revue avec soin, avec la Vie de l'auteur, et suivie d'un Vocabu-*

laire qui tiendra lieu de notes, Paris, Barbou, 1806, in-12. Il a été tiré séparément des exemplaires du *Vocabulaire*. VII. *Dictionnaire des jeux de l'enfance et de la jeunesse, chez tous les peuples*, Paris, Barbou, 1807, in-12, avec fig. VIII. *Phœdri fabulæ cum notis et emendationibus Fr. Jos. Desbillons, tertia editio cui accessere adnotationes gallicæ*, Paris, Duprat, 1807, in-12. IX. *La Princesse de Clèves*, suivie des *Lettres à Mme. la marquise de *** sur ce roman*, et de *la Comtesse de Tende*, Paris, Duprat, 1807, 2 vol. in-12, avec une préface très instructive. X. *Notice sur le collége de Juilly*, Paris, 1807, in-8°. de 32 pag. Cette notice, réimprimée avec des augmentations en 1816, doit faire partie de la préface du Traité inédit des Études, du P. Houbigant, ouvrage que l'auteur a l'intention de publier, et qui, par ses accessoires, offrira, d'une manière purement historique, un parallèle de la manière d'enseigner, qui était suivie dans l'Oratoire, chez les jésuites, dans les écoles de Port-Royal, et dans l'université. XI. *Lettre de Quintus Cicéron à Marcus Tullius sur la demande du consulat*, traduite, pour la première fois, à la fin de la sixième édition des Livres de Cicéron, de la *Vieillesse*, etc., traduits par M. de Barrett, Paris, Delalain, 1809, in-12. la traduction de cette lettre était achevée avant 1802. M. Eusèbe Salverte en a publié une nouvelle dans le *Magasin encyclopédique* (mai 1806). XII. *Notice sur la Vie et les ouvrages de M. de Sacy*, de l'Académie française, en tête d'une nouvelle édition de la Traduction des Lettres et du Panégyrique de Pline, Paris, 1806, 3 vol. in-12. XIII. *Les Aventures de Télémaque, par M. de Fénélon, nouvelle édition, collationnée sur les manuscrits et imprimés*, augmentée d'un Précis de la Vie de Fénélon, des principales variantes, d'une liste raisonnée des éditions qui ont paru jusqu'à ce jour, et d'une table des matières, Paris, Duprat, 1811, 2 vol. in-8°., avec fig. Cette édition est estimée. « Tout le monde sait, dit M. Adry, dans » sa liste des éditions de ce livre, et sous » la date de 1719, que les remarques sa- » tiriques, pour l'intelligence de ce » poème allégorique, sont d'Henri Phi- » lippe de Limiers, dont tous les ouvrages » sont si justement méprisés. » Nous doutons que cette anecdote soit aussi connue que le prétend M. Adry : elle était ensevelie dans le 1er. vol. des *Mémoires littéraires* de Bruys. M. Barbier l'en tira, en 1809, pour la reproduire dans le 3e. vol. de son *Dictionnaire des anonymes* : mais, en relisant avec attention la Notice des éditions de Télémaque, qui se trouve dans le tome XIX de la *Bibliothèque britannique*, il a dû se convaincre que le véritable auteur des Remarques satiriques était le fameux Jean-Armand du Bourdieu, ministre protestant, qui les inséra, en 1718, dans une édition de *Télémaque*, faite à Londres : il est possible que ce soit Limiers qui ait dirigé l'édition d'Amsterdam, 1719. Du Bourdieu est connu par quelques ouvrages, et surtout par un discours véhément contre Louis XIV, sous ce titre : *L'Orgueil de Nebucadnetzar, abattu de la main de Dieu, etc.*, Amsterdam, 1707, in-8°. XIV. *Examen des nouvelles fables de Phèdre*, Paris, Egron, 1812, in-12, où leur authenticité est révoquée en doute. M. Adry a encore en manuscrit : 1°. Un travail fort étendu sur les *Ana* et *Mélanges littéraires*. — 2°. Des Recherches considérables sur les fabulistes anciens et modernes. — 3°. La Traduction de l'ouvrage de Humfrey Hody, intitulé, *Dissertationes de Græcis illustribus*, etc. — 4°. Histoire littéraire de Port-Royal. Cet ouvrage sera d'un grand intérêt, si l'on en juge par les talents de quelques élèves sortis des écoles de Port-Royal, et par les *Méthodes* diverses des habiles instituteurs, lesquelles tiennent encore aujourd'hui le premier rang parmi les productions de ce genre — 5°. Une Vie du P. Malebranche, rédigée sur des mémoires authentiques. Le célèbre père André, jésuite, a laissé une Vie du même auteur faite d'après les mêmes mémoires; elle devait être publiée dans ces derniers temps par feu M. l'abbé Hemey d'Auberive. Il est à desirer que le manuscrit qu'il en possédait, tombe dans des mains fidèles. Si l'on se permet de l'altérer, le travail de M. Adry servira tôt ou tard à faire reconnaître l'imposture. E.

AFFRY (Le comte D'), petit-fils du colonel des gardes-suisses qui mourut à Paris en 1793, était lieutenant dans les gardes-suisses à l'époque du 10 août 1792. Il ne se trouva point au combat qui eut lieu dans cette journée, étant alors en Normandie avec un détachement du même corps. Devenu colonel

d'un des régiments suisses au service de France sous le gouvernement impérial, il fit la campagne de Russie en 1812, et fut nommé officier de la Légion-d'honneur après le combat de Smolensk. Revenu en France après le rétablissement des Bourbons, il fut nommé chevalier de Saint-Louis par le Roi le 5 septembre 1814, et commandant de la Légion-d'honneur par MONSIEUR, le 17 mars 1815. Le comte d'Affry commandait alors à Paris un corps d'infanterie, composé de plusieurs régiments suisses qui annoncèrent les meilleures dispositions pour la défense de Louis XVIII. Le 21 du même mois, Buonaparte lui ayant fait dire qu'il passerait ce corps en revue, M. d'Affry répondit : « Je ferai mon devoir. » Le même jour il assembla sa troupe, et il lui demanda quelle conduite il devait tenir. Officiers et soldats s'écrièrent : « Celle que prescrit le devoir. » Le 22, Buonaparte ne voyant pas les Suisses dans les rangs, envoya au colonel l'ordre de les amener sur-le-champ au Carrousel. M. d'Affry répondit qu'il ne reconnaissait d'ordre que du Roi. Après la revue, Buonaparte fit inviter le colonel à monter au château. Cet officier s'y rendit, et il répondit avec la même fermeté aux interpellations qui lui furent adressées en présence d'un nombreux état-major. Buonaparte n'osa pas répliquer; et M. d'Affry resta libre. Il se rendit en Suisse, où il fut employé comme maréchal-de-camp. Il commandait à Bâle dans le mois de juin, lorsque cette ville fut bombardée par la forteresse d'Huningue. (*Voy.* BARBANÈGRE.) Le comte d'Affry pénétra ensuite en France avec son corps d'armée, sous les ordres du général en chef Bachman, et il occupa Pontarlier, le fort de Joux, etc. Ce fut à cette époque que l'archiduc Jean lui fit remettre, de la part de l'empereur, la petite croix de l'ordre de Saint-Léopold, pour les services qu'il avait rendus aux troupes autrichiennes lors du passage du Rhin. D.

AGAR, ministre des finances du roi Murat, fut administrateur-général du grand-duché de Berg, dès que Buonaparte eut donné cette souveraineté à son beau-frère. Très avancé dans la confiance du nouveau souverain, Agar dirigea à la fois toutes les parties de l'administration, établit de nouveaux impôts, et fit si bien, que la fortune de son protecteur et la sienne s'en trouvèrent fort augmentées. Lorsque Murat devint roi de Naples, Agar l'accompagna encore dans ce pays; il en fut le ministre des finances, et il occupa cette place jusqu'à la chute de Murat, en 1815. On sait qu'Agar a dirigé les finances du royaume de Naples d'après les mêmes principes que celles du grand-duché de Berg. Murat en avait fait son confident le plus intime; il ne pouvait se passer de lui un seul instant, et il l'associait à toutes les parties du gouvernement. D.

AGIER, lieutenant-général de la sénéchaussée du Poitou, et procureur du Roi à Saint-Maixent, fut, en 1789, député du tiers-état aux états-généraux, où il se fit remarquer par sa modération et ses travaux assidus dans les comités. Il monta rarement à la tribune, et n'y parut le plus souvent que pour des objets qui intéressaient sa province. Il figura toujours parmi les amis du Roi, quoiqu'il se montrât favorable à quelques changements, tels que la suppression de plusieurs ordres monastiques. Il vota aussi pour que les paroisses fussent désignées sous le nom de communes. M. Agier partagea encore l'opinion de ceux qui voulaient que les officiers municipaux ne fussent pas soumis à la responsabilité. Il fut un des premiers qui s'opposèrent à la mise en jugement du Roi à son retour de Varennes. Nommé aux fonctions de membre de la cour de cassation quand l'assemblée constituante termina sa session, il refusa cette place, et rentra dans sa province, où il déploya beaucoup d'énergie contre les révolutionnaires, surtout pendant l'année 1793, époque à laquelle il fut incarcéré. Les premiers orages de la révolution passés, il fut nommé commissaire du gouvernement près le tribunal civil de Niort. Il est actuellement procureur du Roi près la cour royale de cette ville, et membre du collége électoral du département des Deux-Sèvres. Y.

AGIER (JEAN-PIERRE), cousin-germain du précédent, jurisconsulte, né à Paris, député suppléant de cette ville à l'assemblée nationale, membre de la commune en 1789, et nommé à son comité des recherches le 18 novembre de la même année. Il fut chargé « de poursuivre les auteurs et complices des » conspirations des 13 et 14 juillet de la » cour contre le peuple, et des 5 et 6 oc-

» tobre d'une faction contre la cour. » Dans le rapport qu'il présenta en décembre à la commune sur ces divers événements, il avança la maxime « que les » ordres du roi ne pouvaient servir d'ex- » cuse aux exécuteurs de commande- » ments tyranniques. » Le 23 décembre 1790, il fit, au nom de ce même comité, un rapport par lequel il annonçait que les dépenses avaient été peu considérables, parce qu'on n'avait pas eu occasion de donner aux dénonciateurs les sommes qu'on avait été autorisé à leur distribuer. Le 31 du même mois, il fut élu juge du second arrondissement de Paris. Il fit, à la fin de 1791, un voyage à Londres, où il assista à une séance de la société *révolutionnaire*. Il avait été, au milieu de la même année, l'un des candidats désignés pour la place de gouverneur du prince royal. Au mois de janvier 1795, séance du 19 nivôse an III, on le nomma président du tribunal révolutionnaire, à la place de Mouricault; et ce fut sous sa présidence que Fouquier-Thainville et ses complices furent condamnés à mort. Désigné comme haut-juré pour la haute-cour nationale convoquée à Vendôme en 1797, il se récusa comme inscrit par les prévenus sur une liste de proscription. Cette récusation, dictée par la modération et la délicatesse, ne fut point admise. Un arrêté consulaire, du 14 germinal au VIII (avril 1800), porta M. Agier à la place de président du tribunal criminel de Paris, qu'il refusa: il accepta, depuis, les fonctions de juge au tribunal d'appel, dont il a été vice-président. Ce fut M. Agier qui installa la cour prévôtale de Paris en janvier 1816. Il prononça à cette occasion un discours terminé par la phrase suivante: « Fasse » le ciel, Messieurs, que par vos cons- » tants efforts et par le concours des bons » citoyens, par le retour de l'ordre, par » l'abjuration de tous les partis, par une » réunion franche et cordiale autour de » l'excellent roi que la Providence nous » a rendu, et de la charte salutaire qu'il » nous a donnée, ce qui a paru néces- » saire cesse de l'être, et que votre ma- » gistrature ne dure même pas jusqu'au » terme qui lui est fixé! c'est le vœu du » législateur, c'est le vôtre et celui de » tous les gens de bien. » M. Agier a été nommé par le Roi chevalier de la Légion-d'honneur. On a de lui: I. *Vues sur la réformation des lois civiles*, 1793, in-8°. II. *Du mariage dans ses rapports avec les lois françaises*, 1801, 2 vol. in-8°. III. *Le Jurisconsulte national*. IV. Une traduct. des psaumes de David, 3 vol. in-8°. Y.

AGIER, cousin du précédent, et fils de M. Agier, procureur du roi près la cour royale de Niort (*Voy.* ci-dessus), suivait les cours de l'académie de législation de Paris, lors du procès de Moreau. Apprenant que le jeune Troche, impliqué dans la conspiration contre Buonaparte, était sans défenseur, il se chargea de plaider sa cause, et sauva non-seulement Troche fils, mais encore Troche père, de la cause duquel il n'était point chargé. En 1808, présenté par la cour d'appel de Poitiers et par celle de Paris comme candidat à une place de conseiller-auditeur, il fut nommé à la cour de Paris. Au milieu de l'année 1810, il devint substitut du procureur-général, et fut chargé d'une partie du service des audiences des assises et des appels de police correctionnelle. Le 1er. avril 1814, il se fit remarquer à la tête d'un grand nombre de jeunes gens qui parcouraient les rues de Paris avec des drapeaux blancs. Lorsque cette foule arriva à la place Louis XV sur l'endroit où Louis XVI avait péri, M. Agier arrêta la colonne, et s'écria: *A genoux, Messieurs, sur cette place où Louis XVI fut rendu à la vie immortelle! A genoux devant Dieu, qui seul a pu produire le miracle de notre délivrance!* Au mois de mars 1815, M. Agier fit, dans l'affaire de Méhée contre Gueffier, un réquisitoire remarquable par son énergie. Peu de jours après, il fut nommé capitaine d'une compagnie de volontaires royaux. Après le retour de Buonaparte, il s'opposa à l'adresse qu'il était question de lui envoyer; et, le premier de son corps, il refusa de donner son adhésion à l'acte additionnel. Au mois d'août suivant, il fut nommé candidat à la chambre des députés par le collége d'arrondissement de Sceaux, où il se prononça avec énergie contre de mauvais choix proposés au Roi par des intrigants. Nommé, par ce même collége, président de la députation chargée de présenter une adresse au Roi, il dit à ce prince: « Pour rendre à V. M. la » pensée du collége, nous lui dirons » que, pour tous ses membres, l'autel » de la patrie est sur les marches du

» trône..... » Quelques individus, convaincus d'avoir proféré des cris séditieux, ayant été arrêtés et traduits à la cour d'assises pendant le mois d'août 1815, M. Agier prononça à cette occasion des discours qui furent reproduits dans les journaux, et reçurent les suffrages de tous les amis du Roi Il était au commencement de 1816 président de la société des *francs Régénérés* qui fut dissoute par ordre du garde-des-sceaux. Y.

AGOULT (Le vicomte Antoine-Jean d'), de l'ancienne famille de Provence de ce nom, entra au service comme mousquetaire en 1768, fut nommé sous-lieutenant des gardes-du corps le 30 mars 1781, aide-major, mestre-de-camp en 1783, et commandeur de St.-Lazare en 1787. Il émigra en 1791, fit la campagne de 1792 dans l'armée des princes, et rejoignit le Roi à Vérone, d'où il eut l'honneur d'accompagner S. M., se rendant par le Mont-St.-Gothard à l'armée de Condé en Brisgaw. Depuis cette époque, M. d'Agoult a suivi le Roi en Allemagne, en Russie et en Angleterre; et il n'est rentré en France qu'avec ce prince en 1814. Il fut nommé premier écuyer de Madame, duchesse d'Angoulême, peu de temps après son retour, puis lieutenant-général et commandeur de Saint-Louis. Depuis ce temps, le vicomte d'Agoult a constamment suivi cette princesse dans ses voyages à Bordeaux, en Angleterre et dans les Pays-Bas. D.

AGOULT (Le comte Antoine d'), de la même famille, fut nommé sous-lieutenant de cavalerie en 1763, capitaine en 1769, sous-lieutenant des gardes-du-corps le 15 février 1784, et mestre-de-camp le 30 mars 1788. En 1789, il fut député de la noblesse du Dauphiné aux états généraux, et passa l'un des premiers, le 22 juin, à la chambre du tiers. C'est à tort que l'on a fait un reproche de cette démarche à M. d'Agoult; son mandat était impératif à cet égard. Il signa la protestation du 19 juin 1790, concernant la noblesse, et celle du 6 octobre, sur le rapport de la procédure du Châtelet. Le comte d'Agoult rejoignit depuis les gardes du-corps à Coblentz, servit avec eux, et passa en 1795 à l'armée de Condé, dont il suivit le sort. Il fut fait maréchal-de-camp en 1797, et fit encore les campagnes de 1799, 1800 et 1801, en qualité de capitaine d'une compagnie noble sous les ordres de Mgr. le duc d'Angoulême. En 1800, le comte d'Agoult couvrit, avec un gros détachement de cavalerie qu'il commandait, la droite de l'armée de Condé dans la retraite de Rottmann à Léoben, en prenant des positions à Admont, Altenmark et St.-Galle. Il ne quitta cette armée qu'au dernier licenciement Il rejoignit le Roi en 1814 à Paris, et il fut fait alors aide major-général des gardes-du-corps. M. d'Agoult se trouvait en Dauphiné lors du débarquement de Buonaparte en 1815 : il se rendit aussitôt à Grenoble, offrit au général Marchand ses services et ceux de beaucoup de royalistes qui demandaient à être mis dans les rangs de la garnison pour stimuler les soldats et défendre la ville; sur le refus de ce général, et voyant cette ville perdue et sans défense, il partit pour Lyon avec plusieurs jeunes gens dévoués au Roi, et rendit compte à Monsieur de ce qui venait de se passer à Grenoble. Monsieur n'ayant pas besoin de ses services, il se rendit à Paris. Arrivé dans cette ville, il reprit son service d'aide-major-général, et il accompagna les princes jusqu'à Armentières. Il continua ses fonctions d'aide-major-général lors du retour du Roi en juillet 1815, et fut appelé comme témoin dans le procès de Labédoyère.—M. d'Agoult, évêque de Pamiers, est frère du vicomte. On lui attribue un Mémoire in-4°. publié en 1816 sous ce titre : *Éclaircissement sur le projet de banque nationale, et Réponse aux objections faites contre ce projet.* Ce mémoire, rédigé depuis longtemps, avait été présenté à Louis XVI; et M. d'Agoult n'y a fait que quelques modifications devenues nécessaires par les circonstances. D.

AGUESSEAU (Henri Cardin Jean-Baptiste de Fresnes d'), descendant du célèbre chancelier, était, avant la révolution, conseiller d'état, avocat-général au parlement de Paris, prévôt, maître des cérémonies, et depuis 1783 grand-officier commandeur. Il fut, en 1789, député de la noblesse du bailliage de Meaux aux états-généraux, et se réunit un des premiers de cet ordre à celui des communes. Il donna sa démission au mois de juin 1790, et fut remplacé par M. Dubuat. Chabot l'accusa, le 4 juin 1792, de tenir chez lui des conciliabules secrets, et de prendre part aux manœuvres du parti royaliste pour dissoudre l'assemblée. Après le 18 brumaire, il fut appelé

aux fonctions de président du tribunal d'appel de Paris. Le 4 juillet 1800 (messidor an VIII), ce magistrat présenta au premier consul Buonaparte les hommages de son corps, et lui adressa un discours de félicitation sur ses succès en Italie. Le 1er. janvier 1803, il fut nommé ministre plénipotentiaire de la république française auprès du gouvernement danois. Revenu à Paris en 1805, il fut appelé au sénat-conservateur par le département de Seine-et-Marne, en 1808, et ensuite nommé commandant de la Légion-d'honneur et comte de l'empire. Le Roi l'a nommé pair de France, et commandeur de l'ordre du Saint-Esprit en 1814. Le 13 septembre 1815, il fut chargé en cette qualité, avec M. Desèze, de la présentation des ordres de St.-Michel et du St.-Esprit que S. M. venait de conférer aux souverains alliés. M. d'Aguesseau est de l'académie française, et il a été conservé, par l'ordonnance du Roi du 21 mars 1816. Le comte de Ségur est son beau-frère. D.

AHMED, bey de Solyman, réfugié à Paris, par suite de la révolution qui a privé les Mameluks de leur domination en Egypte en 1801, fut bien accueilli du gouvernement consulaire, en reçut une pension, et lui rendit des services extraordinaires et peu connus. Particulièrement attaché à Fouché, il accompagna ce ministre dans son exil à Aix en 1812; et il se trouvait à Marseille vers le commencement de 1813, lorsque les dangers de la France semblèrent appeler les secours de tous ceux qui avaient quelque motif de s'y intéresser. Le bey Ahmed accourut à Paris vers les premiers jours de mars; et il s'enrôla dans le corps-franc de Simon, où il fit des prodiges de valeur. Fait prisonnier dans les environs de Coulommiers, les Russes voulurent d'abord le traiter comme déserteur, sous prétexte qu'il était né en Georgie; mais ils finirent par le rendre comme les autres prisonniers français. Ahmed présenta un mémoire au Roi en mars 1815, afin d'obtenir une pension. Il a publié, dans la même année, une Notice sur sa vie, in-4°. D.

AIGNAN (ETIENNE), homme de lettres, né à Beaugency en 1773, fit ses études au collége d'Orléans. Nommé agent national du district de cette ville en 1793, il occupa cette place pendant tout le régime de la terreur, et il se livra aux impulsions qui furent alors données à toutes les autorités par le despotisme conventionnel. En 1794, lors de la condamnation d'Hébert et de Danton, et vers l'époque de la fête de l'Être-Suprême, il publia une proclamation fort remarquable par la violence des sentiments révolutionnaires, et qui fut imprimée dans les journaux du temps. En 1800, M. Aignan fut secrétaire particulier de M. de Luçay, préfet du Cher. Il lui resta attaché en la même qualité lorsque ce dernier fut nommé préfet du palais de Napoléon. Cet emploi valut à M. Aignan la connaissance du grand-maître des cérémonies, le comte de Ségur, dont la protection lui procura, en 1808, la place d'aide-des-cérémonies. Il se mit sur les rangs pendant plusieurs années pour l'académie française, et fut enfin nommé au commencement de 1814 à la place de Bernardin de Saint-Pierre. Ses titres à un pareil honneur avaient été vivement contestés; son élection excita de violentes réclamations. Son discours de réception, prononcé le 18 mai 1815, parut médiocre, et il fut assez froidement accueilli. A l'époque de la publication de la seconde édition de l'Iliade, les journaux accusèrent, avec beaucoup d'amertume, M. Aignan d'avoir emprunté la plus grande partie de cette traduction à Rochefort. On a de lui: I. *Aux mânes de neuf victimes d'Orléans*, mélodrame, 1795, in-12. II. *Essai sur la critique, poème en trois chants, suivi de deux discours philosophiques*, traduit en vers libres, de l'anglais de Pope, 1801, in-8°. Le titre n'est pas exact; ce n'est pas une traduction en vers libres, mais une traduction libre en vers. III. *L'Amitié mystérieuse*, traduit de l'anglais, 1802, 3 vol. in-12. IV. *La famille de Mourtray*, 1802, 4 vol. in-12. V. *Le ministre de Wakefield d'Olivier Goldsmith*, traduction nouvelle, 1803, in-12. VI. *Polixène*, tragédie en trois actes et en vers, 1804. (*Voy.* sur la chute de cette pièce *la Décade*, tom. XL, pag. 180). VII. *L'Iliade d'Homère*, traduite en vers français, 1809, 3 vol. in-12; seconde édition, 1812, 2 vol. in-8°. VIII. *Brunehaut*, ou *les Successeurs de Clovis*, tragédie en 5 actes et en vers, 1811, in-8°. IX. *Abrégé du voyage de Mungo-Parck*, un vol. in-12, Paris, 1798. On croit qu'il est auteur de la tragédie intitulée *la Mort de Louis XVI*, à laquelle M. Berthevin a aussi contribué. (*Voyez* BERTHEVIN.) Dans l'*Hymen*

et la naissance, 1812, in-8°., recueil de pièces en l'honneur du mariage de l'empereur et de la naissance du roi de Rome, on trouve de M. Aignan *la Vision du vieillard dans la nuit du 12 décembre* 1791, et une *Cantate*. Il est encore auteur de deux opéras joués avec peu de succès, mais que la classe des beaux-arts de l'Institut a mentionnés avec éloge dans son rapport pour les prix décennaux en 1810. Ils sont intitulés: *Clisson*, musique de Porta, et *Nephtali*, musique de Blangini. Enfin les comédiens français ont représenté, en janvier 1816, une tragédie intitulée *Arthur de Bretagne*, par M. Aignan; cette pièce a été sifflée dès le commencement et n'a pu être achevée. Il fait partie de l'académie française par l'ordonnance royale du 21 mars 1816. D.

AIGREMONT (Jean-Baptiste-Augustin d'), né le 29 mai 1761, était, avant 1789, avocat du Roi au présidial de Caen, et fut, depuis cette époque, membre d'administration municipale, maire de la commune de Caen, président du collége électoral du département, en remplacement du général Caffarelli, aide-de-camp de l'empereur, et enfin, en 1805, député au corps législatif par le département du Calvados : il conserva cet emploi pendant cinq ans, et retourna à ses premières fonctions. A la fin d'octobre 1813, il signa, comme membre du conseil municipal de Caen, une adresse à l'impératrice, où l'on remarquait les passages suivants : « Les habitants de » votre bonne ville de Caen, qui naguère » jouissaient du bonheur de vous posséder » dans ses murs, s'empressent de répon- » dre à la voix de Votre Majesté; ils sont » prêts à faire tous les sacrifices que les » besoins de la patrie pourraient exiger. » — Aigremont (Le général d') était colonel du 13e. régiment de cuirassiers, lorsqu'il fut nommé officier de la Légion-d'honneur, après la bataille de Wagram, en 1809. Ayant été ensuite envoyé en Espagne, il se distingua, le 23 avril 1810, au combat de Lerida, et contribua au succès de cette journée. Devenu maréchal-de-camp, il alla, le 23 avril 1814, au-devant du duc de Berri, qui se rendait à Abbeville, et fut nommé chevalier de St.-Louis, le 24 du même mois. D.

AIKIN (Jean), médecin anglais, fils d'un ministre presbytérien qui enseignait la théologie dans l'école de Warrington, commença, en 1780, à exercer la chirurgie, à laquelle il joignit ensuite la médecine. Il a donné au public un grand nombre d'ouvrages sur des sujets divers, et qui sont généralement estimés. Nous en citerons les plus importants. I. *Miscellaneous pieces*, etc. (*Mélanges*, en prose, par J. et A. L. Aikin), Londres, 1773, in-12; Altembourg, 1775, etc. Ces Mélanges sont l'ouvrage d'Aikin et de sa sœur Anna Lætitia Aikin, depuis mistriss Barbauld, qui s'est fait de la réputation en Angleterre par ses écrits (*Voy.* mistriss Barbauld). II. *Essais sur la composition des chansons*, avec un *Recueil* des meilleures chansons anglaises, 1774, in-12, 2e. édition. III. *Essai sur l'application de l'histoire naturelle à la poésie*, Londres, 1777, in-12; réimprimé plusieurs fois. IV. Une traduction anglaise de la *Vie d'Agricola* par Tacite, avec le texte latin, 1774, in-8°.; réimprimée, avec des corrections, à la suite de sa traduction des *Mœurs des Germains*, accompagnée de notes fort étendues, et d'une carte de l'Allemagne ancienne, Londres, 1778 et 1815, in-8°. V. *Mémoires biographiques sur la médecine dans la Grande-Bretagne, depuis la renaissance des lettres jusqu'au temps d'Harvey*, 1780, in-8°. Aikin s'était proposé de donner une histoire complète de la médecine en Angleterre; dans cette vue, il avait fait, dès 1775, un appel aux savants pour en obtenir les livres et les renseignements nécessaires : mais l'insuffisance des secours de ce genre qu'il reçut, le força de renoncer à son entreprise; et il se décida à publier, séparément, ce fragment d'histoire médicale, qui contient des détails, souvent très curieux et très peu connus, sur plus de cinquante médecins, chirurgiens, etc., qui vécurent entre les années 1230 et 1677. Son travail a été fondu par Benjamin Hutchinson, dans un ouvrage publié en 1799, Londres, 2 vol. in-8°., et intitulé : *Biographia medica*, ou *Mémoires historiques et critiques sur la vie et les ouvrages des hommes les plus distingués dans les sciences médicales, qui ont existé depuis les premiers temps connus jusqu'à nos jours, avec un catalogue de leurs productions littéraires*. VI. *Esquisse du caractère et des services publics de Jean Howard*, 1792, in-8°.; excellent morceau de biographie, qui a

été traduit en plusieurs langues : en allemand, Leipzig, 1792, in-8°., avec un portrait d'Howard; et en français, par M. Boulard, Paris, 1796, in-12. VII. *Lettres d'un père à son fils, sur différents sujets relatifs à la littérature et à la conduite de la vie*, 1793; réimprimées en 1796, 1 vol. in-8°., auquel il en ajouta un 2e. en 1800. VIII. *Les Soirées au logis*, 1793-1796, 6 vol. in-12; ouvrage approprié à l'éducation de la jeunesse, et dont quelques parties sont de mistriss Barbauld. Il y en a eu plusieurs éditions et traductions. IX. La traduction en anglais d'un *Choix des Eloges académiques*, de d'Alembert, avec une préface et des notes du traducteur, 1799, 2 vol. in-12. X. *Biographie générale*, composée principalement par Jean Aikin et Guillaume Enfield, 10 vol. in-4°., 1799-1815. Les deux auteurs associés possédaient les talents et les qualités nécessaires pour l'exécution d'une telle entreprise; mais Enfield mourut même avant la publication du premier volume. Aikin s'adjoignit alors pour collaborateurs, Th. Morgan, Nicholson, et W. Johnston; mais il eut toujours, à ce qu'il semble, la plus grande part dans la composition de cet ouvrage, dont le 10e. vol. est annoncé sous son nom seul. On peut se convaincre, en lisant surtout ses articles sur les philosophes français du 18e. siècle, qu'il savait distinguer les bonnes sources, et ne s'attachait pas à les corrompre par le mélange d'opinions exagérées, comme ont fait les auteurs d'articles sur les mêmes personnages, qui sont insérés dans le Supplément de l'*Encyclopédie britannique*. XI. *Les arts de la vie, pour se procurer, 1°. la nourriture, 2°. le vêtement, 3°. l'abri, décrits dans une suite de lettres*, 1802, in-16. XII. Des éditions, accompagnées d'*Essais critiques* par l'éditeur, des *Saisons* de Thomson, 1778, in-8°.; de l'*Art de conserver la santé*, par Armstrong, 1795, in-8°.; du *Spleen*, et autres Poésies, de Mathieu Green, 1796, in-8°.; de *la Chasse*, de Somerville, 1796, in-8°.; de l'*Essai sur l'homme*, de Pope; des *OEuvres poétiques de Milton*, 1801, 4 vol. in-12. Il a aussi réimprimé les *OEuvres des poètes anglais*, avec des préfaces biographiques et critiques, par Sam. Johnson, auxquelles il a fait des additions, et qu'il a accompagnées de jolies gravures. Lorsque Buonaparte menaçait l'Angleterre d'une descente, Aikin, dans la vue de montrer à ses compatriotes ce que peut contre les tentatives de l'ambition, la résistance courageuse d'une poignée d'hommes épris de l'amour de la liberté et de la patrie, traduisit du français de Briatte, et publia en 1803, XIII. *L'Histoire de l'invasion de la Suisse par les Français*, par Henri Zschokke. XIV. *Lettres à une jeune dame sur un cours de poésie anglaise*, 1804, in-12. XV. *Esquisses* (delineations) *géographiques*, ou *Tableau de l'état naturel et politique de toutes les parties du globe*, 1804, 2 vol. in-8°. XVI. *Essais littéraires et mélanges*, 1811, in-8°. Le docteur Aikin est l'éditeur d'un ouvrage périodique, qui paraît chaque année, depuis 1801, sous le titre de *The annual review* (*Revue annuelle et histoire de la littérature*). Il commença à diriger en 1806 un journal qui paraît de mois en mois, sous le titre de *Atheneum*. Tous ses ouvrages prouvent une grande variété de connaissances, un esprit sage, réfléchi, impartial, et un goût délicat. Ils sont écrits d'un style simple, correct et élégant. On annonce (1816) comme devant paraître incessamment, les *Annales du règne de George III, depuis son commencement jusqu'à la paix générale en 1815*, par J. Aikin, 2 vol. in-8°. Le docteur Aikin est père de plusieurs enfants qui cultivent également la littérature. Re.

AIKIN (Arthur), fils du précédent, et auquel sont adressés les deux volumes de lettres que nous avons cités, s'est particulièrement adonné aux sciences naturelles. On remarque parmi les ouvrages qu'il a publiés : I. *Le Journal d'un voyage dans le pays de Galles et le Shropshire*, avec des observations sur la minéralogie et d'autres branches de l'histoire naturelle, Londres, 1797, in-8°. II. Une traduction, en anglais, des *Voyages dans la haute et basse Égypte*, par V. Denon, 1802, 2 vol. in-4°., et 3 vol. in-8°.; traduction qui parut en même temps que celle du même livre par Kendal, et qui lui fut préférée. Fr. Blagden en donna une autre traduction, qui forme les deux premiers volumes d'une collection intitulée : *Nouvelles découvertes*, in-8°., 1802. III. *Dictionnaire de chimie et de minéralogie*, 1809, 2 vol. in-4°., rédigé en société avec son frère Charles-Ro-



guson Aikin. Ils y ont ajouté un appendix en 1815, in-4°., sous le titre d'*Exposé* (an Account) *des plus importantes découvertes et progrès récemment faits dans la chimie et la minéralogie.* Ces deux frères ont coopéré aux *Annales de physique*, *d'histoire naturelle*, etc., et à une édition nouvelle de l'*Encyclopédie britannique*, donnée par Rees. — Edmond Aikin, architecte, a publié quelques ouvrages relatifs à sa profession. — Leur sœur, Lucie Aikin, a publié, entre autres productions, des *Épîtres sur les caractères des femmes*, *avec des poésies mêlées*, 1810, in-4°., et a traduit du français de Jauffret les *Voyages de Rolando autour du monde*, 1800, 4 vol. in-8°.; et de J. G. Hess, la *Vie d'Ulric Zwingle*, *le réformateur suisse*, 1811, in-8°. Re.

AILLAUD (L'abbé), professeur de rhétorique au collége de Montauban, est auteur d'un poème sur la campagne de Buonaparte en Égypte, intitulé, l'*Égyptiade*, in-8°. Toulouse, 1813 Cet ouvrage, dont le plan est servilement copié sur celui de *la Jérusalem délivrée*, du Tasse, n'offre de remarquable qu'un grand excès d'adulation; on y chercherait en vain ce qui constitue un poème épique. *

AIMÉ. *Voy.* Aymé.

ALARY (Etienne - Aimé), né à Montpezat en Vivarais, le 29 septembre 1762, étudia la théologie au séminaire de Viviers, et prit les ordres sacrés en 1785. Il se distingua, lors de la révolution, par la pureté de ses principes religieux et politiques, fut du nombre des royalistes qui se rassemblèrent à Jalès, fut mis hors de la loi, et émigra en 1792: il fut alors nommé aumônier du quartier-général de S. A. S. Mgr. le prince de Condé, et successivement confesseur de LL. AA. RR. Mgrs. les ducs d'Angoulême et de Berri. S'étant trouvé à toutes les affaires auxquelles l'armée de Condé prit part dans les campagnes de 1792, 93, 94, 95, 96, 97, 99 et 1800, il y montra un rare courage, s'exposa toujours pour donner des secours temporels et spirituels aux blessés, et mérita, par sa conduite, d'être appelé *le brave des braves*. Il fut blessé devant Munich, en 1796; et il eut un cheval tué à l'affaire de Constance en 1799. Rentré en France en 1803, il fut arrêté en 1804, subit à Ste.-Pélagie toutes les horreurs du secret et du cachot, fut enfin transferé au Temple, dont il ne sortit qu'après plusieurs années. Exilé jusqu'au retour de S. M. Louis XVIII, il a suivi ce monarque dans la Belgique, et il est rentré dans les fonctions d'aumônier du quartier-général: il a mérité que S. A. R. Monsieur l'appelât, dans une revue, le plus intrépide grenadier de l'armée française. A.

ALAVA (Michel d'), né à Vittoria, en 1770, commença la carrière militaire en qualité de garde de marine, et parvint au grade de capitaine de frégate. Lors de l'invasion de l'armée française en Espagne, et après l'abdication de Charles IV et de Ferdinand VII en faveur de Napoléon, il prit le parti de Joseph Buonaparte, se rendit à Baïonne, siégea à l'assemblée des notables espagnols, et signa, en cette qualité, la constitution donnée par Joseph à l'Espagne, en juin 1808. A la fin de ce mois, il suivit Joseph à Madrid, et, après la bataille de Baylen, l'accompagna jusqu'à Vittoria. Il quitta l'armée française après sa déroute, et obtint bientôt un commandement dans les rangs espagnols. Remarqué par Wellington, il fut employé dès-lors dans toutes ses opérations militaires importantes. Alava a été blessé à la bataille de l'Albuera, à l'affaire de Burgos, en 1812, reçut le grade de maréchal-de-camp, et prit part à la bataille de Toulouse, le 10 avril 1814. Rentré en Espagne, il y fut arrêté par ordre de Ferdinand VII, qui lui rendit la liberté après quelques jours de détention, et le nomma commandeur d'un des anciens ordres militaires d'Espagne, lieutenant-général et ambassadeur extraordinaire auprès du roi des Pays-Bas. Le général Alava passa à Paris, au commencement de 1816, en se rendant à cette destination. *

ALBAN (François-Victor de Vergnette d'), né, en 1783, d'une ancienne famille de Rouergue, établie aujourd'hui en Normandie, émigra avec son père, fit les campagnes de 1792 à 1801, tant à l'armée des princes qu'à celle de Portugal, et rentra en France après le 18 brumaire. A.

ALBANI (Joseph), cardinal-diacre, naquit à Rome en 1750: dès sa jeunesse il préféra les plaisirs à l'étude, et on le vit abandonner la politique et la théologie afin de se livrer à son goût pour la musique, et surtout pour le violon dont il jouait parfaitement. Nommé à la préfecture de l'*Annone* (qui préside à l'approvisionnement

des blés), il s'enrichit dans l'exercice de cette place. Porté ensuite à celle de nonce de Vienne pour qu'il pût arriver plutôt au cardinalat, il la refusa. On a cru que la femme d'un négociant, aujourd'hui duchesse romaine, avait pu entrer pour quelque chose dans ce refus, qui tenait aussi à un goût très vif pour les arts. On l'entendit souvent se plaindre de ce qu'il avait manqué sa vocation, disant qu'il était plutôt né pour être compositeur de musique que prince de l'Église : on dit alors qu'il cherchait ainsi à donner le change sur son ambition, comptant sur la faveur et la puissance de sa famille; mais il se trompa, car Pie VI, qui était au-dessus de ces considérations, le laissa long-temps sans emploi : enfin, il le fit auditeur de la chambre apostolique; ce fut alors qu'il commença à influer dans les affaires relatives à la révolution française, et que, fidèle aux principes de sa maison, il embrassa les intérêts de l'Autriche. On dit même qu'il eut part, non à l'assassinat de Basseville, mais aux événements qui l'occasionnèrent. En 1795, il fut envoyé dans l'Italie supérieure pour provoquer une coalition de toutes les puissances italiennes contre la France : mais sa mission n'ayant eu aucun succès, il se rendit à Vienne le 24 octobre 1796, avec la copie du traité entre Sa Sainteté et le roi des Deux-Siciles. La paix conclue avec les Français par la cour de Rome, fit mal accueillir son ministre à celle de Vienne. Il y séjourna néanmoins en qualité d'auditeur du Saint-Siége, et poursuivit ses négociations hostiles contre la France. En février 1797, le général Buonaparte transmit au directoire des lettres interceptées du cardinal Busca à monseigneur Albani, qui devaient, disait-il, jeter le plus grand jour sur la mauvaise foi de la cour de Rome. Les conquêtes de l'armée française vinrent bientôt dépouiller le cardinal Albani des riches bénéfices qu'il possédait dans la Lombardie autrichienne; et lors de l'invasion de Rome, son palais fut bouleversé. Depuis, il est resté constamment à Vienne. Il n'a été promu au cardinalat que par Pie VII en 1801; et il est le second de ceux que ce pape a créés. B. M.

ALBEMARLE (Williams-Charles-Keppel, comte d'), membre de la chambre des pairs du parlement d'Angleterre et du club des Wighs, eut pour mentor lord Lauderdale, et parut vouloir suivre les traces de Fox. Le 21 février 1794, entrant dans sa majorité, il fit au parlement ce qu'on nomme son *Discours vierge* (*Maiden Speech*). Il se signala dans cette séance par une motion sur l'illégalité de faire débarquer des troupes étrangères en Angleterre. Le 5 mai de la même année il s'éleva fortement contre la motion de lord Grenville, qui demandait que le bill sur la création des corps d'émigrés fût examiné en comité. Lord Albemarle prétendit que ce bill était inconstitutionnel, qu'il répugnait à l'humanité, enfin qu'il tendait à prolonger la guerre, en faisant cause commune avec des personnes dont les vues étaient absolument différentes de celles de l'Angleterre. Toujours opposé au parti ministériel, il fit, le 16 mars 1797, une motion tendant à examiner les mesures adoptées pour faire servir la marine anglaise à la protection de l'Irlande, contre l'invasion de l'ennemi. B. M.

ALBENAS (J. J., chevalier d'), ancien officier au régiment de Touraine. On a de lui : I. *Essai historique et poétique de la gloire et des travaux de Napoléon Ier., depuis le 18 brumaire an VIII jusqu'à la paix de Tilsitt*, 1808, in-8°. II. *Dénonciation formelle spéciale relative aux maisons de jeux*, 1814, in-8°. III. *Fragments poétiques sur la révolution française, dédiés au Roi*, 1815, in-4°. Ot.

ALBERT (Jean-Bernard), avocat à Colmar, fut, en septembre 1792, nommé député du Haut-Rhin à la convention nationale. Dans le procès de Louis XVI il vota pour l'appel au peuple, pour la détention, le bannissement à la paix et pour le sursis. Devenu membre du conseil des cinq-cents, il en sortit le 1er. prairial an V (20 mai 1797). Il se fit remarquer par son dévouement au directeur Rewbell, son compatriote, en faveur duquel il se prononça vivement contre Carnot. Appelé à siéger au tribunal de cassation, il devint député du département de la Seine, aux élections de l'an VI (1798), et fut nommé pour deux ans au conseil des anciens, par la section des électeurs séant à l'Institut. Après la révolution du 18 brumaire (nov. 1799), il entra au corps législatif, et en sortit en 1803. M. Albert était, en 1814, procureur du Roi près le tribunal criminel de Schélestadt. — Albert jeune (du Bas-Rhin), fut député

de ce département au conseil des cinq-cents, pour le 1er. prairial an 6 (1798), et passa au corps législatif à la suite de la révolution du 18 brumaire (1799). — Albert (François), procureur-impérial, fut nommé le 10 janvier 1812, président du collége électoral de l'arrondissement de Briançon. — Albert, substitut du commissaire du directoire, près le tribunal de Metz, dénonça au conseil des cinq-cents, à la séance du 20 pluviôse an V (9 fév. 1797), les prêtres insermentés des départements du Bas-Rhin et de la Moselle. Environ un mois après, Frédéric Herman s'éleva vivement contre cette inculpation, et présenta pour la détruire diverses pièces qu'il avait recueillies. Albert fut nommé en 1800 (an VIII), juge à Metz, par arrêté consulaire. — Enfin un autre Albert, nommé en septembre 1815 membre de la chambre des députés par le département de la Charente, fut un des commissaires de cette assemblée pour l'examen du projet de loi relatif aux mandats d'arrêt présenté par le ministre de la police Decaze. D.

ALBERT (Joseph-Jean-Baptiste), lieutenant-général, commandant de la Légion-d'honneur, chevalier de la couronne de Fer, né le 28 août 1771. Il n'était encore que général de brigade lorsqu'il fut employé au siége de Dantzig en 1807. Il se distingua particulièrement au combat de Weisselmunde, fit ensuite les campagnes de Russie, et se distingua de nouveau le 28 juillet 1812, au passage de la Dwina. Le 26 février de cette année, il avait été élu candidat au corps-législatif par l'arrondissement d'Embrun, département des Hautes-Alpes. Le 2 janvier 1814, il donna de nouvelles preuves de valeur contre un corps russe qui marchait sur Bonn. Il fut nommé chevalier de St.-Louis, le 8 juillet même année; et il commanda ensuite la place de Lyon, sous le comte Roger de Damas. Lorsque Monsieur visita cette ville au mois de décembre, le général Albert alla au-devant de S. A. R. jusqu'à Mâcon. Pendant la campagne de 1815, le général Albert fut employé à l'armée du Rhin, dont il commandait une division. Vers le 20 mai, il quitta Strasbourg pour se mettre à la tête des troupes qui bordaient le Rhin du côté de Selz et de Lautenbourg. — Albert (Le baron d'), né à Chaleat, canton d'Arinthod, département du Jura, le 18 juin 1776, d'une famille de cultivateurs, n'a dû son avancement qu'à ses qualités militaires et à une suite d'actions de bravoure. Le 5 août 1792, il entra au service comme volontaire au 10e. bataillon du Jura, et y devint lieutenant le 10 du même mois. Le 7 brumaire an V, on le nomma capitaine dans la 69e. demi-brigade, d'où il sortit, le 28 mars 1807, pour entrer avec le même grade dans les grenadiers de la garde impériale, corps dans lequel il obtint le rang de chef de bataillon, le 24 juin 1811. Le baron d'Albert a été nommé, le 3 janvier 1814, colonel-major du 1er. régiment des tirailleurs de la jeune garde. Il avait obtenu la croix de chevalier de la Légion-d'honneur le 14 avril 1807, celle d'officier le 5 juin 1809, la croix de l'ordre de la Réunion le 16 août 1813, et le titre de baron le 14 septembre de la même année. — Albert (Charles), capitaine de grenadiers dans la 3e. légion de la garde nationale de Paris, adressa à ses camarades, le 24 mai 1815, une invitation très pressante pour les déterminer à concourir aux travaux des fortifications que Buonaparte avait ordonné d'élever. A.

ALBERTAS (Susanne, marquis d'), ancien premier président au parlement d'Aix. Quoique l'un des premiers et des plus riches gentilshommes de la Provence, il n'émigra pas dans la révolution, et il augmenta même sa fortune. Il refusa constamment toute espèce d'emploi et de dignités de la part du gouvernement impérial. Nommé préfet des Bouches-du-Rhône, par le Roi, en 1814, il lui resta fidèle lors du retour de Buonaparte, en mars 1815. Le duc d'Angoulême eut alors beaucoup à se louer du zèle de cet administrateur; et les bulletins de ce prince, affichés dans Marseille, furent toujours contre-signés par le préfet courageux. Son fils aîné (Félix) marcha, dans l'armée du duc d'Angoulême, comme capitaine de canonniers. Lorsque Buonaparte eut ressaisi le pouvoir, M. d'Albertas fut destitué, et accusé dans plusieurs journaux. Le maréchal Masséna lui avait ordonné de cesser ses fonctions dès le 12 avril. Il a été nommé pair de France, par ordonnance du 17 août 1815; et il a reçu, vers le même temps, une lettre autographe de S. M. extrêmement flatteuse. Son père, qui avait eu l'honneur de recevoir ce prince dans sa belle terre de Gemenos, y fut assassiné dans les troubles de la révo-

lution. Il y avait aussi reçu le poète Delille, qui a fait des vers sur cette magnifique propriété. D.

ALBIGNAC (Le comte D'), d'une ancienne famille fixée en Normandie, fut nommé mestre-de-camp des gardes-du-corps, le 1er. juillet 1780, et lieutenant-chef de brigade, le 22 février 1784. Il émigra en 1791, rentra en France après le 18 brumaire, et fut nommé, en 1814, major-général des gardes-du-corps du roi Louis XVIII. M. d'Albignac ne suivit pas d'abord ce prince à Gand; mais il s'y rendit peu de jours avant son retour en France. Mal accueilli par ses camarades, il eut avec eux des explications qui ne changèrent rien à leurs dispositions à son égard. Il rentra néanmoins en France, faisant son service auprès du roi; mais il se trouva compris dans l'ordonnance du mois d'août, qui mit en retraite les officiers âgés de plus de cinquante ans. — Son fils avait été aide-de-camp du maréchal Ney, et il parvint au grade de maréchal-de-camp. Il fut nommé en mai 1815, par le département du Calvados, membre de la chambre des représentants, et, par ordonnance du roi, du 26 juillet même année, président du collège électoral de Baïeux. D.

ALBIGNAC (Le comte MAURICE CASTELNAU D'), cousin des précédents, et neveu de l'évêque d'Angoulême, mort à Londres en 1814, était officier avant la révolution; il émigra en 1792, servit dans un corps à la solde de l'Angleterre, rentra en France après le 18 brumaire, et prit du service dans les gendarmes d'ordonnance commandés par le comte de Laval-Montmorenci. Lorsque ce corps fut licencié, M. d'Albignac passa au service du roi Jérôme, en Westphalie; il reçut de lui le titre de comte de Ride, et fut, tout à la fois, son ministre de la guerre et son grand-écuyer. Employé sur les bords de l'Elbe en 1809, M. d'Albignac poursuivit Schill jusqu'à Stralsund; et il parvint à disperser la troupe de ce partisan, qui fut réduit à se donner la mort. Très sévère dans l'exécution de ses devoirs, M. d'Albignac se fit beaucoup d'ennemis dans cette cour; et il s'en fit encore davantage en blâmant hautement les désordres dont il fut témoin. Ces désordres excitèrent son indignation, au point qu'il présenta sa démission. Jérôme ne voulut pas la recevoir, accusa d'Albignac d'ingratitude; enfin, il le força à rester auprès de lui. Ce qui ayant été bien convenu, M. d'Albignac se retira. Le roi, de son côté, alla faire part à ses courtisans de ce qui venait de se passer: ceux-ci blâmèrent fort ce ministre, et ils s'étonnèrent beaucoup de la bonté du prince; enfin ils firent revenir celui-ci sur ce qui avait été convenu, et M. d'Albignac fut très étonné, le lendemain, de lire dans le *Moniteur*: « Le roi vient » d'accepter la démission de M. le comte » d'Albignac, pour cause de mauvaise » santé; il part pour le midi de la France: » le roi, par reconnaissance de ses servi- » ces, lui conserve son traitement en » entier. » M. d'Albignac quitta aussitôt Cassel, et il ne voulut pas même recevoir de Jérôme le traitement accordé: il s'attacha ensuite au général Gouvion S.-Cyr, fit la campagne de 1812 en Russie comme son chef d'état-major. Il rentra en France en 1813, fut nommé commandant du département du Gard, et occupa cette place jusqu'en 1814 à l'époque du rétablissement des Bourbons, où il fut mis à la demi-solde. Il vint à Paris au commencement de 1815, au moment du débarquement de Buonaparte sur les côtes de Provence. Le général d'Albignac suivit alors le maréchal Gouvion S.-Cyr à Orléans comme son chef d'état-major; et lors de la défection générale des troupes dans cette ville, il se rendit dans le midi auprès du duc d'Angoulême, et arriva auprès de ce prince à Valence lorsqu'il ne restait plus à S. A. R. d'autre parti à prendre que celui de la retraite. M. d'Albignac, se trouvant alors dans sa famille au Pont-St.-Esprit, parvint à voir le prince dans sa prison; et il en reçut de pleins pouvoirs, avec lesquels il se rendit à Lyon, et ensuite dans les Pays-Bas auprès du Roi. Il rentra en France avec S. M., et fut nommé secrétaire-général du département de la guerre sous le ministère du maréchal Gouvion, en juillet 1815. M. d'Albignac obtint ensuite l'emploi de gouverneur de S. Cyr. — Un autre D'ALBIGNAC, qui servit long-temps en Amérique, fut nommé commandeur de Saint-Louis en 1814. D.

ALBIS (D'), maire de Milhau (Aveiron), signa, à la fin d'octobre 1813, une adresse à l'impératrice Marie-Louise, où l'on remarquait le passage suivant: « Vous » admirer et vous chérir, être disposé à » faire tous les sacrifices pour maintenir » la splendeur du trône de Napoléon-le-

» Grand, et forcer nos ennemis à une » paix juste et honorable, digne enfin de » notre monarque et de son peuple; tels » sont les sentiments de la ville de Milhau, dont nous sommes les organes... » M. d'Albis fut nommé président du collége électoral de l'arrondissement de Milhau, par ordonnance du Roi le 26 juillet 1815. A.

ALBITTE l'aîné (Antoine-Louis), homme de loi, demeurant à Dieppe, était très jeune au moment de la révolution. Il avait étudié dans la vue de suivre le barreau; mais il n'avait encore aucun état fixe. Ses opinions démocratiques le firent nommer, en 1791, député de la Seine-Inférieure à l'assemblée législative. Il s'occupa beaucoup, dans cette assemblée, d'organisation militaire. En janvier 1792, il combattit sans succès un projet d'augmentation de la gendarmerie, comme dangereux pour la liberté. On le vit ensuite accuser les ministres Bertrand et Narbonne, parler pour le séquestre des biens des émigrés, et défendre le ministre Roland, attaqué au sujet de l'évasion des prisonniers d'Avignon. Le 2 mai, une députation vint à la barre accuser les généraux de trahison, à cause de la déroute essuyée dans le premier combat près de Tournay; quelques députés s'étaient écriés : « Chassez ces coquins! » Albitte demanda la parole contre le président; et il s'ensuivit un grand tumulte, où il fut rappelé à l'ordre. Il demanda vainement, ensuite, que les soldats eussent plus d'influence dans la composition des conseils de guerre, et que les généraux ne pussent faire des réglements. Le 11 juillet, il fit la motion de démolir toutes les fortifications des villes de l'intérieur. Le 11 août, il fit, avec Sers, décréter le renversement des statues des rois, et leur remplacement par la statue de la liberté. En septembre suivant, il fut envoyé avec Lecointre-Puyravaux dans le département de la Seine-Inférieure, en qualité de commissaire; il y fit exécuter le désarmement des suspects et la déportation des prêtres insermentés. Ses commettants le conservèrent dans la nouvelle carrière qui s'ouvrit par la convocation de la convention nationale, le 22 septembre 1792. A la séance du 27, il rendit compte de sa mission, provoqua plusieurs réformes, entre autres la réduction des pensions ecclésiastiques et la vente des meubles des émigrés. A la suite des divisions qui commençaient à régner entre les girondins et les montagnards, on avait invoqué un décret pour que les assemblées primaires conservassent le droit de rappeler les députés qui auraient trahi la cause du peuple; Albitte contribua à faire rapporter ce décret. L'ex-ministre Narbonne, qu'il avait souvent accusé, le désigna, à son tour, comme l'un des députés auxquels il avait fait distribuer des sommes pour les attacher au parti de la cour. Albitte, à la séance du 21 décembre, fut un de ceux qui s'opposèrent à ce que Louis XVI pût se choisir des conseils; et, environ un mois après, il vota contre ce prince la peine de mort sans appel, et l'exécution dans les vingt-quatre heures. Dans les débats qui précédèrent ce jugement, les girondins réclamaient l'expulsion des Bourbons et surtout du duc d'Orléans; Albitte, par représailles, demanda que l'application de l'ostracisme s'étendît à Roland : c'était donner à ce ministre une sorte d'importance, dont celui-ci finit par être victime. Albitte défendit, peu de jours après, les bataillons *de Mauconseil* et *le Républicain*, qui avaient massacré des déserteurs ennemis, présumés émigrés. Le 23 mars, il fit décréter que les émigrés armés ou non armés, trouvés dans les pays envahis par les Français, seraient tous traités de la même manière; et il sollicita l'examen de la conduite des généraux. Il fut commissaire, avec Dubois-Crancé, auprès de l'armée qui fit le siége de Lyon, sous les ordres de Kellermann; et, le 25 août, il passa avec le même titre à l'armée de Cartaux, pour soumettre les insurgés du Midi. Marseille, Toulon, la Savoie, le comté de Nice, furent tour-à-tour le théâtre de ses opérations révolutionnaires. Il présida, avec Collot-d'Herbois et Fouché, aux massacres et aux démolitions de Lyon, et y mit, selon l'expression du temps, la terreur à l'ordre du jour. Il fit guillotiner en effigie, le 21 janvier 1794, les rois d'Angleterre, d'Espagne, de Prusse, de Sardaigne, l'empereur, le pape, Pitt, et brûler la ville de Toulon sous la figure d'une femme. A la suite de cette mission, il fit traduire au tribunal révolutionnaire le général Brunet. Peu de temps après, il fut de nouveau envoyé dans les départements du Mont-Blanc et de l'Ain, où il exerça

toutes les vexations qui étaient en son pouvoir. Il mettait en réquisition pour sa table, la volaille la plus fine de la Bresse, où l'on sait qu'elle est excellente; et, pour les bains qu'il prenait chaque jour, le lait qu'on apportait à Bourg pour la consommation de la ville. Il envoya aux jacobins de Paris la liste des prêtres des départements de l'Ain et du Mont-Blanc qui s'étaient *déprêtrisés*, et demanda à être reconnu membre de la société, quoique absent: cette exception fut faite en sa faveur. Il sollicita aussi de la commune de Paris l'adoption de ses arrêtés. A son retour, il proposa de prendre des mesures efficaces pour la sûreté des lettres, attendu que les adresses des jacobins ne parvenaient plus dans les armées. Au commencement de l'an III, on le vit se plaindre à la convention et aux jacobins du système de dénonciation qui se formait contre les députés. Il appuya le décret proposé par Chénier, relativement aux jours décadaires, et en sollicita, mais sans succès, la prompte exécution: Bailleul en obtint l'ajournement au 19 floréal suivant (8 mai 1795). Les administrateurs du district de Bourg adressèrent à l'assemblée contre lui et ses collègues de mission une longue dénonciation, qui fut renvoyée à l'examen des comités. On l'accusa aussi dans le même temps d'avoir associé à l'exercice du pouvoir son domestique, condamné depuis à vingt ans de fers; d'avoir chargé des agents subalternes, de ses vengeances, pendant que lui-même se livrait au luxe et à la mollesse. Lors de l'insurrection du 1er. prairial (20 mai 1795), Delahaye et Vernier l'accusèrent d'être l'un des auteurs de ce mouvement, et Tallien fit décréter son arrestation. Il fut mis ensuite en accusation avec Bourbotte, Soubrany, etc.; mais il vint à bout de se soustraire, par la fuite, à l'exécution du décret, et fut déclaré contumace par la commission militaire qui condamna ses collègues. Il reparut lors de l'amnistie accordée, le 14 brumaire an IV, aux personnes condamnées pour délits politiques. Le directoire le nomma alors maire de Dieppe, et le fit venir ensuite à Paris pour soutenir la cause directoriale. Albitte fut nommé, après le 18 brumaire, sous-inspecteur aux revues; et il a été long-temps employé dans les armées en cette qualité. Ce fut ce député qui s'éleva avec tant de fureur contre le parterre du Théâtre-Français qui applaudissait à ce vers:

Des lois, et non du sang.

(*Voyez* ce qu'en dit La Harpe dans un ouvrage intitulé: *Du Fanatisme dans la langue révolutionnaire.*) Albitte est, au reste, du petit nombre des conventionnels vivants qui ont eu le bon esprit de se faire oublier. D.

ALBITTE jeune (JEAN-LOUIS), frère du précédent, et député du département de la Seine-Inférieure à la convention. Le 1er. prairial an III (20 mai 1795), une discussion très orageuse s'étant élevée sur les dénonciations dirigées contre son frère, il essaya vainement de le défendre. Il n'était entré dans l'assemblée qu'après le procès de Louis XVI, et au mois de décembre 1793. Il ne passa point dans les conseils en septembre 1795. D.

ALBON (Le comte ANDRÉ-SUZANNE D'), fils de Camille-Alix-Eléonore-Marie, marquis d'Albon, prince d'Yvetot, est né à Lyon, le 15 mai 1761, d'une famille souveraine, qui donna dans le huitième siècle les premiers Dauphins au Dauphiné. C'est en vertu de cette souveraineté que les armes de la maison d'Albon, qui se composent aujourd'hui d'une croix sur un fond de gueules, et d'un dauphin en champ d'azur, se trouvent écartelées avec celles de cette province. Arrière-petit-neveu du maréchal de St.-André, et frère puîné de feu Claude-Camille-François d'Albon (*Voy.* ces deux noms dans la *Biographie universelle*), le comte d'Albon se montra, dès sa plus tendre jeunesse, jaloux de marcher sur les traces de ses ancêtres, dont plusieurs se sont illustrés dans l'église, la robe et l'épée. Il prit, par choix, la carrière des armes, et obtint, en 1778, le brevet de capitaine de cuirassiers. Les princes de la maison de Bourbon ayant appelé auprès d'eux la noblesse française, en 1791, le comte d'Albon fut un des premiers à aller se ranger sous leurs drapeaux, à Coblentz. Non content de payer de sa personne, il sacrifia une partie de sa fortune à la formation du corps des *hommes d'armes* à cheval, fit la campagne de 1792, en qualité de premier lieutenant d'une de ces compagnies que commandait Monsieur le comte d'Artois. En 1793, il accompagna le marquis d'Autichamp à Berne, pour y concerter les

moyens de secourir les malheureux Lyonnais, ses compatriotes, assiégés par l'armée conventionnelle. Mais les Suisses ayant refusé de seconder leurs vues, le comte d'Albon retourna en Allemagne, et y resta jusqu'en 1801. Le règne de la terreur était passé; Buonaparte, élevé au consulat, desirait et facilitait, plutôt par politique que par sentiment de justice, la rentrée des émigrés. Le comte d'Albon revint alors dans sa ville natale, où il épousa Mlle. de Viennois, unique descendante d'Humbert II, Dauphin du Viennois, par qui la province de Dauphiné fut cédée à Philippe de Valois; et il y vécut ignoré jusqu'en 1813. La mairie de Lyon vint alors à vaquer: Buonaparte, qui cherchait tous les moyens d'attacher à son gouvernement l'ancienne noblesse du royaume, jeta les yeux sur le comte d'Albon, et le nomma maire de cette ville. Dès-lors, uniquement occupé de l'intérêt de ses administrés, M. d'Albon fit tout ce qui était en son pouvoir pour les soustraire aux mesures tyranniques de l'empereur et de ses ministres; et les Lyonnais, dans les moments les plus critiques, n'ont eu qu'à s'applaudir d'avoir un magistrat aussi humain, aussi sage et aussi prudent. Lorsque les Autrichiens entrèrent dans Lyon, en mars 1814, le comte d'Albon, dont la fidélité ne s'est jamais démentie, pensa que le moment était propice pour rendre la France au gouvernement paternel des Bourbons; et, sans avoir connaissance des événements de Paris, il fit, de concert avec ses adjoints et le corps municipal, arborer le drapeau blanc sur l'hôtel-de-ville. Il est à remarquer que, dans l'espace de moins de deux siècles et demi, les d'Albon ont eu le bonheur de ramener deux fois la ville de Lyon à son souverain légitime. Le zèle et le dévouement que ce magistrat montra dans cette circonstance importante, furent bien récompensés par l'honneur qu'il eut d'obtenir, le 9 mai suivant, de S. M. Louis XVIII, une audience particulière dans laquelle il lui exprima en ces termes ses sentiments et ceux de la ville entière dont il était l'organe : « Le peuple français, en se » rangeant sous l'étendard de la royauté » avec un accord si unanime et si tou- » chant, montre assez qu'aucun mal- » heur n'avait pu affaiblir son amour » pour le sang de ses rois, et qu'au » sein de nos calamités les droits de » votre auguste maison au trône vi- » vaient inaltérables dans tous les cœurs. » C'est avec un attendrissement religieux, » Sire, que la ville de Lyon, après tant » d'infortune, voit le fils de Saint-Louis » rendu aux vœux des Français, au trône » de ses ancêtres. Il n'est point de plaies » que ne cicatrise un bonheur si grand; » il n'est point de douleurs qu'il ne con- » sole, point de souvenirs qu'il n'efface. » Ce bon, ce magnanime Henri, l'amour » et l'orgueil de nos pères, se plaisait à » honorer la fidélité de notre ville du titre » glorieux de sa bonne ville de Lyon.... » De retour à son poste, le comte d'Albon ne fut pas long-temps à s'apercevoir que le peuple était travaillé par les ennemis du Roi, et que l'heureuse paix que ce prince venait de donner à la France, ne tarderait pas à être troublée : il crut alors qu'il était de son devoir de prendre un arrêté qui défendait l'étalage des portraits de Buonaparte, et de tout ce qui pouvait rappeler sa mémoire. M. d'Albon s'attendait à voir sa conduite approuvée : il reçut au contraire l'ordre de quitter la mairie, et rentra ainsi dans la classe des simples citoyens. Buonaparte reparut, et la guerre se ralluma; M. d'Albon continua à vivre dans la retraite, jusqu'à ce que les Lyonnais, après la seconde fuite de l'usurpateur, eurent reconnu les services qu'il leur avait rendus pendant son administration, en le nommant membre de la chambre des députés (septembre 1815.) C'est en cette qualité qu'il a fait imprimer son opinion sur le projet de loi relatif à l'amnistie, opinion qu'il termine ainsi : « Les » régicides seront bannis de France à » perpétuité ; une peine convenable sera » infligée à ceux qui enfreindraient leur » ban, et leurs biens serviront à payer » les frais de la guerre. » Le comte d'Albon a un frère cadet, Charles-Bonaventure, chevalier de Malte, qui se trouvait dans cette île lorsque Buonaparte la prit en 1798. Comme plusieurs années s'écoulèrent ensuite sans qu'on eût de ses nouvelles, cette ignorance favorisa l'impudence d'un aventurier, fils d'un marchand de draps de la ville d'Arles, qui, parvenu au rang de commissaire-des-guerres, se fit appeler tout à coup, le chevalier d'Albon. Ayant acheté de très beaux biens nationaux, il montrait chez lui, à Paris, des portraits qu'il pré-

tendait être ceux des d'Albon, ses oncles paternels, quoique le père des trois fils d'Albon n'ait point eu de frère. Le comte d'Albon, instruit de cette imposture, s'en plaignit dans les journaux d'Allemagne. Mais l'imposteur ne tint aucun compte de cette réclamation, et il n'en fit pas moins inscrire plusieurs enfants qu'il eut successivement de trois femmes, sur les registres civils, sous le nom qu'il avait usurpé. Il est mort depuis quelques années. C.

ALBRIZZI (Mme.), née Isabelle Teotochi), naquit à Corfou vers 1770, et mariée successivement à deux nobles vénitiens, a constamment captivé, par son esprit, par ses grâces, et sur-tout par son amabilité, non-seulement les poètes et les prosateurs les plus illustres de son pays, mais encore les étrangers de distinction qui l'ont connue. Notre Vincent Denon, le sérieux d'Hancarville, le jeune Châteauneuf, lui rendirent d'éclatants hommages; de même que les célèbres Italiens Victor Alfieri, Lauro Quirini, Hippolyte Pindemonte, l'abbé Cesarotti, l'abbé Franceschini, de l'université de Padoue, l'abbé Bertola, le général Cervoni, le sauvage Hugues Foscolo, etc. Elle s'est plu à faire leurs portraits moraux, à la manière de La Bruyère, dans un petit volume intitulé: *Ritratti scritti da Isabella Teotochi-Albrizzi*, imprimé à Brescia en 1807. Un littérateur italien, nommé Rossi, qui voulut en rendre compte dans le journal officiel du royaume d'Italie le 8 octobre de la même année, montra qu'il ambitionnait la faveur que Mme. Albrizzi avait faite à ces personnages. Il la loua avec une sorte d'enthousiasme, et prétendit qu'elle s'était peinte elle-même en les peignant avec ses couleurs enchanteresses. Suivant lui, leurs portraits faits par elle montraient « son amour pour » la vertu, ses qualités sociales, et une » grande aversion pour toute sorte de » bassesse, avec un inexprimable trans- » port pour le beau et le vrai idéal. » Ce dernier trait semblerait annoncer que Mme. Albrizzi a peint ses modèles plus beaux qu'ils ne le sont, et qu'elle leur a rendu en flatteries ce qu'elle en avait reçu en adulations. On trouve, au reste, dans ses tableaux une aimable originalité; et elle paraît y avoir prouvé qu'elle savait pénétrer dans les plus secrets replis du cœur humain. Les portraits de son père, Antoine Teotochi, et de son mari, Joseph Albrizzi, font aussi partie de ce recueil, qu'elle a dédié, en mère tendre et vertueuse, à son fils Josephin, âgé de sept ans. Tous ces portraits moraux sont précédés d'une gravure représentant fidèlement les traits physiques du modèle. N.

ALBUFÉRA (Le duc d'). *Voy.* Suchet.

ALCIATOR, de Marseille, régent du collége de Périgueux. On a de lui: I. *Fatime et Zoroé*, conte arabe, 1802, 4 vol. in-12; 1807, 4 vol. in-12. II. *Ode pour la naissance du roi de Rome* (dans les *Hommages poétiques*). Ot.

ALDEGUIER (D'), ancien conseiller au parlement de Toulouse, fut juge à la cour d'appel de cette ville, et ensuite président sous le gouvernement impérial. Il donna sa démission de cet emploi dès que Buonaparte fut revenu de l'île d'Elbe, en 1815. Rentré dans ses fonctions après le retour du Roi, M. d'Aldeguier fut nommé à la chambre des députés, dans le mois de septembre suivant, par le département de la Haute-Garonne. Il fit partie, dès le commencement de cette session, du comité des pétitions, et parut souvent à la tribune pour y faire des rapports au nom de ce comité. — Aldeguier (Auguste d'), son frère, fut inspecteur de la librairie sous le gouvernement impérial. On a de lui un morceau de poésie médiocre, sous le titre de *Réponse à Chénier, au nom de Voltaire*, 1806, in-8°. D.

ALDINI (Antoine), diplomate italien, créé comte par Buonaparte, est le neveu du fameux Galvani à qui l'on doit la découverte du fluide galvanique. Il naquit à Bologne en 1756. Après avoir fait ses études dans sa patrie, il alla à Rome, où il exerça la profession d'avocat sous monsignor Erskine, qui depuis est devenu cardinal. Revenu à Bologne, Aldini s'y distingua par ses plaidoiries, et fut professeur de droit public dans l'université. Les Bolognais s'étant soustraits à la domination du pape, quand ils virent les Français en Italie, envoyèrent Aldini à Paris comme ministre plénipotentiaire de leur nouvelle république; et il y fut reçu en cette qualité par le directoire, le 5 juillet de la même année. En novembre suivant, il retourna en Italie, pour présider le congrès républicain de Modène. La réunion qui se fit ensuite de la république bolognaise et

du Modénais à la république cisalpine, fit déchoir un peu des hautes places le plénipotentiaire et président Aldini. Néanmoins il devint membre, ensuite président du conseil des anciens de la république cisalpine. Le directoire cisalpin le chargea même de plusieurs commissions importantes et très délicates; mais ces travaux d'homme d'état ne l'empêchaient point d'améliorer le produit des vastes propriétés que déjà il avait acquises. Après la bataille de Marengo, Buonaparte le fit membre de la commission du gouvernement. Ses collègues l'envoyèrent à Paris pour traiter des affaires de la république. Au congrès italien tenu à Lyon en 1801, il eut des voix pour la présidence; et à son retour en Italie, il fut membre du collége électoral des *Possidenti* et du conseil-d'état, dont il devint même président; mais il voulut y lutter d'opinion avec le vice-président Melzi, et celui-ci l'exclut du conseil. Aldini fit des protestations écrites avec beaucoup de vigueur et de logique, qui restèrent sans effet pour le moment. Buonaparte, auquel d'ailleurs il n'était pas en tout favorable, ne le réintégra point, quoiqu'il estimât ses talents. Il en donna la preuve lorsqu'il se fut fait roi d'Italie, en l'appelant près de lui à Paris, comme ministre secrétaire d'état de ce royaume: en même temps il le qualifia comte, et lui donna ses décorations. Il le fit même grand-dignitaire et trésorier de l'ordre de la couronne de Fer. Aldini ne quitta plus Buonaparte jusqu'à sa chute en 1814. S'étant alors rapproché de l'empereur d'Autriche, qui se trouvait à Paris, il obtint sa confiance, et fut envoyé par ce prince à Vienne. Quoiqu'il eût voulu que le Bolognais ne retournât pas sous la domination du pape, il ne put résister à la résolution que le congrès prit à cet égard, en rendant les légations à S. S. Aldini n'est revenu de Vienne à Milan qu'à la fin de 1815, peu de temps avant que l'empereur d'Autriche y arrivât; et il paraît avoir fixé sa résidence en cette ville. N.

ALDINI (Jean), frère du précédent, professeur de physique en l'université de Bologne, et membre de la société médicale et galvanique de Paris, forme le plus parfait contraste avec son frère le comte par son mépris de la fortune, dont il néglige jusqu'aux plus simples apparences. Il a publié en français, à Paris, en 1804, un ouvrage en deux vol., intitulé: *Essai théorique et expérimental sur le galvanisme, avec une série d'expériences faites en presence des commissaires de l'Institut national de France, et en divers amphithéâtres de Londres* (accompagné de plusieurs planches). Le crédit du comte fit accorder au savant la décoration de la couronne de Fer, et une place de conseiller-d'état du royaume d'Italie en 1811. Il publia à Milan, en italien, des *Observations sur le flux de la mer, considéré comme moteur des moulins*, pour se conformer aux intentions du vice-roi Eugène Beauharnais, qui voulait qu'on inventât une machine pour moudre les grains à Venise par le moteur du flux et reflux de la mer dans les lagunes. Ces *Observations* d'Aldini paraissaient n'être que le chapitre x d'un ouvrage qu'il promettait au public sur le belier hydraulique de Mongolfier. Pendant un voyage qu'il fit en Angleterre, en 1803, Jean Aldini publia à Londres, in-4°.: *An account of the late improvements in galvanism.* N.

ALDOBRANDINI. *Voy.* Borghèse.

ALEA (Léonard). On a de lui: I. l'*Antidote de l'athéisme*, ou *Examen critique du Dictionnaire des athées*, 1801, in-8°.; réimprimé et augmenté sous le titre de, *la Religion triomphante des attentats de l'impiété*, 1802, 2 vol. in-8°. II. *Réflexions sur le Divorce*, 1802, in 8°. Ot.

ALESME (Jean-Baptiste-François-Gabriel d'), né à Bordeaux le 21 août 1775, émigra en 1792, fut arrêté à Senlis dans le mois de février, et dénoncé à l'assemblée législative. Il ne sortit de prison que par ordre du roi. Revenu en France en 1796, il fut long-temps un des chefs du parti royaliste à Bordeaux. M. d'Alesme était à Paris, en avril 1814, lors de l'arrivée des troupes alliées, et il s'y montra fort zélé en faveur des Bourbons. D.

ALEXANDRE PAULOWITZ, empereur de Russie, sous le nom d'Alexandre Ier., est le fils aîné de Paul Ier. et de sa seconde femme Sophie-Dorothée-Aug.-Marie Fœderowna de Wurtemberg-Stuttgart. Ce prince naquit le 22 décembre 1777, et fut marié le 9 octobre 1793 à Elisabeth Alexiowna, princesse de Baden. Son enfance fut dirigée par Catherine II, et son père n'eut aucune part à son éducation. Tous les soins en

furent confiés à M. de La Harpe, colonel suisse. Ce gouverneur ne négligea rien pour communiquer à son élève les idées philosophiques dont il était imbu : on lui en a fait des reproches évidemment injustes; car il n'est pas possible de douter que ce ne soit à ses leçons que l'on doive une grande partie des nombreux actes de bonté et de philantropie qui ont déjà marqué sa carrière. Alexandre fut nommé empereur le 24 mars 1801; et son couronnement se fit à Moscow le 27 septembre suivant. Le même jour, parut un ukase portant exemption de recrutement pour l'armée, diminution d'impôts et défense de faire aucune poursuite pour le paiement des amendes, ordre de mettre en liberté les individus détenus pour dettes, et enfin amnistie pour les déserteurs. Le nouvel empereur nomma ensuite une commission pour examiner les motifs d'exil et adoucir le sort des exilés. Il abolit la censure, déclara toutes les imprimeries libres, et autorisa l'introduction des livres français dans ses états, sans les assujétir à aucun examen. Cette décision a été, plus tard, entièrement modifiée. Alexandre ordonna aussi, dans tout son empire, l'uniformité des poids et mesures. Voulant favoriser le commerce, il donna à la noblesse le droit de l'exercer en gros sans déroger. Il s'occupa de l'administration de la justice; et, pour mettre un frein à la chicane, il décerna des punitions pécuniaires contre les juges qui prononceraient des sentences iniques, et contre les particuliers qui soutiendraient des procès injustes; il décida encore qu'en matière criminelle, l'unanimité des juges serait nécessaire pour une condamnation à mort : enfin il signala, pour la première fois, son aversion pour toute espèce de titre et de pouvoir usurpé, en renonçant avec solennité au titre de grand-maître de l'ordre de Malte, que s'était donné Paul Ier. En juin 1802, Alexandre se rendit à Memel, où il eut une entrevue avec le roi de Prusse. Pendant ce voyage, il donna plusieurs preuves de cette affabilité et de cet esprit de tolérance qui le caractérisent. Ce fut dans cette même année qu'il dépensa 16 mille roubles pour l'impression d'ouvrages utiles. Il acheta vers le même temps la collection minéralogique de Forster, et le cabinet de la princesse Jablnnoswska. Protecteur des arts et des lettres, il donna à plusieurs hommes célèbres des marques de sa munificence, tant en Russie que dans les autres états de l'Europe, où il entretenait à grands frais beaucoup de savants voyageurs. Delille lui ayant offert la dédicace de sa traduction de l'Enéide, ce prince l'accepta en lui envoyant des diamants précieux. Au mois de septembre il alla au camp de Krasnoï-Sélo; et avant son départ il publia un ukase par lequel il dispensait toutes les villes et villages par où il passerait, des dépenses qu'ils avaient coutume de faire dans de pareilles occasions. De retour à Pétersbourg, il donna en quelque sorte une nouvelle constitution à la Russie : l'organisation du sénat et celle du ministère furent changées; on circonscrivit le pouvoir des gouverneurs généraux, et l'on prévint ainsi les abus dont le peuple avait à se plaindre dans les provinces. Au mois de décembre, un nouvel ukase accorda à tous les habitants sans distinction la faveur dont jouissaient déjà les nobles, de ne voir jamais confisquer leurs biens héréditaires, quels que fussent les crimes pour lesquels ils seraient condamnés. Alexandre maintint d'abord la paix qu'il trouva établie entre la Russie et la France; et il parut long-temps uniquement occupé d'en faire goûter les bienfaits à ses états. Il fonda en 1804 une école publique en Géorgie à Téflis, ouvrit l'université de Wilna, établit un séminaire pour l'instruction des clercs catholiques, et rendit une ordonnance (1804) pour l'organisation de l'enseignement de la médecine et de la chirurgie. Il fonda aussi une université à Cherson, et un muséum de marine à Pétersbourg. En 1805, il y avait en Russie 494 instituts d'éducation dirigés par 1475 maîtres, et fréquentés par 33,484 écoliers : ces établissements coûtaient plus de deux millions de roubles. Alexandre offrit vainement sa médiation entre la France et l'Angleterre, après la rupture du traité d'Amiens; mais alors il cessa d'avoir des relations amicales avec la France, M. de Markow, son ministre à Paris, quitta cette capitale en 1804, après des explications très vives, et après avoir reçu de Buonaparte des injures grossières. Le général Hédouville, ambassadeur de France, quitta Pétersbourg à la même époque. En 1805, l'empereur Alexandre signa avec la cour de Londres un traité d'alliance offensive et défensive, auquel il fit bientôt accéder l'Autriche et la Suède;

Le principal but de ce traité était de s'opposer à l'agrandissement de la France. Cependant Alexandre parut encore vouloir tenter les voies des négociations, et dans cette vue il envoya à Berlin M. de Novozilzow, qui devait aller jusqu'à Paris conférer avec Buonaparte; mais dans ce moment même le nouvel empereur, sans égard pour les plaintes de l'Europe, ajoutait encore aux motifs de mécontentement en se faisant couronner roi d'Italie. Il fallut renoncer à tout accommodement; et l'envoyé russe retourna à St-Pétersbourg. Il publia, en quittant Berlin, une note très forte contre l'ambition de la France, et dès-lors la guerre devint inévitable. L'Autriche, qui par sa position devait en supporter le plus pesant fardeau, se mit à la hâte en campagne: mais ses troupes avaient à peine occupé une position incertaine sur le Danube sous les ordres du général Mack, qu'elles y furent assaillies par toute l'armée française que commandait Buonaparte lui-même. Alexandre, qui était parti de Pétersbourg dès le mois d'août, perdit un temps précieux à Pulawy en négociations avec la Prusse, qui s'opposait au passage des troupes russes; et il n'arriva en Autriche que lorsque déjà la capitale était au pouvoir des Français, et que le premier corps auxiliaire russe avait été obligé de se retirer avec les débris de l'armée autrichienne. Conduit par la nécessité de trouver d'autres alliés, Alexandre se rendit alors à Berlin, où il fut reçu avec une grande solennité et toutes les démonstrations de la meilleure intelligence. Le petit-neveu de Frédéric II le conduisit lui-même sur la tombe du grand roi; et là les deux souverains jurèrent de rester unis contre les attaques de la France: mais le ministre Haugwitz fit bientôt changer ces dispositions dans le cabinet prussien; et la défaite d'Austerlitz que l'armée austro-russe essuya aussitôt après, ajouta encore aux hésitations de la cour de Berlin. L'empereur Alexandre fut témoin de cette défaite. Il avait fait la veille proposer un accommodement; et Napoléon l'avait rejeté avec une excessive fierté. Le lendemain de la bataille, Alexandre refusa de prendre part aux négociations de l'empereur d'Autriche; et il retourna à Pétersbourg, laissant la plus grande partie de ses troupes sur les frontières d'Allemagne. Ce monarque prévoyait sans doute que l'ambition de Buonaparte ne tarderait pas à l'obliger de se remettre en campagne. En effet, dès l'année suivante (1806), la cour de Berlin, menacée jusque dans son existence, lui envoya le duc de Brunswick pour réclamer ses secours. Toujours conduit par les mêmes sentiments de générosité, Alexandre se prépara à reprendre les armes, et il publia un ukase pour faire connaître les motifs qui l'y déterminaient. La guerre des Prussiens contre les Français ne fut pas plus heureuse que celle de l'Autriche (*Voy.* Frédéric Guillaume III); et encore cette fois les troupes russes n'arrivèrent, que lorsque le triomphe de Buonaparte fut complet. Obligée de se retirer derrière la Vistule, l'armée d'Alexandre s'y maintint avec beaucoup de fermeté pendant tout l'hiver; et elle soutint des attaques meurtrières à Pultusk et à Preussisch-Eylau. Dès le printemps suivant (1807), l'empereur Alexandre se rendit à son armée, qui ne tarda pas à être attaquée par toutes les forces françaises. Ces forces s'étaient prodigieusement accrues: après une résistance opiniâtre, mais trop inégale, les armées russe et prussienne perdirent la bataille de Friedland, et elles furent contraintes à se retirer derrière le Niémen. Ce fut alors qu'Alexandre se crut encore une fois dans la nécessité de négocier, et que, dans une entrevue qu'il eut sur le fleuve avec Napoléon, il consentit aux préliminaires de la paix, qui fut signée à Tilsitt le 8 juillet 1807. L'empereur de Russie retourna aussitôt à Pétersbourg; et peu de temps après, il publia une déclaration contre l'Angleterre, à l'occasion du bombardement de Copenhague. Il annonça qu'il renonçait à tout rapport avec son gouvernement jusqu'à la réparation de cette injustice. Il déclara ensuite la guerre à la Suède à cause de ses relations avec l'Angleterre, et il publia son manifeste le 24 février 1808. Cette guerre dura deux ans; et elle ne fut terminée que par la reprise de la Finlande de la part des Suédois. (*V.* Gustave.) Vers la fin de septembre 1808, Alexandre se rendit à Erfurt, et il y traita des intérêts du monde avec Buonaparte. Ce dernier était alors au plus haut point de sa prospérité, et l'empereur de Russie paraissait encore croire à sa loyauté; il lui fit, comme à Tilsitt, des concessions dont il ne tarda pas à se repentir. Ce monarque se rendit en

Finlande pour y faire l'ouverture des états de cette province, et recevoir le serment des nouveaux sujets que venait de lui céder la Suède. Lors de la reprise des hostilités entre la France et l'Autriche dans la même année, il se prononça pour la première de ces puissances, et fit renvoyer de ses états les ministres et agents autrichiens: mais ce monarque, trop confiant, ne tarda pas à voir combien il s'était fait illusion sur le compte de l'homme qu'il appelait son ami. Déjà Napoléon, se flattant d'avoir porté un dernier coup à la puissance autrichienne, occupait en même temps les principales places de la Prusse; il avait fondé un royaume en Pologne; il menaçait la Russie; il imposait des lois à cette puissance; enfin il s'opposait à son commerce maritime, voulant l'obliger de se soumettre à ce qu'il appelait son *système continental*. L'empereur Alexandre voulut encore une fois négocier et arrêter les malheurs de la guerre; mais déjà son ennemi était sur la Vistule avec une armée de 560,000 hommes, la plus belle que la France eût encore mise sur pied. Réduit à se défendre dans ses états, n'ayant d'autres secours que celui de l'Angleterre, et voyant marcher contre lui ses anciens alliés, même les rois qu'il avait autrefois secourus avec tant de générosité, Alexandre se décida aux plus grands sacrifices pour défendre son indépendance. Son armée soutint d'abord avec un grand courage les premières attaques des Français; et elle leur livra à Smolensk et à la Moskowa (9 septembre 1812) des batailles sanglantes, et dont le succès fut long-temps incertain. Mais enfin, pour attirer leur ennemi qui se laissait éblouir par le prestige de ses victoires, les Russes firent leur retraite sur Moscow; et ils n'abandonnèrent cette grande capitale qu'après avoir livré aux flammes toutes les ressources que les Français avaient cru y trouver. Une résolution aussi étonnante est sans exemple dans l'histoire: elle eut tout le succès que les Russes avaient pu en attendre. A peine l'armée française se fut-elle établie sur les ruines de Moscow, que son imprudent général vit qu'il lui serait impossible de l'y faire subsister pendant tout l'hiver. Son orgueil ne lui permit cependant pas encore de songer à une retraite devenue indispensable: il attendit jusqu'au moment où les gelées ne devaient plus lui permettre de se mettre en marche; et alors la retraite ne put être effectuée qu'au milieu de la neige et par le froid le plus excessif. Cette belle armée, presque toute entière, fut ensevelie dans les glaces de la Lithuanie; et les Russes, après divers combats où ils eurent l'avantage, à Smolensk et au passage de la Bérésina (*Voy.* Lambert et Tchizagoff), s'emparèrent bientôt de toute la Pologne. Ce fut à cette époque qu'Alexandre publia à Varsovie, le 10/22 février 1813, une déclaration qui indique trop bien sa politique pour que nous ne la donnions pas en-tière: « Au moment où les temples » de notre vaste empire retentissent d'ac» tions de grâces, au moment où nos » braves soldats, profitant des succès » qu'ils ne doivent qu'à leur courage, » s'élancent à la poursuite du féroce bri» gand qui naguère comptait partager » les champs des valeureux *Slaves*, » nous avons jugé convenable d'instruire » l'Europe de nos projets. La divine Pro» vidence, en servant la plus juste des » causes, a sonné le tocsin libérateur, » qui appelle toutes les nations à la dé» fense de l'honneur et de la patrie; c'est » aux peuples, comme aux rois, que » nous rappelons leurs devoirs et leurs » intérêts. Depuis long-temps nous nous » étions aperçus que l'assujétissement » du continent était le but où tendaient » les intrigues et les forfaits du chef de » la nation française. Nous reposant sur » la bravoure de nos soldats, nous étions » sans inquiétude sur l'intégrité de notre » empire. Renfermant en nous-mêmes » notre indignation, nous voyions avec » douleur, mais sans crainte pour nous, » l'asservissement de tous les peuples » qui ne répondaient que par des larmes » à la tyrannie sous laquelle ils gémis» saient. La guerre de 1806, où nous » fûmes abandonnés par nos alliés, nous » interdisait toute espèce de rapport » avec les puissances qui livraient leurs » malheureux sujets à l'insatiable ambi» tion d'un homme que le Tout-Puissant » a sans doute déchaîné pour châtier et » monarques et vassaux. Uniquement oc» cupés du bien-être de nos fidèles peu» ples, nous ne voulions point troubler » leur tranquillité pour des causes qui » leur étaient étrangères. Notre appa» rente inactivité a trompé notre ennemi; » il a cru nous dicter des lois; il a ras-

» semblé des troupes innombrables, et » les a dirigées sur nos frontières : le » Russe a volé aux armes; tout homme » a voulu être soldat pour défendre sa » religion et ses foyers. Nous avons ar- » rêté cet élan généreux sans l'anéantir; » des succès inouïs en ont été le résultat. » Malgré l'immense supériorité numéri- » que de l'ennemi, nos braves, par des » manœuvres habiles, l'ont attiré au cen- » tre de l'empire qu'il voulait détruire; » sa marche a été signalée par des actes » de la plus féroce atrocité : c'est en » brûlant nos villes qu'il s'est vengé de » ce que nous avions livré aux flammes » nos magasins, qui pouvaient lui être » de quelque utilité. Nos troupes se sont » réunies, et ont montré, aux yeux de » l'univers étonné, qu'il existait encore » des soldats de la Trébia et d'Eylau. » Profitant de nos victoires, nous tendons » une main secourable aux peuples op- » primés; le moment est venu : jamais » occasion ne se montra plus belle à la » malheureuse Allemagne; notre ennemi » fuit : il étonne, par son effroi, les na- » tions accoutumées à n'être étonnées » que de son orgueil et de sa barbarie. » C'est avec la franchise qui convient à » la force, que nous parlons aujourd'hui : » la Russie, et son intrépide alliée l'An- » gleterre, qui depuis vingt ans ébranle » le colosse qui menaçait d'écraser l'uni- » vers, ne pensent point à s'agrandir; » ce sont nos bienfaits, et non les limites » de notre empire, que nous voulons » étendre jusqu'aux nations les plus re- » culées. Le sort de la *Guadiana* et du » *Vésuve* a été fixé sur les bords du » *Borysthène*; c'est de là que l'Espagne » recouvrera la liberté qu'elle défend » avec héroïsme dans un siècle de fai- » blesse et de lâcheté. Nous adressons » aux peuples, par ce manifeste, ce que » nous avons chargé nos envoyés de dire » aux rois......... Il faut que la Germanie » rappelle son courage; et bientôt le » tyran n'existera plus. Autrichiens! » qu'espérez-vous de l'alliance du chef » des Français? Vous payez de vos plus » belles provinces la perspective d'aller » quelque jour perdre la vie sous le fer » des Espagnols, pour la défense d'une » cause injuste et sacrilége. Votre com- » merce est détruit, votre honneur hu- » milié; vos drapeaux, jadis décorés par » la victoire, s'abaissent devant l'aigle » française : voilà des trophées de cette » alliance. Rappellerons-nous à la Prusse » les horribles infortunes qui l'ont ac- » cablée? Ce souvenir pourrait ac- » croître sa fureur, et non son courage : » déjà de toutes parts les villes et les » campagnes de la monarchie de Fré- » déric semblent se ranimer du génie de » ce grand homme, et promettre des » succès dignes de leur dévouement. » Saxons, Hollandais, Belges et Bava- » rois, nous vous adressons les mêmes » paroles; réfléchissez, et bientôt vos » phalanges vont s'accroître de tous ceux » qui, au milieu de la corruption qui les » environne, ont conservé quelque om- » bre d'honneur et de vertu. La crainte » peut encore enchaîner vos souverains; » qu'une funeste obéissance ne vous re- » tienne pas : aussi malheureux que vous, » ils abhorrent la puissance qu'ils redou- » tent; ils applaudiront en secret aux » généreux efforts qui doivent couron- » ner votre honneur et votre liberté. » Nos troupes victorieuses vont pour- » suivre leur marche jusque sur les fron- » tières de l'ennemi : là, si vous vous » montrez dignes de marcher à côté des » héros de la Russie, si les malheurs de » votre patrie vous touchent, si le Nord » imite le sublime exemple qu'offrent les » fiers Castillans, le deuil du monde est » fini; et nos valeureux bataillons entre- » ront dans cet empire, dont une seule » victoire a écrasé la puissance et l'or- » gueil. Si, après tout cela, cette nation » égarée puisait dans des événements si » extraordinaires quelques sentiments gé- » néreux, et si elle jetait ses yeux baignés » de larmes sur le bonheur dont elle a » joui sous ses rois, alors nous lui ten- » drions une main secourable; et cette » Europe, sur le point de devenir la » proie d'un monstre, recouvrerait à la » fois son indépendance et sa tranquillité. » Puisse enfin, de ce colosse sanglant, qui » menaçait le continent de sa criminelle » éternité, ne rester qu'un long souve- » nir d'horreur et de pitié! » Tous les peuples, depuis la Vistule jusqu'aux rives de la Meuse, devaient répondre à ce noble appel du souverain du Nord. Déjà l'armée prussienne, sous les ordres du général Yorck, s'était séparée des Français; déjà réunie aux troupes d'Alexandre, cette armée, naguère si humiliée, avait remis sous le sceptre de Frédéric Guillaume III tous les états prussiens, et les Français ne conser-

vaient plus en Prusse et en Saxe que quelques places-fortes. Le 13 (25) mars, l'empereur Alexandre et le roi de Prusse avaient proclamé à Kalisch la dissolution de la confédération du Rhin, et déclaré vouloir aider les princes et les peuples d'Allemagne à conquérir leur indépendance. Pareille déclaration avait été faite en leur nom par le feld-maréchal Kutusow. Les armées combinées de ces deux souverains allaient sanctionner par la force cet acte diplomatique. Cependant Napoléon, de retour à Paris, levait des hommes et des contributions : se voyant encore une fois à la tête d'une armée nombreuse, il rêvait de nouvelles conquêtes; et il avait encore à jouir pendant quelques mois du prestige de ses funestes victoires. Dès le mois de mai 1813, il traversa la Franconie, et parvint jusqu'au cœur de la Saxe sans éprouver de résistance. Les alliés tentèrent de l'arrêter à Lutzen. Ce fut là qu'il leur livra une sanglante bataille, dont le succès lui ouvrit les portes de Dresde. Les alliés essayèrent de nouveau de l'arrêter à quelques lieues par delà cette capitale; il fut encore vainqueur à Wurtschen. Alexandre assista à ces deux journées, et il y déploya un courage qui l'exposa aux plus grands dangers; il fut même près de tomber dans les mains des Français à Bautzen. Maître de la Saxe, grâce à ces deux victoires, qui, d'ailleurs bien disputées, lui coûtèrent beaucoup plus d'hommes qu'à ses ennemis, Buonaparte poursuivit ses succès jusqu'à Breslaw. Dans cette retraite sagement combinée par Alexandre et par Frédéric Guillaume, les alliés ne laissèrent en arrière ni un blessé ni un seul caisson; et ils attirèrent dans un pays ruiné leur ennemi, qui, selon son imprévoyance ordinaire, n'avait pas songé à se pourvoir de magasins. Cependant l'empereur d'Autriche ne paraissait pas éloigné d'entrer dans la coalition. La Bavière et d'autres souverains de la confédération n'attendaient que le moment favorable pour y accéder. Un armistice fut jugé nécessaire, autant pour laisser aux troupes qui avaient tenu la campagne le temps de se reposer, que pour donner à celles qui n'étaient pas encore sur le théâtre de la guerre le temps d'arriver, comme aussi pour se procorer le calme indispensable dont on avait besoin, afin de consolider les bases de la réunion des peuples de l'Europe contre la France. Napoléon consentit à cette suspension d'armes, dont il ne sut pas deviner le but secret. Alexandre, toujours si bien secondé par le roi de Prusse, ne perdit pas un moment pendant les quarante jours que dura cet armistice si fatal à Buonaparte. Les deux monarques eurent à Prague une entrevue avec l'empereur d'Autriche; et ils parvinrent enfin à déterminer ce souverain à réunir ses efforts aux leurs. Le 16 août 1813, la veille de la rupture de l'armistice, le général Moreau arriva à Prague; cet illustre guerrier venait seconder l'empereur de Russie dans le noble dessein de renverser l'ennemi de l'Europe. Ce prince le reçut comme un ami, et presque comme son égal. Au moment de son arrivée, il lui avait envoyé un aide-de-camp pour le complimenter, et le lendemain matin il prévint la visite que voulait lui faire le général français; il se présenta chez lui au moment où celui-ci sortait de son appartement. L'empereur embrassa le général en l'abordant, et il ne le quitta qu'après deux heures de conversation : « Vous » serez mon ami, mon conseil », lui dit-il, et il le nomma major-général de son armée, le chargeant de faire tout le plan de la campagne. Moreau fut tellement sensible à de si nobles procédés, qu'il ne pouvait plus parler d'Alexandre sans enthousiasme. Entendant un jour un général russe appeler ce monarque le meilleur des princes, il répliqua vivement : « Dites le meilleur des hommes. » Cependant les empereurs d'Autriche et de Russie, de concert avec le roi de Prusse, faisaient marcher leurs forces combinées sur Dresde, que Buonaparte occupait avec 60,000 hommes. Là se donna, les 27 et 28 août, une bataille mémorable, et qui ne fut pas à l'avantage des alliés. Le 27, vers midi, Moreau communiquait quelques observations militaires à l'empereur de Russie, qui était à une très petite distance, lorsqu'un boulet, parti d'une batterie française, fracassa les deux jambes de ce général. Il serait difficile de peindre la douleur qu'éprouva Alexandre à l'aspect de ce coup affreux; il en fut touché jusqu'aux larmes, et se hâta lui-même de prodiguer au héros tous les secours et toutes les consolations. « Je » suis perdu, dit le guerrier aux amis » qui l'entouraient; mais il m'est doux » de mourir pour une aussi belle cause-

» et sous les yeux d'un aussi grand » prince. » Le 2 septembre il n'était plus. L'empereur de Russie s'empressa d'écrire à la veuve de Moreau une lettre où sa belle ame est peinte dans toute sa noblesse. (*Voy.* l'art. de Mme. Moreau.) Après la bataille de Dresde, Buonaparte réussit d'abord à se maintenir dans cette capitale : mais lorsqu'il fut obligé de se porter du côté de Leipsig, les alliés lui livrèrent, près de cette ville, une bataille qui dura trois jours (16, 17 et 18 octobre 1813), et qui décida la délivrance de l'Allemagne. Contraint à se retirer derrière le Rhin après avoir perdu, pour la seconde fois, les trois quarts de son armée et tout son matériel, Buonaparte refusa encore des conditions de paix fort raisonnables; et il força ainsi ses ennemis à pénétrer sur le territoire français. Cette invasion se fit dans le mois de décembre, par la Suisse et par l'Alsace, de manière que, dès le mois de janvier 1814, le théâtre de la guerre fut transporté du fond de la Russie au sein de la France. Alexandre, devenu en quelque sorte l'Agamemnon de cette puissante ligue, se montra toujours à la tête de ses troupes, et il leur donna souvent l'exemple du courage. Le 3 février, voyant que les succès de ses armées et de celles de ses alliés en France le dispenseraient de faire peser sur son peuple de nouvelles levées, il adressa à son sénat deux ukases datés de Vandœuvres, par lesquels il ordonnait de licencier les landwehr de Pétersbourg, Novogorod, Jaroslaw, Kaluuga, Twer et Wladimir. Cependant il pressait les mouvements militaires qui allaient déterminer la chute de Buonaparte. Le 22 février 1814, il donna à Chaumont une déclaration par laquelle il s'engageait, conjointement avec l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse, à garantir l'indépendance des cantons suisses, et à mettre un terme à l'influence tyrannique que le gouvernement français exerçait sur ce pays. Le 1er. mars suivant, il signa, de concert avec les mêmes souverains, un traité par lequel les parties contractantes s'engageaient « à tenir constamment en campagne 150,000 hommes au complet, et » à consacrer toutes les ressources de » leurs états respectifs à la poursuite vi» goureuse de la guerre contre la France, » jusqu'à la conclusion d'une paix géné» rale, sous la protection de laquelle les » droits et la liberté de toutes les nations » puissent être établis et assurés. » Dans toutes les villes françaises, Alexandre se fit admirer par sa magnanimité et la grâce touchante de ses manières. Il entretenait la plus sévère discipline dans son armée, recevait avec bonté tous les habitants qui avaient quelque réclamation à lui adresser, et leur rendait une prompte justice. Plusieurs Français qui n'avaient jamais perdu l'espoir de revoir leurs souverains légitimes, eurent avec l'empereur de Russie des conférences relatives au rappel des Bourbons. (*Voy.* Mont-Ciel.) Des commissaires du Roi étaient admis et tacitement reconnus au quartier-général d'Alexandre. On vit même, le 16 février, une députation composée des neuf principaux habitants de Troyes, admise à lui remettre une adresse par laquelle les bons citoyens de leur ville demandaient aux chefs des armées alliées, qu'ils leur rendissent les enfants de Henri IV : mais les souverains voulaient arriver à Paris, et connaître les dispositions des habitants de cette capitale avant de rien décider. Ce fut surtout par les conseils et la résolution d'Alexandre, que les armées alliées furent entraînées dans le mouvement décisif qui les rendit maîtresses de Paris. Le 29 mars, tandis que Buonaparte marchait vers Fontainebleau, l'armée alliée, commandée par Alexandre, Frédéric Guillaume et le prince de Schwartzenberg, s'était approchée de la capitale ; et le 30, à six heures et demie du matin, cette capitale fut attaquée par cent cinquante mille hommes que soutenait une nombreuse artillerie : le feu commença et continua avec vivacité jusqu'à trois heures et demie. (*V.* Marmont.) Alors fut signée une capitulation d'après laquelle la garnison française effectua sa retraite. Les maires de Paris s'étant rendus au quartier-général des souverains alliés, l'empereur Alexandre leur adressa ces paroles d'autant plus remarquables, que les généreuses promesses qu'elles renferment se réalisèrent toutes à cette époque. « Le sort de la guerre m'a conduit jusqu'ici : votre empereur, qui » était mon allié, est venu jusque dans » le cœur de mes états y apporter des » maux dont les traces dureront long» temps. Une juste défense m'a amené » jusqu'ici ; et je suis loin de vouloir » rendre à la France les maux que j'en ai

» reçus. Je suis juste, et je sais que ce » n'est pas le tort des Français. Les » Français sont mes amis; et je veux » leur prouver que je viens leur rendre » le bien pour le mal. Napoléon est mon » seul ennemi. Je promets ma protection » spéciale à la ville de Paris; je protégerai, je conserverai tous les établissements publics; je n'y ferai séjourner » que des troupes d'élite; je conserverai » votre garde nationale, qui est composée de l'élite de vos citoyens. C'est à » vous à assurer votre bonheur à venir. » Il faut vous donner un gouvernement » qui vous procure le repos, et qui le » procure à l'Europe. C'est à vous à » émettre votre vœu. Vous me trouverez toujours prêt à seconder vos efforts. » Ce fut le 31 à 9 heures du matin que les armées alliées firent leur entrée dans la capitale. Dès le matin, d'ardents royalistes, ayant pris la cocarde blanche, parcouraient les rues en faisant retentir le cri de *vive le roi*, et répandant des proclamations royales. L'empereur Alexandre et le roi de Prusse, entourés de leurs nombreux et brillants états-majors, se placèrent sur le coté droit de l'avenue des Champs-Elysées, pour faire défiler les troupes sous leurs yeux, commander par leur présence la discipline, et empêcher qu'aucun désordre ne se commît. Cette attention généreuse détermina le mouvement de la partie la plus éclairée de la nation. Il fut permis à une foule de citoyens d'exprimer des sentiments contenus depuis plus de vingt ans au fond des cœurs. Aux acclamations dont les souverains alliés étaient l'objet, se mêlaient les cris de *vive le roi, vivent les Bourbons, vive Louis XVIII!* On se précipitait aux pieds d'Alexandre; et la bonté avec laquelle ce monarque accueillait ces témoignages de reconnaissance et de respect, excitait autant de surprise que de joie chez un peuple accoutumé depuis si long-temps à rester muet devant un tyran. Dès son entrée dans le faubourg Saint-Martin, à l'aspect de la foule immense qui se pressait pour le voir, il s'était arrêté, et d'une voix émue il avait dit aux Parisiens: « Je ne viens point en ennemi » dans vos murs; je vous apporte la paix » et le commerce. La paix, la paix, l'amitié, le bonheur des Français, voilà » mon triomphe, à moi. Français, dit-il alors, avec une noble réserve, à » ceux qui lui demandaient les Bourbons, déclarez-vous d'une manière positive, d'une manière légale, et nous » vous répondons du reste » On l'entendit encore s'écrier: « Je porte les Français » dans mon cœur. » Un jeune royaliste qui s'était approché de sa Majesté, osa lui témoigner son admiration sur l'affabilité avec laquelle il accueillait les moindres citoyens; ce prince lui fit cette réponse remarquable: « Est-ce que les » souverains ne sont pas faits pour cela? » A quatre heures après midi, après que toutes les troupes eurent défilé pour aller gagner leurs cantonnements dans les environs de Neuilly, les chefs des trois armées entrèrent dans la maison du prince de Talleyrand, que l'empereur Alexandre voulut habiter de préférence au château des Tuileries, par délicatesse envers le roi de France. Ainsi, un souverain né sur le trône, au lieu de trouver du plaisir comme Buonaparte à Vienne, à Berlin et à Moscow, à loger dans des maisons impériales ou royales, choisit modestement la maison d'un particulier. « Il y a longtemps, Sire, dit alors un grand personnage à l'empereur de Russie, que votre » arrivée était attendue et desirée à Paris » — « Je serais venu plus tôt, répondit le » monarque; n'accusez de mon retard » que la valeur française. » Assuré par tout ce qu'il venait de voir et d'entendre, que le vœu des Parisiens était pour l'expulsion de Buonaparte, il publia aussitôt, au nom des souverains alliés, une déclaration annonçant qu'ils ne traiteraient plus avec Napoléon Buonaparte, ni avec aucun de sa famille; qu'ils respecteraient l'intégrité de l'ancienne France, telle qu'elle avait existé sous ses rois légitimes, *attendu que pour le bonheur de l'Europe, il fallait que la France fût grande et forte;* qu'ils reconnaîtraient et garantiraient la constitution que la nation française se donnerait, etc. Cette déclaration, affichée dans la soirée, produisit un grand effet sur les citoyens qui hésitaient encore à se déclarer. Le soir même, l'empereur Alexandre accueillit avec beaucoup de bonté une députation des royalistes qui s'étaient rassemblés chez M. Lepelletier de Morfontaine. Ainsi l'on put avec vérité répéter à ce monarque ces vers prophétiques que Delille lui avait adressés plusieurs années auparavant:

Souviens-toi de ton nom; Alexandre autrefois
Fit monter un vieillard sur le trône des rois:
Sur le front de Louis tu mettras la couronne.

Le 2 avril, l'empereur de Russie reçut une députation du sénat, qui venait de prononcer la déchéance de Napoléon Buonaparte, et de nommer un gouvernement provisoire. Après avoir accueilli les hommages de ce corps: « Un homme qui » se disait mon allié, répondit Alexandre, » est arrivé dans mes états en injuste » agresseur : c'est à lui que j'ai fait la » guerre et non à la France; je suis l'ami » du peuple français: ce que vous venez » de faire, redouble encore ce sentiment. » Il est juste, il est sage de donner à la » France des institutions fortes et libérales » qui soient en rapport avec les lumières » actuelles. Mes alliés et moi nous ne ve- » nons que pour protéger la liberté de » vos décisions. » L'empereur s'arrêta un moment, puis reprenant avec la plus touchante émotion: « Pour preuve de » cette alliance durable que je veux con- » tracter avec votre nation, je lui rends » tous les prisonniers français qui sont en » Russie; le gouvernement provisoire me » l'avait déjà demandé : je l'accorde au » sénat, d'après les résolutions qu'il a » prises aujourd'hui. » Alexandre, étendant cette disposition à tous ceux que le sort des armes avait fait tomber en son pouvoir, rendit la liberté à quinze cents prisonniers qu'il avait faits dans les environs de Paris. Le 3 avril, on les réunit sur le boulevard de la Madelène; et là, l'officier russe qui les conduisait sous escorte leur adressa les paroles suivantes: « Vous » n'êtes plus prisonniers ; l'empereur » Alexandre vous rend votre liberté au » nom de votre roi Louis XVIII: vous » pouvez retourner dans vos foyers. » Mais qui plus que Buonaparte éprouva la générosité de l'empereur de Russie! Sitôt qu'Alexandre apprit que sa déchéance avait été prononcée par le sénat, il lui fit proposer, au nom des puissances alliées, de se choisir un lieu de retraite pour lui et pour sa famille. Buonaparte choisit l'île d'Elbe, où il devait jouir des honneurs dus aux souverains, et d'une pension considérable. Alexandre ne prévoyait pas alors combien il aurait à se repentir d'avoir usé d'une telle clémence. Reportant sa bienveillance sur tous les membres de la famille de l'ex-empereur; il alla plusieurs fois à la Malmaison, voir l'impératrice Joséphine, chez laquelle même il dîna; et on le vit s'intéresser vivement au sort du prince Eugène Beauharnais (*Voy.* Beauharnais). Le maréchal Ney, qui jouissait alors de l'estime générale, n'eut pas moins à se louer des bontés de ce monarque. Le 16 avril, Alexandre honora le maréchal d'une visite, et voulut bien accepter le déjeuner que celui-ci avait fait préparer. Alexandre fut alors, à Paris, l'objet de toutes les conversations; ses images se voyaient en tous lieux; chaque jour on citait les mots de ce prince, et l'on n'y reconnaissait pas moins l'expression heureuse et pure de sa bonté et de son amour de l'humanité, que la vivacité d'un esprit aimable et cultivé. Lorsqu'il passa devant la colonne de la place Vendôme, il jeta ses regards sur la statue de Buonaparte; et, s'adressant aux officiers qui l'entouraient, il leur dit cette parole vraiment digne de Marc-Aurèle: « Si j'étais placé si haut, je craindrais » d'en être étourdi. » Le 4 avril, il alla visiter le palais des Tuileries; comme on lui montrait le salon de la paix, S. M. demanda, en souriant, « à quoi cette pièce » servait à Buonaparte. » Après avoir exprimé, d'une manière très flatteuse pour les artistes français, sa satisfaction sur le goût qui avait présidé à la décoration de ces appartements, le prince ajouta: « J'ai trouvé Paris bien beau, et j'es- » père le laisser dans un état plus floris- » sant encore. » Du palais des Tuileries, l'empereur passa dans la grande galerie du Musée; et s'apercevant que plusieurs tableaux avaient été enlevés, sans doute pour les soustraire à un premier moment de désordre, ce monarque répéta plusieurs fois qu'on aurait bien mal jugé de ses intentions, si l'on avait eu la moindre crainte pour l'intégrité du Muséum. Il tourna même en plaisanterie, mais sans amertume, l'effroi que Buonaparte et ses adhérents avaient cherché à inspirer aux Parisiens, à l'approche des troupes russes. Ce prince sut encore, au milieu des soins importants réclamés par sa puissante coopération à la paix générale, trouver le temps d'examiner avec une attention particulière tous nos établissements publics. Il reconnut avec soin tout ce qu'ils offrent d'honorable pour la nation, et annonça la résolution d'améliorer l'administration de son empire, en y transportant ce qu'il avait remarqué, à cet égard, de plus utile. Tous les hommes de talent qui l'approchèrent, furent traités avec distinction: plusieurs furent admis à sa table, et d'autres reçurent des marques honorables

de sa munificence. Le 21 avril, près d'un siècle après que Pierre-le-Grand avait honoré de sa présence l'académie des sciences, dont il voulut bien être membre, l'empereur Alexandre vint assister, ainsi que le roi de Prusse, à la séance publique de l'académie française, dans laquelle le prix d'éloquence fut décerné au jeune Villemain. Les souverains furent harangués par M. Charles Lacretelle, président de l'institut. Le touchant accueil que M. le comte d'Artois avait reçu des Français, et les sentiments qu'il avait su leur inspirer, étaient déjà, pour le magnanime Alexandre, une assez douce récompense de ses travaux. Lorsque Louis XVIII débarqua en France, Alexandre partit de Paris pour aller au-devant de ce monarque. Il le joignit à Compiègne le premier mai. L'empereur de toutes les Russies et le roi de France et de Navarre s'embrassèrent avec une effusion de joie tout-à-fait touchante; et ces deux augustes alliés eurent ensemble un long entretien, auquel présida l'abandon le plus sincère. Louis XVIII fit son entrée dans sa capitale le 4 mai. Voulant jouir de ce beau spectacle sans dérober au roi de France un seul des hommages de ses sujets, l'empereur Alexandre, vêtu comme un simple particulier, se plaça à une croisée pour voir passer le cortège sans être reconnu. Mais il ne put échapper aux regards d'un peuple reconnaissant. La paix générale vint enfin couronner l'ouvrage des souverains alliés. Le 30 mai 1814, fut signé à Paris, entre toutes les puissances, le traité qui semblait devoir assurer pour long-temps la tranquillité de l'Europe. Le lendemain, Alexandre dîna avec le roi de France au château des Tuileries: les croisées étaient ouvertes; un peuple immense était rassemblé pour jouir de la présence des deux souverains. Au moment où l'on entendit le premier coup de canon qui annonçait l'heureuse nouvelle de la paix générale, l'empereur se retourna subitement vers le Roi; et les deux monarques manifestèrent simultanément la vive satisfaction que leur causait ce bruit, devenu cette fois enfin le signal du repos et du bonheur du monde. Le sentiment qui se peignait alors sur le visage des deux augustes alliés, se communiqua à tous les spectateurs: et les cris de *vive Alexandre! vive le pacificateur de l'Europe!* se mêlèrent aux acclamations de *vive le Roi! vive Louis-le-Desiré!* Alexandre quitta Paris dans la nuit du premier juin, emportant tous les sentiments d'estime et de respect des Français. Il s'embarqua avec le roi de Prusse à Calais; et tous deux mirent le pied sur le territoire de la Grande-Bretagne, à Douvres, le 6 juin, à six heures après midi. Le duc de Clarence était venu à leur rencontre. Le lendemain les deux monarques firent leur entrée à Londres, où ils furent reçus par le prince-régent avec tous les honneurs dus aux souverains libérateurs de l'Europe. On ne peut exprimer l'enthousiasme que le peuple anglais fit éclater à leur aspect; mais, ainsi que cela était arrivé en France, l'empereur de Russie eut toujours la part la plus flatteuse des hommages. Des fêtes magnifiques furent données. Le 14 juin, Alexandre et Frédéric Guillaume allèrent visiter l'université d'Oxford, où, suivant l'antique usage des souverains qui ont visité ce célèbre gymnase, les deux monarques prirent le grade de docteur. Le 18, ils honorèrent de leur présence le grand banquet auquel ils avaient été invités par la cité; et cette fête par sa magnificence attesta l'opulence des habitants de Londres. Le surlendemain, les illustres voyageurs se rendirent au parlement, pour assister aux débats relatifs au mariage de la princesse Charlotte de Galles. Le 23, ils partirent pour Portsmouth, afin de visiter l'arsenal, les chantiers et les magasins de ce port. Le même jour, ils s'embarquèrent avec le duc de Clarence, à bord du yacht *le Royal Souverain*, pour assister à une revue navale, depuis Spithead jusqu'à Ste.-Hélène; et ils virent manœuvrer cent bâtiments de guerre, parmi lesquels on comptait trente vaisseaux de ligne. Les deux souverains firent bientôt après voile pour la France. L'empereur Alexandre arriva le 28 au soir à Calais, en partit le 29, traversa rapidement la Belgique et l'Allemagne, et s'arrêta pendant quelques jours à Carlsruhe, où il eut le bonheur de voir l'impératrice, son épouse, dont il était séparé depuis si long-temps. Il partit bientôt après pour St.-Pétersbourg, où il arriva le 25 juillet. L'on avait fait de grands préparatifs pour sa réception, quoique Alexandre eût envoyé un rescrit au général commandant cette capitale, pour défendre toute espèce d'apprêt. « C'est au Tout-Puissant seul, disait le » modeste empereur, que nous sommes

» redevables de l'heureuse issue qu'a eue la » guerre sanglante de l'Europe. Nous de» vons nous humilier devant lui. » Ce fut avec le même esprit de religion et d'humilité qu'il refusa le surnom de *Beni* que le sénat russe avait solennellement résolu de lui décerner. S. M. adressa à cette occasion l'ukase suivant au synode, au conseil d'état et au sénat. « La demande que » m'ont faite le synode, le conseil d'état » et le sénat-dirigeant, d'élever un mo» nument en mon honneur, et de me don» ner le titre de *Beni*, me fait le plus » grand plaisir, parce que j'y reconnais » d'un côté la bénédiction du Dieu qui » nous gouverne, et de l'autre les sen» timents des corporations de l'empire » russe, qui me donnent le nom le plus » flatteur; mais je ne puis, comme hom» me, me permettre la témérité d'accep» ter ce titre, ni avoir la présomption de » croire que j'aie atteint ce bonheur. Je » le crois d'autant moins compatible avec » mes principes, que toujours, dans » toutes les circonstances, j'ai exhorté » mes fidèles sujets à la modestie et à » l'humilité; et je ne veux pas leur don» ner moi-même un exemple qui pour» rait être en opposition avec ces senti» ments. C'est dans vos cœurs que je » desire avoir un monument, comme » je desire que vous en ayez un dans » le mien. Que mon peuple me bénisse » intérieurement, comme je le bénis! » Que la Russie soit heureuse, et que » la Providence m'accorde, ainsi qu'à » mon peuple, sa divine protection! » Le desir d'assister au congrès de Vienne, qui était sur le point de s'ouvrir, contraignit Alexandre de s'arracher, au bout de quelques jours, à l'amour de ses sujets, ivres du bonheur de le posséder après une si longue absence. Il traversa avec célérité tous les pays qui s'étendent depuis Pétersbourg jusqu'à Vienne, et fit avec le roi de Prusse son entrée solennelle dans la capitale de l'Autriche, le 25 septembre 1814. Trois jours après, l'impératrice de Russie vint y joindre son époux. Les rois de Prusse, de Danemark et de Wurtemberg, se trouvaient alors à la cour d'Autriche. Rien de plus admirable que l'harmonie dans laquelle vécurent ces monarques pendant tout leur séjour à Vienne. Le 18 octobre, une cérémonie réunit les souverains au Prater. François II, voulant descendre de cheval, cherchait en vain quelqu'un de sa suite; personne ne se trouvait à sa portée: l'empereur Alexandre, qui devina son desir, sauta lestement à bas de son cheval, et vint offrir la main à son ami. Les spectateurs émus applaudirent avec acclamation. Lorsque l'empereur d'Autriche donna des régiments aux souverains qui se trouvaient à Vienne, Alexandre reçut le régiment de Hiller, et donna à son tour à François II l'un des régiments de sa garde. Alexandre fit présent au général Hiller d'une somme de 10,000 florins, pour le dédommager de la perte de son régiment: il fit en outre distribuer 1000 florins à chaque officier, et se chargea de payer toutes leurs dettes. L'impératrice d'Autriche broda elle-même, pour ce régiment, un drapeau, dont elle fit présent à l'empereur de Russie, et qui portait cette légende: *Union indissoluble entre Alexandre et François*. Vers la fin d'octobre, Alexandre, François II et le roi de Prusse, se dérobèrent aux plaisirs de la cour, pour faire un voyage de quelques jours en Hongrie. Le congrès s'ouvrit après le retour des souverains, au commencement du mois de novembre. L'empereur de Russie s'occupa très assidument des travaux de cette diète européenne. Le 11 novembre, il fit publier, par M. de Nesselrode, une note par laquelle S. M. déclarait donner son adhésion au projet d'établir une constitution fédérative de l'Allemagne. Fidèle aux principes que les Français avaient admirés en lui, il montra dans le congrès une politique généreuse, et s'attacha toujours à proposer des moyens conciliatoires aux ministres des différentes puissances dont les intérêts se trouvaient en opposition. Ce fut dans cet esprit qu'il fit remettre le 28, par M. de Nesselrode, aux différents plénipotentiaires, une autre note qui rétablit un peu de calme dans les discussions du congrès. L'empereur Alexandre s'intéressa vivement aux affaires de la Suisse, aux prétentions de l'illustre maison de la Tour et Taxis, ainsi qu'au projet de marier le prince héréditaire d'Oldenbourg avec la princesse Caroline, fille unique du roi de Danemark. Cette union, en assurant à ce monarque la possession éventuelle du duché d'Oldenbourg, devait procurer à la maison d'Oldenbourg la couronne de Danemark: mais ce qui dut avant tout occuper Alexandre, c'était la réunion de la Pologne à l'empire de Russie, avec le titre de royaume. Quoique le roi de

Prusse, toujours intimement lié avec l'empereur de Russie, acquiesçât à tout ce qu'il demandait, Alexandre eut néanmoins beaucoup de peine à obtenir le consentement du congrès à cet égard, et fut même obligé de déclarer qu'il soutiendrait ses prétentions les armes à la main. Une proclamation belliqueuse, adressée par le grand-duc Constantin à l'armée polonaise, le 11 décembre 1814, produisit au congrès la plus vive sensation, et fit croire un moment à la guerre. Cette démonstration politique eut de prompts résultats; et le mois de janvier 1815 ne se passa point sans qu'Alexandre ne fût reconnu roi constitutionnel de Pologne. Dans le courant du même mois, il proposa de proclamer Thorn et Cracovie villes libres : la première sous la protection de la Russie et de la Prusse; la seconde, sous celle de l'Autriche et de la Russie, ce qui lui fut accordé, ainsi que le titre de roi de Pologne. Cependant, depuis le mois de novembre 1814, Alexandre travaillait lui-même à la constitution qu'il se proposait de donner à ses nouveaux états. L'amélioration du sort des paysans était ce qui avait particulièrement fixé son attention. Il s'était occupé aussi de l'organisation civile et militaire de ce pays. Au mois de décembre, il avait encore ordonné de former l'armée russe en deux corps, dont l'un était commandé par le feld-maréchal Barclay de Tolly, et l'autre par le général Bennigsen. Cette année de la vie d'Alexandre, si glorieusement remplie, avait encore été marquée par la conclusion d'un traité avec le roi de Perse Fath-Aly-Chah, qui, à cette occasion, envoya un ambassadeur extraordinaire près la cour de Russie. Les gouverneurs des provinces qui se trouvaient sur le passage du ministre, reçurent d'Alexandre l'ordre de lui donner des fêtes : cet ambassadeur arriva à Pétersbourg le 25 novembre. Par le traité qui fut alors conclu, la Perse céda à la Russie, le gouvernement de Karabag, Gannshin, Schekin, Schirwan, Derbent, Kubin, Bakou, Talischin, et tout le Daghistan. Elle renonça en outre à toutes ses prétentions sur la Géorgie, la province de Seburagel, sur l'Imiretta, Guria, Mingrélie et Abelaise; ainsi le pavillon russe domine désormais seul sur la mer Caspienne. La ratification des actes du congrès venait d'être signée le 9 février; et rien ne semblait devoir à l'avenir troubler la paix générale, lorsque Buonaparte s'échappa de l'île d'Elbe. A cette nouvelle, l'empereur de Russie qui se disposait à retourner dans ses états, se joignit aux autres souverains pour émettre une déclaration qui fut signée le 13 mars par tous leurs plénipotentiaires, et dans laquelle il était dit que « Napoléon Buonaparte s'était » placé hors des relations civiles et sociales, et que comme ennemi et perturbateur du repos public, il s'était livré à » la vindicte publique. » Cette première déclaration fut, quelques jours après, suivie d'une seconde non moins énergique, et enfin d'un traité, signé le 25 du même mois, par lequel Alexandre et ses alliés s'engageaient « à réunir toutes les » forces de leurs états respectifs pour faire » respecter et exécuter les articles et conditions du traité de Paris, du 30 mai » 1814, et à maintenir dans toute leur » intégrité les dispositions prises par le » congrès de Vienne, et à les défendre » contre toute attaque, et surtout contre » les plans de Napoléon Buonaparte. » A cet effet, chacune des grandes puissances s'obligeait à tenir sur pied cent cinquante mille hommes pendant toute la campagne. L'empereur Alexandre ne s'occupa plus dès-lors que des préparatifs de cette guerre. Il passait en revue tous les régiments qui venaient à Vienne, pour se rendre sur le théâtre de la guerre; et il assistait presque tous les jours, avec le roi de Prusse, au conseil de guerre qui se tenait dans le palais de l'empereur d'Autriche. Il écrivit, le 30 avril, au comte Osbowski, pour lui annoncer que le sort de la Pologne venait d'être fixé par le congrès. « En prenant le titre de roi de » Pologne, disait-il, j'ai desiré satisfaire » aux vœux de la nation. Le royaume de » Pologne sera uni à la Russie par les » lois de sa propre constitution, sur » laquelle je veux fonder le bonheur » du pays. Si le grand intérêt de la tran» quillité générale n'a pas permis de réu» nir tous les Polonais sous le même » sceptre, j'ai du moins essayé d'alléger » autant que possible la peine de cette » séparation, et d'obtenir pour eux par» tout la jouissance paisible de leurs » droits nationaux. » Vers le 15 mai, l'empereur Alexandre, qui avait eu le dessein d'aller à Prague, renonça à ce voyage, après avoir pris connaissance de dépêches du lord Wellington, qui

engageait les souverains à accélérer leur départ; et en même temps il donna à ses troupes l'ordre de hâter leur marche. L'armée sous le commandement du maréchal Barclay de Tolly, forte de 200 mille combattants, s'avança vers le Rhin. Le général Wittgenstein suivit à la tête de 100 mille hommes; et le général Bennigsen reçut l'ordre de se tenir prêt avec 60 mille autres. Les gardes et une réserve de grenadiers, formant un corps de 70 mille soldats d'élite, commençaient à s'ébranler, lorsque la bataille de Waterloo rendit inutile une partie de ces immenses préparatifs. Les armées qui n'avaient pas encore quitté la Russie, eurent ordre de s'arrêter; et celle du comte de Wittgenstein, qui se trouvait déjà en Franconie, rétrograda aussitôt. Le maréchal Barclay fut le seul qui pénétra en France avec son corps d'armée. Alexandre se rendit lui-même à Paris, où il arriva le 11 juillet, trois jours après l'entrée du roi Louis XVIII. Sa présence y fit cesser des actes de violence commencés par les troupes alliées. (*Voy.* Blucher.) Le soir même, S. M. Louis XVIII eut avec ce prince une conférence de trois quarts d'heure, à la suite de laquelle il lui conféra l'ordre du St.-Esprit. L'empereur Alexandre vint le lendemain lui rendre sa visite, décoré du cordon bleu. S. M. Louis XVIII lui témoigna combien il était sensible à ce procédé. « C'est un lien de plus, répondit » l'empereur, qui m'attache à votre per» sonne et à la France. » Jamais, au milieu des fléaux dont cette année les armées alliées accablèrent la France, on n'eut la moindre plainte à faire des soldats d'Alexandre; et ce prince aima mieux leur faire distribuer les approvisionnements de ses magasins que de les laisser dans la nécessité de consommer les dernières ressources des habitants. Dans le courant du mois d'août, il envoya l'ukase suivant au sénat de Pétersbourg: « Par le manifeste donné le 9 mai, nous » vous avons informés de la conclusion » des conventions qui ont pour but le » bien de l'état et la réunion de la plus » grande partie du duché de Varsovie. » Comme nous avons, par lesdites con» ventions, reconnu nécessaire de faire » une addition à notre titre impérial, » nous transmettons ce titre au sénat, » afin qu'il soit observé ponctuellement. » Le titre impérial sera désormais ainsi » qu'il suit: *Czar de Casan, d'Astra*» *khan, de Pologne, de Sibérie, de la* » *Chersonèse taurique*, etc. » Le 10 septembre, Alexandre voulut donner à ses alliés, le roi de Prusse et l'empereur d'Autriche, le spectacle d'une revue de son armée. Toutes les troupes du maréchal Barclay de Tolly se rassemblèrent en Champagne dans la plaine de Vertus, où elles excitèrent l'admiration des souverains par la beauté de leur tenue et la précision de leurs manœuvres. Le lendemain, Alexandre leur en témoigna sa satisfaction. « La trahison, leur dit-il, et » les desseins perfides de l'ennemi du » repos public vous ont ramenés, braves » guerriers, aux mêmes champs où, » l'an dernier, après l'avoir vaincu, vous » vous êtes frayé sur ses traces le che» min de Paris. Grâces au Tout-Puis» sant, votre vaillance, que le monde » connaît assez, n'a pas été mise à de » nouvelles épreuves. Des mesures géné» rales prises par les puissances alliées » ont arrêté l'audace de Buonaparte, » avant que votre assistance fût devenue » nécessaire. Lui-même a dû se rendre » prisonnier. Vous n'en avez pas moins » démontré, par un vol rapide des bords » du Dnieper et de la Dwina à ceux de » la Seine, que la tranquillité de l'Eu» rope n'est point étrangère à la Russie, » et que, malgré l'immensité des dis» tances, vous êtes toujours prêts à aller » combattre pour la justice, là où la » voix de la patrie et de votre souverain » vous appellera. En vous renvoyant » maintenant dans votre patrie, si chère » à vous tous, il m'est doux d'avoir à » vous exprimer, mes frères d'armes, » ma gratitude du zèle et de l'ordre en » tout point que j'ai observés en inspec» tant vos rangs dans les plaines de la » Champagne. Le souvenir de cette » revue sera toujours présent à ma » mémoire. J'ai à vous remercier aussi » du maintien d'une discipline sévère, et » de la conduite régulière que vous avez » constamment observée en pays étran» ger, et auxquels les habitants ren» dent une complète justice. Je fais con» naître ma bienveillance particulière au » commandant en chef de l'armée, prince » Barclay de Tolly, pour avoir amené » l'organisation des troupes sous ses or» dres à ce degré de régularité. Je la fais » également connaître aux commandants » en chef des corps: les généraux Doch-

» tourow, Osten-Saken I, Racsesky, » baron Wintzingerode; aux lieutenants-» généraux, au chef de l'état major-» général baron Diebitch; au chef de » l'artillerie prince Yashville, etc.; aux » commandants des corps; enfin, à tous » les officiers supérieurs et subalternes, » ainsi qu'aux soldats..... » L'empereur de Russie revint ensuite à Paris pour y terminer les arrangements définitifs de la pacification; et vers la fin de septembre il se rendit à Bruxelles pour y assister au mariage de sa sœur la duchesse de Mecklenbourg avec le prince royal des Pays-Bas. Il fut reçu dans cette capitale par la cour et par la population toute entière avec la même joie et le même empressement qu'on lui avait partout montrés. Le 1er. octobre, il alla avec le roi des Pays-Bas et son fils visiter le champ de bataille de Waterloo. Arrivé à l'auberge de la *Belle Alliance*, et voyant ces mots écrits sur la porte, il s'adressa aux deux princes qui l'accompagnaient et leur dit: « Ah! c'est vraiment » la belle alliance, tant sous le rapport » des états que sous celui des familles; à » Dieu plaise qu'elle dure long-temps! » Ce monarque alla ensuite à Dijon pour y assister à une revue de l'armée autrichienne; et après avoir traversé rapidement la Suisse et l'Allemagne, il se rendit en Pologne, où il prit possession de la partie de ce royaume désormais réunie à l'empire russe. Alexandre répondit à la députation que le sénat polonais lui envoya: « Je sais que votre patrie a beau-» coup souffert. En conséquence, pour » lui procurer un prompt soulagement, » j'ai ordonné que le royaume fût évacué » par les troupes russes. Du reste, toutes » mes vues tendent à consolider le bien-» être du pays et le bonheur de ses habi-» tants. J'écouterai toujours vos deman-» des avec le plus grand intérêt, afin de » remplir vos desirs autant que les cir-» constances le permettront. » Après un court séjour à Varsovie, l'empereur de Russie retourna enfin à Pétersbourg, où il entra au bruit des cloches, et aux applaudissements de toute la population ravie de revoir son souverain. Ses premiers soins furent donnés à l'administration qu'il avait été obligé de perdre de vue si long-temps. Il rendit le 1er. janvier 1816 un ukase pour l'expulsion des jésuites de la ville de Pétersbourg, où on les accusa d'avoir cherché à faire des prosélytes à la religion romaine. Mais le monument le plus remarquable du règne d'Alexandre; celui qui fait le mieux connaître sa politique et sa haine profonde pour les désordres des révolutions et les excès de la tyrannie, c'est le manifeste qu'il publia à Pétersbuurg le 27 du même mois, et qui fut traduit dans toutes les langues et répété dans tous les journaux. D. et Y.

ALEXANDRE (Charles-Alexis), ancien courtier de commerce à Paris, fut l'un des principaux moteurs de la révolte du 10 août 1792. Santerre l'avait fait nommer commandant du bataillon des Gobelins. Le 22 juin 1793, il fut proposé par Barère pour ministre de la guerre; mais Billaud-Varennes et Thuriot s'opposèrent à cette nomination; et Alexandre fut employé à l'armée des Alpes comme commissaire-ordonnateur, et ensuite à l'armée d'Italie en la même qualité. A l'époque du 18 fructidor (1797), le parti révolutionnaire tenta vainement de le faire nommer directeur: ce fut Barthélemy qui l'emporta. Lors de la crise du mois de septembre (1799), qui écarta Bernadotte du ministère de la guerre, Alexandre remplaça Choudieu comme chef de la première division de ce ministère. Après le 18 brumaire, il devint membre du tribunat; et, en mars 1800, il y fit un rapport sur les bourses de commerce, et sur la nécessité d'y admettre des agents ou courtiers. Après la suppression du tribunat, il fut fait chef de division des droits-réunis, puis inspecteur-général de la même administration. Nommé directeur à Rouen par le Roi au commencement de 1815, il fut installé en avril sous le gouvernement de Buonaparte. Après le retour du Roi, il eut la place de directeur des contributions directes dans le département du Haut-Rhin. B. M.

ALEZ-D'ANDUZE (Jean-Joseph-Henri-Augustin, d'), né en 1757, d'une ancienne famille du Languedoc, fut ordonné prêtre le 21 mai 1785, ensuite vicaire-général du diocèse de Baïeux et comte de St.-Pierre et de St.-Chef de Vienne. Il protesta en 1791 contre la constitution civile du clergé, et contre le serment exigé des ecclésiastiques; il donna ensuite sa croix chapitrale, afin d'être inscrit sur la liste sainte pour le rachat des domaines des Bourbons, et il s'offrit en otage pour Louis XVI. (*Voy.* la Gazette

de Paris, du 23 août 1791.) L'abbé d'Alez-d'Anduze fut nommé, le 24 de ce mois, par monseigneur de Bernis, vicaire-général et administrateur du diocèse d'Albi; fonctions qu'il a exercées jusqu'à sa déportation en Espagne, le 11 décembre 1792. Il est resté douze ans dans ce pays; et depuis sa rentrée en France il est aumônier de l'institution de Ste.-Périne de Chaillot. Le 8 juillet 1814, il fut présenté au Roi, comme membre de la députation de la ville d'Albi, et le 21 août, comme l'un des otages de Louis XVI. A dater de janvier 1807, époque où cessa le service que faisaient faire annuellement, rue St.-Louis au Marais, MM. de Menardran, Regnaud de Paris, son frère, sous la direction de MM. Wattronville, père et fils, pour le repos de l'ame de Louis XVI; ce service a continué dans la chapelle de Chaillot, par les soins de l'abbé d'Alez et de MM. Regnaud, frères. (*Voy.* le Journal royal, du 22 janvier 1815.) Lorsque Buonaparte revint à Paris en mars 1815, l'abbé d'Alez accompagna la duchesse d'Angoulême en Angleterre, et il ne revint à Paris que dans le mois d'août. D.

ALHOY (L.), né à Angers en 1755, entra dans la congrégation de l'Oratoire, professa dans divers colléges, et remplaça l'abbé Sicard dans l'instruction des sourds-muets, pendant sa proscription de 1798 et 1799: il fut ensuite membre de la commission administrative des hospices de Paris. En 1815, il était principal du collége de St.-Germain. On a de lui: I. *Les Hospices*, poëme, 1804, in-8°. II. *Discours sur l'éducation des sourds-muets*, 1800, in-8°. IN.

ALIBERT (JEAN-LOUIS), médecin de l'hôpital St.-Louis, à Paris, et médecin-adjoint du collége royal de médecine de Stockholm, a publié: I. *Dissertations sur les fièvres pernicieuses et ataxiques intermittentes*, 1799, in-8°.; 2e. édition, 1801, in-8°.; 3e. édition, 1804, in-8°. Cet ouvrage a été mentionné avec éloge dans les rapports de l'Institut. II. *Traité des pertes de sang chez les femmes enceintes*, trad. de l'italien de Pasta, 1800, 2 vol. in-8°. III. *Nouveaux éléments de thérapeutique et de matière médicale*, 1804, 2 vol. in-8°.; 2e. édition, 1808, 2 vol. in-8°.; 3e. édition, 2 vol. in-8°. IV. *Eloges historiques* (de Spallanzani, Galvani et Roussel), *suivis d'un discours sur les rapports de la médecine avec les sciences physiques et morales*, 1806, in-8°. V. *Précis théorique et pratique sur les maladies de la peau*, 1810, in-8°.; traduit en italien, 1812. VI. *Description des maladies de la peau, et des meilleures méthodes suivies pour leur traitement*, avec figures coloriées, in-fol, dont il a paru neuf livraisons, 1806 et suiv. Le jury des prix décennaux s'exprime ainsi dans son rapport de 1810 sur l'ouvrage des *maladies de la peau* du docteur Alibert: « A des descriptions bien écrites, à une » classification judicieuse, l'auteur a joint » des représentations extrêmement soi- » gnées des maladies, sur lesquelles, » faute de ce secours, des écrits très » savants et justement célèbres laissaient » encore beaucoup d'obscurité. » VII. M. Alibert a donné six éditions du *Système physique et moral de la femme, par J. L. Roussel*; la sixième est de 1813, in-8°. VIII. Il est l'un des auteurs du *Dictionnaire des sciences médicales*. M. Alibert cultive les lettres avec succès. On connaît de lui un bon morceau de poésie, intitulé, *la Dispute des fleurs*; et l'on sait qu'il a commencé un poëme sur l'*Emulation*, dont on trouve un fragment dans le *Magasin encyclopédique*. Ce poëme indique quelque talent; mais l'auteur ne l'a pas achevé. D.

ALIGRE (Le marquis D'), fils du premier président du parlement de Paris, mort à Hambourg, avait suivi dans l'émigration, son père en Allemagne, et rentra, en 1799, dans sa patrie, où il put jouir de l'immense héritage que son père lui avait laissé. Il devint, en 1804, chambellan de la princesse Murat, qui le dispensa du service de cette charge. Buonaparte fit d'inutiles efforts pour que M. d'Aligre donnât la main de sa fille au général Arrighi. Comme l'un des plus riches propriétaires, il est depuis longtemps du conseil-général du département; et il n'a pas été épargné lorsque le gouvernement impérial a fait des appels à la bourse des Français. Par ordonnance du 26 juillet 1815, le Roi l'a nommé président du collége-électoral d'Eure-et-Loir; et par ordonnance du 17 août de la même année, pair de France. En mars 1816, le marquis d'Aligre devint membre du conseil des prisons, formé par le préfet du département de la Seine. D.

ALISSAC, ancien mousquetaire, né à Valréas, le 26 juin 1746, receveur

des droits de la navigation au bureau du Saut du Rhône, a donné : I. *La Chouchouïde*, poëme en cinq chants sur un chien, 1813, in-8°. II. Traduction du 13e. livre des *Métamorphoses d'Ovide*, 1813, in-8°.; dédiée au cardinal Maury, compatriote et condisciple de l'auteur. III. *Cantate* sur la naissance du roi de Rome (dans les *Hommages poétiques*, II, 65). Ot.

ALIVA (Don Ignacio-Maria de), vice-amiral espagnol, commandait au combat de Trafalgar, le 21 octobre 1805, le vaisseau la *Santa Anna*, de 112 canons Ce vaisseau fut pris par les Anglais, et l'amiral fait prisonnier, après avoir été dangereusement blessé; mais dans la tempête qui eut lieu le lendemain et le surlendemain de la bataille, les Espagnols restés sur ce vaisseau parvinrent à le faire rentrer à Cadix avec leur commandant, après s'être rendus maîtres des Anglais qui étaient à bord Le 30 octobre 1805, l'amiral anglais Collingwood écrivit à Aliva pour lui rappeler que, s'étant rendu prisonnier, il devait se regarder comme n'étant en liberté que sur sa parole, jusqu'à ce qu'il eût été régulièrement échangé A.

ALIX. *Voy.* Allix.

ALLAFORT (Jean), vice-président du district de Nontron, fut nommé membre de la Convention en septembre 1792 par le département de la Dordogne, et y vota la mort de Louis XVI; il s'opposa à l'appel au peuple, et opina pour le sursis. Devenu membre du conseil des anciens, il en sortit le 1er. prairial an v (20 mai 1797). Il fut ensuite employé comme commissaire du directoire dans son département. B. M.

ALLAIN (Le chevalier), adjudant-commandant employé à la 3e. division du 5e. corps de la grande armée en 1806, fut nommé commandant de la Légion-d'honneur après la bataille d'Austerlitz. Présenté au Roi le 16 mai 1814, il dit : « Organe des colonels de l'armée, » je viens déposer aux pieds du trône » l'hommage sincère de leur respect et » de leur admiration pour les hautes vertus de V. M. Les colonels qui ont la » faveur insigne de paraître devant V. M. » ont passé par tous les grades pour arriver à celui qu'ils occupent : ils ont » appris à obéir avant de savoir commander; ce qui doit être pour V. M. » un gage sacré de leur obéissance et de » leur dévouement à leur souverain légitime, auquel ils jurent une fidélité inviolable : ils feront plus encore, Sire, » ils reporteront dans les rangs des soldats l'amour paternel que V. M. ne » cesse de témoigner à sa famille militaire, et le bien qu'elle desire lui faire; » et ces soldats s'écrieront encore avec » nous, vive le père de l'armée! vive » notre roi légitime! » Le colonel Allain fut nommé prévôt de la cour prévotale d'Ajaccio en mars 1816. — Un autre Allain fut nommé électeur du département de Maine-et-Loire, en mai 1815; et ces électeurs s'étant réunis le 13 juin en banquet général aux Tuileries, il chanta des couplets en l'honneur de Buonaparte. — Allain, officier vendéen, servit en qualité de capitaine-commandant de canton dans la division royale du comte de Ruyais. Il commanda dans les environs d'Avranches. Il avait du courage, de l'activité; il fit sa soumission en l'an viii (1800), et fut mis en surveillance dans la commune de St.-Pierre-sur Dive. Il quitta cette commune en 1802, pour se rendre dans les environs de St.-Lô, où s'organisaient de nouvelles compagnies: il fut arrêté pour s'être soustrait à cette surveillance, et fut ensuite remis en liberté. A.

ALLAIN DE LA COEURTIÈRE, né vers 1750, a publié une *Histoire de l'homme*, Paris, an vi (1798); et un volumineux *Poëme sur la nature*, en vers, de plus de 400 pages in-8°., mélange singulier et bizarre d'idées mythologiques, religieuses, et systématiques. E.

ALLAIRE (Alexandre), a donné: I. *La Revue de l'an VII* (1799), vaudeville. II. *Epître à mon foyer*, 1813, in-8°. III *Ode sur la bataille de Lutzen*, 1813, in-8°. Ot.

ALLAIS-TARGÉ, maire de Saumur, envoya le 22 octobre 1812, à l'impératrice Marie-Louise, au nom du conseil municipal, une adresse ainsi conçue: « A » l'époque la plus désastreuse de notre » monarchie, en 1589, lorsque le souverain ne possédait plus que cinq villes, » Saumur, par la fidélité et la ferme volonté de ses citoyens, était de ce nombre. » Lorsqu'en 1808, votre illustre époux » entra dans nos murs, il lut, sur l'arc de » triomphe que nous lui avions élevé, » cette expression simple des sentiments » qui animaient et animeront toujours les

» habitants de cette ville et de son arrondissement : *Au plus grand des Héros! » nos cœurs et nos bras sont à lui.* Le maire de Saumur se comparait ainsi lui-même au brave Mornay, gouverneur de cette ville en 1589. A.

ALLARD DE LA ROCHELLE, né aux Sables-d'Olonne, fut aide-de-camp de Henri de Larochejaquelein dans la campagne de 1793 à 1794. Après la déroute des Vendéens à Savenay, il parvint à repasser seul la Loire, erra plusieurs jours dans la Vendée, fut pris par les républicains, et mené à la Roche-sur-Yon, où, malgré l'adresse de ses réponses, il fut condamné à être fusillé. Il allait être exécuté, lorsque les royalistes parurent : cet événement suspendit l'exécution ; l'extrême douceur de sa physionomie toucha quelques personnes ; on l'enrôla parmi les républicains, et on l'envoya en garnison à Noirmoutier. Là, il retrouva un soldat de Charette, engagé aussi de force ; ils firent le projet de déserter ensemble : conduits en garnison aux Sables, ils s'échappèrent pendant la nuit. Allard traversa l'anse du port sans savoir nager, et il rejoignit Charette, qui le reçut assez froidement d'abord ; mais, ayant bientôt reconnu ses excellentes qualités, il le fit chef de la division des Sables, après la mort de Guérin, en juin 1795. Des républicains entrèrent dans son camp, sous le prétexte de lui faire une visite d'amitié, et le saisirent avec vingt de ses officiers, en l'accusant d'avoir fait massacrer des soldats républicains. On le mena dans les prisons des Sables, et de là au château de Saumur, d'où il s'échappa. Il fut repris, et absous, parce qu'il fut impossible de trouver un fait contre lui, tandis qu'on en connaissait mille qui prouvaient son humanité. Depuis ce temps, M. Allard est resté paisiblement à Fontenay-le-Comte, patrie de sa femme ; et il a repris les armes en 1815. Il commandait, dans les mois de juin et juillet, la division des Aubiers, sous les ordres de M. Auguste de Larochejaquelein; et il eut pour aide-de-camp son fils, âgé de quinze ans. L'un et l'autre se trouvèrent au débarquement de Saint-Gille, et se distinguèrent par leur courage dans plusieurs occasions. P.

ALLARD (Marie-François-Denis Théréra le Roi, baron d'), fils du député à l'assemblée nationale, né à Besançon en 1778, fut envoyé très jeune aux Etats-Unis, où son père avait des possessions considérables. Il fit ses études au collége de Philadelphie, et ne revint en France qu'en 1795. Il est connu dans la littérature sous le nom de *Francis*. C'est un de nos plus aimables chansonniers; et il a composé, seul ou en société, un grand nombre de pièces représentées avec succès sur le théâtre du Vaudeville, entre autres *Boileau à Auteuil*. C'est à tort que l'on a dit, dans la première édition de cet ouvrage, que son pere était mort en faillite : on sait aujourd'hui qu'il avait fini par faire honneur à tous ses engagements. S.

ALLART, habitant de Revel, maire de Montesquieu, avait été nommé député suppléant du département de la Haute-Garonne à la convention nationale. Il exerça les fonctions de commissaire national du district de Rieux, et fut admis à l'assemblée, en remplacement de Julien, le 16 thermidor an II (3 août 1795), à la suite d'un rapport fait par le comité de sûreté générale, qui le justifia d'inculpations portées contre lui, et pour lesquelles Vadier l'avait précédemment sauvé de l'arrestation. Au 15 prairial au III (1er. juin 1795), une société populaire du département de l'Arriège l'accusa d'avoir favorisé les émigrés, d'avoir exercé des cruautés, de s'être montré *profondément immoral et atroce*, d'avoir volé beaucoup d'effets précieux; et il fut sur-le-champ décrété d'arrestation. L'amnistie du 4 brumaire vint détruire l'effet de ces accusations, et Allart continua d'habiter Paris. A.

ALLASSOEUR (Pierre) fut nommé député à la convention nationale en septembre 1792 par le département du Cher, et y vota pour la détention et le bannissement de Louis XVI. Les motifs de son opinion offrent des rapprochements assez singuliers pour mériter d'être cités : « Rome, dit-il, chassa ses rois, et eût la » liberté; César fut assassiné par Brutus, » et eut un successeur; les Anglais immo- » lèrent leur tyran, et bientôt ils ren- » trèrent dans les fers. Je pense donc » que, pour établir la liberté, Louis doit » être détenu jusqu'à la paix, et ensuite » banni. » B. M.

ALLEMAND (Le comte Zacharie-Jacques-Théodore), vice-amiral, né à Port-Louis en 1762, commença à naviguer en 1774, et fut, en 1783, nommé

lieutenant de frégate lors de la célèbre expédition du bailli de Suffren, dont il fit partie; fils d'un lieutenant de vaisseau, chevalier de St.-Louis, distingué par sa valeur, M. Allemand marcha dignement sur les traces de son père. Il fut fait lieutenant de vaisseau en 1792, et commanda alors la corvette le *Sans-Souci*. Nommé en 1793 capitaine de haut-bord, il eut le commandement de la frégate la *Carmagnole*, de 44 canons; combattit la frégate anglaise la *Tamise*, de 32, dont il s'empara; prit un nombre considérable de bâtiments; commanda long-temps dans la Manche une division, et approvisionna les ports par ses prises nombreuses. En 1794, il eut le commandement du vaisseau le *Duquesne*, de 74 canons, et fut promu au grade de chef de division. En 1796, il commandait en second dans l'escadre du contre-amiral de Richeri. Commandant ensuite une division détachée de cette escadre, il alla détruire les établissements anglais sur la côte du Labrador, et il captura le convoi de Québec. Il fit la campagne de la Méditerranée avec l'amiral Bruix. En 1801, il fit partie de l'expédition de Saint-Domingue, et fut chargé, par le capitaine-général, de faire la guerre à Toussaint-Louverture, avec deux bataillons de la légion expéditionnaire, et un corps de cavalerie de 200 hommes de couleur. Après avoir obligé les nègres à se retirer, il revint au Cap-Français avec des témoignages de la plus vive reconnaissance des habitants, auxquels il avait donné asile à son bord. En 1803, il passa au commandement du *Magnanime*, et combattit avec distinction à la Dominique. En 1805, il fut nommé au commandement de Rochefort, et fit une campagne dans l'Océan, où il prit plusieurs convois et des bâtiments de guerre, notamment le vaisseau de ligne le *Calcutta*; conduisit ses prises aux îles Canaries, et brûla ou coula 98 bâtiments. Il fut alors nommé contre-amiral, et reçut du ministre de la marine une lettre où l'on remarquait la phrase suivante : « S. M. me charge de vous » dire qu'elle vous autorise à regarder » sa belle escadre de Rochefort comme » *une propriété glorieuse* qu'elle com» met pour toute la guerre à votre zèle, » votre dévouement et votre énergie. » Se rendant avec la même escadre dans la Méditerranée, le contre-amiral Allemand brûla ou fit couler un grand nombre de bâtiments ennemis. En 1808, il commanda l'armée navale de Toulon. En 1809, il fut nommé vice-amiral; et on lui donna le commandement des escadres de Brest et Rochefort réunies à l'île d'Aix. Ce fut là qu'étant embossé, d'après l'ordre du ministre, et sur le point d'être attaqué par les Anglais, il établit à 408 toises de ses lignes une estacade contre laquelle se fit l'explosion de la machine infernale conduite par le capitaine Cochrane, à neuf heures du soir, par un temps obscur, un gros vent du large et les plus forts courants de l'année. Cette machine, chargée de 1500 barrils de poudre, contenait par-dessus 400 bombes chargées, et, entre elles, 3000 grenades à main; au-dessus de ces bombes étaient plusieurs centaines de caisses remplies de vieilles ferailles; au même instant parurent 33 brûlots qui avaient leurs canons chargés, des mortiers dans leurs cales, et des fusées à la Congrève dans leurs hunes : on entendit la plus terrible explosion; si elle eût eu lieu au milieu de l'escadre, pas un vaisseau n'eût été sauvé, pas un homme n'eût échappé à la mort. (*Voy.* COCHRANE.) Mais il est certain que si les capitaines, qui perdirent leurs bâtiments avaient pris les mêmes précautions que ceux qui les conservèrent, ils auraient obtenu le même résultat, et l'amiral Allemand n'aurait pas eu la douleur de voir quatre de ses vaisseaux détruits. Cette affaire donna lieu à un jugement : un capitaine fut fusillé, un autre dégradé, et le troisième condamné à trois mois de détention. L'amiral reçut du gouvernement les lettres les plus flatteuses sur ses dispositions et sur sa défense : on lui proposa le commandement de l'une des deux escadres restantes; mais il préféra de servir en second dans celle de la Méditerranée. En 1810, il fut nommé au commandement en chef de cette armée; et peu après il fut élevé au grade de contre-amiral. On l'envoya ensuite pour armer et réunir à celle de Brest, l'escadre qui était à Lorient : il fit une campagne dans l'Océan; fit des prises évaluées à 18 millions, dont il coula ou brûla les bâtiments; et il effectua son retour; quoiqu'il eût à sa poursuite 30 vaisseaux anglais. Le 28 déc., il refusa le commandement de la flotte de Flessingue, qui lui fut donné par lettre close de l'empereur. En 1814, il fut créé chev. de St.-Louis, président de la société royale des

sciences, et grand administrateur de l'ordre du Saint-Sépulcre. Le 31 du même mois, il fut porté à la retraite. Rétabli en activité par le Roi en 1815, il ne servit pas pendant les cent jours. Au second retour de S. M., il fut remis en retraite. A.

ALLENT (Pierre-Alexandre Joseph), né à St.-Omer le 2 août 1772, était canonnier au bombardement de Lille en 1792, et fut nommé adjoint au corps du génie, le 1er. mai 1793, lieutenant le 22 sept. 1794, et capitaine le 21 mai 1795; il fut successivement employé à Dunkerque, au fort Louis, et sur les côtes, puis au cabinet topographique, pour les opérations et l'historique de la guerre, ensuite à l'école du génie de Metz, et enfin comme chef d'état-major du génie aux armées de Maïence et du Danube. En 1797, M. Allent remporta un prix d'éloquence, décerné par l'Institut, sur une question relative à l'influence morale et politique de la peinture. Il reçut, en 1799, une mission du ministre de la guerre pour diriger le mouvement de l'armée de réserve par le Saint-Gothard. Chef de bataillon, le 7 août 1800, il fut successivement secrétaire et directeur du dépôt des fortifications, des conseils du génie, des travaux publics, et chef d'état-major du génie à l'armée de réserve et des Grisons. Il reçut, en 1809, une mission du ministre-directeur à Anvers, pendant l'expédition anglaise de l'Escaut, et fut chargé de la reconnaissance des positions. Major le 3 août 1811, il fut membre du comité des fortifications. Il était du conseil de défense qui eut lieu en décembre 1813 jusqu'au 30 mars 1814. Le 29 mars, il fit une reconnaissance des débouchés de l'ennemi sur Paris; et le lendemain il en fit une autre sur la ligne de bataille de l'armée, jusqu'au mouvement du maréchal Blucher pour déborder la gauche. Chargé alors de résister à ce mouvement, le major Allent parvint à contenir l'ennemi sur la route de Clichy jusqu'à la signature de la capitulation. Il assista aux conférences qui précédèrent cette capitulation; et il fut chargé de tous les détails de son exécution, relativement à la garde nationale. Un arrêté du gouvernement provisoire, du 10 avril 1814, le fixa exclusivement aux fonctions de chef d'état-major de la garde nationale de Paris; il fut ensuite nommé aide-major des gardes nationales du royaume. Appelé au conseil d'état dès les premiers jours de l'arrivée de Buonaparte, M. Allent refusa *par écrit*. Voyant ensuite que malgré ce refus on l'avait inscrit sur la liste imprimée, il envoya aux journaux copie de sa lettre; et le *Journal de Paris* annonça que c'était par erreur qu'il avait été porté sur la liste du conseil-d'état. Le jour de la rentrée du Roi, le général Allent reprit ses fonctions d'aide-major-général de la garde nationale, et il fut ensuite porté sur la liste du conseil-d'état. On a de lui: I. *Mémoire sur la réunion de l'artillerie et du génie*, 1800. II. *Essai sur les reconnaissances militaires*, écrit pour le Mémorial du dépôt de la guerre, publié dans le no. 4, 1804 (traduit en anglais). III. *Histoire du corps du génie, ou de la guerre de sièges et de l'établissement des frontières sous Louis XIV*, écrite et publiée d'après une délibération du comité des fortifications, Paris, 1805. IV. *Précis de l'histoire des arts et des institutions militaires en France, depuis les Romains*, écrit par les officiers du génie, et publié dans l'état du corps de 1808. Il a, en manuscrit, *Histoire de France*, considérée dans ses rapports avec l'établissement de ses frontières et avec ses guerres défensives. D.

ALLIX (Jacques-Alexandre-François), né à Percy en Picardie le 21 décembre 1776, entra au service comme élève d'artillerie le 21 mars 1792, fit les campagnes de ce temps-là aux armées du Nord, et devint colonel d'artillerie en 1796. Il dirigea, en 1801, l'attaque de Vérone, entra au service de Westphalie comme général de brigade le 1er. octobre 1808, et fut nommé général de division le 15 avril 1812. Lorsque le roi Jérôme se vit obligé de s'éloigner de Cassel pour la première fois en 1813 (*V.* Czernicheff), ce général contribua beaucoup à l'y faire rentrer. Pour récompense, Jérôme le créa comte de Freudenthal, avec une dotation sur sa cassette particulière. En 1814, Allix résista long-temps aux Autrichiens près de Sens; et le 18 février, il pénétra dans la forêt de Fontainebleau, et en chassa un corps ennemi. Le Roi le nomma lieutenant-général, et lui accorda la croix de St-Louis en 1814. Le général Allix était à Clamecy, patrie de sa femme, lorsque Buonaparte revint en France en 1815. Il alla le joindre à son passage à Auxerre, et fut nommé commandant du département de l'Yonne. Dès que la guerre fut certaine, le général Allix

ne tarda pas à être employé d'une manière plus active. Arrivé, le 19 avril, à Calais, du quartier-général de l'armée du Nord, il passa en revue les troupes de la garnison. Le maréchal Grouchy, dans son rapport à l'empereur, daté de Dinan le 20 juin 1815, prétendit que le général Allix avait été tué à l'attaque de Wavres le 18 juin. Ce dernier réclama contre cette assertion, dans le *Moniteur* du 26 : « Je n'ai point été tué » à l'attaque de Wavres, écrivit-il, at» tendu que je n'y étais pas. » Le général Allix commandait une division de l'armée de Paris dans les premiers jours de juillet, et il se trouvait à St.-Denis. On ne peut décrire les vexations qui furent alors exercées dans cette ville. Le maire Dubosc fit d'inutiles efforts pour s'y opposer. Ce fut sous les yeux du général Allix que fut détruite, par les soldats qu'il commandait, la belle pépinière de M. Descemet, chez lequel il était logé. Mme. Descemet accourut en vain auprès du général pour le conjurer d'arrêter ses soldats. Allix suivit l'armée dans sa retraite vers la Loire; et il fut compris dans la liste des individus qui, en conséquence de l'ordonnance royale du 21 juillet, durent sortir dans trois jours de la ville de Paris, et que l'ordonnance du 17 janvier 1816 obligea ensuite à sortir de France. Il passa à Dijon le 29 février, se rendant en Suisse. D.

ALLONVILLE (ARMAND-FRANÇOIS, comte D'), d'une ancienne famille de Beauce, était, en 1788, major en second du régiment de l'Auxerrois, et chevalier de Malte. Il émigra en 1791, fit la campagne dans l'armée des Princes, obtint le grade de colonel et la croix de Saint-Louis en 1795, et passa ensuite en Russie, où il épousa en secondes noces une arrière petite-fille du maréchal de Munich, dont il possède les manuscrits. Il publia en 1792 une brochure intitulée : *Lettre d'un royaliste à M. Malouet*. Occupé depuis lors de travaux historiques encore inédits, il en fut distrait en 1813 par son zèle pour la cause royale, qui lui fit rédiger, sur les vertus éminemment populaires de S. M. Louis XVIII, un précis biographique, adressé alors à plusieurs des souverains alliés. M. d'Allonville est venu à Paris en 1815. L'auteur de la *Biographie*, imprimée en 1815 chez Eymery, a confondu le comte Armand d'Allonville avec le comte Louis, préfet d'Ille-et-Vilaine. D.

ALLONVILLE (Le comte LOUIS D'), frère cadet du précédent, naquit en 1774, et sortit de France, en 1791, quittant le collége de Navarre, à Paris, pour suivre, dans l'émigration, son père, le comte d'Allonville, maréchal-de-camp, qui organisa et commanda, pendant la campagne de 1792, la réunion à cheval des gentilshommes de la province de Champagne. En 1793, M. d'Allonville était dans Maestricht, avec son père et ses frères, au nombre des émigrés français qui défendirent cette ville contre l'armée du général Miranda. Il servit ensuite dans le régiment d'infanterie, à cocarde blanche, de M. le marquis d'Autichamp, puis dans l'un des corps de gentilshommes (appelés *cadres*), destiné à descendre sur les côtes de Bretagne, et qui était commandé par le comte d'Allonville père, de qui ce corps portait le nom; ensuite il fut nommé enseigne dans le régiment de Loyal-émigrant, commandé par le comte de la Châtre, avec lequel il alla en Portugal. Il revint dans l'automne de 1797, ayant donné sa démission pour rentrer en France, et tâcher de rassembler les débris des biens de sa famille, déjà presque tous vendus. Il fut témoin, en arrivant, de l'événement funeste du 18 fructidor (5 sept. 1797); et ce fut alors qu'il prit le parti de suivre en Egypte le général Dommartin, son parent, qui commandait l'artillerie de l'armée d'expédition. M. d'Allonville y fut directeur dans l'administration des finances du pays. Au retour de cette expédition (octobre 1802), il entra dans l'administration des domaines, où il avait une inspection à l'époque du 31 mars 1814. Se trouvant alors à Paris, il adressa, le 3 avril, à son directeur-général, une lettre dans laquelle il provoquait la déclaration de cette administration en faveur de la maison de Bourbon. Cette lettre fut connue de l'abbé de Montesquiou, membre du gouvernement provisoire, qui le fit nommer préfet du département de la Creuse. M. d'Allonville resta à Guéret jusqu'à la fin de mars 1815, époque à laquelle sa destitution fut prononcée par Buonaparte revenu de l'île d'Elbe. Il se retira alors dans sa famille auprès de Vitry, et revint à Paris, le 8 juillet, au moment de la seconde rentrée du Roi. S. M.

le nomma, quatre jours après, préfet d'Ille-et-Vilaine, et, le 14 février 1816, chevalier de St.-Louis. M. d'Allonville avait déjà reçu la croix de la Légion-d'honneur le 12 octobre 1814. Des deux oncles paternels du comte Louis d'Allonville, l'un, le chevalier d'Allonville, maréchal-de-camp, et sous-gouverneur du premier Dauphin mort en 1789, fut tué, le 10 août 1792, auprès de Louis XVI, au château des Tuileries; l'autre, le baron d'Allonville, maréchal-de-camp, périt à l'armée de Condé, le 2 décembre 1793. Son père, le comte d'Allonville, également maréchal-de-camp, et couvert de quinze blessures, mourut à Londres, le 24 janvier 1811. Deux de ses frères, le vicomte d'Allonville, major au service de Portugal, et l'autre, Alexandre d'Allonville, chevalier de Malte, officier d'artillerie en Angleterre, moururent dans ce pays, le premier, le 25 septembre 18[illegible], et l'autre, le 26 janvier 1814. A.

ALMENARA (Don Diego d'), né dans l'Estramadure, d'une famille noble, était l'un des gentilshommes de la chambre du roi d'Espagne, Charles IV, qui l'honorait de sa bienveillance, distinction due à la recommandation du prince de la Paix. Lorsque la révolution de Madrid éclata contre ce favori, don Diego se cacha pendant quelque temps. Le tumulte s'étant apaisé, et Ferdinand VII ayant été proclamé, il parut encore à la cour; mais il y reçut le mauvais accueil auquel il devait s'attendre. Il passa alors en France; et se trouvant à l'entrevue de Baïonne, il paraît qu'il agit de tous ses moyens, près du gouvernement français, contre la cause de Ferdinand. Mais quand Almenara vit toute la famille royale restée au pouvoir de l'usurpateur, et son protecteur, au lieu d'obtenir l'investiture du royaume des Algarves, forcé de suivre le sort du vieux roi, il retourna en Espagne, et se déclara hautement contre Napoléon. Élu député des *cortès*, il s'y montra très contraire à Ferdinand, et concourut à rédiger l'acte constitutionnel. Lorsque ce roi monta sur son trône, Almenara quitta l'Espagne; et il était encore, en 1815, dans le midi de la France, parmi les autres réfugiés. A.

ALMENARA (Le marquis d') était en 1804 chargé d'affaires du roi d'Espagne Charles IV près le gouvernement français. Après l'assassinat du duc d'Enghien, Buonaparte, alors consul, ayant dit en plein sénat qu'il ne ferait jamais la paix tant qu'il existerait en Europe un seul prince de la maison de Bourbon, le marquis d'Almenara s'empressa de faire connaître de telles dispositions à son souverain. Ce fut néanmoins vers ce temps, qu'il donna sa fille en mariage au général Duroc. En 1807 il fut envoyé par Charles IV en qualité de ministre plénipotentiaire à Constantinople, où il resta jusqu'en 1809. Il se rendit alors à Paris, où il reçut des ducs de S.-Carlos et Escoiquiz qui s'y trouvaient, cet témoignage honorable de sa conduite : « Un » jour viendra peut-être où les Espa» gnols s'adresseront à vous pour obte» nir des certificats de civisme. » En 1813, nommé ministre de l'intérieur à Madrid, et chargé par le roi Joseph de plusieurs missions, il sut se faire pardonner le tort d'avoir accepté de telles fonctions, en sauvant plusieurs victimes, et en faisant tout le bien possible à ses infortunés concitoyens. En 1814, lors du retour de Ferdinand VII, compris parmi ceux que le monarque légitime frappa de sa disgrâce, il fut enfermé à la tour de Ségovie. Après quelques mois de captivité, il fut banni d'Espagne, et se retira en France. Là il charma l'ennui de son exil, en composant, pour réhabiliter la mémoire de son fils attaqué dans un ouvrage de M. Cevallos, un écrit intitulé : *Défense de don Joseph Martinez Hervas, chevalier de l'ambassade de S. M. C. à Paris, de l'ordre royal de Charles III, etc., contre l'accusation calomnieuse de S. Exc. M. P. Cevallos, ex-ministre de Charles IV et de tous les gouvernements qui ont existé en Espagne après l'abdication de ce monarque, intentée cinq ans après la mort funeste et prématurée dudit chevalier de Hervas, dédiée aux pères de famille de tous les pays par le marquis d'Almenara, père de l'accusé.* Cet écrit, publié à Paris au mois de novembre 1814, fut traduit en français presque aussitôt; il contient des détails précieux pour l'histoire de la révolution d'Espagne. On y voit combien de démarches un père infortuné a faites pour réhabiliter la mémoire de son fils. Tout en justifiant pleinement ce fils, le marquis d'Almenara montre les plus grands égards pour le caractère personnel, et loue d'une manière outrée le mérite

littéraire de Cevallos, qu'il appelle le *Tacite espagnol*. On y trouve cette pensée remarquable. « Dans le tumulte » des troubles civils la vérité perd tous » ses droits lorsqu'elle ne flatte pas l'opi- » nion ou le parti auxquels on s'est atta- » ché. » (*Voy.* CEVALLOS.) Après avoir circulé long-temps manuscrit en Espagne, cet ouvrage fut réimprimé à Cadix en 1815, sans que le ministre Cevallos s'y opposât. — ALMENARA (D. Joseph Hervas n'), son fils, accompagna Savary lorsque cet aide-de-camp de Buonaparte fut envoyé en Espagne. Il fit tout ce qu'il put pour empêcher le départ de Ferdinand VII, et réclama infructueusement, à cet égard, les secours du ministre O-Faril et du duc de l'Infantado. Le roi, qui connaissait son dévouement, lui dit à Baïonne : « Hervas, je » sais que tu travailles pour nous, je ne » l'oublierai pas. » Y.

ALMERAS, lieutenant-général, fut d'abord chef de bataillon à l'armée des Alpes, et ensuite adjudant-général. En l'an II, à la tête de 200 Français, il défit 1500 hommes de troupes sardes, dans la vallée d'Aoste. Commandant en l'an V et VI (1797) dans le Midi, il poursuivit St.-Christol, chef royaliste, et transmit à Paris les détails de son arrestation, qui furent présentés au conseil des cinq-cents à la séance du 5 vendémiaire an VI (26 sept. 1797). Il passa en Egypte, où il servit sous les ordres de Kléber. Le 30 décembre 1810 il prêta serment à l'empereur comme général de brigade, fit ensuite la campagne de Russie, se distingua le 7 septembre 1812 à la bataille de la Moskwa, et fut nommé général de division. Le Roi le nomma chevalier de St.-Louis le 30 août 1814. — ALMERAS (Pierre-Ambroise), chef de bataillon au 16e. régiment d'infanterie légère fut nommé officier de la Légion-d'honneur le 21 novembre 1814. D.

ALONSO DE VIADO (EMANUEL-JOSEPH-BERNARD), membre des sociétés patriotiques de Grenade, de Jaën, de Madrid, correspondant de l'académie des inscriptions, sciences et belles-lettres de Toulouse, de la société royale des antiquaires de France, né à Gijon, principauté des Asturies, le 27 février 1775, se destina à la magistrature, et suivit, avec succès, les cours de l'université d'Oviédo. En 1792, il entra dans la carrière militaire, et fut successivement cadet dans le régiment de Léon, adjudant-major aux régiments des Nobles-Asturiens, de Savoie, de Jaën, et major des milices disciplinées du royaume de Guatimala. Il servit, sous le général Caro, dans l'armée de Biscaye et de Navarre, et sous le marquis de Campo-Sagrado, actuellement ministre de la guerre de Ferdinand. Alonso de Viado quitta le service en 1805, et obtint la place d'administrateur-général de la dîme royale du royaume de Grenade. Lors de l'invasion des Français, la junte de cette ville l'envoya, en qualité de député, à la junte de Séville. Il fut, sous Joseph Buonaparte, administrateur-général de la dîme et des biens nationaux du royaume de Jaën : mais il cessa ses fonctions très peu de temps après, et vint en France en 1813. Le préfet de la Haute-Garonne le nomma membre de la commission de distribution des secours accordés aux Espagnols réfugiés à Toulouse. Il est auteur des ouvrages suivants : I. *Projet de réforme de l'armée espagnole*, in-8°., 1802. L'auteur annonça dans cet écrit, « que l'ambition de Napoléon le porterait sous peu à envahir l'Espagne ; qu'on ne pourrait lui résister qu'en améliorant l'organisation de l'armée, et en y introduisant l'esprit militaire qu'exigeaient les circonstances où se trouvait l'Europe. » II. *Règlement organique du préside correctionnel de Cadix*, in-4°., 1802. III. *Les Hommes illustres de Plutarque*, avec des notes critiques : il parut, en 1804, quelques parties de cet ouvrage, dans le *Mémorial littéraire* de Madrid. IV. *La Géométrie de Lacroix, traduite en espagnol*, in-4°. : la moitié de cet ouvrage parut, en 1812, à Madrid. Alonso présenta, au duc de Santa-Fé, ministre des Indes sous Joseph Buonaparte, l'*Histoire de l'Amérique*, de Robertson, traduite en espagnol, avec des notes critiques, historiques et politiques. Il lut, en 1813, à l'académie de Toulouse, un Mémoire curieux sur l'origine de l'architecture appelée improprement gothique. On peut, d'après ses écrits, le considérer comme partisan prononcé des monarchies constitutionnelles.

ALOPÉUS (MAXIME D'), l'aîné, ministre de Russie à Berlin, est le fils d'un archidiacre de la cathédrale de Wibourg. En janvier 1796, il fut nommé conseiller d'état de S. M. l'impératrice, et rem-

placé en Prusse par M. Kalitcheff: il alla ensuite résider, comme envoyé de Russie, près du cercle de Basse-Saxe, et en 1798 près de la diète de Ratisbonne. Sa cour le choisit une seconde fois, en 1802, pour la légation de Berlin, où il résida pendant la guerre de la Russie et de l'Autriche avec la France. Il fut ensuite envoyé par sa cour près du roi de Suède, pour l'engager à évacuer le pays de Lauembourg; ce qu'il obtint. En mars 1806, il fut chargé de remettre au baron de Hardenberg la grand'croix de l'ordre de St.-André. Il sollicita sa démission en 1810, et revint ensuite à Berlin comme simple particulier. L'empereur Alexandre le nomma, à la fin de 1815, conseiller privé en activité. D.

ALOPÉUS (David d'), frère du précédent, fut élevé à l'académie militaire de Stutgard; il a épousé une Hanovrienne remarquable par sa beauté. Chargé, en 1810, d'engager le roi de Suède à se résigner aux événements, ses efforts furent inutiles; et lors de l'invasion des Russes dans la Finlande suédoise, Gustave le fit arrêter, et donna l'ordre d'apposer les scellés sur tous ses papiers. Pour le dédommager d'une telle rigueur, l'empereur de Russie le nomma son chambellan, lui donna la croix de Ste.-Anne de première classe, et une terre produisant 5000 roubles de revenu. M. d'Alopéus signa ensuite le traité de paix avec la Suède, et fut nommé conseiller privé. Après la révolution qui priva Gustave du trône, il fut de nouveau envoyé en Suède pour complimenter le duc de Sudermanie. En mars 1810, il fut nommé ministre de Russie à la cour de Naples; mais il n'alla pas jusque dans cette ville, ayant reçu contre-ordre à Wilna. Il revint à Pétersbourg. En 1811, il fut envoyé comme ministre de Russie près du roi de Würtemberg. Pendant les campagnes de 1814 et 1815, il fut ministre russe attaché à l'administration centrale des armées alliées, et ensuite gouverneur-général de la Lorraine pour l'empereur de Russie. Il signa en cette dernière qualité, dans le mois de juillet 1815, une proclamation aux habitants, où l'on remarque des intentions aussi sages que modérées; et il se rendit ensuite à Paris par les ordres de son souverain. D.

ALPHONSE (Le baron d'). *Voy.* Dalphonse.

ALQUIER (Charles-Jean-Marie), avocat du Roi avant la révolution, fut en 1789 député du tiers-état de la sénéchaussée de la Rochelle, aux états-généraux, et devint successivement membre des comités des rapports, de marine et des colonies. Au nom du premier de ces comités, il fit, le 22 octobre 1789, un rapport sur un mandement de l'évêque de Tréguier, qu'on accusait de provoquer dans la Bretagne l'insurrection contre l'assemblée et ses lois. Ce travail fut suivi d'un décret ordonnant la poursuite de ce délit par le tribunal chargé d'instruire contre les crimes de lèse-nation. Ce fut le 4 mars 1790 qu'il entra au comité des colonies: dans le même mois, lors de la discussion sur l'usage du contre-seing accordé aux députés, il dénonça vivement l'envoi qui se faisait par ce moyen de libelles contre-révolutionnaires. Le 31 juillet suivant, il fut proclamé secrétaire, sous la présidence de Dandré. Le 17 février 1791, il fit un rapport sur les troubles survenus dans l'île de Tabago, et défendit avec chaleur Greslin, Guys et Bresgne, qui avaient voulu faire triompher les principes de la révolution dans la colonie: il rejeta le blâme sur le commandant Jobal, dont il demanda le rappel; ce qui fut décrété. Dans la séance du 19 du même mois, il fit un autre rapport sur les rixes sanglantes qui avaient eu lieu à Nîmes entre les protestants et les catholiques, et parla en faveur de ceux qu'il désignait sous le nom d'amis du nouvel ordre de choses. Le 2 avril suivant, il présenta un nouveau rapport, et obtint un décret par lequel l'assemblée, déclarant qu'il n'y avait pas lieu à délibérer sur la conduite des présidents et commissaires des assemblées soi-disant catholiques de Nîmes et d'Uzès qui se rétractaient, envoyait à la haute-cour d'Orléans ceux d'entre eux qui persistaient dans leurs *démarches et esprit de rebellion*. Nommé le 22 juin commissaire près les départements du Nord et du Pas-de-Calais, pour maintenir l'ordre et la tranquillité qui pourraient être troublés sous le prétexte de l'évasion du roi, M. Alquier donna à l'assemblée des détails sur sa mission, avoua, dans la séance du 28 août, que le régiment de Beauce était dans un état d'insurrection fâcheux, et demanda que les mesures les plus promptes fussent prises pour réprimer les excès auxquels se portaient les soldats. Un dé

ses derniers travaux à l'assemblée constituante fut le rapport sur les troubles d'Arles, suivi de l'annullation des arrêtés du département des Bouches-du-Rhône, et de l'improbation de la conduite de l'assemblée électorale. Pendant la première législature, il passa aux fonctions de président du tribunal criminel du département de Seine-et-Oise; et ce fut en cette qualité qu'il essaya, en septembre 1792, d'empêcher le massacre des prisonniers venus d'Orléans; mais Danton, alors ministre de la justice, lui défendit de se mêler de cette affaire. Il fut alors nommé député de ce département à la convention nationale, où il vota la mort de Louis XVI, demandant que l'exécution fût différée jusqu'à la paix, époque où le corps législatif alors en exercice pourrait faire exécuter ou commuer la peine, mais qu'elle eût lieu en cas d'invasion d'une armée étrangère ou de la part *des ci-devant princes français émigrés*. Envoyé, dans le courant de 1793, en mission à Brest, il y fut remplacé le 10 mai par Cavaignac. Jusqu'à l'époque du 31 mai, il ne resta jamais assis à la même place pendant toute une séance. A deux heures il siégeait au *marais*, et riait avec Vergniaud; à trois, il était sur la *montagne*, donnant la main à Danton, causant avec St.-Just, et n'applaudissant jamais que du pied. Pendant sa mission dans les départements de l'Ouest, pour la réquisition des chevaux, il fut accusé d'y avoir très bien fait ses affaires, sans affliger personne. Il dit un jour à Jean-Bon Saint-André: « Vous autres grands faiseurs, vous aimez à commander aux hommes; pour » moi, j'aime mieux mes chevaux, ce » sont les meilleures gens du monde; » jamais ils ne dénoncent, et ils mour» raient de faim sans se plaindre. » Alquier fut aussi envoyé en mission à Lyon, dans le temps où cette ville était devenue la proie des terroristes; mais il fut plutôt témoin qu'acteur dans les mesures révolutionnaires que ses collègues y firent exécuter. Le reste de sa carrière législative présente peu de travaux; mais on le voit marcher toujours avec les événements. Au commencement de l'an III (fin de sept. 1794), il parle contre les horreurs commises dans la Vendée, et accuse le général Turreau. Dans l'hiver de la même année, envoyé aux armées du Nord et de Sambre-et-Meuse, il se fit remarquer par la modération de sa conduite; ce fut lui qui transmit à l'assemblée les détails de la conquête de la Hollande, et qui prit, avec ses collègues de mission, différents arrêtés pour organiser les nouvelles administrations de ce pays. Après la session conventionnelle, devenu membre du conseil des anciens, il en fut nommé secrétaire le 1er. germinal an IV (21 mars 1795). Il présenta, dans la séance du 15 fructidor (1er. sept. 1796), l'avis d'une commission pour la suppression du clergé régulier de la Belgique. « En donnant aux religieux et religieuses, » dit-il, un capital suffisant pour les » faire subsister, ils n'auront point à se » plaindre. » Le conseil approuva la résolution. Etant sorti du corps législatif en prairial an VI (mai 1798), il fut d'abord nommé, par le directoire, consul à Tanger, puis ministre près de l'électeur de Bavière, avec le titre d'envoyé extraordinaire. A la fin de 1798 (commencement de l'an VII), il réclama près de la cour de Munich le paiement à la France de 14 millions de contributions et la retraite des troupes impériales. Dans une lettre publique adressée au baron de Hompesch, il démentit fortement les projets attribués au directoire, de vouloir révolutionner les états du duc de Würtemberg, et, suivant l'usage du temps, rejeta sur les Anglais la propagation insidieuse de ces nouvelles. A la suite de la dissolution sanglante du congrès de Rastadt, Alquier fut invité par le prince Charles à se retirer de Munich, et conduit ensuite de brigade en brigade, jusqu'aux avant-postes de l'armée française, où il arriva en ventôse de l'an VII (mars 1799). En septembre de la même année, le directoire lui donna la place de receveur-général du département de Seine-et-Oise. Quelque temps après, les bruits publics le désignèrent pour remplacer l'ambassadeur Guillemardet à Madrid. La révolution du 18 brumaire ne détruisit pas ses espérances; et le nouveau gouvernement les réalisa à la fin de l'année, en publiant officiellement sa nomination. Il partit pour sa destination le 13 janvier 1800 (nivôse an VIII), et peu de temps après on reçut la nouvelle du bon accueil qui lui avait été fait par la cour d'Espagne. Buonaparte ayant ensuite confié ce poste à son frère Lucien, Alquier passa en l'an X (1801) à l'ambassade de Naples. Il fut nommé en 1806 ambassadeur

à Rome, en l'absence du cardinal Fesch, rappelé à Paris par ses fonctions de grand-aumônier. En 1810, M. Alquier fut ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire de la cour de France près du roi de Suède, et il prêta serment le 8 avril entre les mains de l'empereur. Le 13 novembre de la même année il adressa au baron d'Engestroem, ministre suédois, une note remarquable par son ton de violence, sur le commerce que la Suède faisait avec les Anglais. Effrayé des menaces qui se trouvaient dans cette note, le cabinet de Stockholm se crut obligé de déclarer la guerre à l'Angleterre. Vers la fin de l'année suivante, M. Alquier passa à la cour de Danemark en la même qualité, et il s'y trouvait encore en 1813. Ce fut à cette époque qu'à force de promesses et de menaces il détermina cette puissance à des hostilités contre la Suède, et qu'il l'engagea ainsi dans une querelle qui lui a causé la perte de la Norvège. Il fut rappelé en 1814 par le gouvernement royal. Alquier fut obligé de sortir de France comme régicide, et il arriva à Bruxelles en 1816 dans le mois de février. C'est un homme d'esprit, né avec des sentiments honnêtes et un goût particulier pour les jouissances douces: il fut, par conséquent, déplacé à la Convention, et il ne s'y occupa guère que des moyens de se retirer sain et sauf de cet effroyable chaos. Sans doute il sacrifia trop à ce sentiment de crainte et d'égoïsme; mais il empêcha le mal toutes les fois que cela lui fut possible sans compromettre sa sûreté individuelle. Un de ces conventionnels, qu'on a appelés représentants du peuple, avait organisé dans la Bretagne un bataillon d'enfants de douze à quinze ans, dont il se servait pour faire fusiller les contre-révolutionnaires. Envoyé dans ce pays avant le 9 thermidor, M. Alquier fit cesser ces horreurs; mais il n'osa pas s'en vanter. En 1795, sur la fin du règne de la Convention, il eut des liaisons particulières avec ceux des habitants de Paris qui l'attaquaient avec le plus de vigueur, et leur révéla plusieurs choses dont ils surent tirer parti, et tout cela sous le sceau du plus grand secret; mais il eut soin publiquement de ne pas se prononcer, se contenta de rire et de plaisanter avec tous les partis, toujours attentif à la direction que prenaient les événements, afin de les mettre à profit, quels qu'ils pussent être. Avant les journées du 13 vendémiaire an v (5 octobre 1795), il s'était logé dans une petite maison qui existait alors dans les fossés du jardin des Tuileries près le pont Tournant, afin de pouvoir se trouver tout de suite dans le sein de la Convention si le combat était à son avantage, ou dans les rangs des Parisiens s'ils étaient les plus forts. Il eut avec le duc d'Orléans et Danton des liaisons qui lui ont été souvent reprochées. D.

ALTEN (Sir Charles, baron d'), lieutenant-général anglais, commandait en Espagne les troupes hanovriennes, et se fit remarquer par son habileté en plusieurs occasions. Il fut aussi employé dans la campagne de 1815, à la tête de la 3e. division de l'armée anglaise, sous les ordres du duc de Wellington, et il se distingua à la bataille de Waterloo, où il fut grièvement blessé. En 1816, sir Charles d'Alten commandait les troupes hanovriennes de l'armée d'occupation; et il avait son quartier-général à Condé. A.

ALTEYRAC (d'), né dans les Cévennes, avec tout le feu d'imagination et l'activité des têtes languedociennes, fut attaché dans sa première jeunesse à la cause royale. La connaissance qu'il fit de Buonaparte, dans le midi de la France, en 1793, et la bienveillance que celui-ci lui montra, lui donnèrent l'espoir, lorsqu'ensuite il le vit conquérant de l'Italie, de faire fortune dans cette contrée. Il s'y rendit, et fut employé dans l'administration militaire. Quand Buonaparte se fut mis à la tête du gouvernement, d'Alteyrac vint à Paris, et y fut accueilli très favorablement. Il acquit un appui nouveau en épousant la fille du sénateur Redon, et fut nommé receveur-général du département de l'Aube. Il occupait encore cette place, en 1815, sous le gouvernement royal. Quand Buonaparte s'échappa de l'île d'Elbe, M. d'Alteyrac se rendit aussitôt à Paris. Le commencement des hostilités, dans le mois de juin suivant, le fit retourner à ses fonctions. Son vœu le plus ardent était alors de changer de département; et le ministre des finances, M. le baron Louis, lui donna l'emploi de receveur-général dans celui de l'Aude. M. d'Alteyrac s'était fait en Italie la réputation d'un enthousiaste de musique. N.

ALY-BEY. *Voy.* Badia.

ALYON (P. Philippe), né en Auver-

gne, en 1758, était avant la révolution lecteur du duc d'Orléans, et attaché à l'éducation de ses enfants. Il s'est livré avec succès à la chimie et à la botanique; et c'est à lui que l'on doit la nouvelle méthode du traitement des maladies vénériennes par l'oxigène. Il publia en l'an V (1797), son *Essai sur les propriétés médicinales de l'oxigène;* il avait présenté en 1783, à la société royale de médecine, un Mémoire sur les préservatifs des virus contagieux. Il fut arrêté à Nantes, en 1794, et il y resta détenu plusieurs mois. On a, en outre, d'Alyon: I. *Cours élémentaire de Chimie*, 1787; il y en a eu une 2e. édition en l'an VIII (1800). II. *Cours élémentaire de Botanique*, 1788, par livraisons, in-fol. Il a rédigé la partie botanique de l'édition de Rousseau, présentée à la Convention par le libraire Poinçot, et a traduit de l'anglais l'ouvrage de Rollot sur les Maladies gastriques, sous ce titre: *Traité du diabète sucré, traduit de l'anglais de J. Rollot, avec des notes de Fourcroy*, Paris, 1798, in-8o. Il a publié aussi un Traité des maladies vénériennes, traduit de l'italien de Vacca-Berlinghieri, 1800, in-8o., et il a fait aussi des notes au *Traité de la gonorrhée* de Necker, 1812. Alyon est membre de la société de médecine de Paris, du collége de pharmacie, et de plusieurs sociétés savantes. Il a été chargé de la direction de la pharmacie du Val-de-Grâce, et ensuite de celle de l'hôpital de la garde impériale. Mlle. Alyon a traduit de l'anglais la plus grande partie du *Cabinet du jeune naturaliste*, et beaucoup de romans. D.

AMALRIC (François de Sales d'), né en Provence; d'une famille noble, fut d'abord grand-vicaire de Tolle, ensuite chanoine et vicaire-général de Verdun. Il se livra très jeune au ministère de la prédication; il prêcha la cène devant la Reine, l'avent devant le Roi, et prononça l'oraison funèbre de Mme. Louise, à St.-Denis. Il était désigné pour prêcher le carême de 1793 à la cour, lorsque la révolution vint l'arrêter dans sa carrière. Attaqué en 1792, dans la chaire même des Feuillants, où il prêchait le carême, échappé d'une manière presque miraculeuse aux massacres de septembre, inscrit sur la liste des émigrés, n'ayant jamais voulu, comme député à l'assemblée générale du clergé de France en 1788, prêter le serment constitutionnel; poursuivi d'asile en asile avec le titre de *prédicateur du tyran*, il fut, pour éviter l'échafaud dont il était menacé, forcé d'enfreindre la loi de discipline qui le vouait au célibat ecclésiastique; M. Amalric se maria au plus fort de la terreur; et dès que les relations de la France avec Rome furent rétablies, il sollicita et obtint du pape une bulle qui, fulminée à l'archevêché de Paris, le rendit à l'état séculier, et lui permit expressément de se marier en face de l'église. Il a rédigé en 1797 et 1798, avec MM. Bourgoin, Garat, Daunou, Fontanes et d'autres écrivains, le journal intitulé: *La Clef du cabinet des Souverains.* Du ministère de l'intérieur, où il était chef de bureau dans la division de l'instruction publique, ayant passé à la grande chancellerie de la Légion-d'honneur, en qualité de chef de la première division, il y publia un *Cours de morale* à l'usage des jeunes demoiselles élevées dans les maisons d'Ecouen et de St.-Denis (1803, 2 vol. in-12). M. Amalric perdit son emploi à la Légion-d'honneur après le retour du Roi en 1815. On a encore de lui, des *Stances* lues à une fête donnée à la grande chancellerie de la Légion-d'honneur, pour célébrer le couronnement de Napoléon, imprimées dans la *Couronne poétique de Napoléon-le-Grand*, 1807, in-8o., et d'autres poésies dans le *Mercure*, l'*Almanach des Muses*, etc. M. Barbier lui attribue, dans son Dictionnaire des anonymes, l'*Appel à la Sagesse sur les Evénements et les Hommes de la Révolution*, par un ami de la Paix, Paris, 1804, in-8o. A.

AMANTHON (Claude-Nicolas), correspondant de la société des sciences, arts et agriculture de Dijon, ancien avocat au parlement, puis adjoint au maire de cette ville, et enfin maire d'Auxone, naquit à Villers-les-Ports, le 20 janvier 1760. Il a publié, outre un grand nombre de mémoires judiciaires et quelques articles de journaux: I. (Avec Ligeret) *Apothéose de Rameau*, scènes lyriques, Dijon, 1783, in-8o. II. *Mémoire et Consultation* sur une question de séparation d'habitation, soumise à un tribunal de famille, ibid. 1792, in-8o. III. *Adresse des sections de la commune d'Auxone*, sur les événements du Jura, ib. 1793, in-4o. IV. *Adresses du conseil-général de la commune d'Auxone*, lues à la barre de la convention nationale, le 25 germinal et le 23 prairial an III (1795), in-8o. V.

Mémoire adressé au corps législatif par l'administration municipale d'Auxone, sur la nécessité de conserver l'arsenal de construction et l'école d'artillerie établis dans cette commune, 1799, in-8°. VI. *Mémoire pour le grand hospice civil de la ville d'Auxone*, sur une question de la liquidation de la dette publique, 1800, in-8°. VII. *Jugements remarquables* des conseils de guerre et de révision de la 18ᵉ. division militaire, 1800, VIII. (Avec Gille) *Coup-d'œil sur les finances de la ville d'Auxone*, 1801, in-8°. IX. *Aperçu des moyens provisoires* qui pourraient être employés pour faire cesser la mendicité dans la ville d'Auxone, 1802, in-8°. X. *Recherches biographiques* sur le professeur d'artillerie Jean-Louis Lombard, 1803, in-8°. XI. *Recherches biographiques* sur Denis Morin de la Chasteigneraye, 1807, in-8°. XII. *Notice biographique* sur M. Léonard Reule, de Dijon, nouvelle édition, 1810, in-8°. XIII. *Discours* prononcé le jour de la fête nuptiale célébrée à l'occasion du mariage de S. M. l'empereur et roi, 1810, in-8°. XIV. *Discours* prononcé le 9 juin 1811, in-8°. XV. *Recueil de planches*, 1815, in-4°. On a encore de M. Amanthon plusieurs Mémoires archéologiques, insérés dans le *Magasin encyclopédique*. Il était, en 1813, conseiller de préfecture du département de la Côte-d'Or. Et.

AMAR, avocat au parlement de Grenoble, fut nommé, en septembre 1792, député de l'Isère à la convention nationale, où il se prononça, dès le commencement, en dénonçant les *machinations de l'aristocratie du Bas-Rhin*, et en combattant Lanjuinais, qui contestait à la Convention le droit de juger Louis XVI. Amar prétendit que, comme il ne s'agissait que de prononcer sur le fait public de tyrannie, la Convention seule était compétente. Il vota pour la mort de ce prince, contre l'appel au peuple, et pour l'exécution dans les vingt-quatre heures : sa violence naturelle, et ses liaisons avec les plus ardents montagnards, lui donnèrent de l'influence. En 1793, il fut envoyé, avec Merlino, dans le département de l'Ain, d'où sortirent ensuite contre lui des accusations de toute espèce. Le 19 mai, des pétitionnaires de ce département vinrent se plaindre de vexations atroces qu'ils imputaient à ces deux commissaires. Entre beaucoup d'arrestations injustes, ils citèrent celle d'une femme incarcérée pour avoir entretenu une correspondance avec son fils émigré, tandis qu'on assurait qu'elle n'avait jamais eu d'enfants. Le 29, d'autres pétitionnaires du même département vinrent réclamer contre l'emprisonnement de 500 citoyens. Malgré ces inculpations, Amar fut nommé, le 8 août, secrétaire de la Convention. Peu de temps après, il demanda que les *aristocrates* et les *suspects* fussent incarcérés jusqu'à la paix, accusa vivement la conduite de Kellermann dans le Mont-Blanc, et voulut que la Convention *fît tomber sa tête*. Étant entré, le 14 septembre suivant, dans le comité de sûreté générale, il devint un de ses rapporteurs habituels, et le provocateur ordinaire des mesures d'arrestation. Le 3 octobre de la même année, il fit le fameux rapport sur la faction de Brissot. A la suite de cet exposé, où il détaillait les moyens pris par cette faction pour soutenir, disait-il, la royauté, et détruire la république, quarante-six membres furent décrétés d'accusation, comme prévenus de conspiration; soixante treize furent mis en arrestation. Amar avait été un des premiers et des plus ardents antagonistes du parti de la Gironde. On le vit successivement réclamer l'accusation de Buzot, l'incarcération des députés non évadés; faire prononcer l'arrestation de Mainvielle, de Duprat jeune, et demander celle de Lecointre-Puyraveau. Bourdon de l'Oise lui reprocha alors vivement de n'avoir pas assez insisté, dans son travail, sur les intrigues des Girondins pour s'emparer des élections. Amar accueillit l'observation, et promit d'en faire l'objet d'une correction additionnelle à son rapport. A la séance du 9 brumaire de l'an II (30 octobre 1793), il fit décréter la suppression des sociétés politiques et clubs de femmes, et la publicité des séances des sociétés populaires. Après avoir annoncé l'arrestation de Chabot, Bazire, Fabre-d'Églantine, etc., il déclara que le rapport du comité ne pouvait encore paraître, et s'opposa provisoirement à ce que leurs amis députés pussent les visiter au Luxembourg. Cette annonce fut bientôt suivie de la nouvelle de l'arrestation des deux Rabaud, exécutée par Amar lui-même; il promettait en même temps des mesures de répression contre les journalistes. En froissant tant d'individus, Amar ne devait pas manquer d'ennemis :

aussi Hébert l'accusa-t il aux Cordeliers, d'*aristocratie*, lui reprochant d'être issu de la caste noble, et de retarder le rapport contre les conspirateurs. En parlant ainsi, Hébert élargissait pour lui-même la route de l'échafaud. Ce fut le 19 nivôse suivant (le 8 janvier 1794), qu'Amar présenta contre les députés nommés plus haut, ce rapport quelque temps retardé. Il tendait à établir que Delaunay d'Angers, Chabot, Bazire et Julien de Toulouse, avaient cherché à s'enrichir aux dépens de la république; que le décret qui devait régler les intérêts de la nation, dans les comptes à rendre par la compagnie des Indes, avait été falsifié, et que cette falsification était spécialement l'ouvrage de Fabre-d'Eglantine. Ce rapport fut suivi de la traduction des accusés au tribunal révolutionnaire, qui prononça leur condamnation. Le 15 germinal (4 avril 1794), Amar fut nommé président de la Convention, et en cette qualité il proclama les titres de J.-J. Rousseau aux honneurs du Panthéon. Le 8 thermidor (25 juillet), voyant que Robespierre voulait perdre les membres des comités, il se réunit aux autres députés que menaçait le tyran, et le somma de *préciser* ses accusations. Dans la séance du 11 fructidor (28 août), Lecointre de Versailles n'en dénonça pas moins Amar comme complice de Robespierre : Amar, sans se déconcerter, sollicita et obtint un décret qui déclara qu'il s'était conduit d'une manière conforme au vœu national. Il défendit ensuite les membres de l'ancien comité de salut public, qui, ayant été condamnés à la déportation dans la journée du 12 germinal an III (1er. avril 1795), entraînèrent leurs défenseurs dans leur perte. Amar fut arrêté et conduit au château de Ham. Mis en liberté par une amnistie, il mena une vie assez obscure, d'où le directoire le tira pour le ranger parmi les complices de la conspiration de Drouet et de Babœuf. Amar se déroba d'abord à toutes les poursuites, et fut enfin arrêté dans une maison voisine de celle où lui-même était allé jadis pour saisir de la manière la plus odieuse son collègue Rabaud de Saint-Etienne. On sait qu'il s'était alors mis à la tête des sbires; qu'il avait fouillé lui-même la maison dans laquelle on lui avait dit que Rabaud s'était réfugié, et qu'il l'avait découvert derrière des boiseries pratiquées pour lui servir de retraite. Dans l'affaire de Babœuf, Amar fut transféré à Vendôme, devant la haute-cour nationale, qui l'acquitta, quoique l'accusateur public eût trouvé sa conduite coupable au moins d'imprudence; mais il fut renvoyé par-devant le tribunal de la Seine pour l'application de la loi du 22 floréal, qui exilait de Paris plusieurs ex-conventionnels. Amar soutint à Vendôme le caractère et les principes qu'il avait déployés à la Convention, et il alla jusqu'à faire l'apologie de sa conduite politique comme membre du gouvernement révolutionnaire. Lors de la révolution du 18 fructidor, Merlin de Thionville demanda, par forme de compensation, qu'on le joignît, ainsi que quelques autres jacobins, aux déportés de cette journée. Amar est naturellement sombre et mélancolique. L'abbé Elie, chanoine de la cathédrale de Grenoble, l'accusa autrefois d'avoir voulu, le pistolet à la main, le forcer à donner l'absolution à une de ses cousines qu'Amar avait séduite. Ce conventionnel vivait encore dans l'obscurité, à Paris, en 1815; et n'ayant point accepté d'emploi ni prêté de serment sous le gouvernement de Buonaparte en 1815, il ne se trouve pas compris dans l'exil prononcé contre les régicides. D.

AMAR DURIVIER (Jean-Augustin), conservateur de la Bibliothèque mazarine, et professeur au collége royal de Henri IV à Paris, y naquit en 1765, fit ses études au collége de Montaigu, à la faveur d'une bourse, obtenue par un prix à l'université. Au sortir de ses études, il entra dans la congrégation de la Doctrine chrétienne, et y professa les humanités jusqu'à la fin de 1791, époque de la dissolution des corps enseignants, et d'une révolution complète dans l'instruction publique. Il fut alors appelé à Lyon et chargé d'une éducation particulière. Par suite des événements du siége que soutint cette ville en 1793, M. Amar fut jeté dans les prisons et condamné à mort par la commission révolutionnaire; il ne dut son salut qu'à l'énergie de l'un des membres de cette commission, qu'il avait autrefois obligé, et qui se montra reconnaissant. Proscrit de nouveau, malgré le jugement qui l'acquittait, il se vit forcé de s'expatrier, et ne revint à Lyon qu'après la mort de Robespierre. Il reprit ses fonctions d'instituteur, et les continua jusqu'en 1802, époque où le ministre de l'intérieur lui donna la place qu'il remplit aujourd'hui à la Bibliothèque mazarine.

M. Amar a publié : I. *Chefs-d'œuvre de Goldoni*, 3 vol. in-8°., Lyon, 1800, italien et français, avec notes et analyses; il devait y avoir trois autres volumes qui n'ont pas encore paru. II. *Eléments de l'histoire de France*, depuis Clovis jusqu'à Louis XV, par Millot; nouv. édit. continuée jusqu'à la mort de Louis XVI, 1802, Paris et Lyon, 3 vol. in-12. III. *Le culte rétabli et l'anarchie vaincue*, poëme en quatre chants, dédié à Pie VII, 1801, in-8°. IV. *Le Fablier anglais*, contenant les fables choisies de J. Gay, Moore, Wilkies et autres, traduites en français, avec le texte, 1802, in-12. V. *La Gymnastique de la jeunesse* (avec Jauffret), 1803, in-8°. VI. *Le Lycée des arts utiles et agréables*, 1803, in-8°. VII. *Cours complet de rhétorique*, d'après les rhéteurs anciens et modernes, dans lequel l'éloquence est considérée sous les rapports de son influence religieuse, politique et littéraire, Paris, 1804, in-8°.; réimprimé en 1811, avec des changements obligés. VIII. *Pamela mariée*, comédie jouée à Lyon, et reçue au Théâtre-Français, mais non imprimée. IX. Les *Comédies de Térence*, traduites par Lemonnier, revues, corrigées et adaptées au texte classique de Jouvency, 3 vol. in-12. M. Amar est l'un des collaborateurs à la *Biographie universelle*, où il a fait les articles de la plupart des poëtes grecs et latins. Il a prononcé, comme professeur, plusieurs discours dans différentes cérémonies des écoles. Il a donné en outre une nouvelle édition très augmentée de la *Bibliotheca rhetorum* du P. Lejay, 1809, 2 vol. in-8°.; un 3ᵉ. vol. parut en 1813. Dans l'*Appendice aux hommages poétiques*, on trouve de M. Amar une pièce en vers latins, intitulée : *Genethliacon*. M. Amar a dans son portefeuille, depuis plusieurs années, une tragédie intitulée, *Catherine II*, pièce non représentée ni imprimée. Palissot, dans la dernière édition de ses *Mémoires littéraires*, cite encore de M. Amar plusieurs ouvrages inédits, et entre autres un *Commentaire* sur le théâtre de Voltaire. D.

AMBERIEUX (DUJAS D'), né à Lyon, fut nommé par le Roi, président du collége électoral de l'Ain, en août 1815. Il a fait imprimer son discours d'ouverture, qui est remarquable par la sagesse et l'énergie des opinions. M. d'Amberieux est auteur d'un joli badinage, intitulé, *les Singes*, tiré à un très petit nombre d'exemplaires. Son fils a composé quelques romances, qui ont eu beaucoup de succès ; et il a travaillé, avec MM. Auger de St.-Rambert et Mouton-Fontenille, à une *Flore* dont Boissieu avait dessiné les figures, et dont il a paru quelques livraisons chez Bruyset, à Lyon. D.

AMBERT, lieutenant-général, était déjà général de division en 1793. Il fut alors employé à l'armée de la Moselle, et il y fit la campagne du Palatinat. Il servit ensuite avec Moreau; puis il fut enveloppé dans la disgrâce de ce général. Cependant, au moment où Buonaparte eut besoin de bons officiers, il rappela le général Ambert, qui lui fut présenté le 4 février 1813 : ce général fit avec distinction la campagne de cette année. Le Roi lui conserva le rang de lieutenant-général. Il le nomma, le 19 juillet 1814, chevalier de St.-Louis; et, le 9 novembre suivant, commandant de la Légion-d'honneur. Le général Ambert commandait la 9ᵉ. division, à Montpellier, lors de l'invasion de Buonaparte; et le duc d'Angoulême, en passant par cette ville, sembla prendre quelque confiance en lui. Dans une lettre que ce prince écrivait à Madame la duchesse d'Angoulême, le 30 mars 1815, se trouve la phrase suivante : « Je serais étonné qu'Ambert » fût *Buonapartiste* ; car il a toujours » été maltraité par Buonaparte, et il » était attaché à Moreau. » Ambert fit néanmoins proclamer le gouvernement impérial dans sa division, dès les premiers jours d'avril, et il s'exprima ainsi dans sa proclamation : « L'indécision » dans ce moment de crise pourrait amener des résultats désastreux, et entraîner le midi de la France dans une » guerre civile qui ne produirait que des » malheurs particuliers. Il est du devoir » de tout bon Français de l'éviter. Aucun de nous n'a pu prendre l'engagement de verser le sang français par des » mains françaises. » Le général Ambert s'entendit ensuite avec le général Gilly; et le courrier qu'il expédia à celui-ci pour lui faire part de ses projets, rencontra en chemin celui qui lui était adressé par son confrère, dans les mêmes intentions. Le général Ambert fut un des signataires de l'adresse du 30 juin 1815, à la chambre des représentants.

(*Voy.* Davoust.) Il envoya sa soumission au Roi, en juillet même année; et il resta commandant de l'aile gauche de l'armée de la Loire. Lorsque le maréchal Macdonald en prit le commandement, le 15 août, le général Ambert célébra, à la tête de ses troupes, la fête du vœu de Louis XIII, et il publia ensuite un ordre du jour où l'on remarquait la phrase suivante : « S. Exc. le » maréchal duc de Tarente, commandant en chef l'armée de la Loire, ayant » donné des ordres, en exécution des » intentions paternelles du Roi, pour que » les cantonnements de l'armée fussent » étendus afin de soulager les habitants » des départements qu'elle occupe, ceux » de Maine-et-Loire et des Deux-Sèvres » ont été assignés pour les cantonnements du corps de l'aile gauche. » A.

AMBROSIO, général napolitain, était au service du roi Murat en 1815. Le 18 avril, il se posta à Ravenne avec une division pour tâcher de couvrir la retraite. Dans la nuit du 19 avril, il se retira avec rapidité, et fut poursuivi jusqu'à Cesenatico. Beaucoup de Napolitains de l'arrière-garde qu'il commandait, furent pris par les Autrichiens, et lui-même fut grièvement blessé. A.

AMBRUGEAC (Le comte Alexandre Valon d'), né en 1770, d'une famille ancienne d'Auvergne, entra de bonne heure au service, et se trouvait capitaine de dragons en 1789. Il fut alors envoyé dans la Marche avec sa compagnie, pour y réprimer les séditions causées par la disette des blés. Les marchands de blé eux-mêmes firent alors connaître la conduite de cet officier; et la ville de la Souterraine en consacra le souvenir, par une pyramide, et une place publique qui porte le nom de Valon. Le Roi lui fit écrire une lettre de remerciment, consignée dans les gazettes de ce temps-là. Etant retourné à Valenciennes avec sa compagnie, M. d'Ambrugeac émigra en 1791, et se rendit à Coblentz, où les gentilshommes d'Auvergne, réunis en corps, le choisirent pour diriger leur organisation militaire. Les princes français le récompensèrent de ses succès, en lui confiant, comme major, la levée et formation du premier régiment qu'ils créèrent. Sa conduite dans la campagne de 1792 lui valut le grade de colonel. Son régiment ayant été licencié avec l'armée, M. d'Ambrugeac leva un corps au service d'Angleterre, et fit la campagne de 1793. Il alla se renfermer, en 1794, dans Nieuport, qui fut aussitôt attaqué par l'aile gauche de l'armée républicaine. Le 6 juin, onze cents émigrés, dont huit cents de Loyal-émigrant, s'embarquèrent sur trois bâtiments, pour rejoindre, par le canal, la flotte anglaise qui les attendait en rade. Mais à une demi-lieue de la ville les batteries ennemies, cachées dans les dunes, coulèrent à fond les deux premiers : le troisième, monté par M. d'Ambrugeac, allait périr, quand fermant les écoutilles du pont, pour renfermer la troupe effrayée et en désordre, il saute dans la chaloupe avec son frère, tué depuis en Portugal, et M. de Miremont, aujourd'hui lieutenant-colonel; remorque le bâtiment et l'attire au rivage, sous le feu de mitraille; remonte à bord, ouvre les écoutilles, et, suivi par quatre cents hommes, court à l'ennemi, le repousse, et délivre cinq cents émigrés échappés du naufrage et déjà prisonniers. Au milieu des attaques continuelles, et du feu de toutes les batteries, il fait sa retraite, et rentre à Nieuport, comblé des bénédictions de ses camarades. La ville se rendit, dix jours après, malgré l'opposition des officiers anglais et du comte d'Ambrugeac, qui proposaient d'aller prendre Ostende pendant la nuit, et de s'y embarquer. Les émigrés, abandonnés, s'isolèrent, furent pris, et exécutés à Nieuport le jour même de l'entrée des républicains dans la ville. Le comte d'Ambrugeac n'évita la mort, ainsi que son frère et MM. de Miremont et de l'Estang, qu'en parlant allemand et se disant charretiers hanovriens. Condoits comme tels à Dunkerque, ils furent livrés au tribunal révolutionnaire, où leur assurance persuada les juges. Ils furent encore traduits, les fers aux mains, au tribunal révolutionnaire militaire d'Ypres, qui les envoya à Amiens, où ils restèrent comme prisonniers de guerre. Ils partirent un mois après pour la Suisse, à l'exception de M. de l'Estang, qui, reconnu à Ypres, avait été fusillé. M. d'Ambrugeac rejoignit les princes, en 1795; il alla à Londres au mois de mars, et fut nommé chevalier de S.-Louis. En 1797, la guerre ayant changé d'objet, et les émigrés étant dirigés vers les colonies, il donna sa démission, et obtint, par l'ambassadeur espagnol, de passer comme colonel au service d'Espagne. Cette démarche ayant été

mal interprétée le fit arrêter: mais il fut bientôt relâché, parce qu'il prouva qu'il avait inséré dans sa demande, que ne pouvant plus servir directement son souverain, il voulait au moins servir un pays gouverné par les Bourbons. M. d'Ambrugeac rentra en France en 1799; et en 1813 il fut nommé colonel d'un régiment de gardes d'honneur: il se distingua à Maïence, et fut un des premiers, dès le mois de février 1814, à appuyer la révolution qui replaça la maison des Bourbons sur le trône. Lors du retour de Buonaparte, le 19 mars 1815, il partit de Paris pour rejoindre le duc de Bourbon à Angers. Ne l'y ayant pas trouvé, il alla à Bordeaux avec M. de Chambresse, aide-de-camp du duc d'Angoulême, pour rejoindre MADAME: cette princesse étant partie, M. d'Ambrugeac se rendit à Tours, où il s'aboucha avec des chefs royalistes. Le 15 mai, il reçut du Roi et du duc de Bourbon, comme maréchal-de-camp, l'ordre d'occuper le Maine et les pays adjacents. Ainsi placé à l'avant-garde des armées vendéennes, il résolut de faciliter, par des coups audacieux et prompts, l'arrivée des Vendéens de la rive gauche de la Loire, auxquels devaient se joindre ceux de la rive droite. Il s'empara, dès le 7 juin, de la ville du Lude, qui avait été fortifiée et disposée pour une vive résistance par les troupes de Buonaparte. Le général d'Ambrugeac sut y maintenir l'ordre le plus sévère, et il empêcha ses soldats de se livrer à aucun excès. Ce fut pour reconnaître un tel bienfait, que le conseil du Lude lui vota des remercîments. Vers le même temps, M. Dubois, l'un des représentants de la chambre formée par Buonaparte, ayant été arrêté sur la route du Mans à Angers par les troupes aux ordres de M. d'Ambrugeac, cette circonstance donna lieu à différentes accusations devant cette chambre et dans les journaux. (*V.* DUBOIS.) Le comte d'Ambrugeac s'empara du Mans dès les premiers jours de juillet; et ses troupes s'y conduisirent avec la même discipline et les mêmes égards qu'au Lude. Pénétré de reconnaissance pour une telle conduite, le département de la Sarthe offrit ensuite une épée à ce digne officier. Par ordonnance du 9 septembre 1815, M. d'Ambrugeac fut nommé commandant de la première brigade de la garde royale. Il a épousé la fille du général Rochambeau. P.

AMBRUGEAC (Le comte LOUIS D'), frère du précédent, fut d'abord officier dans le régiment de son frère, émigra en 1791, fit sa première campagne en 1792, et celles de 1793 et 1794 dans les hulans britanniques. Rentré en France en 1800, il reprit la carrière des armes, fit en Espagne, comme chef de bataillon, deux campagnes sous les ordres du duc de Bellune, et prit part au blocus de Cadix. Fait colonel en 1813, il fut nommé, après la restauration, colonel du 10e. régiment d'infanterie de ligne par Mgr. le prince de Condé. Il commandait ce corps dans le midi, sous les ordres du duc d'Angoulême, au moment de l'invasion de Buonaparte, et l'on sait avec quel zèle et quelle fidélité il le conduisit pour la cause du Roi. Il se distingua particulièrement à l'affaire de Montélimar. (*V.* ANGOULÊME.) Ce furent les voltigeurs secondés par les grenadiers du 10e., qui, au pont de la Drôme, culbutèrent si vivement l'ennemi, lorsqu'ils l'eurent débusqué, après deux heures de fusillade, des hauteurs de Livron. Les voltigeurs s'étaient engagés sur le pont: ils sont entourés des rebelles qui, l'arme au poing, veulent les forcer à crier *vive l'empereur;* mais ils leur répondent par un cri de *vive le roi*. Les grenadiers du 10e. arrivent sur ces entrefaites, délivrent les voltigeurs, prennent une pièce de canon et plusieurs officiers. Ce mouvement, qui détermina la victoire, fut dirigé par le colonel d'Ambrugeac. Le duc d'Angoulême entra à Valence le 3 avril, et confia aux grenadiers du 10e. régiment la garde des postes intérieurs de cette ville. Cette action dans laquelle le 10e. régiment se couvrit de gloire, fut représentée de la manière la plus odieuse dans le *Moniteur*. Selon cette feuille, un des bataillons du 10e. avait passé le pont de la Drôme, et arboré le drapeau tricolore: les soldats du 39e. qui combattaient dans l'armée rebelle, se seraient avancés alors avec confiance pour embrasser leurs camarades; mais tout-à-coup, par la plus noire trahison, le 10e. régiment aurait repris le drapeau blanc, fait une décharge et tué quelques hommes du 39e. Quand le 10e. régiment arriva à Lyon, après l'embarquement du duc d'Angoulême, un ordre du jour, du maréchal Suchet, démentit cette calomnie, et déclara que le 10e. régiment n'avait point trahi la

confiance du 39e., ni terni la gloire qu'il s'était acquise. Après le retour du Roi dans sa capitale, M. d'Ambrugeac fut nommé, ainsi que son frère, commandant de l'une des brigades d'infanterie de la garde. Il a épousé Mlle. de Marbeuf. Y.

AMEILH (Le baron) était employé à l'état-major de l'armée d'Hanovre en 1805 sous le maréchal Bernadotte. Il épousa alors la fille d'un employé hanovrien; fit ensuite les différentes campagnes d'Allemagne et de Russie, et fut nommé général de brigade le 21 nov. 1812. Le 7 avril 1814, il écrivit au gouvernement provisoire pour lui envoyer son adhésion au rétablissement des Bourbons. Il fut nommé, le 29 juillet suivant, commandant de la Légion-d'honneur, et chevalier de Saint-Louis le 21 août. Ayant suivi MONSIEUR, comte d'Artois, à Lyon, au commencement de mars 1815, il quitta ce prince pour se réunir à Buonaparte au moment où celui-ci entra dans la ville. Envoyé ensuite à Auxerre pour exciter un soulèvement en faveur de l'ex-empereur, il y fut arrêté et amené à Paris, où il resta prisonnier jusqu'à l'arrivée de Buonaparte, sous les drapeaux duquel il ne tarda pas à se ranger une seconde fois. Il commandait un corps de cavalerie en juillet 1815, à Issoudun; et ce fut de là qu'il écrivit au Roi la lettre suivante : « Frappé des mal» heurs de la France, convaincu qu'ils ne » peuvent finir que par la réunion de » tous les Français; persuadé que V. M. » épargnera à la nation et à l'armée toute » réaction et toutes poursuites pour actes » ou opinions politiques, j'adresse res» pectueusement à V. M. l'assurance de » ma soumission; je lui offre mes ser» vices pour la défense de la patrie et de » ses lois. Sire, V. M. se rappellera, dans » les intérêts de la France et du trône, » que la paix qui termina la guerre civile » de la minorité de Louis XIV, tiot à » l'entier oubli du passé, et que du parti » de la Fronde sortirent Tureune, Con» dé, et des personnages qui illustrèrent » le règne de ce grand roi. Je porte au » pied du trône de V. M. les assurances » du plus respectueux dévouement. » Le général Ameilh fut compris dans la liste des officiers qui, aux termes de l'ordonnance royale du 24 juillet 1815, durent être arrêtés et traduits devant des conseils de guerre. Il se réfugia d'abord en Suisse, après avoir été dépouillé de tout ce qui lui restait par les troupes bavaroises; et après quelques mois de séjour dans cette contrée, il se rendit dans le pays d'Hanovre, et fut arrêté et conduit comme prisonnier d'état à Hildesheim en 1816. A.

AMELOT, ancien intendant de Bourgogne, est le fils d'un ancien ministre de la maison du Roi, mort dans les prisons du Luxembourg en 1794. Il fut nommé commissaire au département de la caisse de l'extraordinaire en novembre 1790. Il combattit, en 1791, les projets du comité des finances. Le 3 avril 1792, il écrivit au président de l'assemblée législative, que, si l'assemblée ne décrétait pas l'émission de nouveaux assignats, le service de la caisse ne pourrait se faire. La commune de Paris, créée le 10 août, apposa les scellés chez lui : il en prévint l'assemblée, qui ordonna que quatre de ses membres allassent les faire lever. A la même séance, M. Amelot vint à l'assemblée pour la prier lui-même de juger sa conduite et d'examiner ses comptes avec sévérité. Le 21 septembre, lors de l'ouverture de la convention nationale, il prêta le serment de liberté et d'égalité, et fut ensuite nommé directeur des domaines nationaux, puis destitué et décrété d'arrestation en janvier 1793. Rendu à la liberté après le 9 thermidor, il fut, en 1798 (an VI), envoyé en Italie pour vérifier les comptes de ceux qui y avaient eu quelque gestion. Le 14 thermidor an VII (2 août 1799), Briot demanda au conseil des cinq-cents qu'il décrétât un message au directoire, à l'effet d'en obtenir la connaissance des poursuites commencées contre Amelot et autres agents de Schérer, accusés de concussions. Cette affaire n'eut pas de suite; mais, depuis ce temps, M. Amelot est resté sans emploi, et il s'occupe d'agriculture. On a de lui un Dénombrement, paroisse par paroisse, de la population de la généralité de Bourgogne, fait en 1786, et imprimé en 1790 en un volume grand in-fol. Ce travail, très soigné et très détaillé, est un des mieux faits qui existent en ce genre.—Un autre AMELOT, son parent, fut nommé administrateur de la loterie par le premier consul. Il était chef de division dans la même administration en 1815. D.

AMEY, général français, fit les premières guerres de la Vendée comme adjudant-général, et fut ensuite employé

comme général de brigade à l'armée des Alpes. Il se trouvait à Saint-Cloud lors de la révolution du 18 brumaire, et fut, immédiatement après cette journée, attaché à la 17e. division militaire (Paris): il fut ensuite président du conseil de révision. En 1802 il fit partie, avec le général Leclerc, de l'expédition de St.-Domingue. En 1804, il prononça un discours à l'occasion de la distribution des croix aux légionnaires, après avoir prêté serment de fidélité à l'empereur. Il se distingua au siége de Gironne en novembre 1809. Il fit la campagne de Russie sous les ordres du maréchal Gouvion Saint-Cyr en 1812, et contribua beaucoup à la bonne contenance de l'armée française dans la retraite des 18 et 19 novembre : il se trouva au combat de Polock, et fut cité dans les rapports officiels. Nommé général de division le 19 novembre de la même année, il fut employé par le Roi comme lieutenant-général commandant à Bourges en 1814; puis nommé chevalier de Saint-Louis, et commandant de la Légion-d'honneur. Il servit Buonaparte pendant l'interrègne de 1815, et il envoya sa soumission au Roi dans le mois de juillet de la même année. A.

AMFRYE, chimiste employé à la Monnaie de Paris, a obtenu, conjointement avec Darcet, par des procédés qui leur sont particuliers, des carbonates de strontiane et de baryte, qu'ils ont exposés, en l'an x (1802), parmi les produits de l'industrie française. Ils ont annoncé qu'ils pourraient livrer cette matière à peu près à 10 sous la livre. Cette découverte est remarquable, en ce qu'elle fournit aux manipulations chimiques les plus puissants agents de décomposition que l'on connaisse; et l'on a droit d'en attendre des résultats importants. *.

AMICI, jeune physicien machiniste, professeur de mathématiques dans le lycée du Panaro, construisit, en 1810, des miroirs de métal plans et courbes, de diverses grandeurs, d'une grande perfection. La composition métallique dont il les a fabriqués, résiste au feu autant que les compositions anglaises. Il en fit deux télescopes, qui sont les plus grands que l'on connaisse en Italie. Le foyer de leur miroir objectif est de 249 centimètres, et le diamètre de 176 millimètres. Le gouvernement le chargea d'en faire un plus grand que les précédents; et, au commencement de décembre 1811, il présenta aux astronomes de l'observatoire de Milan, un nouveau télescope, qui avait 17 pieds de foyer et 11 pouces d'ouverture. Les expériences que ces astronomes ont faites de ces divers télescopes ont été de plus en plus satisfaisantes. N.

AMMAN (IGNACE-AMBROISE), géographe allemand, né le 7 décembre 1753 à Muhlheim, sur le Danube, était au service du comte de Schenck, d'où il passa à celui du prince-évêque d'Augsbourg. Il fut, depuis, fait conseiller aulique, et arpenteur public à Dillingen; nommé, en 1803, conseiller de la direction de ce pays pour le roi de Bavière: il s'est retiré à Ulm depuis 1806 avec une pension. Il a publié, en allemand, la *Détermination géographique de la Souabe orientale et des pays voisins*, Augsbourg, 1796, in-8°.; travail digne de la plus grande confiance, étant le résultat d'observations faites avec un secteur de dix pieds, et un sextant à réflexion, de Dollond, de sept pouces. On doit encore à Amman les six feuilles formant la partie sud-ouest de la grande carte de Souabe, gravée à Stuttgard par Abel : la partie nord-est a été faite par le professeur Bohnenberger. T.

AMMON (CHRISTOPHE-FRÉDÉRIC), théologien protestant, laborieux professeur et infatigable écrivain, naquit à Bayreuth le 16 janvier 1766 : il fut nommé en 1790 professeur extraordinaire de philosophie; en 1792 quatrième professeur ordinaire de théologie et deuxième prédicateur de l'université d'Erlang; en 1794, professeur ordinaire de théologie et prédicateur de l'université de Goettingue, où il fut fait conseiller de consistoire en 1803; appelé en 1804 à Erlang avec les mêmes titres, auxquels il a joint celui de directeur du séminaire *homilétique*. Il n'a cessé, depuis 1784, de publier en vers et en prose, en allemand, et surtout en latin, un grand nombre d'ouvrages et de pièces académiques. Nous n'indiquerons que les principaux : I. Une bonne édition du savant traité d'Ammonius le grammairien, *De affinium vocabulorum differentiâ*, Erlang, 1787, in-8°. II. Une traduction allemande de l'*Hécube* et de l'*Andromaque* d'Euripide, ibid., 1789 (1788), in-8°. III. L'*Hecube*, en latin, ib., 1789, in-4°. IV. La nouvelle version grecque du *Pentateuque*, d'après le manuscrit (unique) de la bibliothèque de Saint-Marc à Ve-

nise, 1790-91, trois parties in-8°., avec un *commentaire* qui a aussi été imprimé à part. V. Le *Nouveau Journal théologique* de Nuremberg (en société avec H. K. A. Hænlein et le prof. Paulus), de 1793 à 1795, un cahier in-8°. par mois (en allemand). VI. *Programma in quo vindicatur morum doctrinæ arbitrium liberum, rejectâ libertate stoïcâ ethicæ Kantianæ*, Goettingue, 1799, in-4°., et autres opuscules académiques contre la philosophie de Kant. VII. *Histoire de la Théologie homilétique*, 1re. partie, contenant la période écoulée depuis Jean Hus jusqu'à Luther, avec une introduction historique depuis l'établissement du christianisme jusqu'à la fin du quatorzième siècle (en allemand) : cet ouvrage, fort estimé des protestants, fait partie de l'Histoire des arts et des sciences publiée par une société de gens de lettres et de professeurs de Goettingue. VIII. Le tome IV du *Nouveau Testament grec*, avec les commentaires de J. Benj. Koppe, contenant l'*Epître aux Romains*, Goettingue, 1806, in-8°. IX. Des traités de théologie, des sermons en allemand, et un grand nombre d'articles dans les journaux littéraires d'Erlang et de Goettingue, et dans la *Bibliothèque allemande universelle* de Nicolaï. T.

AMORETTI (L'abbé CHARLES), né dans le Milanais vers 1743, est l'un des docteurs-bibliothécaires de la bibliothèque ambroisienne à Milan. Il a fait preuve de connaissances profondes en minéralogie dans son ouvrage intitulé : *Viaggio da Milano ai tre laghi* (Voyage de Milan aux trois lacs, savoir : de Côme, de Lugano et Majeur), Milan, 1805, in-4°. Les Mémoires de la société de savants dispersés, appelée *Società italiana*, dont il existe près de douze volumes in-4°., renferment plusieurs dissertations utiles de l'abbé Amoretti En 1784, il avait publié, d'après de profondes recherches à la bibliothèque ambroisienne, si riche en manuscrits, et parmi lesquels étaient ceux de Léonard de Vinci, un volume intitulé : *Osservazioni su la vita e i disegni Leonardo da Vinci*. Cet ouvrage a été réimprimé in-8°. en 1809, dans la collection des *Classici italiani*. La seconde édition du *Codice diplomatico Sant'Ambrosiano* de Fumagalli, accompagné de notes savantes et judicieuses qui n'étaient point dans la première, fut faite par Amoretti après la mort de l'auteur, qui les lui avait laissées; et l'éloge de Fumagalli qui s'y trouve est d'Amoretti. (Voyez la *Biogr. univers.*, article FUMAGALLI.) Lors du couronnement de Buonaparte à Milan, en 1805, il publia en français en deux petits volumes, pour la commodité des étrangers, une Description de cette ville et de ses environs, avec l'indication des curiosités et l'itinéraire de la cité et de la banlieue. Le titre de cet opuscule est : *Guide des Etrangers dans Milan et dans les environs de cette ville.* Buonaparte donna à l'auteur la décoration de la Couronne-de-Fer, et le nomma membre de l'Institut des sciences, lettres et arts du royaume d'Italie, et du conseil des mines. Il est en outre un des quarante de la société italienne des sciences, et des académies de Turin, Naples, Genève, etc. La fortune de l'abbé Amoretti est médiocre; mais elle suffit à ses besoins. Ses goûts sont simples comme ceux d'un homme de bien; et il est dédommagé des privations de la fortune par l'estime générale, et par l'affection particulière de la noble famille Cusani. Pendant tout le temps que dura le délire révolutionnaire de la Lombardie, il eut la conduite d'un homme sage. Il a encore publié à Milan en 1800 : I. Une édition du *Premier voyage autour du monde*, par Pigafetta, in-4°., avec des notes et des éclaircissements : ce livre a été traduit en français par Jansen. II. Un *Voyage de Ferrer Maldonad à l'Océan atlantique pacifique pur le nord-ouest*, Milan, 1811, in-4°. Il s'en est fait une traduction française à Plaisance, in-4°., en 1812. N.

AMOREUX (PIERRE-JOSEPH), né à Beaucaire, médecin à Montpellier, et professeur à l'école de médecine de la même ville. On a de lui : I. *Tentamen de noxâ animalium*, Montpellier, 1762, in-4°. II. *Lettre d'un médecin de Montpellier à un magistrat de la cour des aides de la même ville et agriculteur, sur la médecine vétérinaire*, ibid. 1771, in-8°. III. *Seconde Lettre, etc., concernant la bibliothèque des Auteurs vétérinaires*, 1773, in-8°. IV. *Essai historique et littéraire sur la médecine des Arabes*, 1805, in-8°. V. *Traité de l'olivier*, contenant l'histoire et la culture de cet arbre, 1784, in-8°. VI. *Recherches sur la vie et les ouvrages de P. Richer de*

Belleval, Avignon, 1786, in-8°. (*Voy.* l'article Belleval à la *Biogr. univers.*) VII. *Mémoire sur les haies*, 1786; seconde édition sous le titre de *Traité*, 1809, in-8°. VIII. *Notice des insectes de la France réputés venimeux*, 1789, in-8°. : l'auteur en prépare une seconde édition. IX. *Mémoire sur la nécessité et les moyens d'améliorer l'agriculture dans le district de Montpellier*, an II, in-8°. X. *Notice biographique sur Guillaume Amoreux* (son père), 1806, in-8°. XI. *État de la végétation sous le climat de Montpellier*, ou *Époques des floraisons et des productions végétales*, 1809, in-8°. XII. *Dissertation sur les pommes d'or des Hespérides*, 1809, in-8°. XIII. *Mémoire sur le bornage ou la limitation des possessions rurales*, 1809, in-8°. XIV. *Précis historique de l'Art vétérinaire*, pour servir d'introduction à une bibliographie vétérinaire générale; 1810, in-8°. XV. *Dissertation historique et critique sur l'origine du cachou*, 1812, in-8°. XVI. *Opuscule sur les truffes*, traduction libre d'Alphonse Ciccarelli, 1813, in-8°. (*Voy.* la *Biographie universelle*, art. Ciccarelli.) XVII. *Notice historique et bibliographique sur la vie et les ouvrages de Laurent Joubert*, 1814, in-8°. Il y a de l'érudition dans ce livre; mais elle est mal digérée : le style de l'auteur ne manque pas seulement de clarté; il est incorrect. M. Amoreux dit que c'est surtout à la partie bibliographique qu'il s'est attaché; mais il aurait dû y mettre un peu plus de méthode. Il a encore publié des Mémoires sur les haies destinées à la clôture, ainsi que sur la culture des mûriers et des vers-à-soie : M. Tessier a parlé, avec de grands éloges, de ces divers écrits. Ot.

AMOROS (Don Francisco) était colonel d'un régiment de milice espagnole, et en même temps régidor de St.-Lucar, et conseiller au conseil royal des Indes, au moment où Buonaparte dépouilla Ferdinand VII du trône d'Espagne pour en disposer en faveur de son frère Joseph. Amoros se prononça fortement pour le nouveau roi; et celui-ci l'en récompensa, en le nommant conseiller d'état, intendant-général de la police, et commissaire royal dans les provinces de Burgos et de Guipuscoa. Trois ans après (1812), quand l'insurrection générale des Espagnols, secondée par la coopération de l'Angleterre, eut ébranlé le trône de Joseph Buonaparte, Amoros fit de vains efforts pour le soutenir. Il organisa dans cette vue des compagnies de gardes nationales, et appela tous les citoyens aux armes. Au mois d'avril 1814, lors du retour de Ferdinand VII, Amoros fut obligé de prendre la fuite; et il se réfugia en France, où il prit part à la rédaction du journal intitulé *le Nain jaune*. Sa femme étant restée à Madrid, reçut du comte de Villariezo, capitaine-général de la Castille-Neuve, l'invitation de s'éloigner à vingt lieues de la capitale. Cette dame ne se détermina à obtempérer à cette invitation qu'après des délais prolongés. M. Amoros saisit ce prétexte pour adresser, de Paris, au roi Ferdinand VII, une réclamation, en espagnol et en français, sous ce titre : *Représentation du conseiller d'état espagnol don François Amoros à S. M. le roi Ferdinand VII, portant plainte des persécutions que souffre sa femme*, etc., et *Exposition de la conduite de M. Amoros dans les convulsions politiques de sa patrie*, etc. Il dit dans cet écrit, pour justifier l'empressement qu'il avait mis à reconnaître Joseph Buonaparte : « J'ai dû le faire, » parce que V. M. applaudissait à ses » vertus, et voulait être son ami. L'his» toire, continue-t-il plus bas, rendra » justice à la légitimité du roi Joseph; » elle verra, dans ce roi si sottement » et si impuissamment appelé *intrus* » par les ministres de V. M., le mo» narque reconnu et respecté par V. M. » elle-même. » Il dit en outre que » les Français ne doivent pas regretter » le sang qu'ils ont versé en Espagne, » parce qu'ils n'ont combattu que pour » assurer dans ce royaume l'empire des » lumières, des lois et de la justice; » et il fait cette menace aux Espagnols qui ne partagent pas son opinion : « Le dieu » d'Israël, ce dieu qui confondit Holo» pherne et Sennachérib, déchargera sur » eux le bras de sa colère. » Cette brochure fut attaquée dans la *Gazette de France*, par M. de Sevelinges, auquel M. Amoros répondit par une lettre pleine d'injures, qui fut imprimée dans le *Nain jaune*. Le 20 mars 1815, jour de l'entrée de Buonaparte à Paris, quelques réfugiés espagnols lui firent des offres de service. Amoros renouvela ensuite leurs offres en son propre nom; et 130 Espagnols réfugiés à Auch, le choisirent pour être l'in-

terprète des mêmes sentiments auprès de Napoléon et de Joseph. Quelque temps auparavant, les Espagnols réfugiés dans le département de la Haute-Garonne avaient demandé au Roi l'autorisation de marcher contre Buonaparte, débarqué depuis peu de jours. (*Voy.* GUARDIA-RÉAL.) Le 5 juin, Amoros annonça par une autre lettre insérée également dans le *Nain jaune*, qu'il venait d'entrer dans la garde nationale de Paris, et qu'il « se » considérait comme plus honoré d'être » garde national de la première cité » d'une nation dont César est le premier » citoyen, que s'il était encore conseiller » d'état, ministre, ou colonel dans un » royaume de moines et d'inquisiteurs. » En octobre, même année, parut un *Mémoire lu à la société pour l'instruction élémentaire de Paris, dans les séances du 6 au 20 septembre 1815, par M. Amoros, membre de la société et de différentes sociétés patriotiques d'Espagne.* Y.

AMPÈRE (ANDRÉ-MARIE), né à Lyon, le 22 janvier 1775, est membre de l'Institut, professeur d'analyse à l'école polytechnique, membre du conseil d'administration de la société d'encouragement, inspecteur-général des études, enfin membre du bureau consultatif des arts et métiers. On a de lui : I. *Considérations sur la théorie mathématique du jeu*, Lyon, 1802, in-4°. Dans son rapport sur les progrès des sciences, l'Institut a dit de ce dernier ouvrage, destiné à prouver qu'une ruine certaine est la suite infaillible de la passion du jeu, « qu'il serait bien capable de guérir les » joueurs, s'ils étaient un peu plus géo- » mètres. II. Des Mémoires dans ceux de l'Institut, et dans les *Annales de chimie*, ainsi que dans le *Bulletin de la société philomatique*. III. *Considérations générales sur les intégrales des équations aux différences partielles*, insérées au tom. x du *Journal de l'École polytechnique*, mai 1815. OT.

AMY, né en Auvergne, était chirurgien de l'hôpital des Incurables avant la révolution, et fut produit à la cour par M. le duc de Sérent. Il suivit la famille royale dans son émigration au commencement de la révolution, et obtint le cordon de Saint-Michel en 1797. M. Amy a été anobli par ordonnance du roi, du mois de janvier 1815. — AMY, ancien président du tribunal d'Aix-la-Chapelle, fut nommé par décret de Buonaparte, du 7 avril 1815, conseiller à la cour d'Amiens. A.

ANCILLON (JEAN-PIERRE-FRÉDÉRIC), né à Berlin, le 30 avril 1766, fils de Louis-Frédéric Ancillon (*Voy.* ANCILLON, dans la *Biographie universelle*). Doué d'un rare génie et d'une grande aptitude au travail, il devait surpasser la réputation de son père, et devenir un historien distingué. Il exerça d'abord les fonctions de professeur à l'académie royale militaire, et de prédicateur dans l'église réformée du Werder, à Berlin. Un discours qu'il prononça, en 1791, à Rheinsberg, en présence de S. A. R. le prince Henri de Prusse, pour la bénédiction d'un mariage, le fit avantageusement connaître à la cour, et commença sa fortune. (Ce discours a été imprimé à Berlin, in-8°, 1791.) Deux années après, M. Ancillon prononça, dans le temple du Werder, plusieurs sermons sur l'amour de la patrie, à l'occasion des événements politiques qui armaient alors la Prusse contre la France. (*Ibid.*, 1793, in-8°.) L'année suivante, il fit paraître, dans le Journal littéraire de Berlin (janvier 1794), un fragment d'un Voyage qu'il avait fait en Suisse, ainsi qu'une lettre écrite de Paris, en 1789, sur l'état de la littérature en France, les gens de lettres, les spectacles (*ibid.* avril). En 1801, il publia des *Mélanges de littérature et de philosophie*, 2 vol. in-8°., qui furent réimprimés en 1809. Mais ce qui donna réellement de la réputation à M. Ancillon, fut le grand ouvrage qu'il publia en français sur l'histoire, intitulé : *Tableau des révolutions du système politique de l'Europe depuis la fin du 15e. siècle* (Berlin, 1806, 4 vol. in-8°.; réimprimé à Paris, 7 vol. in-12). La profondeur des aperçus, la pureté de la doctrine politique, la gravité du style, tout dans cet ouvrage assigne à M. Ancillon un rang distingué parmi les écrivains français, les historiens et les publicistes qui ont bien mérité de l'humanité : il fixa les regards de l'Europe ; et la commission de l'Institut de France, nommée en 1810 pour faire un rapport sur les progrès de l'histoire, s'exprima ainsi en parlant de M. Ancillon : « Digne héritier » de Leibnitz, il montre par son exem- » ple que le but de la vraie philosophie » est de multiplier et non de détruire les » vérités ; qu'elle tire sa principale force

» de l'alliance des sentiments avec les » principes, et que c'est parmi les ames » élevées qu'elle aime à chercher ses » premiers adeptes. » L'auteur du *Tableau des révolutions* traduisit lui-même cet ouvrage en allemand, sous le titre de *Considérations générales sur l'histoire*, etc., (1806, in-8°.) Ce succès littéraire lui valut les bonnes grâces de S. M. le roi de Prusse. Ce monarque choisit M. Ancillon pour gouverneur du prince royal de Prusse, Frédéric-Guillaume, son fils, et de son neveu Frédéric-Guillaume-Louis; il le nomma successivement conseiller d'état et chevalier de l'ordre du Mérite civil et de l'Aigle noir de Prusse. M. Ancillon répondit à l'affection et à la confiance de son roi. (*Voy.* les articles de ces deux princes.) Mais les soins qu'il donnait à ses augustes élèves, et les assujétissements de la cour, ne lui firent pas abandonner la littérature, à laquelle il devait sa gloire et sa fortune. Il publia encore, en 1810, l'éloge de J. B. Mérian, membre de l'académie de Berlin. Quelques mois après, il eut l'honorable et triste tâche de prononcer, au temple des Français réformés, l'oraison funèbre de l'infortunée reine de Prusse, Louise-Auguste-Wilhelmine-Amélie, morte à la fleur de l'âge, victime de l'ambition et des calomnies de Buonaparte. Rien de plus touchant que cet éloge, qui est peu connu en France, parce qu'il y fut sévèrement prohibé par le gouvernement impérial. Cet éloge a été imprimé à Berlin, 1810, in-8°. M. Ancillon vint à Paris, pour la seconde fois, au mois d'avril 1814, avec ses deux élèves. Cet historien y forma des liaisons avec plusieurs de nos littérateurs, entre autres l'auteur du *Tableau du dix-huitième siècle*. (Voy. Lacretelle.) Y.

ANDERMATT, général au service de la république helvétique, fut chargé, en août 1802, du commandement en chef des troupes et milices nationales destinées à soumettre les petits cantons insurgés pour la conservation de leurs anciennes constitutions. Ce fut lui qui assura la retraite momentanée du directoire helvétique lors du progrès des insurgés. Ses avant-postes essuyèrent d'abord quelques échecs. Bientôt il marcha sur Zurich, qu'il fit bombarder. La place capitula au commencement de septembre; le général Andermatt poursuivit sa marche, reprit Morat, et chassa les insurgés de Vuilliez. A la fin du mois, il annonça leur retraite de devant Fribourg. En octobre suivant, il a été nommé membre du sénat. Il assista, en juin 1809, comme député du canton de Zurich, à la diète helvétique tenue à Fribourg; et dans le mois d'avril 1816, il fut un des commissaires aux négociations de Berne, relativement à la capitulation militaire avec la France. A.

ANDERSON (Eneas), officier anglais, suivit, en 1792, lord Macartney dans son ambassade à la Chine, comme maître d'équipage sur le vaisseau de guerre *le Lion*. Doué d'un esprit observateur, et de manières affables et insinuantes, il lui fut facile de recueillir, sur l'état intérieur de cet empire comme sur le caractère, les mœurs et les usages de ses habitants, des notions curieuses qu'il rendit publiques dans une *Relation de l'ambassade anglaise à la Chine, dans les années* 1792, 1793 *et* 1794, *contenant les diverses circonstances de l'ambassade, le détail des mœurs et des coutumes des Chinois, la description du pays, des villes*, etc., Londres, 1795, in-4°. Il en publia, la même année, un abrégé sous le titre de *Description* (*an Account*) *de l'ambassade anglaise en Chine*, un vol. in-8°. On peut prendre une idée de cet ouvrage dans l'extrait qu'en a donné la *Bibliothèque britannique*, Genève (1796). Lallemant en a donné une traduction française, 1796, 2 vol. in-8°. E. Anderson publia, en 1802, étant alors lieutenant du 40e. régiment d'infanterie anglaise, un *Journal des forces qui firent voile des Dunes, au mois d'avril* 1800, *pour une expédition secrète sous le commandement du lieutenant-général Pigot, jusqu'à leur arrivée à Minorque; et continuée pour toutes les opérations subséquentes de l'armée sous le commandement du général sir Ralph Abercromby, dans la Méditerranée et l'Egypte; et les opérations ultérieures jusqu'à la reddition d'Alexandrie et l'entière évacuation de l'Egypte par les Français, sous le commandement du lieutenant-général lord Hutchinson; avec un Précis sur Malte*, un vol. in-4°. avec des planches. C'est la moins intéressante des relations anglaises publiées à l'occasion de cette campagne célèbre, sur laquelle l'ouvrage de sir Robert-Thomas Wilson a donné des détails si étendus, et fait des révélations

si importantes. (*Voy.* WILSON.) Anderson n'a fait que retracer, sur les opérations militaires, des détails qu'on lui avaient communiqués d'autres officiers: mais ce qui, dans son ouvrage, se rapporte à Malte, mérite de fixer l'attention, surtout relativement à la topographie et à l'histoire naturelle. — Plusieurs autres Anglais du nom d'Anderson ont publié des ouvrages de littérature et autres; nous citerons seulement William Anderson, ecclésiastique, dont on a imprimé récemment: *Esquisses de l'histoire et de l'état actuel de l'Empire russe, des progrès de la civilisation depuis la fondation de la monarchie jusqu'à l'avénement de la maison de Romanof* (la famille régnante), *et particulièrement sous les souverains de cette maison; entremélées de mémoires politiques et particuliers de la cour impériale*, Londres, grand in-8°. R.

ANDIGNÉ (LOUIS-MARC-ANTOINE-AUGUSTE-FORTUNÉ, chevalier D'), maréchal-de-camp, pair de France, natif de St-Gault, arrondissement de Segré, département de Maine-et-Loire, était lieutenant de vaisseau avant la révolution. Il entra comme officier, en 1791, dans le régiment d'Hector à la solde de l'Angleterre, et fut autorisé par le comte de Puisaye, en 1795, à passer en Bretagne pour servir la cause royale sous ses ordres. Arrivé à Rennes, au moment où Cormatin, en l'absence de Puisaye, était en négociation avec les républicains pour la paix de la Prévalaye, il se fit passer pour un officier de l'armée royale, et obtint de Boltet, commissaire de la Convention, un passeport avec lequel il vint à Paris, au mois de mars, pour s'aboucher avec les agents du Roi. Duverne de Presle le présenta à ses collègues, pour lesquels il avait des lettres de Cormatin et de Charette. Ils l'accueillirent, et le députèrent vers Charette comme représentant des Chouans et des Vendéens auprès des agents royalistes de Paris, afin de communiquer avec les princes. M. d'Andigné se livra au système des agents qui s'étaient déclarés contre Puisaye, dont ils s'efforçaient de détruire l'influence et de renverser les plans. Les commissaires décidèrent que le chevalier d'Andigné partirait pour Londres, et qu'il se présenterait comme envoyé des armées royalistes: il partit en effet et alla négocier auprès du gouvernement anglais d'après la direction des agents du Roi. Il revint ensuite sur le continent; et lorsque l'armée du vicomte de Scépeaux passa, en 1799, sous les ordres du comte de Châtillon, le chevalier d'Andigné devint son major-général, et il prit une part active à la guerre. Ce fut cette division qui surprit, au mois d'octobre, la ville de Nantes. Après le 18 brumaire, en janvier 1800, le chevalier d'Andigné profita de la suspension des hostilités pour se rendre à Paris, afin de conférer avec les agents du Roi; et il eut à cette époque, ainsi que M. Hyde de Neuville, une entrevue avec Buonaparte, qui était premier consul: il chercha vainement à lui persuader de replacer les Bourbons sur le trône de France. Peu de jours avant le 3 nivôse an IX (24 décembre 1800), le chevalier d'Andigné fut mis en arrestation et conduit au fort de Joux, d'où il parvint à s'évader après mille dangers. Il fut arrêté de nouveau pendant le procès de Georges, et conduit à la citadelle de Besançon, d'où il s'évada encore une fois quelques mois après. Il fut ensuite déporté à Francfort; et des ordres de Napoléon étant arrivés dans cette ville pour l'arrêter de nouveau et le transférer en France, il échappa au mandat d'arrêt, erra long-temps dans différents états d'Allemagne, et se rendit ensuite en Angleterre. Les revers essuyés par Buonaparte, en 1813, ayant fait renaître quelque espoir chez les royalistes, on s'occupa, dans les départements de l'ouest, d'une nouvelle organisation militaire; et le chevalier d'Andigné fut destiné à commander les divisions de la rive droite de la Loire, qui avaient eu pour chef le comte de Châtillon, en 1799. Après le rétablissement des Bourbons, M. d'Andigné fut nommé maréchal-de-camp. Il partit pour les départements de l'ouest lors de la révolution du 20 mars. Il réunit plusieurs milliers de royalistes sous ses ordres, fit pendant les mois de mai et de juin une diversion utile à la coalition, et obtint en plusieurs occasions, notamment à Aurai, des avantages remarquables sur les troupes de Buonaparte. Depuis le retour du Roi, le chevalier d'Andigné a été appelé à présider le collége électoral du département de Maine-et-Loire; et l'ordonnance du 7 août l'a nommé membre de la chambre des pairs. — Le comte D'ANDIGNÉ

DE MAYNEUF, de la même famille, fut nommé, en septembre 1815, député au corps législatif, par le département de Maine-et-Loire; et il prononça un long discours dans la séance du 22 janvier 1816 pour que le clergé fût autorisé à recevoir des legs et fondations. P.

ANDLAW (Le comte D'), d'une ancienne famille d'Alsace, a épousé Mlle. Helvétius. Il était, en 1813, écuyer de l'empereur Napoléon: le Roi le nomma, en juill. 1815, président du collége électoral du Haut-Rhin; mais il refusa ces honorables fonctions pour cause de maladie. — Son fils aîné (Félix) était écuyer de Buonaparte, et major d'un régiment de gardes-d'honneur en 1813; il est aujourd'hui colonel d'un régiment de cuirassiers. — Le cadet (Gustave), aujourd'hui sous-lieutenant des gardes-du-corps, était, sous le gouvernement impérial, écuyer de l'impératrice Joséphine. — Un autre baron du même nom était aussi alors ministre d'état et de l'intérieur du grand-duché de Bade. Il fut chargé, en août 1813, par les puissances alliées, de la remise du ci-devant évêché de Bâle au commissaire de la Confédération suisse. — Enfin un autre D'ANDLAW, ancien officier dans le régiment de Deux-Ponts, fit les premières campagnes de la révolution en cette qualité, et fut destitué comme noble en 1793. Nommé sous-préfet à Clèves par le gouvernement impérial, il se trouvait dans cette ville au moment de l'invasion de 1814, et se retira dans la forteresse de Wesel. Il perdit alors son emploi. D.

ANDRÉ (PIERRE), député du Bas-Rhin au conseil des cinq-cents, pour la session de prairial an VI (mai 1798), ne fut élu que pour deux ans, en remplacement des membres du même conseil, exclus par la journée du 18 fructidor de l'année précédente. Il parla contre les maisons de jeu et les dilapidateurs, le 17 thermidor an VI (5 août 1798). Dans le mois suivant, il s'éleva contre la prorogation de la loi compressive de la liberté de la presse, qui avait mis, depuis le 18 fructidor, tous les journalistes à la merci du directoire. Il démontra l'inutilité, rappelant à ses partisans que de leur aveu même les chefs des conspirateurs étaient dans le corps législatif. Il attaqua ensuite le projet de l'impôt sur le tabac. En ventôse de l'an VII (février 1799), il vota pour la *nationalisation* des biens du culte protestant. A la suite d'un nouveau rapport contre les maisons de jeu, il obtint un message qui chargeait le directoire de s'en occuper. Il manifesta son opposition aux événements qui préparèrent la constitution de l'an VIII, et fut exclu du corps législatif après le 18 brumaire. Lors de l'organisation des tribunaux, en 1811, il fut nommé conseiller en la cour impériale de Colmar. B. M.

ANDRÉ, de la Lozère (JEAN-PIERRE), fut nommé député de ce département au conseil des cinq-cents, en septembre 1795. Il s'y montra constamment l'ennemi des terroristes. Appelé le 3e. pour prêter le serment de haine à la royauté, le 21 janvier 1796, il dit: « Je jure haine à la » royauté et à toute espèce de tyrannie, » quel que soit le masque dont elle voulût » se couvrir: car le tyran, coiffé d'un » bonnet rouge, me fait autant d'horreur » que le tyran couronné. » Cette addition fut cause que le président invita les députés à se renfermer dans la formule de serment prescrite par la loi. Dans la même année, M. André attaqua la loi du 3 brumaire qui excluait les parents d'émigrés des fonctions publiques. Le 10 pluviôse an V (29 janv. 1797), à l'occasion du compte rendu de la situation de Toulouse, où les royalistes et les républicains étaient presque en état de guerre civile, André appuya vivement les députés de son parti, qui accusaient les anarchistes de tout le désordre. Il s'engagea même à signer la dénonciation contre la municipalité de Toulouse, et à fournir les preuves de sa complicité avec les terroristes. André se signala aussi dans la question du serment de haine à la royauté auquel le directoire proposait de soumettre les électeurs. Il fut une des victimes du 18 fructidor; mais il sut se soustraire par la fuite à la déportation. Il se réfugia en Allemagne, où il protesta dès-lors de son dévouement à la cause des Bourbons. Il rentra en France après le 18 brumaire, et fut renvoyé à Toulouse par ordre du gouvernement consulaire, pour y résider sous la surveillance des autorités. M. André fut anobli par le Roi le 18 août 1814, et nommé chevalier de la Légion-d'honneur, le 15 octobre suivant. Le département de la Lozère le nomma membre de la chambre des députés, en août 1815. B. M.

ANDRÉ, des Vosges (JEAN-FRANÇOIS),

né à Ligneville, en 1744, a donné : I. *Histoire abrégée de l'Empire britannique*, pour les années 1792, 93-94, par F. Plowden, trad. de l'anglais, 1796, 2 vol. in-8°. II. *Le Tartare à Paris.* III. *Mémoires de Paul Jones*, traduits sous ses yeux, 1798, in-12. IV. *Expédition de Buonaparte dans le Levant*, traduit de l'anglais, 1798, in-8°. V. *Le Coupable* ou *les Vengeances, de miss Sharp*, traduit de l'anglais, 1799, 2 vol. in-12. VI. *Choix de Voyages modernes*, pour l'instruction et l'amusement des deux sexes, par J. Adams, traduit de l'anglais, 1799, 2 vol. in-8°. VII. *Barnnwel*, roman traduit de l'anglais, 1800, 3 vol. in-12. VIII. *Pierre-le-Grand*, traduit d'un ouvrage de Denina (*Voy.* l'article DENINA, dans la *Biographie universelle*). IX. *Le Musée de la jeunesse*, traduit de l'anglais, 1811, 1 vol. in-12. Les *Souvenirs du roi d'Angleterre pendant sa maladie*, in-8°., lui sont attribués par l'auteur des *Tablettes biographiques*. OT.

ANDRÉ, né à Montluel, près de Lyon, le 30 mai 1743, ancien chanoine à Troyes, fut sacré évêque de Quimper, le 9 mai 1802, à la suite du concordat. Ayant éprouvé quelques désagréments de la part du préfet du Finistère, il donna sa démission, conserva son traitement, et fut nommé, en mars 1806, l'un des chanoines de la chapelle de St.-Denis, avec une pension dont il jouissait encore en 1816. Il assista à la cérémonie du Champ de mai en juin 1815. — ANDRÉ d'Arbelles, son frère, fut secrétaire de M. de Clermont-Tonnerre; il émigra en 1792, et servit comme simple cavalier dans l'armée des princes, où il fut connu sous le nom de *Montluel*. Revenu en France en 1798, il y travailla à la rédaction du journal *le Messager du Soir*, fut ensuite employé au ministère des relations extérieures, publia plusieurs écrits anonymes, et devint historiographe de ce ministère. Chevalier de la Légion-d'honneur, en mai 1814, il refusa de prêter serment à Buonaparte dans le mois d'avril 1815, et il aima mieux renoncer à son emploi. M. André d'Arbelles fut nommé préfet de la Maïenne après le retour du Roi, et ensuite maître des requêtes en service extraordinaire. Obligé de lutter avec les commandants des troupes prussiennes, dès son arrivée à Laval, il se conduisit avec autant de fermeté que de courage; et cette conduite eut pour le département de la Maïenne de très heureux résultats. A.

ANDRÉ (CHRÉTIEN-CHARLES), laborieux écrivain allemand, né à Hildburghausen le 20 mars 1763, s'est distingué par ses travaux dans la carrière de l'enseignement et par de bons ouvrages sur l'éducation. Après avoir été secrétaire du prince de Waldeck à Arolsen, il fut placé, en 1785, à la célèbre maison d'éducation de Schnepfenthal (près Dessau), dont il devint chef en 1788, en société avec le fameux Saltzmann. En 1790 on lui confia la direction de l'établissement formé à Gotha pour l'éducation des jeunes demoiselles. En 1798 il fut mis à la tête du gymnase protestant de Brunn en Moravie. Ses nombreux ouvrages sont tous en allemand; nous n'indiquerons que les principaux : I. *Bibliothèque amusante, cadeau du soir pour les enfants qui ont été sages pendant le jour*, Marbourg, 1787—89, 2 vol. in-8°. II. *Promenades et voyages des jeunes filles élevées à Schnepfenthal*, Leipzig, 1788, in-8°. III. *Le Minéralogiste, le Botaniste*, et un grand nombre d'autres parties de la petite Bibliothèque abrégée (*Compendiose Bibliothek*), Halle, et Gotha, 1789—95, in-8°. IV. *Caractéristique authentique de Frédéric l'unique*, Berlin, 1790, in-8°. V. *Magasin pour l'histoire des jésuites*, Erfurt, 1787, in-8°. VI. *Petit Dictionnaire allemand-français*, Halle, 1797—98, 2 vol. in-8°. VII. *Introduction à l'étude de la minéralogie*, Vienne, 1804, in-8°., fig. VIII. *Aperçu de la formation des montagnes et des carrières de la Moravie*, Brunn, 1804, in-4°. IX. Une édition, totalement refondue, de la Géographie de Raff, et beaucoup d'autres ouvrages élémentaires pour les maisons d'éducation. Il a aussi eu part à plusieurs des ouvrages de Saltzmann, et a fourni à divers journaux quelques articles intéressants. T.

ANDRÉ (JEAN-ANTOINE), fils du célèbre Jean André, naquit à Berlin en 1776, et, comme son père, manifesta de bonne heure une passion vive pour la musique. Ce dernier avait établi à Offenbach une fabrique de musique, aujourd'hui connue de toute l'Europe. Antoine lui succéda, en 1799, dans la direction de cette grande entreprise; et

sa collection est maintenant composée de plus de trois mille ouvrages. Ce fut lui qui, le premier, en 1802, appliqua à l'impression de la musique l'ingénieux et économique procédé de la lithographie, dont Auguste le Duc a eu depuis le privilége en France, où cette méthode s'est beaucoup perfectionnée. Les détails du commerce n'ont point empêché André de se livrer à la composition musicale. On a de lui un grand nombre d'œuvres pour le violon, la flûte, le piano; des fugues très savantes, des cantates, etc. A.

ANDRÉOSSY (Le comte ANTOINE-FRANÇOIS), né à Castelnaudari le 6 mars 1761, d'une famille originaire de Lucques en Italie, entra au service comme lieutenant d'artillerie, en 1781, fit en cette qualité la guerre de Hollande en 1787, et y fut fait prisonnier par les Prussiens. Bientôt renvoyé en France, il parvint successivement aux grades de général et d'inspecteur-général d'artillerie, grand-aigle de la Légion-d'honneur, commandant de l'ordre de la Couronne-de-fer, grand-chancelier de l'ordre des trois Toisons d'or, etc. Il servit d'une manière distinguée à l'armée du Rhin et ensuite à celle d'Italie, pendant la campagne de l'an IV (1796), n'étant encore que chef de bataillon d'artillerie. Le 29 messidor (18 juillet), au siége de Mantoue, il fit, avec 5 chaloupes canonnières, une fausse attaque, afin d'attirer sur lui tout le feu de la place, tandis que les généraux Murat et Dallemagne la pressaient sur un autre point. Devenu général de brigade, il donna, le 29 floréal an V (19 mai 1797), une nouvelle preuve de courage. Chargé par Buonaparte de reconnaître si l'Isonzo était guéable, il se précipita lui-même dans la rivière, et la passa et repassa à pied. En ventôse an VI (mars 1798), le directoire qui simulait les préparatifs d'une descente en Angleterre, le désigna comme commissaire chargé de les accélérer. Andréossy suivit Buonaparte en Egypte; et plusieurs fois les rapports du général en chef portèrent en France les éloges de ses talents. Il fut membre de l'Institut établi au Caire, et en cette qualité chargé de plusieurs opérations savantes pour observer et décrire divers points importants, tels que la rade de Damiette, l'embouchure du Nil, le lac de Menzaleh, les vallées de Natron, etc. Deux Mémoires qu'il a écrits sur ces opérations font partie du grand ouvrage de la commission d'Égypte. Il fut du petit nombre de ceux que Buonaparte ramena avec lui en France, où il arriva le 17 vendémiaire an VIII (9 octobre 1799); et il le seconda efficacement dans la journée du 18 brumaire, en remplissant les fonctions de chef d'état-major. Berthier le mit ensuite à la tête d'une division nouvelle formée dans le ministère de la guerre auquel il avait été promu, et qui, sous le nom de quatrième division, comprenait la partie d'administration relative à l'artillerie et au génie. M. Andréossy joignit bientôt à cette place celle de commandant d'artillerie à Strasbourg; et enfin il fut élevé au grade de général de division. En août 1800, il prit le commandement de la place de Maïence. Devenu chef de l'état-major de l'armée gallo-batave, il rendit compte d'une affaire meurtrière qui eut lieu le 18 décembre suivant (27 frimaire an IX), entre Lauffembourg et Nuremberg, et dans laquelle l'ennemi, quoique supérieur en nombre, fut repoussé. Le général Andréossy a publié sans nom d'auteur une Relation de cette campagne. Le 10 août 1801, il fut nommé directeur-général du dépôt de la guerre. Tant de marques de confiance, méritées par les connaissances et les talents d'Andréossy, furent comblées par la plus grande de toutes dans le choix que le premier consul fit de lui pour remplir le poste à la fois honorable et délicat de ministre de France auprès de S. M. britannique, à la suite de la paix conclue à Amiens entre les deux états. Il fut nommé à cette ambassade en juin 1802, et il l'a conservée jusqu'à la rupture du traité en 1804. Par décret du 1er. septembre 1806, il fut nommé président du collége électoral du département de l'Aude, et vers le même temps comte de l'empire. En novembre suivant, il fut élu, par ce même collége, candidat au sénat; et il passa à l'ambassade de Vienne après la paix de Presbourg. Il fut nommé gouverneur de cette même ville, le 10 mai 1809, après la bataille de Wagram. Envoyé, en 1812, comme ambassadeur, à Constantinople, il y était encore en 1814, au moment de la chute du gouvernement de Buonaparte. Le 13 août de cette même année, il reçut du Roi le brevet de chevalier de Saint-Louis, et fut rappelé de son ambassade au mois de

novembre suivant. Il en partit le 14, laissant de nombreux regrets et une vive reconnaissance profondément gravée dans le cœur des Français établis dans la capitale de l'empire Ottoman. M. Andréossy signa, en qualité de conseiller-d'état, la fameuse délibération du conseil-d'état du 25 mars. (*Voy.* DEFERMON.) Il fut encore, en qualité de président de la section de la guerre, membre de la commission du conseil-d'état, chargée par Buonaparte de faire les rapports sur la déclaration des plénipotentiaires au congrès de Vienne, datée du 13 mars. Il fut nommé membre de la chambre des pairs de Buonaparte, le 2 juin 1815. Quoique jamais il ne parlât dans les séances publiques, il vota constamment dans les comités secrets avec ceux qui montrèrent le plus de sagesse et de modération. Le 23 du même mois, la commission du gouvernement lui confia le commandement de la première division militaire. Buonaparte voulut alors le renvoyer à Constantinople; mais M. Andréossy n'accepta pas cette mission, disant positivement que la Porte refuserait de le reconnaître. Le 25 juin il fit partie de la commission chargée de faire un rapport sur la loi concernant *les mesures de sûreté générale*. Trois jours après, il fut nommé, par la commission de gouvernement, un des commissaires chargés d'aller négocier un armistice avec les généraux alliés. Il partit le 27, et arriva le même jour avec ses collègues à Pont-Ste.-Maxence, où ils se trouvèrent au milieu des colonnes prussiennes qui marchaient sur Paris. On ne leur permit pas d'arriver jusqu'auprès du général Blucher; mais ils parvinrent à joindre le duc de Wellington, qui les reçut. Dans la conférence qu'ils eurent avec ce général, Andréossy insista, dès la première entrevue, pour le rappel immédiat de Louis XVIII. La manifestation de cette opinion fut appuyée de raisons qui auraient dû la faire prévaloir, et dont le succès aurait, en arrêtant la marche des alliés, détourné les malheurs de l'invasion. M. de la Besnardière était de l'avis du général Andréossy; mais un autre membre de la députation déclara que quinze millions de Français qualifieraient ses collègues de *traîtres;* et il affirma que les deux chambres et la France étaient irrévocablement prononcées contre le retour des Bourbons. Le duc de Wellington dit enfin: « Eh bien! que la force en décide »; et les alliés marchèrent sur Paris. (*Voy.* FLAUGERGUES.) Andréossy revint, avec ses collègues, à Paris, le 4 juillet. Il compte au nombre de ses ancêtres un des constructeurs du canal de Languedoc. La famille Caraman lui a contesté quelques-unes de ses prétentions à cet égard, dans un volume in-8°., publié sous le titre d'*Histoire du canal de Languedoc*, avec cette épigraphe: *Cuique suum.* On a du comte Andréossy: I. *Histoire du canal du Midi, connu précédemment sous le nom de canal de Languedoc*, 1800, in-8°.; 2e. édition, considérablement augmentée et avec un grand nombre de cartes et plans topographiques, Paris, 1804, 2 vol. in-4°. (*Voy.* la *Biographie universelle*, au mot ANDRÉOSSY.) II. *Mémoires sur le lac Menzaleh; sur la vallée du Lac de natron; sur le Fleuve sans eau*, Paris, 1800, in-4°., (et dans la collection des *Mémoires sur l'Égypte*). III. *Campagne sur le Mein et la Rednitz, de l'armée gallo-batave aux ordres du général Augereau*, 1802, in-8°. Pendant son séjour à Constantinople, le général Andréossy a envoyé à l'Institut un *Mémoire sur l'irruption du Pont-Euxin dans la Méditerranée*. L'auteur a pour but de fixer la lithologie de l'embouchure de cette mer. A son retour, il a lu dans la première classe de l'Institut, un *Mémoire sur le système des eaux qui abreuvent Constantinople*. Au mois de février 1815, il communiqua encore à la première classe de l'Institut, de nombreuses recherches appuyées de cartes et de dessins, sur l'ensemble des conduits d'eau qui abreuvent Constantinople. Elles contenaient la description d'ouvrages nouveaux, et des principes de tradition orale qu'on n'avait pas recueillis jusqu'à ce jour, et dont l'application peut être très avantageuse dans les travaux hydrauliques. M. Barbier du Bocage fit aussi un rapport sur ces recherches, et il donna de grands éloges au zèle et au talent de M. Andréossy. Ce général est maintenant occupé d'un grand ouvrage sur le Bosphore et sur plusieurs autres parties de l'empire Ottoman. D. et Y.

ANDREOZZI (GAETANO), maître de chapelle à Naples, est un des compositeurs les plus célèbres de l'Italie. Il eut pour maître Jomelli, son parent, et il puisa dans l'école de celui-ci cette richesse d'harmonie, cette vérité d'ex-

pression, cette variété d'intentions que l'on admire dans les ouvrages de ce grand homme. Il n'est point d'amateur qui ne connaisse le bel air d'Andreozzi : *Nò, questa anima non speri*. Parmi ses productions l'on doit distinguer sa *Passion de Jésus-Christ*, l'*Olympiade*, l'*Arbas*, le *Caton*, donnés à Florence en 1787, l'*Agésilas*, à Venise en 1788. On a encore de lui des *quatuors* de violon, et des *duos* pour soprano et basse-taille. A.

ANDRÈS (BONAVENTURE), ex-jésuite, né à Nuremberg en 1744, continua, depuis la suppression de son ordre, à se livrer à la carrière de l'enseignement; il fut nommé, en 1785, professeur d'éloquence sacrée et de littérature grecque et latine à l'université de Würtzbourg, membre de la commission des études en 1793, conseiller ecclésiastique en 1795, professeur de *pédagogie* et d'*homilétique* en 1803. Outre quelques pièces académiques latines, en vers et en prose, on lui doit les ouvrages suivants : I. *Chrestomathia Quintiliana*, Würtzbourg, 1782, in-8°. C'est un choix des meilleurs morceaux de Quintilien; il en donna un semblable en allemand l'année suivante. II. Le *Prædium rusticum* de Vanière, avec une version allemande, *ibid.* 1788, 2 vol. in-8°. III. Les *Fables* de Desbillons, avec une traduction allemande, une bonne table et la vie de l'auteur, *ib.*, 1789, 2 part. in-8°. IV. *Vanierii carmina minora selecta*, ib., 1791, in-8° V. *Gazette littéraire de Würtzbourg*: il en a été le directeur principal depuis le 1er. janvier 1786. VI. *Nouveau Magasin pour les prédicateurs et les pasteurs des ames*, ib., 1803-04, 2 vol. in-8°. VII. *Chronique de Franconie* (en allemand, ainsi que les deux ouvrages précédents), 1807-08, in-4°., et quelques articles dans divers journaux. T.

ANDRÈS (L'abbé DON JUAN), qui, par erreur, a été considéré comme mort dans la *Biographie universelle*, continue ses utiles travaux littéraires dans la ville de Naples. Né à Valence en Espagne, il entra dans l'ordre des jésuites, où il se passionna pour les lettres. Lors de la destruction de la compagnie de Jésus en Espagne, s'étant réfugié avec les religieux de son ordre en Italie, M. Andrès commença à s'y distinguer, en 1776, par le *Saggio* (Essai) qu'il publia sur la philosophie de Galilée. Après avoir habité plusieurs années la Toscane, il vint à Parme, où il donna au public, en 1782, le premier volume d'un ouvrage important, intitulé : *Dell' origine, del progresso, e dello stato attuale d'ogni letteratura*. De Parme il passa à Mantoue, où il se lia plus particulièrement avec le célèbre ex-jésuite Xavier Bettinelli, et fut, comme lui, une des principales lumières de l'académie de cette ville. Son mérite l'ayant fait appeler à Naples, il y fut nommé bibliothécaire royal, charge qui l'a fait respecter sous les derniers gouvernements de ce pays, et dans laquelle le roi Ferdinand trouve quelque gloire à le maintenir. Malgré les vicissitudes politiques de cette contrée, l'abbé Andrès n'a point ralenti ses études et ses travaux : il a continué son grand ouvrage qui, en 1797, formait déjà sept tomes in-4°., réimprimés en 22 volumes in-8°.; et cette volumineuse histoire littéraire fait admirer de plus en plus la vaste érudition de l'auteur, avec la sagacité d'un esprit très pénétrant et la délicatesse du goût le plus épuré. La traduction française de cet ouvrage avait été entreprise par J. E. Ortolani; mais il n'en a donné que le premier volume, Paris, 1805, in-8°. On doit encore à l'abbé Andrès des lettres concernant ses voyages, sous le titre de *Cartas familiares a su Hermano D. Carlos, con la noticia del viage a varias ciudades de Europa*, Madrid, 1794, 6 vol. in-4°. Les recherches de l'abbé Andrès le conduisirent, en 1809, à découvrir positivement que la narration de l'Amalfitain Pansa ou Lanza, qui avait attribué l'invention de la boussole à son compatriote le pilote Flavio, était entièrement fabuleuse, et que la fleur-de-lys des armoiries de la ville d'Amalfi ne voulait pas dire qu'elle eût eu l'honneur de cette invention. En 1813, une cataracte vint presque tout à coup priver de la vue ce savant, et il reste aujourd'hui sans espoir de la recouvrer. N.

ANDREZEL (CHRISTOPHE-FRANÇOIS-THÉRÈSE, comte PICON D'), d'une famille ancienne et distinguée dans le militaire et la diplomatie, né à Paris en 1746, est entré au service en sortant des pages, et ne l'a quitté qu'en 1791, pour aller faire la campagne des princes dans la compagnie du régiment de Navarre. Il était alors lieutenant-colonel du



régiment de Rouergue, chevalier de St.-Louis, et membre de l'ordre de la noblesse des états de Bretagne. Entré en 1794 au service d'Angleterre, il passa en Portugal avec le régiment de Mortemart, dont il était major, et y servit jusqu'en 1802. Rentré en France en 1803, il a vécu dans la retraite et dans l'obscurité jusqu'en 1814, époque à laquelle il fut nommé par le Roi maréchal-de-camp, et inspecteur des gardes nationales du département des Vosges Destitué au 20 mars 1815, M. d'Andrezel a été appelé, après le retour de S. M. aux fonctions de sous-préfet de l'arrondissement de St.-Diez, et nommé membre du collége électoral de la Meurthe. Les journaux annoncèrent dans le mois de novembre suivant, que le comte d'Andrezel avait donné au Roi un nouveau témoignage de son dévouement, en renonçant à la somme de 1954 francs, qui lui était due pour une année de sa pension militaire. *

ANDREZEL (Barthélemi-Philibert, abbé d'), frère du précédent, né en 1757 à Salins en Franche-Comté, fut élevé à l'école militaire de la Flèche, et devint vicaire-général de Bordeaux en 1782; député, en 1785 et 86, à l'assemblée générale du clergé; abbé de S.-Jacut, et membre des états de Bretagne en 1786. Déporté en Angleterre à la fin d'août 1792, il rentra en France en 1803, et demeura sans fonctions publiques jusqu'en 1809, époque à laquelle il devint l'un des inspecteurs-généraux de l'université créée l'année précédente. Nommé par le Roi inspecteur-général des études en février 1815, il fut confirmé en cette qualité par l'ordonnance du 15 août de la même année. L'abbé d'Andrezel travaillait, avant 1809, au *Mémorial des Pasteurs*, et, pendant les cent jours de l'usurpation de 1815, au *Journal général de France*. On a de lui: I. Une traduction de l'*Histoire des derniers rois de la maison de Stuart*, par Fox, 2 vol. in-8o., Paris, 1809; traduction à laquelle les censeurs aux gages de Buonaparte firent des suppressions, qui ont été signalées dans les journaux anglais. (*Voy.* dans la *Biogr. univ.* l'article de Charles-Jacques Fox.) II. Une *Chrestomathie*, ou Extraits choisis des écrivains grecs, 1 vol. in-12, Paris, 1815. M. Barbier, dans son *Dictionnaire des Anonymes*, attribue au marquis d'Andrezel, son oncle, deux volumes d'*Essais politiques*, qui sont devenus rares (Amsterdam, 1757). On doit au vicomte d'Andrezel, son grand-père, ambassadeur à Constantinople, l'école française pour l'étude des langues orientales, qui subsiste encore aujourd'hui à Péra.

ANDRIEUX (François-Guillaume-Jean-Stanislas), homme de lettres et membre de l'Institut, né à Melun vers 1755, fut, avant la révolution, secrétaire du duc d'Uzès. Il débuta dans les lettres par des productions fugitives qui furent bien accueillies, et par *Anaximandre* (1783), pièce en un acte, en vers de dix syllabes, et les *Etourdis*, comédie pleine d'esprit et de gaîté, et qui reparaît toujours sur la scène avec succès. Il donna, en 1790, avec Guillard, la tragédie lyrique de *Louis IX*, en trois actes, musique de Lemoine, et publia une *Epître au Pape*, qui, bien que dans le sens des opinions philosophiques, lui valut une sévère critique de la part de Fabre-d'Eglantine, sous le titre de *Réponse du Pape*. En 1794, il donna *l'Enfance de J. J. Rousseau*, comédie mêlée de musique, et des *Stances patriotiques* sur Barra et Viala. Il a lu souvent, à l'Institut, des contes et pièces fugitives, qui ont été fort applaudis. Il fut appelé dans la carrière législative, en l'an VI (1798), par la portion de l'assemblée électorale du département de la Seine séant à l'Institut. Le 1er. floréal suivant (21 avril), M. Andrieux prononça un discours très étendu sur les écoles primaires, et sur le mode de nomination des instituteurs par la voie des élections. Il présenta aussi des observations sur le projet relatif à l'assassinat des plénipotentiaires à Rastadt, et il applaudit au projet de Berlier sur la liberté de la presse. Il fit ensuite une motion pour que les gens de lettres et les membres de l'Institut national pussent cumuler plusieurs traitements. Devenu tribun après la révolution du 18 brumaire, il commença par proposer à ses collègues de renoncer à signer et appuyer des pétitions, réclamations, lettres et demandes de toute nature. Le 25 février 1800 (6 ventôse an VIII), il fit un rapport sur le projet de loi présenté par le consulat, et tendant à fermer la liste des émigrés. Après l'adoption du projet, il fut désigné pour aller présenter ce vœu au corps législatif. Le 18 mars suivant, il combattit un projet favorable au droit de tester,

comme étant contraire au premier droit de la nature, qui commande l'égalité entre tous les enfants d'un même père. Il fut élu secrétaire du tribunat le 21 juillet (2 thermidor suivant). Deux mois après, il fut porté à la présidence. Le 1er. vendémiaire an IX, M. Andrieux fit, à l'occasion de l'anniversaire de la fondation de la république, un discours où l'on remarquait les phrases suivantes : « Tribuns, dans quel lieu, dans quelle assemblée peut-il être plus convenable et plus doux de célébrer la fondation de la république ! C'est ici que l'amour de la patrie, l'horreur de l'oppression, le noble désintéressement, le dévouement héroïque, toutes les vertus républicaines, doivent avoir leur sanctuaire et leur autel. Vous en devez à la France, tribuns, la conservation et l'exemple.... » Le 15 du même mois, il attaqua la validité de l'arrêté du conseil-d'état, relatif aux créances des fermiers-généraux, et prétendit que le conseil ne pouvait prendre connaissance de cette affaire, qui, selon lui, regardait les tribunaux ; et il conclut à ce que l'acte fût déféré au sénat-conservateur, comme inconstitutionnel. Dans plusieurs autres circonstances, M. Andrieux se montra de même en opposition avec les projets du conseil-d'état. Cette dissidence, que partageaient quelques uns de ses collègues, effraya le consul Buonaparte : ils furent éliminés et remplacés. M. Andrieux a publié un volume d'opuscules tant en vers qu'en prose, et dont l'édition a paru en 1800, in-8°. C'est un poète d'un talent aimable, mais quelquefois un peu négligé. On lui a attribué, et il ne s'en est pas défendu, une plaisanterie publiée à l'occasion de l'éclat que produisit à Paris le refus fait par le curé de Saint-Roch d'enterrer Mlle. Chameroy, danseuse de l'Opéra. Cette satire philosophique avait pour titre : *Saint Roch et Saint Thomas*. M. Andrieux fut, avec M. Ginguené, un des fondateurs et collaborateurs de la *Décade philosophique*. Il est professeur de littérature au collége de France et de belles-lettres à l'école polytechnique, et membre de la Légion-d'honneur, nommé par le gouvernement impérial. Indépendamment des ouvrages déjà cités, on a de lui : I. *Les deux Sentinelles*, comédie en un acte, mêlée d'ariettes, 1791, in-8°. II. *Helvétius*, ou *la Vengeance d'un sage*, comédie en un acte et en vers, 1802, in-8°. III. *La suite du Menteur*, comédie de P. Corneille, retouchée, et réduite en quatre actes, 1803, in-8°. IV. *Le Trésor*, comédie en cinq actes et en vers, 1804, in-8°. Cette pièce n'eut aucun succès, et le public ne put y reconnaître l'auteur des *Étourdis* ; cependant la commission des prix décennaux lui accorda une mention honorable. V. *Molière avec ses amis*, ou *la Soirée d'Auteuil*, comédie en un acte et en vers, 1804, in-8°. VI. *Cours de grammaire et de belles-lettres* (à l'usage de l'école polytechnique), 1807, in-4°. Il en a paru depuis une seconde partie. VII. *Le Vieux fat*, en cinq actes, 1810. VIII. (Il a donné avec Ségur jeune) *le Jeune homme à l'épreuve*, comédie en cinq actes, de Destouches, remise en trois actes, 1803. Il a fait beaucoup de poésies de circonstance ; les deux plus remarquables sont intitulées : *Les Français aux bords du Scioto*; *Épître à un émigrant pour Kentucky*, imprimée dans le Mercure de février 1791, et qui devait fournir à l'auteur le sujet d'une comédie. Il avait commencé une tragédie intitulée, *Junius Brutus* ; le premier acte était fini en 1797. Il a fait imprimer, en 1811, *le Portrait*, ou *la Matinée d'un amateur*, *anecdote nouvelle*. M. Français de Nantes, alors directeur des droits réunis, est le héros de cette pièce. Quelques bibliographes attribuent à M. Andrieux un *Meunier de Sans-Souci*. C'est une erreur; il n'a fait qu'une pièce de vers intitulée, *le Moulin de Sans-Souci*, imprimée dans la *Correspondance de Laharpe*. M. Andrieux avait projeté de traduire, en vers français, *Gli animali parlanti*. (Voyez l'art. Casti, de la *Biographie universelle*.) Il a publié séparément *la Bulle d'Alexandre VI*, traduite d'une *Nouvelle* de l'abbé Casti, et dont la gaîté ne rachète pas l'immoralité, Paris, 1802, in-8°. On attend de ce littérateur un travail important sur Plaute. Il a aussi fait à l'Institut un rapport sur le *Dictionnaire de la langue française*, qui a été imprimé dans les Mémoires de cette société. M. Andrieux a donné au Théâtre-Français, en mars 1816, une comédie en trois actes et en vers, intitulée, *la Comédienne*, qui a eu beaucoup de succès. Il a été nommé l'un des quarante de l'Académie française, par ordonnance royale du 21 du même mois.—Andrieux

(Mathieu), professeur au lycée de Toulouse, a publié un *Eloge de Pascal*, 1813, in-8°.; et enfin un autre Andrieux, homme de loi, fut nommé juge-suppléant du *tribunal du dix août*, en 1792. D.

ANDRIEUX, lieutenant de vaisseau, peu connu avant le mois de février 1815, commandait à cette époque le brick *le Zéphyr*, en croisière dans les parages de l'île d'Elbe lors de l'évasion de Buonaparte, le 26 de ce mois, à 6 heures du soir. Le brick, que montait l'ex-empereur, se croisa avec celui du capitaine Andrieux. On proposa d'abord de parler au brick français et de lui faire arborer le pavillon tricolore. Cependant Buonaparte donna ordre aux soldats de la garde d'ôter leurs bonnets et de se cacher sous le pont, préférant passer à côté du brick sans se laisser reconnaître. Les deux bricks passèrent bord à bord. Le lieutenant de vaisseau, Taillade, officier de la marine française, était très connu du capitaine Andrieux; et dès qu'on fut à portée, on parlementa. On demanda au capitaine Andrieux s'il avait des commissions pour Gênes; on se fit quelques honnêtetés, et les deux bricks, allant en sens contraire, furent bientôt hors de vue, sans que le capitaine Andrieux parût se douter de ce que portait ce frêle bâtiment. Il ne connut son erreur que lorsque Buonaparte eut réussi dans son entreprise. Voulant alors s'en faire un mérite, il écrivit au ministre de la marine Decrès, que s'il avait pu se douter que le *brick qu'il avait rencontré portât S. M. l'empereur*, loin de s'opposer à son passage, il se serait fait un honneur de lui servir d'escorte. Le grade de capitaine de frégate fut la récompense du capitaine Andrieux; mais après le retour du Roi, il fut, par ordonnance de S. M., du 29 juillet 1815, dépouillé de son grade, et déclaré incapable de commander, même dans la marine marchande. — ANDRIEUX aîné, propriétaire, fut élu, au mois de mai 1815, par le collége d'arrondissement de Parthenay (Deux-Sèvres), député à la chambre des représentants. — Un autre ANDRIEUX, propriétaire, fit partie de la députation du collége électoral de Seine-et-Oise, qui fut présentée à Buonaparte le 12 mai 1815. A.

ANGIBAUT-CONSTANCE (Le chevalier D'), lieutenant-colonel dans la garde royale, commandait, en mars 1815, le 3e. bataillon des volontaires royaux formés à Vincennes pour marcher contre Buonaparte. Il se refusa à tous les ordres qu'il reçut de la part de l'usurpateur, et resta à Charenton jusqu'à ce qu'il eût la certitude que la retraite du Roi était assurée. Après avoir été long-temps en bataille sur les glacis de Vincennes, son bataillon ne se dispersa que lorsque cette forteresse eut capitulé. Les officiers de ce corps furent présentés au prince de Condé dans le mois d'août suivant, ayant à leur tête leur commandant : « Je connais, » leur répondit le prince, les services » que vous avez rendus, et je suis persuadé que le ministre de la guerre ne » vous oubliera pas dans l'organisation » de la garde de S. M. On ne pouvait » pas attendre moins de vous, étant commandés par d'Angibaut; il s'est conduit » là comme à Constance. » Au mois de septembre, les volontaires royaux, voulant donner à leur colonel une marque de leur estime et de leur attachement, lui firent présent d'une fort belle épée. Dans le banquet militaire qui fut donné à cette occasion, cet officier dit à ses jeunes frères d'armes : « Mes amis, » j'accepte, cette épée, avec reconnaissance; elle vous conduira toujours » au chemin de l'honneur contre les ennemis du Roi et de la patrie.» M. d'Angibaut a été nommé chef de bataillon de la garde royale en décembre 1815. Devenu aide-de-camp de Villot, il accompagna ce général dans l'île de Corse en avril 1816. A.

ANGLARS (Le chevalier FÉLIX D'), frère de M. le comte d'Anglars, fut sous-lieutenant au régiment d'Hohenlohe infanterie à l'armée de Condé. Il voulut, au mois de septembre 1814 entrer dans la compagnie écossaise des gardes-du-corps de S. M.; mais il lui manquait quelque chose de la taille, ce qui devait être pour lui un motif d'exclusion. Le chevalier d'Anglars s'adressa au Roi lui-même pour obtenir une exception en sa faveur. Louis XVIII l'accueillit avec une bonté infinie. « Vous serez reçu, lui dit- » il : il y a 500 ans que les d'Anglars sont » toisés; d'ailleurs leur fidélité et leur » bravoure me sont connues. » La maison d'Anglars est écossaise d'origine, et elle a toujours été attachée aux rois de France. En 1421, Gui d'Anglars, d'où descendent les deux frères qui existent aujourd'hui, était un officier distingué de la

compagnie écossaise, et combattait pour Charles VII au moment où ce monarque reconquérait ses états. A.

ANGLÈS (Le comte), né à Grenoble vers 1780, fut nommé, le 15 novembre 1809, maître des requêtes, et chargé de la correspondance du 3e. arrondissement de la police générale de l'empire. Cette subdivision de la police comprenait tous les départements d'au-delà des Alpes, et M. Anglès en a conservé la direction jusqu'à la chute du gouvernement impérial. Le 13 avril 1814 il fut nommé commissaire au département de la police générale par le gouvernement provisoire, puis conseiller d'état le 29 juin suivant. Il prêta serment au Roi le 3 août, et il suivit S. M. à Gand dans le mois de mars 1815. Ce prince le nomma, le 26 juillet, président du collége électoral des Hautes-Alpes, qui l'élut membre de la chambre des députés. M. Anglès fut chargé de la préfecture de police de Paris, lorsque M. Decaze fut nommé ministre dans le mois de septembre 1815. M. Anglès, qui était déjà comte sous le gouvernement impérial, reçut du Roi la confirmation de ce titre en mars 1816. — ANGLÈS, colonel du premier régiment des volontaires royaux du département de la Lozère, était président d'une députation de ce corps qui fut présentée au Roi dans le mois d'août 1815; il s'exprima en ces termes : « Sire, » nous venons présenter à votre Majesté » l'hommage des volontaires royaux de » la Lozère : leur dévouement inaltérable pour votre personne sacrée les » rend dignes d'être classés parmi vos » plus fidèles sujets; leur plus cher desir » est de faire partie de vos armées; ils » osent espérer que V. M. ne refusera » pas l'offre qu'ils lui font de leurs services. » — ANGLÈS, ancien magistrat, fut nommé premier président de la cour royale de Grenoble en remplacement de M. de Barral, le 23 décembre 1815. — ANGLÈS, conseiller de préfecture du département du Var, fut nommé officier de la Légion-d'honneur par MONSIEUR à son passage dans ce département, et confirmé par ordonnance du Roi le 13 février 1815. A.

ANGLÈS (CHARLES-GRÉGOIRE), maire de Veynes, fut élu par le sénat, le 6 janvier 1813, législateur pour le département des Hautes-Alpes. Le 31 octobre 1814, il parla en faveur du projet de loi sur la restitution à faire aux émigrés de leurs biens non vendus, demanda que la mesure fût plus étendue, et ne contînt que les restrictions indispensables au bien de l'État, prétendant qu'elle était la seule capable de tranquilliser les acquéreurs de biens nationaux, et ajouta : « Quelle » gloire pour vous, Messieurs, si dans » votre première session vous parveniez » à éteindre jusqu'aux dernières étincelles d'un volcan dont une nouvelle » explosion serait peut-être plus terrible » que la première! C'est alors que vous » aurez mérité de la patrie, et que l'histoire pourra vous désigner à la postérité comme les véritables sauveurs de » la France. » M. Grégoire Anglès fut nommé conseiller de préfecture des Hautes-Alpes le 4 février 1815. A.

ANGLESEA (HENRI-WILLIAM PAGET, comte d'Uxbridge, marquis n'), fut créé marquis d'Anglesea au commencement de 1815. Depuis long-temps officier-général, il se trouvait en cette qualité à la bataille de Waterloo, où il fut blessé. Il partit aussitôt pour l'Angleterre. Il se rendait à sa maison de campagne dans le mois d'août suivant (1815); et il s'arrêta à Lichtfield, où les magistrats lui firent la réception la plus flatteuse. Il fut conduit en grand cortége à l'hôtel-de-ville, où un déjeuner somptueux était préparé; et là, une adresse et une épée votée par la corporation lui furent présentées avec tout l'appareil convenable. A son départ, une foule immense le reconduisit jusqu'à l'extrême limite du territoire de la ville. A.

ANGOSSE (Le comte n'), nommé préfet du Haut-Rhin par Buonaparte, fut installé à Colmar le 24 avril 1815, et adressa aussitôt aux habitants de ce département une proclamation où l'on remarqua des sentiments d'un grand dévouement à la cause de Napoléon. Il contribua ensuite puissamment à la levée des compagnies franches, ainsi qu'on le voit par une lettre qu'il adressa, le 16 mai 1815, au ministre de l'intérieur Carnot. Sa nomination fut annulée par le Roi en juillet de la même année. A.

ANGOUARD, élève de l'école de médecine de Paris, refusa de signer l'adresse qui fut présentée à Buonaparte à son retour de l'île d'Elbe au nom de cette école, et fut un des membres de la députation qui présenta une adresse au Roi dans les premiers jours d'août 1815. On remar-

quait la phrase suivante dans cette dernière adresse : « Les élèves et candidats » de la faculté de médecine de Paris, » soussignés, qui ont refusé de souscrire » à l'adresse faite à l'usurpateur du trône » de St. Louis, ont l'honneur de déposer » aux pieds de V. M. l'expression de » leurs sentiments d'amour, de dévoue- » ment et de fidélité. C'est dans leurs » cœurs, Sire, qu'ils porteront toujours » votre image en triomphe. » A.

ANGOULÊME (Louis-Antoine de Bourbon, duc d'), Monseigneur, neveu du Roi, fils aîné de Monsieur, comte d'Artois, et de Marie-Thérèse de Savoie, né à Versailles le 6 août 1775, grand-prieur de France en 1776, et chevalier de l'ordre du St.-Esprit en 1787. Ce prince eut pour gouverneur le duc de Sérent. Dans les premières années qui précédèrent la révolution, il commençait à fixer les regards de la cour; et l'on citait de lui plusieurs mots heureux dès 1783. Le bailli de Suffren, après avoir soutenu avec tant d'éclat l'honneur du pavillon français sur les mers d'Asie, était de retour à Versailles : il vint faire sa cour aux enfants de M. le comte d'Artois au moment où le duc d'Angoulême lisait une des Vies de Plutarque. « Je lisais l'histoire d'un » héros, s'écria le prince en embras- » sant Suffren; j'en vois un maintenant. » Déjà se développaient en lui cette douceur de caractère, cette justesse d'esprit, cette application au travail, cette modestie, qui devaient, de nos jours, lui concilier l'estime des hommes sages, avant que des circonstances difficiles lui eussent fourni l'occasion de développer tant de bravoure, de fermeté et de grandeur d'ame. Ses études furent principalement dirigées par l'abbé de Firmont (*Voy.* ce nom dans la ***Biographie universelle***). Quelque temps avant l'ouverture des états-généraux, on parla du mariage de ce prince avec une fille du duc d'Orléans; mais ce projet n'occupa que faiblement la cour. Le duc d'Angoulême accompagna son père dans son émigration en 1789. Il demeura pendant plus d'une année à Turin, auprès du roi de Sardaigne son aïeul. S. A. R. suivit dans cette ville, ainsi que le duc de Berry son frère, le cours d'artillerie théorique, avec une application remarquable. Les officiers supérieurs qui dirigeaient l'école de Turin, admirèrent les progrès des deux frères, et ils en conçurent les plus heureuses espérances. Au mois d'août 1792, le duc d'Angoulême passa en Allemagne, où il commanda un corps d'émigrés. Il se rendit ensuite avec son père à Edimbourg, puis à Blankembourg, et de là à Mittau. Ce fut dans cette dernière ville qu'il épousa le 10 juil. 1799, sous les auspices de Paul Ier., Marie-Thérèse-Charlotte de France, fille unique de Louis XVI, son oncle paternel. (*Voy.* l'article suivant.) En 1800, ce prince vint avec son épouse et son oncle Louis XVIII à Varsovie, dans la Pologne prussienne, où ils résidèrent sous la protection de la Prusse. Quelque temps après, le duc d'Angoulême prit part au refus énergique que firent les princes de sa maison, de céder à Buonaparte leurs droits à la couronne de France. Les craintes et les hésitations de la cour de Berlin les obligèrent alors à retourner en Russie, où le nouvel empereur Alexandre les accueillit avec tous les égards convenables. Ce fut en 1810 que le duc d'Angoulême se rendit avec son oncle et avec la duchesse d'Angoulême en Angleterre, où résidait depuis long-temps le comte d'Artois. Le Roi ayant acheté la terre d'Hartwell près de Londres, toute la famille de Bourbon alla s'y établir; et ces princes passèrent plusieurs années dans cette obscure retraite, vivant dans la plus admirable union. Le duc d'Angoulême ne s'éloigna de la princesse son épouse que vers le mois de janvier 1814 pour se porter sur la côte occidentale de l'Espagne, où l'armée anglaise, commandée par le duc de Wellington, était près de pénétrer en France. Le prince arriva le 2 février à St.-Jean-de-Luz; il était suivi de quelques sujets fidèles. (*Voy.* Damas (Etienne de) et Quériau.) Ce fut de cette ville, et ce jour-là même, que le prince adressa à l'armée française cette proclamation noble et touchante : « J'arrive, je suis en » France, dans cette France qui m'est si » chère : je viens briser vos fers; je viens » déployer le drapeau blanc, le drapeau » sans tache que vos pas suivaient avec » tant de transport! Marchons tous en- » semble au renversement de la tyrannie. » Généraux, officiers, soldats, qui vous » rangerez sous l'antique bannière des » lys, au nom du Roi mon oncle, qui » m'a chargé de faire connaître ses in- » tentions paternelles, je vous garantis

» vos grades, vos traitements, et des récompenses proportionnées à la fidélité » de vos services. Soldats, c'est le petit-» fils d'Henri IV, c'est l'époux d'une » princesse dont les malheurs sont sans » égal, mais dont tous les vœux sont » pour le bonheur de la France, c'est » un prince qui, oubliant ses peines à » l'exemple de votre Roi, pour ne s'occu-» per que des vôtres, vient avec confiance » se jeter dans vos bras. Soldats! mon » espoir ne sera pas trompé; je suis le » fils de vos rois, et vous êtes Français. » Les Bordelais s'étaient déjà prononcés contre le gouvernement de Buonaparte; mais ils n'avaient pas encore trouvé le moment favorable pour secouer le joug. Des royalistes zélés partaient journellement de Bordeaux pour se rendre auprès de S. A. R. (*Voy.* TAFFARD-ST.-GERMAIN.) Au bout de six semaines d'événements qui confondirent les dernières espérances de Buonaparte et de ses partisans, Mgr. le duc d'Angoulême prit la route de Bordeaux; il était précédé par une colonne de l'armée anglaise, sous les ordres du maréchal Béresford (*Voy.* BÉRESFORD), qui entra le 12 mars dans cette cité *comme dans une ville alliée et soumise à S. M. Louis XVIII.* Les Anglais furent reçus avec alégresse et aux cris de *vive le Roi!* Les acclamations et l'enthousiasme redoublèrent lorsque deux heures après, S. A. R. elle-même se montra aux Bordelais. Le prince, ému d'un si touchant accueil, fit à la harangue du maire de Bordeaux (*Voy.* LYNCH) cette réponse d'un si doux présage: *L'oubli du passé, le bonheur pour l'avenir.* S. A. R. se rendit ensuite à la cathédrale, où un *Te Deum* fut chanté en actions de grâces. Trois jours après (15 mars), le duc d'Angoulême publia une autre proclamation, dans laquelle on remarquait les passages suivants: « Ce n'est que par vos vœux que » le Roi mon oncle aspire à être le res-» taurateur d'un gouvernement paternel » et libre. Jusqu'à cette époque il ne » veut rien innover dans la forme de » votre administration. Comme lui, satis-» fait de vos vœux et de votre amour, » je déclare que rien ne sera changé par » moi. Seulement j'aime à vous répéter » que ma plus consolante mission est de » proclamer, au nom du Roi, qu'il n'y » aura plus de conscription ni d'impôts » odieux; que la liberté des cultes sera » maintenue; que le commerce et l'in-» dustrie, véritables sources de la pros-» périté publique, seront encouragés; » qu'il ne sera porté aucune atteinte à la » propriété des domaines qu'on appelle » nationaux; que la bravoure française » ne se verra jamais enlever ses récom-» penses et ses honneurs. Si je n'ai pas » dû retenir le premier élan de vos ames, » je dois vous conjurer, ô Français! de » vous abstenir de tout esprit de parti, » et d'éviter ainsi un malheur pire en-» core que la tyrannie. Que tous les » fonctionnaires publics exercent leurs » emplois; que la justice soit rendue par » les mêmes magistrats qu'auparavant: » je les conjure de payer à la patrie la » dette la plus sacrée, celle de rendre la » justice et d'administrer. Je ne leur de-» mande pas de nouveaux serments. Le » premier besoin du peuple est d'être » gouverné. » Le duc d'Angoulême était encore à Bordeaux, lorsqu'il apprit de Paris que la déchéance de Buonaparte venait d'être prononcée dans cette capitale, et que Louis XVIII était appelé au trône. A cette heureuse nouvelle, le jeune prince ne put prononcer que ces mots: « Dieu soit loué! le sang français ne cou-» lera plus. » Le 3 mai, il se rendit enfin aux vœux des habitants de Toulouse, qui voyaient avec envie Bordeaux posséder si long-temps le petit-fils d'Henri IV. L'accueil que le duc d'Angoulême reçut des Toulousains lui causa la plus douce émotion. En chargeant le préfet de leur faire connaître ses sentiments, S. A. R. ajouta: « Quoi que vous puissiez dire, Monsieur, » vous n'exprimerez jamais le plaisir que je » ressens. » Le prince alla ensuite visiter les armées des maréchaux Suchet et Soult, dont plusieurs corps étaient cantonnés dans le département de l'Aude. Il se rendit de nouveau à Toulouse; et après avoir passé en revue différents corps qui se trouvaient à Lavaur et à Montauban, il revint à Bordeaux. Infatigable dans les soins qu'il se donnait pour accoutumer l'armée à chérir ses princes légitimes, S. A. R. ne cessait d'aller de ville en ville se montrer aux troupes, qui furent bientôt gagnées par ses manières affables et chevaleresques. Enfin, le 15 mai, à onze heures du soir, S. A. R. quitta Bordeaux, et arriva à Paris le 27. Le duc d'Angoulême trouva réunie, dans le palais de ses aïeux, toute la famille royale, dont il était séparé depuis cinq mois; et les Pa-

risiens virent avec allégresse le retour d'un prince qui s'était fait connaître dans le midi de la France par sa bravoure et par les traits d'humanité les plus touchants. Le Roi l'avait nommé colonel-général des cuirassiers et dragons le 15, et amiral de France le 18 du même mois. Rapproché du Monarque, le duc d'Angoulême, fidèle au système de réserve qu'a toujours suivi en France l'héritier présomptif du trône, ne chercha point à se mettre en évidence. Renfermé dans ses devoirs d'époux, de fils et de neveu, il sut se faire estimer et chérir par sa modestie, sa douceur et sa piété. Au mois de février 1815, S. A. R. et madame la duchesse d'Angoulême firent un voyage dans les provinces méridionales, et arrivèrent le 6 mars à Bordeaux, où LL. AA. RR. furent reçues avec un enthousiasme qui ne peut se décrire. Elles se trouvaient depuis trois jours dans cette ville, lorsque le duc reçut du Roi la nouvelle de l'invasion de Buonaparte sur le territoire français; S. M. lui donnait en même temps, avec le titre de lieutenant-général, les pouvoirs les plus étendus. Le prince partit aussitôt, confiant son épouse à l'amour et à la fidélité des Bordelais. Le 11 au soir, il passa par Montauban. En vain il voulut traverser cette ville *incognito*: les Montalbanais ne perdirent pas cette occasion de prouver au neveu du Roi que leur fidélité était à l'épreuve du danger; leurs transports inattendus accueillirent le duc d'Angoulême à son rapide passage. Le prince, vivement ému, ne s'arrêta que quelques minutes; le service du Roi l'appelait ailleurs, et il se remit en route dans la même nuit. Arrivé à Toulouse, S. A. R. y établit, d'après l'ordre de S. M., un gouvernement à la tête duquel elle plaça le lieutenant-général comte de Damas, et le baron de Vitrolles, commissaire extraordinaire du Roi. Le duc se dirigea ensuite sur Montpellier et Nîmes. Les dispositions du général Gilly, qui commandait dans cette dernière ville, ayant paru suspectes, S. A. R. l'exila dans sa terre de Remoulins. Cependant quelques régiments de ligne, plusieurs milliers de gardes nationaux, s'étaient réunis sous les étendards du duc d'Angoulême. Encouragées par les acclamations d'une population toute dévouée à la cause des Bourbons, ces troupes fidèles arrivèrent jusqu'à Montélimart sans avoir occasion de signaler leur bravoure. La première action entre l'armée royale et les insurgés eut lieu, le 30 mars, en avant de cette ville. (*Voy.* DEBELLE et D'ESCARS.) Ce combat fut à l'avantage des royalistes. Cependant le duc d'Angoulême était au Pont-St.-Esprit; il dirigeait de là les mouvements de ses troupes. Le 1er. avril, il fit son entrée à Montélimart, où il fut reçu avec transport; et il se mit en marche pour Valence à la tête de son armée, forte d'environ 3000 hommes d'infanterie et 100 chevaux. Son intention était de se porter rapidement sur Lyon; et il espérait, en s'emparant de cette importante cité, contrebalancer les progrès de Buonaparte, et l'obliger à revenir sur ses pas. Le duc rencontra les rebelles près de Loriol, à quatre lieues au-dessus de Montélimart. S. A. R. voulait faire arrêter les troupes pour leur donner un moment de repos; mais l'ardeur des compagnies légères engagea l'action : les gardes nationales, secondées par les voltigeurs du 10e. de ligne, réussirent, après deux heures de fusillade, à débusquer de position en position l'ennemi qui s'était retiré sur les hauteurs de Livron, défendant le pont de la Drôme avec son artillerie. Là commença une action des plus brillantes, dans laquelle les voltigeurs et les grenadiers du 10e. de ligne (*Voy.* Louis D'AMBRUGEAC), et les gardes nationaux, se couvrirent de gloire, culbutant et mettant en fuite les colonnes rebelles. La perte de l'armée royale n'excéda pas 20 hommes tués et 40 blessés: 300 insurgés restèrent sur le champ de bataille; et 2 pièces de canon, 2 drapeaux, 60 chevaux et 800 prisonniers tombèrent au pouvoir des royalistes. Le duc d'Angoulême montra pendant toute la journée un sang-froid, une intrépidité qui redoublèrent l'enthousiasme de ses troupes. Il traita les prisonniers avec une bonté touchante. La ville de Valence, dans laquelle il entra le lendemain, fut le prix de cette victoire. Le surlendemain le duc était maître de Romans; le drapeau blanc flottait à Tournon : une partie de ses troupes s'était portée sur la rive droite du Rhône; enfin il était en pleine marche sur Lyon, où l'attendait avec impatience tout ce qui dans cette ville populeuse ne faisait pas partie des dernières classes de la société. Les forces commandées par le duc d'Angoulême étaient de 7 à 8000 hommes

avec 10 bouches à feu. Le 10e. de ligne, le 1er. étranger et le 14e. de chasseurs à cheval, formaient l'élite de ce corps ; le reste se composait de volontaires royaux et de gardes nationales. La colonne qui avait passé sur la rive droite du Rhône était forte de 1000 hommes : une 3e. colonne, aux ordres du général Ernouf (*Voy.* Ernouf), composée du 83e. régiment et de Marseillais, menaçait Grenoble. Le général Debelle était en pleine retraite ; et les insurgés n'avaient pour s'opposer aux progrès du duc d'Angoulême, que 840 hommes d'infanterie, qui, sous les ordres du général Piré, avaient pris position à Saint-Rambert. Dans cet état de choses, le général Grouchy prit des mesures pour faire insurger Lyon et le département de l'Isère contre le duc d'Angoulême, ébranler les généraux qui lui étaient demeurés fidèles, et arrêter la marche de S. A. R. (*Voy.* Grouchy.) Pendant ce temps les troupes qui se trouvaient à Nîmes et à Montpellier, excitées par le général Gilly, s'étaient insurgées. De nouvelles forces, qui marchaient de Lyon contre le duc d'Angoulême, se joignirent à la troupe du général Piré, et elles attaquèrent le 6 avril l'armée royale, déjà affaiblie par des défections. Une action vive s'engagea au port St.-Jacques: le duc d'Angoulême fit en vain des prodiges de valeur ; il fut repoussé et se retira sur Valence : mais apprenant que le général Gilly marchait sur le Pont-St.-Esprit, il s'avança jusqu'à la Palu, où il prit position le 8. Le même jour, le Pont-St.-Esprit tomba au pouvoir des rebelles. (*Voy.* Gilly.) D'après ce mouvement, le prince, trahi par une partie des siens, se trouvait enfermé entre la Drôme qu'il venait de repasser, le Rhône à sa gauche, les montagnes du Dauphiné à sa droite, et la Durance derrière lui. D'un autre côté, le général Grouchy, ayant réuni des forces supérieures, menaçait le duc d'Angoulême ; un corps d'armée marchait contre lui d'Avignon, et les gardes nationales de l'Isère le menaçaient aussi du haut de leurs montagnes. Voici comment S. A. R. a rendu compte elle-même de cette expédition : « Le 30 mars, Amédée d'Escars repoussa le général Debelle en avant de Montélimart : le 2 avril, nous battîmes complètement l'ennemi au passage de la Drôme. Deux canons, deux drapeaux et 800 prisonniers tombèrent entre nos mains. La possession de Valence et du cours de l'Isère fut le fruit de ce succès. Le 3, j'appris que le général Ernouf, abandonné par le 58e. régiment, avait été forcé de rétrograder vers Sisteron, et que Nîmes, ainsi que Montpellier, avaient arboré le signe de la rebellion. Déjà les généraux Grouchy et Piré étaient partis de Lyon en force supérieure, et marchaient contre moi, tandis que le général Gilly se dirigeait de Nîmes sur le Pont-Saint-Esprit. Je me vis contraint de songer à la retraite. M. Ferdinand Berthier arriva le 6, et m'apprit que Bordeaux et Toulouse étaient entre les mains de l'ennemi. Ce fut alors que le général Piré, ayant tenté le passage de l'Isère, fut repoussé, quoique les avis désastreux arrivés de Nîmes et de Montpellier eussent déjà occasionné une grande désertion dans mes troupes. Le 6, je quittai Valence à dix heures et demie du soir. Je bivouaquai avec le 10e. régiment de ligne; puis je me mis en marche pour Montélimart, où j'arrivai le 7 à quatre heures du soir. Le colonel du 14e. de ligne qui m'avait rejoint le 5, me dit qu'il n'était plus le maître de son régiment, qui en effet m'abandonna et se dirigea sur Valence. On m'avait proposé de partir seul de cette ville, et je l'avais refusé. Le 10e. régiment d'artillerie, que le parti rebelle avait corrompu, était prêt à me quitter : on me renouvela, dans ce moment, la proposition de partir seul; je la rejetai encore, mais j'envoyai le général d'Aultane, chef de mon état-major, au général Gilly, qui était au Pont-Saint-Esprit, afin de faire avec lui une convention, pour qu'il me laissât passer avec mon corps et me retirer sur la Durance. Le 8, je me remis en route. Bientôt le colonel du 10e. régiment de ligne (Colonel-général) vint m'annoncer que le tiers de son régiment avait déserté, et que le reste ne se battrait pas. L'artillerie était encore plus mal disposée : il ne me restait que 800 hommes de gardes nationales. Le général d'Aultane trouva au Pont-Saint-Esprit le colonel Saint-Laurent, du 10e. de chasseurs, et convint avec lui que je me retirerais sur Marseille, escorté du 10e. régiment de ligne; mais le général Gilly s'y refusa ensuite.

» Cet avis me parvint à Pierrelatte; et » comme on retenait le général d'Aultane prisonnier, j'envoyai le baron de » Damas, sous-chef de mon état-major, » pour conclure une convention avec le » général Gilly. L'ennemi s'était rendu » maître de la route d'Avignon; ce qui » me fit rester, afin de pourvoir à la sûreté de ceux qui m'avaient suivi. Je ne » partis donc que le 9 au soir; mais je » fus arrêté au Pont-St.-Esprit, où j'ai » été retenu prisonnier pendant six jours » au mépris de la convention. Pendant » dix heures, j'ai eu dans ma chambre » un officier de gendarmerie, qui avait » ordre de ne pas me perdre de vue. Je » ne m'en suis délivré qu'en lui donnant » ma parole, que je ne chercherais point » à me sauver. Les soldats et gendarmes » que l'on avait choisis pour me garder » paraissaient être dans des dispositions » détestables. C'est le général Grouchy, » qui est arrivé le 9 au Pont-St.-Esprit, » qui m'a fait arrêter. Ce qui peut l'ex» cuser, c'est qu'il avait avec lui un gé» néral Corbineau, aide-de-camp de » Buonaparte, chargé de veiller sur lui. » Le baron de Damas, qui a vu plusieurs » fois le général Grouchy, n'en a pas été » très mécontent. Le dernier jour, ce » général étant parti pour Marseille, » Corbineau envoya chercher le baron » de Damas, pour ajouter à la conven» tion deux nouveaux articles, qu'ils ont » signés et auxquels j'ai consenti, ayant » trouvé qu'ils ne m'engageaient à rien. » J'ai été relâché le 15; et le lendemain » je suis arrivé à Cette, où je me suis » embarqué le même jour à huit heures » du soir, accompagné de dix-sept per» sonnes..... Ce départ était bien doulou» reux. Tout le pays que j'ai traversé » est excellent. Partout on me comblait » de bénédictions. L'armée seule et la » gendarmerie se sont montrées parjures. » Cependant mes vingt-cinq chasseurs » du 14e. m'ont été fidèles jusqu'à la fin » et voulaient me suivre partout, ainsi » que plus de quarante officiers. » Le prince n'a oublié dans ce court exposé que les circonstances qui caractérisent le mieux sa valeur et son admirable générosité; nous ne pouvons omettre la plus remarquable. Au moment où l'avant-garde de Grouchy allait paraître, au moment où le péril devenait imminent, et que le salut de S. A. R. dépendait d'une résolution prompte, à onze heures du soir, deux officiers entrèrent dans son appartement, et, lui exposant rapidement tous les dangers dont il était menacé, lui proposèrent de partir sur-le-champ, avec une troupe choisie, qui le conduirait en Piémont. S. A. R. les interrompant avec vivacité, leur demanda « s'ils avaient jamais pu croire que lui, » prince et chevalier français, abandon» nât au moment du danger, comme un » lâche déserteur, une armée qui s'était » rassemblée à sa voix, qui avait déjà » versé son sang pour lui. » En vain les deux officiers voulurent-ils revenir à la charge, S. A. R. déclara que, « quels que » fussent les desseins de la Providence à » son égard, il n'abandonnerait jamais, » sans convention et sans sûreté, des » amis, des compagnons qui avaient suivi » son étoile. » Le prince s'embarqua à Cette, sur le bâtiment suédois le *Scandinavia;* et il fut conduit au lieu de son embarquement par le général Radet. S. A. R. fit voile vers Barcelonne, accompagnée de quelques sujets fidèles, et de là se rendit à Madrid, où le roi Ferdinand VII accueillit son cousin avec tous les égards et tous les honneurs dus au malheur et au sang royal. Le duc d'Angoulême ne tarda pas à se rapprocher de la frontière de France, afin d'y préparer des moyens d'attaque contre Buonaparte. S. A. R. était à Puycerda le 10 juillet, lorsque l'on y apporta la nouvelle que Marseille avait secoué le joug de l'usurpateur. Le prince écrivit aussitôt au comité royal qui s'était formé dans cette ville: « Je n'ai reçu qu'ici vos deux » lettres des 26 et 29 juin; car si j'a» vais encore été à Barcelonne, je me » serais rendu sur-le-champ au mi» lieu des bons Marseillais, pour vaincre » ou périr avec eux. Leur conduite me » fait le plus grand plaisir, mais ne m'é» tonne pas; je savais que le Roi pouvait » tout attendre de leur dévouement. » Vous avez été les derniers à conserver » le drapeau blanc, et les premiers à le » relever. Je me fais gloire d'avoir une » pareille ville dans mon gouverne» ment..... Les événements du Nord me » donnent la confiance que la Provi» dence, qui ne nous a jamais aban» donnés, veillera sur Marseille, et » qu'elle n'aura aucun danger à courir. » J'avais pourvu d'avance à ce que vous » me demandez, en nommant le lieute» nant-général marquis de Rivière gou-

» verneur de la 8e. division militaire; et » en lui confiant les pouvoirs nécessaires, » j'ai cru faire en lui un choix agréable » à la ville de Marseille : s'il n'était pas » encore arrivé, le général vicomte de » Bruges remplirait provisoirement ses » fonctions...., » Le duc d'Angoulême se disposait à rentrer en France à la tête d'un corps royaliste qu'il avait formé sur les frontières d'Espagne, lorsque les succès des armées alliées en Belgique ouvrirent à Louis XVIII les portes de sa capitale S. A. R. entra alors dans le royaume, et se rendit à Bordeaux, puis à Toulouse, où, en vertu des pouvoirs que S. M. lui avait conférés le 3 juin 1815, le duc rétablit le gouvernement légitime. On ne peut décrire les témoignages d'amour avec lesquels il fut reçu dans les provinces qui avaient été témoins de sa valeur. Ces témoignages ne se bornèrent pas à des acclamations. A sa voix et en peu de jours, on vit se former des bataillons de volontaires royaux engagés pour quatre ans, composés, en grande partie, de soldats de la ligne, qui avaient abandonné le drapeau tricolore. Les forteresses qui défendaient les Pyrénées, les Alpes, et le littoral des deux mers, cédèrent à l'autorité de ses ordres; Marseille et Toulon se soumirent : en un mot, il ne resta plus dans le midi un seul point militaire qui ne fût sous la puissance du Roi; et ce qui ne donne pas au duc d'Angoulême moins de droit à la reconnaissance des Français, c'est que S. A. R. entra sur le sol de France sans aucun secours étranger, qu'il opéra de même ces heureux changements, et que ce fut à sa médiation que le Midi dut le bonheur d'être préservé de l'invasion des troupes espagnoles. Des 7e., 8e., 9e., 10e. et 11e. divisions militaires qui composaient le gouvernement de S. A. R., le Dauphiné seul fut envahi; encore fût-ce avant le retour de ce prince. Les mesures les plus sévères furent prises par S. A. R. pour désarmer les fédérés, attendu, disait ce prince, *qu'il est urgent d'ôter le moyen de nuire aux hommes qui ont fait partie des fédérations armées contre leur roi et leur patrie.* (Ordonnance rendue à Toulon le 28 juillet.) Le duc donna en outre tous ses soins à l'administration des finances, et proposa pour les hautes places judiciaires et administratives, des sujets invariablement attachés à la cause des Bourbons. On remarqua dans ces nominations celles de M. de Montcalm, de M. le baron de Gary, ancien préfet de la Gironde, de M. Hocquart, ancien avocat-général à la cour des aides de Paris, et surtout celle de M. de Limairac, à la préfecture de la Haute-Garonne. Rappelé à Paris par S. M., ce prince passa, le 4 août, à deux heures après minuit, par la ville de Montauban, dans laquelle, cinq mois auparavant, presqu'à pareille heure et dans des temps malheureux, il avait reçu un si touchant accueil. Quelles furent la surprise et l'émotion de S. A. R. en voyant sur son passage une foule immense qui ne cessait de faire entendre les cris de *vive le Roi! vive le duc d'Angoulême! vive Madame!* Profondément touché des sentiments qu'excitait sa présence, le prince dit au préfet : « Je vois bien qu'il n'est » pas de moment où l'on puisse surpren- » dre le cœur des fidèles Montalbanais. » Arrivé à Paris le 7 août, le duc remit au Roi ses pouvoirs, et adressa aux habitants du midi une proclamation qui commençait par ce passage remarquable : « Le Roi, » notre seigneur et oncle, étant rétabli sur » son trône, et nous ayant fait connaître » que les pouvoirs qu'il lui avait plu nous » conférer pour les 7e., 8e., 9e., 10e. et » 11e. divisions militaires, par lettres-pa- » tentes des 5 mars et 3 juin derniers, » cessaient d'exister, nous nous empres- » sons de vous exprimer notre sensibilité » pour le zèle et le dévouement au-dessus » de tout éloge, par lesquels vous avez » contribué si efficacement à la restaura- » tion de l'autorité royale. Nous connais- » sions les sentiments qui vous animaient; » et sûrs de votre fidélité, nous avons » repassé la frontière, et nous sommes » présentés au milieu de vous, sans l'appui » d'aucun secours étranger. Français, » nous ne sommes venus au milieu de » nos chers compatriotes qu'entourés de » Français; nous avons refusé toute autre » assistance; nous nous sommes trouvés » heureux d'écarter de vous des troupes » alliées dont votre généreuse constance » rendait le concours inutile, et dont la » présence aurait pu accroître les calami- » tés trop nombreuses qui pèsent sur » notre patrie. Ne pouvant vous procurer » tout le bonheur auquel la dernière ré- » volte a mis tant d'obstacles, nous avons » du moins voulu vous épargner des maux » plus graves. Le Dieu de nos pères a » béni nos intentions. » Pendant le court

séjour que le duc d'Angoulême fit alors à Paris, on remarqua qu'il se plaisait à porter l'uniforme du 10e. régiment de ligne. S. A. R. partit le 15 août, avec Madame, pour Bordeaux, afin d'y assister aux élections du collége électoral du département de la Gironde, dont il avait été nommé président. Il serait difficile de peindre l'enthousiasme que les augustes époux excitèrent en entrant dans cette cité fidèle. Le cortége venu à la rencontre de LL. AA. RR., se précipita en foule au-devant de leur voiture; c'était à qui les approcherait de plus près. La voiture fut dételée par les jeunes gens. Soixante demoiselles, vêtues de blanc et couronnées de lis, se répandirent autour de la calèche de Madame. S. A. R., touchée de l'expression naïve et franche de leurs sentiments, leur adressa des paroles pleines de bonté, et en embrassa un grand nombre, tandis qu'un groupe, également nombreux, se portait autour de Mgr. le duc d'Angoulême, qui venait de monter à cheval. Chacun voulait toucher ses vêtements, presser ses genoux, et lui témoigner le ravissement que causait son retour. Ému jusqu'aux larmes de ces démonstrations d'une joie si vive et si pure, il répétait en saluant avec une grâce affectueuse : « Que je me » trouve heureux d'être au milieu des » Bordelais ! Quel beau jour de fête ! » Que ce spectacle est touchant ! On » dirait que tout le département est ici. » Une longue suite de bannières, toutes chargées de portraits et d'emblèmes, étaient portées par les diverses corporations qui précédaient le cortége. LL. AA. RR. parurent au grand-théâtre le même jour. Le parterre et les loges n'offrirent pas une seule place vide. De toutes parts et à chaque instant s'élevaient les cris de *vive Madame ! vive le héros du Midi ! vive le Roi ! vive l'héroïne de Bordeaux !* Le 23 août, le collége électoral de la Gironde se réunit sous la présidence de S. A. R., qui ouvrit la séance par un discours où l'on remarquait les passages suivants : « Ce » qui me flatte principalement dans la » mission que m'a donnée le Roi, mon » seigneur et oncle, c'est de pouvoir » exprimer à tout le département repré- » senté dans ce collége, les sentiments » dont je suis pénétré pour les mar- » ques d'affection que la duchesse d'An- » goulême et moi avons reçues au mi- » lieu d'un si bon peuple. Je n'oublierai » jamais et votre premier accueil quand » j'étais dans ces contrées le précurseur » du Roi, et votre loyal dévouement » quand l'adversité frappa de nouveau » notre patrie... Fidèle aux volontés de » S. M., je suis accouru avec joie et avec » espoir au milieu de vous pour présider » à l'élection de ceux qui, honorés de la » confiance publique, doivent concourir, » avec l'élite des Français à sauver la » France et à la préserver désormais..... » Il y a dans cette assemblée un esprit » si pur, qu'il n'est pas besoin de vous » parler de la nécessité de faire de » bons choix. Je m'en fie à vos lumières » et à vos profonds sentiments d'amour » pour notre roi et pour notre patrie. » Ce discours fut écouté avec une religieuse attention ; et lorsque le prince eut cessé de parler, l'assemblée se leva spontanément aux cris de *vive le Roi ! vive Monseigneur !* Les opérations du collége électoral de la Gironde étaient à peine terminées, que son président fut obligé de s'éloigner encore une fois de cette ville pour le salut de ces contrées. L'armée espagnole qui, depuis deux mois, se préparait à pénétrer en France, venait de recevoir de son souverain l'ordre de franchir les frontières; et déjà elle touchait au sol français, lorsque le duc d'Angoulême se rendit à Perpignan, où il eut plusieurs conférences avec le général Castanos (*Voy.* CASTANOS et ABISVAL), qu'il détermina à faire rétrograder ses troupes. Après avoir rendu un aussi grand service aux habitants du midi de la France, le duc d'Angoulême revint à Paris; et partout il fut accueilli, sur son passage, par des transports d'admiration et de reconnaissance. Ce prince fut nommé président du cinquième bureau de la chambre des pairs le 12 octobre de cette année : mais, comme les autres princes de la famille royale, S. A. parut peu dans cette assemblée; et elle eut à peine séjourné deux mois dans la capitale, que le Roi regarda encore une fois comme nécessaire d'envoyer dans les départements méridionaux un prince dont la présence semblait être devenue un besoin pour ces contrées. A son aspect éclatèrent encore de nouveaux élans d'amour et de fidélité; et partout les germes de division furent apaisés par son arrivée. Ce fut surtout à Nîmes que la présence du duc d'Angoulême eut

les plus heureux résultats. L'esprit conciliant de S. A. R. parvint dans cette ville à rapprocher les protestants des catholiques; et toutes les sectes se réunirent pour l'admirer. Ce fut pendant ce dernier voyage que le duc de Fitz-James proposa à la chambre des pairs de lui voter des remerciments. (*Voy.* le comte d'Artois.) S. A. R. revint à Paris dans le mois de janvier 1816. D et Y.

ANGOULÊME (Marie-Thérèse-Charlotte, Madame Royale, fille de France, duchesse d'), premier fruit de l'union de Louis XVI et de Marie-Antoinette d'Autriche, après plus de huit ans de mariage, naquit à Versailles le 19 décembre 1778. La reine sa mère éprouva de grandes douleurs et pensa même perdre la vie en la mettant au monde, comme si la Providence eût voulu dès-lors annoncer les malheurs dont cette jeune princesse devait être accablée, et modérer la joie universelle qu'excita sa naissance. Le soin d'élever la fille de Louis XVI, fut d'abord confié à Mme. de Rohan-Guéméné, et depuis à Mme. la duchesse de Polignac et à Mme. la marquise de Tourzel, qui se succédèrent dans l'emploi de gouvernante des enfants de France; mais la reine elle-même y joignit ses propres instructions. C'était presque toujours en sa présence que la jeune princesse recevait les leçons de ses maîtres. La reine exigeait surtout qu'on ne lui passât aucune de ces légères fautes qu'on tolère presque toujours dans les enfants des grands. Dès la naissance de Madame Royale, sa tante, madame Elisabeth (*Voy.* Elisabeth, *Biographie univ.*) lui avait voué les sentiments d'une mère. Sitôt que la jeune princesse fut en âge d'écouter ses leçons, madame Elisabeth saisit les premières lueurs d'une raison naissante pour la fortifier par des principes sûrs et des vérités utiles. Madame Royale s'attacha tendrement à sa tante. Elle lui donna toute sa confiance, et suivit constamment ses moindres avis. La jeunesse de Madame Elisabeth, et surtout son extrême bonté, avaient établi de bonne heure entre elle et sa nièce une sorte d'égalité qui ajoutait au charme de leur union. Personne ne fut si aimable que Madame Royale dès le temps de sa paisible enfance; c'était tout le portrait de sa mère; c'était sa physionomie noble et régulière. Elle avait toutes les grâces et les vertus du jeune âge. Pieuse, obéissante, appliquée, elle était compatissante pour les malheureux. Elevée avec sévérité par sa mère, la jeune princesse était modeste et réservée..... Il lui échappait rarement une saillie; mais elle disait de ces mots que le cœur seul peut dicter. Le fils de Catherine II, depuis Paul Ier., était venu visiter la France sous le nom de comte du Nord. En faisant ses adieux au Roi, le prince moscovite prit dans ses bras Madame Royale, alors âgée de quatre ans, et la serrant contre son cœur: *Adieu*, dit-il, *je ne vous verrai plus.* — *Monsieur le comte, j'irai vous voir*, lui dit la jeune princesse. Qui aurait pu croire alors que ce mot fût une prédiction, et que, douze ans après, Paul Ier. dût offrir un asile à la fille du roi de France? Madame avait à peine treize ans, lorsque le 13 août 1792, après avoir passé deux jours prisonnière avec toute sa famille dans la loge du *Logographe*, à la salle de l'assemblée législative, elle fut plongée avec sa famille dans une des tours du Temple. Peu de temps après, Louis XVI fut séparé d'elle, et sa fille ne le revit qu'au moment où il fut conduit à la mort. Arrachée ensuite des bras de la reine, puis de ceux de madame Elisabeth, enfin séparée de son frère, on lui laissa ignorer leur sort tant que dura sa captivité. Le poète Delille a peint, avec beaucoup de vérité, dans le troisième chant du poème de *la Pitié*, l'horrible situation où se trouva l'infortunée princesse. Les vertus qu'elle déployait dans sa prison, avaient d'abord fait la consolation de la reine et de madame Elisabeth: plus tard elles firent l'admiration même de l'un des bourreaux qui persécutaient sa jeunesse. Le conventionnel Rovère, parcourant les appartements de la tour du Temple, lut sur une muraille ces mots tracés au crayon, de la main de Madame Royale: *O mon Dieu, pardonnez à ceux qui ont fait mourir mes parents!* Elle ne se borna pas à de simples vœux. Dès qu'elle eut recouvré sa liberté, dans une lettre qu'elle écrivit au Roi son oncle, elle lui témoigna ses sentiments par ces expressions, que rapporte le fidèle historien des dernières années de Louis XVI (M. Hue): « Oui, mon oncle, c'est celle dont ils ont » fait périr le père, la mère et la tante, » qui à genoux vous demande et leur grâce » et la paix[1] » Le ciel avait enfin regardé en pitié l'héritière des vertus de Louis

XVI; et la fille des Bourbons fut échangée (en décembre 1795) contre les députés que Dumouriez avait livrés aux Autrichiens. La joie qu'elle eut de sortir de prison, fut bien troublée lorsqu'elle apprit que seule elle avait échappé aux meurtriers de sa famille. S. A. R. fut conduite à Vienne. Louis XVIII était à Mittau lorsqu'il apprit cette heureuse nouvelle. S. M. ne resta pas un moment dans le doute sur le choix de l'époux qu'il desirait voir accepter par Madame. Jamais son cœur paternel et français n'a pu soutenir l'idée de la voir séparée de la France par une alliance étrangère, quelque utile que cette alliance pût alors lui paraître pour s'en faire un appui. Après s'être assuré de l'approbation de Madame, le Roi borna tous ses soins à obtenir que S. A. R. vînt s'unir aux larmes, aux espérances, au sort de l'héritier de son nom. Madame se mit aussitôt en route pour Mittau (mai 1799). Louis XVIII alla au-devant de sa nièce. Une route longue et pénible n'avait point altéré les forces de cette princesse. Lorsque les voitures furent près de se rencontrer, Madame commanda d'arrêter. S. A. R. descendit rapidement: on voulut essayer de la soutenir; mais s'échappant avec une incroyable légèreté, elle courut vers le Roi qui, les bras étendus, accourait pour la serrer contre son cœur. Le monarque ne put empêcher la princesse de se jeter à ses pieds: *Je vous revois enfin*, s'écria t elle, *je suis heureuse.... Voilà votre enfant.. Veillez sur moi.... Soyez mon père...* Le Roi, sans pouvoir proférer une parole, serra Madame contre son sein, et lui présenta le duc d'Angoulême. Ce jeune prince, retenu par le respect, ne put s'exprimer que par des larmes qu'il laissa tomber sur la main de sa cousine, en la pressant contre ses lèvres. Le Roi la conduisit au château. Après avoir reçu les tendres caresses de la reine, épouse de Louis XVIII, et les hommages touchants des fidèles serviteurs de sa famille, Madame se retira dans son appartement, pour s'acquitter d'un devoir bien cher à son cœur, celui d'exprimer sa vive reconnaissance à l'empereur de Russie. Dès les premiers pas qu'elle avait faits dans son empire, cette princesse avait reçu les preuves les plus nobles et les plus empressées de l'intérêt que Paul Ier. prenait à ses infortunes. Madame demanda ensuite l'abbé de Firmont. (*V.* FIRMONT, *Biograph. univ.*) Dès qu'elle fut seule avec ce dernier consolateur de Louis XVI, ses larmes ruisselèrent; les mouvements de son cœur furent si vifs qu'elle fut près de s'évanouir. Edgeworth, effrayé, voulut appeler. « Ah! laissez-moi, lui dit Madame, ces larmes et votre présence me soulagent. » Ce fut le 10 juin 1799, que le mariage de Madame avec le duc d'Angoulême fut célébré en présence de Louis XVIII, de la reine son épouse, d'un concours nombreux de Français attachés à S. M., et des principaux habitants de Mittau. L'empereur de Russie signa le contrat de mariage, et il en reçut le dépôt dans les archives de son sénat. Dès-lors la duchesse d'Angoulême ne se sépara plus de son époux ainsi que du Roi son oncle, et elle ne cessa de prodiguer à ce dernier les soins les plus touchants. Sa piété vraiment filiale pour cet infortuné monarque, éclata surtout lors du voyage que cette malheureuse famille fut obligée de faire inopinément de Mittau à Varsovie. Ce fut précisément à l'époque du 21 janvier 1801, qu'il fallut se décider à partir. En vain Louis XVIII voulut engager Madame à ne pas l'accompagner; cette princesse ne balança pas un moment à marcher avec son oncle dans cette nouvelle carrière de douleurs. « Je veux suivre mon Roi partout, disait-elle, et confondre mes propres infortunes avec les siennes. » Ce fut surtout depuis Mittau jusqu'à Memel que ces illustres infortunés essuyèrent tous les genres de privations et de souffrances. Une horrible tempête, des tourbillons de neige aveuglant les hommes et effrayant les chevaux, interrompirent la dernière journée. Le roi de France, et son auguste nièce, furent obligés de faire une partie de la route à pied. M. le duc d'Angoulême était absent. La rigueur de la saison, les gîtes les plus affreux, l'ignorance absolue du lieu où elle pourrait reposer sa tête, rien n'altéra la douceur et la constance de cette héroïque princesse. Uniquement occupée du Roi, tout était bon pour elle: ici la chaleur étouffante, là le froid glacial d'une chambre sans feu qu'il fallait partager avec Mme. de Serent et ses femmes, tandis que son oncle reposait dans le *stube* commun, rien ne put lui arracher une plainte; c'était un ange consolateur pour Louis XVIII, et un modèle de courage pour les fidèles serviteurs de ce Monarque. Tant de dé-

vouement mérita à la duchesse d'Angoulême le surnom d'*Antigone française*; et une gravure, exécutée à la même époque, en France, malgré la tyrannie consulaire, consacra ce surnom. La princesse y est représentée conduisant à travers les neiges de la Lithuanie le Roi appuyé sur son bras (1). La duchesse d'Angoulême et son oncle arrivèrent à Memel le 27 janvier au soir, et se remirent en route pour Kœnigsberg dans les premiers jours de février 1801. Madame avait pris le nom de *marquise de la Meilleraie*, à l'exemple du Roi, qui se faisait appeler *comte de Lille*. Toute l'auguste famille arriva à Varsovie, où elle passa des jours assez tranquilles. Ce fut dans cette ville que Madame, ayant reçu, le jour de sa fête, quelques compliments rimés dont le Roi ne fut pas content, S. M. improvisa le madrigal suivant, qu'il intitula *Boutade:*

De Thérèse, en ce jour, pour célébrer la fête,
Poètes, vous chantez ses grâces, ses appas;
Avec vos lieux communs vous me rompez la tête,
MM., chantez des dons que tant d'autres n'ont pas:
Au milieu des revers son ame inaltérable,
Dans les fers, dans l'exil ses parents consolés,
Le bonheur de Louis et d'un époux aimable,
Les malheureux par elle en cent lieux soulagés,
Des cœurs vraiment français l'amour et l'espérance,
Voila ce qu'il faut dire, ou garder le silence.

L'auguste famille de Bourbon habita les mêmes contrées jusqu'à ce que les envahissements de l'usurpateur de leur trône les obligeassent à se rendre en Angleterre à la fin de 1809. Arrivée à Hartwell, Madame vécut très retirée, dans la plus parfaite union avec son digne époux, et continuant d'adoucir, par les soins les plus touchants, les malheurs de son oncle. Confinée dans cette retraite, et goûtant en paix toutes les douceurs de l'amitié et de la plus heureuse union, la duchesse d'Angoulême ne parut à la cour d'Angleterre pour la première fois, qu'à l'occasion de la fête qui fut donnée, le 4 juin 1811, par le prince régent, pour célébrer l'anniversaire de la naissance de George III. Invitée à cette fête ainsi que sa famille, Madame s'y montra à côté du Roi son oncle, sous des traits à la fois si nobles et si modestes, qu'el[le] fixa les regards de toute la compagnie déjà si favorablement prévenue par le souvenir de tant de malheurs et de tant de vertus. Dans le mois d'août 1813, Madame alla prendre les eaux de Cheltendam; et dans les promenades qu'elle fit chaque jour à pied ou à cheval, elle parcourut souvent les belles campagnes des environs. Le Roi vint l'y voir; et S. M. passa plusieurs jours auprès de S. A. R. Quels que fussent les efforts de cette princesse pour se soustraire aux regards, les dames anglaises les plus distinguées par leur esprit et par leur rang se montrèrent toujours empressées de lui témoigner leur respect et leur admiration. Elle était la mère des pauvres du canton qu'elle habitait; aussi n'éprouvèrent-ils pas moins de tristesse que de joie, lorsqu'au mois d'avril 1814 ils apprirent qu'elle allait revoir le palais de ses pères. Si ces infortunés prenaient part à son bonheur, ils sentirent non moins vivement la perte qu'ils allaient faire. Pendant son séjour en Angleterre, la duchesse d'Angoulême s'occupa toujours avec affection du sort des prisonniers français: elle leur faisait distribuer des secours; et souvent elle leur donna tout ce qu'elle possédait. C'est ainsi qu'elle se rapprochait, à force de bienfaits, d'une patrie qu'elle regrettait toujours, et qui était encore l'objet de ses plus chères affections. La chute de Buonaparte, prévue depuis long-temps, fut enfin assurée en 1814, et la fille de Louis XVI put revenir aux lieux qui l'avaient vue naître. Cette princesse fit son entrée à Paris le 4 mai 1814 avec le Roi; son aspect excita chez les Parisiens un sentiment tout à la fois doux et triste. Ce jour-là, les dames de Paris, qui furent admises auprès de sa personne, mirent tant de vivacité dans l'expression de leur amour, que Madame, trop fortement émue, se retira avec précipitation, en s'écriant: « Ah! c'est trop, c'est trop » pour mon cœur. » Bientôt la mélancolie qui donne à ses traits un caractère si touchant, sa piété, sa charité pour les pauvres, sa douceur, devinrent l'objet d'une sorte de culte religieux. Peu de temps après, une légère indisposition obligea Madame de se rendre aux eaux de Vichi. S. A. R. alla de là à Clermont et à Lyon, où elle fut accueillie avec des transports unanimes. Depuis long-temps les habitants de Bordeaux desiraient voir dans leurs murs la fille de Louis XVI, l'épouse du prince qui avait si bien su

(1) Cette gravure, que la police rechercha alors avec beaucoup de sévérité, avait été exécutée par le marquis de Paroy, que la fidélité et le besoin avaient, dans cette occasion, rendu graveur et peintre.

mériter leur amour; et depuis long-temps Madame desirait connaître une ville où son digne époux avait reçu des preuves de dévouement si nombreuses et si touchantes. Il fut décidé que ce voyage aurait lieu dans le mois de mars, afin de pouvoir célébrer l'anniversaire de l'entrée du prince dans cette ville. LL. AA. RR. arrivèrent donc à Bordeaux dès les premiers jours de mars 1815; et ce fut le 5 de ce mois dans la matinée que leur parvint, par un courrier extraordinaire, la nouvelle du débarquement de Buonaparte. C'était ce jour-là même, que les négocians donnaient une fête à la duchesse d'Angoulême. Il fut convenu, afin de ne pas troubler la joie publique, que le duc ne quitterait la ville qu'après la fête. S. A. R. partit à minuit, laissant la duchesse chargée de maintenir le calme dans Bordeaux. Cette princesse communiqua dans la matinée du lendemain les nouvelles aux magistrats. Les autorités civiles et militaires vinrent le jour suivant renouveler leurs sermens de fidélité, et prièrent S. A. R. de les transmettre au Roi. Les chefs de la garde nationale furent chargés de l'enrôlement des volontaires. S. A. R. passait une partie des nuits à recevoir et à dépêcher des courriers, et employait les jours à recevoir les volontaires qui, à mesure qu'ils s'inscrivaient, venaient offrir leurs services. Madame applaudissait à leur zèle, et leur parlait avec douceur et avec énergie. Elle voyait les généraux, hâtait les mesures de sûreté et de défense, et recevait de leur part les assurances de dévouement les plus positives. Etonnée de n'avoir point vu le commandant du fort de Blaye parmi ceux qui venaient à chaque instant renouveler leur serment de fidélité au Roi, S. A. R. donna des ordres pour que ce commandant se présentât le lendemain: mais la duchesse ne put obtenir de lui aucun serment; et par la force d'inertie qu'on opposait à ses efforts, tout ce qu'elle put faire, ce fut d'adjoindre au commandant de Blaye un officier qui lui inspirait plus de confiance. Cette princesse continua de presser les armemens de toute espèce: mais on ne trouva qu'un dépôt d'armes bien insuffisant pour la multitude des volontaires. S. A. R. passa le dimanche de Pâques à faire la revue des troupes de ligne et des gardes nationales assemblées au Champ-de-Mars. Chaque jour annonçait les progrès de Napoléon et la défection successive de l'armée. Sentant l'importance du fort de Blaye pour la sûreté de Bordeaux, et voyant qu'on ne pouvait point compter sur le commandant, la duchesse prit la résolution de remplacer la garnison par des gardes nationales de Bordeaux. Elle donna des ordres en conséquence; mais on trouva les moyens de les éluder. On apprit le jeudi que le général Clausel, envoyé par Buonaparte, se dirigeait avec un corps peu nombreux sur Bordeaux. Madame aurait voulu qu'on fît marcher contre lui beaucoup de volontaires; mais, le vendredi, on n'en envoya qu'un petit nombre pour garder deux passages de rivière. Dans le courant du même jour, la garnison de Blaye arbora le drapeau tricolore; mais la garde nationale et les volontaires demandaient hautement des armes. Le lendemain on apprit que le général Clausel, auquel s'était jointe la garnison de Blaye, approchait de Bordeaux. Les généraux déclarèrent à Madame qu'ils ne pouvaient plus répondre des troupes; qu'elle ne devait plus s'occuper que de sa propre sûreté; et que, quant à la défense de Bordeaux, il n'y fallait plus songer. La duchesse répondit qu'elle n'abandonnerait point une ville qui desirait se défendre; que les gardes nationales et les volontaires étaient suffisants pour cela; qu'ils ne demandaient qu'à combattre, et qu'il fallait leur permettre d'attaquer. Les généraux répliquèrent que si les gardes nationales et les volontaires marchaient contre le général Clausel, ils ne doutaient nullement que la garnison ne les suivît, et ne les mît entre deux feux. S. A. R. dit: « Je n'ai jamais douté de » la sûreté de Bordeaux, parce que j'ai » observé journellement le zèle toujours » croissant et l'ardeur des habitants de » cette ville; je ne voudrais point l'ex» poser à une destruction certaine: mais » est-il donc impossible d'employer au» jourd'hui cette garnison dont hier » encore vous me répondiez? — Im» possible. — Je desire me satisfaire: » assemblez vos troupes dans leurs ca» sernes. » Les généraux ne purent cacher leur crainte sur les conséquences d'une démarche aussi courageuse. On savait que des agents secrets avaient distribué des cartouches aux soldats. S. A. R. insista pour que les ordres fussent donnés: elle partit dans une voiture découverte, suivie

comme à l'ordinaire d'une foule empressée de la voir. Arrivée à la caserne de St.-Raphaël, où se trouvaient quelques compagnies seulement d'un régiment d'infanterie, elle mit pied à terre, se plaça au centre du carré, fit approcher d'elle les officiers, et leur demanda s'ils n'étaient point prêts à prouver leur fidélité en secondant les gardes nationales dans la défense de Bordeaux. Ils se contentèrent d'offrir de veiller à la sûreté de sa personne, déclarant qu'ils ne marcheraient jamais contre leurs frères. Lorsque Madame s'écria : « S'il existe parmi vous quelques » hommes qui se souviennent des serments qu'ils ont renouvelés entre mes » mains il y a si peu de jours, et qui » restent fidèles au Roi, qu'ils sortent » des rangs et qu'ils l'expriment hautement ; » on vit quelques épées en l'air. « Vous êtes en bien petit nombre, reprit la duchesse ; mais n'importe, on connaît au moins ceux » sur qui l'on peut compter. » La visite de la seconde caserne fut plus pénible encore : l'esprit de révolte s'y montrait sous une forme plus hideuse. Ce fut inutilement que Madame essaya de ramener les soldats dans le chemin de l'honneur. Que pouvait-on espérer d'une troisième tentative? Madame ne voulut rien négliger, et S. A. R. se rendit au Château-Trompette. A peine eut-elle passé avec sa suite sous les sombres voûtes de ce fort, que toute la garnison se mit sous les armes. La contenance morne, l'air farouche de cette soldatesque mutinée, pénètrent la princesse d'une profonde émotion ; mais son courage n'en est pas abattu : « Eh ! quoi, dit-elle avec autant » d'énergie que de fierté aux soldats, est-» ce à ce même régiment d'Angoulême » que je parle? Avez-vous pu si prompte-» ment oublier les grâces dont vous avez » été comblés par le duc d'Angoulême ?... » Ne le regardez-vous plus comme votre » chef, lui que vous appeliez *votre prince?* » Et moi dans les mains de qui vous avez » renouvelé votre serment de fidélité,... » moi que vous nommiez *votre princesse*,... ne me reconnaissez-vous plus? » L'expression de la douleur et du repentir parut alors sur le visage de quelques-uns des soldats ; et ils ne virent pas sans émotion les pleurs de l'indignation et de la pitié que ce dernier refus arracha des yeux de la princesse. « O Dieu ! » ajouta-t-elle avec l'accent de la plus » vive affliction, après vingt ans d'infortunes il est bien cruel de s'expatrier encore. Je n'ai cessé de faire des » vœux pour le bonheur de la patrie ; car » je suis Française, moi !... et vous n'êtes » plus Français. Allez, retirez-vous ! » Convaincue alors de l'impossibilité de conserver Bordeaux au Roi, Madame s'avança vers les quais où était placée la garde nationale, et elle lui dit : « Je vous prie de ne » pas penser plus long-temps à la défense » de cette ville : je suis persuadée que » vos efforts seraient vains ; vous n'êtes » pas soutenus, j'en suis certaine. » Toutes les instances et les prières des gardes nationaux furent inutiles ; Madame revint au palais, suivie d'une partie de ces fidèles gardes qui se jetèrent à ses pieds. Elle les releva, en disant : « Je répondrai au Roi » du sacrifice aussi pénible pour mon » cœur que pour le vôtre, que je suis » forcée d'exiger de vous, comme le seul » moyen de sauver cette ville qui m'est » si chère, et de conserver à S. M. des » sujets qui, je l'espère, lui prouveront » de nouveau dans peu leur amour. » Alors S. A. R., se tournant vers les généraux qui ne l'avaient pas quittée de toute la journée : « C'est vous, Messieurs, » leur dit-elle, qui devez me répondre » de la sûreté de cette ville et de ses » habitants ; maintenez vos troupes ; pré-» servez Bordeaux de tout désordre, vous » l'avez en votre pouvoir. — Nous le jurons à V. A. R. — Point de serment, » répondit avec force la digne fille de » Marie-Thérèse ; obéissez au dernier » ordre que vous recevez de la fille de » votre Roi. » Les autorités envoyèrent alors un parlementaire au général Clausel, qui promit de n'entrer à Bordeaux que le jour suivant à neuf heures du matin. La duchesse, à qui cette réponse fut communiquée, sortit de la ville le 1er. avril à huit heures du soir, après avoir exprimé son affection et ses regrets aux braves habitants dans cette touchante déclaration : « Braves Bordelais, votre » fidélité m'est connue. Votre dévouement sans bornes ne vous laisse entre-» voir aucun danger ; mais mon attache-» ment pour vous, pour tous les Français, m'ordonne de le prévoir. Mon » séjour plus long-temps prolongé dans » votre ville pourrait aggraver votre position, et faire peser sur vous le poids » de la vengeance. Je n'ai pas le courage » de voir les Français malheureux, et

» d'être la cause de leur malheur. Je vous » quitte, braves Bordelais, pénétrée des » sentiments que vous m'avez exprimés, » et vous donne l'assurance qu'ils seront » fidèlement transmis au Roi. Bientôt, » avec l'aide de Dieu, dans des circons- » tances plus heureuses, je vous témoi- » gnerai ma reconnaissance, et celle du » prince que vous chérissez. » Pour la première fois, depuis vingt-six jours, les rues où passa S. A. R. ne furent point illuminées. Un détachement de volontaires et de gardes nationaux à cheval l'accompagnait. La nuit était obscure et froide : il pleuvait. La duchesse témoigna ses craintes que la pluie ne les incommodât; mais ils n'étaient occupés que du desir de voir S. A. R. en sûreté. Elle arriva le 2 avril, à huit heures du matin, à Pauliac, entendit la messe, fit ses adieux de la manière la plus noble et la plus touchante à son escorte, et s'embarqua dans la chaloupe du sloop de guerre anglais, destiné à la transporter à Londres. Qui pourrait peindre le désespoir de la garde fidèle qui avait escorté Madame, quand il fallut enfin se séparer de sa personne! A peine s'éloigne-t-elle du rivage, qu'ils se jettent dans de petites embarcations et la suivent. Ils arrivent auprès du vaisseau, demandant avec instance Madame. Madame paraît sur le pont: un cri de douleur se fait entendre. Chacun, pour adoucir l'amertume de ses regrets, sollicite comme une dernière faveur la moindre chose qui ait appartenu à la princesse. Profondément émue de tant de respect et d'amour, Marie-Thérèse détache ses rubans et le panache blanc qui orne sa coiffure; elle les jette au milieu de ses gardes, en s'écriant : « Adieu; quand je reviendrai je vous re» connaîtrai tous : oui, soyez sûrs que je » vous reconnaîtrai tous. » Elle se rendit ensuite à Gand auprès du Roi, et vint à Alost passer la revue des volontaires royaux qui avaient suivi le monarque. La présence de l'héroïne de Bordeaux excita chez ces fidèles serviteurs le plus vif enthousiasme, et parut les payer de leurs souffrances. Madame repassa ensuite en Angleterre, y resta jusqu'au retour du Roi dans sa capitale, et rentra dans Paris le 28 juillet. Quelques jours après, S. A. R. y reçut le duc d'Angoulême, dont elle était séparée depuis cinq mois. Le 15 août, Madame partit pour Bordeaux avec son digne époux : ce couple auguste arriva le 19 dans cette cité fidèle, où il fut reçu avec des transports qui ne peuvent se décrire. (*Voy.* l'art. précédent.) Arrivée dans ses appartements, la duchesse, qui avait supporté avec tant de force l'aspect farouche de soldats mutinés, ne put résister à de si douces émotions : elle resta quelques instants privée de l'usage de ses sens. Ce malaise passager ne l'empêcha pas de paraître dans la soirée au grand-théâtre avec son auguste époux, dont la présence n'excitait pas moins d'enthousiasme. (*Voyez* le même article.) Parmi les illuminations et les allégories ingénieuses qui décorèrent dans cette brillante soirée les maisons des particuliers, on remarqua cette inscription italienne, qui faisait allusion au doux nom que, dans l'abandon de sa tendresse, Mgr. le duc d'Angoulême donne à sa compagne chérie :

La sua gioia è anche la nostra.

« Sa joie est aussi la nôtre. »

Le 26, Madame passa en revue la garde nationale de Bordeaux et les autres troupes qui se trouvaient dans la place. Le 1er. septembre, S. A. R. quitta cette ville pour se rendre à Toulouse. Arrivée le 3 dans cette ville, la duchesse fut accueillie avec transport; elle trouva toute la population sur son passage. A peine fut-elle entrée dans son palais, qu'une pluie violente tomba subitement, et mit fin à une sécheresse qui depuis plusieurs jours désolait la campagne. Les bons cultivateurs, qui ne savent point séparer leur religion de leur prince, disaient, avec l'accent de la satisfaction : « Voilà bien long-temps que nos » campagnes avaient besoin de pluie; la » Providence n'a voulu nous en donner » qu'après l'arrivée de Madame. » Pendant le court séjour que la duchesse fit à Toulouse, elle prit le temps de visiter les hôpitaux, où elle trouva dans les soins que l'on rendait aux malheureux, et dans la joie que sa présence leur causa, un spectacle non moins doux à son cœur que celui des fêtes par lesquelles les citoyens s'empressaient de lui témoigner leur amour et leur vénération. S. A. R. partit de Toulouse le 6 septembre, et arriva le 9 à Paris. La députation que la chambre des députés avait nommée dans les premiers jours de mars 1816 pour remercier le Roi de ce que S. M. avait bien voulu lui communiquer la

dernière lettre de la reine Marie-Antoinette, s'étant présentée à S. A. R., la princesse lui répondit : « Je suis vivement touchée de votre démarche ; » les souvenirs que me rappelle la lettre » miraculeusement conservée et écrite » par une main si chère, me causent une » émotion trop grande pour répondre, » comme je le voudrais, à votre empressement. » Au moment où les députés se retiraient, Madame ajouta : « Je n'ai pas » voulu faire attendre votre députation. » Je serai toujours la même pour la » chambre des députés. » Peu de jours après, Madame se rendit à Sens pour y prier sur le tombeau de ses ancêtres ; et S. A. R. fut reçue dans cette ville avec les témoignages d'amour qui accompagnent partout ses pas. D et Y.

ANISSON - DUPERON (Hippolyte), né à Paris vers 1775, est le fils de l'ancien directeur de l'imprimerie royale, et de l'imprimerie exécutive nationale. Après avoir rempli différentes missions en Italie sous le gouvernement impérial, il fut nommé auditeur de première classe attaché à la section de législation, puis inspecteur-général et président du conseil d'administration de l'imprimerie impériale, et enfin maître des requêtes. Par ordonnance du 2 janvier 1815, le Roi lui accorda la jouissance de tout le fonds de l'imprimerie royale, ainsi que du local où cette imprimerie se trouve établie, dans l'hôtel de Soubise, sans autre charge que de l'entretenir et d'en signer l'inventaire. Cette ordonnance excita de vives réclamations de la part des imprimeurs de Paris, qui représentèrent qu'une telle faveur mettait M. Anisson à même d'exercer, à leur détriment, un monopole ruineux et dont l'État faisait ainsi tous les frais. Ces plaintes devaient être portées à la chambre des députés, lorsque le retour de Buonaparte rétablit cette imprimerie dans l'état où elle avait été sous le gouvernement impérial. Après le retour du Roi, M. Anisson recouvra tous les avantages que l'ordonnance royale lui avait accordés ; et il fut nommé membre de la commission du sceau et maître des requêtes en service extraordinaire, par ordonnance du 23 août 1815. M. Roux Duchâtelet fit connaître à la chambre des députés en différentes occasions, et notamment dans la séance du 29 mars 1816, les pertes qui résultaient pour l'Etat de l'abandon fait à M. Anisson du matériel de l'imprimerie royale ; et ses observations furent prises en considération, mais elles n'eurent alors aucun résultat. D.

ANNÉE, auteur dramatique, a donné : I. *Ne pas croire ce qu'on voit*, vaudeville (avec Gersin). II. *Arlequin décorateur*, vaudeville (avec le même). III. *Gilles ventriloque* (avec Gersin et Vieillard). IV. *Menuet d'eté*, ou *Un peu d'aide fait grand bien* (avec Gersin). V. *Le Carrosse espagnol*, ou *Pourquoi faire ?* 1799, vaudeville (avec Gersin et de Jouy). VI. *Le Tableau en litige*, ou *A l'œuvre on connaît l'ouvrier*, vaudeville (avec Gersin et Vieillard) ; il fut défendu par la police. VII. *Une heure de caprice*, 1803, in-8°. Ot.

ANSART, ancien oratorien, fils d'un fermier du village d'Aubigny, près d'Arras, fut agent national du district de cette ville au commencement de la révolution, et, après le 9 thermidor, arrêté comme complice de Lebon : amené à Paris, il resta en prison pendant cinq mois. On peut consulter, à cet égard, l'ouvrage intitulé, *Les Secrets de Joseph Lebon*, publié par le conventionnel Guffroy. M. Ansart fut nommé en 1816 juge d'instruction à Arras. A.

ANSPACH (Madame la margrave d'), plus connue sur le continent sous le nom de milady Craven, était la plus jeune des filles du comte de Berkeley. Elle naquit en 1750, et épousa, en 1767, Guillaume, dernier comte de Craven, dont elle a eu sept enfants. Cependant, après une union de quatorze ans, elle éprouva de sa part de si mauvais traitements que leurs amis communs furent obligés d'interposer leur médiation ; et une séparation eut lieu en 1781. Il paraît, d'après un passage de la dédicace de ses Voyages au margrave de Brandebourg, que son mari vivait intimément avec une autre femme à laquelle il laissait usurper le nom et les honneurs de milady Craven. Après leur séparation, milady quitta l'Angleterre, voyagea en France, et se rendit à Anspach, où le margrave (Chrétien-Frédéric-Charles-Alexandre, neveu du grand Frédéric) tenait sa cour. Ce margrave s'attacha fortement à milady Craven ; et, dans un voyage qu'il fit à Paris, elle entretint une correspondance très active avec lui : elle appelait alors son frère celui qui depuis est devenu son époux. Ce fut

vers 1787 qu'elle parcourut la Russie, la Crimée, et se rendit à Constantinople. Elle fut reçue dans cette dernière ville par l'ambassadeur de France, M. le comte de Choiseul-Gouffier, actuellement pair de France; et ce fut lui qui l'enhardit à descendre dans la grotte d'Antiparos, où aucune femme auparavant n'était entrée: mais ce spectacle ne fit pas beaucoup d'impression sur son esprit. Après la mort de milord Craven, arrivée en 1771, milady épousa, à Lisbonne, le margrave d'Anspach et de Bareuth, qui ayant cédé ses états au roi de Prusse en échange d'une forte pension, s'est retiré depuis en Angleterre avec son épouse. Il a acheté près du village d'Hammersmith un château qui se nomme château de Brandebourg. C'est là que ce couple célèbre fait sa résidence. Dès l'âge de dix-sept ans, et peu de temps après son mariage, milady avait composé une jolie pièce de vers qui parut dans les journaux, et dans laquelle elle racontait que, dans un songe, elle avait vu son cœur à ses pieds. Son *Voyage à Constantinople par la Crimée en une suite de lettres*, etc. parut d'abord en 1789 (en anglais) in-4°., avec une carte routière de la Crimée, et fut, dit un biographe anglais, imprimé au profit de M. Mercier. Comme il était devenu rare, on en a fait une nouvelle édition, avec des additions, en 1814. Il y en a deux traductions françaises, l'une de Guédon de la Berchère, imprimée à Amsterdam, 1789, in-8°.; l'autre par Durand fils, Paris, an II (1794, in-8°.) Milady Craven a encore publié, *Relation rapide de Bordeaux*, traduite du français, 1815, in-8°. Ses autres ouvrages consistent en poésies, en pièces de théâtre et en romans. Les poésies sont: 1°. Diverses Pièces de vers qui n'ont point été recueillies. 2°. *Le Nabab*, un conte, beaucoup de prologues et d'épilogues dans différentes pièces. Ses pièces de théâtre sont: 1°. *Le Somnambule*, imprimé à Strawberry-Hill, en 1778. — 2°. *Le Tableau en miniature*, comédie jouée à Drury-Lane en 1781, in-8°. — 3°. *Narjad*, comédie en 3 actes, en français, jouée et imprimée à Anspach. — 4°. *Le Déguisement*, comédie en français; c'est une traduction de la comédie anglaise de Cibber, *Elle voudrait et ne voudrait pas*. Cette pièce fut jouée à Anspach, et lady Craven y parut dans le rôle d'Hippolyte. — 5°. *Le Pot d'argent*, opéra bouffon, jouée au théâtre de Hydemarket, en 1791. Les romans de milady Craven sont: 1°. *Anecdotes modernes de l'ancienne famille de Kinkervankots - Darsprakengotchdern*. Miler Peter Andrews a composé une comédie sur ce sujet. 2°. *Le soldat de Dierenstein*, ou *Amour et Clémence*, histoire autrichienne, Londres, 1802, in-8°. Ce petit ouvrage, plaisamment dédié à l'Aigle autrichienne, est divisé en vingt-six stances, et écrit dans le style d'Ossian. R.

ANSTEN (Le baron JEAN D') était ministre plénipotentiaire de l'empereur de Russie, pour la convention avec l'Angleterre, en novembre 1813, et à la fin de 1815, il se rendit, avec le même titre, auprès de la diète de la confédération germanique, qui s'ouvrit à Francfort.

ANTHOINE (IGNACE-ANTOINE D'), né le 29 septembre 1749, demeurant à Marseille, fut avant et pendant la révolution, négociant, armateur de navire. Il avait été anobli en 1786, par suite de ses entreprises dans la mer Noire; il fut fait, par l'empereur Napoléon, baron de St.-Joseph, maire de Marseille, officier de la Légion-d'honneur, trésorier de la 8e. cohorte, etc. Tant d'honneurs furent principalement dus à sa parenté avec la famille Clary (*Voy.* Joseph BONAPARTE). Sa fille a épousé le maréchal Suchet. M. Anthoine fut nommé membre de la chambre des représentants, par le département des Bouches-du-Rhône, en mai 1815. On a de lui: *Essai historique sur le commerce et la navigation de la mer Noire*, 1805, in-8°. — ANTHOINE (Antoine), ingénieur des ponts et chaussées, juge de paix, etc., né à Auxonne, a publié: I. *Mémoire sur la navigation supérieure de la Saone*, Dijon, 1774, in-4°. II. *Séries des colonnes*, ibid. 1780, in-8°. III. *Dissertation critique sur le projet de détruire la digue d'Auxonne*, Amsterdam, 1786, in-4°. IV. *Motifs qui doivent nécessiter le dépouillement du clergé de France*, Dijon, 1790, in-8°. V. *Pétition à la Convention sur le parachèvement du canal de Bourgogne*, Paris, 1791, in-4°. D et OT.

ANTHOUARD (CHARLES-NICOLAS D'), né à Verdun-sur-Meuse le 3 avril 1773, entra dans l'artillerie comme élève en 1789, fut lieutenant le 30 juillet 1790, et capitaine en 1792. Ce fut en cette qualité qu'il se trouva employé aux siéges

de Lyon et de Toulon en 1793 sous Vaubois et Buonaparte. Il fit ensuite les campagnes d'Italie, puis celle d'Egypte ; fut nommé colonel à son retour de cette contrée, et devint en 1806 aide-de-camp du vice-roi Eugène Beauharnais, puis général de brigade, et enfin général de division en 1810. Il fit la campagne de 1809 contre l'Autriche, pénétra en Hongrie avec le vice-roi, et se distingua le 14 juin à la bataille de Raab. Nommé commandant militaire dans les provinces Illyriennes, il arriva à Laybach vers la mi-juillet 1813. Dans les premiers jours de février 1814, on lui confia le commandement de Parme et de Plaisance. Les troupes italiennes qui se trouvèrent alors sous ses ordres se montrèrent assez mal en plusieurs occasions, et il les accusa avec une dureté dont les effets rejaillirent sur le vice-roi. Revenu en France après le rétablissement des Bourbons, le général d'Anthouard fut nommé chevalier de St.-Louis le 8 juillet, et grand-officier de la Légion-d'honneur le 29 du même mois. Après le retour de Buonaparte en mars 1815, il fut employé comme inspecteur-général de l'artillerie dans les places de l'Est. Il présida en avril 1816 le conseil de guerre qui acquitta le général Drouot. D.

ANTIBES (Le chevalier d'), dit *Blondel*, connu dès le commencement de la révolution par son zèle pour la famille royale. En 1791, la veille de la Saint-Louis, il fit imprimer dans plusieurs journaux la romance de *Richard*, ainsi parodiée:

O Louis! ô mon roi!
Notre amour t'environne!
Pour notre cœur c'est une loi
D'être fidèle à ta personne.

Il présenta une pétition à l'assemblée nationale, pour être accepté, séance tenante, comme otage de Louis XVI. Il fit aussi imprimer, en 1792, un ouvrage intitulé: *Marie-Antoinette d'Autriche, reine de France, à la nation*. En 1793, le chevalier d'Antibes avait déjà été arrêté neuf fois. Parvenu à s'échapper, il passa dans les provinces insurgées; puis il revint à Paris en 1797. En 1799, il s'attacha à Trottouin, dont il devint le secrétaire. Il rédigeait à Paris une espèce de bulletin des événements de l'intérieur, que Trottouin faisait parvenir à l'agence royale d'Augsbourg. Le chevalier d'Antibes ne recevait pour tous honoraires que la modique somme de 60 livres par mois ; encore n'était-elle pas régulièrement payée, ainsi qu'on le voit dans la correspondance de Bareuth, où il est désigné plusieurs fois. Il fit, en 1800, pour le roi Louis XVIII, un mémoire qui ne fut pas approuvé des agents de ce prince. Le chevalier d'Antibes fut encore arrêté à Paris peu de temps après ; et il subit une longue détention au Temple. En avril 1805, il fut envoyé en surveillance à Orléans ; et cet exil n'a fini que lors du retour du Roi en 1814. A.

ANTIGNAC (A.), né à Paris en 1770, est depuis long-temps employé à la poste aux lettres, l'un des convives du *Caveau moderne*, et l'un des plus infatigables chansonniers de la capitale. On a de lui : I. *Chansons et poésies diverses*, 1809, in-18. II. *Cadet Roussel aux préparatifs de la fête* (le mariage de l'empereur Napoléon), 1810, in-8°. Depuis le recueil qu'il a publié, il a composé beaucoup de chansons qu'on trouve soit dans la collection de *l'Epicurien*, soit dans le chansonnier intitulé, *le Caveau moderne*. Le *Dictionnaire des Girouettes* cite une chanson que M. Antignac fit en 1814, en faveur de la restauration ; et il rapporte que le même poète composa des couplets qui furent chantés le 30 mars 1815, à l'occasion du retour de Buonaparte, dans un banquet où se trouvèrent les généraux Bertrand, Drouot, Cambrone, Labédoyère, etc. A.

ANTIST (JEAN-FRANÇOIS-CHARLES DUFOURCQ D'), écuyer, d'une ancienne famille de Bigorre, émigra en 1791, fit les premières campagnes dans l'armée des princes, et rentra en France après le 18 brumaire. Il est aujourd'hui membre du conseil-général du département des Hautes-Pyrénées, chevalier de S.-Louis et major de cavalerie. Son fils (Jules) est chef-d'escadron des chasseurs à cheval du régiment de Marie-Thérèse. — ANTIST (Jean-Alexandre DUFOURCQ D'), cousin du précédent, né en 1770, émigra également en 1791, servit dans l'armée des princes, et fut nommé, en 1814, brigadier des gardes-du-corps du Roi. A.

ANTOINE (VICTOR), archiduc d'Autriche, frère de l'empereur, grand-maître de l'Ordre teutonique, propriétaire d'un régiment d'infanterie, général d'artillerie, etc., né le 31 août 1779, fut élu évêque de Munster après la mort de Maximilien, archevêque de Cologne ; mais

les protestations de la cour de Berlin le déterminèrent à ne point accepter cette dignité. En 1805, avant la bataille d'Austerlitz, ce prince se rendit à Berlin pour engager le roi de Prusse à entrer dans la coalition; mais il fit pour cela d'inutiles efforts. Son frère, le généralissime Charles, se démit en sa faveur de la dignité de grand-maître de l'Ordre teutonique. L'archiduc Antoine a été nommé par l'empereur, son frère, vice-roi du nouveau royaume lombardo-vénitien le 7 mars 1816. D.

ANTON (CHARLES-GOTTLOB), seigneur d'Oberneundorf, savant magistrat lusacien, né à Laubau en 1751, sénateur à Goerlitz depuis 1797, a fourni à différents journaux littéraires de la haute Allemagne un grand nombre d'articles historiques et critiques, ou philologiques, la plupart fort curieux; il a publié séparément quelques ouvrages: I. *Analogie des langues*, Leipzig, 1774, in-4°. II. *Essai d'une histoire de l'ordre des Templiers*, ibid., 1779, in-8°.; nouvelle édition, 1781, in-8°., avec des *Recherches sur le secret des Templiers*, Dessau, 1782, in-8°. III. Tacite, *De moribus Germanorum*, avec un commentaire, *ibid.*, 1780, in-8°. IV. *Essai sur l'origine, les mœurs*, etc., *des anciens Slaves*, Leipzig, 1783 — 89, 2 vol. in-8°. V. *Histoire des anciens Germains*, ibid., 1793, in-8°. VI. *Histoire des Allemands, à l'usage des écoles*, Goerlitz, 1796, in-8°. VII. *Des langues, dans leur rapport avec l'histoire des peuples*, ibid., 1799, in-8°. VIII. *Histoire de l'agriculture allemande, depuis la plus haute antiquité jusqu'à la fin du quinzième siècle*, ibid., 1799-1802, 3 vol. in 8°., fig. IX. Plusieurs ouvrages de jurisprudence féodale, et d'autres écrits moins importants, tous en allemand. T.

ANTONELLE (PIERRE-ANTOINE, marquis D'), né à Arles en Provence, fut lieutenant dans un régiment d'infanterie avant la révolution. Il négligea l'état militaire où sa famille l'avait placé, pour l'étude des sciences politiques et philosophiques, vers lesquelles son caractère l'entraînait. Dès le commencement de la révolution, il fit paraître un écrit intitulé: *Catéchisme du Tiers-Etat.* Maire d'Arles, pendant les premières années des troubles, il y protégea de tout son pouvoir le parti démocratique. La révolution d'Avignon, à laquelle son nom se trouve attaché, parait être l'événement qui excita contre lui les plus violents ressentiments. Cette ville était déchirée par deux factions, dont l'une, prononcée en faveur des nouveaux principes, voulait se réunir à la France; et l'autre, attachée au gouvernement papal, luttait pour le conserver. Le parti de la réunion trouva un protecteur dans la personne d'Antonelle; ce maire le seconda de toute la puissance de son opinion, et il l'appuya même par sa présence à Avignon en 1791. Ce voyage fut pour lui une espèce de triomphe. Il fut député à l'assemblée législative, en septembre 1791, par le département des Bouches-du-Rhône. La même année, des commissaires ayant été envoyés à Arles, quelques journaux publièrent qu'on leur avait donné une fête, suivie d'une course de taureaux, au milieu de laquelle Antonelle, représenté par un mannequin, avait été traîné la corde au cou, et ensuite éventré; qu'on avait arraché et brisé la pierre qui portait l'inscription de PLACE ANTONELLE: mais la municipalité d'Arles nia toutes ces assertions. Envoyé le 11 août 1792 à l'armée de Lafayette, pour annoncer la déchéance du roi, il fut arrêté à Mézières et conduit à Sedan, où on le garda comme otage, attendu que ses pouvoirs n'étaient pas signés du roi. Il resta en prison jusqu'au 19 août: le département des Ardennes prononça alors qu'il devait être mis en liberté; et plus tard les administrateurs qui avaient ordonné son arrestation et celle de ses collègues, furent condamnés à mort par le tribunal révolutionnaire dont il était juré. A la fin de 1792, porté sur la liste des candidats pour la mairie de Paris, Antonelle demanda à en être retiré; il refusa aussi la place de commissaire aux îles du Vent, à laquelle il avait été nommé par la Convention. Pendant la session il demeura à Paris; et, malgré quelques réclamations en sa faveur, il fut exclu de la société des Jacobins, en sa qualité de noble, le 1er. février 1793. Il était juré au tribunal révolutionnaire, lors du procès de la reine, et il l'était encore lors du procès de Vergniaud et des vingt-un députés proscrits au 31 mai. Il avait déclaré, dans l'instruction, que sa conscience n'était pas assez éclairée. Peu de temps après, ayant écrit pour réclamer la liberté des

opinions des jurés, il encourut l'animadversion de Robespierre, et fut incarcéré dans la maison du Luxembourg. Au 13 vendémiaire an IV (5 octobre 1795), Antonelle s'était rangé avec grand nombre d'autres républicains sous les drapeaux de la Convention attaquée par les sections de Paris; on remarqua que fidèle à ses goûts philosophiques, il lisait sur la terrasse de devant le palais, sur laquelle pleuvaient les balles dirigées des maisons voisines. Après son installation, le directoire lui confia la rédaction d'un journal auquel il ne tarda pas à renoncer. Il fut compris le 11 mai 1796 (22 floréal an IV), dans la conjuration de Babeuf: ses amis le décidèrent d'abord à se cacher. Ce ne fut que plusieurs mois après, qu'il fut arrêté au Palais-Royal, par Dossonville, et traduit à la haute-cour nationale à Vendôme: il échappa à cette accusation, qui ne coûta la vie qu'à Babeuf et à Darthé. A la journée du 18 fructidor, Merlin de Thionville demanda qu'on le joignît aux déportés, pour frapper en même temps l'anarchie et le royalisme; mais cet avis ne fut pas adopté, et après le 18 brumaire Antonelle fut condamné à être détenu dans le département de la Charente-Inférieure: il faillit encore être arrêté; mais cette dernière proscription ne fut que comminatoire. Antonelle a fait paraître beaucoup d'écrits de circonstance sur ses détentions, sur la réaction, et sur l'affaire d'Arles, etc. Voici comment il parlait au Roi dans l'un des pamphlets qu'il publia avant le 10 août: « Roi des Français, dis un » mot à ta femme, à tes ministres, aux » ravisseurs de l'acte constitutionnel; c'est » que s'ils trahissent un jour, s'ils abu- » sent de toi-même, si.... alors, certes, » alors tous les fanatismes unis, Rome, » Coblentz, Madrid et Vienne, le sacer- » doce et les couronnes ne les soustrai- » raient pas à la justice éclatante du plus » généreux des peuples si lâchement » abusé. Ta femme et tes ministres pé- » riront les premiers sous le glaive de la » loi. Le peuple marchera ensuite, s'il le » faut, vers tous les trônes, etc. » A l'époque où il publia cet écrit, il n'était pas encore question de république. Antonelle avait été élu député pour la session de l'an VI (1798), par une fraction de l'assemblée électorale de Paris, et pour celle de l'an VII (1799), par les électeurs des Bouches-du-Rhône. La loi du 22 floréal, par laquelle les créatures du directoire épurèrent à son gré les choix des assemblées électorales, détruisit la première de ces nominations. La seconde, bien qu'approuvée par le conseil des cinq-cents, fut annullée par celui des anciens, sur le rapport du député Baret. A l'époque du consulat, Antonelle s'est retiré dans sa patrie: quelques dénonciations obscures furent lancées contre lui; mais le consul les dédaigna, et il le laissa se livrer tranquillement à ses rêves philosophiques. On croit cependant qu'il fut invité à voyager en Italie; et il parcourait en 1803 cette célèbre contrée. Ses principaux écrits sont: I. *Observations sur le compte rendu au roi par Debourge, l'un des commissaires civils envoyés à Arles, en exécution du decret du 23 septembre 1791*, in-8°. II. *Le Contraste des sentiments*, ou *le citoyen Delacroix en présence d'un démocrate*, 1795, in-8°. III. *Sur la prétendue conspiration du 21 floréal; Mon examen de conscience*, ou *le Détenu à Vendôme interrogé par le ci-devant hermite*, an V (1797), in-4°. IV. *Quelques idées à l'ordre, mais peut-être pas à la couleur du jour*, 1798, in-8°. V. *P. A. Antonelle au corps municipal de Paris*, in-8°. VI. *Motion d'ordre à l'occasion de la brochure de Louvet, par Antonelle*, in-8°. VII. *Quelques-uns des mensonges du commissaire Debourge dans les observations sur l'affaire d'Arles*, in-8°. VIII. *Réplique au citoyen Salaville, rédacteur de l'article* Paris *dans les Annales patriotiques*, in-8°. IX. *Quelques observations qui peuvent servir d'appendice à la seconde lettre de Robespierre*, in-8. X. *Observations sur le droit de cité*, in-8°. Il a encore lancé d'autres morceaux de circonstance dans diverses feuilles périodiques, principalement dans le *Journal des hommes libres*, qu'on appelait le *Journal des hommes tigres*. Il publia, en 1794, les *Déclarations motivées au tribunal révolutionnaire*; ce qui lui attira la haine de Robespierre. Après la chute de Buonaparte en 1814, Antonelle publia un écrit dans lequel il prit ouvertement la défense des Bourbons, et où il dit que sans eux il ne pouvait plus y avoir en France de liberté civile et politique. On lui attribua même quelques pièces de vers qui furent publiées à Arles sans nom d'auteur, sous

le titre d'*Inscriptions pour la fête du couronnement de Louis XVIII*. D.

ANTONIO (L'infant d'Espagne Pascal-François-Jean-Népomucène-Aniello-Raymond-Silvestre), né le 31 décembre 1755, veuf, le 27 juillet 1798, de sa nièce Marie-Amélie, infante d'Espagne, n'a paru sur la scène politique qu'à l'époque du voyage de Ferdinand VII à Burgos. Jusqu'alors sa vie avait été remplie par des exercices de piété, et par l'étude des arts mécaniques; il s'occupait surtout de serrurerie. Le 10 avril 1808, ce prince fut investi de la présidence de la junte suprême de gouvernement, chargée d'administrer et de prendre les mesures d'urgence; devant, pour les affaires ordinaires, en référer au roi par l'intermédiaire de D. Cevallos, ministre-d'état, qui accompagnait S. M. à Burgos. Cette junte fut composée des ministres D. Pedro Cevallos, D. Francisco Gil de Lemus, D. Miguel Joseph de Azanza, D. Gonzalo O-Farrill et D. Sebastian Pinnuela. A peine Ferdinand fut-il hors de la capitale, que tout y prit un aspect sinistre. Les demandes de Murat, alors général en chef des troupes françaises occupant les postes militaires de Madrid et des environs, respirèrent la hauteur et la menace. Pour éviter les fausses démarches, on adopta en principe, que lors même qu'on résisterait à Murat, il fallait ne rien hasarder qui pût détruire ce qu'on attendait d'avantageux d'une entrevue de Ferdinand et de Napoléon. Ce système, d'ailleurs conforme aux instructions verbales et écrites du roi Ferdinand, fut suivi jusqu'au moment où les renonciations de Baïonne ôtèrent à la junte ses pouvoirs et son caractère. Murat réclamait alors le prince de la Paix; il agitait, sous ce prétexte, de grandes questions politiques, et faisait circuler que Napoléon ne reconnaissait d'autre roi d'Espagne que Charles IV; enfin, il demandait que la reine d'Étrurie et l'infant D. François de Paule allassent à Baïonne. La junte écrivit au roi Ferdinand, pour lui faire connaître toutes les prétentions du lieutenant de Buonaparte; et en même temps elle protesta de son dévouement au nouveau roi. Ce fut dans ces circonstances, que D. Antonio reçut, comme président de la junte, une lettre de Charles IV, ainsi conçue : « Mon cher frère, le 19 » du mois passé, j'ai remis à mon fils un » décret d'abdication. Le même jour, » j'ai fait une protestation solennelle » contre un décret rendu au milieu du » tumulte, et forcé par des circonstan» ces critiques. Aujourd'hui que la tran» quillité est rétablie, que ma protes» tation est parvenue entre les mains de » mon auguste ami et fidèle allié, l'em» pereur des Français et roi d'Italie; » qu'il est notoire que mon fils n'a pu » obtenir d'être reconnu sous ce titre, » je déclare solennellement que l'acte » d'abdication que j'ai signé le 19 du » mois de mars dernier, est nul sous » tous les rapports. C'est pourquoi je » veux que vous fassiez connaître à tous » mes peuples, que leur bon roi, plein » d'amour pour ses sujets, veut consa» crer le reste de sa vie à travailler à » leur bonheur. Je confirme provisoire» ment dans leurs emplois les membres » qui composent actuellement la junte » de gouvernement, et tous les employés » civils et militaires nommés depuis le » 19 du mois de mars dernier. Je me » propose d'aller au-devant de mon au» guste allié l'empereur des Français et » roi d'Italie; après quoi je transmet» trai mes derniers ordres à la junte. » Le 23 avril, Murat se plaignit d'émeutes populaires, et demanda qu'on l'autorisât à maintenir l'ordre en Espagne : Don Antonio lui écrivit, comme président de la junte, une lettre pleine de modération, par laquelle il lui démontrait que le peuple espagnol était dans le calme le plus parfait, qu'il avait accueilli les Français avec beaucoup de générosité, et que, s'il venait à s'insurger, cela ne pourrait arriver que par suite des mauvais traitements que lui feraient essuyer les troupes françaises, et surtout par le mécontentement qu'il éprouverait de voir un étranger usurper le pouvoir souverain en rétablissant sur le trône le roi Charles IV, qui avait bien sincèrement et bien légalement abdiqué. S. A. adressa en même temps, à Ferdinand VII, copie de la lettre de Murat et de sa réplique. La réponse du roi, datée de Baïonne le 28 août, ayant été interceptée, fut publiée dans le *Moniteur* du 15 février 1810. Les Français s'énonçaient en maîtres à Madrid; les Espagnols de toutes les classes prévoyaient un grand changement politique : d'un côté, l'habitude de réussir dans les entreprises les plus injustes et les plus

insensées, de l'autre, l'honneur national blessé, mettaient aux prises à chaque instant les deux nations. Les Espagnols desiraient prouver ce dont ils étaient capables dans des circonstances importantes. Les Français espéraient donner une leçon terrible qui apprît qu'il était impossible de leur résister. La nuit du 1er. au 2 mai couvrit plusieurs négociations orageuses entre Murat et la junte. Dans la matinée du 2, la cour du palais fut remplie de femmes que réunissaient la curiosité et l'inquiétude. Un aide-de-camp français paraît, on soupçonne qu'il vient enlever l'infant don François de Paule; le tumulte commence: l'officier demande main-forte à une patrouille qui passe; l'alarme fait des progrès, elle se répand dans les rues voisines du palais, et bientôt une fusillade s'engage sur tous les points de la capitale. Les officiers et les soldats des deux nations, alors hors de leurs casernes, s'y rendent; chacun s'apprête ou à attaquer ou à se défendre. Mais déjà le sang avait coulé: une amnistie vint arrêter de nouveaux malheurs; cependant une commission militaire fit fusiller dans la nuit plusieurs Espagnols arrêtés pendant le tumulte par les troupes françaises. Le conseil de Castille a rapporté, dans un manifeste, que le nombre des habitants de Madrid, tués dans ce tumulte, s'éleva à 104; celui des blessés à 54, et celui des individus dont on ignora le sort, à 35. Les Français perdirent environ 500 hommes. Dans la matinée du 3 mai, l'infant don François de Paule fut emmené de Madrid; et le soir, le comte de la Forest et M. de Fréville demandèrent à S. A. D. Antonio une audience secrète. On se représentera facilement la consternation et l'abattement qui s'étaient emparés de S. A. après les scènes cruelles des jours précédents, dans l'isolement où elle se trouvait par l'absence de toutes les personnes de sa famille, accablée sous le poids d'une autorité qui l'exposait à se voir à chaque instant traitée avec peu de considération, et dévorant l'impression douloureuse que produisaient dans son ame les nouvelles positives qu'elle avait reçues. Le prince savait que Buonaparte avait déclaré à son neveu, qui s'était livré lui-même, sa résolution de transférer en Étrurie la dynastie d'Espagne, et de placer Joseph Buonaparte sur le trône espagnol. On s'étonnera peu que D. Antonio ait voulu alors attacher son sort à celui de sa famille, et chercher dans cette réunion des consolations réciproques. Ce prince annonça donc dans la nuit, aux ministres, que son intention était de partir pour Baïonne à la pointe du jour. La junte représenta en vain l'embarras où elle allait se trouver; et ce fut en vain aussi qu'elle supplia S. A. de rester: don Antonio répondit qu'il avait donné sa parole, et que sa résolution était irrévocable. Le 4 au matin, il laissa, en quittant Madrid, ce billet, adressé au doyen de l'assemblée, le bailli D. Francisco Gil de Lemus: « Je fais » savoir à la junte, pour sa règle, que » je suis parti pour Baïonne par ordre » du roi; et je préviens ladite junte » qu'elle ait à se maintenir sur le même » pied que si j'étais au milieu d'elle. » Dieu nous soit en aide. Adieu, Messieurs, jusqu'à la vallée de Josaphat. » D. Antonio, s'étant réuni aux autres princes espagnols, fut comme eux prisonnier de Buonaparte, et il les accompagna au château de Valençai, où il est resté avec son neveu, le roi Ferdinand, jusqu'en avril 1814, se livrant à son goût pour les arts mécaniques, et donnant beaucoup d'exemples de piété, ainsi que de cette bonté et de cette bienfaisance qui sont particulièrement propres aux Bourbons. Le prince don Antonio a été nommé récemment grand-amiral de Castille.

AOUST (Le marquis Adolphe d'), maire de Quincy, est le fils du conventionnel qui vota pour la mort dans le procès de Louis XVI. Il se prononça contre la révolution, dès le commencement, avec autant de chaleur que son père en avait mis à la soutenir. Il émigra en 1792, et ne rentra en France qu'après le 18 brumaire. Le 1er. janvier 1811, il fut nommé président du collége électoral de l'arrondissement de Douai. S'étant prononcé avec beaucoup d'énergie pour le rétablissement des Bourbons en 1814, il fut arrêté par ordre de Buonaparte dans le mois de mai 1815, et conduit en Bourgogne, où il devait rester exilé, lorsque le retour du Roi mit fin à cette persécution. Le marquis d'Aoust fut élu candidat à la législature dans le mois d'août 1815. D.

APPARENT (Comte de l'). *Voy.* Cochon.

APPIANI (André), peintre célèbre,

né à Bosizio dans le Milanais, vers 1750, d'une famille noble ruinée, montra dès sa jeunesse un goût déterminé pour la peinture. Contraint à travailler pour vivre, il se mit aux gages des peintres de décorations théâtrales, et fréquenta en même temps les écoles d'anatomie et de peinture. Il suivit les peintres de théâtre dans leurs courses en différentes villes d'Italie. Heureusement pour lui, il put s'arrêter assez long-temps à Parme, à Bologne et à Florence, où il étudia les chefs-d'œuvre des grands maîtres. N'étant ainsi gêné par les conseils d'aucun maître, il se forma un style original et qui n'appartenait qu'à lui. Trois fois il alla à Rome, où les fresques de Raphaël exaltèrent son génie en faveur de cette manière de peindre, qui était alors comme perdue, et qu'il ressuscita avec honneur. Il a surpassé, dans ses tableaux à l'huile, tous ses contemporains de la Lombardie, et tous ceux de l'Italie moderne par ses peintures à fresque; et il a presque égalé dans ce dernier genre celles du *Corregio* et du *Parmigiano*, qu'on admire à Parme. Les plus belles qu'il ait faites avant 1796, sont à la coupole de l'église de *Santa Maria di S. Celso*, à Milan, où il a su profiter, avec beaucoup d'art, des formes que le célèbre architecte Bramante avait données à cette partie de l'édifice. Ses différentes figures, dont il existe une description imprimée, y sont distribuées et groupées avec une intelligence infinie; le dessin en est hardi, plein de chaleur, correct, et la peinture enchanteresse. Appiani était fort estimé et très protégé par l'archiduc Ferdinand, gouverneur de la Lombardie. Il avait peint quelques plafonds et plusieurs tableaux pour son château rural de Monza. Quand Buonaparte eut porté la révolution en Italie, il voulut s'attacher cet artiste; et lorsqu'ensuite il eut mis sur sa tête la couronne de ce royaume, il le créa peintre du roi, en lui assignant un revenu considérable sur le trésor de la couronne. Il lui donna en outre ses deux décorations de la Légion-d'honneur et de la Couronne-de-fer. Enfin, il le mit au nombre des membres de son institut des sciences, lettres et arts du royaume d'Italie. Appiani fit des portraits de Buonaparte, du vice-roi, de la vice-reine, et de presque toute la famille, sans en excepter le cardinal Fesch. Il fit aussi ceux des ministres, des généraux, de Mme. Hamelin, de Mme. Regnault-de-St.-Jean-d'Angely, etc. Mais ses plus beaux ouvrages en l'honneur de Buonaparte, furent les peintures à fresque des plafonds de plusieurs salons du palais royal de Milan. La composition en est magnifique et l'effet prodigieux. Dans l'une d'elles, Buonaparte est représenté porté sur un trône par quatre vertus. On a des descriptions imprimées aussi de ces peintures. L'artiste se surpassait dans un autre plafond du même palais, lorsqu'en 1813, au mois d'avril, il fut frappé d'une apoplexie qui ne lui a pas permis de reprendre ses pinceaux. Ce dernier plafond est resté incomplet; et il est difficile qu'une autre main puisse l'achever. Le gouvernement autrichien a cru devoir respecter ces monuments, et ils continuent de décorer le palais du vice-roi autrichien. Appiani avait encore peint un charmant plafond dans le palais appelé *Villa-Buonaparte*, qui avait été donné en apanage au vice-roi Eugène Beauharnais. On y voit Apollon entouré des Muses. La chute de Napoléon a fait perdre à cet artiste toutes ses pensions; et il ne lui reste qu'une fortune médiocre avec une nombreuse famille. Il existe peu de grands palais à Milan où il n'y ait des fresques d'Appiani. Il s'exerçait en ce genre depuis vingt-cinq ans, lorsqu'il a été frappé du coup fatal qui a mis pour toujours fin à ses travaux. Pendant toute cette longue période, le même maçon faisait les crépissures et les enduits sur lesquels il fallait peindre à frais; et cet ouvrier, en se formant par ses leçons, avait contribué à la perfection de ses dernières compositions. Les peintures à l'huile qu'a faites Appiani, exposées au Salon de Paris, y ont cependant essuyé quelques critiques. N.

AGUILAR (D'), né dans l'Andalousie, partit pour le Nouveau-Monde avec le grade de colonel, vers 1808; il parvint au grade de général, et fut employé dans le Mexique. Le 18 janvier 1815, il partit de la Vera-Cruz à la tête de 1200 royalistes; mais il fut battu par un corps d'insurgés, et revint blessé lui-même ainsi que plusieurs de ses officiers.

ARAGO (Dominique-François), membre de l'Institut et adjoint du bureau de longitudes, est né à Estagel près de Perpignan, le 28 février 1786. Admis, en 1804 à l'école polytechnique, le ministre de l'intérieur le désigna

dans le courant de 1805, pour remplir les fonctions de secrétaire du bureau des longitudes; et peu de temps après, il fut chargé, conjointement avec M. Biot et MM. Chaix et Rodrigues, commissaires espagnols, de continuer en Espagne la grande opération géodésique par laquelle MM. Delambre et Méchain avaient mesuré l'arc du méridien compris entre Dunkerque et Barcelonne. Ce travail important fut interrompu par les troubles qu'excita en Espagne l'invasion de l'armée française. M. Arago courut alors de grands dangers, et fut même détenu pendant plusieurs mois dans les prisons de Roses. Il les quittait pour retourner en France, lorsque le bâtiment qui le portait fut pris par un corsaire, qui le conduisit à Alger. Après beaucoup de nouvelles traverses, il parvint enfin, par l'entremise du consul de France, à recouvrer sa liberté; et il rentra à Marseille, dans l'été de 1809, rapportant les instruments dont il s'était servi, et tous les détails relatifs aux observations qu'il avait faites. (On a publié dans le *Mercure* une Notice sur le voyage dont nous venons de parler.) Peu de temps après son retour à Paris, M. Arago fut nommé membre de l'Institut, en remplacement de Lalande; et le 21 mars 1816 il fut compris dans la 3e. section de l'académie royale des sciences. Indépendamment de ses travaux astronomiques, il s'est livré à des recherches de physique, particulièrement sur les nouvelles propriétés de la lumière, découvertes par Malus. Ces travaux, dont quelques-uns seulement ont été publiés dans les Mémoires de l'Institut, ne sont encore connus que par des extraits insérés dans divers journaux scientifiques. Le recueil des observations faites en Espagne formera la suite de l'ouvrage que l'Institut a publié sous le titre de *Base du système métrique*. *

ARANCEY (Le baron d'), maréchal-de-camp, ancien officier d'artillerie, servait dans l'armée des Pyrénées au commencement de la révolution, et fut arrêté à Toulouse, accusé, par les révolutionnaires, d'avoir mis du son dans des cartouches. Il fit les campagnes d'Italie et de Russie sous le gouvernement impérial, et se trouvait à Vitry-le-Français, sa patrie, en qualité de commandant de la garde nationale, à l'époque de la restauration, en 1814. Il se prononça énergiquement pour la cause des Bourbons, et continua à les servir lors du retour de Buonaparte, en 1815; ce qui l'exposa à la fureur de la populace et de quelques soldats révoltés. (*Voy.* Bruand.) M. d'Arancey est chevalier de S.-Louis, de la Couronne-de-fer, et officier de la Légion-d'honneur. Il était encore, en 1816, commandant de la garde nationale de Vitry. *

ARBAUD (Joseph-Charles-André d'), marquis de Jouques et de Mison, d'une ancienne famille de Provence. Son père, président à mortier du parlement d'Aix, mourut à Lyon en 1793, victime d'un jugement révolutionnaire. M. d'Arbaud fils fut reçu chevalier de Malte, en février 1791. Il émigra ensuite; il servit dans l'armée de Condé, et fut nommé chevalier de St.-Louis. Rentré en France peu de temps après le 18 brumaire, il fut successivement nommé, par Buonaparte, sous-préfet à Aix, chevalier de la Légion-d'honneur, baron de l'empire, et enfin préfet des Hautes-Pyrénées. Le baron d'Arbaud occupait ce poste en janvier 1814, lorsque toute l'Europe se ligua pour renverser Buonaparte. Il s'occupa sans relâche à faire de nombreuses levées de conscrits et de gardes nationaux. Le 20 février il passa en revue la légion départementale, renforça la 1re. légion de l'armée d'Espagne. Enfin, d'après ce que dit le Moniteur, il déploya, dans cette occasion, *une sage prévoyance et une infatigable activité dignes des plus grands éloges*. Tant de preuves de zèle firent obtenir à M. d'Arbaud la croix d'officier de la Légion-d'honneur; et aussitôt, dans son *Mémorial administratif*, il remercia ses administrés de lui avoir valu une distinction par leur dévouement. On remarquait le passage suivant dans une de ses proclamations de cette époque : « Le soldat qui, dans ce moment, en » levant les yeux, ne peut voir son aigle » ou ses drapeaux, est un traître, un » ennemi de la patrie, un Anglais. Celui » qui le recèle est un conspirateur qui » mérite la mort. La commune qui le » protége n'est déjà plus française : elle » se livre elle-même à la honte et au mal- » heur qui l'attendent; la maison qui » l'abrite devrait être détruite ou rasée. » Ramenez-les vous-mêmes sous leurs » drapeaux. Vous aurez bien mérité de » l'empereur, de la patrie, de l'armée, » du département et de la commune. » Habitants des Hautes-Pyrénées, je ne » cesserai de vous le répéter jusqu'à mon

» dernier jour (et j'avais espéré de le » trouver noble et glorieux en combattant, au milieu de vous, ces perfides » ennemis du plus grand des monarques » et de la plus glorieuse patrie) : *Courage et union, honneur et fidélité.* » Le baron d'Arbaud fut confirmé dans la préfecture des Hautes-Pyrénées, au mois de mai 1814, par Louis XVIII, qui le nomma ensuite préfet de la Charente. Destitué par Buonaparte en mars 1815, il fut nommé préfet du Gard le 12 juillet 1815, à la place de M. de Cabrière, qui avait été nommé par le duc d'Angoulême; mais il fut obligé de s'éloigner de Nîmes dans les premiers jours d'août, et ce ne fut qu'après trois jours d'absence qu'il put entrer en fonctions. Peu de jours après, lors des mouvements révolutionnaires qui eurent lieu dans le département du Gard, M. d'Arbaud rendit un arrêté, dont voici les dispositions les plus remarquables: « Tout rassemblement armé, » toute troupe armée qui n'appartiendra pas, soit à un corps militaire de » ligne légalement institué, soit à une » garde nationale légalement organisée, » et qui sera réunie dans une commune de son territoire, ou en marche et hors de sa commune, sans » l'ordre écrit de ses chefs légaux, sera » sur-le-champ sommé de se disperser, et, après cette sommation, en cas » de refus d'y obtempérer, sera dispersé » et dissous par la force militaire : ceux » qui auraient fait partie de ces rassemblements et qui seraient pris et arrêtés, » seront livrés aux tribunaux compétents, » pour être jugés par eux conformément » aux lois. Tout individu qui serait porteur d'un signe de rebellion, ou qui » ferait entendre des cris séditieux, sera » sur-le-champ arrêté comme rebelle au » Roi et aux lois de l'état. Toute commune qui arborerait un pareil signe » sera mise aussitôt à exécution militaire, et y restera jusqu'à ce qu'elle ait » fait connaître et livré à l'autorité les » chefs et les moteurs de la révolte. » Le 7 septembre M. d'Arbaud adressa à ses administrés une proclamation dont nous citerons ce passage remarquable : « Les cheveux du Roi ont blanchi sur » sa tête sacrée, agités pendant vingt-cinq ans par les orages de nos adversités; n'est-il pas temps enfin de verser » quelques consolations dans le cœur de » notre père? Immolons à ses pieds le » souvenir de nos maux qu'il veut finir, » nos passions que ses royales vertus condamnent, nos ressentiments désormais » inutiles, puisque le repentir trouve grâce » à ses yeux: nos vengeances seraient désormais sans honneur, puisqu'il n'y a » plus de résistance. » Tous les efforts de M. d'Arbaud-Jouques ne purent empêcher les désordres qui portèrent le Roi, vers la fin de 1815, à user de sévérité envers la ville de Nîmes. (*V.* LAGARDE.) Mais dès que S. M. eut révoqué ses ordres rigoureux, le préfet s'empressa d'annoncer la clémence du souverain par une proclamation où l'on distinguait les passages suivants : « Le Roi est satisfait de » votre conduite; il a comblé tous mes » vœux et récompensé tous mes efforts » en m'ordonnant de vous faire connaître » sa souveraine et paternelle satisfaction. » Ainsi sont effacées quelques erreurs où » des agitateurs perfides, abusant de » votre royalisme même, vous avaient » entraînés; ainsi sont anéantis ces bruits » calomnieux que l'on a vainement tenté » de faire circuler dans le sein de notre » patrie et jusqu'au pied du trône de » notre auguste monarque, mais qu'on » avait répandus avec trop de succès » parmi les nations étrangères détrompées aujourd'hui sur nos vrais sentiments. Je vous en conjure donc, braves » Nîmois, braves gardes nationaux, continuez à mériter, par votre obéissance » à ses ordres sacrés et aux lois du » royaume, par votre respect pour la » liberté des cultes et des consciences, » la faveur que le Roi vient de vous » faire, et votre justification à la face de » l'Europe entière, que S. M. n'a pas » dédaigné de proclamer elle-même, par » son ordonnance royale du 10 de ce mois. » *Vive le Roi ! vive à jamais notre* » *grand, notre bon Roi !* » M. d'Arbaud a publié une *Traduction et imitation de quelques poésies d'Ossian, ancien poète Celte*, 1801, in-8°. Cette production a eu peu de succès. — Son frère, Bache Philippe-Augustin comte d'ARBAUD-MISSON, ancien officier au régiment du Roi dragons, et chevalier de Malte en 1796, passa au service d'Autriche où il devint colonel de cavalerie. Rentré au service de France après le 18 brumaire, il fut nommé, en 1811, chef d'escadron du 4e. régiment des gardes d'honneur impériaux du département des Bouches-du-Rhône. Il fit la campagne de 1813 à la

grande armée en Champagne, et fut nommé membre de la Légion-d'honneur. M. d'Arbaud-Misson se distingua particulièrement dans cette campagne, le 20 février, à La Fère en Tardenois, où il dispersa 300 hommes de cavalerie ennemie avec 60 gardes d'honneur qu'il commandait. En septembre 1815, il fut nommé colonel de la légion départementale du Cher; et il passa en revue cette troupe alors composée de 500 hommes, à Angoulême, le 16 janvier 1816.—Enfin, un troisième frère du même nom, après avoir également servi en Autriche, est aussi rentré en France dans le même temps que le précédent, et comme lui il était chef d'escadron des gardes d'honneur impériaux. Comme lui il a obtenu le grade de major, et les décorations de Saint-Louis et de la Légion-d'honneur. Il a aussi été nommé, en septembre 1815, commandant d'une légion départementale. A.

ARBELLES (D') *Voy.* ANDRÉ.

ARBLEY (Madame D'). *Voy.* BURNEY (Miss).

ARBORIO DE BRÈME. *V.* BRÈME.

ARCAMBAL, secrétaire-général du département de la guerre, naquit à Versailles, et fut pendant la révolution commissaire des guerres aux armées. Il était avec Championnet à Naples, et il y fut ministre de la guerre. Depuis le 18 brumaire, il avait été nommé par le premier consul inspecteur aux revues, puis employé à l'armée comme commissaire-ordonnateur. Il fut nommé officier de la Légion-d'honneur en 1806, après la bataille d'Austerlitz. M. Arcambal passa ensuite à Naples avec le roi Joseph, et y fut successivement nommé commissaire-général, grand-préfet du palais, conseiller d'état, et intendant-général de la maison royale, le 20 mai 1807. Il était, en 1815, chef de division au ministère de la guerre. Sa fille a épousé M. Lacroix de l'Institut. — Son frère aîné, employé comme lui dans le département de la guerre avant la révolution, fut fait chef de division sous M. Duportail. Arrêté à la suite du 10 août, il parvint à obtenir sa liberté cinq jours avant les massacres de septembre. Il fut nommé ensuite chef du bureau des archives du ministère de la guerre, et chevalier de la Légion-d'honneur le 10 septembre 1814. A.

ARCHAMBAULT, ancien avocat au parlement de Paris, fut nommé en 1790 électeur et juge dans les tribunaux de district de la capitale. Indigné des crimes du parti révolutionnaire dans les premières années des troubles, il se jeta avec beaucoup de chaleur dans le parti de la réaction après la mort de Robespierre. Nommé président de la section du Théâtre-Français, il fut un des principaux moteurs de la révolte qui éclata le 13 vendémiaire (5 octobre 1795) contre la Convention. Condamné à mort par une commission militaire après le triomphe des conventionnels, il réussit d'abord à se soustraire à ce jugement, et se présenta en 1797 devant le tribunal criminel qui l'acquitta. M. Archambault est encore aujourd'hui au nombre des avocats de Paris. D.

ARCHIMBAUD (Le marquis D') fut nommé membre de la chambre des députés par le département de Vaucluse en septembre 1815, et commissaire du 3e. bureau pour les rapports à faire sur le projet de loi relatif au budget, le 19 janvier 1816. Il fit à la même époque un *Rapport*, qu'il a fait imprimer, *sur la nécessité de faire des réformes et des réductions dans les dépenses intérieures de la chambre.*

AREMBERG (Le prince D'), de l'une des plus anciennes maisons de la Belgique, devint colonel du 27e. de chasseurs à cheval au service de France en 1808, et fit la campagne d'Espagne en 1809. Il se distingua à la fin de mars 1810 à l'attaque du port de Huelha, où il enleva un convoi de neuf bâtiments chargés de grains. Le 15 mai, il chargea l'ennemi avec beaucoup de vigueur, et le poursuivit jusque dans Huelba, dont il s'empara. Les 24 et 25 août, il fut vivement poursuivi lui-même, et obligé de se replier sur San-Lucar après des escarmouches continuelles. Le 28, il chargea un corps de cavalerie espagnole, qu'il détruisit presqu'en entier. Dans les premiers jours de septembre 1811, il balaya avec son régiment les deux rives du Tage du côté d'Albuquerque, et poursuivit Castanos jusqu'aux frontières du Portugal; mais il fut surpris à Cacirès le 28 octobre 1811, et fait prisonnier avec 15 officiers, 500 soldats et 2 pièces de canon. Le duc d'Aremberg fut bientôt échangé; et en 1813, il était officier d'ordonnance de l'empereur. Il épousa, le 1er. février 1808, Mlle. Stéphanie Tascher de Lapa-

gerie, nièce de l'impératrice Joséphine, et il lui constitua en dot une somme d'un million sous la condition que cette somme serait employée à l'acquisition d'un hôtel à Paris. Le 4 octobre 1815, la princesse d'Aremberg fit, par-devant les tribunaux de Paris, une demande en nullité de mariage, et demanda à son mari une provision de 36,000 francs par an. Les tribunaux condamnèrent le prince d'Aremberg à lui en donner douze mille, et ils obligèrent la princesse à rendre les diamants et autres objets mobiliers que réclamait son époux. — Son père fut nommé sénateur par Buonaparte le 19 mai 1806. Il est mort en 1814. — Son frère Louis mourut à Vienne en mars 1815, par suite d'une chute de cheval.
D.

ARÉNA (Barthélemi), né en Corse, fut l'un des députés suppléants de cette île aux états-généraux, et nommé procureur-général-syndic lors de l'érection des provinces en départements. Les administrateurs furent bientôt en opposition avec la municipalité de Bastia; les premiers s'étaient fait la réputation d'ardents patriotes, et la municipalité était accusée de soutenir les ennemis de la révolution. Il y eut un mouvement dans la ville vers les premiers jours de juin 1791 : le parti de la municipalité triompha, et fit embarquer Aréna et les autres administrateurs. L'assemblée nationale rendit un décret en faveur du département; et les auteurs de l'insurrection furent poursuivis. La maison d'Aréna fut dévastée durant ces troubles. Nommé député à l'assemblée législative, il fit décréter d'accusation l'émigré Faviani, capitaine au 12e. régiment de chasseurs, le 17 février 1792. Le 10 mars suivant, il vota le décret d'accusation contre le ministre Délessart. Le 4 juin il se joignit à Guadet pour obtenir l'ordre du jour sur la dénonciation de Ribes contre la faction d'Orléans. Le 2 juillet, il demanda avec Thuriot le licenciement de l'état-major de la garde nationale, et vota pour faire déclarer la patrie en danger. Le 27, il dénonça la composition du nouveau ministère, par lequel la cour avait subitement remplacé Dumouriez, Rolland et autres, regardés alors comme d'ardents jacobins. Aréna était secrétaire de l'assemblée au 10 août; et il eut en septembre une mission pour assurer la tranquillité du département de la Seine-Inférieure. N'ayant point été réélu à la Convention, il repassa en Corse, où il continua de prendre une part active aux affaires publiques. Soutenu de tout le parti patriote, il se déclara et lutta contre Paoli : dans le mois de juin 1793, il montra beaucoup d'activité et de fermeté contre les insurgés de Calvi, et publia dans une lettre les détails de la capitulation de cette place. Lorsque la Corse tomba sous la domination des Anglais, il revint en France, et fréquenta la société des jacobins. Le 5 novembre 1794, il s'y plaignit du *silence* et de la *torpeur* de ses membres, lorsque partout, disait-il, les patriotes étaient opprimés. Dès que les Anglais eurent évacué la Corse, Aréna s'y rendit. En janvier 1798, il contribua avec le général Casalta à étouffer les troubles qui avaient éclaté à Ampugnano. Devenu membre du conseil des cinq-cents, pour la session de prairial même année, il continua de s'y montrer zélé partisan des principes de la révolution. En 1799 (an VII), il appuya le projet de la levée des conscrits, et réclama ensuite la liberté de la presse. Le 30 prairial an VII (19 juin 1799), il dénonça le directeur Merlin, comme ayant à Paris une armée de 15 à 20 mille hommes, dont il voulait se servir pour décimer la représentation nationale, et avertit le conseil d'un brûlement considérable de toute sorte de papiers qui s'exécutait dans les bureaux de la police, par ordre de ce directeur. Après le 30 prairial, Aréna fut un des orateurs les plus ardents de la réunion du Manége. Il accusa le commandant de Turin d'avoir trahi la république, en rendant cette place aux Austro-Russes. Quelque temps après, il signala encore les manœuvres du parti directorial, tendant à empêcher qu'on ne décrétât la déclaration des dangers de la patrie, proposée par Jourdan. Le 29 septembre, il prononça un discours sur la victoire de Masséna à Zurich, et demanda pour lui et l'armée d'Helvétie des témoignages formels de la reconnaissance nationale. Dans toute sa carrière législative, Aréna resta attaché au parti démagogique : tout le monde connaît son opposition aux événements du 18 brumaire. Au commencement de la séance du conseil des cinq-cents à St.-Cloud, il avait demandé l'impression de la liste des représentants présents à l'appel, en jurant de maintenir la constitution : il fut accusé d'avoir voulu

poignarder le général Buonaparte au milieu de l'assemblée. Tout le monde sait aujourd'hui que cette accusation n'avait pas le moindre fondement, et qu'Aréna n'avait point de poignard sur lui; mais sa famille avait toujours été ennemie de celle de Buonaparte : l'on avait alors besoin d'un pareil mensonge, et ce fut le *Journal de Paris*, rédigé par Rœderer, qui le publia. Aréna fut inscrit parmi les députés exclus du corps législatif, et ensuite sur la liste de ceux qui devaient être déportés; mais cette mesure ne fut pas mise à exécution. Aréna s'était soustrait aux arrestations qui l'avaient précédée. Le 29 frimaire (17 décembre suivant), il parut une lettre de B. Aréna, repoussant les accusations dont il avait été l'objet pour sa conduite au 18 brumaire : depuis ce temps il a vécu dans l'obscurité en Italie. — Deux ans après, le 18 brumaire, son frère JOSEPH fut enveloppé dans une conspiration non moins imaginaire contre la personne de Buonaparte, et il périt sur l'échafaud. A.

ARÉTIN (ADAM), né à Ingolstadt le 24 août 1769, revêtu depuis 1789 de différents emplois administratifs à la chancellerie de Bavière, s'est montré moins littérateur qu'amateur des beaux-arts; on connaît de lui les ouvrages suivants : I. *Magasin des Arts du dessin*, Munich, 1791, in-8°. fig. II. *Manuel d'une Philosophie de la vie humaine*, ibid., 1793, in-8°, fig. III. *Catalogue des Estampes gravées par Chodowiecki*, ibid., 1796, in-8°., etc. Les deux premiers ouvrages sont en allemand. T.

ARÉTIN (JEAN-GEORGE), frère du précédent, né à Ingolstadt le 28 avril 1771, directeur du département d'agriculture et des ponts et chaussées dans le Haut-Palatinat, a publié quelques ouvrages d'économie rurale qui n'ont guère qu'un intérêt local, et quelques ouvrages de circonstance. L'année 1800 de la *Feuille hebdomadaire* du Haut-Palatinat, est presqu'en entier de lui. Enfin il a donné *Le Genie de la Bavière sous Maximilien IV*, Munich, 1802, in-8°., fig. T.

ARÉTIN (JEAN-CHRISTOPHE, baron D'), frère cadet des précédents, savant et laborieux bibliographe, né à Munich le 2 décembre 1773, obtint à l'âge de vingt ans le titre de conseiller aulique, fut nommé en 1799 conseiller de la direction générale des états de Bavière près la première députation, et en 1804 vice-président de l'académie de Bavière, et premier conservateur de la bibliothèque de Munich. Ce riche dépôt littéraire n'a pas été inutile entre ses mains; le baron d'Arétin, qui est membre de l'académie de Goettingue et de plusieurs autres sociétés savantes, a publié beaucoup d'ouvrages ou d'opuscules, presque tous en allemand, dont nous ne pouvons mentionner ici que les principaux : I. *Diatribe epistolica de primâ edque rarissimâ collectione actorum pacis Westphalicæ*, Munich, 1802, in-8°.; II. Plusieurs pieces de vers et pamphlets de circonstance, en allemand. III. *Discours sur les plus anciens monuments de l'art typographique en Bavière*, lu dans une assemblée publique de l'académie des sciences de Munich, 1801, in-4°. IV. *Recherches sur les cours d'amour dans le moyen âge*, tirées d'anciens manuscrits, Munich, 1803, in-8°. V. *Anciennes traditions sur la naissance et la jeunesse de Charlemagne*, ibid., 1803, in-8°. VI. *Histoire des Juifs en Bavière*, Landshut, 1803, in-8°. VII. *Mémoires d'histoire et de littérature tirés principalement des manuscrits de la bibliothèque de Munich*, ouvrage périodique, Munich, 1803 et années suiv., in-8°. VIII. *Pensées sur la vraie idée qu'on doit se former de la mnémonique et sur ses avantages*, ibid., 1804, in-8°. IX. *Théorie abrégée de la mnémonique*, Nuremberg, 1807, in-8°. X. *Mémoires pour l'histoire littéraire de la baguette divinatoire*, Munich, 1807, in-8°. XI. *Bibliothèque historique et statistique de Bavière*, en forme de manuel. *Prospectus*, ibid., in-8°. XII. *Discours sur les résultats immédiats de l'invention de l'imprimerie*, ibid., 1808, in-4°., etc. Le baron d'Arétin a été l'éditeur de la *Notice statistique de l'évêché d'Augsbourg*, par Jos. Elie de Seyfried, Landshut, 1804, in-8°., et y a joint une Vie abrégée de l'auteur. Il a fourni beaucoup d'articles à la Gazette littéraire universelle de la Haute-Allemagne et à d'autres journaux, a rédigé l'*Aurora*, in-4°., depuis janvier 1804 (en société avec BABO), et a publié lui-même, depuis juillet 1806, à Munich, un nouveau journal sous le titre de *Nouvel indicateur littéraire*, qui s'imprime à Tubingen depuis 1808. Entre autres morceaux curieux, il y a inséré

dans les nos. 1 et 2 de 1808, un *Mémoire sur les nouvelles recherches pour une langue universelle.* T.

ARGENCE (D'), maréchal-de-camp, commandait le département de la Nièvre lors du retour de Louis XVIII en juillet 1815. Sitôt que la nouvelle officielle de l'entrée du monarque dans sa capitale lui fut parvenue, il s'empressa d'envoyer une adresse au ministre de la guerre, dans laquelle il protestait de sa fidélité au Roi légitime. A.

ARGENS (Pierre-Olivier d'), né à Pont-Croix près Quimper, émigra en 1792, et servit sous les ordres de M. de Pastarice dans le régiment de Chartres: il fit la campagne des princes, et au mois de novembre suivant il quitta ce régiment pour se rendre à Jersey. Il servit alors dans le corps de gentilshommes bretons commandé par M. Dudresney, et ensuite par le prince de Léon. A.

ARGENSON (De Voyer d'), descendant du lieutenant-général de police et garde-des-sceaux de ce nom, émigra en 1792, servit dans l'armée de Condé, rentra en France après le 18 brumaire, recouvra une partie de ses biens qui n'étaît pas vendue, se livra au commerce des blés, et, par les bénéfices qu'il y fit, parvint à racheter la forêt de la Guerche en Poitou, qui avait appartenu à sa famille. Il rentra ainsi en possession de toute sa fortune qui est très considérable, et surtout il resta propriétaire de la belle terre des Ormes près de Châtelleraut. M. d'Argenson a épousé la veuve du prince Victor de Broglie, fille du maréchal de Rosen. Il fut nommé par Buonaparte préfet des Deux-Nèthes; et il donna sa démission de cette place en 1812, à la suite des actes de despotisme auquel se livra le gouvernement impérial relativement à l'octroi municipal d'Anvers, et lorsque le même gouvernement voulut le charger de nouvelles vexations pour la conscription et les impôts. Après le retour du Roi en 1814, M. d'Argenson fut nommé préfet des Bouches-du-Rhône, et il refusa cette place. Député à la chambre des représentants par le département du Haut-Rhin en mai 1815, il se fit peu remarquer dans cette assemblée. Le 24 juin, la commission du gouvernement le nomma l'un des plénipotentiaires envoyés aux puissances alliées pour négocier la paix; et dans le mois d'août suivant, il fut nommé membre de la chambre des députés, bien qu'il eût auparavant protesté contre l'ordonnance royale qui réunissait les colléges électoraux. A la séance du 23 octobre, il se prononça fortement contre la loi des mesures de sûreté générale. Son discours, écouté avec défaveur, lui attira un rappel à l'ordre; et au moment où il voulut parler des bruits qui couraient sur les massacres des protestants dans le Midi, un membre lui adressa cette apostrophe: *Croyez-vous être au Champ-de-Mai?* Depuis ce temps M. d'Argenson ne parut plus à la tribune. Il est membre de la société de l'enseignement élémentaire. A.

ARGOUT (D'), auditeur au conseil-d'état sous le gouvernement impérial, fut nommé maître des requêtes surnuméraire en 1814, et prêta serment au Roi en cette qualité le 3 août de la même année. Il fut aussi nommé maître des requêtes en service extraordinaire par ordonnance royale du 23 août 1815, et ensuite préfet des Basses-Pyrénées. Peu de temps après son arrivée à Pau, il publia la proclamation suivante, adressée aux habitants de son département: « L'armée espagnole a repassé la Bidassoa; le petit-fils de Henri IV vient » d'accomplir le salut du Midi: son noble cœur n'aspire qu'au bonheur des » Français, et sa présence seule a ramené la sécurité. Habitants des Basses-Pyrénées, redoublez, s'il se peut, » votre tribut d'amour, de reconnaissance et d'admiration! Vous avez volé » à la défense de la patrie; vous avez » rivalisé d'empressement pour donner à » votre Roi une preuve de votre zèle. » Mgr. le duc d'Angoulême daigne me » charger d'exprimer aux Béarnais, aux » Basques, et en particulier à la ville de » Baïonne, combien il est touché de » leur zèle. Retournez dans vos foyers » avec la conscience d'avoir fait votre » devoir, avec la douce certitude que » votre conduite a été appréciée par » S. A. R., et qu'elle sera connue de » notre bon Roi..... Que vos relations » amicales avec les Espagnols reprennent toute leur activité. La sévère » discipline de leur armée, leur prompte » condescendance aux desirs de S. A. R. » doivent resserrer les liens qui unissent » les deux peuples. » A.

ARGUELLADA (Raymond), député aux cortès espagnols, pour la province de la Manche, naquit à Grenade en 1768. Son caractère vif et indépendant

le rangea bientôt du parti des *libéraux ;* et il contribua beaucoup par ses lumières à la rédaction de la nouvelle constitution. Cette constitution fut publiée à Cadix le 19 mars 1812, et imprimée à la typographie royale. Les cortès avaient décidé que Ferdinand ne remonterait sur le trône, qu'après l'avoir acceptée. Arguellada fut un des députés qui se rendirent à Valence pour la lui présenter. Mais, soit que ces députés aient mis trop de dureté et même d'insolence dans leur mission, soit que Ferdinand, se voyant appuyé par la noblesse, n'ait pas voulu consentir à de pareilles concessions, il refusa de donner sa signature : son parti s'étant accru de jour en jour, il entra triomphant dans la capitale, et les cortès furent dissous. A.

ARGUELLES (Auguste), né à Ribadesella, province des Asturies, en 1775, se fit remarquer, par une imagination vive et les plus heureuses dispositions, à l'université d'Oviédo, où il étudia le droit. Cadet de famille, il se rendit à Madrid, lorsqu'il eut fini ses cours, pour obtenir un emploi dans la magistrature: il ajoutait alors à ses modiques revenus le produit de son travail comme employé à la secrétairerie de l'interprétation des langues étrangères. Sixto Espinosa, directeur de la caisse d'amortissement sous Charles IV, lui fit quitter cette occupation pour l'employer dans ses bureaux. Bientôt on le chargea d'une mission pour Lisbonne ; et à son retour il fut envoyé à Londres, en apparence pour y régler des affaires de finances, mais réellement pour une négociation politique très importante. Arguelles revenait en Espagne et se trouvait à Cadix, lorsque la dernière révolution éclata, et que les autorités se réfugièrent dans cette ville. Il parut, en qualité de député de sa province, aux séances de la régence provisoire, fut membre du comité chargé du projet de constitution, et rédigea le rapport fait à cette occasion. Ce projet et ce rapport, imprimés à Cadix en 1810, brochure in 8°, ont été traduits à Paris par Nunuez Taboada. L'auteur y fait preuve d'un grand talent comme écrivain et comme orateur: il excita un tel enthousiasme parmi les libéraux, qu'ils lui décernèrent le surnom de *divin*. Le 10 mai 1814, à quatre heures du matin, Ferdinand VII le fit arrêter à Madrid, et conduire, les fers aux mains, dans la prison d'état appelée la tour du quartier des gardes-du-corps. Des juges furent nommés pour instruire son procès : mais il mit tant d'adresse dans ses interrogatoires, qu'il les compromettait ; ce qui les fit renouveler cinq fois de suite. Le roi, pour terminer cette singulière procédure, s'en est fait apporter les pièces, sur lesquelles il a écrit, *dix ans de galères au préside de Ceuta.* Arguelles subit sa peine, et a refusé les secours pécuniaires que lui ont offerts quelques Anglais, « ne voulant rien recevoir des sujets d'un gouvernement qui n'avait pas aidé à rendre la liberté à l'Espagne ». — Arguelles (Canga), autre député espagnol, fut exilé pour huit ans à Peniscola, vers la fin de 1815. *

ARICI (César), poète italien, né dans le Brescian vers 1785, débuta en 1808 par un poëme didactique en quatre chants, qui fut regardé comme une espèce de chef-d'œuvre. Le talent d'un âge mûr, qui s'y trouvait réuni à la grâce, à la fraîcheur de la jeunesse, fit concevoir au Parnasse italien les plus flatteuses espérances. Ce poëme était en vers blancs qui, appelés *sciolti* en italien, sont les plus difficiles à faire, parce qu'on y exige que la pensée et la poésie compensent éminemment l'absence de la rime. Ce poëme, imprimé à Brescia, traite de la culture des oliviers, et a pour titre : *La Coltivazione degli olivi.* C'était le premier où ce sujet eût été envisagé sous tous ses rapports. Le premier chant est consacré aux dispositions préparatoires, comme le choix du terrain, du site, la plantation, les soins qu'exige l'arbuste naissant. Dans le second chant, où le poète parle de l'éducation des jeunes oliviers, il décrit un bois charmant animé par la présence des dryades et des nymphes champêtres. Le troisième, commençant par un éloge aussi naturel qu'ingénieux de la princesse Auguste-Amélie de Bavière, alors vice-reine à Milan, amène agréablement la continuation des préceptes relatifs à l'accroissement de l'olivier. Enfin le quatrième traite de la manière d'en cueillir les fruits. Il y a de jolis tableaux et des comparaisons charmantes dans la description des travaux de leur récolte; et le poète inspiré, dans tout le cours du poëme, par une sensibilité touchante, s'abandonnant à une délicieuse mélancolie, finit par demander que, si la mort se prépare à couper bientôt le fil de ses jours, on plante un olivier sur sa tombe,

et que ses amis viennent y consoler son ombre par des vers analogues au sentiment qu'il a pour eux. Arici fut presque aussitôt admis à l'athénée de Brescia, où depuis lors il a souvent récité des vers dignes de sa réputation. Il a donné en 1813 un second poëme didactique sur un autre sujet d'agriculture, et l'on y retrouve le même talent; cependant cette nouvelle production n'a pas fait dans le public une aussi vive sensation que la première. N.

ARIZA (Le marquis d'), grand d'Espagne, fut nommé à Baïonne, le 4 juillet 1808, grand chambellan du roi Joseph. — Ariza (Le marquis d'), amiral d'Aragon, resta fidèle à Ferdinand VII, et exerça à son retour la charge de grand-chambellan auprès de S. M. en 1814. A.

ARIZAGA, général espagnol, commandait au mois d'avril 1815 à Irun, et y exerçait la plus rigoureuse surveillance sur le passage des courriers français et espagnols; de manière que l'on prétendit alors que ce général paraissait plus propre à surveiller la contrebande qu'à commander une armée, et qu'il réussissait beaucoup mieux à intercepter une correspondance qu'il n'avait réussi à défendre le passage de la Sierra-Moréna. A.

ARJUZON (Le comte d') fut nommé président du collége électoral du département de l'Eure le 14 mai 1806. Premier chambellan de la reine Hortense, Mme. Louis Buonaparte, il a joui d'une grande faveur près de cette dame. Chef de bataillon de la garde nationale de Paris à la fin de 1813, il signa l'adresse des officiers de ce corps à l'empereur Napoléon en janvier 1814. (*V.* Acloque.) Le comte d'Arjuzon fut nommé pair par Buonaparte en mai 1815; il ne prit la parole qu'à la séance du 24 juin, pour témoigner ses regrets sur l'éloignement de M. de Pontécoulant, plénipotentiaire nommé pour aller faire des propositions de paix aux puissances alliées. — La comtesse d'Arjuzon était dame de compagnie de la reine Hortense. A.

ARLINCOURT (Victor d'), auditeur de première classe sous le gouvernement impérial, fut maître des requêtes en service extraordinaire par ordonnance du Roi du 23 août 1815. On a de lui *Une Matinée de Charlemagne*, fragment tiré d'un poëme épique qui ne devait point tarder à paraître, 1810, in-4°. Parmi les éloges de Buonaparte qui se trouvent dans cette pièce, on remarque ces deux vers:

Il paraît, il triomphe, il subjugue, il étonne;
Et son cœur, ses bienfaits, sont les fers qu'il nous donne.

— Arlincourt (Charles-Antoine d'), qui fut auditeur sous le gouvernement impérial, devint maître des requêtes par ordonnance du Roi, du 23 août 1815. — Arlincourt (Charles-Marie-Alexandre d'), frère des deux précédents, était colonel au service de Naples. Les journaux annoncèrent qu'il avait été arrêté à Milan dans les premiers jours d'avril 1815, lorsqu'il passait dans cette ville pour se rendre auprès du roi Murat. Il est actuellement employé comme maréchal-de-camp. A.

ARMAGNAC (Le baron d'), né à Toulouse, était cuisinier de M. d'Argicourt avant la révolution. Il s'enrôla dans les premiers bataillons de volontaires nationaux en 1792, fit les premières campagnes d'Italie, et devint chef de la 32e. demi-brigade, si célèbre par sa valeur. Il fit avec le même corps les campagnes d'Egypte et de Syrie; et c'était lui qui le commandait à Jaffa en 1798. Nommé général de brigade, le baron d'Armagnac commandait le département du Finistère en 1804; et il prêta serment de fidélité à l'empereur, en cette qualité, le 4 décembre de cette année. Il était commandant de place à Paris en 1807, et il fut ensuite employé à l'armée d'Espagne; et le 14 août 1808, il se distingua au combat de Medina del Rio-Secco, emporta la position des insurgés, et fut blessé légèrement: il se distingua encore dans plusieurs occasions, et fut nommé général de division. A la fin d'août 1811, il se porta sur Cuenca, en chassa les insurgés, et seconda les opérations du maréchal Suchet sur Valence; il s'établit ensuite à Cuenca, et garda cette position. A la fin de novembre, il nettoya la Murcie, et battit, le 22 et le 25, le général espagnol Bassecourt, qui voulait entraver les opérations du siége de Valence. A la fin d'octobre 1812, le général d'Armagnac chassa devant lui les corps d'insurgés, et se rendit à la grande armée d'Espagne à Almédovar de Guisar. Il se distingua, vers la fin de juillet 1813, à l'attaque et à la prise de vive force de la position du col de Maya, et fut cité avec éloge. Le 13 décembre, il se distingua de nouveau contre les Anglais au combat

de Cosferehia, et les chassa de leur position sur la montagne de Partenhezi. Le général d'Armagnac commandait une division à la bataille de Toulouse le 10 avril 1814, et s'y fit autant remarquer par son courage que par ses soins à ménager les propriétés des habitants, particulièrement celles de la famille d'Argicourt. Il fut nommé, le 8 juillet suivant, chevalier de Saint-Louis, et commandant de la 11e. division militaire, dans le mois de mai 1815, par Buonaparte. Le 28 juillet, il prit le commandement de l'armée stationée à Bordeaux; ce qu'il annonça lui-même aux troupes, par l'ordre du jour suivant: « La division est prévenue » que M. le général en chef comte Clausel » a quitté le commandement de l'armée » pour se rendre auprès de S. A. R. Mgr. » le duc d'Angoulême, ainsi qu'il me » l'annonce par son ordre de ce jour. En » conséquence, les troupes qui se trouvent dans la division, sont dès ce moment sous mes ordres, en attendant » ceux du Roi. Les chefs des corps sont » invités à maintenir l'ordre et la discipline: ils seront responsables de tous » les excès que pourraient commettre les » troupes sous leur commandement. Je » recommande à tous militaires de continuer à vivre en bonne intelligence avec » les citoyens, et spécialement avec les » gardes nationales: la fidélité au Roi, » l'amour de la patrie, doivent réunir » tous les Français. » Le général d'Armagnac fut ensuite nommé commandant pour le Roi de la 20e. division militaire; et il donna l'ordre du jour suivant à Périgueux le 22 septembre: « D'après les » plaintes portées contre les militaires » qui se permettent des propos séditieux » en prononçant les cris de *vive l'empereur!* voulant prévenir toute espèce » de récidive et les faire punir selon la » rigueur des lois, il est ordonné à MM. » les commandants de la gendarmerie de » faire arrêter tous ceux qui se rendraient coupables d'un pareil délit: » MM. les maires requerront également » la garde nationale; ils feront faire des » patrouilles qui, conjointement avec la » gendarmerie, arrêteront tout individu » qui porterait des marques distinctives » du dernier gouvernement, telles que » cocardes, aigles, ou qui se permettrait » de tenir des propos séditieux. Tout » particulier sera traduit devant les tribunaux civils; tout militaire passera à » un conseil de guerre. » Dans le mois de février 1816, le général d'Armagnac, par un nouvel ordre du jour, fit connaître la condamnation à six mois d'emprisonnement de cinq soldats de la légion départementale qui avaient gardé la cocarde tricolore: « Etre au service du » Roi, dit le baron d'Armagnac, et conserver les signes de ses ennemis, c'est » une fourberie infâme. Qui en est capable, ne peut plus paraître dans nos » rangs..... » A.

ARMAILLÉ (LAFORÊT D'), d'une ancienne et riche famille de Bretagne, était conseiller près la cour royale de Rennes lorsqu'il fut élu membre de la chambre des députés, en septembre 1815, par le département d'Ille-et-Vilaine. Il fut nommé président de la même cour, le 3 janvier 1816. Dans la séance de la chambre, du 15 décembre précédent, M. d'Armaillé avait fait, au nom d'une commission, un rapport sur les substituts des procureurs-généraux, et avait conclu à la suppression de ces emplois: « C'est surtout depuis quinze ans, » dit-il, que nous avons vu multiplier, avec une si déplorable profusion, » tant de places nouvelles qui ont embarrassé toutes les parties de l'administration, dénaturé les institutions les » plus libérales, absorbé une partie considérable des revenus de l'état, et envahi jusqu'aux dernières ressources de » l'indigence. C'est dans ce cas, qu'il est » arrivé que, suivant l'auteur de *l'Esprit des lois*, tout le monde s'est trouvé à son aise, excepté ceux qui travaillent, excepté ceux qui ont de l'industrie, excepté ceux qui cultivent les » arts, excepté ceux qui font le commerce, » excepté ceux qui ont des terres. » D.

ARMAND-GOUFFÉ et ARMAND-SÉVILLE. *Voy.* GOUFFÉ et SÉVILLE.

ARMAND (Mlle.), artiste de l'académie royale de musique, fut long-temps attachée au théâtre de l'Opéra-comique, dont elle faisait les délices. Une plus grande carrière n'a point nui à sa réputation. C'est sur elle et sur Mme. Branchu que reposent les destinées de la scène lyrique; et si cette dernière cantatrice se distingue par la force et l'étendue de sa voix, la flexibilité de celle de Mlle. Armand lui promet de constants succès dans les airs de bravoure et dans ceux qui se composent de modulations vives et variées. — Sa nièce, Joséphine ARMAND, a débuté à

l'Opéra le 10 février 1808, par le rôle d'*Iphigénie*, dans lequel elle a mérité les suffrages des connaisseurs. YE.

ARMAND, artiste du Théâtre-Français, y remplit depuis environ quinze ans les roles d'amoureux et de petits-maîtres. Une jolie figure, de l'aisance, de l'amabilité dans les manières, voilà les principaux traits qui le caractérisent. Nul, après Fleury, ne porte mieux l'habit de cour, ne peint avec plus de vérité la pétulance des jeunes marquis d'autrefois. Ses meilleurs rôles sont ceux du marquis dans *le Distrait*; de Lindor, dans *Heureusement*; de Dorval, dans les *Rivaux d'eux-mêmes*. Sa prononciation, quand il ne la soigne pas, fait perdre une partie de ses paroles Il s'est quelquefois essayé dans de grands rôles, et n'y a pas paru trop déplacé. YE.

ARMAND (FRANÇOIS), avocat à St.-Flour, fut en 1789 député du tiers-état de cette ville aux états-généraux, et nommé par l'assemblée nationale l'un des inspecteurs à la fabrication des assignats, et membre de ses comités de liquidation et des rapports. Au commencement de 1790, il dénonça le choix des commissaires envoyés par le Roi dans les départements. Il voulait, pour soustraire le corps législatif à l'influence du pouvoir exécutif, que le séjour des assemblées fût éloigné de la cour au moins de 20 lieues. En septembre 1795, il fut nommé député du département du Cantal au conseil des cinq-cents, pour la session de l'an IV. A propos du projet de Camus, qui demandait une augmentation de traitement pour les fonctionnaires publics, M. Armand s'écria: « Loin que ce » que vous accordez aux fonctionnaires » puisse les empêcher de mourir de faim, » ils n'auront pas même de quoi se faire » enterrer. » Il conclut à ce que le sou additionnel des impositions fût appliqué à ce traitement. Il parla ensuite sur des matières de législation civile. Après le 18 brumaire, il ne fut point rappelé aux fonctions législatives; mais il passa à celles de juge du tribunal d'appel de Riom. B. M.

ARMBRUSTER (JEAN-MICHEL), né en 1761, à Sulz, dans le duché de Wurtemberg, fut secrétaire du fameux Lavater, et travaillait en même temps à la *Gazette de Zurich*. Il a cultivé ensuite paisiblement les lettres à Constance, à Guntzbourg, et à Vienne, où, après avoir été quelque temps commissaire de police, il fut nommé en 1805 conseiller aulique au département de la police générale. Il a beaucoup écrit en allemand: I. *Fragments physiognomiques*, Zurich, 1783—85, 3 vol. in-8°., avec un grand nombre de fig. C'est un abrégé du grand ouvrage de Lavater. II. *Portefeuille poétique*, Saint-Gall, 1784, in-8°. III. *Esprit des écrits de Lavater* (en vers), *ibid.*, 1786, in-8°. IV. *Contes moraux et petits romans, pour tous les états*, Bregentz, 1787, in-8°. V. *Annales allemandes*, gazette qui s'imprimait à Constance, et qui paraît avoir eu peu de succès. VI. *Joseph II, souvenir historique*, Vienne, 1790, in-4°. VII. *Lectures pour la jeunesse*, Leipzig et Iéna, 1791—94, 7 vol. in-8°. VIII. *Le Messager de Souabe*, Guntzbourg, 1799, in-8°. IX. *Examen de conscience* (Sunden register) *des Français pendant leur séjour dans la Souabe et l'Autriche antérieure*, Carlsruhe, 1797, in-8°. Il a fait plusieurs autres ouvrages de circonstance, sans compter un grand nombre d'opuscules à l'usage des enfants, une traduction des Contes de madame Lafite, etc. Depuis 1805, il est principal rédacteur de la *Gazette de Vienne*. ET.

ARMENONVILLE (LECOUSTURIER D'), né à Gisors, entra fort jeune au service, et y resta jusqu'aux premières années de la révolution. Il était maréchal-de-camp dans l'armée de Dumouriez en 1793, et il obtint sa retraite après le départ de ce général. Devenu membre de la chambre des députés sous le gouvernement impérial, il faisait partie de cette chambre en avril 1814; et il adhéra à la déchéance de Napoléon et de sa famille, adoptant l'acte constitutionnel qui rappelait les Bourbons au trône de France. M. d'Armenonville reçut de Louis XVIII, au commencement de 1815, le titre de vicomte. Après le retour de Buonaparte, les vœux de ses compatriotes le portèrent à la chambre des représentants; mais il refusa constamment d'en faire partie, et continua de vivre dans sa retraite de Gisors. A.

ARMSTRONG, général américain, fut nommé ambassadeur des Etats-Unis en France, et partit de New-York le 4 septembre 1804. Revenu dans sa patrie, il y fut nommé ministre de la guerre, devint odieux au parti fédéraliste, et se vit obligé de donner sa démission, après la

prise de Washington par les Anglais, à la fin d'août 1814. On le regardait comme l'auteur des désastres arrivés dans la capitale, pour n'avoir pas pris à temps des mesures suffisantes. A.

ARNAUD (Jean-Baptiste-Bernard-Antoine d'), né à Perpignan le 20 août 1768, fut maire de cette ville en 1809, et conseiller de préfecture du département des Pyrénées-Orientales en 1813: il fut nommé membre de la chambre des députés en août 1815. Quoique les institutions révolutionnaires aient beaucoup diminué la fortune de M. d'Arnaud, dont la plus grande partie consistait en redevances féodales, il n'en a pas moins montré constamment une modération et des principes qui lui ont concilié l'estime et la considération générales. Il fit partie de la députation qui fut chargée d'aller présenter à S. M les félicitations de la chambre à l'occasion du mariage de S. A. R. Mgr. le duc de Berry en mars 1816. — Arnaud (Le baron), maréchal-de-camp, fut nommé chevalier de Saint-Louis le 27 novembre 1814. — D'Arnaud, ancien officier de marine, fut aussi nommé chevalier de Saint-Louis le 18 août 1814. — Arnaud, chef de bataillon, aide-de-camp du général Gazan, se distingua au siége de Badajoz, le 17 février 1811, dans une sortie contre les assiégés. Il fut blessé, et cité dans le bulletin officiel. — Arnaud de Vitrolles fut présenté à l'empereur, le 19 avril 1812, comme député du département des Hautes-Alpes. — Arnaud (L'abbé), chanoine et grand-vicaire de Rennes, a publié en août 1815: *Éloge funèbre de S. M. Louis XVI, roi de France et de Navarre*, prononcé le jour anniversaire de sa mort, 21 janvier 1815, dans l'église paroissiale de Leudeville, diocèse de Versailles. A.

ARNAULT (Antoine-Vincent), né à Versailles en 1764, fit ses études au collége de Juilly, et fut en même temps secrétaire du cabinet de Madame, comtesse de Provence, et valet de la garde-robe de Monsieur (aujourd'hui Louis XVIII): enfin il dut beaucoup, dans sa jeunesse, aux bontés de la famille royale; et ce fut sous ses auspices qu'il débuta dans la carrière poétique. Son talent se développa au milieu des orages de la révolution, dont il adopta tous les principes. Il se ressentit aussi de toute leur influence. Âpre, nerveux dans ses vers comme dans sa prose, M. Arnault est tout-à-fait étranger à la correction et à la grâce. Il s'était embarqué, en 1798, en qualité d'officier, pour suivre en Égypte Buonaparte, qui l'avait pris en affection; mais il resta à Malte avec Regnault de Saint-Jean-d'Angely, son beau-frère. L'année suivante (septemb. 1799), M. Arnault fut nommé membre de la deuxième classe de l'Institut. Il eut pour concurrents Lemercier et Parny. Après le 18 brumaire, Lucien Buonaparte, alors ministre de l'intérieur, le mit à la tête de la 3e. division de son ministère, à laquelle est attachée la direction de l'instruction publique. Lucien Buonaparte, devenu ambassadeur à la cour d'Espagne, y emmena Arnault, qui fut présenté à l'académie de Madrid. Peu de temps après son arrivée dans cette ville, il adressa à cette assemblée un discours, où il exposa l'état des sciences, des lumières et des arts en France, et demanda que l'alliance qui unissait les gouvernements et les guerriers des deux nations, étendît aussi entre leurs savants la même union et des communications réciproques. De retour à Paris, il reprit ses fonctions aux bureaux de l'instruction publique. Ceux qui ont prétendu qu'Arnault n'avait jamais flatté Buonaparte, n'ont assurément pas lu les discours qu'en cette qualité il prononça à différentes distributions des prix du prytanée français ou des écoles centrales, et toutes les poésies lyriques qu'il composa pour les exercices du conservatoire et lors de la naissance du roi de Rome. Néanmoins il dit un jour, à l'ex-empereur, un mot courageux. Sa tragédie, *Le Roi et le Laboureur*, qui, avec tous les défauts de *Marius à Minturne*, n'en retraçait aucune des beautés, étant tombée à la première représentation, Buonaparte, qui n'approuvait plus les principes républicains dont tous les ouvrages de l'auteur portaient l'empreinte, fut charmé de cette chute, et dit à M. Arnault: « Voilà ce que c'est que de faire des » tragédies après Corneille et Racine. — » Sire, répond Arnault, V. M. donne » bien des batailles après Turenne. » En 1805, Arnault fut élu vice-président de la troisième classe de l'Institut. Depuis long-temps il faisait dans cette assemblée partie de la commission du dictionnaire de la langue française. En 1808, Buonaparte le nomma conseiller honoraire et

secrétaire-général de l'université. En 1814, M. Arnault, comme conseiller de l'université, adhéra à la déchéance de Buonaparte, et il exprima son vœu en faveur des Bourbons. Il alla même à Compiègne au-devant du Roi, son ancien bienfaiteur; mais au mois de janvier 1815, lorsque ce prince réorganisa l'université, Arnault perdit ses doubles fonctions. Au retour de Napoléon, il se prononça fortement en sa faveur; et par décision du ministre Carnot, datée du 27 mars, il fut provisoirement chargé de la direction de l'université avec le titre de conseiller secrétaire général. Le 2 mai, M. Arnault, cédant au desir de Buonaparte, remit au théâtre sa tragédie de *Marius à Minturne*; et cette reprise eut alors un succès auquel la police et les circonstances contribuèrent beaucoup. Electeur du département de la Seine, Arnault parut le 4 juin au *Champ-de-Mai*. Dans le même mois, il fut élu, par la ville de Paris, député à la chambre des représentants convoquée par Buonaparte. A la séance du 24, la commission de gouvernement ayant soumis à cette chambre un projet de loi sur les mesures de sûreté générale, M. Arnault se rangea de l'avis de Regnault de Saint-Jean-d'Angely, pour que cette loi révolutionnaire fût discutée d'urgence. Le lendemain, il insista pour que l'adresse des fédérés parisiens, présentée à la chambre, fût lue dans son entier. « Dans un moment, dit-il, où nous » avons besoin de tous les bras et du » concours de tous les efforts, je crois » que ce serait faire injure aux braves » fédérés, que de ne pas donner lecture » entière de l'expression de leurs nobles » dispositions, etc. » Les représentants ayant, dans leur séance du 28 juin, voté une députation à l'armée, on mit en question si, pour donner plus de solennité à cette demarche, il ne serait pas convenable qu'elle fût arrêtée et exécutée par les deux chambres. Arnault fut d'un avis contraire; et sur sa proposition, la chambre des représentants donna simplement communication à la chambre des pairs de la mesure qu'elle venait d'adopter. A la fin de cette même séance, il fut nommé pour faire partie de la députation à l'armée. De retour de cette mission, il demanda que de nouveaux commissaires fussent nommés; ce qui fut rejeté. Il demanda ensuite que le récit des commissaires qui étaient de retour, fût imprimé, distribué et affiché dans Paris. Cette motion fut adoptée, ainsi que celle qu'il fit dans la même séance, d'une souscription de 50 fr. par chaque député, pour subvenir aux besoins des militaires blessés. Le 3 juillet, il s'opposa à la motion faite par le général Mouton-Duvernet, d'envoyer à l'armée un grand nombre d'exemplaires du journal intitulé, l'*Indépendant* (M. Arnault était un des rédacteurs de ce journal); ajoutant que la chambre ferait mieux de se contenter d'envoyer aux armées l'extrait de ses procès-verbaux. Arnault fut, par l'ordonnance du Roi du 24 juillet, compris, comme prévenu de complicité avec Buonaparte, sur la liste des individus exilés à vingt lieues de Paris, en attendant que les chambres décidassent de leur sort. Il obtint néanmoins du ministre de la police, Fouché, de résider dans une maison de campagne aux environs de la capitale. Lorsqu'il fut obligé de sortir du royaume par l'ordonnance du 17 janv. 1816, il se rendit à Bruxelles et ensuite à Maëstricht. Il n'a pas été compris au nombre des membres de l'académie française par l'ordonnance royale du 18 avril 1816. On a de lui : I. *Marius à Minturne*, tragédie en trois actes, 1791, in-8°. II. *Lucrèce*, tragédie en cinq actes, 1792. III. *Oscar fils d'Ossian*, tragédie en cinq actes, 1796, dédiée à Buonaparte. IV. *Cincinnatus*, ou *la Conjuration de Spurius Mélius*, tragédie, 1794, in-8°. V. *Horatius Coclès*, opéra en un acte, 1794, in-8°. VI. *Mélidor et Phrosine*, opéra en trois actes, 1794. VII. Des *Veillées des Muses* (avec Laya, Legouvé, Vigée et Deguerle), 36 cahiers, in-18 VIII. *Le Roi et le Laboureur*, tragédie tombée en 1806. IX. *Scipion*, tragédie en un acte, 1804. X. *De l'administration des établissements d'instruction publique, et de la réorganisation de l'enseignement*, 1804, in-8°. XI. *Blanche et Montcassin*, tragédie, an VII (1799). Le sujet de cette tragédie fut revendiqué dans les journaux par un nommé Mathieu, qui depuis environ un an avait confié au Théâtre-Français une comédie de sa composition. Ce soi-disant Mathieu était l'abbé Christophe, de Lyon. XII. *Chant lyrique pour l'inauguration de la statue votée à l'empereur par l'institut*. XIII. *Cantate sur la naissance du*

roi de Rome, 1811. XIV. *La Rançon de Duguesclin*, ou *les Mœurs du* XIVe. *siècle*, comédie, 1814, in-8°. (Elle n'eut qu'une représentation et fut sifflée.) XV. *Fables*, 1813, in-12. Plusieurs de ces fables, lues par l'auteur dans les séances publiques de l'Institut, ressemblent beaucoup à des épigrammes. Il a composé quantité de pièces de circonstance pour les fêtes données à Paris sous les gouvernements révolutionnaires; et il a encore en portefeuille, *Germanicus* et *Lycurgue*, tragédies, et au moins une partie d'une troisième, intitulée, *Zénobie*. Il a fait imprimer, dans le *Moniteur*, des fragments d'une tragédie où figurent les Guelfes et les Gibelins. Dans *l'Hymen et la Naissance* (Voy. AIGNAN), on trouve cinq pièces de M. Arnault. — Son fils fut nommé auditeur au conseil-d'état, le 12 février 1809. De l'intendance de Trieste il passa, le 8 avril 1813, à la sous-préfecture de la Châtre. Un décret du 26 décembre, même année, le chargea d'accompagner le sénateur Chasset dans la deuxième division militaire à Metz, pour le seconder dans ses opérations de salut public. M. Arnault fils fut nommé préfet de l'Ardèche par Buonaparte en avril 1815. L'officier d'ordonnance, Launoy, écrivait de Montélimart à l'ex-empereur le 4 juin même année, que M. Arnault était un homme plein de talent et de dévouement à S. M. I. Il perdit sa préfecture après le retour du Roi. A.

ARNAVON (FRANÇOIS), né à Lille, vers le milieu du XVIIIe. siècle, ancien chanoine de Lille et prieur de Vaucluse, actuellement chanoine titulaire de l'église métropolitaine de Paris, vicaire-général de l'archevêque de Corfou, fut député par l'assemblée représentative du Comtat Venaissin, en 1790, auprès du pape Pie VI, pour traiter des affaires de ce comtat. On a de lui: I. Une *Apologie de la religion chrétienne contre le Contrat social*, présentée à S. M. Louis XVI, 1773, in-8°. II. *Pétrarque à Vaucluse*, Avignon 1805; Paris, 1814, in-8°, suivi du *Retour de la fontaine de Vaucluse*; ouvrage dont l'auteur conçut l'idée à l'occasion du voyage que fit MONSIEUR (aujourd'hui Louis XVIII), en 1777, à Vaucluse, où M. Arnavon eut l'honneur d'accompagner ce prince, qui a bien voulu en agréer la dédicace en 1814. E.

ARNDT (ERNEST-MAURICE) était, en 1806, professeur de philosophie à Greifswald en Poméranie. Il s'est acquis une grande réputation en Allemagne, par ses talents littéraires et par l'indépendance des opinions politiques qu'il a répandues dans ses écrits. Ses Voyages sont d'un observateur attentif et éclairé. *L'Esprit du temps* fit beaucoup de sensation à l'époque où il parut. On y trouvait des esquisses historiques et politiques très piquantes, et des vues intéressantes sur l'issue de la guerre. Son auteur conseillait, comme le sûr moyen de renverser Buonaparte, de lui opposer ses propres armes. Buonaparte l'obligea de s'éloigner. Arndt se réfugia en Suède, d'où il n'est revenu qu'au moment de la délivrance de sa patrie. On a publié à Londres, en 1808, in-8°., une suite d'extraits de *l'Esprit du temps*, que le traducteur anglais donne, sur le titre même, comme étant celui pour la publication duquel le malheureux libraire Palm fut mis à mort. Cette assertion est fausse. Arndt fut un des chefs de l'association si connue en Allemagne, sous le nom de *Société d'union pour les vertus*. On prétend que cette association a beaucoup contribué à la délivrance de la Prusse. Il a publié, en allemand: I. *Discours philantropique sur la liberté des anciennes républiques*, Greifswald, 1800, in-8°. II. *Voyage fait en 1798 et 1799, dans une partie de l'Allemagne, de l'Italie et de la France*, Leipzig, 1800-03, six parties in-8°. On a remarqué que dans cet écrit Arndt avait fait l'éloge des Français; ce qui est tout-à-fait en opposition avec ce qu'il en a dit dans ses derniers ouvrages. III. *Essai historique sur l'état des serfs en Poméranie et dans l'île de Rügen, avec une Introduction sur le droit de la glèbe chez les anciens Germains*, Berlin, 1803, in-8°. IV. *La Germanie et l'Europe*, Altona, 1803, in-8°. V. *La Cigogne (der Storch) et sa famille*, tragédie en trois actes, avec une suite, Greifswald, 1804, in-8°., fig. VI. *Fragments sur la civilisation*, Altona, 1805, deux parties in-8°. VII. *Idées sur un aperçu général des langues, considérées sous le rapport historique*, Rostock, 1805, in-8°. VIII. *Voyage en Suède fait en 1804*, Berlin, 1806, quatre parties in-8°. IX. *L'Esprit du temps*, 1806, in-8°. X. Quelques poésies et des fragments dans divers journaux. Rz.

ARNOLD (THÉODORE-FERDINAND-CAJETAN), maître en philosophie et ins-

tituteur à Erfurt, a publié, en allemand : I. *Nouveau Dictionnaire géographique, historique et statistique de la principauté d'Anhalt*, Hambourg, 1802, in-8°. II. *Erfurt, avec ses curiosités et ses antiquités, sous le rapport historique, statistique et commercial*, avec fig., Gotha, 1802, in-8°. III. *Amélie Balbi, vision merveilleuse*, Erfurt, 1805, in-8°. IV. *L'Agréable directeur de musique, ou l'Art de composer et de diriger un orchestre*, ibid., 1806, in-8°. Et.

ARQUIER (Joseph), né à Toulon en 1763, se livra à l'étude de la musique et de la composition. Employé d'abord au théâtre de Lyon, il devint ensuite chef d'orchestre de celui de Marseille, et mit en musique, en 1789, *Daphnis et Hortense*, opéra de M. de Saint-Priest, qui fut représenté dans cette ville. Il vint alors à Paris, espérant, à l'aide de son protecteur, être second maître de musique à l'Opéra. Mais la retraite de M. de Saint-Priest détruisit son espoir. Il fut successivement chef d'orchestre des théâtres de Montansier et de Molière, et finit par retourner à Marseille. Les opéras d'Arquier se distinguent par une composition facile et chantante, des accompagnements légers et brillants, une parfaite entente des convenances de la scène. Il a donné, à Paris, *le Mari corrigé*, *l'Hôtellerie de Sarzano*, *les deux petits Troubadours*, *l'Hermitage des Pyrénées*; à Marseille, *Zizeo et Monrose*, et *les Pirates*. Un second acte qu'il avait fait pour *le Médecin turc*, ne fut point reçu à Feydeau, pour des raisons exposées dans la préface de cette pièce. Ye.

ARRIAZA (Don Jean-Baptiste), poète espagnol, né dans la vieille Castille en 1770, servit dans la marine royale jusqu'à l'âge de vingt-huit ans. Arriaza avait beaucoup de dispositions pour la poésie, et se fit bientôt connaître dans la capitale par quelques pièces fugitives, où l'on remarque de la facilité et de l'élégance. A la mort du duc d'Albe, arrivée en 1798, il publia un petit poème en octaves, où, sous le nom d'Albano, il célèbre les vertus de ce seigneur, dernier rejeton de cette illustre famille. Arriaza réussit parfaitement dans le style tendre et passionné, et il a beaucoup de facilité dans les impromptus. On a de lui plusieurs odes et chansons, qui n'ont pas encore été recueillies. En 1800, il mit au jour un petit poème sur la danse, où il fait beaucoup d'éloge du talent et de la beauté d'une danseuse française (Mlle. Hutin), alors employée au théâtre italien de Madrid. Quelque temps après, étant devenu myope, il quitta le service militaire pour se livrer entièrement à la culture des lettres, et fut nommé l'un des secrétaires de l'ambassade d'Angleterre. Ce fut dans cette contrée, qu'il mit la dernière main à son poème sur la peinture et l'architecture, qu'on imprima à Madrid en 1803. Cette production est celle qui a fait le plus d'honneur à Arriaza. Maître de son sujet, c'est là qu'il a donné tout l'élan à son imagination riche et brillante. En 1805, il vint à Paris, où il demeura quelque temps. C'est alors qu'un de ses compatriotes, M. de Maury, traduisit, en vers français, un fragment de son poème sur la peinture et l'architecture. Ce fragment fait assez connaître le mérite de l'original. Il est imprimé dans la *Revue* du 2 octobre 1805, pag. 49. Arriaza a été constamment attaché à la cause de Ferdinand. Lors de l'entrée de S. M. dans la capitale, il fut chargé de composer toutes les inscriptions qu'on devait placer sur les arcs de triomphe et autres monuments, élevés en mémoire de l'heureuse restauration du monarque. Arriaza est doué d'une figure noble et prévenante; sa conversation est agréable et spirituelle. Il était, en 1815, employé dans les secrétaireries de l'état. A.

ARRIGHI (Jean), député suppléant de la Corse à la Convention nationale, n'y prit séance que le 18 vendemiaire an III (9 octob. 1794). Il fit décréter qu'il serait accordé aux Corses réfugiés sur le continent, des secours provisoires. Il fut ensuite un des commissaires nommés pour examiner la conduite de Joseph Lebon. En 1795 (an IV), il passa au conseil des cinq-cents, et combattit un projet tendant à annuller les élections de la Corse, antérieures à la promulgation de la constitution. A la suite de la révolution du 18 brumaire, le sénat-conservateur le nomma membre du corps législatif, où il fut admis le 11 pluviose an VIII (fin de janvier 1800). Il a été nommé à la préfecture du Liamone en mai 1803 : mais il perdit ensuite cet emploi, et resta néanmoins fortement attaché au parti de Buonaparte, qui le nomma l'un des membres de la junte chargée de l'administration de l'île de Corse lorsqu'il partit de

l'île d'Elbe en février 1815. — Hyacinte Arrighi, de la même famille, fut aussi, en mars 1815, un de ceux qui contribuèrent le plus efficacement à la reddition de la Corse au parti de Buonaparte, en se rendant auprès de la garnison du château, pour lui prouver que la junte n'agissait que pour l'empereur et d'après ses ordres. Les tribunaux civils de Corte et de Calvi furent long-temps présidés par deux Arrighi. D

ARRIGHI, de la même famille que le précédent, fut d'abord colonel du 1er régiment de dragons, colonel de la garde impériale le 19 mai 1806, commandant de la Légion-d'honneur après la bataille d'Austerlitz, et enfin créé duc de Padoue. Il fit la campagne de 1809 contre les Autrichiens, et se distingua le 6 juillet à la bataille de Wagram. L'empereur signa son contrat de mariage, le 3 février 1812, avec Mlle. de Montesquiou, fille du comte Henri de Montesquiou, alors chambellan. Arrighi fut nommé grand'-croix de la Réunion, le 3 avril 1813. A la fin de mai, il arriva à Leipzig avec un corps de cavalerie, chargé de balayer toute la rive gauche de l'Elbe. Il se distingua particulièrement le 18 octobre, à la bataille de Leipzig, et garda les faubourgs de cette ville. Le 26 février 1814, il se porta à Nogent pour en défendre le passage. En avril de la même année, il fit sa soumission au gouvernement royal, et fut nommé chevalier de Saint-Louis. Dès que Buonaparte fut revenu de l'île d'Elbe, il envoya Arrighi en Corse, comme commissaire extraordinaire; et celui-ci s'embarqua à Toulon dans les premiers jours du mois de mai. Lors qu'il fut arrivé dans l'île, il s'y prépara à une vigoureuse résistance, établit son quartier-général à Calvi, fortifia cette place; et lorsque le Roi fut revenu en France, il annonça hautement le projet de rendre la Corse indépendante, et leva, pour y parvenir, des impôts et des recrues. Il fut nommé pair le 22 juin. Regardé comme un des principaux agents de la conspiration de Buonaparte, le général Arrighi fut compris sur la liste des individus qui, aux termes de l'ordonnance du Roi, furent exilés de Paris, en attendant que les chambres pussent statuer sur leur sort, et ensuite obligés de sortir du royaume par une nouvelle ordonnance du 17 janvier 1816. Les journaux annoncèrent ensuite qu'après avoir fait des démarches inutiles pour que le roi de Sardaigne lui permît de se fixer dans ses états, il s'était rendu en Lombardie. D.

ARRIGHI (Joseph-Philippe), chanoine honoraire de la cathédrale de Pise et de l'église métropolitaine de Florence, était, sous l'évêque d'Ajaccio, vicaire-général de l'île d'Elbe et de la principauté de Piombino, lorsque Buonaparte fut conduit à l'île d'Elbe par les commissaires des puissances alliées, le 3 mai 1814. Le 6 de ce mois, il publia un mandement, dans lequel on remarquait les passages suivants : « ...... La divine Providence a voulu qu'au milieu des changements politiques de l'Europe, nous fussions à l'avenir les sujets de *Napoléon le Grand*. L'île d'Elbe, déjà célèbre par ses productions naturelles, va devenir illustre dans l'histoire des nations, par l'hommage qu'elle rend à son nouveau prince dont la gloire est immortelle. L'île d'Elbe prend, en effet, un rang parmi les nations; et son étroit territoire est anobli par le nom de son souverain. Élevée à un rang aussi sublime, elle reçoit dans son sein l'*oint du Seigneur* et les autres personnes distinguées qui l'accompagnent..... Quelles richesses vont inonder notre pays! quelles multitudes accourront de tous côtés pour contempler *un héros!* Le premier jour qu'il mit le pied sur ce rivage, il proclama notre destinée et notre bonheur. *Je serai un bon père*, dit-il, *soyez mes enfants chéris!* Quelles paroles de tendresse! quel gage de notre *félicité future!*... Heureux habitants de Porto-Ferrajo, c'est dans ces murs qu'habitera la *personne sacrée* de S. M. I. et R..... » A.

ARRIULE (Le baron d'), maréchal-de-camp, inspecteur d'instruction de la garde nationale, fut chargé d'organiser, en compagnies de canonniers, dans le mois de juin 1815, les volontaires de l'école de médecine de Paris, qui avaient demandé à Buonaparte la permission de le servir, quel que fût le poste qu'il voulût bien leur assigner. A.

ARRIVABENE (Ferdinand), né dans le Brescian, vers 1760, montra de bonne heure une grande prétention pour la gloire littéraire, sans être secondé par des talents naturels. Il fit cependant des sonnets, et beaucoup d'autres poésies fugitives. La révolution républi-

caine de son pays lui parut ouvrir à son ambition une plus vaste carrière; il en embrassa les principes, et chercha à s'y rendre utile. L'académie de Mantoue l'avait adopté pour l'un de ses membres. Il habitait cette ville; et il devait une partie de sa réputation littéraire à ses liaisons avec l'abbé Bettinello, alors le Nestor de la littérature italienne. Il profitait de toutes les querelles littéraires pour se faire l'ami de celui qu'il présumait devoir triompher, en prenant d'avance son parti. Buonaparte le comprit dans le collége électoral des *Dotti*, de la constitution politique de son royaume d'Italie, et le nomma ensuite juge au tribunal d'appel du département de la *Mella*, à Brescia. Voulant, au milieu de ses occupations judiciaires, atteindre à une gloire littéraire quelconque, Arrivabène imagina une entreprise dont il croyait que du moins la singularité le ferait parvenir à son but. Ce fut de mettre en prose le poème de l'*Enfer du Dante*. Son motif apparent était de le rendre plus intelligible au commun des lecteurs. Cette bizarre traduction commença d'être publiée en 1813. On prouva, dans les journaux d'Italie, qu'Arrivabène n'avait pas lui-même bien compris le Dante, et que les commentaires faits précédemment sur la *Divina commedia*, avaient été beaucoup trop négligés dans son travail. N.

ARTAUD, homme de lettres, né à Paris vers 1774, était attaché à l'ambassade de France près de la cour de Suède en 1792. Envoyé alors en mission auprès des princes français par l'ambassadeur, il fit la campagne de Champagne dans leur armée. M. Artaud rentra ensuite en France, et fut nommé, en 1802, secrétaire de l'ambassadeur Cacault, près de la cour de Rome. Il passa à Naples, puis à Florence, en la même qualité; et il se trouva dans cette dernière ville lorsque la reine d'Étrurie y régnait. Le respect qu'il témoigna à cette princesse déplut à Buonaparte, et M. Artaud fut rappelé. Il fut employé au ministère des relations extérieures, et nommé censeur impérial en 1811, puis censeur honoraire par le gouvernement royal en 1814. Le même gouvernement l'envoya, comme secrétaire d'ambassade, à Rome, où il se trouvait lors de l'invasion de Murat, en mai 1815. M. Artaud se retira à Gènes avec son ambassadeur; puis il est retourné à Rome, après le rétablissement du gouvernement papal. M Artaud est un fort bon juge en peinture; et il a acquis, dans ses divers séjours en Italie, des connaissances très-étendues dans cette partie. Il est chevalier de l'ordre espagnol de Charles IV. On a de lui: I. *Considérations sur l'état de la peinture en Italie dans les quatre siècles qui ont précédé celui de Raphaël*, 1808, in-8°. II. *Le Paradis*, poème du Dante, traduit de l'italien, 1811, in-8°. III. L'*Enfer*, idem, 1812, in-8°. IV. *Le Purgatoire*, idem, 1813, in-8°. (*V.* sur ces trois ouvrages l'article DANTE, de la *Biographie universelle.*) M. Artaud a donné à la *Biographie universelle* un grand nombre d'articles sur des peintres italiens. — ARTAUD (François Soulange), frère du précédent, né à Paris en mai 1779, a publié: I. *Manuel de l'histoire naturelle, traduit de l'allemand de J. F. Blumenbach sur la sixième edition*, Metz, 1803, 2 vol. in-8°., fig. II. *Histoire de la révolution de Danemark en 1660, traduit de l'allemand de Spittler*, 1805, in-12. Il a encore fourni des articles au *Magasin encyclopédique*. D.

ARTHENAY (Le baron LOUIS-GUILLAUME D') fut réélu, par le sénat, le 3 mai 1811, député au collége législatif par le département du Calvados. Il fut de nouveau réélu candidat à la questure, le 20 février 1813. Le 24 octobre 1814, il parla en faveur du projet de loi sur la restitution à faire aux émigrés de leurs biens non vendus; il demanda, par extension à la loi, que les biens cédés à la caisse d'amortissement, ainsi que les canaux, fissent partie de la restitution, et que leurs rentes sur l'état fussent réduites au tiers. A.

ARTIGAS, partisan portugais, au Brésil, profitant des troubles qui déchiraient ce pays, s'isola de tous les partis, et vécut de pillage, attaquant indistinctement les troupes de la métropole et les indépendants. Vers le mois d'avril 1815, il entra en négociation avec les troupes royales; mais ces négociations n'ayant pas pris la tournure qu'il espérait, il parut se jeter dans les bras des indépendants de Buenos-Aires, et il écrivit à leur gouvernement une lettre pleine de protestations de fidélité et de soumission. A.

ARTOIS (CHARLES-PHILIPPE, comte

n°), MONSIEUR, frère du Roi, né à Versailles le 9 octobre 1757, fut créé chevalier de l'ordre du Saint-Esprit le 1er. janvier 1791. Louis XV, son aïeul, pensa un instant à le marier avec Mlle. de Condé; mais il se décida en faveur de Marie-Thérèse de Savoie, sœur cadette de l'épouse de MONSIEUR, comte de Provence. Ce mariage eut lieu le 16 novembre 1773. Marie-Thérèse de Savoie, qui mourut en Angleterre le 2 juin 1805, donna trois enfants à son époux; une fille, morte en bas âge, et LL. AA. RR. les ducs d'Angoulême et de Berri. Mgr. le comte d'Artois était avant la révolution colonel-général des Suisses. Livré dans sa jeunesse à tous les genres de séductions, renommé pour la vivacité de son esprit, sa politesse et sa galanterie, ce prince était aussi protecteur des lettres; il combla de ses bontés l'abbé Delille, qui l'a chanté dans divers passages de ses poésies, et surtout dans *les Jardins* et dans le 4e. chant de *la Pitié*. Des sociétés savantes durent à Mgr. le comte d'Artois la fondation de plusieurs prix. « Ce » prince aimable, dit l'auteur de la *Vie* » *privée des Bourbons*, était l'image des » Français tels qu'ils furent avant la révo- » lution. Ses manières décidées, son grand » air, son goût pour les exercices du corps, » rappelaient quelques traits de Fran- » çois Ier. Sa bonté, sa franchise, son » aimable enjouement rappelaient encore » mieux Henri IV. » Au mois de mai 1777, S. A. R. alla visiter les ports de l'ouest; et dans ce voyage elle recueillit la double satisfaction de faire partout bénir son humanité, et de contribuer par sa présence à encourager la marine à laquelle Louis XVI donnait tous ses soins. Arrivé à Bordeaux, Mgr. le comte d'Artois fut si touché de l'alégresse que les Bordelais firent éclater à sa vue, qu'il dit à son départ aux principaux habitants: « Messieurs, » je suis venu à Bordeaux cette année » pour moi; l'année prochaine j'y vien- » drai pour les habitants. » L'hiver suivant (1778), arriva cette aventure de bal, qui excita un duel entre Mgr. le comte d'Artois et Mgr. le duc de Bourbon. Sincèrement réconciliés, les deux princes se rendirent comme volontaires au camp de Saint-Roch devant Gibraltar au mois de septembre 1782. Mgr. le comte d'Artois eut lieu d'être touché de l'accueil qu'il reçut du roi d'Espagne Charles IV, qui ne l'appelait pas autrement que *son cher neveu*. A son arrivée devant Gibraltar, S. A. R. s'empressa d'aller visiter les batteries et les ouvrages les plus avancés. Le duc de Crillon-Mahon, qui commandait le camp de Saint-Roch, l'accompagna dans cette périlleuse reconnaissance, et voulut en vain modérer l'ardeur du jeune prince. « Que » servirait ma présence ici, dit S. A. R., » si je n'encourageais ces braves tra- » vailleurs en partageant leurs dangers? » Mgr. le comte d'Artois quitta le camp de St.-Roch le 15 octobre. A son retour à Versailles, il fut reçu par le Roi chevalier de St.-Louis. Dès le commencement de la révolution, Mgr. le comte d'Artois se prononça contre les novateurs, et fut un des plus zélés défenseurs des prérogatives royales. Lors de l'assemblée des notables, le bureau qu'il présidait fut surnommé le *Comité des Francs*: hommage que le public rendait au caractère de ce prince, qui, dans son discours d'ouverture, promit de parler au Roi avec franchise. On reconnaît dans sa harangue les sentiments d'un vrai chevalier, et d'un sujet fidèle et loyal; elle était conçue en ces termes: « Vous allez » examiner avec détail les importants » projets sur lesquels le Roi veut bien » nous consulter. Je connais votre pa- » triotisme, votre zèle; et je ne doute » point des marques distinguées que vous » en donnerez dans une occasion aussi » intéressante. Français comme vous, » sujet comme vous, je répondrai à la » confiance que le Roi mon frère nous » témoigne, par la plus entière franchise, » et par la plus parfaite soumission aux » ordres qu'il voudra nous donner pour » le bonheur des peuples et la gloire de » son trône. » Combien le bureau de Mgr. le comte d'Artois fut loin de répondre à la noble semonce de son président! Les séances en furent très orageuses: on y distingua surtout un homme dont le nom devait être attaché à tant de malheureux événements (*Voy.* LAFAYETTE). Quand les notables attaquèrent l'administration de Calonne, Mgr. le comte d'Artois se déclara en sa faveur; et lorsque le parlement fut exilé, pour avoir refusé d'enregistrer l'édit du timbre et l'impôt territorial, ce prince fut chargé, ainsi que son frère, de faire exécuter cet enregistrement. Au moment où il se présenta à la barrière de la Conférence, le mécontentement public se manifesta d'une

manière si effrayante pour sa personne, que ses gardes firent un mouvement pour se mettre en défense. A sa sortie de la cour des aides, son cortége fut encore assailli par de nouvelles clameurs. Un cordon de troupes disposé sur le Pont-Neuf, ferma le passage à la multitude, et lui donna la facilité de continuer sa route. Le comte d'Artois fut du nombre des princes du sang qui présentèrent au roi un Mémoire sur les dangers que courait la monarchie par la révolution qui fermentait dès-lors et s'annonçait dans les prétentions du tiers-état. A l'époque de la convocation des états-généraux, il refusa, par ordre du Roi, la place de député de la sénéchaussée de Tartas : l'ordre de la noblesse lui en fit témoigner ses regrets. Lorsque la nouvelle des événements du 14 juillet fut arrivée à Versailles, S. A. R. parut avec le Roi à l'assemblée ; mais l'altération de sa physionomie, en révélant les sentiments qui l'agitaient, fournit de nouveaux aliments aux accusations dont il était l'objet. Enfin le duc de Liancourt l'ayant informé que les Parisiens avaient mis sa tête à prix, il se déroba pendant la nuit à la fureur de ses ennemis ; et il donna le premier signal de l'émigration, en se rendant à Turin avec sa famille, auprès du roi de Sardaigne son beau-père (en juillet 1789). Les Parisiens quittèrent la cocarde verte qu'ils avaient prise dans les premiers jours de l'insurrection, dès qu'ils s'aperçurent que cette couleur était celle de la livrée du comte d'Artois. L'assemblée nationale reçut avec défaveur l'état de ses dettes qu'Anson préseuta classées parmi les dépenses publiques. L'année suivante, Necker nia lui avoir donné des fonds. En 1790, le comte d'Artois eut une entrevue à Mantoue avec l'empereur Léopold : en 1791, ce prince se rendit à Worms avec le maréchal de Broglie et le prince de Condé ; ce qui détermina l'émigration d'un grand nombre d'officiers. S. A. R. séjourna quelque temps près de Bonn dans le château de Bruhl, vint à Bruxelles, où ce prince fut fêté par l'archiduchesse Marie-Christine, et partit ensuite pour Vienne, où il reçut de l'empereur l'accueil le plus distingué. Le comte d'Artois eut à Pilnitz une entrevue avec le roi de Prusse et l'empereur Léopold. C'est dans cette entrevue que furent jetées les bases de la première coalition, ainsi qu'on le voit dans la convention suivante, qui fut publiée peu de temps après : « LL. MM. » l'empereur, et le roi de Prusse, ayant » entendu les desirs et représentations de » Monsieur et de Mgr. le comte d'Artois, » déclarent conjointement qu'elles regardent la situation où se trouve actuellement le roi de France, comme » un objet d'un intérêt commun à tous » les souverains de l'Europe. Ils espèrent » que cet intérêt ne peut manquer d'être » reconnu par les puissances dont les » secours sont réclamés, et qu'en conséquence elles ne refuseront pas d'employer, conjointement avec leurs dites » Majestés, les moyens les plus efficaces » relativement à leurs forces, pour mettre le roi de France en état d'affermir, » dans la plus parfaite liberté, les bases » d'un gouvernement monarchique également convenable aux droits des souverains et au bien-être de la noblesse » française. Alors et dans ce cas, leurs » dites Majestés l'empereur, et le roi de » Prusse, sont résolus d'agir promptement d'un mutuel accord, avec les » forces nécessaires, pour obtenir le but » proposé en commun. En attendant elles » donneront à leurs troupes les ordres convenables pour qu'elles soient à portée » de se mettre en activité. » Cette déclaration combla de joie le comte d'Artois et les Français qui l'avaient accompagné : mais elle resta sans effet ; et il fut aisé de remarquer, peu de temps après, beaucoup de froideur de la part de la cour de Vienne. Cette cour refusa à S. A. R. la permission d'établir un dépôt de recrutement dans les Pays-Bas. Pendant ce temps, le décret d'accusation était demandé à l'assemblée nationale contre les princes émigrés ; et il intervint un acte législatif portant que tous ceux qui ne rentreraient pas avant le 1er. janvier 1792, seraient déclarés ennemis de la nation. Après l'acceptation de la constitution de 1791, Louis XVI invita le comte d'Artois à revenir auprès de lui. Ce prince qui arrivait à Coblentz, où il s'était réuni à son frère Monsieur, répondit ainsi à la lettre de Louis XVI : « Sire, mon » frère et seigneur, le comte de Vergennes m'a remis hier une lettre qu'il » m'a assuré m'avoir été adressée par » V. M. La suscription qui me donne » un titre que je ne puis admettre, m'a » fait croire que cette lettre ne m'était » pas destinée. Cependant ayant reconnu

» le cachet de V. M., je l'ai ouverte; » j'ai respecté l'écriture et la signature » de mon roi; mais l'omission totale du » nom de frère, et, plus que tout, les » décisions rappelées dans cette lettre, » m'ont donné une nouvelle preuve de » la captivité morale et physique où nos » ennemis osent retenir V. M. D'après » cet exposé, V. M. trouvera simple que, » fidèle à mon devoir et aux lois de » l'honneur, je n'obéisse pas à des ordres » évidemment arrachés par la violence. » Au surplus la lettre que j'ai eu l'honneur » d'écrire à V. M., conjointement avec » Monsieur, le 10 septembre dernier, » contient les sentiments, les principes » et les résolutions dont je ne m'écarte» rai jamais. Je m'y réfère donc absolu» ment : cela sera la base de ma con» duite, et j'en renouvelle ici le serment. » Je supplie V. M. de recevoir l'hom» mage des sentiments avec lesquels je » suis, Sire, mon frère et seigneur, etc. » Le comte d'Artois, de concert avec son frère Monsieur, continua à faire des préparatifs de guerre sur les bords du Rhin; et le parti révolutionnaire mit encore plus d'irritation à l'accuser et à le poursuivre. Le 2 janvier 1792, ce prince fut décrété d'accusation, sur le rapport de Gensonné, par la première législature, à qui l'on dénonça la continuation du paiement de son traitement comme colonel des Suisses, ainsi que la délivrance aux soldats de cette nation, de congés signés de S. A. R. Le 19 mai suivant, un autre décret supprima son traitement constitutionnel d'un million, comme frère du Roi, et déclara ses rentes apanagères saisissables par ses créanciers. Le comte d'Artois retourna, au commencement de 1792, à Turin, d'où l'on soupçonna qu'il correspondait avec les mécontents de Lyon. (*Voy.* le marquis D'AUTICHAMP.) Lors de l'invasion de la Champagne, S. A. R. commandait un corps de cavalerie d'émigrés. Après la mort de Louis XVI, il fut déclaré par son frère lieutenant-général du royaume de France; et les deux princes publièrent, du château de Ham en Westphalie, une déclaration énonçant leurs droits à la régence. Le comte d'Artois partit alors pour Pétersbourg, où Catherine II le reçut avec beaucoup d'appareil. Cette souveraine avait envoyé au-devant de lui, jusqu'à Riga, le prince de Repnin, qui le conduisit à Pétersbourg dans des voitures de la cour. S. A. R. fut traitée dans cette capitale avec tous les égards dus à un grand prince. On lui promit une armée auxiliaire de 20,000 Russes, et l'Angleterre s'engagea à les transporter et à les solder; mais le ministère anglais craignit bientôt de se compromettre envers le parlement: il hésita à donner les subsides nécessaires pour une descente; et pendant ce temps les armées royales de la Vendée, qu'il s'agissait de secourir, éprouvèrent des défaites destructives. Le comte d'Artois fut alors obligé de retourner à Ham auprès de son frère. Avant de quitter les corps d'émigrés sur le Rhin, ce prince avait écrit une lettre flatteuse au maréchal de Broglie, en lui envoyant ses médailles, ses diamants, et l'épée de son f[illegible] pour être vendus au profit des plus [illegible]ssiteux. A la fin de 1794, le gouvernement anglais lui assura un traitement; et S. A. R. s'embarqua le 26 juillet 1795 à Cuxhaven pour Londres. La mort du fils de Louis XVI lui donna à cette époque le droit de prendre le titre de MONSIEUR, qui lui fut donné à la cour d'Angleterre. S. A. R. monta ensuite à bord d'une frégate anglaise qui croisa longtemps sur les côtes de France, et aborda le 29 septembre à l'Ile-Dieu, protégée par l'escadre du commodore Waren. Pendant son séjour dans cette île, le comte d'Artois fit passer des instructions aux chefs des armées royales de la Vendée et de la Bretagne, et il écrivit à Charette pour combiner avec lui son débarquement; mais l'exécution de ce projet dépendait des Anglais, dont les intentions ne paraissent pas avoir été dans ce temps-là de mettre un prince à la tête des Vendéens. En conséquence les obstacles se multiplièrent, et l'ordre de ramener la flotte en Angleterre arriva de Londres, au moment où tout était prêt pour exécuter la descente. Ainsi l'Ile-Dieu fut évacuée, et le comte d'Artois ramené à Portsmouth. A la suite de ce voyage, S. A. R. vécut long-temps à Édimbourg, dans le château des anciens rois d'Écosse. Lors de la fameuse campagne de 1799, ce prince devait aller en Suisse se réunir à l'armée de Condé, qui arrivait du fond de la Russie. Il vint à Londres dans cette intention, et envoya un de ses agens à Suwarow, qui le reçut parfaitement: mais déjà l'armée austro-russe avait été forcée d'évacuer la Suisse; et ainsi commençait à échouer le plan de la seconde

coalition. Le comte d'Artois resta à Londres, d'où S. A. R. dirigea les opérations des royalistes de Bretagne. En février 1800, il fit sa réconciliation avec les jeunes princes d'Orléans, et parut avec eux à la cour. Le 23 avril 1803, il signa, ainsi que les autres princes de sa maison, une déclaration très énergique sur la proposition que Buonaparte venait de faire au Roi pour en obtenir une renonciation à la couronne. (*Voy.* LOUIS-STANISLAS-XAVIER.) Après les préliminaires d'Amiens, S. A. R. retourna à Édimbourg, puis revint à Londres à la reprise des hostilités, et se rendit en novembre 1804 à Calmar en Suède, où il eut une entrevue avec son frère et son fils aîné. Revenu encore à Londres, il ne quitta cette résidence qu'en 1809, lorsque le Roi son frère, s'étant rendu en Angleterre avec toute sa famille, ils allèrent habiter ensemble le château d'Hartwel. Le comte d'Artois ne s'éloigna de cette paisible retraite que vers le commencement de 1813 pour se rendre en Allemagne, afin d'être plus à portée de profiter des chances que les événements de la guerre devaient offrir. Ce prince arriva à Bâle dans le mois de février 1814; et sur divers avis qu'il reçut des dispositions d'un grand nombre de Français, S. A. R. se décida à entrer en France, et vint d'abord jusqu'à Vesoul, où les démonstrations du plus grand enthousiasme lui firent vivement desirer de pénétrer plus loin: mais les souverains alliés ne paraissaient pas avoir encore pris de résolution positive; et l'envoyé de Buonaparte, Caulincourt, fit aussitôt au congrès de Châtillon de vives représentations sur le voyage du comte d'Artois. Le prince se vit en conséquence obligé de suspendre sa marche; et ce ne fut que vers la fin de mars que S. A. R. put de nouveau se montrer aux Français. En pressant de ses pieds le sol de la France, il se livra à la plus touchante émotion: des larmes coulaient de ses yeux. « Enfin, s'écria-t-il, je » suis en France; je n'en sortirai plus. » S. A. R. publia, en sa qualité de lieutenant-général du royaume, la proclamation suivante: « Français! le jour de » votre délivrance approche. Le frère » de votre Roi est arrivé parmi vous. » C'est au milieu de la France qu'il veut » relever l'antique bannière des lis, et » vous annoncer le retour du bonheur » et de la paix, sous un règne protec» teur des lois et de la liberté publique. » Plus de tyran, plus de guerre, plus de » conscription, plus de droits réunis. » Qu'à la voix de votre souverain, de » votre père, vos malheurs soient effacés » par l'espérance, vos erreurs par l'oubli, » vos dissensions par l'union dont il veut » être le gage. Les promesses qu'il vous » renouvelle solennellement aujourd'hui, » il brule de les accomplir, et de signaler, » par son amour et ses bienfaits, le mo» ment fortuné qui, en lui ramenant ses » sujets, va le rendre à ses enfants. » S. A. R. arriva à Nancy le 19 mars; elle resta dans cette ville jusqu'au 8 avril, arriva à Meaux le 10, et le lendemain alla coucher à Livry dans le château de M. de Damas. On s'étonnait de voir que MONSIEUR n'avait point de gardes. « A tra» vers la haie de cocardes blanches qui » ne m'a pas quitté depuis Vesoul, je » n'avais pas besoin de gardes, répondit » ce prince. » Cependant 500 grenadiers de la garde nationale de Paris se rendirent à Livry, pour accompagner S. A. R. jusqu'au sein de la capitale. Le prince alla au-devant de cette troupe zélée; et, se mêlant dans leurs rangs, il adressa à chacun des paroles obligeantes: « Mes enfants, disait-il, vos mal» heurs sont finis; notre unique soin » sera de les faire oublier. J'aime l'habit » que vous portez; il est celui d'un » grand nombre de bons Français: j'en » ai fait faire un à Nancy; je n'en aurai » point d'autre pour mon entrée à Pa» ris. » Les grenadiers transportés entourèrent le prince, et le serrèrent dans leurs bras: alors MONSIEUR fit apporter des pièces de ruban blanc, en coupa un morceau qu'il mit à sa boutonnière, et en fit distribuer à tous ces gardes nationaux, en leur disant: « Mes enfants, » nous avons tous les mêmes sentiments; » portons tous la même couleur qui est » celle du royaume. » Telle fut l'origine de la décoration du lis. Ce fut le 12 avril, que Monsieur fit son entrée dans Paris sur un cheval blanc (1), au milieu des acclamations de la garde

(1) Ce fut ce même cheval dont S. A. R. fit présent en octobre 1815 à M. de Vaublanc, ministre de l'intérieur. Le prince accompagna ce témoignage de sa bonté d'une lettre extrêmement flatteuse, et où l'on remarquait la phrase suivante: « Ce cheval est celui que je montais le jour de mon » entrée à Paris, et je l'ai choisi comme devant » porter bonheur à tous ceux qui s'en serviront. »

nationale et d'une immense population. Les membres du gouvernement provisoire attendaient S. A. R. hors de la barrière de Bondy. Le prince répondit en ces termes à la harangue du président (*V.* TALLEYRAND) : « Je vous remercie » de ce que vous avez fait pour notre » patrie. J'éprouve une émotion qui » m'empêche d'exprimer tout ce que je » ressens. Plus de divisions, la paix et la » France... Je la revois enfin, et rien n'y » est changé. *Il n'y a qu'un Français* » *de plus.* » On retint cette phrase de la réponse de Monsieur au discours du préfet de la Seine, qui le harangua en deçà de la barrière : « Les Français » peuvent être certains que mon frère et » moi, qui sommes unis par les mêmes » sentiments, nous ferons tous nos ef» fort pour leur rendre le bonheur qu'ils » me donnent aujourd'hui. » Après que le frère du Roi eut été, à Notre-Dame, rendre à Dieu des actions de grâces, il remonta à cheval pour se rendre aux Tuileries, où le drapeau blanc fut arboré au moment de son entrée dans le palais de ses pères. « Après tant de traverses, » disait S. A. R., il est doux de se re» poser dans le palais de ses pères (puis » se tournant du côté des maréchaux qui » l'accompagnaient) et sur vos lauriers » Messieurs. » Le 15, Monsieur reçut le sénat qui, par délibération prise la veille, avait déféré à S. A. R. le gouvernement provisoire, sous le titre de lieutenant-général du royaume, *en attendant que Louis-Stanislas-Xavier de France, appelé au trône, eût accepté la charte constitutionnelle* Monsieur répondit au discours du président : « J'ai pris connais» sance de l'acte constitutionnel qui rap» pel'e au trône de France le Roi mon » auguste frère; je n'ai point reçu de lui » le pouvoir d'accepter la constitution ; » mais je connais ses sentiments et ses prin» cipes, et je ne crains pas d'être désa» voué en assurant en son nom qu'il en » admettra les bases. Le Roi, en déclarant » qu'il maintiendrait la forme actuelle » du gouvernement, a donc reconnu que » la monarchie devait être pondérée par » un gouvernement représentatif, divisé » en deux chambres; ces deux chambres » sont le sénat et la chambre des députés » des départements : que l'impôt sera » librement consenti par les représen» tants de la nation; la liberté publique » et individuelle assurée; la liberté de » la presse respectée, sauf les restric» tions nécessaires à l'ordre et à la tran» quillité publique; la liberté des cultes » garantie : que les propriétés seront in» violables et sacrées; les ministres res» ponsables, pouvant être accusés et » poursuivis par les représentants de la » nation : que les juges seront inamo» vibles; le pouvoir judiciaire indépen» dant, nul ne pouvant être distrait de » ses juges naturels : que la dette pu» blique sera garantie; que les pensions, » grades, honneurs militaires, seront » conservés, ainsi que l'ancienne et la » nouvelle noblesse; que la Légion-d'Hon» neur sera maintenue; le Roi en détermi» nera la décoration : que tout Français » sera admissible aux emplois civils et » militaires; qu'aucun individu ne pourra » être inquiété pour ses opinions et ses » votes, et que la vente des biens natio» naux sera irrévocable. Voilà ce me » semble, Messieurs, les bases essentielles » et nécessaires pour consacrer tous les » droits, tracer tous les devoirs, assurer » toutes les existences, et garantir notre » avenir » A ce discours écrit, Monsieur ajouta ces paroles : « Je remercie le sé» nat de ce qu'il a fait pour le bonheur » de la France en rappelant son souve» rain légitime. Le Roi et sa famille sa» crifieront leurs jours au bonheur des » Français. Il ne peut y avoir parmi » nous qu'un sentiment : tout le passé » est oublié; nous ne formons plus qu'un » peuple de frères. Pendant le temps que » je serai à la tête du gouvernement, » temps qui sera, j'espère, très court, » j'emploierai tous mes moyens à tra» vailler au bonheur public. » — Un sé» nateur s'écria alors : « Ah ! c'est bien le » fils d'Henri IV. » — Monsieur reprit : « Son sang coule dans mes veines; je » voudrais avoir ses talents, mais je suis » sûr d'avoir son cœur, et son amour » pour les Français. » Après le sénat, Monsieur reçut les députés du corps législatif, et leur témoigna sa satisfaction de se trouver au milieu de ces dignes représentants. « Le Roi et moi, ajouta-t-il, nous » avons vivement senti le mérite de votre » courageuse résistance à la tyrannie, » dans un moment où il y avait un grand » danger à réclamer contre la cruelle » oppression qui pesait sur la France. » Toutes les paroles qu'on recueillait de la bouche de Monsieur, son affabilité envers tous ceux qui l'approchaient, ses

manières si franches et si nobles, ajoutaient chaque jour aux sentiments d'amour qu'avait excités son retour; et à la vue des transports que sa présence fit éclater la première fois qu'il vint à l'Opéra, Monsieur put avec raison laisser échapper ce mot touchant: « Que je suis » heureux! que je suis heureux!.... Je » n'ai qu'une crainte, c'est que ce bon » peuple n'épuise pour moi tout son en- » thousiasme. » Monsieur, après avoir attaché à sa personne un conseil composé principalement des membres du gouvernement provisoire, s'occupa sans relâche de l'administration du royaume. Il donna, le 16 avril, une déclaration par laquelle, attendu que l'ordre et la paix étaient rétablis en France, et que le gouvernement avait pris une marche régulière, S. A. R. révoquait toutes commissions particulières données par lui, à l'effet de contribuer au rétablissement de la monarchie. Le véritable motif de cette révocation de pouvoirs était le peu de modération que plusieurs de ces commissaires avaient montré dans l'accomplissement de leur mission. Aussi, quelques jours après, d'autres commissaires du Roi furent nommés. Un des premiers objets de sa sollicitude fut le soulagement des militaires malades et blessés que le gouvernement de Buonaparte avait négligés avec une cruauté sans exemple. S. A. R. s'occupa aussi de mettre à la disposition du ministère de la guerre, des fonds, pour payer plusieurs mois de l'arriéré de la solde des troupes. Le 19, il rendit une ordonnance pour que les insignes, ornements, sceaux, archives et généralement tous les objets à l'usage du S. Père, qui, saisis par Buonaparte, avaient été mis en dépôt à Paris, fussent restitués à Sa Sainteté. On remarquait ces mots, dans le préambule de cet acte: « Desirant, » par la promptitude d'une trop juste » restitution, manifester au S. Père notre » zèle, notre dévouement, et prouver à » l'Europe et à la chrétienté combien » les excès passés ont été et sont loin » de notre pensée et de notre cœur, » de la pensée et du cœur des Fran- » çais, etc. » Par une autre ordonnance du 22, des commissaires extraordinaires furent envoyés dans chacune des divisions militaires, pour y répandre une connaissance exacte des événements qui avaient rendu à la France son légitime souverain, et pour faciliter l'action du gouvernement royal. Le choix de ces commissaires, qui presque tous avaient servi le gouvernement impérial, mais dont le loyal retour à la cause des Bourbons ne pouvait être suspect, ne fit pas moins d'honneur à la modération du prince que le discours qu'il leur adressa au moment de leur départ: « Je » vous ai confié une mission importante, » leur dit-il, et je vous ai choisis de » manière que les Français qui ont pro- » fessé des opinions différentes, con- » nussent également l'état de la France. » Vous apprendrez tous combien sont » nécessaires l'oubli du passé, les sacri- » fices mutuels, enfin la franche réunion » des vœux et des volontés pour réparer » de grands désastres. Portez au peuple » l'espérance, et rapportez la vérité au » Roi. Dites partout, répétez jusque sous » la chaumière du pauvre, que le Roi » arrive avec les sentiments d'un père, » et qu'il partagera le malheur de ses » enfants jusqu'à ce qu'il l'ait réparé. » Le 23, S. A. R. rendit une ordonnance en vertu de laquelle tous les détenus pour délits relatifs à la conscription, devaient être mis en liberté. Même jour, autre ordonnance portant diminution des droits sur les marchandises coloniales; et création d'une commission d'officiers-généraux chargés de discuter les affaires du ministère de la guerre. Le 25, voulant consacrer le souvenir de la courageuse résistance que les habitants de l'ouest avaient si long-temps opposée au renversement du trône et de l'autel, S. A. R. décréta que la ville ci-devant appelée Napoléon prendrait le nom de *Bourbon-Vendée*. Le 26, ordonnance portant suppression des cours prévotales et des tribunaux des douanes. Le 27, décret ordonnant la suppression de la taxe du décime de guerre dans la perception des droits réunis. Voici les motifs de cette ordonnance: « Ne voulant pas préjuger » ce que le Roi, du consentement de la » nation, pourra apporter de modifica- » tions à la perception des droits réunis, » mais connaissant ses intentions pater- » nelles pour le soulagement de son peu- » ple; nous avons cru devoir retrancher » tout ce que cet impôt a de plus vexa- » toire. » Nous ne comprenons pas dans cette liste des principales ordonnances rendues par Monsieur, celles qui eurent pour but de réparer des injustices commises par le gouvernement impérial en-

vers des particuliers, tels que le magistrat Lecourbe et le capitaine de vaisseau St.-Cricq. Tous les discours, tous les actes de ce prince, portaient le cachet du même attachement à la religion, à la morale; du même esprit de modération et du même amour de la justice. « L'instruction est le premier besoin des » empires, dit-il au grand-maître de » l'université; le Roi mon auguste frère, » n'en doutez pas, soutiendra vos efforts. » Il connaît le prix des belles-lettres qui » ne peuvent fleurir qu'avec les bonnes » mœurs. » Le doyen de la faculté de droit reçut de la bouche de Monsieur cette sage exhortation : « Je vous engage » surtout à ne pas oublier dans votre » enseignement la religion qui fonde et » conserve les empires..... — Continuez » de défendre avec courage la veuve » et l'orphelin, dit-il au bâtonnier de » l'ordre des avocats, c'est votre plus » beau titre : c'est en soutenant les » droits de la justice que vous servirez » bien le Roi et la nation. » Un officier-général, admis au lever de S. A. R., lui disait avec quelque embarras : « Mon- » seigneur, je viens offrir mes services » à V. A. R.; mais je crois devoir la » prévenir que j'ai servi vingt ans dans » les armées de la république et de Na- » poléon. — « Ce que vous y avez appris » sera fort utile au service du Roi, reprit » S. A. R. » Monsieur répondit à la députation du consistoire des protestants, « que le consistoire devait être assuré » que le Roi se plaisait à embrasser éga- » lement dans ses affections les Français » de tous les cultes, comme il comptait » sur le dévouement et la fidélité de » tous. » Le 24 avril, Monsieur ratifia le traité par lequel furent rendues aux puissances alliées toutes les places encore occupées par les Français, et qui n'étaient pas comprises dans les limites de la France, telles qu'elles se trouvaient au 1er. janvier 1792. Par décret du 21, S. A. R. avait réduit le nombre des bâtiments de guerre ou de transport à 13 vaisseaux, 21 frégates, 27 corvettes et bricks, 15 avisos, 13 flûtes et gabares, 60 transports. Ces actes, consentis par égard pour des souverains qui, il faut en convenir, montraient aussi alors beaucoup de grandeur et de générosité, ne peuvent qu'honorer la loyauté et la noblesse du caractère de S. A. R. Quand on apprit que le Roi approchait de la capitale, Monsieur alla au-devant de S. M. jusqu'à Compiègne. Le 13 mai suivant, S. A. R. fut nommée par Louis XVIII colonel-général des gardes nationales du royaume. Le 15 du même mois, le Roi lui rendit son ancien titre de colonel-général des Suisses. Ce prince fut, à la même époque, attaqué d'une maladie qui fit craindre pour ses jours, et qui le retint au lit près d'un mois. S. A. R. s'était fait transporter à St.-Cloud; et pendant tout le temps que dura sa maladie, le Roi alla presque tous les jours visiter son auguste frère. Le comte d'Artois était rétabli le 7 septembre 1814. Lorsque le Roi fit au Champ-de-Mars la distribution des drapeaux à la garde nationale, Monsieur, en sa qualité de colonel, lui adressa ce discours : « Sire, » la garde nationale est profondément » sensible au grand honneur que V. M. » a bien voulu lui faire en lui donnant » elle-même ses drapeaux. Je puis vous » assurer, Sire, qu'elle en est digne. » Tous sont prêts à mourir pour la per- » sonne de V. M.; et, parmi tant de » sujets fidèles, il n'en est pas de plus » dévoué que leur colonel-général. » A ces mots, il se précipita avec transport dans les bras du Roi son frère, qui l'embrassa en versant des larmes d'attendrissement. Le lendemain, Monsieur partit pour aller visiter les départements du Midi. Ses manières affables et polies excitèrent partout sur son passage des transports d'amour et d'admiration. Ces transports éclatèrent d'une manière bien touchante à Lyon, où S. A. R. arriva le 17 septembre. « Nous avons su mon frère » et moi, dit-il aux Lyonnais, ce que » votre ville a souffert, et vos malheurs » nous faisaient oublier les nôtres »; et dans une autre occasion : « Oui, la fidé- » lité des Lyonnais nous était connue lors- » que nous avons pu songer à rentrer en » France; c'est au milieu de vous que nous » voulions venir. » Les habitants de Marseille reçurent le frère de leur Roi avec des transports dont ils devaient montrer la sincérité quelques mois plus tard. Dans une fête qu'ils donnèrent à S. A. R. le 1.er octobre, jour de son arrivée, Monsieur mit le comble au bonheur qu'excitait sa présence, en annonçant publiquement aux Marseillais que le Roi allait rétablir les franchises de leur port. De pareils transports éclatèrent à Avignon, où le prince se rendit ensuite. Ce fut le

28 octobre, qu'il fit son entrée à Vesoul. « Le souvenir de ce que j'ai vu lors de » ma première entrée dans votre ville, » dit-il au préfet, et les sentiments qui » m'y furent exprimés, sont gravés dans » mon cœur d'une manière ineffaçable. » Ce fut là que je connus le bon esprit » qui animait les Français, et le desir » qu'ils avaient de revoir leur Roi. » S. A. R. autorisa, au nom du Roi, Vesoul à prendre le titre de *bonne ville*. De retour à Paris, le digne fils d'Henri IV témoigna ainsi au Roi, combien il avait été sensible à l'accueil des habitants des départements qu'il avait visités: « J'ai été » reçu à Avignon comme un pape, et à » Lyon comme un roi. » Le 20 décembre, Monsieur partit pour Sens, où il devait assister à un service solennel qui fut célébré en mémoire de ses augustes parents, Mgr. le dauphin et Mme. la dauphine. De retour à Paris, ce prince déploya toute la sensibilité de son caractère dans la visite qu'il fit le 3 mars à l'Hôtel-Dieu. « Mon » devoir, dit-il, en répondant à la ha- » rangue de M. Barbé-Marbois, est de me » rapprocher des pauvres; c'est aussi » mon plus grand plaisir. En m'assurant » de leur bien-être, je satisfais le cœur du » Roi et le mien. » Comme S. A. R. passait sur le pont St.-Charles, les convalescents faisaient entendre sur son passage les cris de *vive le Roi!* Le prince répondit: « Vous faites bien, mes enfants, d'aimer » votre bon Roi; car vous n'avez pas de » meilleur ami. » Le prince apercevant de ce pont le château des Tuileries: « Voilà, dit-il, une perspective heureuse. » Il est bien que l'asile des pauvres soit » ainsi placé sous les yeux du Roi. » Quelques jours après cette visite, Monsieur fit verser dans la caisse des hospices la somme de 4000 fr., pour être distribuée aux malades les plus indigents à leur sortie de l'Hôtel-Dieu. La première nouvelle de l'invasion de Buonaparte sur le territoire français étant parvenue à Paris le 5 mars, Monsieur partit la nuit suivante pour Lyon, et y arriva le 8 à dix heures du matin. Les troupes et les habitants reçurent S. A. R. avec enthousiasme. Tout fut préparé pour la résistance; mais malheureusement il ne se trouvait dans la ville aucune munition de guerre. On comptait sur la garnison de Grenoble, et sur les troupes des départements que Buonaparte devait parcourir avant d'arriver à Lyon. Une défection inattendue rendit ces espérances vaines; Buonaparte approchait avec des forces qui s'accroissaient à chaque pas. Il n'y avait à Lyon qu'un petit nombre de troupes; mais Monsieur qui, selon l'expression du duc de Feltre, ministre de la guerre, dans son rapport à la chambre des députés, montra une énergie au-dessus de tout éloge, ne s'en décida pas moins à tenir derrière des barricades élevées à la hâte. Cependant, à l'apparition des premiers dragons qui précédaient Buonaparte, une défection générale se mit dans les troupes. Après des efforts inouis pour les ramener à leur devoir, Monsieur se vit forcé d'abandonner Lyon; et il partit pour Paris, suivi d'un seul officier de cavalerie. Le 16 mars, S. A. R. passa la revue des 12 légions de la garde nationale de Paris, qui fit en sa présence éclater son enthousiasme. Le même jour, le Roi s'étant rendu au corps législatif (*Voy.* LOUIS XVIII), Monsieur, après que S. M. eut parlé, se leva, et d'une voix entrecoupée prononça ce serment qui pénétra les assistants d'une profonde émotion: « S'il était permis d'élever ici la voix après que le Roi a parlé, » je dirais, tant en mon nom qu'au nom » de toute ma famille, que nous partageons les sentiments que V. M. vient » d'exprimer: c'est au nom de l'honneur » que nous jurons tous d'être fidèles à » V. M., et de respecter la charte cons- » titutionnelle. » Les jours suivants, Mgr. le comte d'Artois fit des efforts inutiles pour préparer à Paris quelque résistance. Lorsque tout fut désespéré, il se mit à la tête de la maison militaire du Roi avec le duc de Berri, et partit du château des Tuileries, dans la nuit du 20 mars, une heure après le départ du Roi. « Cette » malheureuse maison (dit la relation » officielle) à laquelle s'étaient joints un » grand nombre de volontaires de tout » âge et de tout état, avait suivi la même » route que le Roi avait prise pour se ren- » dre à Lille. Des jeunes gens qui pour » la première fois avaient chargé leur » bras d'une arme pesante, des vieillards » faisant à pied des marches forcées dans » les chemins qu'une pluie abondante et » continue avait rendus presque impraticables, s'étaient associés à cette troupe » fidèle, et n'ont été découragés ni par » les privations ni par l'incertitude d'une » marche que la défection des garnisons » voisines rendait à chaque instant plus

» périlleuse. Dans l'absence des ordres » que le Roi n'avait pu faire parvenir, » et à la nouvelle que S. M. était sortie » de Lille, la colonne se porta directe- » ment sur la frontière; mais ne pou- » vant défiler assez promptement pour » suivre toute entière le maréchal Mar- » mont, qui la dirigeait sous les ordres » des princes avec un zèle et une activité » dignes d'un meilleur succès, engagée » dans un terrain fangeux d'où les che- » vaux ne pouvaient sortir qu'avec une » extrême difficulté, une partie de ces » infortunés a été forcée de rester en » arrière. Monsieur, craignant que leur » dévouement ne leur fît courir des pé- » rils inutiles, les a laissés libres de se » retirer. Bientôt surpris et renfermés » dans Béthune par des ordres venus de » Paris, ils n'ont pu même tous se dis- » perser; et ils n'ont laissé à Monsieur » que l'espoir de réunir successivement » auprès de lui tous ceux qu'il pourrait » recueillir sur la frontière, où il est resté » dans ce dessein. C'est le 25, à huit » heures du soir, que le Roi a su Mon- » sieur arrivé à Ypres, et que la nouvelle » du sort qu'éprouvait sa maison mili- » taire est venue ajouter au fardeau des » sentiments douloureux dont il était » accablé. » Monsieur se rendit ensuite à Gand, où il resta auprès du Roi jusqu'au moment de son retour en France; et il rentra dans la capitale avec S. M. le 7 juillet 1815. Par ordonnance du 26 du même mois, S. A. R. fut nommée président du collége électoral du département de la Seine, et ouvrit les séances par un discours aussi noble que touchant. Tous les électeurs admirèrent l'habileté et l'éloquence que le prince mit à diriger les opérations de cette assemblée; et tous furent vivement attendris de l'affabilité et de l'extrême bonté que l'auguste président sut mettre dans les moindres rapports qu'il eut avec ses collègues. L'un d'eux s'étant assis en sa présence par distraction, on l'avertit de son oubli: « Ah! » demeurez, dit aussitôt S. A. R.; ne » sommes-nous pas tous électeurs? » Monsieur fut nommé président du premier bureau de la chambre des pairs dans les premiers jours d'octobre suivant; et, le 12 du même mois, prenant la parole dans la discussion relative aux restrictions que MM. de Polignac et de Labourdonnaye avaient cru devoir faire à leur serment, S. A. R. dit « que » ces observations ne pouvaient empê- » cher d'avoir égard aux principes cons- » titutifs de la charte; qu'il était établi » par elle qu'au Roi seul appartenait le » droit de nommer les pairs, et qu'on » devait prendre garde à porter la moin- » dre atteinte à leur caractère; que les » deux pairs, privés momentanément par » la chambre du droit de prendre part » à ses délibérations, n'avaient été con- » duits à apporter des restrictions à leur » serment que par des principes reli- » gieux, toujours infiniment respectables; » que cette religion devait être sûre de » trouver des appuis et des protecteurs » dans un empire dont le chef s'honorait » du titre de Roi très-chrétien, et dans » une assemblée qui, sans doute, met- » trait toujours au rang de ses premiers » devoirs tout ce qui contribuerait à la » maintenir. » Dans la séance du 14 octobre, le comte d'Artois s'exprima ainsi, sur la proposition qui avait été faite par M. le duc de Fitz-James, de voter des remercîments au duc d'Angoulême, pour sa conduite dans les départements méridionaux: « Si mon fils avait eu le bonheur de » déployer contre les ennemis extérieurs » de la France, le courage que vous vou- » lez honorer en lui, une telle récom- » pense mettrait le comble à ma satisfac- » tion et à la sienne. Mais Français, prin- » ce français, le duc d'Angoulême peut- » il oublier que c'est contre des Français » égarés qu'il a été forcé de combattre! » Et combien a coûté à son cœur cette » cruelle nécessité! Permettez, Messieurs, » que je refuse pour mon fils des remer- » cîments acquis à ce titre. Quant à la » retraite des troupes d'Espagne, ce » n'est pas à mon fils, c'est au Midi tout » entier que nous en avons l'obligation; » c'est à l'excellent esprit dont ces pro- » vinces sont animées, c'est au dévoue- » ment et à la fidélité de la France pour » son Roi, et à l'hommage que le noble » caractère espagnol a rendu à cette fi- » délité, qu'est due la retraite de ces » troupes, que le roi d'Espagne n'avait » fait approcher de nos frontières que » dans les intentions les plus amicales et » les plus généreuses. » La veille de la Saint-Charles, même année, un grand nombre de gardes nationaux de la capitale, étant venus présenter leurs hommages à S. A. R., une médaille fut gravée en mémoire de cette circonstance. D'un côté elle offrait le portrait du prince,

et de l'autre ces mots : *4 novembre 1815, Saint-Charles, la garde nationale parisienne offre son hommage à S. A. R. Monsieur, son colonel-général.* D. et Y.

ARZBERGER (CHRISTOPHE), professeur de mathématiques au gymnase de Cobourg, né le 22 octobre 1772, à Arzberg, dans la principauté de Baireuth, a donné une dissertation intitulée, *Adumbratio doctrinæ Hesiodi de origine rerum, deorumque naturâ*, Erlang, 1794, in-8°., lorsqu'il reçut dans cette université le degré de maître en philosophie. Il a publié depuis : I. *De sextâ propositione primi Archimedis libri de æquiponderantibus*, Cobourg, 1796, in-4°. II. *Détermination de la position géographique de Cobourg*, ibid. 1798, in-4°., en allemand, ainsi que les ouvrages suivants. III. *Cours élémentaire de géométrie pratique à l'usage de ceux qui ne veulent pas étudier les mathématiques*, ibid., 1799, in-8°. IV. *Essai de déterminations géographiques sans triangles ni horloges astronomiques*, ibid., 1800, in-4°.; *idem*, 1801, in-8°. V. *Cours encyclopédique de mathématiques :* la première partie, contenant les mathématiques pures, a paru en 1802, 1 vol. in-8°., avec huit planches et des tables trigonométriques. VI. Quelques opuscules moins importants, et divers articles dans l'*Indicateur littéraire* de Wurtzbourg, en 1794, 95 et 96. Il a reçu, en 1802, le titre de conseiller d'état à Cobourg. Et.

ASPRE (CONSTANTIN, baron D'), feld-maréchal lieutenant au service d'Autriche, est né dans les Pays-Bas, où il se trouvait comme capitaine du régiment de Ligne, à l'époque de la révolution de 1789. Après s'être signalé en différentes occasions, il se rendit dans le pays de Limbourg pour y organiser une levée en masse en faveur de l'Autriche. Actif, entreprenant, et doué de toutes les qualités qui entraînent la multitude, il parvint aisément à son but, fit chasser de cette province tous les révolutionnaires, et forma ensuite, des Limbourgeois qu'il avait armés, un corps dont il fut nommé le colonel dans le même temps qu'il reçut la croix de Marie-Thérèse. Le duc Albert et l'archiduchesse Marie-Christine, son épouse, lui donnèrent des témoignages multipliés de leur estime et de leur satisfaction. Employé dans la guerre qui ne tarda pas à éclater contre la France, le baron d'Aspre s'y distingua en plusieurs occasions. Il était à l'armée qui fit le siége de Lille, en septembre 1792 ; et il fut envoyé au commandant de cette place, pour la sommer de se rendre. Le peuple s'ameuta contre lui, et sa vie fut un instant en danger. Au combat du 10 mai 1793, il conduisit, sous les ordres de Clerfayt, une des colonnes d'attaque contre les bois d'Hanson, et s'empara de cette position après un combat meurtrier; ce qui lui valut de grands éloges de la part du général en chef. Le baron d'Aspre servait en 1796 dans le corps d'armée du général Latour, en Bavière, et il fut blessé vers la fin de la campagne. Employé ensuite en Italie, en qualité de général-major, ce fut lui qui dirigea l'insurrection de la Toscane en 1799. Après la paix de Lunéville, il se rendit dans son ancienne patrie ; et il se trouvait, en 1802, à Bruxelles, où il essuya une grave maladie. Employé de nouveau au service d'Autriche, dans la guerre qui éclata en 1805, il fut fait prisonnier dès l'ouverture de la campagne, près de Gunzbourg, et il n'obtint sa liberté qu'après la paix de Presbourg en 1807. Le baron d'Aspre fut promu au grade de feld-maréchal lieutenant en 1809. Employé en 1813 en Italie dans le corps d'armée du général Nugent, il s'empara de Trieste. Employé de nouveau sous le même général dans la campagne de 1815, il était, dans le mois de mai 1815, chef d'état-major de l'armée qui obtint de si grands succès contre le roi Murat. D.

ASSAC (HENRI D'), né à Médoc près Bordeaux, résidait dans cette ville où il reçut, en 1805, dans sa maison, Forestier et Ceris, chefs de l'agence royale. Cette réunion se faisait sous le prétexte de parties de chasse : mais la police de Buonaparte découvrit cette agence, et d'Assac fut arrêté. Il resta long-temps en prison. A.

ASSALINI (PIERRE), de Modène, s'attacha, en qualité de chirurgien, aux armées, et même, autant qu'il put, à la personne de Buonaparte pendant sa conquête d'Italie. Il le suivit ensuite en Égypte ; et c'est là surtout qu'il eut occasion d'étudier la nature des maladies contagieuses, en traitant les pestiférés de la garnison de Jaffa, dont un tiers mourut dans l'espace de quarante jours. Assalini ne se préserva de la contagion qu'en ne restant, dit-il, auprès des ma-

lades, que le temps nécessaire pour faire son service, et en allant aussitôt respirer un air plus sain. Il a consigné le résultat de son expérience dans une suite d'*Observations sur la peste*, etc., publiées en français en 1803, l'auteur étant alors l'un des principaux chirurgiens de la garde des consuls. Ces Observations ont été traduites en anglais par Adam Neale, Londres, 1804, in-8°. On a peine à concilier les précautions qu'il dit avoir prises contre la contagion de la maladie de Jaffa, avec l'opinion qu'il paraît adopter que cette maladie n'était point contagieuse, opinion à l'appui de laquelle il cite entre autres faits l'exemple de M. Larrey, qui disséqua plusieurs cadavres et en examina les bubons, et surtout l'exemple de M. Desgenettes, qui fit sur lui-même deux piqûres avec une lancette plongée dans le pus d'un bubon, sans que leur santé en ait été altérée. On trouve aussi dans cet opuscule des réflexions sur la fièvre jaune de Cadix, sur la dysenterie et sur le *mirage*. Assalini s'était lié en Égypte d'une manière assez intime avec Eugène Beauharnais. Celui-ci, devenu vice-roi à Milan, le fit chirurgien particulier de sa personne, pendant que Buonaparte le nommait premier chirurgien du roi d'Italie, en lui conférant les décorations de la Légion-d'honneur et de la Couronne-de-Fer. Assalini devint encore le directeur de l'hospice des femmes en couche et enfants-trouvés de Milan; il passa ensuite, comme chirurgien en chef, à l'hôpital militaire de S.-Ambroise. En 1811, il publia un discours italien sur quelques maladies des yeux, dans lequel il examinait les procédés de Beer pour faire des pupilles artificielles, et rendait compte de quelques nouvelles manières d'opérer, qu'il avait imaginées et mises en pratique, sur l'organe de la vue. Vers la fin de la même année, il donna au public un ouvrage plus considérable, accompagné de gravures, et intitulé: *Nuovi stromenti di ostetricia e loro uso*. Le plus curieux de ces instruments, inventés par Assalini, est un forceps perfectionné. La classe des sciences physiques et mathématiques de l'Institut de France, à qui l'ouvrage fut présenté, chargea MM. Sabatier, Pinel, Pelletan et Cuvier, de l'examiner; et l'opinion de ces commissaires fut que les courbures données par l'auteur à son forceps avaient l'avantage de l'éloigner du périnée au moment de l'extraction de l'enfant, et de ne point en faire ressentir l'impression à la partie même du fœtus que l'instrument embrassait. Le rapport fut également favorable aux nouveaux instruments qu'Assalini substituait aux anciens, pour l'opération césarienne. Ce chirurgien suivit Buonaparte en Russie, et ne l'abandonna pas pendant ses guerres de 1813 et 1814. N.

ASSAS (Le comte MONT-DARDIER D'), chevalier de Saint-Louis, est de la même famille que le chevalier d'Assas, officier au régiment d'Auvergne, qui s'immortalisa en mourant glorieusement dans la guerre de sept ans. Le comte d'Assas fut nommé maire de la ville du Vigan, par les commissaires du Roi, en 1815. Il prit, dans le mois de juillet, les mesures les plus efficaces pour empêcher tout esprit de vengeance dans ces contrées, et pour y faire reconnaître l'autorité du Roi. DA.

ASSELIN (EUSTACHE-BENOÎT), avocat au parlement, fut député de la Somme à la Convention nationale, où il vota la détention de Louis XVI et son bannissement à la paix : il dit sur l'appel au peuple, *non*, si c'est une mesure de sûreté générale; *oui*, si c'est un jugement à mort. M. Asselin signa ensuite la protestation contre le 31 mai 1793, et fut à ce titre exclu de l'assemblée, où il ne rentra avec ses collègues qu'en l'an III (1795). Il ne passa point dans les conseils lors de la mise en activité de la constitution. Il vit aujourd'hui dans la retraite. On a de lui: *Coutume du gouvernement, bailliage et prévôté de Chauni, avec des notes*, 1780. B.M.

ASSELIN (JEAN-AUGUSTIN), né le 1er. janvier 1756, était prêtre avant la révolution. Il fut un des électeurs de Paris en 1789, puis officier municipal, maire de Cherbourg, administrateur de la Manche, et enfin député de ce département au conseil des cinq-cents pour la session de prairial an VI (mai 1798). Le 18 brumaire, en terminant ses fonctions législatives, l'a replacé dans la carrière de l'administration. Il fut nommé en floréal (avril suivant), par arrêté consulaire, sous-préfet de l'arrondissement de Vire, puis sous-préfet de Cherbourg. Au mois de mai 1815, il fut nommé membre de la chambre des représentants, par le département de la Manche. On lui attribue une édition des vaudevires d'Olivier

Basselin, publiée à Vire en 1811, 1 vol. in-8°., avec une préface et des notes. L.E.

ASSELIN (Pierre), ex-constituant, était receveur de l'arrondissement de Lisieux, lorsqu'il fut, au mois de mai 1815, nommé député à la chambre des représentants, par le collége électoral de cet arrondissement. Il avait été présenté au corps législatif en 1815, mais non admis. — Un autre Asselin fut présenté à l'empereur, le 22 mars 1812, comme député du collége électoral du département de Loir-et-Cher. Après avoir été maire de Blois, il fut nommé sous-préfet de Chartres le 22 août 1814, et en 1816, sous-préfet de Pithiviers. A.

ASSELIN de VILLIANCOURT, né à Arras, fut aide-de-camp du général d'Hautpoult; fit avec lui les campagnes d'Autriche en 1805, fut nommé maréchal-de-camp, commanda long-temps le fort de Kehl, devant Strasbourg, et fut nommé, le 1er. novembre 1814, chevalier de St.-Louis. Il se trouvait à Paris au mois de mars 1815, et fut nommé chef d'état-major de la 5e. division militaire. Les journaux annoncèrent qu'il avait été arrêté en Alsace dans le mois de février 1816. A.

ASSELIN de VILLEQUIER était, avant la révolution, conseiller au parlement de Rouen. Il fut mis en arrestation, comme suspect, pendant la terreur en 1793, et devint ensuite président, puis premier président de la cour impériale de Rouen. M. Asselin remplit aujourd'hui les mêmes fonctions à la cour royale. — Asselin de Crèvecoeur, son frère, ancien conseiller au parlement et ensuite maître des requêtes, fut arrêté, comme lui, pendant la terreur. Il n'a rempli aucune fonction publique jusqu'au retour du Roi, époque à laquelle il fut nommé conseiller-d'état honoraire et membre de la commission du sceau. MM. Asselin sont l'un et l'autre beaux-frères de Mgr. le chancelier Dambray. A.

ASSEMANI (L'abbé Simon), savant maronite, professeur de langues orientales au séminaire de Padoue, et parent des célèbres orientalistes du même nom (*V.* Assemani dans la *Biogr. univ.*), a publié la Description d'un globe céleste arabe, chargé d'inscriptions cufiques, et provenant du musée Borgia (Padoue, 1790, in-fol). On a aussi de lui des Dissertations sur les monuments arabes en Sicile et à Vienne. Ces ouvrages ont été mentionnés honorablement dans les Mémoires de l'Institut de France. D.

ASTIER, auteur d'un ouvrage intitulé *Graphodromie*, ou *Ecriture cursive* (nouveau moyen d'écrire aussi vite que l'on parle), eut l'honneur de présenter cet ouvrage au Roi dans le mois de janvier 1816. S. M. lui accorda le titre de *Graphodrome du Roi*. A.

ASTORG (Le comte Jacques-Pierre-Hippolyte d'), né en 1761 à Poligni en Franche-Comté, d'une ancienne famille de Guienne, originaire d'Espagne, est chevalier de Saint-Louis, de Cincinnatus et de la Légion d'honneur. Il entra dans la marine dès son enfance, et fut lieutenant de vaisseau en 1786. Après avoir fait cinq campagnes dans les Indes, sous M. de Suffren, il fut présenté à la cour le 30 novembre 1788. Il abandonna la carrière des armes au commencement de la révolution, se retira successivement dans ses terres de Bretagne et de Franche-Comté, et s'établit à St.-Cyr, près d'Etampes, sous le gouvernement consulaire. Nommé président du collége électoral de cet arrondissement, pour la session de 1809, le comte d'Astorg fut élu, par le sénat, membre du corps législatif pour le département de Seine-et-Oise, le 10 août 1810. Le 1er. septembre 1814, il donna, au nom de la commission des finances, des développements aux diverses considérations déjà émises en faveur du projet de loi sur le budget, et justifia l'assentiment donné aux mesures annoncées, par la nécessité où l'assemblée se trouvait réduite, n'ayant que le choix de rejeter ou d'adopter la loi. Le 24 octobre, il combattit le projet de loi sur la restitution à faire aux émigrés de leurs biens non vendus, demanda que la mesure fût pleine et entière, et ne contînt aucune restriction. Il s'attacha ensuite à démontrer l'injustice des dispositions du projet, en ce qu'il accordait tout aux uns et rien aux autres, quoiqu'ils eussent tous parcouru la même carrière de malheurs. « Je n'ai rien à recevoir ni » rien à rendre, dit-il; mais je défends la » cause des plus maltraités et de ceux » qui ont tout perdu : je demande donc » la restitution des biens non vendus, de » quelque nature qu'ils soient, et une » indemnité pour les émigrés qui n'ont » point de restitution à espérer. » Le 3 décembre, il parla en faveur de la

franchise du port de Marseille, retraça l'historique de sa prospérité, fit valoir les avantages de cette mesure, et demanda que le Roi fût supplié d'y joindre la proposition de celle des ports de Dunkerque, de Baïonne et de la ville de Strasbourg. En août 1815, le comte d'Astorg fut président du collége électoral de Rambouillet; et, à la fin de la même année, il alla prendre le commandement d'un vaisseau de ligne dans le port de Toulon. Le 3 mai 1816, il fut nommé commandeur de St.-Louis. Sa fille a épousé M. de Choiseuil d'Aillecourt. D. et *.

ASTORG (Le comte Jacques-Marie d'), parent du précédent, né en 1751, émigra, et fit toutes les campagnes de l'armée de Condé, dont il commandait un corps. Le Roi, à son retour, en 1814, le nomma lieutenant de la compagnie écossaise des gardes-du-corps. Le comte d'Astorg obtint ensuite le commandement du département de Seine-et-Marne; et il s'est retiré du service en 1816, avec le brevet de lieutenant-général, d'après l'ordonnance du Roi qui oblige tous les officiers-généraux qui ont cinquante-cinq ans d'âge de prendre leur retraite. D.

ASTORG (Le comte Adrien d'), fils du précédent, naquit le 3 octobre 1783. Il entra au service sous le gouvernement impérial, fit les campagnes d'Allemagne et de Russie, et se trouvait colonel de cavalerie et officier de la Légion-d'honneur en 1814, à l'époque du rétablissement de la maison des Bourbons. Il fut alors nommé chevalier de St.-Louis et commandant du régiment des dragons de Condé. Le comte d'Astorg était à leur tête, en mars 1815, lorsque ce corps passa sous les drapeaux de Buonaparte : il se rendit à Gand auprès du Roi ainsi que son père; et le 9 septembre de la même année, S. M. le nomma commandant d'un régiment de lanciers de la garde royale. — Son frère cadet (Eugène) est sous-lieutenant des gardes-du-corps dans la compagnie de Grammont, et aide-de-camp de S. A. R. Mgr. le duc de Berri. D et *.

ASTORGA (Le marquis d'), grand d'Espagne de première classe, porta le titre de comte d'Altamira jusqu'à la mort de son père. Il fut le second gentilhomme du royaume qui s'inscrivit, en 1807, pour une somme considérable destinée aux frais de la guerre contre les Français. Un décret de Napoléon Buonaparte, du 12 novembre 1808, le déclara ennemi de la France, de l'Espagne, et traître aux deux couronnes, attendu ses relations avec les insurgés. Au retour de Ferdinand VII, en 1814, il fut parfaitement accueilli par ce prince, et il jouit auprès de lui de beaucoup de considération. S.

ASTRUC, chef de bataillon au 64e. régiment d'infanterie, se distingua le 18 novembre 1809 à la bataille d'Occana en Espagne, et fut nommé membre de la Legion-d'honneur le 17 décembre. Il fut encore cité, le 15 juin 1811, pour sa bravoure, au combat de Villalba. — Un autre M. Astruc, commissaire des guerres de première classe, était attaché à la maison militaire de l'empereur, en 1813. A.

ATHÉNAS, directeur de la monnaie de Nantes et secrétaire de la société des lettres, sciences et arts de la Loire-Inférieure, dissoute en 1816 pour cause d'opinions politiques, a fait insérer dans le *Précis analytique* des travaux de cette réunion en 1814 et 1815, Nantes, Mellinet-Malassis, 1816, in-12, une *Notice sur l'interprétation étymologique d'une inscription découverte dans la Belgique, en 1813, sur un autel dédié à la déesse Sandraudiga.* *

AUBERNON était commissaire ordonnateur à l'armée d'Italie en 1797, et il prit alors des mesures sévères contre les émigrés qui s'étaient introduits dans les administrations. Il prit ensuite un arrêté contenant de nouvelles dispositions sur la délivrance des certificats de non-émigration. Le 14 août 1814, M. Aubernon fut nommé officier de la Légion-d'honneur, par le gouvernement royal. — Aubernon, auditeur de première classe, était, en 1812, auditeur d'ambassade à Varsovie, avec l'abbé de Pradt. Il fut chargé, par décret impérial du 26 décembre 1813, d'accompagner le sénateur Valence dans la 6e. division militaire, à Besançon, pour le seconder dans ses opérations de salut public. Le 18 janvier 1814, il fut nommé préfet de l'Hérault par le gouvernement impérial; et le 14 octobre même année, le Roi le nomma chevalier de la Légion-d'honneur. Le comte d'Artois le nomma officier de la même légion, lors de son passage à Montpellier. Il conserva sa place de préfet pendant l'interrègne de 1815; mais il la

perdit à l'époque du retour du Roi, en juillet de la même année. A.

AUBERT (Marie-Honoré-Laudoald) était membre de la commission populaire de Bordeaux en 1794 : il fut mis hors la loi par un décret de la Convention nationale, et il n'échappa à cette proscription que par une sorte de miracle. Retiré à la campagne, il y fut successivement maire, juge-de-paix, et président d'administration municipale. M. Aubert était sous-préfet à Blaye depuis la création de cet emploi, en 1800, lorsqu'il fut élu, en 1808, par le sénat, membre du corps législatif pour le département de la Gironde. Il fut ensuite nommé chevalier de l'ordre de la Réunion. Le 3 avril 1814, il adhéra à la déchéance de Buonaparte et de sa famille. Le 8, il accepta l'acte constitutionnel qui rappelait les Bourbons au trône de France. Le 7 novembre, il s'éleva contre le projet de loi sur les boissons, et demanda que si les abonnements facultatifs étaient rejetés, les habitants des villes au-dessus de 20,000 ames eussent la faculté de s'abonner. Lors de la discussion du projet de loi sur les grains et farines, il se plaignit du vague de l'article 7, demanda par qui la suspension de l'exportation serait ordonnée quand elle serait jugée nécessaire, et proposa de l'exprimer formellement dans la loi même ; ce qui fut rejeté. M Aubert fut nommé par le Roi chevalier de la Légion-d'honneur en 1814. Député de la chambre des représentants pendant l'interrègne de 1815, pour le département de la Gironde, il garda le silence dans cette assemblée, et justifia par cette conduite l'esprit de modération et de prudence qu'on lui a toujours connu. A.

AUBERT, de la Seine, était en 1797 inspecteur des contributions de Paris. Il fut nommé, en 1798 (an VI), député au conseil des cinq-cents, par la minorité des électeurs, réunie à l'Institut, dont le directoire fit valider les opérations. M. Aubert s'occupa au corps législatif de matières de finances et d'impôts. Ses projets sur le dégrèvement des contributions directes et sur l'établissement d'un octroi municipal à Paris, furent adoptés avec quelques modifications. En 1799 (an VII), il fit un rapport sur la répartition de la contribution foncière. Après la révolution du 18 brumaire, il passa au corps législatif, et sortit de ce corps en 1802 ; il devint ensuite commissaire à la vérification des comptes arriérés des percepteurs de la ville de Paris, et enfin régisseur de l'octroi municipal. M. Aubert a le goût des livres, et il possède une bibliothèque nombreuse et bien choisie. — Un autre Aubert, chef du bureau du contentieux au ministère de l'intérieur, a donné : *Recherches sur les vraies causes de la misère et de la félicité publiques*, ou *De la population et des subsistances, par un ancien administrateur*, Paris, 1815, 1 vol. in-8°. — Enfin, un troisième Aubert, chef de bataillon en non-activité, sortant de l'ancien 133e. de ligne, offrit, en novembre 1815, pour le soulagement de l'Etat, une somme de 1540 fr., qui fut acceptée. A.

AUBIER (Emanuel d'), d'une ancienne famille d'Auvergne, né à Clermont le 20 septembre 1749, fut gentilhomme ordinaire du roi Louis XVI. Après avoir défendu ce prince aux Tuileries le 10 août 1792, il le suivit à l'assemblée nationale, et coucha dans l'antichambre de la famille royale tout le temps qu'elle resta dans l'enceinte de l'assemblée. En quittant le Roi, il lui offrit cinquante louis, qui étaient tout ce dont il pouvait disposer. M. Aubier se réfugia en Allemagne ; et, quelque temps avant le 21 janvier, il adressa au général Dumouriez, puis au chargé des affaires de France à la Haye, une demande pour se rendre prisonnier et être conduit à la barre de la Convention, afin de déposer solennellement contre l'accusation portée contre Louis XVI, d'avoir donné par écrit l'ordre de tirer sur le peuple. Ne recevant d'eux aucune réponse, M. d'Aubier s'adressa à Malesherbes, qui l'engagea, de la part de Louis XVI, à ne point s'exposer inutilement. Frédéric-Guillaume lui adressa une lettre très flatteuse pour le féliciter sur son dévouement. Ce prince, après la mort de Louis XVI, le nomma son chambellan, et le fit commandeur de l'Aigle-noir. Revenu en France depuis 1801, M. d'Aubier est resté dans sa province jusqu'au retour de S. M. Louis XVIII, qui l'a réintégré dans la place de gentilhomme ordinaire. — Trois fils de M. d'Aubier ont émigré comme lui, et ont servi dans les armées des princes. L'un d'eux est devenu major au service de Prusse. Un autre fut présenté au Roi le 27 sep-

tembre 1815, avec quelques volontaires royaux de Clermont, qui avaient été destinés, dans le mois de mars précédent, à marcher sous ses ordres au secours de la duchesse d'Angoulême, à Bordeaux. D.

AUBRY, curé de Veel, fut, en 1789, député du clergé du bailliage de Bar-le-Duc aux états-généraux. Ayant adopté les principes de la révolution, il fut élu évêque constitutionnel du département de la Meuse. Il embrassa ensuite la profession d'avocat, fut administrateur de son département, et devint, en 1811, conseiller en la cour impériale de Colmar. Il n'occupait plus cette place en 1816. A.

AUBUISSON DE VOISINS (D'), ingénieur en chef au corps royal des mines, membre de l'académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, est auteur d'un savant Mémoire sur la force de projection des volcans et sur les effets de l'évaporation. — AUBUISSON (Le chevalier D'), frère du précédent, fit plusieurs campagnes dans l'armée des princes émigrés, rentra en France, et fut professeur de mathématiques au lycée de Toulon, ensuite directeur de l'observatoire de Toulouse. *

AUBUSSON DE LA FEUILLADE (Le marquis PIERRE-JACQUES-ALEXANDRE D'), de l'une des plus illustres familles de France, naquit en mars 1763, et fut héritier substitué des ducs de la Feuillade. Il était colonel avant la révolution; et il présenta à Louis XVI la médaille d'or que l'aîné de cette maison devait offrir tous les cinq ans au Roi, en mémoire de l'érection du monument de la place des Victoires. (*V.* l'article FEUILLADE, dans la *Biographie universelle*) Le roi Louis XVIII le nomma chevalier de Saint-Louis le 11 septembre 1814; et il fut présenté à Sa Majesté le 28 août 1815, comme président du collége électoral de l'arrondissement d'Aubusson. — Hector, comte D'AUBUSSON DE LA FEUILLADE, fut long-temps chambellan de l'impératrice Joséphine, et ensuite ministre plénipotentiaire de Napoléon près la reine d'Étrurie. Nommé, le 1er. septembre 1806, président du collége électoral de la Corrèze, il fut élu candidat au sénat. Le 17 décembre 1807, il fut choisi pour ambassadeur auprès de la cour de Naples. Au mois d'avril 1812, il donna sa fille en mariage au général Caulaincourt le cadet. Nommé pair de France par Buonaparte le 2 juin 1815, il ne prit la parole qu'une seule fois, pour s'opposer avec véhémence à l'adoption de la loi révolutionnaire proposée par le gouvernement provisoire, et adoptée par la commission, concernant les *mesures de sûreté générale*. « Si M. le duc d'Otrante n'était pas mi-» nistre de la police, dit-il, si je n'avais » pas l'honneur d'être membre de la » chambre des pairs, et que la loi fût » admise sans amendement telle qu'elle » nous est présentée, je demanderais un » passeport pour Constantinople. J'ai-» merais mieux vivre sous le joug d'un » pacha que sous celui des dénonciateurs » qui règnent depuis trois mois. » Cette brusque sortie répandit l'hilarité dans l'auguste assemblée, et fit rire jusqu'à S. A. S. le prince archichancelier de l'empire. Y.

AUBUSSON DE SOUBREBOST (MATHIEU), membre du conseil général du département de la Creuse, fut nommé président du collége électoral de l'arrondissement de Bourganeuf, le 14 mai 1806, et présenté à l'empereur le 5 avril 1812, comme député du collége électoral du même département. Nommé député au corps législatif en 1814, il en fit partie jusqu'au mois de mars 1815. A.

AUDE (JOSEPH), chevalier de Malte, né à Apt, en Provence, le 12 décembre 1755, donna en 1778, sur le théâtre de Versailles, un vaudeville sous le titre de *l'Impromptu du cœur*, à l'occasion de la naissance de MADAME, aujourd'hui duchesse d'Angoulême. Ce vaudeville fut composé et joué dans la nuit même qui suivit la naissance de la princesse. M. Aude fut cinq ans secrétaire du vice-roi de Sicile, Caraccioli. Il assista à l'abolition de l'Inquisition, à Palerme. Ce vice-roi, qui regrettait fort la France qu'il avait long-temps habitée, écrivit à d'Alembert en 1780, que le jour de cette abolition était le seul où il se fût estimé heureux d'être en Sicile. Caraccioli parlait un langage moitié italien, moitié français. Il était en correspondance avec les hommes les plus célèbres du temps, d'Alembert, Marmontel, Mme. Necker, etc. Celle-ci lui ayant adressé un compliment ironique sur son langage, Caraccioli dit à M. Aude, son interprète: « Répondez-lui que j'ai un blanchis-» seur de mes linges sales. » Une lettre

de Mme. Necker à M. Aude, a été imprimée dans la *Vie de Buffon*, ainsi qu'une réponse de Frédéric-le-Grand au même, qui avait félicité ce monarque sur sa décision en faveur du meûnier Arnold. M. Aude fut pendant plusieurs années secrétaire de Buffon. On a de lui : I. *Héloïse anglaise*, drame en 3 actes et en vers, 1783, in 8°. II. *Le retour de Camille à Rome*, drame, 1787, in-8°. III. *St.-Preux et Julie d'Etanges*, drame, 1787, in-8°. IV. *Momus aux Champs-Élysées*, comédie, 1790, in-8°. V. *J.-J. Rousseau au Paraclet*, com. en trois actes, 1794. VI. *L'École tragique*, ou *Cadet Roussel professeur de déclamation*. VII. *Cadet Roussel barbier à la fontaine des Innocents*. VIII. *Cadet Roussel misantrope et Manon repentante*, parodie de *Misantropie et repentir*. IX. *Godard* ou *la Loge du portier*. X. *Étienne Flutayot*, ou *le Marchand de joujoux de la rue Saint-Martin*. XI. *Cadet Roussel aux Champs-Élysées*. XII. *Madame Angot au sérail de Constantinople*, drame-tragédie-farce-pantomime en trois actes, 1805, in-8°. XIII. *Élisabeth* ou *l'Exilé en Sibérie*, mélodrame en 3 actes, 1800, in-8°. XIV. *La Paix*, pièce jouée le 13 brumaire an VI, à l'occasion du traité de Campo-Formio. XV. *Le Café d'une petite ville*, comédie en un acte, à l'occasion de la paix, 1801, in-8°. XVI (Avec Lion) *La Ruse d'un jaloux*, ou *la Double intrigue*, 1805, in-8°. XVII. *Diderot* ou *le Voyage à Versailles*, comédie en un acte et en prose, 1805, in-8°. XVIII. *Le Nouveau Ricco* ou *la Malle perdue*, comédie en deux actes, 1805, in-8°. XIX. *Corneille au Capitole*, scènes héroïques à l'occasion du rétablissement de S. M. Marie-Louise, impératrice et reine, après la naissance du roi de Rome, représentées, le 21 avril 1811, sur le théâtre de l'Odéon, 1811, in 8°. XX. *Monsieur de la Giraudière*, folie en deux actes, 1813, in-8°. On a encore du chevalier Aude : I. *La Vie de Buffon*, 1 vol., 1788. II. *Les j'ai vu d'un jeune homme à la mort d'un vieillard*, recueil de poésies, 1791. (Voyez les *Almanachs des Muses*.) III. *Offrande à la religion catholique*, poème adressé à M. de Boisgelin, archevêque de Tours, Paris, 1802. IV. *Héroïde : Didon à Énée, et autres pièces fugitives*, Paris, 1791. V. *Tribut des arts à la ville de Lyon*, Lyon, 1790. Le chevalier Aude a été l'un des membres de la commission italienne aux Archives royales de France. E.

AUDIER MASSILLON (Bruno-Philibert), lieutenant-général de la sénéchaussée d'Aix, fut, en 1789, député du tiers-état de cette sénéchaussée aux états-généraux. Le 30 décembre 1790, il fit rendre un décret pour donner aux officiers ministériels non liquidés le moyen d'employer leurs finances en acquisition de domaines nationaux. Le 15 juin 1791, il annonça à l'assemblée la découverte faite par l'abbé Rochon des moyens de monnayer le métal des cloches, et demanda qu'il fût expressément enjoint au comité des monnaies d'en faire un rapport. Il fut nommé, en 1796, juge de la haute-cour de Vendôme, chargée de prononcer sur la conspiration de Babeuf, et devint, par la suite, conseiller en la cour de cassation ; il en remplit les fonctions depuis plusieurs années. Le 3 avril 1814, il adressa au gouvernement provisoire son acte d'adhésion à la déchéance de Napoléon et de sa famille. Il prit part à la délibération du 25 mars 1815, et en signa l'extrait adressé à Buonaparte. (*Voyez* Muraire.) Le 12 juillet suivant, il fut un des signataires de la déclaration de la cour de cassation à S. M. Louis XVIII, dont voici le passage le plus remarquable : « Heureux » ceux qui, loin des fonctions publiques, » purent se borner à gémir en silence » sur les maux de leur patrie ! Que V. M. » daigne apprécier les motifs de la conduite de ceux qui, placés par leurs » fonctions sous l'action immédiate de » l'oppression, n'auraient pu lui résister » sans faire cesser l'empire des lois et » livrer à l'anarchie l'administration de » la justice. » Le *Journal des Débats*, réfuta ainsi, dans le temps, les assertions contenues dans cette déclaration : « Nous » osons dire que cette excuse ou cette » explication n'est pas satisfaisante : lorsqu'un devoir est clair et incontestable, » il faut le remplir, sans être si prévoyant » sur les suites qu'il peut avoir ; or, quel » devoir plus impérieux que celui de résister à l'usurpation, d'être fidèle à ses » serments, à son Roi, à sa patrie ! L'administration de la justice est sans doute » une très bonne chose ; mais l'interruption momentanée de cette administration, mais l'*anarchie* dont elle était » menacée, ne sont pas les plus grands » maux qui puissent affliger un État :

» nous en avons éprouvé de plus grands, » que la résistance des tribunaux, auxquels la cour de cassation devait l'exemple, nous aurait évités. Cette *anarchie de la justice* eût bientôt fait cesser » l'anarchie politique ou le despotisme » auxquels nous étions en proie; et le » tyran, avec ses satellites, eût été vaincu » par des juges courageux et fidèles. » Dans tous les cas, on est homme et » citoyen avant d'être juge et magistrat; » et ce sont les devoirs d'homme et de » citoyen qu'il faut avant tout remplir. » Mais, que dis-je? ces devoirs sont les » mêmes pour tous; seulement le juge, » le magistrat, l'administrateur, l'homme » en place, contracte une plus grande » obligation de s'y conformer, et obtient » l'autorité d'un plus grand exemple, » quand il est fidèle. Nous prenons la » liberté de le demander au tribunal de » cassation : croit-il que les graves » personnages qui, dans les divers siècles, ont jeté tant d'éclat sur la magistrature française, que les l'Hôpital, » les Brisson, les Tardif, les Harlay, les » d'Aguesseau, les Malesherbes, eussent » signé cette adresse, prêté ce serment, » accepté d'une pareille main et exercé » ces fonctions? Mais pourquoi aller » chercher si loin des exemples et des » autorités? Le président de la cour, M. » Desèze, et le procureur-général, M. » Mourre, ont-ils sacrifié l'honneur et le » devoir à la crainte de faire cesser l'empire des lois, et de livrer à l'anarchie » l'administration de la justice? Comment de pareils guides n'ont-ils pas entraîné tout leur corps? » It.

AUDIFFRET (Gaston, comte d'), d'une ancienne famille du Dauphiné, naquit et fut élevé à Paris à une époque où une naissance distinguée n'était plus un avantage : il fit des études brillantes, et entra fort jeune dans l'administration des finances. Il dut à son travail un avancement rapide et la confiance du ministre, qui le nomma chef de bureau. Le 31 mars 1814, le comte d'Audiffret fut un des premiers gardes nationaux qui arborèrent la cocarde blanche; et en cela il eut d'autant plus de mérite, que le duc de Choiseul-Praslin, son chef de légion, s'opposa de tout son pouvoir à ce mouvement royaliste. (*Voy* Choiseul-Praslin.) M. d'Audiffret contribua aussi, vers le même temps, à l'organisation d'une légion royale, dont heureusement le Roi n'eut pas alors besoin. Son mérite fut apprécié par le baron Louis, ministre des finances, qui le promut au grade de chef de division, et le fit nommer chevalier de la Légion-d'honneur. Lors du retour de Buonaparte, il s'enrôla dans les volontaires royaux, et voulant ensuite se rendre dans la Belgique, auprès du Roi, il ne put obtenir de passeport pour partir; mais il fit partie de l'organisation secrète de la garde nationale qui fut destinée à défendre la cause du Roi. Lors de la présentation qui lui fut faite de l'acte additionnel aux constitutions de l'empire, il signa, *non*. Cet exemple fut suivi de plusieurs employés de sa division. Buonaparte en étant instruit, écrivit deux fois au ministre Mollien, pour qu'il renvoyât M. d'Audiffret du ministère; mais M. Mollien n'en fit rien. — Audiffret (Florimond, vicomte d'), frère du précédent, a suivi la même carrière que son aîné avec la même distinction. Il est chef du bureau de la caisse de service au ministère des finances. Comme son frère, il réunit à des talents agréables, et à une instruction variée, l'aptitude aux affaires administratives. D et Y.

AUDIN (J. M. V.), né à Lyon vers 1789, a quitté sa patrie en 1815, pour s'établir libraire à Paris. Il a publié à Lyon: I. *Louis XVIII, la Patrie, l'Honneur*, juillet 1815. Cette brochure, publiée à une époque où il pouvait être dangereux de montrer de pareilles opinions, fait beaucoup d'honneur au courage du jeune auteur. II. *Tableau historique des événements qui se sont passés à Lyon depuis le retour de Buonaparte, jusqu'au rétablissement de Louis XVIII*, brochure, Lyon, 1815. C'est le récit de toutes les scènes de démagogie qui ont eu lieu dans la seconde ville du royaume, pendant les cent jours de l'usurpation; les historiens y trouveront de précieux matériaux. D.

AUDOUIN (Pierre-Jean) embrassa de bonne heure le parti de la révolution, et se fit connaître par son *Journal universel*, qu'il souscrivait *Audouin, sapeur du bataillon des Carmes*. Il faisait en effet, en cette qualité, son service dans la garde nationale parisienne. Ce journal, extrêmement répandu, et écrit dans des principes très révolutionnaires, valut à son auteur la place de député de Seine-et-Oise, à la Convention natio-



nale, en septembre 1792. Audouin fut membre, au commencement de la session, d'un comité de surveillance souvent dénoncé par le parti de la Gironde. Dans le procès de Louis XVI, il vota la mort, et s'opposa à l'appel au peuple ainsi qu'au sursis. Pendant tout le temps de la terreur, le *Journal* d'Audouin fut envoyé avec profusion aux départements et aux armées, par le comité de salut public, et cela dans le temps où les expéditions révolutionnaires étaient les plus multipliées et les plus atroces : il y avait alors à Paris plus de soixante prisons entièrement remplies; Audouin disait qu'elles ne suffisaient pas, et qu'il y avait encore dans cette ville vingt mille conspirateurs à incarcérer. Le 14 septembre 1794, craignant les suites de la réaction post-thermidorienne, il proposa à la Convention de s'occuper des lois organiques de la constitution. « Votre sagesse, » représentants, dit-il, empêchera les » déchirements nouveaux que voudraient » occasionner, et les débris des factions, » et le fanatisme expirant, et le royalisme » déhonté, et l'aristocratie délirante, qui » iraient jusqu'à augmenter votre puissance, pour vous présenter ensuite » au peuple comme usurpateurs de ses » droits, vous avilir et vous dissoudre...» Quelques jours après, cette motion lui ayant attiré les reproches de la Montagne, il l'expliqua par une lettre insérée dans les journaux, dans laquelle il convenait que, tout en travaillant à l'organisation constitutionnelle, il n'en fallait pas moins conserver le gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix. Le 11 octobre, même année, il fit un discours très violent à la société des jacobins contre l'*aristocratie des riches*, qu'il appelait la *faction millionnaire* Il passa en l'an IV au conseil des cinq-cents, et dans l'une des premières séances (15 octobre 1795), il fit une sortie violente contre les royalistes de vendémiaire. « Des conseils militaires sont organisés, » dit-il; eh bien! la mort, la déportation, les fers aux vrais coupables, » à ceux qui se sont placardés, signés » les collaborateurs de d'Artois.....! » La crainte du royalisme et des *réactions* poursuivant sans cesse l'imagination du représentant Audouin, il revint encore sur ce point dans le mois de décembre suivant. « Comment traiterait-on, dit-il, » un peuple qui a envoyé son tyran à » l'échafaud? Les dévastateurs de notre » patrie diraient aux uns, vous l'avez » condamné; aux autres, vous avez applaudi à son jugement; à ceux-ci, vous » avez couru à son supplice; à ceux-là, » vous ne l'avez pas défendu : vous êtes » tous coupables; pauvres, riches, républicains, royalistes, tout serait décimé. » En vain chacun des ennemis de notre » république croit-il que la foudre ne » l'atteindrait pas; en vain croit-il qu'il » trouverait sa sûreté dans le péril même » des cachots. L'histoire de tous les » siècles et de toutes les nations apprend » que lorsque les tyrans sont parvenus à » leur but, ils sacrifient tous ceux qui » ont facilité leurs succès. La France, » si la république périssait, serait déchirée, anéantie; les émigrés, les seuls » émigrés, seraient épargnés; ils triompheraient, ils seraient bourreaux sous » l'étendard ensanglanté de la bande » des brigands qui partageraient leur » proie. . » Audouin combattit ensuite le projet du rétablissement de la loterie, et vota en faveur de l'amnistie des délits relatifs à la révolution. Le 8 janvier 1796, il vota l'exclusion de Job Aymé du corps législatif, en accompagnant son vote d'une violente déclamation contre le *système froid* de neutralité tranquille. « Non, vous ne » voulez point la constitution républicaine, vous qui ne poursuivez pas avec » un bras d'airain tous ses ennemis, émigrés, prêtres réfractaires, égorgeurs, » royalistes, rebelles, conjurés de vendémiaire. » Le 14 du même mois, Audouin demanda que pour ôter tout espoir aux contre-révolutionnaires, les biens des émigrés fussent entièrement vendus; et dans le même discours il dénonça Théodore Lameth comme s'occupant en Suisse, avec sa *bande*, d'intrigues contre-révolutionnaires. Le 15 juillet 1797 (27 messidor an V), il prononça un discours sur la liberté des cultes, et soutint qu'on ne devait point exiger de déclarations de leurs ministres. Le 19 fructidor suivant, il fit l'éloge des événements de la veille, célébra le triomphe du directoire, et fit créer une commission pour présenter un travail sur les institutions républicaines. Quelques jours après, il demanda que la journée du 18 fructidor fût célébrée parmi les fêtes nationales, et proposa la suppression du clergé de la Belgique, et la saisie de ses biens. Le 13 février

1798 (28 pluviôse an VI), il fit un rapport sur les théâtres, sur leur surveillance, et proposa un mode de récompenses pour ceux qui auraient bien servi la liberté. Lors de la discussion de la loi du 22 floréal an VI, provoquée par le directoire, et tendant à annuller une partie des élections de cette année, afin d'écarter du corps législatif les patriotes exagérés, Audouin vota dans le sens du directoire. Il sortit du corps législatif au 1er. prairial an VI (mai 1798), et entra l'année suivante dans les bureaux du ministère de la police. Après le 18 brumaire, il concourut à la rédaction du *Journal des Hommes libres*, qui fut supprimé pour avoir énoncé des principes trop démagogiques. Audouin obtint, en 1802, la place de commissaire des relations commerciales à Napoli de Romanie, où il est resté plusieurs années. Il a publié dans les journaux des pièces de vers sur différentes circonstances de la révolution, telles que l'*assassinat de Marat*, les *victoires de l'armée d'Italie*, et des *essais de traduction de Virgile*. — Un autre Pierre AUDOUIN, graveur à Paris, dont les ouvrages sont mentionnés honorablement dans les rapports de l'Institut, fit le portrait du duc de Wellington en août 1815. Il fut ensuite autorisé par le Roi à graver le portrait en pied de S. M. d'après le dessin de M. Gros. M. Audouin est surtout connu par ses estampes de *Jupiter et Antiope* (d'après le Corrège), et de la *Vierge* dite *la Belle Jardinière*. D.

AUDOUIN (FRANÇOIS-XAVIER), né à Limoges le 18 avril 1766, employé dans diverses fonctions publiques, et membre de la société libre des belles-lettres et arts, était, au commencement de la révolution, vicaire de Saint-Eustache à Paris. Il fut électeur en 1792, et l'un des commissaires des sections réunies à la municipalité. Au mois de septembre de cette même année, époque où commencèrent les troubles de la Vendée, il y fut envoyé comme commissaire du pouvoir exécutif, et rapporta quelques documents sur les causes et les moyens de l'insurrection prête à éclater. En janvier 1793, il épousa la fille de Pache, alors ministre de la guerre. Bouchotte, qui succéda à Pache, le choisit pour son adjoint. Audouin exerça quelque temps des fonctions administratives, et remplit la place de commissaire-ordonnateur, après avoir été secrétaire-général du ministère de la guerre. Le 13 septembre 1793, il se plaignit à la société des jacobins de ce qu'après avoir mis la terreur à l'ordre du jour, on y substituait l'agiotage. Le 27 octobre suivant, il demanda à la Convention, au nom de la même société, que les jurés du tribunal révolutionnaire pussent fermer les débats en se déclarant suffisamment instruits; ce qui fut décrété. Le 15 janvier 1794, il prononça un discours sur les crimes du gouvernement anglais, et il invita les publicistes étrangers à les discuter. Quatre jours après, il vota une adresse contre les députés *du marais*. Immédiatement après les journées de prairial an III (mai 1795), Bourdon de l'Oise le dénonça comme un des complices du gouvernement révolutionnaire; un décret du 5 prairial (24 mai) ordonna qu'il fût traduit au tribunal criminel d'Eure-et-Loir, ainsi que Pache, Bouchotte et autres, qualifiés « *de brigands et de monstres dont il fallait débarrasser le sol de la république.* » L'instruction de cette affaire commença vers la fin de septembre (vendémiaire an IV). La révolution du 13 de ce mois étant venue changer la marche du gouvernement, les prisons s'ouvrirent pour Audouin et pour tous ceux qui se trouvaient dans le même cas. Le gouvernement directorial le chargea d'écrire l'histoire de la guerre. En février 1796, il entra dans les rangs des écrivains périodiques, en publiant par cahiers un ouvrage polémique intitulé le *Publiciste philantrope*, ouvrage dans lequel il combattit quelquefois les jacobins; ce qui parut fort extraordinaire. Ce journal eut peu de succès; et Xavier Audouin se fit défenseur auprès du conseil des prises. Il était devenu, en 1799 (an VIII), juge au tribunal de cassation. A la suite du 18 brumaire, il fut compris dans la mesure de déportation, révoquée peu de jours après. Le tribunal de cassation, dont il était membre, le réclama particulièrement auprès des consuls. Quelques mois après, le premier consul le nomma secrétaire-général de la préfecture du département des Forêts. M. Audouin publia en 1800 un ouvrage intitulé, I. *Du commerce maritime, de son influence sur la richesse et la force des états, démontrée par l'histoire des nations anciennes et modernes*. II. *Situation actuelle des*

puissances de l'Europe, considérées dans leurs rapports avec la France et l'Angleterre. III. *Réflexions sur l'armement en course, sa législation et ses avantages*, Paris, frimaire an IX, 2 vol. in-8°. Le but de ce dernier ouvrage était d'établir que la France est appelée à avoir la prépondérance qu'elle avait sur le continent; et, pour prouver que rien n'est plus facile si le gouvernement seconde le courage et l'activité de la nation, il s'appuie de tous les exploits de la marine française sous la monarchie et après sa chute. Il s'attache à animer contre l'Angleterre les diverses puissances, auxquelles il distribue d'avance les libéralités de la France enrichie par son commerce maritime, et prédit l'indépendance de l'Ecosse. Cet ouvrage est écrit avec rapidité et avec chaleur, mais dans le style incorrect et néologique du temps. On y trouve une assez grande érudition. On a encore du même : I. *Histoire de l'administration de la guerre*, 1811, 4 vol. in-8°. II. Une brochure sur la suppression des priviléges, intitulée *Avis au Clergé.* III Une *Oraison funèbre de Mirabeau*, prononcée au Champ-de-Mars. IV. L'*Intérieur des maisons d'arrêt* (1795). V. *Notices sur les généraux Meunier et Dugommier*, insérées dans le journal *le Rédacteur.* D.

AUDRAN (Prosper-Gabriel), né à Romans en Dauphiné, fut nommé professeur d'hébreu au collége de France, le 15 novembre 1799. Il a publié : *Grammaire hébraïque en tableaux*, Paris, 1805, in-4°. oblong. D.

AUF-DER-MAUR, l'un des chefs de la confédération des cantons suisses contre le gouvernement central de l'Helvétie, eut d'abord des succès très brillants, qui furent arrêtés faute de pouvoir déployer des moyens assez étendus. Le 27 septembre 1802, il attaqua Fribourg, et fut repoussé. Quelques jours après, il y revint, et s'en empara. Lorsque les troupes françaises eurent pénétré en Suisse par ordre de Buonaparte, alors premier consul, Auf-der-Maur fut arrêté comme ayant déterminé la diète de Schwitz à se prononcer pour une nouvelle opposition, et pour le rassemblement de l'armée confédérée derrière la Reuss. Il fut transféré, ainsi qu'Aloys Reding, à la forteresse d'Arbourg, escorté par 50 hussards français et 100 hommes d'infanterie. En mars 1803, le calme étant rétabli, M. Auf-der-Maur fut mis en liberté Il se prononça de nouveau contre la France à la fin de 1813, et fut l'un des chefs qui déterminèrent les cantons à laisser le passage libre aux troupes alliées en 1814. Il eut la plus grande influence dans les délibérations du conseil souverain de Bâle, et fut chargé en novembre de se rendre à Zurich pour engager les landamans Ruttimann et de Glutz à accepter les fonctions de médiateurs entre les cantons de Schwitz et de St.-Gal relativement au canton d'Utznach. A la même époque il négocia au nom de la confédération avec le ministre de Hollande pour la levée d'un régiment suisse à la solde du prince d'Orange; et il conclut une capitulation pour quatre bataillons, au nom des cantons de Schwitz, du Tesin et d'Appenzell. A.

AUFFENBERG, général autrichien, né en Souabe, servait en qualité de colonel, en 1793, dans les Pays-Bas. Plus tard le général Hotze fit un grand éloge de la valeur, de l'activité et de la présence d'esprit qu'il avait montrées dans un combat qui se livra, le 3 septembre 1796, près de Wurtzbourg. Le 16 du même mois, il s'était encore distingué en attaquant le flanc gauche de l'ennemi près de Wetzlar, malgré un feu d'artillerie très vif. Il fut nommé major-général en 1797; et à l'ouverture de la campagne de cette année, il commandait un corps d'armée dans le pays des Grisons, près de Luziensteig. Il fut battu et fait prisonnier par le général Masséna. Echangé aussitôt après, il se trouva à la tête d'un corps auxiliaire autrichien sous les ordres du général Suwarow, et concourut aux opérations des Russes dans cette contrée. Au commencement de 1800, il fut mis sous les ordres du général Hiller; et vers la fin de la même année, il eut le commandement du corps intermédiaire placé dans le Tyrol, ayant sous ses ordres le général Bachmann et l'un des princes de Hohenlohe. (*Voy.* Bachmann.) En 1805, le général Auffenberg commandait de nouveau en Souabe, et il s'avança jusqu'à la Forêt-Noire : mais au moment de la capitulation d'Ulm, il fut attaqué sans avoir pris aucune mesure; et sa conduite fut tellement équivoque, qu'elle inspira des soupçons à ses soldats. Il fut alors obligé de se rendre à Murat, et resta prisonnier jusqu'à la paix de Pres-

bourg. A son retour à Vienne, il fut arrêté, jugé et obligé de quitter le service. D.

AUGER (Louis-Simon), homme de lettres, né à Paris le 29 décembre 1772, fut employé en 1793 à Mézières dans l'administration des vivres, et ensuite au ministère de l'intérieur. Il donna sa démission en 1812 pour ne s'occuper que de travaux littéraires. M. Auger était alors adjoint à la commission de l'université, chargée de l'examen et de la composition des livres classiques. Lors du retour des Bourbons en avril 1814, il rentra au ministère de l'intérieur; mais après le second retour du Roi en 1815, la pénurie des finances nécessitant plusieurs réformes dans cette administration, il quitta de nouveau sa place, et fut nommé censeur royal. Il avait débuté dans un genre de littérature qui était loin d'annoncer qu'il consacrerait sa vie aux graves occupations de la critique, de l'érudition biographique et de la politique. Ce fut dans sa jeunesse qu'il composa seul ou en société, pour les petits théâtres, quelques comédies qui eurent du succès. Il fit avec Mabire, *la Foire de Senlis*; seul, *Arlequin odalisque*; avec Piis, *la Mothe Houdard*; enfin avec Boutillier, *le Tonnerre*. M. Auger était vers le même temps (c'est-à-dire depuis le commencement de 1804) l'un des rédacteurs de *la Décade philosophique*, qui prit ensuite le titre de *la Revue*; il continua d'y travailler jusqu'en 1808: mais ses opinions n'étaient pas suffisamment conformes à l'esprit de cet ouvrage *philosophique*, comme on le voit dans un article fait par un de ses collaborateurs sur l'édition des *OEuvres de Duclos*, dans le 32e. numéro, 11 novembre 1806. Ses articles y sont signés d'un O. On remarqua surtout celui qu'il fit sur le *Discours* prononcé par le cardinal Maury lors de sa réception à l'Institut. Il a aussi travaillé au *Mercure* et au *Journal de l'Empire*; et, dans ce dernier journal, ses articles sont signés T. Ils offrent cette pureté de style et de principes en littérature, que, postérieurement à nos troubles révolutionnaires, les rédacteurs du *Journal des Débats* s'étaient attachés à faire revivre. Cependant M. Auger se livrait à d'autres travaux: en 1805, il composa l'*Eloge de Boileau*, qui fut couronné par l'Institut et fort goûté du public. Il a été l'éditeur des ouvrages suivants, qu'il a fait précéder de notices qui sont d'excellents morceaux de critique: *Souvenirs de madame de Caylus*, 1804, in-12; *OEuvres complètes d'Hamilton*, 1804, in-8o.; *OEuvres complètes de Malfilâtre*, 1805, in-12; *Directions pour la conscience d'un roi*, par Fénélon, 1805, in-12; *OEuvres complètes de mesdames de La Fayette et de Tencin*, 1804, 5 vol. in-8o.; *Oraisons funèbres de l'abbé de Boismont*, 1805, in-8o.; *Lettres de mesdames de Villars, de La Fayette et de Tencin, et de Mlle. Aïssé*, 1805, in-12; 2e. édit., 1805, 2 vol. in-12; *OEuvres de Sénecé*, 1805, in-12; 2e. édit. augmentée, 1805, in-12; *OEuvres complètes de Duclos*, 1806, 10 vol. in-8o.; *OEuvres choisies de Campistron*, etc. etc., de la collection de M. P. Didot, et les *Nouveaux proverbes dramatiques par Carmontelle*, 1811, 2 vol. in-8o. M. Auger a encore donné une édition du *Lycée de La Harpe*, revue, corrigée, renfermée dans la partie littéraire, et précédée de la Vie de cet écrivain, 1813, 8 vol. in-12; des *Lettres de madame de Maintenon*, 1806, 6 vol. in-12, et 1815, en 3 vol. in-8o., ou 4 vol. in-12; de *l'Histoire de la rivalité de la France et de l'Espagne*, par Gaillard, 1808, 8 vol. in-12, et enfin des *OEuvres de La Fontaine*, précédées d'une Vie de l'auteur, 6 vol. in-8o., Paris, 1814. Il a fait imprimer en 1808, in-8o., son *Eloge de P. Corneille*, qui avait obtenu l'accessit au concours de la 2e. classe de l'Institut; et en 1811, *Ma brochure, en réponse aux deux brochures de madame de Genlis*, in-8o. La guerre littéraire qu'il soutint avec cette dame, à l'occasion de l'entreprise de la *Biographie universelle*, valut au *Journal de l'Empire* plusieurs articles très piquants. L'un des collaborateurs de la *Biographie universelle*, M. Auger en rédigea le discours préliminaire; et il fournit à cet ouvrage de très bons articles. Il quitta au mois de juin 1814 le *Journal des Débats* pour s'attacher, en qualité de rédacteur principal, au *Journal général de France*, que son ami M. Feuillant venait de fonder (*V.* ce nom). Débutant alors avec succès dans un genre nouveau pour lui, il y inséra des articles politiques qui contribuèrent beaucoup au succès de cette feuille. Au retour de Buonaparte, il continua à écrire dans le même journal avec

beaucoup de courage; et il fut, pour ce motif, arrêté le 17 juin 1815, et détenu pendant trois jours à la préfecture de police : rendu ensuite à la liberté, M. Auger n'en conserva pas moins dans ses articles le ton qui lui avait mérité une aussi honorable persécution. Après la chute de l'usurpateur, il fut élu membre de la commission chargée de la censure des journaux; mais sentant qu'il ne pouvait concilier les devoirs de cette place avec ceux de rédacteur, il donna sa démission, avant même que la commission eût commencé ses travaux. M. Auger reçut une pension du Roi en février 1816, et il fut nommé membre de l'académie française le 11 avril suivant. — AUGER, trésorier de la ville de Rouen, prit la fuite à l'époque de l'arrestation de Branzon. Il fut arrêté, mis en jugement en 1816 et acquitté; mais aussitôt après le jugement il fut écroué de nouveau à la requête du receveur-général Corbineau. (*Voy.* BRANZON.) Y.

AUGEREAU (PIERRE-FRANÇOIS-CHARLES), duc de Castiglione, né dans l'un des faubourgs de Paris le 11 novembre 1757, est fils d'un marchand de fruits de cette ville. Après avoir servi en France dans les carabiniers, il s'engagea dans les troupes napolitaines, et il y servit comme soldat jusqu'en 1787 : à cette époque il s'établit à Naples maître en fait d'armes, donna des leçons au prince royal, et fut renvoyé comme tous ses compatriotes en 1792. Il entra alors, en qualité de volontaire, dans l'armée française, où son audace et son intelligence le firent avancer rapidement : il fut employé en 1794 comme général de brigade à l'armée des Pyrénées, se distingua le 19 mai à l'affaire de Figuières, et dans plusieurs autres occasions. En mai 1795, il contribua beaucoup au gain de la bataille livrée aux Espagnols sur les bords de la Fluvia. Devenu général de division, il servit avec la même activité et le même succès en Italie. A la suite d'une marche forcée de deux jours, il emporta, le 10 avril 1796, les gorges de Millesimo; et s'étant réuni par cette opération aux généraux Mesnard et Joubert, il chassa l'ennemi des positions environnantes, et enveloppa une division que commandait le général autrichien Provera. Le 15 du même mois, il occupa les redoutes de Montezimo, au combat de Degu, et facilita la jonction de l'armée avec le général Serurier. Il partit le lendemain, de sa position, attaqua et emporta le camp retranché de Ceva, défendu par les Piémontais. Le 26, il s'empara d'Alba. Le 7 mai, il se rendit maître de Casal, se précipita sur le pont de Lodi, à la tête duquel l'ennemi était retranché, et dont il défendait le passage par le feu le plus meurtrier. Animées par cette heureuse audace, les troupes forcèrent le pont et les retranchements. Le 16 juin il passa le Pô à Borgoforte, arriva à Bologne le 19, y fit prisonniers quatre cents soldats du pape, le cardinal-légat et tout l'état-major. Dans le courant de juillet, les habitans de Lugo s'étant soulevés contre les Français, Augereau s'y porta pour les soumettre, et, après les avoir dispersés, il livra la ville au pillage pendant trois heures. Ayant, dans les premiers jours d'août, repris sa position au centre de l'armée, il contribua beaucoup à dégager Masséna, qui se trouvait dans une position critique. Il soutint, pendant une journée, des combats opiniâtres contre des troupes supérieures en nombre, et s'empara du village de Castiglione. Peu après il eut un succès plus complet sur l'ennemi, qui était protégé par la tour de Scagnello; il passa l'Adige le 25 août, et repoussa jusque sur Roveredo les troupes qui étaient devant lui. Il partit de Vérone, le 4 septembre, pour marcher sur la droite de l'armée, afin de tenir en échec un corps posté à Bassano. Se trouvant le 6 à Borgo di Val di Sugana, son avant-garde, commandée par le général Lanusse, emporta le lendemain le village de Primolan, et il prit lui-même possession du fort Cavelo. Ayant quitté Padoue le 10 septembre, il se dirigea sur Porto-Legnano, tandis que Masséna, parti en même temps de Vicence, s'avançait du côté de Villa-Nova; de manière que le général Wurmser, se trouvant cerné avec 5000 hommes d'infanterie et 1500 cavaliers, ne se sauva qu'avec peine dans Mantoue en suivant les bords de l'Adige. Le 11, Augereau investit Porto-Legnano, y entra par capitulation le même jour, et y prit 22 pièces de canon. De concert avec le général Sahuguet, il s'empara le 15 du fort Saint-George, près Mantoue, et occupa la tête du pont, la Favorite. Ayant appris, le 7 novembre, que les ennemis avaient passé la Brenta à Bassano, et qu'ils faisaient mine de se porter sur le

pont de la Lisera, il y courut, les poursuivit pendant 4 lieues, et les repoussa jusqu'aux portes de Bassano. A la journée d'Arcole, Augereau, voyant les colonnes ébranlées et sur le point de reculer, saisit un drapeau, s'élance en l'agitant vers l'ennemi, et détermine par son intrépidité un pas de charge qui décide la victoire. A la séance du 6 pluviose an v (27 janvier 1797), un décret lui décerna ce drapeau. Le directoire, en lui annonçant cette récompense, lui adressa des éloges particuliers. Buonaparte, dans plusieurs de ses rapports, le cita avec distinction, et le choisit pour porter au directoire les drapeaux enlevés aux Autrichiens dans les batailles qui précédèrent la prise de Mantoue. Ces drapeaux furent présentés le 28 février 1797. Augereau a montré dans toutes les occasions les talents d'un bon général divisionnaire; mais on s'accorde à penser que le défaut d'instruction et de grandes vues le rendait peu propre à commander en chef. Cependant, le 9 août suivant (22 thermidor), il fut nommé commandant de la 17e. division militaire (Paris); emploi qui, en raison des orages intérieurs, équivalait à un commandement en chef. Il est vrai, au reste, que, d'après les plans du directoire, ce gouvernement avait plus besoin d'un instrument que d'un chef: aussi Hoche, à qui le secret des grandes mesures avait d'abord été confié, mais dont la tête avait effrayé et contrarié les vues du triumvirat, fut-il bientôt renvoyé sur le Rhin et remplacé par Augereau. Mathieu Dumas, quoique opposé à son parti, fit aux anciens un éloge brillant et fort adroit du compagnon de Buonaparte, et le mit en quelque sorte dans la nécessité de s'expliquer. Celui-ci, jusqu'au jour décisif, se comporta avec modération; il désapprouva les insultes dirigées contre les costumes, dit aux représentants qu'il était un *enfant de Paris*, et qu'ainsi cette ville n'avait rien à craindre de ses projets; il protesta en même temps de son respect pour les lois et l'autorité. Mais cette autorité était celle des directeurs; et dès que l'heure fut sonnée, Augereau exécuta leurs ordres; il fit pénétrer la force armée dans le lieu des séances du corps législatif, arracha en présence de la troupe les épaulettes du colonel Ramel, fit arrêter et conduire à la prison du Temple, Pichegru, Willot, et les autres députés des commissions des inspecteurs. Le corps législatif ainsi décimé déporta les vaincus, et félicita Augereau comme *sauveur de la patrie*. Ce général s'attendait peut-être à des récompenses plus solides; et l'on a prétendu que la place de l'un des directeurs *fructidorisés* lui avait été promise. Il fut porté sur la liste des candidats; mais d'autres combinaisons y avaient placé d'avance Merlin de Douay et François de Neufchâteau. Trompé dans son attente, Augereau s'en plaignit en soldat, et il osa menacer les triumvirs, qui se hâtèrent de l'écarter. Après la mort de Hoche, vers la fin de septembre 1797, il fut nommé général en chef de l'armée de Rhin-et-Moselle et de Sambre-et-Meuse. Arrivé à Cologne, il excita la surveillance des autorités contre les émigrés et les prêtres. On l'accusa d'y déployer un faste qui contrastait avec les formes qu'a dû lui laisser le défaut d'une première éducation. Dans le courant de l'hiver, il fut accusé sourdement de vouloir, malgré la paix, révolutionner la Souabe; et d'un autre côté le *Rédacteur*, journal officiel, publia une lettre anonyme dans laquelle on prétendit qu'on arrangeait à Strasbourg contre Rewbell et Buonaparte, une correspondance dans le genre de celle du portefeuille de d'Entraigues, agent de Louis XVIII, et que tout cela se faisait au nom d'Augereau. De tels indices indiquaient assez la dernière récompense directoriale réservée au *vainqueur de fructidor*. En effet, il fut bientôt arraché des bords du Rhin, et nommé commandant de la 10e. division militaire (Perpignan), sous prétexte d'une expédition contre le Portugal. Nommé, en 1799, député de la Haute-Garonne au conseil des cinq-cents, il renonça à son inutile commandement pour accepter ces nouvelles fonctions, et fut élu secrétaire de cette chambre à la séance du 20 juin; espèce de consolation des souvenirs du 18 fructidor, puisqu'en ce moment les conseils, par un demi-effort d'énergie révolutionnaire, chassaient Merlin du directoire. Lorsque Jourdan proposa de déclarer la patrie en danger, à la séance du 27 fructidor suivant (14 septembre), Augereau vota dans le même sens, et insista sur l'urgence et la gravité des circonstances. Cette motion fut repoussée; mais la crainte d'un coup d'état continuant à agiter une partie du conseil, Augereau

déclara à la tribune qu'on couperait la tête (il se servit même, dit-on, d'une expression plus énergique) *du général de fructidor*, avant d'attenter à ses collègues. Bientôt après, on remarqua qu'il était absent du repas donné à Buonaparte par le conseil dans l'église de Saint-Sulpice; mais les inductions qu'on aurait pu tirer de cette circonstance, durent s'évanouir, lorsque, le 18 brumaire au matin, Augereau, ayant appris que Buonaparte commandait aux Tuileries, se rendit auprès de ce général et lui offrit ses services en l'embrassant, et lui adressa quelques mots diversement rapportés, mais dont le sens était que Buonaparte ne voudrait pas sans doute faire quelque chose pour la république, sans admettre Augereau à y contribuer. Le lendemain, on ne le vit pas à la séance de Saint-Cloud prêter aux cinq-cents le serment de fidélité à la constitution; et invité par quelques-uns de ses collègues à se réunir à eux, il leur déclara qu'il ne voulait pas souiller sa gloire. Buonaparte devenu consul, l'envoya commander l'armée de Hollande. Augereau arriva à la Haye le 26 janvier 1800, fut reçu avec honneur par le directoire batave, qui lui confia le commandement des forces de cette république pour la prochaine campagne. Il se rendit dans la même année sur le Bas-Rhin, à la tête de l'armée gallo-batave, destinée à seconder les opérations de Moreau; et, s'étant porté au-delà de Francfort, il eut avec le général autrichien, Kalkreuth, divers engagements dont les succès furent variés, et auxquels la victoire de Hohenlinden ne tarda pas à mettre fin. Il retourna en Batavie, et y fut remplacé par le général Victor, en octobre 1801. Il demeura sans emploi jusqu'en 1803, vivant paisiblement dans une très belle terre qu'il avait achetée près de Melun. A la reprise des hostilités avec l'Angleterre, il se rendit à Bordeaux, et prit le commandement de l'armée destinée contre le Portugal; mais cette expédition n'ayant pas eu lieu, il revint à Paris, fut élevé à la dignité de maréchal d'empire, le 19 mai 1804, nommé peu après chef de la 5e. cohorte de la Légion-d'honneur, et, le 1er. février 1805, grand-officier. Au mois de juillet de la même année, le roi d'Espagne le créa chevalier de l'ordre de Charles III. Il alla ensuite prendre le commandement de l'armée expéditionnaire de Brest, destinée contre l'Angleterre; et, à la fin de 1805, il commandait un corps de la grande armée d'Allemagne, formé des troupes depuis longtemps réunies à Brest, sous son commandement. Il passa le Rhin à Huningue, battit le corps autrichien du général Wolfskehl, sur la rive orientale du lac de Constance, et prit possession de Lindau et de Bregentz. Il contribua ainsi aux divers succès qui amenèrent la paix de Presbourg, reçut bientôt après l'ordre de se replier vers la Franconie, alla s'établir à Francfort, et s'empara du territoire de Wetzlaer. A l'époque du couronnement de Napoléon, il fut présenté au pape à Fontainebleau. Il obtint ensuite, comme grand-officier de l'empire, la présidence du collége électoral du Loiret, fit la campagne de 1806 contre les Prussiens, et contribua au succès de la bataille de Iéna. Le maréchal Augereau se distingua encore au combat de Golymim, et eut un cheval tué sous lui: mais à la bataille de Preussich-Eylau, le corps d'armée qu'il commandait souffrit beaucoup; et en avouant dans le bulletin que ce corps fut un moment *flottant*, Buonaparte indiqua assez qu'il s'y était manifesté du désordre. On sait qu'il fut presque entièrement détruit, et qu'Augereau lui-même fut blessé. L'empereur, mécontent, l'autorisa à rentrer en France pour y soigner sa santé. Malgré cette disgrâce, il fut chargé, en 1809, du siége de Girone; et il s'empara de cette ville le 11 octobre, par capitulation. En avril 1810, il se retira sur Barcelone après avoir été battu, et fut remplacé dans le commandement par le maréchal Macdonald. Lors de la guerre contre la Russie, en 1812, le maréchal Augereau eut le commandement du 11e. corps à Berlin, où il fut attaqué dans sa maison, le 20 février 1813. Il repoussa les assaillants à coups de canon, maintint l'ordre dans la ville, et la quitta peu de jours après, ne pouvant la défendre contre des forces supérieures. Aussitôt après l'arrivée de l'empereur, en avril même année, il fut nommé gouverneur-général des grands duchés de Francfort et de Wurtzbourg, et il fit célébrer dans cette dernière ville la fête de Napoléon. Le 18 octobre, il se signala à la bataille de Leipzig, et défendit un bois pendant toute la journée. Il avait joint l'armée peu de jours auparavant. Arrivé en France après la bataille de Hanau, la

maréchal Augereau fut nommé commandant en chef des 7e. et 6e. divisions militaires; et il se rendit en cette qualité à Lyon, dans les premiers jours de janvier 1814. Il s'occupa d'organiser dans cette ville des moyens de résistance contre les Autrichiens qui venaient d'entrer en France, et publia, le 22 du même mois, une proclamation très pressante, adressée aux Lyonnais pour les exhorter à se défendre. Après avoir tenu long-temps en échec l'armée autrichienne du général Bubna, le maréchal Augereau fut enfin obligé de consentir à une capitulation; et il fit sa retraite sur Valence, où il publia, le 16 avril, une proclamation ainsi conçue: « Le sénat, interprète de » la volonté nationale, lassée du joug » tyrannique de Napoléon Buonaparte, » a prononcé, le 11 avril, sa déchéance et » celle de sa famille. Une nouvelle cons- » titution monarchique, forte et libérale, » et un descendant de nos anciens rois, » remplacent Buonaparte et son despo- » tisme. Vos grades, vos honneurs et » vos distinctions vous sont assurés. Le » corps législatif, les grands dignitaires, » les maréchaux et tous les corps de la » grande armée ont adhéré aux décrets » du sénat; et Buonaparte lui-même a » abdiqué, pour lui et ses héritiers, les » trônes de France et d'Italie. Soldats, » vous êtes déliés de vos serments; vous » l'êtes par la nation en qui réside la » souveraineté; vous l'êtes encore, s'il » était nécessaire, par l'abdication d'un » homme qui, après avoir immolé des » millions de victimes à sa cruelle ambi- » tion, n'a pas su mourir en soldat. La » nation appelle Louis XVIII sur le » trône: né Français, il sera fort de » votre gloire, et s'entourera de vos » chefs avec orgueil. Fils de Henri IV, il » en aura le cœur; il aimera le soldat et » le peuple. Jurons donc fidélité à Louis » XVIII et à la constitution qui nous le » présente. Arborons la couleur vrai- » ment française, qui fait disparaître » tout emblème d'une révolution qui est » fixée, et bientôt vous trouverez dans » la reconnaissance et dans l'admiration » de votre roi et de votre patrie, une » juste récompense de vos nobles tra- » vaux. » Peu de jours après, lorsque Buonaparte se rendait à l'île d'Elbe traversa le département de la Drôme, il rencontra le maréchal Augereau près de Valence. L'ex-empereur et le maréchal descendirent de voiture. Napoléon ôta son chapeau, et tendit les bras à Augereau, qui l'embrassa, mais sans le saluer. *Où vas-tu comme-ça?* lui dit Buonaparte en le prenant par le bras, *tu vas à la cour?* Augereau répondit que pour le moment il allait à Lyon. Ils marchèrent près d'un quart-d'heure ensemble, en suivant la route de Valence. L'ex-empereur fit au maréchal des reproches sur sa conduite, et lui dit: « Ta proclamation est bien bête; » pourquoi des injures contre moi? Il » fallait simplement dire: le vœu de la » nation s'étant prononcé en faveur d'un » nouveau souverain, le devoir de l'ar- » mée est de s'y conformer; vive le roi! » vive Louis XVIII! » Augereau se mit aussi à tutoyer Buonaparte, et lui fit à son tour d'amers reproches sur son insatiable ambition, à laquelle il avait tout sacrifié, même le bonheur de la France. Ce discours fatiguant Napoléon, il se tourna avec brusquerie du côté du maréchal, l'embrassa, lui ôta son chapeau et se jeta dans sa voiture. Augereau, les mains derrière le dos, ne dérangea pas sa casquette de dessus sa tête; et seulement, lorsque son ancien maître fut remonté dans sa voiture, il lui fit un geste méprisant de la main, en lui disant adieu. En se retournant, il fit un salut très gracieux aux commissaires qui accompagnaient Buonaparte. Celui-ci, toujours disposé à mentir, dit au général Koller, une heure après: « Je viens » d'apprendre à l'instant même l'infame » proclamation d'Augereau: si je l'eusse » connue lorsque je l'ai rencontré, je » lui aurais bien lavé la tête. » Le 6 mai suivant, Augereau fut nommé membre du conseil de la guerre, que le Roi forma près de sa personne, et chevalier de Saint-Louis le 2 juin. Le 27 mai, il avait assisté au service funèbre en mémoire de Louis XVI, dans l'église cathédrale de Clermont-Ferrand. Il fut nommé pair de France le 4 juin. Le 31 juillet, il présida au repas donné aux troupes de la garnison par la garde nationale de Lyon, et porta la santé du Roi en ces termes: « A Louis XVIII notre bien-aimé mo- » narque, le roi et le père des Fran- » çais. » Nommé par le Roi gouverneur de la 14e. division militaire, le maréchal Augereau se rendit en Normandie lors des événements du mois de mars 1815, et fut reçu aux acclamations de *vive le Roi*. Buonaparte, dans ses proclamations à

l'armée et au peuple français, datées du golfe Juan, le signala comme un traître. « Deux hommes sortis de nos rangs, » dit-il dans la première, en parlant d'Augereau et de Marmont, ont trahi nos » lauriers, leur pays, leur prince, leur » bienfaiteur. » Dans la seconde, Buonaparte attribue encore à Augereau les revers qui amenèrent sa chute. « La défection du duc de Castiglione, dit-il, » livra Lyon sans défense à nos ennemis: » l'armée dont je lui avais confié le commandement, était, par le nombre de » ses bataillons, la bravoure et le patriotisme des troupes qui la composaient, » à même de battre le corps d'armée » autrichien qui lui était opposé, et » d'arriver sur les derrières du flanc » gauche de l'armée ennemie qui menaçait Paris. » Ce maréchal n'en fit pas moins, le 22 mars, une proclamation aux troupes de la 4e. division, dans laquelle il s'exprime ainsi au sujet de celui qui l'avait si cruellement insulté: « L'empereur est dans sa capitale. Ce » nom, si long-temps le gage de la vic» toire, a suffi pour dissiper devant lui » tous ses ennemis. Un moment la for» tune lui fut infidèle. Séduit par la plus » noble illusion (le bonheur de la pa» trie), il crut devoir faire à la France » le sacrifice de sa gloire et de sa cou» ronne. Ses droits sont imprescripti» bles; il les réclame aujourd'hui : ja» mais ils ne furent plus sacrés pour » nous. » Au retour du Roi, Augereau rentra dans la chambre des pairs, dont il avait été exclu par Buonaparte, et fut membre du conseil de guerre qui devait juger le maréchal Ney. Cependant il ne fut pas employé. — Mme. AUGEREAU, duchesse de Castiglione, était dame du palais de Buonaparte. — AUGEREAU, maréchal-de-camp, frère du précédent, fut long-temps son aide-de-camp. Il se distingua, le 20 février 1810, à la bataille de Vide la Calabza, prit le commandement de la division après la blessure du général Fouleau, et montra en cette occasion autant de bravoure que de talents. Il se distingua de nouveau, le 4 mai même année, au combat de Holstarritz, et fut nommé chevalier de Saint-Louis le 24 août 1814. D.

AUGIER (JEAN-BAPTISTE), né à Bourges, le 27 janvier 1769, se destina d'abord au barreau, où son père, doyen de la faculté de droit, jouissait d'une réputation méritée. Mais il prit le parti des armes en 1792. Son habileté dans les manœuvres lui valut un avancement rapide; et sa belle conduite, au fort de Bitche, qu'il défendit presque miraculeusement contre les attaques des Prussiens, le fit nommer général de brigade à la fin de 1793. Blessé dangereusement dans cette place par un éclat d'obus, il se vit contraint à renoncer au service actif, et ne fut plus employé que dans l'intérieur et sur les frontières. Cependant, à l'époque de la campagne de Russie, Buonaparte lui donna du service dans l'armée destinée à marcher contre les Russes; et en même temps il le nomma commandant de la Légion-d'honneur. Échappé aux désastres de cette campagne, le général Augier fut nommé député du Cher au corps législatif, pendant qu'il était encore en Allemagne. Il donna son adhésion à la déchéance de Buonaparte, en avril 1814, et fut nommé chevalier de Saint-Louis, le 8 juillet suivant. Propriétaire de forges très considérables dans le Berri, il s'éleva avec force, dans la session de 1814, contre l'importation des fers étrangers en France, et défendit les possesseurs des usines, qu'il représenta comme ruinés par cette mesure désastreuse. Quelque temps après, il se prononça pour l'exportation des laines, assurant que c'était le meilleur moyen d'encourager cette branche de l'économie rurale. En 1815, lors du débarquement de Buonaparte, il se déclara fortement contre lui, et prononça, à ce sujet, un long discours, à la suite duquel il proposa de décréter que tous les Français fussent appelés à prendre les armes contre l'ennemi commun; qu'il fût sursis, par les tribunaux civils et de commerce, à toutes poursuites pendant un mois contre ceux qui prendraient les armes; que le temps des études fût compté pour tous les étudiants qui prendraient les armes, comme s'ils étaient présents; que tous les citoyens fussent requis d'arrêter les embaucheurs et autres agents de Buonaparte; que des récompenses nationales et des avancements fussent accordés à tous les citoyens qui, dans cette circonstance, se dévoueraient à la défense de la patrie et du trône; que cette campagne comptât triple pour l'avancement et les retraites; que tous discours tenus dans des réunions ou lieux publics, tous placards ou autres

écrits qui auraient pour objet de porter atteinte à l'irrévocabilité que la charte constitutionnelle garantit pour les ventes de biens nationaux, ou d'inspirer des craintes et des inquiétudes aux acquéreurs de ces biens, ou enfin de provoquer le rétablissement des droits féodaux, fussent considérés comme attentat ou complot tendant à exciter la guerre civile, etc. M. Augier proposa ensuite d'adopter les trois couleurs, afin d'ôter aux partisans de l'usurpateur tout moyen de ralliement. Pendant l'interrègue, il envoya sa démission, dans le moment même où Buonaparte lui envoyait sa destitution comme officier-général. Aussitôt après le retour du Roi, il fut réintégré dans son grade. Nommé par S. M. président du collége électoral de l'arrondissement de St.-Amand, il fut réélu député du Cher, pour la session de 1815. Le 25 mars 1816, il vota pour que l'emprunt de cent millions ne fût pas inscrit sur le grand-livre, ni remboursé au moyen d'une nouvelle taxe. M. Augier fut membre de la députation chargée d'aller présenter au Roi les félicitations de la chambre à l'occasion du mariage du duc de Berri, en mars 1816. In.

AUGIER (Le contre-amiral). *Voy.* DAUGIER.

AUGIER, négociant à Cognac, en 1789, fut député du tiers-état du bailliage d'Angoulême aux états-généraux. Quoique protestant, il se montra un des membres de son ordre les plus attachés à la monarchie. Il siégea du côté droit de l'assemblée nationale, et signa les protestations des 28, 29 juin et 31 août 1791, contre les innovations de cette assemblée. Le Roi l'a anobli par lettres-patentes du 6 septembre 1814, et l'a nommé chevalier de la Légion-d'honneur le 24 du même mois. — AUGIER DU CHEZEAU, maire d'Aubusson, fut nommé président du collége électoral de cette ville, par ordonnance royale du 26 juillet 1815. B. M.

AUGIER (VICTOR), avocat, tenant un cabinet littéraire au Palais-Royal à Paris, a publié : I. *Fingal et Inisthère, nouvelle chevaleresque, suivie du Voyage à Vaucluse et de poésies fugitives*, 1811, in-12. II. *Lettre sur la révolution de 1815, à l'abbé Barruel, auteur d'un libelle dont j'ai oublié le titre*, avril, 1815, in 8°. Augier fut l'un des collaborateurs de Méhée, dans la rédaction du *Patriote de 1789*, journal qui a eu une existence éphémère, du 1er. mai à la fin de juin 1815. (*Voy.* MÉHÉE.) OT.

AUGUIS (P. R.), fils du député à la Convention par le département des Deux-Sèvres, naquit dans cette contrée vers 1780, vint à Paris dans le cours de la révolution, et y fut employé à la préfecture du département. Il concourut en même temps à quelques travaux littéraires, et notamment aux premiers volumes de la *Biographie universelle*, et à la dernière édition de l'*Histoire de Russie* par Lévêque. Il a publié, sous son nom, l'*Histoire de Catherine II, impératrice de Russie, et de Paul Ier. son fils*, Paris, 1813, in-8°. de 290 pag. Impliqué, en 1814, dans l'affaire des libraires Ferra et Froulet, il fut traduit devant les tribunaux pour avoir coopéré à la rédaction d'un pamphlet, intitulé *Extrait du Moniteur.* M. Auguis et les deux libraires furent condamnés, en première instance et en appel, à cinq ans de détention. Cette détention cessa, à la fin de mars 1815, par l'arrivée de Buonaparte. Mais dans les premiers jours d'octobre suivant, M. Auguis fut réincarcéré. Les autres condamnés avaient pris la fuite. On lui attribue les ouvrages suivants, publiés sans nom d'auteur : I. *Les Révélations indiscrètes*, Paris, janvier 1814, un fort vol. in-18. C'est un recueil de pièces, ou inédites ou rares, dont quelques-unes sont de l'auteur, ainsi que la préface. La police fit saisir ce livre, principalement à cause de quelques pièces relatives à la famille de Houdetot. On en supprima quinze feuilles, qui furent remplacées par des morceaux plus innocents ; et l'ouvrage n'eut cours qu'ainsi mutilé. II. La Table des matières de la nouvelle édition, petit in-12, du *Cours de littérature de La Harpe.* III. *Etrennes aux morts et aux vivants.* IV. *Correspondance de Louis XVIII avec le duc de Fitz-James, le marquis et la marquise de Favras, et le comte d'Artois*, par P. R. A., Paris, avril 1815, in-8°. A.

AUGUSTE-FRÉDÉRIC-GUILLAUME-HENRI, prince de Prusse, né le 19 septembre 1779, du mariage d'Auguste-Ferdinand, grand-oncle du roi actuellement régnant, suivit ce prince, en qualité de major-général, dans les campagnes de 1814 et 1815. Il commandait un corps d'armée lorsque les Prussiens s'appro-

sbèrent de Dresde, en septembre 1812; et peu de temps après il concourut avec le général Kleist à la défaite du corps de Vandamme. Dans la campagne de 1815, le prince Auguste fut spécialement chargé du siége des places françaises. Le 16 juillet, il se rendit maître de Maubeuge; et le 23, après une capitulation, Landrecies lui ouvrit ses portes. Ce prince, voulant rendre hommage à la conduite loyale et brave de la garnison, lui permit de sortir avec les honneurs de la guerre. Il laissa les armes à cinquante hommes par bataillon, et à un régiment de vétérans qui se trouvait dans la place. Quelques jours après, il se vit maître de Mariembourg, également après une capitulation. Dans la nuit du 7 au 8 août, il fit ouvrir la tranchée devant Philippeville; et le lendemain, dès quatre heures du matin, il ordonna le bombardement. Le soir même, cette place, ayant beaucoup souffert, tant par l'impétuosité du bombardement que par un violent incendie, se rendit par capitulation. Le prince Auguste de Prusse, après s'être porté de là en Lorraine, où il fit encore le siége de quelques forteresses, prit la route de Paris, où il arriva le 25 octobre. Il ne retourna en Prusse qu'avec le Roi. A.

AUGUSTE-AMÉLIE de Bavière, ci-devant vice-reine d'Italie, naquit le 21 juin 1788, lorsque son père, le prince Maximilien-Joseph, aujourd'hui roi de Bavière, était colonel du régiment de royal Deux-Ponts, au service de France, et avait pour épouse la princesse Marie-Guillelmine-Auguste de Hesse-Darmstadt, morte en 1796. Aussitôt après la victoire d'Austerlitz (décembre 1805), Buonaparte demanda la main de cette princesse pour son fils adoptif, qu'il venait de créer vice-roi du nouveau royaume d'Italie. Le prince Maximilien-Joseph, son allié, qu'il venait d'élever du rang d'électeur à la dignité de roi de Bavière, et aux états duquel il ajoutait des parties de territoire considérables enlevées à l'Autriche, ne put résister à cette demande. Cependant on craignait la répugnance de la jeune princesse; et l'on avait pensé que son cœur inclinerait pour un prince allemand auquel elle avait été promise. Joséphine, mère d'Eugène, se rendit avec l'empereur français à Munich; et elle se chargea d'aplanir les difficultés, par le moyen de somptueux présents qu'elle distribua aux femmes de la princesse. Au reste, celle-ci ne fut pas insensible à l'espoir d'être bientôt reine, Buonaparte ayant dit alors qu'il ne tarderait pas à céder entièrement à Eugène la couronne d'Italie. Les noces furent célébrées en sa présence dans le palais de Munich, le 17 janvier 1806. La gouvernante de la vice-reine avait obtenu de ne point quitter sa maîtresse; et elle partit avec les titres de dame d'atours honoraire et de baronne de Wurmbs, quoiqu'elle fût la fille d'un pauvre officier de fortune. Dès-lors, l'existence de la princesse se lia tellement à celle de la gouvernante, qu'il n'est plus possible de parler de l'une sans parler aussi de l'autre. Quoique dépourvue d'instruction et d'agrément dans l'esprit, la suivante prit un grand empire à la cour, et elle en devint la régulatrice. Subjuguée par l'habitude, la princesse, avec son excessive déférence pour elle, lui assujétissait aussi toutes les dames qui l'approchaient; et l'extrême retenue à laquelle la vice-reine se croyait obligée devant son ancienne gouvernante, fit souvent disparaître toute la gaîté naturelle de son caractère. Cette gouvernante s'était arrogé exclusivement les fonctions de secrétaire et de lectrice; et les Italiens sourirent plus d'une fois en voyant des lettres écrites en français et sans orthographe, par une Allemande, au nom de la vice-reine d'Italie, mais plus encore en entendant la baronne lire, avec un accent et des inflexions tudesques, la prose harmonieuse et douce du *Petit-Carême* de Massillon. Le vice-roi avait d'abord témoigné quelque humeur de l'autorité que la baronne s'attribuait: mais elle parvint à se faire considérer comme très essentielle; et lorsque la princesse eut mis au monde deux filles, elle fit ajouter à ses titres, celui de gouvernante des enfants de LL. AA. II. et RR. Sa fortune devint si brillante qu'elle eut, en revenus, plus que la mère de la vice-reine n'avait apporté en dot. Dispensatrice des aumônes d'une princesse extrêmement charitable, elle ne lui fit cependant pas, dans le peuple, autant d'amis qu'elle l'aurait pu, parce que ces aumônes étaient distribuées sans discernement et avec beaucoup de partialité. Le fameux Julien de la Drôme, alors inspecteur de cavalerie en Italie, s'étant introduit à la cour, et y ayant, d'un ton de missionnaire, étalé à la baronne son bi-

zarre système de l'*emploi du temps*, et ses apologies de Pestalozzi, il fut consulté par la princesse sur l'éducation de ses enfants. Mais on fit connaître au vice-roi le nouvel apôtre; et Julien, forcé de quitter la cour, fut obligé d'aller à Brescia. Tous les gens de bien, prosternés devant les vertus de la princesse, regrettaient en silence qu'elle n'eût pas un meilleur guide. Sa bonté, sa sensibilité, ravirent les cœurs à l'époque de la guerre de 1809, où son mari combattait en Italie contre les Autrichiens. Elle prépara elle-même de la charpie pour les blessés; et elle ne cessa de leur envoyer dans les hôpitaux tous les secours dont elle put disposer. Cette princesse vint à Paris avec son époux, en 1810, pour le mariage de Napoléon. Revenue à Milan, elle y accoucha d'un fils, le seul qu'elle ait eu. Sa dernière grossesse approchait de son terme, en 1813, à l'époque où les Autrichiens s'étaient avancés jusqu'à Vérone : elle refusa l'offre que le général de Bellegarde lui fit, par écrit, d'aller s'établir pour ses couches dans le palais rural de Monza; elle préféra se rendre au quartier-général de son époux à Mantoue, où elle accoucha. Lorsqu'avant de quitter Milan, les gens de sa suite recueillaient et emballaient ses effets, des courtisans, voulant qu'elle emportât l'argenterie, qui provenait en grande partie de ses dons, elle repoussa cet avis avec indignation, disant « qu'on ne devait jamais reprendre à Dieu ce qu'on lui avait donné, et qu'il était horrible de dépouiller les autels. » Quand enfin le vice-roi fut obligé de s'éloigner de l'Italie, à la fin d'avril 1814, la princesse traversa le Tyrol, et se retira en Bavière avec sa gouvernante. (*Voy.* Eugène Beauharnais.) N.

AUGUSTI (Jean-Chrétien-Guillaume), théologien et orientaliste allemand, né le 27 octobre 1772 à Eschenberg, dans le duché de Saxe-Gotha, professeur de philosophie à Iéna depuis 1798, y obtint une chaire de langues orientales en 1803, et y est professeur honoraire de théologie depuis 1807. Il s'est d'abord fait connaître par un journal théologique, dont il a paru un numéro par chaque mois, depuis juillet 1796 jusqu'à la fin de 1802, in-8°.; et par son *Petit Coran*, ou traduction (allemande) des principaux passages de l'Alcoran, Weissenfels, 1798, in-8°. Il a ensuite donné en latin : I. *Christologiæ coranicæ lineamenta*, Iéna, 1799, in-8°. II. *Vindiciarum coranicarum periculum*, ibid., 1803, in-4°. III. *Libri veteris Testamenti apocryphi*, Leipzig, 1804, in-8°.; édition plus ample que celle de Fabricius. Augusti a revu le texte grec, et y a ajouté les variantes. Des autres ouvrages qu'il a donnés en allemand sur l'*exegèse* biblique, et dont le détail serait trop long, nous indiquerons seulement ses *Memorabilien des Orients*, Iéna, 1802, in-8°.; recueil intéressant pour la philologie orientale. T.

AUGUSTIN (Chrétien-Frédéric-Bernard), né à Grueningen le 28 novembre 1771, occupait en l'an 1797 une place de régent dans le chapitre d'Halberstadt, et y fut nommé professeur de philosophie, prédicateur capitulaire et assesseur du collége ecclésiastique en 1801. Il a publié en allemand : I. *Lettres d'un académicien sur Halle, ses habitants et son université*, Germanie (Quedlinbourg), 1795, in-8°.; ouvrage satirique, attribué dans le temps à J. F. Kimlerling. II. Des sermons. III. *Bibliothèque de la société littéraire d'Halberstadt; manuscrit pour les associés*, ibid., 1796, in-8°. C. N. Fischer, célèbre journaliste d'Halberstadt, étant mort le 20 mars 1800, Augustin, qui était son ami particulier, publia en 1803 le catalogue (en latin) de sa bibliothèque, en 1805 ses ouvrages posthumes, et continua sa feuille hebdomadaire (en allemand) d'abord sous le titre de *Nouvelle feuille hebdomadaire, publiée pour le profit des pauvres, par la société littéraire d'Halberstadt* (Neue gemeinnützige Blätter), 1800, in-8°., et depuis 1801 sous le titre de *Gemeinnützige Unterhaltung*. — Augustin, évêque de Dimitrow et vicaire de Moscou, fit une procession et une purification de toutes les églises de cette dernière ville, après le départ des Français à la fin de 1812. — Augustin, l'aréonaute, fit, dans le mois d'août 1815, une ascension nocturne à Tivoli, devant le roi de Prusse, qui lui envoya une médaille d'or à son effigie, et une lettre très flatteuse. A.

AULNAYE (François-Henri-Stanislas de l'), né à Madrid le 7 juillet 1739, et aujourd'hui homme de lettres à Paris, a publié : I. *De la saltation théâtrale, ou recherches sur l'origine, les progrès et les effets de la pan-*

tomime chez les anciens; dissertation couronnée, en 1789, par l'académie des inscriptions, Paris, 1790, in 8°., fig. II. *Description et usage du respirateur anti-méphitique*, imaginé par Pilatre de Rozier, et perfectionné par l'auteur, Paris, 1786, in-8°. fig.; traduite en allemand dans le *Neueste a. d. physik u. naturgeschichte*, 413. III. *Histoire générale et particulière des religions et du culte de tous les peuples du monde*, Paris, 1791, in 4°., fig.; traduite en allemand par J. F. Breyer, Erlang, 1792. Il n'a paru que trois livraisons de ce livre, auquel a contribué Leblond, de l'Institut. Le propriétaire de cet ouvrage en a reproduit les planches dans une amplification de M. Lenoir, intitulée: *La franche-maçonnerie rendue à sa véritable origine*, Paris, 1814, in-4°. IV. *Vie d'Abailard et d'Héloïse*, dans l'édition des *Lettres* de ce théologien donnée par Fournier, Paris, 1796, in-4°., 3 vol. V. *L'habit gris, ou le juste milieu*, roman philosophique, Allemagne, 1791, in-12, 2 vol. VI. *N. A., ou la conspiration de tous les siècles*, Upsal, 1791, in-8°. VII. *Pax vobis, ou l'anti-maçon*, Philadelphie, 1791, in-8°. VIII. Une édition latine et française de la *Psyché* d'Apulée, précédée d'une courte dissertation, avec les figures de Raphaël, Paris, 1802, in-4°.; la traduction est celle de Breugière de Barante. (*Voy.* Apulée, dans la *Biogr. univ.*) M. Landon a donné une autre édition de cet épisode, avec les mêmes figures. IX. *Thuileur des* 33 *degrés de l'écossisme du rit ancien, dit accepté*, Paris, 1813, in-8°., fig. X. *Mémoire sur un nouveau système de notation musicale*, avec trois planches; inséré dans le n°. 1er (1785, in-8°.) des *Mémoires du musée de Paris*, société dont l'auteur était un des membres le plus assidus. XI. Enfin plusieurs *Opuscules* de peu d'importance, et beaucoup de pamphlets sur la révolution de France, imprimés en pays étranger. M. de l'Aulnaye est un des auteurs de la *Biographie universelle*. L'un des articles les plus remarquables qu'il y a donnés, est celui de Gluck. Les indications de date et de lieu de naissance, ainsi que de prénoms, qui se trouvent dans les ouvrages de Desessarts, de Ersch et même en tête de l'*Histoire des religions*, appartiennent à un autre individu qui n'a jamais rien publié. YE.

AULTANNE (D'), lieutenant-général, se distingua, en 1806, à la bataille de Iéna, et fit toute la campagne de cette année contre les Russes et les Prussiens. Il se signala encore au combat de Pulstuck, le 26 décembre. Nommé général de division, et déjà commandant de la Légion-d'honneur, il fut autorisé par l'empereur, le 16 avril 1808, à porter la décoration de commandeur de l'ordre de St.-Henri de Saxe. En décembre 1813 et janvier 1814, il servit sous les ordres du général Harispe, et se distingua en plusieurs occasions contre les Anglais et les Espagnols, notamment le 11 janvier, à l'attaque de Saint-Étienne de Baïgorry. Il fut nommé chevalier de Saint-Louis le 13 août 1814. Se trouvant employé dans les départements méridionaux au mois de mars 1815, il suivit le duc d'Angoulême, fut son chef d'état-major, et lui resta fidèle jusqu'à la capitulation. Ce prince se louait beaucoup de sa conduite dans une lettre à la duchesse d'Angoulême, qui fut interceptée et publiée par ordre de Buonaparte. « Je suis fort » content de d'Aultanne, disait le duc; il » fait fort bien sa besogne, est toujours » gai, et s'entend parfaitement avec » moi, etc. » Après la capitulation, le général d'Aultanne revint à Paris par ordre du ministre Davoust, qui l'envoya aussitôt aux arrêts de rigueur, dans son domicile. Ce général est aujourd'hui à la tête d'une division de la garde royale. D.

AUMONT, d'Ille et Vilaine, l'un des commissaires provisoires des administrations civiles, police et tribunaux sous le gouvernement révolutionnaire, passa en 1797 dans les bureaux de la police générale sous les ministres Cochon, Sotin, Duval et Fouché. Après le 18 brumaire, il fut nommé juge du tribunal de cassation; et c'est en cette qualité que, le 4 avril 1814, il envoya son adhésion aux mesures prises par le sénat contre Napoléon Buonaparte. Le 25 mars 1815, M. Aumont signa la délibération de la cour de cassation, dont l'extrait fut adressé à Buonaparte. (*V.* Muraire.) Le 25 juillet suivant, il signa la déclaration de la cour de cassation, adressée au Roi. (*V.* Audier Massillon.) D.

AUMONT (Le duc d'), pair de France, lieutenant-général, l'un des premiers gentilshommes de la chambre du Roi, est né vers 1770 de l'une des plus anciennes familles de Picardie. Il émigra en 1791;

et, après avoir servi dans les armées des princes, il se rendit en Suède, où il fut très bien reçu, et se lia avec quelques hommes puissants, notamment avec le comte de Fersen. En 1800, le duc de Pienne avait levé un régiment en Scanie, sous le nom de *Royal-Suédois*, pour faire la guerre à Buonaparte; mais aussitôt après la paix de Tilsitt, il tomba dans la disgrâce de Gustave: cependant il continua à résider en Suède, et à y être bien accueilli. Il s'y trouvait encore au moment du rétablissement de la monarchie en 1814. Le duc de Pienne se rendit alors à Paris, et commença auprès du Roi son service de premier gentilhomme de la chambre. Il devint duc d'Aumont après la mort de son père, en juillet 1814. Le temps de son service auprès du Roi étant fini le 31 décembre de la même année, le duc d'Aumont fut nommé au commandement de la 14e. division militaire, avec le grade de lieutenant-général; et il se rendit à Caen dans le mois de février. Il se trouvait dans cette ville lors du retour de Buonaparte. Le duc d'Aumont, secondé par M. de Frotté, n'eut pas de peine à électriser la garde nationale et les habitants de la ville de Caen en faveur de la cause des Bourbons; mais à la vue de la défection générale de la troupe de ligne, ne voulant pas exposer ces braves citoyens à des périls sans résultat, il partit de cette ville et s'embarqua à Lavènes dans la nuit du 23 au 24, arriva à l'île de Jersey, et de là passa en Angleterre. Bientôt après il se rendit à Gand auprès du Roi. Le duc d'Aumont quitta cette ville vers le commencement de juin, avec un détachement de royalistes, et vint opérer une descente sur les côtes de Normandie. Il pénétra à Baïeux, puis à Caen, et se rendit ainsi maître d'une partie de cette province avant que le Roi fût arrivé à Paris. Le 17 août, il fut nommé pair de France. Au mois de septembre suivant, il publia une proclamation qui avait pour objet de prévenir l'effet des insinuations de quelques malveillants contre les troupes alliées: « Partout où » elles ont été reçues avec bienveillance, » dit le duc d'Aumont, elles se sont com- » portées avec sagesse et modération. » Bien convaincu de ces dispositions, M. le duc d'Aumont se conduisit avec beaucoup d'égards et de politesse envers les troupes alliées, et surtout envers le maréchal Blucher. De tels procédés ne furent pas sans résultats pour les habitants de ce département. M. le duc d'Aumont revint à Paris peu de temps après, et il reprit momentanément son service de premier gentilhomme de la chambre du Roi. D.

AUSSENAC (Le baron), maréchal-de-camp, fut d'abord colonel du 7e. régiment de ligne, et fit en cette qualité la campagne de 1808, se distingua en plusieurs occasions, notamment le 16 décembre à l'affaire de Sarria, et fut cité avec éloge dans cette circonstance. Il avait commandé à Azua, colonie de Santo-Domingo, lors de la révolte des insurgés espagnols et de la mort du général Ferrand. Il se retira avec beaucoup d'habileté dans la capitale de l'île avant qu'on pût l'en empêcher, dirigea le 8 décembre une expédition, et battit complètement les insurgés. Le 4 janvier 1809, il se couvrit de gloire à la défense du bourg de St.-Charles, et à la prise du fort St.-Jérôme. Il obtint, le 20 février, de nouveaux succès au passage de la rivière Ozama. M. Aussenac était adjudant-commandant en 1813. Le 10 décembre 1814, il fut nommé chevalier du mérite militaire, et commandait le département de l'Ain en juillet 1815. Dès que le Roi fut rentré dans sa capitale, il lui envoya sa soumission de Roanne, où il se trouvait. — Un autre Aussenac fut long-temps sous-préfet à Lavaur, département du Tarn. A.

AUTEUIL (Le chevalier d'), aide-de-camp de S. A. le duc de Bourbon, suivit ce prince dans l'Anjou, vers la fin de mars 1815. Lorsque le duc de Bourbon vit que sa présence à Angers ne pouvait qu'occasionner de grands malheurs sans utilité pour la cause du Roi, il chargea le chevalier d'Auteuil d'expliquer au colonel de gendarmerie Noireau ses intentions à cet égard. M. d'Auteuil, parlant au nom du prince, demanda quarante passeports en blanc, tant pour lui que pour les personnes qui l'accompagnaient. Il réclama pour elles la permission de se retirer à l'étranger, ou dans leur domicile. Il demanda, pour le duc de Bourbon, d'être dirigé sur Bordeaux. Le colonel Noireau répondit que le prince serait dirigé sur Nantes et de là sur l'Angleterre ou sur l'Espagne, et que les quarante passeports en blanc qui allaient lui être remis, seraient tous

signés par le chef d'escadron de gendarmerie Candel, qui à cet effet accompagnerait à Beaupréau l'aide-de-camp du duc de Bourbon ; ce qui fut exécuté. M. d'Auteuil suivit le duc de Bourbon en Espagne ; et il revint en France avec ce prince dans le mois de juillet suivant. A.

AUTICHAMP (Le marquis JEAN-THÉRÈSE-LOUIS DE BEAUMONT D'), chef de la première branche de l'une des familles de France les plus illustres (*Voy.* Amblard DE BEAUMONT, dans la *Biogr. univers.*), est aujourd'hui l'un des plus anciens et des plus distingués des généraux français. Il naquit, en 1738, au château d'Angers en Dauphiné, d'un père qui fut tué à la bataille de Laufeld, où il commandait le régiment d'Enghien. Le jeune marquis d'Autichamp avait à peine onze ans, lorsqu'il entra comme sous-lieutenant dans le régiment du Roi. Il servit dans ce corps jusqu'à la déclaration de guerre en 1757, et devint alors aide-de-camp du maréchal de Broglie, son parent. Ce fut en cette qualité qu'il fit les campagnes de 1757 à 1760. Il obtint alors le grade de capitaine de cavalerie et le titre de premier aide-de-camp. En 1761, le Roi lui donna le régiment de dragons de Caraman, qui prit le nom d'Autichamp; et ce fut à la tête de ce corps qu'il fit les deux dernières campagnes de cette guerre, où il se distingua en plusieurs occasions, et particulièrement à Fillinghausen et à Minden. Quoique jeune encore, il obtint la croix de St-Louis en 1762, pour une action d'éclat; et l'on sait que cette faveur ne s'accordait alors que très rarement. M. d'Autichamp conserva son régiment de dragons jusqu'en 1770, époque à laquelle il fut nommé brigadier-des-armées du Roi, et commandant en second de la gendarmerie, sous le maréchal de Castries. Il a commandé à Lunéville cette belle troupe jusqu'à la révolution ; et tous les militaires de ce temps-là se rappellent encore l'habileté avec laquelle il la faisait manœuvrer. De tous les pays on venait l'admirer ; et tous les corps de cavalerie y envoyaient des officiers pour prendre des leçons. Enfin, M. d'Autichamp passait alors pour le premier officier de cavalerie qu'eût la France. Il obtint le cordon rouge en 1779, devint, en 1780, maréchal-de-camp et inspecteur-général, conseiller au conseil de la guerre, et gouverneur de Longwi. En 1788, le maréchal de Broglie le choisit pour maréchal-des-logis d'un corps qui campa sous la place de Metz; et il remplit les mêmes fonctions en 1789, dans l'armée qui se forma aux environs de Paris. Lorsque le Roi ne pérmit plus à ses sujets fidèles de le défendre, M. d'Autichamp sortit de France avec le prince de Condé, et il se rendit à Turin, où il rejoignit le comte d'Artois, qui l'admit dans son conseil. C'est à cette époque qu'il fut impliqué dans la conspiration du mois de juillet de 1789, par le comité des recherches de la municipalité de Paris. Il fut dénoncé au Châtelet le 19 novembre de la même année ; et cette dénonciation fut renouvelée peu de temps après par Garran-Coulon. Cette persécution fut la première de la révolution : elle ne fit qu'ajouter au zèle de M. d'Autichamp. Dès-lors il entretint, par les ordres du comte d'Artois, de nombreuses correspondances avec toutes les parties de la France, et surtout avec Lyon et le camp de Jalès. Il fit plusieurs voyages en Suisse, et fut deux fois sur le point de tenter une invasion dans les provinces méridionales ; mais toujours des circonstances imprévues l'en empêchèrent. Les révolutionnaires le dénoncèrent encore à cette occasion. En 1791 il se rendit à Coblentz auprès des princes, frères du Roi ; et dès qu'il fut question de rétablir la maison du Roi, il se réunit à trente gentilshommes, et forma avec eux un corps de sept cents gendarmes, dont il fut le commandant. Ce fut à la tête de cette troupe brillante, appelée des *hommes d'armes à cheval*, que le marquis d'Autichamp fit la campagne de 1792, où il fut presque toujours placé à l'avant-garde. Licencié comme le reste de l'armée aussitôt après la malheureuse expédition de Champagne, il se retira à Maëstricht ; et il se trouvait dans cette place avec 1500 français émigrés, lorsque le général républicain, Miranda, vint l'assiéger en février 1793. MM. d'Autichamp et de Daoms-Crux furent chargés par le gouverneur, prince de Hesse, de plusieurs sorties qu'ils dirigèrent avec autant de courage que d'habileté. Les généraux de la république, qui redoutaient avec tant de raison leur valeur, firent auprès d'eux plusieurs tentatives pour qu'ils consentissent à sortir de la place, et à être conduits jusqu'aux postes autrichiens ; ces mes-

sieurs s'y refusèrent constamment, quel que fût le péril qui les menaçait en cas de capitulation à cause des lois déjà rendues contre les émigrés. Lorsque l'armée du prince de Cobourg eut délivré Maëstricht, M. d'Autichamp fut chargé par les princes français de distribuer les secours que LL. AA. RR. destinaient aux émigrés; puis il se rendit en Suisse, où il fit, avec quelques autres officiers, de vains efforts pour parvenir jusqu'à Lyon, et seconder les habitants de cette ville dans leur courageuse résistance à la tyrannie de la Convention. Le comte d'Artois le fit ensuite venir en Angleterre, où il fut destiné à prendre un commandement dans la Vendée; mais la funeste issue de l'expédition de Quiberon déconcerta encore une fois tous ses projets. Dès que Paul Ier. fut monté sur le trône, il se rappela le marquis d'Autichamp, dont il avait autrefois admiré l'habileté à Lunéville; et il lui fit proposer, par son ambassadeur à Londres, d'entrer à son service. Après avoir obtenu le consentement de son souverain, le Roi de France, M. d'Autichamp se rendit en Russie en 1797; et il y fut comblé de témoignages d'estime par l'empereur, qui le nomma successivement commandant des chevaliers-gardes, d'un régiment de dragons, inspecteur de la cavalerie de l'Ukraine, de la Crimée et du Niester. En 1799, il commandait une réserve de 30,000 hommes qui devait se réunir à l'armée de Suwaroff. L'empereur Alexandre ne se montra pas moins favorable à ce digne général; et ce n'est qu'à la fin de 1815 qu'il a consenti à le laisser revenir dans sa patrie. Le marquis d'Autichamp arriva à Paris dans le mois de novembre de cette année; et sa première apparition à la cour y fit une sensation très remarquable. Le Roi l'a nommé, le 10 janvier 1816, gouverneur de la 10e. division militaire à Toulouse. D.

AUTICHAMP (Le comte Antoine-Joseph-Eulalie de Beaumont d'), frère cadet du précédent, entra comme lui au service dès sa plus tendre jeunesse, et fut aide-de-camp du maréchal de Broglie en 1759. Il fut ensuite cornette dans le régiment de dragons que commandait son frère, et il y parvint successivement au grade de major. Devenu aide-major-général-des-logis le 1er. mars 1769, le comte d'Autichamp fit en cette qualité la guerre de Corse, où il fut blessé, et eut un cheval tué sous lui à l'affaire de Pontegolo. Revenu en France, il fut nommé mestre-de-camp de dragons, et ensuite colonel du régiment d'Agénois infanterie; il commanda ce régiment dans la guerre d'Amérique, et se distingua particulièrement au siége d'York-Town, où il repoussa avec beaucoup de vigueur une sortie des Anglais. Cette belle action lui valut le grade de brigadier-des-armées, en 1781; et la valeur qu'il montra l'année suivante à la prise de St.-Christophe, lui fit obtenir celui de maréchal-de-camp. Ce fut dans cette dernière expédition que M. d'Autichamp perdit son fils aîné, qui fut tué à ses cotés par un boulet de canon. Lorsque la paix se fit en 1783, il fut nommé commandant en second de la partie du sud de Saint-Domingue; et il conserva ce commandement pendant plusieurs années. Au moment de la révolution, il était employé comme inspecteur divisionnaire des troupes cantonnées à Tours, à Blois et à Orléans; et il jouissait d'une fortune considérable en propriétés des colonies, et en pensions accordées par le Roi à ses glorieux services. Il se rendit, en 1792, à l'armée des princes français, en Allemagne, fit sous leurs ordres toutes les campagnes de cette époque, et ne rentra en France qu'après le 18 brumaire (octobre 1799). Le comte d'Autichamp a vécu dans la retraite, jusqu'à la restauration de 1814. Un décret du 18 octobre 1815 lui a accordé une pension de retraite de 2000 francs comme ancien maréchal-de-camp. D.

AUTICHAMP (Marie-Jean-Joseph-Jacques de Beaumont, vicomte d'), fils du précédent, naquit en 1768, fut sous-lieutenant dans le régiment de Mestre-de-camp cavalerie, le 1er. janvier 1783, puis major en 1788. Il se rendit, en 1790, auprès du comte d'Artois à Turin, et ensuite à Coblentz, où il entra avec le grade de colonel, dans le corps des *hommes d'armes*, que commandait son oncle. Après la malheureuse expédition de Champagne, il suivit encore son oncle à Maëstricht, et commanda pendant le siége une compagnie de gentilshommes. Il se rendit en Angleterre en 1795, et s'embarqua pour l'expédition de Quiberon, où il ne put arriver à temps. Il resta à Jersey jusqu'en 1797, époque à laquelle il passa en Por-

tugal avec le corps d'émigrés aux ordres du général Stuart. Réformé en 1798, le vicomte d'Autichamp retourna en Angleterre, d'où il fut envoyé, par le comte d'Artois, dans la Vendée, auprès de son frère, le comte Charles. Il retourna encore une fois à Londres après la pacification de 1800; puis il revint en France, où il vécut paisiblement à la campagne jusqu'au retour du Roi, en 1814. S. M. le nomma alors sous-lieutenant de ses gardes-du-corps; et il obtint le grade de maréchal-de-camp le 14 juillet de la même année. Après le retour de Buonaparte, en 1815, M. d'Autichamp se rendit auprès du duc d'Angoulême, en Espagne; et il reçut de ce prince une mission pour se rendre à Londres, où se trouvait la duchesse d'Angoulême. Cette princesse lui donna l'ordre de passer dans la Vendée; et il se trouva, dans le mois de juin, à l'affaire de Guérande, et ensuite à différents débarquements sous les ordres de MM. de Coaslin et Dessoles. Il parvint enfin auprès de son frère, dans le Poitou; et il ne le quitta que pour se rendre à Paris, lorsqu'il sut que le Roi y était arrivé. Ce prince le nomma commandant du département de la Vienne, en août 1815, et plus tard 1er. lieutenant de la compagnie des gardes-du-corps de Noailles. D.

AUTICHAMP (Charles Beaumont, comte d'), frère du précédent, pair de France, naquit en Anjou le 8 août 1770. Il entra au service en 1782 dans la gendarmerie de Lunéville que commandait son oncle. Sous-lieutenant au régiment Dauphin en 1784, il fut nommé capitaine dans royal-dragons le 20 septembre 1787. Il entra en 1792, avec Henri de Larochejaquelein son ami, dans la garde constitutionnelle de Louis XVI; et l'un et l'autre défendirent le palais du monarque dans la journée du 10 août. Fait prisonnier par les révolutionnaires, M. d'Autichamp ne dut la vie qu'à son sang-froid et à son audace; il en tua deux de sa propre main, parvint à leur échapper au moment où il allait être fusillé, et revint dans l'Anjou avec Larochejaquelein. Mais il ne put joindre les Vendéens qu'à Saumur; il s'attacha d'abord à Bonchamp son cousin, et devint un de ses officiers les plus distingués. M. d'Autichamp fit ses premières armes au siége de Nantes, le 27 juin 1793, à la tête d'une colonne de l'armée de Bonchamp; il emporta le bourg de Nort, et vint par là route de Rennes attaquer les avant-postes du faubourg St.-Clément. Là il eut un cheval tué sous lui, et vit périr sous ses yeux 37 canonniers de l'armée royale. Au moment de la retraite, il eut un second cheval tué sous lui; et il n'évita de tomber dans les mains des républicains qu'en saisissant la queue du cheval de Forestier, qui courait à toute bride : il revint ensuite monté derrière lui rallier les Vendéens, et leur fit reprendre position. Il se distingua encore le 17 juillet, au combat de Martigné-Briant; et le 26, à la tête de l'avant-garde de Bonchamp, il surprit les hauteurs d'Erigné en avant du pont de Cé, entra dans la ville où il eut un cheval tué sous lui, fit couper le pont et prit position en deçà du fleuve, selon les ordres de Bonchamp, qui lui avait défendu de se porter sur Angers. Ce général, retenu au château de Jallais par ses blessures, lui confia alors la défense d'une partie de l'Anjou. Le 5 septembre, M. d'Autichamp attaqua le camp du général Lecomte à Chantonnay; et il fut chargé de le tourner. L'armée républicaine, qui était composée de 20,000 hommes, en perdit 4000, et le reste fut dissous. M. d'Autichamp occupait St.-Florent avec les compagnies bretonnes, lors de la défaite des Vendéens à Chollet et Beaupréau; il prit alors sur lui de faire passer la Loire aux Bretons, d'autant plus déterminé à cette opération hardie qu'une diversion sur la rive droite du fleuve était depuis long-temps le projet favori de Bonchamp. M. d'Autichamp revint ensuite sur la rive gauche attendre les ordres de son général, qui, blessé mortellement, mourut bientôt dans ses bras. Le dernier ordre qu'il en reçut, et qu'il exécuta religieusement, fut de conserver la vie à cinq mille prisonniers républicains, renfermés alors dans l'abbaye de Saint-Florent, où 60 barils de poudre, placés dans les caves, étaient destinés à les faire sauter. Toute l'armée royale passa la Loire dans l'espérance de s'emparer d'un port pour se mettre à même de recevoir des secours de l'Angleterre. Cette expédition ayant échoué, devint une des causes principales de la ruine des Vendéens. M. d'Autichamp suivit l'armée au-delà de la Loire, et il prit part à toutes les batailles qui signalèrent cette incursion malheureuse. Il fut nommé commandant de l'une des cinq grandes divisions après le recensement de l'armée

ordonné par Larochejaquelein; et il forma l'avant-garde avec cette division, d'après les ordres du général en chef, qui avait une extrême confiance dans les troupes de Bonchamp. A la bataille du Mans où il se trouva, quoique blessé par la chute de son cheval tué sous lui quelques jours auparavant, il fut chargé de conduire une colonne le long de la rivière, afin de prendre l'ennemi en flanc, et il réussit à l'enfoncer. Cependant à la fin de la journée l'armée vendéenne fut culbutée; et M. d'Autichamp ne dut la vie qu'à l'hospitalité que lui accorda dans cette ville Mme. de Bellemar. Pour le mettre à l'abri, un colonel de hussards, nommé Vidal, qui était blessé, et qui se trouvait dans la même maison, l'admit dans son régiment en qualité d'instructeur, sous le nom de Villemet. M. d'Autichamp n'attendait que l'instant favorable pour rejoindre son parti. Ayant appris à Anvers, où il se trouvait avec son régiment, la pacification conclue par Stoflet et les autres Vendéens, il se fit connaître des représentants du peuple, et en obtint l'autorisation de rentrer dans la Vendée. Au mois d'août, il fut député par Stoflet à l'Ile-Dieu, pour assurer le comte d'Artois de son dévouement. S. A. R. lui accorda la croix de St.-Louis, qu'il ne voulut pas accepter, desirant ne la recevoir qu'au rétablissement de la monarchie. Après la mort de Stoflet, il fut nommé général en chef des restes de l'armée d'Anjou et du Haut-Poitou. Il ouvrit une correspondance avec les ministres anglais, et écrivit au roi d'Angleterre en lui annonçant l'abbé Bernier comme agent-général des armées royales. Il reçut, au commencement de 1796, 6000 livres sterl., destinées pour l'armée d'Anjou; et il en donna un tiers à Forestier: le surplus fut remis à l'abbé Bernier par le chevalier de Lagarde. Après la mort de Charette, les armées vendéennes se trouvant désorganisées et dépourvues de munitions, et ne pouvant soutenir le choc des forces commandées par le général Hoche, le comte d'Autichamp crut devoir traiter avec ce général, et il signa, ainsi que tous les autres chefs, un traité de pacification. Ce fut à cette époque qu'il se maria, et qu'il parut décidé à vivre paisiblement dans ses propriétés jusqu'en 1799. A cette époque l'administration centrale lui ayant fait l'application de la loi des otages, le comte d'Autichamp trouva moyen de s'y soustraire par la fuite, et se mit de nouveau à la tête des Vendéens de la rive gauche, dont il ne put cependant rallier qu'un petit nombre. Il eût été difficile à cette époque de réunir entre elles les fractions divisées du parti royaliste, soumises à un trop grand nombre de chefs. La campagne qui s'ouvrit alors n'eut donc aucun résultat important, et elle se réduisit à une seule affaire aux Aubiers. MM. d'Autichamp, de Châtillon et de Bourmont, cédant à la force des circonstances, conclurent un armistice; et la paix définitive fut signée dans le mois de décembre avec le général Hédouville. Après la pacification, M. d'Autichamp vint à Paris, où il séjourna quelque temps. Buonaparte lui fit inutilement des offres brillantes pour le déterminer à prendre du service: il s'y refusa constamment. Cependant il parut alors s'être soumis franchement, et vécut ainsi jusqu'au moment où les revers éprouvés par Napoléon déterminèrent les Vendéens à reprendre les armes en 1813. M. d'Autichamp se mit alors encore une fois à la tête de l'insurrection de l'Anjou; mais ce mouvement était à peine commencé que les alliés entrèrent à Paris, et que le Roi y fut proclamé. M. d'Autichamp s'y rendit aussitôt: il y fut reçu par S. M. avec beaucoup d'égards; et peu de temps après il fut nommé lieutenant-général des armées, commandeur de l'ordre de St.-Louis, et commandant de la 14e. division militaire. Lorsque Buonaparte s'échappa de l'île d'Elbe en 1815, M. d'Autichamp se rendit dans l'Anjou pour y préparer les Vendéens à la résistance; mais voyant le pays dépourvu d'armes et de munitions, et ses habitants découragés par la nouvelle de l'arrivée subite de Buonaparte à Paris sans qu'il eût rencontré un seul obstacle, il ne put se flatter de les réunir en force suffisante. Il se contenta donc alors de charger quelques officiers de ranimer leur courage et de les disposer à reprendre les armes. En effet, aussitôt après le passage du duc de Bourbon dans la Vendée, il s'y forma des rassemblements qui forcèrent la gendarmerie à l'évacuer. M. d'Autichamp, qui se trouvait alors près de Parthenay, rentra dans son canton pour y déterminer un mouvement général; et ce mouvement eut lieu le 15 mai 1815. Il réunit alors 5000 hommes, avec lesquels, au moyen de

quelques marches et contre-marches, il obligea l'ennemi a évacuer entièrement son pays. Il entra ensuite à Chollet à la tête de 14,000 hommes, et leur adressa une proclamation très énergique datée de la Tour-Laudry le 15 mai 1815. Peu de temps après il reçut du marquis de Larochejaquelein une invitation de se diriger vers la mer, afin d'y recevoir des munitions que devaient apporter les Anglais; mais en arrivant à Legé, il apprit que les corps de Susannet et de Sapinaud se débandaient, les soldats ayant refusé, par suite d'une ancienne prévention, d'entrer dans le Marais, où M. de Larochejaquelein s'était néanmoins décidé à pénétrer à la tête de 800 hommes. Le comte d'Autichamp apprit aussi dans le même temps, qu'un corps de troupes ennemies occupait Bourbon-Vendée, qu'une colonne était sortie de Nantes, se dirigeant sur son flanc droit, et qu'une autre colonne occupait déjà son propre pays. Obligé, par de telles circonstances, à suspendre la marche de son armée, il se rendit de sa personne auprès de MM. de Susannet et Sapinaud, qui, s'étant d'abord comme lui mis en marche pour se porter sur la côte, venaient d'être contraints, par la désertion d'une grande partie de leurs soldats, à renoncer à cette entreprise. Ces trois généraux écrivirent alors de concert au marquis de Larochejaquelein pour lui faire connaître leur décision et les causes qui les obligeaient à se retirer chacun dans leur pays. Lorsque les troupes de M. d'Autichamp revinrent dans l'Anjou, les corps ennemis qui l'occupaient se retirèrent sur Angers, et ils descendirent ensuite vers les côtes, où l'armée d'Anjou les suivit. Elle les rencontra à la Grolle, et obtint sur eux quelques avantages. Le lendemain elle fit sa jonction avec MM. de Susannet et Sapinaud; mais d'un autre côté les ennemis avaient réuni 15,000 hommes sous les ordres du général Lamarque, et ils livrèrent aux royalistes le combat de la Roche-Servière, où ces derniers perdirent 300 hommes, et six de leurs meilleurs officiers, entre autres le général de Susannet. Obligé une seconde fois de rentrer dans son canton, M. d'Autichamp ne prit aucune part au traité de pacification conclu entre le général Lamarque et le général en chef des Vendéens Sapinaud, le 26 juin; et il continua à occuper l'Anjou jusqu'à la fin de juillet, époque à laquelle il publia une adresse, ou ordre du jour, signé de tous ses officiers, pour déclarer qu'il était faux qu'il se fût réuni à l'armée de la Loire commandée par le prince d'Eckmulh. Par ordonnance du 26 juillet, M. le comte d'Autichamp fut nommé président du collége électoral de l'arrondissement de Beaupréau, et, le 17 août, membre de la chambre des pairs. Il fut ensuite nommé commandant de la 22e. division militaire à Tours. D et P.

AUTRICK (Lambert), officier d'ordonnance de Buonaparte, s'attacha à son sort après la deuxième abdication, et s'embarqua avec lui dans la rade de Rochefort sur le *Bellerophon*, en juillet 1815. Il ne lui fut pas permis de le suivre à l'île Sainte-Hélène; et le gouvernement anglais le fit transporter à l'île de Malte, avec Savary, Lallemand, etc. A.

AUVRAY (Louis-Marie), né le 12 octobre 1762, secrétaire de l'intendance de Paris, et ensuite sous-officier aux gardes françaises, devint, en 1790, capitaine de la garde nationale parisienne soldée, et en 1791 passa dans le 104e. régiment d'infanterie, puis dans le 40e. comme colonel. Il devint préfet de la Sarthe après le 18 brumaire: ayant été nommé membre du corps législatif en mars 1802, il refusa cette mission pour conserver sa préfecture. M. Auvray occupait encore cet emploi en 1814, époque à laquelle le gouvernement royal nomma à sa place M. Jules Pasquier. Il a publié une *Statistique du département de la Sarthe*, Paris, 1802, in-8o., qui est une des plus détaillées que nous ayons — Auvray (J.-A.), professeur au collége royal d'Henri IV, a publié un *Lexique français et latin*, Paris, 1815, in-8o. Il avait donné auparavant un *Dictionnaire français et latin*. D.

AUVYNET (Charles-Joseph), né le 30 avril 1741, était avocat avant la révolution, et depuis président du tribunal civil de Bourbon-Vendée. En 1805, il fut présenté au corps législatif sans y être admis. Le Roi le nomma en 1815 président de l'assemblée électorale de l'arrondissement des Sables-d'Olonne; et le département de la Vendée le nomma membre de la chambre des députés. — Deux autres Auvynet, officiers vendéens, servaient dans l'armée royale en 1795; on les regarda alors

comme les principaux auteurs de la soumission que fit le chef vendéen au général Hoche. A.

AUZAT (A.), ex-commissaire du gouvernement impérial à la radiation des émigrés, a publié : I. *Réponses aux adieux à Buonaparte*, 1800, in-8°. (Pour les *Adieux à Buonaparte*, voy. MICHAUD de l'Institut.) II. *Très humbles remontrances adressées à S. M. Louis XVIII au nom du peuple français, avec des réflexions sur la guerre*, avril 1815, in-8°. A.

AVANÇON (ALEXANDRE-PAUL-LOUIS-NICOLAS DE BOUCHER D'), d'une ancienne famille de Champagne, naquit le 17 octobre 1771, fut élevé à l'Ecole militaire de Paris, et passa au régiment de Viennois infanterie, comme sous-lieutenant, en 1789. Ayant émigré en 1791, il a fait la campagne de 1792 dans l'armée des princes. Lorsque cette armée fut licenciée, il se rendit à celle du prince de Condé, où il continua de servir jusqu'à son licenciement en 1801. Rentré en France quelque temps après, il s'est fixé à Nanci. M. d'Avançon a obtenu la croix de St.-Louis en 1814. A.

AVARAY (BEZIADE, marquis D'), député de la noblesse d'Orléans aux états-généraux en 1789, signa les protestations des 24 juin, 6 octobre 1790, 30 mars, 4 mai, 29 juin, 31 août, 15 et 29 septembre 1791, contre les innovations de l'assemblée nationale, et proposa un modèle de déclaration des devoirs de l'homme pour la joindre à celle de ses droits. Il se réfugia en Allemagne pendant les orages de la révolution. Le Roi l'a nommé maître de sa garde-robe en 1814, et créé pair de France le 17 août 1815. Enfin, par une nouvelle ordonnance royale, le marquis d'Avaray est devenu membre du conseil d'administration de l'Hôtel-des-Invalides le 3 janvier 1816. — Son fils aîné, le comte D'AVARAY, avait eu le bonheur de rendre à MONSIEUR, aujourd'hui Louis XVIII, d'importants services lors de son départ de France en 1790; et ce prince lui en avait témoigné sa reconnaissance en le nommant son capitaine des gardes, son ministre, et en autorisant sa famille à placer dans ses armes l'écu de France, et à y mettre pour devise ce passage de Virgile : *Durum facit pietas iter.* Il est mort à l'île de Madère en 1810. — Le comte D'AVARAY, fils cadet du marquis, était en 1815 lieutenant des chevau-légers de la maison du Roi. Il est aujourd'hui commandant pour le Roi dans le département de Loir-et-Cher. D.

AVELLONI (FRANÇOIS), dit le *poetino*, auteur dramatique italien, naquit à Vérone vers 1756, et fut d'abord comédien ambulant; mais, ayant peu de talent en ce genre, il se décida à devenir auteur. Avelloni s'était marié avec une actrice douée de beaucoup d'esprit et de talents dans sa profession. Elle l'affermit dans son projet, et l'aida de ses lumières; il avait fait quelques études dans sa jeunesse, et ses premiers essais eurent du succès. Ecrivant avec une facilité prodigieuse, il multiplia bientôt ses productions; enfin il devint le Kotzbue de l'Italie. Ses drames cependant ne peuvent pas être comparés, à ceux de l'auteur allemand; il n'a ni son instruction, ni le naturel de son dialogue, et ne connaît pas, comme lui, le cœur humain. Les sujets de presque toutes ses pièces sont tout-à-fait romanesques, les plans mal combinés, et les caractères faux; son style paraîtrait énergique, s'il n'était souvent ampoulé : mais il a le talent d'intéresser quelquefois par des situations heureuses et quelques récits animés. La plupart de ses pièces ressemblent plutôt à des mélodrames qu'à des drames réguliers; on y trouve toutes les invraisemblances et les accidents multipliés, enfin le langage emphatique, qui semblent appartenir exclusivement aux premiers. *Giulio Willenvel*, ou *l'assassin*, est celle de ses pièces qui a eu le plus de vogue. Elle est tirée de deux pièces espagnoles, *Serrallonga* et *l'Honnête criminel*, de Jovellanos. Il écrivit ce drame à Naples en 1780, en quinze jours; en composa le cinquième acte dans une seule nuit, et la pièce fut jouée sur le théâtre dit des *Florentins*, de la même ville. Trois autres drames de sa façon, contenant la vie d'Henri IV, roi de France, furent aussi très applaudis. Ils ne sont pas dépourvus d'intérêt; mais on y reconnaît à peine le caractère du héros français. Quoique loyal et vaillant, le Henri d'Avelloni n'a ni la douceur, ni la bonté, ni la noble franchise de ce grand roi. On attribue à Avelloni deux comédies, la *Lanterne magique*, et *Mal genio e buon cuore* (mauvais naturel et bon cœur). Il ne paraît pas que ces comédies (comme le suppose M. Sismondi dans sa *Litté-*

rature du midi de l'Europe, tome II, page 404) aient procuré au *poetino* une réputation d'esprit et de sel comique. Il est encore moins certain qu'il doive cette réputation aux emprunts qu'il a faits à Beaumarchais. Le rôle de *Gianni*, dans la *Lanterne magique*, ne saurait avoir été tracé sur celui de Figaro. Figaro est vraiment tout sel, tout esprit, tandis que Gianni n'est qu'un intrigant fort maladroit, et un plaisant assez grossier. On ne peut non plus se ranger de l'avis de M. Sismondi, quand il accorde au dialogue d'Avelloni du naturel et de la gaîté; et il est connu de tout le monde que sa gaîté n'a jamais excité un sourire à l'Italien le plus enjoué. Le protagoniste de sa seconde comédie, *Mal genio e buon cuore*, est moins un bourru, un emporté, qu'un fou extravagant, digne des Petites-Maisons; et il n'a aucune de ces beautés qu'on remarque dans le *Grondeur* de Brueys, et dans le *Bourru bienfaisant* de Goldoni. Avelloni n'a réussi que dans le genre larmoyant; et l'on sait que Federici, Gualzetti, Sograffi, Rossi, Greppi, etc., ses contemporains, lui sont bien supérieurs comme auteurs comiques. Il était à Venise en 1813. Quoiqu'il ait composé plus de quarante pièces de théâtre jouées avec succès, sa fortune est restée fort médiocre. S.

AVENAY (D'), colonel du 6e. de cuirassiers, fit la campagne de 1806, et se distingua à la bataille de Friedland le 14 juin. Il dit, ce jour-là, au grand-duc de Berg (Murat), en montrant son sabre dégouttant de sang: « Prince, faites la » revue de mon régiment; vous verrez » qu'il n'est pas un soldat dont le sabre » ne soit comme le mien. » Devenu général de brigade, M. d'Avenay fit la campagne d'Espagne en 1808, et se distingua d'une manière particulière au combat de Prieros, le 3 janvier 1809. Il fut nommé chevalier de St.-Louis le 3 août 1814. A.

AVERSBERG (CHARLES, prince D'), général autrichien, chevalier de la Toison-d'or, né le 21 octobre 1750, fut chargé, le 16 juillet 1792, d'aller à Berlin et à Dresde annoncer le couronnement de l'empereur. S. M. prussienne lui donna une tabatière estimée 30,000 francs. En 1793 il fut employé à l'armée des Pays-Bas; et, ayant été fait prisonnier par les Français, il fut transféré de Reims à Paris par décret du 14 avril, pour y servir d'otage aux commissaires arrêtés par Dumouriez et livrés aux Autrichiens. Il fut rendu en 1795. Le 26 avril 1796, il alla recevoir, au nom de S. M. I., les hommages des habitants de la partie de la Pologne échue à la cour de Vienne. En récompense de ses services, l'empereur le nomma, le 21 décembre 1796, capitaine de sa garde de Trabans. Dans la campagne de 1805, le prince d'Aversberg commandait la garnison de Vienne; et il avait reçu ordre de brûler les ponts du Danube lorsque l'ennemi s'approcherait de cette capitale. L'avant-garde française s'étant en effet approchée sous les ordres de Murat, ce dernier réussit à persuader au prince d'Aversberg que la paix était faite, et qu'ainsi il était inutile de détruire les ponts. Victime de sa crédulité, le général autrichien fut traduit à un conseil de guerre, condamné à être dégradé, emprisonné et dépouillé de tous ses ordres, à l'exception de celui de la Toison-d'or. Il n'a pas été employé depuis; mais il paraît que l'empereur lui a pardonné. Il vit paisiblement dans ses terres. D.

AVICE (Le baron), lieutenant-général, fut présenté à l'empereur Napoléon le 24 nov. 1811 pour prêter serment comme général de brigade. Il fut nommé général de division en 1813, puis commandant de la Légion-d'honneur par le Roi le 23 août 1814, et chevalier de St.-Louis dans le du même mois. Le général Avice commandait le département de l'Oise dans le mois de mai 1815, au moment de l'invasion des Prussiens. A.

AVILA (Don JEAN D'), avocat espagnol, et député aux cortès, se signala dans cette assemblée par son éloquence et par son attachement au roi Ferdinand. Lorsque les autres députés décidèrent, en 1814, de rédiger une nouvelle constitution, Avila s'éleva contre les limites qu'ils voulaient donner à l'autorité royale: il leur fit observer, dans un discours aussi raisonné qu'énergique, que leurs principes étaient plus propres à exciter une révolution qu'à garantir la liberté des peuples; qu'ils seraient justement accusés, en méconnaissant ainsi les droits de leur monarque légitime, de s'être érigés eux-mêmes en souverains; et que la nation s'étant armée pour défendre les droits de Ferdinand, l'attaquer dans ses droits c'était attaquer la nation elle-même. Toutes ces

observations n'ayant produit aucun effet, Avila renonça à ses fonctions, et se retira dans sa province. Mais la présence de Ferdinand VII ayant dissipé les cortès et rendu inutile leur acte constitutionnel, Avila parut à la cour; et le monarque reconnaissant lui donna un des emplois les plus distingués du barreau. A.

AVOYNE CHANTEREYNE (Victor), premier avocat-général en la cour impériale de Caen, fut élu par le sénat le 6 janvier 1813, membre du corps législatif pour le département de la Manche. Le 8 août 1814, il parut à la tribune pour appuyer le projet de loi sur la presse; et après avoir combattu les observations de M. Raynouard, il s'écria: « N'avons-nous » pas vu souvent une minorité turbulente » entraver à force d'audace une majorité » pure? N'avons-nous pas vu partout les » suites funestes de la licence de la presse? » Ces temps d'orages sont passés; nous » devons espérer qu'ils ne reviendront » plus: mais il faut que de sages précau- » tions en rendent le retour impossible. » Le 8 octobre, M. Avoyne fit un rapport sur la demande des imprimeurs et libraires arrêtés pour la publication d'*Extraits du Moniteur*, dirigés contre le Roi (*Voy.* Augeis), et il proposa l'ordre du jour sur leur réclamation. Le 17 octobre, il fit un rapport sur les délais à accorder aux militaires absents par service ou prisonniers de guerre, et proposa un projet de loi qui fut pris en considération. Le 7 novembre, il fit un rapport très étendu sur la demande d'un condamné, dont la révision du procès était restée suspendue, et proposa un projet relatif aux mesures judiciaires à prendre en pareil cas. Il fut nommé chevalier de la Légion-d'honneur le 19 novembre. Le 26 du même mois, M. Avoyne parla en faveur de l'article 34 du projet de loi sur les douanes, et déclara que, dans cette législation, il fallait accorder au gouvernement la faculté de faire des réglements provisoires, sauf à les soumettre ensuite à l'assentiment des deux chambres. Le 22 décembre, il parla en faveur du projet de loi des ministres sur la cour de cassation, dit que telle était la volonté du Roi pour l'existence de cette cour; il s'éleva avec véhémence contre l'esprit de déférence qui avait dirigé le rapport de la commission centrale, et insista néanmoins pour que la section des requêtes motivât son rejet. Le 27 il parla en faveur des arrêts motivés, réfuta les observations de M. Bouchard sur la cour de cassation, et vota en faveur de l'amendement de la commission. Le Roi le nomma, le 26 juillet 1815, président du collége électoral de l'arrondissement de Cherbourg. A.

AVRIGNY (C. J. L. Loeillard n'), né vers 1760 à la Martinique, habita long-temps cette colonie, et vint à Montpellier, où il passa plusieurs années avant de se fixer à Paris. Arrivé dans cette capitale au commencement de la révolution, il y épousa Mlle. Renault l'aînée, l'une des plus célèbres cantatrices du théâtre Feydeau. Après être resté long-temps sans emploi, il devint chef du bureau des colonies au ministère de la marine, dans les premières années du gouvernement impérial. Il avait concouru en 1778 pour le prix de poésie de l'académie française. Le sujet était la *Prière de Patrocle à Achille*. Le prix ne fut pas décerné; mais on distingua la pièce de M. d'Avrigny. On a aussi de lui: *Tableau historique des commencements et des progrès de la puissance britannique dans les Indes-Orientales*, inséré dans l'*Histoire de Mysore*, de Michaud. Il a fait plusieurs pièces de théâtre: *Le Mariage de la Veille*, comédie en un acte, musique de Jadin, 1797; (avec Legouvé) *Doria*, ou *la Tyrannie détruite*, opéra, 1795; *l'Homme et le Malheur*, 1793; *le Négociant de Boston* (Voy. l'art. Déjaure de la *Biog. univ.*); *la Supercherie par amour*, 1794. Au théâtre Feydeau, *les Deux jockeys*, 1798. Au Vaudeville, *la Lettre*. On a encore de M. d'Avrigny des *Poésies nationales*, troisième édition, 1812, in-8°. Le jury des prix décennaux prit en considération ce recueil, composé de trois odes, l'une, sur la campagne d'Autriche, l'autre sur la bataille de Iéna, et la troisième sur la campagne de Prusse: « On y trouve, dit ce » jury, du talent et de l'imagination, » des idées heureuses et beaucoup de » strophes bien écrites; mais la verve, le » mouvement, les rapprochements inat- » tendus, et la pompe du style qu'exige » le genre lyrique, ne s'y montrent pas » assez. » Dans la *Couronne poétique de Napoléon-le-Grand*, 1807, in-8°., on trouve de M. d'Avrigny: 1°. *Stances sur la dernière campagne de S. M. l'Empereur et roi, et sur la guerre contre la Grande-Bretagne*; 2°. *Vers à S. M. l'impératrice*, en lui faisant

hommage de la pièce précédente ; 3°. *Inscription* (en vingt vers) *sur une statue de Napoléon*. Dans *l'Hymen et la naissance*, recueil de pièces composées pour célébrer le mariage de l'empereur Napoléon et la naissance du roi de Rome, 1812, in-8°., on trouve de M. d'Avrigny, *le Jour nuptial*, ode, et *la Naissance du roi de Rome*, ode. On regarde comme une de ses meilleures productions un poëme intitulé, *la Navigation Moderne*, ou *le Départ de Lapeyrouse*. M. d'Avrigny a composé depuis long-temps une tragédie dont le sujet est Jeanne d'Arc: elle a été reçue au Théâtre-Français, mais n'a pas été représentée. Il s'est mis sur les rangs depuis plusieurs années pour l'académie française. D.

AVRIL, général de l'armée révolutionnaire en 1793. La Convention ayant décrété la suppression de ce corps, Avril, qui était alors dans le département du Morbihan, s'incorpora avec sa troupe dans celles qui se trouvaient près de lui. En décembre 1794, il commanda une division de l'armée des côtes de Brest, fut constamment employé dans ces contrées, où il commandait encore en 1800, en qualité de général de brigade. Il battit en janvier un corps considérable de royalistes aux Forges de Cossé. En 1804 il fut décoré du titre de commandant de la Légion-d'honneur. A la fin de 1805, il était encore employé dans la 11e. division militaire. Commandant la 4e. brigade des gardes nationales du 1er. ban, il adressa le 26 décembre 1812, à l'empereur, au nom de sa brigade, la demande de partager les périls de la grande armée. Il fut nommé chevalier de Saint-Louis le 19 juillet 1814, et conservé dans son grade de maréchal-de-camp. A.

AYMARD, chef de bataillon au 8e. régiment de ligne, fut nommé, le [illegible] février 1807, colonel du 32e., après la bataille d'Eylau. Ayant passé en Espagne avec son régiment, il se distingua de nouveau le 4 décembre 1810, au combat de Riol-Amenzara, et, le 17 avril 1812, à celui de Baza. Devenu général, il se signala le 10 octobre 1813, à l'attaque du défilé de Wathau, et s'en rendit maître malgré la résistance de l'ennemi. Revenu en France, il fut employé à la grande armée; et on le vit cité dans la relation du combat du 11 janvier 1814, contre les Prussiens. Le Roi le nomma chevalier de Saint-Louis le 13 août 1814. A.

AYMÉ, lieutenant-général, fut nommé officier de la Légion-d'honneur le 14 mai 1807. Il fit la campagne d'Espagne en 1808, et se distingua, le 10 janvier 1809, au combat de Cuenca. Etant alors entré au service de Naples, il fut nommé chef de l'état-major général en février 1811. Il arriva, le 7 avril 1815, à Gênes, accompagné de sa femme et de ses enfants. Là, il obtint sur-le-champ un passeport du gouvernement sarde, pour se rendre à Marseille. Sa présence, dans des circonstances aussi critiques, donna quelque inquiétude aux royalistes, bien que le général Aymé prétendit ne rentrer en France que pour se conformer à l'ordonnance du Roi, du 16 décembre, qui enjoignait à tout Français de quitter le service de Naples. — Un autre AYMÉ, né dans le département des Deux-Sèvres, fut long-temps attaché à la personne de Murat et dépositaire de tous ses secrets. Il le suivit en Egypte et à Naples. Revenu de cette ville, en 1813, avec une mission secrète, il fut mis dans un des cachots de Vincennes, et n'en sortit que lors de la chute de Buonaparte, en 1814. Il a épousé, au commencement de 1816, la fille de M. Dandré, intendant des domaines de la couronne. D.

AYNEZ (F. D.), homme de lettres, habitant de Lyon, où il a fait le commerce de la librairie, a donné : I. *Nouveau Dictionnaire de géographie ancienne et moderne*, 1804, 3 vol. in-8°., avec cartes et tableaux chronologiques; idem, 1813, un seul vol. in-8°., contenant la géographie moderne seulement; ouvrage estimable. II. *Aperçu géographique*, 1813, in-12. III. *Méthode de géographie*, 1813, in-12. IV. *Manuel de la langue française*, 1814, in-12. Il a aussi donné, en 1812, une édition, avec quelques changements, de la *Grammaire latine* de Lhomond. OT.

AZAÏS (PIERRE-HYACINTHE), né à Sorèze le 1er. mars 1766, élevé à l'école célèbre qui existe encore dans cette petite ville, fut doctrinaire dans sa jeunesse, ensuite secrétaire particulier de l'abbé de Faye, évêque d'Oléron. Au commencement de la révolution en ayant accueilli les principes avec enthousiasme, s'étant ensuite violemment tourné contre elle, il fut, dans son département, l'un des appuis des mouvements qui se préparaient avant le 18 fructidor: vic-

time de cette journée, mis en jugement et condamné à la déportation par le tribunal d'Albi, il se réfugia à Tarbes dans l'hospice des sœurs de la charité; là, caché pendant deux ans, M. Azaïs composa son ouvrage *sur les Compensations*. Il fut rendu à la liberté par le même tribunal qui l'avait condamné, et se fixa pendant plusieurs années à Bagnères, où il composa le *Système universel*. Vers l'âge de quarante ans, il vint à Paris, et s'y fit connaître par la publication de l'*Essai sur le monde*, sorte de programme du *Système universel*. Il fut ensuite admis, comme professeur d'histoire et de géographie, au prytanée de St.-Cyr; de là, il adressa à Buonaparte un Discours *sur la vérité universelle*, qui fut imprimé. Quelques mots de ce discours feront connaître la tournure d'esprit de l'auteur: « Sire, l'époque où nous sommes, celle où vous avez pris, par droit de » force et de génie, le premier sceptre de » la terre, est celle où l'esprit de l'homme » doit enfin connaître cette cause universelle qui tient le sceptre du monde. Il » a suffisamment interrogé ses effets; il a » suffisamment pris dans les réponses de » chacun ce qui devait former une ré» ponse commune. Cette réponse, abso» lument universelle, et pour cette raison » parfaitement simple, l'esprit humain l'a » confiée à un de vos sujets, Sire: l'esprit » humain avait besoin d'un organe; j'ai » eu l'honneur d'être choisi. » Le prytanée de St.-Cyr ayant été transféré à la Flèche, M. Azaïs ne le suivit point; il revint à Paris, et publia son ouvrage *sur les Compensations*. Peu de temps après, il fit paraître, sous le titre d'*Un mois de séjour dans les Pyrénées*, un extrait des observations qu'il avait faites sur ces montagnes, et des sentiments qu'il y avait éprouvés. Vers la même époque, la tribune de l'Athénée lui fut ouverte; il y tint plusieurs séances sur les idées fondamentales du système universel. Les discours qu'il y prononça furent critiqués dans les journaux avec beaucoup de sévérité. Deux seulement ont été imprimés sous le titre de *Discours à l'Athénée sur la vérité universelle*. Un an après parurent, en trois volumes, *les Bases et les deux premières parties de ce système*. Après la publication de ces trois volumes, M. Azaïs fut nommé inspecteur de la librairie à Avignon; il y acheva la rédaction et la publication du *Système universel*, en ajoutant cinq volumes, qui présentent l'*application du principe fondamental aux phénomènes de la physiologie végétale, animale et de l'homme, et à tous les phénomènes intellectuels*. A la fin de 1812, il fut transféré d'Avignon à Nanci, toujours comme inspecteur de la librairie. Cette place lui fut conservée par le Roi en 1814. En 1815, elle fut supprimée; mais M. Azaïs fut aussitôt nommé, par le général Rampon, alors commissaire extraordinaire de Buonaparte, recteur de l'académie de Nanci, en remplacement de M. d'Argel: cependant le grand-maître de l'université ne le maintint pas dans cette place. Bientôt après, M. Azaïs se fit remarquer parmi les fédérés de Nanci, qui le nommèrent leur président. Mme. Azaïs, qui se mêle aussi de politique et de littérature, fit de son côté de la prose et des vers pour chanter le retour du héros. Un seul de ses couplets fera connaître le talent et les opinions de cette dame:

Napoléon, vainqueur civique,
De lui seul devient le rival;
Le siècle le plus héroïque
Ne montra jamais son égal.
Mais quand il ramène à la France
Ses aigles, la paix et l'honneur,
A quoi comparer sa puissance,
Si ce n'est à notre bonheur!

M. Azaïs perdit sa place de recteur après le retour du Roi, et il revint à Paris, où il travailla au *Mercure*, puis à l'*Aristarque*, et enfin aux *Annales politiques*. Il a aussi entrepris à la même époque, conjointement avec Mme. Azaïs, une continuation de l'*Ami des enfants* de Berquin, dont il a déjà paru plusieurs livraisons. On a remarqué que les héros des romans ou des *nouvelles* que Mme. Azaïs a composés pour justifier le système des compensations de son mari, sont heureux précisément pendant la moitié de leur vie, et malheureux pendant l'autre moitié. Au reste l'ouvrage des *Compensations* est aussi complètement oublié aujourd'hui que le *Système de la balance naturelle* d'Antoine Lasalle, qui en a fourni les principaux éléments. On a de M. Azaïs: I. *Essai sur le monde*, 1806, in-8°. II. *Discours à S. M. l'empereur et roi, sur la vérité universelle*, 1808, in-18. III. *Des compensations dans les destinées humaines*, 1809, in-8°.; seconde édition, augmentée de *six nouvelles*, par Mme. Azaïs, 1810, 3 vol. in-8°. IV. *Dialogue entre*

M. Azaïs et un de ses amis, 1810, in-8°. V. *Système universel*, 1810—12, 8 vol. in-8°. VI. *Un mois de séjour dans les Pyrénées*, in-8°. VII. *De Napoléon et de la France*, avril 1815, in-8°. Mme. Azaïs a publié l'*Ombre du peintre Lebrun au salon de* 1808. A.

AZANZA (Don Joseph-Miguel), né à Aviz dans la Navarre en 1746, fit, jeune encore, un voyage dans les diverses provinces de l'Amérique espagnole, et entra dans la carrière militaire à son retour en Europe. Après s'être distingué au siége de Gibraltar, il fut envoyé par la cour de Madrid, en qualité de chargé d'affaires, à St.-Pétersbourg et à Berlin. Ces missions remplies, on le nomma intendant des provinces de Toro et de Salamanque, et corrégidor de leur arrondissement. Il fut, ensuite, intendant des armées à Valence et à Murcie, fit la campagne de Roussillon en 1795, obtint le titre de conseiller de la guerre, et, peu après, le ministère de la guerre. Charles IV le nomma vice-roi, gouverneur, capitaine-général et président de l'audience royale de Mexico. En 1799, il siégea au conseil d'état; et en 1808, Ferdinand VII lui confia le ministère des finances. Lors du départ de Ferdinand pour Burgos, Azanza devint membre de la junte suprême de gouvernement, sous la présidence de l'infant don Antonio. Dans les rapports qu'il eut en cette qualité, avec Murat, qui occupait militairement Madrid, il montra beaucoup de sagesse et une grande fermeté de caractère. Il se rendit ensuite à Baïonne, et présida la junte qui s'y forma pour gouverner l'Espagne sous les auspices de Buonaparte. Le 18 juin, cette junte fut présentée à Napoléon; et Azanza fit le discours d'usage en pareil cas, vanta les dispositions du peuple espagnol en faveur de Napoléon et de son frère, et jura de seconder les desseins *bienfaisants* qu'avait formés le *héros incomparable qui voulait graver son nom immortel dans le cœur reconnaissant de leurs neveux*. Azanza avait été nommé ministre des Indes, le 4 juillet 1808. Devenu ministre de la justice sous le roi Joseph, il fit, le 3 mai 1809, le discours de remercîment au roi à l'occasion de l'installation des conseils, et dit: « Les ministres de votre Majesté » n'ont pu entendre sans émotion les » assurances qu'elle leur donne de l'indépendance et de la liberté civile de la » monarchie espagnole. La haute sagesse » de V. M., et les mesures énergiques » qu'elle a prises, non seulement exaltent » notre patriotisme, mais encore détruiront dans peu les perfides espérances des » ennemis du bien public ». Azanza obtint, en octobre 1809, le grand cordon de l'ordre royal d'Espagne, et fut nommé commissaire royal pour le royaume de Grenade, en octobre 1810, au moment du départ de Joseph pour Cordoue. Il fut envoyé à Paris à la même époque par le roi Joseph, avec le titre d'ambassadeur extraordinaire, pour féliciter Napoléon sur son mariage avec Marie-Louise; Azanza avait alors le titre de duc de Santafé. Il a publié, de concert avec son collègue O-Farill, une déclaration justificative intitulée: *Mémoire de D. Miguel de Azanza et de D. Gonzalo O-Farill, et Exposé des faits qui justifient leur conduite politique depuis mars 1808 jusqu'en avril 1814*. Cet ouvrage a été traduit de l'espagnol en français par Alex. Foudras, in-8°, Paris, août 1815. Il est fort curieux par les détails qu'il contient sur les moyens employés par Napoléon pour exclure du trône d'Espagne l'ancienne dynastie, et il porte un grand caractère de vérité. Il offre de plus le tableau piquant de la fierté castillane résistant au malheur et dans la nécessité d'une justification. — Un autre Azanza, né en Biscaye, ancien intendant à Barcelone, fut premier commis des finances à Madrid, sous Joseph; et il fut disgracié pour s'être permis quelques propos sur la vie privée de cette majesté. A.

AZEMA (Michel), homme de loi, fut administrateur du département de l'Aude dès le commencement de la révolution. Il fut élu, en septembre 1791, député de ce département à l'assemblée législative, et en septembre 1792 à la Convention nationale. Il vota, dans le procès de Louis XVI, pour la mort, contre l'appel au peuple et contre le sursis. Après la session, il devint commissaire du directoire dans les départements. En 1806, il était juge au tribunal de première instance de Pamiers. Il revint ensuite à Paris, et y fréquenta beaucoup le ministère de la police, ainsi que la maison de l'archichancelier Cambacérès. A.

AZORQUE (D'), lieutenant-général au service de Sardaigne, était gouver-

neur du comté de Nice en 1815, au moment où Buonaparte débarqua près d'Antibes. M. d'Azorque, de concert avec le colonel anglais Burke, s'empara aussitôt de la place de Monaco; et il adressa une lettre fort polie au duc de Valentinois, pair de France et prince héréditaire de Monaco, pour lui faire sentir que la gravité des circonstances avait seule pu le déterminer à cette démarche. A.

AZUNI (DOMINIQUE-ALBERT), né à Sassari en Sardaigne vers 1760, cultiva dès sa jeunesse la jurisprudence et les lettres; mais il s'attacha particulièrement au droit maritime. Déjà, avant la révolution, il avait été associé à plusieurs académies d'Italie, notamment à celles de Turin, de Naples, de Florence. Il devint sénateur et juge au tribunal de commerce et maritime de Nice. Lorsque la révolution française eut été portée dans le pays qu'Azuni habitait, ses services parurent utiles à Buonaparte, qui l'avait connu à son passage à Nice, en 1796. Azuni vint à Paris, où il se lia avec des savants, et montra, par un autre ouvrage, qu'il pouvait servir en plus d'un genre le système judiciaire que Buonaparte établissait. Il avait publié en italien un *Système universel des principes du droit maritime de l'Europe* (Nice, 4 vol.), dont une traduction française, imprimée en 1798, quoique très mal exécutée, eut un succès qui décida l'auteur à refaire entièrement son ouvrage. Le nouveau traité, écrit par lui-même en français avec une pureté assez remarquable dans un étranger, parut en 1805, en 2 vol. in-8o., avec des notes de Dijeon. Il avait publié en 1798, *Essai sur l'histoire géographique, politique et morale de la Sardaigne*, 1 vol. in-8o. Il en donna, trois ans après, une édition très augmentée et totalement refondue, sous le titre d'*Histoire géographique*, etc. *de la Sardaigne*, Paris, 1801, 2 vol. in-8o., fig., avec la carte la plus détaillée et la plus exacte qui eût encore paru de cette île. Il fut ensuite chargé de la partie maritime à la commission nommée par le ministre de l'intérieur pour la rédaction d'un projet de code de commerce. En 1807, l'empereur le désigna pour président du tribunal d'appel de Gênes, nouvellement réuni à son empire. Il fut élu membre du corps législatif, le 3 octobre 1808, pour le département de Gênes, qui l'avait présenté comme candidat. Le 3 février 1810, il fit hommage au corps législatif, au nom de M. Pardessus, d'un ouvrage ayant pour titre : *Traité du contrat des lettres de change, suivant les principes du nouveau code*. M. Azuni devenu Français par ses affections, comme par ses fonctions, donna au public, en 1809, un opuscule où il cherchait à prouver que l'invention de la boussole était due aux Français, et non aux Italiens, qui la revendiquaient avec d'assez bons titres. Mais il trouva un adversaire dans un savant Italien, Joseph Hager, professeur des langues orientales à l'université de Pavie, qui publia contre lui un opuscule intitulé : *Memoria sulla bussola orientale*, Milan, 1810. Cette querelle polémique fut examinée dans le journal officiel de Milan; et l'avantage n'y resta point à M. Azuni, malgré ses fréquents voyages en cette ville, et l'étroite amitié qu'il y avait formée avec M. Luosi, alors grand-juge et ministre de la justice du royaume d'Italie. En février 1811, il publia un ouvrage sur l'origine et les progrès du droit et de la législation maritime. Lors de la réorganisation des tribunaux, dans la même année, il fut confirmé dans ses fonctions sous le titre de président de la chambre de la compagnie de Gênes. Il fut alors fait chevalier de la Légion-d'honneur et de l'ordre de la Réunion. En 1813, il publia un ouvrage intitulé : *Mémoires pour servir à l'Histoire des voyages maritimes des marins navigateurs de Marseille*. E et N.

B

BAADER (JOSEPH), célèbre ingénieur et mécanicien allemand, né à Munich le 30 septembre 1763, s'était d'abord fait recevoir docteur en médecine, et, ayant montré un talent remarquable pour la technologie, fut nommé directeur des machines, conseiller des mines en 1798, et conseiller particulier de la direction générale des mines et salines de Bavière, en 1808. Il a fait différents voyages en Angleterre, en France, etc., et a donné, pour la restauration de la machine de Marli, un plan qui semble avantageux, et que la société d'encouragement a con-

signé dans son Bulletin. Outre un grand nombre de Mémoires insérés dans les divers journaux de physique et de technologie qui se publient en Allemagne, on connaît de Joseph Baader les ouvrages suivants : I. *Description d'un nouveau soufflet* (pour les fonderies), Goëttingue, 1793, in-4°. avec cinq planches. II. *Théorie complète des pompes*, Baireuth, 1797, in-4°. avec six planches. On y trouve de curieux détails sur les machines de ce genre employées en Angleterre. III. *Inventions pour l'architecture hydraulique appliquée aux mines et salines*, ibid., 1800, in-4°. avec seize planches. IV. *Discours lu à l'académie de Munich, sur les progrès immenses que la technologie a faits dans ce siècle en Angleterre, et combien cette littérature est arriérée sur le continent*, Munich, 1798, in-4°. V. *Description complète de diverses machines nouvellement inventées ou perfectionnées, et surtout de la pompe à feu*, 1800, in-8°. VI. *Description et théorie du soufflet anglais à cylindre* (pour les forges), avec de nouveaux perfectionnements, Munich, 1805, in-4°. M. Baader a soumis en 1810, au jugement de l'Institut de France, une nouvelle manière d'employer la machine à colonnes pour communiquer le mouvement à de grandes distances par le moyen de l'eau. Elle consiste en une roue à aubes, portant une pompe aspirante et foulante, au moyen de laquelle l'eau est forcée de passer dans un tube horizontal, se prolongeant à une grande distance, et de là dans un réservoir d'air, d'où elle ressort ensuite pour entrer dans un corps de pompe, tantôt dessus tantôt dessous le piston qu'il renferme. Ce piston porte une tige qui, par les moyens ordinaires, sert à changer le mouvement alternatif en celui de rotation. M. Baader avait proposé cette machine en remplacement de celle de Marli. — Son frère, Clément-Louis Baader, chanoine à Freisingen, conseiller du consistoire et commissaire des études, né à Munich le 8 avril 1762, a publié un grand nombre d'ouvrages; nous indiquerons : I. *Voyage en diverses contrées de l'Allemagne, en forme de lettres*, Augsbourg, 1795-97, deux vol. in-8°. II. *La Bavière littéraire*, ou *Dictionnaire des écrivains bavarois du* XVIIIe. *siècle*, Sulzbach, 1804, in-4°. III. Des sermons, des poésies, des ouvrages de circonstance, et un très grand nombre d'articles insérés dans divers journaux, parmi lesquels on distingue de bonnes notices biographiques, et une description du ballon de l'armée du général Moreau, en 1796. — François-Xavier Baader, frère des précédents, né le 27 mars 1765, médecin, conseiller des monnaies et des mines de Bavière, s'est appliqué surtout à cette dernière partie, et a parcouru pour cet effet l'Angleterre et l'Écosse, depuis 1792 jusqu'en 1796. Parmi ses ouvrages, nous citerons : I. *Du calorique* (*Vom wærmstoff*), Vienne, 1786, in-4°. II. *Sur le prétendu système de liberté dans l'économie politique*, Munich, 1802, in-4°. III. *Fondements du droit naturel*, contre le système de Fichte ; et plusieurs Mémoires insérés dans divers journaux. T.

BABAULT, né près d'Etampes, vers 1780, est le principal auteur et rédacteur des *Annales dramatiques ou Dictionnaire général des théâtres*, etc., *par une société de gens de lettres*, 1808-1812, neuf vol. in-8°.; ouvrage incomplet et souvent inexact. On a encore de M. Babault, *La Ligue du Nord*, poème, 1807, in-8°. Ot.

BABEUF (Émile), fils du fameux démagogue de ce nom (*Voy.* Babeuf dans la *Biographie universelle*), se trouvait en 1798, un an après la mort de son père, dans la plus profonde misère, lorsqu'il fut adopté par Félix Lepelletier : son frère fut adopté dans le même temps par le général Turreau. Dès qu'il fut sorti de l'enfance, Émile Babeuf entra dans le commerce ; et, après avoir été employé dans diverses maisons de Paris, il se fixa à Lyon, où il forma un établissement de librairie. Né dans les orages de la révolution, et élevé au milieu de l'un des foyers les plus actifs de la démagogie, il était difficile que ce jeune homme n'en conservât pas des impressions funestes. A l'époque de la restauration en 1814, il se déclara avec beaucoup de violence dans le parti de l'opposition, et fit imprimer et distribuer en grand nombre le Mémoire de Carnot, ainsi que d'autres brochures de circonstance. Poursuivi par la police de Lyon, il fut obligé de quitter cette ville, et se réfugia à l'île d'Elbe, d'où il revint en France, peu de temps avant le débarquement de Buonaparte. Il précéda l'ex-empereur à Paris, répandant sur son

chemin des proclamations et des brochures. Lorsque Buonaparte fut arrivé, et qu'il eut formé un ministère, Babeuf adressa, le 31 mars, au ministre Carnot, une lettre qui fut publiée sous ce titre: *Lettre à M. le comte Carnot, ministre de l'intérieur, ou Appel à tous les bons Français, pour secourir les victimes des désastres de la dernière invasion.* Dans cet écrit, Babeuf se représente parcourant au nom de Buonaparte les provinces du midi et de l'est, et montant, contre les Bourbons, les esprits des habitants des campagnes ruinés par l'invasion des étrangers. Il propose une souscription de *trois francs* pour soulager ces infortunés. Babeuf publia ensuite le prospectus d'un ouvrage intitulé, *Napoléonides ou Fastes lyriques de la France de* 1814 *et* 1815. L'ouvrage devait se composer de deux volumes in-8°.: mais le retour des Bourbons mit fin à cette entreprise; et le libraire Babeuf continua d'habiter Paris, où il fut arrêté en mars 1816, comme prévenu d'avoir coopéré à l'émission et à la composition du pamphlet séditieux intitulé *le Nain tricolore.* A.

BABEY (François-Lazare), né à Orgelet en Franche-Comté, vers 1740, est le frère d'Athanase-Marie Babey, député à la Convention, qui ne se fit remarquer dans cette assemblée que par une voix de Stentor, et mourut en décembre 1815. M. F. L. Babey était lieutenant-général du bailliage d'Orgelet à l'époque de la révolution Il devint, en 1793, membre du comité de salut public créé à Lons-le-Saulnier, et quitta la France, en 1793, par suite des événements du 31 mai. Rentré dans ses foyers après la mort de Robespierre, il devint membre du collége électoral de son département: il est aujourd'hui membre du conseil-général du département du Jura.—Babey (François), fils du précédent, né à Orgelet, en 1778, a fait une campagne, comme réquisitionnaire, à l'armée du Rhin. Nommé maire d'Orgelet et membre du conseil d'arrondissement de Lons-le-Saulnier, il reçut la croix d'honneur, de Monsieur, lors du voyage de S. A. R., en octobre 1814. Député du département du Jura à la chambre des représentants, il ne parut point à la tribune, et ne se distingua dans aucun parti.—Babey (Étienne), né à Salins, ex-oratorien, émigra en 1792, et passa en Angleterre, où il resta jusqu'à la paix d'Amiens. Il fit, à cette époque, plusieurs voyages sur le continent avec des familles anglaises. Il accompagna Fouché, lorsque ce ministre fut appelé à Dresde par Buonaparte, à l'occasion de l'annonce du congrès de Prague, et se rendit avec lui en Italie, lorsqu'il fut nommé gouverneur-général des provinces illyriennes. De retour en France, il a été employé comme secrétaire-interprète auprès de son ancien confrère, devenu ministre de la police générale. M. Babey a profité de son séjour en Angleterre, et de ses relations habituelles avec plusieurs personnages distingués de ce pays, pour recueillir des renseignements sur les mœurs, le gouvernement et la politique des Anglais. Il prépare des traductions de leurs ouvrages d'économie politique les plus intéressants.

BABIÉ (F.), habitant de Lavaur, département du Tarn, a été rédacteur du *Journal d'annonces, petites affiches.* On a de lui: I. *Projet d'éducation militaire nationale*, 1790, in-8°. II. *Voyages chez les peuples sauvages, ou l'homme de la nature, histoire morale des peuples sauvages des deux continents et des naturels des îles de la mer du Sud*, 1800, trois vol. in-8°. III. (Avec L. Beaumont), *Galerie militaire, ou notices historiques sur les généraux en chef, généraux de division, etc., vice-amiraux, contre-amiraux, etc., qui ont commandé les armées françaises depuis le commencement de la révolution jusqu'à l'an XIII*, Paris, 1805, sept vol. in-12. Cet ouvrage, rempli d'erreurs historiques, est écrit d'ailleurs d'un style ampoulé et souvent incorrect. M. Barbier attribue à F. Babié, 1°. *Correspondance de Louis XVI*, avec des notes, *par mademoiselle Williams*, 1805, deux vol. in-8°.; — 2°. *Les titres de Buonaparte à la reconnaissance des Français*, an X, in-8°. (sous le nom de Sulpice de la Platière); — 3°. *Vie de Louis XVI*, 1800, deux vol. in-12; — 4°. *Vie de Marie-Antoinette*, 1802, trois vol. in-12. Tous ces ouvrages sont au dessous du médiocre. D.

BABILLE, jurisconsulte, né à Ferrières, département du Loiret, près de Montargis, exerçait la profession d'avocat à Paris, lorsqu'en 1791 il fut élu, par les assemblées électorales, juge dans l'un des six arrondissements de la capitale. Il ne

remplit ces fonctions que jusqu'en 1793; époque à laquelle il donna sa démission pour reprendre sa profession d'avocat. Buonaparte, devenu premier consul, le nomma juge à la cour de cassation: il devint, sous le gouvernement impérial, conseiller en la même cour, et, en cette qualité, fut décoré de la croix de la Légion-d'honneur. Le 3 avril 1814, M. Babille adressa au gouvernement provisoire, son adhésion à la déchéance de Napoléon, et il fut nommé officier de la Légion-d'honneur, par le Roi, le 3 août suivant. Lors du retour de Buonaparte, il signa collectivement la délibération de la cour de cassation du 25 mars 1815 (*Voy.* MURAIRE); et après le second retour du Roi, l'adresse qui fut envoyée à S. M. (*Voy.* AUDIER MASSILLON). M. Babille fut maintenu dans ses fonctions par le Roi; mais il donna sa démission en mai 1816. A.

BABOIN DE LA BAROLLIÈRE, ancien négociant de Lyon, a eu une maison de banque en Suisse, puis à Augsbourg dans les premières années de la révolution. Il rendit quelques services aux émigrés français. M. Baboin revint ensuite s'établir à Lyon. Il a été anobli par lettres-patentes du Roi du 15 septembre 1814, et fait chevalier de la Légion-d'honneur, le 25 octobre suivant. D.

BACCIOCHI (FÉLIX), général, sénateur, grand-cordon de la Légion-d'honneur, né en Corse d'une famille noble, le 18 mai 1762, entra de bonne heure au service, et épousa, le 5 mai 1797, étant officier d'infanterie, Marie-Anne-Elisa Buonaparte, dont le frère, Napoléon, était alors général en chef de l'armée d'Italie. Il fut bientôt colonel du 26e. régiment d'infanterie légère. En messidor an XII (juin 1804), il présida le collége électoral du département des Ardennes, qui l'élut candidat au sénat-conservateur, dont il devint membre le 29 novembre 1804. Il obtint, à cette époque, le titre d'officier de la Légion-d'honneur. Buonaparte ayant, peu de temps après, donné la principauté de Piombino à sa sœur, M. Bacciochi se trouva souverain, et reçut le grand-cordon de la Légion-d'honneur. Il partit peu de jours après pour prendre possession de ses états, auxquels on ajouta, presque immédiatement, la principauté de Lucques. Il fut couronné, ainsi que son épouse, le 10 juillet 1805. M. Bacciochi n'eut réellement que le titre de prince; Marie-Anne-Elisa Buonaparte gouverna seule les départements de la Toscane avec le titre de grande-duchesse. (*Voy.* l'art. qui suit.) *

BACCIOCHI (MARIE-ANNE-ELISA BUONAPARTE, Mme.), épouse du précédent, et sœur de Napoléon, est née le 8 janvier 1777. Nommée grande-duchesse, ayant le gouvernement général des départements de la Toscane, elle y montra du caractère et quelques talents. Jalouse de son autorité, elle n'y associa jamais M. Bacciochi. Sa cour était ouverte aux savants et aux littérateurs distingués: de tout temps elle avait témoigné une grande prédilection pour les gens de lettres; et l'on croit que sa protection spéciale fut la cause de l'élévation soudaine d'un écrivain connu par la pureté de son goût en littérature. La coalition de 1814 renversa la fortune de Mme. Bacciochi, qui comptait cependant encore sur la protection de Murat, ou croyait du moins qu'il ne prendrait aucun parti contre sa famille: mais l'événement détruisit ses espérances; elle quitta l'Italie en 1815, et se réfugia dans les états autrichiens, où elle se réunit avec sa famille à Mme. Murat, d'abord dans le château de Hainbourg, et ensuite dans celui de Brunn. — BACCIOCHI (Napoléon-Élisa), fille des précédents, est née le 3 juin 1806. *

BACHELAR, avocat, a publié: 1o. Un poème intitulé, *La naissance du roi de Rome*, Paris, le Normant, 1811, in-8o.; 2o. *Hommage à S. M. l'empereur de toutes les Russies*, 1814, in-4o. OT.

BACHELERIE (GUILLAUME), maire, juge, administrateur, fut nommé président du collége électoral de l'arrondissement de Brives (Corrèze), le 14 mai 1806. — BACHELERIE, conseiller en la cour impériale de Limoges, fut nommé, en mai 1815, député de la Haute-Vienne à la chambre des représentants, formée par Buonaparte, et ne s'y fit pas remarquer. A.

BACHELET D'AMBILLE, adjudant-commandant, se fit remarquer pour la première fois, le 19 février 1811, à la bataille de la Gébora; il s'y signala tellement, que le maréchal Soult demanda pour lui le grade d'officier de la Légion-d'honneur. Devenu général de brigade, il fut employé à la grande ar-

mée, et se distingua de nouveau à la fin de décembre 1812, dans la retraite qui se fit sous les ordres du maréchal Macdonald. Après les désastres de la campagne de Russie, il se retira à Dantzig avec l'arrière-garde du 10e. corps, et tint pendant le siége une si belle conduite, qu'il fut nommé général de division peu de temps après. A.

BACHELIER (Jean-Marguerite), notaire, et membre du comité révolutionnaire de Nantes, né en 1751, fut l'un des instruments dont se servit Carrier pour dévaster ce malheureux pays. Mis en jugement avec ce député, en octobre 1794, devant le tribunal révolutionnaire de Paris, pour avoir pris une part active à ses opérations, il en rejeta tout l'odieux sur le proconsul, et dit n'avoir été que son agent passif. Il tomba en défaillance pendant son interrogatoire, et s'écria en revenant à lui: « Les infortu» nés sont-ils donc des criminels? » Il fut cependant renvoyé absous. S'il faut en croire Prudhomme dans son *Histoire des crimes de la révolution*, Bachelier frappait de préférence les notaires, afin d'augmenter les produits de son étude. — Bachelier d'Agès (P. G.) a publié: *De la nature de l'homme et des moyens de le rendre heureux*, an VIII (1800), in-8o. A.

BACHELOT (François-Marie), député du Morbihan au conseil des cinq-cents en septembre 1795, ne parut qu'une seule fois à la tribune, dans la séance du 8 vendémiaire an VI (30 septembre 1797), pour y défendre le projet de résolution qui excluait les ci-devant nobles de toutes les fonctions publiques. Bachelot sortit du corps législatif peu de mois après, et n'y est pas rentré. B. M.

BACHELU (Gilbert-Désiré-Joseph), né à Salins d'une ancienne famille de la bourgeoisie, prit de bonne heure le parti des armes, et s'éleva rapidement aux premiers grades. Il fut employé comme colonel du génie dans l'expédition de Saint-Domingue en 1801, et revint sur le vaisseau où se trouvaient la veuve et l'urne du général Leclerc. Il obtint bientôt de l'avancement, et se distingua pendant la première campagne de Pologne, et surtout au siége de Dantzig. Il était général de division en juin 1813. Le général Bachelu parut à la première revue que Buonaparte passa sur la place du Carrousel, après son retour de l'île d'Elbe. Le 15 juin 1815, à la première affaire qui eut lieu sur la Saombre, il commandait une division, passa la rivière à Marchienne, et fit des prisonniers aux alliés, qu'il repoussa jusque sur la route de Bruxelles. Il échappa aux désastres de Waterloo, et fut arrêté par la police de Paris, le 17 octobre 1815. Mis en liberté peu de temps après, il fut de nouveau arrêté, et il était encore détenu au commencement de 1816. Le général Bachelu est très instruit, et se fait autant remarquer par ses connaissances militaires que par ses manières distinguées. *

BACHER (François-Marie), chargé d'affaires de France près la diète de Ratisbonne, commença sa carrière diplomatique en qualité de secrétaire d'ambassade en Suisse, sous M. Barthélemy. Vers la fin de 1795, il fut chargé de négocier l'échange de la fille de Louis XVI (madame, duchesse d'Angoulême), contre les députés livrés aux Autrichiens par Dumouriez. Il alla chercher cette princesse à Huningue le 24 décembre, monta en voiture avec S. A. R., et la remit au prince de Gavres. On remarqua qu'il l'avait toujours appelée Madame, contre l'usage alors prescrit en France, et qu'il avait eu pour cette princesse des égards alors fort extraordinaires. Lorsque M. Barthélemy fut nommé directeur, Bacher le remplaça auprès des cantons suisses. Ses liaisons présumées avec cet ambassadeur lui causèrent quelques désagréments. On mit les scellés sur ses papiers, après la révolution du 18 fructidor (4 septembre 1797); mais cette mesure n'eut pas de suite, et il continua d'être employé. En novembre de la même année, il présenta différentes notes au sénat de Bâle, pour faire arrêter Richer-Sérisy, poursuivre le major Mérian et autres officiers suisses, accusés d'avoir favorisé la marche des Autrichiens dans l'attaque du pont d'Huningue. Envoyé à la diète de Ratisbonne pendant le congrès de Rastadt, il y montra beaucoup de fermeté. A l'issue de ce congrès, et par suite de la catastrophe qui le termina, M. Bacher fut enlevé par ordre du prince Charles, et conduit aux avant-postes français. Le directoire l'envoya bientôt après, comme commissaire, dans les états de Naples et de Toscane. Après la révolution du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), il fut de nou-

veau envoyé à Ratisbonne; et en octobre 1805, au moment de la rupture avec l'Autriche, il présenta à la diète des notes très énergiques contre cette puissance. M. Bacher est aujourd'hui l'un des employés en retraite du ministère des relations extérieures. D.

BACHMANN (Le baron NICOLAS-FRANÇOIS DE), naquit à Næfels, canton de Glaris, en Suisse, le 27 mars 1740, d'une famille distinguée par ses services militaires. Son frère, major des gardes-suisses, périt le 2 septemb. 1792, à Paris, victime d'un jugement révolutionnaire, par suite du dévouement qu'il avait montré pour Louis XVI, dans la journée du 10 août précédent. M. le baron de Bachmann, qui n'avait pas montré moins de zèle, eût éprouvé le même sort, s'il n'eût été averti à temps de se soustraire à l'arrestation dont il était menacé. Il était au service de France depuis l'âge de neuf ans, et avait fait la guerre de sept ans, comme capitaine, dans le régiment de Witmer. Après avoir reçu plusieurs blessures dans cette guerre, et y avoir donné, en plusieurs occasions, des preuves de courage et de talent, il était devenu, en 1768, major au régiment de Boccard. Regardé comme un des plus habiles manœuvriers de ce temps-là, M. de Bachmann fut choisi, en 1769, pour faire les fonctions de major-général au camp de Verberie; et il eut l'honneur de diriger, devant le Roi, les mouvements de quatorze bataillons suisses et allemands qui s'y réunirent. Il fut ensuite chargé de l'instruction de l'infanterie rassemblée en Bretagne sous les ordres du comte de Lusace, fut membre du conseil de la guerre, et souvent consulté par les ministres sur les ordonnances des manœuvres de l'infanterie et sur les réglements pour le service et la police des troupes. M. de Bachmann fut nommé commandant du régiment de Salis-Samade, après la mort de M. de Salis, en 1788. Ce régiment vint à Paris en 1789, après l'affaire de Réveillon, et il cantonna au faub. de Vaugirard, où, malgré le voisinage des gardes-françaises et les moyens de séduction employés, il resta inébranlable dans sa fidélité. Au mois de juin suivant, il campa au Champ-de-Mars, où il se réunit aux autres régiments suisses de Diesbach et de Châteauvieux; et, dans la fameuse nuit du 12 au 13 juillet, il se rendit sur la place de Louis XV, pour soutenir deux bataillons des gardes-suisses stationnés aux Champs-Élysées. On sait que, par l'hésitation de la cour, tous ces mouvements furent sans résultat, et que le parti révolutionnaire n'en triompha pas moins. Après le licenciement de son régiment en 1792, M. de Bachmann retourna en Suisse; et, dès le mois de mars 1793, il leva un régiment pour le roi de Sardaigne, et entra en campagne trois mois après. En avril 1794, il fut nommé général-major, et chargé de diriger l'armée que le duc de Montferrat commanda dans la vallée d'Aoste jusqu'en 1796. Il y obtint quelques succès; et il se flattait d'en obtenir de plus importants, quand la paix fut conclue entre le roi de Sardaigne et la république française. Lorsque le gouvernement français s'empara entièrement du Piémont en 1798, le régiment que commandait M. de Bachmann fut incorporé dans l'armée française. Il retourna alors en Suisse; et, dès l'année suivante, il leva un nouveau régiment à la solde de l'Angleterre, et il le commandait à la bataille de Zurich. Au commencement de 1800, le corps suisse, sous les ordres de M. de Bachmann, fit partie du corps d'armée du baron de Jellachich dans le Vorarlberg. Au combat de Feldkirch, le 13 juillet, M. de Bachmann commandait l'aile gauche. Il y repoussa les attaques réitérées de l'ennemi. L'artillerie suisse avait eu le même succès à la droite. Le champ de bataille était resté aux Autrichiens. M. de Bachmann conseillait de profiter de cette victoire pour rejeter les Français au-delà du Rhin; mais le général autrichien, craignant que les troupes destinées à soutenir ses flancs ne fussent repoussées, et que l'avis ne pût lui parvenir à temps, se détermina à conclure une convention par laquelle il s'engageait à abandonner Feldkirch, à condition que cette ville et ses habitants seraient ménagés. Il confia dans sa retraite le commandement de l'arrière-garde à M. de Bachmann. On avait fait à peine une marche rétrograde de cinq lieues, que l'on reçut la nouvelle de l'armistice qu'avait signé le général Moreau le 15 juillet. Ce fut durant cette trève, qui s'est prolongée jusqu'aux derniers jours de novembre, que l'on forma le corps intermédiaire du Tyrol et de la Suisse sous les ordres du baron d'Auffemberg. M. de

Bachmann eut le commandement de l'avant-garde : il voulait prendre l'offensive; mais il fut toujours arrêté par la circonspection du général en chef. Son instruction portait de se contenter de figurer sans jamais se laisser entamer. Tant de prudence le contrariait, mais ne l'empêcha pas de profiter des occasions favorables. Le plus remarquable des petits combats qu'il livra est la surprise de l'avant-garde française retranchée à Scampfs et à Zutz, qu'il enleva dans la nuit du 7 au 8 décembre 1800, sans qu'il échappât un seul homme. Enfin obligé de céder aux instances du général Auffemberg, qui voulait réunir son corps pour défendre la frontière même du Tyrol, il se détermina à la retraite; mais il ne la fit que pas à pas, et toujours sur des ordres réitérés. Il était encore dans la basse Engadine lorsque la nouvelle de l'armistice conclu entre l'archiduc et le général Moreau parvint chez les Grisons. Cette trève avait lieu pour le nord, mais non pour le midi. Le corps intermédiaire se porta sur Bregentz pour en défendre les approches, jusqu'à la conclusion d'un armistice pour l'Italie. Lorsque le régiment de M. de Bachmann fut licencié après la paix de 1801, il se retira de nouveau dans sa patrie; mais l'insurrection qui eut lieu en octobre de la même année, dans les petits cantons, pour l'indépendance helvétique, vint bientôt l'arracher encore une fois au repos. Il fut nommé général de l'armée confédérée: il attaqua avec succès, vers le pont de Sugg, à Faoug, et surtout à Morat, le 3 octobre, les troupes du gouvernement helvétique; il les poursuivit jusqu'à Paierne, et ensuite près de Lausanne. Il fit, à cette époque, répandre une proclamation adressée au général Perrier et au chef de l'état-major de l'armée helvétique, par laquelle il les menaçait de confisquer leurs biens s'ils se portaient à quelque mesure hostile, et s'ils ne renvoyaient sur-le-champ leurs troupes : mais les Français ayant alors pénétré en Suisse avec des forces supérieures, la résistance devint inutile, et M. de Bachmann se réfugia en Souabe. Il rentra alors dans sa patrie, et y acquit de l'influence à mesure que les Suisses purent se soustraire au joug des Français. S. A. R. Monsieur l'appela à Paris en juin 1814, et il fut question de lui donner le commandement général des Suisses qui devaient faire partie de la maison du Roi; mais il ne fut rien décidé à cet égard. M. de Bachmann reçut des mains du prince le brevet de commandeur de St.-Louis, le 19 janvier 1815; le 20 mars suivant, il contribua beaucoup, par ses conseils, à la conduite franche et loyale que tinrent à Paris les régiments suisses. (*V.* D'AFFRY et CASTELLA.) A peine fut-il de retour en Suisse, qu'on lui confia le commandement d'une armée de trente mille hommes, destinée à agir contre Buonaparte. Il établit son quartier-général à Morat le 22 mai, le transporta ensuite à Berne, et demanda à la diète que le corps de réserve de quinze mille hommes, dont elle avait arrêté la levée, fût aussi mis sur pied. Il visita, dans les derniers jours d'avril, toute la ligne de l'armée, depuis Genève jusqu'à Bâle, prit des mesures très sévères pour empêcher les Français d'entrer sur les terres de la confédération, et exerça une surveillance très rigoureuse sur ceux qui s'y trouvaient. A compter du 25 mai, les Français commandés par le général Lecourbe faisant des mouvements sur l'extrême frontière, le général Bachmann se tint dans la plus sévère observation du côté de Bâle. Ce fut alors que la diète mit à sa disposition le corps de réserve de quinze mille hommes. A la fin de juin, à la nouvelle de la bataille de Waterloo, il publia un ordre du jour, où l'on remarquait le passage suivant : « Lorsque » l'armée que commandait Buonaparte » fut mise en déroute dans les plaines de » Flandre, et lorsqu'il eut apporté à Paris la nouvelle de sa défaite; lorsqu'on » y vit qu'il fallait enfin renoncer de » nouveau à porter le fléau de la guerre » dans toute l'Europe, mais que les » vengeurs du parjure et de la rupture » des traités s'avançaient, les auteurs de » ces maux cherchèrent à en détourner » les suites par un trait de plume. Buonaparte renonça de nouveau au trône, » après avoir déjà formellement, il y a » quinze mois, abandonné pour lui et » pour sa postérité le sceptre de fer et » de sang qu'il avait si long-temps fait » peser sur l'Europe. Dans ce moment, » ses généraux envoyèrent sur la rive » droite et au centre de notre armée des » hérauts pour demander une suspension » d'armes, quoiqu'il n'y eût point encore » eu d'hostilités. Tandis que cette de-

» mande parvenait aux autorités de la » confédération, avec la promesse de ne » rien entreprendre d'hostile, le même » jour, 28 au soir, contre tout droit des » gens et sans aucun motif, la forteresse » de Huningue bombarda la ville de » Bâle...... Soldats, armez-vous pour pu- » nir les auteurs de l'injustice... » Après cette proclamation le général Bachmann se mit en marche pour Besançon, afin de faciliter l'entrée par Bâle aux Autrichiens. Il n'y eut que quelques escarmouches : la convention de Paris mit fin aux hostilités. M. le baron de Bachmann se retira, et peu après donna sa démission. Il reçut, dans le mois de septembre de la même année, la grande décoration de l'ordre militaire de Léopold, avec une lettre très flatteuse du prince de Metternich, écrite au nom de l'empereur d'Autriche; et, en même temps, le roi de Sardaigne lui envoya la grand'croix de l'ordre de St.-Maurice et de St.-Lazare. Les journaux rapportèrent alors une réponse assez remarquable que ce général avait faite à un général qui venait de servir sous Buonaparte. « Savez-vous que » nous nous battons pour l'honneur, lui » avait dit le général français, tandis que » vous vous battez pour de l'argent? » — « Oui, répondit le Suisse, chacun de » nous se bat pour ce qui lui manque. » Le Roi de France, reconnaissant des longs services de M. de Bachmann, lui a accordé, en mai 1816, la grande décoration de l'ordre de Saint-Louis. D.

BACLER D'ALBE (Le baron Aubert-Louis), peintre, et chef des ingénieurs-géographes attachés au département général de la guerre, et ensuite directeur du cabinet topographique, né à Saint-Pol, département du Pas-de-Calais, le 21 octobre 1761, fut nommé maréchal-de-camp le 18 octobre 1813, et chef de division au ministère de la guerre après le retour de Buonaparte en mars 1815. En 1816 les journaux anglais l'ont fait débarquer à Ramsgate venant d'Ostende, comme étant compris dans une mesure d'exil : mais ce général n'a pas quitté la France; il vit dans la retraite à Sèvres. On a de lui : I. La *Carte du théâtre de la guerre lors des premières campagnes de Buonaparte en Italie*, an XI (1802), en 54 feuilles grand-aigle, ouvrage fort recherché, quoique l'exactitude n'y réponde pas toujours à la beauté de l'exécution. II. *Vues pittoresques du haut Faucigny*; gravures imprimées en couleur. III. *Ménales pittoresques et historiques des paysagistes*, 1803. T.

BAÇON (du Pas-de-Calais), cultivateur, fut presque toujours à la tête de sa commune, en qualité de maire ou d'agent national. Il fit partie de l'assemblée électorale de l'an V (1797), et fut député au conseil des anciens : sa modération l'en fit exclure le 18 fructidor an V (4 septembre 1797). Il se livra de nouveau à l'agriculture, et fut membre du conseil général de son département. — Bacon, colonel du 63e. de ligne, se distingua à la tête de ce régiment, dans la guerre d'Espagne, notamment à la prise de Bilbao et à celle de St.-Ander, les 30 octobre et 7 novembre 1808. A.

BACON-TACON (Pierre-Jean-Jacques), né à Oyonnax en Bugey, le 18 juillet 1738, voyagea en Russie dans sa jeunesse, et fut un des électeurs de Paris, en 1790. Ayant été traduit devant les tribunaux pour falsification d'assignats, il fut renvoyé absous. Le directoire lui donna, en l'an IV (1796), la mission d'observer l'esprit public des contrées voisines de Lyon, et l'attacha ensuite à sa police secrète. Le gouvernement consulaire jugea à propos de l'éloigner de Paris en l'an IX (1801). Il fut condamné le 14 mars 1807 par la police correctionnelle de Nantua à trois mois de prison et à 600 francs d'amende pour escroquerie envers des conscrits. Cet homme était revenu à Paris en avril 1815 à la suite de Buonaparte, et il y publia quelques écrits anonymes. On a de lui : I. *Traité d'équitation et des maladies hippiatriques, d'après les principes de Bourgelat*, 1776. II. *Manuel du jeune officier*, 1782, in-8o.; plusieurs fois réimprimé. — *Manuel militaire pour les réglements de service et de police, à l'usage de la garde nationale*, 1789, in-8o. III. *Esprit et précis historique des assemblées des notables*, 1787. IV. *Mémoire sur la question de savoir si en France le haut clergé est, par un droit constitutionnel, exempt de contribuer aux charges de l'état*, 1787. V. *Sur la nécessité des bénéfices en faveur du ci-devant ordre royal et militaire de St-Louis à l'instar de l'ordre de Malte*, 1789. VI. *Plan patriotique, ou idée d'une bonne constitution républicaine en France*, 1790, in-8o. VII. *Adresse à l'assemblée nationale sur*

les billets patriotiques et les billets des sections qui circulent à Paris et dans les campagnes, 1791, in-8°. VIII. *Opinion sur l'état de la France, sur le défaut du numéraire et sur les moyens d'y remédier*, 1791. IX. *La Raison aux Français, opinion sur la liste des candidats désignés pour présider à l'éducation du fils du ci-devant roi*, 1792. X. *Nouvelle histoire numismatique de différents peuples anciens et modernes, et de tous les papiers-monnaies de l'Europe*, 1792. XI. *Réflexions politiques sur la nécessité de donner une grande force au pouvoir exécutif*, 1793. XII. *Discours sur les mœurs*, an III, in-8°.; c'est tout simplement l'ouvrage de l'avocat-général Servan, réimprimé sous le nom de M. Bacon-Tacon. XIII. *Opinion sur le traité de Campo-Formio*, 1798. XIV. *Recherches sur les origines celtiques, principalement sur celles du Bugey, considéré comme berceau du Delta celtique*, 1798, 2 vol. in-8°. fig.; reproduit en 1808 avec un nouveau frontispice et le portrait de l'auteur. XV. *La Raison aux Français, analyse de la constitution de l'an* VIII, 1800, in-8°. D et Ot.

BACON DE LA CHEVALERIE, zélé partisan des principes de la révolution, se lia avec l'abbé Grégoire, et devint, en 1791, président du club de l'hôtel Massiac, dont les membres prenaient le titre d'*amis des noirs*. Envoyé par cette société à St.-Domingue, il fit tous ses efforts pour y entraver les opérations des commissaires du Roi, et fut ensuite accusé, par l'un de ces commissaires, d'être le principal auteur des malheurs arrivés dans cette colonie. Revenu en France, il y resta dans l'obscurité; et il y vivait encore en 1816, toujours attaché à ses premières opinions. A.

BACOT (Claude-René), né à Tours, vers 1780, est fils d'un riche commerçant de cette ville. Il alla d'abord en Allemagne et en Italie perfectionner l'éducation soignée qu'il avait reçue. Revenu en France, il fut auditeur au conseil-d'état, sous-préfet de l'arrondissement de Tours, et servit avec zèle le gouvernement impérial jusqu'à la restauration. Maintenu par le Roi dans ses fonctions, il les exerça jusqu'en avril 1815, époque où il crut prudent, ayant manifesté un grand dévouement au Roi, de solliciter un congé sous prétexte d'aller prendre les eaux dans le midi : après avoir obtenu ce congé, il se rendit secrètement à Paris. Lors du retour du Roi, Bacot obtint la préfecture de Loir-et-Cher; et en août 1815, il fut élu par le département d'Indre-et-Loire, membre de la chambre des députés. Il vota toujours dans cette assemblée avec la majorité, et ne parut jamais à la tribune. En décembre, même année, il fit partie de la commission nommée relativement à un deuil général de la nation pour la mémoire de Louis XVI. Au commencement de 1816, M. Bacot fut nommé à la préfecture de Tours; et dans les premiers jours de mai, S. M. daigna signer son contrat de mariage avec Mlle. de Roman, et lui conféra le titre de baron. — Bacot (César), frère cadet du précédent, était major dans la garde impériale. Lors du retour de Buonaparte, il fut commandant des côtes maritimes de l'arrondissement de Dieppe et de celui d'Abbeville. Quand le duc de Castries voulut s'enfermer dans Dieppe pour conserver au Roi cette place importante, le major Bacot s'y refusa. Le 9 avril, il passa en revue toutes les forces de cet arrondissement et de celui d'Abbeville. Le 17, lors de l'installation de M. Germain, sous-préfet de Dieppe, il fut chargé d'aller le complimenter au nom des autorités civiles et militaires; et selon la relation du *Journal de Rouen*, il le fit dans les termes les plus patriotiques. Il demanda ensuite à ce nouveau fonctionnaire la permission d'arborer le drapeau tricolore sur la tour de Saint-Jacques; ce qui fut exécuté. Après le retour du Roi, M. Bacot s'est retiré dans sa famille, où il jouit de son traitement de demi-solde. A et Y.

BADE et ZOEHZINGEN (Charles-Louis-Frédéric, duc de), petit-fils du margrave Charles-Frédéric Ier., naquit à Carlsruhe, le 11 juin 1786. Ce prince perdit son père lorsqu'il était à peine âgé de sept ans, et reçut aussitôt le titre de margrave héréditaire, qui ne tarda pas à être changé en celui de grand-duc héréditaire, lorsque sa maison obtint cette nouvelle dignité par l'établissement de la confédération du Rhin (août 1806). Le prince héréditaire de Bade avait assisté, en 1804, au couronnement de l'empereur Napoléon. Il épousa, le 8 avril 1806, mademoiselle Stéphanie Tascher de la Pagerie, cousine de l'impératrice Joséphine, que Buona-

parte avait adoptée en lui donnant les noms de *Louise-Adrienne-Stéphanie-Napoléon de France*. Le grand-duc héréditaire fit, après son mariage, un séjour de quelques mois à Paris; et il se rendit ensuite avec son épouse à Carlsruhe, d'où il partit en octobre de la même année, pour aller prendre le commandement du corps auxiliaire badois qui s'était réuni à l'armée française contre les Prussiens. Ce prince se trouva ainsi à la bataille de Iéna, et fit ensuite la campagne de Pologne, suivant presque toujours le quartier-général de l'empereur français. Celui-ci donna alors de grands éloges à sa valeur; et dans toutes les circonstances il lui témoigna beaucoup d'affection. Le prince héréditaire se distingua surtout au siége de Dantzig, où ses troupes eurent beaucoup à souffrir. Le grand-duc régnant, satisfait de sa conduite militaire, nomma alors son petit-fils général d'infanterie; et il le créa chancelier de l'ordre du Mérite militaire, qu'il venait d'instituer. Pendant ce temps la princesse, épouse du duc de Bade, était venue joindre l'impératrice Joséphine, qui tenait sa cour à Maïence; et elle ne retourna à Carlsruhe qu'au moment où sa cousine revint à Paris. Le prince héréditaire se rendit dans cette capitale, avec son épouse, après la paix de Tilsitt; et ils y assistèrent l'un et l'autre aux fêtes qui furent célébrées, le 15 août 1807, à l'occasion de la paix et de l'anniversaire de la naissance de Napoléon. Les deux époux accompagnaient cet empereur dans toutes les cérémonies publiques; et le grand-duc héréditaire assista, comme témoin, au mariage de Jérôme Buonaparte avec une princesse de Wurtemberg. Ce prince fit ensuite la campagne de 1809, avec la même distinction qu'il avait fait celle de 1807; et les troupes du grand-duché qui étaient sous ses ordres, n'y montrèrent pas moins de courage. Il devint grand-duc en 1810, par la mort de son aïeul; et dès-lors il ne s'éloigna plus de sa capitale. Le corps auxiliaire du grand-duché fut commandé par le comte d'Hochberg son frère (*Voy.* Hochberg); et ce corps, réuni aux Français, dans les invasions de la Russie, ne cessa de faire des pertes considérables, jusqu'au moment où son souverain, voyant que la fortune abandonnait les armées de Napoléon, crut devoir se rapprocher des puissances alliées. Ces puissances ayant reconnu tous les titres de possession que la maison de Bade avait acquis récemment, le grand-duc n'hésita pas à changer de politique. Un extrait de la déclaration qu'il publia le 20 novembre 1813, fera connaître les principes qui le dirigèrent dans cette occasion: « Conformément à l'exemple » de mon illustre aïeul, je me suis fait » un devoir d'assurer le bien-être de » mes sujets et la conservation de l'état » de Bade. Les obligations contractées » envers la France par feu le grand-duc » lors de son accession à la confédération du Rhin m'avaient été transmises; » et j'ai dû les regarder comme sacrées: » j'ai cru pouvoir, en les remplissant » avec exactitude, assurer le bonheur » et l'intégrité de mes états; et quoique » de telles liaisons avec la France aient » long-temps privé mes peuples de tout » commerce, et qu'elles les aient entraînés dans une guerre longue et pénible, » j'ai toujours espéré que la paix mettrait un terme à tant de maux. La divine Providence, qui décide de la » destinée des peuples, vient d'arracher » la victoire aux armées françaises, et » de la donner aux armées alliées combattant pour la cause de l'Allemagne; » et elle a jugé à propos de mettre un » terme à la domination de la France. » Des bords de l'Elbe à ceux du Rhin, » les armées alliées marchent de victoire en victoire sans interruption. J'ai » fait une dernière tentative pour le repos et la sûreté de mes états, menacés d'être si prochainement le théâtre » de la guerre; et j'ai demandé à l'empereur des Français la neutralité du » pays de Bade, espérant obtenir le consentement des hautes-puissances alliées: mais les résultats ont trompé » mon attente. N'ayant pu garantir par » cette voie la sûreté de mes états, je » suis contraint de réunir mes efforts » à ceux des alliés contre la France. Le » salut de la patrie, la liberté et l'indépendance de l'Allemagne sont désormais les seuls buts que nous devons » atteindre de concert avec nos illustres » alliés. Je ne puis vous dissimuler que » notre position géographique, et notre » extrême voisinage de la France, réclament de notre part de plus grands » sacrifices; et que la nécessité de défendre vos familles et vos foyers doit » vous déterminer à de plus grands ef-

» forts, afin d'arriver à la paix générale et à un équilibre qui en assure » la durée, protége la liberté du commerce, anime l'industrie, et rende à » la nation une prospérité dont elle est » privée depuis long-temps... » En conséquence de cette déclaration, les troupes badoises qui avaient échappé aux désastres de Moscou et de Leipzig, se réunirent à la grande armée des alliés sous les ordres du prince de Schwartzenberg, et pénétrèrent en France. Le grand-duc avait reçu dans son palais de Carlsruhe l'empereur de Russie, son beau-frère, dans le mois de novembre 1813; il eut encore le même honneur dans le mois de juillet 1814: ce prince se rendit ensuite à Vienne pour assister au congrès des puissances du Nord. Les nouveaux titres et possessions de sa maison y furent encore une fois confirmés. Les indemnités de la Bavière ayant été prises sur ses états, il obtint en dédommagement le pays de Deux-Ponts et quelques districts sur la rive gauche du Rhin, le tout formant une population de 176 mille habitants. Il fit dans le même temps des cessions au Würtemberg, et fut également indemnisé par des cessions sur la rive gauche. Ce prince fut en outre mis en possession du pays de Darmstadt, avec les droits régaliens sur Maïence, et 325 mille habitants. Lors de l'invasion de Buonaparte en France, dans le mois de mars 1815, il accéda à tous les traités d'alliance qui furent signés pour lui faire la guerre; et il conclut un traité de subsides particulier avec l'Angleterre, pour l'entretien de 16,000 hommes. Ces troupes parurent devant Kehl dans le mois d'avril, et pénétrèrent en France dans le mois de juillet, tandis que la landwehr faisait le service dans l'intérieur de tous les états de B. de. Le grand-duc se rendit à Heidelberg, le 5 juin, pour complimenter les empereurs de Russie et d'Autriche qui y avaient leur quartier-général. Après la bataille de Waterloo, il envoya au duc de Wellington le grand-cordon de l'ordre de la Fidélité, avec une boîte garnie de diamants et décorée de son portrait. Dans les premiers mois de 1816, ce prince présenta aux députés réunis de ses états, une constitution formée sur les mêmes bases que celle de Würtemberg. D.

BADEN (CHARLES, baron DE), fut nommé, dans le mois d'août 1815, par l'empereur d'Autriche, gouverneur-général des départements français de la Côte-d'or, de la Haute-Marne, et de la Haute-Saône. Il publia en cette qualité une proclamation, où l'on remarquait le passage suivant: « La première demande » que j'adresse aux bons citoyens de vos » départements, aux hommes réellement » attachés à leur pays, c'est de se réu- » nir autour de moi pour m'éclairer de » leurs lumières, et pour m'aider à ren- » dre moins sensibles les calamités qu'une » guerre suscitée par les fureurs d'une » inconcevable faction fait peser sur ces » provinces..... Bannissez toute inquié- » tude; rentrez dans vos foyers: les » hautes-puissances alliées ne veulent que » la paix et une garantie de sa durée. Je » poursuivrai avec la plus grande rigueur » les individus faisant partie des corps » connus sous la dénomination de corps- » francs ou de corps de partisans, qui ne » s'empresseraient pas de quitter ces » bandes; ils attireraient, par une cou- » pable désobéissance, de grands maux » sur leurs familles. » Le baron de Baden administra ces contrées avec beaucoup d'ordre et de justice; et lorsqu'il reçut de son souverain l'ordre de remettre l'autorité entre les mains des administrateurs français, il se hâta de l'annoncer aux différents préfets. « C'est » avec le plus grand plaisir, leur écri- » vit-il, que je m'empresse de vous dire » qu'un courrier, arrivé dans le mo- » ment, vient de me remettre une dé- » pêche de la part de S. Exc. M. le » ministre des armées autrichiennes, » dont le contenu m'annonce officielle- » ment qu'en vertu d'une convention » conclue avec le gouvernement royal, » dorénavant non seulement toutes ré- » quisitions concernant l'habillement et » l'équipement des troupes impériales et » royales ne peuvent plus être frap- » pées, mais que même les fournitures » qui ont été demandées pour ce but, » et dont le département ne s'est pas en- » core tout-à-fait acquitté, ne doivent » plus être achevées. » D.

BADIA Y LEBLICH (DOMINGO), savant Espagnol, né en 1766, a pris quelquefois le nom de *Castillo*. Il suivit, avec beaucoup de succès, les cours de l'université de Valence; étant, en 1802, dans une situation peu aisée, il conçut le projet de faire servir à sa fortune la connaissance parfaite qu'il avait

acquise de la langue arabe et des usages musulmans. Il offrit au prince de la Paix de voyager en Afrique et en Asie pour l'avantage moral et politique de sa patrie. Afin d'atteindre son but avec plus de facilité, il résolut de se présenter chez les sectateurs de Mahomet comme étant lui-même Musulman, et se fit circoncire, après avoir obtenu de la cour un contrat de 3000 liv. de rente viagère au profit de sa femme et de sa fille. M. Badia partit d'Espagne en 1803, et arriva en Afrique sous le nom d'Ali-bey. Soupçonné de déguisement dans les états de l'empereur de Maroc, il produisit des titres écrits en ancien arabe avec les caractères du temps, les sceaux et signatures essentiels; et l'on reconnut sa prétendue qualité de fils d'Othman-bey, prince des Abassides. Accueilli à la cour de l'empereur, à Tripoli, au Caire, par le chérif de la Mecque et le pacha d'Acre, il fut à même d'observer des choses qu'on dérobe avec soin aux yeux des *infidèles*. Rentré en Europe, en 1808, il vint en France, et obtint de Buonaparte, dont on a cru qu'il était déjà connu, une recommandation auprès de son souverain. Arrivé à Madrid, il se préparait à publier ses Mémoires lorsque les Français envahirent l'Espagne. Joseph Buonaparte le nomma, en 1809, intendant de Ségovie, et, en 1810, préfet de Cordoue. Réfugié en France après la bataille de Vittoria, il habite aujourd'hui Paris, où il a marié sa fille à M. Delisle de Salles, en 1815. Le récit de ses voyages, soumis à l'Institut vers la même époque, en a été très bien accueilli; il forme 3 vol. in-8°., avec un Atlas de 89 vues, plans, cartes géographiques, et porte pour titre: *Voyages d'Ali-bey en Afrique et en Asie, pendant les années* 1803, 1804, 1805, 1806 *et* 1807, précédés d'une lettre au roi de France, Paris, 1814. On y remarque des conjectures sur l'Atlantide, suivies d'autres conjectures qui peuvent être mieux fondées, sur l'existence d'une mer intérieure en Afrique. Son voyage à Alexandrie rappelle ce passage de l'Itinéraire de Paris à Jérusalem, de M. de Châteaubriant, tome III, pages 102 et 103: « J'eus encore à Alexandrie une de » ces petites jouissances d'amour-propre » dont les auteurs sont si jaloux et qui » m'avaient déjà rendu si fier à Sparte. » Un riche Turc, voyageur et astro- » nome, nommé Ali-bey el Abassi, ayant » entendu prononcer mon nom, préten- » dit connaître mes ouvrages. J'allai lui » faire une visite avec le consul. Aussi- » tôt qu'il m'aperçut, il s'écria: *Ah!* » *mon cher Atala! et ma chère René!* » Ali-bey me parut descendre du grand » Saladin. Je suis même encore un peu » persuadé que c'est le Turc le plus sa- » vant et le plus poli qui soit au monde, » quoiqu'il ne connaisse pas bien le genre » des noms en français; mais *non ego* » *paucis offendar maculis.* » Le voyageur Badia donne des détails curieux sur l'île de Chypre, le pélerinage de la Mecque, le temple et la kaaba ou maison de Dieu, les Wehhabis, et sur sa tentative infructueuse pour pénétrer à Médine, son voyage à Jérusalem, le temple dont l'entrée est interdite aux chrétiens, et sur Damas et Constantinople. M. le conseiller aulique de Hammer, ignorant les rapports de M. Badia avec la France, avant 1815, a cru publier une découverte, en annonçant, cette année, dans les journaux allemands, que cet Espagnol et le prince Ali-bey ne faisaient qu'une même personne. *

BAERT (Charles-Alexandre-Barthélemi-François de), habitant de St.-Omer, visita la Grande-Bretagne en 1787 et 1788, passa ensuite en Espagne et se trouvait à Gibraltar en 1789. Revenu dans sa patrie, il s'y occupait de littérature à l'époque de la révolution; il en embrassa la cause avec modération, et fut élu député du Pas-de-Calais, à l'assemblée législative, en 1791. Il parla, le 21 octobre de la même année, en faveur de la liberté des cultes, fut l'un des sept membres qui, le 20 avril 1792, s'opposèrent à la déclaration de guerre, et vota constamment avec la saine minorité de l'assemblée; on le vit même rédiger un journal ayant pour titre *l'Indicateur*, dont les principes étaient opposés aux idées exagérées qui prévalaient à cette époque. Il se trouva chez le Roi à la journée du 20 juin, et l'assura que l'assemblée ne négligerait rien pour assurer son autorité. « Oui, » lui répondit ce malheureux prince, en » lui montrant les armes des brigands » qui l'entouraient; mais vous qui avez » beaucoup voyagé, que croyez-vous » qu'on dira de nous chez l'étranger? » Après le 10 août, M. de Baert se retira de l'assemblée, revint dans son pays natal, d'où il passa aux Etats-Unis d'Amé-

rique pour y former un établissement. Il a publié, en 1800, *Tableau de la Grande-Bretagne, de l'Irlande, et des possessions anglaises dans les quatre parties du monde*, Paris, quatre vol. in-8°. avec cartes et fig. Cet ouvrage, publié sans le nom de l'auteur, est le plus intéressant, le plus exact et le plus complet qui ait été donné en français sur ce sujet. Des critiques anglais lui ont accordé de grands éloges, et ils ont déclaré que leurs compatriotes eux-mêmes pourraient le lire avec profit. M. de Baert joignait aux lumières qu'il avait acquises sur un grand nombre de matières, l'avantage d'avoir observé sur les lieux mêmes les objets qu'il a traités. Il a épousé Mlle. de Montboissier, petite-fille de Malesherbes; et c'est autant par suite de cette alliance que par la confiance qu'inspirent ses lumières et ses opinions, que dans le mois d'août 1815 il fut nommé, par le département du Loiret, à la chambre des députés. Le 9 décembre, il fut élu président du 3e. bureau, et, à la fin de janvier 1816, membre de la commission pour l'examen du projet de loi relatif aux élections. D.

BAIGNOUX (Pierre-Philippe), homme de loi, était administrateur du district de Tours, lorsque l'assemblée électorale du département d'Indre-et-Loire le nomma député à la législature. Il devint membre du comité des contributions, et fit plusieurs rapports au nom de ce comité. Le 13 novembre 1791, il annonça une insurrection arrivée à Tours, à l'occasion de l'ouverture d'une église pour les prêtres insermentés. Il fit décréter, le 16 mai suivant, la suppression des rentes apanagées accordées aux princes frères du Roi, et ordonner la vente de leurs biens. Après le 10 août, il fit adopter un acte d'accusation contre Barnave et Alexandre Lameth. Le 23 du même mois, il obtint de l'assemblée, des secours en faveur des domestiques pensionnés par Louis XVI, ou encore à son service. Après la session législative, M. Baignoux retourna à Tours, où il exerça les fonctions de magistrat de sûreté, et ensuite celles de juge d'instruction. B. M.

BAILLARDEL DE LARCINTI, né à la Martinique, suivit M. Malouet, son oncle, en Amérique, dans l'année 1782: il l'accompagna encore à Anvers en 1810, et il était alors son secrétaire intime. Nommé sous-commissaire de marine et auditeur au conseil-d'état, il fut envoyé en mission à Batavia. Revenu en France, il fut nommé secrétaire-général à l'administration de la marine et des colonies, maître des requêtes en service extraordinaire, et intendant de Rochefort. Il est maintenant directeur des colonies. In.

BAILLE (Le baron Paul), né à Brignoles, le 29 juin 1769, dut son avancement dans la carrière militaire à son courage et à ses talents pour l'administration. Lieutenant le 14 septembre 1791, lors de la formation du 3e. bataillon du Var, il devint, le 1er. germinal an III, adjoint aux adjudants-généraux, et obtint le rang de capitaine le 16 vendémiaire an IV. Le 14 thermidor an VII, on le promut, sur le champ de bataille, au grade de chef de bataillon. Le 30 frimaire an XII, il fut nommé major du 51e. régiment de ligne, et colonel du même régiment, le 27 décembre 1805, à la suite de la bataille d'Austerlitz, où il s'était distingué. Peu après, le baron Baille obtint le grade de général de brigade, et, le 30 août 1814, le titre de chevalier de St.-Louis. — Baille, major du 87e. régiment de ligne, fut nommé chevalier de St.-Louis, le 10 décembre 1814. *

BAILLEUL (Jacques-Charles), né à Bordeaux près du Havre, vers 1766, exerçait la profession d'avocat au Havre lorsque la révolution éclata. Il se prononça hautement en sa faveur: les électeurs de la Seine-Inférieure le nommèrent, en 1792, l'un des députés de ce département à la Convention nationale. Le 30 octobre de la même année, il invoqua inutilement une loi répressive de la liberté de la presse. Dans le procès de Louis XVI, il déclara, au premier appel, ce prince coupable. Dans le second, il dit: « Comme » juge, je pense que Louis a mérité la » mort; comme législateur, je pense » qu'il importe au bien de la patrie, au » maintien de la république, qu'il vive. » Je vote donc pour la détention, sauf » les mesures ultérieures. Mais comme la » république ne doit pas souffrir de » mon erreur si je me trompe, je vote » pour la sanction du peuple. » Dans le troisième appel, M. Bailleul vota pour la détention et le bannissement à la paix. Le 8 février 1793, il proposa de suspendre les poursuites contre les prévenus des massacres de septembre, mais d'en

rechercher les principaux auteurs. Lorsqu'il fut question, le 13 juin, de décréter d'accusation Buzot, Pétion et autres, Bailleul osa solliciter une pareille mesure contre Henriot. Il fut l'un des signataires des protestations contre le 31 mai, et fut proscrit à cette époque. S'étant réfugié à Provins, il y fut arrêté, et amené chargé de chaînes au comité de sûreté générale, qui l'envoya à la conciergerie, où étaient renfermés les vingt-deux députés arrêtés par suite des événements du 31 mai. L'un d'eux, le jeune Ducos fit dans la prison, sur la mésaventure de Bailleul, une chanson très gaie, en forme de pot-pourri, qui se trouve dans l'*Almanach des prisons* : après une détention d'environ six mois à la conciergerie, Bailleul fut transféré dans la prison du Luxembourg, où, quoiqu'il passât tout son temps avec les personnes réputées les moins révolutionnaires, on le vit, le 10 thermidor, déplorer le sort de Robespierre, sans qu'on sache par quel motif. On avait voulu le traduire au tribunal révolutionnaire comme conspirateur: il s'en plaignit à la Convention, déclarant qu'un représentant ne pouvait être mis en jugement sans un décret d'accusation. Rentré au sein de la Convention, en conséquence d'un décret du 8 décembre 1794, il débuta par y parler en faveur de ses collègues mis hors la loi par suite du 31 mai. Il combattit ensuite les projets de Chénier, tendant à substituer les fêtes nationales aux institutions religieuses, fit mettre en liberté le peintre David, arrêté comme complice de Robespierre, et s'éleva contre le jugement qui acquittait les membres du comité révolutionnaire de Nantes. Le 10 février, il attaqua la *Montagne*, dans un discours sur les événements antérieurs au 9 thermidor an II (27 juillet 1794), et proposa de charger les comités d'examiner s'il y avait eu tyrannie dans le gouvernement avant cette époque. Il parut de nouveau à la tribune, le 19 mars suivant, pour faire cesser le régime provisoire; il rappela à l'ordre Lecointre de Versailles, qui faisait l'apologie du 31 mai, et demandait la mise en activité de la charte de 1793. Le 16 germinal (5 avril 1795), Bailleul provoqua l'arrestation des députés Choudieu, Duhem, Chales et autres, comme auteurs de l'insurrection du 12 du même mois, et chefs du parti anarchique. Élu membre du comité de sûreté générale, le 5 juillet, il fit divers rapports sur les *terroristes* détenus; et le 26 du même mois, il vota la création d'une commission extraordinaire pour prononcer sur leur sort, mesure qui fut alors généralement regardée comme toute en leur faveur : mais on le vit, le surlendemain, faire jouer l'air du *Réveil du peuple* dans le sein de la Convention, malgré les cris des *montagnards*, et demander qu'on appelât cet hymne le *chant de thermidor*. Il les attaqua de nouveau deux jours après, demanda l'épuration de l'assemblée, désigna les proconsuls qu'il fallait encore frapper, sollicita le rapport du décret qu'il avait lui-même provoqué en faveur des *terroristes*, et s'emporta tellement contre plusieurs de ses collègues, que l'un d'eux demanda s'il voulait mettre la Convention *en coupe réglée*. Bientôt après, il fit traduire Cormatin et sept autres chefs royalistes, devant un tribunal militaire. Le 3 fructidor an III (20 août 1795), il s'opposa vainement au projet de réélection des membres de la Convention, pour composer les conseils législatifs; ce qui aurait pu faire croire qu'il partageait l'avis des sections de Paris : mais on le vit, le 11 vendémiaire an IV (3 octobre 1795), tonner avec force contre les meneurs de ces assemblées. La journée sanglante du 13 vendémiaire décida la question, et Bailleul fut l'un des conventionnels réélus au conseil des cinq-cents. Il y fit accorder, le 21 germinal an IV (10 avril 1796), 2000 francs de pension aux veuves et enfants de Pétion, Carra, Gorsas, Brissot et Camille Desmoulins. Quelques jours après l'affaire de Grenelle, il fit un long discours sur les conspirations contre la constitution, et se plaignit des lenteurs de la justice, et de l'audace des complices de Drouet : il vota ensuite le maintien de la loi du 3 brumaire, qui excluait les parents d'émigrés des fonctions publiques. Le 3 juin, il s'éleva contre Tarbé, qui avait traité d'infâmes tous les décrets rendus sur les colonies. A la fin du même mois, Dumolard ayant demandé l'examen de la conduite du directoire, et de celle du général Buonaparte, à l'égard de la république de Venise, Bailleul répliqua avec violence : à quelques jours de là, il dénonça la rentrée des émigrés du Bas-Rhin; il défendit ensuite les sociétés po-

pulaires, se plaignit des outrages dont on accablait une classe indéfinie de citoyens, à la faveur du titre banal de *terroriste*, et signala le parti royaliste comme auteur des assassinats *réactionnaires*. Il publia, peu de jours avant la catastrophe du 18 fructidor (4 septembre 1797), une espèce de manifeste intitulé, *Déclaration à mes commettants*, dans lequel il dénonçait la majorité des conseils, déclarait ses collègues coupables de trahison, et appelait sur leurs têtes la vengeance nationale. Deux jours après la victoire du parti directorial, il fut chargé de soumettre à la fraction du conseil des cinq-cents, siégeant à l'Odéon, le rapport sur la *conspiration royale*, et le projet de proscription contre plusieurs députés et journalistes. On décréta, sur sa proposition, la déportation de cinquante-deux représentants, et celle des propriétaires, directeurs et rédacteurs de quarante-un journaux. Le 27 nivôse an VI (16 janvier 1798), il fit ordonner l'érection d'un monument en mémoire du 18 fructidor, dans la salle du corps législatif, avec cette inscription : « Des conjurés, au nom d'un roi, s'étaient » introduits dans cette enceinte; le 18 » fructidor de l'an V, ils en furent igno- » minieusement chassés : malheur aux » traîtres qui les imiteraient! » Élu président, M. Bailleul fit un discours en commémoration du supplice de Louis XVI. « Il méritait, dit-il, d'être un jour reli- » gieux, le jour qui creusa un abîme » entre une monarchie qui n'était déjà » plus, et une république naissante; le » jour où des milliers de créatures hu- » maines cessèrent d'être les sujets, » c'est-à-dire la propriété d'un homme; » le jour où le système politique de » l'Europe fut rompu, puisqu'une par- » tie de son territoire fut enlevée à l'u- » surpation, et aux droits de successibilité » envahis par quelques familles.... Lu- » mières de la philosophie, consolation, » espoir des faibles humains, émanation » sublime de la Divinité, c'est toi qui » perfectionnas la pensée, qui révélas les » principes de la morale et de la poli- » tique, les droits des peuples et les » injures des rois; c'est toi qui marquas » cette époque d'un sceau qui la distin- » guera à jamais des événements les » plus fameux...... » Six mois après la journée du 18 fructidor, Bailleul fit enfin paraître son rapport sur cette conspiration ; et l'on remarqua, dans ce rapport, l'aveu naïf, que la commission, dont il était l'organe, n'avait été arrêtée si long-temps dans son travail, que *parce qu'elle manquait de preuves*. Cet aveu n'était pas la seule singularité de ce rapport. On y lisait, pag. 23, « que les tribunaux, les ad- » ministrations, les journaux, tout mar- » chait dans le sens de la contre-révo- » lution; » d'où il suivait que Bailleul et le petit nombre de révolutionnaires qui s'étaient opposés à cette marche, n'étaient qu'une poignée de rebelles. Devenu membre de la commission des finances, Bailleul fit adopter des décrets, notamment celui qui imposait le tabac. A l'époque des élections de l'an VI (1798), il déclara la guerre aux anarchistes, et fut l'un des principaux auteurs de la loi du 22 floréal (12 mai), qui excluait des députations entières du corps législatif. Lors des approches de la crise du 30 prairial an VII (18 juin 1799), il tenta vainement de conjurer l'orage qui se préparait contre les directeurs Laréveillère, Merlin et Treilhard, et fut souvent interrompu par des murmures. Il publia alors, comme au 18 fructidor, une brochure contre ses collègues, intitulée: *Sur les finances, et sur les factions considérées comme cause du discrédit actuel et de la misère du peuple*, Paris, 1799, in-8°. Il assurait, dans cet écrit, que l'anarchie avait son centre dans les conseils législatifs, comme le royalisme y avait eu le sien avant le 18 fructidor; et il finissait par dire: « Je crains plus les Russes » qui sont au corps législatif, que ceux » qui sont aux frontières (1). » Après l'expulsion des trois directeurs, Bailleul ne parut plus au conseil des cinq-cents. Il devint membre du tribunat après le 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), et n'y parla d'abord que sur les impôts et pour le retour au système des contributions indirectes. Le 13 avril 1800, il combattit un projet tendant à autoriser les constructions des ponts et canaux par les particuliers, et regarda ce projet comme propre à dépouiller le corps législatif de ses attributions pour les transporter dans les mains du gouvernement. L'année suivante, cette espèce d'opposition devint plus caractérisée. En février

(1) L'armée du général Suwarow s'était alors approchée des frontières de France.

1801, il attaqua la réduction des justices de paix: peu après, étant orateur du tribunat auprès du corps législatif, il combattit le projet de loi relatif à la dette publique et aux domaines nationaux. Il paraît que le tribun Bailleul s'était fait redouter de l'ombrageux Buonaparte; car, au renouvellement du tribunat, en 1802, il fut l'un des tribuns *éliminés*. En février 1803, il attaqua devant les tribunaux l'historien Fantin-des-Odoards, pour l'avoir, disait-il, calomnié dans son récit des événements de fructidor an V (4 septembre 1797). Les parties furent mises hors de cour; et l'ex-tribun reçut, à cette occasion, des marques non équivoques de la défaveur publique. Il reprit ensuite la profession d'avocat; puis il obtint la direction des droits réunis du département de la Somme, qu'il a conservée pendant plusieurs années. — BAILLEUL (Antoine), son frère, imprimeur à Paris, est aussi propriétaire du *Journal du commerce*. B. M.

BAILLOD (Le baron), maréchal-de-camp, fut d'abord chef de bataillon d'état-major. Nommé, le 4 mars 1807, adjudant-commandant, et officier de la Légion-d'honneur, le 11 juillet même année, il devint général de brigade peu de temps après; et l'empereur signa, le 20 novembre 1813, son contrat de mariage avec Mlle. Guiard. A la fin de janvier 1814, il prit le commandement du département de la Manche; et, dans le mois de mai 1815, il était chef d'état-major du comte Lemarrois, commandant supérieur des 14e. et 15e. divisions militaires. A.

BAILLON aîné (JEAN-ANTOINE-JOSEPH), habitant du Quesnoy, remplissait des fonctions municipales, lorsque l'assemblée électorale du département du Nord le choisit, en l'an VII (1799), pour son représentant au conseil des anciens. Il sembla n'épouser aucun des partis qui se disputaient alors la puissance. Après le 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), il fut réélu au corps législatif, et il ne cessa d'en faire partie qu'en 1807. M. Baillon était devenu maire du Quesnoy lorsqu'il fut de nouveau élu député par le sénat, le 8 mai 1811. — Un chevalier BAILLON était fourrier du palais impérial en 1813. B. M.

BAILLOT (PIERRE) naquit, en 1770, à Passy près de Paris, où son père, avocat, avait établi une maison d'éducation, qu'il fut obligé de quitter en 1784. Nommé, à cette époque, procureur du Roi à Bastia, Baillot le père emmena avec lui sa famille; mais, à peine arrivé en Corse, il mourut, et laissa sa veuve dans une situation très pénible. Boucheporn, intendant de l'île, se chargea de l'éducation du jeune Baillot, et le fit voyager avec son propre fils. Baillot séjourna long-temps à Rome, où il eut pour maître de violon Polani, disciple de Tartini. Il revint à Paris en 1790; et Viotti, frappé de la perfection de son jeu, lui offrit une place dans l'orchestre du théâtre de MONSIEUR, dont il était directeur. Baillot, qui ne voulait point embrasser la profession de musicien, préféra un emploi dans le ministère des finances, et l'obtint; mais, compris en 1795 dans de nombreuses réformes, il se vit obligé de recourir à son talent. Rude, professeur de violon au conservatoire, sollicitait un congé; Baillot fut choisi pour le remplacer par *interim*: mais le premier ayant prolongé son absence, Baillot fut confirmé l'un des trois professeurs. Il voyagea depuis en Allemagne, en Russie, et s'est enfin fixé dans sa patrie en 1809, où il est professeur à l'École royale de musique. Ce musicien est, après Viotti et Rode, le meilleur exécutant que nous possédions. Son jeu large et hardi se ressent de l'école de son maître. Il excelle surtout à rendre les compositions pittoresques et originales de Viotti. On lui doit les *Méthodes de violon et de violoncelle*, approuvées par le conservatoire, ainsi que plusieurs œuvres de *duos*, *trios* et *concertos*. — BAILLOT (Pierre), professeur de belles-lettres à l'école centrale, puis au lycée de Dijon, a publié: *Récit de la bataille de Marathon, lu, le 5 septembre 1791, dans la société patriotique de Dijon, aux gardes nationaux volontaires de la Côte-d'or, lors de leur départ pour l'armée*, 1792, in-8°. — BAILLOT (Denis), sous-bibliothécaire à Versailles, a publié: I. *L'Enfant du mardi-gras*, 1802, in-12. II. *Ode sur la paix de Tilsitt*, 1807, in-8°. III. *L'Heureux jour, ou les cinq mariages, opéra-comique en un acte et en prose, joué sur le théâtre de Versailles*, 1810, in-8°. YE et OT.

BAILLY (NICOLAS), né vers 1756 à Charleville, exerça d'abord la profession d'avocat. Nommé accusateur public à la haute-cour de Vendôme, il y fit preuve

de courage et de capacité dans le fameux procès de Babeuf. Il fut membre du tribunal de cassation dès sa première formation, et, le 10 janvier 1812, président du collége électoral de l'arrondissement de Mézières (Ardennes). Le 3 avril 1814, il adressa, avec son corps, au gouvernement provisoire, son adhésion à la déchéance de Buonaparte et de sa famille. Il fut nommé officier de la Légion-d'honneur, par le Roi, le 23 août 1814. Le 25 mars 1815, il signa l'adresse de la cour de cassation à Napoléon Buonaparte (*Voy.* Muraire); et, dans le mois de juillet suivant, il signa la déclaration que la même cour adressa au Roi (*Voy.* Desèze).—Bailly, professeur suppléant à la faculté de droit de l'académie, signa, en qualité d'habitant de Grenoble, la première adresse qui fut présentée à Buonaparte à son retour en France. Il signa aussi celle qui, quelques jours après, lui fut présentée à Paris; cette adresse était remarquable par le passage suivant: « Les vingt-cinq » années de combats livrés et de triom- » phes obtenus pour conquérir et affer- » mir les droits inprescriptibles des peu- » ples, furent regardés comme vingt-cinq » années de révolte. Les mêmes droits ont » été ravis ou méconnus, l'état déclaré » propriété du chef; le vote législatif at- » tribué exclusivement à l'extrême opu- » lence; nos héros privés des récompen- » ses acquises au prix de leur sang; les » propriétés nationales menacées; la féo- » dalité près de reprendre une nouvelle » vie... » Et en s'adressant à Buonaparte; « Sciences, arts, littérature, économie » politique, éducation publique et pri- » vée, histoire, législature, et jusqu'à ces » formes de la procédure dont l'examen » est si aride, rien de ce qui peut aider » un prince à faire le bonheur d'un vaste » empire ne vous est étranger. »—Bailly, président du tribunal civil de Lunéville, fut élu par le collége d'arrondissement de cette ville, député à la chambre des représentants (mai 1815). Le 30 juin, il fut nommé membre de la commision chargée d'aller visiter les militaires blessés qui se trouvaient dans les hôpitaux de la capitale. Y.

BAILLY *de Juilly* (Edme-Louis-Barthélemi), né vers 1760, était oratorien, et l'un des meilleurs professeurs du collége de Juilly, avant la révolution. Il fut nommé, en 1792, député à la Convention nationale par le département de Seine-et-Marne. Il vota pour la détention dans le procès de Louis XVI, et pour son bannissement deux ans après la paix. Sur la question de l'appel au peuple, il déclara que les électeurs de son département ayant pensé que les jurés qu'ils avaient nommés seraient chargés de prononcer sur les *crimes de Louis XVI*, n'avaient pas eu l'intention d'en charger les représentants, et qu'ainsi, il convenait de recourir à la sanction du peuple. M. Bailly garda le silence pendant le règne de la terreur; et après la révolution du 9 thermidor, il fut envoyé à Strasbourg, où il éloigna des fonctions publiques les plus violents démagogues. Dans un rapport qu'il fit à la Convention après son retour, il exposa, avec beaucoup de chaleur, tous les maux qui avaient accablé cette ville sous la domination des *terroristes*. Au mois d'août suivant, Dubois de Crancé, ayant voulu effrayer la Convention des progrès du royalisme, fut vivement applaudi par tout ce qui restait, dans cette assemblée, de députés *montagnards*; M. Bailly se retourna alors de leur côté, et leur dit: « Messieurs de la ci-devant mon- » tagne, vous n'êtes pas encore les maî- » tres. » Le 5 septembre, même année, il s'opposa à l'arrestation demandée de tous les prêtres réfractaires, insista pour qu'il ne fût pris aucune mesure générale, et annonça que le comité de sûreté générale, dont il était membre depuis deux mois, avait donné l'ordre aux frontières de mettre en arrestation tous les déportés qui rentraient. Les révoltés des faubourgs, dans le mois de prairial (mai 1795), trouvèrent aussi en lui un adversaire redoutable (*Voy.* Boissy d'Anglas). Lors de la mise en activité de la constitution de 1795, M. Bailly passa au conseil des cinq-cents, et il en fut élu secrétaire le 18 juillet. Ses rapports avec le parti royaliste le firent d'abord comprendre sur la liste de déportation, après le 18 fructidor (4 septembre 1797); mais Malès, ayant objecté qu'il était prêtre *assermenté*, obtint la radiation de la liste fatale. M. Bailly fut élu de nouveau, en 1798, par son département, et signalé, peu de temps après, comme royaliste, par son collègue Gauran. Après la révolution du 18 brumaire (novembre 1799), Buonaparte le nomma préfet du département du Lot, et il occupa cette

place jusqu'en décembre 1813, époque à laquelle le gouvernement impérial y nomma M. Petit de Beauverger. M. Bailly vint alors se fixer à Paris avec sa nombreuse famille. Il avait été nommé membre de la Légion-d'honneur sous le gouvernement impérial, et il fut candidat au sénat conservateur en 1804. — BAILLY (Le marquis de), député de la Maïenne en 1815, fut membre de la commission nommée dans le mois de décembre, pour examiner le projet de loi relatif aux dettes des colons. — BAILLY (T. D.) a publié : *Observations sur les manufactures de drap*, 1806, in-8°. In.

BAJOT, né à Paris en 1775, est sous-commissaire de la marine, et chef du bureau des lois à ce département ; il a donné : I. *Revue de la marine française depuis son origine jusqu'à nos jours*, an IX (1801), in-8°. II. *Discours sur les questions suivantes, proposées par l'académie de la Rochelle : quel est le genre d'éducation le plus propre à former un administrateur ? jusqu'à quel degré les sciences et les lettres lui sont-elles nécessaires ? quels secours l'administrateur et l'homme de lettres peuvent-ils et doivent-ils se prêter ?* 1810, in-8°. ; couronné par l'académie de la Rochelle. III. *Éloge de la paume et de ses avantages, sous le rapport de la santé*, Paris, 1806, in-8°. IV. *Répertoire de l'administrateur de marine*, 1804, in-8°. M. Bajot a concouru aux quatre derniers volumes du *Recueil des lois de la marine et des colonies*. Il en a publié la suite dans un journal intitulé : *Annales maritimes et coloniales*. — BAJOT, maréchal-de-camp, fut nommé président du collége électoral de l'arrondissement de Castel-Sarrasin, le 21 novembre 1810, et chevalier de Saint-Louis le 19 juillet 1814. Ot.

BAKER (ANTOINE-JEAN), chargé d'affaires de S. M. britannique près les États-Unis, fit, le 18 décembre 1815, la déclaration suivante : « En conséquence des événements qui ont eu lieu » en Europe, il a été trouvé convenable » et arrêté, de concert avec les souverains alliés, que l'île de Sainte-Hélène » serait la résidence future du général » Napoléon Buonaparte, avec telles mesures qui seraient jugées être nécessaires pour qu'on fût parfaitement assuré de sa personne ; et il a été résolu, » à cet effet, que tous navires et bâtiments quelconques, anglais ou autres, » à l'exception seulement de ceux appartenant à la compagnie des Indes » orientales, seraient exclus de toute communication avec cette île et ne pourraient s'en approcher. En conséquence, » il est devenu impossible de conserver » la clause de l'article 3 du traité qui a » rapport à la liberté de mouiller à l'île » Sainte-Hélène, pour y renouveler ses » provisions. Ainsi, la ratification dudit » traité sera échangée, sous la déclaration explicite et l'entente qu'il ne sera » point permis aux bâtiments des États-Unis de toucher à ladite île, ou d'avoir » avec elle aucune communication quelconque, tant que cette île continuera » d'être le séjour de Napoléon Buonaparte. » A.

BALAINVILLIERS (Le baron DE), chancelier de MONSIEUR, est le fils du baron de Balainvilliers, intendant d'Auvergne et chancelier de l'ordre de St.-Louis. Son entrée dans le monde fut marquée par des succès littéraires : dès l'âge de seize ans, il disputa à Laharpe, un prix académique, et reçut le premier *accessit* pour l'éloge de Catinat. Pendant tout l'exil du parlement, M. de Balainvilliers servit dans une compagnie de mousquetaires noirs. Il quitta ensuite la carrière des armes pour suivre celle de la magistrature ; et ce fut à l'âge de dix-sept ans qu'il plaida sa première cause, en qualité d'avocat du Roi. Il fut nommé conseiller au parlement, et deux ans après, maître-des-requêtes : le parlement, en considération de son mérite et à la demande de la chambre des enquêtes, dérogea à la loi des dix années. Il fut ensuite chargé de plusieurs bureaux. M. Necker et M. le chancelier le firent rapporteur de plusieurs affaires, tant au comité des finances qu'au conseil des dépêches. A trente ans il fut chargé de l'intendance du Languedoc. Nîmes lui doit plusieurs établissements utiles. Pendant le cours de son administration, il sauva de la famine la province entière, et sacrifia sa propre fortune aux besoins de ses administrés. Nommé *maire* de Montpellier et *citoyen* de Nîmes par le peuple de ces deux villes au commencement de la révolution, M. de Balainvilliers ne crut pas devoir accepter ces honneurs. Il se rendit près de Louis XVI, qui daigna l'honorer de sa con-

fiance, et le désigna pour une place de conseiller-d'état, à l'âge de trente-cinq ans. Lors de l'émigration, ce fut par l'ordre même du Roi qu'il alla joindre les princes. Il les suivit, fut intendant-général de leur armée, et obtint alors la survivance de la place de chancelier de MONSIEUR, qu'occupait M. de Monthyon. Il rentra en France après le 18 brumaire, et demeura douze ans dans la retraite, s'occupant d'une traduction des Odes d'Horace, en vers français, ouvrage qui parut en 1811, Paris, un vol. in-12. Au retour de la famille royale, MONSIEUR le maintint dans sa place de chancelier; et le Roi lui conserva le titre de conseiller-d'état. Il fut nommé chevalier de la Légion - d'honneur le 13 décembre 1814. Le 13 septembre 1815 le Roi le désigna pour présider le conseil-d'état en l'absence du président du conseil des ministres. M. de Balainvilliers est du petit nombre des administrateurs de l'ancienne France, dont la réputation, restée pure pendant vingt-cinq ans d'orage, s'est reproduite aux jours de la restauration d'une manière non moins honorable qu'utile pour l'Etat. DE.

BALARD (Madame), née à Albi, a publié en 1810, sous le voile de l'anonyme, un poëme intitulé, *L'amour maternel*, vol. in-18, qui fut loué par les journaux, et que quelques personnes égalèrent pour le mérite à celui de M. Millevoye, sur le même sujet. Mme. Balard a donné, en 1814, une *Ode sur la restauration du trône de France*, in-8°. A.

BALBE (Le comte PROSPER DE), ambassadeur du roi de Sardaigne auprès de la république française, fut présenté au corps législatif dans la séance du 30 novembre 1796, et prononça un discours dans lequel il dit, « que le roi son maître n'avait jamais été l'ennemi de la » nation française; que le malheur des » circonstances lui avait mis les armes à » la main. L'amitié des deux états, continua-t-il, est posée sur des bases inébranlables : je suis chargé de la cultiver, afin de vous désabuser des procédés qui ont eu lieu à l'égard du » dernier ambassadeur de France. » Il eut, quelques jours après, son audience publique du directoire, alors présidé par Barras. Lorsqu'en l'an VI (1798), les révolutionnaires piémontais firent des tentatives pour opérer un mouvement et chasser le roi de sa capitale, M. de Balbe en instruisit le directoire, et l'engagea à faire connaître ses intentions à S. M. Sarde, qui, ajoutait-il, était décidée à abdiquer la couronne, dans le cas d'une nouvelle agression. Quand ce prince fut détrôné par les troupes françaises sous les ordres du général Joubert, le comte de Balbe partit pour l'Espagne; il y resta jusqu'après le 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799). Il rentra alors dans sa patrie, et fut nommé, en 1800, ministre des finances du gouvernement provisoire du Piémont. Il vécut ensuite en simple particulier, ne paraissant occupé que de la culture des lettres. Le roi de Sardaigne le nomma président de l'académie des sciences de Turin, qui fut rétablie en mai 1816. On a de lui plusieurs articles sur de savants Piémontais dans la *Biographie universelle*, et beaucoup de Mémoires sur plusieurs points d'histoire qu'il a éclaircis. B. M.

BALBI (JACQUES-FRANÇOIS-MARIE, comte DE), marquis de Piovera, patricien génois de la famille des doges de ce nom, était, en 1792, membre du petit-conseil de la république de Gênes. Le roi de Sardaigne venant d'entrer alors dans la coalition contre la révolution française, et la proposition d'imiter ce prince voisin ayant été faite à cette république par le ministre anglais Drak, résidant alors à Gênes, M. de Balbi insista pour qu'on adhérât à cette demande, mais en se contenant dans les limites d'une neutralité armée qui pourrait empêcher les Français d'entrer en Italie. Cet avis déplut aux partisans que ceux-ci commençaient à se faire dans la ville. On réélut, l'année suivante, les trente magistrats appelés *viri probi*, du nombre desquels était M. de Balbi; et malgré l'usage de réélire les mêmes individus, il en fut écarté par le parti français. Prévoyant alors le sort de sa patrie, il la quitta et se mit à voyager. Quand l'armée de Buonaparte eut envahi le territoire génois, et que la république ligurienne fut établie, M. de Balbi fut déclaré émigré. On séquestra ses propriétés, qui étaient considérables, et on les mit en vente; mais il ne se trouva personne qui voulût acheter ses biens-fonds, et l'on ne vendit que ses meubles et une partie de son palais. Les révolutionnaires génois, ayant su qu'il s'était fixé à Paris, l'y firent dénoncer, et il fut emprisonné à Sainte-

Pélagie. Quand il obtint sa liberté, il retourna en Italie; et lorsque les esprits furent un peu calmés, il parvint à se faire rendre ceux de ses biens qu'on n'avait pas vendus, et il vint habiter Paris. N.

BALBI (Le comte FRANÇOIS-MARIE ARMAND DE), noble Génois, cousin du précédent, ainsi que d'une demoiselle Brignole de Gênes, qui avait épousé le prince de Monaco, et qui fut long-temps connue à Paris sous ce nom (elle est morte dans l'émigration avec le titre de princesse de Condé). Ce fut dans la maison de la princesse de Monaco, que, vers 1770, le comte de Balbi connut Mlle. Caumont de la Force, qu'il épousa. Cette dame, douée de beaucoup d'esprit, et d'une amabilité peu commune, devint, presqu'aussitôt après l'arrivée en France de la princesse Marie-Joséphine-Louise de Savoie, sa dame d'atours. Ses succès à la cour de Versailles répondirent pleinement aux qualités brillantes dont la nature l'avait comblée. Son mari fut alors éloigné d'elle, à cause d'une aliénation d'esprit qui venait de se déclarer. La comtesse de Balbi émigra en 1791, à la suite des princes; et l'on trouve une lettre de cette dame à MONSIEUR, frère du Roi, vers la fin de 1792, dans un volume imprimé à Paris, en 1793, sous ce titre: *Correspondance originale des émigrés, prise par l'avant-garde du général Kellermann à Longwy et à Verdun*, etc. Mme. de Balbi eut l'honneur d'accompagner le Roi dans la plupart de ses déplacements pendant une grande partie de l'émigration; et elle ne s'en éloigna qu'à l'époque où S. M. partit pour Mittau. Rentrée en France sous le gouvernement de Buonaparte, elle fut exilée à Montauban sur une simple démonstration de fidélité aux Bourbons. Revenue à Paris depuis la restauration, elle n'a pas cessé d'habiter cette ville, où, vivant avec une modeste fortune, elle fait encore, par les grâces de son esprit, le charme de ceux qu'elle admet dans sa société. N.

BALCARRAS (Lord ALEXANDRE LINDRAY, comte DE) est né en Écosse, dans le Fifeshire, d'une famille très ancienne; son père mourut en 1777, laissant une nombreuse famille. Alexandre Lindray commença sa carrière comme capitaine, dans un régiment qui partait pour l'Amérique. Il donna des preuves de valeur dans cette guerre qui fit perdre à l'Angleterre ses riches colonies. En 1777, le comte de Balcarras servait sous les ordres du général Burgoyne. Il quitta le service lorsque la paix fut conclue; et, en 1790, il fut élu un des seize pairs d'Écosse. En 1793, il eut un commandement à Jersey, et fut chargé des premières communications de l'Angleterre avec les royalistes vendéens, et de coopérer au succès de l'expédition projetée de lord Moira sur les côtes de Bretagne. Vers la fin de 1794, il fut nommé lieutenant-gouverneur de l'île de la Jamaïque; et, au mois de mai suivant, il prit le commandement en chef de cette île, laissé vacant par le départ du général Williamson. Ce fut pendant ce commandement du comte de Balcarras qu'éclata dans la Jamaïque la guerre des nègres marons, dont M. Dallas a écrit l'histoire. Ces nègres marons étaient d'autant plus dangereux, que les affreuses révolutions qui avaient lieu à Saint-Domingue, faisaient craindre un bouleversement et un massacre général à la Jamaïque. La crainte rend cruel; et cette guerre ne fut conduite ni avec prudence, ni avec humanité. Dans l'impuissance où l'on se trouvait de dompter ces révoltés, on osa employer et l'adresse et la violence pour se procurer, de Cuba, cent chiens de la race de ceux nommés *chiens à sang*, dignes descendants de ces animaux féroces avec lesquels les Espagnols allaient à la chasse des malheureux habitants du Nouveau-Monde. Cette armée, d'un nouveau genre, aborda à la Jamaïque, avec quarante chasseurs ou chefs habitués à mener et diriger ces animaux au combat. Mais heureusement lord Balcarras et le général Walpole donnèrent des ordres pour que cette troupe de réserve fût mise à l'arrière-garde, et l'on ne s'en servit point. On conclut un arrangement avec les nègres marons, le 21 décembre 1795: ils se soumirent sous la condition qu'ils ne seraient point transportés hors de l'île. Cette promesse fut violée; et on les transporta d'abord sous le climat glacé de la Nouvelle-Écosse, et ensuite à Sierra-Leone. La colonie vota pour lord Balcarras une épée de la valeur de sept mille guinées, et pour le général Walpole, une somme de cinq cents guinées; mais ce dernier la refusa, et sa réponse exprimait vivement sa désapprobation des mesures prises par le lieutenant-gouverneur et par les habitants. Lord Balcarras resta à la Jamaï-

que jusqu'en 1798, et il acquit dans cette île une sucrerie considérable. Il a dans l'armée le grade de lieutenant-général, et est colonel du 63e. régiment d'infanterie. R.

BALDWIN (George), Anglais, résida au Caire, de 1786 à 1796, en qualité de consul général de S. M. B. Ayant été rappelé, il accompagna ensuite, à la sollicitation de sir Ralph Abercrombie, l'expédition anglaise en Egypte. Il a publié : *Souvenirs politiques relatifs à l'Egypte, contenant des observations sur son gouvernement sous les Mamelucks; sur sa position géographique; ses ressources intérieures et extérieures; son importance relative pour la France et pour l'Angleterre, et le danger qu'il y aurait pour l'Angleterre à ce qu'elle devînt la possession de la France; avec une Relation de la mémorable campagne du printemps de* 1801, Londres, in-8o., 227 pag. Le mérite de cet ouvrage ne répond pas à l'importance du sujet, et à ce qu'on pouvait attendre d'un homme qui avait été aussi favorablement placé pour s'en instruire. Re.

BALDWIN (S.), professeur de langue anglaise à Paris, a donné : I. *Premiers principes de la langue anglaise*, 1799, in-16. II. *Eléments de la conversation française et anglaise, ou Dialogues nouveaux et faciles, par J. B. Perrin, nouvelle édition revue et corrigée*, 1804, in-8o. M. Barbier lui attribue, dans son *Dictionnaire des anonymes*: — 1o. *L'art de la correspondance espagnole et française*, 1804, in-8o. — 2o. *Eléments de conversation espagnole*, 1804, in-8o. Ot.

BALLA, habitant du Vigan, fut député du Gard à la Convention nationale en 1792; il vota pour l'appel au peuple dans le procès de Louis XVI, et opina pour la détention et le bannissement de ce prince quand la sûreté publique le permettrait. M. Balla fut ensuite juge au Vigan; et il était encore en 1815, dans cette ville, juge d'instruction. A.

BALLANCHE (Pierre-Simon), né à Lyon le 4 août 1776, est imprimeur-libraire et propriétaire du Journal de cette ville intitulé, *Le Bulletin de Lyon*. On a de lui : I. *Du sentiment, considéré dans ses rapports avec la littérature et les arts*, 1802, in-8o. II. *Antigone*, poëme en prose, 1815, in-8o. Il a donné, dans le *Bulletin de Lyon*, plusieurs articles signés P. S. B. *Antigone* est une espèce de roman historique, qui, malgré les pompeux éloges des journalistes, n'est certainement pas un ouvrage du premier ordre, et ne peut être comparé ni à *Télémaque*, ni aux *Martyrs*. *

BALLAND (Charles-André) était procureur-syndic du district de Bruyères, lorsque l'assemblée électorale du département des Vosges le nomma député suppléant à la législative : il n'y vint pas siéger, et fut élu, en 1792, député à la Convention. Lors du procès de Louis XVI, il vota la détention de ce prince, « sauf à le faire mourir, dit-il, » si le peuple le veut » : il avait insisté auparavant pour qu'il fût jugé par une haute-cour nationale. Il était absent lors de l'appel nominal sur la question de l'appel au peuple. S'étant adonné particulièrement aux finances, Balland fit divers rapports sur la vente des domaines nationaux et sur le système monétaire. Etant passé ensuite au conseil des cinq-cents, ce fut lui qui, le 13 février 1796, fit décréter l'emprunt forcé : il sortit du corps législatif le 1er. prairial an v (20 mai 1797), et obtint un emploi dans les bureaux de la comptabilité intermédiaire. — Il ne faut pas le confondre avec M. Balland, de la congrégation de l'Oratoire, qui fut nommé par Buonaparte conseiller titulaire de l'université, et qui mourut à la fin de l'année 1814. B. M.

BALLESTEROS (François), né à Saragosse en 1770, était, en 1793, 1er. lieutenant dans le régiment des volontaires d'Aragon, infanterie légère. Il se distingua dans la campagne de Catalogne, et fut nommé capitaine. Accusé, en 1804, sous le ministre de la guerre Cabaliero, d'avoir indûment perçu trois mille rations, il fut destitué; mais il parvint à intéresser en sa faveur le prince de la Paix, qui lui fit obtenir l'emploi de commandant *del resguardo* (des douaniers) des Asturies. Il remplissait ces fonctions lors de l'invasion des Français en 1808. La junte asturienne lui confia le commandement d'un régiment; et il devint brigadier, et ensuite maréchal-de-camp. C'est alors qu'il réunit ses troupes à l'armée de Castille, commandée par Black et Castanos. Ballesteros donna des preuves réitérées d'une grande bravoure dans les différents combats qu'il eut à soutenir, et fut ensuite un des généraux espagnols qui contestèrent à lord Welling-

ton, lorsqu'il parut dans la péninsule à la tête des Anglais, le droit de commander en chef les armées espagnoles. Il donna sa démission, lorsque les cortès eurent décidé la question en faveur du général anglais. Ballesteros publia alors un Mémoire par lequel il se justifia de l'accusation d'avoir, par jalousie, fait manquer d'importantes opérations militaires. Ferdinand VII, en rentrant en Espagne, lui accorda sa faveur, et le nomma ministre de la guerre en 1815: mais, plus tard, Ballesteros fut destitué, et mis à la demi-solde, dont il jouissait à Valladolid en 1816. *

BALLET (JEAN), avocat avant la révolution, était juge au tribunal d'Evaux, en 1791, lorsqu'il fut nommé député à l'assemblée législative par le département de la Creuse. Il devint membre du comité des finances, fit, le 2 avril, un rapport sur la caisse de l'extraordinaire, et demanda que les assignats en circulation fussent portés à 1650 millions. Le 28 août, il fit décréter que les premières pages du Livre rouge seraient envoyées aux quatre-vingt-cinq départements comme *preuve des déprédations de Louis XVI*. Il ne fut pas réélu à la Convention. En l'an XIII (1805), il exerçait les fonctions de procureur-général impérial près la cour d'appel de Limoges. Le 1er. janvier 1811, il fut nommé avocat-général près la même cour; et il remplissait encore ces fonctions en 1814. M. Ballet avait précédemment obtenu la croix de la Légion-d'honneur. En mai 1815, il fut élu député de la Creuse à la chambre des représentants. Le 27 juin, il demanda l'ordre du jour sur toute discussion relative au budget, jusqu'à ce que les bureaux chargés de s'en occuper, eussent terminé leur travail. « Lorsqu'il s'agit de 150 millions d'impôts, dit-il, nous ne pouvons » agir avec trop de circonspection. » Le 6 juillet, lors de la discussion du projet de constitution, il proposa comme article additionnel, que, pendant la vie du monarque, il ne lui fût point élevé de monument. Cette proposition fut prise en considération. Y.

BALLY (VICTOR), de Beaurepaire, ex-médecin en chef de l'armée de Saint-Domingue, est auteur des écrits suivants: I. *Opinion sur la contagion de la fièvre jaune*, 1810, in-8°. II. *Du typhus d'Amérique, ou de la fièvre jaune*, 1814, in-8°. Ces écrits, fruits d'une longue expérience, justifient pleinement les encouragements que le ministre de l'intérieur et la faculté de médecine donnèrent à leur publication. A.

BALME (CL. D.), docteur en médecine au Puy (Loire), et correspondant de la société de médecine de Paris, a publié: I. *Recherches diététiques du médecin patriote, sur la santé et sur les maladies observées dans les séminaires, les pensionnats, et chez les ouvriers en dentelles, et suivies d'un Mémoire sur le régime des convalescents et des valétudinaires*, 1791, in-12. II. *Mémoires de médecine pratique* ou *Recherches sur les efforts, considérés comme principes de plusieurs maladies*, 1792, in-8°. III. *Considérations cliniques sur les rechutes dans les maladies*, 1797, in-12. IV. *Répertoire de médecine*, 1815, in-8°. V. Des *Mémoires* dans le Recueil de la société de médecine. — BALME (Victor), propriétaire, fut présenté à l'empereur, le 4 mars 1810, comme député de la Haute-Loire, pour le féliciter sur ses victoires et sur la paix. OT.

BALMIS (FRANÇOIS-XAVIER), chirurgien de la chambre du roi d'Espagne, fut directeur de l'expédition qu'il avait conçue, sous le règne de Charles IV, afin de propager la vaccine dans l'Amérique espagnole, aux Philippines et dans les autres possessions de son souverain en Asie. Il partit de la Corogne le 30 novembre 1803, sur une frégate où étaient des enfants nouveau-nés et leurs nourrices. Il les vaccina successivement, de sorte qu'arrivé au terme de son voyage, il put opérer de bras à bras. Il toucha d'abord aux îles Canaries, ensuite à Porto-Ricco et à la côte de Caracas. Il envoya Salvani dans l'Amérique méridionale, et se rendit à la Havane et dans la presqu'île d'Yucatan, d'où il fit partir D. Francisco Pastor pour la province de Tabasco. Le dernier parvint par Ciudad-réal de Chiapa jusqu'à Guatimala, d'où il revint à Guaxaca. Après avoir abordé à la Vera-Cruz, il parcourut toute la Nouvelle-Espagne, et se rendit sur les confins de la mer Vermeille par les provinces de Cinaloa et de Sonora. De retour à Acapulco, il en repartit pour franchir la mer Pacifique, et porter en Asie le virus vaccin qu'il introduisit aussi en Chine, après avoir relâché aux Philippines. En-

fin en revenant par les parages africains, il le transmit à Sainte-Hélène. De retour en Europe en 1804, il resta à Cadix pendant les dernières guerres qui ont désolé sa patrie, et reprit son service lorsque Ferdinand VII fut rétabli sur le trône. Le docteur Balmis a déposé dans la bibliothèque du musée de Madrid, en février 1816, une collection de dessins coloriés des plantes que les Chinois regardent comme les plus utiles. *

BALSA-CAILAR, président de la députation du collége électoral de l'Aveiron, fut présenté à l'empereur, le 5 avril 1812. Après les compliments d'usage, il ajouta : « Nous n'approchons » qu'avec vénération, respect et fidé» lité, d'un trône rayonnant de toutes » les gloires, et d'un monarque qui, dans » ses desseins, embrasse tout ce qui est » utile, noble et grand parmi les hom» mes. Jamais époque ne fixa à un aussi » haut degré l'attention de la terre, etc. » *C'est avec cette outrance d'éloges*, disait le duc de Gaëte, l'un des ministres de l'ex-empereur, *que Buonaparte est parvenu à croire qu'il était d'une nature différente de la nôtre.* Y.

BALTUS (Basile-Gui-Marie-Victor), né à Matz le 2 janvier 1776, entra au service comme élève dans l'artillerie en 1780, et se trouvait capitaine en 1809. Il fit les premières campagnes de la révolution aux armées du Nord, du Rhin, et à celle des Alpes et d'Italie. Devenu chef de bataillon en 1800, il donna sa démission en 1803, reprit du service en 1804, et fut employé sur les côtes; puis à la grande armée, en Allemagne, en Hollande, et enfin en Champagne dans les premiers mois de 1814. Il avait été nommé général de brigade et officier de la Légion-d'honneur en 1811. Sa retraite lui fut donnée en septembre 1814. D.

BALZAC, membre de la commission des arts en Égypte, et l'un des collaborateurs du grand ouvrage composé par cette commission, a publié : I. *Les deux meuniers*, opéra, musique de Rigel, joué au Caire pendant le séjour de l'armée française. II. *Ode sur le mariage de l'empereur et la naissance du roi de Rome* (dans les *Hommages poétiques*, II, 268). M. Balzac fut présenté à Buonaparte dans les premiers jours d'avril 1815, après son retour de l'île d'Elbe. —Un autre Balzac était auditeur de 2e. classe au conseil-d'état, en 1813. A.

BAMPTON, capitaine de vaisseau anglais, a publié une carte très précieuse de la route à suivre dans le détroit qui sépare la Nouvelle-Hollande de la Nouvelle-Guinée, et que Dalrymple désigne par le nom de Torrès, parce qu'il a pensé que c'était par-là que passa, en 1606, le commandant du second vaisseau de la flutte de Quiros. La carte du capitaine Bampton ne permet pas d'adopter cette opinion. L'établissement des Anglais à Botany-Bay et au port Jackson, a donné lieu à de nouvelles découvertes, tant à l'égard de la Nouvelle-Hollande, que des parties du grand Océan comprises entre le port Jackson et les côtes de la Chine. Le détroit de Torrès paraissait offrir le passage le plus court aux vaisseaux des deux colonies anglaises. Le capitaine Cook y avait passé heureusement en serrant la côte de la Nouvelle-Hollande; et la route fut tentée par plusieurs bâtiments. Mais il fut reconnu qu'elle était impraticable par les bas-fonds, les bancs et les petites îles qui en occupent toute la largeur, et par les récifs immenses qui bouchent pour ainsi dire l'entrée du côté de l'est. Ces dangers ont été constatés par la relation du voyage de la Panda, qui se perdit en 1791, et par celle du capitaine Bampton, qui n'a pu effectuer son passage, en 1793, qu'à travers mille écueils et avec les plus grandes difficultés.

BANAU (J. B.), médecin de la garde suisse du comte d'Artois, a publié : I. *Observations sur les différents moyens propres à combattre les fièvres putrides et malignes*, 1779, in-8°.; 2e. édition, 1784; 3e. édition, 1786. II. *Mémoire sur les épidémies du Languedoc*, 1787, in-8°. III. *Histoire naturelle de la peau et de ses rapports avec la santé et la beauté du corps*, 1802, in-8°. Ot.

BANCAL (Henri), notaire à Paris avant la révolution, en embrassa la cause, et fut revêtu de diverses fonctions publiques. Envoyé, en 1791, par la ville de Clermont-Ferrand, pour présenter à l'assemblée nationale une adresse contre le décret qui suspendait la tenue des assemblées électorales, il fut dénoncé par Biauzat comme un intrigant. Nommé, en 1792, député du Puy-de-Dôme à la Convention nationale, on le vit, dans la séance du 27 septembre, demander, avec Louvet, que la Savoie, nouvellement conquise, ne formât point un 84e. dé-

partement, mais qu'elle pût se gouverner elle-même. Élu secrétaire le 10 janvier 1793, il contesta, quelques jours après, à la Convention le droit de juger Louis XVI, vota la détention de ce prince et son bannissement jusqu'à la paix, appuyant son opinion de ce discours : « Comme je pense qu'il s'agit moins d'anéantir un roi que la royauté, moins » encore d'anéantir la royauté française » que toutes les royautés de l'Europe, » qui lutteraient sans cesse contre notre » république; enfin, comme Louis Capet » est un otage dont la conservation jus» qu'à la fin de la guerre tend à épar» gner le sang français, je dis : oui. » Au mois de février suivant, il traita Marat de fou, combattit ensuite la formation d'un comité de salut public, et demanda que ses attributions se bornassent à surveiller le conseil exécutif, et que ses membres fussent réélus tous les quinze jours. Il fut l'un des commissaires envoyés près de Dumouriez pour observer sa conduite, et par suite fut livré aux Autrichiens avec ses collègues. (*Voy.* BEURNONVILLE.) Après une détention de trois ans dans les prisons de l'Autriche, Bancal fut échangé, ainsi que ses collègues, contre la fille de Louis XVI, aujourd'hui MADAME, duchesse d'Angoulême, en décembre 1795. Il entra au conseil des cinq-cents, le 1er. janvier suivant, au milieu des cris de joie de l'assemblée, et fut porté en triomphe jusqu'au bureau du président. Peu de jours après, il fut élu secrétaire; et un décret déclara qu'il avait dignement rempli sa mission. Le rapport qu'il fit de sa captivité fut imprimé et traduit dans toutes les langues par ordre de la Convention. Bancal parut rarement à la tribune dans cette nouvelle session. Le 10 janvier 1797, il demanda l'abolition de la loi qui permettait le divorce pour incompatibilité d'humeur, et sollicita vainement, deux mois après, une mesure répressive des maisons de jeu et de débauche. Dans le mois de décembre même année, il fit hommage aux deux conseils d'un ouvrage intitulé : *Du nouvel ordre social fondé sur la religion.* Il sortit du corps législatif le 1er. prairial an v (20 mai 1797); depuis ce temps il a vécu dans l'obscurité à Clermont-Ferrand, où il se livre à l'étude du grec et de l'hébreu, et à des exercices de piété. D.

BANCAREL (FR.) a publié : I. *Collection abrégée des Voyages anciens et modernes autour du monde*, 1808-1810, douze vol. in-8o. II. *Table analytique et raisonnée des matières contenues dans les quinze volumes de Plutarque* (traduction d'Amyot, avec notes de Brotier, Dacier et Vauvilliers), Paris, Dufart, 1812, in-12 formant le 16e. volume. OT.

BANCROFT (ÉDOUARD-NATHANIEL), savant anglais, membre de la société royale de Londres et du collége royal des médecins, médecin des armées, a résidé autrefois en Amérique, et est principalement connu par un *Essai sur l'histoire naturelle de la Guiane dans l'Amérique méridionale*, 1769, in-8o. Il a publié encore divers autres ouvrages, dont les principaux sont : I. *Histoire de Charles Wentworth*, trois vol. in-12, 1770. II. *Essai sur la fièvre jaune*, in-8o., 1811. III. *Recherches expérimentales sur les couleurs et la teinture*, etc., 1794, in-8o., deux vol., et 1813. R.

BANDETTINI (THÉRÈSE), célèbre improvisatrice italienne, naquit à Lucques vers 1756, d'une famille respectable, et reçut une éducation soignée. Ses parents ayant perdu leur fortune, et remarquant en elle quelques dispositions pour la danse, la destinèrent au théâtre. Thérèse débuta à Florence; mais elle n'aimait point cet état, et elle y eut peu de succès. Son goût l'entraînait vers les études littéraires; et sage dans sa conduite, tandis que ses compagnes s'occupaient à briguer les applaudissements au théâtre et à se procurer des protections, Thérèse, renfermée dans sa chambre, passait des heures entières à orner son esprit. Le hasard développa son talent pour la poésie. Un jour elle entendit un fameux improvisateur véronais, et fut si frappée du charme de ses vers, qu'interrogée sur ce talent extraordinaire, elle improvisa elle-même en vers un éloge brillant de l'improvisateur. Celui-ci, qui était présent, étonné de sa facilité, l'encouragea à exercer ce talent; ce qu'elle fit avec beaucoup de succès. En effet, elle fut bientôt en état de répondre, par des impromptus, à toutes les questions littéraires qu'on lui proposait. Elle chantait ses vers; et quoique sa voix ne fût ni belle ni harmonieuse, les accents en étaient tendres et expressifs. Les applaudissements qu'elle obtenait, comme poète,

dans les sociétés les plus distinguées, la dédommagèrent de son peu de succès sur la scène. L'originalité, la richesse d'imagination, la justesse et l'harmonie de l'expression, forment particulièrement le caractère de son talent. Thérèse quitta le théâtre par la suite; et elle parcourut plusieurs villes d'Italie, où elle donna des séances, et se fit autant aimer par son caractère qu'admirer par son talent. Quelques académies l'admirent dans leur sein, entre autres celle des Arcades de Rome, et celle des Apatistes de Florence, etc. On la mit à côté de la célèbre Corilla et de la Fantastici. L'auteur de cet article a eu occasion de l'entendre à Bologne, chez M. le prince Lambertini, en 1794. Lorsqu'elle eut improvisé sur différents sujets, on lui proposa de chanter la mort, alors récente, de Marie-Antoinette de France. Le sujet était digne de la sensibilité exquise de Thérèse. On peut dire qu'elle fut vraiment inspirée. Elle célébra également, et les grâces séduisantes de cette reine malheureuse, et ses longues souffrances: mais ce furent surtout les derniers moments de l'auguste victime, que Mme. Bandettini peignit avec les couleurs les plus vives et une expression si touchante, qu'elle arracha des larmes des spectateurs. Suffoquée par ses propres larmes, elle fut obligée de s'interrompre; et son émotion ne lui permit pas d'achever. En 1813, Mme. Bandettini s'était retirée à Lucques, où, malgré tous ses succès, elle ne jouissait pas d'une grande aisance; ce qui n'est pas extraordinaire dans un pays où les récompenses dues au véritable mérite ne sont guère accordées qu'aux chanteurs et aux baladins. Elle a donné au public *Odi tre*, etc. (*Trois odes de Thérèse Bandettini*), Lucques, in-4°. Ces odes ont pour sujets la victoire navale de Nelson en Égypte, les victoires de Souwarow en Italie, et celles de l'archiduc Charles en Allemagne. Elle a publié aussi sous le nom fictif d'*Amarilli Etrusca* (ou Amarillis de Toscane), *Saggio di versi estemporanei* (*Essai de poésie improvisée*), Pise, superbe impression de Bodoni, in-8°. On y distingue surtout l'*Entrevue de Pétrarque et de Laure à l'église*, où l'auteur s'est montrée digne émule de Rossi. S.

BANKET, membre de la chambre des communes d'Angleterre. Quoique dans la séance du 25 mai 1815 il eût voté pour la guerre contre Buonaparte, il s'opposa le lendemain aux subsides de cinq millions sterling, que demandait lord Castlereagh pour mettre les alliés en état de faire la campagne. Le 12 juin, il fit des objections contre le traité signé par l'Angleterre le 19 du mois précédent, qui garantissait à la Russie le paiement de l'emprunt hollandais. Dans la séance du 4 mars 1816, il s'opposa encore avec beaucoup de chaleur à la motion de lord Palmerston, qui demandait que l'armée restât composée de 170 mille hommes; il proposa de la réduire à 66 mille. Il s'opposa également ensuite à ce qu'il fût accordé une augmentation d'appointements à la marine: mais l'une et l'autre de ces motions furent rejetées. D.

BANKS (Sir JOSEPH), chevalier de l'ordre du Bain, conseiller privé de S. M. B., président de la société royale de Londres, et correspondant de l'Institut de France. Ce bienfaiteur des sciences et de l'humanité naquit, vers l'an 1740, d'une famille noble de Suède. Son grand-père avait acquis une fortune considérable dans l'exercice de la médecine; son père la conserva, et vécut riche propriétaire dans le comté de Lincoln. Après des études brillantes commencées au collége d'Eton, et achevées à l'université d'Oxford, entraîné par son goût pour l'histoire naturelle, Banks fit un voyage à la côte de Labrador et de Terre-Neuve. L'expédition de Cook ayant été résolue, non seulement il offrit de contribuer au succès de cette entreprise en s'embarquant sans exiger aucun appointement, mais il emmena avec lui, à ses frais, le docteur Solander, Suédois d'origine et disciple de Linné, deux dessinateurs, un secrétaire et quatre domestiques. On sait les services importants qu'il a rendus à cette expédition, dont on peut lire quelques détails à l'article COOK de la *Biographie universelle*. Il fut deux fois sur le point de périr à la Terre-du-Feu et à Otaïti. La prudence, le courage, l'activité et le zèle scientifique que M. Banks montra dans le cours de cette expédition, lui acquirent une grande réputation. Il fut consulté par le gouvernement sur toutes les expéditions de ce genre qui eurent lieu depuis. Sir Joseph Banks loua un navire; et de compagnie avec le docteur Solander, il visita l'Islande et les îles Hébrides ou îles occidentales d'Écosse: c'est à ce voyage que l'on doit la connaissance de la magnifique grotte de

Staffa, curiosité naturelle que la description de sir Joseph Banks a fait connaître à l'Europe, et que, depuis, tant de voyageurs ont visitée. En 1778, il fut nommé président de la société royale de Londres après la retraite de sir John Pringle. Cette dignité, d'après les réglements de cette illustre société, est annuelle; mais, à moins de mécontentements graves, la société réélit tous les ans le même président : ces mécontentements eurent lieu à l'égard de M. Banks. Plusieurs savants virent avec peine la prépondérance qu'il avait dans la compagnie; et le docteur Hutton, l'un des secrétaires pour la correspondance avec l'étranger, crut devoir donner sa démission : alors un parti résolut de changer le président, tandis que les amis de celui-ci le soutinrent avec chaleur; de-là des contestations très vives, qui faillirent produire une scission. « Monsieur, » dit à cette occasion le docteur Horsley » à lord Mulgrave, qui lui avait parlé » avec peu d'égards, nous avons encore » une ressource si toutes les autres nous » manquent: nous pouvons nous sépa- » rer; et quand l'heure en sera venue, » le président restera seul avec son trou- » peau de faibles amateurs, et (en mon- » trant la masse ou bâton orné, placé de- » vant le président) avec ce *joujou* qui » est sur la table; fantôme de cette so- » ciété, où la philosophie régna, et que » son digne ministre le grand Newton » a présidée. » Heureusement cette scission n'eut pas lieu: sir Joseph Banks conserva la place de président; et son exactitude, son zèle pour les intérêts de la société, lui ramenèrent tous les suffrages. Sa maison est devenue le rendez-vous de tous les savants tant nationaux qu'étrangers; et durant la session du parlement, et pendant le temps des réunions de la société royale, tous les dimanches au soir, les amis des lettres et des sciences s'y réunissent. Il a formé la collection la plus complète de livres sur l'histoire naturelle qui existe en Europe. On en a imprimé le catalogue en 5 vol. in-8°. (*Voy.* l'art. DRYANDER dans la *Biogr. univers.*); il est à regretter que cet estimable ouvrage, depuis le titre jusqu'à la dernière page, offre de si nombreux exemples d'une latinité grossière, incorrecte et barbare. Nous ignorons s'il a publié lui-même autre chose que l'opuscule suivant, sur une maladie du blé : *A short account of the cause of the disease in corn, called by farmers the Blight, the Mildew, and the Rust*, in-8°., avec une planche, 1805; mais on connaît de lui un grand nombre de Mémoires insérés dans les *Transactions philosophiques*, dans l'*Archæologia*, et dans les divers Recueils périodiques anglais ou américains, consacrés à l'agriculture et aux arts. C'est à l'intercession du chevalier Banks que la France doit la restitution des papiers relatifs au voyage de la Pérouse et de d'Entrecasteaux, tombés au pouvoir des Anglais. M. Banks est d'une taille élevée, bien proportionnée; sa figure est expressive, pleine de dignité; ses manières sont engageantes, sa conversation remplie d'instruction, de naturel, de franchise et d'abandon. Il a été créé baronet en 1781, et nommé membre du conseil privé du roi d'Angleterre; il a été aussi créé chevalier de l'ordre du Bain, honneur qui n'est ordinairement accordé qu'aux pairs, aux princes ou aux commandants en chef des armées de terre et de mer: mais c'est par son titre de président de la société royale, que, dans l'étranger comme dans sa patrie, il est principalement estimé et honoré. B.

BAOUR (LOUIS-PIERRE-MARIE-FRANÇOIS), qu'on prétend s'être surnommé *Lormian*, du nom d'un pré possédé par son père, imprimeur à Toulouse, est né dans cette ville vers 1772. Il cultiva de bonne heure la poésie, et entreprit une traduction de la *Jérusalem délivrée* du Tasse, que l'abbé Delille l'engagea à publier. Quelque prix que l'auteur attache à ses productions, il est convenu de la faiblesse de celle-là avec une franchise et une modestie très remarquables de sa part. Dans les premiers temps de son séjour à Paris, il eut à soutenir une guerre d'épigrammes avec le poète Lebrun. Cette lutte de deux hommes d'esprit fut très amusante pour le public. M. Baour venait de plaider contre sa femme qui l'avait attaqué devant les tribunaux, et il avait eu le malheur de perdre son procès. On sait que Lebrun avait épousé sa servante, et l'on connaît ses poésies révolutionnaires. Ces différentes circonstances fournirent aux deux adversaires des traits également plaisants et caustiques. *Les trois mots* de M. Baour de *Lormian*, composés à l'occasion de sa discussion avec le journaliste Despaze, lui donnèrent aussi quelque célébrité:

mais son imitation en vers des poëmes d'Ossian, le fit remarquer du premier consul Buonaparte, qui, à l'exemple d'Alexandre, desirait paraître vouer une sorte de culte à un poëte. Il prodigua les encouragements à M. Baour, dont les veilles avaient pour but de faire apprécier par les Français les beautés de l'Homère calédonien. Dès-lors M. Baour devint en quelque sorte le chantre obligé de Buonaparte. Il obtint cependant des succès plus flatteurs en publiant sa tragédie d'*Omasis*. Cette pièce, qui fut jouée au Théâtre-Français en 1807, y réussit surtout par les beautés du style. Le fond en est peu dramatique. L'auteur voulut prouver, par sa tragédie de Mahomet II, qu'il était capable d'obtenir les suffrages du public par un autre mérite que par celui du style; mais il fut trompé dans son attente, et il a fait sagement en retirant cette pièce du théâtre. M. de Lormian, qui s'était mis sur les rangs depuis plusieurs années pour être admis à l'Institut, fut enfin nommé, pendant l'interrègne de 1815, à la place de M. de Boufflers; et sa nomination a été confirmée par le Roi en septembre 1815. L'ordonnance royale du 21 mars 1816 l'a compris au nombre des membres de l'académie française. Ses ouvrages sont : I. *Jérusalem délivrée, en vers français*, 1795, 2 vol. in-8°.; seconde édit., 1797, 2 vol. in-4°. II. *Mon premier mot*, 1797, in-8°. *Mon second mot*, 1797, in-8°. *Mon dernier mot*, 1798, in-8°. Ces trois pièces réunies sous le titre de, *Les trois mots*, 1799, in-8°., font aussi partie des *Satiriques* du XVIIIe. siècle. III. *Ossian, poésies galliques en vers français*, 1800, in-18; 2e. édition, 1804, in-18; 3e. édition, 1809, in-18. IV. *Le rétablissement du culte*, poëme, 1802, in-8°. V. *Recueil de poésies diverses*, 1803, in-8°. VI. *Fêtes de l'hymen, poëme à l'occasion du mariage de LL. MM.* (Napoléon et Marie-Louise), *suivies du Chant nuptial*, 1810, in-8°. VII. *Omasis ou Joseph en Egypte*, tragédie, 1807, in-8°. *Mahomet II*, tragédie, 1811, in-8°. VIII. IX. *Les veillées poétiques et morales*, 1811, in-18; 2e. édition, 1812, in-18; 3e. édition, 1813, in-18. X. *L'Atlantide ou le géant de la montagne bleue, poëme en quatre chants, suivi de Rustan ou les vœux, et de trente-huit songes en prose*, 1812, in-18. XI. *Jérusalem délivrée*, opéra, 1813, in-8°. XII. *L'Aminte*, pastorale du Tasse, imitée en vers français, 1813, in-18. XIII. (Avec Etienne), *L'Oriflamme*, opéra en un acte, 1814 (février), in-8°. XIV. Il est un des poëtes dont les productions forment les recueils intitulés, *L'Hymen et la Naissance* et les *Hommages poétiques*. On lui attribue le plus grand nombre des *Satires toulousaines*; critique amère des littérateurs méridionaux, surtout des membres de l'athénée de Toulouse, dont il avait lui-même fait partie. Plusieurs de ces satires annoncent du talent; d'autres passent pour avoir été composées par M. Tajan, avocat et journaliste de Toulouse. D et *

BAPTISTE aîné, comédien français, distingué par l'intelligence de ses rôles et par son vif amour pour son art. La hauteur excessive de sa taille, et une voix sourde et nasale, nuisent beaucoup à son jeu; cependant, il tient aujourd'hui une des premières places au Théâtre-Français, et se fait également remarquer dans la tragédie et la comédie. Les rôles où il excelle sont, le *Glorieux*, dans la pièce de Destouches, et le *Capitaine*, dans les *Deux frères*, de Kotzebue. Il se fit aussi long-temps remarquer dans *Robert chef de brigands*. Baptiste a formé de très bons élèves. Confondu avec son frère, il a éprouvé quelques désagréments très injustes de la part du public après le 9 thermidor, particulièrement à Lyon, où il fit un voyage en 1796, et où l'on jeta un bonnet rouge sur la scène, au moment où il y parut. Il était en 1816 professeur à l'école royale de déclamation. — Sa fille, qui a débuté en 1815 dans les rôles de soubrette, a eu peu de succès. — BAPTISTE cadet, après avoir rempli au théâtre Montansier l'emploi des niais qui a fait tant de réputation à Brunet, débuta au théâtre de la République en 1792, passa de là au théâtre Feydeau, puis se réunit aux comédiens français. Cet acteur a long-temps nui lui-même à ses talents par un goût démesuré pour les *charges*, surtout dans le rôle de Danières, et dans celui de Diafoirus, du *Malade imaginaire*. Il s'en est cependant un peu corrigé. Du reste, son jeu est piquant et spirituel. Il rend avec une originalité rare le rôle d'Anglais dans le *Conteur*; et le choix qu'on a fait, pour le peindre, du rôle de valet dans la pièce des *Héritiers*, indique assez que ce rôle est un de ceux qu'il remplit le mieux. Il

est aussi très plaisant dans le rôle de *Basile* du *Barbier de Séville*. Après le 9 thermidor, Baptiste cadet fut en butte au ressentiment que le parterre fit éprouver à tous les comédiens qu'il crut attachés au parti révolutionnaire; et il lui fut impossible, pendant plusieurs mois, de reparaître sur la scène. A.

BARACHIN, ancien étudiant en médecine à Paris, et chirurgien aide-major. Choisi pour porte-étendard de l'école de médecine, il fut membre de la députation que Buonaparte admit à son audience le 7 avril 1815, et dont faisaient également partie le chevalier Durand de Lachau, chirurgien aide-major, Tailbela, chirurgien-major, et Ferry, étudiant. Napoléon s'entretint avec chacun des membres de la députation, tandis que, sur la place du Carrousel, les étudiants faisaient retentir l'air des cris de *vive l'empereur!* Buonaparte, en prenant congé de la députation, remit à Barachin une aigle impériale. A.

BARAFIN, avocat à Bruxelles, publia dans cette ville, au commencement de 1816, une brochure intitulée : *Sur la langue nationale*, ou *Dissertation sur ces questions : Les idiomes hollandais et flamand forment-ils la même langue? Avons-nous une langue nationale proprement dite? Quelle était, avant la conquête des Français, en 1794, la langue du gouvernement et celle de l'administration publique? Quelle langue convient-il d'adopter dans les conjonctures actuelles pour la gestion des affaires administratives?* Après de longues recherches, M. Barafin conclut en faveur de la langue française. D.

BARAILON (JEAN-FRANÇOIS), médecin et juge-de-paix à Chambon, fut nommé, en septembre 1792, député de la Creuse à la Convention nationale. Dans la séance du 15 janvier, lorsqu'il fut question du procès de Louis XVI, il se récusa en ces termes : « Je ne crois pas » être ici pour juger des criminels; ma » conscience s'y refuse. » Il vota ensuite la détention comme homme d'état, et non comme juge. Il était absent lorsqu'il fut question de l'appel au peuple. Barailon avait, peu de jours auparavant, accusé Robespierre de vouloir dominer l'assemblée. On le vit, dès le 11 mai 1793, proposer une amnistie en faveur des Vendéens qui mettraient bas les armes. Le 9 septembre suivant, il fit un rapport pour la suppression des loteries; et il ne parut plus à la tribune qu'après le 9 thermidor. Ce fut quelques jours après, qu'il fit une sortie violente contre ceux qui avaient abusé des principes de la liberté, et qu'il proposa de faire arrêter tous les dilapidateurs des deniers publics; il revint sur cette motion dans l'une des séances suivantes, et en fit décréter le principe : il réclama ensuite une amnistie en faveur des prêtres détenus, et présenta presqu'en même temps un plan de fête pour célébrer l'anniversaire du supplice de Louis XVI. Bientôt il se prononça de nouveau contre les partisans de Robespierre. Le 25 avril 1795, il fut nommé membre de la commission de l'instruction publique, et fit divers rapports en son nom. Il fut un des députés officiers de santé, qui pansèrent les blessés au 13 vendémiaire an IV (10 octobre 1796). Quelque temps après, il proposa pour sceau de l'état le bonnet et le niveau. Ayant passé au conseil des cinq-cents, il en fut élu secrétaire; et se trouvant absent par congé à l'époque du 18 fructidor an V (4 septembre 1797), il écrivit, pour engager ses collègues à frapper les prêtres fanatiques, les ci-devant nobles et les agents de Louis XVIII. Le 27 décembre suivant, il accusa Grégoire, tout en louant son patriotisme, de *fanatiser* la France par ses nombreuses correspondances comme évêque. Elu membre du conseil des anciens, en 1799, Barailon y fit un discours contre la terreur et ses partisans, à l'occasion des jacobins du Manége. Un peu plus tard, il combattit la résolution qui retirait au directoire la faculté de faire entrer des troupes dans le rayon constitutionnel. Après le 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), auquel il prit une part très active, il devint membre du nouveau corps législatif, dont il fut élu président à la fin de 1801; et il en fit partie jusqu'en 1806. Il était substitut du procureur du Roi près le tribunal de Chambon en 1814. Lors du retour de Buonaparte, en 1815, Barailon, président d'une députation envoyée par le collége électoral de la Creuse, présenta à l'ex-empereur une adresse en cette qualité, le 4 juin de cette année. « Il était digne, lui dit-il, » du prince qui s'illustré le nom fran- » çais par l'éclat des armes et par une » grande supériorité de génie et de ta-

» lents, d'améliorer nos institutions poli-» tiques. Ce que vous avez fait annonce » assez que les sacrifices de l'autorité ne » vous coûteront point quand il s'agira » de la félicité publique : aussi l'amour » du peuple s'alliera à son admiration » pour Votre Majesté. » Barailon est auteur de *Recherches sur plusieurs monuments celtiques et romains du centre de la France*, Paris, 1806, 1 vol. in-8°. B. M.

BARANTE (Le baron PROSPER BRUGIÈRE DE) naquit à Riom, en 1783, d'une famille noble, depuis long-temps distinguée dans les lettres et la magistrature (*Voy.* BRUGIÈRE dans la *Biographie universelle*). Il fut auditeur au conseil d'état sous le gouvernement impérial, sous-préfet à Bressuire, puis préfet du département de la Vendée, et enfin de la Loire-Inférieure. L'empereur signa, le 26 novembre 1809, son contrat de mariage avec Mlle. d'Houdetot, petite-fille de Mme. d'Houdetot, célèbre par son esprit et par ses liaisons avec J. J. Rousseau et St.-Lambert. M. de Barante donna sa démission de la préfecture de la Loire-Inférieure, lors du retour de Buonaparte, en avril 1815. Il s'était lié dans ce département avec le marquis de la Rochejaquelein; et ce fut à Bressuire qu'il travailla avec Mme. de la Rochejaquelein à la rédaction des Mémoires de cette dame, si remarquables par la simplicité du style et par l'intérêt des événements. M. de Barante s'était déjà fait connaître dans les lettres par un ouvrage intitulé: *De la littérature française pendant le XVIIIe. siècle*, 1809, in-8°. Cet écrit, composé pour un concours à l'Institut, ne fut pas couronné; mais M. de Barante en fut dédommagé par les suffrages du public. Il a encore fait imprimer: *Des divers projets de constitution pour la France*, 1814, in-8°.; ce dernier ouvrage n'a pas été mis en vente. Aussitôt après le retour du Roi, en juillet 1815, il fut nommé conseiller-d'état, secrétaire-général du ministère de l'intérieur; et il eut même pendant quelques jours le portefeuille, en attendant l'arrivée de M. de Vaublanc. M. de Barante fut alors nommé directeur-général des contributions indirectes, et vers le même temps membre de la chambre des députés par le département du Puy-de-Dôme. Il fit un long discours, le 28 novembre de cette année, contre la suspension de l'institution des juges qui avait été demandée par M. Hyde de Neuville; et il parut ensuite plusieurs fois à la tribune, notamment le 25 décembre 1815 pour y expliquer et défendre les parties du budget qui regardaient les droits réunis: mais la plus grande partie de son projet fut rejetée. Peu de jours après la clôture de la session, M. de Barante adressa aux directeurs des impôts indirects une circulaire où l'on remarquait le passage suivant : « Maintenant tous vos employés » peuvent être complètement rassurés; ils » n'ont plus d'inquiétude à concevoir. » Entre eux et l'administration il ne sera » plus question du passé; aucune information, se rapportant à ces temps malheureux, ne sera désormais recherchée..... Mais ce qu'ils doivent déjà » savoir, c'est que leur conduite à venir » sera jugée avec exactitude et même » avec sévérité. La manifestation de sentiments contraires au bon ordre et au » devoir de tout bon citoyen, de tout » fidèle sujet du Roi, ne trouvera jamais » aucune indulgence..... » M. le baron de Barante est auteur de plusieurs très bons articles de la *Biographie universelle*, entre autres de ceux de Bossuet, de d'Elbée, de Froissart, etc. D.

BARANTE (ANSELME DE), frère du précédent, fut élevé au collège des oratoriens de Juilly. Il entra ensuite à l'école militaire de Fontainebleau. Devenu officier de dragons, il a fait successivement les campagnes d'Espagne, de Pologne et de Russie. M. A. de Barante se distingua dans toutes ces campagnes; mais ayant été grièvement blessé dans une rencontre avec les Russes, il quitta le service pour se livrer à des occupations plus favorables à sa santé. Chargé, d'abord, de différentes missions dans les départements, il fut ensuite nommé sous-préfet de Luxembourg, le 14 janvier 1811, et se maria dans cette ville. Le Roi lui accorda la croix de la Légion-d'honneur le 11 octobre 1814, et le nomma, en 1815, à la place importante d'inspecteur des forêts de la couronne.—Son père, ancien préfet de Genève, mort en 1812, est auteur d'une bonne *Géographie élémentaire*, réimprimée plusieurs fois à Clermont, et d'une *Introduction à l'étude des langues*, 1792, in-8°. Il a aussi fait, pour la *Biographie universelle*, différents articles, parmi lesquels on remarque ceux

de Théodore de Bèze, de Calvin, du chancelier Duprat, etc. In.

BARBANÇOIS (Le marquis de), habitant de l'arrondissement de Châteauroux, département de l'Indre, propriétaire du domaine de Villegongis, est un des premiers qui aient tiré d'Espagne des moutons à laine superfine. Il a introduit des assolements nouveaux et digoes d'éloges dans une culture de sept cents hectares; et il a obtenu, en 1809, uo des prix proposés pour les irrigations intelligentes et fructueuses, par la société d'agriculture de Paris. *

BARBANEGRE (Le baron) était maréchal-de-camp depuis plusieurs années, lorsqu'il fut nommé, en 1806, commandant de la Légion-d'honneur. En 1814 le Roi le créa chevalier de Saint-Louis. Le général Barbanègre n'hésita pas néanmoins à se ranger sous les drapeaux de Buonaparte après son retour de l'île d'Elbe. Le général Lecourbe, sous les ordres duquel il servit alors, lui confia le commandement de la place d'Huningue. Les troupes autrichiennes et suisses, qui formaient le blocus de cette place, furent jusqu'au mois de juillet sans commencer les hostilités. Mais, dans la nuit du 25 au 26, les Français voulant rapprocher d'Huningue un moulin qui était sur le Rhin, les Suisses tirèrent sur eux, et détruisirent le moulin. Le lendemain, Barbanègre fit essuyer à Bâle un bombardement terrible, qui dura plus d'une heure. L'archiduc Jean, qui commandait dans cette ville, lui ayant fait demander la raison d'un tel procédé, Barbanègre répondit qu'il avait voulu montrer ce qu'il pourrait faire contre Bâle, et qu'il se vengerait ainsi de toutes les hostilités qui seraient dirigées contre Huningue. Il déclara, en outre, qu'il exigeait des Bâlois une indemnité de 80,000 francs pour la valeur du moulin. Le 28, sur le refus de l'archiduc, il tira contre Bâle, et fit une sortie dans laquelle il obtint, sur les troupes suisses du blocus, un avantage assez marqué. L'archiduc entama de nouvelles negociations; mais Barbanègre ne voulut entendre à aucun arrangement, quoique depuis plusieurs jours les commandants des forteresses françaises de cette cootrée fussent en bonne intelligence avec les chefs des troupes alliées qui tenaient ces places bloquées. Il annonça même, le 30, que, dans la nuit, il bombarderait Bâle. L'archiduc le menaça des plus sévères représailles, et bientôt après lui fit savoir que Buonaparte était au pouvoir des Anglais. Cette nouvelle parut faire impression sur Barbanègre: mais, déterminé à conserver Huningue au gouvernement français, quel que fût ce gouvernement, il répondit que, pour s'abstenir de tirer sur Bâle, il exigeait une somme de 300,000 fr. Le conseil de la ville rejeta unanimement une telle prétention. Barbanègre tira pendant plusieurs jours contre Neudorf, Louis-Bourg et le petit Huningue, et il fit plusieurs sorties. Le 11 août au soir, il dénonça à l'archiduc que, s'il ne recevait pas le lendemain, avant midi, la contribution demandée, Bâle serait bombardée. Le surlendemain, il réitéra sa demande, en éloignant néanmoins le terme du paiement. Cependant il arrivait chaque jour à Bâle des troupes et des munitions, afin de convertir en siége le blocus d'Huningue. Le 14, cette place fit un feu fort vif, qui avait pour objet de célébrer la fête de Napoléon. Pendant toute la journée, on entendit crier sur les remparts: *Vive l'Empereur! vive Napoléon!* Le 17 août, 90 bouches à feu, et plus de vingt mille Autrichiens, Suisses et Wurtembergeois se trouvaient réunis à Bâle; et l'archiduc Ferdinand était venu y joindre son frère. Barbanègre, malgré le découragement des gardes nationaux et des volontaires de la garnison, et quoiqu'il ne pût plus faire de sorties par crainte de la désertion, était résolu de tenir; il fit un feu continuel sur les travailleurs des assiégeants. Bâle était dans la consternation, et la diète helvétique jura la destruction d'Huningue. Le 22, à dix heures du matin, l'archiduc Jean commença le bombardement, qui dura jusqu'à six heures du soir. Le général Barbanègre y répondit par un feu soutenu. Cependant le parti royaliste prenait chaque jour plus de consistance dans la ville; le 23 au soir, le drapeau blanc y fut arboré, et les hostilités suspendues. Le 24, Barbanègre proposa de capituler, mais à des conditions qui furent refusées. Après une heure d'armistice, le feu recommença de part et d'autre avec vivacité, et continua pendant la journée du lendemain, jour de Saint-Louis. Barbanègre fit tirer cent un coups de canon à l'occasion de la fête du Roi; et il arbora de nouveau le drapeau blanc, qui avait été enlevé. Le 26, voyant l'impossibilité où il était de

résister, il se détermina enfin à capituler. Aux termes de la convention qui eut lieu le jour même, 4000 Suisses devaient entrer le lendemain dans Huningue pour en former la garnison; les troupes françaises qui y étaient devaient se retirer derrière la Loire, et la garde nationale être licenciée. Ce siége, qui avait fait grand bruit dans les gazettes, donna lieu à la publication de beaucoup de faits controuvés. Le *Moniteur* les ayant répétés, l'*Observateur autrichien* les réfuta au mois d'octobre 1815 par une discussion semi-officielle, conçue en ces termes: « On n'a pu se défendre d'une vive surprise en lisant, dans le *Moniteur*, le paragraphe suivant : « Lorsque le » général Barbanègre sortit d'Huningue, à la tête de sa garnison, comme l'on ne voyait sortir que 50 hommes, on pensait que la plus grande » partie de ses troupes étaient rentrées » dans la ville; cependant, ce que l'on » en voyait, c'était tout. Le général, d'après les ordres du Roi, avait licencié » les gardes nationaux qui avaient été » jetés dans cette ville. S. A. I. l'archiduc » Jean, touché et surpris du courage de » ce petit nombre de braves, qui avaient » soutenu tout l'effort d'une armée, a » fait au général Barbanègre l'honneur » de l'embrasser, en lui témoignant l'estime qu'une telle conduite lui inspirait. » Ce paragraphe renferme presque autant de faussetés que de mots, ajouta l'*Observateur autrichien*. Tout le corps de blocus, toute la population de Bâle et des environs, ont vu, le 28 août au matin, la garnison d'Huningue, non pas forte de 50 braves mais de 1900 hommes, sortir de la place, et mettre bas les armes devant S. A. I. l'archiduc Jean. Le général Barbanègre n'était point à la tête de sa garnison: un quart d'heure avant qu'elle sortît, il était venu, accompagné seulement de deux officiers à pied, et le chapeau bas, comme lui, et conduit par des officiers autrichiens à cheval, faire des soumissions à S. A. I. l'archiduc Jean, qui les a reçues avec une froide dignité. C'est par ce prince, et non par le général Barbanègre, que les gardes nationales, formant une partie de la garnison, ont été licenciées et renvoyées dans leurs foyers, après avoir déposé leurs armes sur le glacis. Sans doute l'archiduc croira au-dessous de lui de faire rétracter un article aussi mensonger. Le général Barbanègre, après s'être signalé par un blocus de deux mois seulement, par le bombardement gratuit d'une ville ouverte, et par les plus insolentes bravades, n'a tenu que cinq jours de tranchée ouverte et deux jours de bombardement, dans une place parfaitement fortifiée, garnie de cent vingt bouches à feu, abondamment pourvue de vivres et de munitions, défendue par près de 2000 hommes, en bon état, qui n'était encore attaquée que d'un côté, et devant laquelle on n'avait pas encore ouvert la troisième parallèle. » Une commission d'enquête fut formée à Strasbourg le 14 septembre, pour connaître de la conduite de Barbanègre et de son conseil de défense. Elle déclara à l'unanimité que la conduite de ce général et de son conseil était sans reproche. Peu de jours après, Barbanègre arriva à Paris, et il a cessé d'être employé. P et Y.

BARBANTANE (Puget, comte de), né en Provence, d'une famille noble, était commandant d'Aix lors des troubles qui éclatèrent dans cette ville en 1790, lorsque le régiment d'Ernest s'y trouvait en garnison. Il se conduisit dans cette occasion de manière à faire croire qu'il était d'intelligence avec les révolutionnaires de Marseille pour faciliter le désarmement de cette troupe; et il alla jusqu'à se dépouiller du commandement qu'il remit à M. de Watteville, major du régiment. M. de Barbantane fut destitué, et traduit par ordre du Roi devant un conseil de guerre; mais son commandement lui fut rendu peu de temps après. Inculpé de nouveau, dans un sens contraire, en juillet 1792, par les administrateurs du département du Var, il se justifia devant l'assemblée législative, et fut employé l'année suivante contre les Espagnols. Il succéda même momentanément au général Deflers dans le commandement en chef. Mais, quelque révolutionnaires que fussent ses principes, il fut destitué dans le mois de septembre, même année, et remplacé par Turreau. Il vécut ensuite à Paris obscurément jusqu'à l'époque du 18 fructidor (septembre 1797), qu'il servit d'aide-de-camp à Augereau; ce qui lui valut d'être réintégré dans son grade de général de division. Mais il conserva des liaisons avec les démagogues; et lorsque le directoire eut à sévir contre ce parti, Barbantane fut encore une fois destitué. Ne

voulant plus alors s'exposer à de pareilles disgrâces, il se retira dans sa province, où il resta dans l'obscurité, continuant cependant à avoir des relations avec le parti révolutionnaire; ce qui l'obligea de revenir à Paris de peur d'être poursuivi, lorsque la cause des Bourbons triompha pour la seconde fois dans le midi après le retour du Roi en 1815. — Il ne faut pas le confondre avec M. DE BARBANTANE, chevalier de Saint-Louis, qui habite Lyon, et qui est un des plus zélés royalistes de cette ville. Celui-ci émigra dès l'origine des troubles politiques, et se distingua par son attachement aux principes monarchiques. Il épousa une sœur de cette demoiselle d'Elglat qui suivit à pied la charette conduisant de Lyon à Paris son père destiné à périr sous le fer des bourreaux. M. de Barbantane, son beau-frère, combattait alors dans les armées des princes. D.

BARBAULD (ANNA-LAETITIA), Anglaise, sœur du docteur F. Aikin, épousa, en 1774, le révérend Rochemont Barbauld, ministre protestant *dissenter*, qui tenait une école à Palgrave, dans le comté de Suffolk, et qui mourut, peu d'années après, à Stoke-Newington, où Mme. Barbauld réside encore. Elle a composé un grand nombre d'écrits, présidé à plusieurs compilations, donné plusieurs éditions d'ouvrages estimés, avec des préfaces et des notices, et écrit divers petits livres pour l'éducation des enfants. Ses ouvrages originaux montrent un talent facile et un goût pur. Ses *Poésies*, in-4°., 1773, et ses *Mélanges en prose et en vers*, parurent sous le nom de A. L. Aikin. Elle a publié: I. *Les Romanciers anglais* ou *Recueil des meilleurs romans anglais*, avec un essai sur les romans, des préfaces et des notices biographiques, cinquante volumes in-12, 1810. II. *Correspondance de Samuel Richardson*, d'après ses manuscrits originaux, avec sa vie, et un examen critique de ses ouvrages, six vol. in-8°., 1804. M. J. J. Leuliette en a donné une traduction française qu'il a publiée avec quelques autres écrits, sous le titre de *Vie de Richardson*, etc., Paris, 1808, in-8°. Mme. Barbauld a encore donné des éditions estimées de Collins, 1797, in-8°.; d'Akenside, 1795, in-8°.; un choix du *Spectateur*, du *Babillard*, du *Tuteur* et du *Franc tenancier*, avec un discours préliminaire, 1806, 3 vol. in-12; et, en 1812, un poëme intitulé, *l'An mil-huit-cent-onze*, in-4°. On a aussi de Mme. Barbauld divers pamphlets relatifs à la politique et à la religion. R.

BARBAULT-ROYER (P.-F.), homme de couleur, prit part à la révolution qui éclata à Saint-Domingue en 1792, et se prononça néanmoins contre Santhonax. Envoyé en France par les colons, il écrivit au corps législatif, en janvier 1792, pour lui annoncer que cette colonie était en proie à la guerre civile depuis l'arrivée des commissaires du directoire, et il en accusa Santhonax: cependant il ne put se faire entendre à la barre, comme il l'avait demandé. Il fut renvoyé, l'année suivante, dans les colonies, comme haut-juré, et réclama inutilement une indemnité pour son retour. Il travailla ensuite à la rédaction de différents journaux, et notamment à celle du *Rédacteur*, journal officiel du directoire, et fut ensuite employé dans le ministère des relations extérieures. On a de lui: I. *Les loisirs de la liberté*, *nouvelles républicaines*, 1795, in-8°. II. *Craon, ou les trois opprimés*, 1795, in-18. III. *De la guerre contre l'Espagne*, 1792, in-12. IV. *Voyages dans les départements du Nord, de la Lys et de l'Escaut*, *pendant les années* VII et VIII, 1800, in-8°. V. *Les Pergamines ou les tablettes, suivies de notes et de remarques*, 1802, in-12. VI. *Résumé sur l'Angleterre*, 1803, in-8°. — BARBAULT DE LA MOTHE, conseiller à la cour d'appel de Poitiers, fut élu membre de la chambre des représentants par le collége d'arrondissement de Poitiers, en mai 1815. B. M.

BARBAZAN, général de brigade, fut présenté à l'empereur le 17 février 1811, et prêta serment en qualité de commandant d'armes à Calais. — Un autre BARBAZAN a publié une brochure intitulée, *Projet de contribution*, dans laquelle il fait espérer au gouvernement une recette de 500,000,000 francs en établissant un impôt de vingt sous par quintal sur toutes les matières qui peuvent s'introduire dans les villes de 2500 ames et au-dessus. La conscience de M. Barbazan lui a fait excepter les pierres de taille de cet impôt général. In.

BARBÉ (Madame HORTENSE CÉRÉ), née à l'Ile-de-France, est sœur de Mme. d'Houdetot, et tante de Mme. de Barante; elle a fait imprimer, en 1811, une

tragédie en cinq actes, intitulée, *Maximien*, qui ne fut pas représentée. Cet ouvrage, quoique faible, se fait cependant remarquer par quelques tirades heureuses. Mme. Barbé s'est donné le plaisir d'en publier une seconde édition revue et corrigée, moins parce que la première était épuisée qu'afin de faire disparaître de son ouvrage plusieurs imperfections qu'on lui avait fait apercevoir. Elle est un des actionnaires du journal intitulé, *Annales politiques et littéraires*, que rédige M. Villenave, et elle y insère quelquefois des articles. Y.

BARBÉ-MARBOIS (Le comte FRANÇOIS), né à Metz, le 31 janvier 1745, du directeur de la monnaie de cette ville, reçut une bonne éducation, et fut chargé, par M. de Castries, ministre de la marine, d'élever ses enfants. Il devint consul-général aux Etats-Unis d'Amérique, et ensuite intendant de St.-Domingue. M. Barbé-Marbois se montra dans cette colonie administrateur intègre, mais il y déploya une telle sévérité qu'il se fit beaucoup d'ennemis; ce qui fut cause de son rappel. Il revint à Metz, où il fut nommé maire dans les premières années de la révolution. Envoyé par le Roi à la diète de Ratisbonne, en décembre 1791, il se rendit à Vienne l'année suivante en qualité d'adjoint à l'ambassadeur de Noailles, pour savoir les intentions positives de l'empereur, relativement aux princes possessionnés en Alsace et en Lorraine. Ne pouvant, après un mois de séjour dans cette capitale, obtenir une réponse catégorique, il revint en France, où il resta ignoré jusqu'en septembre 1795. A cette époque, il fut nommé député du département de la Moselle au conseil des anciens; et il eut presque aussitôt à se justifier d'avoir participé à la rédaction du traité de Pilnitz (*Voy.* ARTOIS, Comte D'). M. Barbé-Marbois déclara que cette accusation était fausse, et demanda un jugement à cet égard; mais un de ses collègues prit sa défense, et prouva que pendant qu'il avait été maire de la ville de Metz, il avait constamment donné des preuves de patriotisme. Le conseil passa à l'ordre du jour. Une discussion qui s'était élevée dans le conseil des anciens relativement aux salines de France, donna lieu à un voyage de quelques jours que fit M. Barbé-Marbois aux salines de Bavière et de Salzbourg, et dont il a publié une Relation intéressante. Le 24 janvier 1796, il fit un discours sur l'organisation de la marine: « Hâtons-nous, dit-il, à cette occasion, de porter le désordre et le trouble dans ce gouvernement anglais qui voudrait voir l'Océan desséché jusque dans ses abîmes, plutôt que d'en partager les fruits avec les autres habitants du globe. Si la nature l'a isolé de tous les continents, ses vaisseaux l'en rapprochent, et lui ouvrent autant de routes qu'il peut partir de rayons du centre où il s'est placé. Que ses navigateurs redoutent des Jean Bart, des Duguai-Trouin, des Thurot, sur tous les chemins qu'ils parcourent; que les assurances absorbent pour eux toutes les chances des bénéfices; et puisqu'il est dévoré de la soif de l'or et des richesses, coupons, détournons tous les canaux, arrêtons toutes les sources qui servaient à le désaltérer. » M. Barbé-Marbois parla, le 17 août, en faveur des rentiers, et fut élu secrétaire du conseil des anciens le mois suivant. Il essaya vainement, à plusieurs reprises, d'attaquer la loi du 3 brumaire, qui excluait des fonctions publiques les parents d'émigrés; et s'étant trouvé désigné, pour le ministère des colonies, sur une liste faite par Lavilleheurnois, agent des princes français, il fut rangé au nombre des ennemis du directoire. Cependant il vanta la modération de cette autorité, à l'occasion des préliminaires de Léoben; mais il se prononça bientôt après contre les directeurs, dans la lutte qui s'établit entre eux et la majorité des conseils. On le vit, dans la séance extraordinaire du 20 juillet, voter des remercîments au conseil des cinq-cents, pour l'active surveillance qu'il exerçait dans le danger où se trouvait le corps législatif. Le 18 fructidor an v (4 septembre 1797), il fut condamné à la déportation, et transporté à la Guiane. Il ne fut point du nombre de ceux qui se sauvèrent de cette terre d'exil, avec Pichegru; et l'on voit, dans la Relation de Ramel, qu'il refusa de se réunir à ce général lorsqu'il parvint à s'échapper. M. Barbé-Marbois demandait alors au directoire à être jugé; et il lui envoya plusieurs mémoires dans lesquels il invoquait l'exécution des lois et de la constitution. L'habitude qu'il avait contractée à Saint-Domingue, du climat d'Amérique, le fit résister aux maladies qui enlevèrent un grand nombre de ses compagnons d'in-

fortune. Rappelé en France, après le 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), il obtint, d'abord, avec Lafond-Ladebat, la permission de se rendre à l'île d'Oleron, fut ensuite nommé conseiller-d'état, et remplaça, en 1801, M. Dufresne à la direction du trésor public, place à laquelle on attacha, en septembre suivant, le titre de ministre. Il suivit le premier consul lors de son voyage à Bruxelles en messidor an XI (juillet 1803), présida le collége électoral de l'Eure, l'année suivante, et fut élu candidat au sénat-conservateur. Le 1er. février 1805, il fut nommé grand-officier de la Légion-d'honneur, et décoré, peu de temps après, du titre de comte, et de la croix de St.-Hubert de Bavière. M. Barbé-Marbois, disgracié en 1806, à l'époque de la campagne de Prusse, à cause d'une baisse imprévue dans les fonds publics, suite d'une opération désastreuse pour le trésor, et à laquelle il avait donné son consentement, fut nommé l'année suivante premier président de la cour des comptes; il prêta serment de fidélité à l'empereur le 10 janvier 1808, et dit, en parlant des attributions de la nouvelle cour : « Ces lois sont votre » ouvrage, Sire; et nous ne pouvons y » lire les obligations qu'elles nous imposent, sans remarquer en même temps » les progrès que l'ordre a faits sous » votre règne dans toutes les parties de » l'administration, sans admirer par quels » moyens vous préparez, vous assurez la » prospérité de l'empire. Nos travaux, » nos recherches, nos routes mêmes nous » rappellent sans cesse les grandes intentions de V. M.; et le souvenir de » tant de faits glorieux attache un nouveau prix à l'accomplissement de nos » devoirs. » Le 24 janvier 1809, il vint féliciter l'empereur sur son retour d'Espagne, et lui dit : « Loin de vous, tout » manque à notre bonheur; votre présence nous rend toutes nos espérances, » nos affections. Nous avons joui de vos » victoires; nous jouissons des biens que » vos lois et votre génie nous assurent. » Le 16 novembre 1809, il vint, à la tête de sa cour, féliciter l'empereur sur la paix de Vienne : « La fortune toujours » docile à vos ordres, lui dit-il, est fidèle » à vos drapeaux; ce seraient-là, Sire, » des prodiges sous un autre règne, et » ce ne sont sous le vôtre que des événements ordinaires. Notre admiration » épuisée depuis long-temps ne nous » laisse à vous offrir que des vœux nouveaux et de nouvelles espérances. Accomplissez, Sire, vos glorieuses destinées; achevez de pacifier le monde : » que la haine, que la jalousie de nos » ennemis, se lassent enfin de travailler à » leurs propres défaites et à votre gloire.... etc. » M. Barbé-Marbois fut nommé sénateur le 5 avril 1813; et le 1er. avril 1814, il fut du nombre de ceux qui votèrent la création d'un gouvernement provisoire, et prononcèrent la déchéance de Buonaparte. Cinq jours après, il proposa à sa cour de manifester son vœu en faveur des Bourbons. Le 18 du même mois, il fut admis à l'audience de MONSIEUR, et lui dit : « Nous prions V. A. » R. de faire connaître au Roi, que les » magistrats de la cour des comptes s'efforceront de mériter sa confiance et » sa bienveillance royale par leur zèle à » remplir leurs devoirs, et que nous contribuerons de tous nos efforts aux mesures par lesquelles S. M. veut assurer » le bon emploi des contributions publiques. Monseigneur, le retour de l'auguste maison de Bourbon garantit aux » Français une félicité durable : les témoignages d'une joie sincère et pure » éclatent de toutes parts; celle que nous » ressentons n'est surpassée par aucune » autre. » M. Barbé-Marbois fut créé pair le 4 juin 1814, et ensuite conseiller honoraire de l'université. Le Roi, par ordonnance du 27 février, le confirma dans sa dignité de premier président de la cour des comptes. M. de Marbois, en qualité de membre du conseil-général des hospices civils de Paris, accompagna MONSIEUR dans la visite que ce prince fit, le 4 mars, dans les hôpitaux de la capitale. « Monseigneur, lui dit-il, inspiré » par la charité, vous quittez votre palais pour visiter la demeure du pauvre; » l'Hôtel-Dieu est l'ouvrage de la piété publique et de la bonté royale de Saint-Louis et de Henri IV : à la présence du » petit-fils de ce grand Roi, les douleurs » vont se taire, et votre A. R. n'entendra que des bénédictions. » Après le retour de Buonaparte, en mars 1815, il fut remplacé dans sa présidence par M. Collin de Sucy: quelles que fussent alors les sollicitations de M. Lebrun son gendre, Napoléon resta inflexible; M. Barbé-Marbois reçut ordre de quitter Paris, et il ne rentra dans ses fonctions que lors du retour du Roi. Nommé prési-

dent du collége électoral du Bas-Rhin, il arriva le 16 août à Strasbourg, qu'il trouva bloqué par l'armée autrichienne. Il obtint des généraux qu'ils laissassent entrer librement dans la place les électeurs de l'arrondissement, et fit, le 18, l'ouverture du collége. Il fut ensuite successivement appelé au conseil-privé du Roi, élevé à la dignité de ministre de la justice et garde-des-sceaux, en remplacement de M. Pasquier. Le 8 septembre, il fut nommé, dans le sein de la chambre des pairs, membre de la commission chargée de l'examen de la loi sur le budget dont il vota l'adoption. Le 2 octobre suivant, il adressa aux chefs des cours du royaume une circulaire, dont le ton contrastait singulièrement avec l'éloquente circulaire adressée à la même époque aux préfets, par M. de Vaublanc, ministre de l'intérieur. « Je succède, disait le » garde-des-sceaux, à un magistrat ho- » noré de l'estime et de la haute confiance » de S. M. (M. Pasquier.) J'ai eu avec » lui, depuis long-temps, des rapports » de fonctions et de devoirs publics. Les » sentiments qui nous ont unis subsis- » tent... » Le 10 du même mois, M. Barbé-Marbois présida l'installation de la cour royale de Paris, qui fut faite, avec un grand appareil, au Palais-de-Justice. Il prononça dans cette occasion un discours plein de sagesse et d'onction, dans lequel il rappelait aux magistrats les grands exemples qu'avaient laissés les antiques et vénérables cours du royaume. Après avoir manifesté l'espoir de voir ces hautes vertus se perpétuer dans la magistrature française, il ajouta, avec une émotion que partagea l'auditoire: « Tou- » chant au bord de la tombe je ne verrai » point, Messieurs, tous ces glorieux suc- » cès. Mais, tant que je vivrai, je cher- » cherai à remplir dignement les devoirs » qui me sont imposés; heureux si mon » nom peut être un jour cité avec hon- » neur à la suite de tant de grands hom- » mes qui m'ont précédé dans cette au- » guste carrière! » Assidu aux séances de la chambre des pairs, le 13 octobre, M. Barbé-Marbois prit beaucoup de part à la discussion qui eut lieu sur le projet d'adresse au Roi: il s'éleva fortement contre la partie du projet qui demandait à S. M. *la justice et la rétribution des peines*; et invoquant à l'appui de son opinion les lois anciennes et modernes qui veulent qu'un juge se récuse s'il a été re-commandé ou sollicité dans l'affaire sur laquelle il est appelé à prononcer, il appliqua ce principe à la chambre des pairs, qui devait elle-même juger la plupart des grands coupables que désignait le projet d'adresse. La chambre, dans cette même séance, l'adjoignit à la commission chargée d'en préparer la rédaction. Le 16, M. le comte Barbé-Marbois vint communiquer à la chambre des pairs un projet de loi relatif à une nouvelle organisation de la cour des comptes, et il en exposa les motifs. Le même jour, il présenta à la chambre des députés un autre projet, beaucoup plus important, tendant à réprimer les cris et actes séditieux. Lui-même assista, dans les bureaux, aux travaux de la commission nommée pour examiner ce projet de loi; et il prit part aux débats auxquels il donna lieu dans les séances des 24, 28 et 30 octobre. Il combattit constamment l'opinion des députés qui, dans cette loi, voulaient substituer la peine de mort à celle de la déportation, et rappela à cette occasion les horreurs de son exil à Synamary. Le 30, la discussion étant terminée, il fit un tableau très étendu des travaux des ministres qui tous en même temps venaient de prendre possession de leur portefeuille. Il annonça ensuite que le Roi donnait son assentiment aux amendements proposés par la chambre, à la loi dont elle allait voter l'adoption. Cette même loi passa, le 7 novembre, non sans une discussion très vive et très approfondie, à la chambre des pairs. Le comte Barbé-Marbois la soutint avec constance, et réfuta surtout victorieusement l'opinion de M. Lanjuinais, qui s'opposait avec véhémence à l'adoption du projet. Cependant le projet sur la nouvelle organisation de la cour des comptes avait été voté le 2 novembre dans la chambre des pairs, qui devait naturellement s'en rapporter à l'expérience que le garde-des-sceaux avait dû acquérir par huit années d'exercice dans les fonctions de premier président. Mais dans la chambre des députés plusieurs membres combattirent avec force divers articles de cette loi, et démontrèrent que le régime intérieur ne serait point amélioré, et que, loin de présenter des économies, le projet de loi augmentait les dépenses de la cour des comptes. La commission en avait proposé l'adoption; et la chambre, sauf quelques modifications, dans la séance du 24, avait

voté article par article : mais lorsqu'on passa au scrutin, par appel nominal, le projet fut rejeté à une majorité de treize voix. Les ennemis du garde-des-sceaux crurent voir, dans ce procédé de la chambre, une preuve de la défaveur de l'assemblée à son égard et une assurance de sa prochaine disgrâce : mais il conserva sa place; et, constamment occupé des travaux de son ministère, il proposa, le 1er. décembre, à la chambre des députés, une loi tendant à supprimer les places des substituts des procureurs-généraux, faisant fonctions de procureurs du Roi au criminel. Ce projet fut adopté à l'unanimité. M. Barbé-Marbois, en qualité de commissaire du Roi, assista au procès du maréchal Ney, devant la chambre des pairs, et fut présent à toutes les séances. Cependant sa qualité de commissaire du Roi fut pour lui un motif de récusation comme juge dans cette affaire. En avril 1816, il proposa une loi pour supprimer les cours royales d'Angers et d'Agen, et pour transférer la cour d'Orléans à Tours, en attribuant le département du Loiret au ressort de la cour de Paris. Cette proposition ne fut pas même discutée dans les bureaux. Le 10 mai, le Roi lui ôta le ministère de la justice et les sceaux. On a de lui les écrits suivants : I. *Essai des finances de Saint-Domingue*, 1789, in-4°. II. *Culture du trèfle, de la luzerne et du sainfoin*, 1792, in-8°. III. *Mémoires sur les finances*, 1797, in-4°. IV. *Voyage d'un Français aux salines de Bavière et de Saltzbourg*, Paris, 1800, in-12. On lui attribue : — 1°. *Essai sur les moyens d'inspirer aux hommes le goût de la vertu*, 1769, in-8°. — 2°. *La Parisienne en province, ouvrage national*, 1769, in-8°. — 3°. *Julienne, conte physique et moral, traduit de l'anglais*, 1769, in-12. — 4°. *Socrate en délire, ou Dialogues de Diogène à Sinope, traduit de l'allemand de Wieland*, 1772, in-12. — 5°. *Essais de morale*, 1772, in-12. — 6°. *Réflexions sur la colonie de Saint-Domingue*, 1796, in-8°. — 7°. *La richesse des cultivateurs, traduit de l'allemand*, 1803, in-8°. — 8°. La publication d'un *Mémoire historique relatif aux négociations qui eurent lieu en 1778, pour la succession de Bavière*, par M. le comte E. de Goertz, envoyé du roi de Prusse près des princes bavaro-palatins, Paris, 1812, in-8°. L'éditeur de cet écrit y a ajouté une introduction renfermant des détails sur les principaux personnages qui y tiennent une place, une notice sur le chevalier de la Luzerne et des notes. M. Barbé-Marbois figure dans le Mémoire comme secrétaire de la légation française près la cour de Munich. Il a encore publié divers morceaux dans le *Journal encyclopédique*. D et Y.

BARBEAU-DUBARRAN était procureur à Montreuil, dans le département du Gers, lorsqu'il fut nommé député à la Convention nationale, en 1792, par ce département. Il fut l'un des plus furieux démagogues de cette assemblée; et dans le procès de Louis XVI, il vota pour la culpabilité, pour la mort, contre l'appel au peuple et contre le sursis. Il fut ensuite président de la société des Jacobins de Paris. Devenu membre du comité de sûreté générale, il fit plusieurs rapports au nom de ce comité, entre autres contre Osselin, contre Bernard, suppléant de Barbaroux, et contre le comte Barbotau. Dans la journée du 9 thermidor, il se rangea du parti qui fut vainqueur, et présenta le lendemain des mesures contre Robespierre et ses complices. Cependant, six mois plus tard, il s'opposa à ce que les membres de l'ancien comité de salut public, Barère, Carnot, et autres qui avaient survécu à la chute de leur parti, fussent mis en jugement; et il cita, en leur faveur, vingt-un décrets rendus d'après les rapports du comité de législation, qui tous ajoutaient à la rigueur de la loi sur les suspects. Le 16 octobre 1794, il prit la défense des sociétés populaires, et demanda que leurs correspondances fussent libres de toute entrave. Toujours fortement attaché au parti démagogique, il prit beaucoup de part à la révolte du 1er. prairial (20 mai 1795) contre la Convention nationale; et, sur le rapport de Gonly, un décret ordonna son arrestation. L'amnistie du 4 brumaire an IV (octobre 1795) lui rendit la liberté. Barbeau rentra alors dans l'obscurité jusqu'au mois de mars 1816, époque à laquelle il fut obligé de sortir de France, en exécution de la loi contre les régicides. Il se rendit en Suisse, et les journaux annoncèrent qu'il y était mort vers la fin de mai. D.

BARBET (L. R.), né à Tours en 1770, entra fort jeune dans la congrégation de l'Oratoire, et s'y distingua par quel-

ques talents et par la singularité de ses idées. On le voyait tour à tour attaquer et défendre les auteurs anciens et modernes, et faire descendre au dernier rang des littérateurs celui que la veille il avait élevé au premier. Se trouvant professeur à Arras à l'époque de la révolution, il en embrassa la cause avec chaleur, fit partie du premier club qui se forma dans cette ville, en devint l'orateur habituel, s'y lia intimement avec Robespierre jeune, Lebon, Guffroi et autres révolutionnaires. Il osa le premier, et pour se singulariser plutôt que par principes, prêcher, dès le mois de juin 1792, l'insurrection contre la monarchie et le monarque, fut poursuivi, à cette occasion, par les autorités, et mis en prison, d'où il ne sortit que peu de jours avant le 10 août, à la sollicitation de Lebon, qui était venu exprès à Paris. Porté en triomphe à son retour, il ne mit plus de bornes à son exagération, et devint successivement juré du tribunal révolutionnaire et administrateur du district de Bapaume. Il acheta un château près de cette ville, le vendit ensuite, se fit réacteur après le 9 thermidor an II (27 juillet 1794), et déclama contre Lebon, avec lequel il dînait encore la veille. Barbet vint à Paris, et afficha le royalisme à l'époque du 18 fructidor an V (4 septembre 1797); il publia une Notice sur Pichegru, parvint ensuite à se glisser jusque chez Rewbell, plut à ce directeur par son esprit et ses gentillesses, rédigea des pamphlets officiels contre les anarchistes et les royalistes à l'époque des élections; passa de là dans les bureaux de la loterie comme sous-chef, et ensuite comme inspecteur dans le département de la Dyle. Il publia, en 1805, la Relation du voyage que l'empereur fit dans la Belgique. On reconnaît, dans cette relation, son style ampoulé et déclamatoire; elle lui valut une gratification de mille écus. Les écrits de Barbet sont: I. *Almanach philosophique*, 1792, in-12. II. *La loge centrale des véritables francs-maçons*, 1801, in-12. III. *Lettres de M. de Fronsac, fils du duc de Richelieu, au chevalier Damas, ou son Histoire de quelques mois à la cour de Russie*, 1801, deux vol. in-12. IV. *Les trois Hommes illustres, ou Dissertation sur les institutions politiques de César, de Charlemagne et de Napoléon Bonaparte*, 1803, in-12; nouvelle édition, 1804, in-12. V. *Voyage du premier consul à Bruxelles*, 1803, in-12. Il parut dans la même année, sous le titre de *Barbetiana*, une critique de cet ouvrage. B. M.

BARBIÉ DU BOCAGE (J. D.), né à Paris le 28 avril 1760, devint, en 1777, élève de d'Anville, après avoir suivi les cours du collége Mazarin, et montré pour l'étude de la géographie la même ardeur qui animait le savant dont il reçut les conseils les plus utiles. Le 9 mai 1780, il entra au ministère des affaires étrangères, en qualité de géographe, et s'attacha, en 1785, au cabinet des médailles de la bibliothèque du Roi, dans l'espérance de succéder à l'abbé Barthélemy. Il se maria, en 1792, avec la fille de G. Delahaye, graveur du Roi pour la géographie. Incarcéré le 2 septembre 1793, ainsi que tous les chefs de la bibliothèque du Roi, il obtint sa liberté, perdit son emploi, mais fut, en 1797, nommé géographe du ministère de l'intérieur, puis, en 1803, géographe du ministère des relations extérieures; place qu'il a gardée jusqu'en 1816, époque à laquelle il fut compris dans une réforme. Le 7 novembre 1807, il fut nommé membre de l'Institut de France, en remplacement de l'historien Anquetil, et le 21 mars 1816 membre de l'académie royale des inscriptions et belles-lettres. Il est aussi de plusieurs académies étrangères. En 1809, il fut nommé professeur de la faculté des lettres de l'académie de Paris; dans la même année, membre de la 3e. classe de l'institut de Hollande; enfin chevalier de la Légion-d'honneur le 19 octobre 1814, et, le 16 novembre 1815, doyen de la faculté des lettres de l'académie de Paris. Il a fourni quelques cartes et plans pour le *Voyage pittoresque en Grèce* par M. le comte de Choiseul-Gouffier. En 1788, il composa l'Atlas du *Voyage du jeune Anacharsis*; travail qui lui fit infiniment d'honneur. En 1796, il fit graver pour la retraite des Dix-mille, une carte qui a paru en 1805, avec un Mémoire sur cette expédition célèbre. M. Barbié publia en 1797, conjointement avec M. de Sainte-Croix, les *Mémoires historiques et géographiques sur les pays situés entre la mer Noire et la mer Caspienne*, in-4°. Il est auteur du Mémoire et de la Carte qui accompagnent l'ouvrage de M. de Sainte-Croix, intitulé, *Des anciens gou-*

vernements fédératifs et de la législation de la Crète; — de la nouvelle édition qui parut, chez Didot jeune, en 1799, avec des augmentations, de l'Atlas du *Voyage du jeune Anacharsis*; — d'une Notice raisonnée des ouvrages de d'Anville, sans nom d'auteur (avec M. de Manne), 1 vol. in-8°.; — de la Carte et d'un savant Mémoire sur les marches d'Alexandre, faisant suite à l'ouvrage de M. de Sainte-Croix, intitulé, *Examen des historiens d'Alexandre*, in-4°., 1804; — conjointement avec J. P. Servois, grand-vicaire de l'évêque de Cambrai, de la traduction du *Voyage* de l'Anglais Chandler, *en Asie mineure et en Grèce*, 3 vol. in-8°., 1806, avec des notes très intéressantes; — d'un *Précis de géographie ancienne*, très bien fait, imprimé à la suite de la *Géographie de Pinkerton*, par Walckenaer, 1811; — de la Carte et du *Dictionnaire géographique des lieux mentionnés par Salluste*, faisant suite à la 3e. édition de la traduction de cet auteur, par Mollevaut; — d'un grand nombre d'articles du *Magasin encyclopédique*, du *Mémorial topographique*, du *Moniteur* et des *Mémoires de l'Institut*; — de beaucoup de Cartes dont les principales sont, pour le *Voyage à la recherche de la Pérouse* par M. Labillardière, pour les ouvrages de M. Coray, pour le *Tableau de la Grande-Bretagne* de Baert; pour la traduction de l'*Arrien* de Chaussard, les *Voyages* de Pouqueville et de Castellan en Grèce, l'*Essai historique sur le commerce et la navigation de la mer Noire* (Voy. Anthoine), la *Description de l'île de Tine*, une édition de *Télémaque*, les grandes Vues de Constantinople, par M. Melling, et l'*Atlas* en 54 cartes ou planches in-4°., que M. Gail a publié en mai 1816 *pour servir à l'étude de l'histoire ancienne*. M. Barbié a composé, pour le Gouvernement, une carte de l'Europe en une feuille; une autre de la Morée dans son état moderne, en une grande feuille, remise au dépôt de la guerre. *

BARBIER (Antoine-Alexandre), né à Coulommiers, le 11 janvier 1765, était vicaire de Dammartin, au commencement de la révolution. Il en adopta les principes, prêta le serment exigé par l'assemblée constituante en 1791, et fut nommé curé de la Ferté-sous-Jouarre. M. Barbier vint à Paris en 1794, comme élève de l'école normale, et quelque temps après il fut élu membre de la *Commission temporaire* des arts, que la Convention nationale chargea de recueillir dans les couvents et les établissements publics supprimés, les livres et autres objets d'arts, pour les placer dans les bibliothèques et dépôts nationaux. Après le 18 brumaire, il fut nommé conservateur de la bibliothèque du conseil-d'état, et ensuite de la bibliothèque particulière de l'empereur : cette dernière fut réunie à celle du conseil-d'état à l'époque de la restauration en 1814, et M. Barbier en resta le bibliothécaire. Pendant les trois mois de l'usurpation en 1815, il avait conservé le titre et les fonctions de cette place; et c'est en la même qualité qu'il obtint, le 1er. juillet 1815, de la chambre des représentants, une autorisation pour remettre à Buonaparte les livres composant la bibliothèque de Trianon : mais aucun de ces livres ne fut déplacé. M. Barbier est éditeur de la quatrième édition du *Mariage des fleurs, en vers latins*, par D. de Lacroix, avec la traduction française et des notes, 1798, in-12. On a de lui : I. *Catalogue des livres de la bibliothèque du Conseil-d'état*, 1803, 2 vol. in-fol. II. *Catalogue servant à indiquer les livres qui doivent composer la bibliothèque d'un homme d'état, d'un magistrat, d'un militaire et des ministres du culte*, 1804, in-8°., et à la suite du *Nouveau dictionnaire bibliographique portatif*; (Voy. Desessarts, dans la *Biographie universelle.*) III. *Notice du catalogue raisonné des livres de la bibliothèque de l'abbé Goujet*, 1803, in-8°. IV. *Examen de plusieurs assertions hasardées par J.-F. La Harpe, dans sa Philosophie du* XVIIIe. *siècle*, 1805, in-8°. V. (Avec Pougens) *Catalogue des livres de la bibliothèque de Son Exc. M. le comte de Boutourlin*, 1805, in-8°. VI. *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes*, 1806, 1808, 4 vol. in-8°. VII. (Avec Desessarts) *Nouvelle bibliothèque d'un homme de goût*, 1808, 1810, 5 vol. in-8°. VIII. *Dissertation sur soixante traductions françaises de l'Imitation de J.-C.*, 1812, in-12 et in-8°, suivie de Considérations sur l'auteur de l'*Imitation* par J. B. M. Gence. IX. *Supplément à la Correspondance littéraire de Grimm et Diderot*, 1814, in-8°. (formant le 17e. vol. de la collection.) M. Barbier est en-

core éditeur du *Journal historique ou Mémoires de Collé* (Voy. la *Biographie universelle*, au mot COLLÉ); des *Écrivains de l'histoire Auguste, traduits par Mouline*, nouvelle édition, 1806, 3 vol. in-12; et il a travaillé au *Mercure* et au *Magasin encyclopédique*. — M. BARBIER, son neveu, a fait quelques articles, sur des personnages anglais, dans la *Biographie universelle*. CE.

BARBIER (JEAN-BAPTISTE-GRÉGOIRE), médecin à Paris, et l'un des collaborateurs du *Dictionnaire des sciences médicales*, a donné: I. *Exposition des nouveaux principes de pharmacologie, qui forment de la matière médicale une science nouvelle*, 1803, in-8°. II. *Principes généraux de pharmacologie ou de matière médicale*, 1808, in-8°. III. *Traité d'hygiène, appliquée à la thérapeutique*, 1811, 2 vol. in-8°. — BARBIER, député de la Loire-Inférieure en septembre 1815, fut nommé, dans le mois de décembre suivant, membre de la commission chargée de l'examen du projet de loi relatif aux dettes des colons. OT.

BARBIER, colonel du 2e. régiment de hussards, fut fait commandant de la Légion-d'honneur, après la bataille d'Austerlitz: le 7 octobre 1806, il fut nommé général de brigade. — BARBIER, adjudant-général, etait commandant d'armes de la place de St.-Omer, en avril 1814. Quoiqu'il eût reçu officiellement, le 5 de ce mois, la nouvelle de la déchéance de Napoléon, et le décret du sénat qui ordonnait aux Français d'arborer la cocarde blanche et de reconnaître les Bourbons, il s'opposa au mouvement royaliste qui s'effectuait dans Saint-Omer, fit arrêter M. Dessaux Lebreton, membre du conseil municipal, et déclara la place en état de siége. Il ne prit la cocarde blanche qu'à la dernière extrémité; et rentré chez lui, jetant son chapeau dans les vitres, il s'écria: *Je suis déshonoré!* En avril 1815, il commandait dans le département du Jura. Ce fut lui qui organisa la force armée qui demandait à marcher contre les troupes royales du Midi. Il cessa d'être employé après le retour du Roi en 1815. — BARBIER-LASSAUX, colonel de la 13e. légion de gendarmerie, fut nommé, le 8 juillet 1814, chevalier de Saint-Louis. A.

BARBIER DE VÉMARS (JOSEPH-NICOLAS), maître de pension, était, il y a quelques années, professeur d'humanités, au lycée Buonaparte. Le mécontentement qu'il conçut, au sujet d'une injustice faite à l'un de ses fils, lors du concours général des quatre lycées, lui fit abandonner cette chaire, qu'il occupait avec distinction. M. Barbier de Vémars fut un des admirateurs les plus enthousiastes de la mnémonique de M. Fenaigle. Il a été, après O-Reilly, le rédacteur des *Annales des arts et manufactures*, depuis 1807 jusqu'en 1814. Il prit alors part à la rédaction du *Journal général de France*, et donna d'abord des articles très piquants, sous le nom de *John Smart* ou *l'Anglais à Paris*: mais, naturellement inconstant, il cessa de travailler à ce journal; et il est actuellement employé au ministère de l'intérieur. A.

BARBIER-NEUVILLE était, avant la révolution, employé dans la maison d'Orléans. Il en adopta les principes; et il était, en 1799, rédacteur de l'*Ami des lois*, avec Sibuet et Poultier: il était en même temps secrétaire du conventionnel Lamarque, qui le fit nommer secrétaire-général du ministère de l'intérieur, lorsque son ami Quinette devint ministre dans le mois de juin de la même année. M. Barbier-Neuville fut chef de la 3e. division du même ministère en 1811, et directeur de la correspondance, en 1814, sous le gouvernement du Roi, qui le nomma officier de la Légion-d'honneur. Il avait été nommé chevalier par Buonaparte. M. Barbier-Neuville perdit son emploi, après le second retour du Roi, en 1815. — BARBIER DE REUILLY, conseiller en la cour de Dijon, signa, en cette qualité, l'adresse qui fut présentée à Buonaparte, le 31 mars 1815, et dans laquelle on remarquait le passage suivant: « Votre cour impériale de Dijon » n'a à se dégager d'aucun serment qu'elle » aurait prêté à tout autre gouvernement » qu'à celui du héros qui avait rendu la » grande nation le premier peuple du » monde. Nous pouvons donc, avec un » entier abandon, réitérer à V. M. le » même serment de fidélité et de dé» vouement que nous lui avons prêté lors » de notre installation. » A.

BARBIERI (L'abbé VINCENT), professeur de rhétorique à Padoue, y publia, en 1811, le premier volume d'un Recueil de ses œuvres, sous le titre de, *Opere dell' abate Vincenzo Barbieri*. Il y reproduisit un Poëme *sur les Saisons*, qu'il avait déjà fait paraître. Imitateur de Saint-

Lambert et de Thompson, l'abbé Barbieri est resté bien au-dessous de ses modèles. Il a fait entrer dans son poème beaucoup d'épisodes étrangers à son sujet, y parle de la traite des nègres, des solitaires du Mont-Saint-Bernard, des mascarades et courses de gondoles, etc. Les autres pièces dont ce premier volume se compose, sont, 1°. un petit Poème, intitulé, l'*Epithalame botanique* ou les *Amours des plantes*, dont il avait puisé l'idée dans le poëme anglais de Darwin; 2°. un Discours en prose sur la poésie descriptive; 3°. une Apologie, également en prose, du style poétique, accompagnée de quelques notes assez curieuses. Les journaux italiens firent remarquer à l'auteur l'inexactitude de l'expression *poésie descriptive*; et ils prétendirent que toute poésie est nécessairement descriptive. On lui reprocha aussi d'avoir employé des expressions qui n'appartiennent point à la langue toscane; et nous sommes portés à croire que ces critiques l'ont empêché de mettre au jour un second volume. N.

BARBOT (Le baron DE), maréchal-de-camp, était, au mois de mars 1815, commandant supérieur de la ville de Bordeaux; il signa, en cette qualité, l'adresse au Roi, dans laquelle tous les officiers supérieurs de la 11e. division militaire renouvelaient leur serment de fidélité. Le général Barbot servit ensuite sous les ordres de Clausel. — BARBOT (L'abbé) a publié : *Analyse des sciences, où l'on fait voir l'impuissance de plusieurs de leurs principes actuels, et où l'on cherche, dans ce nouvel ordre d'idées, ceux qui pourraient y suppléer*, 1804, in-12. — BARBOT (Jean-Jacques), habitant de Sallais, dans le département de Maine-et-Loire, fut, en 1793, l'un des chefs royalistes du canton de Coroux, puis major de la division de Scheton, et enfin commandant des chasseurs de Stofflet. Il dirigea, en 1795, la troupe qui investit le château de Souliers, où Marigny se trouvait malade, et fit traîner ce malheureux chef dans un champ voisin, où on le fusilla. Barbot se rangea ensuite ouvertement du parti des républicains, et fut nommé adjoint de la commune de Saint-Sauveur de Laudemont, et ensuite receveur des contributions. D et P.

BARBOU (Le chevalier GABRIEL), lieutenant-général, né à Abbeville le 21 novembre 1761, entra, comme soldat, au 48e. régiment d'infanterie, en 1779, devint sous-lieutenant en 1782, et lieutenant en 1788. Il s'embarqua alors sur l'escadre du comte d'Estaing, destinée pour la Jamaïque; mais, la paix ayant été conclue presque aussitôt, cette expédition n'eut pas lieu. Le lieutenant Barbou s'embarqua de nouveau pour Saint-Domingue, avec son régiment, en janvier 1791; et il ne quitta cette colonie qu'au mois de juillet 1792, pour revenir en France. Il fut alors appelé à l'état-major de l'armée du Nord, en qualité d'adjoint aux adjudants-généraux. Nommé bientôt adjudant-général, il fut employé à l'armée des Ardennes, puis à celle de Sambre-et-Meuse, et se trouva à la bataille de Fleurus. Il fut ensuite chef d'état-major de l'armée qui fit le siége de Valenciennes, et d'autres places, sous les ordres de Schérer. Sa conduite, dans cet emploi, lui valut le grade de général de brigade, qu'il obtint vers la fin de 1794. Ce fut sous ce titre qu'il servit dans la division du général Bernadotte, et qu'il fit, sur la rive droite du Rhin, les deux campagnes de 1795 et 1796, qui furent suivies d'une retraite si précipitée. (*Voy.* JOURDAN.) Le général Barbou se conduisit, dans cette retraite, avec beaucoup de valeur, et passa l'année suivante, 1797, à l'armée du Nord, comme chef d'état-major-général. Il ne conserva pas long-temps cet emploi, et fut envoyé, en 1798, dans le Brabant, à la tête d'une brigade, pour apaiser les troubles que venaient d'y exciter les lois de la conscription. Le général Barbou se comporta, dans cette circonstance difficile, avec une sagesse et une fermeté qui lui méritèrent l'estime des habitants. Mais sa campagne la plus glorieuse fut celle qu'il eut à faire contre les Russes et les Anglais, dans la Nord-Hollande, en 1799, sous le général Brune. L'habileté et le courage qu'il déploya aux batailles de Berghem et de Castricum, lui valurent le grade de général de division. Ce fut en cette qualité qu'il fit la campagne de 1801, en Franconie, sous le général Augereau. A la paix, il commanda la 27e. division militaire, passa en Suisse, puis vint au camp de Boulogne, d'où il se rendit à l'armée d'Hanovre, en 1805. Le commandement de cette contrée lui fut confié, après le départ du maréchal Bernadotte, au moment de la bataille d'Austerlitz. Ne pouvant alors opposer à l'en-

nemi des forces suffisantes, le général Barbou se renferma, avec sa troupe, dans la forteresse d'Hameln. Après la paix de Presbourg, il fut nommé commissaire de l'empereur auprès du nouveau gouvernement hanovrien. En 1810, il eut le commandement d'Ancone, où il resta jusqu'en 1812. Il fut fait chevalier de Saint-Louis, le 8 juillet 1814, et grand-officier de la Légion-d'honneur, le 23 août suivant. Dans le mois d'août 1815, le général Barbou commandait, en Bretagne, la 13e. division militaire, et il y publia une proclamation pour la dissolution des corps royaux qui s'étaient formés pendant l'interrègne. Il publia ensuite une autre proclamation, pour annoncer l'arrivée des Prussiens dans sa division et disposer les habitants à les recevoir d'une manière convenable. D.

BARBOU-BOISQUETIN (Pierre-René), cultivateur à Sillé-le-Guillaume, et ensuite procureur-syndic de ce district, fut nommé, en septembre 1791, député du département de la Sarthe à l'assemblée législative. Quoique membre du comité d'agriculture, et n'étant pas dépourvu de talents, il ne parut jamais à la tribune. Il fut élu, en l'an IV (1795), au conseil des cinq-cents, puis réélu deux ans après. Il dénonça, dans la séance du 21 frimaire an VI (12 décembre 1797), les agents du directoire comme laissant dans l'abandon les hospices de la Sarthe. L'année suivante, il fut nommé secrétaire. On le vit, peu de temps après, se plaindre des assassinats commis dans son département, et en provoquer la répression. Le 26 vendémiaire an VIII (18 octobre 1799), il appela la vengeance des lois sur les autorités du Mans, envahi par les *chouans*, sans qu'ils eussent éprouvé de résistance. Barbou ne fut pas compris dans l'organisation du corps législatif après le 18 brumaire.—Son fils est juge au tribunal de première instance du Mans. B. M.

BARCLAY, membre de la chambre des communes, fut élu, au commencement de 1815, par le faubourg de Southwark à Londres. Le 28 février, jour destiné pour sa réception, une assemblée nombreuse se disposait à assister à cette cérémonie, lorsque la populace entoura M. Barclay, se mit à le huer, lui jeta de la boue et des pierres. Le nouveau député fut obligé de se réfugier dans une taverne. Mais la populace, toujours furieuse, et criant, *point de Barclay, Burdett pour toujours*, se mit en devoir d'assiéger la maison, et monta jusqu'au premier étage. On ne sait comment M. Barclay aurait échappé à ce danger, si la force armée n'était venue dissiper la foule et rétablir la tranquillité. Les habitants de Southwark s'étant réunis au mois de mars pour délibérer relativement à la loi sur les grains, M. Barclay assista à cette assemblée qui résolut d'adresser une pétition au parlement; et dans la chambre des communes, il se prononça contre l'adoption des nouvelles dispositions concernant le commerce des grains : il présenta même plusieurs pétitions contre les changements projetés aux lois sur cet objet. Y.

BARCLAY-DE-TOLLY, feld-maréchal au service de Russie, est le fils d'un pasteur livonien. Il fit la campagne de 1806 en Allemagne, se distingua d'une manière particulière au combat de Gurka, le 27 décembre 1807, et eut ensuite une grande part à la gloire qu'acquirent les armes russes à Pultusk et à Preussich-Eylau. Ce fut là que commença sa réputation militaire. Il fit la guerre de Finlande contre les Suédois, en 1808, et s'y distingua également en plusieurs occasions. Le 1er. avril 1809, il fut nommé général d'infanterie, en récompense de sa conduite dans cette campagne, et particulièrement pour l'habileté avec laquelle il avait exécuté sa marche par Quarten sous les yeux de l'ennemi. En février 1810, il fut nommé ministre de la guerre; et en septembre 1811, il obtint la grande décoration de l'ordre de Saint-Wladimir, de première classe. Après la retraite des Français, à la fin de 1812, le général Barclay-de-Tolly remplaça Kutusow dans le commandement en chef; et il publia, le 3 janvier 1813, une proclamation, adressée aux soldats allemands. «Tristes et honteux instruments de l'ambition, leur dit-il, apprenez par l'exemple des Espagnols et des Portugais que la ferme et constante volonté d'un peuple peut repousser les fers de l'étranger. Vous êtes opprimés, mais non pas avilis. Si beaucoup des vôtres, dans les classes supérieures, ont oublié leurs devoirs, la masse de votre nation n'en est pas moins loyale, brave, dégoûtée d'un joug étranger, et fidèle à Dieu et à la patrie. Vous donc que le conquérant a traînés sur les frontières de la Russie, abandonnez

» les drapeaux de l'esclavage; rassemblez-vous sous ceux de la patrie, de la liberté, de l'honneur national, qui sont arborés sous la protection de l'empereur mon maître. Il vous promet l'appui de tous les braves Russes en état de porter les armes dans une population de 50 millions d'ames, et il m'a chargé d'offrir une place dans la légion allemande à tous les braves officiers et soldats allemands qui émigreront. Elle sera commandée par un des princes de l'Allemagne qui a montré le plus d'attachement à la cause de la patrie. Son but est la liberté de l'Allemagne; et si ce but est atteint, la patrie distribuera des récompenses à ses braves et fidèles enfants. L'empereur, mon maître, donnera à ces braves un asile et des terres sous le beau climat de la Russie méridionale. Allemands, choisissez entre l'honneur et des récompenses d'un côté, l'esclavage, la honte et la misère de l'autre. » Au début de la campagne de 1813, le général Barclay-de-Tolly commanda sur la Vistule un corps de réserve; et il ne vint reprendre le commandement en chef qu'après la bataille de Lutzen. Il dénonça, après la rupture des négociations de Prague, la fin de l'armistice, au chef d'état-major de l'armée française, par une lettre du 27 juillet. Il commandait alors en chef les armées russes, prussiennes et suédoises; et ce fut lui qui les dirigea à la bataille de Leipzig. L'issue de cette sanglante journée témoigna assez son habileté; et son souverain l'en récompensa en lui donnant le titre de comte. Il dirigea ensuite les mêmes armées vers les frontières de France; et le 3 janvier 1814, il les prépara à pénétrer dans cette contrée, par un ordre du jour, dont voici les passages les plus remarquables: « Vous avez vaincu l'ennemi du repos général; vous avez obtenu l'admiration de tous les peuples, et éveillé leur émulation. Votre bras a fait perdre à l'empereur des Français ses immenses forces militaires, et avec elles tous ses alliés. Les peuples même soumis à son sceptre, et les Français, attendent de vous leur affranchissement. Achevez votre victoire sur l'ambition du souverain de la France; donnez la paix au monde, et suivis de ses actions de grâces retournez dans votre patrie chérie. Ce n'est qu'avec de telles intentions que nous devons franchir les limites de la France. Notre but doit être de diminuer et non pas d'augmenter les malheurs de ce pays. Nous devons convaincre les habitants que notre zèle pour la bonne cause nous a seul conduits chez eux. Convaincus de l'utilité de la discipline, vous l'observerez avec une exactitude qui donnera à votre gloire un nouvel éclat. Si, contre toute attente, il s'en trouve parmi vous qui se rendent coupables de violences envers les habitants, ils seront, sans aucun égard, livrés à la rigueur de la justice comme perturbateurs du bien public. » Le général Barclay-de-Tolly ne cessa pas de diriger l'armée russe dans toute la pénible campagne d'hiver, qui se fit en Champagne, depuis le mois de décembre 1813 jusqu'à la fin de mars 1814; et ce fut lui qui la commanda à Langres, à Châlons, à Brienne, à Sézanne, dans la belle marche sur Paris, et enfin sous les murs de cette capitale le 30 mars de la même année. Sa conduite dans cette journée lui fit donner le lendemain, par l'empereur Alexandre, le grade de feld-maréchal. Il retourna en Pologne, dans le mois de juillet suivant, avec son armée, qui y prit ses quartiers d'hiver; et il établit lui-même son quartier-général à Varsovie. Vers la fin de septembre, il se rendit à Pulavy pour présenter ses hommages à l'empereur Alexandre, qui se rendait au congrès de Vienne. Dès que les souverains alliés se furent ligués une seconde fois contre Buonaparte, dans le mois d'avril 1815, le feld-maréchal Barclay-de-Tolly reçut ordre de marcher vers le Rhin avec son armée. Il se mit en mouvement vers le milieu d'avril. Arrivé à Prague, le 5 mai, il y passa successivement en revue les différents corps qui devaient marcher vers le Rhin. Le 2 juin, il se porta en Bavière, où il présida à la formation d'une réserve composée des grenadiers russes, dont il était commandant, des grenadiers autrichiens, du corps d'armée de l'archiduc Ferdinand d'Autriche, enfin des gardes prussienne, bavaroise et hessoise. La bataille de Waterloo ayant décidé le résultat de cette seconde coalition, le général Barclay-de-Tolly adressa d'Oppenheim, sur le Rhin, aux Français, une proclamation datée du 23 juin, dans laquelle il les engageait à séparer leur cause de celle de Buonaparte,

et leur annonçait que l'Europe traiterait comme amis tous ceux d'entre eux qui ne s'étaient point rangés sous les drapeaux de cet usurpateur. « Dieu, la justice, les » vœux de tous les peuples nous secon- » dent, disait-il, dans cette proclama- » tion; Français! venez au-devant de » nous, votre cause est la nôtre; votre » bonheur, votre gloire, votre puissance » sont encore nécessaires au bonheur, à » la gloire et à la puissance des nations » qui combattent pour vous. » Cependant les Russes, à quelques escarmouches près, n'eurent d'autre part à cette campagne que les fatigues des longues marches qu'ils avaient faites depuis Varsovie. Le feld-maréchal Barclay-de-Tolly se rendit néanmoins en France à la tête d'une partie de ses forces, et établit, le 11 juillet, son grand quartier-général à Châlons-sur-Marne. En entrant dans cette ville, il publia une proclamation pour inviter les marchands à ouvrir leurs boutiques, et les paysans à faire leurs moissons et à amener leurs denrées à la ville. Si ce premier acte rassura les habitants, l'exacte discipline que sut maintenir le général en chef dans toute l'armée russe, cantonnée dans les départements de la Champagne et de la Brie, fit que les citoyens, malgré la rareté des subsistances, supportèrent, sans se plaindre, les charges dont ils étaient accablés. Ils n'eurent jamais qu'à se louer des Russes, même lorsqu'au mois de septembre 150 mille hommes furent réunis dans un petit espace, près du village de Vertus, pour y être passés en revue par leur empereur et les autres souverains alliés. Il serait difficile d'exprimer tout ce que cette imposante cérémonie eut de touchant et de majestueux; et pour s'en former une idée, il faut lire la description qu'en a donnée Mme. de Krudner. (*V.* ALEXANDRE.) L'empereur, jaloux de récompenser les services du maréchal, saisit cette occasion solennelle pour lui conférer le titre de prince. Ce fut sous cette qualification que Barclay-de-Tolly signa l'ordre du jour, daté du 13 septembre, qu'il adressa à l'armée russe « L'empe- » reur, dit-il, vous a rendu justice; » nous ne pouvons mieux lui marquer » notre reconnaissance qu'en restant in- » violablement attachés à l'honneur, à la » fidélité à nos serments: fiers du nom » de soldats russes, continuons à remplir » strictement nos devoirs en maintenant » cet ordre et cette discipline qui ont ren- » du célèbres les drapeaux que nous sui- » vons. C'est ainsi que nous avons mérité » la bienveillance de notre souverain; » c'est aussi le seul moyen de la mériter » de plus en plus, et de laisser en pays » étranger des souvenirs honorables pour » nous, et flatteurs pour le monarque. » Dans le même temps le prince Barclay-de-Tolly faisait encore bénir le nom d'Alexandre sur la rive allemande du Rhin, en donnant l'ordre d'employer à la subsistance des troupes russes qui traversaient ce pays, les provisions qui se trouvaient dans les magasins de l'armée en Russie. Ce général fit, dans le mois d'août, un voyage à Paris. Il fut reçu, par le Roi, au palais des Tuileries, avec les égards qu'il avait si bien mérités. Le monarque français, voulant lui témoigner sa reconnaissance de l'ordre et de la discipline qu'il avait maintenus parmi les troupes russes, lui envoya la décoration de commandeur de l'ordre de Saint-Louis; et plusieurs autres officiers de son armée furent nommés chevaliers du même ordre. Le feld maréchal Barclay-de-Tolly s'éloigna de la France, dans les premiers jours d'octobre 1815, emportant les regrets et l'estime de tous les habitants. — Son neveu était à Zurich en 1815, et il y remplissait les fonctions de secrétaire de légation. D et Y.

BARDEL est le premier qui ait fait connaître en France les cylindres en papier à l'usage des calandres: ces cylindres ont beaucoup contribué au perfectionnement des toiles peintes. Cet artiste a publié différents procédés pour l'apprêt des étoffes, particulièrement des rubans et de la gaze. Il est parvenu à former les tissus de crin avec une supériorité marquée sur ceux qui se fabriquent en Angleterre, tant pour la beauté que pour le bon marché. Il a aussi varié les dessins, les couleurs, et les matières, en y employant la soie et la laine. — Un officier vendéen du même nom, ancien aide-de-camp de M. d'Andigné, commandait un corps de troupes, pour le Roi, dans les environs de Laval, en mai 1815. *

BARDENET (JACQUES), né à Vesoul en 1754, entra fort jeune au service dans le corps d'artillerie, s'y distingua par ses connaissances et sa bravoure, et parvint au grade de colonel du 6e. régiment en 1794. Le sénat le nomma membre du corps législatif en 1802; et peu de temps

après il fut commandant de l'artillerie de Valence. Il fut ensuite directeur du parc d'artillerie du 8e. corps d'armée; et le maréchal Masséna le nomma général de brigade, mais l'empereur ne confirma pas cette nomination. M. Bardenet fut nommé officier de la Légion-d'honneur le 11 décembre 1807, et il fit les campagnes de Prusse et de Russie à la grande armée. En 1814, il était enfermé dans Magdebourg avec le général Lemarrois. Lorsqu'il fut de retour en France, le Roi le nomma chevalier de St.-Louis le 19 juillet. Il sollicita sa retraite dans la même année; et il vit aujourd'hui dans une petite campagne près de Vesoul.

BARDET, lieutenant - général, fut d'abord colonel du 27e. de ligne, et prêta serment, en cette qualité, à l'empereur, le 4 décembre 1804. Il fut nommé commandant de la Légion - d'honneur après la bataille d'Austerlitz, et, le 12 mars 1807, général de brigade. En 1808 et 1809, il fit la campagne d'Espagne sous les ordres du maréchal Ney, et se distingua, les 18 et 19 juin, à la prise d'Oviédo. Revenu en France, il fut employé sur les frontières de Savoie en 1814. Le 1er. mars, il s'empara du fort de l'Ecluse, et se porta ensuite devant Genève, où il ne put entrer. Il fut nommé chevalier de St.-Louis le 19 juillet même année. D.

BARDIN (HIPPOLYTE), né à Paris, fils du peintre célèbre qui fut maître de David. Après avoir consacré ses premières années à la peinture, il partit comme réquisitionnaire, en 1792, avec un des bataillons du Loiret. Sa valeur le fit avancer rapidement. Il fut présenté à l'empereur, le 5 décembre 1811, pour prêter serment de fidélité comme colonel du régiment des pupilles de la garde; et le Roi le nomma chevalier de St-Louis le 26 octobre 1814. Il a publié: *Odes sur le mariage de S. M. I. avec S. A. R. Marie-Louise d'Autriche, et sur la naissance du roi de Rome*, 1811, in-8o.; la dernière est réimprimée dans les *Hommages poétiques*, I, 108. A.

BARENTIN (CHARLES-LOUIS-FRANÇOIS DE PAULE DE), d'une famille ancienne et distinguée tour à tour dans l'épée et dans la robe, fut nommé garde-des-sceaux en remplacement de M. de Lamoignon, le 19 septembre 1788, après s'être fait une sorte de réputation d'abord comme avocat-général au parlement, et ensuite comme premier président de la cour des aides de Paris. Les premiers troubles de la révolution rendirent son nouvel emploi difficile; et il y éprouva beaucoup de désagréments. Il ouvrit la deuxième assemblée des notables, et les états-généraux, par des discours remplis de modération. Il essaya ensuite, sans succès, de réunir les trois ordres. Chargé par le Roi de notifier sa réponse à l'adresse par laquelle l'assemblée nationale réclamait l'éloignement des troupes, il excita le mécontentement des députés, et fut même dénoncé par Mirabeau, comme ayant donné au Roi des conseils contre l'assemblée nationale. Il prévint ses ennemis en donnant sa démission, et fut remplacé par l'archevêque de Bordeaux, M. Champion de Cicé. Le 18 novembre 1789, il fut accusé, par le comité des recherches de la ville de Paris, d'avoir participé à une conspiration dont le but était de former un rassemblement de troupes dans les environs de la capitale pour l'opprimer. Vers la fin de décembre, Garan-de-Coulon reprit cette dénonciation avec chaleur (*Voy.* D'AUTICHAMP, le marquis); mais le Châtelet l'en déchargea, le 1er. mars 1790. Peu de temps après, M. de Barentin sortit de France, où il ne pouvait plus rester sans danger. Il y rentra en 1814, après avoir passé tout le temps de la révolution, soit en Piémont, soit en Allemagne, soit en Angleterre, auprès du Roi et des princes. Il avait été créé commandeur de l'ordre du St.-Esprit par Louis XVI. Ne pouvant alors, à cause de son âge, remplir les fonctions de garde-des-sceaux, il fut nommé par S. M. chancelier honoraire; et M. d'Ambray, son gendre, fut garde-des-sceaux et chancelier. Le Roi créa, dans le même temps, M. de Barentin grand-officier commandeur du St.-Esprit. — BARENTIN (Mme. DE), sœur du précédent, était abbesse du couvent des Annonciades de Paris, lorsque M. Charles de Lameth vint y faire des perquisitions au nom du comité des recherches, espérant y trouver M. de Barentin, son frère. Douée de beaucoup d'esprit et de quelque fermeté, elle persiffla adroitement le général qui faisait ainsi le siége de sa maison. Cette anecdote donna à M. de Bonnay l'idée d'un joli poème, qui fit beaucoup de bruit dans le temps. — BARENTIN-DE-MONTCHAL (L.) a publié: I. *Géographie ancienne et historique d'après les cartes*

de d'Anville, Paris, 1807, in-8°., 2 vol., et atlas in-folio. II. *Voyage dans les Etats-Unis de l'Amérique en 1784*, traduit de l'anglais de J. F. D. Smith, Paris, 1791, in-8°., 2 vol. M. Barentin-de-Montchal fut nommé chevalier de St. Louis, le 6 juillet 1814.—Mme. BARENTIN-DE-MONTCHAL est auteur d'une *Histoire abrégée de l'ancien et du nouveau Testament, semée de courtes réflexions pour les enfants et les adolescents*, 1804, 2 vol. in-12. — Le baron BARENTIN fut nommé censeur-royal le 24 octobre 1814. D.

BARÈRE DE VIEUZAC (BERTRAND), né à Tarbes, le 10 septembre 1755, d'une famille estimée, fit de bonnes études, et fut reçu avocat au parlement de Toulouse, où il se fit remarquer par une diction brillante et facile, mais trop chargée d'antithèses. Il publia alors un éloge de Louis XII; et l'académie des jeux floraux l'admit dans son sein. Il retourna ensuite à Tarbes, et y devint conseiller de la sénéchaussée du Bigorre, qui le députa aux états-généraux, en 1789. Dès l'ouverture de cette assemblée, il rédigea un journal intitulé le *Point du jour*, qui eut peu de succès. Le 19 juin, il prononça un discours sur les causes de la disette des grains, et s'opposa, le 9 août, à ce que l'emprunt proposé par Necker fût hypothéqué sur les biens du clergé, parce que cette mesure contrariait les projets de l'assemblée sur ces propriétés. Le 24, il défendit la liberté de la presse. On le vit, à l'occasion de quelques observations du Roi sur le projet de constitution, contester à ce prince le droit d'émettre une opinion à cet égard. Il attaqua ensuite les parlementaires qui protestaient contre les décrets, et demanda qu'ils fussent poursuivis en forfaiture. Au commencement de 1790, il publia un ouvrage intitulé, *Les Etrennes du peuple, ou Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, précédée d'une épître aux nations*. Il fut élu secrétaire le 4 janvier, et provoqua, peu de jours après, l'érection d'un monument sur le terrain de la Bastille. Le 9 mai suivant, il fit décréter que les domaines de la couronne pourraient être vendus. Il fit ensuite accorder une pension à la veuve de J.-J. Rousseau. Dans ce temps-là Barère était lié avec Maret (le duc de Bassano); et ils allaient ensemble très souvent visiter l'ermitage du philosophe de Genève. Dans la séance du 25 février 1791, à l'occasion du départ de MESDAMES, tantes du roi, il proposa d'obliger à la résidence tous les fonctionnaires publics, en commençant par le monarque. Le 13 mai, il vota pour qu'on accordât les droits et le titre de citoyen aux hommes de couleur. Lors du voyage de Varennes, il fit apposer les scellés sur tous les bâtiments de la liste civile; et dès le 7 juillet suivant, il appuya un projet de loi contre les émigrés. Barère ne fut point compté parmi les grands orateurs de l'assemblée constituante; et il ne fut alors remarqué que par son journal, dont les principes, d'abord timides, devinrent plus hardis à mesure que la révolution acquit plus de force. Il fut chargé, par cette assemblée, de prononcer l'oraison funèbre de Mirabeau. Barère avait d'abord préféré le club des Feuillants ou des constitutionnels à celui des Jacobins; mais il devint un des plus zélés apôtres de ce dernier. Pendant la législation, il entra au tribunal de cassation; et après le 10 août, il obtint une place parmi les jurisconsultes *patriotes*, que Danton, alors ministre de la justice, attacha à son département. Elu en septembre 1792, député des Hautes-Pyrénées à la Convention nationale, il fut envoyé, dès les premiers jours de la session, en mission dans le midi. Le 10 octobre suivant, il s'opposa à l'influence de la commune de Paris, et dit à ce sujet, « qu'il fallait abattre le monstre de » l'anarchie, dont la tête s'élevait au sein » de cette municipalité. » Il tenait encore un peu alors au parti des modérés; mais voyant que la modération était une cause de proscription, la terreur s'empara de lui, et il alla faire amende honorable aux pieds de Robespierre. Celui-ci lui promit sa protection, à condition qu'il se dévouerait à son parti. Voilà comment il faut expliquer le changement de Barère; et l'on en peut dire autant d'une infinité d'autres (1). Lors des premières accu-

(1) Madame de Genlis raconte, dans le *Précis* qu'elle fit imprimer de sa propre *conduite*, en 1796 (à Hambourg), « qu'au commencement de » 1790 Barère lui fut présenté comme un homme » *passionné* pour ses ouvrages; qu'elle l'accueillit » comme ayant des principes qui annonçaient le » goût des mœurs et le respect de la religion. » Il la confirma dans cette bonne opinion, en lui faisant connaître son *Eloge de Louis XII, père du peuple et roi de France*, auquel était joint celui du *gouvernement monarchique*, et de *l'amour des Français pour leur roi*. En offrant à madame de Genlis cet écrit, Barère lui remit aussi un *Eloge* qu'il avait fait de *Lefranc de Pompignan*, et dans lequel se lisait un éloge touchant de la religion,

sations des *Girondins* contre Robespierre, il invoqua l'ordre du jour. Manuel ayant présenté aux Jacobins les massacres de septembre comme un crime dont toute la ville était coupable, Barère combattit son opinion, en excusant les auteurs de ces atrocités. Le 1er. décembre suivant, il fut élu président; et en cette qualité, il annonça à une députation de la commune de Paris, que la Convention allait s'occuper du procès de *Louis le traître*: il opposa ensuite à Brissot, qui voulait éloigner ce jugement, que l'arbre de la liberté ne pourrait jamais croître, s'il n'était *arrosé du sang d'un tyran*. Le 11, il fit subir à Louis XVI son premier interrogatoire à la barre. Impliqué dans les pièces trouvées au château dans l'armoire de fer, il voulut quitter la présidence, et représenta, comme falsifié, tout ce qui le concernait; sa réputation de républicanisme triompha de cette accusation. Barère prit une grande part au procès de Louis XVI, comme président et comme orateur. Comme président, il fit subir au malheureux prince un interrogatoire où l'on vit se déployer toute l'audace et l'orgueil du crime le plus déhonté à côté du calme et de la simplicité des plus rares vertus. Le discours qu'il prononça après cet interrogatoire, fut peut-être encore plus révoltant par ses artificieuses déclamations. « Entre les rois et les peuples, » dit-il, il n'y a que des combats à mort. » La punition de Louis, qui sera la le» çon des rois, sera encore la terrible le» çon des factieux, des prétendants à la » dictature, ou à tout autre pouvoir » semblable à la royauté..... On nous a » dit qu'en abattant la tête d'un roi, il » en renaîtrait un autre. Prenez des » mesures fermes pour empêcher cette » résurrection de la tyrannie.... Croyez » que le peuple français ne voudra pas » plus de D'Orléans que de Louis Capet. » On ne peut plus semer la royauté sur » les terres nouvelles de la république... » N'oubliez pas votre plus belle mission, » celle de faire une révolution chez les » puissances: ce n'est point à la Conven» tion nationale qu'il appartient de se » traîner servilement sur les sentiers bat» tus de la diplomatie; c'est à vous d'ou» vrir franchement une nouvelle route » aux communications des peuples, et » d'établir un nouveau droit des gens...» Barère fit ensuite tous ses efforts pour persuader à ses collègues, que les puissances ne changeraient pas de dispositions à leur égard lors même qu'ils épargneraient Louis XVI. Son éloquence ne fut à cet égard que trop persuasive; et l'on ne peut douter qu'il n'ait été l'une des principales causes de l'issue du procès. Il combattit l'appel au peuple, vota pour la mort, contre le sursis, et rédigea ensuite l'adresse de la Convention au peuple, pour le féliciter sur *la mort du tyran*. Il vota en même temps la poursuite des assassins du 2 septembre, qu'il avait défendus quelques jours auparavant, et il sollicita l'expulsion des Bourbons. Lors de l'assassinat de Lepelletier de Saint-Fargeau, il fit le plus pompeux éloge de ce député, obtint pour lui les honneurs du Panthéon, et fit adopter sa fille par la république. A cette même époque, il se montra favorable au plan de constitution de Condorcet, mal accueilli par la Montagne; renouvela plusieurs fois ses plaintes contre l'anarchie municipale de la commune, et félicita Santerre d'avoir fait échouer les tentatives d'insurrection dirigées contre les Girondins. Le 26 du même mois, il fut nommé membre du premier comité de salut public, et confirmé dans ses fonctions le 7 avril suivant. Ce fut au moment où le parti de la Montagne renversa celui de la Gironde, que Barère commença à jouer un grand rôle dans la Convention: on l'accusa néanmoins de s'être ménagé des moyens de salut, en flottant

---

et la satire la mieux fondée de la *philosophie moderne*. « Ces discours étaient mal écrits, continua » madame de Genlis, et l'auteur n'a pas depuis » perfectionné son style; mais on y trouvait de » l'esprit, de la raison, des traits ingénieux, et » une excellente morale. Barère avait très peu » d'instruction; mais sa conversation était tou» jours aimable et souvent attachante. Il montrait » une extrême sensibilité, un goût passionné pour » les arts, les talents et la vie champêtre. Ma liai» son avec lui ne fut jamais intime; je ne le rece» vais que le dimanche, jour où je voyais du monde. » Je ne lui ai écrit qu'une seule fois dans ma vie, » pour lui demander quelques détails sur les mœurs » des pâtres des Pyrénées. Il me répondit une lettre » de trois pages uniquement sur cet objet. Quand » je fus passée en Angleterre, il m'écrivit une se» conde lettre pour m'engager à revenir. Il y disait » *que les scènes terribles qui s'étaient passées à* » *Paris causaient à ma sensibilité une terreur* » *sans doute invincible; qu'il ne me proposait* » *point d'y revenir, mais qu'il m'offrait pour* » *asile son habitation des Pyrénées, où je pour*» *rais rester jusqu'à la fin des troubles; que là* » *je vivrais paisible dans la retraite, et au mi*» *lieu des pâtres, dont j'avais si bien peint les* » *mœurs et les vertus patriarcales.* »

entre les deux partis pendant la lutte qui précéda le 31 mai; en effet on l'avait vu, dans la séance du 25, annoncer que le comité dont il était membre, s'honorait de n'être d'aucun parti, et qu'il n'estimait pas plus l'influence de Marat que celle de Brissot: mais le 31, il se prononça décidément pour les Montagnards. Le 1er. juin, il fit adopter une proclamation en faveur de la journée de la veille; et le 2, il invita ses collègues dénoncés par la commune de Paris à donner leur démission. Le 6, il provoqua la suppression de tous les comités revolutionnaires, et l'envoi aux départements dont les députés avaient été arrêtés par suite du 31 mai, d'un nombre égal d'otages pris dans le sein de la Convention; ce qui déplut à Robespierre et à la Montagne. Barère fit de nouveau partie du comité de salut public renouvelé le 10 juillet, en devint dès lors l'organe habituel, et proposa, en son nom, la plupart des mesures révolutionnaires qui signalèrent cette époque, appelée le *règne de la terreur.* Il rendait compte à l'assemblée de la correspondance des généraux; et on le vit successivement faire déclarer Paoli traître à la patrie, décréter Custine d'accusation, adopter un manifeste contre l'Angleterre; faire expulser de France tous les individus de cette nation, ordonner l'incendie des lieux occupés par les Vendéens, et la confiscation des biens des condamnés; provoquer l'expulsion des Bourbons, le jugement de la reine, et la destruction des tombeaux des rois de France. Lors de l'incendie de l'arsenal de Huningue, il accusa les *agents de Pitt* d'en être les auteurs, et fit décréter la peine de mort contre tout homme qui serait trouvé déguisé en femme. A la suite d'un autre rapport, il proposa la levée en masse des Parisiens, rédigea une adresse aux Français pour échauffer l'esprit public, et fit décréter la réquisition de 18 à 25 ans. Bientôt après il fit ordonner la confiscation des propriétés françaises appartenant à des Espagnols; justifia la conduite de Rewbell et de Merlin de Thionville, pendant le siége de Maïence; annonça l'arrestation des acteurs du Théâtre-Français, et celle de François (de Neufchâteau), auteur de Paméla, pièce selon lui remplie de *modérantisme.* Le 5 septembre, il fit ordonner la création d'une armée révolutionnaire; et ce fut d'après son rapport que, le même jour, la Convention décréta que *la terreur était à l'ordre du jour:* il fit adjoindre Billaud-Varennes et Collot-d'Herbois au comité de salut public, et salarier les pauvres qui assisteraient aux assemblées des sections. Le 17, il demanda la peine de mort contre les *alarmistes*, et la déportation de tout individu qui, depuis le 10 août 1792, ne se serait pas montré patriote. Dans la séance du 11 octobre, il fit décréter la destruction de la ville de Lyon. Malgré ses travaux révolutionnaires, Barère fut dénoncé aux Jacobins par Saintex, « comme un Feuillant adroit qui savait nager entre deux eaux. » Cette dénonciation n'eut pas de suite: elle se reproduisit postérieurement par l'organe de Dufourny, et paraissait tendre à entamer le comité de salut public, qui pesait alors de toute sa puissance sur les *Hébertistes* et les *Dantonistes;* aussi Robespierre prit-il la défense de Barère, et il s'étonna que son dévouement et son activité à *faire marcher* le gouvernement révolutionnaire n'eussent pas fait oublier quelques opinions qui appartenaient à des circonstances éloignées. Dévoué de plus en plus au parti de la Montagne, Barère fit révoquer la loi qui donnait à un député le droit d'être entendu avant d'être décrété d'accusation. Le 22 janvier 1794, il s'éleva contre les partisans de la paix; et parlant des conditions auxquelles les étrangers voulaient reconnaître la république, il déclara qu'elle n'avait pas besoin de cette reconnaissance pour exister; ajoutant que sa destinée l'appelait à ne reconnaître les autres gouvernements que *provisoirement.* Il signala, le 4 mars, les *conspirations de l'étranger*, dont la première application tomba sur Hébert et ses partisans. Peu de jours après, il fit supprimer l'armée révolutionnaire, dont le chef, Ronsin, venait d'être frappé de mort avec Hébert. Après cela, Danton fut aussi désigné par Robespierre comme *agent de l'étranger:* Barère s'opposa à ce qu'il fût entendu, et ce député fut envoyé à l'échafaud. Il fit décréter que les prisonniers anglais ou hanovriens seraient mis à mort. Après avoir annoncé les victoires de Tournai, la prise de Charleroi et celle d'Ypres, il fit ordonner que les garnisons de Condé et de Valenciennes seraient passées au fil de l'épée, si elles n'évacuaient pas ces places dans les vingt-quatre heures; ce qui, au reste, ne fut point exécuté. C'est dans

cette circonstance qu'il s'écria : « Transigez aujourd'hui, ils vous massacreront demain... Non, non, il n'y a que les morts qui ne reviennent pas. » Le 9 juillet, il repoussa les accusations dirigées contre Lebon, et justifia ses opérations, en convenant toutefois qu'il avait employé des *formes un peu acerbes*. Elu président de la société des Jacobins, il marcha à leur tête à la fête du 14 juillet. Enfin, pour faire connaître toutes les opinions et les travaux de Barère, il faudrait citer toutes les opérations de la Convention depuis le 31 mai 1793 jusqu'au 9 thermidor an II (27 juillet 1794); il en est peu auxquelles son nom ne soit attaché, et il y a peu de séances où il n'ait occupé la tribune pendant plusieurs heures. On peut porter à deux cents le nombre des rapports qu'il y fit sur les armées, sur la politique intérieure et extérieure. Les finances étaient aussi de son ressort; et c'est à la suite d'un rapport sur la confiscation des biens des condamnés, qu'il dit ces mots, dont on ne cessera pas de l'accuser : « On bat monnaie sur la place de la révolution » : (c'était sur cette place que se faisaient les exécutions révolutionnaires.) Ses rapports sur les opérations militaires furent toujours exagérés, au point que Saint-Just lui-même, qui avait fait de la bataille de Fleurus une relation si pompeuse, lui dit un jour : « Tu fais trop mousser nos victoires. » C'est de là que ses rapports ont été appelés des *carmagnoles*. Ses collègues du comité de salut public eux-mêmes avaient pour lui le plus profond mépris; et il leur est souvent arrivé de jeter devant lui les pièces nécessaires aux rapports qu'il devait faire, en lui disant, *Barère, rapporte*. On a dit que ce ne fut ni par cruauté naturelle, ni par ambition, qu'il prit part à tant d'atrocités, mais que ce fut par peur. Cette opinion est d'autant plus probable, qu'il chercha toujours à effrayer ceux dont il redoutait le courage: « Où voulez-vous en venir, leur disait-il un jour? est-ce à la royauté? Il y a ici plus de sept cents députés qui auront chacun un pistolet ou un poignard pour détruire l'ambitieux ou le tyran qui aura oublié le 21 janvier. » Dans cette assemblée de barbares et d'ignorants, où l'exagération et la fureur tinrent toujours lieu de talent, Barère passa pour un grand orateur; et il faut avouer qu'il porta beaucoup plus loin qu'aucun autre le genre d'éloquence qui convenait à des hommes de cette espèce. « La république, dit-il un jour, est un volcan organisé qui renverse à la fois les cités et les individus coupables, qui détruit tour à tour les partisans de l'étranger et les complices de la tyrannie, qui balaie en même temps les petits intrigants et les grands ambitieux. Son irruption est aussi violente au dedans qu'au dehors; sa lave est aussi brûlante au centre qu'aux extrémités, et ce volcan a aussi sa montagne pour lancer de nouveaux feux sur l'aristocratie insolente, sur l'intrigue vénale, sur l'hypocrisie ambitieuse, et sur toutes les passions personnelles. » C'était avec de pareilles phrases que Barère vouait à l'échafaud ceux de ses collègues qui lui faisaient ombrage, ou qui avaient le malheur de déplaire à Robespierre; car cet homme si terrible pour les autres tremblait lui-même devant un regard du tyran. On le vit encore faire l'éloge de celui-ci la veille de sa chute, et demander l'impression de son discours accusateur de la conduite des comités: mais lorsqu'il vit que la Convention se prononçait contre Maximilien, il se hâta de l'abandonner, et se joignit à ses ennemis. Par cette conduite, Barère, Carnot, et les autres membres du comité, s'associèrent au succès de la journée du 9 thermidor, de manière qu'il leur resta encore un peu d'influence. Mais ensuite ils furent aussi attaqués; et l'on reprocha, surtout à Barère, d'avoir partagé la tyrannie de ses collègues, et de ne s'être séparé d'eux qu'au moment de leur chute. Lecointre (de Versailles) le dénonça, le 25 août, comme complice de Robespierre: mais il fut défendu par la Montagne, et par le prestige, non encore détruit, de la puissance du comité de salut public, dont il était toujours membre; la dénonciation fut même déclarée calomnieuse. Accusé de nouveau par Legendre quelque temps après, il rejeta sur la popularité de Robespierre les ménagements qu'on avait pris pour l'attaquer : il avait déja déclaré que ce n'était que quelques jours avant le 9 thermidor, que le comité avait pu apprécier l'hypocrisie du dictateur. Lorsqu'il vit que les thermidoriens persistaient dans le dessein de perdre les membres du comité, il se plaignit de la réaction, et dit qu'il avait été insulté pour avoir crié,

vive la république ! Le 26 décembre, la Convention décréta, sur le rapport de Merlin (de Douai), qu'il y avait lieu à examiner sa conduite, et celle de plusieurs de ses collègues. Le 2 mars 1795, ils furent décrétés d'arrestation; et, dans la séance du 23, ils commencèrent leur justification : mais le soulèvement du 12 germinal (1er. avril) ayant été attribué au projet de les sauver, leur déportation fut prononcée; et on les envoya en prison à Rochefort, en attendant leur transport à la Guiane. Le second mouvement des démagogues en prairial an III (24 mai) ne leur fut pas plus favorable; un décret les traduisit devant le tribunal criminel de la Charente-Inférieure : mais le courrier porteur de cette nouvelle disposition arriva trop tard; Billaud-Varennes et Collot-d'Herbois étaient déjà partis pour la Guiane, et Barère seul était resté à l'île d'Oléron. Boursault fit observer à cette occasion, « que c'était la première fois qu'il avait » oublié de prendre le vent. » Il fut transféré à Saintes. A l'époque du 13 vendémiaire an IV (5 octobre 1795), on rapporta le décret qui ordonnait sa mise en jugement; mais on maintint sa déportation : cependant ce décret ne fut pas exécuté, et Barère s'échappa peu après des prisons de Saintes. Ce fut en vain que Lamarque essaya depuis de le faire comprendre dans la loi d'amnistie. Elu, en 1797 (an V), membre du corps législatif par son département, il s'en vit formellement expulsé malgré les efforts de ses amis. Dans la séance du 14 thermidor an VII (1799), Baudin des Ardennes l'accusa à la tribune de la mort du ministre Lebrun, avec lequel il avait été lié. « Si » Barère, dit-il, n'avait jamais eu d'autre » tort que celui de l'inconvenance; s'il » s'était borné à mettre nos victoires en » épigrammes, on aurait pu l'assimiler » au marquis de Mascarille : mais un cliquetis d'esprit, mais des antithèses, » des calembourgs sur des échafauds! » ah! il n'y a plus de morale publique, » si de pareilles choses peuvent être tolérées; qu'il vive, mais qu'il vive oublié, et qu'il ne montre plus aux Français effrayés l'homme qui disait : *Les » aristocrates demandent du sang; eh » bien! ils auront celui des conspirateurs, des Marie-Antoinette et des Brissot*, etc... » (Rapport du 5 sept. 1793.) La révolution du 18 brumaire ayant fait cesser toutes ces récriminations de parti, Barère adressa au premier consul Buonaparte ses félicitations, et le pria de mettre fin à sa proscription. Bientôt après il fut compris dans l'arrêté qui rendait à leur patrie la plupart des proscrits du 18 fructidor. En janvier 1800 (nivôse an IX), il fut cité comme témoin dans le procès d'Aréna, Ceracchi et Demerville. Ce dernier, lui ayant rendu des services essentiels, avait fondé sur son témoignage des espérances qui furent déçues. Dès lors Barère était attaché à la police; et son ancien collègue Fouché lui avait confié la rédaction de plusieurs pamphlets. Il le chargea de la traduction des journaux anglais; et enfin Buonaparte, qui avait remarqué ses déclamations ampoulées contre les Anglais, lui donna à rédiger un journal intitulé le *Mémorial anti-britannique*. Le seul nom de Barère fut un obstacle au succès de cette feuille; et son existence fut de peu de durée. Barère concourut aussi, dans le même temps, à la rédaction du *Moniteur*. Le collége électoral des Hautes-Pyrénées l'ayant désigné, en 1805, pour candidat au corps législatif, il ne put obtenir aucune voix au sénat; et il continua à faire des journaux, des rapports et des pamphlets pour la police impériale, jusqu'à ce que la révolution du 20 mars 1815 vînt le replacer encore une fois sur la scène. Il publia dans le mois de mai, au moment des assemblées électorales, une traduction de l'anglais de Brooke, intitulée : *Théorie de la constitution de la Grande-Bretagne*, ou *de ses trois pouvoirs séparés et réunis*, précédée d'un examen des constitutions qui se sont succédé en France depuis 1791 jusqu'en 1814. Le traducteur n'a pas jugé à propos de dire que ce qu'il a tout simplement intitulé *Théorie*, n'est autre chose qu'une digression politique qui se trouve dans *le Fou de qualité*, roman original composé en effet par Henri Brooke, mais dont Barère n'a pas même toujours entendu le texte. Au titre de cette brochure, il rappelait ainsi ses honneurs : *Député des communes aux états-généraux*, *à l'assemblée constituante*, *et du peuple français à la Convention*, *membre du collége électoral du département des Hautes-Pyrénées*. Il fut nommé, dans le courant du même mois, membre de la chambre des représentants par son département, et

fit paraître alors une brochure intitulée : *Considérations sur la chambre des pairs ou sur la chambre des représentants héréditaires*. Barère trouva encore dans cette assemblée un grand nombre de ses collègues de la Convention nationale ; et quand elle forma son bureau, il obtint une voix pour la présidence, et treize pour la vice-présidence : le comte Lanjuinais eut la majorité. Le 16 juin, lors de la discussion sur les règles et les formalités à suivre dans les communications de la chambre avec le pouvoir exécutif, il jeta un grand jour sur la question, en invoquant l'exemple de ce qui s'était passé en France et en Angleterre depuis Necker jusqu'à lord Castlereagh ; et il conclut en disant qu'il n'y aurait plus de responsabilité, si les ministres à départements pouvaient, pour les communications à la chambre, se faire remplacer par des ministres d'état, qui ne sont pas responsables, et qui ne peuvent d'ailleurs donner les éclaircissements nécessaires. Le lendemain, après la lecture du rapport du ministre de la police, il s'opposa à l'ordre du jour sur la création d'une commission spéciale chargée de proposer des mesures contre les ennemis du gouvernement. Il s'attacha à faire sentir de quelle importance ce projet devait être pour assurer l'initiative à la chambre des représentants. « Nous sommes arrivés au grand principe du système représentatif, dit-il. » Félicitons-nous de ce que cette initiative, qui paraissait si entravée, reçoit aujourd'hui, par le malheur des temps, un accroissement de constitutionnalité : remercions-en les circonstances. » Une satisfaction si déplacée excita de violents murmures. Barère prononça un discours fort remarquable pour appuyer la proposition de Garat tendant à une déclaration des droits de la nation. « La France a eu, dit-il, sept » constitutions en vingt-cinq ans : les trois » premières, celles de 1791, 1793 et 1795, » sont les seules qui aient été *armées* d'une » déclaration des droits, type et base essentielle de l'organisation constitutionnelle ; je dis *armées*, car une constitution n'est guère qu'un réglement. La » déclaration de M. Garat a quelques » rapports avec celle proposée à l'assemblée constituante par M. La Fayette, » si ce n'est que celle-ci est moins développée. La déclaration de 1793 était » trop spartiate, pour une nation aussi » immense, aussi éclairée que la nôtre. » Celle de 1795 fut précédée par une » déclaration des droits et des devoirs ; » elle ressemblait trop à une série de » principes moraux. » Barère conclut à ce que la déclaration proposée par Garat fût renvoyée à la commission de constitution, et que, pour la rendre complète, la liberté des religions et la conservation du jury y fussent stipulées. La chambre adopta cette motion, et adjoignit Barère à la commission. Le lendemain, il prit beaucoup de part à la discussion qui eut lieu sur cette proposition, vota pour que la sanction des lois fût également attribuée aux trois branches de la puissance législative, et se prononça ensuite fortement pour la liberté de la presse : « La liberté de la » presse, s'écria-t-il, est mère de toutes » les libertés. Qu'on nous ôte toutes les » libertés, disent les Anglais, et qu'on » nous laisse seulement celle de la presse, » avant six mois tous nos droits seront » reconquis. » Puis il proposa ces dispositions : « La liberté de la presse est » inviolable : nul écrit ne peut être soumis à aucune censure préalable. Les » abus assez graves pour être qualifiés de » délits et de crimes seront réprimés, » suivant les différents degrés de gravité. Les peines dont la sévérité sera » ainsi graduée, seront appliquées par » jugement de juré. » Cet article fut adopté. Quelques instants après, lorsque l'on eut fait lecture à la chambre, de la proclamation de la commission de gouvernement du 5 juillet, dans laquelle, en annonçant que le sort de Paris était réglé par une convention, on faisait implicitement entendre aux Français que la seule voie de salut était de se soumettre au Roi, Barère monta à la tribune, et dit : « Le sort de la capitale est réglé ; il » faut aussi régler le sort de la représentation nationale. » Puis, sans autre préambule, il proposa de placer les représentants ainsi que les pairs sous la sauvegarde de tous les citoyens, et particulièrement de la garde nationale de Paris. « Tout acte de violence pour les dissoudre, dit-il, ou pour gêner leurs délibérations, sera déclaré attentat contre » la souveraineté du peuple. Ils en appellent d'avance à l'armée et aux départements fidèles. Tout gouvernement, » tout prince qui prétendrait établir son

» autorité sans la participation de la » chambre des représentants, est déclaré » anti-national; la représentation natio- » nale changera de lieu de résidence; » dès lors toutes les contributions et les » impôts cesseront d'être perçus, et il » sera fait un appel au courage de tous » les Français. » Cette dernière disposition fut généralement improuvée : néanmoins le projet fut renvoyé à une commission dont Barère fit partie. Le rapport fut fait séance tenante, et une grande partie des articles proposés fut adoptée. Le 6, Barère demanda qu'à la section première du chapitre III du projet de constitution (art. 10), le mot de *Représentation nationale*, au lieu de *Gouvernement*, fût consacré. « C'est le lien, dit-il, le *nodus* » de tous les pouvoirs. En Angleterre, le » grand représentant se compose du roi, » des pairs, des communes. Personne » n'est représentant; mais les trois pou- » voirs composent la représentation na- » tionale. Le prince est inamovible; les » pairs sont un pouvoir médiat, parce » qu'ils tirent leur origine du prince; les » représentants sont un pouvoir immé- » diat. Ce sont ces principes qu'il im- » porte de consacrer, ceux auxquels » l'Angleterre doit la stabilité de son » gouvernement. » L'opinion de Barère fut prise en considération. Dans la même séance, il appuya une proposition tendant à interdire l'érection de monuments publics en l'honneur d'un monarque vivant. (*V.* Bollet.) « S'il y » eut un monarque à l'égard duquel on » a prodigué la flatterie des monuments, » dit-il, c'est Louis XIV, et il en a coû- » té cher à la France. Rappelons-nous » cependant que les états de Languedoc » refusèrent de céder au torrent. Ils at- » tendirent la mort de ce prince pour » lui élever un monument, avec cette ins- » cription sublime : *Ludovico Magno* » *post mortem.* » A la séance du 7, lors de la discussion de l'acte constitutionnel, il dit, au sujet de l'hérédité de la pairie : « J'ai fait, il y a peu de temps, une » *Utopie* où j'ai prouvé l'utilité des pairs » héréditaires. Je m'y suis demandé : Une » institution *viagère* peut-elle avoir au- » tant de force qu'une institution *héréditaire?* La réponse était facile : les par- » lements ont prouvé pour l'hérédité; ils » faisaient par instinct de famille, a dit » Montesquieu, ce qu'ils n'auraient pas » fait par vertu. Ce sont eux qui ont » résisté au despotisme et amené les » états-généraux. Le sénat a prouvé pour » l'hérédité : en abandonnant les plus » chers intérêts de la nation, il a démon- » tré combien son institution était fausse » et insuffisante. Mais les circonstances » ne sont plus les mêmes. Vous venez » d'abolir toute noblesse; ce serait la res- » susciter que de rendre héréditaire la » pairie, dont la dénomination elle-même » est féodale. » Barère fut compris dans l'ordonnance du 24 juillet 1815, et obligé, par l'ordonnance du 9 janvier 1816, de sortir du royaume le 25 février suivant. Indépendamment des ouvrages déjà cités, on a de lui : I. *Esprit des séances des états-généraux*, 1789, in-8°. II. *Motions sur les biens ecclésiastiques*, 1789, in-8°. III. *Opinion sur le jugement de Louis XVI*, 1792, in-8°. IV. *Apologie*, 1795, in-8°. V. *Réponse à Dubois-Crancé*, 1795, in 8°. VI. *La Pensée du gouvernement*, 1797, in-8°. VII. *Réponse d'un républicain français au libelle de sir Fr. d'Yvernois, contre le premier consul*, 1801, in-8°. VIII. *Les beautés poétiques d'Ed. Young*, trad. en français, avec le texte anglais en regard, et une notice sur Young par J. Evans, 1804, in-8°.; traduction littérale quelquefois inintelligible. IX. *Les veillées du Tasse*, 1804, in-12. X. *Les Anglais au XIXe. siècle*, 1804, in-12. XI. *Les chants de Tyrtée, trad. de l'italien en français*, 1805, in-8°.; 1806, in 12. La traduction italienne est de L. Lamberti. XII. *Éloges académiques*, 1806, in-8°. Ces éloges avaient été composés quelques années avant la révolution, pour concourir à des prix proposés par différentes académies de province; on y trouve ceux de Louis XII, de George d'Amboise, des Seguier, de J. J. Rousseau, de Montesquieu, etc. Deux ont été couronnés par l'académie de Montauban. L'auteur paraît avoir pris Thomas pour son modèle; il en a au moins tous les défauts, auxquels il ajouta par la suite le néologisme le plus ridicule. XIII. *Cinq nouvelles athéniennes, sybarites et italiennes, traduites de l'italien de F. Pepe*, 1808, 2 vol. in-18. XIV. *La vie de Cléopâtre, trad. de l'italien de J. Landi*, 1808, in-18. XV. *Voyage de Pluton en Italie, trad. de l'italien*, 1807, 3 vol. in-8°. XVI. *Esprit de Mme Necker*, extrait des *Cinq volumes de mélanges*, 1808,

in-8°. XVII. *Géo-chronologie de l'Europe, trad. de l'anglais*, 1810, in-8°. XVIII. *Nouveau Voyage en Turquie, par Griffits*, trad. de l'anglais, 1812, in-8°. XIX. *Histoire des révolutions de Naples, depuis 1789 jusqu'en 1806*, in-8°. XX. *La liberté des mers, ou le gouvernement anglais dévoilé*, 1798, 3 vol. in-8°. XXI. *Montesquieu peint d'après ses ouvrages*, 1797, in-8°. XXII. *Essai sur le gouvernement de Rome*, traduit de l'anglais de W. Moyle, 1802, in-8°. XXIII. (Avec Madgett) *Lettres politiques, commerciales et littéraires sur l'Inde, par Taylor*, traduites de l'anglais, 1801, in-8°. XXIV. *Les époques de la nation française et les quatre dynasties*, 1815, in-8°. D et Y.

BARÈRE (JEAN-PIERRE), de la même famille que le précédent, né le 27 janvier 1758, à Tarbes, où il était domicilié avant la révolution, et gradué en droit-canon, fut depuis électeur de ce département à diverses époques, et exerça successivement les fonctions de président du bureau de conciliation, de grand-juré, et de membre du conseil des cinq cents. Nommé en l'an VIII (1800), par le premier consul, membre du conseil général de la commune, il fut, trois ans après, conseiller de préfecture, et présenté pour le corps législatif, en l'an XIII, par le département des Hautes-Pyrénées ; mais il n'y fut pas admis. M. Jean Barère était, en 1815, vice-président du tribunal de première instance à Tarbes. Y.

BARHAM (CHARLES MIDDLETON, aujourd'hui lord) est né en Ecosse en 1736. Son père était receveur du port de Dundée. Après avoir terminé son éducation, Charles Middleton entra dans la marine, et fut promu au grade de lieutenant, en 1758. Il monta successivement de grade en grade, fut fait vice-amiral en 1793, et amiral en 1795. En avril 1805, il succéda à lord Melville, dont il était l'ami, dans la place de premier lord de l'amirauté. Lors du changement de ministre, lord Barham se retira des affaires dans sa belle maison de Teston, à deux milles de Maidstone, dans le comté de Kent. — BARHAM, membre de la chambre des communes, présenta, dans la séance du 19 avril 1815, un bill tendant à empêcher toute personne, née sujet d'Angleterre, ou y résidant, d'avancer des capitaux pour le commerce des esclaves, ou de le favoriser de toute autre manière. — BARHAM (Joseph-Forster), riche propriétaire des Indes-Occidentales, et membre du parlement d'Angleterre, y fut élu, pour la première fois, en 1796, par le bourg de Stockbridge, qui, depuis, n'a pas cessé de le réélire. Il a épousé lady Caroline Tufton, sœur du comte de Thanet, et a publié : *Considérations sur l'acte pour maintenir la prohibition de l'usage du blé dans les distilleries*, in-8°. R.

BARING, membre de la chambre des communes d'Angleterre, s'éleva fortement, en février 1815, contre l'adoption de la loi qui avait pour objet de nouvelles restrictions à l'importation des grains. L'assemblée des négociants de Londres lui vota des remercîments pour sa constante opposition à cette mesure, qui excitait les alarmes de toute la cité. Le 25 mai, M. Baring vota pour la guerre contre Buonaparte, et, peu après, pour le subside de cinq millions sterling, que le ministère demandait pour soutenir cette guerre. Il était au nombre de ceux qui préparèrent les listes de l'emprunt qui eut lieu au mois de juin 1815. Dans la séance du 12, il s'éleva contre l'acquisition des colonies hollandaises faites par l'Angleterre, moyennant 5 millions; et il dit à cette occasion : « Le congrès » de Vienne étant mécontent de sa part de » dépouilles, la Grande-Bretagne a sup- » pléé à tout par son or. » Le 20 mars 1816, il répondit aux objections que le chancelier de l'échiquier avait faites contre un emprunt, et repoussa l'accusation dirigée contre lui et les autres capitalistes de Londres, de ne desirer cet emprunt que par des vues intéressées. Y.

BARON (l'aîné) était avocat à Reims lorsque le tiers-état de cette sénéchaussée le nomma, en 1789, son député aux états-généraux. Il ne s'y fit point remarquer, et devint juge à Reims après la session de l'assemblée. Député de la Marne au conseil des anciens en 1799, il entra au corps législatif qui fut organisé après le 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), et il en sortit en l'an X (1802) : en 1805, il était magistrat de sûreté à Reims. Il fut ensuite président de la cour de justice criminelle du département de la Marne, et enfin, en 1810, conseiller en la cour d'appel de Paris. — BARON, conseiller à la cour royale de Nîmes, était malade depuis un mois à Saint Gilles sa patrie, lors du re-

tour de Buonaparte en mars 1815. Son dévouement à la maison de Bourbon lui avait inspiré un vœu religieux, dans l'espoir que MADAME duchesse d'Angoulême donnerait un prince à la France. La garde urbaine de Nîmes vit en lui un conspirateur : sa maison fut pillée ; on l'arracha de son lit, et on le traîna dans les prisons de Nîmes, à travers une populace furieuse, qui l'accabla d'imprécations en lançant des pierres sur sa voiture, où sa fille, Mme. Trinquelaygue, lui faisait un rempart de son corps. L.

BARON (Le chevalier) fut officier de dragons, et ensuite adjudant-commandant. Amputé par suite d'une blessure reçue sur le champ de bataille, il était dans ses foyers lors du retour de Buonaparte de l'île d'Elbe, et fut nommé commandant supérieur de Vitri-le-Français. Renfermé dans cette ville bâtie en bois, et dont les fortifications n'étaient pas terminées, et se trouvant à la tête d'une garnison qui ne s'éleva jamais à plus de 400 hommes, il soutint un blocus d'un mois, et ne consentit que par les ordres du Roi, à y laisser entrer, à la fin de juillet, une division russe, commandée par le comte de Diebitz. Alors, environ 60 hommes se rendirent, accompagnés d'officiers russes, à Metz, avec les honneurs de la guerre. M. Baron eut à lutter, pendant le blocus, contre les Russes, à qui il fallait dissimuler la faiblesse de la garnison, et contre les soldats révoltés, qui, réunis à la populace, attaquèrent, le 18 juillet 1815, les maisons du général d'Arancey et de M. de Montender, où le drapeau blanc avait été arboré. La garde nationale de Vitri lui décerna une épée en témoignage de sa reconnaissance : il fut nommé par le Roi officier de la Légion-d'honneur, et il jouit maintenant de sa retraite à Strasbourg. A.

BAROUD (CLAUDE-ODILLE-JOSEPH), ancien avocat, né à Lyon vers 1755, est propriétaire et habitant de cette ville. Il était, avant la révolution, fort lié avec M. de Calonne, et il fut long-temps en crédit auprès de tous les financiers de ce temps-là. Ce fut lui qui rédigea, en 1798, un mémoire célèbre contre le banquier Barrillon (*Voy.* BARRILLON). Il a publié : I. *Observations en faveur des acquéreurs de biens d'émigrés, et des émigrés eux-mêmes*, Paris, 1814 ; 2e. édition, Lyon, 1816. II. *Adresse des contribuables aux créanciers de l'arriéré*, Lyon, 1816, in-4°. M. Baroud a avancé, dans le premier ouvrage, qu'au moyen d'une rente de 12,000,000 francs, inscrite au grand-livre, l'état dédommagerait tous les émigrés. Il est encore auteur de plusieurs écrits pseudonymes publiés en 1814 et 1816 sur les finances, et de différents Mémoires, notamment en 1812 pour le sieur Sévestre, en revendication, au profit de l'état, d'environ 20 mille arpents de bois, et en 1813 pour Michel jeune, contre Reynier, Boissière et Guille. D.

BARRAIRON (FRANÇOIS-MARIE-LOUIS), né à Gourdon le 10 juin 1746, était, avant 1789, chef de division à l'administration des domaines. Il obtint, en 1790, de Louis XVI, l'emploi d'administrateur-général des domaines ; et depuis il fut administrateur de l'enregistrement et des domaines jusqu'au retour de Louis XVIII, ne paraissant occupé que de ses fonctions, et restant étranger aux différents partis. Il conserva son emploi sous le gouvernement royal en 1814 ; et peu de temps après son second retour, le Roi nomma M. Barrairon, provisoirement, le 16 juillet 1815, et définitivement, le 24 août suivant, directeur-général de l'administration des domaines et de l'enregistrement, et enfin conseiller-d'état honoraire, le 1er. janvier 1816. M. Barrairon avait été élu, en 1804, candidat au corps législatif, par le département du Lot, arrondissement de Gourdon, et, en 1812, candidat au sénat-conservateur par le département d'Indre-et-Loire. En octobre 1816, il fut élu membre de la chambre des députés par le département du Lot ; et il a voté dans cette assemblée avec la majorité. A.

BARRAL (Le comte LOUIS-MATHIAS DE) (1), né à Grenoble, le 20 avril 1746, d'une famille du parlement, fut coadjuteur de l'évêque de Troyes, son oncle, qui lui céda son évêché, en 1791, à l'approche de l'époque où le serment de la constitution civile du clergé allait être exigé. M. de Barral neveu refusa ce serment, fut exclu de son siége, et fit, à ce sujet, une instruction pastorale. En 1792, il passa en Suisse, et de là en Angleterre, où il vécut des secours que le gouvernement anglais donnait aux Français réfugiés. M. de Barral regarda l'élévation de

(1) M. de Barral vient de mourir au moment où cet article est sous presse (mai 1816).

Buonaparte comme une occasion favorable pour rentrer en France; et afin de se concilier d'abord la bienveillance du premier consul, il écrivit aux prêtres de Troyes pour les engager à ne pas lui refuser la promesse de fidélité qu'il leur demandait. Ensuite il publia à Londres même (septembre 1800), un écrit de cent-vingt pages dans la même intention, mais avec la précaution de ne pas y mettre son nom. Ce ne fut cependant pas un secret dans la réimpression qui s'en fit aussitôt à Paris, sous ce titre : *Sentiment de M. l'évêque de Troyes, résidant à Londres, sur la légitimité de la fidélité, ou Réponse à un écrit intitulé, Véritable état de la question de la promesse de fidélité à la constitution, demandée aux prêtres*, à Paris, 1800, chez Leclère, libraire. Ce prélat ne tarda pas à se rendre en France, où le consul Buonaparte l'accueillit avec distinction, et l'envoya, à l'époque du concordat, dans le diocèse de Poitiers, pour y gagner les prêtres opposés à la promesse de fidélité. Il le nomma, en 1802, à l'évêché de Meaux. Ensuite il lui conféra (1805) l'archevêché de Tours. D'un autre côté, il l'avait fait aumônier de la princesse Murat, et il le nomma premier aumônier de l'impératrice Joséphine, à laquelle M. de Barral devint si agréable, par son esprit et ses manières affables, qu'elle ne parlait jamais de son aumônier qu'avec les plus grands éloges. M. de Barral publia, à l'occasion de la bataille d'Austerlitz, un mandement où il représenta Napoléon Buonaparte comme un être envoyé de Dieu sur la terre pour le bonheur des hommes. Après avoir vanté les vertus et la piété de l'empereur, il s'écriait : « O journée d'Austerlitz! plaines de la Moravie, vous serez célèbres » dans les races futures par le souvenir et » les triomphes de nos armées, par la » modération du vainqueur ! Puissiez- » vous l'être encore davantage comme » l'époque et le théâtre d'une paix glo- » rieuse, qui ne laisse à Napoléon d'au- » tre soin que celui de notre repos, de » notre bonheur ! » M. de Barral fut nommé sénateur le 19 mai 1806, grand-croix de l'ordre de la Réunion le 3 avril 1813, et, par le Roi, pair de France le 4 juin 1814. Dans le même temps, l'ex-impératrice Joséphine étant morte, il en prononça l'oraison funèbre, qu'il fit imprimer sous ce titre : *Discours prononcé par M. l'archevêque de Tours dans l'église paroissiale de Ruelles, aux obsèques de S. M. l'impératrice Joséphine, le 2 juin 1814*. Il publia la même année, sous le titre de *Fragments relatifs à l'histoire ecclésiastique du XIXe. siècle*, c'est-à-dire au règne de Buonaparte, un vol. in-8o., où il inséra, mais avec des changements essentiels, les pièces des conférences particulières du conseil de conscience de Buonaparte, présidé par le cardinal Fesch, à l'époque du concile de 1811. Les altérations furent indiquées avec les variantes dans le volume de la *Politique chrétienne* de 1815, qui présente sur deux colonnes la version des fragments, et celle d'un manuscrit copié dans le temps sur l'original dans le cabinet même du cardinal Fesch. Lors du retour de Buonaparte en 1815, M. l'archevêque de Tours s'empressa de lui offrir ses hommages; et le 1er. juin 1815, il célébra la messe qui fut dite au Champ-de-Mai; le lendemain, il fut nommé membre de la chambre des pairs, et assista très régulièrement aux séances, sans cependant jamais paraître à la tribune : le 26, il fut nommé membre de la commission qui fut chargée de faire un rapport sur le projet de loi relatif aux mesures de sûreté générale, et il adopta, sans restriction, ce projet révolutionnaire. M. de Barral a publié, en 1816, une justification de sa conduite politique, dans une brochure in-8o. Il avance que les pères de l'Église se sont mis en rapport avec plusieurs tyrans du Bas-Empire, les ont loués et servis dans l'intérêt de leurs ouailles, et cite notamment, à cette occasion, Saint-Ambroise. Il cite aussi l'histoire d'Angleterre, pour prouver qu'il est sage de ne point comprendre les magistrats civils et les ecclésiastiques dans les réformes qu'on croit nécessitées par les changements de gouvernement; et il avance que, si la doctrine contraire est bonne, elle est au moins nouvelle. Il conclut en déclarant qu'il se trouve, par la demande qu'on lui a faite de sa démission de pair, trop déconsidéré pour occuper davantage un siége archiépiscopal, dont il s'est démis. Au moment où cet article était terminé, M. de Barral est mort subitement à Paris d'une attaque d'apoplexie le 7 juin 1816. — BARRAL (Charles-Antoine DE), ancien capitaine d'infanterie, est né à Grenoble, le 29 juin 1772, de la

seconde branche de cette famille. Il fut nommé par Buonaparte chevalier de la Légion-d'honneur. * D.

BARRAS (PAUL-FRANÇOIS-JEAN-NICOLAS, comte DE), lieutenant-général, naquit à Fohempoux en Provence, le 20 juin 1755, de la famille des Barras, si ancienne qu'on disait proverbialement dans le pays : « Nobles comme les Barras, » aussi anciens que les rochers de Pro- » vence. » Il commença sa carrière militaire, en qualité de sous-lieutenant, au régiment de Languedoc, où il resta jusqu'en 1775 : ayant fait, à cette époque, un voyage à l'Ile-de-France, dont un de ses parents était gouverneur, il passa dans le régiment de Pondichéri, et faillit périr en se rendant à la côte de Coromandel. Le vaisseau, assailli par une tempête, donna contre des écueils, et tout l'équipage s'abandonnait au désespoir. Barras tira les matelots de leur stupeur ; et ayant construit un radeau, ils atteignirent une île habitée par des sauvages. Un mois après, il fut secouru et transporté avec ses compagnons à Pondichéri. Lorsque cette ville se fut rendue, il servit sur l'escadre de M. de Suffren et au cap de Bonne-Espérance. De retour en France avec le grade de capitaine, Barras se livra à son penchant pour le jeu et pour les femmes ; ce qui dérangea sa fortune. La révolution arriva alors : dès 1789, il se prononça contre la cour, et figura dans les assemblées bailliagères du tiers-état, tandis que son frère siégeait dans celles de la noblesse. Le 14 juillet, il prit part à l'attaque de la Bastille, et, le 10 août 1792, à celle des Tuileries. Appelé comme témoin, lors des poursuites que fit le Châtelet sur les journées des 5 et 6 octobre, il déposa « qu'ayant en- » tendu, le 5, trois personnes dire des » horreurs du Roi et de la Reine, il avait » voulu leur représenter l'innocence du » Roi ; mais qu'ayant été mal reçu, il » s'était éloigné en frémissant d'horreur. » En août 1792, il fut nommé juré de la haute-cour d'Orléans, et, comme tel, prononça sur le sort du malheureux Dubry. Elu, en septembre, député du département du Var à la Convention nationale, il y vota la mort de Louis XVI, se déclara contre l'appel au peuple et contre le sursis. En octobre 1793, il fut envoyé dans le Midi avec Ricord et Fréron, et se montra, à Marseille, un peu moins violent que ce dernier. S'étant porté vers Toulon, au moment où cette ville venait de se livrer aux Anglais, il courut les plus grands dangers. Après avoir échappé, en combattant, à des gens qui attaquèrent sa voiture à Pignan, il s'embarqua à St.-Tropez, arriva dans la nuit à Nice, et arrêta, au milieu de son armée, le général Brunet, qu'il accusa d'avoir été l'auteur secret de la reddition de Toulon. Il suivit toutes les opérations du siége de cette place, et tira ensuite une vengeance terrible de ses habitans. (*Voy.* FRÉRON, dans la *Biographie univers.*) Barras écrivit alors à la Convention « que les seuls honnêtes » gens qu'il eût trouvés à Toulon, étaient » les galériens. » Et il ajouta, « tout ce » qui est étranger est fait prisonnier, » tout ce qui est Français est fusillé ; » la justice nationale s'exerce journelle- » ment. » Sa réputation patriotique était si bien établie dans le Midi, que, seul avec Fréron, il fut nominativement excepté des plaintes portées aux Jacobins, par quatre cents sociétés populaires de ces contrées, contre tous les représentants qui y avaient été en mission : mais il déplut à Robespierre, qui, après son retour à Paris, eut trois fois l'intention de le faire arrêter. Le caractère de Barras, la menace qu'il fit de repousser la force par la force, retinrent Robespierre, qui résolut de l'envelopper dans la grande proscription qu'il méditait. Barras alors se joignit aux membres des comités, qui, se voyant près de périr, tentèrent un effort pour renverser leur oppresseur. Ce fut ainsi que Barras devint un des principaux acteurs du 9 thermidor an II (27 juillet 1794). Il fut nommé commandant de la force armée qui repoussa les troupes d'Henriot, et s'empara de Robespierre : ce fut lui qui rendit compte à la Convention des événements de cette journée mémorable. Le lendemain, il se démit du commandement, et fut élu secrétaire peu de jours après. Le 23 septembre, il dénonça Moïse Bayle et Granet, comme auteurs des troubles du Midi, et les accusa, en outre, d'avoir été les ennemis de Marat : c'était alors un crime que Barras lui-même devait bientôt partager. Inculpé, à son tour, par Granet et Escudier, comme dilapidateur, il fut justifié par un décret. Nommé, en novembre 1795, au comité de sûreté générale, il se jeta tout-à-fait dans le parti de la réaction contre les *Montagnards*. En

janvier 1795, il se prononça contre les émigrés du Haut et Bas Rhin, en faveur desquels Bentabolle réclamait, et il invoqua la question préalable sur la radiation de Levrault de Strasbourg. Peu de jours après, il provoqua la célébration de l'anniversaire du supplice de Louis XVI; et pour intéresser le peuple à cette fête, il fit décréter la remise aux indigents des effets engagés au Mont-de-Piété. Le 4 février, il fut élu président : le 12 germinal (1er. avril), lorsque la Convention se trouva assiégée par le peuple des faubourgs, qui vint lui demander du pain et la constitution de 1793, Barras fit décréter que Paris était en état de siége, et donner le commandement des troupes à Pichegru, auquel il fut adjoint. Le 1er. prairial suivant (20 mai), Barras fut encore investi du commandement de la force armée. Il triompha une seconde fois, et il acheva la défaite du parti montaguard. Barras fut ensuite chargé de différentes missions pour l'approvisionnement de Paris. La réélection des deux tiers des conventionnels pour le corps législatif, étant venue amener de nouveaux troubles, et les colonnes sectionnaires de Paris ayant marché contre la Convention le 13 vendémiaire (5 octobre 1795), Barras, qui avait signalé ce mouvement comme dirigé par le parti royaliste, fut de nouveau chargé de commander les troupes de la Convention, et le bataillon de jacobins venu à sa défense : ce fut dans cette circonstance, qu'il appela auprès de lui un jeune officier d'artillerie nommé Buonaparte, et qu'il chargea cet officier, qui déjà avait mitraillé sous ses ordres les habitants de Toulon, de traiter les Parisiens de la même manière. On le vit même, dans son rapport, attribuer tous les honneurs de la victoire à ce jeune Corse, et obtenir pour lui le commandement de l'armée de l'intérieur. De tels services firent nommer Barras l'un des cinq directeurs. Devenu ainsi l'un des chefs du gouvernement français, il parut d'abord s'occuper beaucoup plus de ses plaisirs que des affaires; mais il sut, par sa fermeté, conserver un grand ascendant sur ses collègues. On a dit que c'était à lui que Buonaparte devait sa nomination au commandement de l'armée d'Italie; mais Carnot, dans ses Mémoires, a revendiqué cet honneur : cependant personne n'ignore que Buonaparte venait d'épouser la veuve du général Beauharnais, qui, depuis long-temps, vivait dans une grande intimité avec Barras; et l'on dit alors généralement que cette dame avait eu pour dot le commandement de l'armée d'Italie. Quoi qu'il en soit, Barras, sentant que le militaire donnerait, à celui qui serait chargé de le diriger, une prépondérance assurée, parvint à enlever à Carnot le portefeuille de la guerre. Ce fut-là ce qui les brouilla, et ce qui fit un instant pencher ce dernier du côté des conseils, dans le sein desquels il s'était formé un parti pour borner la puissance directoriale, et surtout celle de Barras. Le 21 janvier 1797, ce dernier fut chargé, comme président du pouvoir exécutif, de prononcer le discours d'apparat à la solennité de l'anniversaire du supplice de Louis XVI. Voici les passages les plus remarquables de ce discours, que Barras prononça sur l'autel même de l'église de Notre-Dame, transformée en temple révolutionnaire : « Ce jour, à jamais mémorable dans les » fastes de la république, ne peut rassembler le peuple français sans rappeler à son souvenir l'époque la plus » grande et la plus majestueuse de son » histoire : mais ce n'est pas seulement » de la chute du trône, et de la juste » punition d'un tyran parjure, dont le » retour solennel de cette fête entretiendra la postérité; elle lui retracera encore les causes si légitimes, les motifs » si purs, la volonté si prononcée, et le » besoin si unanimement senti de notre » glorieuse révolution : en ce jour auguste, la postérité impartiale récapitulera tous les maux que les rois ont » faits au monde; et pénétrée des horreurs du despotisme, goûtant le charme et les douceurs de la liberté, elle » bénira les mortels courageux qui ont » osé concevoir et exécuter une entreprise si périlleuse et si salutaire au » peuple français. » Barras devint alors l'objet des sarcasmes et des diatribes du parti *Clichien*; il en fut irrité, et fit tomber son ressentiment sur l'abbé Poncelin. Ce journaliste, entraîné au Luxembourg par des agents de police, y fut cruellement fustigé par les aides-de-camp du directeur. Cette vengeance redoubla les cris contre Barras; Fiévée, rédacteur de la *Gazette de France*, dont Poncelin était propriétaire, se porta accusateur de cet attentat. Une plainte contre le directoire fut rendue chez le juge-de-

paix de la section du Luxembourg; mais Poncelin, calmé ou intimidé, arrêta lui-même la poursuite de cette affaire. Bientôt après, Villot, arguant de la déclaration faite au Châtelet, en 1790, où Barras s'était dit âgé de trente-trois ans, prétendit qu'il n'avait pas l'âge requis pour être directeur. Barras prouva le contraire, par un acte de naissance. Ces divisions ne pouvaient se terminer que par la chute de l'un des deux partis: celui des conseils succomba, dans la journée du 18 fructidor an V (4 septembre 1797), dont Barras fut un des principaux auteurs. Ses collègues voulurent faire périr tous les vaincus; il les détermina à s'en tenir à la déportation. Depuis ce moment, il régna en maître, jusqu'au 30 prairial an VII (18 juin 1799), où Sieyes, soutenu par un parti puissant, étant arrivé au directoire, Barras vint d'abord à bout de lui en imposer par sa fermeté, et resta assis à ses côtés, tandis que Merlin de Douai, Treilhard et Larevellière-Lepeaux se virent forcés de donner leur démission. Néanmoins il fut aisé de voir qu'ayant résisté à ce mouvement, mais ne l'ayant pas fait, Barras perdait beaucoup de sa puissance. On sait aujourd'hui que Barras avait alors des entrevues avec des agents de la maison de Bourbon. Ce fut David Monnier qui servit d'intermédiaire à Barras dans la négociation qui fut entamée à cette époque. Barras l'avait envoyé en Allemagne; mais, comme il n'osait espérer que le Roi lui pardonnerait sa conduite révolutionnaire, il n'avait pu donner à cet émissaire aucune espèce d'instruction positive. Monnier négocia donc en faveur de Barras, sans que celui-ci eût connaissance d'aucune des clauses de la négociation; et ce fut ainsi que Monnier stipula que Barras *consentait à rétablir la monarchie en France*, à condition que le roi Louis XVIII lui accorderait *sûreté* et *indemnité*; « *Sûreté*, c'est-à-» dire, l'entier oubli de sa conduite ré-» volutionnaire, l'engagement sacré du » Roi d'annuller par son pouvoir souve-» rain toutes recherches à cet égard. » *Indemnité*, c'est-à-dire, une somme » au moins équivalente à celle que pour-» raient lui valoir deux années qu'il de-» vait passer au directoire, somme qu'il » évaluait à douze millions de liv. tour-» nois, y compris les deux millions qu'il » devait distribuer entre ses coopéra-» teurs. » Sa Majesté voulut bien, en cette occasion, accorder des lettres-patentes, qui furent transmises à Barras par le chevalier Tropès-de-Guerin, et échangées contre l'engagement souscrit par ce directeur, pour le rétablissement de la monarchie. Barras prit alors des mesures pour rappeler en France les Bourbons. Le 29 vendémiaire, dix-neuf jours avant le 18 brumaire, il se croyait assuré du succès; mais ce grand dessein échoua, et par le trop de confiance de Barras, et par les lenteurs qu'occasionna dans l'exécution un des agents du Roi, qui, afin de se rendre nécessaire, éleva des contestations sur les pouvoirs que Sa Majesté avait donnés au duc de Fleury pour négocier cette affaire. Buonaparte était alors en Égypte. Instruit par son frère Lucien de ce qui se passait en Europe, il déserta son armée, et vint à Paris. Barras, qui crut voir dans Buonaparte un jeune protégé heureux de lui prouver sa reconnaissance, le mit dans la confidence de ses projets, et lui donna la direction de la force armée nécessaire pour les exécuter. Mais Sieyes, de son côté, travaillait à une révolution, pour une cause qui n'était pas celle du Roi légitime, et Buonaparte, qui avait promis à Barras de concourir au rétablissement de la monarchie, travaillait en secret pour lui-même. Le 18 brumaire arriva, et, en causant l'élévation de Buonaparte, renversa les desseins et la fortune de Barras. Ce directeur, accoutumé aux vicissitudes révolutionnaires, supporta avec résolution sa chute inopinée. Le second jour de cette grande révolution, Barras et ses collègues étaient réunis au palais du Luxembourg, et personne ne pouvait parvenir auprès d'eux; Mme. Tallien parvint enfin jusqu'à Barras, croyant être la première à lui faire connaître la catastrophe qui détruisait son pouvoir. Le directeur, haussant les épaules, lui répondit avec calme: « *Que » voulez-vous? ce b...... là nous a » mis dedans.* » Le jour même, Barras adressa au corps législatif une lettre dans laquelle on peut entrevoir des regrets, à travers les assurances d'adhésion à des événements auxquels dès-lors il ne pouvait plus s'opposer. « Engagé dans » les affaires publiques, disait-il, uni-» quement par ma passion pour la liber-» té, je n'ai consenti à accepter la pre-» mière magistrature de l'État, que pour

» la soutenir dans les périls par mon dévouement; pour prévenir des atteintes » de ses ennemis, les patriotes compromis dans sa cause, et pour assurer aux » défenseurs de la patrie les soins particuliers qui ne pouvaient leur être » plus constamment donnés que par un » citoyen anciennement témoin de leurs » vertus héroïques, et toujours touché » de leurs besoins. La gloire qui accompagne le retour du guerrier illustre à » qui j'ai eu le bonheur d'ouvrir le chemin de la gloire, les marques éclatantes de confiance que lui donne le » corps législatif, m'ont convaincu que, » quel que soit le poste où m'appelle désormais l'intérêt public, les périls de » la liberté sont surmontés, et les intérêts des armées garantis. Je rentre » avec joie dans les rangs des simples » citoyens: heureux, après tant d'orages, » de remettre entiers, et plus respectables que jamais, les destins de la république. » Barras demanda ensuite au consul Buonaparte, au nom de leur ancienne amitié et des nombreux services qu'il lui avait rendus, qu'il protégeât sa sortie de Paris. Celui-ci lui répondit en maître, que si, à l'instant, il ne se soumettait, il le ferait fusiller, comme agent des royalistes. Dès le même soir, un détachement de cavalerie escorta la voiture de l'ex-directeur jusqu'à Grosbois. Relégué dans cette terre, il se vit accusé tout-à-la-fois d'avoir voulu favoriser les Jacobins, servir les Bourbons et s'emparer de l'autorité suprême. Cependant, quelques jours après le 18 brumaire, Buonaparte desira de se rapprocher de lui, et de s'en faire un serviteur utile; mais l'ex-directeur ne voulut rien accepter, et refusa les propositions qui lui furent transmises par M. de Talleyrand, soit d'aller en ambassade aux Etats-Unis ou à Dresde, soit de voyager en Espagne où il devait être reçu avec distinction, ou d'aller commander l'armée de Saint-Domingue, ou enfin de suivre Buonaparte à l'armée d'Italie. Voyant qu'il ne pouvait trouver un prétexte honorable d'éloigner Barras, Buonaparte lui fit notifier la loi qui obligeait les militaires à se retirer à quarante lieues de la capitale. Barras vendit alors Grosbois, et il se retira à Bruxelles, où il conserva, pendant plusieurs années, un train de maison considérable. En l'an XIII (1805), il obtint la permission de résider dans le midi de la France. Là, par suite des dénonciations de Thibaudeau, préfet de Marseille, il se vit impliqué dans une prétendue conspiration ourdie, de concert avec les Anglais, dans le dessein de ramener les Bourbons. Barras fut exilé à Rome. C'est ainsi que, pendant quinze ans, Buonaparte ne cessa de persécuter celui de qui il tenait tout, et dont il avait reçu hospitalité et protection dans toutes les occasions. Le comte de Barras vint à Paris lors du retour du Roi, en 1814; et l'on a prétendu qu'avant le mois de mars 1815, il donna à M. le comte de Blacas de bons renseignements sur les manœuvres de Buonaparte à l'île d'Elbe. Il offrit même alors de se rendre à Naples pour déterminer Murat, sur lequel il se flattait d'avoir conservé de l'ascendant, à descendre volontairement du trône. Quelques jours avant le 20 mars, le Roi jugea convenable d'expédier un courrier au comte de Barras, qui se trouvait alors en Provence, pour l'engager à revenir promptement à Paris: mais les progrès rapides de Buonaparte empêchèrent cette dépêche d'arriver à sa destination. Il vint à Paris, dans le mois de mai suivant. Actif, ambitieux, Barras possède cette force de caractère qui, dans les grandes occasions, supplée au génie, et cet esprit naturel qui cache le défaut d'instruction, et fait apercevoir les choses sous leur véritable point de vue. C'est cet heureux don qui, en 1797, ne lui permit pas de se tromper sur la fragilité du pouvoir dont il était revêtu. Sentant bien qu'une crise était inévitable, il avait sagement pensé à la faire tourner à l'avantage de la France. N'ayant point souscrit à l'acte additionnel, ni accepté aucune fonction de Buonaparte, il ne se trouve point excepté de la loi d'amnistie, et il continue de résider à Paris. D.

BARRAS (Le chevalier DE), cousin du précédent, servait sous Kléber, dans l'armée d'Egypte: lors de la désertion de Buonaparte, il fut envoyé en France par Kléber, pour prévenir le directoire des ambitieux desseins qui ramenaient Buonaparte à Paris. Mais le vaisseau qui portait le chevalier de Barras fut pris par les Anglais, à la vue de l'île de Corse; et les avis de Kléber arrivèrent trop tard. Le gouvernement anglais fit imprimer plusieurs lettres, écrites au directeur Barras: mais il usa d'une réserve bien étonnante relativement à celles qui eus-

sent dévoilé les projets de Buonaparte. — Un autre frère de l'ex-directeur, le vicomte DE BARRAS, capitaine de vaisseau, fut emporté d'un boulet de canon à l'armée de Condé, en combattant avec autant de valeur que de fidélité. — BARRAS (Marie-Thérèse Quiqueran-Beaujeu, veuve), née à Salon le 17 octobre 1753, publia, en 1800, un Mémoire *sur l'éducation des abeilles*, in-12. A.

BARRAS (Le vicomte ETIENNE DE), cousin des précédents, né à Saint-Pierre de la Martinique, le 20 mai 1752, entra, en 1775, au service, et fut fait lieutenant d'une compagnie des colonies. Cette même année, il fut embarqué en qualité d'officier auxiliaire sur la flotte de M. de Grasse, et se trouva à plusieurs combats. Il eut un commandement sous le chevalier de la Villebrune, dans la baie de Chesapeak. M. de Barras obtint le brevet de lieutenant de frégate, en 1784; et il exerça, de 1786 à 1793, les fonctions de capitaine de port au môle St.-Nicolas. Depuis cette époque jusqu'en 1798, tantôt comme commandant d'une compagnie de grenadiers à Jérémie, tantôt comme major de la légion de Montalembert, il se distingua dans les combats que les blancs eurent à soutenir contre les nègres révoltés. Vers ce temps, il passa à New-York; de là il revint en France, et vécut dans la retraite pendant le gouvernement de Buonaparte. A sa rentrée, le Roi le nomma chevalier de St.-Louis, le 23 juillet 1814, et capitaine de frégate, le 11 janvier 1815. Ix.

BARRAU (J. E.), né à Bordeaux, fut professeur d'éloquence à Alais, et ensuite libraire à Paris. Il a publié : I. *Sephebe*, trag. en 3 actes et en vers, Riom, 1806, in-8°. Cette pièce fut représentée à Riom par les élèves de l'école secondaire, le 30 août 1808. II. *Poétique de Vida*, traduite en vers français, avec le texte à côté, 1808, in-8°. III. *Ulysse*, trag. en 3 actes et en vers, imprimée. IV. *De restauratâ puerorum ad artes informatione, oratio.* V. *Discours académique* sur cette question, *l'éducation publique est-elle préférable à l'éducation particulière ?* — BARRAU (Jean-Baptiste), médecin, a publié, *Dissertations sur les fractures du sternum*, 1815, in-4°. Ot.

BARRAU (PIERRE), né le 5 décembre 1764, à Rieux en Languedoc, de parents pauvres, était garçon cordonnier à l'époque de la révolution. Doué de beaucoup d'esprit naturel et d'une imagination vive, il exerçait une grande influence sur les ouvriers avec lesquels il se trouvait en rapport; et le peuple se plaisait à répéter les refrains joyeux qu'il composait sans avoir appris aucune des règles de la versification. Il plut ainsi à la multitude, et parvint à être nommé agent national par le district de Rieux, puis juge de paix, et ensuite membre de l'administration centrale du département de la Haute-Garonne. Consacrant tous ses moments à l'étude, il montra bientôt de véritables talents administratifs. On lui pardonnait des manières communes, des plaisanteries triviales, en rendant justice à sa probité. Nommé en l'an VIII sous-préfet à Ville-Franche, il sut se concilier l'estime publique; et différents préfets rendirent un compte avantageux de sa conduite. Il conserva ses fonctions après la restauration; mais les ayant continuées pendant les cent jours de l'usurpation de 1815, il a été remplacé après le retour du Roi, et il s'est retiré à la campagne. M. Barrau a fait imprimer, en langage gascon, les ouvrages suivants : I. *Discours prounonçat le décadi trente flourcal, deuxièmo annado de la republico franceso, uno et indivisiblo*, Toulouse, an II, in-8°. II. *Discours prounonçat par Pierre Barraux, jutgé de pax de la communo de Rioux, le 4 nivoso an IV*, Toulouse, in-8°. *

BARRE (DE) maréchal-de-camp, né à Nîmes dans la religion protestante, se montra dès le commencement très opposé à la révolution, et émigra en 1792. Il servit comme lieutenant-colonel dans l'un des corps soldés par l'Angleterre, et que commandait M. de la Chatre. Le comte René de Bernis, commissaire du Roi, le nomma en juillet 1815 commandant du département du Gard; et ce fut en cette qualité qu'il adressa, dans le mois d'août, au général comte de Loverdo, une lettre qui fut insérée dans *l'Eclaireur marseillais*, et dans laquelle il démentait les mensonges répandus sur les excès commis à Nîmes par les gardes nationales de Provence. Le général de Barre déclara que ces gardes nationales n'avaient pas même marché avec lui sur Nîmes; que les Tarasconais l'avaient seuls suivi, et que partout ils avaient donné l'exemple de la plus exacte discipline. D.

BARRÉ (YVES), ancien avocat en par-

lement, fut le fondateur, et, pendant vingt ans, le directeur du théâtre du Vaudeville à Paris. Il a cédé cette administration à M. Désaugiers, dans le mois d'août 1815. M. Barré a fait, en société avec MM. Radet et Desfontaines ou autres, un grand nombre de pièces à vaudeville. Nous nous contenterons de citer les plus remarquables par leur sujet ou par leur succès: (Avec Piis), *Les Vendangeurs* ou *les Deux Baillis; la Matinée et la Veillée villageoise* ou *le Sabot perdu*, *le Printemps*, *les Amours d'été*; ces quatre pièces, jouées en 1780 et 1781, ont été, avec dix autres, réunies en 1785, sous le titre de *Théâtre de M. de Piis et de M. Barré*, 2 vol. in-18. — (Avec Radet et Desfontaines), *le Mariage de Scarron*; (avec id.), *Gessner*; (avec id.), *Chapelain* ou *la Ligue des auteurs contre Boileau*; (avec id.), *la Tapisserie de la reine Mathilde*, 1814; (avec id.), *Bertrand Duguesclin et sa sœur*, 1805, in-8°.; (avec id.), *Sophie Arnould*, 1805, in-8°.; (avec id.), *les Ecriteaux* ou *René le Sage*, 1806; (avec id.), *le Rêve* ou *la Colonne de Rosbach*, 1806; (avec id.), *l'Hôtel de la paix, rue de la Victoire à Paris*, 1807; (avec id.), *la Nouvelle télégraphique*, pour la naissance du roi de Rome, 1811; (avec id.), *Un petit Voyage du Vaudeville*, 1814. — (Avec les mêmes et Bourgueil), *M. Guillaume* ou *le Voyageur inconnu*; (avec id.), *le Peintre français à Londres*. — (Avec les mêmes, et Maurice et E. Dupaty), *la Girouette de Saint-Cloud*, impromptu en un acte, 1795. — Barré, chirurgien dans le département du Loiret, s'adonna à l'étude de la physique, et fut nommé professeur de cette science au lycée d'Orléans. Il a publié d'intéressants Mémoires sur la météorologie, et sur plusieurs objets de physique; et il a inventé une échelle ingénieuse pour les divisions métriques, dans l'emploi de l'aréomètre, pour la pesanteur des liqueurs. — Barré fils, minéralogiste lyonnais, a publié, sur la minéralogie du département du Rhône, et surtout sur celle de Chessy, d'utiles et de précieux mémoires. Ot.

BARRÉ (Guillaume), Français réfugié en Angleterre pendant les troubles de la révolution, a publié à Londres, en Anglais, l'*Histoire du consulat français sous Buonaparte*, 1807, 1 vol. in-8°.; et en 1815, *l'Origine, les progrès, la décadence et la chute de l'empire de Buonaparte en France*, in-8°. Cet ouvrage est écrit avec chaleur, mais avec une virulence d'invectives qui n'ajoute rien à l'indignation que le lecteur éprouve au simple récit des faits. L'auteur avait promis un 2e. volume, qui n'a point paru. Re.

BARRÉ de JALLAIS (Lin-Leu-Lô-Luc), secrétaire général du département d'Eure-et-Loir, né à Chartres vers 1772, est le fils d'un procureur de cette ville, où il fit de bonnes études. Lorsque Buonaparte, étant consul, voulut pacifier la Vendée, Barré, qui était alors commissaire des guerres au quartier-général à Angers, fut choisi par le général Hédouville pour faire des ouvertures à l'abbé Bernier, qui exerçait une prodigieuse influence sur les Vendéens, tant par l'ascendant de ses talents que par l'autorité de la religion. Barré s'acquitta de cette mission avec beaucoup de zèle, d'adresse et de bonheur. Déguisé sous l'habit vendéen, il se rendit dans l'arrondissement de Beaupréau, où était retiré Bernier; et il eut avec lui plusieurs conférences qui amenèrent la pacification de la Vendée. Il détermina même le prelat à l'accompagner auprès du général Hédouville. Nommé ensuite sous-préfet d'un des arrondissements de la Vendée, M. Barré de Jallais administra avec une sévérité, qui le rendit plus agréable au gouvernement de Buonaparte, que cher aux Vendéens. Il publia, en 1815, une brochure intitulée: *Essai sur l'industrie, les mœurs, l'administration et les besoins de la Vendée*. Cette brochure, écrite d'un style fort remarquable, est remplie de vues d'administration, qui méritent l'approbation de tous ceux qui connaissent la situation physique et morale de la Vendée. On y trouve aussi des détails historiques intéressants sur la pacification de cette contrée sous le consulat. M. Barré perdit son emploi de secrétaire général pendant l'interrègne de 1815; et il fut remplacé momentanément par le sieur Revel. Y.

BARRÈS du MOLARD (Le vicomte Scipion Fleury de), né le 7 mars 1779, ancien élève de l'école militaire de Sorèze, est actuellement chef de bataillon d'artillerie, et membre du collége électoral du département de l'Ar-

dèche. En 1814 et 1815, il a fait partie des députations envoyées auprès du Roi par la ville de Privas et par le département de l'Ardèche. Le 6 décembre 1814, une décision royale lui a conféré le titre de vicomte héréditaire, en considération *de l'ancienneté de sa noblesse, des services de ses ancêtres, de ceux de son père, en qualité d'officier supérieur et général, de sa conduite particulière, et de son entier dévouement pour la cause du Roi.* Le 15 mars suivant, il offrit ses services contre l'usurpateur, et fut nommé chef de bataillon, directeur du parc de l'artillerie attachée aux légions royales mobiles de Paris. A.

BARREY (Pierre-Edmond, chevalier de), est né au château de Bordigny en Normandie, le 19 novembre 1777, d'une ancienne famille noble : imbu, dès son enfance, des principes qu'avaient professés ses ancêtres, il fut néanmoins contraint de servir dans les gardes-d'honneur, en qualité de sous-officier. Il fit toute la campagne de Saxe, se trouva aux affaires de Wachau, Leipzig et Hanau : de retour à Paris, après une cruelle maladie, il reçut, du ministre de la guerre, l'ordre de se rendre à Bordeaux, pour y prendre le commandement d'une compagnie franche. Arrivé dans cette ville le 10 mars, il se joignit aux royalistes, et fut employé à différentes missions par ordre de S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulème. Il entra ensuite dans la 2e. compagnie des mousquetaires, où avaient servi ses pères ; passa en Belgique, le 25 mars 1815, à la suite des princes, et fut attaché à leur état-major : il fait maintenant partie de celui de la première division militaire. Le chevalier de Barrey est auteur de la *France délivrée*, poème imprimé à Bordeaux en 1814 ; du *Cri de l'indignation*, réponse à Méhée de la Touche ; d'un *Précis historique sur la maison du Roi*, Paris, 1816, et de quelques autres écrits littéraires. A.

BARRIÈRE (Jean-François), fut élevé à Sainte-Barbe, qui était presque la seule maison où, avant la restauration de l'université, on fit des études solides : le jeune Barrière y obtint des succès brillants. En 1812, il fut un des rédacteurs de la *Gazette de France*, où il donna des articles nourris d'une saine érudition. A l'époque du retour des Bourbons, en 1814, il écrivit dans cette feuille une lettre par laquelle il invitait le public à ne pas le confondre avec Barère. Après la rentrée du Roi, il quitta la *Gazette de France* pour passer au *Journal de Paris*, auquel il est encore attaché pour la partie des articles politiques. En août 1815, il reçut du roi de Prusse la décoration du Mérite civil, en récompense du service qu'il avait fait, en sa qualité de chef de la division des hospices, à la préfecture de la Seine. M. Barrière est aussi examinateur de livres à la direction de la librairie. Y.

BARRILLON (Jean-Joseph-François-Alexandre), né à Serres, dans les Hautes-Alpes, d'une famille de négociants, se forma au commerce à Baïonne, et passa de là en Amérique, où il fut associé successivement aux maisons d'Anglade et Castanet. Il revint en France en 1788, retourna à Saint-Domingue trois ans après, et enfin se fixa à Paris, où il établit une maison de banque en 1792. Lors du projet de descente en Angleterre, conçu par le directoire (an vi, 1798), Barrillon fut député du commerce de Paris, pour lui annoncer l'ouverture d'un emprunt destiné à faciliter cette opération ; et il devint l'un des commissaires chargés de son recouvrement. En 1800, Castanet, son ancien associé, lui intenta un procès, et réclama sa part du bénéfice dans leur ancienne société, qui, selon lui, n'avait pas été dissoute : Barrillon se défendit vivement ; il réfuta, dans un Mémoire, tous les raisonnements de son adversaire, et l'affaire en resta là. Il fut un des administrateurs de la caisse des comptes courants, et ensuite régent de la banque de France. Lors de la rupture avec l'Angleterre, en 1803, M. Barrillon, qui avait fait des spéculations maritimes considérables, éprouva quelques pertes, et fut obligé de suspendre ses paiements. Il fut nommé capitaine dans la garde nationale de Paris en 1814, et, en mai 1815, député à la chambre des représentants, par le collége électoral de l'arrondissement de Gap (Hautes-Alpes). A la séance du 22 juin, il demanda que l'assemblée mentionnât honorablement au procès-verbal le rapport que venait de faire le ministre de la guerre, sur la situation de l'armée (*Voy.* Davoust). Le 24, il demanda que la chambre prît d'urgence une décision relative à la proposition de loi, faite par le gouvernement provisoire, pour

assurer par voie de réquisition les subsistances des armées et les transports militaires. D.

BARRIN (De), auditeur et ensuite préfet du Tarn sous le gouvernement impérial, fut nommé, le 10 juin 1814, préfet de la Lozère, chevalier de la Légion-d'honneur le 28 septembre même année, et officier, par Monsieur, comte d'Artois, lors du passage de ce prince dans ce département en 1814. Lorsque Buonaparte revint de l'île d'Elbe en 1815, M. de Barrin voulut prendre dans sa préfecture quelques mesures pour s'opposer à cette invasion; mais les partisans de l'usurpateur ayant à leur tête le général qui commandait le département, s'emparèrent du préfet, le destituèrent de leur propre autorité, et nommèrent pour le remplacer M. Dunod de Charnage. — Barrin, adjudant-commandant, fut présenté au Roi le 16 mai 1814, et nommé chevalier de St.-Louis le 5 novembre de la même année.

BARRINGTON (Le docteur Shute), lord-évêque de Durham, comte palatin, gardien des rôles de la principauté de Durham, visiteur du collége de Balliol à Oxford, et conservateur du Muséum britannique, naquit en 1732, et fut élevé au collége d'Eton et à celui de Merton à Oxford, où il prit ses degrés de maître-ès-arts en 1756 : il fut nommé chapelain du roi d'Angleterre, en 1761; en 1762, docteur en droit; en 1769, sacré évêque de Landaff; en 1782, transféré au siége de Salisbury, et en 1791 à celui de Durham. L'évêque de Durham a donné une édition nouvelle, avec des corrections et additions considérables, des *Miscellanea sacra*, du lord Barrington son père, 1772, 3 vol. in-8°., et il a publié un grand nombre de sermons ou d'homélies; les plus intéressants à consulter pour des étrangers, sont : I. *Motifs de séparation entre l'église d'Angleterre et de Rome considérés de nouveau*, 1809. II. *Considérations sur l'union entre les églises d'Angleterre et de Rome*, 1810, in-8°. Il a publié en 1815 la *Vie politique du vicomte de Barrington*, son frère, où l'on peut prendre une idée de ses propres principes politiques, dans l'approbation absolue qu'il donne à la conduite du vicomte. Ce seigneur, homme éclairé, élevé dans les principes du *whiggisme*, étant devenu chancelier de l'échiquier et trésorier de la marine, avait appuyé toutes les mesures des différentes administrations qui s'étaient succédé pendant seize ans, par la conviction où il était que l'*opposition parlementaire fait plus de mal que de bien*. Le vicomte, nommé secrétaire de la guerre en 1774, avait constamment voté pour la continuation de la guerre contre l'Amérique, quoiqu'il la désapprouvât dans son ame, et qu'il eût fait à ce sujet de fréquentes et vives remontrances aux ministres avec qui il agissait. On peut lire, dans la *Biographie universelle*, tom. III, deux notices sur Jean Shute Barrington, père de l'évêque, et sur Daines-Barrington, son frère.—Barrington (Sir Jonah), juge à la cour de l'amirauté en Irlande, et autrefois membre du parlement d'Irlande, a publié, *Anecdotes historiques et Mémoires secrets sur l'union législative entre la Grande-Bretagne et l'Irlande*, 4 vol. in-4°., publiés de 1809 à 1812. R.

BARRIS (Le baron Pierre-Joseph-Paul) était commissaire près le tribunal de Mirande, lorsqu'il fut nommé, en septembre 1791, député du Gers à l'assemblée législative. Il fit partie du comité de division, et ne parut néanmoins jamais à la tribune. Après la session, il devint l'un des juges du tribunal de cassation, et fut nommé baron et officier de la Légion-d'honneur, puis président de la même cour, par le gouvernement impérial. M. Barris adhéra, en avril 1814, à la déchéance de Buonaparte, et au rétablissement de la maison de Bourbon; et, le 25 mars 1815, il signa la délibération de la cour de cassation en faveur de Buonaparte (*Voy.* Muraire). Il signa aussi, en juillet de la même année, l'adresse que la même cour fit au Roi (*Voy.* Desèze). Le baron Barris présidait la cour de cassation, le 14 décembre 1815, lorsqu'elle rejeta le pourvoi de Lavalette. A.

BARROIS (Le baron), lieutenant-général, né à Ligny en Lorraine, d'un boulanger de cette ville, était, en 1804, colonel du 96e. régiment, et fut en cette qualité l'un des membres de la commission qui condamna à mort le duc d'Enghien. Il fut nommé commandant de la Légion-d'honneur après la bataille d'Austerlitz, et général de brigade le 4 février 1807. Le général Barrois fit la campagne de 1806 contre les Russes et les Prussiens, et il se distingua à la bataille

d'Eylau le 8 février 1807. Le 11 juillet même année, il fut nommé grand-officier de la Légion-d'honneur. Il fit la guerre d'Espagne en 1808-1809, se signala en plusieurs occasions, notamment le 28 juillet, à la bataille de Talaveyra, et, le 14 octobre 1811, à la prise du camp de S.-Roch. Le 29 novembre 1812, il prit position à *los Barrios*, sur la ligne du camp de S.-Roch, et empêcha les Anglo-Espagnols de débarquer sur la côte. A la fin d'octobre, il se réunit à la grande-armée d'Espagne à Carnseosa. Il prêta serment de fidélité à l'empereur, comme général de division, le 10 février 1813, et reçut, peu de temps après, le commandement de la 2e. division de la jeune garde. Il entra à Dresde, le 15 mai, à la tête de cette troupe, et se signala les 21 mai, 26 et 27 août aux batailles de Wurtchen et Bautzen. En janvier 1814, il défendit le Brabant hollandais. Le Roi le nomma chevalier de Saint-Louis et grand-officier de la Légion-d'honneur à la fin de cette année. Buonaparte, après son retour de l'île d'Elbe, employa le général Barrois, qui fut blessé à la bataille de Waterloo, et qui revint aussitôt après à Paris. — BARROIS, adjudant-commandant, frère du précédent, fut d'abord officier dans son régiment. Il était, au mois de mars 1815, chef d'état-major de la 11e. division militaire; et il signa, en cette qualité, une adresse dans laquelle les officiers supérieurs de cette division renouvelaient leur serment de fidélité au Roi. A.

BARROT (JEAN-ANDRÉ), juge, puis vice-président du tribunal de Langogne, fut nommé, en septembre 1792, député de la Lozère à la Convention nationale; il y vota la déportation de Louis XVI, et ne parut que cette seule fois à la tribune, où il parla en ces termes: « Je » vote pour que Louis, sa femme et ses » deux enfants, soient transportés dans » une des îles les plus inaccessibles qui » soient à la disposition de la France, et » qu'il soit donné un corps de Parisiens » et de fédérés pour les y garder. » Lorsque l'arrêt de mort fut prononcé, M. Barrot vota contre le sursis; et l'on a dit plus tard que ce fut dans l'intention de sauver les jours de la famille royale que les Jacobins étaient décidés à assassiner toute à-la-fois, si Louis XVI n'eût pas péri. Après la session, il passa au conseil des anciens, et en sortit au 1er. prairial an V (21 mai 1797): il fut appelé au corps législatif en frimaire an VIII (décembre 1799), et pour la seconde fois le 17 février 1807, par le département de la Lozère. Le 27 juin 1811, il fut nommé membre de la commission de législation civile et criminelle. Elu une troisième fois, par le sénat, le 6 janvier 1813, législateur pour le département de la Lozère, il adhéra, le 3 avril, à la déchéance de Buonaparte et de sa famille. Le 8, il accepta l'acte constitutionnel qui appelait les Bourbons au trône de France. Le 7 juin, il fit l'éloge de son collègue St.-Martin de l'Ardèche, dont il venait d'annoncer la mort. Le 5 novembre, il parla en faveur du projet de loi sur les boissons, et, après en avoir examiné les diverses dispositions, il en vota l'adoption. A la session du mois de mars 1815, M. Barrot fut du nombre des députés qui se prononcèrent le plus énergiquement pour la cause du Roi. On en voit la preuve dans les motifs qu'il présenta pour être mis en tête de la proposition énoncée par le maréchal-de-camp d'Augier dans la séance du 18 mars (*V.* D'AUGIER). Les principales considérations qui formaient ces motifs étaient la juste indignation que devait inspirer la conduite de Buonaparte et de ses adhérents, la solennité et la validité de son abdication, l'universalité du vœu qui avait rappelé spontanément Louis XVIII et sa famille, enfin, le maintien de la charte constitutionnelle de 1814, qui, selon M. Barrot, n'est que le développement des principes sur lesquels étaient basées les constitutions de 1791, de l'an III et de l'an VIII: ces considérants furent adoptés à l'unanimité. Le 27 mai 1815, M. Barrot faisait partie de la députation du collége électoral de la Lozère qui présenta une adresse à Napoléon. Le Roi le nomma juge de première instance à Paris, le 15 octobre 1815; mais, pressé par les réclamations de ses collègues, il donna sa démission au moment où il devait être installé, et publia un Mémoire justificatif de sa conduite politique: vers le même temps il fit à l'Etat abandon d une somme de 1011 fr. qui lui était due. D.

BARROW (JEAN), sous-secrétaire de l'amirauté, fut d'abord professeur dans la pension du docteur James, à Greenwich, où ses talents en mathématiques le firent distinguer. Il devint ensuite secrétaire particulier de lord Macartney,

qu'il accompagna dans son ambassade en Chine. La société royale de Londres le compte au nombre de ses membres. C'est un des voyageurs les plus judicieux et les plus instruits, et un bon écrivain, quoiqu'un peu diffus; il a débuté dans la carrière des lettres par un petit ouvrage intitulé : *Description des étuis portatifs d'instruments de mathématique*, 1794, in-8°. Il a publié depuis : 1°. *Voyages dans l'intérieur de l'Afrique méridionale* en 1797 et 1798, 2 vol. in-4°., 1801 et 1804. Le premier volume de ces Voyages a été traduit en français par de Grandpré, 2 vol. in-8°., 1801. La traduction du second volume a paru en 1806, 2 vol. in-8°.: elle est anonyme, mais elle passe pour être de M. Walckenaer, membre de l'Institut; elle est précédée d'une préface de l'éditeur, et accompagnée de quelques notes qui sont en effet signées des lettres initiales de ce savant. — 2°. *Voyages à la Chine* en 1794, in-4°., 1804; traduits en français par M. de Castera, 3 vol. in-8°., 1805; en allemand, Hambourg, 1805. M. de Guignes, fils, a publié des *Observations sur les Voyages de Barrow à la Chine*, broch. in-8°. — 3°. *Voyages à la Cochinchine* en 1792 et 1793, in-4°., 1806, avec des gravures coloriées; traduits en français par Malte-Brun, 1807, 2 vol. in-8°., avec atlas. Le traducteur a relevé quelques erreurs de l'ouvrage original, et lui a fait subir des modifications considérables; telles que la substitution d'un écrit de sa composition au chapitre que l'auteur avait donné sur Java, l'insertion d'un Mémoire sur le Brésil, etc. Il y a ajouté des notes scientifiques et même politiques, provoquées par l'orgueil national que montre le voyageur anglais. De ces divers Voyages, le plus instructif est sans contredit le *Voyage dans la partie méridionale d'Afrique*, parce que l'auteur a résidé dans ce pays, et que, coopérant à l'administration du cap de Bonne-Espérance, il a eu tous les moyens de se procurer les renseignements les plus précieux. Les derniers volumes de la traduction française sont accompagnés de cartes marines, et de cartes détaillées du cap et des environs, dressées avec une rare exactitude. — 4°. *Mémoires* (some account) *sur la vie publique*, et *choix des écrits inédits du comte Macartney*, Londres, 1807, 2 vol. in-4°. Ces Mémoires sont intéressants, et en général exacts, sauf la partialité qu'on devait attendre de l'auteur pour un homme qui avait été son ami plutôt que son protecteur. La Relation que M. Staunton a publiée de l'ambassade en Chine de lord Macartney, renferme plusieurs observations intéressantes de M. Barrow. R.

BARRUEL (L'abbé AUGUSTIN), ancien jésuite, et aumônier de la princesse de Conti, né à Villeneuve de Berg dans le Vivarais en 1741, fut, avant la révolution, collaborateur de Fréron à l'*Année littéraire*, et, au commencement de la révolution, rédacteur du *Journal ecclésiastique*, qu'il continua jusqu'au mois d'août 1792. Ne pouvant plus alors rester en France sans danger, il passa en Angleterre, et y publia ses *Mémoires sur le jacobinisme*. Cette production contient, au milieu d'idées bizarres et exagérées, des recherches curieuses et intéressantes. L'abbé Barruel, las sans doute de vivre en Angleterre, regarda l'avènement de Buonaparte au consulat, à la fin de 1799, comme une occasion favorable de rentrer en France; et il commença par le flatter en envoyant à Paris un écrit de sa façon en faveur de la promesse de fidélité au gouvernement consulaire, en date du 8 juillet 1800. Cet écrit fut cité avec un air de triomphe par les *Annales philosophiques*, ci-devant *catholiques*, et réfuté à la page 176 du tom. II de la *Politique chrétienne* de la même année. Barruel, revenu à Paris, fut bien accueilli de Buonaparte, et aussitôt nommé chanoine de la cathédrale. En 1803, il publia, pour la justification du concordat, un ouvrage en deux gros volumes, intitulé : *De l'autorité du pape*. Cet écrit fut vivement combattu en Angleterre dans les écrits de l'abbé Blanchard. (*Voy.* ce nom.) Les autres ouvrages connus de l'abbé Barruel sont : I. *Ode sur le glorieux avènement de Louis-Auguste* (Louis XVI), 1774, in-8°. II. *Les éclipses*, poème traduit de Boscovich (*Voy.* BOSCOVICH, dans la *Biographie universelle*). III. *Les Helviennes* ou *Lettres provinciales philosophiques*, 5e. édition, 1812, 5 vol. in-12 : la première édition est de 1781. IV. *Le Patriote véridique* ou *Discours sur les vraies causes de la révolution*, 1789, in-8°. V. *Lettre sur le divorce*, 1790, in-8°. VI. *Les vrais principes sur le mariage*, *opposés au rapport de M. Durand-Maillane*, 1790, in-8°. VII.

Collection ecclésiastique ou Recueil complet des ouvrages faits depuis l'ouverture des états-généraux, relativement au clergé, 1791, 7 vol. in-8°. VIII. *Histoire du clergé de France pendant la révolution*, 1794, in-8°.; réimprimée en 2 vol. in-12, 1804. IX. *Questions décisives sur les pouvoirs ou la juridiction des nouveaux pasteurs*, 1791, in-12. X. *Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme*, 1797 et années suivantes, 5 vol. in-8°.; 1803, 5 vol. in-8°. Il y a un abrégé de cet ouvrage en 2 vol. in-12. Lorsque Buonaparte eut fait son invasion de la France en 1815, l'abbé Barruel lui prêta serment une seconde fois. D et N.

BARRUEL (ÉTIENNE), professeur de physique aux écoles centrales, puis au lycée Buonaparte, examinateur des élèves de l'école polytechnique pour la physique et la chimie, et préparateur à l'école de médecine, a publié : I. *Plan d'Education publique considérée sous le rapport des livres élémentaires*, 1791, in-8°. II. *La Physique réduite en tableaux raisonnés*, 1795, in-4°., et 1805, in-4°. III. *Observations sur l'Instruction publique et particulièrement sur les écoles centrales*, 1801, in-8°. IV. (Conjointement avec Isnard, et par ordre du ministre de l'intérieur), *Mémoire sur l'extraction en grand du sucre de betterave*, Paris, 1811. OT.

BARRUEL-BEAUVERT (ANTOINE-JOSEPH, comte DE), né au château de Beauvert (près de Versailles) le 17 janvier 1756, fut pourvu d'une compagnie de réforme du régiment de Belsunce dragons, commanda ensuite une compagnie de milice de Bretagne, puis la garde nationale de Bagnols en 1790, et s'est donné constamment dès-lors le titre d'ancien colonel. Il s'offrit pour otage de Louis XVI, après le voyage de Varennes, et reçut la croix de Saint-Louis, après la journée du 20 juin 1792, où il s'était signalé à la défense du monarque. On lui attribua la rédaction du journal intitulé, *Actes des Apôtres*; ouvrage périodique qui n'est pas celui auquel Champcenets travaillait. M. de Barruel reprit la rédaction de ce journal en 1795; et il fut compris, comme journaliste, dans la déportation du 18 fructidor en 1797; mais il parvint à s'y soustraire. Quelques mois après le 18 brumaire an VIII, la police saisit chez lui plusieurs éditions de pamphlets royalistes, et le gouvernement consulaire ordonna qu'il fût détenu au Temple. Rendu à la liberté en 1802, il fut envoyé dans son département, pour y être tenu en surveillance. M. de Barruel annonça alors qu'il avait découvert plusieurs secrets infaillibles contre les maladies les plus graves; et il offrait, avec beaucoup de zèle, d'employer divers remèdes dont il considérait la composition, comme un secret important. Il composa dans le même temps une Ode et quelques autres morceaux de poésie, en l'honneur de l'impératrice Joséphine, qui se déclara sa protectrice. Il sollicita une préfecture, et fut nommé inspecteur du système métrique dans le Jura et autres départements voisins. M. de Barruel a publié : I. *Pensées et observations modestes*, 1785, in-8°. II. *Vie de J.-J. Rousseau*, 1789, in-8°.; ouvrage extrêmement médiocre. III. *Lettres à un rentier, habitant une solitude au bord de la mer, et ne vivant que de sa pêche*, 1796, in-8°. IV. *Caricatures politiques*, 1800, in-12. V. *Actes des philosophes et des républicains, recueillis et remis en évidence, par le ci-devant comte de Barruel-Beauvert*, in-8°., Paris, 1807. Dans l'épître dédicatoire adressée à ses enfants, l'auteur professe une gratitude sans bornes et un dévouement absolu pour le *héros qui seul nous a délivrés de la tyrannie populaire*; et il recommande à ses enfants les mêmes sentiments envers sa magnanime épouse, qui venait au reste de lui rendre un très grand service, puisqu'il lui devait sa liberté. Cet ouvrage fut néanmoins saisi par la police. VI. *Histoire de la prétendue princesse Stéphanie de Bourbon-Conti*, Besançon, in-8°., 1811. Cet ouvrage, arrêté par la police de Buonaparte, est à-peu-près une copie, avec quelques réflexions critiques, des Mémoires, en 2 vol. in-8°., publiés par la femme du procureur Billet de Lons-le-Saulnier, qui parvint à persuader à quelques personnes qu'elle était fille naturelle du prince de Conti. Après avoir quitté son mari, cette femme avait obtenu, pendant la révolution, un secours sur les biens laissés par son prétendu père. Le style de cet ouvrage de M. de Barruel n'est pas plus soigné que celui de ses autres productions. VII. *Lettres sur quelques particularités secrètes de l'histoire*, pen-

dant *l'interrègne des Bourbons*, 3 vol. in-8°., Paris, 1815. VIII. *Adresse du comte de Barruel-Beauvert aux immédiats représentants et organes du peuple, membres du premier corps législatif en France qui ait, en se réunissant, l'intention et le pouvoir de protéger la religion, de consolider sur le trône l'antique et respectable dynastie des Bourbons, de fermer et cicatriser les plaies profondes que les Jacobins ont faites à l'état*, etc. Paris, septembre 1815. L'auteur attaqua, avec beaucoup de violence, le ministre Fouché, qui fut destitué peu de temps après; il demanda le renvoi des employés de tous les ministères, l'éloignement de Paris de dix à douze mille officiers parjures, etc. Plus d'ordre dans les idées, un ton calme et convenable à la gravité du sujet, auraient pu faire ressortir davantage certaines idées utiles de l'auteur. M. de Barruel a coopéré au *Censeur*, publié à Hambourg, par Bertin d'Antilly. On lui attribue la *Suite du Poème des jardins*, ou *Lettres d'un président de province à M. le comte de Barruel*, 1782, in-8°. Cet écrit, où l'auteur du *Poème des jardins* est peu ménagé, donna lieu à l'épigramme suivante par M. de Boisjolin:

Débonnaire en champ clos, brave sur l'Hélicon,
Quand Virgile est abbé, Mævius est dragon.

Introduit dans la société du duc de San-Carlos, ancien gouverneur de Ferdinand VII, en surveillance à Lons-le-Saulnier depuis 1809 jusqu'au renvoi des princes espagnols dans leur patrie, M. de Barruel imagina, pour plaire à cet étranger, descendant des Carvajals, de composer une tragédie, intitulée *Ferdinand l'ajourné* ou *la mort des Carvajals*. Cette pièce, lue dans plusieurs sociétés, ne parut pas propre à être représentée. M. de Barruel a fait imprimer en 1813 et en 1814, dans le journal du Jura, quelques poésies médiocres; enfin il a publié à Paris, dans le mois de mai 1816, une brochure que le titre seul fera assez connaître: *Dix-huit gentilshommes purs, au nom de tous les royalistes, sollicitant en faveur de M. le comte de Barruel-Beauvert, leur digne client, frère d'armes et ancien compagnon d'infortune, les justes récompenses de S. M. Louis-le-Désiré-et-l'Obtenu*. A.

BARRUEL (Louis-François de), chevalier de Saint-Louis, d'une famille noble, établie à Pont-de-Veyle en Bresse, fut capitaine au corps royal d'artillerie; et lors du rassemblement de la noblesse de France à Coblentz, en 1792, sous les ordres des princes, il commanda la compagnie des officiers du corps d'artillerie, attachée à la division du duc de Bourbon. Il rentra en France après le 18 brumaire. M. de Barruel a épousé la comtesse Marie-Thérèse de Veyle de la Salle, ci-devant chanoinesse du chapitre noble de Salle en Beaujolais. Son fils, né le 23 décembre 1789, était garde de la Porte en 1814; et il suivit le Roi à Gand, en cette qualité. D.

BARRY (Étienne) fut membre du comité révolutionnaire de la section des Petits-Pères, à Paris, en 1793, puis commissaire-général de la marine et ordonnateur aux colonies. Il a fait imprimer: I. *Discours sur l'origine des institutions religieuses, prononcé le 30 brumaire dans la ci-devant église des Petits-Pères ou de Saint-Augustin*, 1793, in-8°. de 25 pages. II. *Manière de bonifier, avec facilité et économie, au moyen d'un appareil simple et solide, les mauvaises eaux à bord des vaisseaux de guerre et de commerce, ainsi que dans tous les pays*, etc., 1801, in-8°.; seconde édition, 1803, in-8°. Cet ouvrage a reçu des éloges dans les rapports de l'Institut. L'auteur s'est retiré depuis quelque temps à Toulon sa patrie. A.

BARRY. *Voy.* Barr.

BARTHE-LABASTIDE, né à Narbonne vers 1775, faisait partie du conseil général de l'Aude lorsqu'il fut nommé en 1815, membre de la chambre des députés, par ce département. Dans le comité secret du 13 janvier 1816, il développa d'une manière très éloquente une proposition relative aux centimes additionnels, et conclut à ce que la chambre suppliât le Roi de proposer une loi qui autorisât les conseils généraux de département, les conseils d'arrondissement et les conseils municipaux à disposer des centimes additionnels, destinés à leurs dépenses locales. « Né dans le Languedoc, dit-il, ancien témoin de l'administration des états de cette province, et du bonheur dont jouissaient ses habitants, j'ai souvent déploré les maux qui n'ont cessé de peser sur eux, depuis qu'ils sont privés de cette autorité tutélaire. Je me représentais mes concitoyens contribuant autrefois librement, et dans la proportion

de leurs moyens, aux charges générales, chargeant ceux d'entre eux qui offraient le plus de garantie par leur rang, leurs lumières et leur fortune, de fixer le mode le plus doux et la répartition la plus juste, ainsi que du soin de veiller à la confection ou à l'entretien de tout ce qui pouvait être utile; et je les vois aujourd'hui dans l'impossibilité de faire la moindre dépense pour réparer les établissements publics les plus indispensables, quoique accablés sous le poids des contributions de toute espèce, et avilis par des modes de perception plus intolérables encore que les impôts eux-mêmes....... Le système de centralisation exagérée doit son origine aux conceptions atrocement fiscales du dernier despotisme : la force, la terreur, ont pu momentanément le soutenir; mais une force plus puissante, la force irrésistible des choses, doit le renverser. N'hésitons donc plus ; rendons à chaque pays le droit sacré et imprescriptible de veiller à ses intérêts les plus chers ! Que chaque commune, chaque arrondissement, chaque département, soit soumis à l'administration générale pour des intérêts généraux, mais jamais pour des intérêts particuliers. C'est alors qu'un ministre, dégagé d'une multitude de détails, pourra porter son attention sur les grandes affaires qui intéressent l'État. Lorsque le cardinal de Richelieu traçait le plan du changement de système en Europe, il ne calculait pas les devis d'une fontaine de Nîmes, ni d'une place de Montpellier. On gouvernait alors; on ne veut qu'administrer aujourd'hui. Aussi les bureaux des divers ministères pourraient-ils être comparés à des casernes peuplées de bataillons de commis, à qui l'on est forcé de confier la décision de toutes les affaires locales dont il leur est impossible d'avoir aucune connaissance.... » Dans la séance du 6 mars, M. Barthe, après avoir applaudi à la décision de la chambre qui avait arrêté que ses membres ne recevraient aucune indemnité, demanda que cette mesure fût complétée par un article qui interdît aux députés d'accepter aucune place pendant la session : mais après quelques observations qui lui furent faites, il demanda lui-même l'ajournement de sa proposition, pour qu'elle fût traitée dans les bureaux. Le 15 du même mois, M. Barthe s'opposa à la vente des forêts nationales, préférant le système de consolidation des rentes. Il demanda ensuite qu'il fût ajouté une somme de dix millions au département de la guerre, afin de créer un matériel, et enfin que le Roi fût prié de reprendre les dix millions de la liste civile, dont Sa Majesté s'était elle-même désistée. M. Barthe parla encore sur le budget, dans les dernières séances; et il remercia la commission d'avoir demandé le rejet absolu des nouveaux droits proposés par les ministres, disant que ces impôts eussent amené l'anéantissement de l'industrie française.

BARTHÉLEMY (Le comte François), neveu de l'auteur du *Voyage d'Anacharsis*, naquit à Aubagne vers 1750, fut élevé par les soins de son oncle, et placé, jeune encore, dans les bureaux de M. de Choiseul. Le baron de Breteuil l'emmena ensuite en Suisse, et de là en Suède; et lorsque M. d'Adhémar fut nommé ambassadeur près de cette cour, M. Barthélemy l'y accompagna comme secrétaire. Ce ministre ayant été rappelé, il devint ambassadeur à sa place, et y demeura assez long-temps, même pendant la mission de M. de la Luzerne. Dans les premières années de la révolution, il fut envoyé comme ambassadeur en Angleterre; et ce fut lui qui annonça à cette cour l'acceptation de la constitution par Louis XVI. En décembre 1791, il passa en Suisse avec le même caractère, et il réussit parfaitement à y ménager les intérêts de la France. Il négocia, et signa la paix avec la Prusse, au mois d'avril 1795 : en juillet suivant il conclut un pareil traité avec l'Espagne, et peu de temps après avec l'électeur de Hesse. Il fut aussi chargé de chercher à entamer quelques négociations de paix avec M. Wickam, alors ministre anglais à Bâle; mais ce fut sans succès. Quoiqu'il ait quelquefois été obligé de provoquer l'expulsion des émigrés et des prêtres, il s'est conduit dans ce pays avec beaucoup de modération, et tous les partis n'ont eu qu'à s'en louer. Le Tourneur étant sorti du directoire en 1797, M. Barthélemy fut élu pour le remplacer. Sa manière d'agir, franche et loyale, l'avait tellement fait aimer en Suisse, qu'il partit emportant l'estime et les regrets de tout le monde : les autorités civiles et militaires de Bâle l'accompagnèrent à quelque distance de la ville, et lui rendirent les plus grands honneurs. Comme

il avait été porté à ce poste éminent par le parti *clichien*, il ne tarda pas à partager sa chute. Sans s'être uni avec Carnot, et sans avoir de partie liée avec les membres des conseils, qui étaient eux-mêmes divisés en plusieurs factions, M. Barthélemy improuvait la conduite et les opinions révolutionnaires de ses trois autres collègues. Il s'opposa à quelques changements dans le ministère, et signa, avec Carnot, une protestation contre la décision de la majorité. Dès-lors, il fut décidé que Barthélemy serait compris dans la proscription qu'on préparait. Quoique Barras lui eût fait pressentir, la veille du 18 fructidor (4 septembre 1797), les dangers qui le menaçaient, s'il ne donnait pas sa démission, il dédaigna de s'y soustraire, et fit, le soir même, une partie de trictrac, se coucha tranquillement, et fut enlevé dans son lit. Il fut conduit au Temple par le ministre Sotin, sans se plaindre, et s'écria seulement: « O ma patrie! » On le transporta à Rochefort avec Pichegru et les autres députés arrêtés, et de là à Caïenne, où il faillit périr de maladie. Après quelques mois de captivité, il s'échappa avec six de ses compagnons d'infortune et son fidèle domestique le Tellier, qui l'avait suivi courageusement. Il passa en Angleterre, et de là sur le continent. La révolution du 18 brumaire ayant mis fin aux persécutions contre les proscrits de fructidor, Barthélemy fut un des premiers rappelés. Les faveurs du gouvernement consulaire, qui semblait alors rechercher le mérite, vinrent le trouver. Présenté par le premier consul, il fut élu sénateur, le 24 pluviôse an VIII, à la place devenue vacante par la mort de M. Daubanton. Bientôt après, il fut nommé à l'Institut, puis comte de l'empire et commandant de la Légion-d'honneur. Le 14 vendémiaire an XI (6 octobre 1802), il fut nommé l'un des vice-présidents du sénat; mais tant que dura le règne de Buonaparte, il n'eut aucune influence politique dans ce corps, et fut, comme tous les honnêtes gens, réduit à se taire et à attendre. Le 1er. avril 1814, le gouvernement de Buonaparte ayant abandonné la capitale, le sénat assemblé, en vertu d'une convocation extraordinaire, sous la présidence de M. de Talleyrand, nomma un gouvernement provisoire. L'assemblée s'ajourna le même jour, à neuf heures du soir, pour voter la rédaction définitive du procès-verbal de la mémorable séance du matin, et ce fut M. le comte Barthélemy qui présida. Le lendemain, il présida encore la séance dans laquelle fut votée la déchéance de Buonaparte et de sa famille; et le soir, il adressa une lettre aux membres du gouvernement provisoire, pour les prier, au nom du sénat, de faire, dès le lendemain, connaître ce décret au peuple français. Admis, le même jour, à complimenter l'empereur Alexandre, à la tête de ce corps, il exprima à ce souverain les sentiments dont il était pénétré pour sa modération et sa magnanimité envers la capitale. Le lendemain, il présida la séance dans laquelle fut arrêté le procès-verbal de tout ce qui s'était passé dans la journée du 2, relativement au sénat. Il y fit insérer l'assurance donnée la veille par l'empereur Alexandre de délivrer tous les Français prisonniers de guerre dans ses états. Le sénat s'occupa ensuite de la rédaction définitive de l'acte de déchéance de Buonaparte. Le même jour, il écrivit au gouvernement provisoire, afin de l'inviter à témoigner à la garde nationale de Paris la satisfaction du sénat pour la conduite qu'elle avait tenue dans les circonstances orageuses où cette ville s'était trouvée. Il signa encore, comme sénateur, l'acte qui rappelait au trône les Bourbons, et qui contenait le projet de charte constitutionnelle, voté dans la séance du 6, sous la présidence de M. de Talleyrand. Vers la fin d'avril, il présida la députation du sénat, qui vint féliciter S. A. R. le duc de Berri, sur son heureux retour en France. Le 21 mai 1814, le comte Barthélemy fut membre de la commission du sénat, pour l'examen de la nouvelle constitution. Le Roi le nomma pair de France, le 4 juin 1814; et il fut élu président d'un des bureaux, dans les premiers jours de juillet. Il ne fut pas compris sur la liste des pairs nommés par Buonaparte, en juin 1815; et il se trouva en conséquence, sur celle du Roi, dans le mois de juillet suivant. Le 5 octobre il fut nommé membre du conseil privé. Le 4 janvier 1815, le Roi l'avait élevé au rang de grand-officier de la Légion-d'honneur. M. le comte Barthélemy joint à des talens peu communs des mœurs et une probité encore plus rares. Quoiqu'il ait été long-temps ambassadeur, et qu'il soit depuis longues années membre du premier corps de l'Etat, il ne possède

qu'une fortune médiocre. Aussi peu jaloux des triomphes de l'amour-propre que de ce qui flatte la cupidité, il a toujours moins cherché, dans les discussions, à briller comme orateur, qu'à éclairer par la sagesse et la modération de ses opinions : mais il n'en jouit pas moins d'une grande considération; car, pendant la dernière session, il a été, à presque tous les renouvellements des bureaux, nommé président ou vice-président. La modestie est poussée chez M. le comte Barthélemy à un tel point, qu'il n'a jamais consenti à l'impression d'aucun discours prononcé par lui, soit au sénat, soit dans la chambre des pairs. Il parut en 1799 un vol. in-8°. intitulé : *Mémoires historiques et diplomatiques de Barthélemy, depuis le 14 juillet jusqu'au 30 prairial an VII.* Cet ouvrage, publié avant le retour de M. Barthélemy en France, est de l'abbé Soulavie, qui y a manifesté des opinions tout-à-fait contraires à celles de l'homme respectable auquel il a voulu les attribuer. — BARTHÉLEMY, frère du précédent, négociant et membre du conseil général du département de la Seine, signa, le 1er. avril 1814, la mémorable adresse rédigée par M. Bellart (*Voy.* ce nom), et fut anobli par le Roi dans le mois de juin suivant. Il reçut en même temps la croix de la Légion-d'honneur. Y.

BARTHÉLEMY était commissaire près les tribunaux de la Moselle, lorsqu'il fut nommé député de ce département au conseil des cinq-cents pour la session de l'an VI (1798). Devenu membre de la commission des inspecteurs, quelque temps avant le 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799); et au moment où les inquiétudes de chaque parti se faisaient vivement sentir, il contribua à les augmenter, en communiquant au conseil une lettre du général Lefebvre, commandant de Paris, qui refusait d'avoir à sa disposition la garde du corps législatif. Cette imprudence excita encore davantage les craintes, et occasionna des explications vives. Barthélemy ne fut pas réélu, après le 18 brumaire. Cependant, lors de la nouvelle organisation des tribunaux, il fut nommé président du tribunal de première instance de Metz, et ensuite membre du corps législatif sous le gouvernement impérial, puis de la chambre des députés, en 1814, sous le Roi, et enfin, par le département de la Moselle, membre de la chambre des représentants convoquée par Buonaparte, en mai 1815. Il garda le silence dans cette dernière assemblée. B. M.

BARTHÉLEMY (de la Haute-Loire), député à la Convention, était avocat au Puy en Velay, à l'époque de la révolution, et il s'enrôla dans les canonniers volontaires du Puy, dont il fut lieutenant. Nommé, en septembre 1792, député à la Convention nationale, il y vota la mort de Louis XVI au second appel nominal, quoique au premier il eût dit qu'il ne pouvait pas cumuler les fonctions de jury de jugement et celles de juge, et que c'était au peuple à prononcer. M. Barthélemy ne parut que cette seule fois à la tribune. Quelques jours avant le 13 vendémiaire, il envoya sa démission, et devint ensuite commissaire du directoire, dans son département. Il se rendit en Suisse, et de là en Autriche, dans le mois de mai 1816, en exécution de la loi contre les régicides. B. M.

BARTHÉLEMY, colonel du 13e. de dragons, fut nommé commandant de la Légion-d'honneur le 12 juin 1806, pour s'être distingué dans la campagne de cette année, surtout au combat de Pulstuck, où il fut blessé. Il prêta serment en qualité de général de brigade, le 18 septembre 1808, fit la campagne d'Espagne en 1809, et se trouva, les 19 et 20 mai, au combat de Villanosa. Le 19 juillet 1814, il fut nommé chevalier de Saint-Louis. — BARTHÉLEMY, auditeur, fut nommé sous-préfet de Lunebourg (Bouches-de-l'Elbe), le 9 septembre 1811, chevalier de la Légion-d'honneur le 13 novembre 1814, et sous-préfet de Lille au commencement de 1815. — BARTHÉLEMY-HADOT (Madame) a publié, en 1815, un roman, intitulé : *Les moines de Mazara ou les trois sœurs*, 4 vol. in-12. Cette dame est encore auteur des *Deux Casimirs*, de *Jacques Ier.*, et de quelques autres productions d'un genre frivole.

BARTHOLDY (J. C. S.), membre du consistoire de Stettin, et directeur du séminaire d'instruction publique établi dans la même ville en 1805, a publié en allemand divers morceaux dans le *Mercure allemand* de Wieland, et dans d'autres Recueils périodiques; mais il est surtout connu par ses *Fragments pour faire mieux connaître la Grèce actuelle d'après un voyage fait dans cette contrée*

en 1803 et 1804 (en allemand), Berlin, 1805, in-8°., avec fig. et musique; traduits en français, sous le titre de *Voyage en Grèce*, Paris, 1809, 2 vol. in-8°. Cet ouvrage, très remarquable sous le rapport de la géographie ancienne, a été mentionné honorablement dans les rapports de l'Institut de France. T.

BARTILLAT (Le marquis DE), né en 1776, à Montluçon, d'une famille originaire du Bourbonnais, qui a eu un régiment de son nom, a donné, en plusieurs occasions, des preuves d'un grand dévouement à la cause royale. Il a subi, pour cette cause, plusieurs détentions, notamment pendant sept mois à Vincennes en 1808, ayant été accusé de vouloir faire évader de Valençay le roi d'Espagne Ferdinand VII; ce qui lui a valu de la part de ce prince, la décoration de l'ordre de Charles III. Le marquis de Bartillat est aussi chevalier de St.-Louis et sous-lieutenant des gardes-du-corps. C'est en cette dernière qualité qu'il a eu l'honneur d'accompagner Mme. la duchesse de Berri dans son voyage de Marseille à Paris. D.

BARTOLI, nommé sous-préfet à Sartène, en Corse, sous le gouvernement impérial, devint, en 1808, sous-préfet à Corte, dans la même île, et conserva cet emploi, sous le Roi, en 1815. Buonaparte, en s'éloignant de l'île d'Elbe, le nomma membre de la junte d'administration qu'il établit dans l'île de Corse. Bartoli fut un de ceux qui contribuèrent le plus efficacement à ébranler la fidélité de la garnison de Corte; c'est au moins ce que le *Moniteur* annonça dans la relation officielle que ce journal publia le 22 mai de la même année. — Un autre BARTOLI, de la même famille, était page de la grande duchesse de Toscane (Baciochi), en 1813. A.

BARTON (BENJAMIN SMITH), professeur d'histoire naturelle et de botanique à l'université de Philadelphie, étudia la médecine à Edimbourg, et devint membre de la société médicale de cette ville. Il a publié : I. *Éléments de botanique;* ouvrage qui a été réimprimé à Londres en 1804, in-8°. II. Différents *Mémoires* dans les *Transactions de la société philosophique américaine*, et entre autres sur la faculté de fasciner attribuée au serpent à sonnette, opinion dont il s'attache à prouver la fausseté, Philadelphie, 1796. Il était en 1799 un des curateurs de la société américaine. III. *Observations sur les tribus sauvages d'Amérique.* IV. *Fragments d'histoire naturelle de la Pensylvanie*, in-fol., dont le premier cahier a paru en 1801 ou 1802. Ce cahier traite des oiseaux de cette contrée. L'auteur est favorable à la doctrine de la migration des oiseaux. M. Barton prépare un nouvel ouvrage sur les différentes races d'hommes du Nouveau-Monde, et il en a présenté les gravures à l'Institut de France, dans son dernier voyage à Paris en 1815. R.

BARTRAM (GUILLAUME), Anglais, quitta son pays en 1773 pour voyager en qualité de botaniste du roi d'Angleterre. Il alla ensuite résider en Amérique, où il publia des *Voyages dans la Caroline du nord et du sud, la Géorgie, la Floride orient. et occid.*, etc., Philadelphie, 1791, réimprimés à Londres en 1792; traduits en français par M. Benoist. (*Voy.* la *Biographie universelle*, tom. III, page 464.) R.

BARY, ancien archiviste du cabinet de Napoléon, fut, au mois de mai 1815, député à la chambre des représentants par le collége d'arrondissement de St.-Pol (Pas-de-Calais). N'ayant pu prononcer à la tribune de cette assemblée un discours qu'il avait préparé pour demander l'abolition de la peine de confiscation des biens, il prit le parti de faire insérer son opinion dans les journaux du 16 juin même année. — BARY, né à Joigny en 1797, a fait une fortune considérable dans le commerce des bois. Devenu, en 1814, major de la première légion de la garde nationale de Paris, il signa, en cette qualité, la déclaration par laquelle les chefs de légions et majors de cette garde demandèrent à conserver les couleurs nationales. (*Voy.* CHOISEUL-PRASLIN.) A.

BASS, chirurgien du port Jackson, découvrit le détroit de son nom qui sépare au Sud la Nouvelle-Hollande de la terre de Diémen; il suivait la côte de la Nouvelle-Hollande dans une chaloupe baleinière, et s'avança jusqu'au port Westever qui est à l'ouest de ce détroit. Ce passage avait été indiqué à d'Entrecasteaux, dans une note qui lui fut remise à son départ, en 1791; il dirigea sa route en conséquence: mais les vents contraires l'empêchèrent de compléter ses belles découvertes. (*Voy.* FLINDERS dans la *Biographie universelle.*) *

BASSENGE, Liégeois, prit une part très active à la révolte contre le prince-évêque de Liége en 1789 : il fut aussitôt député du tiers-état de ce pays, et ensuite commissaire aux conférences des trois ordres. Envoyé par les états auprès de la chambre impériale de Wetzlar, et auprès de la cour de Berlin, pour justifier la révolution à laquelle il avait concouru, sa mission n'eut aucun succès ; et le prince-évêque ayant été rétabli dans sa puissance, Bassenge fut excepté de l'amnistie, et obligé de se réfugier en France. Après la réunion du pays de Liége à la république française, il devint commissaire du directoire près l'administration départementale de l'Ourthe, et fut élu député au conseil des cinq-cents en 1798. Il s'y fit peu remarquer, se montra favorable à la révolution du 18 brumaire, et fut conservé membre du corps législatif jusqu'en 1802, époque à laquelle il obtint une sous-préfecture dans son département. Présenté, en 1804, comme candidat au corps législatif, il y fut de nouveau nommé par le sénat ; et il en faisait encore partie, en 1814, au moment de la déchéance de Buonaparte, à laquelle il adhéra. Supprimé, aussitôt après le traité de Paris, comme député d'un département qui n'appartenait plus à la France, il resta néanmoins dans cette ville, et il a continué de l'habiter. B. M.

BASSET (C. A.), ancien bénédictin, et professeur de littérature à l'école de Sorèze, sortit de France en 1791 à la suppression de cet établissement, y rentra en 1806, et fut directeur de l'école normale. Il a publié : I. *Essai sur l'éducation et sur l'organisation de quelques parties de l'instruction publique*, seconde édition, 1814, in-8°. II. *Explication de Playfair sur la théorie de la terre par Hutton, et Examen comparatif des systèmes géologiques fondés sur le feu et sur l'eau, par M. Murray, en réponse à l'explication de Playfair, traduits de l'anglais, et accompagnés de notes et planches*, 1815, in-8°. — BASSET DE CHATEAUBOURG, auditeur de première classe sous le gouvernement impérial, fut nommé préfet de l'Oise par Buonaparte après son retour de l'île d'Elbe, le 6 avril 1815, et perdit cet emploi aussitôt après le retour du Roi. A.

BASTARD D'ESTANG (Le baron DE), juge-auditeur en la cour de Paris sous le gouvernement impérial, et ensuite maître des requêtes, fut nommé, en décembre 1810, conseiller en la cour impériale de Paris, et, en octobre 1815, premier président de la cour royale de Lyon. — M. Armand DE BASTARD, son frère puîné, auditeur au conseil d'état sous le gouvernement impérial, avait été nommé, par le Roi, le 24 août précédent, maître des requêtes en service extraordinaire. Il fut créé baron dans le mois de mai 1816, en récompense de la conduite qu'il avait tenue à Grenoble, où il était commissaire-général de police lors du soulèvement qui éclata le 4 mai dans les environs de cette ville. — BASTARD (Le chevalier Victor), officier très distingué, était substitut du rapporteur du conseil de guerre qui condamna le général Bonnaire dans le mois de mai 1816. — BASTARD fut présenté à l'empereur, le 5 avril 1812, comme député du collége électoral du département du Gers. — BASTARD DE FONTENAY (B. N.) fut nommé chevalier de Saint-Louis le 27 novembre 1814. — BASTARD (T.) signa, en qualité de membre du bureau central de la confédération angevine, le pacte fédératif du département de Maine-et-Loire, dressé, le 7 mai 1815, sous les auspices de Buonaparte. A.

BASTIEN (JEAN-FRANÇOIS), libraire, né à Paris le 14 juin 1747, a publié, comme éditeur, une collection de divers auteurs, et comme auteur : I. *Lettres d'Héloïse et Abailard, traduction nouvelle*, 1782, 2 vol. in-8°. II. *Dictionnaire géographique portatif des quatre parties du monde, traduit de L. Echard par Vosgien, nouvelle édition, revue, rectifiée, mise en ordre et augmentée*, 1795, in-8°. III. *La nouvelle Maison rustique, nouvelle édition*, 1798, 3 vol. in-4°. ; 1804, 3 vol. in-4°. IV. *Année du jardinage*, 1799, 2 vol. in-8°. V. *Dictionnaire botanique et pharmaceutique*, 1801, 1 vol. in-8°. divisé en deux parties. VI. *Calendrier du jardinier*, 1805, in-18, reproduit en 1806 et 1807 ; réimprimé en 1809. VII. *Nouveau manuel du jardinier*, 2 vol. in-12, 1807. Les auteurs dont M. Bastien a donné des éditions sont : Montaigne, Charron, Boileau, Rollin, Rabelais, La Bruyère, Buffon, Sterne, Scarron, d'Alembert, Law, Plutarque, traduction d'Amyot ; et une édition de la *Janua linguarum*

reserata, de J. A. Comenius, 1815, in-18; il a placé en tête de cette édition une notice copiée dans la *Biographie universelle*. M. Bastien a aussi concouru à quelques volumes de la dernière édition du *Dictionnaire historique*, publiée par Prudhomme; mais il paraît qu'il n'a donné des soins qu'à une bien petite partie de ce très mauvais ouvrage. *

BATAILLARD, instituteur à Paris, a publié: I. *De la paix générale, ou Tableau politique et moral de la France, mis sous les yeux des nations*, 1801, in-8°. II. *L'Ami des peuples et des gouvernements, ou les principes et les lumières de la saine philosophie, opposés aux paradoxes et aux maximes pernicieuses du philosophisme*, 1802, in-8°. III. *Accord du christianisme avec la philosophie, ou Lettre d'un écrivain orthodoxe aux membres de l'ancien et du nouveau clergé*, 1802, in-8°. IV. *Le double concordat, ou les peuples réconciliés par la valeur et l'héroïsme*, 1802, in-8°. V. *Mon hommage au chef suprême de la nation française et à son auguste épouse*, 1811, in-12. M. Bataillard fit offrir au tribunat, le 2 prairial an x (1802), un manuscrit intitulé: *Mon offrande aux parents et aux instituteurs.* OT.

BATHURST (Henri), lord évêque de Norwich, pair d'Angleterre et président du commerce et des colonies, est de la même famille que le célèbre Aller lord Bathurst, ami de Pope et d'Addison. Henri Bathurst fut destiné à l'église dès sa plus tendre jeunesse: il reçut sa première éducation à l'école de Winchester, et ensuite étudia à l'université d'Oxford, où il obtint le degré de bachelier en droit. En juin 1776, il fut reçu docteur, et ensuite nommé chanoine de l'église du Christ. Un de ses parents étant devenu chancelier, Henri Bathurst put aspirer aux dignités ecclésiastiques les plus élevées. Il obtint d'abord le vicariat de Circenster, dans le comté de Gloucester, qu'il conserve encore, et ensuite une prébende dans l'évêché de Durham, dont il s'est démis depuis. Il ne fut nommé évêque de Norwich qu'en 1803; et comme évêque, et comme membre de la chambre des pairs, il s'est concilié l'estime de tous les partis, par ses talents, et par la modération et la libéralité de ses opinions. Il a prononcé, le 27 mai 1808, un discours très remarquable en faveur des réclamations des catholiques d'Irlande; et un biographe anglais fait observer que, si l'on excepte le Dr. Watson, Henri Bathurst est le seul évêque dont on ait porté la santé (*toasted*) dans des clubs de Whigs. Il présenta, le 18 avril 1815, un nouveau bill de réglement concernant les étrangers. Lord Bathurst fut, à cette époque, un des plus ardents promoteurs de la guerre contre Buonaparte. Il déclara, dans le conseil des ministres, que l'administration devait se regarder comme déshonorée, si, après s'être enorgueillie de la chute de Napoléon, et après l'avoir présentée comme le plus grand résultat des efforts de la nation anglaise, elle consentait aujourd'hui à le reconnaître comme souverain. Le 12 mai, il vota pour que l'on destinât une portion des fonds consolidés au paiement de l'intérêt de 25 millions de florins hollandais, faisant partie d'un emprunt fait en Hollande pour le service de la Russie. Il se prononça aussi pour que l'Angleterre contribuât de ses fonds aux fortifications des frontières des Pays-Bas. Après la bataille de Waterloo, il fit la motion de voter des remercîments au duc de Wellington et à son armée. Le 16 mars 1816, il combattit l'opinion du marquis de Landsdown, qui avait prétendu que l'état militaire de l'Angleterre était trop nombreux. L'évêque de Norwich a épousé Miss Grace Coote, qui lui a donné plusieurs enfants: l'aîné, nommé James, est lieutenant-colonel dans le 60e. régiment, et a combattu sur le continent. L'évêque de Norwich a fait imprimer un petit nombre de mandements et de sermons. R.

BAUCHETON (François), avocat au bailliage d'Issoudun, fut nommé, en 1789, député du tiers-état de la sénéchaussée du Berri aux états-généraux, où il resta confondu dans la foule. Elu, en septembre 1792, député du Cher à la Convention nationale, il y vota la détention de Louis XVI, et son bannissement à la paix. Dans les derniers appels nominaux, il vota pour l'appel au peuple et pour le sursis. Il fit partie du comité de l'examen des comptes, mais ne parut jamais à la tribune. Après la session conventionnelle, il passa au conseil des cinq-cents, et en sortit en floréal an v (mai 1797). Il devint ensuite le premier avocat général à la

cour d'appel du Cher, et membre du conseil général lors du retour de Buonaparte. En mai 1815, il fut élu député à la chambre des représentants par le même département. Il garda le silence dans cette assemblée, et, après la dissolution, retourna à ses fonctions judiciaires. A.

BAUD, chef de bataillon au 2e régiment d'artillerie à pied, naquit à Faverney en Franche-Comté le 4 décembre 1770, et entra au service dans le 5e. régiment d'artillerie en 1789. Il fit toutes les campagnes de la révolution aux armées du Rhin, de l'Ouest, d'Italie, d'Autriche et d'Allemagne, et il parvint successivement au grade de chef de bataillon. Il fut promu à ce dernier grade en 1813; et il se trouvait employé dans la place de la Fère, au mois de mars 1815, lors de l'attaque formée par Lefevre-Desnouettes: le chef de bataillon Baud concourut dans cette circonstance à maintenir cette place dans l'obéissance du Roi. (*Voy.* D'ABOVILLE.) S. M., par ordonnance du 17 mars, le nomma officier de la Légion-d'honneur. — BAUD, sous-préfet de Roanne, au mois d'avril 1815, ayant appris que Lyon était menacé par les royalistes du Midi, réunit la garde nationale, les militaires retirés et les habitants de bonne volonté, au nombre de trois ou quatre cents hommes, et partit à leur tête, après avoir confié ses fonctions au maire de Roanne. A.

BAUDET-LAFARGE était administrateur du Puy-de-Dôme, lorsqu'il fut élu, en 1798, député au conseil des cinq-cents: il s'y montra fort opposé au directoire. En mars 1799, il réclama contre la résolution sur les émigrés naufragés à Calais, et opina pour leur déportation. Il fut nommé secrétaire peu de temps après. Le 19 prairial (8 juin), il se plaignit de la tiédeur de l'esprit public, qu'il attribuait à l'enchaînement de la presse, et à la faculté donnée à l'autorité exécutive, d'accorder des emplois aux représentants qui lui avaient été dévoués. Il contribua puissamment à la chute de Merlin, Treilhard et Laréveillere-Lépeaux; mais la révolution du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799) vint mettre un terme aux succès de son parti. Il était alors absent par congé; et il dit hautement, dans son département, que cette révolution n'aurait pas eu lieu s'il eût été à Saint-Cloud. Il resta long-temps dans l'obscurité, ayant pour s'en consoler une fortune considérable. M. Baudet était juge-de-paix à Maringues, en 1815; et il fit partie, dans le mois de juin, d'une députation du collége électoral du Puy-de-Dôme, qui présenta une adresse à Buonaparte. Au banquet qui réunit les membres de cette députation, Baudet porta le toast suivant: « *A la patrie et à la liberté! L'énergie* » *de la représentation nationale, le* » *courage des armées et l'union de* » *tous les vrais Français en assurent* » *le triomphe.* » D.

BAUDIN (de Paris) fut vicaire épiscopal de l'évêque constitutionnel Gobel: il fit ensuite partie du club des Jacobins, et fut l'un des principaux membres du comité des défenseurs officieux de cette société. En décembre 1793, il fut envoyé dans la Vendée en qualité de commissaire du pouvoir exécutif. Il voulut s'opposer aux mesures sanguinaires, et fut arrêté par les ordres de Francastel et de Hentz. Après huit mois de détention, il revint à Paris. Au mois de novembre 1794, il remit à la Convention ses lettres de prêtrise, disant « qu'il ne fallait pas » à un peuple libre plus de prêtres que » de rois. » Hoche l'employa à la pacification des départements de l'Ouest; et après le 18 fructidor an V (4 septembre 1797), le directoire exécutif le nomma son commissaire près le bureau central de Paris; mais il ne put conserver long-temps cette place. Après le 30 prairial an VII (19 juin 1799), Baudin devint membre de l'administration des hospices civils de Paris. Il perdit son emploi après la révolution du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), et n'en a pas obtenu depuis. — BAUDIN (Alexandre-Louis) de Cherbourg, a publié: *Bucoliques de Virgile, traduites en vers français*, 1814, in 12. B. M.

BAUDOT (MARC-ANTOINE), médecin à Charolles, fut nommé député suppléant à l'assemblée législative, par le département de Saone et Loire, et ensuite député à la Convention nationale. Il y débuta en demandant le décret d'accusation contre MM. de Dillon, Maury, Courvoisier et Choiseul-Gouffier. En janvier 1793, il vota la mort de Louis XVI, et son exécution dans les vingt-quatre heures. Se trouvant en mission à Toulouse, lors de la révolution du 31 mai, il

crut prudent de quitter cette ville, à cause des mouvements qui s'y manifestèrent contre la Montagne. Le 23 juillet, il fit décréter que tous ceux qui se trouveraient dans des villes rebelles, et n'en sortiraient pas dans trois jours, seraient réputés émigrés. C'est sur sa demande que toutes les cloches furent converties en canons. Il alla ensuite faire exécuter la loi du 1er. août 1793, qui suspendait de leurs fonctions les membres des corps administratifs de Montauban. Sa mission fut étendue aux départements des Pyrénées-Orientales, de la Haute-Garonne et de la Gironde. Il en renouvela les autorités, sévit contre les émigrés, les prêtres et les fédéralistes; et de retour à Paris, il rendit compte de ses opérations à la Convention et aux Jacobins. Envoyé ensuite à l'armée de Rhin-et-Moselle, il y porta la même violence, et, de concert avec son collègue Lacoste, il fit incarcérer, à Metz et à Strasbourg, un grand nombre de *suspects*. Il se trouva à la bataille de Kaiserslautern, le 10 frimaire an II (30 novembre 1793), et y fit preuve de courage. Il défendit Hoche, qui avait été attaqué par St.-Just, prévenu contre ce jeune général. Cette opposition, qui n'était pas sans danger pour Baudot, le détermina à demander son rappel. Il l'obtint, et fut nommé secrétaire en mars 1794. Après le 9 thermidor, il fut envoyé à l'armée des Pyrénées-Orientales; mais il n'y resta pas long-temps. N'ayant pas voulu se ranger du côté des thermidoriens, il fut compris dans le nombre des députés montagnards décrétés d'arrestation à la suite des événements du 1er. prairial an III (20 mai 1795), et fut conduit au château de Ham. Peu de jours après, les Strasbourgeois l'accusèrent de *terrorisme*, et demandèrent sa mise en accusation. Il fut rendu à liberté par l'amnistie du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795); et depuis ce temps il a vécu dans l'obscurité, jusqu'à ce que la loi d'exil prononcée contre les régicides l'ait obligé à se réfugier en Suisse dans le mois d'avril 1816. — BAUDOT aîné, maire de Pagny-le-Château, est auteur de quelques opuscules d'un intérêt local, tels que, sa brochure *De la Saone et de sa navigation*, 1813, in-8°.; et sa *Lettre à M. Girault pour servir de supplément à ses Essais historiques et biographiques sur Dijon*, 1815, in-12. Il a fourni des articles au *Magasin encyclopédique*, et a publié quelques dissertations estimées sur les antiquités de la Bourgogne. B. M.

BAUDOUIN (FRANÇOIS-JEAN), imprimeur, né à Paris en 1759, y exerçait sa profession à l'époque de la révolution. Il fut élu député suppléant du tiers-état aux états-généraux; ce qui le conduisit à être nommé imprimeur de l'assemblée nationale. Dès l'ouverture de la session, il offrit d'imprimer *gratis* la liste des pensions données par la cour, et en obtint la permission. Au mois d'août 1791, il fit hommage à l'assemblée du premier volume des procès-verbaux de ses séances. Inculpé, en octobre 1792, à l'occasion des papiers trouvés dans l'armoire de fer après la journée du 10 août, il se présenta à la Convention, et déclara n'avoir jamais rien reçu des *scélérats* qui disposaient de la liste civile. Cette affaire n'eut pas de suite; mais, après le 31 mai, Tallieu reproduisit cette accusation, et provoqua l'examen de sa conduite, relativement à l'altération des procès-verbaux qui rendaient compte de cette journée. Thuriot l'accusa d'être partisan de Roland et des Feuillants, et fit passer à l'ordre du jour sur la proposition de déclarer qu'il n'avait pas cessé de mériter la confiance de la Convention. Baudouin, voyant le triomphe de la *Montagne* assuré, se rendit assidu aux Jacobins, et fit don de sa médaille d'électeur de 1791, comme *portant l'effigie d'un tyran*. Malgré toutes ces preuves de républicanisme, et quoique membre du comité révolutionnaire de la section des Tuileries, il fut arrêté en 1794; mais il obtint sa liberté peu de jours après. Il a été, sans interruption, imprimeur de l'Institut, de la Convention et des corps législatifs qui se sont succédé, jusqu'en 1803; époque à laquelle, ayant été dépossédé d'un local qui lui avait été accordé gratuitement, et ayant éprouvé d'autres pertes, il fit une faillite considérable. Poursuivi par ses créanciers, il se réfugia à Pétersbourg, revint ensuite à Paris, puis se rendit en Hollande, où il eut un emploi jusqu'à l'évacuation de cette contrée. Il est à présent employé à la division littéraire du ministère de la police. — Son fils, aujourd'hui imprimeur, était auparavant employé au bureau des procès-verbaux de la chambre des députés. — BAUDOUIN aîné, ancien négociant, a publié : I. *Estelle ou la coupable innocente*, comédie en trois

actes et en vers, 1801, in-8°.; seconde édition, 1804, in-8°. II. *Lettre au tribunat sur l'article de la constitution, concernant les faillites et les banqueroutes*, 1801, in-8°. Il a encore publié plusieurs tragédies non représentées. A.

BAUDRAIS (Jean), né à Tours en 1749, fut membre de la commune et en même temps administrateur de police en 1793. Il est auteur des ouvrages suivants: I. *Le Dieu Mars désarmé*, allégorie sur la paix, 1778, in-12. II. *L'allégresse villageoise*, divertissement, 1782, in-8°. III. *La vanité bonne à quelque chose*, poëme héroï-comique, 1782, in-12. IV. *Petite Bibliothèque des théâtres*, avec des notices sur les auteurs, Paris, 1783 et années suiv., in-12, cent volumes, en société avec Leprince aîné. V. *Essais historiques sur l'origine et les progrès de l'art dramatique en France*, Paris, 1791, in-18, 3 vol. Ot.

BAUDRILLARD (J. J.), employé à l'administration générale des eaux et forêts, a publié: I. *Instruction sur la culture des bois, à l'usage des forestiers*, ouvrage traduit de l'allemand de G. L. Hartig, 1805, in-8°. II. *Expériences physiques sur les rapports de combustibilité des bois entre eux*, 1806, in-12. III. *Annuaire forestier pour l'an* 1811, in-12; 1812, in-12; 1813, in-12. IV. *Nouveau Manuel forestier*, traduit sur la quatrième édition de l'ouvrage allemand de M. Burgsdorf, 1808, 2 vol. in-8°., avec 29 fig. et beaucoup de tableaux. Ot.

BAUDRON (Antoine-Laurent), né à Amiens en 1743, conduit depuis cinquante ans le triste orchestre du Théâtre-Français, sans que jamais le sommeil l'ait surpris dans cette assoupissante fonction. Élève de Gaviniez, ce musicien estimable a rendu de grands services à la scène. Il a refait la musique et les divertissements d'une foule de petites pièces que l'on donnait encore dans un temps où la gaîté était comptée pour quelque chose. Il composa, en 1775, la musique du *Barbier de Séville*; et l'on entend toujours avec plaisir le morceau qui peint un orage. Il a fait aussi celle du *Mariage de Figaro* et des *Chœurs d'Athalie*. A la demande de La Rive, il entreprit d'adapter une nouvelle composition musicale au *Pygmalion* de Rousseau; et c'est celle que l'on exécute maintenant au Théâtre-Français. Ye.

BAUME, avocat, membre de l'académie de Nanci, publia, en mai 1815, des observations sur l'acte additionnel aux constitutions. On imprima, à cette occasion, l'article suivant, dans un des journaux de Paris: « Grâces à la liberté de la presse, chacun adresse ses petites observations à l'empereur sur l'acte additionnel aux constitutions. Le patriote *Baume*, avocat, membre de l'académie de Nanci, qui est *âpre*, *mais vrai*, comme Montaigne, mais qui n'écrit pas aussi bien, vient de publier huit pages sur la constitution. Ses observations sont d'un bon citoyen, si elles ne sont pas d'un profond publiciste; on y remarque cependant plusieurs passages bien pensés et bien exprimés: « Défiez-vous, dit l'au» teur, de ces caméléons toujours prêts » à encenser l'idole du jour, et dont la » nature est de ramper; ils ont l'art de » s'accrocher à l'autorité partout où elle » est placée, et ils adoreraient Satan, si » ce prince infernal avait à sa nomina» tion des places lucratives, des croix et » des cordons: chargés d'honneurs, quoi» que sans honneur, on a vu plusieurs » d'entre eux, avant que le peuple fût » détrôné, le flagorner avec la même » bassesse et les mêmes formules d'adu» lation qu'ils emploient maintenant à » caresser les rois. » A.

BAUMES (Jean-Baptiste-Théodore), docteur en médecine de la faculté de Montpellier, fut collaborateur du *Journal de médecine* de cette ville. Il a publié: I. *De l'usage du quinquina dans les fièvres rémittentes*, 1785, in-8°. II. *Mémoire qui a remporté le prix au jugement de la faculté de médecine de Paris en 1787, sur la question: Décrire la maladie du mésentère propre aux enfants, que l'on nomme vulgairement carreau*, 1788, in-8°. III. *Des convulsions des enfants, leurs causes et leur traitement*, 1789, in-8°.; nouv. édition augmentée, 1805, in-8°. IV. *Mémoire sur l'ictère des nouveau-nés*, 1788, in-8°.; 1805, in-8°. V. *Mémoire qui a remporté le prix en 1785, au jugement de la société royale de médecine de Paris, sur la question proposée en ces termes: Déterminer par l'observation quelles sont les maladies qui résultent des émanations des eaux stagnantes et des pays marécageux*, 1789, in-8°. VI. *De la phthisie pulmonaire*, 1798, 2 vol. in-8°.; seconde édi-

tion, 1805. VII. *Essai d'un système chimique de la science de l'homme*, 1798, in-8°. VIII. *Traité sur le vice scrophuleux*, seconde édit. 1805, in-8°. IX. *Traité de la première dentition, et des maladies souvent très graves qui en dépendent*, 1805, in-8°. X. (Avec Vincens), *Topographie de la ville de Nîmes et de sa banlieue*, 1802. in 4°. XI. *De l'instruction publique dans ses rapports avec l'enseignement des sciences et arts appelés libéraux en général, et de la médecine en particulier*, 1814, in-8°., tiré à 100 ex. XII. *Examen des réflexions de M. Bergasse, sur l'acte constitutionnel du sénat*, 1814, in-8°. On lit dans les rapports de l'Institut de France, que le docteur Baumes s'est fait remarquer par ses Essais sur la manière d'envisager les maladies, d'après le genre d'altération dans la composition des organes, qu'il supposait produire chacune d'elles, et d'où il lui semblait facile de conclure les moyens propres à les guérir. Mais quelque vraisemblance que puisse avoir le principe en général, et quelque esprit qu'aient mis Beddoes, Darwin, Reil et Girtanner dans son emploi, on a trop vu toujours combien la chimie des corps organisés est encore peu avancée pour qu'on puisse en espérer une application détaillée. OT.

BAUMGARTEN (JEAN-CHRISTIAN-GOTTLOB), médecin et botaniste allemand, né à Luckau dans la basse Lusace, le 7 avril 1765, fit ses études à Leipzig, et, après y avoir reçu les degrés de docteur en philosophie et en médecine, s'est établi, en 1795, à Schœssburg près de Hermanstadt en Transilvanie. On connaît de lui : I. *Brevis trepani coronati historia*, Leipzig, 1789, in-8°. II. *Sertum Lipsicum seu stirpes præsertim exoticæ, etc.*, ibid., 1790, in-8°. III. *Flora Lipsiensis sistens plantas... in agro Lipsiensi tam sponte nascentes quàm frequentiùs cultas*, ibid. 1790, in-8°., avec fig. coloriées. IV. *De arte decoratorid, pars 1a.*, ib. 1791, in-4°. V. *De corticis ulmi campestris naturâ, viribus et usu medico*, ib. 1791, in-4°. T.

BAUR (SAMUEL), savant et laborieux écrivain, né à Ulm le 31 janvier 1768, fut fait pasteur luthérien à Burtenbach en Suabe en 1794, à Gottingen près d'Ulm en 1799, et inspecteur des écoles du même lieu en 1807. Il a traduit, du français en allemand, les *Observations sur le serail du grand-seigneur*, tirées du 6e. voyage de Tavernier, Memmingen, 1789, in-8°.; — les *Caractères* de la Bruyère, Leipzig, 1790, in-8°.; — les *Lettres* de Val. Jamerai Duval, Nuremberg, 1792, in-8°.; — *Gonsalve*, de Florian, Berlin, 1793, in-8°.; — les deux derniers volumes du *Dictionnaire historique* de Ladvocat, Ulm, 1794 et 1795, in-8°. (Les deux premiers l'avaient été par J.-H. Haid.) Ayant reconnu combien ce dernier ouvrage était encore imparfait et incomplet, il résolut d'en faire un aussi portatif et qui laissât moins à desirer : les quatre premiers volumes publiés de 1807 à 1809, Ulm, in-8°., sous le titre de *Nouveau Dictionnaire historique, biographique et littéraire portatif* (en allemand), ne vont que jusqu'à la lettre S. Mais au moyen des abréviations, ils renferment non seulement les articles les plus importants du dictionnaire de Ladvocat, mais de plus un grand nombre d'articles, surtout modernes, qui manquaient dans les recueils de ce genre. Parmi les autres ouvrages de Samuel Baur, tous écrits en allemand, nous indiquerons les suivants : I. *Notices historiques des plus grands personnages de nos jours*, 2 vol. in-8°., Leipzig, 1798. II. *Tableaux intéressants des personnages les plus remarquables du XVIIIe. siècle*, 6 vol. in-8°., ibid., 1803-1807. III. *Galerie de tableaux historiques du XVIIIe. siècle, pour chaque jour de l'année*, 4 parties in-8°., Hof, 1804. IV. *Galerie des plus célèbres personnages du XVIIIe. siècle, 1re. partie* (comprenant les poètes allemands), Leipzig, 1805, in-8°., ouvrage continué sous un titre un peu différent. V. *Dictionnaire manuel, historique, biographique et littéraire des principaux personnages morts dans les dix premières années du XIXe. siècle*, tome 1er., A—L, Ulm, 1816, in-8°., avec le portrait de l'auteur. Ce volume forme aussi le tome VI de son Dictionnaire historique, et le tome X de la traduction de celui de Ladvocat. T.

BAUSSET (LOUIS-FRANÇOIS DE), né à Pondichéri le 14 décemb. 1748, fut sacré évêque d'Alais le 18 juillet 1784. Député des états de Languedoc en 1786, il adressa à Mme. Élisabeth (*Voyez* ÉLISABETH de France, dans la *Biographie universelle*, t. XIII, p. 71), une harangue célèbre qui a été imprimée dans le *Conservateur* de 1787, tom. 2, p. 273. M. l'évêque d'Alais

protesta en 1791 contre la constitution civile du clergé décrétée par l'assemblée constituante. (*Voy.* Béthizy.) Nommé chanoine de St.-Denis, le 13 avril 1806, puis conseiller titulaire de l'université, il vécut presque toujours à la campagne; et ne pouvant, depuis plusieurs années, à cause de sa mauvaise santé, se livrer à aucun travail suivi, il s'est fort peu occupé des fonctions publiques qui lui avaient été confiées. Cependant il se décida, en 1808, à puiser, dans les manuscrits qu'il tenait de l'abbé Emery, de quoi rédiger son *Histoire de Fénélon;* et deux ans lui suffirent pour compléter cette belle composition. Cet ouvrage eut un grand succès. Il fut désigné, en 1810, par l'Institut, comme méritant le deuxième grand prix décennal de seconde classe *pour le meilleur ouvrage de biographie.* « L'ouvrage (dit le jury) est écrit partout avec le ton de noblesse et de dignité qui est propre à l'histoire. On y desirerait seulement un peu plus de cette onction douce et pénétrante qui convient à l'histoire de Fénélon; le style en est, en général, pur, correct et élégant, quoiqu'on puisse y remarquer quelques taches; la narration manque quelquefois de rapidité, mais jamais de clarté et rarement d'intérêt: attachante par le ton de sincérité qui y règne, elle est semée de réflexions toujours justes et jamais ambitieuses, qui servent à relever les détails et à jeter du jour sur les faits. » Les bénéfices du manuscrit de la vie de Fénélon ont été consacrés tout entiers par l'auteur au soulagement des pauvres. En 1814 le Roi avait jugé convenable de faire revenir le Saint-Siége sur quelques dispositions du concordat, et notamment d'augmenter le nombre des diocèses qui lui paraissait insuffisant; enfin de rétablir dans leurs fonctions d'anciens titulaires encore dépossédés. S. M. avait, dans cette vue, nommé une commission chargée de déterminer les bases de la négociation ouverte à ce sujet avec la cour de Rome. M. de Bausset fut désigné membre de cette commission; mais la négociation n'eut alors aucun résultat. Par ordonnance du Roi du 17 février 1815, il fut nommé chef du conseil royal de l'université; et par décret du 30 mars, Napoléon, rétablissant la grande-maîtrise, nomma de nouveau M. de Bausset conseiller titulaire; mais ce prélat n'en exerça pas les fonctions, et il envoya sa démission. Lors du retour du Roi, M. de Bausset reprit la présidence du conseil royal de l'université; et au mois d'août 1815, il fut nommé pair de France. Le Roi le nomma membre de l'académie française en avril 1816. On a de lui: I. *Notice historique de S. E. M. le cardinal de Boisgelin*, 1804, in-12. (Voy la *Biogr. univers.*, au mot Boisgelin.) II. *Histoire de Fénélon*, 1808, 3 vol. in-8°.; seconde édition, revue, corrigée et augmentée, 1809, 3 vol. in-8°., traduite en anglais par William Mudford, Londres, 1810, 2 vol. in-8°. III. *Histoire de Bossuet*, 1814, 4 vol. in-8°. IV. M. Barbier lui attribue: *Exposé des principes sur le serment de liberté et d'égalité, et sur la déclaration exigée des ministres du culte par la loi du 7 vendémiaire an* IV, Paris, in-8°. de LVI et 171 pag. — Bausset (Ferdinand), de la même famille, évêque de Vannes, reçut ce titre de Buonaparte, le 20 août 1806. Né à Beziers le 31 décembre 1757, il était vicaire-général du diocèse d'Aix, avant la révolution. — Le marquis de Bausset, parent des précédents, ancien officier au régiment du Roi infanterie, fut nommé membre de la chambre des députés, en août 1815. D et Y.

BAUSSET (Le baron François de), neveu de l'évêque d'Alais, chambellan de Napoléon, et préfet de son palais, avait d'abord été destiné à l'état ecclésiastique qu'il quitta au commencement des troubles révolutionnaires. Il a montré, pendant plusieurs années, un grand dévouement pour Buonaparte, et l'a accompagné dans la plus grande partie de ses voyages. Il fut un de ceux que l'empereur gratifia, en 1810, de plusieurs actions sur le canal de Languedoc, et d'une portion des produits du *Journal de l'empire*, dont il avait dépouillé les propriétaires. En avril 1814, M. de Bausset suivit l'archiduchesse Marie-Louise à Vienne, d'où il ne revint qu'en mai 1815, lorsque la cour de Vienne obligea tous les Français qui se trouvaient au service de la duchesse de Parme à rentrer en France. M. de Bausset retourna ensuite auprès de la même princesse; et il faisait encore partie de sa suite lorsqu'elle vint à Parme en 1816. Il a traduit d'un manuscrit espagnol, un Voyage à la Mekke; et il a fait représenter à Lyon, en 1803, le *Memnon* de Voltaire, comédie en cinq actes et en vers: la seconde représentation n'eut lieu

que près de six mois après la première; et la pièce fut réduite à trois actes, ayant pour second titre, *ou la Sagesse humaine*. M. de Bausset a donné dans la même ville *le Roi des gloutons*, farce de feu Guillemain, qu'il avait retouchée. M. de Bausset a épousé Mlle. Lawless, riche héritière irlandaise; et la plus grande partie de sa fortune vient de la concession de l'étang de Marseillette dans les environs de Carcassonne, qui a été faite par le gouvernement à Mme. Lawless. Cette dame en a entrepris avec succès le desséchement; mais son entreprise a donné lieu à beaucoup de discussions, nommément avec les autorités du département de l'Aude. A.

BAUSSIER-MATHON, président d'une députation des électeurs du département du Nord, qui fut présentée à Mgr. le duc de Berri le 2 janvier 1816, prononça, en cette occasion, le discours suivant, en lui faisant hommage d'une médaille frappée pour perpétuer le souvenir de son voyage dans cette contrée, où le prince avait présidé le collége électoral du département en août 1815: « La » médaille que nous avons l'honneur d'offrir à V. A. R. retrace les traits chéris du » prince qui, appelé à nous présider, sut, » en paraissant au milieu de nous, se concilier tous les cœurs; elle rappellera » d'âge en âge ses paroles si nobles et si » touchantes, qui sont le gage le plus sûr » de sa protection, et la plus belle récompense de notre fidélité. Oui, Monseigneur, lors même que le temps aura » détruit ce monument de notre reconnaissance, nos arrière-neveux répéteront encore que le petit-fils de Henri » IV, le neveu du vertueux Louis XVI » et du Monarque que la Providence a » rendu aux vœux des Français, satisfait » de la conduite des habitants du département du Nord, daigna leur dire, en » les quittant: *C'est désormais entre* » *nous à la vie et à la mort*. » D.

BAWENS, habitant de Gand, a présenté en 1801, conjointement avec M. Farrer, au concours ouvert par le ministre de l'intérieur de France, un assortiment de machines à filer le coton, par mulljenny, auxquelles on a adjugé le prix. Ces fabricants sont les premiers qui aient importé en France les meilleures machines de ce genre; et même, c'est de l'époque du concours que les établissements de filature ont commencé à se multiplier et à obtenir beaucoup de succès. Ils filent le coton depuis le plus bas numéro jusqu'au 250; ils fabriquent des basins, des piqués, des mousselines et autres étoffes de coton qui rivalisent avec ce que l'industrie des autres peuples offre de plus beau en ce genre. *

BAWR (Mme. la comtesse DE), ci-devant Mme. *de St.-Simon*, a publié, dans la *Gazette de France*, des articles fort piquants. Douée de beaucoup d'esprit et d'un goût décidé pour l'art dramatique, elle a donné au Théâtre-Français *l'Oncle rival*, comédie en un acte et en prose, 1811, in-8o. Mme. de Bawr a publié en outre les ouvrages suivants: I. *Suite d'un bal masqué*, comédie, 1813, in-8o. II. *Le double Stratagème*, 1813, in-8o. III *La Méprise*, comédie, novembre, 1815. De tous les ouvrages de Mme. de Bawr, la *Suite d'un bal masqué* est celui qui a le mieux réussi. Son dernier ouvrage, *la Méprise*, n'a obtenu qu'un succès contesté à la première représentation. Le fonds en est fort léger; mais les détails en sont pleins d'agrément, et se ressentent de la touche délicate de l'auteur, qui a prouvé que les femmes peuvent réussir dans la comédie, quand elles ont le bon esprit d'approprier le choix de leur sujet au genre de talent qui distingue leur sexe. Mme. de Bawr a obtenu une pension de S. M., en mars 1816. Y.

BAYANE (Le cardinal, comte DE), ancien auditeur de rote, fut nommé sénateur le 5 avril 1813, et prêta serment à l'empereur Napoléon, en cette qualité, le 11 du même mois. Il vota la création d'un gouvernement provisoire, la déchéance de Buonaparte et de sa famille, et fut fait par le Roi pair de France, le 4 juin 1814. Le 1er. juin 1815, il assista M. de Barral à la messe qui fut célébrée au Champ-de-Mai par ordre de Buonaparte. Le comte de Bayane siége encore aujourd'hui à la chambre des pairs. Lors du procès du maréchal Ney (novembre 1815), il se récusa comme pair ecclésiastique. — BAYANE (LATIER DE), ancien officier de marine, chevalier de Malte, fut nommé chevalier de Saint-Louis, le 23 juillet 1814. Il a publié, sous le nom de *M. Armand*, un ouvrage sur les beaux-arts. Les journaux du temps s'égayèrent un peu sur le style de l'auteur. *

BAYARD DE PLAINVILLE était

avant la révolution membre du conseil supérieur du Cap à St.-Domingue, et l'un des plus riches propriétaires de cette colonie. M. François de Neufchâteau lui dédia alors ses *Etudes du magistrat.* Nommé, en mars 1797, député au conseil des cinq-cents par le département de l'Oise, M. Bayard se rangea du parti clichien, opposé au directoire, et fut compris dans le décret de déportation du 18 fructidor suivant (4 septembre), aux effets duquel il eut le bonheur de se soustraire. Après la révolution du 18 brumaire, M. Bayard fut rendu à ses droits de cité, par un arrêté des consuls du 29 pluviôse an VIII (17 février 1800). Il fut nommé membre de la chambre des députés, par l'arrondissement de Clermont, au mois d'août 1815. M. Bayard de Plainville est un des hommes les plus justement estimés du département de l'Oise. Il a été sans interruption membre du conseil général. — Un autre BAYARD (Louis) se trouva compromis, en 1797 et en 1801, dans plusieurs opérations subalternes du parti royaliste. D.

BAYARD (FERDINAND-MARIE), ancien capitaine d'artillerie, né à Moulins-la-Marche (Orne), le 28 fév. 1763, a publié: I. *Voyage dans l'intérieur des Etats-Unis pendant l'été de* 1791, Paris, 1797, in-8°.; 1798, in-8°. II. *Grammaire anglaise par J. Priestley, traduite*, 1799, in-8°. III. *Voyage de Terracine à Naples*, 1802, in-8°. IV. *Tableau analytique de la diplomatie française depuis la minorité de Louis XIII jusqu'à la paix d'Amiens*, 1804, in-8°.; tome second, 1806, in-8°. OT.

BAYLE (MOYSE), après avoir rempli des fonctions municipales à Marseille, fut élu député des Bouches-du-Rhône à la Convention nationale; il y vota la mort de Louis XVI, et son exécution dans les vingt-quatre heures. Sur la question de l'appel au peuple, il dit: « Je ne veux ni » roi, ni protecteur, ni dictateur, ni » triumvir, ni aucun genre de despotis- » me. Je veux la république indivisible. » L'appel au peuple est le signal de la » guerre civile et du retour de la tyran- » nie; c'est pourquoi je dis, non. » Dévoué au parti de la Montagne, Bayle concourut, avec beaucoup d'activité, au triomphe de cette faction dans la journée du 31 mai, et fut envoyé, peu après, à Marseille, pour y étouffer l'insurrection des sections en faveur de la Gironde; mais le comité central des sections lui signifia de partir de cette ville sous vingt-quatre heures. Forcé de s'éloigner, il rendit un arrêté qui cassait le comité; et il le soumit à la Convention nationale, en lui dénonçant les sections de Marseille et le tribunal populaire de cette ville. A cette occasion, Barbaroux l'accusa d'y avoir prêché le brigandage et le meurtre: un décret suspendit provisoirement son arrêté. De retour à la Convention, Bayle convertit en motion la pétition des sections de Paris pour la formation d'une armée révolutionnaire. Elu président le 22 octobre 1795, puis membre du comité de sûreté générale, il eut part à tous les actes de tyrannie et de proscription qui marquèrent le régime de la terreur. Après le 9 thermidor, dans la séance du 23 mars 1795, il déclara qu'il ne séparait pas sa cause de celle de ses collègues Collot-d'Herbois, Barère et autres, alors accusés de tyrannie. Moyse Bayle fut décrété d'arrestation à la suite du soulèvement du 12 germinal an III (2 avril 1795); mais il parvint à s'y soustraire, et ne reparut qu'après l'amnistie du 4 brum. (26 octobre). Il fut alors employé dans les bureaux de la police sous le ministère de Bourguignon: il y resta peu de temps, et fut exilé après le 3 nivôse an IX (24 décembre 1800), dans une commune éloignée de Paris, où il vit depuis long-temps dans la plus profonde misère. On a de lui des *Lettres à Fréron*, publiées dans l'intervalle du 9 thermidor an II (27 juillet 1794) au 12 germinal, dans lesquelles on trouve des traits remarquables de sa part contre le parti des *hommes de sang*. Malgré sa conduite dans la révolution, Moyse Bayle passe pour avoir des mœurs douces; et on assure qu'il usa quelquefois de son influence pour sauver des victimes. — BAYLE, ancien officier de gendarmerie, dénonça, en 1795, la conspiration de Lemaître, et fut excepté des poursuites par un décret de la Convention. P.

BAZAINE, employé de l'octroi de Paris, a publié: I. *Cours de géométrie pratique*, 1807, in-8°. II. *Cours de stéréométrie appliquée au jaugeage assujéti au système métrique*, 1806, in-8°. III. *Nouveau transformateur des poids et mesures*, 1806, in-8°. IV. (Avec Brillat), *Métrologie française, ou traité du système métrique*, 1802, 1808, in-8°. Cet ouvrage, suivi de *Notions expérimen-*

tales de géométrie pratique, est principalement relatif au jaugeage. L'auteur a donné des cours publics de cet art, et a présenté à Pie VII, pendant son séjour à Paris, une jauge perfectionnée. — Le fils de M. Bazaine, ancien élève de l'école polytechnique, fut employé en Krimée, pendant plusieurs années, comme ingénieur, aux travaux d'Odessa, et fut décoré de l'ordre de St.-Wladimir. Il fut exilé et disgracié en 1812, pour avoir montré des sentiments favorables à l'armée française lors de son invasion de la Russie. OT et D.

BAZANCOURT, ancien colonel du 4e. régiment d'infanterie légère, fut l'un des membres de la commission qui condamna à mort le duc d'Enghien en mars 1804. Il fut nommé commandant de la Légion-d'honneur après la bataille d'Austerlitz, fit la campagne de 1806 contre les Prussiens, devint général de brigade, et fut chargé, en novembre, du commandement de Hambourg, et de l'exécution des prises contre les possesseurs de marchandises anglaises. Il revint ensuite à Paris, où il obtint le commandement d'une brigade sous le général Hulin. Il commanda à Chartres après le retour de Buonaparte, en 1815, et y resta jusqu'au retour du Roi. Le général Bazancourt a épousé Mlle. Elisa d'Houdetot, fille du général et sœur du préfet de ce nom. A.

BAZIN, avocat à Gien, fut nommé, en 1789, député du tiers-état de ce bailliage aux états-généraux. Il réclama, en 1791, contre l'insertion de son nom sur la liste du club monarchique. En l'an VI (1798), il fut élu, par le départ. du Loiret, membre du conseil des cinq-cents, et en sortit l'année suivante. Après la révolution du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), il devint juge au tribunal civil de Gien, et il en exerçait encore les fonctions en 1815. A.

BAZIN (RIGOMER), né au Mans en 1771, fut nommé à diverses fonctions publiques dans le cours de la révolution: ayant été destitué par le directoire, comme *anarchiste*, à l'époque des élections de l'an VI (1798), il vint se réfugier à Paris, et coopéra à la rédaction du journal intitulé *le Démocrate*. Peu de temps avant le 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), il attaqua, dans une pétition au conseil des cinq-cents, la légalité de la nomination de Sieyes au directoire. Bazin établit, en l'an IX (1801), un pensionnat à Versailles; mais ayant voulu le diriger dans un esprit démagogique, cette entreprise n'eut aucun succès, et Bazin fut obligé de l'abandonner. Long-temps détenu dans les prisons d'état, Bazin avait eu occasion d'y connaître Mallet; et la conspiration de ce général fut un nouveau prétexte pour la police d'ajouter encore à sa rigueur envers lui. Enfermé en 1813 au château de Ham en Picardie, il fut transféré dans les prisons de Rouen à l'approche des alliés, et n'obtint sa liberté qu'à l'époque de la restauration. Lors de la retraite d'une partie de l'armée française sur la Loire en 1815, Bazin se rendit à Orléans, et il fut impliqué dans un procès criminel avec un imprimeur nommé Huet Pardoux pour une affiche incendiaire, destinée à être répandue dans l'armée d'Outre-Loire. Bazin fut absous, parce que la tentative n'avait pas eu de commencement d'exécution. Il se rendit alors dans son département, où il vit dans une tranquille obscurité. On a de lui: I. *Lettres françaises*, publiées par nos., 1807 et années suivantes, 45 nos., in-12. II. *Lettres philosophiques*, 1814, 1 v. de 375 pages, in 8o. III. *Le Lynx*, ou *Coup-d'œil et réflexions libres sur les écrits et les affaires du temps*, 1 vol. in-8o., mai 1815. — BAZIN, né à Auxerre, y exerçait la profession d'avocat, lorsque Buonaparte revint de l'île d'Elbe, en 1815. A son arrivée à Auxerre, M. Bazin fit partie de la députation que la ville envoya pour le complimenter. Il sollicita et obtint d'être nommé député, par le département de l'Yonne, à la chambre des représentants; et lorsque cette assemblée forma son bureau, il eut une voix pour la vice-présidence. A.

BAZOCHE, avocat du Roi au bailliage de Saint-Mihiel, fut nommé, en 1789, député du tiers-état du bailliage de Bar-le-Duc aux états-généraux. Il ne s'y fit pas remarquer. Au mois de septembre 1792, le département de la Meuse le choisit pour l'un de ses représentants à la Convention, où il vota pour l'appel au peuple, et pour que Louis XVI fût détenu comme otage responsable sur sa tête d'une nouvelle invasion, jusqu'à ce qu'il n'y eût plus d'obstacles à sa déportation. En mai 1797, il devint membre du conseil des anciens, fut élu secrétaire l'année suivante, et en sortit en l'an XI (1802). Peu de temps après, il

fut nommé procureur impérial près le tribunal criminel de son département, et obtint la croix de la Légion-d'honneur. Lors de la réorganisation des tribunaux, en 1811, il devint avocat-général à la cour de Nanci; et il occupait encore cette place en mai 1815, lorsqu'envoyé à la tête d'une députation de son département auprès de Napoléon Buonaparte, il lui dit : « En vain, Sire, le » congrès des prétendus pères des peu- » ples, et leurs perfides ministres, affec- » tent de redouter l'activité, les entre- » prises futures de votre génie conqué- » rant, comme s'ils ignoraient que la » nation française, rentrée dans ses » droits, ne veut plus conquérir qu'une » paix honorable et solide. Nous reje- » tons avec horreur cette idée fallacieuse » de séparer la cause du peuple de la » cause de Votre Majesté; jamais le » grand peuple ne sera séparé du grand » homme, et notre seul cri de ralliement » sera toujours : *La patrie et l'empe- » reur!* » M. Bazoche fut, dans le même temps, nommé député de la Meuse à la chambre des représentants, qui fut dissoute par le retour du Roi. Le département de la Meurthe le réélut pour la chambre des députés en août 1815. A.

BAZOT (Étienne-François), membre de la société royale académique des sciences de Paris, a publié : I. *Vocabulaire des francs-maçons*, troisième édition, 1810, in-12. II. *Manuel des francs-maçons*, 1811, in-12; seconde édition, 1812, in-12. III. *Nouvelles parisiennes*, ou *Les mœurs modernes*, ouvrage qui fut présenté au Roi, 1814, 3 vol. in-12. IV. *Hommage poétique à la famille royale*, in-18, 1815. Ces poésies prouvent dans M. Bazot beaucoup d'amour pour les Bourbons, mais un goût bien malheureux pour la poésie. Y.

BÉARN (Le comte de), membre de la Légion-d'honneur et chambellan sous le gouvernement impérial, a épousé Mlle. de Tourzel; il fut autorisé, le 4 avril 1810, à porter la décoration de chevalier de l'ordre de Saint-Léopold d'Autriche. — Béarn (Le chevalier de), porte-étendard des gendarmes de la garde, fut présenté au Roi le 4 août 1814. A.

BEAUCHAMP, de l'Allier, était employé dans l'administration des douanes avant la révolution. Nommé, en septembre 1792, député à la Convention nationale, il se trouvait absent par suite d'une mission lors des quatre appels nominaux relatifs au procès de Louis XVI. Il ne parut jamais à la tribune, et ne fit partie d'aucun des nombreux comités de la Convention. Le directoire, après la session, le nomma son commissaire près l'administration du département de l'Allier, en l'an VII (1799). Il fut, de nouveau, élu député au corps législatif après le 18 brumaire an VIII (novembre 1799), et y resta jusqu'en 1809. Il a réclamé, en 1814, contre l'insertion de son vote au procès de Louis XVI, déclarant qu'il n'avait point opiné pour la mort. *

BEAUCHAMP (Alphonse de), homme de lettres, né à Monaco en 1767, fils d'un chevalier de Saint-Louis, major de cette place, entra, en 1784, au service du roi de Sardaigne, en qualité de sous-lieutenant dans le régiment de la marine. Élevé à Paris chez des parents riches, il y puisa le goût des plaisirs et des frivolités : aussi son séjour en Piémont fut-il marqué par des galanteries sans nombre, et par quelques productions légères et satiriques. Au moment de la révolution, M. de Beauchamp regretta la France; et la guerre ayant été déclarée au roi de Sardaigne, il ne voulut pas servir contre sa patrie, et demanda sa démission. Cette démarche fit suspecter ses principes; il fut arrêté, et mis en prison à la Brunette, puis au château de Ceva, où il resta long-temps dans une rigoureuse captivité. Il en sortit enfin, et rentra en France. Forcé de chercher des moyens d'existence, après avoir perdu son état et ses espérances de fortune, il occupa diverses places dans les bureaux ministériels, et embrassa un genre de vie tout nouveau pour lui. Doué d'un esprit actif et observateur, il suppléa par le travail à ce qui avait manqué à son éducation primitive. Après avoir coopéré à la rédaction de différents journaux, il conçut seul et exécuta en société la table alphabétique et analytique du *Moniteur*: il publia ensuite divers écrits, dont le plus remarquable est son *Histoire de la guerre de la Vendée et des Chouans*; cet ouvrage eut trois éditions en peu de temps. « M. de Beauchamp, a dit un » de nos meilleurs écrivains politiques » (M. Fiévée, art. du 22 février 1816),

» a une véritable conscience d'historien.
» Il en a donné la preuve dans son *Histoire de la guerre de la Vendée*. Trop
» sage pour vouloir braver alors un
» pouvoir établi, et qui faisait trembler
» l'Europe, il crut que la force pouvait
» ne pas craindre la vérité sur des évé-
» nements accomplis, et que tout ce qui
» honorait la France pouvait être dit
» sans danger sous un gouvernement qui
» se vantait d'avoir réuni tous les esprits.
» Il fut victime de cette erreur hono-
» rable; des délations, une proscription,
» lui apprirent combien les réputations
» faites dans des temps de troubles sont
» inquiètes et jalouses : la gloire voulait
» être exclusive, comme le patriotisme
» en 1793; elle n'admettait ni rivalité,
» ni comparaison, et, pour avoir montré
» que les Français sont également braves
» quelle que soit la cause pour laquelle
» ils prennent les armes, M. de Beau-
» champ fut puni. Cette injustice ne le
» découragea point. » En effet on ne put lui pardonner d'avoir le premier présenté les principaux chefs de la Vendée comme des héros martyrs de la cause des Bourbons, et d'avoir retracé avec les couleurs les plus fortes les cruautés commises par les proconsuls conventionnels pendant la lutte des deux partis. Fouché, excité par ses anciens collègues, témoigna à M. de Beauchamp tout son mécontentement lors de la publication de cet ouvrage; et quoique l'impression en eût été autorisée, il lui ôta son emploi, alléguant qu'il s'était servi des matériaux qu'on lui avait confiés à la police administrative où il était alors employé. Ce n'était qu'un prétexte : les pièces communiquées par ordre de Réal à M. de Beauchamp n'avaient de rapport qu'aux événements postérieurs à la dernière pacification de la Vendée, et il n'en avait point fait usage. Devenu suspect à cause de ses liaisons avec différents royalistes, il fut long-temps surveillé par la police impériale, et enfin arrêté en 1809 parce qu'on avait trouvé une de ses lettres dans les papiers de M. Aug. de Larochejaquelein. Il fut exilé à Reims, où il passa plusieurs mois, et n'obtint qu'avec beaucoup de peine la permission de revenir à Paris. M. de Beauchamp fut employé en 1813 dans l'administration des droits-réunis. Après la perte de cette seconde place en 1814, il ne s'occupa plus que de travaux littéraires. Son *Histoire de la campagne de 1814* lui attira un procès de la part de M. Bouvier-Dumolard, ex-préfet à Montauban, qui le poursuivit comme calomniateur, pour l'avoir présenté comme cause de la bataille de Toulouse, du 10 avril 1814, en retenant à Montauban le colonel St.-Simon, porteur de dépêches annonçant la restauration. L'esprit de parti avait seul donné lieu à ce procès; il présida encore à son issue, et M. de Beauchamp fut condamné à une amende et aux frais, neuf jours après le débarquement de Buonaparte à Cannes; mais le retour du Roi, en juillet 1815, mit fin à cette affaire. M. de Beauchamp avait obtenu, en décembre 1814, la décoration de la Légion-d'honneur. On a de lui : I. *Le faux Dauphin*, 1803, 2 vol. in-12. II. *Histoire de la campagne du maréchal de Suwarow en Italie*, formant le 3e. vol. des *Campagnes de Suwarow*. III. *Histoire de la guerre de la Vendée et des Chouans*, 3e. édition, 1805, in-8°. IV. *Histoire de la conquête et des révolutions du Pérou*, 1807, 2 vol. in-8°. V. *Biographie des jeunes gens* (avec M. Durdent et autres gens de lettres), 1813, 3 vol. in-12. VI. *Histoire des malheurs et de la captivité de Pie VII, sous le règne de Napoléon Buonaparte*, 1814, in-12; 1815, in-12. VII. *Vie politique, militaire et privée du général Moreau*, 1814, in-8°. VIII. *Histoire de la campagne de 1814*, Paris, 1815, 2 vol. in-8°.; la seconde édition, à laquelle l'auteur a ajouté la *Campagne de 1815*, Paris, 1816, forme 4 vol. in-8°. Cet ouvrage a été traduit en anglais sur la première édition, Londres, 1815, 2 vol. in-8°. IX. *Histoire du Brésil, depuis sa conquête en 1400 jusqu'en 1810*, Paris, 1815, 3 vol. in-8°. X. *Catastrophe de Murat*, 1815, in-8°. XI. *La duchesse d'Angoulême à Bordeaux*, in-8°., 1815. M. de Beauchamp a coopéré à la *Gazette de France*, à la *Biographie moderne*, et à la *Biographie univers.* : l'un de ses meilleurs articles, dans ce dernier ouvrage, est celui du chevalier Bayard. — Un autre Beauchamp (de) fut nommé, par ordonnance du Roi du 27 janvier 1815, sous-préfet de Châteaulin (Finistère), en remplacement du sieur Baudier. — Beauchamp, commandant de la cohorte urbaine de Briançon (Hautes-Alpes), fut nommé membre de la Légion-d'honneur par Monsieur, à son

passage dans ce département, en 1814. D.

BEAUCHEMIN (JOSEPH VILLOT DE), né à Dole, en 1775, d'une ancienne famille de Franche-Comté, était officier de cavalerie avant la révolution. Il émigra en 1792, et fit les campagnes de l'armée des princes. Revenu en France lorsque cette armée eut été licenciée, il épousa mademoiselle de Roussillon, ancienne chanoinesse. Il cherchait à sortir de France, dans le mois de juin 1815, pour aller auprès du Roi à Gand, lorsque, passant par la petite ville de Nozeroy en Franche-Comté, il y vit des dispositions, en faveur des Bourbons, telles, qu'il crut devoir les diriger. Il s'adressa à un capitaine de compagnie franche, nommé David, qui accueillit ses propositions. Ce capitaine fit à l'instant reconnaître l'autorité royale par sa compagnie; et, avec ce faible moyen et le secours des habitants du Val-de-Miège, MM. de Beauchemin et David firent reconnaître dans ce canton l'autorité du Roi jusqu'à son retour dans la capitale. Ces faits, attestés par les autorités locales, ont été consignés dans une petite brochure publiée à Lons-le-Saulnier, en août 1815, sous ce titre: *Evénements qui ont eu lieu dans le canton de Nozeroy, depuis le 21 juin jusqu'au 23 juillet* 1815. M. de Villot de Beauchemin fut nommé inspecteur des eaux et forêts dans le Jura en novembre 1815. D.

BEAUCHÈNE, ancien médecin de MONSIEUR, aujourd'hui Louis XVIII, et médecin consultant du Roi, fut chargé, le 9 novembre 1815, de rendre compte à S. M. de l'état de l'enseignement dans les écoles de médecine et de chirurgie. Il a publié: I. *De l'influence des affections de l'ame sur les maladies nerveuses des femmes*, 1781, in-8°.; 1783, in-8°.; 1798, in-8°. II. *Observations sur une maladie nerveuse avec complication d'un sommeil tantôt léthargique, tantôt convulsif*, 1786, in-8°. — Son fils est chirurgien en chef de l'hôpital Saint-Antoine à Paris. Il a été envoyé en mai 1816 au-devant de Mme. la duchesse de Berri. OT.

BEAUFFREMONT (Le prince DE), gendre de M. le duc de Lavauguyon, avait reçu de Napoléon, le titre de comte, et lui fut présenté le 12 avril 1812, comme président du collège électoral de la Haute-Saone. Après les compliments d'usage, il ajouta: « Vos fidèles » sujets de la Haute-Saone, qui recueil- » lent, comme toute la France, les fruits » des victoires de Votre Majesté, et par- » ticipent au bonheur dont jouissent tous » les sujets de votre vaste empire, vien- » nent déposer au pied du trône l'hom- » mage des mêmes sentiments d'amour, » d'admiration et de respect dont sont » animés tous les Français pour le mo- » narque grand, juste et magnanime, qui » les rend si heureux. » Le 2 juin 1815, il fut nommé pair de France par Buonaparte; mais il écrivit au président, pour lui annoncer que sa santé l'empêchait de prendre part aux travaux de la chambre. Ce refus honorable lui valut d'être nommé pair, par le Roi, en août 1815. — BEAUFFREMONT (Le prince Alphonse DE), fils aîné du précédent, fut également, sous Napoléon, décoré du titre de comte. Aide-de-camp du roi Murat, il fit avec lui la campagne de Russie, en 1812, et se distingua à la bataille de la Moskwa. Il le suivit également à la campagne de Saxe, en 1813, et assista à la bataille de Dresde. Lors du retour du Roi, il reçut la croix de Saint-Louis; et, au mois d'octobre 1814, en sa qualité de commandant de la garde d'honneur de Vesoul, il escorta S. A. R. MONSIEUR, qui venait visiter cette ville. Au mois de février 1815, il fut rappelé à Naples par Murat. Dès qu'on apprit dans cette cour la nouvelle de l'évasion de Buonaparte, le comte de Beauffremont fut envoyé en France par Joachim. Il était chargé d'aller au-devant de Napoléon, et de l'assurer de l'appui de son maître. Après s'être acquitté de sa mission, M. de Beauffremont retournait à Naples, lorsqu'il fut arrêté à Turin, détenu pendant neuf jours, et obligé de rétrograder vers la France. Il arriva le 12 avril à Lyon; et, chemin faisant, il répandit le bruit de quelques succès de Murat sur les Autrichiens. Depuis ce temps il a fait un voyage en Russie. — Son frère cadet (Théodore), chef d'escadron, membre de la Légion-d'honneur, fut nommé chevalier de St.-Louis, le 27 juin 1814. Il était, en 1816, aide-de-camp de Mgr. le duc de Berri. A.

BEAUFORT (JEAN-BAPTISTE), ancien général de division, né à Paris le 18 octobre 1761, entra au service, dès l'âge de quatorze ans, dans le régiment

de Languedoc, d'où il passa dans celui d'Orléans dragons. Il obtint successivement les grades de fourrier, de sergent-major et d'adjudant-sous-officier : mais ce ne fut qu'à l'époque de la révolution, que son avancement devint rapide. Enrôlé dans la 31e. division de gendarmerie à pied, il en devint adjudant-major, et fit, en cette qualité, la première campagne de l'armée du Nord. Le 23 octobre 1792, il fut nommé adjudant-général, lieutenant-colonel, et fut promu au grade de colonel après la bataille de Nerwinde, le 18 mars 1793. Sa bravoure dans différentes affaires, notamment à Commines, Warwick, et surtout à la prise de Breda et au siége de Gertruidemberg, le firent nommer général de division dès le 13 frimaire an II (4 décembre 1793). Il passa ensuite à l'armée des côtes de Cherbourg, qu'il commanda en chef par *interim*. C'est à lui particulièrement que fut attribuée la défaite des Vendéens sous Granville. Sa conduite, dans cette circonstance, lui valut un décret de la Convention, portant qu'il avait bien mérité de la patrie. Il fit aussi avec succès la guerre contre les royalistes de la Bretagne, et adressa plusieurs rapports à la Convention sur l'arrestation de leurs chefs. A l'époque du 9 thermidor an II (27 juillet 1794), il fut appelé à Paris, pour défendre la Convention contre la commune. Il retourna ensuite à l'armée, fut appelé de nouveau peu de jours avant le 1er. prairial, et contribua à la défaite des Jacobins du faubourg Saint-Antoine. Au 13 vendémiaire (5 octobre 1795), il commandait la légion de police, et dissipa les habitants armés de la section Lepelletier. Il partit ensuite pour l'armée du Nord, commandée par le général Beurnonville, en revint par ordre du directoire, aux approches du 18 fructidor an V (4 septembre 1797), et le servit dans cette journée. L'année suivante, il obtint le commandement de la 4e. division de l'armée d'Angleterre. Il passa de là dans le département de la Charente-Inférieure, et y commanda jusqu'en prairial an VIII (juin 1800), époque à laquelle il fut réformé. Le général Beaufort se retira dans une petite campagne, à Buc, près Versailles, et fut employé comme inspecteur des droits-réunis dans le département du Cantal pendant le gouvernement impérial. Il revint à Paris en 1814, et montra des sentiments favorables à la restauration. B. M.

BEAUFORT (Le chevalier Gustave-Louis-Nicolas de), d'une famille ancienne, originaire de Champagne, où elle réside encore de nos jours, naquit le 17 août 1781, entra au service sous le gouvernement impérial, et devint adjudant au 11e. de chasseurs à cheval. Il fit les campagnes de 1805, 1806, 1807, et se retira du service par suite des blessures graves qu'il reçut à Ratzbourg. — Beaufort (Le duc de) présidait la députation du conseil privé qui fut chargée, par la ville de Bruxelles, d'aller à la Haye féliciter le nouveau roi des Pays-Bas, Guillaume Ier, en 1815. Il avait reçu ordre, en 1799, de sortir du territoire de la république. — Beaufort de Gellenoncourt (Le chevalier Joseph-Benoît-Charles), d'une famille établie en Lorraine depuis le XVe. siècle, né en 1739, fut capitaine au régiment du Dauphin infanterie, émigra en 1791, et fit six campagnes à l'armée des princes, où il obtint les grades de major et de colonel. — Beaufort d'Istérault (Le comte de), ancien officier, fut nommé chevalier de Saint-Louis, le 19 juillet 1814. A.

BEAUFORT-D'HAUTPOULT (Madame de). *Voy.* d'Hautpoult.

BEAUFORT (Daniel-Auguste de), recteur de Navan dans le comté de Meath, est dessinateur et auteur d'une carte d'Irlande, en deux feuilles, publiée par souscription, accompagnée d'un Mémoire sur cette carte, in-4°., 1792 : c'est le premier travail géographique exact que l'on ait fait sur l'Irlande ; et la carte de M. de Beaufort était la meilleure que l'on eût de ce pays, avant celle qu'Arrowsmith a fait paraître. — Beaufort (A. A. de), comédien de province, a publié : I. *Elle et moi*, ou *Folie et sagesse*, 1800, 2 vol. in-12. II. *L'enfant du trou du souffleur*, ou *l'autre Figaro*, 1803, 2 vol. in-12. M. de Beaufort a aussi quelques pièces de théâtre manuscrites qui n'ont été représentées que sur des théâtres de société. Il s'était associé en 1815 aux représentations du ventriloque Comte. R. et Ot.

BEAUGEARD fut, dès le commencement de la révolution, un des premiers organisateurs des clubs de la Bretagne. Nommé, en septembre 1792, député du département d'Ille-et-Vilaine à la Con-

vention nationale, il y vota la mort de Louis XVI, et son exécution dans les vingt-quatre heures. Après la session, il fut nommé, par le directoire, commissaire près l'administration de son département. Réélu en l'an VI (1798) au conseil des cinq-cents, il ne passa point dans le corps législatif organisé après le 18 brumaire (9 novembre 1799). Dans le mois de mai 1815, ce conventionnel fut élu député à la chambre des représentants convoquée par Buonaparte. Il ne parut pas alors à la tribune. — Un autre BEAUGEARD était secrétaire des commandements de MADAME, duchesse d'Angoulême, en 1815. D.

BEAUGIS, sergent, commanda les troupes françaises pendant l'insurrection de Strasbourg, après le retour du Roi, en septembre 1815. Voici comment les journaux parlèrent de lui à cette époque: « Le sergent commandant en chef des troupes pendant les trois jours qui viennent de s'écouler, est un nommé Beaugis, des environs de Chartres. C'est un homme qui a de la capacité et des moyens, quoiqu'il n'ait pas fait un chemin fort rapide dans la carrière militaire. Sa conduite est blâmable sans doute; cependant il a su maintenir l'ordre au milieu du trouble; il a évité avec soin les excès, et a toujours parlé de discipline. Les sommes qui ont été payées par les habitants de Strasbourg vont au-delà de 800,000 francs. » Beaugis fut traduit devant un conseil de guerre, qui l'acquitta. *

BEAUHARNAIS (FRANÇOIS, marquis DE), chef du nom et armes de cette famille, s'est fait remarquer aux états-généraux de 1789, par une conduite noble, courageuse et digne d'un vrai chevalier français, justifiant ainsi, parfaitement, la devise de sa famille, *autre ne sers.* Son frère, le vicomte Alexandre (premier mari de Joséphine), aussi député à l'assemblée nationale, ayant proposé d'ôter le commandement des armées au Roi, il s'éleva, le premier, contre cette motion; et sur des amendements que voulurent faire quelques députés, il dit avec force: « Il n'y a point d'amendement » avec l'honneur; » d'où il fut depuis surnommé, *le féal Beauharnais sans amendement.* Le marquis de Beauharnais fut toujours du côté droit; il soutint ce parti avec constance et courage, signa toutes les protestations que la minorité crut devoir faire contre les innovations décrétées par la majorité. L'assemblée s'étant dissoute, il fit imprimer son Compte rendu à ses commettants. Le marquis de Beauharnais fut choisi, en 1792, pour diriger le second projet d'évasion de Louis XVI, avec le baron de Viuméuil, le marquis de Briges et le comte d'Hervilly. Il avait, avec lui, le baron de Chambon, qui fut arrêté momentanément en se rendant à Paris. M. de Beauharnais se rendit ensuite auprès des princes, dont il suivit le sort dans les pays étrangers. Il fit ses premières campagnes à l'armée de Condé, en qualité de major-général. Il occupait cet emploi, en 1795, lorsqu'il demanda au prince de Cobourg la permission de monter le premier à l'assaut de Valenciennes, pour y arborer l'étendard de France. On connaît la réponse que fit le général autrichien. Informé, dans les pays étrangers, par les papiers publics, que la Convention allait faire le procès au Roi, M. de Beauharnais écrivit au président de cette assemblée, pour lui représenter l'énormité du crime qu'on allait commettre. Sa lettre, imprimée et publiée alors dans les journaux, se terminait par l'offre d'être au nombre des défenseurs du monarque. Le marquis de Beauharnais s'était proposé pour l'un des otages; mais MM. Durosoir et Regnaud de Paris désirèrent qu'il ne parût point en cette qualité, afin de pouvoir appuyer plus efficacement le rapport que devait faire M. Malouet. Après le licenciement de l'armée des princes, il fut choisi, par cinq cents gentilshommes, pour aller secourir les Vendéens. MONSIEUR ne put alors obtenir, des puissances, le passage de cette troupe fidèle. Joséphine, sa belle-sœur, qui, après la mort de son mari, avait épousé le général Buonaparte, devenu ensuite premier consul, fut chargée d'une lettre par laquelle le marquis écrivait au premier consul, « qu'il n'avait qu'une » gloire à acquérir, celle de rendre le trône » aux Bourbons. » Cette lettre fut longtemps cause qu'il ne put rentrer en France; et ce fut pendant son absence que Buonaparte donna la main de sa fille au directeur des postes Lavalette. Enfin sa belle-sœur étant parvenue à le rappeler auprès d'elle, lorsqu'elle fut devenue impératrice, Napoléon l'envoya comme ambassadeur, en 1805, auprès de la reine-régente d'Etrurie, et ensuite en Espagne. M. de Beauharnais n'hésita pas à accepter

deux ambassades qui le rapprochaient de l'auguste famille des Bourbons; et il se conduisit, dans l'une et l'autre de ces missions, avec la dextérité que demandait un rôle aussi difficile. La reine d'Etrurie, à son départ, lui donna, en lui remettant son portrait, comme un gage d'estime, une médaille avec l'exergue: «*Pegno di stima sincerissima*, à M. François de Beauharnais, par » la reine régente et le roi d'Etrurie.» En Espagne, il se montra ouvertement pour le prince des Asturies, contre les persécutions de Manuel Godoy, prince de la Paix; il reçut de l'infant, la lettre la plus honorable, écrite en entier de sa main, avec cette suscription: *A M. de Beauharnais, mon cher et estimable ami*. Buonaparte, s'apercevant que l'ambassadeur, beau-frère de sa femme, n'entrait point dans ses vues, qu'il se restreignait littéralement dans les instructions qu'il avait reçues, ne tarda pas à le rappeler. M. de Beauharnais n'avait accepté cette mission que dans la persuasion que le roi d'Espagne serait proclamé empereur des deux Amériques et d'Espagne. A peine fut-il arrivé, qu'il reçut une lettre d'exil en Pologne; et cet exil a duré aussi longtemps que l'usurpation de Buonaparte. Le roi régnant, Ferdinand VII, lui a fait écrire, par son ministre des affaires étrangères, le duc de San-Carlos, la lettre la plus honorable. Pendant son émigration, M. de Beauharnais avait reçu également de MONSIEUR, aujourd'hui régnant, et de Mgr. le comte d'Artois, sur la fidélité de sa conduite, les lettres les plus flatteuses. Le marquis de Beauharnais fit insérer dans le *Journal des Débats*, du 4 sept. 1815, la lettre suivante, qui fournit de nouveaux renseignements sur sa famille et sur sa personne. « Monsieur, » une erreur s'est glissée dans votre Jour» nal du 2 du courant; elle a été répétée » dans plusieurs autres. Je me dois, » comme chef de ma maison, de vous » inviter à vouloir bien la rectifier: mon » attachement bien connu pour mon sou» verain m'en fait un devoir. Vous avez » inséré que M. de Beauharnais, neveu » de Joséphine, s'étant embarqué sur *le* » *Bellérophon*, etc., avait été transféré » à bord du *Martial*. Je ne connais de » neveux de Joséphine que MM. de Tas» cher. Il n'existe, du nom de Beauhar» nais, que le comte de Beauharnais, an» cien sénateur, et pair de France en vertu » de l'ordonnance du Roi de 1814, et le » prince Eugène de Beauharnais, mon » neveu. » D.

BEAUHARNAIS (Le comte CLAUDE), pair de France, cousin du précédent, fils du comte de Beauharnais chef d'escadre, et de la comtesse Fanny de Beauharnais, si connue par ses liaisons avec les gens de lettres, naquit le 29 septembre 1756, et fut officier des gardes françaises, sous Louis XVI. Il a épousé en première noce la fille du comte de Marnésia, député aux états-généraux, et en secondes noces, Mlle. Fortan, fille d'un armateur de Nantes. Buonaparte le nomma, en 1804, sénateur titulaire de la sénatorerie d'Amiens. M. le comte de Beauharnais obtint, en 1810, le titre de chevalier d'honneur de l'impératrice Marie-Louise. Le 4 juin 1814, le Roi l'a nommé pair de France; dignité qu'il a conservée n'ayant pas été porté sur la liste des pairs, formée dans les cent jours de l'usurpation de 1815. Il est décoré du grand-cordon de la Légion-d'honneur, et de la grand'-croix de l'ordre de la Fidélité de Bade. D.

BEAUHARNAIS (EUGÈNE), fils du vicomte de Beauharnais, mort sur l'échafaud révolutionnaire, et de Joséphine Tascher de la Pagerie, devenue ensuite impératrice, naquit en Bretagne, le 3 septembre 1780, pendant que son père faisait la guerre en Amérique, sous le général Rochambeau. Il sortait à peine de l'enfance lorsque son père mourut, et fut élevé à St.-Germain-en-Laye dans la pension de M. Mestre, à qui il a toujours témoigné beaucoup d'égards. Sa mère ayant épousé Buonaparte, il devint aide-de-camp de ce général, et le suivit en Italie, où il ne se fit pas alors remarquer. Il accompagna également son beau-père en Égypte, et fut du petit nombre des officiers qui revinrent en France avec lui. Après le 18 brumaire, il fut nommé chef d'escadron des chasseurs de la garde des consuls; et c'est en cette qualité qu'il se trouva à la bataille de Marengo, où il courut des dangers et montra de la valeur. Il devint colonel-général du même corps, en 1804, et accompagna le premier consul dans tous ses voyages. Napoléon le nomma prince français lorsqu'il devint empereur. Enfin le jeune Beauharnais fut comblé de la plus haute faveur, en juin 1805, par le titre de vice-roi du royaume d'Italie. Il s'était rendu à Milan, quelque temps auparavant, à la tête d'un nombreux détachement de la

garde impériale, et il avait assisté au couronnement de Buonaparte, comme roi d'Italie. Il n'eut aucun commandement lors de la guerre qui éclata avec l'Autriche, dans le mois d'octobre suivant; et ce fut le maréchal Masséna qui dirigea les opérations contre l'archiduc Charles. Son mariage avec une princesse de Bavière fut décidé pendant le séjour que Buonaparte fit à Munich, après sa campagne d'Austerlitz. Le 12 janvier 1806, ce dernier l'adopta pour son fils, et parut ainsi vouloir en faire l'héritier de toute sa puissance. Le lendemain, Eugène épousa la princesse Auguste-Amélie, fille du roi de Bavière (*Voy.* AUGUSTE-AMÉLIE). Dans la même année, les états Vénitiens furent réunis au nouveau royaume d'Italie; et, le 20 décembre 1807, le prince Eugène fut déclaré héritier de Napoléon, et créé prince de Venise. Lors de la reprise des hostilités entre la France et l'Autriche en 1809, il adressa aux peuples d'Italie une proclamation, où l'on remarquait les passages suivants : « L'Autriche a voulu la guerre. Je serai donc un moment éloigné de vous. Je vais combattre les ennemis de mon auguste père, les ennemis de la France et de l'Italie. Vous conserverez, pendant mon éloignement, cet excellent esprit dont vous m'avez donné tant de preuves........ » Dans une autre proclamation, il disait : « Lorsque nous nous reposions sur la foi des traités, et que notre assurance se fondait sur le souvenir de la générosité de notre souverain envers l'Autriche, sa perfidie préparait de longue main une nouvelle guerre..... Nous étions tranquilles, parce qu'on est toujours lent à croire à la possibilité d'un parjure.... Appelé par mon auguste père à l'honneur de commander, je ferai tout pour justifier sa confiance... J'ai l'espoir, justement fondé, que par votre exemple, etc. etc. » Il partit ensuite de Milan, pour se porter sur la ligne de Trente, que le général Joubert avait autrefois défendue. Le quartier-général de l'archiduc Jean, qui commandait l'armée autrichienne, était près de là, à Malborghetto; et Eugène n'avait pas plus de seize mille hommes. Ses avant-postes sont repoussés; il fait replier ses troupes sur le Tagliamento. Le commandant de l'avant-garde laisse surprendre, dans la nuit, un régiment de hussards et un régiment d'infanterie. Les Autrichiens sont déjà aux portes d'Udine : Eugène n'a que le temps de s'éloigner, et vient, avec son armée poursuivie, jusqu'à Vérone; tout ce qu'il put faire, fut de la retrancher, le 24, dans la position de Caldiero. Déjà, le 25, les Autrichiens entraient dans Padoue; et bientôt, d'un autre côté, ils furent sur la hauteur voisine de Caldiero, préparés à en tourner les redoutes. La bravoure des troupes d'Eugène, et surtout le dévouement de son aide-de-camp, le général Sorbier, qui y périt, défendit efficacement cette position, qui n'en restait pas moins critique. Mais Buonaparte envoya de France le général Macdonald, pour diriger les opérations d'Eugène. Ce qui les seconda encore plus utilement, ce furent les progrès que la grande-armée fit alors en Allemagne. Au moment où Eugène en reçut l'avis, on vit les Autrichiens de l'armée d'Italie, informés des mêmes nouvelles, se replier, dès le 1er. mai; et les troupes françaises se mettre à leur poursuite, en se divisant en trois corps. Eugène commandait celui du centre, Baraguay-d'Hilliers celui de la gauche, et Macdonald celui de la droite, dans la direction de Gorice. Il y eut quelques affaires aux passages des fleuves, que les Autrichiens défendirent, pour protéger leur retraite. Pendant toutes ces opérations, Eugène, à l'exemple de Buonaparte, envoyait à Milan des bulletins et des décrets. Il y eut un combat assez vif sur les hauteurs de Saint-Daniel, dans la vallée de la Fella. On se trouva bientôt sur le territoire de l'Autriche. Le 17, on donna l'assaut au fort de Malborghetto, qui fut enlevé. Les Autrichiens s'arrêtèrent encore, pour faire une vive résistance, au-delà de Tarvis, sur les bords de la Schlitzer. Le général d'Anthouard, aide-de-camp du prince Eugène, arriva de Vienne, avec la nouvelle que Buonaparte y était entré le 12. Macdonald, de son côté, avait pris possession de Trieste, depuis le 18; et, le 21, Eugène était entré dans Clagenfurt. Quand il parvint à Knittelfeld, il eut à craindre le corps du général autrichien Jellachich, qui, ne pouvant plus résister à Buonaparte en Allemagne, se dirigeait sur Léoben, avec huit mille hommes, pour se réunir à l'archiduc Jean. Une portion de ce corps eut un engagement avec les troupes d'Eugène, sur la route de Knittelfeld à Léoben, où Jellachich parvint à se rendre. Eugène, dans son

bulletin, se flatta d'avoir détruit presque entièrement ce corps. D'un autre côté il avait contenu l'archiduc Jean en Hongrie, et il avait même obtenu sur ce prince un succès important à Rabb; néanmoins il n'osait plus aller en avant, et ne savait si Buonaparte envoyait à sa rencontre. Le général Lauriston s'avançait cependant avec un corps d'observation, par la route de Neustadt. Déjà il était à Bruck, lorsque des chasseurs, envoyés de part et d'autre à la découverte, se rencontrèrent et se reconnurent. Eugène, ainsi délivré de toute alarme, entra paisiblement à Vienne le 26, et se rendit, le 27, à Ebersdorf, où Buonaparte avait son quartier-général. Ce fut alors que celui-ci adressa à l'armée d'Italie cette proclamation: « Soldats de l'armée d'Italie, soyez les bien-venus! je suis content de vous.... Cette armée autrichienne d'Italie qui, un moment, souilla par sa présence mes provinces, qui avait la prétention de briser ma couronne de fer; cette armée battue, dispersée, anéantie, grâces à vous, sera un exemple de la vérité de cette devise: *Dio me la diede, guai a chi la tocca.* » Eugène fit aussi à son armée une proclamation, dans laquelle il lui dit: « Soldats, vous serez heureux; l'empereur est content de vous. » Et de son côté, Buonaparte dit, dans son bulletin, daté d'Ebersdorf le 28 mai, « qu'Eugène avait fait preuve de toutes les qualités éminentes qui constituent les plus grands capitaines. » Un flatteur publia alors à Milan, à la gloire du vice-roi, une histoire de cette campagne; mais le prince en fit empêcher la distribution, de crainte que des louanges aussi exagérées ne donnassent de l'ombrage à Buonaparte. Eugène se rendit à Paris, peu de temps après la campagne de 1809; et il y entendit prononcer la dissolution du mariage de sa mère, avec une contenance très calme et très soumise. Il prononça même, à cette occasion, un discours dans lequel il rappela les obligations que sa famille avait à Napoléon; et delà il conclut que tous devaient se soumettre à ses ordres. Le 3 mars 1810, il fut déclaré successeur du prince-primat (comme grand-duc de Francfort); et, le 4 avril suivant, il fut autorisé à porter la décoration de grand'-croix de l'ordre de St.-Étienne de Hongrie. Appelé à la grande-armée de Pologne, en 1812, le prince Eugène en commanda le 4e. corps; et il se distingua les 25, 26 et 27 juillet, ainsi que dans les combats d'Othowno et de Mohilow. Le 7 septembre, il développa quelques talents et de la bravoure à la bataille de la Moskwa. Dans la retraite désastreuse du mois de novembre, il fut l'un des généraux qui se conduisirent avec le plus de courage, quoiqu'il souffrît beaucoup d'une grave incommodité. Il n'abandonna pas un instant les restes de son corps d'armée, partagea les fatigues et les privations des soldats, les encourageant par son exemple. Après le départ de Buonaparte et de Murat, le vice-roi fut chargé du commandement en chef: il fit sa retraite en aussi bon ordre que le permettait l'état de l'armée, et il en rallia les débris à Magdebourg. Les alliés s'étant approchés de cette place, il repassa l'Elbe pour les combattre le 2 avril, et il perdit une bataille qui a été entièrement dissimulée dans les bulletins. Il commanda la gauche de l'armée, à la bataille de Lutzen, le 2 mai 1813, et s'y distingua. Le 5, il entra le premier dans la ville de Dresde, à la tête de son corps d'armée. Le 12, l'empereur l'envoya à Milan, pour y organiser une nouvelle levée, et faire des dispositions de défense contre les Autrichiens, qui se préparaient à entrer dans la coalition. Le prince Eugène se mit aussitôt à la tête de l'armée du royaume d'Italie; et, lors de la reprise des hostilités, il livra plusieurs combats sanglants. Au commencement de septembre, il occupait la ligne de l'Isonzo; et ce fut de son quartier-général de Gradisca qu'il rendit le 11 du mois un décret qui appelait sous ses drapeaux la presque totalité des Italiens. Il fit précéder ce décret d'une proclamation, dont voici les passages les plus remarquables: « Un » ennemi qui, pendant long-temps, vous » a asservis, et qui, dans les siècles passés, a le plus contribué à vous diviser, » afin de n'avoir jamais à vous craindre, » n'a pas vu sans inquiétude et sans jalousie votre résurrection et l'éclat dont » elle est environnée. Pour la troisième » fois, il ose menacer votre territoire et » votre indépendance. Vous êtes accourus, pour réprimer ses deux premiers » efforts; vous ne tarderez pas à le faire » repentir du troisième. Forçons l'ennemi à quitter notre territoire; et mettons-nous en état de dire à notre auguste souverain: Sire, si nous étions

» dignes de recevoir de vous une patrie, » nous avons su la défendre. » Vers ce même temps, le vice-roi écrivit à Buonaparte, que le roi de Naples Murat paraissait disposé à faire cause commune avec les Autrichiens. « Néanmoins, dit-» il, j'espère qu'il n'ajoutera pas aux » torts dont il s'est rendu coupable, » celui de faire tirer sur les troupes » françaises. » Cependant le vieux général autrichien Hiller le laissait s'avancer sur la ligne de l'Isonzo; et il le força à plusieurs manœuvres qui, le retenant dans cette position défavorable, lui firent perdre beaucoup de monde. Les soldats italiens paraissaient surtout entièrement découragés, et ils désertaient en grand nombre. Ce ne fut cependant qu'en décembre que le prince Eugène comprit qu'il était perdu comme s'en flattait Hiller, s'il ne venait en toute hâte sur la ligne de l'Adige. Le feld-maréchal Bellegarde, qui succéda à Hiller dans le commandement, força Eugène à se replier sur le Mincio (*Voy* BELLEGARDE). Les hostilités ayant cessé dans cette position, il s'établit des relations entre Eugène et le feld-maréchal, qui vint le voir à Mantoue, et consentit même à y tenir, sur les fonts, la fille dont la vice-reine était accouchée. L'armée gallo-italienne, sous les ordres du vice-roi, se soutint encore avec assez d'avantage pendant le reste de cette campagne: mais lorsqu'on y apprit que la capitale de la France était au pouvoir des alliés, tout ne s'y fit plus qu'avec incertitude et découragement. Le prince Eugène avait déjà fait transporter à Mantoue, tous ceux de ses effets les plus précieux qu'il n'avait encore pu faire sortir du royaume. Il y avait même fait venir le carrosse du couronnement de Buonaparte Comme, depuis six mois, l'armée n'avait reçu qu'une partie de sa solde, quand le vice-roi fut obligé de s'éloigner, et que l'on s'aperçut qu'il allait partir dans la nuit, après avoir toutefois complété la solde de la garde royale, dont il était immédiatement entouré, quelques grenadiers français, députés par leur corps, vinrent lui demander insolemment leur paye, en le nommant *Monsieur*. Eugène allait partir: dans son embarras, il tira de sa poche une poignée de pièces d'or, et les leur donna. Les députés, regardant ce don comme fait à eux seuls, se retirèrent contents; et le vice-roi s'échappa, laissant la proclamation suivante adressée à son armée: « Soldats français! de longs » malheurs ont pesé sur notre patrie. La » France, cherchant un remède à ses » maux, s'est replacée sous son antique » égide: le sentiment de toutes ses souf-» frances s'efface déjà pour elle dans » l'espoir si nécessaire après tant d'agi-» tations. En apprenant la nouvelle de » ces grands changements, votre pre-» mier regard s'est reporté vers cette » mère chérie qui vous rappelle dans son » sein. Soldats français! vous allez re-» prendre le chemin de vos foyers; il » m'eût été bien doux de pouvoir vous » y ramener: dans d'autres circonstances » je n'eusse cédé à personne le soin de » conduire au terme du repos les braves » qui ont suivi avec un dévouement si » noble et si constant les sentiers de la » gloire et de l'honneur. » A l'entrée du Tyrol, le prince Eugène fut prévenu par le colonel autrichien, commandant de Roveredo, que la vice-reine pouvait passer en sûreté, mais que lui même courrait les plus grands risques, parce qu'il avait fait fusiller, comme espions, plusieurs notables bourgeois du Tyrol. Eugène, qui craignait le ressentiment de son armée, ne pouvait reculer. Dans cet état de perplexité, le colonel autrichien lui céda son propre habit, sa voiture et ses gens, en lui recommandant d'aller avec rapidité, sans s'arrêter, et de bien se garder de parler français. On n'a reproché au prince Eugène qu'un petit nombre d'abus de pouvoir. Quoique la jouissance d'une grande autorité enivrât un peu sa jeunesse, et que, peu éclairé par lui-même, il ne fût pas toujours bien dirigé par quelques hommes de son conseil, on vit le plus souvent prévaloir en lui une droiture naturelle et une belle âme. Il revenait facilement sur des décisions sévères, lorsqu'il les reconnaissait injustes. Quand Buonaparte, furieux contre les habitants de Crespino, qui étaient allés au-devant des Autrichiens en 1805, ordonna impitoyablement qu'ils fussent massacrés, Eugène fit tous ses efforts pour l'apaiser; et lorsqu'il fut obligé d'obéir, il diminua, autant qu'il put, le nombre des victimes; deux hommes seulement furent fusillés. On lui a reproché d'avoir contraint quelques propriétaires de Monza à lui vendre un terrain, pour agrandir le parc de sa maison de plaisance, ainsi que d'avoir obligé, par un décret, les

fabriciens d'une église à lui vendre un superbe tableau qu'il voulait acheter, et qu'il a emporté. Sa galerie de tableaux était devenue l'une des plus magnifiques qu'eussent formées des particuliers en Italie. Il embellit aussi la ville de Milan, par des promenades et des édifices, et il favorisa l'établissement de plusieurs manufactures. On l'accusa néanmoins d'un penchant décidé à la parcimonie; et l'ordre qu'il établit dans les dépenses du palais fut en effet empreint d'un peu de mesquinerie. Les économies qu'il avait faites et qu'il a emportées de Milan passent pour très considérables; et la régence provisoire, qui s'empara du gouvernement, le lendemain du 20 avril 1814, ne trouva presque rien dans les coffres. La caisse d'amortissement même, formée des retenues faites sur les employés subalternes de la maison royale, se trouva vide. Avant son départ, il avait amené les officiers italiens de son armée à signer une adresse aux puissances alliées, afin de l'obtenir pour roi. En même temps, de maladroits courtisans faisaient voter, dans le même sens, par le sénat, une adresse aux puissances. Le peuple, et une partie de la noblesse, s'en indignèrent; et de là l'insurrection du 20 avril, où le palais du sénat fut saccagé, et le ministre des finances massacré. Les prétentions d'Eugène sur le trône d'Italie étaient fondées principalement sur la promesse verbale que Buonaparte avait faite en sa faveur à la cour de Bavière, dans le moment de son mariage, ainsi que sur sa déclaration à la suite du traité d'Amiens, en 1801, de ne vouloir retenir l'état de Lombardie que jusqu'à la paix générale. Quand celui-ci vint à Milan, en 1806, dix-huit mois après son couronnement dans cette ville, et qu'il y déclara solennellement qu'Eugène serait son successeur à défaut d'enfants mâles, Eugène, trop jeune pour entrevoir l'avenir dans cette déclaration, ne s'en regarda que comme plus certain d'être un jour roi d'Italie; et il n'y eut pas un de ses courtisans qui ne le berçât de cet espoir évidemment trompeur, dès l'instant même de la déclaration, pour qui connaissait la politique de Buonaparte. Dans les premières années de sa vice-royauté, Eugène était fort bien dans l'esprit du peuple de Milan; et ce peuple le lui témoignait, chaque fois qu'il passait dans les rues à cheval, accompagné de ses aides-de-camp et des écuyers de la cour. Mais, dans la suite, il sembla craindre de se populariser, peut-être pour ne point porter ombrage à Buonaparte. Dès-lors on ne pouvait plus que très difficilement obtenir de lui une audience. Ses courtisans s'étaient presque entièrement rendus maîtres de sa personne. Devenu indifférent au peuple, il acheva de le mécontenter pendant la campagne de 1813 et 1814, par des conscriptions et des réquisitions forcées, mais surtout par les reproches de lâcheté qu'il adressa aux soldats italiens; tellement qu'au mois d'avril, il n'était plus qu'un objet de haine. Du reste, les sénateurs ne s'intéressaient à sa puissance que pour conserver eux-mêmes leurs places. Après avoir quitté Milan, il resta peu de temps à Munich, et se rendit à Paris, aussitôt après la mort de sa mère. Il y fut très bien accueilli par le Roi. S'étant fait annoncer à ce monarque sous le nom de marquis de Beauharnais, il eut la satisfaction de s'entendre appeler *prince Eugène*, par le Roi lui-même. Peu de temps après, il se rendit à Munich, chez son beau-père, et de là à Vienne, où il se trouva pendant tout le temps que dura le congrès. Les souverains, et surtout l'empereur de Russie, l'accueillirent favorablement dans toutes les occasions; et il tint une place distinguée à toutes les grandes cérémonies. Mais, lors de l'invasion de Buonaparte, dans le mois de mars 1815, il paraît que la présence du marquis de Beauharnais à Vienne donna quelque inquiétude. Il fut même soupçonné d'avoir fait avertir son père adoptif qu'on devait le transférer à l'île Ste.-Hélène. Buonaparte l'ayant nommé l'un des pairs de son empire, par décret du 2 juin, les défiances augmentèrent; et il fut obligé de se retirer à Bareuth, d'où il revint ensuite à Munich. En avril 1816, il se rendit vers sa sœur Hortense, à qui l'on avait permis de se fixer à Lindau, près du lac de Constance. Le pape a consenti, à la même époque, à ce qu'il retînt, dans les états romains, les biens nationaux très considérables qui formaient une partie de la dotation d'un million de revenus que Buonaparte lui avait assignée en Italie. A.

BEAUJOUR (Le chev. Louis-Aug.-Félix de) naquit en Dauphiné, vers 1770, et possède dans cette contrée, des propriétés considérables. Il fut pen-

dant plusieurs années consul-général de France à Salonique. Immédiatement après la révolution du 18 brumaire (9 novembre 1799), il fut appelé au tribunat, et s'y distingua par la sagesse de ses principes. Elu secrétaire le 21 juin 1803, M. de Beaujour fut nommé président le 2 brumaire suivant (24 octobre), et sortit du tribunat en 1804. Ses connaissances diplomatiques lui valurent aussitôt l'emploi de commissaire-général des relations commerciales à Georges-Town (États-Unis d'Amérique), qu'il exerça, pendant plusieurs années, avec autant de sagesse que de talent. M. de Beaujour acquit, pendant son séjour, des connaissances très étendues sur la statistique et l'administration de cet état; et l'on peut en juger par l'excellent ouvrage qu'il a publié, en 1814, sous le titre, beaucoup trop modeste, d'*Aperçu*. L'auteur a su garder dans ses jugements un juste milieu entre l'enthousiasme et l'animosité de quelques autres écrivains qui ont traité le même sujet. Revenu en France, M. de Beaujour s'y est entièrement consacré, pendant plusieurs années, à l'étude et à l'agriculture. Le Roi le nomma, en décembre 1815, inspecteur-général des établissements consulaires dans le Levant; et il partit pour cette destination vers la fin de mai 1816. On a de lui: I. *Tableau du commerce de la Grèce, formé d'après une année moyenne, depuis 1787 jusqu'en 1797*, Paris, 1800, 2 vol. in-8°. C'est un des premiers ouvrages sur ce sujet; il fut bien accueilli, et aussitôt traduit en anglais. II. *Du traité de Lunéville*, pluviôse an IX (1801), Paris, in-8°. III. *Aperçu des États-Unis au commencement du* XIX*e. siècle*, 1814, in-8°., avec la meilleure carte de cette contrée qui ait paru en France. Le 22 septembre 1814, M. de Beaujour fit hommage à la chambre des pairs de ce dernier ouvrage, qui a été traduit en anglais, avec des notes de lord Landsdown. L'auteur travaille depuis plusieurs années à un ouvrage important sur la géographie de la partie de l'Asie, qu'il a parcourue et étudiée avec beaucoup de soin dans le cours de ses missions. — BEAUJOUR, capitaine-adjoint à l'état-major, fut nommé chevalier de la Légion-d'honneur le 4 novembre 1814. D.

BEAULIEU (Le baron DE), général autrichien, naquit dans les Pays-Bas, d'une ancienne famille de ce pays, en 1725. Après avoir servi dans la guerre de sept ans, il s'était retiré avec le grade de lieutenant-colonel et la croix de l'ordre de Marie-Thérèse: il vécut paisiblement jusqu'en 1789, époque de l'insurrection des Brabançons. L'empereur l'ayant nommé général-major, il commanda un corps de l'armée autrichienne, si l'on peut appeler armée les restes de quelques régiments réduits par la désertion à trois ou 4,000 hommes. Il attaqua néanmoins les insurgés, les dispersa, et termina cette guerre en peu de temps. Les patriotes brabançons eux-mêmes ont rendu justice, dans tous leurs écrits, aux talents et à l'humanité de ce général. C'est dans l'une des affaires qui eurent lieu contre eux, qu'en apprenant la mort de son fils unique, qui venait d'être tué, il dit, avec le stoïcisme d'un Romain, à ceux qui l'entouraient: « Mes » amis, ce n'est pas le moment de le pleu- » rer, il faut vaincre. » L'empereur lui accorda le régiment d'Orosz, de quatre bataillons, et il est le premier officier vallon qui ait été colonel d'un régiment hongrois. Le 25 avril 1792, un trompette lui apporta à Berghen, de la part du gouvernement français, la déclaration de guerre au roi de Hongrie et de Bohême. Le 29 mai, se trouvant à la tête de dix-huit cents hommes d'infanterie, de quatorze ou quinze cents de cavalerie, et ayant pour toute artillerie dix pièces de campagne, il fut attaqué par le général Biron, qui avait sous ses ordres douze à treize mille hommes. Il n'y eut ce jour-là qu'une canonnade sans effet; mais Beaulieu, ayant reçu un renfort de deux bataillons d'infanterie et deux cents hommes de cavalerie de l'armée du duc de Bourbon, attaqua à son tour les Français, les battit, leur tua deux cent cinquante hommes, et, après leur avoir pris cinq pièces de canon, les força de se retirer sur Valenciennes. Au mois de décembre, il enleva les postes des Français établis à Marche-en-Famine. Dans le mois d'août 1793, il prit le commandement d'un corps de troupes entre Douai et Lille; le 27, il remporta un avantage auprès de Templeuve, et s'empara de quatre pièces de canon. Le duc d'York ayant été battu à Hondscoote, Beaulieu, à la tête de toutes les forces qu'il put réunir, vint se joindre à l'armée anglaise près de Furnes. Le 15, dès le matin, les

Français commencèrent, sur la gauche, une attaque qui aurait réussi, si ses dispositions ne les eussent forcés à se retirer sur Menin. Il les y suivit, donna sur-le-champ l'assaut à la ville, y entra presque sans résistance, obligea les Français de passer la Lys, et les poursuivit jusqu'à Roncq. Quelques jours après cette victoire, il reçut des lettres de félicitation des états de Flandre. Il commanda dans la province de Luxembourg en 1794, et gagna, le 30 avril, une bataille près d'Arlon, sur une division de l'armée de Jourdan; il s'empara, le 19 mai, de Bouillon, et fut fait graud-croix de l'ordre de Marie-Thérèse au mois de juin. Le 20 juillet, il fut nommé quartier-maître-général de l'armée du prince de Cobourg: mais cette place lui convenant peu, il continua de commander, pendant le reste de cette longue campagne, un corps à la tête duquel il montra, dans toutes les occasions, de la valeur et de l'activité. En mars 1796, il alla prendre le commandement en chef de l'armée d'Italie, et fut élevé au grade de général d'artillerie. La jalousie du général d'Argenteau, qui s'était flatté d'avoir ce commandement, fut une des principales causes de ses défaites, notamment de celles de Montenotte, de Millesimo, et de Montezemo. Affaiblie par la défection du roi de Sardaigne, l'armée autrichienne voulut en vain défendre l'Adda. Le général Beaulieu avait cependant pris derrière ce fleuve, à Lodi, une excellente position; mais l'audace de Buonaparte, et surtout le mépris que ce général faisait de la vie de ses soldats, l'obligèrent à se retirer derrière le Mincio. Son ennemi, toujours victorieux, passa cette rivière à gué, et poussa ses avant-postes jusque sur les montagnes du Tyrol. Beaulieu déploya inutilement ses talents et sa bravoure ordinaires. Il fit arrêter le général d'Argentean, par lequel il avait été au moins mal secondé, et insista pour que la cour fît instruire son procès. Il quitta le commandement de l'armée le 25 juin, et fut remplacé par Wurmser, que la fortune traita encore plus mal que lui. Malgré ses revers en Italie, M. de Beaulieu doit être regardé comme un général estimable. Si ses talents ne s'étendaient pas à la conduite d'une grande armée, il dirigeait au moins un corps considérable avec beaucoup d'habileté; et son activité, jointe à l'enthousiasme qu'il savait inspirer au soldat, suffit pour le mettre au-dessus des généraux ordinaires. Il vit retiré à Lintz, où il jouit de l'estime publique. Ainsi, c'est à tort que les auteurs de quelques Dictionnaires historiques l'ont regardé comme mort depuis plusieurs années. B. M.

BEAULIEU (Claude-François), homme de lettres, né à Riom en 1754, vint en 1782 à Paris, où il fut employé à la rédaction de plusieurs journaux dès le commencement de la révolution. Il travaillait aux *Nouvelles de Paris*, en 1790; et au *Postillon de la guerre*, en 1792. Proscrit à l'époque de la terreur, arrêté et renfermé dans la prison de la Conciergerie, et ensuite dans celle du Luxembourg, il y fut témoin des derniers instants de plusieurs victimes de la tyrannie de ce temps-là. Après le 9 thermidor an II (27 juillet 1794), M. Beaulieu travailla encore à la rédaction de plusieurs journaux, notamment à celle du *Miroir*; ce qui le fit comprendre dans la proscription du 18 fructidor an V (4 sept. 1797). Il fut ensuite secrétaire du préfet de l'Oise, et chargé de la rédaction du journal de ce département, jusqu'à la fin de 1815, époque à laquelle il vint résider à Paris. M. Beaulieu est un des hommes qui connaissent le mieux l'histoire de la révolution de France; et ses *Essais historiques* contiennent des renseignements très précieux à cet égard. Il a rédigé, pour la *Biographie universelle*, quelques articles importants sur des hommes de ce temps-là, principalement ceux de Danton et de Fouquier-Tainville. On a de lui: I. *Essais historiques sur les causes et les effets de la révolution française*, 1801-1803, 6 vol., in-8°. II. *Réflexions sur des réflexions de M. Bergasse sur l'acte constitutionnel du Sénat*, 1814, in-8°. III. *Le temps présent*, 1816, in-8°. D.

BEAULIEU (Charles-Gilloton) a publié: I. *Mémoire sur les moyens de perfectionner les moulins et la mouture des grains*, 1786. II. *Principes du gouvernement, et Projets de réforme dans toutes les parties de l'administration*, 1789, in-8°. III. *Procès de la noblesse et du clergé, d'après les faits extraits de l'histoire de France*, 1789, in-8°. IV. *De l'aristocratie française, ou Réfutation des prétentions de la noblesse, et de la nécessité d'en supprimer l'hérédité*, 1789. V. *De la nécessité de vendre les*

biens de l'Église et ceux des ordres de chevalerie, pour payer la dette publique, 1789. VI. *Démonstration des vices de l'impôt territorial en nature.* VII. *Recherches sur la science du gouvernement, trad. de l'italien*, 2 vol. in-8°. VIII. *Réflexions sur la nécessité d'établir l'enseignement de la science de l'économie politique.* Ot.

BEAUMETZ (Albert-Marie-Auguste-Bruneau, marquis de), était, avant la révolution, conseiller au présidial d'Arras; et, quoiqu'il fût du même pays que le député du même nom aux états-généraux, il n'était pas son parent. Nommé député du Pas-de-Calais au corps législatif sous le gouvernement impérial, M. de Beaumetz y fut membre de la commission de législation, et il fit plusieurs rapports au nom de cette commission, notamment sur le Code pénal, le 15 février 1810 : « Toutes les ambitions ont dû s'abaisser, dit-il, à cette occasion, devant les hautes conceptions d'un génie qui, au milieu des tempêtes publiques, a su rétablir le trône et l'autel, et sauver un grand peuple du double fléau de la misère et de l'anarchie. La nation, ivre de reconnaissance et d'amour pour son auguste libérateur, semblait dès-lors pressentir le secret de sa grandeur future, et deviner les merveilles qui devaient immortaliser le siècle de Napoléon..... » M. de Beaumetz adhéra à la déchéance de Buonaparte en avril 1814; mais il sembla ensuite faire partie de l'opposition, et combattit, à la fin de novembre, le projet des ministres sur les tabacs. Après le retour de Buonaparte, il fut nommé membre de la chambre des représentants, où il garda le silence. Le Roi le chargea, dans le mois d'août suivant, de présider le collége électoral du Pas-de-Calais; et il le nomma, peu de temps après, procureur-général près la cour royale de Douai. M. de Beaumetz perdit cet emploi dans le mois d'avril 1816. — Son fils, aide-de-camp du maréchal Mortier, fit avec ce général une partie de la guerre d'Espagne, et parvint au grade de chef d'escadron. Il fut nommé, en 1814, chevalier de St.-Louis, et officier de la Légion-d'honneur. D.

BEAUMONT - SAINT - QUENTIN (Christophe de), né le 18 mars 1765, de l'ancienne famille de ce nom (*Voy.* Amblard de Beaumont dans la *Biographie universelle*), entra dans les pages de S. A. S. Mgr. le prince de Condé, en 1779. Il accompagna le duc de Bourbon au siége de Gibraltar, en 1782. A sa sortie des pages, il rejoignit le régiment de Colonel-général infanterie, dans lequel il servit jusqu'au moment de la révolution. En 1791, il émigra pour rejoindre à Worms le prince de Condé, et fit toutes les campagnes sous ses ordres. Rentré en France après le 18 brumaire, M. de Beaumont n'accepta aucun emploi du gouvernement impérial; et il vécut dans la retraite jusqu'en 1814. Le Roi le nomma chevalier de Saint-Louis en novembre de cette année. Au mois de juin 1815, il fut arrêté à Lyon comme prévenu de conspiration contre le gouvernement de Buonaparte. Prêt d'être massacré par la populace, il n'échappa à la mort que pour être jeté dans un cachot, d'où il ne fut délivré que par l'arrivée des troupes alliées. — Paul-Christophe-Hyacinthe de Beaumont, son fils aîné, né en 1796, entra dans les gardes-du-corps du Roi en 1814. Se trouvant à Lyon dans le mois d'avril 1815, il en partit pour se rendre sous les ordres de S. A. R. le duc d'Angoulême, et demanda la permission de servir comme volontaire dans les grenadiers du 10e. régiment; ce qui lui fut accordé. D.

BEAUMONT-D'AUTY (Le marquis de), de la même famille que le précédent, entra au service dans le régiment d'Apchon dragons, en 1758; fut fait cornette le 21 avril 1759; lieutenant en 1761, et aide-de-camp du marquis de Lostanges; ensuite capitaine au régiment de la Reine dragons, et successivement colonel du régiment provincial de Châlons; mestre de camp, brigadier-colonel du régiment de garnison du Roi, et enfin maréchal-de-camp, le 9 mars 1788. Le marquis de Beaumont fit les dernières campagnes d'Allemagne, dans la guerre de sept ans, et reçut une blessure grave en 1760. Il a vécu dans la retraite pendant la révolution, et n'a accepté aucun emploi des gouvernements qui se sont succédé. — Beaumont (Christophe-François de), son fils, fut, en 1785, lieutenant dans le régiment du Perche; en 1787, capitaine à la suite du régiment de Dauphin dragons; et enfin aide-de-camp du marquis de Beaumont son cousin. — Beaumont (Adrien de), né en 1784, fils de

Guillaume-Joseph, baron de Beaumont, capitaine de vaisseau, mort à Saint-Domingue, frère puîné du marquis de Beaumoot, entra au service d'Autriche, le 1er. mars 1801, dans le régiment de Ferdinand dragons. Il fut nommé, le 11 octobre 1805, 1er. lieutenant dans le régiment de Latour dragons; eo mars 1809, capitaine dans les volontaires moraves; et, dans la même année, commandant d'escadron daos le régiment des hussards de Lichtenstein. Il prit du service en France, en mars 1816, comme capitaine d'état-major dans la garde royale. D.

BEAUMONT (Christophe-Louis-Aimable, comte de), de la même famille que les précédents, né en 1776, est le fils de feu Antoine, vicomte de Beaumoot, chef d'escadre, député aux états-géoéraux, et petit-neveu de Christophe de Beaumont, ancien archevêque de Paris. Marchant sur les traces de ses ancêtres, il ne cessa de travailler au rétablissement de la monarchie. En 1814, il arbora le premier la cocarde blanche à Villeneuve d'Agen, malgré les menaces et les voies de fait d'une partie de l'armée du maréchal Soult. Eofin, le 10 mars 1815, il abandonna ses biens et sa famille, et partit avec trente cavaliers pour se porter sur Nîmes, et rejoindre le duc d'Angoulême. Arrêté à Montpellier par des forces supérieures, il apprit que Buooaparte triomphait, et que S. A. R. se rendait en Espagne. M. de Beaumont s'occupa aussitôt des moyeos de l'y aller joindre, et de se rendre à l'armée de Navarre; ce qu'il exécuta avec une troupe de fidèles royalistes, au milieu des plus graods dangers. S. A. R. le reçut avec toute la distinction que méritaient son courage et son dévouement; et ce prince le chargea de retourner en France, le 15 juin, pour faire tenir au général commandant de Baïonne, des lettres dont oo ne voulait pas que celui-ci pût nier la réception. M. de Beaumont s'acquitta de cette périlleuse mission avec une admirable iotrépidité; et il porta ensuite des pouvoirs à Bordeaux et dans d'autres eodroits au milieu des plus grands périls. Enfin, après avoir réuni ses efforts à ceux d'une troupe de braves qui, peodant quelques jours, arborèreot et soutinrent le drapeau blanc dans cette dernière ville, il retourna en Espagne, le 15 juillet, pour y rendre compte de sa mission, laissant sa femme en fuite et ses biens grevés d'énormes contributions. Tant de sacrifices furent dignement récompensés par les faveurs de S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême, qui le fit aussitôt chevalier de St.-Louis et major de cavalerie. D.

BEAUMONT-LABONINIÈRE (Le comte André de), né à Beaumont, en Touraine, d'une famille de cette province, récemment anoblie, et autre que celle des précédents, fut l'un des pages du Roi Louis XVI. Il épousa ensuite Mlle. de Miromesnil, nièce du garde-des-sceaux. Aussitôt après l'établissement du gouvernement impérial, il devint chambellan, puis chevalier d'honneur de l'impératrice Joséphine; et il se trouvait encore auprès de cette ancienne compagne de Buoosparte, quand elle mourut à la Malmaison en 1814. A.

BEAUMONT-LABONINIÈRE (Le comte Marc-Antoine de), frère du précédent, fut aussi admis dans les pages de Louis XVI en 1777, et devint premier page en 1784. Le 5 mars 1788, il obtint une compagnie dans le 5e. régiment de dragons. Il n'émigra point au commencement de la révolution, et profita au contraire de l'avancement rapide qu'offrit l'émigration aux officiers qui restèrent. Dès la fin de 1792, M. de Beaumont était colonel du 5e. régiment; et il fit, à la tête de ce corps, les premières campagnes de la révolution aux armées du Nord et de Sambre-et-Meuse. Devenu général de brigade, il servit dans l'armée d'Italie, et fut atteint, devant Vérone, en 1799, d'une balle qui lui traversa l'épaule. Deux ans après, il combattit encore, en Italie, sous le maréchal Brune, et eut un cheval tué sous lui à l'attaque de Vallegio. Il parvint au grade de général de division, en 1803; et, dans la mémorable campagne d'Autriche en 1805, il commanda un corps de cavalerie. Il fit encore la campagne de 1809 contre les Autrichiens, et commanda un corps d'observation à Augsbourg. Le général de Beaumont avait été nommé sénateur depuis plusieurs années : il devint ensuite écuyer de *Madame Mère* (de Buonaparte). Le Roi le fit pair de France, le 4 juin 1814, et chevalier de St.-Louis, le 27 du même mois. Après la bataille de Waterloo, vers la fin de juin 1815, il commandait une division de l'armée de

Paris, et avait son quartier général à Belleville. Par arrêté du ministre de la guerre du 28 de ce mois, il fut chargé de passer la revue des militaires isolés, armés ou non armés, appartenant au 3e. et 4e. corps. Il est allié, par sa femme, au maréchal Davoust. — Beaumont (Le comte Charles de), frère des précédents, chevalier de Malte, émigra en 1791, et épousa, en premières noces, à Londres, Mlle. Ilélisberg. Il fut, sous le gouvernement impérial, élu membre du corps-législatif par le département d'Indre-et Loire. En octobre 1814, il parla pour la restitution, sans restriction, aux émigrés, de leurs biens non vendus, et témoigna son regret que la commission n'eût pas étendu, au lieu de le restreindre, le bienfait de la loi. — Beaumont (Le comte Armand de), chevalier de Malte, frère des précédents, fut nommé, par ordonnance du Roi, du 24 février 1815, sous-préfet de l'arrondissement de Vendôme. A peine installé, il quitta ses fonctions, sur la nouvelle de l'arrivée de Buonaparte à Paris : il les reprit au retour du Roi, et sacrifia, aux besoins de l'État, l'indemnité accordée aux magistrats déplacés par suite des événements du 20 mars. Il se distingua, par sa conduite ferme, noble et adroite tout-à-la-fois pendant le séjour de trois mois environ que firent les Prussiens dans son arrondissement, et mérita en même temps l'estime de ces étrangers, et la reconnaissance de ses administrés. Ceux-ci n'ont cessé de conserver un véritable attachement à ce jeune magistrat, toujours fidèle et dévoné serviteur du Roi. — Beaumont (Le comte Octave de), frère des quatre précédents, fut aide-de-camp du maréchal Davoust. Il a été nommé par le Roi, le 21 octobre 1815, colonel du 18e. régiment de chasseurs à cheval (de la Sarthe). H.

BEAUMONT (J. T. Barber), major anglais commandant le corps des tirailleurs du duc de Cumberland, directeur de l'institution de la Providence à Londres, a pris récemment le nom de Beaumont; mais c'est sous celui de Barber qu'il a publié : I. *Voyage dans la partie méridionale de la principauté de Galles et dans le comté de Montmouth*, 1803, in-8o. II. *Considérations sur les meilleurs moyens d'assurer la défense intérieure de la Grande-Bretagne*, in-8o., 1805. On a de lui, sous le voile de l'anonyme : *L'Arcanum de la défense naturelle* (par Hastatus), in-8o., 1808. R.

BEAUMONT, architecte à Paris. Le jury destiné à prononcer à l'occasion des prix décennaux, sur le grand prix de première classe à accorder au plus beau monument d'architecture, s'est exprimé ainsi dans son rapport : « La salle du Tribunat et le petit théâtre des Variétés méritent ensuite d'être cités honorablement : la première est regardée comme la plus parfaite de celles qui ont été construites pour des autorités constituées depuis la révolution ; elle est en même temps noble, simple et d'un style pur. L'architecte qui l'a dirigée, est M. de Beaumont. La commission a voté, à l'unanimité, une mention honorable pour la salle d'assemblée du Tribunat, dont la décoration intérieure est entièrement de M. de Beaumont. » *

BEAUNIER (Stanislas), né à Vendôme, est maire du village d'Areine. Il est aussi membre de la société d'agriculture de Blois, et a composé un Mémoire couronné, en 1801, par la société d'agriculture de Paris, imprimé à Vendôme en 1806, puis refondu par l'auteur en 1816, et publié sous ce titre : *Traité pratique sur l'éducation des abeilles*, avec fig., Paris, 1816. *

BEAUNOIR (Alexandre-Louis-Bertrand Robineau, dit), né à Paris le 4 avril 1746, est fils du notaire Robineau, secrétaire du Roi, qui a laissé plusieurs ouvrages manuscrits sur l'économie politique. Il quitta fort jeune la maison paternelle, prit le nom de Beaunoir, anagramme de *Robineau*, et se mit à faire des vers et des pièces de théâtre pour les petits spectacles. Un ami le fit entrer à la bibliothèque du Roi, où il prit le petit collet qu'il ne quitta que lorsqu'il donna *l'Amour quêteur*, l'archevêque de Paris lui ayant alors fait dire qu'il fallait ou prendre l'habit séculier, ou désavouer la pièce. M. Beaunoir fut depuis directeur de spectacles à Bordeaux, et y fit mal ses affaires. Il quitta la France le 15 juillet 1789, par une sorte d'inspiration prophétique : à cette époque il était orateur de la loge du contrat social. Il parcourut la Flandre, la Hollande, l'Allemagne, la Prusse, la Russie, fut directeur des trois spectacles de la cour de Saint-Pétersbourg ; et, obligé de quitter précipitamment ce pays en 1801,

il revint à Paris, où il fut correspondant littéraire de plusieurs étrangers, entre autres de Jérôme Buonaparte. M. Beaunoir est aujourd'hui employé à la division littéraire du ministère de la police, pour les gravures. On croit que tous les ouvrages imprimés sous le nom de sa femme sont de lui : il porte lui-même à près de deux cents le nombre de ses productions dramatiques imprimées ou manuscrites, représentées en son nom. Aucun auteur n'a gagné autant d'argent que lui en travaillant pour le théâtre; et il avoue lui-même que ses pièces lui ont valu plus de cent mille écus. Voici les titres des plus remarquables : *La nouvelle Omphale*; *les Têtes changées*; *le Danger des liaisons*; *le Seulpteur* ou *la femme comme il y en a peu*; *l'Amour quêteur*; *Vénus pélerine*; (L'auteur fut obligé de faire courir dans les rues deux jolies chansons sur les sujets de ces deux pièces, afin de pouvoir les faire jouer sur les boulevards, malgré l'opposition des grands spectacles); *Jérôme pointu*; *Eustache pointu*; *Thalie, la Foire et les Pointus*; *Fanfan et Colas*; *la Suite de Fanfan*; *la triste Journée*; *le Mariage d'Antonio*; *les Amis du jour*; *le Libelliste* (supposé traduit de l'allemand pour être joué sur le théâtre étranger, salle Molière, rue Saint-Martin); *les Créanciers* (tombé à l'Odéon); *Caroline de Rosenthal*; *la Pie grièche*; *les Voyages de Musard* (pièce en 3 actes, refusée par M. Picard); *Jacquot n'a qu'ça* (pièce relative à la querelle qui s'éleva à l'occasion des *Deux gendres* de M. Étienne, et qui n'a été ni jouée ni imprimée); *Vandernoot*, drame (imprimé, mais très rare); *Eustache pointu* ou *Qui a bu boira*; *Jeannette* ou *les Battus ne payent pas toujours l'amende*; *Céline de Saint-Albe*; (avec Madame Valory), *Greuse*, etc. etc. etc. M. Beaunoir ne s'est pas borné à travailler pour le théâtre. On lui attribue du moins : I. *Voyage sur le Rhin depuis Maïence jusqu'à Dusseldorf*, 1791, 2 volumes in-8°. II. *Les Masques arrachés*, ou *Vies privées de L. E. Henri Vandernoot et Van Cuper, de S. E. le cardinal de Malines et de leurs adhérents*, par J. Lesueur, 1790, 2 vol. in-18, qui ont eu plus de douze éditions consécutives. Cet ouvrage se rattache, ainsi que le titre l'annonce, à la révolution du Brabant. M. Beaunoir a publié sous son nom, dans ces dernières années : I. (Avec A. H. Dampmartin), *Annales de l'empire français par une société de gens de lettres*, 1805, in-8°., tome Ier. et unique. II. *Les Couronnes*, divertissement composé pour le mariage de Buonaparte et de l'archiduchesse Marie-Louise, 1810, in-8°. Nous ne croyons pas que cette pièce ait été jouée, quoique l'auteur l'ait fait imprimer. III. *Paraphrase du* Laudate pueri Dominum, *pour la naissance du roi de Rome* (imprimée dans les *Hommages poétiques*). IV. *Trasybule* ou *l'Amnistie d'Athènes*, drame en trois actes et en prose (non représenté), 1814, in-8°. — Beaunoir (Madame). Ainsi que nous l'avons dit, les pièces de théâtre qui portent son nom, appartiennent à son mari. C'est aussi sous le nom de cette dame qu'a paru une *Paraphrase de l'*Ave Maria *pour la naissance du roi de Rome* (imprimée dans les *Hommages poétiques*). Ot.

BEAUPOIL de SAINT-AULAIRE. *Voy*. Saint-Aulaire.

BEAURAIN, né en Auvergne, un des principaux chaudronniers de Paris, acheta dans le cours de la révolution, en société avec d'autres acquéreurs de biens nationaux qu'on appelait la *Bande noire*, plusieurs châteaux, entre autres celui de Choisy, qu'ils firent démolir pour en vendre les matériaux. Beaurain fut le premier signataire de l'acte fédératif des faubourgs St.-Marceau et St.-Antoine, inséré au *Moniteur* sous la date du 10 mai 1815. Voici le texte de cet acte : Art. Ier. Tous les habitants de ces faubourgs en état de porter les armes, se consacrent à la défense de la capitale. II. Au premier signal qui serait donné par l'autorité et par les chefs de la garde nationale, tout habitant en état de porter les armes se rendra aux lieux de rassemblement qui seront désignés, pour être mis à la disposition des chefs nommés pour les conduire sur les points menacés. III. Les autres citoyens de la capitale qui ne sont pas portés sur les contrôles de la garde nationale, et qui, ayant manifesté leurs vœux aux autorités et aux chefs de légion de leur arrondissement, voudront s'unir à nous, seront admis avec joie dans nos rangs. IV. Nous jurons à l'Empereur obéissance sans bornes et une fidélité à toute épreuve; et nous nous promettons à nous-mêmes d'obéir à tous les

ordres des chefs désignés pour nous commander, de réprimer les désordres, de quelque nature qu'ils soient, qui pourraient prendre naissance dans nos nombreux rassemblements, et de rejeter de notre union ceux qui en seraient les auteurs. Le cri de ralliement de la confédération est et sera toujours, *vive la nation ! vive la liberté ! vive l'empereur !*—Signé Beaurain, Duloir, Cauville, Milloua, commissaires, etc. A.

BEAUREGARD (Etienne-Joseph), chef d'escadron, fut nommé chevalier de St.-Louis, le 21 août 1814. Il commandait la gendarmerie des départements de l'Ain et du Jura, en 1815, et se trouvait à Lons-le Saulnier au moment de la défection du maréchal Ney; il fit tout ce qui dépendait de lui pour le service du Roi : il a été appelé comme témoin dans le procès du maréchal. Sa déclaration est imprimée avec les pièces de ce procès. — Beauregard, conseiller de préfecture, fut nommé président du collége électoral de l'arrondissement de Mende (Lozère), le 14 mai 1806. D.

BEAUREGARD (Lieuthraud dit), fils d'un notaire d'Avallon, fut d'abord employé dans l'étude de son père, puis se rendit à Paris, où, après diverses aventures qui le conduisirent plus d'une fois en prison, il acheta le superbe hôtel de Salm, et y donna des repas splendides qui attirèrent chez lui nombreuse compagnie. La police qui le surveillait, le fit arrêter en l'an V (1797), comme complice de Brottier et de Laville-Heurnois. Il trouva le moyen de s'échapper, reparut ensuite, puis fut condamné à quatre ans de fers, comme faussaire, en décembre 1798. Ce fut en vain qu'il chercha à se disculper par la voie des journaux : le pauvre Lieuthraud ne pouvait plus prétendre aux égards qu'on avait eus pour le marquis de Beauregard (c'est ainsi qu'il se faisait appeler). Il parvint néanmoins à empêcher l'exécution de ce jugement : mais poursuivi par ses nombreux créanciers, il craignit enfin de se montrer au grand jour; et depuis ce temps il est resté dans l'obscurité. B. M.

BEAUREPAIRE (Le chevalier de), ancien officier vendéen, propriétaire à Châtillon, fit toute la campagne de 1793 dans la grande armée vendéenne. Il suivit M. de Larochejaquelein, lorsqu'après la bataille du Mans, en décembre 1793, ce chef repassa la Loire à Ancenis. M. de Beaurepaire s'embarqua avec lui sur un frêle radeau, et aborda sur la rive opposée. En 1794, il fut arrêté dans la commune des Aubiers; lié et garrotté pour être fusillé, il fut, tout-à-coup, délivré miraculeusement par une femme vendéenne, qui lui était attachée. Le chevalier de Beaurepaire prit peu de part aux insurrections suivantes, se fit comprendre dans la pacification, rentra en possession d'une très belle terre dans les environs de Bressuire, et épousa une demoiselle Beauregard de Poitiers. Après la restauration de 1814, il fut fait chevalier de Saint-Louis; et il commande à présent la garde nationale de Poitiers. Il ne faut pas le confondre avec M. de Beaurepaire de la Châtaigneraie, qui a péri dans la guerre de la Vendée, ni avec M. le comte de Beaurepaire, troisième secrétaire d'ambassade à Constantinople : ce dernier est d'une autre famille. P.

BEAUTEMPS-BEAUPRÉ (Charles-François), ingénieur-hydrographe, né à la Neuville-au-Pont, près de Ste.-Ménehould, le 6 août 1766, fut d'abord employé pour la marine, sous les ordres de M. Nicolas Buache. Reçu ingénieur en 1785, il travailla, sous la direction de M. de Fleurieu, à l'exécution des cartes du *Neptune de la Baltique*, qui le firent distinguer, quoiqu'elles ne fussent point terminées. Nommé premier ingénieur - hydrographe de l'expédition envoyée à la recherche de la Pérouse, en 1791, sous les ordres du contre-amiral d'Entrecasteaux, il s'embarqua sur la frégate *la Recherche*, et leva les plans des côtes visitées et reconnues pendant ce voyage, fécond en découvertes géographiques. Les cartes qu'il en a tracées sont remarquables par l'exactitude et la précision, dues principalement aux soins et aux méthodes propres à l'auteur. M. Beautemps-Beaupré a employé, pour la levée et la construction de ses plans, une méthode plus générale et en même temps plus facile que celle de Borda, en combinant les relèvements astronomiques avec ceux de la boussole. Il en a donné l'exposé détaillé, dans un *Appendice* qui est joint au Journal du voyage, et qui a été réimprimé séparément pour la marine. L'*Atlas* de ce voyage n'a été publié avec la Relation, qu'en 1808, dix ans après l'époque de l'expédition faite par les An-

glais à la terre de Van-Diémen. Mais l'exemplaire des cartes et plans qui avait été remis à l'officier chargé des papiers de l'expédition française, ayant été pris par une frégate anglaise et retenu longtemps à l'amirauté, a dû fournir des renseignements sur la reconnaissance de cette partie du globe; et la priorité à cet égard sur toute découverte ultérieure à celle de d'Entrecasteaux, ne peut être contestée. M. Beautemps-Beaupré, retenu prisonnier au cap de Bonne-Espérance, avait eu la précaution de faire une double copie de ses plans, et d'en adresser un exemplaire à l'ambassadeur de France aux États-Unis. A son retour, en 1796, il reprit la continuation de l'*Atlas de la Baltique*, dressa la *Carte hydrographique générale* pour le Voyage autour du monde, du capitaine Marchand, publié par M. de Fleurieu, et fut nommé, en 1797, ingénieur hydrographe de première classe, et sous-conservateur du dépôt de la marine. De 1799 à 1805, chargé d'opérations relatives à la levée du *Plan de l'Escaut* (qui a été publié en trois feuilles), il fit la reconnaissance du cours de ce fleuve, de son embouchure et des côtes septentrionales voisines: M. Beautemps-Beaupré fut alors nommé hydrographe sous-chef de la marine, et reçut, en 1804, la croix de la Légion-d'honneur. En 1806 et 1808, il fut envoyé en Dalmatie pour reconnaître les ports militaires de la côte du golfe, et fut fait ensuite chevalier de l'ordre de la Couronne de fer. De retour à Paris, la première classe de l'Institut nomma M. Beautemps-Beaupré l'un de ses membres à la place de M. de Fleurieu, mort en 1810. Il fut chargé, de 1811 à 1813, de nouvelles opérations hydrographiques sur les côtes septentrionales de l'empire; il concourut, entre autres, à la reconnaissance de l'emplacement d'un port militaire projeté sur la rive gauche de l'Elbe, et en dressa les plans, dont la cour de Hanovre obtint, en 1815, une copie du gouvernement français: l'auteur fut reçu membre de la société royale des sciences de Gottingue, en 1816. Le Roi lui avait conféré, dès le mois de juin 1814, le titre d'ingénieur-hydrographe en chef et de conservateur-adjoint du dépôt de la marine; et il lui a confié, en 1815, la direction des travaux qui ont pour objet la reconnaissance hydrographique de toutes les côtes de France. C. E.

BEAUVAIS (LOUIS) est le fils du conventionnel de ce nom qui fut pris par les Anglais, à Toulon, en 1793, et mourut à Montpellier peu de temps après. La Convention nationale accorda au fils une pension de 1500 francs. Nommé adjudant-général, il fut employé à l'armée d'Égypte, sous le général Buonaparte, en 1797. Ce fut dans cette contrée, qu'en 1798 il offrit sa démission, qui fut acceptée à l'ordre du 19 octobre, de la manière suivante: « Un officier qui, se portant bien, » offre sa démission au milieu d'une campagne, ne peut pas être dans l'intention d'acquérir de la gloire et de concourir au grand but de la paix générale; il a été conduit ici par tout autre motif, et dès-lors n'est point digne des soldats que je commande. » Revenant en France, l'adjudant Beauvais fut pris par les Turcs, qui le transportèrent à Constantinople, où il fut détenu pendant dix-huit mois aux Sept-Tours. Relâché au moment de la paix générale en 1801, cet officier ne put rentrer en grâce auprès de Buonaparte; et il se trouva réduit à accepter une place d'inspecteur des barrières de Paris. Il fut même privé de cet emploi; et ce n'est qu'en 1809, au moment où les Anglais débarquèrent à Flessingue, que Buonaparte, ayant besoin de tous les militaires, rendit à M. Beauvais son grade et ses fonctions. Cet officier passa ensuite en Espagne, où il fut chef d'état-major de la division du général Latour-Maubourg. Devenu maréchal-de-camp et baron, il fut envoyé à l'armée d'Allemagne en 1813; et il commandait une brigade sur le Bas-Rhin, lorsque l'ennemi s'empara de Neuss le 31 octobre. Le général Beauvais parvint à reprendre cette ville, où un poste français avait été surpris; et, dans son rapport, il traita avec beaucoup de sévérité le commandant de ce poste. Après la restauration, le général Beauvais obtint du Roi la croix de Saint-Louis, le 13 août 1814. Cependant il ne fut pas employé; et il ne reprit du service que lors du retour de Buonaparte, en mars 1815, époque à laquelle il fut nommé commandant de Baïonne, où il se vit obligé de signer une capitulation avec les Espagnols, en juillet 1815. — BEAUVAIS (Le colonel) fut nommé gouverneur de Piombino par le prince de Lucques (Bacciochi), en juin 1808. D.

BEAUVAIS (CHARLES-NICOLAS), de la Seine-Inférieure, présidait l'ad-

ministration municipale de Rouen, lorsqu'il fut nommé, en l'an VI (1798), député au conseil des cinq-cents. Continué l'année suivante au même conseil, il ne parut qu'une seule fois à la tribune pour faire décréter des dispositions relatives aux exemptions de service. Après le 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), il devint membre du tribunat, et y parla, le 12 floréal an XII (2 mai 1804), pour que Napoléon Buonaparte fût déclaré empereur, avec l'hérédité dans sa famille. Il faisait partie de ce corps en 1806, et avait été décoré de la croix de la Légion-d'honneur. — BEAUVAIS (Théodore) a publié : *Lettres de Phalaris, tyran d'Agrigente*, traduites du latin de François Accolti, dit l'*Arétin*, 1797, 3 vol. in-12. (*Voy.* la *Biograph. univers.*, au mot ACCOLTI.) — BEAUVAIS (B. P. DE) a fait la première guerre de la Vendée, dans l'armée royale et catholique, comme officier d'artillerie. Après la dispersion de cette armée, M. de Beauvais passa en Angleterre; et il n'a point reparu dans les départements de l'Ouest. Dans son asile, il s'est occupé des notes qu'il avait recueillies sur cette malheureuse armée; et il en a composé des Mémoires intéressants, publiés sous ce titre : *Aperçu sur la guerre de la Vendée, extrait de Mémoires manuscrits*, Londres, 1798, in-12.— *Postscriptum à l'Histoire de la Vendée*, 1799, in-8°. P.

BEAUVALET, sculpteur à Paris, fit hommage, en 1793, du buste de Marat à la Convention nationale. Il fut ensuite nommé administrateur des travaux publics. Chargé par la commune de faire le buste de Châlier, il le présenta à la Convention en 1794. Cet artiste offrit peu de temps après, aux Jacobins, le buste de Guillaume Tell, et fut reçu membre de cette société. Il a été chargé de faire la statue qui doit être élevée au général Moreau, d'après l'ordonnance royale du 27 février 1816. — Une demoiselle Angélique-Félicité BEAUVALET, demeurant à Abbeville, fut impliquée dans la conspiration royaliste du mois de mars 1804; elle était d'intelligence dans cette affaire avec le sieur Durrieu, dit la Rose (*Voy.* DURRIEU). Arrêtée par ordre de la police, Mlle. Beauvalet subit une longue détention. A.

BEAUVAU (Le comte DE) était chambellan sous le gouvernement impérial: il fut compris sur la liste des pairs nommés par Buonaparte le 2 juin 1815; et quoiqu'il fût très assidu aux séances de cette assemblée, il ne parut jamais à la tribune. Le 30 juin, il fut désigné, par ordre de liste, pour être membre de la commission chargée de faire un rapport sur l'adresse au peuple français, arrêtée par la chambre des représentants. — La comtesse DE BEAUVAU était dame du palais sous le gouvernement impérial. Buonaparte lui donna, par décret du 7 avril 1815, les deux tiers des biens de la duchesse d'Harcourt, sa grand'-mère, afin, dit le décret, que ladite dame en jouît « comme les tenant de notre munificence impériale. » A.

BEAUVEAU (CHARLES-EUGÈNE dit marquis DE), se prétend fils du marquis de Beauveau, seigneur de la Treille, près Chollet, ancien officier de marine enfermé par lettres de cachet, pour cause de bigamie, sorti de prison à l'aide de la révolution, et tué par les royalistes, en 1793, à la première affaire de Chollet, lorsqu'il remplissait, pour la république, les fonctions de procureur-syndic du district. Cette origine n'a jamais été accordée à M. Charles Eugène par la famille de Beauveau, et l'opinion la plus générale la lui a également contestée. Mais ce qu'on ne lui contestera jamais, c'est la constance de son dévouement pour la cause royale, et le sang-froid et l'intrépidité qu'il a si souvent déployés, non seulement dans les combats, mais dans les aventures bizarres et les circonstances critiques où il s'est trouvé engagé. Ainsi, sans discuter ses prétentions, nous parlerons de ses services et de ses aventures pendant les guerres de l'Ouest. M. Charles-Eugène de Beauveau, fort jeune lors de la première insurrection vendéenne, se trouva néanmoins dans les rangs des royalistes durant les différentes guerres qu'ils firent aux gouvernements révolutionnaires. mais il marqua davantage dans la reprise d'armes de 1799; il était alors à la tête d'un parti d'insurgés, et il commença à agir dans le Haut-Anjou, puis il passa dans le département de Maine-et-Loire, où se trouvaient situés en grande partie les domaines du marquis de Beauveau, dont Charles-Eugène voulut exercer les droits comme héritier. Cette guerre de 1799, qui ne consista guère que dans des excursions de partis, sans événements consi-

dérables, fut terminée par une amnistie. M. de Beauveau s'opposa vivement à la pacification, et fit tous ses efforts pour continuer les hostilités: mais enfin, abandonné des autres chefs ainsi que de la plupart de ceux qui le suivaient, il lui fallut fuir; et il vint se joindre à George Cadoudal dans le Morbihan. Quelque temps après, plana sur lui l'accusation du pillage de la diligence de Paris à Bordeaux: ce fait ne fut point prouvé, et M. de Beauveau eut la faculté de se retirer à Nantes, où il vécut quelque temps ignoré. De là, il vint habiter Saumur. C'est dans cette dernière ville qu'il fut recherché pour tentatives d'embauchage faites sur les troupes de Buonaparte. La chose était constante: mais l'autorité ne parvint pas à se procurer des indications assez positives pour arrêter les prévenus; et M. de Beauveau, désigné alors tantôt sous le nom de Leduc, tantôt sous celui de Latour, échappa aux poursuites. Cette espèce de succès l'enhardit, ainsi que quelques hommes auxquels il s'était associé pour cette entreprise. De concert avec Dumas, autre officier vendéen, il continua les tentatives d'embauchage, notamment à l'égard de deux chasseurs qui, en même temps qu'ils paraissaient les écouter, avertirent leurs officiers. On ordonna à ces deux soldats de dissimuler, de continuer la négociation et de se saisir des embaucheurs. En effet, Fauvelle et Tanguy (c'étaient les noms des chasseurs) suivirent les deux Vendéens dans une île de la Loire, près de Saumur, en se montrant disposés à consentir aux propositions qu'on allait leur faire. A peine sont-ils à terre qu'ils s'efforcent de saisir les deux royalistes, troublés par cette attaque imprévue. Dumas se défend avec vigueur; mais atteint de plusieurs coups de sabre, il s'affaiblit et cède; M. de Beauveau, décidé à se noyer plutôt que de se laisser prendre, se jette dans le fleuve, et on l'en retire presque mort. On le rappelle à la vie, et il est déposé dans une prison de Saumur, en attendant le jugement. Là, il persiste à vouloir mourir, et refuse opiniâtrément de prendre aucune nourriture. Cependant, après dix jours d'une entière abstinence, il reçut quelques aliments. Tant de sensations violentes, l'attente d'une condamnation à mort, et le dérangement d'organes que ne pouvait manquer de produire la diète à laquelle M. de Beauveau s'était condamné, altérèrent fortement sa santé: cette maladie le sauva. Toujours occupé des moyens d'échapper au jugement qui le menaçait, il feignit d'avoir tout-à-fait perdu la raison, et simula très naturellement une démence furieuse. Le tribunal saisi de son affaire, apprenant l'état où il se trouvait, le fit constater légalement: alors plus de procédure; et il fut conduit à Poitiers, au dépôt de mendicité, où il trouva d'autres prisonniers auxquels il confia ses desseins. Il se sauva, avec eux, le 10 février 1802. Après cette évasion, l'on reprit la procédure; et le tribunal de Maine-et-Loire prononça contre M. de Beauveau, par contumace, une sentence de mort. Il se réfugia alors en Angleterre, où il reçut des secours du gouvernement britannique, et fut payé comme officier supérieur royaliste. En 1805, il eut le courage de reparaître dans la Vendée. Les autorités qui en furent averties, mirent en œuvre tous les moyens de la police pour l'arrêter. La fortune qui l'avait fait échapper à tant de dangers, lui fut encore fidèle dans cette circonstance; les recherches furent inutiles. M. de Beauveau rentra avec le Roi au mois d'avril 1814. La subversion de l'année suivante lui donna encore occasion de signaler, de la manière la plus honorable, la constance de son zèle pour l'autorité royale; il fut un des officiers du corps de royalistes réunis en avril 1815 sous le commandement de M. le comte d'Autichamp. Attaché comme officier supérieur à son état-major, il se signala particulièrement au combat de la Roche-Servière, où il reçut deux coups de feu en avançant sur l'ennemi, le drapeau blanc à la main, pour rallier les royalistes et les encourager dans une charge qu'il avait lui-même ordonnée.

P.

BEAUVOIR (Auguste-Josse), né à Meslay près Vendôme, en 1773, fit, dans le collége de cette ville, de bonnes études, et y fut condisciple de M. Adrien de Sarrazin, ainsi que du comte Decazes, ministre de la police. Il suivit quelque temps la même carrière que son père, manufacturier estimable: mais, confiant à d'autres mains la direction d'un établissement utile au pays qu'il habitait, il se borna, sous le règne de Buonaparte, à la vie d'un propriétaire éclairé et vraiment philantrope. Membre du conseil-général du département de Loir-et-Cher,

depuis 1801, il s'y distingua par des opinions saines, une rectitude de vues et de principes remarquable, enfin par une grande facilité de rédaction. Telle était l'opinion publique à son égard dans son département, qu'à l'époque des élections de 1815, il fut nommé le premier, et presque à l'unanimité, membre de la chambre des députés. Son opinion sur le divorce a été imprimée, sans avoir pu être émise à la tribune. M. Trinquelague avait traité la même question en homme d'état, en jurisconsulte. M. Josse Beauvoir a écrit sur ce sujet en moraliste, pénétré des devoirs et des jouissances de la vie domestique; ou pourrait encore ajouter en homme de lettres distingué. Les deux orateurs furent nommés membres de la commission pour le projet de loi relatif à cette grande question du divorce. M. Beauvoir fut aussi membre de la commission du budget. Son opinion prononcée sur cette matière, dans la séance du 19 mars 1815, fut imprimée par ordre de la chambre. H.

BEAUVOLLIER (Pierre-Louis, comte de), seigneur de Saint-Marcul, près Loudun, issu d'une famille ancienne du Poitou, avait été page du roi Louis XVI, et vivait retiré dans ses terres en 1793, lorsqu'on le dénonça au conventionnel Tallien, commissaire dans les départements du sud-ouest, comme fauteur de l'insurrection vendéenne. L'ordre de l'arrêter fut donné; il y échappa, et vint se ranger sous les drapeaux de l'armée royale alors réunie à Thouars. Son frère puîné l'y avait précédé; le cadet les joignit bientôt. Les chefs de cette armée accueillirent avec joie le nouveau compagnon de leurs travaux: M. de Beauvollier fut nommé commandant en second de l'artillerie, sous l'infortuné Bernard de Marigny. Ce fut dans ce commandement important qu'il prit part à tous les succès qu'obtinrent les Vendéens pendant le cours de 1793; et, dès cette époque, son nom figura dans tous les actes émanés des chefs royalistes, jusqu'à la catastrophe qui suivit de près leur passage de la Loire à Saint-Florent. Lors de la prise de Fontenai, M. de Beauvollier obtint que tous les hommes des cantons des environs de Loudun, qui avaient été pris dans les colonnes républicaines, pussent rentrer dans leurs foyers; il obtint aussi la liberté des membres de l'administration départementale des Deux-Sèvres, que le conseil voulait détenir comme otages, et envoyer à la Forêt-sur-Sèvres. Il rédigea, à Saumur, conjointement avec Bernard de Marigny, les articles de la capitulation qui mit cette place au pouvoir de l'armée royale: à Chinon, il enleva aux républicains quarante mille quintaux de grains et de farines, et il délivra un grand nombre de nobles victimes, que leur attachement à la religion et à la monarchie avait fait vouer à la mort. Peu de temps après l'affaire de Saumur, le conseil le nomma intendant-général-trésorier de l'armée royale et catholique. La prise de Fontenai avait été précédée de la déroute complète des troupes républicaines. On s'empara de la caisse militaire, consistant en vingt millions d'assignats à l'empreinte de la république. Ces assignats et tous ceux de la même empreinte, introduits postérieurement, furent déclarés démonétisés; le conseil vendéen pensait avec raison devoir priver l'ennemi de l'usage d'une monnaie qui, par l'énormité des valeurs nominales, pouvait tenter la cupidité ignorante du peuple: mais, pour concilier la justice et la prudence, on déclara que les Vendéens qui étaient porteurs d'assignats républicains, acquis antérieurement à la guerre civile, continueraient à donner à ce papier le cours des assignats royaux, moyennant le *visa* administratif auquel ils furent tenus de le soumettre immédiatement. M. de Beauvollier contribua à faire prendre cette mesure d'équité; mais ses conseils ne furent pas suivis dans une circonstance bien importante et peut-être décisive: les garnisons de Maïence et de Valenciennes, quoique devant être considérées comme prisonnières, avaient été transportées en toute hâte sur le théâtre de la guerre de l'Ouest. Fatiguées de servir la Convention nationale, qui les faisait passer sans cesse d'un commandement à l'autre, mécontentes de la destitution des chefs qu'elles estimaient, elles offrirent aux Vendéens de se ranger avec eux sous l'étendard royal, si on voulait leur garantir une solde régulière. Cette proposition fut portée au chevalier Desessarts, à St.-Fulgent, par une députation de huit grenadiers; M. de Beauvollier se prononça avec force pour qu'elle fût acceptée: interrogé sur les moyens de subvenir au paiement de la solde demandée, il proposa d'y affecter l'argenterie des églises des départements

de la Vendée, des Deux-Sèvres et de la Vienne, qui était en dépôt à Fonteuai, et que les républicains n'avaient pas eu le temps d'enlever; l'intendant-général indiquait des moyens faciles de convertir en espèces cette argenterie déjà brisée et profanée : son avis fut appuyé par MM. de la Rochejaquelein et de Lescure; mais la majorité du conseil crut voir un sacrilége dans cette disposition, et l'on fut obligé de rejeter l'offre de ces colonnes formidables, qui, réunies à l'armée vendéenne, eussent pu terminer la guerre : loin de là, il fallut les combattre. Cependant les républicains redoublaient d'efforts, et leurs troupes, continuellement renouvelées, investissaient de toutes parts les royalistes, limités dans leur nombre, et que tant de combats avaient déjà fort affaiblis. Le pays, d'ailleurs, était livré à la plus affreuse dévastation; et l'incendie dévorait ce que la rage des guerriers n'avait pu atteindre. Dans cet état des choses, le conseil vendéen résolut d'abandonner une contrée qui n'offrait plus de ressources : toutes les forces furent réunies; soixante-dix mille hommes marchèrent inopinément vers la Loire, et ils allèrent au-delà du fleuve chercher un nouveau théâtre de guerre. C'était au mois d'octobre 1793 : on remporta, près de Laval, une des plus mémorables victoires. Alors, M. de Beauvollier, par une prévoyance que la suite de événements ne justifia que trop bien, ouvrit l'avis de se borner à entretenir les communications qu'on venait d'obtenir avec les provinces d'outre-Loire, et, profitant de l'étonnement où l'entreprise du parti avait jeté l'ennemi, de revenir, avec le gros de l'armée, reprendre tout le pays qui avait été abandonné : cet avis fut rejeté. Mais une autre proposition de l'intendant-général fut adoptée; ce fut la création d'un papier-monnaie, qualifié de *bons royaux*, portant intérêt à 5 p. o/o, et dont l'objet était à-la-fois de subvenir aux besoins de l'armée, et d'attacher à sa cause les porteurs de ces effets : il en fut créé pour deux millions cinq cent mille francs. Bientôt l'armée royale essuya un grand désastre à la bataille du Mans. Epuisée de fatigue et de misère, mal armée, et n'ayant que du courage à opposer à des troupes nombreuses, aguerries, et bien pourvues, elle succomba dans une action générale. Mme. de Beauvollier, qui, pendant la bataille, s'était réfugiée dans un village voisin, y fut prise avec sa fille, et toutes deux furent traînées à Angers. Les faibles débris de l'armée vendéenne, poursuivis de toutes parts, avaient perdu toute espérance : les chefs songèrent successivement à se soustraire, par la fuite, à une mort aussi inévitable qu'inutile. Ce fut à Beaugé que M. de Beauvollier crut pouvoir se séparer du peu qui restait de ses compagnons d'infortune : il remit au curé de Saint-Laud, d'Angers, la caisse militaire dont il avait été chargé, et qui ne consistait plus qu'en cinquante mille fr. de bons royaux, quarante-six mille fr. en argent, dépôt fait par un émigré, et que l'armée avait reçu en prêt. Il se réfugia ensuite dans les environs du Mans, et y resta caché jusqu'à la première amnistie de 1794, qui le réunit à son épouse. Mais les conditions de cette amnistie furent mal observées; la défiance et l'exaspération des deux partis empêchaient qu'un accord sincère s'établît, et la guerre civile se ralluma sur quelques points de l'Ouest. M. de Beauvollier, qui n'y prit point de part, fut appelé à un conseil tenu par des délégués de la Convention. On lui demanda son avis sur les moyens de saisir la personne du général Stofflet, seul obstacle, disait-on, à la pacification. Il répondit « qu'on ne le verrait jamais » porter le fusil sur l'une et l'autre » épaule; que ce rôle ne pouvait convenir qu'à des transfuges soudoyés. » Il se trouva malheureusement de ces hommes indignes, qui livrèrent leur ancien général. Les insurrections de l'Ouest éclatèrent de nouveau en 1799, et M. de Beauvollier reparut dans les rangs des royalistes; il commandait, dans le Haut-Anjou, une division de l'armée de M. d'Autichamp : il reprit en outre, avec autorisation, mais sans titre, les fonctions administratives qu'il avait remplies en 1793, et il rendit de grands services dans ces différents emplois. Mais cette guerre fut peu glorieuse; la pacification de 1800 la termina, et M. de Beauvollier fut compris dans l'amnistie. Toujours suspect au gouvernement de Buonaparte, M. de Beauvollier fut plusieurs fois emprisonné à Paris, et mis en surveillance dans son département; enfin il obtint de résider paisiblement dans la capitale en 1805, lorsque toute résistance parut anéantie, et qu'on ne put plus l'accuser d'exercer une influence dangereuse sur

l'esprit des Vendéens. En 1811, il accepta un service administratif dans les armées françaises, et fit, en remplissant ces fonctions, la terrible campagne de Moscou, où il fut fait prisonnier. Le comte de Beauvollier ne revint dans sa patrie qu'après le rétablissement de la maison de Bourbon, en 1814; et il fut parfaitement accueilli par les princes. Lorsque la France fut replacée momentanément sous l'oppression de Buonaparte en 1815, M. de Beauvollier fut encore une fois intendant-général de l'armée royale, commandée par le marquis de la Rochejaquelein. Les comptes de sa gestion, pendant cette courte campagne, ordonnancés en septembre par une décision du ministre de la guerre, sont remarquables, en ce que la totalité des sommes dépensées pour fournitures et subsistances, ne monte qu'à vingt-deux mille francs. Leur modicité est tout-à-la-fois l'éloge des talents administratifs de M. le comte de Beauvollier, et une preuve du zèle désintéressé qui animait les royalistes de l'Ouest. P.

BÉCHEREL (François), né à St.-Hilaire du Harcouet, le 8 mars 1732, embrassa l'état ecclésiastique, et obtint la cure de Saint-Loup, diocèse de Coutances. Il fut nommé, en 1789, député du clergé de ce bailliage aux états-généraux. Il prêta les serments prescrits par l'assemblée nationale, fut élu évêque constitutionnel de la Manche, et sacré le 20 mars 1791. Lorsqu'en 1793, on proscrivit les prêtres de tous les cultes, M. Bécherel se tint à l'écart, et ne reparut qu'après le concordat de 1802. Il fut alors nommé à l'évêché de Valence, et ensuite décoré de la croix de la Légion-d'honneur. Il publia, à l'occasion de la bataille d'Austerlitz, un mandement dans lequel il exaltait le génie, le courage et la modération de Buonaparte, et qu'il terminait ainsi : « Napoléon l'a dit; la paix sera glo- » rieuse pour la grande nation et pour son » chef : mais, cette fois, elle sera solide et » durable; et si sa générosité le porte à » faire grâce à ses ennemis, sa grande » sagesse saura lui inspirer les moyens » de rendre nuls leurs efforts pour re- » commencer la guerre. » Après le retour du Roi, en juillet 1815, M. Bécherel publia un autre mandement, pour engager à l'union et à la concorde les habitants de son diocèse. B.—M.

BÉCHET (Jean-Baptiste), né à Ornans en Franche-Comté, vers 1761, se destina d'abord à l'état ecclésiastique, fut ensuite précepteur dans la maison Franchet de Rans, à Besançon, et, peu après, commissaire à terrier. Il devint, en 1790, administrateur du département du Jura; se retira en Suisse, lors des évènements du 31 mai; reprit ses fonctions en l'an III, et accepta, en l'an IV, les fonctions de commissaire du directoire exécutif, près le tribunal de Poligni : en l'an VIII, il obtint le secrétariat-général de la préfecture du Jura. M. Béchet a publié, avec Théodore Dauphin, MM. Guyétant père et fils, etc. etc., l'*Annuaire* de ce département, depuis l'an XII jusqu'en 1810 inclusivement, et il a coopéré à la rédaction du journal du Jura, créé en 1811. Il est aussi connu par une dissertation qu'il fit imprimer à Lons-le-Saulnier, en 1811, sous ce titre : *Examen de la huitième Satire de Boileau, sous les rapports du style*, in-8°. L'auteur nous y apprend que Boileau *n'écrivait pas en français*. On sait que Marmontel avait déjà découvert que Boileau n'était pas poète! *

BÉCHET DE LÉOCOUR (Le baron), maréchal-de-camp, commandant le département des Ardennes en 1815, envoya, le 9 mars, au ministre de la guerre, une adresse, datée de Mézière, dans laquelle, tant en son nom qu'en celui des officiers d'état-major et des régiments en garnison dans le département des Ardennes, il renouvelait son serment de fidélité au Roi. Le 25 du même mois, il écrivait au ministre de la guerre de Buonaparte, que l'esprit du département des Ardennes était excellent; que, dès la première nouvelle des évènements de Paris, la cocarde nationale avait été prise par tous les citoyens, et que le drapeau tricolore était arboré partout. A.

BECK (Chrétien-Daniel), savant et laborieux philologue allemand, né à Leipzig le 22 janvier 1757, a obtenu, dans l'université de cette ville, une chaire de philosophie, en 1782, et la chaire de littérature grecque et latine, en 1785 : il est directeur de la bibliothèque de l'université, depuis 1790. Parmi ses nombreux ouvrages, nous indiquerons : I. *Specimen observationum criticarum in Euripidis fabulam quæ inscribitur Hippolytus*, Leipzig, 1775, in-4°. II. *Specimen bibliothecarum alexandrinarum*, ibid., 1779, in-4°. III. *Car-*

men dotis, monumentum linguæ romanæ rusticæ antiquissimæ, ib., 1782, in-4°. IV. *Institutionis philologicæ monogrammata*, ibid., 1787, in-8°. V. *Commentarii de litteris et auctoribus græcis atque latinis, scriptorumque editionibus*. La 1re. partie, contenant les auteurs grecs, a paru en 1790, ibid., in-8°. VI. *Histoire universelle à l'usage des écoles* (en allemand), ibid., 1787-1807, 4 vol. in-8°. Il a donné des éditions d'un grand nombre d'auteurs grecs et latins, d'Euripide, 1779, in-4°., 1792, in-8°. — des *Oiseaux* d'Aristophane, 1782, in-8°. — de l'*Ad Liviam*, 1783, in-8°. — de quelques traités de Plutarque; — de Pindare, 1792-93, 2 vol. in-8°. — de Cicéron, 1795 et années suiv., in-8°.; le tome IV a paru en 1807 (1806); — d'Apollonius de Rhodes, 1797, in-8°. — de la harangue de Démosthène sur la paix, ib. id.; — des éclogues de Calpurnius, 1803, in-8°. Il a continué l'édition de Thucydide commencée par C. L. Bauer, 1790-1804, in-4°.; et il a ajouté des remarques à la 4e. édition de la *Bibliotheca græca* de Fabricius, donnée par Harles. M. Beck a, de plus, traduit en allemand un grand nombre d'ouvrages, l'*Abrégé chronologique de l'histoire romaine*, de Macquer, 1783, in-8°. — l'*Histoire des progrès et de la chute de la république romaine*, de Fergusson, 1783-87, 4 vol. in-8°.; — le *Tableau de l'empire othoman*, de Mouradgea d'Ohssum, 1788; — l'*Histoire grecque*, de Goldsmith, 1792-93, 2 vol. in-8°. Enfin ce littérateur infatigable a travaillé à un grand nombre d'ouvrages périodiques. Dès 1782 il rédigeait, à Leipzig, la *Notice universelle des livres nouveaux, avec des remarques*, in-8°. (en allemand); et, depuis 1789, les *Curiosités littéraires ou nouvelles annonces littéraires de Leipzig*, idem. Il travaille, depuis 1803, à la *Gazette littéraire* de cette ville, l'un des journaux les plus estimés de l'Allemagne; et il est aussi l'éditeur des *Commentarii societatis philologicæ Lipsiensis*, in-8°., dont les 2 premiers volumes ont paru en 1801 et 1802. T.

BECKER (JOSEPH) fut juge de paix de son canton, et ensuite administrateur de la Moselle. En septembre 1792, on l'élut député de ce département à la Convention nationale. Il y vota pour la réclusion de Louis XVI et pour le sursis, brava, dans cette occasion, avec beaucoup de courage, les vociférations des tribunes, et les menaces de ceux qui votaient pour la mort. « Ni les menaces » dont cette tribune a retenti, dit-il, ni » cette crainte puérile dont on a cherché » à nous environner, ne me feront trahir mon sentiment. » M. Becker devint membre du comité des décrets, et ne parut néanmoins à la tribune qu'après le 9 thermidor. Envoyé, à cette époque, à Landau, pour y frapper les terroristes, il s'acquitta de sa mission avec zèle; dénonça les cruautés commises par Saint-Just et Lebas, et provoqua la rentrée des émigrés de 1793, des Haut et Bas-Rhin. Peu de temps après, il accusa les membres de la commission d'*évacuation* du Palatinat, de dilapidations exercées dans ce pays, en 1794, lors de l'invasion qu'y fit le général Hoche. Après la session de la Convention, il passa au conseil des anciens, et en sortit au mois de mai 1798. —BECKER, d'abord capitaine au 2e. de hussards, fut nommé chef d'escadron et officier de la Légion-d'honneur, en 1807, à la suite de la bataille d'Eylau, où il s'était distingué. L.—M.

BECKER (LÉONARD-NICOLAS), comte de Mons, lieutenant-général, né en Alsace en 1770, fit d'assez bonnes études au collége de Strasbourg, entra au service dans le 6e. régiment de chasseurs à cheval, et fit, dans ce corps, les premières campagnes de la révolution, d'abord à l'armée du Nord et ensuite à celle de la Vendée. Devenu adjudant-général, il négocia un arrangement auprès du général Stoflet; et, lorsque le calme fut rétabli dans ce pays, il passa, en 1795, à l'armée de Sambre-et-Meuse, et ensuite en Hollande, où il réussit à calmer des troubles, sans effusion de sang. Il alla ensuite à Saint-Domingue, comme chef d'état-major d'Hédouville; et, après avoir aidé ce général à se maintenir dans cette colonie avec très peu de troupes, il revint en France, et se rendit à l'armée d'Italie, où il obtint le commandement d'une brigade, au moment où cette armée se trouvait dans la situation la plus fâcheuse (1799). Le général Becker commanda l'arrière-garde de la division de Serrurier, dans sa retraite sur l'Adda; il eut deux chevaux tués sous lui, reçut une blessure grave et fut fait prisonnier, après s'être signalé par sa valeur. Le général autrichien Mélas lui permit de retourner en

France sur sa parole, lorsque ses blessures furent guéries. Il obtint alors le grade de général de brigade, dont il n'avait fait que remplir les fonctions. Il épousa une sœur du général Desaix, mort à Marengo; et le premier enfant qui naquit de ce mariage, fut baptisé sous le nom de Napoléon. Le général Becker fut employé, en 1805, sur le Danube, dans la division du général Suchet; il se trouva ainsi à l'avant-garde de la grande-armée, après la capitulation d'Ulm. Sa brigade repoussa plusieurs charges de cavalerie russe à la bataille d'Austerlitz; et sa conduite, en cette occasion, le fit nommer général de division, sur la présentation du maréchal Lannes. Il fit la campagne de Prusse, en 1807, à la tête d'une division de dragons; et les bulletins de cette armée rendirent encore plusieurs fois hommage à sa valeur. Ce fut principalement en Pologne, aux combats malheureux de Hazielk et de Pultusk, qu'il eut besoin de tout son courage et de toute sa fermeté. Commandant une ligne immense d'avant-postes, et assailli par des nuées de Cosaques, il évita de se laisser entourer, et parvint à exécuter sa retraite avec ordre, devant le comte de Sivers, qui commandait un corps de cavalerie ennemie, de beaucoup plus nombreux que le sien. Devenu chef d'état-major du maréchal Masséna, il fit avec lui la guerre d'Autriche en 1809; se distingua particulièrement à la bataille d'Essling, et obtint la décoration de grand-officier de la Légion-d'honneur, avec une dotation en Westphalie. Il fut chargé, vers le même temps, de veiller à l'exécution des lois sur la conscription; et il acheta, aussitôt après, la terre de Mons, en Auvergne. Il vivait paisiblement dans cette terre, lorsque les Autrichiens entrèrent à Lyon, en 1814. Il alla offrir au préfet ses services, qui furent acceptés; mais il regarda comme insuffisantes les troupes que l'on mit à sa disposition. Le Roi le nomma chevalier de Saint-Louis, le 19 juillet de la même année. Le département du Puy-de-Dôme l'élut membre de la chambre des représentants, en mai 1815; et il fut présenté à Buonaparte, dans le même mois, à la tête d'une députation du collége électoral de ce département. On remarqua, dans son discours, le passage suivant: « Le retour de votre Majesté au milieu d'un peuple de braves, qui revoit en elle le véritable restaurateur de ses droits politiques, est le présage du prochain accomplissement de nos vœux. Votre Majesté trouvera, dans le cœur des Français, toute l'énergie dont ils ont donné de si grands exemples, et tous les secours nécessaires pour veiller à la conservation de ce bel empire, fondé par vos innombrables victoires, et défendu par un armée nationale, dont la gloire passera, avec votre nom, à la postérité la plus reculée. » Le 9 juin, dans un banquet qui réunit au *Cadran bleu* les membres de cette députation, le comte Becker porta le toast suivant: « A S. M. l'empereur, le véritable restaurateur de nos libertés! Puissent de » nouveaux triomphes rétablir et consolider la gloire et l'indépendance de » la nation! » Quand la chambre des représentants forma son bureau, il obtint trois voix pour la vice-présidence. Dans la séance du 21 juin, le général Becker fut nommé membre de la commission administrative: le 25, il annonça, en qualité de rapporteur de cette commission, que les postes de la représentation nationale seraient, jusqu'à nouvel ordre, composés d'un fort détachement de la garde nationale et de vingt-cinq fédérés tirailleurs. Le 28 juin, il écrivit au président de la chambre, pour l'informer qu'étant chargé d'une mission extraordinaire de la part du gouvernement provisoire, il serait, pendant dix jours, privé de l'honneur d'assister aux séances. Cette mission était d'accompagner Buonaparte jusqu'à son embarquement, pour le garder à vue et veiller en même temps à la sûreté de sa personne. Becker s'était, en conséquence, rendu à la Malmaison auprès de l'ex-empereur: le 29 juin, il adressa au président de la commission de gouvernement une lettre par laquelle il lui annonçait que Buonaparte était monté en voiture pour se rendre à sa destination, *en faisant des vœux pour le rétablissement de la paix et du bonheur de la France*. Il partit le même jour de la Malmaison avec l'ex-empereur, l'accompagna jusqu'à Rochefort, et ne le quitta que lorsqu'il fut à bord du *Bellerophon*. Après avoir rempli cette mission, le général Becker se retira dans sa terre d'Auvergne, où il reçut du préfet un ordre de s'éloigner en mai 1816. Cet ordre fut ensuite révoqué par le ministère. D.

BECKFORD (Guillaume), Anglais,

de Foothill-Abbey, dans le Wiltshire, est issu par sa mère d'une famille du plus haut rang. Ayant perdu son père, le célèbre alderman Beckford, en 1770, le comte de Chatham fut consulté sur son éducation, et eut bientôt lieu d'être surpris de ses progrès. A l'âge de seize ans, il avait composé, entre autres ouvrages, une plaisanterie qui fut publiée en 1780, sous le titre de *Vies des peintres extraordinaires*, in-12. Son *Histoire du calife Wathek*, conte arabe, d'après un manuscrit inédit, avec des notes critiques et explicatives, fut réimprimée en 1786, in-8°. Quelle que soit l'origine de cet ouvrage, où le costume oriental est bien observé, on y trouve une imagination brillante, des idées fortes; et le but en est éminemment moral. Les notes qui l'accompagnent, prouvent beaucoup d'érudition et de sagacité. Ces deux ouvrages ne portent point de nom d'auteur. M. Beckford fut élu membre du parlement pour le bourg d'Indon, dans le Wiltshire, en 1790. S'en étant retiré quelques années après, il favorisa efficacement l'élection de quelques hommes de mérite. Il résida quelque temps à Lisbonne où il jouit de la confiance du prince de Brésil, et fit un séjour de deux années à Paris, au commencement de la révolution. Décidé à retourner dans sa patrie en 1793, il obtint un passeport sur lequel était écrit que *Paris le voyait s'en aller avec regret*. Vers 1797, il fit aux ministres anglais des communications sur les dispositions du gouvernement de France à entamer des négociations de paix. Il fut réélu au parlement pour le comté de Wilts, en 1806 et 1807. Il a écrit un grand nombre d'ouvrages en prose et en vers qui sont restés dans son portefeuille; on cite particulièrement des *Lettres sur l'état actuel et sur les personnages marquants de diverses cours de l'Europe, et particulièrement de la cour de France, depuis le commencement de la révolution jusqu'à la mort du Roi*. M. Beckford cultive aussi les beaux-arts; et la fortune dont il jouit, lui donne tous les moyens de les protéger efficacement. Il possède une très riche collection de tableaux, d'estampes, de livres et de manuscrits rares. — Beckford (Guillaume), cousin du précédent, habitait autrefois dans le comté de Suffolk, et voyagea avec M. Patrice Brydone, qui était son précepteur. M. Guillaume Beckford s'est depuis rendu à Hertford, dans la Jamaïque, où il a résidé pendant douze ans. On a de lui, 1°. *Remarques sur la situation des nègres dans la Jamaïque*, in-8°., 1788; — 2°. *Description de la Jamaïque*, 2 vol. in-8°., 1790; — 3°. *Histoire de France, depuis les temps les plus anciens jusqu'à la mort de Louis XVI*, 4 vol. in-8°., 1794. M. Beckford n'a écrit cette histoire que jusqu'au règne de Charles VI; ce qui lui appartient remplit le 1er., le second et une partie du troisième volume. — Beckford (Pierre), parent du précédent, établi à Steepleton, dans le comté de Dorset, a publié: *Réflexions sur la chasse dans une suite de lettres*, in-4°., 1781, réimprimées plusieurs fois; — *Lettres familières écrites d'Italie à un ami en Angleterre*, 2 vol. in-8°., 1806. Re.

BECQUEY (Louis), né en 1760 à Vitry, habita long-temps Châlons-sur-Marne, où son frère était grand-vicaire, et fut nommé, dans les premières années de la révolution, procureur-général-syndic dans la Haute-Marne, puis député de ce département à l'assemblée législative, où il se montra un des plus courageux défenseurs de l'ordre et de la monarchie. Il y parla en faveur des prêtres non assermentés, défendit M. Vanier dénoncé par Bazire, combattit Lamarque, qui demandait le séquestre des biens des émigrés, et demanda que la fortune des femmes fût au moins exceptée. Le 28 mars 1792, il fit de vains efforts pour empêcher que le maire et l'évêque de Mende fussent décrétés d'accusation, et se prononça ensuite aussi vainement contre le projet de déclarer la guerre à l'Autriche. M. Becquey fut le seul député qui osa paraître à la tribune pour combattre ce projet; il s'exprima fortement et avec le plus grand courage au milieu des huées qui s'élevèrent de toutes parts et des menaces très visibles d'un personnage puissant qui se trouvait dans une tribune publique en face de lui. Lorsqu'on alla aux voix, six des collègues de M. Becquey seulement se levèrent avec lui. Vainement encore demanda-t-il la punition des auteurs de l'attentat du 20 juin: après ce dernier motif de mécontentement, il se condamna au silence; et, l'assemblée législative ayant été dissoute, il n'échappa qu'avec peine aux proscriptions

révolutionnaires. M. Becquey fut appelé au corps législatif le 1er. mai 1804; en 1812, il fut nommé conseiller de l'université. Il paraît que dès long-temps il avait travaillé en secret, avec beaucoup de courage et de zèle, au rétablissement de la maison de Bourbon, et qu'il fut en relation, pour cet objet, avec les commissaires du Roi dans l'étranger, notamment avec M. Dandré. (*Voy.* ce nom.) Ce fut ainsi qu'il mérita d'être nommé directeur-général du commerce, le 29 juin 1814, avec le titre de conseiller-d'état. On assure que le Roi lui avait envoyé ce dernier titre depuis plusieurs années. Le 1er. octobre 1814, il développa à la tribune de la chambre des députés, les motifs du projet de loi sur l'exportation des laines et des mérinos, et il proposa diverses dispositions à cet égard. Le 10, il défendit dans la chambre le projet de loi sur l'exportation des grains et farines. Le 5 décembre, il donna des explications sur le projet relatif à la franchise du port de Marseille, et provoqua son adoption. M. Becquey cessa ses fonctions dès que Buonaparte se fut emparé du pouvoir en avril 1815; il y fut réintégré aussitôt après le retour du Roi. Nommé conseiller-d'état en service ordinaire de la section de l'intérieur et du commerce par ordonnance du 24 août, il fit partie de la commission formée par le Roi le 20 septembre de la même année pour examiner les pensions et traitements provisoires des fonctionnaires administratifs et judiciaires qui cessèrent alors d'être maintenus dans leur emploi. Il fut, dans le mois de novembre, rapporteur de la commission pour le projet de loi relatif aux droits sur les denrées coloniales; et il conclut à l'adoption pure et simple du projet. Le 21 février 1816, il parut de nouveau à la tribune comme commissaire du Roi, et combattit le projet de la commission, contraire à celui des ministres. « La commission dit-il, insiste surtout sur l'exclusion des fonctionnaires publics qu'elle appelle improprement électeurs de droit. Ainsi on ne reconnaîtrait d'autre tribut à l'État que celui qui s'acquitte par la contribution foncière, etc.; le tribut du temps, du dévouement, serait compté pour rien. On dit qu'un maire est choisi par le Roi: je dis que de nécessité on le choisit parmi ceux qu'appelle le vœu des habitants. On veut de l'indépendance; ne la trouve-t-on pas dans le juge inamovible? Où veut le sentiment de ses devoirs; ne le trouve-t-on pas dans le vénérable pasteur? Qui plus que lui peut offrir une responsabilité morale? L'exercice de fonctions publiques ne suppose-t-il pas un capital, dont la société perçoit les intérêts? » M. Becquey témoigna son étonnement sur le soin inquiet avec lequel on semblait prévenir l'influence de la couronne sur les élections, « comme si l'influence qui descend d'un trône intéressé au maintien de l'ordre social, de la religion et des mœurs, pouvait être dangereuse » On oublie, dit-il, ce que la royauté doit être en France. Le Roi a donné la charte; pourrait-on ne pas la suivre? Et parce que l'usurpateur a fait peser un joug de fer sur le corps législatif, la chambre doit-elle augurer un pareil sort sous le gouvernement paternel du plus juste des princes? Qu'on écarte donc de vaines alarmes: sous l'empire des Bourbons la chambre sera ce qu'elle doit être, et saura, en conservant l'indépendance qui tient au caractère français, contribuer avec le souverain à assurer le bonheur de la France. » M. Becquey a été nommé, le 8 mai 1816, sous-secrétaire-d'état au ministère de l'intérieur. — BECQUEY (F.), frère du précédent, inspecteur de l'académie de Paris, a publié *l'Énéide*, traduite en vers français, première partie, contenant les quatre premiers livres, 1808, in-12. La suite n'a pas paru. Cet ouvrage fut présenté au corps législatif dans la même année; et on lui donna alors des éloges qui n'ont pu le sauver de l'oubli où il est tombé. A.

BEDFORD (Le duc DE), fils du célèbre agriculteur de ce nom (*Voy.* la *Biograph. univers.*), était gouverneur-général de l'Irlande lorsque la chute du ministre Fox occasionna son rappel; il remit son gouvernement au duc de Richemont, et revint en Angleterre comblé des témoignages d'affection des Irlandais. Les journaux officiels de France vantèrent alors beaucoup son administration; et il est probable que, par les mêmes motifs, elle n'eut pas l'approbation du ministère anglais. A.

BEDOCH (PIERRE-JOSEPH), était procureur-général impérial à la cour criminelle de Tulle, lorsqu'il fut nommé député au corps législatif en 1812. Président de la députation du collége électo-

ral de la Corrèze, qui fut présentée à l'empereur le 29 mars de cette année, il lui dit : « Vos sujets de ce département » qui voudraient rivaliser avec tous ceux » de votre empire dans tous les genres de » dévouement, voient avec douleur qu'ils » n'ont presque que leur sang à vous » offrir ; ils desireraient de votre bonté » paternelle quelques-unes de ces sour- » ces de richesses que vous avez fait » naître dans tous les lieux où vous » avez passé, par l'établissement de com- » munications plus promptes et plus di- » rectes. Tels sont les vœux du départe- » ment de la Corrèze...... » M. Bedoch reçut à cette époque la décoration de la Légion-d'honneur. Après la restauration, le corps législatif, transformé en chambre des députés, recouvra la parole, et M. Bedoch se rangea dans le parti de l'opposition. Le 2 juillet 1814, il parla en faveur du projet d'exclusion des députés devenus étrangers; et il déclara qu'il était inexorable sur les principes énoncés par la charte constitutionnelle. Le 9 août, il parla en faveur de la liberté de la presse, et contre le projet de loi présenté par les ministres. Le 6 octobre, il défendit la loi sur l'importation des fers. Le 8, il appuya l'opinion de M. Raynouard sur la liberté de la presse; et le 17 il fit un rapport très étendu sur le projet de loi relatif à la restitution aux émigrés de leurs biens non vendus. Après avoir rendu hommage à la pureté des intentions du Roi, dont les premiers regards, dit-il, ont dû se porter sur ces victimes de la révolution, il s'attacha à démontrer les contradictions qui existaient entre l'exposé fait à la tribune par le ministre Ferrand et le préambule de la loi ; il releva surtout les expressions qui auraient pu donner de l'espoir aux émigrés pour l'avenir, dit que le discours du ministre avait ébranlé la confiance publique, qu'il était du devoir de la chambre de la rétablir, et passa ensuite successivement en revue tous les articles de la loi, sur plusieurs desquels il proposa des amendements. Le 31, il résuma les discours prononcés au sujet de la loi sur les restitutions à faire aux émigrés, et se plaignit que la commission fût en butte à des assertions calomnieuses. « Moi aussi, dit-il, je n'ai » rien à craindre ni à espérer, rien » à recevoir ni à rendre ; j'ai toujours » porté un véritable intérêt aux émi- » grés (1), et je l'ai fait dans un temps où » il fallait s'armer de courage : comme » eux, j'ai combattu les abus du pouvoir, » les excès de la tyrannie. » M. Bedoch passa ensuite au système de confiscation : il prétendit que ce système avait existé dans tous les siècles et chez tous les peuples, convint qu'il fallait rendre les biens non vendus, non à titre de restitution, parce que la confiscation avait été légale, mais à titre de remise ; il s'étendit ensuite longuement sur la nécessité de conserver cette dernière expression dans la loi, cita des exemples à ce sujet, passa en revue les divers amendements, adopta une partie des uns, combattit les autres, s'opposa à la restitution des biens cédés à la caisse d'amortissement et à celle des canaux, jusqu'à leur remplacement par d'autres valeurs. « On vous dit, ajouta-t-il, d'être » généreux, que la paix est rétablie, » que la tranquillité publique va renaî- » tre ; mais qui vous dit qu'elle ne sera » pas troublée cette paix ? Si nous » sommes obligés de reprendre les ar- » mes, et que nos ressources soient » épuisées, ne regretterez-vous pas alors » une imprévoyance funeste ? Évitez ce » malheur ; ménagez les ressources de » l'État, assurez le crédit national, et ne » vous livrez pas à l'accomplissement des » idées même les plus louables : elles » pourraient vous perdre. » Le 27 décembre, M. Bedoch vota pour que les arrêts et rejets de la section des requêtes de la cour de cassation fussent motivés; et il dit que, soutenir qu'un arrêt de rejet n'était pas un jugement, c'était dire une absurdité. Dès que Buonaparte fut revenu de l'île d'Elbe en mars 1815, il nomma M. Bedoch conseiller-d'état ; et dans le mois de mai, il l'envoya, comme son commissaire extraordinaire, dans les trois départements de la 2e. division militaire (la ci-devant Champagne). Dans le même temps, le collége électoral de la Corrèze le nomma membre de la chambre des représentants. Quand la chambre forma son bureau, au 1er. scrutin, il obtint 24 voix pour la présidence, et au second, 42 : à la séance suivante, il fut ballotté avec le général Grenier, que l'on élut. Le même jour,

(1) M. Bedoch avait néanmoins acheté les biens de M. Dufaur de Saint-Martial situés à Argentac dans le département de la Corrèze. Il les a revendus ensuite.

il fut proclamé secrétaire. Ce jour-là, il prétendit que l'assemblée devait prêter serment à Buonaparte, sans qu'il fût besoin d'une loi votée par la représentation nationale (*Voy.* Dupin), et que, refuser de prêter ce serment, ce serait dénaturer l'objet de la séance impériale, qui devait avoir lieu le lendemain. Le 22 juin, il occupa, pendant une partie de la séance, le fauteuil du président qui, nommé la veille, ainsi que les vice-présidents, membre d'une commission, n'avait pas encore achevé le travail. M. Lanjuinais étant rentré dans la salle, M. Bedoch, qui apparemment se trouvait fier de présider l'assemblée, ne lui céda le fauteuil que sur l'ordre formel de la chambre. Le 24 juin, Regnault de Saint-Jean-d'Angely ayant demandé que la chambre s'occupât du travail relatif à la révision des constitutions, M. Bedoch fit observer que vingt-neuf députations n'ayant pas encore fait connaître les membres qu'elles avaient choisis pour ce travail, il ne pouvait être donné de suite à cette proposition. Dans la discussion sur les amendements arrêtés par la chambre des pairs pour la loi sur les mesures de sûreté générale, M. Bedoch se prononça contre ces amendements, et soutint qu'il valait autant ne pas laisser passer cette loi que d'en adoucir les dispositions. Le 4 juillet, il demanda la communication à la chambre, de la correspondance du gouvernement et des plénipotentiaires français avec les généraux Wellington et Blucher. Le 5, il prit part à la discussion qui eut lieu sur le projet de *déclaration des droits des Français*, demanda que, parmi les institutions garanties par cet acte, on stipulât la Légion-d'honneur, et insista en outre pour l'abolition de la noblesse. Après avoir annoncé à la chambre que Fouché, président de la commission de gouvernement, allait avoir une entrevue avec lord Wellington, il dit encore qu'il venait de voir M. de Pontécoulant, l'un des plénipotentiaires français nommés pour traiter de la paix; que ce dernier lui avait annoncé que l'empereur Alexandre avait montré les dispositions les plus favorables; et que son intention et celle de ses alliés n'étaient nullement de gêner la France dans le choix de son gouvernement: il alla même jusqu'à dire que les bataillons prussiens protégeraient la représentation nationale. Le fait est que M. Bedoch n'avait pas parlé à M. de Pontécoulant. Celui-ci s'était vaguement expliqué avec le député Clément sur le résultat de sa mission auprès des puissances alliées. Clément avait transmis cette conversation à Bedoch, et celui-ci l'avait arrangée à sa manière. Lors de la discussion sur les articles 23 et 24 du projet de constitution, M. Bedoch proposa des limites au droit de faire grâce de la part du souverain, relativement aux ministres, et soumit cet amendement à la chambre: « Dans le cas où » le monarque jugerait à propos de » faire grâce à un ministre, ce ministre » ne pourra, sous aucun prétexte, être » admis à exercer ses droits politiques. » Cet amendement fut rejeté. Le 7 juillet, veille de l'entrée du Roi, il fut chargé d'aller aux Tuileries s'informer quand arriverait le message de la commission de gouvernement, qui devait annoncer à la chambre son sort ultérieur. Il retourna dans son département après la rentrée de S. M. D et Y.

BEDOUT, contre-amiral français, servit d'abord dans la marine marchande, fut lieutenant de frégate dans la guerre de 1778 à 1782, lieutenant de vaisseau en 1786, et continua à servir pendant la révolution. Devenu capitaine, il se distingua en plusieurs occasions, et notamment dans un combat qu'il soutint, en 1796, contre des forces très supérieures, sous l'île de Groix. Il y fut blessé grièvement, et se vit forcé de se rendre. Élevé au grade de contre-amiral sous le gouvernement impérial, et nommé commandant de la Légion-d'honneur, il reçut du Roi la croix de Saint-Louis en 1814, et fut mis en retraite à la fin de 1815. A.

BEECHEY (Guillaume), un des meilleurs peintres en portrait d'Angleterre, abandonna de bonne heure l'étude des lois pour la peinture. Il a fait un grand nombre de portraits et de tableaux de famille, entre autres celui de la famille royale d'Angleterre; tableau qui a été gravé en *mezzo-tinto* par Ward: on a encore gravé, d'après cet habile artiste, le portrait du marquis de Cornwallis, et un tableau qui représente des enfants soulageant un pauvre. Plusieurs de ses tableaux ont été copiés, en émail, par Bone, et en miniature, par Mme. Beechey, sa femme. Il fut élu académicien associé en 1793, et académicien en 1797:

il fut créé chevalier le 9 mai 1798; et c'est le seul artiste, depuis la mort de sir Joshua Reynolds, auquel on ait conféré cet honneur. R.

BEER (George-Joseph), oculiste, né à Vienne en Autriche le 23 décembre 1763, a publié, en allemand, un assez grand nombre d'ouvrages sur son art: le plus important est un *Répertoire critique de tous les écrits sur les maladies des yeux, publiés jusqu'à la fin de l'année* 1797, Vienne, 1799-1800, trois parties, in-4°. Parmi ses autres écrits, nous indiquerons: I. *Extrait du Journal de la pratique d'un médecin, premier cahier, servant de programme à un cours public sur les maladies des yeux*, ibid., 1799, in-4°. II. *Réponse à cette question: Comment peut-on soigner soi-même ses yeux, se conserver la vue lorsqu'elle s'affaiblit, et remédier aux accidents dont elle peut être attaquée lorsqu'on est éloigné du secours des gens de l'art?* Leipzig, 1800, in-8°., avec une figure représentant une machine ingénieuse pour laver ou doucher les yeux. Ce livre a été traduit en français, sous ce titre: *Moyens infaillibles de conserver sa vue en bon état*, 1 vol. in-8°., fig. III. *Précis des soins qu'il faut donner aux yeux pendant la petite vérole*, Vienne, 1801, in-8°. IV. Plusieurs *Mémoires*, dans le *Magasin de chirurgie* d'Arnemann, dans le *Journal de chirurgie* de Loder, etc. T.

BEFFROY (Louis-Étienne), frère de l'homme de lettres connu sous le nom du *Cousin Jacques* (Voy. Beffroy, dans la *Biographie universelle*), naquit à Laon en 1754, fut élève du génie militaire, et ensuite officier de cavalerie. A l'âge de vingt-deux ans, il passa, comme capitaine aide-major, dans la compagnie des cinquante cadets gentilshommes que la France envoyait auprès du roi de Pologne, sous les ordres du baron de Rullecourt. De retour en France, il continua de servir. A l'époque de la révolution, il était officier des grenadiers royaux de Champagne. Député de Laon à la première assemblée de bailliage, il fut successivement procureur de la commune, membre du directoire du département de l'Aisne, suppléant à l'assemblée législative, substitut du procureur-général-syndic du département, député à la Convention nationale, et membre du premier conseil des cinq-cents, ensuite capitaine des vétérans jusqu'au 18 fructidor an V (4 septembre 1797), puis administrateur de l'hospice militaire de Saint-Denis. Il fut, dans les premiers temps de la Convention, l'un des membres les plus assidus des comités d'agriculture et des finances, et fit divers rapports sur les subsistances, le commerce des grains et la perception de l'impôt. Il fut envoyé en mission à l'armée du Nord en 1793. Dans le procès de Louis XVI, il vota pour l'appel au peuple et pour la mort, en ces termes: « Par respect pour » les principes, par amour pour la liberté, » j'invoque contre Louis la loi qui pro» nonce la peine de mort contre les cons» pirateurs. » Cependant lors de la discussion sur le sursis, il se déclara en faveur de cette mesure. Le 27 décembre 1794, il demanda la suppression de la loi désastreuse du *maximum*. Le 8 janvier suivant, il fut envoyé avec Poultier à l'armée d'Italie. Arrivé à Nice, il fit rouvrir les églises, dispersa le club, fit arrêter les jacobins les plus furieux, et notamment Napoléon Buonaparte, qui ne le lui a point pardonné. A son retour, il avait été précédé, à Paris, par une dénonciation envoyée à l'un des comités de gouvernement; on l'y désignait comme « *fanatique, homme de plaisir et pa*» *resseux, ami du roi de Sardaigne,* » *et enfin aristocrate.* » Cette dénonciation n'eut point de suite. Entré au conseil des cinq-cents, Beffroy s'occupa, de nouveau, d'économie politique, et se déclara contre l'emprunt forcé, et pour le rétablissement des impôts indirects et de la loterie. Le 19 avril 1796, il fut nommé secrétaire. Il demanda ensuite la perception en nature de la contribution foncière, et fit un rapport sur les causes du discrédit des assignats et des mandats. A la fin d'août, il fit une motion contre l'incarcération des prêtres assermentés. Lors de la discussion sur les délits de la presse (10 février 1797), il proposa d'appliquer à la calomnie *écrite* les peines prononcées contre la calomnie *verbale*. Il s'opposa ensuite à la suspension de la vente des domaines nationaux. Le 9 mai, il parla contre Barère, à l'occasion de son élection. Souvent signalé comme réacteur, et enfin accusé d'avoir fait arrêter Buonaparte, il rejeta ce fait sur ses collègues de mission. Poursuivi, en 1802, pour falsification de pièces de liquidation, il fut acquitté, et

devint administrateur de l'hôpital militaire de Bruxelles. Il vécut ensuite à Paris dans l'obscurité, et se rendit à Bruxelles en mars 1816, par suite de la loi d'expulsion contre les régicides. — BEFFROY (DE LA GRÈVE), de la même famille, était maire de Laon en août 1815, et fit insérer la lettre suivante dans les journaux : « Le blocus de Laon, » qui a été établi par l'armée prussienne, » avant qu'aucun ordre du gouvernement français ne fût parvenu aux autorités, a donné lieu à des préventions » injustes contre la garnison et les habitants de cette ville : comme il importe » à ceux-ci de ne laisser subsister aucun soupçon sur leur conduite, veuillez apprendre à toute la France que » la ville de Laon a été une des premières à déposer au pied du trône ses » sentiments d'amour, de fidélité et de » dévouement pour l'auguste souverain » qui nous est rendu. » D.

BEGANI, officier-général napolitain, défendit Gaëte en 1815, après la fuite de Murat. Il avait reçu de la famille de celui-ci quelques carrosses qu'elle n'avait pu emmener. Il en fit hommage à S. M. le roi de Naples, qui daigna les laisser à sa disposition. C'était dans ces voitures qu'on croyait le trésor de Murat caché. Le commandant Begani s'était soumis à l'exil : mais, ayant envoyé au roi Ferdinand IV son serment de fidélité, il en reçut l'assurance que S. M. avait oublié le passé; qu'elle ne l'admettait pas à son service, mais qu'elle aurait soin de sa famille. D.

BEGOUEN, négociant au Havre, naquit à Saint-Domingue vers l'an 1745, fut nommé, en 1789, député du bailliage de Caux aux états-généraux, et versa trente mille francs sans intérêts dans l'emprunt qui fut ouvert à cette époque. Il parut fort peu à la tribune, et s'éleva seulement contre la proposition d'obliger toute personne qui voudrait tirer parti de son industrie, à payer une patente, disant qu'un tel décret tendrait à faire renaître les temps où l'on s'enorgueillissait de ne rien faire. M. Begouen voulait qu'au lieu d'exiger des patentes de l'homme industrieux, on forçât les oisifs seuls à en prendre. En 1791, il se déclara contre le décret qui admettait les hommes de couleur libres à l'exercice du droit de cité, et présenta des adresses du commerce du Havre, dans le même sens. Il fut, pendant le règne de la terreur, incarcéré avec plusieurs habitants du Havre au château de Noirtot, près de Bolsebec : il fut appelé, en 1803, au conseil-d'état, section de l'intérieur, et, depuis, nommé commandant de la Légion-d'honneur. Ce fut comme conseiller-d'état, qu'il parut au corps législatif, le 7 mars 1806, pour provoquer des mesures de bienfaisance envers les habitants d'Argenton-le-Château (Deux-Sèvres), dont la ville avait été détruite dans les troubles révolutionnaires. Il leur fit accorder une exemption de contributions pendant dix ans. Le 2 septembre 1807, il monta à la même tribune, comme orateur du Gouvernement, discuta les articles du Code de commerce, et en proposa l'adoption. Le 11 mars 1813, il se présenta de nouveau au corps législatif, pour y soumettre un projet sur la vente des biens des communes avec M. Molé son collègue, et ce fut ce dernier qui porta la parole dans cette circonstance. Le 11 avril 1814, M. Begouen donna son adhésion à la déchéance de Buonaparte et au rétablissement des Bourbons sur le trône de France. Le 15, il fut nommé commissaire extraordinaire du Roi dans la 15ᵉ. division militaire (Rouen). Il prêta serment de fidélité à S. M. le 3 août 1814, et fut nommé conseiller-d'état dans le mois de juin même année. Après le retour de Buonaparte, en 1815, M. Begouen se retira au Havre, où il vécut en simple particulier. Vivement sollicité de rentrer au conseil-d'état, il se borna à faire connaître à ses concitoyens la lettre d'un conseiller-d'état, dont les instances tendaient à le rappeler. Le Roi le rétablit dans ses fonctions, le 24 août 1815. Dans le même temps, S. M. le nomma président du collége électoral du Havre. D.

BEGOZ (DE), ministre des relations extérieures de la république helvétique, donna sa démission en 1798, sur la demande formelle de Rapinat, parce qu'il avait voulu s'opposer aux opérations de ce commissaire. Il fut, depuis, réintégré dans ses fonctions. En décembre, même année, il fut conclu, par son entremise et celle de Perrochel, une convention entre les républiques française et helvétique. A la même époque, M de Begoz adressa une circulaire aux préfets, pour demander l'état des

Français établis en Suisse. En 1802, il fut nommé député d'Aubonne à la consulte de Paris, convoquée par Buonaparte pour régler le sort de la Suisse selon les volontés du consul de France. D.

BÉJARI aîné, gentilhomme des environs de Saint-Fulgent (Vendée), et chevalier de Malte, s'est fait connaître, dans les guerres de l'Ouest, comme l'un des chefs de division les plus distingués, sous les généraux Charette et Stoflet. Reconnaissant de bonne heure l'inutilité des efforts des royalistes pour soutenir une lutte inégale, il insista sur la nécessité d'une pacification, et il fut envoyé à Paris à l'époque où on la négociait. Cette modération déplut à quelques chefs de l'armée; et le général Charette manifesta hautement son mécontentement. Cependant, lorsqu'à la reprise d'armes, M. de Béjari se rendit près de lui, le général rendit justice à son mérite, et lui confia un commandement: mais en 1795, accablé par les forces républicaines, M. de Béjari fut obligé de se soumettre au général Hoche; le parti qu'il commandait, posa également les armes. Il se retira dans sa terre, et y resta jusqu'en 1799; on le revit alors à la tête des Vendéens. Mais cette guerre fut peu féconde en événements; et elle se termina par l'amnistie de 1800. Depuis, M. de Béjari a mené une vie paisible au sein de sa famille: il est actuellement maire de la commune de St.-Fulgent. P.

BÉJARI (AMÉDÉE DE), frère puîné du précédent, et son émule, fit, avec beaucoup de distinction, les premières guerres de la Vendée. Unissant les qualités du guerrier au talent d'un négociateur, son mérite lui valut, dans plusieurs circonstances importantes, la confiance des chefs de l'armée. En 1794, M. de Puisaye l'envoya dans le département du Morbihan, pour y entretenir l'union entre les différentes divisions de l'armée royale, et concerter l'ensemble des opérations. Ayant passé sous le commandement immédiat de M. de Charette, il fut choisi par ce général pour un des négociateurs de la pacification signée à Nantes par les commissaires de la Convention, au mois de février 1795. Au mois de juin suivant, le même général, de concert avec Stoflet, l'adjoignit au vicomte de Scépeaux, chargé d'une mission importante auprès du comité de salut-public. Revenu à l'armée lors de la reprise des hostilités, il participa à la capitulation forcée de son frère, acceptée par le général Hoche. Il suivit également la fortune de son aîné, en 1799, et fut amnistié comme lui. M. Amédée de Béjari est aujourd'hui sous-préfet à Beaupréau. — BÉJARI (N. DE), autre frère des précédents, a également servi avec zèle pendant les guerres de son parti en 1793 et 1799. Il vit aussi retiré dans ses terres près de Saint-Fulgent. P.

BÉLAIR (A. P. JULIENNE DE), maréchal-de-camp, était, en août 1792, ingénieur en chef pour la défense de Paris. Les retranchements dont il donna le plan, devaient commencer au-dessus de Saint-Denis, et se prolonger jusqu'à Nogent-sur-Marne. Il demanda huit cents bouches à feu; le comité militaire lui en promit d'abord six cents: il proposa d'employer les bronzes et les statues pour faire des canons, et les plombs de Versailles pour faire des balles. Il devint commandant de légion de la garde nationale de Paris, et fut employé à l'armée du Nord en 1793. Resté ensuite long-temps inactif, le général Bélair fit la campagne de 1809 en Espagne; et il se distingua, le 28 juillet de cette année, à la bataille de Talaveyra de la Reyna, où il eut un cheval tué sous lui d'un coup de biscaïen. Le 11 août, il se distingua encore à la bataille d'Almonacid. En février 1810, il dispersa les insurgés qui occupaient les montagnes d'Alpujarras. Il fut nommé chevalier de Saint-Louis le 11 octobre 1814. Dans le mois de mars 1815, il se trouvait employé dans le département de Maine-et-Loire, sous les ordres du général Morand; et il arriva le 30 à Angers, pour y faire reconnaître l'autorité de Buonaparte. On a de lui: I. *Science des ingénieurs*, 1787, in-8°. II. *Instruction adressée aux officiers d'infanterie pour la défense des postes*, traduite de l'allemand de Gaudi, 1792, in 8°. III. *Eléments de fortifications*, 1792, in-8°. IV. *Manuel du citoyen armé de piques*, 1792. V. *Défense de Paris et de tout l'empire*, 1792, in-8°. VI. *Mémoire sur les moyens de parvenir à la plus grande perfection de la culture, et de la suppression des jachères*, 1794, in-8°. VII. *Les subsistances rendues plus abondantes et plus accessibles à tous les citoyens*, avec cette épigraphe: « L'art de vaincre est perdu, » sans l'art de subsister. » 1796, in 8°. A.

BELBOEUF (Le marquis DE), fils du procureur-général de Rouen, servit d'abord comme officier de carabiniers, fut ensuite avocat-général à Rouen, où il se distingua par ses lumières et par la sévérité de ses principes. Député à l'assemblée constituante, il y montra beaucoup d'énergie et un dévouement très prononcé pour le maintien de la monarchie. Un jour, il s'écria : « Des factieux conspirent; l'indépendance du trône est menacée, et Monsieur (en montrant le duc d'Orléans), en est le chef. » Le marquis de Belbœuf signa toutes les déclarations et protestations de la minorité contre les décrets qui touchaient aux fondements de la monarchie. Il émigra en 1791, et servit long-temps dans l'armée de Condé, laissant en France sa femme et quatre enfants. Revenu dans sa patrie après le 18 brumaire, le marquis de Belbœuf a refusé de prendre part aux affaires publiques; et il a continué, même après le retour du Roi, de vivre dans cet éloignement qui prive la France d'un magistrat éclairé. — Antoine DE BELBOEUF, son frère, lieutenant-colonel dans la légion de la Seine-Inférieure, n'est entré dans la carrière militaire que depuis la formation de l'armée en 1815. Il a cependant fait partie de différents corps royalistes, dont les ramifications s'étaient étendues jusqu'en Normandie en 1815; ce qui lui a fait obtenir la croix de St.-Louis. Il était chevalier de Malte depuis le premier retour du Roi. E.

BELDERBUSCH (Le comte CHARLES-LÉOPOLD DE), né en 1749, dans le duché de Limbourg, président de régence dans l'électorat de Cologne, fut envoyé de l'électeur à la cour de France, et vécut quelques années à Paris, en simple particulier, avant la révolution. Porté, comme Français, sur la liste des émigrés, il fut dépouillé de tout ce que les proscripteurs purent saisir. Après la réunion de la Belgique à la France, il vint à Paris avec la députation des nouvelles provinces, et fut nommé préfet de l'Oise peu d'années après; il fut élu trois fois, par divers départements, candidat pour le sénat, et nommé sénateur le 5 février 1810. Il vota la déchéance de Napoléon, et reçut du Roi la grande naturalisation le 13 décembre 1814. Peu de préfets ont compris comme lui l'étendue des attributions de leur place : il jouit constamment de la confiance des habitants de l'Oise, et chercha, autant qu'il dépendit de lui, à laisser des souvenirs durables de son administration. M. de Belderbusch se distingue par des lumières très étendues, et par le noble usage qu'il a su faire d'une fortune considérable. On a de lui : I. *Sur les affaires du temps*, 1795, in-8°. II. *Modification du* STATU QUO, in-8°. III. *Lettres sur la paix*, in-8°. IV. *La paix du continent, comme acheminement à la paix générale, seul moyen de conserver l'équilibre de l'Europe*, 1797, in-8°. V. Une brochure intitulée, *le Cri public*, sans date ni nom d'imprimeur, mais publiée quelques jours avant la dernière entrée des alliés à Paris. D.

BELIN (JEAN-FRANÇOIS), cultivateur à Guise, fut nommé, en septembre 1791, député du département de l'Aisne à la législature, d'où il passa à la Convention l'année suivante. Dans le procès de Louis XVI, il vota l'appel au peuple, la détention, et la mort dans le cas où les puissances étrangères voudraient le rétablir sur le trône. Devenu membre du conseil des anciens, par suite de la réélection des deux-tiers, il en sortit en mai 1797. — BELIN (Nicolas-Léonard), juge au tribunal civil de Laon, réclama, dans les journaux de février 1815, contre l'erreur commise à son égard dans la *Vie politique des députés de la Convention*, où il est désigné comme ayant voté dans le procès de Louis XVI; et il prouva, par un certificat du tribunal de Laon, qu'il n'a fait partie d'aucune assemblée politique pendant la révolution. B. M.

BELL (ANDRÉ), Ecossais, membre de la société royale de Londres et de celle des antiquaires, fut élevé à Edimbourg, et ensuite ordonné prêtre anglican. Il alla, comme chapelain, aux Indes-Orientales, où il adopta, avec succès, la méthode de l'instruction primaire des Hindous, et même la perfectionna. Quoiqu'il eût pris soin de publier son système, il était presque ignoré dans sa patrie, lorsque Joseph Lancaster s'en empara et le mit en pratique sans avouer la source où il l'avait puisé. Une controverse très vive s'éleva entre eux, quoique le fait principal fût simple et clair. Le D. Bell a été récemment nommé directeur de l'hôpital de Shireburn. On a de lui : I. *Expérience sur l'éducation, faite à l'asile des garçons, à Madras*,

in-8°., 1798. II. *Instructions pour la direction des écoles, selon le système établi à Madras*, in-12, 1799, et 3e. édition, 1812. III. *Sermon prêché à Lambeth*, le 28 juin 1807, *sur l'éducation des pauvres d'après un meilleur système*, in-8°. IV. *École de Madras*, ou *Eléments de l'enseignement primaire*. V. *Eléments d'enseignement primaire* (Tuition), etc., 1804, in-8°. Une société formée à Paris, en 1815, s'occupe avec succès de l'introduction en France de la méthode d'instruction de Bell et de Lancaster. — BELL (Jean), chirurgien d'Edimbourg, a publié un grand nombre d'ouvrages d'anatomie et de chirurgie très estimés ; le plus considérable est intitulé : *Principes de chirurgie*, 3 vol. in-4°., 1801, 1808. — Deux autres chirurgiens anglais, du même nom, ont aussi publié divers écrits. R.

BELLAIRE, capitaine d'infanterie, a publié : *Précis des opérations générales de la division française du Levant, chargée, pendant les années V et VII, de la défense des îles et possessions ex-vénitiennes de la mer Ionienne*, 1805 ; in 8°. OT.

BELLART (Le chevalier NICOLAS-FRANÇOIS), né à Paris le 20 septembre 1761, commençait à exercer la profession d'avocat au parlement, lorsque l'ancienne magistrature fut détruite. Il défendit, avec un rare talent, M. Lacoste, ministre de la marine sous Louis XVI, de l'accusation capitale portée contre lui, et il fit prononcer son absolution. Tronchet, l'un des conseils du roi, proposa de confier la cause de ce prince à M. Bellart ; mais Malesherbes détermina l'auguste client à choisir M. Desèze, plus recommandé par son âge et par sa réputation. Eloigné du barreau tant que subsista le tribunal révolutionnaire, M. Bellart y reparut dès qu'une ombre de justice eut semblé renaître. Dans le procès de l'abbé de Salamon prévenu de conspiration contre le directoire, ainsi que dans la cause du tuteur de Mlle. de Balainvilliers, M. Bellart a laissé au barreau les plus honorables souvenirs. Son plaidoyer pour Mlle. de Cicé, accusée d'avoir recélé les auteurs de la machine infernale, est regardé comme le chef-d'œuvre de la défense en matière criminelle. Les opinions les plus saines y sont professées avec les seules concessions qu'exigeait le malheur des temps. Il fit ensuite, pour le général Moreau, un Mémoire, qui est imprimé dans l'ouvrage intitulé, *Proscription de Moreau*, 1814, in-8°. La faiblesse de la santé de M. Bellart l'obligea d'abandonner l'exercice de la parole vers sa quarantième année, à l'âge où les orateurs affermissent d'ordinaire leur réputation. Il avait été nommé membre du conseil-général du département de la Seine, dès la formation de ce conseil ; et il en fut l'orateur habituel dans différentes circonstances. Au moment de l'entrée des alliés à Paris en 1814, il se servit de toute son influence sur ses collègues, afin de les déterminer à exprimer leur vœu pour le rétablissement de la maison de Bourbon ; et il écrivit cette éloquente proclamation du 1er. avril, qui entraîna le peuple et hâta la détermination de l'autorité. Cette pièce est un monument historique, et nous croyons devoir la citer : « Vos magistrats, dit-il, seraient » traîtres envers vous et la patrie, si, » par de viles considérations personnelles, ils comprimaient plus long- » temps la voix de leur conscience : elle » leur crie que vous devez tous les maux » qui vous accablent à un seul homme. » C'est lui qui, chaque année, par la » conscription, décime vos familles. Qui » de nous n'a perdu un fils, un frère, » des parents, des amis ? Pour qui tous » ces braves sont-ils morts ? Pour lui seul, » et non pour leur pays. Pour quelle » cause ! Ils ont été immolés, uniquement immolés à la démence de laisser » après lui le souvenir du plus épouvantable oppresseur qui ait pesé sur l'espèce humaine. C'est lui qui, au lieu de » quatre cents millions que la France » payait sous nos bons et anciens rois » pour être libre, heureuse et tranquille, » nous a surchargés de plus de quinze » cents millions d'impôts auxquels il menaçait d'ajouter encore. C'est lui qui » nous a fermé les mers des deux mondes, » qui a tari toutes les sources de l'industrie nationale, arraché à nos champs » les cultivateurs, les ouvriers à nos manufactures. A lui nous devons la haine » de tous les peuples, sans l'avoir méritée, puisque, comme eux, nous fûmes » les malheureuses victimes, bien plus » que les tristes instruments de sa rage. » N'est-ce pas lui aussi qui, violant ce » que les hommes ont de plus sacré, a » retenu captif le vénérable chef de la

» religion; a privé de ses états, par une » détestable perfidie, un roi, son allié, » et livré à la dévastation la nation espagnole, notre antique et toujours fidèle amie? N'est-ce pas lui encore » qui, ennemi de ses propres sujets longtemps trompés par lui, après avoir » tout-à-l'heure refusé une paix honorable, dans laquelle notre malheureux » pays du moins eût pu respirer, a fini » par donner l'ordre parricide d'exposer » inutilement la garde nationale pour la » défense impossible de la capitale, sur » laquelle il appelait ainsi toutes les vengeances de l'ennemi? N'est-ce pas lui » enfin qui, redoutant par-dessus tout » la vérité, a chassé outrageusement, à » la face de l'Europe, nos législateurs, » parce qu'une fois ils ont tenté de la lui » dire avec autant de ménagement que » de dignité?... Voyez ce vaste continent » de l'Europe partout couvert des ossements confondus des Français et de » peuples qui n'avaient rien à se demander les uns aux autres, qui ne se haïssaient pas, que les distances affranchissaient des querelles, et qu'il n'a précipités dans la guerre que pour remplir » la terre du bruit de son nom. Que » nous parle-t-on de ses victoires passées? Quel bien nous ont-elles fait ces » funestes victoires? La haine des peuples, les larmes de nos familles, le célibat forcé de nos filles, la ruine de » toutes les fortunes, le veuvage prématuré de nos femmes, le désespoir des » pères et des mères, à qui, d'une nombreuse postérité, il ne reste plus la » main d'un enfant pour leur fermer les » yeux : voilà ce que nous ont produit » ces victoires! Ce sont elles qui amènent aujourd'hui jusque dans nos » murs, toujours restés vierges sous la » paternelle administration de nos rois, » les étrangers dont la généreuse protection nous commande la reconnaissance, lorsqu'il nous eût été si doux de » leur offrir une alliance désintéressée. » Il n'est pas un d'entre nous qui, dans » le secret de son cœur, ne le déteste » comme un ennemi public, pas un qui, » dans ses plus intimes communications, » n'ait formé le vœu de voir arriver un » terme à tant d'inutiles cruautés. Ce vœu » de nos cœurs et des vôtres, nous serions » des déserteurs de la cause publique si » nous tardions à l'exprimer. L'Europe » en armes nous le demande : elle l'implore comme un bienfait envers l'humanité, comme le garant d'une paix » universelle et durable. Parisiens, l'Europe en armes ne l'obtiendrait pas de » vos magistrats, s'il n'était pas conforme » à leurs devoirs. Mais c'est au nom de » ces devoirs mêmes, et du plus sacré de » tous, que nous abjurons toute obéissance envers l'usurpateur, pour retourner à nos maîtres légitimes. S'il y a » des périls à suivre ce mouvement du » cœur et de la conscience, nous les acceptons. L'histoire et la reconnaissance » des Français recueilleront nos noms; » elles les légueront à l'estime de la postérité. En conséquence, le conseil-général du département de la Seine, conseil municipal de Paris, spontanément » réuni, déclare, à l'unanimité de ses » membres présents, qu'il renonce formellement à toute obéissance envers » Napoléon Buonaparte; exprime le vœu » le plus ardent pour que le gouvernement monarchique soit rétabli dans la » personne de Louis XVIII et de ses » successeurs légitimes; arrête que la » présente déclaration et la proclamation » qui l'explique seront imprimées, distribuées et affichées à Paris, notifiées » à toutes les autorités restées à Paris et » dans les départements, et envoyées à » tous les conseils-généraux de département. Fait en conseil-général à Paris, » en l'hôtel-de-ville, le 1er. avril 1814. » Dès que le Roi fut à Paris, il envoya à M. Bellart, ainsi qu'aux autres signataires de cette proclamation, la croix de la Légion-d'honneur, et des lettres de noblesse. A peine débarqué en France, Buonaparte mit M. Bellart en jugement par un décret publié à Lyon le 12 mars 1815, et ordonna le séquestre de ses biens. M. Bellart passa en Angleterre : il ne revint qu'après le retour de S. M. Nommé procureur-général à la cour royale de Paris, il fut porté en même temps à la chambre des députés par tous les arrondissements de cette ville. La chambre l'élut son premier vice-président. Le 21 octobre, il fit un rapport sur les mesures de sûreté publique présentées par le ministre de la police; et il proposa de les adopter, disant que la commission n'avait vu dans le projet qu'une mesure modérée, pour faire cesser les dangers publics. A la même époque, M. Bellart remplit les fonctions du ministère public dans le procès du

maréchal Ney. Il rédigea l'acte d'accusation, et combattit, dans les séances des 21, 23, 24 novembre, et 4, 5 et 6 décembre, les objections et les moyens des avocats du maréchal. (*Voy.* BERRYER et DUPIN.) Le 6 décembre, il conclut à la peine de mort; et après le prononcé du jugement, il requit, au nom de la Légion-d'honneur, que le condamné fût dégradé avant d'aller au supplice. Après l'évasion de Lavalette, M. Bellart prit la parole, à la chambre des députés, dans la séance du 22 décembre : « Un grand » malheur, dit-il, afflige les véritables » amis du gouvernement; ce n'est pas » tant l'évasion d'un coupable, solennellement condamné par un jury pris dans » les rangs des citoyens et qui a donné » un grand exemple d'attachement au » Roi, que l'importance exagérée qu'on » y attache. J'ai été placé, par les fonc- » tions de mon ministère, de manière à » recueillir des faits précis; et tous ces » détails qu'on a qualifiés de bizarres, » s'expliquent de la manière la plus claire. » Croyez-en ma parole d'honneur; pour » un criminel obscur les mêmes tempo- » risations auraient été suivies : devant » la cour d'assises, devant la cour de » cassation, entre les mains du procureur- » général et de M. le garde-des-sceaux, » toute la procédure a tenu sa marche » régulière..... On a donné ensuite des » ordres rapides et positifs pour l'exécu- » tion du jugement : que demandez-vous? » Je répète qu'on eût suivi le même mo- » de avec un condamné quel qu'il fût. » On demande quels sont les coupables : » on ne cite qu'une seule personne; on » se trompe, il y en a d'autres..... Je ne » puis ni ne dois dire ici ce qui résulte » de l'instruction; mais vous devez avoir » quelque confiance dans la sollicitude et » dans le courage du ministère public. » Qu'il me soit permis de vous deman- » der, à présent, si vous n'examinerez » pas, avant de la prendre en considé- » ration, une proposition au moins im- » prudente : je ne crois pas que la cham- » bre doive s'associer à l'action de l'au- » torité royale; je pense qu'il convient » d'écarter cette proposition. Je dis plus; » elle est inconstitutionnelle : nous n'a- » vons pas le droit de nous immiscer » dans l'autorité des ministres; ce serait » confondre les pouvoirs, et vous avez » l'expérience des conséquences fatales » qui en résultent. Avons-nous droit de » demander ici au monarque et à ses » agents un compte déplacé de leur con- » duite? Je demande l'ordre du jour. » M. Bellart parla encore dans la discussion des élections; et il fut de l'avis du renouvellement par cinquièmes. A.

BELLAVÈNE, lieutenant-général, commandant de l'école militaire de St.-Cyr, fit don à l'État, en juin 1815, d'une somme de 1000 fr., pour l'habillement des gardes nationales. Dans les premiers jours de juillet, lorsque les armées des alliés s'approchèrent de la capitale, un officier et six soldats prussiens avaient cherché un asile à Saint-Cyr : une troupe de mille fédérés, qui était dans le voisinage, en fut instruite; ils y coururent, enfoncèrent les portes, et demandèrent à grands cris leurs victimes; ils voulaient aussi prendre des armes, et emmener les élèves, qui n'étaient que trop disposés à les suivre. Au premier bruit, le général Bellavène avait mis ses hôtes en lieu sûr, et fait fermer plusieurs portes sur les élèves : il se présenta seul, et déclara « qu'il devait compte des armes au mi- » nistre, des élèves à leurs parents, de » ses hôtes à lui-même et à l'honneur. » Cette réponse n'était pas propre à calmer des furieux; et il y eut un effroyable tumulte, auquel le général Bellavène n'opposa que la fermeté de son caractère : enfin ces hommes, le voyant déterminé à périr plutôt que de céder, renoncèrent à leur entreprise. D.

BELLAY (FRANÇOIS-PHILIPPE), ancien médecin des armées des Alpes et d'Italie, a publié : I. *Galatée des médecins*, trad. de l'italien de J. Pasta, 1799, in-8°. II. (Avec Brion), *Le Conservateur de la santé, journal d'hygiène et de prophylactique*, de 1799 à 1804, formant 5 vol. in-8°. III. *Histoire raisonnée des maladies observées à Naples, pendant le cours entier de l'année* 1764; trad. de l'italien de Sarcone, 1803-1805, 2 vol. in-8°. OT.

BELLECOUR, avocat, né à Martres-Taosanes, petite ville de l'arrondissement de Muret, fut professeur de législation à l'école centrale du département de la Haute-Garonne, membre et secrétaire de la société littéraire formée à Toulouse en 1798, connue successivement sous les noms de *Lycée*, d'*Athénée*, d'*Académie des sciences, belles-lettres et arts*, et dissoute en 1804 : il est actuellement maire de la commune de Martres. Il a publié :

I. Plusieurs rapports faits au nom du comité de surveillance de la société populaire de Toulouse, en 1793, 1794 et suivantes. II. Plusieurs *Discours prononcés au temple de la Raison*, dans le même temps, savoir: le 12 prairial an II, pour l'anniversaire du 31 mai 1793; *Discours pour la fête du genre humain*, ibid. III. *Hommage à J.-J. Rousseau*, discours prononcé dans la séance publique du lycée de Toulouse, du 20 messidor an VI, et imprimé dans le Recueil de cette société, Toulouse, in 8°., an VI. IV. *Notice sur les travaux du lycée depuis la séance publique du 20 messidor an VI*, dans le Recueil des ouvrages lus à la séance publique du lycée le 30 germinal an VII. V. *Lettre sur les observations critiques de M. Dentelle.* *

BELLEFOND (Marie-Joseph-Nicolas Lejay de), né le 29 juillet 1772 dans le Berri, émigra en 1792 avec le régiment de royal Cravate, et servit à l'armée du prince de Condé, comme volontaire, dans la légion de Mirabeau, jusqu'en 1801, époque de son licenciement. Il y reçut deux blessures graves. Le 31 mars 1814, lors de l'entrée des alliés dans la capitale, après avoir rassemblé dans le faubourg St.-Denis, plus de cinq cents personnes qui avaient pris, à son exemple, la cocarde blanche, il promena, avec elles, dans Paris, le premier drapeau blanc qui ait paru, à cette époque, dans la capitale. Il fut fait chevalier de St.-Louis, le 8 septembre 1814, et nommé par le Roi, le 14 février 1815, chevalier de la Légion-d'honneur. D.

BELLEGARDE (Le comte de), feld-maréchal au service d'Autriche, né à Chambéri d'une ancienne famille de Savoie, vers 1760, se distingua en plusieurs occasions dans la campagne de 1793, et notamment aux siéges de Valenciennes et de Maubeuge. Il commandait une colonne à la tête de laquelle marcha l'empereur lui-même, lors de l'investissement de Landrecies. Le général de Bellegarde fut membre du conseil de S. A. R. l'archiduc Charles, lorsque ce prince prit le commandement général des armées d'Allemagne; et le 12 mars 1796, il fut élevé au grade de feld-maréchal-lieutenant. Il conclut, en avril 1797, un armistice avec le général Buonaparte. Dans la campagne de l'an VII (1799), il eut le commandement, assez difficile, d'un corps placé entre l'armée de l'archiduc Charles et celle de Suwaroff; et il contribua au succès de l'un et de l'autre. Dans les conférences tenues entre Suwaroff, lord Minto et lui, relativement aux subsides à accorder pour l'entretien des troupes russes, M. de Bellegarde se plaignit vivement des excès commis en Bohême par l'armée russe. Il passa ensuite successivement à Vienne, Prague et Berlin, pour presser les négociations de paix, et fut désigné, en 1800, pour diriger par ses conseils le commandement de l'armée d'Italie, confié à l'archiduc Ferdinand. En 1805, il resta à la tête du département de la guerre, après le départ de l'archiduc Charles; et dans le mois de juillet, même année, il fut nommé commandant-général des états vénitiens. En décembre 1806, il fit un voyage à Vienne, et fut nommé feld-maréchal et gouverneur civil et militaire de la Gallicie orientale et occidentale. Il obtint ensuite la grand'croix de l'ordre de Saint-Léopold, et la charge honorable de gouverneur du prince royal. Dans la campagne de 1809, il se distingua en plusieurs occasions, notamment le 21 mai au combat de Gros-Aspern, et le 6 juillet à la bataille de Wagram, où il fut opposé au maréchal Davoust. Le 10 juil., il annonça au duc de Raguse que l'empereur François demandait un armistice, et il proposa de suspendre les hostilités; ce qui fut refusé. Son arrière-garde fut attaquée, sur les hauteurs de Znaïm, et perdit un millier d'hommes et deux drapeaux. Après la paix de Vienne, il fut envoyé en Gallicie, où il commanda jusqu'à la reprise des hostilités, en 1813. A cette époque, il fut nommé président du conseil de guerre, et, peu de temps après, envoyé en Italie, où il eut ordre de pénétrer, tandis que les alliés attaquaient la France par la frontière du nord. Il éprouva d'abord une grande résistance de la part du vice-roi: cependant il passa l'Adige, et porta son quartier-général à Vérone. Ce fut de cette ville, qu'il adressa, le 5 février 1814, aux peuples d'Italie une proclamation, où l'on remarque les passages suivants: « De toutes les nations que l'ambition de » l'empereur Napoléon a courbées sous » son joug, vous êtes la dernière pour » laquelle l'heure de la délivrance a son- » né........ Les journées mémorables de » Leipzig ont décidé du sort de l'Eu- » rope..... A peine les grands intérêts de

» l'Allemagne étaient-ils décidés, que S. » M. l'empereur, mon illustre souverain, tourna ses regards paternels vers » vos contrées, qui n'ont jamais cessé » de lui être chères..... Ses vaillantes lé» gions ont volé des champs victorieux » de la Saxe à vos frontières; et, dans » l'intervalle, S. M. le roi de Naples » (Murat) se décida à réunir son ar» mée à celle des monarques alliés, pour » coopérer du poids de toutes ses forces » et de ses grands talents militaires à la » conquête de la paix. Dès ce moment, » le sort de l'Italie ne peut plus être dou» teux. » Le comte de Bellegarde venait de livrer, le 16 avril, sous les murs de Plaisance, une bataille sanglante, lorsqu'il apprit les changements survenus en France, par suite de la prise de Paris. Il conclut aussitôt un armistice, et resta gouverneur-général des provinces autrichiennes en Italie. Il fixa son séjour à Milan, et y réorganisa peu à peu les choses sur l'ancien pied; montra tout-à-la-fois de l'indulgence et de la fermeté, et parvint ainsi à faire chérir son gouvernement à des peuples prévenus contre lui. Le comte de Bellegarde était encore dans cette capitale, lors de l'invasion de Buonaparte en mars 1815. Il publia à Milan, le 5 avril, une proclamation qui était, en quelque sorte, la réfutation d'un manifeste publié par Murat à Rimini. « Jetant » à la fin, dit-il, le masque qui l'a sauvé » dans les moments les plus dangereux, le » roi de Naples, sans déclaration de guer» re, pour laquelle il n'aurait pu alléguer » aucun juste motif, contre la foi de ses » traités avec l'Autriche, auxquels seuls » il doit son existence politique, menace » de nouveau, avec ses armées, la tran» quillité de la belle Italie. Non content » d'apporter avec lui les fléaux de la guer» re, il tente encore, en prétextant l'in» dépendance de l'Italie, de rallumer par» tout le feu dévastateur de la révolu» tion, qui jadis lui aplanit le chemin » pour passer de l'obscurité d'une con» dition privée à l'éclat du trône. Lui, qui » est aussi étranger à l'Italie qu'il est » nouveau dans la catégorie des rois, il » affecte, avec les factieux, un langage » que pourraient à peine tenir avec eux » un Alexandre Farnèse, un André Doria, » un Magno Triulco. De sa propre au» torité, il se proclame chef de la nation » italienne, tandis que cette nation a, » dans son propre sein, des dynasties ré» gnantes depuis des siècles. Lui, roi de » l'extrême partie de l'Italie, il voudrait, » avec les idées spécieuses de limites » naturelles, présenter à tous les Italiens » le fantôme d'un royaume dont on ne » pourrait pas même fixer la capitale, » parce que la nature a fixé, avec des » limites particulières, des gouvernements » particuliers aux diverses parties de l'Ita» lie! » Tandis que les journaux dévoués à Buonaparte, jusqu'au moment de la chute de Murat, représentaient les Autrichiens comme sans cesse battus par les Napolitains, ils dépeignaient aussi l'Italie comme prête à se soulever contre l'empereur d'Autriche, et prétendaient que l'estime personnelle dont jouissait M. de Bellegarde dans la Lombardie, empêchait seule l'explosion du mécontentement et de l'esprit national. Quoi qu'il en soit, le général repoussa, vers la fin d'avril, les attaques désespérées des Napolitains sur Ferrare, et sur le pont d'Occhio-Bello, fortifié par sa prévoyance. Il refusa alors une suspension d'armes, qui lui fut demandée par le général napolitain Millet de Villeneuve. Le maréchal de Bellegarde conserva le gouvernement de la Lombardie jusqu'à ce que l'archiduc Antoine fût vice-roi du nouveau royaume lombardo-vénitien. Le comte de Saurau devint alors gouverneur de la Lombardie; et le feld-maréchal de Bellegarde se rendit à Paris, où il se trouvait comme simple particulier en juin 1816. — M. DE BELLEGARDE, de la même famille que le précédent, major-général d'artillerie au service de Russie, fut nommé, en octobre 1808, commandant de la place de Sveaborg, en Finlande; il s'était distingué dans cette campagne. N.

BELLEGARDE (ANTOINE DUBOIS) était garde-du-corps et chevalier de Saint-Louis avant la révolution; il en adopta les principes avec une extrême violence, fut fait commandant de la garde nationale d'Angoulême, et ensuite élu député de la Charente à l'assemblée législative, puis député du même département à la Convention nationale, et passa, en 1797, au conseil des cinq-cents, d'où il sortit en 1798. Il vota la mort de Louis XVI, dans les vingt-quatre heures et sans appel, disant: *Je prononce la peine de mort contre le tyran.* Ayant été envoyé à l'armée du Nord, il s'y trouva lors de la défection de Dumouriez, au-

nonça à la Convention que les volontaires poursuivaient ce général, fit arrêter Lescuyer, son agent, et transmit la proclamation du prince de Cobourg. Dans le mois d'août 1793, il fut adjoint aux commissaires de la Convention près l'armée des côtes de la Rochelle : ses papiers furent pris par les Vendéens. Le 7 janvier 1794, il fit, au sein de la Convention, l'éloge de la conduite du général Westermann, dans la Vendée. Le 18 février, il fut nommé secrétaire ; et, après le 9 thermidor an II (27 juillet 1794), la Convention le renvoya à l'armée du Nord. Il suivit l'armée française dans la conquête de la Hollande, fit une proclamation aux Bataves pour les exciter à l'insurrection contre le stathouder, et annonça ensuite, avec ses collègues, la prise d'Amsterdam. Devenu membre du conseil des cinq-cents, il lui fut ordonné, le 9 novembre 1796, de garder, pendant trois jours, les arrêts, pour avoir frappé le journaliste Isidore Langlois, qui l'avait attaqué dans ses feuilles. Entré ensuite au conseil des anciens, il en fut élu secrétaire, en décembre 1798. Dans le mois de thermidor an VII (août 1799), il se plaignit de l'esprit manifesté par les royalistes, dans le département de la Charente. Après le 18 brumaire, il obtint, dans l'administration forestière, un emploi qu'il a conservé très long-temps. Si le conventionnel Bellegarde dénonça souvent le parti royaliste, il n'en a pas, à son tour, été ménagé ; et c'est l'un des députés dont les journaux ont fait le plus hideux portrait : ils l'accusèrent plusieurs fois d'immoralité et d'ignorance ; et ils allèrent jusqu'à dire qu'il avait eu les mains clouées sur la table, dans une maison de jeu, pour y avoir été surpris à voler. Il reparut un moment à Paris, en 1815, comme député au Champ-de-Mai, et fut obligé de sortir de France au commencement de 1816, par suite de la loi contre les régicides : il se rendit à Bonn, dans le mois de février ; mais on l'obligea aussitôt de s'en éloigner. D.

BELLEGINGUE (Pierre), docteur en médecine, né à Besançon vers 1759, y fit de très bonnes études. Il publia, en 1798, *La Philosophie du chaud et du froid*, in-8°., où il fait jouer au calorique un rôle si prodigieux, qu'il lui attribue les plus grands crimes de la révolution. M. Bellegingue est encore auteur de plusieurs pièces de vers latins en l'honneur de Napoléon. Il a fait imprimer un volume petit in-12, intitulé : *Procès ortographique de la gent humaine*, ouvrage bizarre, composé à l'occasion d'un procès qu'il eut avec l'administration du domaine, et supprimé par ordre du ministre de la police, comme contenant des expressions injurieuses à l'égard de plusieurs fonctionnaires publics. Le ministre enjoignit même aux imprimeurs de n'imprimer à l'avenir aucun des ouvrages de M. Bellegingue. *

BELLEMARRE était lieutenant de hussards dans les premières années de la révolution, et donna sa démission en l'an IV (1795). Il vint alors à Paris, et y rédigea le journal *le Grondeur* ; ce qui le fit comprendre dans la loi de déportation du 18 fructidor an V (4 septembre 1797). Étant parvenu à se soustraire à l'exécution de cette loi, il passa dans l'Amérique septentrionale, et revint, après le 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), à Paris, où il concourut à la rédaction de la *Gazette de France*, dont il est encore un des principaux propriétaires. Il fut commissaire général de police à Anvers, sous le gouvernement impérial, pendant plusieurs années ; et il s'y trouvait encore lors du siége de cette ville par les Anglais, en 1814. Il eut alors quelques démêlés avec le général Carnot, qui commandait la place ; et il a rendu compte de ces démêlés dans la *Gazette de France*, d'une manière assez piquante, vers le commencement de 1815. M. Bellemarre a donné, dans différentes circonstances, plusieurs brochures politiques, auxquelles il n'a pas mis son nom. Un journaliste annonça, en septembre 1815, une de ces brochures, de manière à caractériser le genre d'esprit et les opinions de M. Bellemarre. Cette brochure était intitulée : *Le neuf et le vieux*, ou *le Prophète de malheur*. « Par quel Dieu est inspiré ce prophète nouveau, se demande le journaliste ? Il me semblerait devoir être mis au nombre de ces augures circonspects qui, avant de prophétiser, ont toujours l'art de regarder d'où vient le vent. Toujours est-il certain qu'il est inspiré par l'esprit, et qu'à la finesse de ses aperçus, à l'agrément de sa phrase, encore plus qu'à son dévergondage d'opinion et à son pyrrhonisme politique, on reconnaît l'ingénieux auteur des *Remontrances du parterre*, brochure po-

litique qui, l'année dernière, à une époque à peu près semblable, eut une très grande vogue.» On a de M. Bellemarre : I. *Remontrances du Parterre*, 1814, in-8°. Cet ouvrage fut attribué, dans le temps, à Fouché, ou du moins l'on prétendit que l'ex-ministre en avait indiqué les principes et les bases. II. *Conversion d'un grand pécheur*, 1814, in-8°. M. Bellemarre est un des collaborateurs à la *Gazette de France*; il l'a été aussi au *Messager des chambres*, devenu *Messager du soir* en 1815, mais qui a cessé d'exister. A.

BELLERIVE (H. Viviano), comédien français, né à Lyon, a publié : I. *La machine infernale, ou les nouveaux forfaits de l'anarchie*, 1801, in-8°. II. *Les Pyramides d'Égypte*, ode à Buonaparte, 1801, in-8°. III. *La Piété natale*, ode à la ville de Lyon, 1801, in-8°. Ot.

BELLERMANN (Jean-Joachim), savant philosophe protestant, né à Erfurt le 23 septembre 1754, fut d'abord professeur de philosophie, et ensuite de théologie et d'hébreu à l'université de sa patrie : il y fut nommé, en 1792, secrétaire de l'académie des arts utiles, et, en 1794, directeur du gymnase évangélique. En 1804, il alla remplir la même fonction au gymnase réuni de Berlin et de Coln (sur la Sprée). Outre de bonnes éditions qu'il a données de *Cornelius-Nepos*, de *Térence*, de *Phèdre*, de dix oraisons de *Cicéron*, des Métamorphoses d'*Ovide*, et quelques articles insérés dans divers recueils périodiques, on lui doit des ouvrages assez importants; nous indiquerons les principaux : I. *Manuel de littérature biblique, contenant l'archéologie, la géographie, la chronologie, la généalogie*, etc., Erfurt, in-4°., 1787 et années suivantes. La 4e. partie, publiée en 1798, termine seulement la géographie. II. *Remarques sur la Russie*, ib. 1788, 2 volumes in-8°. Le tome 2e., qui a aussi paru à part, ne traite que de l'Eglise russe. III. *Mémoires et Mélanges économiques, technologiques, et d'histoire naturelle*, ibid. 1798, in-8°. IV. *Le Théologien, recueil périodique pour les protestants et les catholiques*, 1803 et années suiv., in-8°. V. *Essai d'explication des passages en langue punique, conservés dans le* Pœnulus *de Plaute*, Berlin, 1806-08, 3 part. in-8°.; morceau curieux dont M. Schœll a donné l'extrait dans son *Histoire de la littérature romaine*. VI. *Almanach des progrès et des découvertes dans les sciences spéculatives et positives*, 5e. et 6e. années, 1806. Tous ces ouvrages sont en allemand. VII. *Specimen animadversionum in novi Fœderis libros ex Homeri Iliadis Rhapsodia* A, Erfurt, 1783, in-4°. VIII. *De inscriptionibus hebraïcis Erfordiæ repertis*, ibid. 1795, 4 parties in-4°. IX. *De bibliothecis et museis Erfordiensibus, programmata* x, ib. 1797-1803, in-4°. X. *De usu palæographiæ hebraïcæ ad explicanda sacra Biblia*, Halle, 1804, in-4°. T.

BELLESERRE, avocat, puis président du tribunal de première instance à Ceret (Pyrénées-Orientales), a publié : I. *Éloge de Louis XII*, 1788, in-8°. II. *Les six âges de l'Histoire sainte, depuis la création du monde jusqu'à la naissance de J.-C.*, 1805, in-12; réimprimé en 1813. Ot.

BELLEVILLE (Le baron de) était grenadier de la garde nationale de Paris en 1793, lorsqu'il sollicita la mission d'accompagner le contre-amiral Latouche-Tréville, chargé de signifier, au roi de Naples, qu'il eût à rappeler son ambassadeur à Constantinople; à envoyer un ministre à Paris; à désavouer une note adressée à la Porte contre le ministre français Sémonville, et enfin à s'engager de garder la neutralité. M. de Belleville vint lui-même à Paris rendre compte de sa mission à la Convention nationale. Cette circonstance lui fit une sorte de réputation, et lui donna accès au ministère des affaires étrangères. Il se plaignit, au commencement de 1793, d'avoir été dénoncé comme *aristocrate*. Chargé d'affaires de la république française à Gènes en 1797, il transmit, au conseil des *Juniors*, une lettre du cercle constitutionnel de Paris, fut présenté au directoire ligurien, et lui annonça l'occupation de la Rivière de Ponent par l'armée française; l'invitant à fermer ses ports aux Anglais, et à mettre le golfe de la Spezia, ainsi que les autres côtes, en état de défense. Il publia ensuite une note par laquelle il se plaignait des factieux qui conspiraient, à Gènes, contre les Français. Dans le mois de septembre 1798, il appela chez lui quinze députés liguriens, prévenus d'être opposés à la France, et

les invita à donner leur démission. A l'ouverture de la campagne de 1799, il demanda que le gouvernement génois fût autorisé à se servir de tous ses moyens pour seconder les opérations des Français en Italie. Après la révolution du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), M. de Belleville fut appelé au corps législatif: il rentra ensuite dans la carrière diplomatique, et fut nommé commissaire-général à Livourne. En 1802, il alla remplir les mêmes fonctions à Madrid. Il en revint pour occuper la place de préfet de la Loire-Inférieure, qui lui fut conférée en ventôse an XII (mars 1804). Quelques mois après, il fut décoré de la croix de commandant de la Légion-d'honneur, et du titre de baron. Après les succès obtenus sur la Prusse en 1806, il fut nommé intendant-général du Hanovre, et y arriva en janvier 1807. En 1810, il fut intendant-général des provinces illyriennes; et, le 9 juin 1811, il donna une fête superbe à Laybach, en l'honneur de la naissance du roi de Rome. Il fut remplacé par M. de Chabrol, le 5 avril 1813, et fut nommé administrateur-général des postes, avec le titre de conseiller-d'état, qu'il eut après le retour de Buonaparte de l'île d'Elbe, en 1815, et qu'il perdit en 1816. Il avait signé, en 1815, la délibération du 25 mars. (*Voy.* DEFERMON.) — BELLEVILLE, d'abord maître des requêtes, fut chargé, par décret du 26 décembre 1813, d'accompagner le sénateur Rœderer, dans la cinquième division militaire, à Strasbourg, pour le seconder dans ses opérations de salut public. Le 29 juin 1814, il fut nommé maître des requêtes honoraire. A.

BELLEYME, géographe, était chef de la section topographique aux archives de l'empire, en 1813. Il est auteur d'une belle *Carte topographique de la Guyenne*, composée de cinquante-deux planches; d'une très bonne *Carte de France*, en quatre feuilles, avec un supplément, etc., etc. OT.

BELLIARD (Le comte), lieutenant-général, né vers 1770 à Fontenai en Poitou, fut d'abord aide-de-camp du général Dumouriez, fit les guerres d'Italie, sous Buonaparte, en qualité d'adjudant-général, et s'y distingua en plusieurs occasions, notamment à Bidalo, le 5 ventôse an V (22 février 1797), et à Monte di Savano, le 12 du même mois. Après le combat de Saint-George, sous les murs de Mantoue, le général en chef écrivit au directoire: « Belliard a contribué au succès de cette journée; c'est » un officier de distinction. » Parvenu au grade de général de division en 1798, il fit, en cette qualité, partie de l'expédition d'Egypte. Employé dans la Haute-Egypte, il eut le gouvernement de la province de Thèbes, et se soutint long-temps, quoique avec peine, dans cette contrée, contre les Arabes et les Mamlouks. Il s'y trouvait encore après que Buonaparte eut abandonné son armée; et il reçut des éloges du général Kléber. Belliard eut ensuite beaucoup de part à la glorieuse bataille d'Héliopolis, où il commandait une division; et il fut chargé de poursuivre les Turcs jusqu'à Damiette. Après le siége du Caire, il retourna dans son gouvernement de la Haute-Egypte; et lorsque Kléber eut péri sous les coups d'un assassin, Belliard vint commander au Caire, d'où il fut bientôt obligé de marcher de nouveau contre les Turcs, renforcés par une armée anglaise. Il reçut une légère blessure dans un combat qu'il leur livra à Salahié. Revenu dans la place du Caire, il s'y vit bientôt pressé par deux armées turques et une armée anglaise. Les Français étant près de manquer de vivres et de munitions, et sans espoir d'être secourus, leur général en chef, Menou, signa une capitulation pour retourner en France; et Belliard était de retour à Paris dans le mois de juin 1800. Il y fut parfaitement accueilli du premier consul, qui, très peu de temps après, le nomma commandant de la 24e. division militaire, à Bruxelles. En octobre 1805, il devint chef d'état-major-général du maréchal Murat, à la grande armée d'Allemagne, et contribua à ses succès dans la poursuite du corps commandé par l'archiduc Ferdinand et le général Verneck. Il signa le traité de capitulation conclu avec ce dernier, et concourut ensuite au succès de la bataille d'Austerlitz, ce qui lui valut le grand-cordon de la Légion-d'honneur. Le général Belliard fit la campagne de 1806 contre les Prussiens, et se distingua, le 28 octobre, à la prise de Prentzlow. Envoyé à l'armée d'Espagne, il concourut à la prise de Madrid, qu'il occupa le 4 décembre 1808. Il fit disperser, le 1er. juillet 1809, un rassemblement d'insurgés. (*Voy.* ANTONIO.) Revenu en Allemagne, le général Belliard fit par-

tie, en 1812, de l'armée destinée à l'invasion de l'empire russe. Il se signala particulièrement, le 25 juillet, au combat d'Astrowno, et fut cité avec éloge dans le bulletin du 7 septembre. Il donna encore des preuves de courage à la bataille de la Moskwa, eut un cheval tué sous lui, deux de blessés, et fut de nouveau cité au bulletin. Il se trouva à la funeste retraite de Moscou; et la fermeté qu'il y montra, le fit nommer, le 5 décembre 1812, colonel-général des cuirassiers, en remplacement du maréchal Gouvion-Saint-Cyr, fait maréchal d'empire. Lors de l'invasion de la France, à la fin de 1813, le général Belliard fut nommé aide-major-général, et se rendit à Metz avec le grand quartier-général de l'armée. Le 8 mars 1814, après la bataille de Craonne, il prit le commandement de la cavalerie et remplaça le général Grouchy. Le 3 avril, il fut nommé par Buonaparte grand-croix de l'ordre de la Réunion. Le Roi le fit chevalier de St.-Louis, le 2 juin 1814, et pair de France, le 4 juin suivant. Le général Belliard prit part, le 24 déc., à la discussion qui s'éleva dans cette assemblée sur la réclamation du général Excelmans, et vota l'ordre du jour. Il était, au mois de mars 1815, major-général de l'armée que le Roi entreprit de rassembler autour de la capitale, et dont le commandement fut confié au duc de Berri: mais il fit rentrer lui-même ses troupes à Paris, dans la journée du 20 mars, avec la cocarde tricolore. Au mois d'avril, il partit pour l'Italie, en qualité de ministre plénipotentiaire de Napoléon près du roi de Naples Murat, et s'embarqua, le 3 mai, à Toulon, sur la frégate *la Dryade*. Le cabinet de St.-James avait, depuis le retour de Buonaparte, formé de nouveau le blocus continental; et la frégate qui portait le général Belliard, étant à la hauteur de l'île d'Ischia, fut chassée par une frégate et un brick anglais. Le capitaine français, avant d'engager le combat, décida le général Belliard à s'embarquer dans un canot, qui le conduisit à l'île d'Ischia, d'où il revint en France. Il fut bientôt envoyé, par Buonaparte, sur la frontière de l'Est, pour y prendre un commandement. Le 2 juin, il fut nommé membre de la chambre des pairs. Le 23, lorsque les alliés eurent attaqué, forcé le poste de St.-Jean, et repoussé les Français jusqu'à St.-Avold, le général Belliard, qui commandait l'armée de la Moselle, envoya deux bataillons et deux pièces de canon, afin d'appuyer le général Mériage, qui se trouvait dans cette ville. Il fit ensuite des dispositions pour arrêter une colonne ennemie qui, venant de Blisbrucken, voulait s'emparer de Bitche. Mais les ennemis, au nombre de cinq mille hommes, entrèrent, le 23, à Sarrebruck; et, le 25, un corps de Cosaques réguliers avait occupé Saint-Avold. Belliard conclut une suspension d'armes de vingt-quatre heures, avec le commandant de leur avant-garde. Il envoya des parlementaires au-devant des colonnes ennemies, afin de leur faire connaître la nouvelle abdication de Buonaparte; et traiter avec eux, jusqu'à ce que des mesures générales eussent été adoptées par les commandants en chef. Le 22 juillet, il se trouvait cerné par les colonnes russes lorsqu'il fut informé de l'arrivée du Roi à Paris; il adressa alors la lettre suivante à leur général en chef: « Chaque arme étant jalouse de déposer au pied du trône sa soumission au Roi, j'ai décidé que la députation qui, dans le principe, ne devait être que de quatre officiers supérieurs, serait composée de dix personnes de toutes armes et de tout grade; en conséquence, j'ai l'honneur de prier votre Excellence de faire le passeport pour dix au lieu de quatre, à moins que votre Excellence n'aime mieux donner un officier pour accompagner la députation jusqu'à Paris; et alors je vous prierai, M. le général, de le faire trouver demain, à cinq heures du matin, à Gravelotte, où la députation le prendra. » Vers la fin de 1815, le général Belliard a été arrêté et conduit dans la prison de l'Abbaye, d'où il n'est sorti, quelques mois après, que pour raison de santé. D et Y.

BELLIGNY (MARIE-MICHEL DE), propriétaire à Corbeille, près de Montargis, a publié: I. *Guillaume le conquérant*, poëme en dix chants, 1806, in-12. II. *Ode latine sur la naissance du roi de Rome.* OT.

BELLIN LA LIBORLIÈRE (FRANÇOIS-LOUIS), né à Poitiers, est membre de l'académie de cette ville. Il a publié: I. *Célestine ou les Epoux sans l'être*, 1799, in-12. II. *La nuit anglaise, ou les aventures, jadis un peu extraordinaires, mais aujourd'hui toutes simples et communes, de M. Dabaud*, 1799, in-12. III. *Anna Grennevill*,

1800, 3 vol. in-12. IV. *Voyage dans le boudoir de Pauline*, 1801, in-12. V. *La cloison, ou beaucoup de peine pour rien, comédie en un acte et en prose*, jouée souvent, avec succès, au théâtre de l'Odéon, 1803, in-8°. Ot.

BELLISENS (Le comte Henri de), chambellan de l'empereur Napoléon, fut nommé, le 21 novembre 1810, président du collége électoral de Tarn-et-Garonne. Présenté à Buonaparte, le 10 mars 1811, à la tête de cette députation, après lui avoir offert l'hommage de la reconnaissance du collége électoral, il ajouta : « Et » quel monarque eut jamais autant de » droits que vous à l'amour et à l'ad- » miration de ses sujets ! Tout ce que » le génie peut concevoir et exécuter » de grand et d'utile pour la splendeur » des empires et la prospérité des peu- » ples, est dans votre pensée; et les » bienfaits inépuisables d'un gouverne- » ment paternel suivent constamment le » cours de vos éclatantes victoires. Vous » avez imprimé à la nation la grandeur » d'un caractère inconnu jusqu'à pré- » sent. » Le comte de Bellisens fut nommé, en août 1815, par le Roi, commandant du département de l'Ariége. A.

BELLUNE (Le duc de). *V.* Victor.

BELMAS (Louis), évêque de Cambrai, né à Montréal, le 11 août 1757, fut sacré, le 29 octobre 1800; il publia, à l'occasion de la bataille d'Austerlitz, un mandement plein d'éloges de l'empereur Napoléon. Ce prélat était, en 1815, l'un des évêques qui assistèrent, par ordre de Buonaparte, à la cérémonie du Champ-de-Mai. A.

BELOE (Guillaume), Anglais, membre de la société des antiquaires de Londres, chanoine-prébendier de Saint-Paul, recteur d'Allhallows, London-Wall, est fils d'un faïencier de Norwich : il fit ses études à l'université de Cambridge. En 1791, il obtint le vicariat de Earlsham, et fut quelque temps sous-bibliothécaire au Muséum britannique. On a de lui : I. *Ode à miss Boscawen*, in-4°., 1783. II. *L'enlèvement d'Hélène*, traduit du grec de Coluthus, avec des notes, in 4°., 1786. III. *Poëmes et Traductions*, in-8°., 1788. IV. *L'Histoire d'Hérodote*, traduite du grec, avec des notes, 4 vol. in-8°., 1791. V. *Epîtres d'Alciphron*, traduites du grec, in-8°., 1791. VI. *Traduction des Nuits attiques d'Aulugelle*, 3 v. in-8°., 1795. VII. *Mélanges*, consistant en Poésies, en Extraits classiques et en Apologues orientaux, 3 vol. in-12, 1795. VIII. *Les mille et une nuits*, traduites du français, 4 vol. in-12. VIII. *Joseph*, traduit du français de Bitaubé, 2 vol. in-12. IX. *Anecdotes concernant la littérature et les livres rares*, 6 vol. in-8°., 1806 et 1812. M. Beloe, M. Robert Nares, M. Wm. Tooke, et feu M. Morrison, sont les premiers auteurs d'une édition nouvelle du *Dictionnaire biographique*, 15 vol. in-8°. M. Beloe a été, avec M. Robert-Nares, le principal rédacteur du *British critic*, ou le *Critique anglais*. R.

BELSHAM (Thomas et Guillaume), deux frères, auteurs de nombreux ouvrages. Le premier, ministre dissident, a publié des Sermons, des Notices biographiques, des écrits de controverse théologique et de métaphysique. — Le second, Guillaume Belsham, historien et écrivain politique du parti de l'opposition, réside à Bedford, où il jouit de quelque opulence. Il a fait preuve de talent comme écrivain; mais il a porté dans ses ouvrages historiques une grande partialité, une véhémence d'invectives, et quelquefois une inconvenance et une grossièreté d'expression qui lui ont été généralement reprochées. M. Burke y est représenté comme un *fou éloquent* et un *démoniaque*; et M. Pitt, l'objet particulier de son animosité, comme un *scélérat* et un *charlatan*. Il ne veut lui reconnaître d'autre qualité qu'une éloquence funeste pour la nation. Le parlement n'est pas mieux traité par lui; mais M. Fox, quoique son héros, n'était pas ébloui par les éloges de Belsham sur ses défauts comme historien. Cet homme célèbre disait, à propos de l'histoire du règne de George III : « Comment un » homme, ayant les yeux ouverts, peut- » il écrire de cette manière? » On n'est ainsi nullement étonné que Belsham ait montré beaucoup de prédilection pour les les révolutionnaires de France, et ensuite pour Buonaparte, dont il excuse les plus grands torts. Cependant il y a dans ses ouvrages des parties bien traitées; son style, quoique diffus et monotone, et malgré l'emploi de mots nouveaux, dont la création n'a pas paru heureuse, est généralement clair et facile. Voici les titres de ses principaux ouvrages : I. *Essais philosophiques, historiques et littéraires*, Londres, 1789-1791, 2 vol. in-8°. II.

Mémoire historique sur la révolution française, 1791, in-8°. III. *Mémoires des rois de la Grande-Bretagne de la maison de Brunswick*, Lunebourg, 1793, 2 vol. in-8°. IV. *Mémoires du règne de George III jusqu'en* 1798, publiés de 1795 à 1801, 6 vol. in-8°. Ces Mémoires ont été traduits en français par M. Lasalle, 1808. V. *Histoire de la Grande-Bretagne depuis la révolution de* 1688 *jusqu'à l'avènement de la maison d'Hanovre*, 1798-1799, 5 vol. in-4°. L'auteur donna une nouvelle édition de cet ouvrage, continué jusqu'à la paix d'Amiens, et dans laquelle il a un peu adouci le ton de censure et d'invectives qu'on lui avait reproché, 1805, 12 vol. in-8°. VI. *Supplément à l'histoire de la Grande-Bretagne*, 1807, 2 vol. in-8°. R.

BEMETZRIEDER, né en Allemagne en 1748, se destina d'abord à l'état ecclésiastique, et prit même l'habit chez les bénédictins. Mais son goût pour les sciences, et surtout pour la musique, le fit bientôt renoncer à cette profession. Il vint à Paris, où ses liaisons avec Diderot lui procurèrent, pendant un temps, une espèce de célébrité. Il enseignait la musique à la fille du philosophe; et celui-ci, par reconnaissance, coopéra à la rédaction des écrits du maître, ce qui ne contribua pas peu à le mettre en réputation. Depuis 1782, Bemetzrieder s'est retiré à Londres. Ses ouvrages, aujourd'hui entièrement oubliés, se ressentent du style du rédacteur: on y trouve de l'originalité, mais beaucoup d'obscurité et peu d'instruction. Ce sont: I. *Leçons de clavecin et Principes d'harmonie*, composés pour la fille de Diderot, et à la rédaction desquels on croit que ce philosophe eut part, 1771, in-4°. II. *Lettres en réponse à quelques objections faites sur les leçons de clavecin*, 1771, in-8°. III. *Traité de musique*, 1776, in-8°.; 1780, in-8°. IV. *Méthode et réflexions sur les leçons de musique*, 1778, in-8°.; 1781, in-8°. V. *Le tolérantisme musical*, 1779, in-8°. VI. *Exemple des principaux éléments de la composition*, 1780. VII. *Lettres à MM. ***, musiciens de profession*, 1781, in-8°. VIII. *Nouvel essai sur l'harmonie*, 1781, in 8°. IX. *Nouvelles leçons de clavecin*, en anglais et en français, 1782, in-4°. X. *Précis des talents et du savoir du musicien*, 1783, in-8°. XI. *Essai philosophique sur la société, sur l'éducation.* T.

BENAGLIA (JOSEPH), graveur en taille-douce, de quelque réputation à Milan sa patrie, entreprit, en 1811, de graver un très beau tableau de cette ville, semblable, supérieur même à celui du Musée de Paris, connu sous le nom de *Sainte-Anne, la Sainte-Vierge, l'enfant Jésus et un agneau.* L'entreprise de Benaglia, qui ne parut qu'un acte d'adulation envers le vice-roi, devint un acte de patriotisme, en ce qu'il a conservé, en Italie du moins, l'image de ce tableau, attendu que le vice-roi Eugène Beauharnais, ayant forcé, par un décret, les fabriciens de l'église qui le possédait, à le lui vendre, l'a emporté avec tous les autres effets qu'il avait recueillis dans cette contrée. Milan n'en aura plus que la gravure, si toutefois encore les changements politiques ont laissé à Benaglia les moyens de la terminer. Mais Benaglia et le vice-roi se sont trompés, en disant que ce tableau avait été peint, ainsi que celui de Paris, d'après un fameux carton de Léonard de Vinci, fait à Florence, et que François Ier. acheta et fit venir à Paris. Le carton offrait quatre personnages; et ces tableaux n'en ont que trois. *Voyez* la Dissertation que l'abbé Guillon a publiée sur ce sujet à Milan. N.

BÉNARD DE MOUSSIGNIÈRES, ancien maire du 8e. arrondissement de Paris, et député du département de la Seine au corps législatif, fut anobli par le Roi, le 2 août 1814. Il resta maire pendant l'interrègne de 1815; et il signa, en cette qualité, l'adresse présentée par le corps municipal de Paris, le 26 mars, à Buonaparte. (*Voy.* BONDI.) Le 7 mai, il fut nommé député à la chambre des représentants, par le collége d'arrondissement du département de la Seine. Il fut remplacé dans les fonctions de maire au commencement de 1816. A.

BÉNARD-LA-GRAVE (PIERRE-ANTOINE-MARIE), négociant avant la révolution, fut, en septembre 1795, nommé député du Pas-de-Calais au conseil des cinq-cents: il y fit un rapport sur les excès commis par une espèce de brigands, appelés *chauffeurs*, parce qu'ils exposaient les pieds de leurs victimes à un feu violent pour leur faire découvrir l'endroit où était leur argent. Lors de la négociation du lord Malmesbury, M. Bénard parla en faveur de la paix, soutenant qu'elle serait bien plus avantageuse à la France que la possession

de la Belgique. Ce fut lui qui détermina la restitution à leurs propriétaires, des actions de la banque de St.-Charles et de la compagnie des Philippines. Il vota aussi pour le projet de Gilbert-Desmolières, tendant à ôter au directoire et au ministre des finances la surveillance des négociations de la trésorerie. Il ne s'occupa, en général, que d'objets de finances, fit annuller les lois contre les fugitifs de Toulon, et vota en faveur de l'impôt sur le tabac. Après la révolution du 18 brumaire au VIII (9 novembre 1799), il fut nommé sous-préfet à Saint-Omer, et conserva cet emploi jusqu'en 1812, époque à laquelle il fut remplacé. A.

BÉNARD (Mme.), de Sens, donna, en 1814, lors de l'occupation de la ville par les alliés, un grand exemple de dévouement. Quelques habitants de la ville de Sens ayant été pris en habits bourgeois, les armes à la main, la ville fut condamnée à subir une exécution militaire. Dans cette circonstance, où la ruine de sa malheureuse patrie semblait inévitable, Mme. Bénard se dévoua pour essayer de la sauver. Après avoir embrassé son mari et ses enfants, elle sort de sa maison, malgré les obus qui tombaient de toutes parts; elle traverse les rues au milieu des balles, pour aller se jeter aux pieds du prince royal de Wurtemberg, au moment où, à la tête de son état-major, ce prince entrait dans la ville. Sens dut alors son salut à l'attendrissement et à l'admiration qu'inspirèrent au prince une si touchante intercession et un si beau trait de patriotisme et de courage. Le Roi en ayant été informé, ainsi que des soins religieux que Mme. Bénard avait pris en donnant les deux suaires en batiste, où elle avait brodé elle-même en or des fleurs de lis aux quatre coins, pour recevoir les précieux restes de M. le Dauphin et de Mme. la Dauphine lors de leur exhumation, S. M. a fait remettre, avec une lettre flatteuse, la collection des médailles frappées depuis son retour en France, à Mme. Bénard, comme un titre d'honneur et un témoignage de satisfaction pour une conduite et des sentiments aussi honorables. Mme. Bénard, ayant eu l'honneur d'être présentée les 6 et 9 février 1815, au Roi et à Mme. la duchesse d'Angoulême, reçut de tous deux l'accueil le plus bienveillant. A.

BENINCASA (Le comte Barthélemi), né dans le Modénèse, vers 1745, est peut-être, de tous les Italiens, celui qui parle la langue française avec le plus de facilité; il réunit à cet avantage une grande variété de connaissances en littérature, dans les arts, surtout dans la musique, et une bonhomie digne des premiers âges. Vers 1784, l'ancien duc de Modène l'avait envoyé à Vienne pour une mission diplomatique; et les instructions qu'il y avait portées n'ayant point suffi, il était revenu à Modène pour en recevoir d'autres, lorsqu'en arrivant, on lui persuada qu'il se passait dans sa propre maison des choses qui devaient lui déplaire: il repartit aussitôt, avec la détermination de ne plus revenir. Il retourna à Vienne, et vint ensuite habiter Venise, où il s'attacha à une dame anglaise d'une haute considération, d'une grande fortune et de beaucoup d'esprit, mariée à un Allemand (la comtesse de Rosemberg). Ce fut alors qu'il imagina de publier, sans nom d'auteur, un gros volume en français, intitulé, *Les Morlaques*, in-8o., Venise, 1788. Les uns crurent l'ouvrage original de la composition de cette dame Anglaise, n'en attribuant à Benincasa que la traduction en français; les autres pensèrent, avec plus de raison, qu'il avait été composé par lui, et publié de manière à ce qu'elle pût avoir l'honneur de l'invention. Mais sous le rapport du style l'ouvrage a peu de mérite; et, sous le rapport des choses, on n'y trouve guère qu'une amplification et un développement de ce que l'abbé J.-B. Fortis avait dit des Morlaques, dans son *Viaggio in Dalmazia*. (Voy. Fortis, dans la *Biographie universelle*.) Benincasa suivit la comtesse de Rosemberg en Angleterre; et quand il en revint seul, elle lui fit une pension de cent louis. A son retour sur le continent, il passa par Paris, où il fréquenta les gens de lettres, les savants et les meilleures sociétés; il se rendit ensuite en Italie. La révolution française interrompit bientôt pour lui, comme pour beaucoup d'autres sujets des pays qu'elle avait conquis, les ressources pécuniaires qui leur venaient d'Angleterre; et Benincasa avait peu de fortune patrimoniale. Fixé à Milan, il composa des articles de littérature et de spectacles pour le journal officiel que le vice-président de la république italienne venait de créer sous le

titre de *Giornale italiano*. Il se fit conférer en outre, par le même magistrat, une des charges de directeur d'ordre dans les deux grands théâtres, et des jeux publics de cette ville. D'autres fonctions lui furent assignées quelque temps après l'érection du trône de Buonaparte en Italie. Il se rendit en Dalmatie, auprès de son ami Dandolo; et l'on rapporte qu'il y donnait ses audiences sur une estrade, ayant à ses côtés son épouse, l'une des plus jolies femmes d'Italie. Là, Benincasa créa un journal sous le titre de *Dalmata veneta*. En revenant de la Dalmatie, il s'arrêta à Brescia, y traduisit un ouvrage anglais sur la tragédie italienne; et il y publia sa traduction sous ce titre : *Memoria storica sulla tragedia italiana di Giuseppe Cooper-Walker*, 1 vol. in-4°. Comme Cooper-Walker avait composé son ouvrage en 1799, le traducteur voulant faire sa cour à Vincent Monti, qui était le poète en titre du roi Buonaparte, parla de ses deux tragédies, *Il Galeotto Manfredi* et l'*Aristodemo*, sous le prétexte de compléter la série historique des productions tragiques de l'Italie. Mais son véritable motif se trahit par le soin qu'il eut en même temps de vanter le *Poemetto* du même Monti, *in morte di Ugo Basseville*, publié à Rome, en 1793. Benincasa rendit au reste un service à la littérature italienne, par cette traduction d'un ouvrage aussi intéressant qu'instructif, et suivi de notes très savantes. Revenu à Milan, il y fut nommé secrétaire de la commission d'instruction publique, chargée du choix des livres classiques; et, à cette fonction grave, il joignit celle de sous-directeur des théâtres royaux, dont la direction en chef avait été confiée à un chambellan fort ignorant. Benincasa remplissait encore ces deux places, lors de la chute du trône de Buonaparte, en 1814. N.

BENNET (Le capitaine), fils cadet du comte de Tancarville de la chambre des pairs, et frère de lord Ossulston, est l'un des membres de la chambre des communes d'Angleterre les plus prononcés dans le parti de l'opposition. Le 28 février 1815, il demanda au chancelier de l'échiquier qu'il fût donné des détails sur l'emploi de 4000 livres sterling, accordées au duc d'York pour recevoir les souverains étrangers qui avaient visité l'Angleterre : il demanda aussi, dans la session du 20 mars, si sir Henry Wellesley avait rendu compte des sommes qui lui avaient été remises pour le paiement des troupes espagnoles. Quelques jours après, il se prononça contre la sévérité des punitions militaires. Dans la discussion qui eut lieu, le 13 mars, sur la compagnie de la mer du Sud, M. Bennet, appuyant la proposition faite par le chancelier de l'échiquier, de faire cesser le privilége de cette compagnie, en prit occasion pour faire connaître la situation de l'Amérique méridionale. Il reprocha vivement au ministère anglais de s'être opposé aux efforts des patriotes de cette partie du monde, et d'avoir manqué à ses engagements avec eux en ne gardant pas la neutralité. Il termina en demandant quel ministre avait conseillé au prince-régent d'envoyer l'ordre de la Jarretière au roi Ferdinand et d'accepter la Toison-d'Or, et s'il y avait eu quelque traité pour garantir à l'Espagne ses colonies d'Amérique. Le 24 avril, il demanda qu'on fît l'appel des membres présents, vu que l'état de l'Europe et les affaires importantes qui devaient être discutées, exigeaient que la chambre fût la plus nombreuse possible. Cette motion fut appuyée. (*Voy.* CASTLEREAGH.) Le 26 mai, il vota contre le subside de cinq millions sterling que demandait le ministère pour soutenir la guerre contre Buonaparte. Le 2 juin, dans la discussion qui eut lieu sur les dépenses de l'armée, il parla contre le collége royal militaire, objectant que cet établissement tendait à donner un ton militaire à la nation. Y.

BENNINGSEN (Le comte BARTELM LÉVIN-AUGUSTE-THÉOPHILE DE), né, en 1745, dans le pays d'Hanovre, fut successivement brigadier des armées russes, commandant du régiment de cavalerie légère d'Isuni, général de cavalerie, et gouverneur de la Lithuanie. Il se distingua dans plusieurs actions contre les Polonais, pendant l'été de 1794, et reçut, au mois d'octobre, l'ordre de St.-George de la 3e. classe, avec une épée, et ensuite l'ordre de Saint-Alexandre Neuski. Le général Benningsen avait été congédié par Paul Ier., et il se préparait à quitter Pétersbourg en 1801, lorsque la mort de ce souverain le décida à rentrer au service. Nommé alors gouverneur de Lithuanie par l'empereur Alexandre, il se rendit à Wilna, où il resta jusqu'à la campagne de 1805 contre les Français. Il commandait dans cette

campagne un corps d'armée; mais arrivé trop tard pour prendre part à la bataille d'Austerlitz, il retourna en Russie. Employé de nouveau en 1806, le général Benningsen commanda un corps d'armée en Pologne: il fit d'abord d'inutiles efforts pour couvrir Varsovie, et fut obligé d'abandonner cette ville. Il obtint le commandement en chef par suite du rappel de Kamensky, et conduisit l'armée russe dans les brillantes affaires de Pultusk et de Preussich-Eylau. Il fut alors décoré de l'ordre de St.-George de 2e. classe. Napoléon, piqué d'avoir été battu, ou au moins tenu en échec par Benningsen, le fit insulter dans le *Moniteur*, et le représenta comme un général sans talent, qui recevait de son chef d'état-major les plans qu'il mettait à exécution. Après la bataille de Friedland, le 14 juin 1807, où il avait également commandé en chef, il fut présenté à Buonaparte dans la conférence de Tilsitt, et se retira du service après la signature de la paix. Il reparut de nouveau sur le théâtre de la guerre à la fin de 1813, et commanda l'armée russe dite de Pologne. Il fut ensuite chargé de diriger la droite des armées alliées, destinée à manœuvrer vers les bouches de l'Elbe et du Weser. Il s'approcha bientôt de Hambourg, et forma le blocus de cette ville, où le maréchal Davoust s'était renfermé et fortifié avec un nombreux corps d'armée. Le général Benningsen eut beaucoup de peine à l'y réduire; et ce ne fut qu'après la chute de Buonaparte et le retour des Bourbons, que les troupes françaises consentirent à livrer la ville. (*Voy.* DAVOUST.) L'empereur Alexandre envoya aussitôt après, au général Benningsen, l'ordre de St.-George de première classe; faveur d'autant plus flatteuse, que, dans tout l'empire russe, il n'y a qu'un seul chevalier de cette classe. A la fin de novembre, il reçut encore une lettre très honorable de son souverain, qui le nommait général en chef d'une armée de 120,000 hommes sur les frontières de la Turquie. Pendant la campagne de 1815, le comte de Benningsen revint de nouveau en Pologne, puis à Berlin, d'où il retourna à son gouvernement du sud de la Russie; puis il se mit à voyager, et il se trouvait à Tulzin, près de Hambourg, dans le mois de mai 1816. Il reçut du roi de France, à la même époque, la grande croix de la Légion-d'honneur. Le comte de Benningsen a été marié quatre fois. Son frère est colonel au service de Russie; et il a un fils qui est officier au même service. Il a publié en allemand des *Pensées sur quelques connaissances indispensables à un officier de cavalerie légère*, Riga, 1794, in-4°. avec quatorze planches; idem, 2e. édition, Wilna et Leipzig, 1805, in-8°. avec huit planches. Le portrait de l'auteur a été gravé à Vienne chez Artaria, 1807. D.

BENOIST (P.-V.), né dans l'Anjou, en 1758, d'une famille de robe, se fit connaître à Paris, dans les premières années de la révolution, par quelques articles et mémoires sur l'économie politique, publiés dans les journaux et dans d'autres recueils. Devenu, après le 18 brumaire, chef de division et directeur de la correspondance au ministère de l'intérieur, M. Benoist eut long-temps une grande influence dans ce ministère sous le gouvernement impérial; et cette influence ne fit qu'augmenter après le retour du Roi en 1814. Nommé d'abord commissaire à l'intérieur par le gouvernement provisoire, jusqu'à l'arrivée de M. Beugnot, il reçut, bientôt après, de S. M., le titre de conseiller-d'état, et continua, sous l'abbé de Montesquiou, à diriger les principales opérations de l'intérieur. Il s'éloigna de Paris, et perdit sa place après le retour de Buonaparte, en 1815; mais il recouvra ses titres et son emploi lorsque le Roi fut de nouveau rétabli sur son trône. Nommé, le 24 août, conseiller-d'état au comité du contentieux, M. Benoist fut désigné, peu de temps après, pour être directeur-général de l'administration des communes de France; et il fut nommé l'un des députés de la chambre, par le département de Maine-et-Loire, dans le mois de septembre 1815. Le 4 janvier suivant, il fit un long discours en faveur de la loi d'amnistie proposée par le Roi, et contre le projet de la commission qui lui avait été substitué. Après avoir rendu justice aux vues de cette commission, M. Benoist dit: « Loin de comprimer les es- » prits par des mesures extrêmes, il ne » faut s'attacher qu'à les gagner. La ter- » reur ne fait que des hypocrites; la dou- » ceur seule rallie des sujets fidèles. La » douceur a fait bénir le règne des Marc- » Aurèle et des Henri IV; la terreur a en- » sanglanté celui des Tibère et des Do- » mitien. » M. Benoist, passant ensuite à

l'examen des amendements de la commission, s'attacha à faire sentir tout ce qu'auraient d'odieux les catégories qu'elle avait proposées. Il les passa successivement en revue; et, pour prouver qu'il n'est rien de plus injuste que les accusations en masse, il fit l'énumération des coupables qui pourraient s'y trouver compromis. La première de ces catégories, celle qui comprenait les individus qui avaient correspondu avec les agents de l'île d'Elbe, aurait, d'après l'orateur, offert seule, par approximation, plus de six mille coupables. Cette dernière assertion fut accueillie par des murmures. M. Benoist parla encore, le 24 février, dans la discussion sur les élections; et après avoir proposé à ses collègues de renoncer à toute espèce de traitement, il fit solennellement le serment de renoncer, pour son compte, à toute indemnité qui pourrait lui être allouée. Il vota ensuite pour le renouvellement intégral de la représentation, et pour que l'on pût être élu député à trente ans. « Songez» y bien, dit-il; dans cinq ans, les jeunes » gens qui ont vingt-cinq ans en auront » trente: aucun d'eux n'aura pris part » aux événements désastreux qui depuis » vingt-cinq ans couvrent notre malheu» reux pays de deuil et de calamités; » lorsqu'ils lèverunt la main dans cette » enceinte pour prêter leur serment de » fidélité, ils n'auront point à se repro» cher d'en avoir prêté d'autres: lors» qu'ils se présenteront devant la fille » auguste de nos rois, elle ne pourra » pas lire dans leurs yeux inquiets, leurs » remords, ni leurs regrets; ils auront » des mains vierges, un cœur pur, des » ames sans reproche et sans honte. » Dans le comité secret du 28 février, M. Benoist déclara qu'il y avait possibilité de trouver dans les archives de l'hôtel Soubise, l'original du testament de Louis XVI; et il demanda que le Roi fût supplié d'ajouter le *fac simile* de ce testament à celui de la reine, pour qu'il en fût adressé un exemplaire à chaque député; enfin M. Benoist a parlé dans la plupart des discussions importantes de la session de 1816, et s'est toujours réuni à la majorité de la chambre. On a de lui: I. *Cléopâtre, abrégé de la Calprenède*, Paris, 1789, in-12, 3 vol. II. (Avec Lamare et Billecocq), *Le Cultivateur anglais*, traduit de l'anglais, 1800-1, 18 vol. in-8°. III. *Voyages dans les parties du Sud de l'Amérique septentrionale*, traduits de l'anglais de W. Bartram, 1798, 2 vol. in-8°. avec carte. IV. *Mémoires de mis Bellamy, célèbre actrice de Londres*, traduits de l'anglais, 1799, 2 vol. in-8°. V. (Avec Lamare), *Le Moine*, roman, traduit de l'anglais de M. Lewis, 1797, 3 vol. in-18. — Mme. Benuist, son épouse, élève du peintre David, a exposé au Salon plusieurs tableaux d'histoire qui ont été remarqués. On croit que c'est à elle que Dumoustier a adressé ses *Lettres à Emilie sur la mythologie*. D.

BENOIST de FROLOIS (Pierre) était avocat et notaire à Frolois en Bourgogne, et fut nommé, en 1789, député du tiers-état du bailliage de Châtillon-sur-Seine aux états-généraux. Il s'y fit peu remarquer, retourna chez lui après la session, et fut élu, en l'an v (1797), député du département de la Côte-d'Or au conseil des anciens. Sa nomination fut annulée par suite de la journée du 18 fructidor (4 septembre). — Benoist, conseiller en la cour de Dijon, signa, en cette qualité, l'adresse qui fut présentée à Buonaparte le 31 mars. (*Voy.* Barbier de Reuilly.)—Benoist (François-Joseph), maire de Valenciennes et chevalier de la Légion-d'honneur, fut député à la chambre, par le département du Nord, en septembre 1815, et fit partie, dans le mois de novembre suivant, de la commission chargée de proposer des corrections aux différents codes. M. Benoist a été anobli par S. M., le 6 mai 1816. A.

BENOISTON (Jean-Marie) présidait le département de la Loire-Inférieure, lorsqu'il fut nommé, en septembre 1791, député à l'assemblée législative. Le 24 mai 1792, il fit rendre le décret d'exportation des prêtres non assermentés qui seraient dénoncés par vingt citoyens, et devint ensuite membre du comité des domaines. — Benoiston, de Châteauneuf, a publié: *Essai sur la poésie et les poètes français aux XIIe., XIIIe. et XIVe. siècles*, 1815, in-8°. A.

BENTHAM (Jérémie), né à Londres vers 1735, se voua à l'étude de la jurisprudence; mais la faiblesse de son organe ne lui permettait pas d'espérer de briller au barreau; il avait d'ailleurs conçu du dégoût pour le genre oratoire usité en Angleterre: après avoir achevé d'excellentes études classiques, possesseur d'une fortune indépendante, il se

consacra tout entier à une étude profonde et philosophique des lois, et il a continué cette étude pendant plus de quarante ans sans interruption. Son premier ouvrage, publié en 1776 sans nom d'auteur, sous ce titre, *Fragments sur le gouvernement*, in-8°., fit une grande sensation parmi tous les gens éclairés, surtout parmi les jurisconsultes : c'est une critique de l'ouvrage du célèbre Blackstone, qu'on regardait alors comme le meilleur livre qui existât sur les lois anglaises. Poursuivant ses méditations, et trouvant les lois criminelles de son pays incohérentes et souvent barbares et cruelles, il se détermina à publier un autre ouvrage auquel il avait travaillé depuis plusieurs années : *Plan d'un code de lois pénales*, 1 vol. in-4°. Bentham garda encore l'anonyme pour cette publication, et il ne fit tirer que 60 exemplaires de son écrit. Un petit ouvrage qu'il publia vers le même temps, ou peu auparavant, sous ce titre : *Défense de l'usure*, 1787, in-8°., fut accueilli du public pour l'originalité des idées et la force du raisonnement. Il publia en 1787, in-4°., une *Introduction aux principes de la morale et de la législation*, où il donnait une idée du vaste système qu'il a développé depuis en partie dans d'autres ouvrages pleins de mérite. Dans les intervalles de ses études favorites, Bentham s'amusa à traduire en anglais, avec des notes, le *Taureau blanc*, petit roman qu'on attribue à Voltaire; et il sut être fidèle au sens et à l'esprit de l'auteur original. En 1791, il publia à Londres, en 3 vol. in-12, sous le titre de *Panopticon*, le plan nouveau d'une maison de correction. On y trouve des vues sages et philantropiques, présentées d'une manière absolument neuve. Son âge avancé et l'affaiblissement de sa vue ne lui permettant pas de mettre la dernière main à son grand ouvrage sur les lois, et d'en surveiller l'impression, il en confia le manuscrit à son ami, M. Dumont de Genève, qui demeurait en Angleterre depuis plusieurs années, et qui se chargea de le mettre en ordre, de le traduire en français et de le publier; il en a paru trois volumes, sous ce titre : *Traités de législation civile et pénale, précédés de Principes généraux de législation, et d'une Vue d'un corps complet de droit; terminés par un Essai sur l'influence des temps et des lieux relativement aux lois*, 3 vol. in-8°., Paris, 1802. Cet ouvrage a eu un débit beaucoup plus rapide qu'on ne devait l'espérer d'un livre de ce genre, et il a été fréquemment cité comme autorité en jurisprudence. M. Dumont a également rédigé en français, d'après les manuscrits de M. Bentham, la *Théorie des peines et des récompenses*, qui a été publiée à Londres en 1811, en 2 vol. in-8°. Les manuscrits, d'après lesquels M. Dumont a rédigé ce dernier ouvrage, étaient restés enfouis pendant plus de trente ans dans le cabinet de leur auteur; et c'est en lui un trait caractéristique que cette activité à produire, jointe à une extrême indifférence à jouir du succès de ses productions. Il poursuit sa laborieuse entreprise pour compléter un système dont l'exposition aura absorbé sa vie. M. Bentham se montre très difficile sur ses propres ouvrages, et il n'en est guère qu'il n'ait recomposé au moins une seconde fois. Il est auteur de plusieurs autres écrits de peu d'étendue, et notamment d'articles insérés dans les *Annales d'agriculture* d'Arthur Young. M. Bentham s'est occupé, depuis, d'un ouvrage élémentaire pour l'éducation, intitulé : *Chrestomathia*, Londres, 1815, deux parties, in-8°. Il a publié en outre : I. *Essai sur la tactique politique*, Londres, 1791, in-4°. II. *Esquisses préliminaires*, ibid., in-8°. III. *Dessin d'un plan nouveau pour l'organisation de l'établissement judiciaire en France*, in-8°., Londres, 1790. IV. *Lettre à la Convention nationale de France*, 1793, in-8°. On a imprimé à la suite de la traduction du *Traité des délits et des peines*, de Beccaria, par M. Morellet, une *Théorie des lois pénales*, traduite de Bentham par St.-Aubin, an v, in-8°. M. Bentham est attaché à la société de Lincoln's-inn. Il a résidé plusieurs années en Crimée. — Son frère, le général Samuel Bentham, a voyagé à la Chine et en Crimée. Il était à Paris au commencement de 1816, et il partit alors pour l'Italie. R. et E.

BENTINCK (Lord Guillaume-Henri Cavendish), frère cadet du duc de Portland, est né en 1774, et a épousé, en 1803, lady Marie Acheson, fille du comte de Gosford. Lord Bentinck fut nommé gouverneur de Madras en 1803; et, à son retour des Indes orientales, il fut envoyé comme ministre plénipotentiaire à

la cour de Sicile, mais avec des troupes anglaises, qu'il commandait en sa qualité de lieutenant-général, et réellement pour occuper militairement cette île, et la maintenir dans le système de l'Angleterre pendant tout le temps de la guerre contre Napoléon. Sa conduite dans ce pays fut telle, que la reine de Naples se vit à la fin obligée de s'en éloigner et de se rendre à Vienne. Ce fut sous les auspices de lord Bentinck que s'assembla, en 1812, un parlement sicilien. La constitution que l'on y adopta fut calquée sur celle d'Angleterre; ce qui n'a pas peu contribué à faire soupçonner que lord Bentinck n'était pas resté étranger à cette révolution. Après avoir ainsi établi dans ce pays la domination anglaise, lord Bentinck se mit à la tête d'une expédition, et alla faire un débarquement en Catalogne, dans le mois de juillet 1813. Ce débarquement eut d'abord quelques succès; l'armée anglo-sicilienne pénétra dans le royaume de Valence : elle commença ensuite le siége de Tarragone; mais s'étant avancée jusqu'à Villafranca, elle en fut repoussée. (*Voy.* Deflort.) Lord Bentinck s'embarqua dans le mois d'octobre pour retourner en Sicile, où il publia la proclamation suivante : « Le » lieutenant-général, lord Bentinck, » ayant garanti à S. M. le roi et à S. » A. R. le prince héréditaire, que l'as- » sentiment royal donné à l'établisse- » ment d'une constitution libre en Si- » cile ne compromettrait ni la sûreté de » la couronne, ni la tranquillité publi- » que; ayant égard aussi à des consi- » dérations trop manifestes, déclare que » jusqu'au moment où le parlement à » convoquer pourvoira au bon ordre » et au bien-être de l'île, jusqu'à la ces- » sation de la confusion et des désordres » actuels qui menacent d'une destruction » totale non seulement la conservation » de l'état, mais encore la liberté des su- » jets, jusqu'à ce que l'œuvre glorieuse » de la constitution, si heureusement en- » treprise par le parlement de 1812, soit » régulièrement terminée, il se croit res- » ponsable de maintenir la tranquillité » publique du royaume avec la force con- » fiée à son commandement : il déclare, » en outre, qu'il fera punir, par la voie » expéditive d'un procès militaire, les » perturbateurs du repos public, les as- » sassins et autres ennemis de la consti- » tution, qui pourraient, en quelque » manière que ce soit, entraver les opé- » rations du gouvernement ou s'y op- » poser. » Lorsque les armées alliées environnèrent de toutes parts la France et l'Italie, au commencement de 1814, lord Bentinck quitta la Sicile, et il eut, avant son départ, une audience du roi Ferdinand, qui lui recommanda vivement ses intérêts. Il se rendit alors, avec une expédition, sur les côtes de la Toscane; et, le 14 mars, il publia à Livourne une proclamation, pour exciter les peuples d'Italie à secouer le joug des Français : « La » Grande-Bretagne vous tend la main, » leur dit-il, pour vous délivrer du joug » de fer imposé par Buonaparte. Le Por- » tugal et l'Espagne, la Sicile et la Hol- » lande, portent témoignage des prin- » cipes libéraux et désintéressés qui ani- » ment la Grande-Bretagne.... Seuls, » entre tous les peuples, les Italiens doi- » vent-ils porter les armes contre leurs » frères pour un tyran ?... » Lord Bentinck s'empara de Gènes vers le même temps. Il y fit débarquer des troupes, et y commanda long-temps en maître. Il se trouvait en Toscane au moment de la levée de bouclier que fit Murat en 1815; et il ne parut pas seconder les opérations des Autrichiens contre cet usurpateur. On croit que c'est autant à cause de cette inaction volontaire dans un moment décisif que par ressentiment de sa conduite en Sicile, que, lorsqu'il se présenta devant Naples avec le projet de féliciter Ferdinand IV sur son rétablissement, il n'y fut pas reçu par ce monarque, qui cependant revint bientôt de ses préventions, et envoya au général anglais, à Rome où il se trouvait, son portrait, enrichi de diamants : mais le fier Anglais ne voulut pas accepter ce présent. Il continua à résider à Rome, où il tint un grand état de maison, et reçut, avec beaucoup de splendeur, ses compatriotes. On croit qu'il était alors chargé d'une mission diplomatique en Italie. Retourné dans sa patrie, il a été nommé membre de la chambre des communes par le comté de Nottingham. — Bentinck (Le colonel Frédéric) se trouvait en Catalogne en 1813, et s'y distingua dans plusieurs occasions, notamment le 15 août. — Un autre Bentinck, intenta un procès au baronet Abdy, en décembre 1815, l'accusant d'avoir séduit et enlevé son épouse, née Wellesley. Le jury réduisit les dommages de 30,000 liv. sterl. qui avaient été demandés, à 7000. D. et R.

BERA, ancien avocat, embrassa avec ardeur les principes de la révolution, et devint, sous le gouvernement impérial, membre de la Légion-d'honneur, et procureur-général impérial à Poitiers. Il perdit cette place après le retour du Roi en 1814, et fut, au mois de mai 1815, élu membre de la chambre des représentants, par le collége électoral du département de la Vienne, par le collége d'arrondissement de Montmorillon, et par celui de Civray, même département. On a de lui : I. *Choix de plaidoyers prononcés sur des questions d'état et des difficultés intéressantes élevées en interprétation du Code Napoléon et du Code de Procédure civile*, 1812, in-4°. II. *Propositions d'un électeur du département de la Vienne*, 1815, in-8°. A.

BÉRARD (S.), auditeur de première classe en service ordinaire près des ministres sous le gouvernement impérial, donna son adhésion à la déchéance de Buonaparte et au rétablissement des Bourbons, le 11 avril 1814. Le 29 juin de la même année, il fut nommé maître-des-requêtes; et, le 24 août, le Roi le continua dans les mêmes fonctions. En avril 1815, M. Bérard fut de nouveau nommé, par Buonaparte, auditeur au conseil-d'etat. D.

BÉRARD (J.-B.), juge au tribunal de Briançon, membre du jury d'instruction publique des Hautes-Alpes, et des sociétés d'agriculture de Paris, Grenoble, Carpentras, etc., est privé de la vue depuis l'âge de vingt-trois ans; ce qui ne l'a pas empêché de s'appliquer avec succès aux mathématiques. Il avait présenté à l'académie des sciences, le 22 juin 1785, un Mémoire sur une alidade à trois branches de son invention, instrument que M. Marès, officier de génie, inventa de son côté, fit exécuter et publia en l'an VI (1798), mais qu'avant eux M. Antoine, sous-ingénieur des états de Bourgogne, avait déja imaginé et décrit dans le *Journal économique* de mars 1760. M. Bérard a publié : I. *Mélanges physico-mathématiques*, ou Recueil de mémoires contenant la description de plusieurs machines et instruments nouveaux de physique, d'économie domestique, etc., publiés par ordre du ministre de l'intérieur, Paris, an IX (1801), in 8°., fig. Il est assez remarquable que ce curieux ouvrage, quoique fait par un aveugle, commence par la description d'un *photophore*, ou porte-lumière. II. *Statique des voûtes*, 1810, in-4°. III. *Opuscules mathématiques*, 1810, in-8°. IV. *Application du calcul différentiel à la discussion et à la construction des équations des lignes courbes et surfaces courbes du second degré*, 1819, in-4°. T.

BÉRAUD (MARCELLIN), membre de la Convention, y fut nommé en septembre 1792 par le département du Rhône, y vota la détention de Louis XVI, son bannissement à la paix, et se déclara en faveur du sursis. Devenu membre du conseil des anciens, il en sortit en mai 1797. — BÉRAUD (Paul-Emilien), membre du conseil des cinq-cents, y fut nommé en septembre 1795 par le département du Rhône, et, le 4 juillet 1797, défendit la ville de Lyon contre les inculpations du directoire, qui l'avait peinte comme un foyer de contre-révolution. Il provoqua la discussion des lois relatives au divorce, parla encore plusieurs fois en faveur de Lyon, et réclama pour cette ville un hôtel des monnaies. Il devint ensuite juge de la cour d'appel; et, lors de la réorganisation des tribunaux en 1811, il fut confirmé dans ses fonctions, comme conseiller en la cour impériale : dans le mois d'octobre 1815, il y fut également confirmé par le Roi. — M. BÉRAUD, proviseur du collége de Lyon, forcé de cesser ses fonctions sous le règne de l'usurpateur en avril 1815, fut réintégré par la commission royale d'instruction publique, en octobre de la même année. — BÉRAUD DE RESSINS fut commissaire du Roi dans le procès du général Drouot, en avril 1816. D.

BÉRAUDIÈRES (MM. DE LA), résidant autrefois à Mésle, sont quatre frères de ce nom, qui tous ont servi avec distinction parmi les royalistes vendéens. Après la pacification définitive, M. de la Béraudières l'aîné vint s'établir à Poitiers. Il y a épousé une demoiselle de Buron, et vit avec une fortune modique. Son père et ses trois frères habitent le département d'Indre-et-Loire, occupés du soin de recouvrer une aisance que la révolution leur a fait perdre. L'un d'eux (Philippe) a épousé Mlle. Rechignevoisin, cette amazone vendéenne, dont il est question dans les Mémoires de Mme. de Larochejaquelein sous le nom de *Rosette*. — Un autre (George) a

servi dans l'armée du marquis de Larochejaquelein en 1815, et il a été nommé, à la fin de la même année, colonel de la légion départementale du Nord. P.

BERBIGUIER, né à Caderousse dans le comtat Vénaissin, vers 1781, montra de bonne heure un goût prononcé pour la musique, et manifesta d'heureuses dispositions pour la composition. Au desir de connaître la capitale, et d'y étudier les grands maîtres, se joignit l'espoir d'être admis au conservatoire en qualité d'élève; avantages qu'il réalisa bientôt, mais contre le gré de sa famille, qui mit des obstacles à cette résolution. Il fit des progrès rapides dans l'étude de la flûte, dans la composition, et remporta plusieurs prix dans ces deux genres. Sorti du conservatoire, il fit successivement paraître, quatre *œuvres de sonates*; nos. 1 et 2 *grands solos*; trois *scènes variées avec divers accompagnements*; *Charmant ruisseau*, air varié; sept *œuvres de duos*; *trios pour trois flûtes*; 1er. et 2e. livre de *trios* pour deux flûtes, et *alto*; six *concertos à grand orchestre*. Toutes ces productions, composées spécialement pour la flûte, sont avantageusement connues en France et dans l'étranger. Le 17 mars 1815, M. Berbiguier s'enrôla, en qualité de garde-du-corps, dans la compagnie de Grammont, accompagna le Roi en Belgique; il fut du nombre des gardes-du-corps qui firent cette campagne à pied: il en soutint les fatigues avec courage; et pendant les loisirs de l'émigration il composa plusieurs ouvrages, dans le nombre desquels se trouve son sixième *concerto*, dont Mgr. le duc de Berri a daigné agréer la dédicace. Au retour du Roi, ayant été licencié des gardes-du-corps par défaut de taille, il a obtenu une lieutenance dans la légion de l'Ain, qui s'organisait à Bourg en Bresse. L.

BERCHOUX (Joseph), né à Saint-Symphorien de Lay, en 1765, fit ses études à Lyon, devint juge de paix à St.-Symphorien au commencement de la révolution, et fit paraître, vers ce temps, plusieurs morceaux de poésie satirique, que les journaux s'empressèrent de recueillir, notamment l'élégie commençant par ce vers:

Qui nous délivrera des Grecs et des Romains?

Cette jolie pièce était connue de tout le monde avant que M. Berchoux s'en fût déclaré l'auteur; et quelques personnes en avaient profité pour se l'attribuer. M. Berchoux fit paraître, en 1800, le poème de la *Gastronomie*, en quatre chants, qui eut en moins d'un an trois éditions. Ce ne fut qu'à la troisième, que ses amis vinrent à bout de vaincre sa modestie, et le décidèrent à y joindre son nom. Il avait concouru à la rédaction de la *Quotidienne*, en 1797, et ses articles dans ce journal parurent sous le nom d'un *habitant de Nacone*; il y concourut de nouveau en 1814 et en 1815, et ses articles parurent sous le nom de M. *Muzard*. Il a aussi donné plusieurs articles à la *Gazette de France*. Aucun des ouvrages qu'il a publiés après la *Gastronomie* n'a obtenu autant de succès. Le poème de la *Danse* fut amèrement critiqué, quoiqu'il soit remarquable par des détails et surtout par un ton de plaisanterie très original. Les événements politiques de 1815 permirent à peine au public de s'occuper de son poème de *Voltaire*; et cet ouvrage est resté dans l'oubli. Voici le détail de ses productions: I. *La gastronomie*, 4e. édition, 1805. Ce poème a été traduit en vers anglais avec succès, sous le titre de *Gastronomy or the bon-vivant's guide*, Londres, 1810, in-4o. II. *Le philosophe de Charenton*, 1804, in-18. On trouve dans ce roman critique toute la finesse d'esprit et toute la gaîté de l'auteur; mais son mérite n'a pas été généralement apprécié. III. *La danse*, ou *la guerre des dieux de l'opéra*, poème en six chants, 1808, in-18. IV. *Voltaire*, ou *le triomphe de la philosophie moderne*, poème en huit chants, 1814, in-8o. D.

BERCKEIM (Le baron), lieutenant-général, né en Alsace vers 1770, entra au service dès l'enfance, et devint, dans le cours de la révolution, colonel du 1er. régiment de cuirassiers, qu'il commanda pendant plusieurs années avec distinction. Nommé officier de la Légion-d'honneur en juillet 1807, il fut élevé au grade de général de brigade, et enfin à celui de général de division le 3 septembre 1813. Chargé, à la fin de la même année, de faire insurger les habitants de l'Alsace contre les armées alliées, il y mit un grand zèle, sans obtenir beaucoup de succès. Il se soumit au gouvernement royal en 1814; et S. M. lui accorda la croix de Saint-Louis, le 1er. novembre de la même année. A.

BÉRENGER (Laurent-Pierre), né à Riez, en Provence, le 28 novembre 1749, membre des académies de Lyon, Marseille, Rouen, était professeur de rhétorique au collége d'Orléans, avant la révolution. Ayant publié, à cette époque, une pièce satirique intitulée : *Les boulevards de province*, il vit s'élever contre lui de très vives réclamations, que la publication d'une fable et du conte de *la Poule* (Voy. les *Mémoires de Bachaumont*) ne fit qu'augmenter. Les personnes qui s'y croyaient désignées obtinrent un arrêt du conseil, qui supprima le *Journal politique*, où ces pièces étaient insérées. M. Berenger céda à l'orage, et accepta une pension de professeur émérite, qui lui fut accordée pour prix de sa démission. En 1789, il présenta un don civique à l'assemblée nationale, et abdiqua la place de censeur royal. Il fut long-temps, sous le gouvernement impérial, un des chefs de l'instruction publique à Lyon; et il s'y trouvait encore en 1816 comme inspecteur de l'académie. Peu d'auteurs ont publié un aussi grand nombre de productions. Voici la liste de ces écrits: I. *Le nouveau règne*, 1774, in-8°. II. *Le tribut de l'amitié*, ou *Epître à feu M. de la Serre*, 1778. III. *L'hiver, épître à mes livres*, 1781, in-8°., IV. *Portefeuille d'un troubadour*, Marseille, 1782, in-8°. V. *Eloge de Reyrac*, 1783, in-8°. VI. *Poésies*, Paris, Cazin, 1785, 2 vol. in-18. VII. *Les soirées provençales*, 1786, 3 vol. in-12. VIII. *Recueil amusant de Voyages, en vers et en prose*, 9 vol. petit in-12. (Voy. la *Biogr. univ.*, article Couret.) IX. *Le peuple instruit par ses propres vertus*, 1787, 2 vol. in-12.; 1805, 3 vol. in-12. X. *École historique et morale du soldat et de l'officier*, 1788, 3 vol. in-12. XI. *Le Mentor vertueux, moraliste et bienfaisant*, 1788, in-12. XII. *Esprit de Mably, relativement à la morale et à la politique*, 1789, 1 vol. in-8°. XIII. *Esprit de Condillac*, 1789, in-8°. XIV. *Nouvelles pièces intéressantes, servant de supplément à tout ce qu'on a publié sur les états-généraux et sur l'éducation des princes destinés à régner*, 1790, 2 vol. in-8°. XV. *D'Anacharsis*, ou *Lettre d'un troubadour sur cet ouvrage*, 1789, in-8°. XVI. *La morale en action*, 1785, in-12 (*Voy.* dans la *Biogr. univ.* l'article Guibaud); souvent réimprimé. XVII. *La morale en exemples*, 1801, 3 vol. in-12. XVIII. *Fablier de la jeunesse et de l'âge mûr*, 1801, 2 vol. in-12. XIX. *Nouveau magasin des petits enfants*, 1802, 2 vol. in-12. XX. *Fablier en vers, à l'usage de l'enfance et de la jeunesse*, 1802, in-12. XXI. *Recueil de prières contenant toutes celles qui se trouvent dans la Bible, pour faire suite au Psautier de La Harpe*, 1803, in-12. XXII. *A l'abbé Delille, pour l'engager à rentrer en France*, épître en vers, 1802, in-4°. XXIII. *L'arrivée de Buonaparte à Lyon*, cantatille, in-4°. XXIV. *Aux Anglais, vaticination*, stances; 1811, in-8°. XXV. *La terreur et les terroristes*, 1814, in-8°. Il a publié en outre un grand nombre de poésies, dans les almanachs et dans les journaux. In.

BÉRENGER (Le comte Jean) fut d'abord pharmacien et ensuite médecin à l'hôpital militaire de Grenoble. En l'an v (1797), le département de l'Isère le députa au conseil des cinq-cents, où il combattit, comme insuffisant, un projet de Duplautier (de l'Ain) sur la police des sociétés populaires. Le 27 juillet suivant, il dénonça l'*Ami des lois*, rédigé par Poultier et Sibuet, assurant que ce journal provoquait ouvertement l'assassinat des membres du corps législatif; et vingt jours avant la journée du 18 fructidor (4 septembre 1797), il fit adopter l'ordre du jour sur la proposition d'un message au directoire, pour lui signaler un complot ayant pour objet l'assassinat de deux cent huit membres du corps législatif : « non, dit-il, » que je doute que les projets les plus » odieux n'existent contre la représenta- » tion nationale; mais parce que les faits » allégués sont dénués de preuves. » Peu de jours après, il combattit une motion tendant à donner quelque consistance à ce qu'on appelait alors la *théophilantropie*. Dans le courant de 1798, il se déclara pour le rétablissement des impôts indirects. L'année suivante, il combattit la proposition de déclarer la patrie en danger, et défendit les ex-directeurs Rewbell et Laréveillère. Le 11 juin 1798, il fit rejeter, comme inconstitutionnelle, la proposition du remplacement du tribunal de cassation par le corps législatif. « Je ne pense pas, dit-il, que le corps » législatif puisse s'arroger un droit qu'il » a refusé au directoire; ce serait un pre- » mier pas vers l'envahissement des pou-

» voirs. » M. Bérenger contribua, avec beaucoup d'ardeur, à la révolution du 18 brum. an VIII (9 nov. 1799), et fut membre des commissions législatives, d'où il passa au tribunat. Peu de temps après, il y attaqua une opinion de Benjamin Constant, tendant à faire regarder ce corps comme devant naturellement former une opposition contre le gouvernement : il appuya ensuite le projet de la levée des conscrits, en invitant tous les bons citoyens à se réunir au gouvernement. Il fut élu président le 22 mai 1800, combattit, peu de temps après, comme inconstitutionnel et désastreux, un projet sur les contributions. En janvier 1801, il parla sur le même objet; et quelque temps après, il fit sur les dépenses de l'an x (1801), un rapport où il établit que nous n'avions point de système de finances; que nos lois étaient en contradiction avec l'intérêt public, et que les recettes étaient insuffisantes. Il fut appelé, à la fin de septembre de la même année, au conseil-d'état, pour la section des finances, et, en mars 1802, nommé membre du conseil de l'administration de la guerre, puis commandant de la Légion-d'honneur, commandant de l'ordre de la Réunion, conseiller-d'état à vie, et enfin directeur-général de la caisse d'amortissement. Le 18 septembre 1807, il parut à la tribune du corps législatif, comme orateur du gouvernement, pour y développer les dispositions du sénatus-consulte qui supprimait le tribunat, et léguait ses attributions à trois commissions du corps législatif. Le 13 mai 1814, M. Bérenger fut nommé directeur-général des impositions indirectes : il prêta serment de fidélité au Roi le 3 août, et fut placé au comité des finances. Le 1er. octobre, il développa, à la tribune de la chambre des députés, les motifs du projet de loi pour le monopole du tabac, et en sollicita l'adoption. Dès que Buonaparte se fut ressaisi du pouvoir, en mars 1815, il remplaça M. Bérenger dans l'administration des impôts indirects par le comte Jaubert. Celui-ci fut obligé de lui remettre sa place, après le retour du Roi, dans le mois de juillet; mais M. Bérenger ne la conserva que jusqu'au mois d'octobre de la même année, et eut alors pour successeur M. de Barante. Le comte Bérenger a été nommé conseiller-d'état en service ordinaire, section des finances, par ordonnance du Roi du 24 août 1815. Dans la séance de la chambre des députés, du 8 novembre suivant, on lut une pétition des employés de la manufacture des tabacs de Bordeaux, dans laquelle le comte Bérenger était accusé d'avoir attenté au droit de propriété, et remplacé les fidèles serviteurs du Roi, dans la manufacture des tabacs de cette ville, par des hommes dévoués à Buonaparte. Cette pétition fut renvoyée et recommandée au ministre des finances; mais, dans la séance du lendemain, la chambre fit rayer de son procès-verbal le mot *recommandée*. — BÉRENGER, auditeur, sous-préfet de Saint-Lô (Manche) sous le gouvernement impérial, fut nommé sous-préfet de Boussac, le 22 août 1814. B. M.

BÉRENGER, avocat-général à la cour de Grenoble, fut, en mai 1815, élu député de l'arrondissement de Valence (Drôme) à la chambre des représentants. Dans la séance du 9 juin, il lut une pétition d'un sieur Jouse, receveur de l'enregistrement à Sceillau, injustement privé de sa liberté par le commissaire de Buonaparte dans la 7e. division militaire, et s'éleva avec force contre cet acte arbitraire, dont il obtint la réparation. Le lendemain, il fit une semblable motion, à propos d'une réclamation de ce genre, présentée par Félix Desportes. A la séance du 23 juin, il demanda que le gouvernement provisoire fût déclaré responsable collectivement; et il fit précéder cette proposition de ces considérations sur l'abdication de Buonaparte: « Un grand sacrifice a été consommé » hier, dit-il; il l'a été par le plus grand » des héros, avec une magnanimité di» gne de lui et de la nation qui en est » l'objet: car c'est pour les intérêts, le » salut de la France, que l'empereur a » montré cette abnégation de lui-même, » le plus beau trait de nos siècles mo» dernes, et qui fera bénir son nom dans » la postérité, avec ceux des Titus et des » Marc-Aurèle. » Cette proposition ayant donné lieu à des explications assez vives sur la question de savoir si les actes du gouvernement seraient rendus au nom de Napoléon II, M. Bérenger répondit que ce n'était pas par des acclamations d'enthousiasme que cette question devait être décidée; que par cela même qu'il reconnaissait Napoléon II pour empereur, il ne pouvait attribuer à la commission exécutive la haute prérogative de l'inviola-

bilité. « C'est, ajouta-t-il, parce que » la commission se trouve placée à coté » de cette *grande figure de Napoléon » II*, que j'ai dû vous demander la res- » ponsabilité des membres qui compo- » sent le gouvernement provisoire. Qu'a- » riverait-il si l'un d'eux, infidèle à ses » devoirs, venait à perdre votre con- » fiance? » La chambre, après une lon- gue discussion, passa à l'ordre du jour. Le 26, lors de la discussion du projet de loi relatif à des mesures de sûreté générale, M. Bérenger reconnut la nécessité du projet en lui-même; mais dans la vue d'y établir une garantie contre l'arbitraire, il demanda que tout acte de mise en surveillance ou en arrestation énonçât les motifs de cette mesure, et que les réclamations fussent adressées, non à deux commissions qui agiraient séparément dans chacune des chambres, mais à une commission de onze membres, dont sept seraient pris dans la chambre des pairs et quatre dans celle des représentants; enfin que le pouvoir discrétionnaire cessât avant l'expiration du délai de trois mois, si les circonstances devenaient plus favorables. Cette proposisition n'eut pas de suite. A la séance du 30 juin, il s'opposa à l'adresse au peuple français, proposée par Manuel des Basses-Alpes, qui semblait exclure du trône le fils de Buonaparte. « Vous avez déclaré, dit-il, » que les constitutions de l'empire sub-is- » taient, que Napoléon II avait succédé » à son père; vos commissaires ont ré- » pété ce langage à l'armée, et l'on vous » propose de tenir au peuple un langage » tout différent! Disons franchement aux » Anglais: Nous ne voulons pas du roi » et de la famille que vous ramenez à la » suite de vos armées; nous voulons Na- » poléon II. Proposons à ces fiers étran- » gers deux bases de négociations, sans » lesquelles aucun traité ne sera conclu. » Première base: Proscription des Bour- » bons. Seconde base: La couronne sur » la tête de Napoléon II. » Il conclut au renvoi de l'adresse à une commission nouvelle. Ce discours excita le plus violent orage dans l'assemblée. A la séance du 7, à propos de l'article 37 du projet d'acte constitutionnel, portant que le chancelier appose le sceau de l'État sur les lois et actes du gouvernement, et est chargé de leur promulgation, M. Bérenger se prononça pour la conservation du mot *chancelier*. « Le chancelier, dit-il, n'est pas » un ministre; il contre-signe les actes et » appose le sceau; c'est une garantie de » plus contre l'arbitraire: cela est telle- » ment vrai que, dans l'ancien régime, » le chancelier était *inamovible*. En cas » de disgrace, on lui ôtait les sceaux; mais » il conservait les honneurs de sa charge, » et cette prérogative le mettait à l'abri » d'une influence dangereuse. » Le même jour, il combattit l'hérédité et l'illimitation du nombre des pairs, fondé sur ce qu'il fallait proscrire toute distinction nobiliaire. (*Voy.* BARÈRE.) Y.

BERESFORD (JEAN), fils naturel de l'ancien, et par conséquent frère du marquis actuel de Waterford, fut d'abord élevé pour le barreau, et y parut avec succès pendant quelques années; mais il abandonna cette carrière difficile et laborieuse, pour se lancer dans la politique, plus capable d'amener des résultats brillants et inespérés. M. Beresford est en effet parvenu à des places très élevées, et il a acquis dans les affaires publiques une grande influence. On assure que, par cette influence, il a obtenu, tant pour lui que pour sa famille et ses amis, environ quarante-mille livres sterlings de revenu annuel, en gratifications, pensions, etc., etc. Depuis long-temps, M. Beresford est à la tête de l'administration du revenu de l'Irlande; et il a montré des connaissances profondes dans le commerce général de ce pays. C'est un homme éclairé et laborieux: il a obtenu du parlement une somme d'un demi-million sterling, pour construire, sous le nom d'hôtel des douanes, un magnifique palais, dont lui-même occupe une partie. M. Beresford a joui de la confiance de plusieurs vice-rois d'Irlande, qui, à l'exception d'un seul, ont tous gouverné d'après ses conseils, et n'ont pas laissé ses services sans récompense. L'influence d'un homme qui se trouve placé dans une semblable position, est nécessairement très grande: aussi M. Beresford s'est-il insinué dans toutes les branches de l'administration de l'Irlande; et il a donné à sa famille une telle prépondérance, qu'elle dicte en quelque sorte des lois à ceux qui ont le commandement en chef. Lord Fitz-William, seul, voulut gouverner sans l'influence des Beresfords, et il fut bientôt écarté du timon des affaires. Le cabinet britannique ne prend aucune mesure relative à l'Irlande, sans avoir d'abord consulté M. Beresford; et il n'en

adopte guère qu'elles n'aient obtenu son approbation. Les propositions commerciales, faites par M. Ord, en 1785, forment une exception: aussi ont-elles échoué dans leur exécution, comme M. Beresford l'avait prédit; tandis qu'au contraire, la grande mesure de l'union de l'Irlande et de la Grande-Bretagne, et la fusion des deux parlements, que M. Beresford avait préparée, et dont il desirait le succès, ont été opérées, malgré toutes les résistances. M. Beresford parle rarement dans le parlement, même pour défendre les propositions qui ont été mises en avant d'après ses conseils. Il ne prend jamais la parole que sur les affaires qui concernent le revenu: cependant il a été souvent obligé de repousser des imputations de corruption et d'illégalité dans sa conduite publique; mais il ne se distingue pas par l'éloquence. — Benjamin et Jacques BERESFORD sont des ecclésiastiques, auteurs de plusieurs ouvrages. R.

BERESFORD (Le baron Sir WILLIAM), général anglais, d'une autre famille que le précédent, fut long-temps employé au service du Portugal, pendant la guerre que cette puissance soutint contre la France. Ce fut lui qui parvint à organiser toutes les milices de ce pays, et qui prépara ainsi la résistance que le Portugal a su faire aux attaques de Buonaparte. Devenu généralissime des troupes de ce royaume, lorsque le gouvernement anglais eut envoyé des secours d'hommes et d'argent aux Portugais, sir William Beresford obtint des succès presque égaux à ceux de Wellington en Espagne. Sa campagne de 1810 lui a surtout fait le plus grand honneur; et la bataille d'Albuferra, qu'il gagna seul, la même année, contre le maréchal Soult, mit le comble à sa gloire militaire; enfin Beresford est, après Wellington, le général anglais qui s'est le plus distingué dans la péninsule. Devenu, pendant les campagnes de 1812 et 1813, commandant en second sous les ordres du duc de Wellington, il est peu de succès obtenus par celui-ci, auxquels Beresford n'ait contribué. Il commandait la droite et le centre, à la bataille qui eut lieu le 10 novembre 1813. Quand Wellington, dans les premiers jours de 1814, pénétra sur le territoire français à la suite du maréchal Soult, le général Beresford commanda le corps le plus nombreux de l'armée alliée. Arrivé devant Baïonne, sur les bords de l'Adour, le duc de Wellington, qui voulait, en livrant une bataille, forcer le maréchal Soult à quitter les lignes retranchées qu'il occupait sur les hauteurs d'Orthès, confia, le 27 février, le commandement des colonnes du centre au général Beresford. L'habileté des manœuvres de celui-ci contribua puissamment au gain de la bataille d'Orthès. Soult, étant obligé de se retirer encore devant l'armée des alliés, Beresford fut envoyé à sa poursuite, ayant sous ses ordres la brigade du colonel Vivian et la division légère. Après avoir passé, sans résistance, le haut Adour, il occupa Mont-de-Marsan, et s'empara d'un immense magasin de vivres. Les royalistes de Bordeaux, ayant alors envoyé à Mgr. le duc d'Angoulême, qui venait de débarquer sur le continent, le marquis Louis de la Rochejaquelein, pour le prier de faire arriver dans leur ville une division anglaise, le duc de Wellington autorisa le général Beresford à suivre les conseils du marquis. Parti de Mont-de-Marsan avec quinze mille hommes, le général Beresford fit une marche rapide, et se présenta, le 13 mars, aux portes de Bordeaux. Il y fut reçu par les chefs royalistes, ayant à leur tête M. Lynch, maire de la ville, qui lui en présenta les clefs au nom du Roi Louis XVIII. S. A. R. le duc d'Angoulême y entra le même jour; et l'enthousiasme des Bordelais fut porté au dernier point d'exaltation. Cette expédition partielle étant terminée, le général Beresford se hâta de rejoindre, avec sa division, l'armée du duc de Wellington, qui venait de s'arrêter sous les murs de Toulouse, et paraissait décidée à livrer bataille. En effet, le 10 avril au matin, les troupes anglaises attaquèrent le maréchal Soult, retranché dans la ville et dans les environs. Le général Beresford, chargé d'attaquer la division française commandée par le général Villatte, la força de se retirer avec perte, passa l'Ers, et vint, avec la division espagnole de don Manuel Freyre, attaquer les retranchements du maréchal Soult. Repoussé d'abord, il se replia, revint ensuite avec des renforts, et, malgré la valeur française, il parvint à emporter les hauteurs. Cette brillante attaque décida le gain de la bataille de Toulouse; et le général Beresford en fut récompensé par le titre de baron, que lui

accorda son gouvernement, le 6 mai suivant. Il se rendit, bientot après, au Brésil, par ordre de sa cour; et, à son retour en Angleterre, dans le mois de juillet 1815, il eut plusieurs audiences du prince-régent. On apprit ensuite que le gouvernement portugais l'avait maintenu dans la place de généralissime de ses armées. A peine se fut-il rendu à Lisbonne pour y exercer ces importantes fonctions, que de nouveaux incidents diplomatiques l'obligèrent à se rembarquer pour Rio-Janeiro (septembre 1815). In.

BERETTA (Ignace), répétiteur de droit naturel, public et d'économie politique dans l'université de Pavie, professant en outre la logique, la morale, l'histoire et les principes généraux des beaux-arts dans les écoles spéciales de la même ville, a publié, en 1812, à Milan, un volume intitulé : *Saggio sulla vicendevola dipendenza del perfezionamento morale ed economico della società, e sulla vicendevola dipendenza del perfezionamento intellettuale e morale.* Beretta a combattu, dans cet ouvrage, avec assez de succès, les principes politiques de J.-J. Rousseau, Diderot, Helvétius, Filangieri, Verri, Stewart et Lauderdale. N.

BERGASSE (Nicolas), avocat de Lyon, né en 1750, s'était fait connaître, avant la révolution, dans un procès soutenu contre Beaumarchais, en faveur de Kornmann. En 1789, il fut député du tiers-état de Lyon aux états-généraux, et publia, à cette époque, une brochure qui fit beaucoup de bruit, sous le titre de *Cahier du tiers-état à l'assemblée des états-généraux*. Dans la séance du 15 juin, il parla en faveur de la réunion des trois ordres. M. Bergasse se fit remarquer à l'assemblée nationale par ses talents et par sa modération: ne voulant appartenir à aucun parti, il siégeait au fond de la salle, évitant de se mêler soit au côté droit, soit au côté gauche; il semblait cependant pencher davantage vers le premier. Nommé membre du comité de constitution, il fit un rapport sur les travaux de ce comité; et ce fut la seule opération de quelque importance à laquelle il prit part. Il quitta l'assemblée au mois d'octobre, et écrivit, au mois de février suivant, pour motiver son refus de se soumettre à une constitution avant qu'elle fût faite. Il publia ensuite une brochure contre les assignats, et fit paraître, en 1791, ses réflexions sur la constitution présentée par les comités. Cet ouvrage était de nature à produire une grande impression sur les mécontents. Il serait difficile d'expliquer comment, arrivé parmi les législateurs de la France, avec une brillante réputation, M. Bergasse n'y joua pas un rôle important. Seulement on sait qu'après sa retraite de cette assemblée, il se rapprocha de plus en plus du parti du Roi, et qu'il fit soumettre à ce prince des plans qui furent très bien accueillis, mais que la rapidité avec laquelle les événements se succédaient ne permit pas de mettre à exécution. Parmi ses opinions à l'assemblée constituante, on peut encore remarquer un rapport sur l'organisation des tribunaux. En 1793, il fut dénoncé pour sa protestation contre les assignats, incarcéré comme suspect, et amené de Tarbes où il s'était réfugié, à la conciergerie de Paris, d'où il devait être traduit au tribunal révolutionnaire. Déjà il avait préparé une défense pleine de chaleur et d'énergie, lorsque le 9 thermidor an II (27 juillet 1794) vint le sauver de l'échafaud, auquel son éloquence n'aurait pu le soustraire. Il vécut ensuite long-temps dans la retraite, où il a composé, sur la morale religieuse, un ouvrage dont les journaux ont déjà publié des fragments qui en font vivement desirer la publication. M. Bergasse se trouvait à Paris en 1815, lors du dernier voyage de l'empereur Alexandre dans cette capitale. Ce prince l'admit plusieurs fois dans son intimité, et parut extrêmement satisfait des utiles avis qu'il reçut d'un vieillard aussi vertueux qu'éclairé. Il poussa même la déférence jusqu'à aller visiter M. Bergasse dans son modeste asile, et il lui proposa sans succès, à plusieurs reprises, de venir habiter ses états. Les écrits de M. Bergasse sont : I. *Discours prononcé à l'hôtel-de-ville de Lyon sur cette question : Quelles sont les causes générales des progrès de l'industrie et du commerce, et quelle a été leur influence sur l'esprit et les mœurs des nations?* 1774, in-8°. II. *Théorie du monde et des êtres animés, suivant les principes de Mesmer*, Paris, 1784, in-fol., gravé; ouvrage tiré à cent exemplaires; réimprimé sous le titre de *Considérations sur le magnétisme animal*, etc., la Haye, 1784, in-8°. III. Différents

Mémoires, et entre autres dans son affaire avec Beaumarchais. (*Voy.* la *Biograph. univers.*, à l'art. Beaumarchais.) IV. *Lettre sur les états-généraux*, 1789, in-8°. V. *Discours sur la manière dont il convient de limiter le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif dans une monarchie*, 1789, in-8°. VI. *Discours sur les crimes et les tribunaux de haute-trahison*, 1789, in-8°. VII. *De la liberté du commerce*, 1789, in 8°. VIII. *Recherches sur le commerce, les banques et les finances*, 1789, in-8°. IX. *Protestation contre les assignats-monnaies*, 1789, in-8°. X. *Lettre à ses commettants, au sujet de sa protestation*, 1790, in-8°. XI. *Lettre relative au serment de la constitution*, 1790, in-8°. XII. *Lettre à M. Dinocheau, auteur du Courier de Madon*, 1790, in-8°. XIII. *Réflexions sur le projet de constitution*, 1791, in-8°. XIV. *Réplique à M. de Montesquiou*, 1791, in-8°. XV. *Réponse au Mémoire de M. de Montesquiou sur les assignats*, 1791, in-8°. XVI. *Fragment sur l'influence de la volonté et sur l'intelligence, etc.*, 1807, in-8°.; réimp. avec les *Œuvres choisies de Lemaître*, 1807, in-4°. XVII. *Observations préliminaires dans l'affaire de M. Lemercier*, 1808, in-4°. XVIII. *Réflexions sur l'acte constitutionnel du sénat*, 1814, in-8°. D.

BERGASSE-LAZIROULE (George), ancien officier d'artillerie, député du tiers-état de Pamiers aux états-généraux en 1789, s'y montra l'un des plus ardents amis de la révolution, et se fit dès lors connaître sous le nom de *Bergasse l'enragé*. En 1790 il combattit, comme anti-patriotique, l'émission des assignats, et attaqua le compte des finances présenté par M. de Montesquiou. Il passa ensuite près les tribunaux de l'Ariége, en qualité de substitut du commissaire du directoire; puis il fut nommé, en l'an vi (1798), député au conseil des cinq-cents. Le 7 juillet, il applaudit à la résolution qui ordonnait la célébration du 9 thermidor an II (27 juillet 1794), et fit arrêter que le président, dans son discours, rappellerait les victoires remportées le 13 vendémiaire an IV (5 octobre 1795), et le 18 fructidor an V (4 septembre 1797) : il fut ensuite élu secrétaire. On le vit tour à tour combattre et appuyer le projet de l'impôt sur le sel. Il fit un rapport sur l'inconstitutionnalité de l'élection de Treilhard au directoire exécutif, et la fit annuller. En août 1799, il demanda, par des considérations d'ordre public, et comme conforme à la constitution, le maintien d'un article qui restreignait la déportation aux seuls prêtres perturbateurs et non assermentés. Le 18 fructidor an VII (1799), il fit un long discours pour célébrer l'anniversaire du triomphe du directoire. « Si les républicains eussent été vaincus, dit-il, ils auraient été les premières victimes. Il n'y avait plus de garantie, de ressource pour eux que dans leur désespoir, et leur réunion aux armées. Un seul moyen de salut existait entre les mains de l'autorité, avant le 18 fructidor ; il n'y avait que la force à opposer à l'oppression : elle le fut, et la république fut sauvée. » Bergasse-Laziroule fut exclu du corps législatif, après le 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), et rentra dans l'obscurité d'où il n'est plus sorti. B. M.

BERGE (François), colonel d'artillerie, né à Collioure le 11 mai 1779, entra au service, comme élève d'artillerie, en 1797, fit les campagnes d'Égypte, de Prusse, de Pologne et d'Espagne : il se fit principalement remarquer, le 15 juin 1811, au combat de Santa-Marta de Villalba, en Espagne, et fut cité dans le rapport officiel. Devenu maréchal-de-camp et commandant de la Légion-d'honneur, il fut nommé chevalier de Saint-Louis, le 21 août 1814 ; et, dans le mois d'octobre, il fut membre de la commission chargée de déterminer le classement des places de guerre du royaume, et de diriger les travaux d'armement et d'amélioration qu'exigeait leur situation. Au mois d'avril 1815, le général Berge faisait partie de l'état-major de S. A. R. le duc d'Angoulême, dans le Midi ; et il servit sous ce prince avec beaucoup de zèle. — Berge (Claude-Denis), notaire à Paris, a publié l'*Histoire du Notariat, suivie de considérations générales sur l'état actuel de cette institution*, 1 vol. in-12, Paris, 1816. D.

BERGERAS (Pierre), né à Salliez dans le Béarn en 1738, fut avocat au parlement de Paris, et exerça cette profession jusqu'en 1789. Il se retira à Salliez en 1790, fut procureur-général-syndic des Basses-Pyrénées, et, en 1792, membre de l'assemblée législative. Il ne parut qu'une seule fois à la tribune, pour combattre le projet de Brissot sur

les colonies. Pendant les années 1794, 1795-1797, il remplit les fonctions de président du tribunal civil du département. Nommé de nouveau membre du conseil des anciens, il eut le bonheur, par une opinion forte et hardie, prononcée dans la séance du 8 fructidor an VII, de contribuer au rejet de la résolution relative aux émigrés naufragés à Calais. Après la journée du 18 brumaire an VIII, jusqu'à l'an XIII, il siégea au corps législatif. En 1814, M. Bergeras fut choisi par lord Wellington, et nommé maire de Salliez : il publia, le 24 avril même année, une proclamation énergique en faveur des Bourbons. A.

BERGIER (ANTOINE), avocat et procureur avant la révolution, fut nommé membre du conseil des cinq-cents, en septembre 1795, par le département du Puy-de-Dôme. Le 15 décembre 1796, il fit un rapport sur les assignats; et, quelque temps après, il en présenta un autre pour la cessation du régime militaire dans la Belgique, et l'établissement de l'ordre constitutionnel. Il fut un des membres du conseil les plus opposés au maintien de la loi du 3 brumaire, et démontra l'injustice de confondre les parents d'émigrés avec les *massacreurs* de septembre et les disciples de Marat et Babeuf. Il passa au corps législatif, après le 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799, et y appuya, en l'an XI (1803), le sénatus-consulte qui prolongeait de dix années la durée du consulat de Buonaparte. On a de M. Bergier : I. *Instruction facile sur l'exercice de la faculté de disposer à titre gratuit, rétablie et réglée par la loi du 4 germinal an VIII*, 1800, in-12. II. *Manuel général des magistrats, officiers et agents de la police judiciaire*, 1801, 2 vol., in-8°. III. *Manuel spécial des officiers auxiliaires de la police de sûreté et des tribunaux de police simple*, 1801, in-8°. IV. *Traité manuel du dernier état des justices de paix*, 1802, in-8°. V. *Mémoire sur l'urgente nécessité de revoir, d'amender et de perfectionner les nouveaux codes*, 1815, in-8°. Il a donné des notes et additions aux *OEuvres de Ricard*, édition de 1783. OT.

BERGOGNIÉ (ALEXANDRE-MARTIN-RENÉ), né à Agen le 11 novembre 1784, fut nommé auditeur au conseil-d'état le 24 décembre 1809. On le chargea, en 1810, de l'inspection des hôpitaux militaires. Il a été, en 1811, et pendant les premiers mois de 1812, membre de la commission de révision des actes de l'administration militaire, en Catalogne. En août 1812, il fut envoyé au quartier-général de la grande-armée ; et il rentra en France, en février 1813, après avoir fait la campagne de Russie. Il obtint, dans le mois de mars suivant, la préfecture du Jura. En mai 1814, M. de Champagne, commissaire du Roi dans la sixième division militaire, le fit remplacer, provisoirement, dans l'exercice de ses fonctions. Il fut destitué définitivement dans le mois d'octobre suivant. Nommé préfet de la Haute-Loire, pendant l'interrègne, M. Bergognié est aujourd'hui sans emploi. A.

BERGON (Le comte) fut nommé conseiller-d'état, le 10 mars 1806, section des finances, et directeur-général des eaux-et-forêts, le 4 avril suivant. Le 10 janvier 1812, il fut élu président du collége électoral de l'Aveiron. Le 17 avril 1814, il vint haranguer MONSIEUR, comte d'Artois, au nom du conseil-d'état, et lui dit : « Enfin les fils de St.-Louis et de Henri » IV nous sont rendus ! Nos cœurs sont » au Roi et à son auguste famille, et nos » pensées, notre zèle, notre dévouement » lui appartiennent..... Nos desirs, Mon» seigneur, sont d'être utiles au souve» rain et à la patrie ; de voir se cicatriser » les plaies de la France, devenue enfin » la patrie commune du Chef de l'état et » des sujets, et de contempler notre Mo» narque heureux par le bonheur de son » peuple... » Le 26 juin 1814, le Roi nomma M. Bergon conseiller-d'état. Buonaparte le remplaça, le 25 mars 1815, dans la direction des eaux-et-forêts, par le comte de Goéheneuc, père de la duchesse de Montebello. Réintégré dans ses fonctions lors du retour du Roi, il fut porté sur la liste du conseil-d'état, lors de l'organisation du 24 août 1815. M. Bergon est le beau-père du général Dupont, ministre de la guerre en 1814 ; et, par ce motif, il fut long-temps dans la disgrace de Buonaparte. D.

BERINGTON (JOSEPH), prêtre catholique anglais, né dans le Shropshire, vint, à l'âge de onze ans, étudier à St.-Omer, fut reçu prêtre catholique, et retourna, au bout de vingt ans d'absence, exercer dans son pays les fonctions de la prêtrise : il a exprimé avec beaucoup de liberté des opinions qui ont été considérées par ses supérieurs comme peu orthodoxes. Il était en 1814 curé de Buc-

kland près d'Oxford. Il a publié un assez grand nombre d'ouvrages théologiques et historiques estimés; les principaux sont: I. *Histoire du règne de Henri II et de Richard et Jean ses fils*, 1790, in-4°. II. *Vies d'Abailard et d'Héloïse*, 1784, in-4°.: 3e. édition, 1787. III. *Histoire littéraire du moyen âge*, 1814, in-4°., de 743 pages. L'auteur pense que le christianisme a été une des causes de la corruption et de la décadence de la littérature. Il a réimprimé son ouvrage, augmenté de deux Appendix, à la fin de 1815. M. Boulard a publié la traduction des deux premiers livres, sous le titre d'*Histoire littéraire des huit premiers siècles de l'ère chrétienne*, 1814, in-8°., et celle d'une autre partie en 1816, en promettant de la continuer. R.

BÉRINI, graveur en pierres dures, dans le genre des antiques, résidant à Milan, s'est rendu, par son talent, le rival ou plutôt le digne successeur du fameux Pickler de Rome, dont il est l'élève, comme le compatriote. De même que la plupart des artistes, il embrassa avec ardeur la cause de la révolution française, lorsqu'elle s'étendit jusqu'à sa patrie, et il vint ensuite se réfugier à Milan. Buonaparte ayant changé la république italienne en royaume d'Italie, lorsqu'il se prépara à venir s'y faire couronner, Bérini devint plus suspect que beaucoup d'autres républicains. Une belle pierre dure que le comte Caprara lui avait donnée à tailler, pour y graver un portrait du nouveau roi, à qui ce comte voulait en faire don, offrit par hasard, dans les résultats du travail, une tache de sang à la partie du cou. On en fit un crime au graveur républicain; et il fut enfermé pendant tout le temps que durèrent les cérémonies et les fêtes du couronnement. N.

BERKELEY (Marie), comtesse douairière, est une des filles de Guillaume Cole, boucher à Wootton, près de Glocester, qui mourut en 1783, dans un tel état de misère que ses enfants furent obligés de se mettre en service. La jeune Marie avait attiré l'attention du dernier comte de Berkeley, dont le château était dans le voisinage de Woottun. On prétend qu'il épousa Marie Cole, en 1785: leur premier enfant naquit en 1786, et fut toujours considéré et traité comme l'héritier apparent du titre et du rang de son père; un second mariage eut lieu à Lambeth, en 1796: mais, pendant plus d'une année après cette époque, lady Berkeley porta cependant toujours le nom de miss Tudor, qu'elle avait pris dès le commencement de sa liaison avec lord Berkeley; et ce ne fut qu'en 1797 qu'elle fut reconnue comme sa femme. Le comte mourut en 1810, et laissa plusieurs enfants. Son fils aîné ayant alors réclamé les honneurs, le rang et le titre de son père, le parlement se saisit de cette affaire. Il n'admit point la validité du mariage contracté en 1785; et le premier-né du second mariage fut déclaré légitime héritier du titre paternel. Après cette décision de la chambre des pairs, la comtesse douairière de Berkeley, pour venger sa réputation, et prouver la légitimité de son premier-né, publia un écrit intitulé: *Adresse à la chambre des pairs du royaume uni*, in-8°., 1812. R.

BERLIER (Le comte Théophile), avocat à Dijon avant la révolution, fut nommé, en septembre 1792, député de la Côte-d'or à la Convention nationale, où il commença à se faire remarquer à l'époque du procès de Louis XVI, en soutenant l'opinion que ce prince n'était point inviolable. Il vota sa condamnation à mort, sans appel et sans sursis. Le 27 août 1793, il fut envoyé à Dunkerque, près l'armée du Nord. De retour à la Convention, il parut peu à la tribune jusqu'à la chute de Robespierre; et, dix jours après le 9 thermidor an II (27 juillet 1794), il présenta un rapport sur l'organisation des comités de gouvernement. On l'envoya de nouveau dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, où il établit un tribunal chargé de juger les prévenus d'émigration. Devenu membre de la commission des lois organiques, il proposa, dans la séance du 3 mai 1795, la suppression du tribunal révolutionnaire; et le 1er. septembre, il fut élu à-la-fois président, et membre du comité de salut public. Quelques jours avant le 13 vendémiaire an IV (5 octobre 1795), il fit autoriser les militaires alors à Paris à voter sur la constitution; et il promit la protection de la Convention à plusieurs individus qui se plaignaient d'avoir été exclus des assemblées primaires. Berlier passa immédiatement au premier conseil des cinq-cents: en mai 1796, il fut de la commission chargée d'examiner le message du directoire sur la clôture des clubs, et

les pièces concernant la conspiration de Babeuf et Drouet. Le 1er. juin suivant, il prononça un discours véhément contre les prêtres insermentés. Le 20 octobre 1796, il fut nommé secrétaire ; et à la même époque, il défendit le directoire, que le parti royaliste accusait d'avoir violé la constitution, en envoyant les co-accusés de Lavilheurnois devant une commission militaire. A sa sortie du conseil, qui eut lieu la même année, Berlier devint substitut du commissaire du directoire près le tribunal de cassation; et en mai 1798, il rentra au conseil des cinq-cents, dont il fut élu membre par les deux assemblées scissionnaires des électeurs de Paris. Le 20 juin 1798, il en fut nommé secrétaire. Chargé d'un rapport sur la répression des délits de la presse, il fit proroger la loi du 19 fructidor (9 septembre), qui mettait les écrivains sous la puissance du directoire; et en décembre, il fut élu président. Quelques jours avant les événements du 30 prairial (19 juin 1799), il présenta un nouveau rapport sur la liberté de la presse, et fit adopter diverses mesures pour lui rendre son essor et réprimer ses abus. M. Berlier parla ensuite en faveur du système des otages. Le 26 juillet suivant, il fit rapporter l'article de la loi du 19 fructidor, qui mettait les presses sous la censure du directoire. Le 7 septembre, il présenta un projet sur les sociétés politiques. Après le 18 brumaire, Berlier fut appelé au conseil-d'état, et nommé ensuite président du conseil des prises. C'est en cette qualité qu'il vint plusieurs fois féliciter Napoléon sur ses victoires. Il présenta divers projets de loi, entre autres la nouvelle organisation du tribunal de cassation, qu'il défendit au corps législatif contre les orateurs du tribunat, ainsi que le projet de Code criminel. Lors de l'organisation de la Légion-d'honneur, il en fut nommé commandant, avec le titre de comte. Il adhéra, le 6 avril, à la déchéance de Buonaparte ; et, le 19 du même mois, lorsque le conseil des prises fut admis à l'audience de MONSIEUR, Berlier porta la parole, en qualité de président. Il perdit cette place peu de temps après, et vécut dans l'obscurité jusqu'au retour de Buonaparte, en mars 1815. A cette époque, il fut de nouveau appelé au conseil-d'état ; et il signa la délibération du 25 mars. (*Voy.* DEFERMON.) Le 23 juin, il fut nommé, par la commission de gouvernement, secrétaire-adjoint au ministre secrétaire-d'état. Il contre-signa, en cette qualité, tous les actes émanés de la commission. Le 3 juillet, il donna sa démission de la place de secrétaire-d'état, et fut remplacé par le baron Fain. Compris dans le décret d'exil rendu contre les régicides en janvier 1816, il a été obligé de sortir de France. — BERLIER, lieutenant-général, commandant, pendant l'interrègne, la 8e. division militaire : nommé pair par décret de Buonaparte du 2 juin, il s'excusa de ne pouvoir prendre part aux travaux de la chambre, sur ce que son devoir le retenait à son poste. B. M.

BERLION, auditeur au conseil, sous-préfet de l'arrondissement de Valence (Drôme), envoya un rapport au ministre de l'intérieur Carnot, sur ce qui s'était passé dans ce département, depuis le 3 avril, jour de l'occupation de Valence par les troupes de M. le duc d'Angoulême, jusqu'au 7 du même mois. Le sous-préfet Berlion fut, le 4, destitué par le prince, qui en nomma aussitôt un autre à sa place. Le 6 au soir, S. A. R. ayant quitté cette ville, le sieur Berlion reprit sur-le-champ ses fonctions : mais il fut de nouveau obligé de les quitter après le retour du Roi, dans le mois de juillet suivant. Y.

BERNADAU (PIERRE), membre de plusieurs sociétés littéraires, ancien avocat au parlement de Bordeaux, naquit dans cette ville, le 11 août 1762. Il a donné les ouvrages suivants : I. *Discours d'un poëte gascon, sur le globe aérostatique*, 1784, in-8o. II. *Tableau historique des assemblées de ville*, 1788, in-8o. III. *Le courier bordelais*, no. 1-5, 1789, in-8o. IV. *Abrégé de l'histoire des assemblées nationales*, 1790, in-8o. V. *Le règne des quatre-vingt-dix électeurs de Bordeaux*, 1790, in-8o. VI. *La Nouvelle du jour, feuille périodique*, 1790, in 8o. VII. *Du serment à prêter par la garde nationale*, 1790, in-8o. VIII. *Le conciliateur des blancs et des noirs*, 1791, in-8o. IX. *La déclaration des droits de l'homme, trad. en gascon*, 1790, in-12. X. *Projet des bureaux de secours pour la ville de Bordeaux*, 1790, in-8o. XI. *Etrennes républicaines, an III*, in-18. XII. *Antiquités bordelaises*, 1797, in-8o. XIII. *Tableau de Bordeaux*, journal, 1797

-98, in-4°. XIV. *Notice historique sur un troubadour bordelais*, 1797, in-12. XV. *Décisions sur les ventes où il y a lésion*, 1797, in-8°., trois éditions. XVI. *Curiosités de la foire*, 1798, in-8°. XVII. *Vies, portraits et parallèles de Domat, Furgole et Pothier*, 1798, in-12. XVIII. *Code commercial, maritime, colonial et des prises*, 1799. XIX. *Etrennes historiques de la Gironde*, pour l'an VII et l'an VIII, in-8°. XX. *Annales historiques, civiles, littéraires et statistiques de Bordeaux*, 1803, in-4°. OT.

BERNADOTTE (JEAN-BAPTISTE-JULES) a pris les noms de *Charles-Jean*, lorsqu'il est devenu prince-royal de Suède. Il naquit à Pau, en Béarn, le 26 janvier 1764, d'une famille de bourgeoisie, fit des études assez médiocres, et s'engagea dans le régiment de royal-marine, où il était sergent au moment de la révolution. Son activité, sa valeur et plus encore les circonstances, lui firent obtenir un avancement rapide. Il était déjà colonel à l'armée de Custine, en 1792; et il commandait une demi-brigade, en 1793, lorsque Kleber le distingua, et, après l'avoir employé dans diverses expéditions, le fit nommer général de brigade : ce général obtint même bientôt, pour Bernadotte, le commandement d'une division de l'armée de Sambre-et-Meuse, à la tête de laquelle il se trouva à la bataille de Fleurus, en 1794. Le 2 juillet 1795, il contribua au passage du Rhin, près de Neuwied; et, dans le courant d'août, il s'empara de la ville d'Altorf. Le 22, sa division, postée en avant de Newmarck, fut repoussée, ainsi que toute l'armée sous les ordres du général Jourdan. Bernadotte se distingua dans le commandement de l'arrière-garde. Ayant été accusé d'avoir, dans cette retraite, permis pendant vingt-quatre heures, à ses soldats, le pillage de Nuremberg, il se plaignit amèrement de cette calomnie dans une lettre au directoire. En 1797, il passa à l'armée d'Italie, et partagea la gloire de l'expédition du Tagliamento. Bientôt après, il prit Palma-Nova, Lamina, Caporetto, etc. A l'époque qui précéda le 18 fructidor (4 septembre 1797), Bernadotte signa une adresse, au nom de sa division, contre le parti qui succomba à cette époque. On se rappelle que Pichegru était un des chefs de ce parti qui tendait à renverser le système révolutionnaire et même à rétablir la monarchie légitime. Peu de temps auparavant, Bernadotte avait fait arrêter à Trieste M. d'Entraigues, attaché à la légation russe à Venise, et dans la correspondance duquel on avait trouvé des pièces qui compromettaient gravement Pichegru, et qui servirent de prétexte aux mesures prises contre la majorité des conseils. Buonaparte envoya Bernadotte à Paris, pour présenter au directoire les drapeaux pris à Peschiera, après la bataille de Rivoli. Appelé au commandement de Marseille, vers la fin de septembre 1797, ce général préféra retourner à la tête de sa division. Le 18 janvier 1798, il fut nommé ambassadeur à la cour de Vienne. Le 13 avril, les habitants de Vienne ayant voulu célébrer une fête en réjouissance de l'armement de leurs volontaires destinés à combattre les Français qui avaient menacé Vienne l'année précédente, Bernadotte, qui crut voir dans cet anniversaire quelque chose d'offensant pour la république française, donna le même jour, dans son hôtel, une fête en l'honneur des victoires de la France, et il fit arborer extérieurement le drapeau tricolore. Le peuple de Vienne s'attroupa, et voulut faire retirer ce drapeau. Le palais fut forcé, et quelques coups de fusil furent tirés. Bernadotte quitta aussitôt Vienne. Dans le rapport qu'il fit au directoire sur cet événement, il parla avec égard de l'empereur, et rejeta les torts sur le baron de Thugut; mais l'opinion générale en Europe fut que ces torts lui appartenaient tout entiers. Arrivé à Paris, il refusa le commandement de la 5e. division militaire, et donna sa démission de l'ambassade de la Haye qu'on lui avait conférée. Il insista long-temps, sans succès, pour obtenir une réparation de l'insulte qu'il prétendait avoir reçue à Vienne, et une approbation solennelle de sa conduite. A la fin d'août 1798, le général Bernadotte épousa la fille d'un négociant d'Avignon, nommé Clary, établi à Gênes. Cette jeune personne, belle-sœur de Joseph Buonaparte, avait été destinée au général Duphot, massacré à Rome dans une émeute populaire. (*Voy.* DUPHOT, *Biographie universelle*.) En 1799, Bernadotte commanda en chef une armée d'observation, fit bombarder Philisbourg, et chassa de Francfort les *agents de l'Autriche* et les *émigrés*, auxquels il ordonna

de se retirer à vingt lieues au-delà des avant-postes de l'armée française. Après l'espèce de révolution du 30 prairial an VII (19 juin 1799), qui expulsa Merlin, Treilhard et Lareveillère du directoire, il fut nommé ministre de la guerre; et, au milieu des désastres des armées, des déprédations et des embarras d'un gouvernement désorganisé, il donna à ce département une grande impulsion. Ses liaisons avec le parti démocratique ayant alarmé le directoire, il fut remplacé par Millet-Mureau; cependant, ce fut en vain que ce parti le sollicita alors de se déclarer, et de faire échouer les projets attribués à Sieyes. Il se retira paisiblement; et, après le 18 brumaire, il fut nommé conseiller-d'état, puis général en chef de l'armée de l'Ouest. Il dispersa, en plusieurs rencontres, les débris des troupes royalistes; et le 6 mai 1800, il empêcha un débarquement d'Anglais à Quiberon. Il remit, l'année suivante, le commandement au général Laborde: sa santé s'affaiblit alors d'une manière alarmante, et une espèce de marasme parut le consumer. Le bruit se répandit qu'il était tombé dans la disgrace du premier consul à la suite de la découverte d'un projet de conspiration formé en Bretagne par des officiers de son état-major, ou qui faisaient partie des troupes sous son commandement: mais Joseph Buonaparte ménagea sa réconciliation avec le consul; Bernadotte devint maréchal d'empire, en 1804, et sa santé parut se rétablir. Peu de temps après, il obtint le commandement de l'armée de Hanovre, et fut nommé chef de la 8e. cohorte de la Légion-d'honneur. En mars 1805, il fut choisi, quoique absent, pour présider le collége électoral de Vaucluse, et fut élu, peu de jours après, candidat au sénat, par les Hautes-Pyrénées. Le roi de Prusse lui conféra, à la même époque, le titre de chevalier des ordres de l'Aigle noir et de l'Aigle rouge, et cet exemple fut imité par l'électeur de Bavière, qui lui envoya le cordon du grand-ordre de Saint-Hubert. Bernadotte quitta le Hanovre, avec la plus grande partie de son armée, vers la fin de septembre 1805; et le 25 du même mois, après avoir traversé la Hesse et le pays d'Anspach, dont il viola ainsi la neutralité par ordre de Buonaparte, il arriva à Würtzbourg, où il se réunit aux Bavarois, devenus les alliés de la France. Le corps sous ses ordres forma le centre de l'armée française; et ce fut dans cette situation qu'il contribua puissamment à la victoire d'Austerlitz. L'empereur Napoléon lui donna, en 1806, la principauté de Ponte-Corvo. Lors de la guerre contre la Prusse, le nouveau prince commanda le premier corps de l'armée française, et, s'étant porté sur Schleitz, y attaqua un corps de 10,000 hommes, qu'il culbuta: il gagna ensuite le combat de Saalfeld. Ce fut dans ce combat que périt le jeune prince Louis de Prusse. Le maréchal Bernadotte attaqua ensuite la réserve prussienne à Halle, la mit en déroute et s'empara de cette ville. Son corps d'armée, celui de Murat et celui de Soult étant arrivés, en poursuivant les Prussiens jusque devant Lubeck, ils prirent d'assaut cette ville populeuse, que le général Bernadotte ne put mettre à l'abri du pillage et des désordres d'un pareil événement. (*Voy.* BLUCHER.) Il pénétra ensuite en Pologne, livra aux Russes un brillant combat près de Mornagen, forma ensuite l'aile gauche de l'armée française en avant de Thorn, et contribua beaucoup par sa vigilance à la sauver des dangers auxquels l'imprudence de Buonaparte l'avait exposée. En 1808, il commandait l'armée alliée française-espagnole-hollandaise, rassemblée à Hambourg et dans ses environs, et il passa avec elle dans la Fionie et dans le Jutland. Sa conduite fut telle, dans cette circonstance, que non seulement il mérita l'estime des Hambourgeois, mais que tous les peuples du Nord conçurent de lui la plus haute idée: on verra plus tard à quels honneurs devait un jour l'élever une modération qui ne fut tant remarquée que parce qu'elle était alors bien rare parmi les confrères du maréchal. Dans la campagne de 1809, le prince de Ponte-Corvo commanda le 9e. corps, composé pour la majeure partie de Saxons; et, le 17 mai, il obtint un grand avantage sur les Autrichiens en avant du pont de Lintz. Après sa jonction avec la grande-armée, il eut une grande part à la victoire de Wagram, le 6 juillet; mais ayant voulu parler à Buonaparte avec quelque franchise, il fut renvoyé en France, et il se trouvait à Paris, dans une disgrace complète, lors de l'invasion des Anglais dans l'île de Walcheren. Les ministres, qui n'étaient pas instruits de cette disgrace, le prièrent d'aller prendre le commandement des troupes destinées à

les repousser; il l'accepta sans hésiter, et avant la fin de septembre, il avait forcé l'ennemi à se rembarquer. Il revint alors à Paris, et y reçut la décoration de l'ordre de Saint-Henri de Saxe. Mais le général Bernadotte, déjà comblé de tant d'honneurs, touchait au moment d'obtenir la plus grande faveur qui puisse être accordée à un simple citoyen. Les Suédois avaient conservé de très bons souvenirs de tous les rapports qu'ils avaient eus avec lui. A Hambourg et à Lubeck, leurs soldats et leurs officiers n'avaient eu qu'à se féliciter de ses procédés. Après la déposition de Gustave Adolphe, en 1810, le trône de Suède se trouva sans héritier; et les principaux habitants de cette contrée sentirent qu'ils avaient besoin d'un guerrier qui pût, en les défendant contre des voisins redoutables, rétablir l'honneur de leurs armes. L'armée française était alors placée par la renommée au-dessus de toutes les autres, et Bernadotte était un des chefs les plus distingués de cette armée. Les Suédois avaient à se louer de lui en particulier; et nous devons dire qu'il est un des généraux dont la conduite a été la plus noble envers les étrangers. Tels furent les véritables motifs qui décidèrent les états de Suède à proclamer prince-royal le général Bernadotte, le 21 août 1811. Il fut alors adopté par le roi Charles XIII, qui le nomma son fils. Cette nouvelle lui fut apportée à Paris; et il renonça solennellement à la religion catholique pour embrasser la religion réformée. Il se hâta de partir, et fit son entrée à Stockholm, le 1er. novembre suivant. Non seulement Buonaparte fut étranger à cette étonnante nomination, il paraît même qu'elle ne lui fut point agréable: mais il ne voulut pas faire d'éclat; et peut-être qu'il fut bien aise de voir s'éloigner un homme qui n'avait jamais été franchement dans son parti. Napoléon promit au nouveau prince-royal, lors de son départ, différentes concessions en faveur de la Suède; mais il ne tint ensuite aucune de ses promesses: le prince insista avec force; il se plaignit des prises faites sur la marine suédoise par les corsaires français, et de l'occupation de la Poméranie; enfin, il accusa hautement Buonaparte d'avoir causé à la Suède la perte de la Finlande en l'engageant dans une lutte inégale, et d'avoir ensuite refusé de lui faire donner la Norvège, qu'il avait promise en dédommagement. Afin d'augmenter auprès de ses nouveaux compatriotes le mérite de pareilles instances, le prince-royal fit retentir ses plaintes dans le public; et les journaux anglais publièrent plusieurs lettres dans lesquelles il adressait à Buonaparte les reproches les plus amers. L'une de ces lettres, datée du 23 mars 1813, était remarquable par le passage suivant: « Du moment que V. M. s'enfonça dans l'intérieur de cet empire (la » Russie), l'issue ne fut plus douteuse .. » Toutes les combinaisons militaires assuraient que V. M. serait prisonnière. » Vous avez échappé à ce danger, Sire; » mais votre armée, l'élite de la France, » de l'Allemagne et de l'Italie, n'existe » plus. Là sont restés sans sépulture des » braves qui sauvèrent la France à Fleurus, qui vainquirent en Italie, qui résistèrent au climat brûlant de l'Égypte, » et qui fixèrent la victoire sous vos drapeaux à Marengo, à Austerlitz, à Iéna, » à Halle, à Lubeck, à Friedland, etc. » Qu'à ce tableau déchirant votre ame » s'attendrisse; et qu'elle se rappelle la » mort de plus d'un million de Français » restés sur le champ d'honneur, victimes des guerres que V. M. a entreprises... » On pense bien que de pareils reproches achevèrent de brouiller le prince-royal avec Napoléon. La rupture éclata aussitôt après cette malheureuse campagne de Russie; et l'on se rappelle que toutes les adresses que Buonaparte se fit alors envoyer des départements, continrent quelques déclamations contre *un prince comblé des bienfaits du grand homme*, contre *un prince qui devait tout à la France, et qui se mettait au nombre de ses ennemis.* C'est en effet à cette époque que les Suédois entrèrent dans la coalition contre Buonaparte. Le 18 mai, leur nouveau prince débarqua à Stralsund, à la tête de trente mille hommes. Ce fut dans cette ville qu'il vit Moreau venu du Nouveau-Monde pour servir la même cause. Ces deux généraux, fort différents de principes et de caractère, n'avaient jamais été dans une grande intimité: cependant la conformité de leur haine pour Buonaparte les rapprochait alors; et ils se donnèrent réciproquement beaucoup de témoignages d'estime et d'affection. Le prince-royal de Suède, destiné à former l'aile droite de la grande-armée des alliés, eut sous ses ordres plusieurs corps

de Prussiens et de Russes, formant à peu près cent mille hommes, sous le nom d'armée du Nord. Cette armée obtint d'abord, à Gross-Beeren, un avantage considérable; mais cette victoire fut bientôt surpassée par celle de Donnewitz, que le prince-royal de Suède remporta sur les corps réunis des maréchaux Ney et Oudinot, le 6 septembre 1813. La victoire de Donnewitz sauva la capitale de la Prusse, que Buonaparte voulait envahir; et les habitants de Berlin envoyèrent au prince-royal une députation pour lui exprimer leur reconnaissance. L'empereur d'Autriche, qui venait de se joindre à la coalition, le fit complimenter, et lui envoya la grand'-croix de l'ordre de Marie-Thérèse. Trois jours après, le prince-royal adressa aux Saxons une proclamation : « Bientôt, leur dit-il, de grands » événements vous mettront à l'abri de » toute politique ambitieuse..... Si le » sang allemand doit couler, que ce » soit pour l'indépendance de la Germanie, et non pour la volonté d'un » seul homme, auquel aucun lien ni » aucun intérêt ne vous attachent. » Le prince ne rendit pas des services moins importants aux alliés à la bataille de Leipzig, les 16, 17 et 18 octobre suivants, où il continua de commander leur aile droite. Le 7 décembre, il écrivait à son fils la lettre suivante, datée de Lubeck: « Mon » cher Oscar, les Lubeckois aidèrent jadis Gustave Ier. à rendre la liberté à » sa patrie. Je viens d'acquitter la dette » des Suédois. Lubeck est devenue libre; » j'ai eu le bonheur de m'emparer de cette » ville sans répandre de sang. Cet avantage m'est plus cher que le gain d'une » bataille rangée, quand même elle ne » m'aurait coûté que peu d'hommes. » Combien l'on est heureux, mon cher » fils, quand on peut épargner les larmes! L'on dort d'un sommeil tranquille. » Si tous les hommes pouvaient se pénétrer de cette vérité, il n'y aurait plus » de conquérants; et les peuples ne seraient gouvernés que par des rois justes. Je pars demain pour Oldeslohe; » et après demain, j'irai où les événements me conduiront. Je fais tout pour » les faire tourner à l'avantage de la » bonne cause, à l'avantage de ma patrie. » Je ne lui demande pour récompense » que de te seconder dans tout ce que » tu entreprendras un jour pour son » bonheur et sa prospérité. » Vers le même temps, le prince-royal fit ouvrir une souscription de 100,000 francs en faveur des habitants de Hambourg que le maréchal Davoust avait obligés à s'éloigner de leur patrie; et il continua de poursuivre les Français jusque sur le Rhin : mais, arrivé sur les bords de ce fleuve, son activité parut se ralentir; et dans le moment où la chute du gouvernement impérial semblait assurée, lorsque déjà de toutes parts on jetait les yeux sur l'antique dynastie des Bourbons, il publia à Cologne, le 12 février 1814, une proclamation adressée au peuple français, dans laquelle on fut très étonné de voir le prince-royal de Suède ne parler à ses anciens compatriotes que de ses propres exploits et de ses hautes destinées. « Français, disait-il, par ordre de mon » roi, j'ai pris les armes à l'effet de défendre les droits du peuple suédois. » Après avoir vengé les insultes qu'il avait » essuyées, et aidé à effectuer la délivrance de l'Allemagne, j'ai passé le » Rhin. En revoyant cette rivière sur les » bords de laquelle j'ai si souvent et si » heureusement combattu pour vous, je » sens la nécessité de vous faire connaître de nouveau mes sentiments. Le gouvernement sous lequel vous avez vécu, » a eu constamment en vue de vous traiter avec mépris, afin de pouvoir vous » dégrader. Il est temps que cet état de » choses soit changé. Tous les peuples » éclairés expriment leur vœu pour le » bonheur de la France; mais, en même » temps, ils veulent qu'elle ne soit plus » le fléau de la terre. Les monarques alliés ne se sont pas réunis pour faire la » guerre au peuple, mais pour forcer » votre gouvernement à reconnaître l'indépendance des autres états. C'est leur » unique but, et je réponds de la pureté » de leurs sentiments. Fils adoptif de » Charles XIII, et placé, par le choix » d'un peuple libre, au pied du trône des » Gustave, je ne puis désormais avoir » d'autre ambition que celle d'assurer le » bonheur des habitants de la presqu'île scandinave; et en même temps mon » plus grand bonheur (après avoir rempli ce devoir sacré envers ma patrie » adoptive) sera d'assurer le bonheur » futur de mes premiers compatriotes. » Le prince-royal resta à Cologne, et ensuite à Liége, avec son armée, pendant la campagne d'hiver, au commencement de 1814; et cette inaction, dans un mo-

ment aussi décisif, donna lieu à diverses conjectures. Quoi qu'il en soit, il se rendit à Paris, dans le mois d'avril, lorsque les alliés en furent devenus les maîtres. Le public ne sembla pas le remarquer beaucoup. Cependant il parut à plusieurs reprises avec les souverains, et il fut présenté au comte d'Artois. Il se présenta aussi à S. M. à Compiègne. Mais il se hâta de retourner en Suède, où il fut bien dédommagé des petits désagréments qu'il venait d'éprouver, par la brillante réception qui lui fut faite. Toute la population se pressa sur son passage; et le roi lui-même, avec toute la famille royale, vint au-devant de lui, et le serra tendrement dans ses bras. Peu de temps après son arrivée à Stockholm, le prince-royal alla prendre possession de la Norvège. Cette contrée était, depuis long-temps, l'objet des desirs et des réclamations du cabinet de Stockholm; et les grandes puissances venaient enfin de consentir à cette concession. La prise de possession fut précédée d'une proclamation du prince-royal de Suède pour engager les nouveaux sujets à l'obéissance et à la fidélité. Au mois de janvier 1815, il opéra la dissolution du régiment royal-suédois, presque tout composé de Français, et qui avait été formé par le duc de Pienne. (*Voy.* AUMONT.) Le roi d'Espagne lui envoya, au mois de février suivant, la décoration du grand-ordre militaire d'Espagne. Quelques gazettes badoises ayant donné au fils de Gustave-Adolphe la qualification de prince-royal de Suède, le gouvernement suédois se prononça avec force contre ces insertions. La chambre des paysans, celle du clergé, avaient été jusqu'à proposer de saisir les biens héréditaires de Gustave Adolphe. Mais on se contenta de supplier le roi d'inviter la cour de Bade à s'expliquer sur les intentions qu'elle avait eues en autorisant les gazetiers à donner au fils de Gustave-Adolphe un titre qui n'appartenait plus qu'au prince Charles-Jean. Le prince-royal fit encore un voyage en Norvège, dans le mois d'août 1815, accompagné de son fils, le prince Oscar; et il y fut reçu avec beaucoup d'enthousiasme. Le 31 juillet précédent, il avait répondu, par le discours suivant, à une députation de la diète, qui était venue lui présenter une adresse de remercîment : « Messieurs, les remercîments que les états-généraux vous » ont chargés d'exprimer à S. M. et à » moi pour les avantages que nous avons » obtenus depuis la séparation de la dernière diète, me sont d'autant plus » agréables, qu'ils confirment l'opinion » que j'ai toujours eue des sentiments » de la nation pour le roi et pour moi. » Il est doux, Messieurs, de consacrer » ses travaux et ses veilles à la cause » d'un peuple reconnaissant: heureux les » princes qui peuvent ajouter aux services qu'ils rendent à leur patrie l'amour et l'affection des citoyens! Les » sacrifices dont vous parlez, ont été la » suite naturelle de l'active et constante » sollicitude que nous portons, S. M. et » moi, au bien-être de ce pays; et nous » en trouvons la récompense la plus satisfaisante dans les vœux que vous venez » de former: puisse le ciel les exaucer » et verser sur les habitants de la Suède » ses bienfaits et ses bénédictions! » Ce prince a fondé à Stockholm, peu de temps après son arrivée, une académie d'agriculture, à l'instar de celle de Londres, avec un fonds de 200 mille rixdalers; et dans le même temps il a fait acquisition de la bibliothèque de l'évêque Nordin, pour en faire présent à la bibliothèque d'Upsal. La *Notice historique* sur le général Bernadotte, publiée dans la collection de M. de Châteauneuf, est une des meilleures de ce recueil; et l'on y trouve des détails exacts sur les guerres de la révolution. Il est aisé de voir que les matériaux en ont été fournis par le prince lui-même. — Son fils, le prince OSCAR, duc de Sudermanie, est né le 4 juillet 1799; les journaux annoncèrent, vers la fin de 1815, qu'il avait appris parfaitement la langue suédoise, et qu'il annonçait de très heureuses dispositions. D.

BERNARD, lieutenant-général du génie, n'était encore que colonel, lorsqu'il fut présenté à Buonaparte, qui le nomma son aide-de-camp. Cette faveur le fit bientôt parvenir au grade de général de division. Le Roi lui accorda la croix de Saint-Louis, le 21 mai 1814. Le général Bernard se rangea sous les drapeaux de Buonaparte, dès que cet usurpateur fut arrivé à Paris, en mars 1815; et, par décision du ministre de la guerre, il fut nommé, pour le génie, membre de la commission d'officiers-généraux chargée d'examiner les titres et droits des militaires qui avaient obtenu de l'avancement sous le gouvernement

royal, depuis le grade de chef de bataillon, jusqu'à celui de lieutenant-général. Le 12 juin suivant, il partit avec Buonaparte pour la Belgique, l'assista dans les diverses actions qui eurent lieu, et, après la bataille de Waterloo, l'accompagna dans son retour précipité à Paris. Buonaparte ayant abdiqué, le général Bernard le suivit à la Malmaison, et fut du petit nombre des officiers qui ne le quittèrent pas, lorsque l'ex-empereur se mit en route pour Rochefort. — Bernard (Louis-Melchior), colonel d'artillerie, né à Draguignan en 1781, entra au service, comme élève, en 1798, fut employé à Caïenne, depuis 1805 jusqu'en 1809, et ensuite en Espagne et à la grande armée. Il devint colonel en mars 1814, sous le gouvernement impérial, puis officier de la Légion-d'honneur, et fut créé chevalier de St.-Louis par le Roi, à la fin de la même année. — Bernard, chef d'escadron au régiment des hussards d'Angoulême, fut nommé officier de la Légion-d'honneur, le 16 octobre 1814. — Bernard, adjudant-commandant, fut nommé chevalier de Saint-Louis, le 29 octobre 1814. — Bernard (Le chevalier), maréchal-des logis des gendarmes de la garde du Roi, fut nommé chevalier de Saint-Louis, le 20 août 1814. D.

BERNARD (Adrien-Antoine), de Saintes, présidait le tribunal de cette ville, lorsqu'il fut nommé, en 1791, député à l'assemblée législative, où il se fit peu remarquer. Après la révolution du 10 août, il fut de nouveau choisi pour membre de la Convention nationale. Dans le procès de Louis XVI, il déclara qu'*en sa qualité d'homme de bien*, il regardait ce prince comme coupable; et sur la question de l'appel au peuple, il répondit que *ce serait trop honorer le crime et le criminel*. Il vota ensuite la mort et l'exécution dans le plus bref délai. Il fit partie du comité de sûreté générale, fut envoyé dans le département de la Côte-d'or, pour y mettre *la terreur à l'ordre du jour*. Il se rendit, en la même qualité, et pour le même but, dans la principauté de Montbéliard, dans le département de la Charente, et partout il remplit avec beaucoup de zèle son épouvantable mission. De retour à la Convention, il en fut nommé secrétaire, le 5 mai 1794, et, après le 9 thermidor, il fut proposé par Barère pour remplacer, au comité de salut public, un des membres qui venaient d'être mis hors de la loi; mais il en fut écarté par Tallien. Il fut néanmoins élu membre du comité de sûreté générale. Devenu président de la Convention, il répondit à une députation des jacobins, qui se plaignait de l'incarcération des patriotes et de l'élargissement des aristocrates: « La Convention, qui a vaincu toutes » les factions, ne sera pas arrêtée par » les clameurs des aristocrates impu- » dents: elle saura maintenir le gouver- » nement révolutionnaire: elle reçoit » avec plaisir les réclamations de patrio- » tes opprimés. » Ce fut à cette époque qu'il voulut faire examiner aux jacobins la situation de la république, et qu'il fit décréter qu'aucun représentant ne serait traduit au tribunal révolutionnaire sans acte d'accusation préalable. En mai 1795, Gouly demanda son arrestation, à la suite des événements de prairial an III; et elle fut ordonnée le 28. Le 26 août suivant, Bernard réclama sa liberté, qui ne lui fut rendue que par l'amnistie dite du 4 brum. an IV. Depuis ce temps, il vécut dans l'obscurité, jusqu'au mois de mars 1816, époque à laquelle, se trouvant obligé de sortir de France par la loi contre les régicides, il s'embarqua à Bordeaux, pour se rendre aux Etats-Unis d'Amérique. — Bernard, juge au tribunal civil du Blanc, fut, au mois de mai 1815, nommé député suppléant à la chambre des représentants, par le collége d'arrondissement du Blanc (Indre). B.M.

BERNARD de St.-Afrique, ministre protestant, fut député de l'Aveiron à la Convention nationale, où il vota la réclusion de Louis XVI et son banoissement à la paix. Le 28 mai 1793, il fut nommé commissaire à l'armée du Nord. En 1795, il passa au conseil des anciens, qu'il présida en juillet 1797, et quitta en mai 1798. Il montra toujours une modération qui contrastait singulièrement avec l'exagération d'un autre député du même nom. Joseph Buonaparte l'emmena à Naples, en 1807, et l'y fit intendant-général de sa garde. Le 6 décembre de la même année, Bernard de St.-Afrique fut nommé membre de la Légion-d'honneur. — Bernard des Sablons (Claude), fut, en septembre 1792, nommé député du département de Seine-et-Marne à la Convention nationale. Dans le procès de Louis XVI, il déclara, au premier ap-

pel nominal, qu'en sa qualité de *mandataire du peuple, et non pas comme juge*, il regardait ce prince comme coupable : au second appel nominal, il vota la mort, avec sursis à son exécution, jusqu'après l'acceptation de la constitution par le peuple. Il fut emprisonné, pour avoir voulu donner sa démission après la chute des Girondins; mais celle de Robespierre le fit rentrer à la Convention, et il passa, en septembre 1795, au conseil des cinq-cents, d'où il sortit en 1798. B.M.

BERNARD (Jean-Joseph), né à Marseille, d'une famille de commerçants, quitta cette ville, en 1791, pour venir exercer à Paris la profession de ses pères. En 1800, il établit une manufacture d'armes à Liége. A peine commençait-il à jouir du fruit de ses travaux, que son établissement fut fermé par ordre de Buonaparte. Il voulut alors quitter la France; mais la permission ne lui en fut accordée que sur la caution de deux banquiers, et l'engagement formel de ne pas porter son industrie chez l'étranger. Quelque temps après, les Français s'étant rendus maîtres de Vienne, des jeux de hasard y furent établis, et la ferme en fut donnée au sieur Bernard. La paix faite, il revint en France, et y traita, avec le grand-duc de Bade, des jeux qu'on tolère dans ses états pendant la saison des eaux. Enfin le bail du sieur Perin étant près d'expirer, il obtint, sur le refus de ce dernier de mettre cette entreprise en régie intéressée, la ferme générale des jeux de toute la France. Le gouvernement changea. Louis XVIII remonta sur le trône. L'envie se déchaîna aussitôt avec fureur contre le sieur Bernard, et les calomnies les plus affreuses furent répandues contre sa personne. Une commission nommée par le Roi fut chargée d'examiner les griefs qui lui étaient imputés. La fausseté en fut unanimement reconnue, et la commission jugea que son bail devait être maintenu. Loin de se venger de ses ennemis, le sieur Bernard leur tendit une main secourable, et, se livrant au penchant qui l'avait précédemment porté à être utile à tous ceux que la révolution avait frappés, il employa une partie de ses bénéfices à faire des pensions à ceux qui lui furent désignés comme étant toujours restés fidèles à la cause royale, et ces traitements furent conservés pendant les cent jours. En 1815, sa santé s'étant altérée, il chercha à se décharger du poids de son administration, et, d'accord avec le ministère, il en céda la direction. Mais l'autorisation ne lui en fut donnée que sous la condition qu'il resterait caution et solidaire du nouvel administrateur. Depuis ce temps, le sieur Bernard vit très retiré, entouré de sa nombreuse famille dont il est le père, et de quelques amis qui savent apprécier la justesse de son esprit, la douceur de son caractère et la bonté de son cœur. A.

BERNARD de MARIGNY (Le vicomte Charles-René-Louis), naquit à Seez, en Normandie, le 1er. février 1740, et entra au service comme garde de la marine en 1759. Parvenu au grade de capitaine de frégate, il était employé, en 1779, sous M. de Lamothe-Piquet; et il commandait la frégate la *Junon* lorsqu'il s'empara du vaisseau anglais l'*Ardent*, de 64 canons, qui allait rejoindre la flotte de l'amiral Hood. Il soutint ensuite, avec beaucoup de gloire, à la Martinique, un combat meurtrier et fort inégal. Devenu capitaine de vaisseau, M. Bernard de marigny commandait, en 1781, le *César*, dans l'escadre du comte de Grasse. On se rappelle que ce vaisseau sauta en l'air dans le combat de la Dominique, en 1782; M. de Marigny eut le bonheur, bien extraordinaire, d'échapper à un tel désastre : il fut fait prisonnier, et il passa long-temps pour mort. M. Bernard de Marigny était contre amiral, commandant à Brest au commencement de la révolution. Nommé vice-amiral et grand-croix de S.-Louis, il reprit, en 1815, le commandement de Brest. D.

BERNARDI (Joseph-Elzéar-Dominique), né à Monjeu, en Provence, le 16 mars 1751, était, avant 1789, lieutenant-général au siége du comté de Sault. Il se montra de bonne heure ennemi de la révolution. Dans la première formation des administrations départementales, on voulait le nommer aux emplois les plus importants; mais il s'y refusa, se bornant à une simple place de juge dans un tribunal de district. Quoique élu pour sept ans, il fut destitué après le 10 août. Arrêté dans le mois de mars 1793, il ne dut son salut qu'à l'insurrection des fédéralistes de Marseille. Il émigra, pour se soustraire aux nouveaux dangers qui le menaçaient, et ne rentra en France qu'un an après le 9

thermidor. En l'an v, il fut nommé seul député du département de Vaucluse au conseil des cinq-cents. M. Bernardi prit dans cette assemblée la défense des émigrés de Toulon, poursuivis par la Convention pour avoir appelé les Anglais et proclamé Louis XVII. Il obtint l'abrogation des lois portées contre eux. Les rédacteurs du *Moniteur*, alors révolutionnaires forcenés, ne voulurent point y insérer son discours, ni même faire mention de son nom : les autres journaux réparèrent cette injustice. La commission d'instruction publique, dont il était membre, fut chargée de faire le rapport pour l'établissement de la fête du 1er. vendémiaire. Ses confrères lui en laissèrent le soin; et il fit un rapport aussi remarquable que le permettaient les circonstances par la dignité et la modération. Sa nomination fut annulée par suite de la révolution du 18 fructidor. A l'avènement de Buonaparte, il se réfugia dans les bureaux du ministère de la justice, où il est encore chef de division des affaires civiles. M. Bernardi n'est pas seulement un jurisconsulte profond; il passe aussi pour l'un de nos savants les plus distingués, et c'est à ce titre qu'il fut nommé membre de la seconde classe de l'Institut, en 1812, et qu'il a été admis à l'académie des inscriptions, le 21 mars 1816. Le Roi lui a donné la décoration de la Légion-d'honneur, et le titre de censeur royal, en 1814. On a de lui : I. *Eloge de Cujas*, 1770, in-12. (*Voy.* CUJAS, dans la *Biographie universelle.*) II. *Discours sur la justice criminelle*, 1780, in-8o.; couronné par l'académie de Châlons-sur-Marne. III. *Essai sur les révolutions du droit français*, 1782, in 8o. IV *Principes des lois criminelles*, 1788, in-8o V. *De la république de Cicéron.* (Voy. la *Biographie universelle*, au mot CICÉRON, VIII, 547.) Dans le rapport fait par la classe de littérature ancienne de l'Institut, sur les prix décennaux, le jury a mentionné honorablement cet ouvrage, et l'a loué « d'avoir restitué le texte latin de Cicéron, et rempli les lacunes de cet excellent traité avec autant de goût que de savoir. » VI. *Institution au droit français civil et criminel*, 1799, in-8o.; 1800, in-8o., avec un Mémoire *sur les jugements par jury*, qui remporta le prix à l'académie des Inscriptions en 1789. VII. *Nouvelle théorie des lois civiles*, 1802, in-8o. VIII. *Commentaire sur la loi du 13 floréal an XI, relative aux donations et aux testaments*, 1804, in-8o. IX. *Commentaire sur la loi du 20 pluviôse an XII, relative aux contrats de mariage*, 1804, in-8o. X. *Cours de droit civil français*, 1803-5, 4 vol. in-8o. XI. (Avec HUTTEAU), *OEuvres de Pothier*, nouvelle édition, mise en rapport avec le Code civil. XII. *Essai sur la vie, les écrits et les lois de Michel de l'Hôpital*, 1807, in-8o. XIII. *Observations sur l'ancienne constitution française, et sur les lois et les codes du gouvernement révolutionnaire, par un ancien jurisconsulte*, Paris, 1814, in-8o. XIV. *De l'origine et des progrès de la législation française, ou Histoire du droit public et privé de la France, depuis la fondation de la monarchie jusques et compris la révolution*, 1 vol. in-8o. de 39 feuilles, Paris, 1816. Ce dernier ouvrage a reçu dans les journaux des éloges mérités par de très bons principes et une saine érudition. M. Bernardi a fourni des articles au *Dictionnaire de la Provence et du comtat Venaissin* (Voy. la *Biographie universelle*, au mot C.-F. ACHARD), au *Magasin encyclopédique*, aux *Archives littéraires* et à la *Biographie universelle*. L'un de ses meilleurs articles dans ce dernier ouvrage, est celui de Cujas. D.

BERNHARD (HENRI-EMANUEL-FERDINAND), né à Breslau en Silésie, en 1774, est fils d'un négociant de cette ville. En 1792, il servit dans l'artillerie prussienne, et fut ensuite attaché à l'état-major de l'armée, sous les ordres du général Knobelsdorf. Il fut, en 1794, secrétaire, pour le gouvernement prussien, à Maïence et à Francfort. Après avoir voyagé deux ans en Allemagne, M. Bernhard vint en France en 1799, et s'y occupa de littérature, d'histoire et d'économie politique. Il fut chargé de divers intérêts pour quelques états d'Allemagne : il était, en 1804, secrétaire du maréchal Kellermann; en 1806, il fut attaché, comme secrétaire, à M. le comte Winzingerode, ambassadeur extraordinaire du roi de Wurtemberg. En 1812, il fut nommé censeur pour la langue allemande. Le Roi, par ordonnance du 24 octobre 1814, lui conserva le titre de censeur honoraire. Il a publié : I. Une traduction allemande de

l'ouvrage de miss Helena Williams, sur les *Mœurs et les opinions en France, vers la fin du XVIIIe. siècle*, 1801. II. *Réflexions sur quelques principes de droit public, et particulièrement sur l'illégalité de la constitution de l'an VIII, et des sénatus-consultes subséquents*, mai 1815. III. Différents morceaux insérés dans les journaux allemands, notamment dans celui qui paraissait, en 1815, à Paris, et dont il était un des principaux rédacteurs. Il est aussi l'un des collaborateurs de la *Biographie universelle* : les principaux articles qu'il y a fournis sont ceux de Gerbert, Geyler, Gleim, etc. A.

BERNIER (Louis-François), cultivateur à Passy en Valois, fut nommé, en septembre 1791, député de l'Aisne à l'assemblée législative, où il ne se fit pas remarquer, et passa, en septembre 1792, à la Convention nationale, comme député de Seine-et-Marne. Il vota dans le procès de Louis XVI, pour l'appel au peuple et pour la détention jusqu'à l'acceptation de la constitution, demandant que le peuple fût alors appelé à *en disposer suivant son intérêt*. Il se déclara pour le sursis, dans le quatrième appel. Envoyé, après le 9 thermidor, à Évreux, Bernier y ordonna le désarmement des membres des comités révolutionnaires, et il rendit compte d'une insurrection occasionnée par le transport des grains, et dans laquelle il avait été assailli à coups de pierres. Il devint membre du conseil des cinq-cents par la réélection des deux-tiers, et en sortit en mai 1798. Après le 18 brumaire (9 novembre 1799), il fut nommé commissaire près le tribunal de première instance du 3e. arrondissement de Seine-et-Marne. — Un autre Bernier, lieutenant-général, était chef de la 9e. division, au ministère de la guerre (gendarmerie), en 1815. A.

BERNIS (François Pierres de), neveu du cardinal de ce nom, était, avant la révolution, évêque de Damas et coadjuteur d'Alby. Député du clergé de Carcassonne aux états-généraux de 1789, il signa les protestations de la minorité contre les innovations les plus importantes et surtout contre la constitution civile du clergé. (*Voy.* Béthisy, évêque d'Usèz.) Il émigra en 1791, se rendit en Allemagne, et ne rentra en France qu'avec le Roi en 1814, et se trouvait au commencement de 1816 à Paris, où il administra la confirmation dans plusieurs églises.

BERNIS (Le comte René de), neveu du précédent, émigra à l'âge de seize ans, et fit ses caravanes sur les bâtiments de guerre de l'ordre de Malte. Rentré en France après les jours de la terreur, il ne prit point de service sous Buonaparte. A l'époque de la restauration en 1814, il devint officier supérieur des gardes-du-corps de Monsieur, qu'il accompagna au mois de mars 1815, à Lyon; et dès que S. A. R. fut de retour à Paris, le comte de Bernis n'hésita pas à se charger d'une mission auprès de Mgr. le duc d'Angoulême : il joignit ce prince à Nîmes, au moment où s'organisait l'armée royale, concourut à cette opération, fit la courte campagne de la Drôme, suivit le duc d'Angoulême en Espagne, et fut chargé par S. A. R. d'une mission importante dans l'intérieur. Ce fut au commencement de juin, que le comte de Bernis aborda, au milieu des plus grands dangers, sur une plage déserte, près d'Aigues-Mortes, et qu'il s'enfonça dans les provinces méridionales, pour aller déployer le caractère de commissaire extraordinaire dans les départements de la Lozère et du Gard, afin d'y faire reconnaître l'autorité du Roi. Il organisa d'abord le mouvement royaliste dans la Lozère, se rendit ensuite dans le Gard, y rallia les volontaires royaux dispersés, donna partout l'impulsion, et forma une armée royale à Beaucaire. Dès le 25 juin, cette ville et Aigues-Mortes secouèrent le joug de l'usurpateur; et, en vingt-quatre heures, presque toute la Lozère fut soumise au Roi. A l'approche de l'armée royale, Nîmes ouvrit ses portes : l'occupation de cette ville, qui avait été en proie aux fureurs des fédérés, entraîna des désordres inévitables malgré les efforts des autorités royalistes. Tout le Gard fut bientôt soumis et organisé : mais il restait encore à dissoudre quelques rassemblements formés dans les Cévennes, et à contenir les soldats de la Loire. Les opérations du comte de Bernis obtinrent ces résultats. Le 6 septembre, il cessa ses fonctions extraordinaires, après les avoir remplies dans des circonstances pénibles avec autant de zèle que de prudence. Le duc d'Angoulême approuva hautement sa conduite; et les habitants du Gard lui donnèrent un témoignage non équivoque de leur estime, en le nommant l'un de leurs

députés à la chambre en septembre 1815. Pendant le cours de cette session, M. de Bernis a pleinement justifié cette confiance; et dans toutes les discussions importantes il a voté avec la majorité. Il a été décoré de plusieurs ordres en 1815 et 1816; et ayant quitté la maison militaire de MONSIEUR, au moment de sa réduction, il fut nommé inspecteur-général des gardes nationales de la Lozère. — M. Henri DE BERNIS, son frère, a fait preuve du même dévouement dans les mêmes circonstances. Nommé d'abord colonel d'un régiment formé dans le Midi par le duc d'Angoulême, et ce régiment ayant été incorporé dans les cadres de la nouvelle formation de l'armée, M. Henri de Bernis a été placé par le ministre de la guerre, en qualité de lieutenant-colonel, dans une des légions du midi de la France. L.

BERNSTEIN (JEAN-GOTTLOB), savant chirurgien allemand, fut d'abord attaché au corps des mines à Ilmenau, et obtint un brevet de valet-de-chambre du duc de Saxe-Weimar, qui le nomma, en 1796, son chirurgien particulier, et l'attacha au grand hôpital de Iéna. Bernstein reçut le degré de maître en philosophie à l'université de cette ville en 1803. Le nombre des ouvrages qu'il a publiés sur son art, tous en allemand, est très considérable: Meusel en comptait déjà quatorze en 1808; nous n'indiquerons que les principaux. I. *Dictionnaire de chirurgie*, Gotha, 1783-84, 2 vol. in-8º.; plusieurs fois réimprimé sous différents titres. II. *Antitypographus* ou *Réfutation de l'opinion qui attribue à une espèce de scarabé le dessèchement sur pied des bois de pins*, Leipzig, 1793, in-8º. III. *Traité systématique des bandages anciens et modernes*, Iéna, 1797, in-8º.; avec un Atlas de cinquante-une planches, publié en 1802. IV. *Manuel pratique des accouchements*, Leipzig, 1797, in-8º.; la première édition avait paru en 1790, et formait le troisième volume du Dictionnaire de chirurgie publié sous le titre de *Manuel pratique des chirurgiens*. V. *Description d'un nouvel instrument pour opérer la ligature des polypes de la matrice*, dans le tome II du *Journal de chirurgie* de Loder, 1799. VI. *Sur les luxations et fractures*, Iéna, 1802, in-8º. T.

BERNSTORF (Le comte FRÉDÉRIC DE), fils aîné du célèbre ministre le comte André de Bernstorf (*Voy.* ce nom dans la *Biogr. univ.*), était ministre de Danemark à Stockholm, avant la mort de son père: il hérita de la faveur de celui-ci auprès de son souverain, et se rendit à Berlin, en 1805, afin d'y négocier une neutralité armée, et vraisemblablement pour y concerter, avec le ministère prussien, quelque plan qui fût propre à arrêter les envahissements de Buonaparte, devenus alors déjà si excessifs. Il négocia ensuite avec la France elle-même; mais aucune de ces mesures ne put garantir le Danemark du fléau de la guerre. La marine de ce royaume fut enlevée par les Anglais, et sa capitale bombardée. Le comte de Bernstorf obtint sa démission comme ministre-d'état, le 26 avril 1810; et il ne conserva que le rang de conseiller-privé des conférences. Dans le mois d'octobre de la même année, il quitta Copenhague, et se retira dans ses terres du Mecklembourg. Le 4 mai 1811, il fut de nouveau ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire à Paris. En août 1814, il fut envoyé par son souverain, à Vienne, comme ministre plénipotentiaire du Danemark auprès du congrès et de l'empereur d'Allemagne. Il signa alors tous les arrangements qui furent pris avec sa cour; et il accompagna l'empereur François à Paris, en août 1815. Il fut aussi accrédité, pendant cette campagne, auprès de l'empereur de Russie. — Son frère, le comte JEAN, directeur au département des affaires étrangères, fut, comme lui, envoyé de Danemark au congrès de Vienne; et ils signèrent l'un et l'autre, en cette qualité, les déclarations du 13 mars et du 12 mai 1815, contre Buonaparte. D.

BERQUIN DU VALLON, neveu de l'auteur de *l'Ami des enfants*, naquit à Saint-Domingue, et passa à la Louisiane après l'incendie du Cap. Il vit les mœurs de ce pays sous un aspect nouveau, et les peignit dans un ouvrage que nous mettrons à la tête de ses productions: I. *Vue de la colonie espagnole du Mississipi ou des provinces de la Louisiane et Floride occidentale en l'an* 1802, Paris, 1803, in-12. Dans cet ouvrage, M. Berquin a traité les habitants de la Louisiane avec un peu de sévérité, et à leur tour ils l'ont accusé d'ingratitude à leur égard; mais les assertions d'autres voyageurs ont confirmé, depuis, au moins une partie de ses récits. II. *Aurélien et*

Astérie, ou les malheurs du préjugé, aventure coloniale, 1804, in-12. III. *Aspasie*, tragédie en 5 actes, 1805, in-8°. IV. *Le retour des Bourbons*, ode, 1814, in-8°. V. *De St.-Domingue, considéré sous le point de vue de sa restauration prochaine*, 1814, in-8°. VI. *Sentiments des colons de St.-Domingue envers leur monarque et leur patrie*, 1814, in-8°. VII. *Lettre d'un colon de St.-Domingue à un journaliste français en réponse aux provocations anti-coloniales de quelques folliculaires anglais et autres*, 1814, in-8°. VIII. *Vœux des colons de S.-Domingue*, 1814, in-8°. A.

BERR (Michel), Israélite, né à Nanci en 1784, est de l'académie de cette ville, correspondant de la société des antiquaires de France, etc.; il fut successivement secrétaire du grand sanhédrin de France et d'Italie, chef de division au ministère de l'intérieur du royaume de Westphalie, député du département de la Seine à l'assemblée des notables israélites, traducteur des écrits politiques allemands au ministère de la police de France, etc. On a de lui : I. *Appel à la justice des nations et des rois*, ou *Adresse d'un citoyen français au congrès de Lunéville, au nom des habitants de l'Europe qui professent la religion juive*, avec des notes; brochure de cent pages, 1801, qui a été traduite en plusieurs langues. II. *Notice sur Baggesen*, poète danois, Paris, 1805, in-8°. III. *Lettre à M. Millin, avec la traduction d'un morceau de littérature sur les beaux-arts par le prince Dalberg*, Paris, 1806, in-8°. IV. *Notice littéraire et historique sur le livre de Job*, Paris, 1807, in-8°. V. La traduction de l'*Appréciation du monde*, avec une préface et des notes, Metz, 1808, in-8°. M. Silvestre de Sacy a donné, dans le *Magasin encyclopédique*, une Notice intéressante de cette traduction du *Béchinat olam*, ouvrage composé en hébreu par Jédaïa Bedrasrhi, ou Happenini, savant rabbin espagnol du 13e. siècle. VI. *Eloge de Bitaubé*, Nanci, 1809, in-8°. VII. *Observations sur l'acte additionnel aux constitutions de l'empire*, Paris, juin 1815. Les Mémoires de l'académie de Nanci, de 1807 à 1812, contiennent de M. Berr : — 1°. *Notice sur M. Riouffe, préfet de la Meurthe*, imprimée séparément à Paris, 1813, in-8°. — 2°. *Lettre à M. le comte Lanjuinais sur des sujets politiques*, Paris, 1814, in-8°. M. Berr a été un des plus actifs collaborateurs du *Mercure de France*, du *Mercure étranger* et du *Magasin encyclop.*, dans les années 1813, 14 et 15. On a remarqué les articles suivants, imprimés à part : *De la liberté des cultes, et du décret sur l'observance exacte des fêtes et dimanches*; — *Des Poésies* et autres ouvrages de M. Mollevaut; — *Notice sur Charles Villers*; — *Les Hibous et les Oiseaux*, apologue-politique : — *Examen de l'histoire des sectes de M. Grégoire*; — *Notice sur Maïmonide* : — *Traduction des principales poésies de Schiller*; — *Notice sur Vézelize*, poète hébreu du XIIIe. siècle; — *Notice sur une nouvelle grammaire hébraïque et la ponctuation des hébreux*; — *Lettres sur les ouvrages de Mme. de Staël*. Il est auteur de la Lettre qui précède la traduction du poëme des *Benjamites en Israël*, par M. Malleville. On lui attribue le *Divorce chez les Hébreux*, en réponse à M. de Bonald. *

BERRI (Charles-Ferdinand duc de), second fils de S. A. R. Monsieur comte d'Artois, est né à Versailles, le 24 janvier 1778. Ce prince accompagna son auguste père à Turin en 1789, et continua ses études dans cette ville, sous la direction de M. le duc de Sérent, gouverneur de LL. AA. RR. les ducs d'Angoulême et de Berri. Au mois de juillet 1792, lors de l'expédition en Champagne, Mgr. le duc de Berri fit sa première campagne, sous les ordres de Mgr. le comte d'Artois. Après cette entreprise infructueuse pour la cause royale, le jeune prince retourna à la cour de Turin, et alla joindre l'armée de Condé, dans laquelle S. A. R. eut le commandement d'un corps de gentilshommes. Nourri, pour ainsi dire, dans les camps, Mgr. le duc de Berri a contracté des manières franches et aisées, qui ne servent qu'à faire ressortir sa vivacité naturelle, et à donner plus d'éclat aux excellentes qualités de son cœur. Le caractère de ce prince a été parfaitement exprimé par ce passage d'un poëte latin, mis au bas de son portrait :

> Mens ardua semper
> A puero, teneris que etiam fulgebat in annis
> Fortunæ majoris honos, erectus et acer;
> Nil breve moliri.

Aimé du soldat, il n'en tenait pas moins sévèrement à la discipline. Un jour, il lui arriva de reprendre trop vivement un of-

ficier de distinction. Bientôt, sentant sa faute, le jeune prince prit à l'écart ce gentilhomme, et lui dit : « Monsieur, mon » intention n'a pas été d'insulter un homme d'honneur ; ici je ne suis point un » prince, je ne suis, comme vous, qu'un » gentilhomme français : si vous exigez » réparation, je suis prêt à vous donner » toutes celles que vous pourrez desirer. » Strict observateur des lois de l'honneur, le duc de Berri exigeait que ses officiers ne laissassent jamais de dettes dans les cantonnements qu'ils devaient quitter; et souvent S. A. R. vint avec sa bourse au secours de ces braves. En 1800, le duc de Berri prenait, dans des actes publics, le titre de *chef du régiment noble de Berri, au service de S. A. I. de toutes les Russies*. Mais les circonstances politiques, si long-temps funestes à la cause des Bourbons, ne permirent pas à ce prince de conserver ce commandement. S. A. R. se rendit, en 1801, en Angleterre, auprès de son auguste père. En 1805, le roi de Suède Gustave-Adolphe, animé du desir de délivrer l'Europe de la tyrannie de Buonaparte, s'était avancé dans le Hanovre. Ce monarque, qui desirait franchement concourir au rétablissement des Bourbons, demanda que le duc de Berri vînt commander dans ses armées. S. A. R., accompagnée de son auguste père, se mit aussitôt en route pour le quartier-général du monarque suédois ; mais l'évacuation du Hanovre devant les armées de Buonaparte, rendit cette démarche inutile. Le duc de Berri retourna en Angleterre. Le continent n'offrait plus aux Bourbons un asile assuré contre les armes et contre les embûches de l'usurpateur de leur trône. S. A. R. passa plusieurs années à Londres, d'où il faisait de fréquents voyages à Hartwell. En 1813, plusieurs agents imprudents ou perfides amenèrent les plus zélés partisans du Roi à regarder comme possible, et dans l'intérêt des princes, le débarquement de Mgr. le duc de Berri sur les côtes de Normandie, où, disait-on, il était attendu par plus de quarante mille Français armés et rassemblés pour la cause des Bourbons. S. A. R. se livra à ce projet avec toute l'ardeur d'une ame pleine de franchise et de courage. Déjà le vaisseau qui devait le conduire en France était arrêté : mais des serviteurs plus prudents, qui avaient été envoyés aux îles de Jersey et de Guernesey pour vérifier l'état des choses, se hâtèrent d'avertir le prince que ce projet, en apparence séduisant, n'était qu'un piége inévitable, et que la police de Paris l'attendait comme une nouvelle victime à offrir au meurtrier du duc d'Enghien. Mgr. le duc de Berri ne partit donc point. Lorsque, quelques mois plus tard, la Providence rendit les Bourbons à la France, S. A. R. qui, depuis deux mois, se trouvait à Jersey, attendant une occasion favorable, se rendit de cette île le 12 avril, sur le navire l'*Eurotas*, et débarqua, le 13, au port de Cherbourg. En mettant le pied sur le sol français, le duc répondit aux félicitations des officiers de terre et de mer qui l'entouraient, par ces mots, accompagnés d'un torrent de larmes : « Chère France ! en la revoyant, mon » cœur est plein des plus doux sen- » timents ; nous n'apportons que l'oubli » du passé, la paix et le desir du bon- » heur des Français. » Le lendemain, S. A. R. quitta Cherbourg, et se rendit à Baïeux. Trop fortement ému par les témoignages d'amour qu'il recevait, l'heureux prince ne répondait aux acclamations de la population entière que par ces mots : *Vivent les bons Normands !* Une des personnes qui lui furent alors présentées, et qui avait autrefois servi sous ses ordres, ayant dit : « Serais-je assez heu- » reux, Monseigneur, pour être reconnu » de votre Altesse Royale ? — Si je vous » reconnais, mon cher S.....! lui répon- » dit le prince, en s'approchant de lui et » écartant ses cheveux, ne portez- » vous pas sur le front la cicatrice ho- » norable d'une blessure que vous avez » reçue à la bataille de......? » S. A. R., après avoir passé en revue la garde nationale, voulut se promener seule et à pied, au milieu du peuple qui se pressait autour d'elle. On se plaisait à recueillir de sa bouche ce mot précieux, qu'*on n'est heureux qu'au milieu des siens !* Ayant appris qu'il y avait, dans les environs de Baïeux, un régiment dont les soldats étaient encore égarés par les suggestions des fauteurs de Buonaparte, S. A. R. résolut, malgré les représentations qui lui furent faites, d'aller conquérir cette troupe à la bonne cause. Arrivé à quelque distance de ce corps, le prince envoie prier le commandant de lui prêter ses chevaux, parce que les siens sont fatigués. Cet officier fait aussitôt droit à cette demande, et se met lui-même en chemin, pour aller

au-devant de S. A. R. Le duc de Berri lui parle avec sa bonté et sa franchise accoutumées, et le commandant offre de le conduire auprès de sa troupe. « Braves » soldats ! dit S. A. R., je suis le duc de » Berri. Vous êtes le premier régiment » français que je rencontre ; je suis heu» reux de me trouver au milieu de vous. » Je viens au nom du Roi, mon oncle, » recevoir votre serment de fidélité. Ju» rons ensemble, et crions *vive le Roi!* » Les soldats répondent avec enthousiasme à cet appel. Une seule voix fait entendre le cri de *vive l'empereur!* « Ce n'est rien, » dit S. A. R.; c'est le reste d'une vieille » habitude : répétons, encore une fois, » *vive le Roi!* » et alors il y eut unanimité. S. A. R. fit, sur-le-champ, distribuer une gratification aux soldats ; et tous prirent la cocarde blanche. Les officiers entourèrent S. A. R., et lui demandèrent la grâce de porter le nom de régiment de Berri. « J'en ferai la demande » à Sa Majesté, dit le prince; et je serai » flatté d'être le chef d'un corps dévoué » à l'honneur et au Roi. » Le 15, S. A. R. arriva à Caen, où elle publia la proclamation suivante : « Français ! le voilà » donc arrivé ce jour de bonheur et de » gloire, si long-temps desiré ! De tous » côtés, des points de ralliement sont of» ferts à votre courage et un appui à vos » malheurs : votre bon Roi est proclamé » dans sa capitale. Le drapeau blanc flotte » à Paris, et dans plus de la moitié du » royaume. Je viens le déployer dans ces » provinces, dont le nom et l'héroïque » fidélité illustreront à jamais les fastes de » la monarchie. C'est un Bourbon, c'est » le neveu de votre Roi qui vient se join» dre à vous, et vous aider à briser vos » fers. Braves habitants des provinces » de l'Ouest ! que votre dévouement, » toujours à l'épreuve des revers, se ra» nime aujourd'hui par l'espérance. De » toutes parts la tyrannie succombe; de » toutes parts les enfants de St.-Louis » viennent réclamer ses droits, dont le » premier et le plus cher fut toujours ce» lui de vous rendre heureux. Je vous » annonce l'arrivée de votre Roi ! Je viens » être l'organe de ses promesses. Plus de » guerres ! plus de conscription ! plus » d'impôts arbitraires ! !! Français ! telles » sont les intentions de votre Roi. C'est » un père qui vient retrouver ses enfants : » l'avenir qu'il vous destine est un avenir » de bonheur, le retour de la paix, la » stabilité des lois, et la douceur du gou» vernement légitime et paternel. *Vive » le Roi!* » Le duc de Berri signala son séjour à Caen, en faisant mettre en liberté plusieurs prisonniers détenus, depuis deux ans, pour une prétendue révolte, occasionnée par la disette. Le lendemain, on donna au théâtre *la Partie de chasse de Henri IV* : S. A. R. y assista. Le maire de la ville eut l'heureuse idée de faire venir ces pauvres gens sur le théâtre ; et, au lever de la toile, on les vit à genoux, avec leurs femmes et leurs enfants, levant leurs bras vers le prince en le bénissant. Le duc de Berri fit son entrée à Rouen, trois jours après, à dix heures du soir : il y fut reçu avec transport. Le lendemain, il passa la revue des troupes qui se trouvaient dans cette ville, et visita plusieurs manufactures. Ce fut le 21 que le prince, revêtu de l'uniforme de garde national, entra à Paris : « Mes» sieurs, répondit-il, aux félicitations du » corps municipal et des chefs de l'armée, » qui reçurent S. A. R. à la barrière de » Clichi, mon cœur est trop ému pour » exprimer tous les sentiments qui m'agi» tent, en me voyant au milieu des Fran» çais et de cette bonne ville de Paris, » entouré de la gloire de la France. » Nous y venons apporter le bonheur : ce » sera notre occupation constante, jus» qu'à notre dernier soupir. Nos cœurs » n'ont jamais cessé d'être Français, et » sont pleins de ces sentiments généreux » qui sont le caractère distinctif de notre » brave et loyale nation. *Vivent les Fran» çais!* » Arrivé au château des Tuileries, Mgr. le duc de Berri se tourna, avec vivacité, vers les maréchaux qui l'entouraient, et, se jetant dans leurs bras, les serra fortement, en leur disant : « Permet» tez que je vous embrasse, et que je » vous fasse partager tous mes senti» ments. » Puis il se précipita de nouveau dans ceux de son auguste père. Attentif à gagner les cœurs des militaires, S. A. R. s'occupa sans relâche de visiter les casernes et les établissements militaires, et de passer en revue les différents corps de troupes. Il ne mit pas moins de soin à examiner les chefs-d'œuvre du Muséum, les procédés et les produits des manufactures. (1) On l'enten-

(1) C'est à la suite d'une de ces visites que S. A. R. permit à M. Fraire, propriétaire de la belle manufacture de porcelaine près de Popincourt, de donner son auguste nom à cet établissement.

dait parler des productions des différentes écoles avec un goût éclairé. Mais si ce prince possède ces formes heureuses qui, chez les grands, sont pour les artistes le plus noble encouragement, il se plaisait encore davantage alors à prendre ce ton militaire qui porte l'enthousiasme dans le cœur du soldat. Combien de mots heureux n'a-t-on pas recueillis de la bouche de S. A. R.! « Nous commençons à » nous connaître, dit un jour ce prince » au général Maison; quand nous aurons » fait ensemble quelques campagnes, nous » nous connaîtrons mieux. » Assistant à un banquet que donnait, dans les jardins de Tivoli, la garde nationale parisienne, le prince s'était réservé de porter une santé en l'honneur de la milice citoyenne; prévenu par le duc de Grammont, il s'écria: « Vous me l'avez volée; mais je vais en » porter une qui est dans le cœur de tous » les Bourbons: *A la prospérité de la* » *France!* » A Versailles, le prince passait un jour la revue d'un régiment de cavalerie, dont quelques soldats témoignaient avec franchise, en sa présence, un peu de regret de ne plus combattre sous Buonaparte. « Que faisait-il donc de si » merveilleux, leur dit S. A. R.? — Il nous » menait à la victoire, répondent les soldats. — Je le crois bien, répliqua vivement le prince; cela était bien difficile, avec des hommes tels que vous! » On prétend même que S. A. R. se servit d'une expression beaucoup plus conforme au langage de ceux à qui il parlait. Par ordonnance du 15 mai, le Roi avait conféré à Mgr. le duc de Berri le titre de colonel-général de chasseurs et des chevau-légers-lanciers: par une disposition du ministre de la guerre, le régiment de dragons de l'impératrice prit le nom de Berri. Quelque temps après, la chambre des députés ayant fixé la liste civile, ce prince y fut compris pour la somme de 1,500,000 francs. Le 1er. août, il partit de Paris, pour aller visiter les départements du Nord. Le duc de Berri fut reçu avec enthousiasme à Cambrai, à Bouchain, à Valenciennes. Nulle part, le prince ne manqua de se montrer aux troupes, et de les passer en revue. A Lille, S. A. R. examina attentivement la filature de coton du sieur Charles Freret, et voulut bien signer, sur le grand-livre de ce négociant, l'acte qui constatait une visite si honorable pour le commerce et pour l'industrie. Le 9 du même mois, le prince arriva à Calais; et il s'embarqua le lendemain sur un brick français qui le conduisit jusqu'à Douvres, où il débarqua au bruit du canon de toutes les batteries. Après un court séjour en Angleterre, Mgr. le duc de Berri était de retour à Paris, le 18. Le 21 septembre, S. A. R. partit pour visiter les places de l'Alsace, de la Lorraine et de la Franche-Comté. Elle passa successivement en revue les garnisons de Mézières, Metz, Strasbourg, Landau, etc., qui firent éclater, en sa présence, beaucoup d'enthousiasme. Le prince acheva, vers le milieu d'octobre, cette tournée militaire. De retour dans la capitale, il s'occupa beaucoup d'encourager les arts, et confia l'honneur de faire son portrait, au célèbre Carle Vernet, dans l'atelier duquel il se rendit plusieurs fois. Ce fut en parcourant les divers établissements publics, qu'au comité central de l'artillerie ce prince fut agréablement surpris de retrouver une jolie pièce de canon, qui avait été faite à Turin, en 1792, pour servir à son instruction et à celle de S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême. Il avait alors le projet de faire un voyage dans les départements de l'Ouest; et il s'occupait ainsi d'encourager les arts, de gagner le cœur du soldat, et de visiter les places de guerre, lorsque le retour de Buonaparte vint suspendre le cours de tant de soins précieux. Les conspirateurs, qui depuis plusieurs mois redoutaient l'heureux ascendant que prenait sur les troupes un prince aussi sensible que valeureux, avaient imaginé, avec une insigne noirceur, d'envelopper, pour ainsi dire, sa personne auguste par un système de diffamations impudentes; et ce plan infernal ils l'avaient mis à exécution immédiatement après un simulacre de petite guerre qui avait eu lieu dans la plaine de Clichi entre LL. AA. RR. le duc de Berri et le duc d'Angoulême: dès-lors les militaires étaient les instruments des conspirateurs. Au premier avis du débarquement de Buonaparte, Mgr. le duc de Berri fut désigné par le Roi pour aller prendre le commandement des forces réunies en Franche-Comté; mais une profonde perfidie allégua que la présence du prince serait plus utile dans la capitale; motif en effet très spécieux, mais que Ney, après sa défection, a présenté comme une combinaison à laquelle il avait participé de concert avec le maré-

chal Soult, alors ministre de la guerre. Le 8 mars, le duc de Berri se rendit à l'Ecole militaire, et de là à la caserne de Babylone; mais cette visite, dans laquelle S. A. R. fit plusieurs promotions, fut accueillie froidement des troupes, déjà ébranlées par la présence de Buonaparte sur le territoire français, et trompées par les intrigants de son parti. Le 11, Sa Majesté confia au duc de Berri le commandement de tous les corps qui se trouvaient à Paris et dans les environs: mais la plus grande partie de l'armée s'étant jetée dans les bras de l'usurpateur, S. A. R., dans la nuit du 19 au 20 mars, partit de la capitale, ainsi que MONSIEUR, à la tête de la maison du Roi. On marcha toute la nuit et toute la journée du 20, presque sans s'arrêter; le 21, on arriva à Beauvais, et, de là, on prit la route d'Abbeville, où les princes apprirent l'entrée du Roi à Lille. Un officier de cuirassiers, qui se trouvait sur le passage de Mgr. le duc de Berri, eut l'insolence de crier *vive l'empereur!* Les officiers de la maison du Roi voulaient faire justice de ce misérable; mais le duc s'opposa à cet acte de vengeance. Le 24, les princes arrivèrent à Béthune. (*Voy.* ARTOIS (Le comte d'.) Quand le duc de Berri, à la tête de quatre mille braves et fidèles Français, entra dans cette ville, il y trouva trois cents soldats qui s'étaient hautement prononcés en faveur de Buonaparte. Cette poignée d'hommes fut investie de tous côtés par la troupe de S. A. R.: dans l'excès de leur délire, ils criaient encore, en désespérés, *vive l'empereur!* On eût pu les tuer jusqu'au dernier; mais la cause royale n'en eût tiré aucun avantage; ce n'eût été qu'un acte de vengeance, et un Bourbon ne peut pas se venger sur des Français. M. le duc de Berri s'élance seul au milieu de ces trois cents hommes, et il leur propose de crier *vive le Roi!* Mais après s'être consumé en vains efforts, il leur dit: « Vous voyez bien que nous pourrions vous exterminer, sans qu'il en » restât un seul. Vivez tous, malheureux, » et disparaissez. » Un d'eux se mit à crier, *vivent l'empereur et le duc de Berri!* et les autres répétèrent ce cri, tout à-la-fois de révolte et de reconnaissance. En sortant de Béthune, quelques minutes après, Mgr. le duc de Berri fut poursuivi par deux cents lanciers: il eût été facile de les attaquer et de les écraser; mais ce prince s'y opposa toujours. Il arriva heureusement à Ypres, après avoir perdu une partie de ses équipages, qui avaient été pris à Saint-Denis: S. A. R. dut, en cette occasion, son salut à la bonne contenance et à l'énergie d'un détachement du 7e. bataillon belge. (Voyez CARONDAL.) Le 28 mars, S. A. R. rejoignit le Roi à Gand, et s'établit à Alost, où se trouvait la partie de la maison militaire du Roi qui avait pu suivre les princes au-delà de la frontière. Pendant son séjour en Belgique, le duc de Berri fit de fréquents voyages, soit à la cour de Gand, soit à celle du roi des Pays-Bas, à Bruxelles, où il était reçu avec tous les honneurs dus au sang royal. S. A. R. associait à ces flatteuses distinctions le commandement de la maison militaire du Roi, cantonnée à Alost et dans ses environs. Ce prince se plaisait à en surveiller les manœuvres, qu'il commandait souvent en personne. Ce ne fut pas sans un étonnement mêlé de la plus vive admiration que l'on vit alors le duc de Berri, soit par l'éclat et la véhémence de son commandement, soit par la précision de son coup-d'œil, rappeler ces manœuvriers célèbres dont la France a fourni les premiers modèles. Dans les moments de délassement, où les camps offrent quelquefois l'image des jeux de l'enfance, cet excellent prince daignait souvent en être le témoin, et, comme Louis XVI au milieu de ses pages à Versailles, encourager les jeux de cette fidèle jeunesse et y prendre le plus vif intérêt. La bataille de Waterloo ayant déterminé un mouvement de cavalerie légère sur la gauche de Buonaparte, qui se dirigeait vers les cantonnements de la maison du Roi, Alost, qui en formait le centre, n'étant pas une position militaire, le prince se détermina à occuper les hauteurs de Gyseghem, à une lieue d'Alost, où il laissa le 2e. escadron des gardes du corps et les grenadiers à cheval. L'armée royale bivouaqua autour du château occupé par les princes, MONSIEUR et S. A. R. le duc de Berri: ce fut là qu'ils apprirent les événements qui allaient leur rouvrir le chemin de leur patrie. Le 21 juin, l'armée royale, au milieu de laquelle le Roi voulait rentrer en France, se mit en marche sous les ordres du duc de Berri, alla coucher à Grammont, et se rendit successivement le 22 à Ath, le 23 à Mons, le 24 à Bavai, première ville de

France, où S. M. entra à 10 heures du matin. Le même jour, le Roi et les princes vinrent coucher à Cateau-Cambresis, où l'armée royale bivouaqua par un temps froid et pluvieux. Son Altesse Royale, pendant le séjour du Roi au Cateau, alla plusieurs fois visiter les bivouacs; et, satisfaite de l'ordre qui y régnait, elle en témoigna sa satisfaction, et dit à plusieurs officiers : « Voilà comment on apprend son métier en vrai et » bon soldat. » Le 8 juillet suivant, au moment de quitter St.-Denis pour se mettre à la tête de la maison du Roi, destinée à former le cortége de S. M. en entrant dans la capitale, S. A. R. étant sur le point de quitter ce commandement, vint témoigner, dans les termes les plus honorables, à tous les officiers de la maison du Roi, combien elle avait à se louer de leur dévouement et de leur bonne conduite. Elle ajouta, au nom de S. M., dont l'intention formelle était de recueillir, sans provocation d'aucune espèce, l'expression libre du vœu général des Parisiens : « Il vous reste un devoir » non moins important à remplir dans » cette mémorable circonstance, et c'est » le Roi qui vous le prescrit. Vous garde» rez un silence absolu lors même que les » cris expirants de la révolte, ou quel» ques débris du signe de rebellion, vien» draient exciter votre indignation. » MONSIEUR, frère du Roi, vint peu après réitérer le même ordre; et l'on sait avec quelle exactitude il fut rempli. Depuis cette époque, S. A. R. vécut assez retirée : néanmoins elle ne négligeait aucune occasion de se concilier l'affection des militaires. Le 30 juillet, en recevant les officiers du 10e. de ligne, ce prince dit: « J'ai » une permission à vous demander; c'est » de porter votre uniforme, quand j'irai » au-devant de mon frère. » Dans le mois d'août suivant, S. A. R. fut nommée, par le Roi, président du collége électoral du département du Nord, et partit pour Lille, où elle arriva le 18. On ne peut exprimer l'enthousiasme de cette population qui, sous l'usurpateur, avait montré tant de fidélité à la cause royale. Ce prince répondit ainsi au discours que lui adressa le préfet du département : « Le Roi et la patrie sont inséparables; » et l'amour unit le Roi à ses peuples par » une chaîne indissoluble : qui pourrait » rompre cette chaîne, dont le départe» ment du Nord et la ville de Lille for» ment le plus solide anneau? La mission » de présider le collége électoral de ce dé» partement, est la plus haute faveur que » le Roi pouvait m'accorder. » Le lendemain, S. A. R. voulut faire un voyage à Bethune, ville pour laquelle ce prince conservait une vive reconnaissance. « Messieurs, » répondit-il au discours du corps munici» pal, j'ai voulu revoir les bons habitants » de cette ville, leur témoigner toute ma » sensibilité pour la conduite qu'ils ont » tenue envers nous dans des circonstan» ces malheureuses, et où ils semblèrent » redoubler de fidélité et de dévouement. » Nous n'oublierons jamais l'accueil que » nous avons reçu ici. » Puis, s'adressant au maire qui l'avait harangué : « M. Duplaquet, dit S. A. R., vous n'a» vez oublié qu'une chose, dans votre » discours; vous n'y parlez pas des ser» vices signalés que vous nous avez ren» dus. » Le 13 août, S. A. R. présida la première séance du collége électoral de Lille, et l'ouvrit par ce discours d'une noble simplicité : « Le plus aimé de vos » Rois, Henri IV, après de longues guer» res intestines, rassembla les notables » de son royaume à Rouen, et leur de» manda des conseils : ainsi que lui, le » Roi, mon auguste seigneur et oncle, » d'après la constitution qu'il a lui-même » donnée à son peuple, s'adresse en ce » moment à vous, et me nomme parti» culièrement pour être son organe au» près du département du Nord. Je ne » parlerai point de leur fidélité aux ha» bitants d'un pays, berceau de la monar» chie; je ne remercierai point de son » dévouement ce peuple, qui rappelle si » bien ces Francs généreux et guerriers » dont il est descendu le premier; je me » bornerai à vous dire, Messieurs, que » le Roi, après vingt-six ans de troubles » et de malheurs, a besoin d'interroger » le cœur de ses sujets, dont il juge d'a» près le sien. Ne pouvant réunir autour » de lui tous les Français, dont il est, » vous le savez, bien moins encore le » monarque que le père, il vous demande » de lui adresser, non ceux de vous qui » l'aiment davantage, ce choix serait im» possible, et vous y voleriez tous, mais » ceux qui, dignes interprètes de votre » pensée, porteront au pied de son trône » cet oubli du passé, cette connaissance » du présent, ce coup-d'œil dans l'ave» nir, ce respect pour la charte consti» tutionnelle, cet amour pour sa per-

» sonne sacrée, enfin cette abnégation » de soi-même qui seule peut assurer » le bonheur de tous. » Le 25, S. A. R. se chargea de remettre elle-même l'épée d'honneur que le conseil municipal de Lille avait décernée au brave colonel Hulot. Vers cette époque, le duc de Berri, voulant témoigner aux citoyens d'Alost combien elle avait été satisfaite de leur conduite pendant son séjour dans cette ville hospitalière, envoya un riche présent à l'habitant chez lequel il avait logé: ce présent était accompagné d'une somme de 1000 fr. destinés aux pauvres de la ville. Le 26, le duc de Cumberland, frère du régent d'Angleterre, étant venu à Lille, le duc de Berri s'empressa d'aller lui rendre visite. A la suite de cette entrevue, l'artillerie de la place annonça le départ du prince pour Paris. Avant de quitter Lille, S. A. R. avait remis au préfet une somme considérable, pour être distribuée aux pauvres. Le prince était de retour à Paris le 27; et, le 4 septembre, en présentant au Roi le collége électoral du département du Nord, S. A. R. dit au monarque: « Loin de dissimuler » à Sa Majesté les transports dont je viens » d'être témoin, je me hâterai de les lui » peindre, si l'expression pouvait rendre » la pensée; oui, Sire, je peux parler » de ces transports, de cet amour dont » j'ai recueilli tant de témoignages; car ce » n'est point vers moi, mais vers Votre » Majesté que s'élevaient ces élans des » cœurs. C'est un prince qui a le bonheur » de lui appartenir de si près, que le col» lége électoral a vu dans son président; » et la joie des bons habitants du Nord » n'a été, Sire, que l'expression franche » de leur reconnaissance, en croyant » trouver, dans le choix de Votre Ma» jesté, la plus noble comme la plus » douce récompense de leur fidélité. » Peu de temps après son retour à Paris, le duc de Berri adressa au préfet du Nord une lettre, qui finissait par cette phrase, écrite de sa main: *Dites à tous vos bons Lillois combien je les aime.* Ce mot rappelle l'expression touchante du bon Henri IV, dont il s'était servi en les quittant: *Désormais entre nous à la vie, à la mort.* Lors de la session des deux chambres, qui eut lieu au mois d'octobre, le duc de Berri assista à la séance royale, et jura, avec tous les princes de sa maison, de maintenir la charte constitutionnelle. Il se montra d'abord fort assidu aux séances de la chambre des pairs; et lors de la formation des bureaux, qui eut lieu le 12 octobre, il fut élu président du quatrième bureau: mais ensuite, ainsi que les autres princes de sa maison, il se dispensa d'y assister. L'événement le plus remarquable de la vie du duc de Berri, celui auquel s'attachent les plus grandes destinées, est, sans aucun doute, son mariage avec la princesse Marie-Caroline-Thérèse, fille aînée du prince royal des Deux-Siciles, née le 5 novembre 1798. Ce mariage, desiré depuis long-temps par tous les bons Français, fut annoncé à la chambre des pairs et à la chambre des députés le 28 mars 1816. Les ministres proposèrent de fixer à un million par an la somme que cet événement devait faire ajouter à l'apanage de Mgr. le duc de Berri. La chambre des députés ayant porté cette somme à quinze cent mille francs par un mouvement spontané, S. A. R. prit aussitôt la résolution de consacrer cet excédent de cinq cent mille francs au soulagement des départements qui avaient le plus souffert de la guerre. La jeune princesse, qui avait débarqué à Marseille dans les premiers jours du même mois, traversa la France pour se rendre dans la capitale; et sur tout son passage, S. A. R. fut accueillie par des transports d'alégresse. Ces transports se manifestèrent également lors de son entrée à Paris, et ils éclatèrent avec plus de force encore dans toutes les cérémonies et toutes les fêtes auxquelles son mariage donna lieu. Le mariage a été célébré dans la cathédrale de Paris, le 17 juin 1816, en présence de toute la cour et des autorités de cette ville. D. et Y.

BERRYAT-ST.-PRIX, professeur de législation à l'école centrale de l'Isère, conserva cette place jusqu'en 1804, et reprit alors la profession d'avocat qu'il a exercée depuis. On a de lui: I. *Observations sur le divorce et l'adoption, et l'abus qu'en faisaient à Rome les grandes familles.* II. *L'amour et la philosophie*, 1801, 5 vol. in-12. III. *Annuaire statistique, ou état-général du département de l'Isère*, in-16, 3 vol. pour les années IX, X et XI de la répub. IV. *Discours sur les jouissances des gens de lettres*, 1807, in-8°. V. *Cours de procédure civile*, seconde édition, 1812, in-8°.; troisième édition, 1813, in-8°. M. Berryat est encore auteur de quelques articles dans le *Magasin ency-*

clopédique, et d'un ouvrage inédit, intitulé : *Histoire ecclésiastique et politique de la ville de Grenoble.* — Berryat (H.) a publié : *Législation militaire*, 1812, 5 vol. in-8°. In et Ot.

BERRYER, avocat à Paris, est regardé comme l'un des orateurs les plus éloquents de cette capitale. Les causes dans lesquelles il s'est fait remarquer, sont celle du saphir, où il eut à repousser, pour le vendeur de cette pierre précieuse, la plus étrange accusation d'escroquerie; celle du maire d'Anvers, où il lutta avec beaucoup de courage contre la tyrannie impériale, et celle du maréchal Ney, dans laquelle il fit tout ce qu'il était possible de faire pour une cause aussi désespérée. Le second Mémoire qu'il publia alors sous ce titre : *Effets de la convention militaire du 3 juillet, et du traité du 20 novembre 1815, relativement à l'accusation du maréchal Ney*, était surtout remarquable par une dialectique pressante et une grande érudition. Chargé pendant plusieurs années de défendre les intérêts des sujets des diverses puissances neutres, sans cesse compromis par des lois de circonstance sur la course maritime, M. Berryer a développé dans ces causes les grands principes du droit public et des nations. Il s'est fait également remarquer dans l'affaire des enfants Montebello (Lannes), où il plaida pour le mineur du premier lit. Enfin il plaida, en mai 1816, la cause de Fauche-Borel contre Perlet; et il fit aisément ressortir, dans ce procès extraordinaire, l'infamie de Perlet, opposée à la franchise et à la loyauté de Fauche-Borel. M. Berryer ayant consacré ses veilles et sa plume aux intérêts de l'ordre de Malte, le grand-maître, en lui accordant la croix de l'ordre, a récompensé son zèle de la manière la plus honorable. — Son fils défendit, en mars et avril 1816, devant un conseil de guerre, les généraux Debelle et Cambronne (*V.* ces noms); et il chercha à établir, dans son plaidoyer, pour le dernier, que, son client, ayant cessé d'être Français par le traité de Fontainebleau, avait pu porter les armes contre la France, en obéissant à son souverain de ce temps-là (l'empereur de l'île d'Elbe). Cette doctrine fut considérée comme erronée et dangereuse; et M. Bellart, procureur-général, dénonça, à la chambre de discipline des avocats, M. Berryer fils, qui fut renvoyé de cette plainte, par la considération de sa conduite au mois de mars 1815, où il s'était engagé comme volontaire royal. D.

BERTHELEMY, peintre, a exécuté, dans le palais du sénat, plusieurs plafonds, dont les sujets se rattachaient à la gloire de l'empereur Napoléon. Il fut commissaire en Italie, pour les sciences et pour les arts, pendant la révolution, et reçut, du directoire exécutif, une médaille avec cette légende : *Les sciences et les arts reconnaissants.* — Berthelemy (Ambroise), maréchal-de-camp, fut nommé chevalier de Saint-Louis, le 19 juillet 1814. — Berthelemy (Le chevalier), adjudant-commandant, fut présenté au Roi le 16 mai 1814, et fait chevalier de Saint-Louis le 5 octobre suivant. Il avait été nommé officier de la Légion-d'honneur le 24 août précédent. A.

BERTHELOT (Julien, comte Du-bois de), ancien officier de la marine, né à Auray, concerta, en 1794, avec le comte de Puisaye, la jonction des forces royalistes commandées par ce chef, avec celles des insurgés du Morbihan. De celles-ci on forma plusieurs divisions, dont une fut confiée à M. de Berthelot. L'année suivante, on mit sous ses ordres toute la cavalerie de l'insurrection morbihanaise; l'armée était alors commandée par George Cadoudal. Il y eut au mois de juin, près de la ville d'Auray, une action très vive, dans laquelle M. de Berthelot montra beaucoup de bravoure et de présence d'esprit. La descente de l'armée royale à Quiberon fut secondée très efficacement par la diversion des royalistes du Morbihan, qui, après plusieurs combats, vinrent se réunir à l'armée de l'expédition. Après la terrible journée du 10 juillet 1795, M. de Berthelot fut un des officiers supérieurs des forces royales que l'on appela l'*armée rouge*, sous les ordres de M. de Tinténiac. Il traversa avec elle le département du Morbihan, se jeta dans celui des Côtes-du-Nord, et continua la guerre avec ardeur, tant qu'il exista, dans ces provinces, des royalistes armés. Ce n'est qu'en 1800 que M. de Berthelot déposa définitivement les armes, et fut compris dans la pacification préparée par le général Brune. Il revint alors à Auray, s'y fixa, et entreprit un commerce d'épiceries. Il accepta ensuite de l'emploi dans les douanes. Mais, en 1805, s'étant embar-

qué à Pont-Naval, sur un chasse-marée, on lui supposa le dessein de passer en Angleterre. Sur ce soupçon, il fut arrêté, conduit à Paris, et détenu pendant plusieurs années. A.

BERTHEREAU, (Thomas), ancien président du tribunal de première instance de la Seine, né le 22 novembre 1733, a été l'un des commissaires pour la rédaction du *Code judiciaire;* il est de la même famille que le savant bénédictin de ce nom. M. Berthereau fut présenté par l'empereur, le 3 avril 1813, comme candidat à la place de sénateur. Il fut nommé président honoraire, par ordonnance royale du 15 octobre 1815. A.

BERTHESÈNE (Le baron), lieutenant-général, né en Provence, vers 1780, est le fils du conventionnel de ce nom. Il entra au service de bonne heure, et était, en 1807, major du 65e. régiment de ligne, lorsqu'il fut fait, le 10 février 1807, colonel du 10e. d'infanterie légère, et officier de la Légion-d'honneur, le 11 juillet suivant. Il devint ensuite général de division, et chevalier de Saint-Louis, en 1814. Lors du retour de Buonaparte, en mars 1815, il fut nommé président de la commission chargée, par le ministre de la guerre, de placer les officiers à demi-solde à la suite des régiments de leur arme, pour y jouir du traitement d'activité. Quelques jours après, il fut désigné pour membre de la commission d'officiers-généraux chargée d'examiner les droits des militaires qui avaient obtenu de l'avancement sous le gouvernement du Roi, depuis le grade de chef de bataillon jusqu'à celui de lieutenant-général. Dans le mois de mai suivant, il fut chargé d'assigner une destination à tous les officiers qui se trouvaient à Paris sans emploi. Depuis le retour du Roi, il a cessé d'être employé. A.

BERTHEVIN (Jules-Julien-Gabriel) naquit à Stockholm, en 1769, d'un père et d'une mère français, sa famille étant originaire de Saint-Berthevin, près Laval : il fut, en 1771, par suite des révolutions arrivées en Suède, ramené en France, où il perdit d'abord sa mère, et bientôt après son père, chimiste distingué, et connu par plusieurs procédés de son invention, vendus à la manufacture de Sèvres, et par l'importation des nitrières artificielles, dites *couches à la suédoise*. Le jeune Berthevin, resté orphelin dans un âge bien tendre, dut à la bienveillance de quelques amis de son père, sa première éducation, et ensuite une bourse au collège royal d'Orléans, où il étudia avec distinction. Il s'adonna surtout à l'étude de la langue grecque, avec assez de succès, pour mériter que M. de Villoison y prît intérêt. En 1790 et 1791, il publia plusieurs pamphlets sur la révolution. Impliqué, en 1793, dans la malheureuse affaire de Léonard Bourdon, et traduit au tribunal révolutionnaire, il mena long-temps une vie malheureuse; mais ayant été rendu à ses affaires, en 1796, il établit une maison de librairie à Orléans. M. Berthevin vint à Paris, en 1812, occuper une place dans l'administration du commerce au ministère de l'intérieur. On a de lui : I. *Pauline et moi*, Paris, 1796. II. *Médée*, trad. de l'allemand de Benda, Orléans, 1797. III. *L'assemblée à Cythère*, Orléans, 1798. IV. *Tombeau d'Elma*, Orléans, 1799. V. *Henri IV peint par lui-même*, Paris, 1814. Il fit encore paraître, sous le nom de M. Delanoë, septemb. 1815, des *Observations critiques sur le Rapport fait au Roi, le 15 août 1815, et sur le Mémoire présenté au Roi dans le même mois*, attribués au duc d'Otrante. D.

BERTHIER (Le comte César), lieutenant-général, le seul vivant aujourd'hui de trois frères long-temps célèbres dans les armées françaises, fut presque toujours employé avec son frère aîné, Alexandre, et lui rendit des services dans l'administration de l'armée. Après la révolution du 18 brumaire, il fut nommé inspecteur aux revues, et passa ensuite sous le commandement du gouverneur de Paris, en qualité de chef d'état-major-général. En novembre 1805, il se rendit en Hollande, pour prendre le commandement d'une armée formée sur les côtes. Il fut présenté à l'empereur Napoléon, le 10 mars 1811, pour lui prêter serment en qualité de général de division, et devint bientôt comte de l'empire. Le Roi le nomma chevalier de Saint-Louis, le 24 octobre 1814.—Berthier, fils du maréchal et capitaine des gardes-du-corps, fut créé pair de France, le 17 août 1815. — Berthier (Le chev. Alexandre), sous-lieutenant de la compagnie de Wagram, fut nommé, le 20 août 1814, officier de la Légion-d'honneur. — Berthier (François), colonel d'artillerie, né à Châtel-Censoy, en Bour-

gogne, le 12 septembre 1774, fut élève d'artillerie en 1793, devint successivement capitaine et colonel dans la même arme, et fit les campagnes des armées de Sambre-et-Meuse, d'Italie et de Naples. Il fut nommé chevalier de Saint-Louis, le 5 novembre 1814. D.

BERTHOLLET (Le comte Claude-Louis), né à Talloire (Savoie) vers 1756, de l'académie des sciences de Paris, de la société royale de Londres, de celles de Turin, Harlem, etc., est regardé comme le premier théoricien-chimiste de notre temps; il était, avant la révolution, docteur en médecine, et dès-lors distingué par ses profondes connaissances en chimie: membre de l'académie des sciences en 1780, il devint membre de l'Institut à l'époque de sa fondation, en 1795; il avait été nommé à la place de commissaire d'agriculture et des arts, le 22 septembre 1794, et professeur de l'école normale, le 9 novembre même année. En 1796, il fut envoyé en Italie, pour y présider au choix des divers monuments que le directoire voulait faire transporter en France. Il suivit ensuite le général Buonaparte en Égypte, et revint avec lui en 1799. Après le 18 brumaire, il fut élu membre du sénat-conservateur, puis décoré du titre de comte et de grand-officier de la Légion-d'honneur. En mai 1804, l'empereur lui donna la sénatorerie de Montpellier. M. Berthollet fut, le 14 mai 1806, président du collége électoral des Pyrénées-Orientales, et, le 3 avril 1813, grand'-croix de la Réunion. Le 1er. avril 1814, il vota la création d'un gouvernement provisoire et la déchéance de Buonaparte. Il fut nommé pair de France, le 4 juin 1814. Buonaparte ne lui ayant pas pardonné d'avoir voté sa déchéance, ne le porta pas sur la liste de ses pairs en juin 1815; et M. Berthollet fut ainsi maintenu sur la liste des pairs formée par S. M. après son retour de la Belgique. Il prononça un discours, le 4 janvier 1816, aux funérailles de Guyton-de-Morveau. Parmi les nombreux procédés dont les arts sont redevables à cet illustre chimiste, il faut compter son procédé pour conserver l'eau douce sur les vaisseaux, en charbonnant l'intérieur des tonneaux; sa méthode pour donner au lin, au chanvre et même à toutes les filasses de rebut, l'apparence du coton, décrit dans le Journal de l'école polytechnique et dans le Bulletin de la société d'encouragement (I, 67); mais surtout le perfectionnement qu'il a donné au blanchiment des substances végétales par l'acide muriatique oxigéné; objet dont il commença à s'occuper en 1785 et 1786, et qui, exécuté en grand dans les premières manufactures de ce genre, y a fait introduire les noms de berthollet, berthollimètre, bertholler, bertholleur, berthollerie, blanchisserie berthollienne. (*Voy.* la *Description du berthollimètre*, par M. Descroizilles, dans le Journal des arts et manufactures, tom. I, pag. 258.) On a de lui: I. *Observations sur l'air*, 1776. II. *Précis d'une théorie sur la nature de l'acier, sur ses préparations*, etc., Paris, 1789, in-8o. III. *Eléments de l'art de la teinture*, 1791, in-8o.; seconde édition (avec A.-B. Berthollet, son fils, mort en 1811), 1804, 2 vol. in-8o. IV. *Description du blanchîment des toiles*, 1795, in-8o. V. *Recherches sur les lois de l'affinité*, 1801, in-8o. VI. *Essai de statique chimique*, 1803, 2 vol. in-8o. Cet ouvrage est considéré comme un des plus beaux monuments de notre siècle. On y a vu, pour la première fois, les phénomènes si compliqués de la chimie, assujétis aux lois rigoureuses et simples de la mécanique. Il a été traduit en anglais par B. Lambert, 2 vol. in-8o., Londres, 1804; et en italien par Dandolo, Come, 1804, in-8o. VII. *Cours de chimie des substances animales* (dans le *Journal de l'école polytechnique*). M. Berthollet a revu, avec Desmarets, la traduction faite par C... de l'*Instruction sur l'art de la teinture*, par Porner, 1791, in 8o. Il est collaborateur aux *Annales de chimie*, et auteur d'un grand nombre de Mémoires très importants insérés dans les Recueils de l'*Académie des sciences* et de l'*Institut de France*, dans ceux de l'*Institut d'Egypte*, et dans ceux de la *Société d'Arcueil*, qu'il fonda en voulant favoriser, jusqu'à la fin de sa vie, les progrès des sciences. Parmi les ouvrages importants à la rédaction desquels il a eu part, il faut encore compter l'*Essai sur le phlogistique et sur la constitution des acides*, traduit de l'anglais de Kirwan, qu'il a enrichi de notes, Paris, 1788, in-8o.; et le *Système de chimie* de Thomson, traduit de l'anglais par M. Riffault, Paris, 1809, 9 vol. in-8o., auquel il a joint de savantes notes et un Discours préli-

minaire fort estimé. Enfin la nouvelle *Méthode de nomenclature chimique*, publiée en commun avec Lavoisier, Guyton-Morveau et Fourcroy, Paris, 1787, in-8°., est en grande partie son ouvrage, et suffirait pour le mettre au rang des créateurs de la chimie moderne. Les faits nombreux dont il a enrichi la théorie de cette science, sont connus de tous les chimistes : il nous suffira de rappeler qu'on lui doit la découverte de la composition de l'ammoniaque (*Voy.* la *Biogr univers.*, VII, 455, art. CAVENDISH.) T. et B.

BERTHONIVAL-LEBASSE (GUILLAUME-JEAN DE), né à Montel-Gelat, en Auvergne, servit avec zèle dans les corps royalistes sous le comte de Frotté, et fut le compagnon intime de M. de Brûlard. Avant la pacification, il avait été arrêté, traduit devant une commission militaire, et condamné à être fusillé, comme convaincu d'avoir tué plusieurs gendarmes. Il s'échappa, et alla se cacher dans les montagnes de sa province. Les rapports de police ne manquèrent pas de le signaler comme un des fauteurs de tous les désordres qui se manifestaient dans ces cantons. On l'accusa surtout de complicité dans le pillage des recettes de Felletin; mais ces accusations étaient si peu prouvées, que, bientôt après, à la faveur de l'amnistie accordée à son parti, M. de Berthonival obtint aisément une mise en surveillance dans le département du Calvados. Là, il ne tarda pas à renouer ses intelligences avec les agents secrets des princes et de l'Angleterre : la dépense qu'on lui voyait faire, et le choix de ses liaisons, donnèrent de l'ombrage; et il fut arrêté. Averti, mais ne pouvant pas soustraire sa personne, il eut du moins le temps de faire disparaître ses papiers; et l'on ne trouva chez lui qu'un tableau de chiffres, dont il se servait pour ses correspondances. M. de Berthonival fut conduit à Paris, et renfermé dans la prison de la Force. En 1801, le ministre de la police l'envoya dans le département de l'Allier, pour y rester sous la surveillance des autorités. P.

BERTHRE DE BOURNISEAUX (P.-V.-J.), de Thouars, membre de la société libre des sciences, belles-lettres et arts de Paris, etc., etc., a publié : I *Don Pèdre à Inès de Castro*, héroïde, in 12. II. *Précis historique de la guerre civile de la Vendée*, 1802, in-8°. III. *Aminte, pastorale du Tasse*, traduite en français, 1802, in-12. IV. *Le charlatanisme philosophique de tous les âges dévoilé*, 1807, tom. 1er., 2 parties in-8°.; la suite n'a pas paru. T.

BERTIER DE SAUVIGNY (FERDINAND DE), petit-neveu de l'intendant de Paris, émigra en 1792, et fit toutes les campagnes dans les armées des princes. Nommé chevalier de Saint-Louis et porte-étendard des chevau-légers en 1814, il fut présenté au Roi en cette qualité, le 4 août. Il suivit Sa Majesté à Gand, en 1815. Sur la fin de la même année, le département de Seine-et-Oise le nomma à la chambre des députés; et il fut, au mois de septembre, membre de la commission chargée de faire un rapport sur la proposition d'amnistie. — Son frère (le comte BERTIER) a suivi la même carrière, et montré dans toutes les circonstances le même dévouement à la cause du Roi. Il fut nommé préfet du Calvados vers la fin de 1815; et il signala aussitôt son zèle dans ce nouvel emploi par des arrêtés très sévères contre les signes extérieurs du gouvernement de Buonaparte qui pourraient être manifestés. — Leur frère aîné, qui fut arrêté et long-temps détenu par la police impériale, est mort depuis quelques années. — BERTIER DE RUVILLE, propriétaire, fut élu membre de la chambre des représentants, en mai 1815, par le collége électoral du département de la Meurthe. A la séance du 24 juin, il fut désigné pour membre de la commission chargée de faire un rapport sur le projet de loi relatif aux réquisitions militaires, présenté par la commission de gouvernement. A.

BERTIN (THÉODORE-PIERRE) a concouru, comme sténographe, pendant le cours de la révolution, à la rédaction de plusieurs journaux, pour les séances du corps législatif et des tribunaux. Il publia, vers l'an 1800, la description d'une *Lampe docimastique* de son invention, qui paraissait offrir plusieurs avantages. Toujours occupé de nouvelles découvertes, il forma, en 1810, avec la protection et même les secours de M. Frochot, préfet de la Seine, un établissement destiné à une nouvelle méthode de reliure en vernis sur carton; mais cette découverte n'eut point de succès. Les nombreux écrits de M. Bertin, presque tous traduits de l'anglais, sont : I. *Satires d'Young*, ou *l'amour de la renommée, passion*

universelle, trad. de l'anglais, 1787, in-8°.; 1798, in-18. II. *La vie de Bacon*, traduite de l'anglais de D. Mallet, 1788, in-12. III. *Des différentes formes de gouvernement, et de leurs avantages et désavantages respectifs; de la constitution anglaise et de la liberté civile, par W. Paley*, traduit de l'anglais, sur la quatrième édition, 1789, in-8°. IV. *Réflexions sur l'établissement des jurés, etc., par W. Paley*, traduit de l'anglais, 1789, in-8°.; 1791, in-8°. V. *Système universel et complet de sténographie, inventé par Taylor, et adapté à la langue française*, 1792, in-8°.; 2°. édition, an III, in-8°.; 3°. édition, 1796, in-8°.; 4°. édition, 1803, in-8°. VI. *Mirano, ou les sauvages, histoire américaine*, traduite de l'anglais de Richardson, 1797, in-12. VII. *Le faux usurier, ou le neveu reconnaissant*, comédie en trois actes, imitée de la pièce anglaise de Sheridan, intitulée : *The School for scandal* (l'Ecole de la médisance), 1798, in-8°. VIII. *Edgar, ou le pouvoir des remords, par R. Sickelmore*, traduit de l'anglais, 1799, 2 vol. in 12. IX. *Guide des mères*, traduit de l'anglais de H. Smith, 1re. édition, 1799, in-12; 2e. édition, 1807, in-12. X. *Miss Glamour, ou les hommes dangereux*, version libre de l'anglais, 1800, 2 vol. in-12. XI. *Histoire des principaux lazarets de l'Europe, par J. Howard*, traduite de l'anglais, 1800, in-8°. XII. *Encyclopédie comique*, 1802, 2 vol. in-12; 1803, 2 vol. in-12. XIII. *Les rieurs anglais, ou Supplément à l'Encyclopédie comique*, trad. de l'anglais, 1802, 2 vol. in-12. XIV. *Le nouvel Ami des enfants, ou le Berquin anglais*, trad. de l'anglais, 1802, 4 vol. in-18. XV. *Le passe-temps de la jeunesse*, traduction libre de l'anglais, 1803, 2 vol. in-18; 1810, 4 vol. in-18. XVI. *Le Newton de la jeunesse*, traduit de l'anglais, 1804-5, 6 vol. in-18; 1808, 6 vol. in-18. XVII. *Contes noirs et blancs, ou Marqueterie littéraire*, trad. de l'anglais, 1803, 3 vol. in-12; 1805, 2 vol. in-12. XVIII. *L'été du nord* (Voyage), traduit de l'anglais de sir John Carr, 1808, 2 vol. in-8°. XIX. *Les misères de la vie humaine*, traduit de l'anglais, 1808, 2 vol. in-12; 1814, 2 vol. in-12. XX. *Les fureurs de l'amour*, trad., 1809, 2 vol. in-12. XXI. *Curiosités de la littérature*, trad. de l'anglais d'Israeli, 1809, 2 vol. in-8°. XXII. *Les matinées de l'enfance*, trad. de l'anglais, 1810, 4 vol. in-18. XXIII. *Les loisirs de l'enfance*, 1811, 4 vol. in-18. XXIV. *Les jeux de l'enfance*, 1811, 2 vol. in-18. XXV. *Les soirées de l'enfance*, 1811, 4 vol. in-18. XXVI. *Tom-Jones des enfants*, 1812, in-12. XXVII. *Le miroir de l'enfance*, 1812, in-18. XXVIII. *Les leçons de la sagesse*, 1812, in-18. XXIX. *L'école de l'enfance*, 1812, 2 vol. in-18. XXX. *Contes à mon fils*, traduits de l'anglais, 1813, 2 vol. in-12. XXXI. *Ecole des arts et métiers*, idem, 1813, 2 vol. in-18. XXXII. *Les petits moralistes*, idem, 1813, in-18. XXXIII. *Conseils à mon fils*, idem, 1813, 2 vol. in-12. XXXIV. *Le cri d'indignation, ou l'ame des Bourbons*, 1814, in-8°. XXXV. *Le législateur anglais*, traduit de l'anglais, 1814, in-8°. XXXVI. *Considérations sur la liberté de la presse*, etc., 1814, in-8°. XXXVII. *Contes d'une marraine*, trad. de l'anglais, 1814, 2 vol. in-8°. XXXVIII. *La lanterne magique, ou Spectacle amusant, donné par un père à ses enfants*, trad. de l'anglais, 1815, 2 vol. in-18. Il a été l'un des collaborateurs de la traduction des *Mémoires sur les établissements d'humanité*. (*Voy.* DUQUESNOY, dans la *Biographie univ.*) Les traductions de M. Bertin sont faites pour la plus grande partie, avec beaucoup de négligence et d'inexactitude. OT.

BERTIN (J.-F.), l'aîné, naquit à Paris vers 1770, fit ses études au collége de Sainte-Barbe, et fut destiné à l'état ecclésiastique, auquel la révolution l'obligea de renoncer. Il concourut, depuis 1793, à la rédaction de plusieurs journaux, et notamment de *l'Eclair* : après le 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), il fut associé dans la propriété du *Journal des Débats*. En l'an IX (1800), il se trouva impliqué dans une accusation de royalisme, et fut détenu long-temps au Temple, puis déporté à l'île d'Elbe, et ensuite à Florence, d'où il revint à Paris, en 1805 : il avait conservé une part dans la propriété du *Journal des Débats*; mais Buonaparte ne tarda pas à l'en dépouiller, ainsi que les autres propriétaires, pour en gratifier ses agents de police. Ce journal ne fut restitué aux légitimes propriétaires que lors du retour du Roi, en 1814. M. Bertin suivit ce prince à Gand, en mars 1815, et y fut chargé de la rédaction du

Moniteur universel, que S. M. fit alors établir comme journal officiel. Depuis son retour à Paris, M. Bertin a repris la rédaction du *Journal des Débats*, à laquelle il apporte autant de soins que de sagacité et de véritable patriotisme. Il a publié dans sa jeunesse quelques traductions de romans anglais, savoir : I. *Elisa, ou la famille d'Elderland*, 1798, 4 vol. in-12. II. *La caverne de la mort*, 1799, in-12. III. *L'église de Saint-Siffrid*, 1799, 5 vol. in-18. A.

BERTIN-DEVAUX, frère cadet du précédent, concourut, comme lui, dans le cours de la révolution, à la rédaction de plusieurs journaux; il fut également propriétaire du *Journal des Débats*, puis dépouillé par Buonaparte, et ensuite réintégré par le Roi. M. Bertin-Devaux forma, en l'an x (1801), une maison de banque; et en 1805, il fut nommé l'un des juges du tribunal de commerce de Paris. Il a été, pendant plusieurs années, vice-président du même tribunal, et il a rempli ces fonctions d'une manière très distinguée. M. Bertin-Devaux fut nommé, en septembre 1815, président du collège électoral du 2e. arrondissement de Paris; et cette assemblée le nomma candidat à la chambre des députés. Dans le mois d'octobre suivant, le Roi le nomma secrétaire-général du ministère de la police, et, dans le mois de juin 1816, secrétaire de la commission du budget. A.

BERTIN (René-Joseph), fils de Joseph-Exupère Bertin (*Voy.* la *Biographie universelle*, au mot Bertin), a publié : I. *Doctrine médicale simplifiée*, ou *Eclaircissement et confirmation du nouveau système de médecine de Brown*, par Weikard, avec les notes de J. Frank, ouvrage traduit de l'allemand, 1798, 2 vol. in-8o. (*Voy.* la *Biographie univ.*, au mot Brown.) II. *Eléments de médecine de Brown, avec les commentaires de l'auteur, et les notes du docteur Beddoes*, trad. du latin et de l'anglais, 1805, in-8o. III. *Quelques observations critiques, philosophiques et médicales sur l'Angleterre, les Anglais, et les Français détenus dans les prisons de Plymouth*, 1801, in-12. IV. *Traité de la maladie vénérienne chez les enfants nouveau-nés, les femmes enceintes et les nourrices*, 1810, in-8o. — Bertin, général de brigade, a publié: I. *Théorie pratique; principes d'équitation; école d'instruction pour la cavalerie française*, 1798, in-8o. — Bertin (A.) habitant de Reims, a publié : I. *Eléments d'histoire naturelle*, 1801, in-12; 1809, in-12. II. *Eléments de géographie*, 1802, in-12. — Bertin-d'Antilly était rédacteur du *Thé*, en 1797. Ce journal fut alors regardé comme un des plus franchement royalistes, dans un temps où beaucoup d'autres journaux étaient rédigés dans le même sens. L'auteur fut, en conséquence, condamné à la déportation, le 18 fructidor an v (1797); mais il parvint à s'y soustraire. D et Ot.

BERTIN, commissaire-ordonnateur de la marine, sous le gouvernement impérial, puis conseiller-d'état, était commissaire à la suite de l'armée navale; il annonça, en 1792, que le séjour de l'escadre française à Gênes opérait une révolution, et qu'on y parlait déjà de réunion à la république française. Nommé commissaire de la marine à Bordeaux, sous le directoire, il fit part, en 1798, de l'offre faite au gouvernement de onze bâtiments appartenant à des armateurs. Il passa de là au Havre, en qualité de préfet maritime, et fut appelé, en 1801, au conseil-d'état, section de la marine : il fut, l'année suivante, nommé préfet colonial de la Martinique, où il éprouva quelques désagréments, qui l'obligèrent à revenir en France après un séjour de deux ans dans cette colonie. — Bertin (Alexandre), ancien officier, fut nommé chevalier de Saint-Louis, le 26 oct. 1814. — Bertin-de-Presle, capitaine d'artillerie, fut nommé, le 17 fév. 1814, chevalier de Saint-Louis. — Bertin-St.-Martin (De), ancien officier de marine, fut fait chevalier de Saint-Louis, le 18 août 1814. A.

BERTON (Henri-Montan) naquit à Paris, le 17 septembre 1767. Fils d'un compositeur célèbre (*Voyez* dans la *Biographie universelle*, l'art. Berton), il apprit la musique dès son plus bas âge, et. à treize ans, fut en état d'entrer à l'orchestre de l'Opéra. Il se livra ensuite à l'étude de la composition. Son maître en cette science décida qu'il n'y réussirait pas. L'élève ne se laissa point décourager par ce jugement : il relisait, il analysait sans cesse les compositions des grands maîtres; et, brûlant du desir de soutenir l'honneur de son nom, il obtint enfin de Moline un opéra (*La dame invisible*), dont il entreprit de faire la musique. Son ouvrage achevé, il hésitait à le faire con-

naître, lorsqu'une femme de ses amies porta, à son insu, sa partition à Sacchini. Ce dernier donna de grands encouragements au jeune musicien, et l'invita même à venir travailler auprès de lui. Devenu consommé dans son art, Berton, dès l'époque de la formation du Conservatoire, y fut nommé professeur d'harmonie. En 1807, il prit la direction des Bouffons, et la garda pendant deux ans, au bout desquels il entra à l'Opéra, comme premier chef du chant. Berton a débuté à la scène italienne en 1786, par l'opéra du *Premier navigateur*, qui n'a point été gravé. Il donna depuis (en 1787), les *Promesses de mariage*, et *l'Amant à l'épreuve* ou la *Dame invisible*; en 1789, *les Brouilleries*; en 1790, *les Deux sentinelles*, *les Rigueurs du cloître*; en 1791, *le Nouveau D'Assas*, *les Deux sous-lieutenants*; en 1793, *Agricole Viala*; en 1797, *Ponce de Léon*; en 1798, *le Souper de famille*, *le Dénouement inattendu*; en 1799, *l'Amour bizarre*, *le Délire*, *Montano et Stéphanie*; en 1801, *le Grand deuil*; en 1802, *le Concert interrompu*; en 1803, *Aline, reine de Golconde*; en 1804, *la Romance*; en 1805, *Délia et Verdikan*, *le Vaisseau amiral*; en 1806, *les Maris garçons*; en 1807, *le Chevalier de Senanges*, *Ninon chez Mme. de Sévigné*; en 1809, *François de Foix*; en 1811, *Jeune et Vieille*, *la Victime des arts*; cette dernière en société avec Nicolo; en 1813, *Valentin*. De ce grand nombre de pièces, *Ponce de Léon*, *le Délire*, *Montano*, *Aline*, sont les plus estimées et dont les représentations ont été le plus suivies : il est aussi auteur des paroles de la première de ces pièces. *Le Délire* est sans contredit le chef-d'œuvre de Berton, malgré tout ce que doit la pièce au jeu de l'acteur Gavaudan. Berton a fait en outre, pour l'Opéra, *Lora*, en 1789, et *Tyrtée*, en 1793 : ni l'un ni l'autre n'ont été représentés. Il a eu part, en février 1814, avec Kreutzer et Méhul, à la musique de *l'Oriflamme*, tableau de circonstance, en l'honneur de Buonaparte; et il a mis en musique beaucoup d'autres morceaux de circonstance, composés par M. Dupaty. On lui doit encore des *Oratorio*, exécutés, en 1786, au Concert spirituel; des *Cantates*; un *Arbre généalogique des accords*, avec un *Dictionnaire* sur le même sujet, et une *Méthode d'harmonie*. Les compositions de Berton sont d'un style pur, d'une harmonie correcte; les ressources de l'orchestre y sont sagement employées. On pourrait y desirer quelquefois des chants plus naturels, et surtout plus de verve. Dans le mois de juin 1816, M. Berton fut chargé d'examiner la composition musicale des ouvrages destinés à l'Opéra. — BERTON (François-Montan), son fils, né à Paris le 3 mai 1784, se distingue par son jeu sur le forte-piano. Il a fait exécuter, en 1811, à l'Opéra-comique, la *Ninette* de Favart, avec de nouvelle musique. YE.

BERTRAND (DOMINIQUE) fut, avant la révolution, directeur de l'agence d'Afrique, et depuis, membre des différentes commissions temporaires qui remplacèrent le ministère de l'intérieur, et toujours attaché à la section de l'administration du commerce. Lors de la création du conseil-général du commerce, il en fut nommé secrétaire, et remplit cette fonction jusqu'au 1er. janvier 1816 : il obtint alors sa retraite. M. Dominique Bertrand est auteur de plusieurs brochures sur l'économie politique et le commerce. Il fut nommé conseiller-d'état honoraire le 24 août 1815. IN.

BERTRAND (CHARLES-AMBROISE) du Calvados, était administrateur de ce département, lorsqu'il fut nommé, en 1798, député au conseil des cinq-cents. Il hésita long-temps entre les deux partis qui s'étaient formés dans ce conseil, et finit par se prononcer contre le directoire. Le 23 juillet 1798, il fit créer une commission pour aviser aux moyens d'atteindre les émigrés qui changeraient de nom. Quatre jours après, il s'éleva contre les écrivains périodiques qui calomniaient les institutions républicaines; et le 29 mai, il parla en faveur de la liberté de la presse, et préluda ainsi à la chute de Merlin, Treilhard et Laréveillère, qu'il attaqua, trois semaines après, d'une manière plus directe, en les qualifiant de *triumvirat directorial*. Il leur reprocha ensuite la conduite de leurs agents chez l'étranger, les concussions dont ils s'étaient rendus coupables, et finit par les inviter, au nom des malheurs publics, à quitter un poste dont ils n'étaient plus dignes. Cette philippique, concertée d'avance avec son parti, eut tout l'effet qu'il en attendait, et détermina la chute des directeurs. Le 10 thermidor, il s'indigna de ce que les enne-

mis de la république voulaient faire tourner à leur avantage les événements du 30 prairial, en empoisonnant l'opinion publique; et il conclut à ce que le conseil s'occupât de l'organisation des sociétés patriotiques. Le 7 août, il annonça un plan formé pour faire demander au corps législatif, que les ex-directeurs fussent jugés révolutionnairement et punis de l'ostracisme, et il fit sentir le danger de cette mesure inconstitutionnelle. Lorsque la validité de l'élection de Sieyes fut attaquée, Bertrand exprima la plus vive indignation contre cette démarche, et perdit dès-lors sa popularité: en vain il appuya la déclaration de la patrie en danger, proposée par Jourdan; il était trop tard, et les mesures étaient déjà prises pour faire cesser cet état de choses. Le 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), Bertrand voulut, à St.-Cloud, opposer de la résistance à la révolution qui allait éclater, et il proposa en vain d'ôter au général Buonaparte le commandement des grenadiers du corps législatif. Il fut exclu du conseil, par décret du 19; et depuis cette époque il a vécu retiré à la campagne. — BERTRAND, membre de la cour de Dijon, signa, en cette qualité, l'adresse qui fut présentée à Buonaparte le 31 mars 1815. (*Voy.* BARBIER DE REUILLY.) B. M.

BERTRAND (ANTOINE) était avocat à St.-Flour, et procureur du roi près le bailliage de cette ville, lorsqu'il fut nommé, en 1789, député du tiers-état à l'assemblée nationale. Il ne s'y fit pas remarquer, et fut élu, en septembre 1792, député suppléant à la Convention par le département du Cantal. Après le supplice de Carrier, il fut appelé pour le remplacer, et passa ensuite au conseil des anciens, d'où il sortit en 1798: il y rentra par suite des élections de l'an VI (1798); et après la révolution du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), il fut nommé sous-préfet de St.-Flour; fonction qu'il remplissait encore en 1815. B. M.

BERTRAND (Le comte HENRI-GRATIEN), d'une famille de bourgeoisie de la Touraine, servit comme général de brigade du génie au camp de St.-Omer en 1806; il prêta serment de fidélité à l'empereur Napoléon, le 4 décemb. même année. Il se distingua à la bataille d'Austerlitz, et ramena, après l'affaire, un grand nombre de prisonniers et dix-neuf pièces de canon. Devenu aide-de-camp de Buonaparte, il fut chargé d'attaquer Spandau en octobre 1807; et il obligea cette forteresse à capituler, dès le 25 du même mois. Il se signala de nouveau à la bataille de Friedland, le 14 juin suivant, et reçut des éloges à cette occasion. Il fit la campagne de 1809 contre les Autrichiens, se distingua par ses talents en plusieurs occasions, et surtout par la construction des ponts sur lesquels l'armée française, enfermée à *Unter-Lobau* dans les îles du Danube, parvint à traverser ce fleuve pour se porter à Wagram. Le général Bertrand fit aussi la campagne de Russie et de Saxe, en 1812; et il s'avança de plus en plus dans la faveur de Buonaparte, tellement qu'après la mort de Duroc, il devint, à sa place, le plus intime confident, et fut nommé, comme lui, grand-maréchal du palais. Le général Bertrand commandait le 4e. corps de la grande-armée, à la bataille de Lutzen, le 2 mai 1813. Le 19 mai, il se distingua au combat de Weissig, et, le 20, à la bataille de Bautzen. Le 6 septembre, il attaqua, à Donnewitz, le corps d'armée dit de Berlin, commandé par le prince-royal de Suède (*Voy.* BERNADOTTE), et fut repoussé avec perte, ainsi que les autres corps que commandait en chef le maréchal Ney. Le 16 octobre, il fut surpris par le général Blücher, et ne put défendre l'isthme de Wartembourg, où les Prussiens passèrent l'Elbe et lui firent éprouver une perte considérable. Le général Bertrand commandait encore un corps d'armée à la bataille de Leipzig le 16 et le 17 octobre. Le 18, il s'empara de Weissenfeld et du pont sur la Saale, et protégea ainsi la retraite de l'armée. Après la bataille de Hanau, le 30 octobre, il fut chargé de couvrir la retraite, en occupant la position de Hochheim, entre Maïence et Francfort; et il commanda; quelque temps après le départ de Buonaparte, les débris de l'armée qui avaient échappé au désastre de Leipzig. Revenu à Paris dans le mois de janvier 1814, il fut nommé aide-major-général de la garde nationale de cette ville. Mais il partit avec son maître dans le mois de février, se trouva avec lui à toutes les batailles qui furent livrées dans les plaines de la Champagne, notamment à Montmirail, où ses exploits lui valurent une mention dans le bulletin officiel. Il ne quitta pas un instant Buonaparte dans cette malheureuse campagne; et lorsque celui-ci fut

relégué dans l'île d'Elbe par les puissances alliées, le général Bertrand n'hésita pas à l'accompagner, et il y fut encore le confident de ses plus secrètes pensées. Ce fut son frère qui fit secrètement un voyage à Paris, dans le mois de janvier 1815, et qui se rendit ensuite à Milan. Le comte Bertrand s'embarqua le 26 février suivant, aborda avec Buonaparte sur le territoire français, et signa, comme son premier ministre, tous ses ordres et toutes ses proclamations. Il le suivit à l'armée dans le mois de juin, et revint également à Paris après la bataille de Waterloo. Après la seconde abdication de Buonaparte, le général Bertrand se rendit encore avec lui à Rochefort, et jusque sur le *Bellérophon*; enfin il l'a accompagné à l'île Sainte-Hélène. (*Voy.* Buonaparte.) On a trouvé dans le portefeuille de l'ex-empereur, saisi à Waterloo, une note de sa main, par laquelle on voit qu'il avait remis au général Bertrand, pendant les trois mois de sa dernière usurpation, une somme de 800 mille francs. Cette note montre que le dévouement du comte Bertrand ne fut pas toujours désintéressé. Ce qui prouve que ce général ne fut pas toujours loyal et sincère, c'est la lettre qu'il écrivit de Fontainebleau, le 19 avril 1814, à M. le duc de Fitz-James, son beau-frère : « Mon cher Edouard, je vous » envoie ma lettre pour le Roi; je » vous prie de la lui remettre. Vous me » connaissiez assez pour ne pas douter » du parti que je prendrais dans les cir- » constances où je me suis trouvé. L'em- » pereur ayant abdiqué, ce n'est point » avec un prétendant que je suis : il a » renoncé à sa couronne. Ce n'est plus » que l'empereur malheureux que j'ac- » compagne; et comme je le dis dans ma » lettre au Roi, j'acquitte la dette de la » reconnaissance et de l'honneur. Je reste » sujet du Roi, et je serai son sujet fi- » dèle, comme je l'ai été de l'empe- » reur. Je suis persuadé qu'il a re- » noncé dans son cœur, comme par sa » déclaration, à toute idée de rentrer en » France; mais ce que je puis assurer » mieux encore, c'est que, dans aucune » circonstance, je ne veux me mêler des » affaires politiques. Je ne fus jamais un » homme de révolution ni d'intrigues, » et je mourrai comme j'ai vécu, hon- » nête homme et homme d'honneur. Si » jamais vous étiez dans le cas de parler » de moi, vous pouvez, sans risque » d'être démenti par les faits, affir- » mer que je ne m'écarterai point, » quels que soient les événements, de la » ligne que je me suis tracée, qui est » celle de mon devoir. Je desire pouvoir » venir visiter ma famille. Il y a plus de » trois ans que je n'ai vu ma mère. Si, » dans un an, je recours à vous pour » avoir une permission de venir passer » quelques mois à Châteauroux, dans le » sein de ma famille, je compte sur vo- » tre obligeance. » Le général Bertrand a été jugé par un conseil de guerre, le 7 mai 1816, et condamné à mort par contumace, comme ayant porté les armes contre la France, et coopéré à un attentat qui avait pour objet de détruire le gouvernement et l'ordre de successibilité au trône. Les journaux annoncèrent, vers la même époque, qu'il avait fait placer une somme de 16,000 livres sterling sur la banque d'Angleterre. Mme. Bertrand, fille du général Dillon, mort sur l'échafaud révolutionnaire en 1793, a accompagné son époux et l'ex-empereur à l'île Ste.-Hélène. D.

BERTRAND-MOLEVILLE (Le marquis Antoine-François de), né dans le Languedoc, en 1744, de la même famille que le chancelier Bertrand, se rendit à Paris, sous le ministère du chancelier Meaupou, et fut nommé maître des requêtes, puis intendant de Bretagne. Condorcet ayant attaqué la mémoire du chancelier Bertrand, dans un Eloge de l'Hôpital, publié en 1775, M. de Bertrand-Moleville répondit à cette attaque dans une brochure dont il communiqua le manuscrit à Condorcet lui-même, avant de le publier; ce qui satisfit complètement l'académicien. Etant commissaire du Roi à Rennes, en 1778, et chargé, avec le comte de Thiard, de dissoudre le parlement, M. de Bertrand courut risque de perdre la vie dans une émeute où les jeunes gens de la ville avaient pris la défense du parlement. Il fut nommé, le 4 octobre 1791, ministre de la marine, à la place de M. Thévenard. Le 31 du même mois, il fit un rapport à l'assemblée législative sur l'état des forces navales de la France, sur l'organisation de la marine, et les lois qui restaient à faire relativement au service des ports et arsenaux. Bientôt la majorité du comité de marine se déclara contre lui, notamment le député Cavelier de Brest.

Le 7 et le 8 décembre, il fut violemment inculpé par la députation du Finistère, et par le même député Cavelier, comme ayant trompé le corps-législatif, en assurant que les officiers de la marine étaient à leur poste, et comme ayant *trahi la nation* en employant des *aristocrates* dans l'expédition destinée à porter des secours à St.-Domingue. La discussion fut ajournée: et, le 13 du même mois, M. de Bertrand présenta, en réponse à ces inculpations, un Mémoire, dont l'assemblée ordonna l'impression. Le 19 décembre, il prononça un discours sur les désastres de St.-Domingue, et sur les moyens d'y remédier. Quoiqu'il eût désigné les amis des noirs comme les moteurs de ces désastres, l'assemblée fut assez satisfaite de ce discours pour en ordonner l'impression. Le 29, il fut de nouveau dénoncé par un pétitionnaire, se disant membre d'une maison de commerce de l'Inde, et par le député Cavelier. Le 13 janvier 1792, le comité de marine fit un rapport contre le Mémoire du ministre Bertrand, relatif aux congés délivrés aux officiers de la marine de Brest. La discussion fut longue, tumultueuse, et la délibération fut ajournée. Le 19, le ministre alla, accompagné de ses collègues, présenter à l'assemblée la récapitulation de ses moyens de défense, et des explications sur les faits qui lui étaient imputés. Cette affaire fut encore ajournée. Le 1er. février, le comité de marine fit un nouveau rapport contre lui. A la suite d'une discussion très vive, l'assemblée décréta qu'*il n'y avait pas lieu à accusation* contre ce ministre: mais le lendemain elle arrêta qu'il serait présenté des observations sur sa conduite. Hérault-de-Séchelles fut chargé de cette espèce de dénonciation. Il la lut, le 1er. mars, à l'assemblée, qui l'adopta. Le 10, elle reçut la réponse du roi: cette réponse était honorable pour le ministre; elle annonçait que Louis XVI lui continuait sa confiance, quoiqu'il lui eût été dénoncé. Peu de jours après, M. de Bertrand, à la sollicitation des autres ministres, et principalement de Cahier de Gerville, donna sa démission, et fut remplacé par M. de la Coste. A cette époque, Louis XVI confia à l'ex-ministre la direction d'une police secrète chargée de surveiller le parti jacobin, et d'influencer la garde nationale et les sections. Dans le courant de mai, Carra l'ayant dénoncé aux Jacobins, comme l'un des principaux membres du comité autrichien, M. de Bertrand rendit plainte au tribunal de police correctionnelle; mais le juge-de-paix Larivière, qui avait admis cette plainte, fut décrété d'accusation par l'assemblée législative, comme ayant poursuivi illégalement plusieurs députés. Dans le courant de juin, M. de Bertrand fit passer à Louis XVI le plan du juge-de-paix Buot, son principal agent secret, pour neutraliser les tribunes de l'assemblée. Après la journée du 20 juin, il en présenta un autre à ce prince, pour assurer sa sortie de Paris. Une indiscrétion et une perfidie en empêchèrent l'exécution. Cinq jours après le 10 août, M. de Bertrand-Moleville fut décrété d'accusation sur un rapport de Gohier, et sur la demande de Fouché. Il courut de grands dangers, et parvint enfin à Londres, où il a vécu pendant plusieurs années. Il y a composé une Histoire des événements dont il avait été témoin, qui fut traduite en anglais sur son manuscrit inédit, par R. C. Dallas, sous le titre d'*Annales de la révolution française*, et publiée à Londres en 9 vol. in-8°., 1802. Cet ouvrage, recommandable par l'importance des révélations, par l'exactitude des faits, et par la sévérité des principes de l'auteur, est écrit avec énergie et avec toute la chaleur que peut donner un dévouement sincère et absolu. Il a été depuis imprimé en français à Paris, sous le titre d'*Histoire de la révolution*, et a eu beaucoup de succès; c'est sans contredit une des sources les plus complètes pour l'histoire de la révolution, et il serait difficile de trouver ailleurs plus de vérité et d'exactitude. M. de Bertrand ne rentra pas en France après le 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), et il resta constamment attaché aux intérêts de la maison de Bourbon. Il fut désigné, en 1804, dans une brochure publiée par Méhée, comme ayant cherché à le séduire pour l'attacher à la même cause; et en mai 1805, il fut également signalé dans la procédure de Dulac et Rosselin, condamnés à mort par les ordres du gouvernement impérial. Ce ministre est revenu à Paris lors du rétablissement des Bourbons, en 1814; et il y vit retiré, ne s'occupant que de littérature. Voici la note de ses écrits: I. *Histoire de la révolution de France*, 10 vol. in-8°., Paris, 1801 à 1803. Ces dix volumes se terminent à la mort de

Louis XVI. M. Delisle-de-Sales y en a ajouté quatre. Il en avait été annoncé un quinzième qui n'a pas paru. II. *Costumes des états héréditaires de la maison d'Autriche, consistant en 50 gravures coloriées, dont les descriptions ainsi que l'introduction ont été rédigées par M. de B. M.*, Londres, 1804, in-fol., anglais-français; la traduction anglaise est de M. Dallas. III. *Histoire d'Angleterre depuis la première invasion des Romains jusqu'à la paix de 1763, avec des tables généalogiques et politiques*, 6 vol. in-8°., Paris, 1815. Cet ouvrage, ainsi que l'*Histoire de la révolution de France*, avait d'abord été publié à Londres, en anglais, 5 vol. in-8°. L'auteur l'a ensuite traduit dans sa propre langue. Il a suivi, en le perfectionnant, la méthode du président Hénault. Composé dans le pays avec le secours des bibliothèques et des monuments, l'ouvrage est d'une exactitude incontestable; et son mérite est prouvé par le succès qu'il a obtenu dans les deux pays. Le dernier écrit qu'ait publié M. de Bertrand-Moleville a pour titre : *Mémoires particuliers pour servir à l'Histoire de la fin du règne de Louis XVI*, avec cette épigraphe: *Quæque ipse miserrima vidi, et quorum pars......* 2 vol. in-8°., Paris, 1816. Cet ouvrage, dont l'original français n'avait jamais été imprimé, était néanmoins connu depuis dix-neuf ans en Europe par plusieurs traductions, aussi infidèles que mal écrites, faites d'après la traduction anglaise publiée à Londres, en 1797, sous la direction de l'auteur. Quoique celle-là soit la plus exacte, et qu'elle ait eu le plus grand succès en Angleterre, il y manque un grand nombre de particularités intéressantes et ignorées, que la prudence ne permettait pas de dévoiler pendant la révolution, et qui sont consignées dans l'original. Cette addition importante ajoute beaucoup au mérite de la nouvelle publication et à l'intérêt que la première a déjà généralement inspiré, malgré les erreurs et l'imperfection des traductions qui en ont été données, et surtout de celle qui a paru en France sous le titre de *Mémoires secrets*, et qui fut annoncée frauduleusement comme étant l'ouvrage original. D.

BERTRAND-GESLIN (Le baron), fils d'un négociant, prit le parti des armes, au commencement de la révolution, et, après avoir fait plusieurs campagnes dans les armées de la république, obtint le grade de chef de bataillon. Il épousa, à Nantes, la fille de M. Bureau de la Batardière, et devint, sous le gouvernement impérial, maire de cette ville, membre de la Légion-d'honneur, baron et président du collége électoral. En février 1809, il fut présenté à l'empereur, comme député de ce collége, pour le féliciter sur ses victoires, et sur la paix de Vienne qui en avait été la suite. Il lui dit: « Depuis qu'ils ont vu commencer le » cours magique des destinées, qui placent si loin de V. M. tous les grands » hommes de l'histoire, accoutumés à voir » chaque jour éclore quelque nouveau » prodige, vos sujets ont suivi, par la » pensée, les marches triomphantes de » V. M.; et voyant naître enfin, des combats, les avantages de la paix, toutes » les hautes pensées, les monuments qui » fondent à jamais la gloire et le bonheur de cet empire, ils ont admiré, » avec attendrissement, cette profonde » sagesse, et ce puissant génie qui, comme » vous, seconde la Providence, en semant partout les germes de prospérité » publique à côté des lauriers de la gloire. » Le 19 janvier 1813, M. Bertrand adressa à l'empereur, au nom du corps municipal de Nantes, l'offre de cinquante cavaliers armés et équipés, et dit: « La perfidie » d'un ennemi et l'intempérie des saisons » ont bien pu arrêter, quelques instants, » les efforts de Votre Majesté pour donner la paix au monde; mais quels obstacles ne doit pas vaincre votre puissant génie et le dévouement sans bornes » de vos sujets? La ville de Nantes, jalouse de se montrer digne des hautes » destinées que vous avez assurées à l'empire français, s'empresse de vous offrir » des soldats, et vous supplie d'agréer » l'hommage de son amour et de sa fidélité. » Le baron Bertrand fut remplacé, comme maire, lors du retour des Bourbons, en 1814. Il fut rétabli, par décret de Buonaparte, le 1er. mai 1815. Dans le même mois, il fut nommé député à la chambre des représentants par le collége électoral du département de la Loire-Inférieure, et promu au grade d'officier de la Légion-d'honneur. Mais il perdit de nouveau ces honneurs et ces emplois, après le second retour du Roi, en juillet 1815. D.

BERTRAND DE MONTFORT, député aux états-généraux de 1789 par le

tiers-état de la province du Dauphiné, signa toutes les protestations de la minorité de cette assemblée contre les innovations. Il a été anobli par le Roi, le 6 septembre 1814. — BERTRAND DE SIVRAY, maréchal-de-camp, fit la campagne de Russie, et se distingua, le 27 juillet 1812, au combat d'Ostrowno. Il fut nommé chevalier de Saint-Louis, le 5 septembre 1814. A.

BERTUCH (FRÉDÉRIC-JUSTIN), géographe et compilateur saxon, né à Weimar le 29 septembre 1746, étudia d'abord la théologie; mais n'ayant pas de goût pour l'état ecclésiastique, il entra dans une autre carrière, et devint, en 1775, secrétaire de cabinet du duc de Saxe-Weimar, et conseiller de légation en 1785. Retiré des affaires publiques en 1796, il se livra exclusivement aux lettres, et fut l'un des principaux fondateurs du *Comptoir d'industrie* de Weimar, d'où sont sortis un grand nombre d'ouvrages périodiques estimés, et de bonnes cartes géographiques, exécutées sans luxe, et d'un prix modique. Outre la *Gazette littéraire universelle*, dont il a été quelque temps l'un des directeurs; les *Éphémérides géographiques*, commencées en 1798 par le major de Zach, et que Bertuch continua, depuis janvier 1800, en société avec A. C. Gaspari; le *Journal du luxe et des modes*, etc., il a travaillé à plusieurs autres écrits périodiques, et a traduit de l'anglais, l'*Henri et Emma* de Prior, Altenbourg, 1771, in-8°.; l'*Histoire du fameux prédicateur Fray Gerundio de Campazas*, Leipzig, 1773, in-8°.; ibid., 1777: — De l'espagnol, *Don-Quichotte*, 6 vol. in-8°., Weimar, 1775-77; Leipzig, 1780; Carlsruhe, 1798; *Théâtre espagnol et portugais*, Leipzig, 1780-82, 3 vol. in-8°.; les *Fables d'Yriarte*, ibid., 1788, in-8°.: — Du français, le *Comédien*, de Rémond de Ste.-Albine, Altenbourg, 1772, in-8°.; *Caglinstro à Varsovie*, Strasbourg, 1786, in-8°.; la *Bibliothèque bleue*, Gotha, 1790-97, 11 vol. in-12. Parmi ses nombreux ouvrages, tous en allemand, nous indiquerons: I. *Copies pour mes amis*, Altenbourg, 1770, in-8°. II. *Pandora, ou Calendrier du luxe et des modes*, Leipzig, in-12, 1787 et années suivantes, 1 vol. par an. III. *Manuel de la langue espagnole*, ibid., 1790, in-8°. IV. *Livre d'images pour les enfants*, Weimar, 1790 et années suivantes, in-4°.; le 120e. cahier a paru en 1810. V. *Polyxène*, monodrame lyrique, ibid., 1793, in-8°. et in-fol. VI. *Tables d'histoire naturelle*, ibid., 1806, in-4°., fig. Bertuch est aussi l'un des éditeurs de la *Bibliothèque des francs-maçons*, Dessau, 1784 et années suivantes, in-8°.; et il publie, en société avec M. S. Vater, les *Archives pour l'ethnographie et la linguistique*, dont le 1er. numéro a paru en 1808, Weimar, in-8°. T.

BERVIC (CHARLES-CLÉMENT), graveur, né à Paris en 1756, est élève de George Wille. Il fut reçu à l'académie de peinture, comme agréé, en 1784, et ensuite logé aux galeries du Louvre. Nommé membre de l'Institut, lors de la création de la section de gravure, il obtint, quelques années après, la croix de l'ordre de la Réunion. Une vue extrêmement faible a privé les amateurs d'un plus grand nombre de productions de cet artiste. Son œuvre, jusqu'à présent, se compose des sujets suivants: *Le Repos* et *la Demande acceptée*, deux sujets d'après Lépicié. — Le portrait de Linné d'après Roslin; celui de M. Senac de Meilhan, d'après Duplessis. Un portrait de M. de Vergennes, qu'il a dessiné lui-même d'après nature. Le grand portrait en pied de Louis XVI, d'après M. Callet. — *L'Innocence*, d'après M. Mérimée. Une petite estampe du *S. Jean* de Raphaël, pour la galerie de Florence. *L'Éducation d'Achille*, d'après M. Regnault. — *L'Enlèvement de Déjanire*, d'après le Guide, et le groupe du *Laocoon*, pour la collection du Muséum de Laurent et Robillard. Ces deux dernières estampes sont les chefs-d'œuvre de cet artiste, qui vit toujours, quoique divers biographes l'aient tué depuis plusieurs années. P. E.

BESANZONNAY, royaliste breton, né dans les environs de Rostreneu, fut officier sous M. de Guillemot, qui lui accordait une grande confiance. Après l'amnistie, s'étant retiré à Guernesey, il épousa la fille d'un propriétaire de l'île, et parut s'y fixer. De société avec un nommé Sauveur, patron de barque, il faisait, durant la paix de 1802, le commerce interlope sur les côtes de Saint-Malo; et, après la rupture du traité d'Amiens, il servit à la correspondance de l'intérieur avec l'Angleterre. Vers 1804, à l'époque de l'arrestation de George Cadoudal et

de Pichegru, Besanzonnay fut chargé d'entreprendre tout ce qui serait possible pour leur délivrance. Accompagné de MM. Mengaud, Durrieu et quelques autres, il fut débarqué sur les côtes du Morbihan par la corvette le *Vincego* (capitaine Wrigth), qui fut prise à son retour. Cette mission était tardive; et d'ailleurs des événements récents tenaient encore dans une telle vigilance la police de Buonaparte, qu'à peine débarqués, ces émissaires furent signalés et poursuivis. Besanzonnay échappa aux recherches, et se réfugia à Jersey; Mengaud s'enfuit en Hollande, et y fut arrêté: Durrieu, après beaucoup de peines, de dangers et de dépenses, réussit à repasser en Angleterre. B. M.

BESLAY (Charles-Hélen-Bernard) fut réélu, en juin 1809, par le sénat, membre du corps-législatif pour le département des Côtes-du-Nord, adhéra à la déchéance de Buonaparte, en avril 1814, et, le 1er. septembre suivant, vota pour le projet de loi sur le budget; il fit alors l'éloge du ministre qui l'avait conçu (le baron Louis), et retraça tous les motifs en faveur de son adoption. Le 7 novembre, il parla en faveur de la loi sur les boissons, vanta le système des exercices, et dit «qu'il considérait les abonnements facultatifs » comme des patentes déguisées, et une » véritable imposition sur l'industrie. » Le 25, il vota contre le projet de loi sur les douanes, en ce qu'il établissait une surtaxe sur le fil, hors de toute proportion avec les besoins de l'ouvrier et du fabricant. « On vient de vous dire, » s'écria-t-il, que le droit sur les fils est » l'impôt par excellence : c'est, selon » moi, une grande erreur; car je le re» garde comme le plus injuste et le plus » funeste à l'industrie. » M. Beslay fut, au mois de mai 1815, député à la chambre des représentants pour le département des Côtes-du-Nord. A la séance du 24 juin, il fut nommé membre de la commission chargée de faire son rapport, séance tenante, sur le projet de loi proposé par la commission de gouvernement, relativement à la fourniture, par réquisition, des subsistances et transports militaires. — Beslay (Louis-Philippe), ancien médecin des armées des Alpes et d'Italie, traduisit, en 1804, de l'italien, une *Histoire raisonnée des maladies observées à Naples, pendant l'année* 1774, publiée par le D. Vanora. D.

BESNARDIÈRE (De la), ancien oratorien, entra au ministère des relations extérieures sous le gouvernement directorial, devint chef de la division du Nord sous le gouvernement impérial, et fut nommé conseiller-d'état le 1er. janvier 1813. On assure qu'un rapport lumineux qu'il fit sur la situation politique de l'Europe après la campagne de Moscou, pendant laquelle il avait été employé à Wilna sous le duc de Bassano (Maret), frappa tellement Buonaparte, qu'il résolut de l'élever en dignité. Le 29 mai 1814, cet habile diplomate prêta serment au Roi, comme directeur des affaires politiques du ministère des affaires étrangères, et fut fait conseiller-d'état, le 29 juin. Il arriva à Vienne le 28 septembre suivant, et y resta attaché à l'ambassade de France, jusqu'au mois de juin 1815, époque à laquelle il revint à Paris, au moment où les puissances alliées se préparaient à attaquer Buonaparte. Il ne dissimula aucun des dangers auxquels la France était exposée; et, par la franchise de ses récits, il porta l'épouvante dans l'esprit des partisans de l'usurpateur. M. de la Besnardière fut ensuite un des commissaires envoyés aux souverains alliés par la commission de gouvernement, pour traiter de la paix. (*V.* Andréossy.) Il a été nommé conseiller-d'état en service extraordinaire, par ordonnance du Roi du 1er. janvier 1816. D.

BESSIÈRES, lieutenant-général, frère du duc d'Istrie, fut d'abord colonel du 11e. régiment de chasseurs, et général de brigade le 24 décembre 1805, à la suite de la bataille d'Austerlitz. Employé dans la guerre d'Espagne, lors des premières insurrections, il se distingua le 30 mai 1808, à l'attaque de Lobregat, força le passage de la rivière, et battit les insurgés. Il se distingua de nouveau, à la fin d'avril 1813, contre un corps de cavalerie qui venait au secours d'Astorga. Le 22 avril, il fut attaqué à Porilla, et repoussa l'ennemi. Il fit ensuite la campagne de Russie, se signala le 7 septembre 1812 à la bataille de la Moskwa, et fut cité avec éloges dans le bulletin : on pense bien qu'il dut une grande partie des éloges de ce genre, qu'il reçut dans plusieurs occasions, à la faveur dont son frère jouissait auprès de Buonaparte. Il fut créé chevalier de Saint-Louis, le 26

octobre 1814. Devenu maire de Montanban, après le retour de Bunnaparte en 1815, il fut installé le 12 mai, et, aussitôt après nommé député à la chambre des représentants par le collége d'arrondissement de cette ville. Il perdit sa place de maire après le retour du Roi. A.

BESSIÈRES (Le baron Bertrand), frère du maréchal, naquit, en 1773, à Cahors, fit les campagnes d'Italie et d'Égypte avec Buonaparte, se distingua à la bataille d'Hohenlinden et à celle d'Austerlitz, ce qui lui valut le grade de général de brigade, le 24 décembre 1805. Il fut employé, en cette qualité, à l'armée d'Espagne. Lorsque le Roi fut rétabli, en 1814, il reçut la croix de St.-Louis, et fut employé à Besançon, en qualité de commandant de cette place, où il se trouvait lors du retour de Buonaparte en mars 1815. Il fut envoyé par lui à Agen, comme commandant du département de Lot-et-Garonne. Après le retour du Roi dans le mois de juillet, il perdit cet emploi, et se retira à Prayssac, près de Cahors: ce fut dans cette retraite qu'il fit, entre les mains d'un juge, une déposition en faveur du maréchal Ney, qui a été lue et imprimée dans le procès. — Bessières, fils aîné du maréchal duc d'Istrie, a été nommé pair de France par le Roi, le 17 août 1815. D.

BESSIERES (Julien), cousin des précédents, né en Languedoc vers 1774, fit la campagne d'Égypte, comme savant, en 1798. Il était chargé d'une mission diplomatique en Afrique lorsque Badia s'y rendit en 1803. M. Bessières fit connaissance avec ce voyageur. Il fut ensuite nommé consul-général du Golfe-Adriatique à la résidence de Venise, membre de la Légion-d'honneur, le 9 janvier 1807, et préfet du département du Gers, le 16 décembre suivant. Le Roi le nomma préfet de l'Aveiron, le 15 juillet 1814. Il souscrivit pour la statue d'Henri IV, lors des événements du mois de mars 1815; et il envoya au ministre une adresse dans laquelle il renouvelait son serment de fidélité au Roi: c'est probablement ce qui l'empêcha d'être compris dans les premières nominations faites par Buonaparte. Néanmoins, dans le courant d'avril, il fut nommé à la préfecture de l'Ariége. M. Bessières arriva à Foix le 25, et prit, ce même jour, les rênes de l'administration. Il perdit cet emploi, après le retour du Roi, en juillet 1815, et se rendit à Paris, où il se trouvait encore en 1816 sans fonctions. On croit qu'il a concouru à la rédaction du Voyage de Badia. M. Bessières a épousé une nièce de M. de Lacalprade, l'un des avocats les plus distingués de Paris. D.

BESSON (Alexandre), né à Salins, en Franche-Comté, vers 1756, était notaire au village d'Amancey à l'époque de la révolution, dont il fut un des plus chauds partisans. Il devint administrateur du département du Doubs, et peu après député à l'assemblée législative, où il ne se distingua point. Membre de la Convention, il vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis. Il provoqua un décret tendant à accélérer la vente des biens des émigrés, un autre sur la vente de leur mobilier, s'opposa à l'aliénation des forêts nationales, et appuya l'affermage des salines. Il fut envoyé en mission dans les départements du Jura, de la Gironde, de la Dordogne et du Lot-et-Garonne. Lors du retour de Buonaparte de l'île d'Elbe, il sortit de l'obscurité où il vivait, et figura au Champ-de-Mai comme l'un des électeurs du département du Doubs. Il habita ensuite une de ses forges, établies sur la Loire près de Mouthier; mais il fut obligé de sortir de France, dans le mois de mars 1816, en exécution de la loi contre les régicides. *

BESSON, fils de l'un des administrateurs des diligences, naquit à Dijon, et devint auditeur au conseil-d'état par la protection du duc de Bassano. Il fut nommé secrétaire-général de la préfecture de la Seine, le 13 avril 1812, et maître des requêtes honoraire, le 29 juin 1814. M. Besson signa, comme secrétaire de la préfecture de la Seine, l'adresse présentée à Buonaparte, le 26 mars 1815, par le conseil municipal de Paris (*Voy.* Bondi); et il cessa d'être secrétaire-général de la préfecture après le retour du Roi, en 1815. Il fut nommé maître des requêtes en service extraordinaire, par ordonnance du 24 août suivant; et il était encore, en 1816, capitaine d'état-major de la garde nationale de Paris. — Besson, ex-président du tribunal de première instance de Minden, fut nommé conseiller en la cour royale d'Aix, par ordonnance du 26 octobre 1815. A.

BETHISY (Le comte Eugène-Eustache de), né le 5 janvier 1739, d'une

ancienne famille du Valois, qui possédait, en 1060, la terre de Béthisy-Verberie, près de Compiègne, et tenait, par ses alliances, aux maisons de Lorraine et de Savoie-Carignan, entra au service, comme enseigne, au régiment de son cousin, le prince de Rohan-Rochefort, en 1750, et se trouva au premier siége du fort St.-Philippe, en 1756, sous le duc de Richelieu. Il fit ensuite les campagnes de la guerre de sept ans, en Allemagne, et reçut une blessure grave, en 1760, à la bataille de Warbourg, où il reprit un canon dont les Anglais s'étaient emparés. Cette action d'éclat lui valut la croix de St.-Louis. Devenu, en 1762, colonel en second des grenadiers royaux de Cambis, il se trouva, à la tête de ce corps, aux affaires des 9, 22, 25 et 31 août. Le comte de Cambis, son colonel, ayant été blessé à l'affaire du 9, le prince de Condé lui promit, sur le champ de bataille de Jobansberg, une pension qui lui fut en effet accordée. A la paix de 1763, le comte de Béthisy rentra au corps des grenadiers de France; il obtint peu après le régiment de Cambrésis, et, en 1770, celui de Poitou. Maréchal-de-camp en 1781, commandeur de Saint-Louis en 1787, inspecteur-général d'infanterie en 1788, commandant temporaire à Toulon en 1789, il émigra au commencement de 1791, et fit à l'avant-garde du corps de Condé, comme inspecteur et brigadier de la brigade de Hohenlohe, les campagnes de 1792, 1793, 1795 et 1796. Il se trouva à toutes les affaires de ces quatre campagnes, mais plus particulièrement à celles de Bodenthal et du passage des lignes de Weissembourg, le 17 octobre 1792; il fut un des premiers qui pénétrèrent dans cette ville. En 1796, cinquante chevaux lui passèrent sur le corps au pont de la Kinsing où il était placé à côté du duc d'Enghien, qui éprouva le même sort. C'est pour les deux affaires de Bodenthal et du passage des lignes de Weissembourg, et pour quatre blessures reçues à l'avant-garde de l'armée de Condé, qu'il a obtenu, dès ce temps-là, la grand'-croix de l'ordre de Saint-Louis. Cette armée s'étant rendue en Russie, en 1797, le comte de Béthisy ne voulant pas autant s'éloigner de la France, entra, comme général-major, au service d'Autriche, avec le consentement du Roi. M. de Béthisy revint en France en 1814; et il fut nommé gouverneur de la 12ᵉ. division militaire, le 10 janvier 1816. — Le vicomte de BÉTHISY, son frère, qui avait fait la guerre d'Amérique, comme colonel en second du régiment de Royal-Auvergne, et qui était parvenu au grade de lieutenant-général, est mort à Paris à la fin de 1816. D.

BÉTHISY (HENRI BENOIT-JULES DE), évêque d'Uzès, frère des précédents, naquit au château de Mézières, diocèse d'Amiens, le 28 juillet 1744. Dès qu'il eut achevé ses études, il s'engagea dans les ordres sacrés; et, lorsqu'il fut ordonné prêtre, M. de Talleyrand, archevêque de Reims, l'appela au nombre de ses vicaires-généraux. Après avoir déployé, dans cette fonction, les talents et les vertus que la fonction plus éminente de l'épiscopat exige, il fut nommé, par Louis XVI, à l'évêché d'Uzès, et sacré le 16 janvier 1780. Député par le clergé de sa province aux états-généraux de 1789, ce prélat siégea constamment avec les défenseurs de la religion et de la monarchie; il n'approuva point l'abandon que la députation du clergé fit de ses dîmes dans les mémorables séances des 4 et 11 août 1789: cependant il ne s'éleva point publiquement contre cet excès de dévouement; mais, lorsque dans une séance encore plus mémorable, il entendit Mgr. l'évêque d'Autun, au nom du comité, déclarer « que le clergé ne possédait point ses biens à l'instar des autres propriétaires, que la nation y avait des droits incontestables, et qu'elle pouvait légitimement s'en emparer et les appliquer aux besoins de l'Etat; » lorsqu'il vit l'assemblée adopter les principes et discuter le projet de M. de Talleyrand, il s'y opposa avec beaucoup de force, et cita, en faveur de son opinion, un ouvrage de l'abbé Sieyes lui-même, intitulé: *Observations sur les biens ecclésiastiques*. Après avoir parlé, comme évêque, pour la conservation des biens consacrés au culte catholique, il dit que cette spoliation serait non seulement inutile, mais préjudiciable à l'état et au gouvernement qui voulait l'opérer. Ce fut avec la même inflexibilité de principes, que l'évêque d'Uzès se montra dans toutes les séances où la constitution civile du clergé fut discutée, surtout le 12 juillet 1790, lorsqu'on décréta les articles relatifs à l'établissement de l'église constitutionnelle.

L'évêque d'Uzès, au milieu de plus de trois cents membres immobiles sur leurs siéges, et silencieux comme lui, ne voulut participer en aucune manière, pas même par la négative, au décret que rendit l'autre portion de l'assemblée. Malgré cette opposition, l'église constitutionnelle triompha, et elle s'établit, fondée sur ces principes, que l'assemblée nationale avait le droit et le pouvoir de détruire tous les évêchés, de destituer les évêques et les pasteurs du second ordre, de circonscrire de nouveaux diocèses et de nouvelles cures, sans l'intervention de l'autorité ecclésiastique; que les évêques nouveaux seraient nommés par l'assemblée des électeurs, sans le concours du monarque ni du clergé; qu'ils seraient institués par le métropolitain sans aucune bulle du pape, et sans son intervention quelconque; et qu'ils se contenteraient d'adresser au souverain pontife une lettre en signe de communion, pour annoncer à Sa Sainteté leur élévation à tel ou tel siége de France; que le pape enfin n'avait plus aucune autorité, et ne pouvait plus exercer aucune juridiction ecclésiastique, ni sur les évêchés, ni sur les évêques de France. Tout l'épiscopat gallican, alors composé de cent-trente-un évêques vivants, ne fournit à cette église qu'un consécrateur des nouveaux prélats; ce fut Mgr. l'évêque d'Autun, Talleyrand-Périgord, deux assistants (les évêques, *in partibus*, de Lidda et de Babylone), et trois adhérents, savoir: MM. Loménie de Brienne, archevêque de Sens, de Jarente, évêque d'Orléans, et Lafont de Savines, évêque de Viviers. Tous les autres prélats de France s'opposèrent à l'établissement de cette église; et cette opposition fut cause de leur exil et de beaucoup de persécutions. Obligé de quitter la France en 1792, M. de Béthisy se retira à Bruxelles, d'où il s'enfuit en Allemagne, à la fin de la même année, chassé par les armées françaises. Les événements militaires lui permirent, quelque temps après, de se rendre en Hollande; et de là, il rentra dans Paris, au péril de sa vie, en 1793, quatre jours après le meurtre de Louis XVI. « Ayant trouvé cette capitale, dit- » il, aussi tranquille, aussi livrée à la » dissipation et à la joie, que si aucun » crime n'y eût été commis, il se hâta » d'en sortir plein d'horreur », revint à Bruxelles, passa en Angleterre, et, du sein de ce royaume hospitalier, ne cessa jamais de gouverner son église malgré la distance, l'exil et la persécution. Ce fut dans ce temps-là, que les révolutionnaires français se saisirent à Rome de la personne du souverain pontife, Pie VI, le chargèrent de chaînes, et l'entraînèrent à Valence, où il mourut. Malgré le bouleversement général dont la révolution française avait couvert l'Europe, les cardinaux de l'église romaine se rassemblèrent à Venise; et, au commencement de mars 1800, ils élurent à la chaire pontificale le cardinal Chiaramonte, évêque d'Imola, qui fut proclamé sous le nom de Pie VII. L'évêque d'Uzès, ainsi que plusieurs évêques de l'église de France, entourés d'un grand nombre d'ecclésiastiques, exilés comme eux, se trouvaient alors à Londres. Le nouveau souverain pontife leur adressa une lettre encyclique, pour leur annoncer son exaltation à la chaire de St.-Pierre, pour les consoler dans leur exil, pour les féliciter de leur courage à combattre pour la foi, et pour les engager à persévérer dans la conduite glorieuse qu'ils avaient tenue jusqu'alors. Mais, quelques mois après, ils reçurent du pape Pie VII, une seconde lettre, datée de Rome, le 13 septembre 1800, qui leur annonça que Sa Sainteté était entrée en négociation avec le gouvernement français, pour le rétablissement de la religion catholique: « D'après cette com- » munication, dit Mgr. l'évêque d'U- » zès, de concert avec ses compagnons » d'exil, les évêques de France, péné- » trés de respect pour la sollicitude du » chef de l'Eglise, attendirent dans le » silence le moment où de nouvelles » communications, plus importantes, » pourraient suivre cette première ou- » verture: ils étaient toujours dans cette » confiance que la prudence pontificale » viendrait se concerter avec eux, lors- » que, tout-à-coup, le bref du 15 août » 1801 vint leur apprendre que, par » le résultat des conférences entre le pape » et le chef de l'administration de Fran- » ce, il fallait qu'ils se démissent tous, » spontanément, de leurs siéges épisco- » paux; qu'il fallait qu'ils répondissent » dans dix jours; qu'il fallait encore que » la réponse fût absolue, et non dilatoi- » re; en sorte que, si, dans cet es- » pace de dix jours, ils ne faisaient pas » parvenir une réponse absolue, et telle » que le St.-Père ne pouvait trop la re- » commander, il serait forcé de regarder

» toute autre réponse comme un refus » d'acquiescer à ses instances ; et enfin, » ajoutait la lettre, si ce refus avait » lieu, il faudrait que le pape en vint à » des moyens qui pussent écarter tous » les empêchements. » A cet envoi, était jointe une autre lettre du ministre de S. S., qui faisait connaître que ces démissions générales devaient être suivies d'une nouvelle circonscription de territoires épiscopaux, et par conséquent de l'extinction de tous les titres d'évêchés existants, et de la création de nouveaux. Les évêques de France, dispersés, par la persécution, dans tous les pays de l'Europe, ne pouvant ni se consulter, ni concerter ensemble une réponse générale et unanime, prirent des résolutions différentes : les uns, au nombre de trente-deux, donnèrent leurs démissions pures et simples, sans restriction, telles qu'elles étaient demandées, et sans réclamations postérieures. D'autres, au nombre de huit, firent des réponses dilatoires, et, cédant ensuite à quelques considérations, envoyèrent leur démission, qu'ils avaient d'abord refusée. D'autres, enfin, crurent devoir refuser leurs démissions jusqu'à ce qu'ils eussent été mis, par le pape et par le gouvernement français, dans le cas de juger si cet abandon de leurs siéges était véritablement avantageux et nécessaire au rétablissement de la religion catholique en France, et au bien de leurs églises en particulier ; ils adressèrent ensuite au souverain pontife des réclamations, qui furent signées par eux tous, au nombre de trente-huit ; c'est parmi ces derniers que se trouva l'évêque d'Uzès. Dans un écrit qu'ils publièrent à Londres, le 6 avril 1803, ces trente-huit prélats réclamèrent et protestèrent, 1°. contre le concordat conclu entre Pie VII et Buonaparte, le 15 juillet 1801 ; 2°. contre les lettres apostoliques, *Tam multa ac tam præclara*, données à Rome, le 15 août 1801 ; 3°. contre la bulle *Ecclesia Christi*, donnée à Rome, le 18 des calendes de septembre 1801 ; 4°. contre la bulle *Qui Christi Domini vices*, donnée à Rome, le 3 des calendes de décembre 1802 ; 5°. contre les lettres apostoliques *Quoniam favente Deo*, données à Rome, le 29 novembre 1801 ; 6°. contre deux décrets rendus par le cardinal Caprara, légat *à latere*, datés de Paris, le 9 avril 1801 ; enfin, contre tous les actes et toutes les lois par lesquels on avait, disaient-ils, usurpé et les siéges des évêques, et les propriétés de l'Eglise gallicane, et la juridiction ecclésiastique, et le trône du légitime souverain. L'évêque d'Uzès écrivit au souverain pontife, le 6 août 1802 : « Toutes rétractations sont aujourd'hui désavouées par » ceux qui devaient y avoir été soumis. » Quel scandale, T. S. Père, que ces désaveux ! En vain chercherait-on à en » obscurcir la certitude : ils ne sont, » hélas ! que la suite d'une réconciliation précipitée, sans preuve suffisante » d'amendement et de repentir. Ils se répandent, ils se publient notoirement » par toute la France, et ils ne sont démentis par personne, ni par eux qui » en paraissent les auteurs, et qui devraient les repousser avec horreur, ni » par votre légat que l'honneur et le » zèle obligeaient de réclamer contre les » détails rapportés d'une conférence tenue entre lui et les évêques à réconcilier, et le mépris de son absolution, » etc. » Après la mort de l'évêque de Léon, M. de Béthisy mérita la confiance du gouvernement anglais, pour l'administration des secours accordés aux émigrés et aux ecclésiastiques exilés, dont celui-ci était chargé ; et c'est peut-être à ce prélat qu'ils ont dû la continuation de ce bienfait, après la restauration de Louis XVIII. Dès que le Roi fut remonté sur le trône de ses ancêtres, en 1814, l'évêque d'Uzès revint à Paris ; il parut au palais des Tuileries, et retourna à Londres aussitôt après. Il était dans cette ville au commencement de 1816, lorsque le Roi lui fit écrire, ainsi qu'aux autres évêques réfugiés en Angleterre, pour leur demander la démission de leurs siéges : ils se rassemblèrent pour délibérer ; et M. de Béthisy, étant invité par ses confrères à parler le premier, dit : « Mon avis est de prendre » aussitôt des passeports pour nous rendre à Paris, aux pieds du Roi ; c'est » là qu'il convient de délibérer sur une » question si délicate et si importante, » pour l'intérêt de S. M., pour le bonheur de la France, pour le bien spirituel de nos troupeaux, et pour le salut de nos ames. » Cet avis ne fut point adopté ; et tous ces prélats envoyèrent des démissions conditionnelles : l'évêque d'Uzès fut le seul qui ajouta à la sienne la condition de *juger par lui-même* des avantages et de l'utilité de cette impor-

tante démarche, et du bien qui pourrait en résulter. V.

BÉTHISY (Le comte CHARLES DE), fils du comte, entra au service dans le régiment du Roi, infanterie, en 1784, fut fait capitaine de cavalerie en 1788, émigra en 1791, fit la campagne de 1792 au corps de Condé dans la compagnie du régiment du Roi, devint colonel en second d'un des régiments de Hohenlohe en 1793, et se trouva à toutes les affaires de ces différentes campagnes, où il reçut quatre blessures, entre autres deux à l'affaire de Bergstein, en prenant un canon aux ennemis. M. de Béthisy obtint la croix de Saint-Louis pour cette action et ses blessures, à vingt ans, ainsi que l'avait obtenue son père au même âge et pour les mêmes actions : il fit les campagnes de 1794 et 1795 en Hollande, comme lieutenant-colonel des hussards de Rohan. Nommé maréchal-de-camp à la rentrée du Roi en France, et rappelé comme tel depuis 1809, il fut fait lieutenant des gardes-du-corps dans la compagnie de Luxembourg, en 1814, et brigadier ou commandant d'une brigade d'infanterie de la garde du Roi en 1816. Le département du Nord le nomma, dans le même temps, l'un de ses députés à la chambre; et il y prononça, le 16 janvier, sur la question de l'exil des régicides, un discours qui fit beaucoup de sensation : « Je ne répondrai, dit-il, qu'à une seule des pensées exprimées dans cette tribune, » peut-on être plus sévère que le Roi? » Oui, Messieurs, on le peut; et il est » des circonstances où on le doit. Laissons au Roi ce besoin de pardonner, » qu'on ne peut comparer qu'au besoin que les factieux ont d'en abuser. Pouvons-nous, voudrions-nous » l'empêcher d'être clément jusqu'à la » magnanimité? Non, car il ne serait » plus lui; le doux sang des Bourbons » coule dans ses veines, et, fils aîné de » l'Eglise, il pardonne. Mais nous, Messieurs, qui devons à la France, comme » ses représentants, de rejeter sur les » vrais, sur les seuls coupables, l'horreur d'un grand crime, chargeons-» nous du poids de la sévérité, de la justice. Reportons-nous au jour de cet » exécrable forfait. Quel est celui de » nous qui, il y a vingt-trois ans, devant des Français, en présence de toutes les nations, eût osé s'élever pour » les régicides, et prononcer que la » France leur pardonne? Quel est celui » qui l'osera encore aujourd'hui? Nous » avons relevé l'antique boulevard de la » monarchie : ils travaillent sans relâche » à le renverser. C'est à nous, représentants de la France, à monter sur la » brèche; car non-seulement nous devons parer, mais nous devons repousser les coups que l'on voudrait porter » au Roi. Songez que nous répondons » de lui à la France, à l'Europe, au » monde; car il est le gage de la paix » générale. Je vous le demande, si un » scélérat levait la main sur le meilleur des Rois, si, à l'exemple de son » aïeul, de ce *Diable à quatre* d'adorable » mémoire, le Roi s'écriait : *Grâce à celui que le gibet épargne*, craindriez-» vous d'être plus sévère que le Roi, et » feriez-vous grâce au parricide? Aussi, » ils ont porté les mains sur votre Roi, » ils l'ont assassiné. Certes, Messieurs, il » doit nous en coûter beaucoup d'être » un moment en contradiction avec les » desirs du Roi, nous qui lui avons donné tant de preuves d'amour, de dévouement, de fidélité; nous qui avons » tout sacrifié pour lui; nous qui, fidèles à nos serments, avons depuis » vingt-cinq ans pour cri de ralliement : » *Vivre pour le Roi! mourir pour le Roi!* Messieurs, n'oublions jamais » que la devise de nos pères est : *Dieu, l'honneur et le Roi*; et si l'inflexible » honneur nous force un instant à dépasser ses volontés; si, mécontent de ses » fidèles serviteurs, de les voir contrarier » sa royale et pieuse clémence, il détourne un moment de nous ses regards de bonté, nous dirons, comme » les habitants de l'Ouest, comme les » nobles soldats du trône et de l'autel : » *Vive le Roi! quand même*..... » Je vote pour l'amendement de la commission. » Ce discours fut interrompu à chaque phrase par les applaudissements de la majorité; et quelques jours après, S. A. R. MONSIEUR, apercevant le père de l'orateur, lui dit : « Vous êtes bien » heureux d'avoir un pareil fils; il parle » comme il se bat. » M. de Béthisy fut porté à la présidence du second bureau de la chambre, deux jours après cette séance. Il fut un des membres du conseil de guerre qui jugea le général Debelle, dans le mois de mars 1816. — Madame la comtesse DE BÉTHISY, son épouse,

fut nommée pour accompagner madame la duchesse de Berri, le 25 mars 1816. D.

BÉTHUNE (MAXIMILIEN-GUILLAUME-AUGUSTE, marquis DE), fils du prince de ce nom, né le 17 septembre 1774, d'une ancienne famille de Flandre, était grand'-croix de l'ordre chapitral de Limbourg, en 1784. Il émigra en 1792, fit les campagnes dans les armées des princes, fut chambellan du Roi de Prusse en 1797, et nommé lieutenant-colonel de cavalerie par le Roi en 1814. — BÉTHUNE (Albert-Marie-Joseph-Omer-Charles-Eugène-Maximilien, comte DE), baron de Wandripont, frère du précédent, né le 7 mars 1776, fut grand'-croix de l'ordre chapitral de Limbourg en 1784, colonel de cavalerie, sous-lieutenant des gendarmes de la garde du Roi, chevalier de Saint-Louis, et enfin colonel du premier régiment des cuirassiers, le 19 octobre 1815. — BÉTHUNE (Marie-Amé-Bernard-Antoine-Joseph-Eugène-Maximilien, comte DE), baron de Bousbecque, seigneur de la Lys, frère des précédents, né le 2 juillet 1777, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, était chambellan du roi des Pays-Bas, en 1815. — BÉTHUNE (Philippe-Joseph-François-Eugène-Maximilien, comte DE), seigneur de Beauvoir, frère des précédents, né le 14 janvier 1780, était capitaine de la garde nationale de Compiègne, en 1815. — BÉTHUNE (Félix-Ferdinand-François-Philippe, comte DE), seigneur de Colbra, frère des précédents, né le 5 décembre 1783, est chevalier de St.-Jean-de-Jérusalem. — BÉTHUNE-CHABRIS (Le marquis Louis DE), né le 20 janvier 1756, avait rang de colonel de cavalerie, dès 1779. Nommé président du collége électoral d'Issoudun, pour la session de décembre 1809, il fut membre du corps législatif pour le département de l'Indre, et chevalier de la Réunion, en 1813. V.

BETTE D'ETIENVILLE (J.-C.) a publié : I. *Le Philantrope*, journal, 1789, in-8°. II. *Les effets de la prévention*, ou *le marquis de Ben*..... III. *Paulin*, ou *les heureux effets de la vertu*, 1802, in-12; 1806, in-12. IV. *Le château, l'hermitage et la chaumière d'Hennarès*, roman espagnol, 1802, 2 vol. in-12. V. *Pulchérie*, ou *l'assassinat supposé*, 1803, 2 vol. in-12. VI. *Rosamonde*, ou *le dévouement filial*, 1804, 2 vol. in-12. VII. *Asile de l'enfance*, 1807, in-8°. VIII. *L'héroïsme de l'amour et de l'amitié*, 1808, 3 vol. in-12. Il a encore publié quelques *Mémoires*, relatifs à l'affaire du collier. OT.

BETTONI (NICOLAS), imprimeur de Brescia. Une édition pompeuse qu'il fit, en 1807, d'une tragédie posthume d'Alfiéri, intitulée *Alceste*, ayant séduit le vice-roi Eugène de Beauharnais, ce prince lui fit présent d'une tabatière d'or; et Bettoni la reçut comme un hommage justement rendu non seulement à son talent typographique, mais plus encore aux connaissances profondes qu'il avait montrées en littérature. Il entreprit alors une édition complète des œuvres d'Euripide, mit au jour le commencement d'une traduction italienne de Tite-Live, et publia quelques lettres de sa composition, qui le firent recevoir membre de l'Athénée de Brescia. Donnant ensuite de l'extension à son commerce, sous les auspices du Gouvernement qui le favorisait, il établit une autre imprimerie à Venise, et travailla à la publication des *Ritratti degli illustri Italiani*, grand in-4°. C'est une galerie historique, avec des portraits et des notices sur chaque individu. N.

BETZ (DE), maire de Poligny, envoya, à la fin d'octobre 1813, à l'impératrice Marie-Louise, une adresse ainsi conçue : « Le discours de Votre Majesté » au sénat a électrisé les Français; tou» jours dociles à la voix de l'honneur, à » celle de la patrie, ils sauront encore » obéir à d'aussi nobles sentiments. Tous, » nous le jurons, se montreront dignes de » vous et du monarque-héros, qui, depuis » vingt ans, fait tout pour leur bonheur » et pour leur gloire. Leurs fortunes, leurs » personnes, sont à leurs souverains; ils » en feront avec plaisir le sacrifice. » M. de Betz fut présenté au Roi le 18 mai 1814, et dit à ce monarque : « Les habi» tants de Poligny viennent, par notre » organe, déposer aux pieds de Votre » Majesté, l'hommage de leur respect et » de leur amour. Mais, Sire, comment » exprimer toutes les pensées que font » naître à-la-fois le retour si long-temps » desiré des enfants de St.-Louis, le sou» venir ineffaçable de leurs longues et » cruelles souffrances, le noble et coura» geux dévouement enfin qui les porte à » associer encore leur glorieuse destinée » à celle d'un peuple qui ne sut pas tou-

» jours se rendre digne d'un tel bien-
» fait, etc. »

BEUCHOT (Adrien-Jean-Quentin), homme de lettres, né à Paris vers 1780, fut clerc de notaire à Lyon, et suivit, en qualité d'aide-chirurgien, un bataillon d'infanterie à l'armée des Alpes, en 1794. Il vint ensuite à Paris, s'y occupa du commerce de la librairie et de recherches bibliographiques, et fut nommé, en 1811, rédacteur du *Journal typographique*. M. Beuchot a concouru, dès le commencement, à l'entreprise de la *Biographie universelle*, principalement sous le rapport de la bibliographie. Il a rédigé en entier les articles Elzévir, Fabricius, etc. Il publia, en 1814, une brochure à laquelle la malignité des lecteurs, peut-être plus encore que celle de l'auteur, fit obtenir un grand succès: c'était *l'Oraison funèbre de Buonaparte, par une société de gens de lettres, prononcée au Luxembourg, au Palais Bourbon, au Palais Royal, aux Tuileries et ailleurs*. M. Beuchot avait placé dans ce cadre toutes les adulations prodiguées à Buonaparte par les hommes les plus connus. Cet ouvrage eut cinq éditions dans la même année. L'auteur publia, dans le mois de mai 1815, sa protestation contre les constitutions de l'empire, sous ce titre: *Opinion d'un Français sur l'acte additionnel aux constitutions*; et il y déclara hautement qu'il avait signé *non*, au registre de sa mairie. Après le retour du Roi, en août 1815, il publia le *Dictionnaire des immobiles, par un homme qui, jusqu'à présent, n'a rien juré et n'ose jurer de rien*. Cette dernière brochure fut attaquée avec force dans les journaux, surtout dans le *Journal des Débats*, où l'on s'étonna, avec raison, que l'auteur n'eût trouvé des *immobiles* que dans l'armée et parmi des hommes tels que MM. *Lanjuinais*, *Lafayette*, *Arnault*, etc. M. Beuchot a encore publié une brochure sur la *Liberté de la presse*, 1814, in-8°. On lui a attribué le *Dictionnaire des Girouettes*; il a réclamé contre cette assertion, par une lettre imprimée dans les journaux. A.

BEUGNOT (Le comte Jacques-Claude), né à Bar-sur-Aube, était lieutenant-général du présidial de cette ville en 1788, devint, en 1790, procureur-syndic du département de l'Aube, et fut élu, l'année suivante, député à l'assemblée législative par le même département. La première fois qu'il parut à la tribune, ce fut pour proposer de payer les seuls ecclésiastiques assermentés, de laisser aux paroisses la liberté de conserver leurs prêtres comme elles le jugeraient convenable, et de punir par des amendes les perturbateurs de l'ordre public. Il demanda ensuite la question préalable sur la proposition de consacrer des édifices nationaux à l'exercice du culte salarié, et de permettre à des sociétés particulières d'acheter des édifices pour y exercer un culte à leur convenance. Au commencement de 1792, il combattit l'aperçu des dépenses de l'année; et, dans la séance du 5 janvier, il proposa de déterminer une époque au-delà de laquelle les propriétaires d'offices supprimés, qui ne se seraient pas présentés pour leur liquidation, seraient considérés comme déchus. Le 13 du même mois, il répondit aux objections que fit le comité de la marine contre le ministre de Bertrand-Moleville; et, huit jours après, il insista pour qu'il fût demandé, à l'empereur d'Allemagne, des explications sur son adhésion au traité de Pilnitz, et sur la réponse ambiguë qu'il venait de faire à la notification de la constitution française. Le 4 février, il provoqua un décret pour le paiement des rentes; et il combattit, le 17 avril, la motion faite par Condorcet d'accorder au peuple la nomination des commissaires de la trésorerie. Le 3 mai, M. Beugnot fit une sortie très vive contre les feuilles de Carra et de Marat, accusa ces journalistes d'être les moteurs du meurtre du général Dillon à Lille, et obtint un décret d'accusation contre Marat. M. Beugnot fut nommé secrétaire, le 18 du même mois. Le 4 juin, il fit déclarer qu'il n'y avait pas lieu à accusation contre le ministre Duport-du-Tertre; et, le 29, il demanda que les anciennes formes de constater les mariages et les décès fussent provisoirement conservées. Il cessa de paraître à l'assemblée après le 10 août. Arrêté par ordre du comité de salut public au mois d'octobre 1793, il fut d'abord amené à la Conciergerie de Paris, et sur le point d'être traduit au tribunal révolutionnaire. Quelques circonstances retardèrent son jugement. M. Beugnot parvint à se faire transférer de la Conciergerie à la Force, et à s'y faire oublier jusqu'au 9 thermidor, époque à laquelle il fut mis en liberté. Il resta, pendant quelques années, dans l'obs-

curité; mais après le 18 brumaire, il fut placé auprès de Lucien Buonaparte, ministre de l'intérieur, pour lui servir de conseil particulier. La nomination des préfets était alors la principale affaire de ce ministère. Ce fut M. Beugnot qui fit ce travail: les premiers préfets lui durent leur élévation. Il desirait avoir la préfecture de Paris; mais Buonaparte, voulant faire sa cour à un parti qui réunissait à-la-fois un grand nombre de révolutionnaires et de royalistes, préféra pour cette place importante M. Frochot; et M. Beugnot dut se contenter de la préfecture de Rouen. Il prononça, dans cette ville, pour la fête de la république, le 1er. vendémiaire an IX (22 septembre 1800), un discours dans lequel on remarqua une longue énumération des bienfaits que le gouvernement consulaire avait répandus sur la France. Il fut remplacé dans cette préfecture, au commencement de 1806, par M. Savoye-Rollin; et, dans le mois de mars de la même année, l'empereur le nomma conseiller-d'état, section de l'intérieur. Le 11 septembre suivant, il l'envoya présider le collége électoral du département de la Haute-Marne, et le continua dans cette présidence, en mars 1812. En 1807, après la paix de Tilsitt, M. Beugnot fut l'un des conseillers-d'état que l'empereur chargea d'organiser le nouveau royaume de Westphalie, destiné à son frère Jérôme. Il s'y occupa spécialement de l'administration des finances; et, lorsque le nouveau roi en eut pris possession, il resta auprès de lui comme ministre de ce département. Au mois de mai 1808, il revint au conseil d'état; et, au mois de juillet de la même année, il fut nommé commissaire-impérial et ministre des finances du grand-duché de Berg et de Clèves. Ce fut pendant cet intervalle que M. Beugnot fut fait comte de l'empire et officier de la Légion-d'honneur, et qu'il maria sa fille avec le général comte Curial, aujourd'hui pair de France. Les désastres militaires qui suivirent la bataille de Leipzig, obligèrent M. Beugnot à quitter l'administration du duché de Berg, et à rentrer en France au mois de novembre 1813. Le 16 décembre suivant, il fut envoyé dans le département du Nord pour y administrer la préfecture par *interim*, pendant la maladie de M. Duplantier. Le comte Beugnot se trouvait à Lille lorsqu'il reçut, au commencement d'avril 1814, l'extrait du procès-verbal de la première séance du gouvernement provisoire, qui le nommait commissaire pour l'intérieur. Pendant ce court ministère, il donna ses soins au rétablissement de la statue de Henri IV; et, latiniste exercé, il composa l'inscription,

Ludovico reduce,
Henricus redivivus,

qui figure sur le piédestal de la statue en plâtre qu'on érigea provisoirement sur le terre-plein du Pont-Neuf, pour le 3 mai, jour de l'entrée du Roi. Il ne remplit les fonctions de commissaire de l'intérieur que jusqu'au 13 du même mois; et dans l'organisation du gouvernement, S. M. le nomma directeur-général de la police du royaume. Peu de jours après, M. Beugnot fit rendre, pour la célébration du dimanche, une ordonnance, dont la sévérité excita l'étonnement et de vives réclamations. Il conserva la direction de la police jusqu'en décembre; et, le 3 de ce mois, il fut remplacé par M. Dandré. Le même jour, il devint ministre de la marine, et conserva cette place jusqu'au retour de Buonaparte. M. Beugnot se tint à l'écart pendant les premiers jours de l'interrègne, et se rendit ensuite à Gand. A son retour le Roi lui donna la place de directeur-général des postes, qu'avait occupée M. Ferrand, et qui, trois mois après (8 octobre 1815), fut donnée à M. d'Herbouville. M. le comte Beugnot a été nommé ministre d'état et membre du conseil privé, le 19 septembre 1815, et dans le même temps député au corps législatif par le département de la Marne, dont S. M. l'avait désigné président. Au mois de décembre suivant, il fut membre et rapporteur de la commission chargée de l'examen du projet de loi relatif à la création de 7 millions de rente, pour être donnés en garantie de la régularité des paiements à faire aux puissances étrangères; et il conclut à l'adoption pure et simple. Le comte Beugnot porta encore plusieurs fois la parole dans cette chambre, et vota avec la minorité. Ses discours sur la question d'inamovibilité des juges, sur les élections, le budget, etc., ac firent remarquer par une élégante facilité. Dans l'un des comités secrets du mois de février 1816, il parla en faveur de la première partie de la proposition de M. de Blangy, concernant l'amélioration du sort du clergé, en combattant toutefois l'extension que la

commission entendait donner à cette mesure. Il s'éleva avec force contre la seconde partie de la proposition, relative à la suppression des pensions dont jouissaient les prêtres mariés. Après avoir, sous le rapport religieux, établi leur apologie sur l'autorité du pape, qui avait consacré la bénédiction du mariage de ces ecclésiastiques déserteurs, M. Beugnot les défendit ainsi sous le rapport politique : « Les lois du temps ne permettaient pas seulement le mariage des prêtres ; elles le commandaient en quelque sorte, ou plutôt l'affreux gouvernement qui existait alors ne laissait pas d'option entre le mariage et la mort. La plupart d'entre vous, Messieurs, n'ont pas vu ces temps de vertige et d'horreur. Il faut donc leur apprendre qu'alors les idées étaient interverties, et que les mots même de la langue avaient perdu leur signification. Alors on appelait la religion mensonge, la royauté tyrannie, le royalisme brigandage, la trahison vertu, l'assassinat courage ; et au milieu de cette épouvantable déflagration, tout était crime, hors le crime même. Il fallait aux justes une force surhumaine pour se tenir debout ; et comment ceux qui ont reçu cette force pourraient-ils se montrer inexorables pour ceux à qui elle a manqué ? » Le 24 avril, il parla avec beaucoup de chaleur contre le projet de la commission, qui lui parut avoir donné une indiscrète latitude à la proposition faite par le Roi d'affecter aux besoins du clergé le produit des extinctions des rentes viagères ecclésiastiques. M. Beugnot fut nommé, le même mois, l'un des commissaires pour examiner la proposition de M. de Kergorlay sur la responsabilité des ministres. L'ordonnance du 5 septembre désigna M. Beugnot pour présider le collège électoral de la Seine-Inférieure, qui l'élut député, tandis qu'il réunissait également la majorité des suffrages dans le collège électoral de la Haute-Marne. Député en 1816, comme en 1791, M. le comte Beugnot offre peut-être le phénomène unique d'un homme qui ait occupé tant de places, et traversé tant de ministères depuis le département des finances à Cassel, jusqu'à celui de la marine à Gand, sans qu'en définitif il paraisse beaucoup plus avancé qu'au début de sa carrière politique. — Un de ses fils est officier des grenadiers à cheval de la garde royale. Y.

BEURMANN, maréchal-de-camp, d'une famille noble d'Alsace, était officier d'infanterie avant la révolution, et fit toutes les campagnes depuis 1792. Parvenu au grade de général de brigade, il fut employé en Catalogne, et se distingua en plusieurs occasions, notamment à la prise de Figuières, en mai 1811. Il contribua ensuite, par son courage, à la levée du siége de Tarragone. Au commencement de 1814, il commandait les troupes qui vinrent de l'armée d'Espagne à Lyon, et se rendirent ensuite sur la Garonne au moment où le duc d'Angoulême entra à Bordeaux. Il fut nommé chevalier de St.-Louis, le 1er. novembre 1814, servit pendant l'interrègne, et fut mis à la demi-solde au retour du Roi. — Son frère, général de cavalerie, s'est tué à Metz, étant disgracié par Buonaparte. A.

BEURNONVILLE (Le comte PIERRE RIEL DE) maréchal de France, né le 10 mai 1752 à Champignolle en Bourgogne, fut destiné à l'état ecclésiastique, et vint, très jeune encore, suivre un cours de belles-lettres dans la capitale : mais son penchant pour les armes l'emportant sur les vues de ses parents, il s'adonna de préférence aux mathématiques, à la géographie, et se fit inscrire comme surnuméraire dans la compagnie des gendarmes de la reine. La mort d'un frère aîné leva les obstacles qui s'opposaient à sa vocation pour l'état militaire. Embarqué sur l'escadre de M. de Suffren, il servit d'abord dans l'Inde comme soldat, puis comme sergent, et fit, dans cette contrée, un mariage fort riche : c'est de là que vient la plus grande partie de sa fortune. Il devint major de la milice de l'île de Bourbon, et fut destitué sans motif par le commandant de l'île. Il revint en France, et se plaignit amèrement : le gouvernement, pour l'indemniser, lui donna la croix de St.-Louis. M. de Beurnonville devint lieutenant-général dès les premières années de la révolution ; et il fut employé en 1792 sous les ordres de Dumouriez, qui l'aimait beaucoup, et l'appelait *son Ajax*. Au mois de novembre suivant, il obtint le commandement d'une armée, qui se porta sur Trèves, et devait pousser jusqu'à Coblentz. Il livra plusieurs combats malheureux aux Autrichiens, notamment à Pelligen et à Grewenmacher. Dans le rapport qu'il fit sur cette dernière affaire, le général Beurnonville dit qu'après trois heures d'un combat terrible, les ennemis avaient perdu beaucoup de monde, tandis que les Français en avaient été quittes pour *le petit*

doigt d'un grenadier. C'est de ce rapport que l'on disait plaisamment : *Le petit doigt n'a pas tout dit*. Mais il faut considérer que le général Beurnonville ne faisait en cela que se conformer aux ordres qui lui étaient donnés. Le 4 février 1793, il fut nommé ministre de la guerre; mais il écrivit bientôt à la Convention pour donner sa démission, se croyant plus propre, disait-il, à servir la patrie de son épée que de sa plume. Cette démission causa quelques débats; mais enfin il lui fut permis de quitter Paris, en rendant ses comptes. On le nomma de nouveau, au même département, le 4 mars, et il accepta. Ce fut après cette seconde nomination que la société des jacobins, ayant résolu de se défaire des ministres et de quelques représentants, envoya des émissaires au ministère de la guerre pour assassiner le général Beurnonville, qui ne se sauva qu'en escaladant les murs de son jardin : c'était pendant ce mouvement, le 10 mars 1793, que le député Cambacérés faisait rendre la loi de création du tribunal criminel extraordinaire. Dumouriez écrivit dans ce temps-là à Beurnonville pour lui exprimer son indignation contre la Convention, et le déterminer à entrer dans ses projets contre cette assemblée, en traitant avec les Autrichiens. Beurnonville communiqua aussitôt cette lettre au comité de défense générale; et ce comité le chargea d'une mission à l'armée de Dumouriez : il paraît que les ordres du comité étaient de faire arrêter ce général; mais Beurnonville fut arrêté lui-même et conduit au prince de Cobourg, avec les quatre autres commissaires de la Convention. Au moment où il vit que la voiture dans laquelle on l'avait mis, prenait la route de Tournai, il tenta de se débarrasser de l'escorte, composée de hussards : un d'entre eux le blessa légèrement. Le général Clairfait reçut les prisonniers avec une froide politesse, et répondit à leurs plaintes par ces mots : « Nous ne pouvons refuser le bien qu'on » nous fait. » Le colonel Mack leur signifia qu'ils seraient retenus en otage pour la reine et son fils; et il les engagea à écrire à la Convention à ce sujet : « Nous » n'avons plus, répondirent-ils, d'avis à » lui donner. » Le général Beurnonville, après une maladie cruelle, fut transféré à Olmutz, où il resta dans un cachot jusqu'au 3 novembre 1795. A cette époque on le mena à Bâle, ainsi que les commissaires qui avaient été détenus dans une autre prison, pour être échangés contre la fille de Louis XVI. Dès qu'il fut rentré en France, le général Beurnonville fut nommé commandant de l'armée de Sambre-et-Meuse; et il dirigea avec succès plusieurs opérations sur le Rhin. Après le 18 fructidor (4 septembre 1797), il fut nommé commandant de l'armée française dans la Hollande. Il avait été désigné, quelques mois auparavant, pour une place au directoire, et il y était porté par le parti modéré. En novembre, il se démit du commandement de l'armée batave : le directoire le nomma, en 1798, inspecteur-général. Après la révolution du 18 brumaire (9 novembre 1799), il obtint l'ambassade de Berlin, et passa de là à l'ambassade de Madrid; il épousa à cette époque Mlle. de Durfort. En février 1805, il fut nommé sénateur. Le général Beurnonville avait reçu auparavant la décoration de grand-officier de la Légion-d'honneur, et le titre de comte. Le 9 décembre 1809, il obtint la sénatorerie de Florence; il avait eu précédemment celle de Limoges. Il fut nommé en 1813 grand'-croix de la Réunion. Elu membre de la commission extraordinaire du sénat le 22 décembre de cette même année, il fut envoyé le 26 dans la 2e. division militaire, à Mézières. Le 1er. avril 1814, il vota la création d'un gouvernement provisoire, et l'expulsion de Napoléon du trône de France : le même jour, il devint membre de ce gouvernement; et dans la fameuse *nuit politique* du 5 au 6 (*Voy.* DESSOLES), il contribua puissamment à faire rejeter la régence en faveur de la légitimité. Le 26, MONSIEUR, comte d'Artois, l'appela au conseil-d'état provisoire; et le Roi le fit ministre d'état, pair de France le 4 juin, et grand-cordon de la Légion-d'honneur le 4 juillet de la même année. Le comte Beurnonville, proscrit nominativement au retour de Buonaparte par un des décrets de Lyon, se rendit à Gand, dans le mois d'avril; et il fut de nouveau placé sur la liste des pairs, après le retour du Roi. Ce prince l'admit à son conseil privé, par ordonnance du 19 septembre même année. Il fut nommé, le 23 octobre, président de la commission créée par le ministre de la guerre, pour l'examen des titres des anciens officiers. Le comte Beurnonville présidait, en août 1815, le collége électoral de la Moselle; et il prononça

dans cette assemblée, un discours où l'on distinguait les passages suivants: « Je n'ai, Messieurs, qu'un mot à répondre à ces perfides insinuations: comme vous, j'ai suivi la révolution dans tout son cours, dans toutes ses périodes, que j'ose dire avoir honorablement franchies; j'ai pareillement suivi tous les conseils du Roi, depuis que Sa Majesté est rentrée pour la première fois en France, et qu'elle a daigné m'y admettre comme ministre d'état; et j'atteste, sur ma parole, que je n'en ai jamais entendu sortir une seule de sa bouche royale, qui ne fût conforme à la charte qu'elle nous a donnée.... Il est des hommes qui ont toujours su se perpétuer sur toutes les listes, dans toutes les législatures, comme s'ils étaient les seuls à élire dans leurs départements, et les seuls que leurs départements pussent montrer. Convenons-en, Messieurs, il est impossible que ces mêmes hommes n'aient point contracté des habitudes de cotterie, de faction peut-être, et d'intrigues toujours dangereuses au bien public; et l'expérience ne prouve que trop ce que j'avance à cet égard.... Des propriétaires attachés au sol et au bonheur de la patrie, des hommes constitutionnels dévoués à la charte et au Roi, des hommes neufs, vertueux, instruits, qui sachent allier la sagesse au courage, et capables de grandes déterminations; voilà, Messieurs, les seuls hommes qui doivent fixer vos choix. » Le comte de Beurnonville fut nommé commandeur de St.-Louis, le 3 mai 1816, et maréchal de France le 3 juillet suivant. — BEURNONVILLE (Le baron Martin de), neveu du précédent, colonel du 1er. régiment d'infanterie légère, fut nommé colonel du régiment du roi, le 20 mai 1814, et chevalier de St.-Louis, le 13 août de la même année. Il ne prit aucun service pendant l'interrègne de 1815, et il fut nommé colonel du 6e. régiment de la 2e. division de la garde royale, le 9 septembre 1815. D.

BEUTLER (JEAN-HENRI-CHRÉTIEN), laborieux instituteur allemand, né à Suhl dans le pays d'Henneberg, le 10 octobre 1759, fut d'abord attaché, comme professeur, à la célèbre école de Salzmann à Schnepfenthal, de 1784 à 1788. Il fut nommé, en 1791, recteur et premier professeur du collége de Waltershausen (duché de Gotha); en 1802, pasteur à Zelle dans le même pays, et inspecteur-adjoint des églises et des écoles de son arrondissement. Ses ouvrages, tous en allemand, sont fort estimés; nous indiquerons les principaux: I. *Table générale des principaux journaux et gazettes allemandes, avec une notice raisonnée de tous les ouvrages périodiques publiés depuis un siècle jusqu'à ce jour, et une table alphabétique de tous ceux qui y ont travaillé*, Leipzig, 1790, in-8°. II. *Vie du docteur J. Fred. Glaser, extraite de ses papiers, avec une notice complète de tous ses écrits*, ibid., 1790, in-8°. III. *L'École de la sagesse et de la prudence, mise en vers, tant pour les maîtres que pour les élèves*, Schnepfenthal, 1793, in-8°. Il en a paru, en 1807, une 5e. édition, considérablement augmentée. IV. *Heilmann*, ou *Instruction sur le régime à suivre pour arriver à une heureuse vieillesse*, ibid., 1800, in-8°.; Erfurt, 1805, in-8°. V. Plusieurs morceaux insérés dans différents ouvrages périodiques, notamment une Notice sur l'école de Schnepfenthal, et une autre sur le magnétisme animal, dans le *Muséum allemand*. T.

BEXON (SCIPION), frère de G. L. C. A. Bexon (*Voy.* la *Biographie universelle* au mot BEXON), savant jurisconsulte criminaliste, fut, pendant plusieurs années, l'un des présidents du tribunal de première instance de Paris, et présida en cette qualité le tribunal de police correctionnelle. Il a perdu cette place en 1809; et, depuis ce temps, il est avocat-plaidant devant le même tribunal. Il fut, en 1798, électeur de Paris, et resta à l'assemblée de l'Oratoire, dont les choix furent annulés. On lui doit: I. *Parallèle du code pénal d'Angleterre avec les lois pénales françaises, et Considérations sur les moyens de rendre celles-ci plus utiles*, 1800, in-8°. II. *Développement de la théorie des lois criminelles, par la comparaison de plusieurs législations anciennes et modernes*, 1802, 2 vol. in-8°. III. *Application de la théorie de la législation pénale, ou Code de la sûreté publique et particulière*, etc., 1807, in-fol. IV. *Du pouvoir judiciaire en France et de son inamovibilité*, 1814, in-8°. V. *De la liberté de la presse et des moyens d'en prévenir et d'en réprimer les abus*, 1814, in-8°. Tous ces ouvrages sont pleins de recherches, d'érudition, et il y règne beaucoup d'ordre et de méthode. M. Bexon offrit, en 1802, au corps législatif, son *Développement de la théorie des lois*

criminelles. Vers la fin de la même année, l'académie de Berlin lui transmit la grande médaille d'or. Il fut chargé, en 1806, par le roi de Bavière, de la rédaction d'un code criminel pour ses états; et il reçut, dans le même temps, une lettre très flatteuse du grand-juge du royaume d'Italie, qui réclamait ses lumières pour le même objet. M. Bexon s'est fait remarquer dans plusieurs causes par une éloquence sévère, et nourrie d'une connaissance profonde des lois criminelles. Il plaidait pour Desbaunes, dans l'affaire des *patriotes* de 1816. D.

BEYERLÉ (J. P. L.), conseiller au parlement de Nanci, a publié : I. *Lettre de M. Graumann sur la proportion entre l'or et l'argent, sur les monnaies de France*, traduite de l'allemand, 1788, in-8°. II. *Essais préliminaires ou observations sur les monnaies, pour servir de supplément à la 1re. partie de l'Encyclopédie méthodique*, 1789, in-4°. III. *Projet contre la vente de l'argent*, 1791, in-8°. IV. *Almanach des femmes célèbres*, 1798, 2 vol. in-8°. V. (En société avec M. d'Arbigny), *Notices élémentaires sur le nouveau système des poids et mesures en ce qui concerne l'orfèvrerie* (1798), in-4°. de 120 pag.; manuel indispensable à tous ceux qui font le commerce des matières d'or et d'argent. Ot.

BEYME, ministre prussien, né vers 1770, est le fils d'un chirurgien de bataillon. Il reçut sa première éducation dans la maison des orphelins à Halle. Son application à l'étude le fit distinguer. Recommandé par ses professeurs, il fut employé par la chambre de justice, et devint, peu d'années après, un de ses conseillers. Comme on a fait souvent à M. Beyme un reproche de sa fortune, faute d'en connaître l'origine, nous rapporterons ici que ses qualités engagèrent une veuve, aujourd'hui Mme. de Beyme, à lui offrir sa main, et une somme de 30 mille écus de Prusse. Cette fortune le fit admettre dans les premières classes de la société. A cette époque, le nombre des conseillers du cabinet de Frédéric-Guillaume III avait été borné à un seul : M. Mencken exerçait, en cette qualité, la toute-puissance d'un premier ministre; mais, soit que sa santé succombât sous le poids des affaires de l'État extrêmement en désordre, soit qu'il sentît la nécessité de s'adjoindre un homme plus versé que lui dans la jurisprudence, M. Beyme fut nommé conseiller de cabinet. Les rapports que cette place lui donna avec le roi, excitèrent la jalousie de tous les ministres; mais il opposa toujours une grande fermeté à toutes les intrigues. Il se montra constamment contraire à la noblesse, et il affecta même de ne pas vouloir être anobli : cependant il parut plutôt ennemi des nobles que de la noblesse. Il conserva ses fonctions jusqu'au moment où les malheurs de la monarchie vinrent écarter un instant ceux qui avaient conduit les affaires. Nommé ensuite ministre de la justice, il eut l'air de ne plus se mêler des affaires politiques; mais on prétend qu'il n'en exerça pas moins d'influence. Après avoir rempli depuis différentes missions, M. Beyme fut nommé en 1815 grand-chancelier et président de la commission chargée de rédiger un plan de constitution. Il a accepté des titres de noblesse, en janvier 1816. Ses actions, sa démarche, ses expressions, et même le caractère de son écriture, annoncent une fermeté extraordinaire. B. D.

BEYTZ (Joseph-François de), né à Bruges, remporta, jeune encore, le premier prix à l'université de Louvain, fut substitut du procureur-général du conseil de la Flandre autrichienne, puis conseiller-pensionnaire et greffier en chef du magistrat de la ville de Bruges. Après la réunion de la Belgique à la France, il fut député de la Lys au conseil des cinq-cents; et le 3 juillet, après avoir exposé sa profession de foi sur les lois contre les émigrés, il traça le tableau effrayant des effets de la terreur dans les départements du Haut et Bas-Rhin, où trente mille individus, dit-il, étant allés chercher une retraite dans la Forêt-Noire, n'avaient pu rentrer dans les délais prescrits. Il conclut à leur rappel. Le 15 septembre, il combattit la réduction des rentes et pensions, plaida la cause des rentiers et des pensionnaires d'état. Le 30, il s'éleva contre le projet d'exclure des fonctions publiques les ci-devant nobles. Peu de jours après la révolution du 30 prairial an VII (18 juin 1799), il proposa, sans succès, d'organiser une garde départementale pour le corps législatif, et de mettre le corps des grenadiers de la garde à la disposition du directoire. Le même jour, il attaqua un mémoire par lequel le ministre de la police, Duval, attestait qu'aucune arrestation n'avait eu lieu qu'en vertu de man-

dats d'arrêt décernés en la forme légale, et soutint que ce ministre avait fait arrêter, sans motifs, une multitude de citoyens. Au 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), Beytz fut d'abord proscrit, comme ayant voulu s'opposer au succès de cette journée; il parvint ensuite à se justifier complètement, fut relevé de sa mise en surveillance, et nommé préfet de Loir-et-Cher : mais ayant éprouvé quelques désagréments dans cette place, il demanda et obtint la place de commissaire du gouvernement auprès du tribunal d'appel de Bruxelles, qui fut transformée en celle de procureur-général impérial, aussitôt après la nouvelle organisation judiciaire. En août 1804, il fut décoré de la croix de la Légion-d'honneur, et nommé, le 1er. novembre suivant, inspecteur-général des écoles de droit, à la résidence de Bruxelles. Le 30 octobre 1810, il fut procureur-général près la cour impériale de la Haye; et, le 30 avril de la même année, premier président de celle de Bruxelles, dont il exerça les fonctions jusqu'en 1814.
B. M.

BEZARD (François-Simon) fut en septembre 1792, député du département de l'Oise à la Convention nationale. Il proposa, le 20 novembre 1793, d'excepter les prêtres mariés de la déportation et de la réclusion. Il vota la mort de Louis XVI sans appel au peuple, et son exécution dans les vingt-quatre heures. Le 11 février 1794, il fit réintégrer la famille de Calas dans ses biens, et réhabiliter sa mémoire. Devenu membre du comité de législation, il fit décréter, en son nom, que tous les jugements rendus contre les prêtres rebelles seraient exécutables sans appel. Le 6 mars, il fut élu secrétaire; et, revenant bientôt sur le sort des prêtres, il fit décréter, le 12 du même mois, la confiscation des biens de ceux qui seraient bannis ou déportés. Après le 9 thermidor an II (27 juillet 1794), il fut envoyé dans la Vendée, s'y conduisit avec assez de modération, et fut du nombre des commissaires qui inclinèrent pour une pacification. Ayant passé au conseil des cinq-cents, par la réélection des deux tiers de conventionnels, il demanda que le droit de remplacer les juges fût conféré au directoire. Le 22, il fut nommé secrétaire; et, le 15 janvier suivant, il fit rayer des listes d'émigrés les noms des représentants qui y avaient été inscrits par suite des événements du 31 mai. Le 21 janvier, il fit ordonner l'impression et l'envoi aux départements, du discours de Treilhard sur l'anniversaire de la mort de Louis XVI. Le 3 avril 1796, il parla contre le rétablissement de la loterie; et peu de jours après il appuya un projet d'Audouin contre les parents d'émigrés. Le 2 mai, il insista pour l'adoption du projet contre les prêtres réfractaires; et le 24, il fit prendre une résolution en faveur des héritiers des *rebelles* de l'Ouest, connus sous le nom de *Chouans* et de *Vendéens*. Sorti du conseil vers cette époque, il fut fait substitut du commissaire du directoire au tribunal de cassation. Réélu au conseil des cinq-cents l'année suivante, il en fut nommé secrétaire; et, après la révolution du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), il entra au tribunat dont il fut secrétaire au commencement de 1800. Il combattit le projet de loi relatif aux rentes foncières, comme injuste et attaquant la propriété. Vers la fin de la même année, il parla en faveur de la réduction des justices de paix, comme propre à diminuer le nombre des procès par l'éloignement des justiciables. Il sortit du tribunat avec le premier 5me, éliminé en 1802. Devenu procureur-impérial près le tribunal civil de Fontainebleau, il en exerça les fonctions jusqu'en 1811, et fut alors appelé à celles de conseiller en la cour d'Amiens. Après le retour du Roi, en 1814, il perdit cet emploi, et fut compris en 1816 dans la loi contre les régicides.
B. M.

BIAGIOLI (G), ex-professeur de littérature grecque et latine à l'université d'Urbin, fut, à cause de ses opinions républicaines, obligé de se réfugier en France, à l'arrivée des Austro-Russes en Italie, en 1798. Il devint professeur de langue italienne au Prytanée de Paris, où il se montra très versé dans la connaissance des écrivains classiques de sa nation. Il publia d'abord, en français, des *Notes grammaticales et philologiques sur les Lettres* (italiennes) *du cardinal Bentivoglio;* en 1808, une *Grammaire raisonnée de la langue française, écrite en italien, suivie d'un Traité de la poésie italienne.* Ce dernier ouvrage, dans lequel l'auteur fit voir qu'il avait beaucoup profité des idées de Wailly et de Girard pour simplifier l'étude de la langue italienne, eut l'approbation de

l'Institut; et il en fut fait deux éditions. La seconde, revue et considérablement augmentée par l'auteur, était dédiée à la mère de Buonaparte. Il fut parlé très avantageusement de cette seconde édition, dans le *Journal officiel de Milan* (*Giornale italiano*, 8 *maggio* 1809). Suivant M. Ginguené, cet écrivain a su affranchir la grammaire italienne de la routine du préjugé; et il a, le premier, appliqué à sa langue les principes de nos grammairiens analystes, Dumarsais et Condillac. M. Biagioli habite Paris, où il continue de donner des leçons de langue italienne. Il a aussi publié: I. *Traduction française des fables de Phèdre nouvellement découvertes* (l'authenticité de ces fables a été contestée avec beaucoup de raison), 1 vol. in-8°., Paris, 1812. II. *Tesoretto della lingua toscana*, etc., *Petit Trésor de la langue toscane*, ou *la Trinuzia* (le Triple Mariage), comédie de Firenzuola, accompagnée de notes grammaticales, analytiques et littéraires, et d'un choix d'expressions toscanes. N.

BIANCHI (Le baron), feld-maréchal-lieutenant au service d'Autriche, né à Vienne, fit ses premières campagnes en Italie, et fut employé, en 1813, à l'armée d'Allemagne, où il se trouvait dans le mois de septembre, lorsque Vandamme fut pris avec son corps d'armée. Le général Bianchi eut beaucoup de part à ce succès; il en eut également à la victoire de Leipzig. Il commandait un corps à l'aile gauche de la grande armée, lors de l'invasion qui se fit en France au commencement de 1814, et il contribua beaucoup au succès qu'obtinrent les alliés à Bar-sur-Aube, dans les premiers jours de mars. Détaché ensuite vers Lyon avec son corps d'armée, il décida également sur ce point les succès des armées autrichiennes. Après avoir obtenu quelques avantages sur le maréchal Augereau, il fit son entrée à Lyon; et il occupait cette ville au moment où les alliés s'emparèrent de Paris. A l'époque du débarquement de Buonaparte en 1815, le général Bianchi se trouvait en Italie, où il commandait un corps autrichien dans les trois légations. Attaqué inopinément par l'armée napolitaine que commandait Murat, il fit sa retraite en bon ordre, obtint un léger avantage, le 4 avril, sur la route de Modène, et arriva le 5 à Carpi. Huit jours après, il se dirigea, avec un corps considérable, de Bologne sur Florence et Foligno, afin de couper la retraite aux Napolitains. Cette manœuvre fut exécutée avec tant de précision et de célérité, que le général Bianchi était déjà à Foligno, le 28, que l'armée napolitaine n'avait pas encore dépassé Pesaro. Le baron de Bianchi inquiéta alors l'ennemi dans toutes les directions, l'obligea à abandonner toute son artillerie et à se disperser dans les montagnes. Il pénétra bientôt dans le royaume de Naples, et prit le titre de commandant en chef de l'armée autrichienne dans ce pays. Il adressa aux habitants deux proclamations, où l'on remarquait les passages suivants: « Les intentions de l'armée autrichienne ne sont pas hostiles contre » votre pays. Il a déjà été assez malheureux sous un gouvernement vexatoire, » turbulent, intrigant, et imbu de ces » principes pervers que la France a imaginés dans son délire, et qu'elle a » cherché à propager dans votre beau » pays, en lui donnant pour souverain, » un de ces enfants de la révolution, qui » se glorifiait de ce titre méprisable. » Le général Bianchi publia ensuite, le 15 mai, de son quartier-général de Sulmone, une proclamation dont voici les principales bases: « 1°. Personne ne sera recherché ou inquiété pour ses opinions » ni pour la conduite politique qu'il aura » tenue ci-devant. On accorde, en conséquence, une amnistie absolue, sans » aucune exception ou restriction. 2°. Les » ventes des biens de l'Etat seront assurées et maintenues. 3°. La dette de l'E» tat est garantie dans son état actuel. » 4°. Tout Napolitain aura droit aux emplois tant civils que militaires dans le » royaume. 5°. La noblesse ancienne et » nouvelle est conservée dans tous ses » droits. 6°. Tout militaire au service de » Naples, né dans le royaume des Deux-Siciles, qui prêtera le serment de fidélité à S. M. le roi Ferdinand IV, » sera maintenu dans son grade, conser» vera ses titres et ses pensions. Ces assurances, ajoute la proclamation, ser» viront à concilier tous les intérêts, à » ramener avec le souverain la paix dans » le royaume, et doivent être reçues de » toutes les classes du peuple avec recon» naissance. » Lorsque le roi de Naples, Ferdinand IV, fut rentré dans sa capitale, il donna au général Bianchi des marques de la plus vive reconnaissance;

et, le 21 juin, il lui adressa la lettre suivante, écrite de sa main : « Général, parmi les grands moyens dont la divine Providence a disposé pour me ramener au sein de mes très chers sujets, il en est un auquel j'assigne une des premières places; c'est que mon auguste neveu, l'empereur d'Autriche, vous ait donné le commandement de l'armée qui est entrée dans mon royaume. Je conserverai éternellement, et je transmettrai à ma chère famille, les sentiments de reconnaissance et d'admiration pour les talents militaires et la sagesse par lesquels les troupes sous vos ordres se sont distinguées par leur bravoure et leur discipline. Outre la grande croix de l'ordre de Saint-Ferdinand et du Mérite, je vous confère le titre de duc de Casa-Lanza, lieu où les armées ennemies ont rempli les conditions de la capitulation que vous leur aviez dictées. Je joins à ce titre une possession territoriale, franche de toutes les charges et impositions, et produisant un revenu annuel de 9000 ducats, valeur du royaume. Jusqu'à ce que cette possession soit déterminée, la rente de ces 9000 ducats vous sera payée à compter du jour de ladite capitulation. » Un mois après avoir reçu ce magnifique présent, le baron de Bianchi vendit le duché de Casa-Lanza pour trois cent mille ducats à la famille de Belmonte-Pignatelli, et il acheta une terre en Hongrie. Son corps d'armée vint dans le midi de la France à la fin d'août même année; et il ne retourna en Italie, que vers le mois de novembre. Il obtint en 1816 le gouvernement de la Gallicie. D.

BIANCHI (FRANÇOIS), musicien italien, établi à Londres, est un des compositeurs les plus agréables de notre temps. Ses opéras sont : *Le Triomphe de la paix ; Brizéis; Le Déserteur; Mézence; Zémire ; Alexandre aux Indes; L'Orphelin de la Chine; L'Extravagant ; L'Olandese in Venezia*, et *La Villanella rapita*. De toutes ces productions, l'on ne connaissait guère en France que la dernière, qui a été représentée à Paris, en 1790, 1804, 1807, et dont on ne peut assez admirer la mélodie enchanteresse. En 1811, on a donné, sur le théâtre de l'Opéra-Buffa, la *Sémiramis*, opéra *seria* qui a obtenu beaucoup de succès.—BIANCHI, né dans l'île de Corse, se trouvait à la Guadeloupe, avec l'amiral Linois, dans le mois de juillet 1815. Cet amiral l'envoya en France, pour y demander des secours à Buonaparte; mais il n'y arriva qu'après le retour du Roi. YE.

BIDERMANN (JACQUES), ancien négociant de Paris et membre de la municipalité de cette ville, donna, en 1792, comme administrateur de la maison de secours, l'actif de cet établissement: nommé ensuite administrateur des vivres, il fut dénoncé en cette qualité à la Convention nationale, le 23 janvier 1793, par le député Lacroix; un décret ordonna qu'il fût mis en arrestation. Le 21 juin, sur la proposition de Boissy-d'Anglas, la Convention déclara qu'il n'y avait pas lieu à inculpation contre lui: il fut néanmoins arrêté de nouveau par la commune, réclama en vain sa mise en liberté, et fut traduit, en 1794, au comité de sûreté générale, qui le fit mettre en liberté. Après le 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), il fut nommé un des vingt-quatre membres du conseil du département de la Seine. L'église protestante de Paris l'a appelé, en 1803, à son nouveau consistoire.

BIELECK, capitaine et professeur à l'école d'artillerie de Vienne, âgé de trente-neuf ans et père de trois enfants, convaincu d'avoir pris part à la conspiration de Hébenstreit, fut condamné à une détention de 100 ans, dans la forteresse d'Olmutz. L'exécution de cette sentence commença le 8 janvier 1795; il fut déclaré déchu de noblesse, et pendant trois jours exposé publiquement durant une heure entière. B. M.

BIGARRÉ, lieutenant-général, était major du 4e. régiment de ligne en 1805, et fut nommé officier de la Légion-d'honneur après la bataille d'Austerlitz. Il fut promu au grade de général de brigade en 1809, et devint ensuite aide-de-camp du roi Joseph, qui lui confia le commandement de l'infanterie de sa garde, et le fit commandeur de ses ordres. Envoyé à Paris dans les premiers jours de décembre 1812, sous prétexte, dit-on alors, d'y rendre compte de prétendus succès de l'armée française, il y sollicita vivement, de la part de son maître, l'évacuation de l'Espagne. Cette évacuation ayant été déterminée par les désastres de Moscou, le général Bigarré retourna en Espagne, et revint en France avec la divi-

sion qui renforça la grande armée vers la fin de 1813. Il donna dans cette campagne de nouvelles preuves de bravoure, et fut nommé général de division le 17 mars 1814. Le 8 avril il adressa, du quartier-général de Plessis-le-Chenet, son adhésion aux actes du sénat relatifs à Buonaparte et à sa famille. Il fut créé chevalier de Saint-Louis, le 19 juillet 1814, et le 28 septembre commandant de la Légion-d'honneur. Il commandait dans la 13e. division militaire (Bretagne) lors du retour de Buonaparte à Paris, en mars 1815, et il lui envoya, de Rennes, une adresse signée de lui et de tous les officiers sous ses ordres. Par décret du 10 avril, Buonaparte lui conféra le titre de comte. Quelques jours après, le général Bigarré fut appelé au commandement supérieur de la 13e. division, avec le titre de lieutenant-général. Au mois de mai suivant, il fut élu député à la chambre des représentants par le collége électoral d'Ille-et-Vilaine. Le 8, il publia un ordre du jour portant qu'il serait formé, dans chaque arrondissement de sous-préfecture des quatre départements de la 13e. division militaire, une colonne mobile chargée de prêter main-forte aux autorités pour l'exécution des décrets impériaux. Le 15 mai, la colonne mobile de Lorient était déjà organisée, et elle se mit en marche pour sa destination. Le 3 juin, par suite des troubles civils, il fit suspendre la constitution dans la division soumise à ses ordres. Le lendemain, les royalistes s'étant emparés de la ville de Redon, le général Bigarré, à la tête de la colonne mobile, parvint à les repousser, après un feu très vif de part et d'autre. Il s'occupa ensuite d'organiser plusieurs colonnes, et de faire une *battue générale* contre les royalistes qui se trouvaient dans sa division. Le 9, il écrivit au président de la chambre des représentants, pour s'excuser de ne pouvoir assister aux séances, une lettre dans laquelle il annonçait que la prochaine soumission des insurgés lui permettrait bientôt d'y siéger. Dans le même mois, il livra un combat aux royalistes qui se trouvaient, au nombre de 8000 hommes, dans les environs d'Auray, sous les ordres de M. d'Andigné. (*Voy.* ANDIGNÉ.) Le général Bigarré fut blessé dans cette journée. Après le retour du Roi, il lui envoya de nouveau sa soumission; mais il cessa d'être employé. Y.

BIGEX, adjudant commandant, fit, en qualité de chef de bataillon, la campagne d'Espagne en 1808 et 1809, et se distingua à la bataille de Talaveyra de la Reyna. Il fit sa soumission au Roi, en 1814, et fut créé chevalier de St.-Louis, le 28 novembre de cette même année. Pendant l'interrègne, en 1815, l'adjudant Bigex fut chef d'état-major du corps d'armée que le général Lamarque commandait dans la Vendée. Il signa, en cette qualité, plusieurs rapports officiels, envoyés par ce général au gouvernement de ce temps-là. IN.

BIGNON (Le baron ÉDOUARD) naquit en Normandie, en 1762, et commença par servir, comme simple soldat, dans la 128e. demi-brigade. Il fut ensuite secrétaire du général Huet, et entra dans la diplomatie sous le gouvernement directorial comme secrétaire de légation, d'abord auprès des républiques cisalpine et helvétique, puis à Berlin, en 1799, et devint ministre plénipotentiaire près l'électeur de Hesse-Cassel. Après l'invasion de la Prusse en 1807, Buonaparte le nomma son intendant dans ce royaume. M. Bignon fut ensuite ministre de France près le grand-duc de Bade, et enfin résident de France à Varsovie, le 25 décembre 1810. Le 1er. juillet 1812, il fut envoyé à Wilna, comme commissaire impérial près le gouvernement conventionnel de Lithuanie, chargé d'insurger les Polonais contre les Russes : cette mission eut peu de succès. M. Bignon fut obligé de revenir, dès la fin de cette même année, lors de la désastreuse retraite de l'armée française. M. de Pradt, qui remplaça M. Bignon à Warsovie, en 1812, en fait le portrait suivant : « Je trouvai » un petit monsieur, uniquement occupé de petites femmes, de petits caquets, » et qui, dans les petits *rebus* dont se » composaient ses petites dépêches, di- » sait familièrement au duc (de Bassano), en parlant de la certitude d'un » éclat entre la France et la Russie : » La Russie amorcera si souvent, cou- » chera la France en joue si souvent, que » la France sera forcée de faire feu. » Après le retour de Buonaparte, en 1815, M. Bignon fut nommé directeur de la correspondance des affaires étrangères, et, dans le mois de mai suivant, député à la chambre des représentants par le département de la Seine-Inférieure. Le 2 juillet, lorsque le gouvernement provi-

soire résolut d'envoyer aux généraux anglais et prussiens une commission spéciale, chargée de proposer une convention militaire, pour la remise de la ville de Paris, M. Bignon fit partie de cette commission, ainsi que le général Guilleminot, chef de l'état-major général de l'armée, et le comte de Bondy, préfet du département de la Seine. Il signa, en cette qualité, à Saint-Cloud, la capitulation du 3 juillet. On a de lui : I. *Du système adopté par le Directoire exécutif, relativement à la république Cisalpine*, 1799, in-8°. II. *Exposé comparatif de l'état financier, militaire, politique et moral de la France et des principales puissances de l'Europe*, 1815, in-8°. Les journaux annoncèrent, en octobre 1815, qu'il allait faire une réponse aux attaques de M. de Pradt; mais cette réponse n'a pas encore paru. D.

BIGONNET (Jean-Adrien) était président de l'administration municipale de Mâcon, en 1798, lorsqu'il fut nommé député au conseil des cinq-cents : il s'opposa, le 25 août, au rétablissement des impôts abolis par la révolution. « Ou les » impôts qu'on veut rétablir, sont, dit-il, » injustes, ou la révolution qui les a abo- » lis n'est elle-même qu'une injustice. » Le 8 décembre de la même année, à l'occasion de la déclaration de guerre aux rois de Naples et de Sardaigne, Bigonnet commença un discours sur la perfidie des rois en général. « Barbares ennemis, » s'écria-t-il, vos trônes seront renversés : » le sort en est jeté! Pour que cette im- » précation, lancée du haut de cette tri- » bune et répétée par tous les hommes » libres, ne frappe pas en vain les oreil- » les des tyrans de la terre, qu'ils ap- » prennent que vous aurez vos regards » constamment attachés sur cette école » de dissimulation et de fourberie, déco- » rée du nom de politique; que des prin- » cipes simples et des prétentions justes, » l'austère franchise et la sévère bonne- » foi, ne cesseront pas d'être le caractère » et l'ame des traités qu'offrira la répu- » blique; et que la loi de la conscription » veut qu'un million d'hommes armés en » soient encore et toujours les plus puis- » sants négociateurs....... » Cette sortie, qui n'était plus guère de saison dans un temps où la république comptait déjà des souverains puissants parmi ses alliés, fut interrompue par de violents murmures; et l'orateur ne put achever son discours, qui ne parut pas dans le *Moniteur*, mais qui fut cependant imprimé. Trois mois après, M. Bigonnet renouvela sa motion : il fut entendu avec plus de calme; et sa proposition de *jeter les fondements d'un code du mérite et des récompenses*, dans le but d'exciter le patriotisme des Français, fut renvoyée à une commission, qui n'a jamais fait de rapport. Le 8 septembre 1799, il attribua les revers des armées françaises à la réaction; et il ajouta que le meilleur moyen de l'arrêter était d'organiser la liberté de la presse et les sociétés politiques. Le 14, il insista pour la déclaration que la patrie était en danger. Il fut un de ceux qui, à St.-Cloud, montrèrent le plus de résistance à la révolution des 18 et 19 brumaire an VIII (9 novembre 1799). Dans cette mémorable séance, M. Bigonnet marcha le premier à la rencontre de Buonaparte, lorsque ce général entra dans la salle, et il lui dit : *Que faites-vous, téméraire? Vous violez le sanctuaire des lois. Retirez-vous.* Buonaparte, effrayé, se retira en effet, après avoir entendu ces mots prononcés d'une voix forte et accompagnés des cris presque unanimes de *hors la loi*, mais sans aucune espèce d'autre menace. On pense bien qu'après une pareille conduite, M. Bigonnet ne fit point partie du nouveau corps législatif. Depuis ce temps, il est resté dans l'obscurité, jusqu'au mois de mars 1815, époque à laquelle Buonaparte le nomma maire de Mâcon, à la demande du *peuple* de cette ville, qui voit se plaindre d'avoir eu de mauvais administrateurs. (*Voy.* Bonne.) Cette nomination fut alors l'une des premières marques que Buonaparte donna au parti démagogique de sa réconciliation avec lui. M. Bigonnet fut élu, dans le mois de mai suivant, député à la chambre des représentants par le collége d'arrondissement de Mâcon. A la séance du 23 juin, il vota pour l'ajournement de la proposition de Defermon et de Boulay, tendant à proclamer explicitement Napoléon II, de peur d'apporter à la paix un obstacle de plus. « Des commissaires » partent pour le quartier-général des al- » liés, dit-il. Ils proposent la paix; ils » disent que l'abdication lève tout obs- » tacle à cet égard. Mais cet acte est tout » pour nous : rien pour les alliés. Qu'y » opposeront-ils? L'abdication de 1814, » et ce qu'ils appellent la violation de ce » traité. Ils diront que c'est cette viola-

» tion qui les a portés à s'armer pour l'exé- » cution d'un traité qui excluait du trône » Napoléon II et les siens. Je livre cet » objet à vos méditations.... » D.

BIGOT DE MOROGUES (SÉBASTIEN), copropriétaire de la maison de *la Source du Loiret*, né en 1777 à Orléans, est petit-fils de M. de Morogues, qui a publié la *Tactique navale*, et plusieurs autres ouvrages sur la marine. Il a constamment manifesté des opinions contraires à la révolution. En 1794, M. Bigot fut élève de l'école des mines : une étude assidue, et les conseils de quelques hommes instruits, lui firent surmonter toutes les difficultés; et, lorsqu'il quitta cette école, il n'abandonna pas pour cela l'étude de la minéralogie. Il fit plusieurs voyages relatifs à cette science, principalement dans les départements de l'ancienne Bretagne; et il en a publié la relation dans le *Journal des mines*, où il a consigné beaucoup d'autres mémoires. On a de lui : *Mémoire historique et physique sur les chutes de pierres tombées sur la surface de la terre à différentes époques*, 1812, in-8°. M. Bigot de Morogues a encore rédigé quelques articles de la *Biograph. universelle*, ainsi que beaucoup d'observations et une notice assez étendue sur la Sologne, dans la *Bibliothèque des sciences médicales d'Orléans*. — BIGOT DE MOROGUES, frère du précédent, était adjoint de maire à Orléans lors de l'envoi d'un commissaire pendant l'interrègne de 1815; il refusa de prêter serment à Buonaparte, et fut destitué. Ix.

BIGOT DE PRÉAMENEU (Le comte FÉLIX-JULIEN-JEAN), né en Bretagne vers 1750, était avocat au parlement de Paris avant la révolution. Il en embrassa la cause avec toute la chaleur dont est capable son caractère naturellement froid et impassible. Élu, en 1790, juge du 4e. arrondissement de cette ville, il fut, au mois de mars 1791, un des trois commissaires que le Roi envoya à Uzès pour y rétablir la tranquillité. En septembre de la même année, il fut nommé député de Paris à la législature. Le 7 janvier 1792, il prononça, malgré les huées des tribunes, un discours où il prouvait à l'assemblée qu'elle ne représentait pas seule le peuple, et que le Roi n'avait pas des droits moins sacrés que les siens. Il obtint, le 22 mars, que la loi qui ordonnait le séquestre des biens des émigrés, accordât un mois de délai à ceux qui voudraient rentrer en France. M. Bigot occupa le fauteuil le 19 avril; et ce fut lui qui répondit au Roi relativement à la déclaration de guerre à l'Autriche. Le 25 mai, il s'opposa à la loi que proposait Thuriot contre les prêtres insermentés. Il obtint, après les événements du 20 juin, un décret qui défendit aux citoyens de se présenter en armes à la barre, et de défiler dans la salle, etc. Il se tint caché tant que durèrent les fureurs révolutionnaires, et ne reparut sur la scène politique qu'après la révolution du 18 brumaire (1799), à laquelle il applaudit de toutes ses facultés. Le gouvernement consulaire l'en récompensa aussitôt, en le nommant son commissaire près le tribunal de cassation : de là il passa, à la fin d'avril 1800, au conseil-d'état, section de législation, qu'il présida depuis le mois de septembre 1802. En mai 1804, il fut élu candidat au sénat conservateur par le collége électoral d'Ille-et-Vilaine. Il reçut ensuite la croix de grand-officier de la Légion-d'honneur avec le titre de comte. M. Bigot fit, dans ce temps-là, comme conseiller-d'état, plusieurs rapports sur les codes de procédure civile et criminelle, dont il alla défendre les dispositions au corps législatif. Il fut nommé ministre des cultes, après la mort de Portalis; et il prêta serment, en cette qualité, le 5 janvier 1808 : il occupa cette place jusqu'à la chute du gouvernement impérial, en 1814. Quelques jours avant la prise de Paris par les alliés, le comte Bigot s'était éloigné de cette ville. Il revint de la Bretagne, où il s'était réfugié, lorsqu'il vit le calme rétabli; mais il fut privé de sa place par un arrêté du gouvernement provisoire, qui déclarait déchus tous les fonctionnaires qui s'étaient éloignés de Paris dans cette circonstance. Cette place lui fut rendue, lors du retour de Buonaparte, en mars 1815, sous le titre plus modeste de *Direction générale des cultes*. Le 2 juin suivant, il fut créé l'un des pairs que nomma Buonaparte; et il fit partie de la députation de vingt-cinq membres qui alla lui présenter l'adresse de la chambre. A la séance du 26 juin, lorsque la commission chargée d'un projet de loi relatif aux mesures de sûreté générale, proposa d'adopter ce projet sans amendement, M. Bigot de Préameneu demanda le rejet de la loi, fondé sur ce que toutes ses dispositions se trouvaient prévues par le code pénal. Le 30 juin,

il fut désigné, par ordre de liste, comme membre de la commission chargée de faire un rapport sur l'adresse au peuple français, arrêtée par la chambre des représentants. Depuis le retour du Roi, M. Bigot de Préameneu est resté sans emploi. Il fut nommé membre de la deuxième classe de l'Institut (classe de la langue et de la littérature), à la place de M. Baudin, en 1800, sans que ses titres à un tel honneur fussent connus du public: cependant il fut élu président de cette assemblée, le 3 octobre 1804; et l'ordonnance royale, qui recréa l'académie française en 1816, l'a maintenu au nombre des académiciens. Il fit un voyage à Naples, en 1805, assista à une éruption du Vésuve, et en rendit compte à l'archichancelier Cambacérès, alors son confrère à l'Institut. — BIGOT DE PRÉAMENEU, parent du précédent, était conseiller de préfecture d'Ille-et-Vilaine, au mois de mai 1815, lorsqu'il fut député à la chambre des représentants par le collége d'arrondissement de Redon. A.

BIGOT DE SAINTE-CROIX (Le chevalier), après avoir résidé en Suède comme ministre plénipotentiaire, fut employé, en décembre 1791, en la même qualité, à Coblentz, à la place de M. de Vergennes, qui avait demandé son rappel. Il fut généralement mal vu par les émigrés qui habitaient cette ville. Le but de sa mission était de demander, à l'électeur de Trèves, la dispersion des rassemblements de ces mêmes émigrés. Au mois de février 1792, voyant qu'on ne lui faisait que des promesses illusoires, il demanda un congé pour retourner en France. Nommé ministre des affaires étrangères, il se trouva occuper cette place lors du 10 août 1792, et resta pendant cette journée près du Roi, auquel il paraissait fort attaché, si on en juge par l'ouvrage qu'il publia quelque temps après sur ce même évènement. Un décret le remplaça au ministère par Lebrun aussitôt après le 10 août, et l'assemblée déclara qu'il n'avait pas la confiance de la nation. Il se réfugia alors en Angleterre, où il a vécu long-temps retiré. On a de lui: I. *Lettre au docteur Filangieri sur trois hommes condamnés à la roue*, Paris, 1789, in-8°. II. *Discours sur le commerce*, traduit de Beccaria, et publié dans les *Éphémérides du citoyen*.

BILDERBECK (LOUIS-FRANÇOIS, baron de), né à Wissembourg, en Alsace, le 30 juillet 1764, fut d'abord chevalier à la suite du comte de Reuss, ensuite maréchal de voyage du prince de Nassau-Saarbruck. On doit à sa plume féconde un grand nombre de traductions dont il a enrichi la littérature française, et quelques ouvrages écrits en allemand; entre autres: I. *Le nouveau Paris*, ou *la malice de trois femmes*, nouvelle comique et amusante, Gotha, 1786, in-8°. II. *Tableau de l'Angleterre et de l'Italie, par Archenholz*, traduit de l'allemand, 3 volumes, ibid., 1788, in-8°. III. *Maurice, roman de F. Schultz*, traduit de l'allemand, Lausanne, 1789, 2 vol. in-8°. IV. *Cyane*, ou *les jeux du destin*, roman grec, Neuwied, 1790, in-8°. V. *La jeunesse de Lenzheim*, roman, en allemand, Heidelberg, 1792, 2 vol. in-8°. VI. *Théodore*, ou *le petit Savoyard*, traduit de l'allemand, 2 vol., Paris, 1796, in-12. VII. *Alexandre*, roman historique (en allemand), Offenbach, 1799, 2 vol. in-8°. VIII. *Pièces de théâtre*, en allemand, Leipzig, 1801-1806, 2 vol. in-8°. Cet auteur a aussi fourni plusieurs morceaux de littérature et de poésie aux *Cahiers de lecture*. Bn.

BILHON (J. F.), né à Avignon, est depuis long-temps chef de bureau au ministère des finances; il a publié: I. *Dissertation sur l'état du commerce des Romains*, 1788, in-8°.; 1801, in-8°. II. *Éloge de J.-J. Rousseau*, 2e. édition, 1799, in-8°. III. *De l'administration des revenus publics chez les Romains*, 1803, in-8°. Ot.

BILIOTTI (FRANÇOIS-VICTOR-JULIEN-JOACHIM DE), d'une famille établie dans le département de Vaucluse, originaire de Florence, et plus anciennement de Lucques (*Voy.* l'article BILIOTTI dans la *Biographie universelle*), naquit à Sanians, dans le comtat Venaissin, le 18 janvier 1789: nommé auditeur de 2e. classe au conseil-d'état, par décret du 5 juillet 1811, il épousa, le 28 novembre suivant, la nièce du cardinal Maury. M. Biliotti fut envoyé, comme auditeur, à la grande-armée, en 1812, et il la suivit à Moscou et dans toute la retraite: il fut nommé intendant de la ville de Liegnitz, en Silésie, en 1813. Depuis la chute de Buonaparte, il est resté sans emploi. D.

BILLAUD-VARENNES, fils d'un avocat de la Rochelle, naquit dans cette

ville vers 1760, vint à Paris à l'âge de 25 ans, s'y fit recevoir avocat au parlement, et épousa une fille naturelle de M. de Verdun, fermier-général. Il embrassa, avec toute la violence de son caractère, la cause de la révolution, et se fit connaître, dès le commencement des troubles, par la publication de quelques pamphlets incendiaires. Il fut ensuite un des principaux chefs de la révolte du 10 août 1792, et devint, aussitôt après cette funeste journée, substitut du procureur de la commune de Paris. Il fut encore un des principaux directeurs des massacres de septembre. Dans la conférence qui eut lieu pour préparer ces affreuses exécutions, quelqu'un ayant hésité de croire qu'on pût trouver assez de *tueurs*, Billaud répondit avec feu : *Il s'en trouvera.* Il voulut ensuite être lui-même témoin de ces atrocités ; et ce fut en présence des assassins qu'il s'écria : « Peuple, tu immo» les tes plus grands ennemis, et tu fais » ton devoir. » Lorsque le comité voulut retenir les effets des victimes réclamés par les bourreaux, il parla ainsi à ces derniers : « Respectables citoyens, vous » avez bien mérité de la patrie ; la mu» nicipalité ne sait comment s'acquitter » envers vous. Elle s'occupe de vous » récompenser ; vous allez recevoir, en » attendant, 24 livres chacun. Con» tinuez votre ouvrage, braves gens, » etc. » Présentant ensuite l'un de ces monstres à la commune, « Voilà, dit-il, » l'un de ces braves à qui la France doit » une reconnaissance éternelle. » Envoyé quelques jours après, par la commune de Paris, en mission dans les départements, il s'occupa de souffler dans tous les cœurs le *patriotisme* qui le dévorait ; et sa nombreuse correspondance atteste que, dans tous les lieux où il passa, il fit d'ardents prosélytes. Cependant arrivé à Châlons, son zèle n'eut pas autant de succès ; et il y trouva les esprits moins disposés à accueillir ses fureurs. Irrité d'une apparence de résistance, il dénonça l'*incivisme* des habitants et de la municipalité. Un décret exprès de l'assemblée législative put seul empêcher les effets de cette dénonciation. Nommé député à la Convention nationale, le 27 septembre, Billaud commença son rôle de législateur par proposer de substituer des arbitres aux juges des tribunaux. Trois jours après, il vota pour faire décréter la peine de mort contre quiconque amènerait l'ennemi sur le territoire français. Le 29 octobre, il prit la défense de Robespierre, accusé par Louvet dans une motion que celui-ci fit en faveur de Rolland. Le 15 décembre, il fit passer le décret d'accusation contre l'ex-ministre Lacoste ; et, quelques jours après, il accusa Rolland pour la non-exécution de ce décret. Billaud provoqua plusieurs fois le jugement de Louis XVI, dans le courant de décembre ; et le 13, il proposa d'ajouter à l'acte d'accusation dressé par Barère, l'article suivant : « La nation » t'accuse d'avoir fait prêter aux Suisses, » dans la matinée du 10 août, le serment » de soutenir ta puissance. La nation t'ac» cuse d'avoir établi au château des Tui» leries un bureau central, composé de » plusieurs juges de paix, où se fomen» taient tes desseins criminels. La nation » t'accuse d'avoir donné ordre à Mandat, » commandant de la garde nationale, de » tirer sur le peuple par derrière, quand » il serait entré dans les cours du château. » Enfin, la nation te reproche l'arrestation » du maire de Paris, dans l'intérieur du » château, pendant la nuit du 9 au 10 » août. » Le même jour il appuya l'ajournement de la discussion qui allait s'établir sur la question de savoir s'il serait accordé un ou plusieurs conseils à Louis XVI. Enfin, cette discussion ayant été adoptée malgré son opposition, Billaud trouva qu'elle traînait trop en longueur ; il fit une sortie virulente contre ceux qu'il appelait les *amis du tyran*, et proposa de briser la statue de Brutus, placée dans la salle des séances : « Cet illustre Romain, » s'écria-t-il, n'a pas balancé à détruire » un tyran, et la Convention ajourne la » justice du peuple contre un Roi ! » Lorsqu'il s'agit de prononcer définitivement sur le sort de Louis XVI, Billaud-Varennes se prononça fortement contre l'appel au peuple, et il demanda, *au cas où ce ridicule appel serait prononcé, si les Français des Grandes-Indes, de l'Amérique et des îles seraient aussi convoqués pour prononcer sur cet appel comme faisant partie du peuple français.* Il vota la mort du monarque en ces termes : « La mort dans les vingt» quatre heures. » Lorsque le 5 mars on hésitait à donner de la publicité aux nouvelles de la défection de Dumouriez, Billaud s'écria qu'il ne fallait rien cacher au peuple. « C'est, dit-il, à la nouvelle » de la prise de Verdun, qu'il s'est levé

» et qu'il a sauvé la patrie. » (1) Le 12 suivant, il témoigna à la Convention ses craintes sur le despotisme que pourraient exercer les juges du tribunal révolutionnaire qu'il était question d'instituer, et proposa l'établissement d'un jury choisi par les départemens pour le remplacer. Le même jour, il dénonça le ministre Clavière, et Fournier dit l'Américain, celui-ci comme agent de toutes les émeutes populaires, et le premier comme les favorisant de tout son pouvoir. Envoyé ensuite en mission dans le département d'Ille-et-Vilaine, Billaud écrivit à la Convention pour lui rendre compte de la position alarmante où se trouvait cette contrée, lui donna des détails positifs sur le commencement de la guerre de la Vendée, ne dissimula ni les forces, ni les ressources des royalistes, et finit par demander de nouvelles troupes. Ces forces ne lui ayant point été envoyées au terme qu'il indiquait, il accusa le conseil exécutif de pusillanimité et de trahison, et se hâta de prendre sa place dans le sein de la Convention, pour lui rendre, disait-il, son énergie républicaine! Le 17 mai, il fit une sortie violente contre le conseil exécutif, relativement à la liste des officiers des états-majors, et déclara ne vouloir prendre aucune part à une délibération qui avait pour but d'approuver la nomination de Custine et de Houchard au commandement en chef des armées du Nord et du Rhin. Le 27, il accusa le premier de ces deux généraux d'avoir trahi la république, en faisant battre trente mille Français par six mille ennemis. Lorsque Lanjuinais se déclara contre la révolution du 31 mai, Billaud l'accusa d'avoir opéré la contre-révolution à Rennes, en épargnant et même en favorisant les royalistes de cette ville. Le lendemain, il réclama l'accusation, par appel nominal, des députés du parti de la Gironde, et demanda le renvoi au comité de salut public, pour faire le rapport séance tenante, d'une pétition présentée au nom des autorités révolutionnaires de Paris, dans laquelle, après avoir proposé différentes mesures de *salut public*, les pétitionnaires finissaient par dire : « Citoyens, le peuple est las d'ajourner » sans cesse l'instant de son bonheur ; » il le laisse encore un moment entre » vos mains : sauvez-le, ou nous vous » déclarons qu'il va se sauver lui-même. » Le 25 juin, Billaud accusa Jacques Roux de principes anarchiques, à l'occasion d'une adresse contre les riches. Le 15 juillet, il lut une espèce d'acte d'accusation contre les principaux chefs du parti de la Gironde; et il les fit mettre en jugement : il fit même comprendre, le lendemain, dans ce décret, Polverel et Sonthonax, commissaires à St.-Domingue, comme étant attachés à Brissot. Le 1er. août, la Convention l'envoya dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais; et il fut tellement alarmé des progrès que faisaient sur cette frontière les puissances alliées, qu'étant aussitôt rentré à la Convention, il demanda que toutes les troupes de l'intérieur fussent dirigées sur ce point, et que tous les Français, depuis vingt ans jusqu'à trente, fussent mis en réquisition. Le 5 septembre, il appuya la demande que firent quelques sections de Paris, d'une armée révolutionnaire, fit rapporter le décret qui défendait les visites domiciliaires pendant la nuit; et, le même jour, à l'occasion du décret d'accusation contre Clavière et Lebrun, « il » faut, s'écria-t-il, que le tribunal ré» volutionnaire s'occupe, toute affaire » cessante, de les juger, et qu'ils pé» sent avant huit jours. Lorsque leurs » têtes seront tombées, ainsi que celle » de Marie-Antoinette, dites aux puis» sances coalisées contre vous, qu'un » seul fil retient le fer suspendu sur la » tête du fils du tyran; et que, si elles » font un pas de plus sur votre terri» toire, il sera la première victime du » peuple. » Le soir même, la Convention le nomma son président, pour surveiller les ministres, au comité de salut public, dont il se vit bientôt obligé de défendre les opérations. Après avoir rejeté sur les ennemis de la république les accusations dirigées contre ses membres, il déclara que ce comité avait pris de *grandes mesures*; que la république avait sur pied dix-huit cent mille défenseurs, et que cent mille étaient prêts à descendre en Angleterre. Le 7 octobre, il empêcha Ducos, Fonfrède et Vigée, de prendre la parole pour leur défense, proposa de faire rendre à l'appel nominal le décret contre la *Gironde*, et fit fixer pour la semaine

(1) Billaud faisait ainsi allusion aux massacres des prisons, qu'il avait dirigés à cette époque.

suivante le jugement de la reine. Le 29, il fit décréter que le tribunal criminel extraordinaire prendrait le nom de *tribunal révolutionnaire*. Le 10 novembre, Chabot, ayant demandé que les députés jouissent, ainsi que les particuliers, du droit de ne pas être arrêtés sans avoir été entendus, dit prophétiquement à Billaud-Varennes qu'il serait, à son tour, victime de la révolution. Le 18, Billaud fit, au nom du comité de salut public, un rapport sur l'établissement d'un *gouvernement provisoire révolutionnaire*; et c'est sur les bases de ce rapport que le gouvernement révolutionnaire fut organisé. Le 25 décembre, il fit rejeter la proposition de nommer le comité de salut public, *comité de gouvernement*. C'est la Convention, dit-il, qui doit seule gouverner. Le 1er. janvier 1794, il fit décréter l'exécution, à la tête des armées, de tout général ou fournisseur condamné à mort. Il demanda ensuite que la Convention se rendît *en masse* à la fête du 21 janvier, et il fut désigné le lendemain par les jacobins pour rédiger l'acte d'accusation de tous les rois. Le 14 mars, il développa à ce club la conspiration d'Hébert, et fit prêter à tous ses membres le serment d'exterminer tout conspirateur. Deux mois avant le 9 thermidor an II (27 juillet 1794), il fit une sortie contre Tallien, qui se plaignait de l'espionnage attaché par les comités aux pas des représentants qui leur déplaisaient; et il donna à entendre que ces terreurs étaient *l'accent du crime qui cherche à se dérober au supplice*. Enfin cet homme cruel montra dans toutes les circonstances une férocité qui fut remarquée, même à cette époque. Jusque-là il avait marché de concert avec Robespierre; il avait presque toujours été le rapporteur et le panégyriste de ses épouvantables conceptions; il l'avait servi avec zèle dans les comités: mais lorsque ces comités eux-mêmes se virent en butte aux poursuites du tyran qui voulait se défaire de ses complices, Billaud se montra un de ses premiers dénonciateurs. Ce fut lui qui, le 8 thermidor an II (26 juillet 1794), l'attaqua avec le plus d'audace, et lui porta les premiers coups avec son énergie ordinaire. Le lendemain, 9 thermidor, il se prononça de nouveau contre son collègue, et contribua à sa perte. Six jours après, il donna de lui-même sa démission du comité de salut public. Dénoncé le 28 août par Lecointre de Versailles, comme un des complices de celui qu'il avait aidé à renverser, il obtint un décret qui déclara que sa conduite avait été conforme au vœu national. Legendre prit encore la parole contre lui le 3 octobre, et renouvela toutes les inculpations de complicité avec Robespierre. Billaud eut encore l'adresse de faire écarter, par l'ordre du jour, ce nouvel orage. Après avoir quelque temps gardé un silence dont se plaignaient les jacobins, il éclata le 4 novembre à leur tribune, signala les progrès de la contre-révolution, et appela le *réveil du lion* qui n'était, disait-il, qu'*endormi*, en déclarant que le temps était venu d'écraser les *scélérats* qui perdaient la république. Ce discours produisit une sensation violente; mais, dès le lendemain, son auteur fut accusé à l'assemblée d'avoir provoqué l'insurrection du peuple: Billaud avoua qu'il blâmait le système de *modérantisme* nouvellement adopté. Il se plaignit de ce qu'on avait mis en liberté madame de Tourzel, et de ce qu'on protégeait la contre-révolution. Après avoir lutté longtemps contre ses ennemis, il fut enfin décrété d'accusation avec Collot, Barère et Vadier, sur un rapport fait par Saladin au nom de la commission des 21, et condamné à la déportation à la Guiane, le 12 germinal an III (1er. avril 1795). Il fut arrêté le lendemain. Le décret de sa déportation fut rapporté quelque temps après, lors de la seconde insurrection de prairial. La Convention ordonna qu'il serait traduit devant le tribunal criminel de la Charente-Inférieure pour y être jugé. Cet ordre arriva trop tard: il était déjà en route pour Caïenne. En arrivant dans cette île, il fut transféré dans l'intérieur du pays, et séparé de Collot-d'Herbois, qui y mourut bientôt. Pour lui, il était à Sinamari, lorsque les déportés du 18 fructidor an V (4 septembre 1797) y arrivèrent. On pense bien qu'ils l'y accablèrent de leur mépris, et qu'il ne fut regardé par eux que comme une bête féroce. Ramel prétend cependant qu'il se lia avec l'abbé Brothier, qui s'attira, par cette conduite, l'animadversion de la plupart de ses compagnons d'infortune; mais ce fait est destitué de toute vraisemblance. La principale occupation de Billaud, dans cet exil, était alors d'élever des perro-

quets. Des avis parvenus en Europe à la fin de 1815, ont annoncé qu'il y vit encore dans une habitation qu'il a acquise; qu'il jouit de la plus parfaite tranquillité, et sans éprouver le moindre remords de sa conduite politique, disant qu'il n'a rien fait qu'en *homme d'état*. Outre ses rapports à la commune et à la Convention, Billaud-Varennes a publié : I. *Plus de ministres*, ou *Point de grâce ; avertissement donné aux patriotes français, et justifié par quelques circonstances de l'affaire de Nancy*, 1790, in-8°. II. *Le dernier coup porté aux préjugés et à la superstition*, 1790, in-8°. III. *Le peintre politique*, ou *Tarif des opérations actuelles*, 1760, in-8°. de 103 pages. IV. *Despotisme des ministres de France*, 1790, 3 vol. in-8°. V. *L'acéphalocratie*, ou *le gouvernement fédératif démontré le meilleur de tous pour un grand empire, par les principes de la politique et les faits de l'histoire*, 1791, in-8°. VI. *Éléments du républicanisme*, 1re. partie, 1793, in-8°. On prétend qu'il avait écrit des *Mémoires sur la révolution* ; et l'on ajoute que ces Mémoires ont été par lui cachés dans le mur d'une maison. Enfin, on va jusqu'à désigner cette maison : ce serait celle qui porte aujourd'hui le n°. 55, rue Saint-André-des-Arts. D.

BILLECOQ (Jean-Baptiste-Louis-Joseph), né à Paris le 31 janvier 1765, est avocat dans cette ville. Il fut nommé député suppléant à l'assemblée nationale; mais il n'y entra point. Il se fit remarquer dans la révolution par la modération de son caractère. M. Billecoq a prononcé devant les tribunaux criminels de Paris, divers plaidoyers qui font autant d'honneur à ses talents qu'à sa philanthropie. Dans le procès de George Cadoudal, il était défenseur du marquis de Rivière. Il a reçu du Roi la croix de la Légion-d'honneur. On a de lui : I. *Voyage au Thibet, par le P. Andrada et par Bogle, Turner et Poronguir*, traduit de l'anglais, 1796, in-8°. (avec Perraud). II. *Voyages chez différentes nations sauvages de l'Amérique septentrionale, par J. Long*, traduction avec des notes, 1794, in-8°. III. *Voyage de la Chine à la côte nord-ouest d'Amérique, par le capitaine Meares*, traduit de l'anglais, 1795, 3 vol. in-8°., et *Atlas* in-4°. IV. *Conjuration de Catilina contre la république romaine, par Salluste*, nouvelle traduction, 1795, in-16. V. Une édition de la *Pharsale de Lucain, traduite en vers français par Brébeuf, accompagnée du texte conféré sur les meilleures éditions, avec la Vie des deux poètes, et des réflexions critiques sur leurs ouvrages*, 1796, 2 vol. in-8°. VI. *Voyage du lieutenant H. Timberlake chez les sauvages habitants du nord de l'Amérique*, 1797, in-18. VII. *Voyage de Néarque, des bouches de l'Indus jusqu'à l'Euphrate*, traduit de l'anglais du docteur Vincent, 1800, in-4°. VIII. (Avec Lamare et Benoît), *le Cultivateur anglais*, traduit de l'anglais, 1800-1801, 18 vol. in-8°. IX. *Recueil des plaidoyers de MM. Guichard père et fils, Gayral, Chauveau-Lagarde et Billecoq pour les SS. Bourget, notaire à Passy*, etc., 1810, in-4°. X. *Quelques considérations sur les tyrannies diverses qui ont précédé la restauration, sur le gouvernement royal et sur la dernière tyrannie impériale*, 1815, in-8°. XI. *Un Français à l'honorable lord Wellington sur sa Lettre du 23 septembre dernier à lord Castelreagh*. Cette Lettre était relative à l'enlèvement des objets d'arts du Musée de Paris : M. Billecoq la réfuta avec autant de talent que de patriotisme. Il s'éleva, en avril 1816, une discussion entre M. Billecoq et M. le comte de Caraman, pair de France : le premier avait dit, en plaidant dans l'affaire du testament du prince d'Hénin, que les Caramans avaient reçu des faveurs de Buonaparte; et il fut obligé de le prouver par une lettre qui a paru dans les journaux. Dans l'affaire de la duchesse de Montebello, il a soutenu les droits et la légitimité des enfants de cette dame. — Billecoq, fils du précédent, était sous-préfet à Yssingeaux (Loire), en 1815 et 1816.

BILLINGTON (Madame), la plus célèbre cantatrice d'Angleterre, est née, en 1769, de M. et Mme. Weichsel, tous deux musiciens et d'origine allemande. Le talent de Mlle. Weichsel se développa de bonne heure. Elle eut pour maître M. Jacques Billington, attaché au théâtre de Drury-Lane, et elle contracta avec lui un mariage clandestin. Elle joua ensuite sur le théâtre de Dublin, et, en 1786, sur celui de Covent-Garden à Londres. Mme. Billington se rendit ensuite à Paris, et prit des leçons du célèbre Sacchini. Elle retourna à Londres,

où elle joua plusieurs années de suite au théâtre de Covent-Garden. En 1794, elle quitta de nouveau l'Angleterre pour aller en Italie; et cette contrée musicale fut surprise et charmée d'entendre une cantatrice d'un ordre supérieur, née sur les bords de la Tamise. Elle eut les plus grands succès à Milan, à Venise, à Livourne, à Padoue, à Florence, à Trieste, à Gènes, et surtout à Naples, où elle fut reçue et introduite à la cour et dans les meilleures sociétés par l'ambassadeur anglais, Hamilton. Ce fut à Naples qu'elle perdit son mari, qui mourut subitement d'une attaque d'apoplexie. En 1799, elle contracta un second mariage avec un M. Félessent, attaché à l'armée française. M. Félessent, depuis, a donné sa démission, et il réside dans les environs de Venise, dans un bien acheté par sa femme. La rentrée de Mme. Billington au théâtre de Covent-Garden, le 3 octobre 1801, fut un véritable triomphe: depuis elle n'a pas cessé de charmer le public anglais, et de gagner, par son talent, des sommes considérables; on porte à plus de deux cent cinquante mille fr. ce qu'elle a perçu durant le seul hiver de 1802. Elle chante à l'Opéra italien comme sur le Théâtre anglais; et il est peu de concerts où elle ne figure comme la principale cantatrice. R.

BINET (J. B.), substitut du procureur-général de la Cour de Rennes, fut l'un des commissaires de la confédération bretonne, en avril 1815, et signa, en cette qualité, une adresse à Buonaparte. — Un autre BINET fut, en qualité de membre du bureau central de la fédération angevine, l'un des signataires du pacte fédératif du département de Maine-et-Loire, rédigé à Angers le 7 mai 1815.—BINET est auteur de plusieurs Mémoires qui ont paru dans le 10e. vol. du *Journal de l'école polytechnique* (mai 1815). Y.

BINGLEY (GUILLAUME), membre de la société linnéenne, est né dans le comté d'York; il fut orphelin dès son enfance: ses parents l'élevèrent pour la profession des lois. Il préféra l'état ecclésiastique, et se rendit à Cambridge, en 1795. Pendant ses études ecclésiastiques, il fit dans la principauté de Galles deux voyages, qui lui fournirent le sujet de son premier ouvrage intitulé: *Tour dans la principauté de Galles durant l'été de* 1798, 2 vol. in-8o., 1800. En 1802, il publia: *Biographie animale, ou Anecdotes sur le mode d'existence, les mœurs et les habitudes des animaux*; cet ouvrage était, en 1813, à sa 4e. édition. Un biographe assure qu'il en existe deux traductions allemandes et une française: nous ne connaissons pas cette dernière. M. Bingley a fait paraître en 1814: *La nature animée, ou Eléments de l'histoire naturelle des animaux*, 1814, in-8o. On a encore de lui: I. *Economie d'une vie chrétienne*. II. *Mémoires sur l'histoire naturelle des quadrupèdes de la Grande-Bretagne*, 1 vol. in-8o., 1809. III. *Dictionnaire biographique des compositeurs de musique durant les trois derniers siècles*, 2 vol. in-8o., 1813. R.

BIOT (JEAN-BAPTISTE), de l'Institut, naquit à Paris en 1774, et fit de très bonnes études au collège de Louis-le-Grand. Il servit ensuite dans l'artillerie, et revint bientôt à Paris dès que cela lui fut possible, afin de s'y consacrer tout entier aux sciences; il acheva alors ses études à l'école polytechnique, alla professer à Beauvais, et revint en 1800 à Paris, où il fut nommé professeur de physique au collège de France. M. Biot se plaça alors, par ses écrits, au rang de nos géomètres et de nos physiciens les plus distingués, et il fut nommé, en 1803, à la première classe de l'Institut. Lorsque Buonaparte se fit empereur, en 1804, M. Biot fut le seul de cette société, qui osa s'opposer à ce qu'elle votât pour ce changement, et sa proposition fut adoptée. Il fut envoyé en Espagne, en 1806, avec M. Arago (*Voy.* ce nom), pour y prolonger la méridienne de France; et il rendit compte de son voyage à sa classe: il avait été nommé membre du bureau des longitudes au moment de son départ. M. Biot fut nommé chevalier de la Légion-d'honneur, par le Roi, le 30 août 1814. Après le retour de Buonaparte en 1815, il signa pour la négative au registre d'adhésion à la constitution qui lui fut présenté. Il fut nommé, à la même époque, membre étranger de la société royale de Londres. Le *Traité de physique expérimentale* de M. Biot est sans aucun doute celui de ses ouvrages qui lui fait le plus d'honneur. Les progrès de la physique y sont parfaitement indiqués; et tout ce qu'on a découvert d'important y est développé et expliqué avec autant de clarté que d'éloquence. M. Biot fut désigné, en

msi 1816, comme l'un des rédacteurs du *Journal des savants*, en ce qui concerne les sciences mathématiques. On a de lui: I. *Analyse du Traité de mécanique céleste de P. S. Laplace*, 1801, in-8°. II. *Traité analytique des courbes et des surfaces du second degré*, 1802, in-8°.; réimprimé sous le titre d'*Essai de géométrie analytique appliquée aux courbes et aux surfaces du second ordre*, 1805, in-8°.; 1810, in-8°. Cet ouvrage a eu cinq éditions, dont la dernière est de 1813. III. *Essai sur l'histoire des sciences pendant la révolution française*, 1803, in-8°. IV. *Relation d'un voyage fait dans le département de l'Orne pour constater la réalité d'un météore observé à l'Aigle*, 1803, in-4°., fig. Ce voyage a achevé de convaincre ceux qui se refusaient encore à croire que des pierres tombassent réellement quelquefois du ciel. M. Biot, s'étant transporté sur les lieux, s'assura, par le témoignage unanime d'une foule de témoins oculaires, que le 6 floréal an XI (26 avril 1803), sur une étendue de plus de deux lieues de terrain, il était réellement tombé de l'athmosphère une quantité de pierres; et les échantillons qu'il en recueillit, et qu'il a déposés au Muséum d'histoire naturelle, analysés par MM. Thénard et Vauquelin, ont donné, à très peu près, les mêmes produits que ceux des autres pierres météoriques tombées en diverses occasions. Sans chercher à expliquer la cause de cet étonnant phénomène, M. Biot s'est borné à en constater la réalité. V. *Traité élémentaire d'astronomie physique*, 1805, 2 vol. in-8°.; 1811, 3 vol. *id.*; avec un supplément de M. de Rossel sur l'astronomie nautique. VI. *Tables barométriques portatives*, 1811, in-8°. VII. *Recherches sur les réfractions ordinaires qui ont lieu près de l'horizon*, 1810, in-4°. VIII. *Recherches expérimentales et mathématiques sur les mouvements des molécules de la lumière autour de leur centre de gravité*, 1814, in-4°. IX. *Eloge de Montaigne*, discours qui a obtenu une mention honorable dans le concours proposé par l'académie française, 1812, in-8°. X. *Traité de physique expérimentale et mathématique*, 4 vol. in-8°., 1816. M. Biot a coopéré aux tomes XI et XII du *Cours complet d'agriculture théorique et pratique*, et au *Journal de l'école polytechnique*. Il a fait des notes à la traduction de la *Physique mécanique* de Fischer; des *Mémoires* fort intéressants dans le Recueil de l'Institut. Il a aussi rédigé plusieurs articles de la *Biogr. univers.*, entre autres ceux de Descartes, Francklin, Galilée, etc.; quelques articles dans le *Mercure* et le *Moniteur*, et un plus grand nombre dans les Mémoires de la société d'Arcueil. (*V.* BERTHOLLET.) D. et OT.

BIRCH (SAMUEL), alderman, né à Londres en 1757, fils d'un pâtissier renommé établi dans le quartier de Cornhill, reçut une éducation soignée. Il montra de bonne heure du goût pour la poésie, et prouva du talent en ce genre dans différentes productions. Il embrassa l'état de son père, qu'il suit encore aujourd'hui. C'est chez lui qu'il est de mode d'aller manger des petits pâtés. Nommé, en 1781, membre du conseil commun, il s'y distingua par une éloquence énergique, et par son attachement aux principes et à l'administration de M. Pitt. En 1789, il fut élu député, et en 1807, alderman de son quartier. A l'époque où les républicains français menaçaient l'Angleterre d'une descente, M. Birch fut le premier à provoquer la formation des bourgeois en corps de milice, et parvint au grade de lieutenant-colonel-commandant du 1er. régiment des volontaires royaux de Londres. En 1812, il remplit les fonctions de shériff de Londres et du Middlesex. Marié en 1778, M. Birch est aujourd'hui père de treize enfants. Il a publié: I. *Consilia*, ou *Pensées sur divers sujets*, Londres, in-12, 1785, réimprimé en 1787. II. *L'Abbaye d'Ambresbury*, poème, en douze parties in-4°., 1788-89. III. Des Discours politiques, et des opéras-comiques (*Musical entertainments.*) Y.

BISSARDON, fabricant d'étoffes de soie à Lyon, fut élu député du département du Rhône à la chambre des représentants, le 11 mai 1815. Dans la séance du 29 juin, il demanda, par écrit, un congé pour affaires de famille: plusieurs membres, scandalisés de cette demande, élevèrent la voix pour dire que, dans les circonstances présentes, il n'y avait que les affaires publiques qui pussent autoriser un représentant à s'absenter des séances. On passa à l'ordre du jour sur la demande de M. Bissardon. Y.

BISSINGEN (Le comte DE) était, en 1799, gouverneur autrichien du Tyrol. Il se signala pendant plusieurs années ou

défendant alors ce pays contre les Français, et y organisa, en qualité de commissaire impérial, des troupes d'insurrection. Nommé général, en 1805, il passa bientôt en Styrie comme gouverneur civil, et, en 1815, quitta cette province pour remplir les mêmes fonctions dans le Tyrol.

BISSY (Jacques-François) le jeune, député de la Maïenne à la Convention nationale, y déclara Louis XVI coupable, s'opposa à l'appel au peuple, et s'exprima ainsi sur la peine à infliger : « Je » vote pour *la mort*, mais avec sursis » jusqu'au moment où les puissances » étrangères voudraient envahir le terri- » toire de la république; et dans le cas » où elles feraient la paix, je vote pour » qu'on examine alors s'il n'y a pas lieu à » commuer la peine. Mon opinion est » indivisible. » M. Bissy passa, en 1795, au conseil des cinq-cents, en sortit en 1798, et y fut aussitôt réélu. A la séance du 6 avril 1795, il déclara que les républicains étaient partout en butte aux poignards du royalisme, et vota en faveur du projet relatif aux coupables qui dénoncent leurs complices. Le 7 mai suivant, il retraça les crimes nombreux de ceux qu'il appelait les *sicaires du trône et de l'autel*, et provoqua de nouveau des mesures pour leur répression. Après la révolution du 18 brumaire an VIII (9 novemb. 1799), il fut nommé juge du tribunal d'appel séant à Angers. Il en a exercé les fonctions pendant plusieurs années, et il est rentré dans l'obscurité.

BISSY (Le baron de), maréchal-de-camp, fut présenté à l'empereur, le 19 avril 1812, et prêta serment en qualité d'adjudant-commandant. Il fut nommé commandant de la Légion-d'honneur par le Roi, en 1814, et autorisé à porter la décoration de l'ordre de Maximilien de Bavière. Le baron de Bissy offrit, en novembre 1815, une somme de 2130 fr. pour le soulagement de l'État, et cette offre fut acceptée par le Roi. D.

BIZANNET, maréchal de-camp, servit d'abord comme simple soldat, et parvint successivement au grade d'adjudant-général. Il commandait Monaco, en septembre 1793, et fit échouer un projet de livrer cette place à l'ennemi; ce qui lui valut le grade de général de brigade. Après le 9 thermidor, il fut chargé du commandement de Toulon, et s'y prononça tellement contre les Jacobins, à l'occasion de l'assassinat de sept émigrés, que, le 26 mars 1795, la Convention, alors opposée à ce parti, approuva sa conduite. Il fit ensuite la première campagne d'Italie; mais ayant eu le malheur de déplaire à Buonaparte, il resta long-temps sans activité, et ne fut employé que lorsque les désastres de l'Espagne et de la Russie eurent mis Napoléon dans la nécessité de rappeler tous les militaires dont il pût disposer. Le général Bizannet obtint alors le commandement de Berg-op-Zoom, et il arriva dans cette place, en décembre 1813: il y déploya bientôt autant de courage que d'habileté. Attaqué, le 8 mars 1814, par l'armée anglaise, il soutint l'assaut avec beaucoup de courage, et, dans une sortie qu'il fit aussitôt après, battit l'armée assiégeante, tua plusieurs généraux, et fit un grand nombre de prisonniers. Devenu maréchal-de-camp, il fut nommé chevalier de Saint-Louis, le 19 juillet 1814. Le général Bizannet fut chargé, au mois de mai 1815, du commandement de la ville de Marseille, déclarée en état de siége, sous les ordres du maréchal Brune. D.

BIZARD fut, au mois de mai 1815, élu député du département de Maine-et-Loire à la chambre des représentants. Quand la chambre forma son bureau, il obtint une voix pour la vice-présidence. Du reste, il ne fut pas remarqué dans cette assemblée. — Bizard (Le colonel), né en Franche-Comté, fut d'abord simple canonnier, et ne dut son avancement qu'à son mérite personnel. Il était, en 1815, sous-directeur de l'arsenal de Toulouse. Il est amputé, et officier de la Légion-d'honneur.

BIZET (A. C. L. M.), juge de paix à la Rochelle, a publié : I. *Essai sur les matières de simple police*, 1811, in-8°. II. *Le christianisme en harmonie avec les plus douces affections de l'homme*, 1813, 2 vol. in-12. — Un autre Bizet a publié : I. (Avec L. Chaussier), *Le tombeau, ouvrage posthume d'Anne Radcliffe*, traduit sur le manuscrit, 1799, 2 vol. in-12. II. (Avec Fulsonot), *Gilles tout seul*, vaudeville, 1799, in-8°. III. (Avec L. Chaussier), *Le pacha, ou Les coups du hasard et de la fortune*, 1799, 2 vol. in-12. IV. *Le débutant*, vaudeville, 1801. V. *Contes de l'hermitage*, traduits de l'anglais, 1801, 1802, 2 vol. in-18. VI. (Avec R. Perin), *Les nouveaux athées, ou Réfutation des Nouveaux*

saints, 1801, in 12, en réponse à Chénier, auteur des *Nouveaux saints*. Ot.

BLACAS D'AULPS (Le comte DE), de l'une des plus anciennes familles de la Provence, naquit dans cette province en 1770, entra au service dans un régiment de cavalerie, et se trouvait capitaine au commencement de la révolution, lorsqu'il fut contraint d'émigrer. Il servit d'abord dans l'armée des princes, et se rendit ensuite en Italie, où il fut distingué par le Roi, qui se trouvait alors à Vérone. Lorsque ce prince vint en Allemagne, il envoya M. de Blacas à Pétersbourg, et l'y chargea de plusieurs missions, qu'il remplit avec autant d'habileté que de zèle. Obligé de s'éloigner de cette capitale, lorsque Paul Ier. entra dans l'alliance de Buonaparte en 1800, M. de Blacas se rendit auprès de son souverain, et l'accompagna ensuite en Angleterre, où il devint son principal ministre, lorsque M. d'Avaray se rendit aux îles Madères. Le Roi, de plus en plus satisfait de l'administration de M. de Blacas, l'amena en France avec lui en 1814, et le nomma ministre de sa maison, secrétaire-d'état, puis grand-maître de la garde-robe, et intendant des bâtiments. Comblé des bienfaits du monarque, et chargé d'une administration immense dans les circonstances les plus difficiles, M. le comte de Blacas fut obligé de contrarier beaucoup d'intérêts : il se fit des ennemis, et il excita de nombreuses et très vives réclamations. Plusieurs brochures attaquèrent ouvertement son administration. M. de Chabannes se montra l'un des plus acharnés de ses adversaires, et lui adressa les reproches les plus amers dans deux lettres qu'il fit imprimer à Londres sous ce titre : *Lettres de M. le marquis de Chabannes à S. Exc. M. le comte de Blacas, suivies de quelques éclaircissements et extraits de mémoires relatifs aux événements présents*, in-8°., Londres, 26 avril 1815. M. de Blacas avait accompagné le Roi à Gand à la fin de mars; et il resta auprès de S. M. pendant tout son séjour dans cette ville : mais lorsque ce monarque fut près de rentrer dans son royaume, il nomma M. de Blacas ambassadeur de France auprès de S. M. le roi des Deux-Siciles. M. de Blacas fit d'abord un voyage à Londres, et il se rendit à Naples dans le mois de septembre, en passant par l'Allemagne et la Suisse. Ce fut alors que les journaux étrangers publièrent la note suivante, qui fut répétée par quelques journaux de Paris: « M. le comte de Blacas est un gentil» homme de Provence de la plus illustre » naissance; il écrit et parle avec beau» coup d'esprit et de chaleur. Admis à » l'honneur de voir tous les jours le » Roi, il craignait avec raison de com» promettre en rien le pouvoir dont on » pouvait le croire dépositaire ; mais » quand il s'agissait de vues générales, » les plus hautes et les plus profondes, » il n'est personne qui sût les présenter » d'une façon plus claire et plus décidée. » M. de Blacas ne dépendait d'aucun » parti, et ne protégeait aucun homme » en particulier. La justice et le Roi » exerçaient seuls des pouvoirs sur lui. » Il ne promettait rien sans le tenir, mais » aussi promettait-il peu; car il était très » loin de prétendre à une influence uni» verselle, et se renfermait scrupuleu» sement dans la sphère qui lui était as» signée. Son principal but était de ré» parer avec l'argent de la liste civile, » dont le Roi daignait faire le sacrifice, » les pertes des serviteurs du trône, sans » que la nation en masse contribuât en » rien à ces compensations accordées au » malheur. Ce n'est que dans les temps » de révolutions qu'on peut outrager » assez la vérité pour peindre comme un » favori tout-puissant, couvert d'hon» neurs et de richesses, l'homme le plus » simple et le plus modeste dans ses » mœurs, dont aucune cour offre le mo» dèle. On ne peut nier que M. de Blacas » n'ait obtenu aussi bien que mérité la » confiance du Roi; mais il est également » vrai que cet honneur est la seule cause » des calomnies qu'il a souffertes. » M. de Blacas a été nommé pair de France le 17 août 1815. Il n'a pas été remplacé dans son ministère de la maison du Roi. Après avoir terminé l'importante négociation du mariage de S. A. R. Mgr. le duc de Berri avec la princesse Marie-Caroline de Naples, il se rendit à Rome dans le mois d'avril 1816, et il y traita également auprès de S. S. des objets d'une haute importance. M. de Pressigny, ambassadeur de France auprès du S. Père, ayant alors été rappelé, M. de Blacas lui succéda, et il eut plusieurs audiences de S. S. dans les premiers jours de juin. Pendant que M. de Blacas était à Gand, en avril 1815, il circula à Paris un Mémoire, attribué faussement à ce ministre, et dans lequel

on lui prêtait, sous prétexte de justifier son administration, d'infames calomnies à l'égard de la famille royale et des royalistes les plus distingués. Ce Mémoire, imprimé chez le sieur Plancher dans le mois de juin, fut saisi par ordre du ministre Fouché. — BLACAS (Alexandre-Claude-Bonaventure, marquis DE), de la même famille, mais d'une autre branche que le précédent, était, avant la révolution, seigneur de Carros, et chevalier honoraire de Saint-Jean de Jérusalem. Il émigra en 1791, et servit avec distinction dans l'armée des princes. A.

BLACKWELL (BARTHÉLEMY), né en Irlande, vint en France à l'âge de onze ans, pour profiter d'une bourse fondée par sa famille à l'université de Paris, et fut naturalisé Français. Il devint, en 1786, sous-lieutenant dans un régiment de hussards; dans les premières années de la révolution, il fut successivement capitaine dans les hussards braconniers et dans le 21e. de chasseurs à cheval; puis chef d'escadron. Le 15 juillet 1798, il se rendit à Dunkerque par ordre du ministre de la marine, et y fut embarqué pour une expédition secrète. Six semaines après, il fut jeté sur les côtes de Norvège, d'où il se rendit à Hambourg, et fut arrêté dans cette ville, sur la demande du ministre anglais, puis mis dans un cachot, d'où il ne sortit qu'un an après pour être conduit en Angleterre, et mis en jugement comme traître envers S. M. B. Le gouvernement français réclama vivement en sa faveur; mais la paix de 1801 put seule tirer Blackwell de sa captivité. On le regardait en Angleterre comme l'un des chefs du parti insurrectionnel, connu sous le nom d'Irlandais-Unis. Depuis ce temps, il a vécu en France à l'aide d'une pension du gouvernement. B. M.

BLACQUE (EDME-JEAN), né à Paris le 11 mai 1754, fut reçu avocat au parlement en juillet 1779. Il remplit, en 1791 et 1792, les fonctions d'assesseur de juge-de-paix, et reprit ensuite son ministère d'avocat, dans lequel il eut le courage de défendre un grand nombre d'accusés devant le tribunal révolutionnaire, et parvint à en sauver plusieurs. An 13 vendémiaire an IV (5 octobre 1795), il détermina la section de la *fidélité* qu'il présidait, à marcher contre la Convention. En l'an VII (1799); il fit un Mémoire justificatif en faveur du général Championnet, accusé par les membres révolutionnaires du directoire. Dans l'affaire du général Moreau, il fit acquitter un parfumeur du faubourg St.-Germain, qui avait donné asile à l'un des co accusés. Enfin, dans le procès fameux du banquier Michel, il plaida avec autant d'énergie que d'éloquence pour M. Boissières, contre les accusateurs de son client, protégés par les personnages puissants de ce temps-là. E.

BLAD (CLAUDE-ANTOINE-AUGUSTE), député du Finistère à la Convention nationale, vota la mort de Louis XVI, avec sursis jusqu'à l'expulsion de toute la famille des Bourbons. Ayant signé la protestation du 6 juin 1793 contre les journées des 31 mai, 1er. et 2 juin, il fut un des soixante-treize députés mis en arrestation, et réintégrés après le 9 thermidor an II (27 juillet 1794). Le 7 mars 1795, il fut nommé secrétaire; le 20, il réclama vivement contre l'apologie du 31 mai par Lecointre de Versailles. Blad dit que la constitution de 1793 avait été décrétée au milieu des éclairs et des foudres de la *sainte Montagne*. Le 19 mai, il se rangea parmi les accusateurs des membres des anciens commissaires de gouvernement, et s'écria, en s'adressant à Doulcet, qui défendait Robert Lindet: « Comptez-vous pour rien les dix-huit » mois de leur tyrannie? » Il reprocha ensuite à Jean-Bon St.-André d'avoir ruiné notre marine. Le 3 juin, il fut élu membre du comité de salut public: en juillet, il fut envoyé à l'armée de l'Ouest avec Tallien, et se montra plus humain que son collègue envers les émigrés pris à Quiberon. Deux jours après, le 13 vendémiaire an IV (5 octobre 1795), il sortit du comité de salut public; puis il entra au conseil des cinq-cents, où il parla plusieurs fois sur les colonies. Il attaqua, le 19 janvier 1796, le système du directoire, relatif à la réorganisation de la marine: le 18 mars 1797, il fit un rapport sur les déportés de Saint-Domingue détenus en France, s'éleva contre l'arrêté du directoire qui les livrait à une commission, et proposa de les traduire devant le tribunal de la Charente-Inférieure. Il sortit du corps législatif en mai 1798; et, depuis ce temps, il est resté dans l'obscurité. B. M.

BLAGDEN ou BLAGDON (FRANÇOIS-GUILLAUME), auteur de plusieurs écrits politiques et de traductions d'ou-

vrages français en anglais, fut détenu pendant six mois, en 1805, pour un pamphlet portant la signature d'*Aristide*, et concernant l'administration navale du comte de Saint-Vincent. En 1809, il commença un journal politique hebdomadaire, intitulé : *The political register*, en opposition à celui de Cobbett; mais cette spéculation le ruina. Il eut longtemps en sa possession un exemplaire de l'ouvrage désigné par le nom exclusif du *Livre*; et il annonça l'intention où il était de le publier dans son journal : mais une injonction du lord chancelier l'en empêcha. Cependant, en 1813, il fit paraître : *Lettres à la princesse de Galles, comprenant la seule histoire véritable du Livre célèbre*, in-8°. On a encore de M. Blagden : I. *Le géographe moderne*, 5 vol. in-8°., 1807. II. *Histoire de la vie de lord Nelson*, in-fol., 1806. III. *Découvertes modernes*, ou *Collections de faits et d'observations principalement relatifs à l'histoire naturelle*, 2 vol. in-12, 1802. IV. Un grand nombre de *Pamphlets politiques*, la plupart anonymes ou pseudonymes. V. Des *Traductions des Voyages de Golberry, de Denon et de Pallas*. R.

BLAIN (Jean-François) fut arrêté en 1794 comme fédéraliste, et détenu à la citadelle de Nîmes. Il fut nommé membre du conseil des cinq-cents, en mars 1797, par le département des Bouches-du-Rhône. Ayant été condamné à la déportation par suite de la journée du 18 fructidor an v (4 septembre 1797), il parvint à s'y soustraire. Après la révolution du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), il fut du nombre des proscrits rappelés, et il obtint la sous-préfecture de Boulogne. M. Blain a été anobli, le 24 septembre 1814, par le Roi, et nommé chevalier de la Légion-d'honneur, le 5 octobre suivant. — Blain (René-François), maire de Rillé, fut élu président du collége électoral de l'arrondissement de Chinon (Indre-et-Loire), le 14 mai 1806 : devenu chef du bureau des domaines, il fut nommé, le 10 janvier 1812, président à vie de son collége électoral. A.

BLAMMONT (Le baron de), maréchal-de-camp, fut, au mois de mai 1815, élu député à la chambre des représentants par le collége électoral de l'arrondissement des Andelys (Eure). A la séance du 14 juin, il fut nommé membre de la commission chargée de l'administration intérieure de la chambre. Il fit, le 24 juin, lecture à cette chambre d'une lettre qui lui avait été écrite par le général Aubert, sur la bonne disposition des armées; ce qui fournit à plusieurs députés l'occasion de demander que les lectures de lettres particulières fussent dorénavant interdites. Le 6 juillet, lors de la discussion de l'acte constitutionnel, il demanda, avec le général Sorbier, que la garde de l'empereur n'eût pas de grades différents de ceux du reste de l'armée. Y.

BLANC (François-Joseph), né à Vitry, et propriétaire dans cette ville, fut, dès le commencement de la révolution, administrateur de la Marne, et, en septembre 1792, député de ce département à la Convention. Il déclara Louis XVI coupable, s'opposa à l'appel au peuple, vota la détention du monarque pendant la guerre, et son bannissement à la paix; il vota ensuite pour qu'il fût sursis à l'exécution. Modéré par caractère, et redoutant les troubles civils, il donna sa démission aux approches du 13 vendémiaire an IV (5 octobre 1795) : mais cette démission ne fut pas acceptée, et Blanc devint membre du conseil des anciens, d'où il sortit le 20 mai 1797. Il fut fait maire de Vitry en 1805; et il en remplit les fonctions jusqu'en 1814, époque à laquelle il fut anobli par le Roi, et nommé à une sous-préfecture. — Blanc, commissaire du directoire près le tribunal correctionnel d'Embrun, fut député des Hautes-Alpes au conseil des cinq-cents, en 1797. Après le 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), il fut conservé au corps législatif, en sortit en 1802, et fut nommé juge au tribunal civil de Gap, fonction qu'il exerçait encore en 1816. — Blanc (Honoré), ancien professeur de belles-lettres, né le 19 avril 1766, au Fugeret, département des Basses-Alpes, a publié : I. *L'Okygraphie*, ou *Nouvelle méthode pour suivre, en écrivant, la vélocité de la parole*, 1801, in-8°., avec 16 pl. : il y a une 2e. édition. II. *Le guide des dîneurs*, 1814; 2e. édit., 1815. M. Blanc est de plus auteur de deux comédies : *Le Triple engagement*, et *Colin-Maillard*, jouées toutes les deux au théâtre du Vaudeville. M.

BLANC-GILLY (Mathieu) était administrateur des Bouches-du-Rhône, lorsqu'il fut nommé, en septembre 1791,

député de ce département à l'assemblée législative. Il fit partie du comité du commerce, et ne parut jamais à la tribune. Après la journée du 10 août 1792, des pétitionnaires vinrent le dénoncer comme auteur d'une lettre écrite dans l'*Ami du Roi*. Bazire, Merlin et Goupilleau, qui avaient été chargés d'examiner les papiers de Louis XVI, déclarèrent qu'ils y avaient trouvé des lettres des Jacobins de Marseille, adressées a ceux de Paris, sous le convert de Blanc-Gilly, et qu'au lieu de les remettre à leur destination, il les avait portées au Roi. Il fut de suite mandé à la barre : mais il eut assez de prudence pour ne pas y paraître. Le 14 août, il fut décrété d'accusation, sur le rapport de Merlin de Thionville : il fut seulement exclu du corps législatif. Bientôt après, Granet et Lacroix l'accusèrent de faits contre-révolutionnaires; et il fut désigné comme le seul député inculpé dans les papiers de la cour. Blanc-Gilly a publié I. *Éloge du capitaine Cook*, 1787, in-8°. II. *Plan de révolution concernant les finances*, ou *Découverte consolante de l'impôt unique du toisé*, 1789, in-8°. III. *Observations impartiales sur les troubles de Saint-Domingue*, 1791, in-8°. B. M.

BLANC-PASCAL, de Nîmes, avait un office près le sénéchal de cette ville; mais s'étant livré à quelques exactions, il fut rayé du tableau. En 1788, il fut l'un des chefs de la faction des protestants, avec les frères Rabaud et Griolet. Le 13 juin 1790, il prit part aux massacres de Nîmes; et, depuis cette époque, il fut un des directeurs de la troupe formée sous le nom de *Pouvoir exécutif*, dont les membres, portant un nerf de bœuf suspendu à la boutonnière avec un ruban tricolore, poursuivaient ceux qu'on leur désignait comme *fanatiques*. Dans l'une des premières assemblées électorales, Blanc fut nommé accusateur public. En 1792, il dénonça à l'assemblée une conspiration de prisons, et transmit ensuite la nouvelle du départ des Marseillais pour assiéger Arles. Ayant été remplacé peu de temps après, ainsi que Griolet et Vigée, il commença à changer de physionomie; et, en 1793, ces trois amis se prononcèrent contre la journée du 31 mai, levèrent des troupes, créèrent un comité de salut public, et firent un pacte avec Marseille et Bordeaux: mais leur armée ayant été dispersée au Pont-St.-Esprit par Cartaux, Griolet et Blanc-Pascal se réfugièrent à Gênes. De retour en France en 1795, Blanc-Pascal fut rappelé aux fonctions d'accusateur public, et il continua à se montrer contre la faction de la Montagne. A l'époque du 18 fructidor an v (4 septembre 1797), il perdit une partie de son influence, et ne reparut sur la scène qu'aux élections de 1798, dans lesquelles il servit ouvertement le directoire. Il fut ensuite avoué près la cour d'appel de Nîmes, et fit dans cette carrière une fortune assez considérable. Les événements de 1815 le mirent de nouveau en scène. Il se prononça pour le parti révolutionnaire, fut obligé de quitter Nîmes après le second retour du Roi, et se réfugia dans les Cévennes. L.

BLANC-DE-SERVAL, désigné dans les journaux sous le nom de LEBLANC, était un homme de lettres obscur avant la révolution. Il se livra à la politique et aux idées nouvelles avec un enthousiasme que la faiblesse de sa constitution ne devait pas faire présumer. Nommé député suppléant à la Convention, il n'entra dans cette assemblée qu'après le procès de Louis XVI et la chute du parti de la Gironde, c'est-à-dire, après le 31 mai 1793. Il alla siéger à la Montagne. Après le 9 thermidor an II (27 juillet 1794), lors de la discussion sur l'ancien comité de salut public, il excita les murmures de la majorité en voulant justifier Collot-d'Herbois, que l'on accusait d'avoir dit qu'il ne fallait pas déporter les conspirateurs, mais miner les maisons d'arrêt où ils étaient détenus. En juillet 1795, ayant dénoncé la réaction qui s'opérait dans le Midi, il reçut, à ce sujet, un démenti de son collègue Chambon, alors délégué dans les Bouches-du-Rhône. Quelques jours après le 13 vendémiaire an IV (5 oct. 1795), il prit sa revanche, et interpella vivement ce même Chambon sur les massacres des républicains dans le Midi. Après la session, il rentra dans l'obscurité; et il vit aujourd'hui à Paris, dans l'état le plus misérable. A.

BLANC-ST.-BONNET (JOSEPH-MARIE), avocat, chevalier de la Légion-d'honneur, naquit dans le Forez, le 25 novembre 1785, d'une famille des plus considérées. En 1793, un grand nombre de ses parents tombèrent sous la hache révolutionnaire, à cause de leur attachement à la monarchie. Le même sentiment lui fit refuser tous les emplois qui lui

furent offerts sous le gouvernement de Buonaparte. Chargé en 1814 de plusieurs missions secrètes et importantes pour la cause des Bourbons, il contribua beaucoup, par son zèle, à préparer leur retour. Au mois de mars 1814, lorsque les armées alliées occupaient le département du Rhône, une petite ville de ce territoire ayant, par suite de la révolte de quelques-uns de ses habitants, été condamnée au pillage et aux flammes par les généraux en chef de ces armées, M. Blanc-Saint-Bonnet, bravant tous les dangers, courut auprès de ceux qui avaient donné un pareil ordre, et ne les quitta pas qu'il n'en eût obtenu la révocation. Louis XVIII, informé de cette action généreuse, donna à M. Blanc-Saint-Bonnet la croix de la Légion-d'honneur, le 6 janvier 1815 Quand Buonaparte vint désoler de nouveau la France, M. Blanc fut proscrit et obligé de quitter Lyon. Il se réfugia parmi les volontaires-royaux qui s'étaient formés dans les montagnes du Lyonnais. Là, informé que Mgr. le duc d'Angoulême était tombé au pouvoir des soldats de Buonaparte, il se réunit à un nombre de braves royalistes qui avaient conçu le projet d'aller enlever de vive force S. A. R. Cette courageuse entreprise allait recevoir son exécution, quand on apprit que le prince s'était embarqué. M. Blanc-Saint-Bonnet étant rentré dans ses foyers après la seconde restauration, le préfet du Rhône, suivant la faculté que lui avait donnée l'ordonnance du 21 juillet 1815, le nomma électeur, comme l'un des citoyens du département qui avaient rendu le plus de services à l'état. N.

BLANC DE VOLX (J.), de Lyon, fut administrateur dans le royaume de Naples sous le gouvernement de Murat, et y obtint ensuite la direction générale des douanes. Il a publié : I. *Coup-d'œil politique sur l'Europe, à la fin du XVIIIe. siècle*, 1800, 3 vol. in-8°. II. *Des causes des révolutions et de leurs effets*, 1800, 2 vol. in-8°. III. *Du commerce de l'Inde, comparé dans ses effets avantageux ou nuisibles, et de la nécessité de se confier à une compagnie*, 1802, in-4°. IV. *État commercial de la France au commencement du XIXe. siècle*, 1803, 3 vol. in-8°. V. *Le Corrupteur*, comédie en cinq actes et en vers, et *le Français à Madrid*, comédie en trois actes et en vers. — BLANC (Claude-François) a publié : *Du jury en matière civile et criminelle*, traduit de l'anglais de Blackstone, 1792, in-8°. OT.

BLANCARD (PIERRE), membre du conseil d'agriculture, arts et commerce de Marseille, a fait aux Indes-Orientales six voyages durant lesquels il a abordé et traité dans presque tous les pays où les Européens ont des établissements. Il a comparé et vérifié par lui-même tout ce qui concerne leur commerce dans ces contrées; et il a publié les résultats de ses observations dans un ouvrage intitulé : *Manuel du commerce des Indes-Orientales et de la Chine, etc., dédié à l'empereur et roi*, Paris, 1805, chez Bernard, avec une grande carte hydrographique, dressée par M. Lapie. Cet ouvrage est un des meilleurs dans ce genre. A.

BLANCARD (Le baron), fils du juge-de-paix de Loriol, fut présenté à l'empereur, le 1er. juillet 1810, pour prêter serment en qualité de colonel du 2e. régiment de carabiniers. Devenu lieutenant-général, il fut nommé chevalier de S.-Louis, le 19 juillet 1814; il se retira dans sa patrie, où il jouissait de son traitement de demi-solde lors du retour de Buonaparte en mars 1815. Le général Blancard se rendit alors à Grenoble, et il reprit du service. A.

BLANCHARD (ALEXANDRE-LOUIS DE), écuyer garde-du-corps du Roi au grade de capitaine de cavalerie, a émigré en 1791, et fait les campagnes dans les armées des princes. Chargé, par écrit, des ordres des princes à Coblentz, pour la coalition de Caen, il s'en acquitta avec honneur, et voulut rejoindre son corps. Il fut du nombre des cent gardes-du-corps désignés pour accompagner S. M. Louis XVIII, en 1798, à Mittau: il reçut la croix de Saint-Louis en 1797; fut fait major à Mittau, le 20 janvier 1801; et maréchal-des-logis des gardes-du-corps du Roi en 1814. Il était sous-lieutenant du même corps en 1815. V.

BLANCHARD (L'abbé PIERRE-LOUIS), né en Normandie vers 1762, fit ses études théologiques à Paris, où il prit le grade de bachelier de Sorbonne. Appelé ensuite par l'évêque de Lisieux, il fut professeur de théologie en son séminaire, et curé de la paroisse de St.-Hippolyte. La révolution le déplaça, parce qu'il ne voulut pas prêter le serment

qu'exigea l'assemblée constituante en 1791. (*Voy.* Béthisy, évêque d'Uzès.) Les persécutions que ce refus lui attira le décidèrent à passer en Angleterre, où ses talents lui procurèrent une existence honorable, et le firent attacher à une légation étrangère. Son zèle pour les anciens principes le porta d'abord à rendre à la mémoire de Pie VI, qui les avait si glorieusement maintenus, le premier hommage littéraire funèbre qui lui ait été consacré. Il publia à Londres, en 1800, un *Précis historique de la vie et du pontificat de Pie VI*, un vol. in-8°., réimprimé, à Paris, en un vol. in-12, 1800. Ces mêmes principes lui ayant paru violés par le concordat de 1801 entre Buonaparte et le successeur de Pie VI, il les défendit avec beaucoup de chaleur, sous l'égide des évêques français, opposants comme lui. L'abbé Blanchard publia successivement deux volumes. Le premier parut, en 1802, sous ce titre: *Controverse pacifique sur les principales questions qui divisent et troublent l'Eglise gallicane, savoir: les démissions épiscopales, la promesse ou le serment de fidélité, le concordat ou la convention entre Pie VII et le gouvernement de France, le jugement du pape sur ces matières, celui des évêques qui ont refusé leur démission et celui des évêques qui l'ont donnée.* Ce premier volume fut même accueilli favorablement par le S.-Père. Le second, qui parut en 1803, a pour titre: *Première suite à la Controverse pacifique, où l'on développe les réclamations canoniques des évêques de France, savoir: leur fondement, le droit et le devoir de les faire; que ce droit et ce devoir ne peuvent rencontrer aucun obstacle; leur extension aux droits lésés du souverain pontife, les effets inséparables des réclamations.* En 1806, l'abbé Blanchard publia un troisième volume, non moins énergique que les précédents, intitulé: *L'état politique et religieux de la France devenu plus déplorable encore par l'effet du voyage de Pie VII en ce pays* (pour le sacre de Buonaparte): *seconde suite à la Controverse pacifique.* Bientôt se succédèrent rapidement d'autres ouvrages de l'abbé Blanchard, écrits dans le même sens, tels que: *Le véritable esprit du Catéchisme de Buonaparte*, 1806. — *Lettre à M. Charles Butler*, 1807. — *Question importante relativement à l'état actuel de la religion en France*, 1808. — *Observations sur une Lettre pastorale du grand inquisiteur du Portugal*, 1808. La doctrine de l'auteur, plus conforme aux maximes de l'Eglise gallicane que ne l'auraient voulu certains évêques catholiques d'Angleterre, déplut à Mgr. John Milner, évêque de Midland sous le titre d'évêque de Castabala (*in partibus*), qui était excité par le nonce de la cour de Rome. Ce prélat attaqua dans un mandement cette portion du clergé français qui ne voulait pas reconnaître le concordat; l'abbé Blanchard lui répondit par un écrit intitulé: *Défense du clergé français résidant à Londres contre l'inculpation de Mgr. John Milner, etc., dans son mandement du 1er. juin* (Londres, 1808). M. John Douglas, autre vicaire apostolique, sous le titre d'évêque de Centurie, entra dans cette querelle, et prononça des censures contre ce dernier ouvrage; l'auteur y répondit par un nouvel écrit, sous le titre de *Réponse à une Lettre signée John Douglas, évêque de Centurie, etc., en date du 19 août 1808, portant censure contre P.-L. Blanchard, et condamnation d'un de ses ouvrages intitulé: Défense du clergé français*, etc. M. Milner, encouragé par M. Douglass, ayant aussi, dans le même temps, prononcé des censures contre les ouvrages et la personne de l'abbé Blanchard, celui-ci publia encore, avant la fin de 1808: *Abus sans exemple de l'autorité ecclésiastique, dénoncé aux évêques non démis de France, et à ceux d'Irlande, d'Espagne, de Portugal, etc., auxquels cet écrit sera envoyé*, ou *Réponse à la Lettre pastorale de M. Milner, évêque de Castabala, du 10 août 1808, par laquelle ce prélat censure les ouvrages et la personne de M. P.-L. Blanchard.* L'année suivante, parut une *Réponse à une nouvelle attaque de M. Milner contre le clergé français* (Londres, 1809). Elle fut suivie d'une *Déclaration finale relativement à M. Milner, précédée de la preuve d'un second abus sans exemple*, Londres, 1809. La même année, l'abbé Blanchard donna encore au public trois ouvrages, savoir: — *Opposition de la déclaration des évêques d'Irlande, du 3 juillet 1809, aux faits notoires, aux brefs de Pie VI, aux réclamations canoniques, et dès-lors aux vrais principes de l'Eglise ca-*

*tholique. — Les évêques d'Irlande et M. Milner réfutés par le bref de Pie VI, du 10 juin 1809. — Abrégé d'un plus long commentaire sur l'*Appendix *au supplément de M. Milner.* Son zèle et sa science, en matière ecclésiastique, rendirent sa plume extrêmement féconde; il mit au jour l'année suivante : *La vérité proclamée par ses agresseurs, ou les décisions de Pie VI et les réclamations canoniques des évêques légitimes de France, victorieusement défendues par le silence forcé et par les paroles formelles des évêques d'Irlande, par le genre singulier et involontaire des attaques de M. Milner, et par un acte positif de M. Douglass* (Londres, 1810). Nous trouvons un nouvel opuscule de l'abbé Blanchard, publié en 1813, sous ce titre: *Développement; dangers religieux et politiques, et remèdes du nouveau concordat passé à Fontainebleau, le 25 janvier 1813, entre Napoléon Buonaparte et Pie VII.* Tous ces ouvrages sont très curieux pour ceux qui veulent examiner une question que Buonaparte n'a pas permis d'approfondir en France. L'auteur devait lui déplaire au moins autant qu'aux deux prélats qui l'avaient censuré. Après la restauration, en 1814, il revint à Paris, où il se préparait à continuer la défense de sa doctrine, lorsque le retour de Bonaparte, en mars 1815, l'obligea de se réfugier de nouveau en Angleterre. Il y resta après la seconde restauration; et il y a publié, à la fin de 1815, un ouvrage qui y a fait beaucoup de sensation, et qui a pour titre : *La France en 1814 et 1815, ou lettre de M. D. M. à M. W. Bew.* Dans le nº. 454, 10 novembre 1815, du journal anglais l'*Ambigu*, par Pelletier, M. Blanchard a inséré des *développements* à la lettre 6e. de la Correspondance politique de M. Fiévée sur l'*unité de l'administration et la police.* Le nº. 459 (30 décembre suivant) contient une discussion faite; l'histoire ecclésiastique et les conciles à la main, *sur le clergé et les biens dits nationaux*, avec le titre d'*Observations sur la 4e. lettre de la correspondance politique et administrative de M. Fiévée.* Au nº. 478 du même *Ambigu* (20 mai 1816), on lit une pièce ironique et curieuse, faite par M. Blanchard sous ce titre, qui en indique assez l'objet : *Très humbles remontrances de plusieurs prêtres constitutionnels aux évêques concordataires de France, sur la demande irrégulière et anti-constitutionnelle de rétractation qu'ils viennent de faire aux jureurs de la constitution civile du clergé, sous peine de destitution, sans forme de procès.* La dernière livraison de la *Politique chrétienne de 1815*, est une lettre de l'abbé Blanchard à Mgr. l'archevêque de Reims, sur les affaires ecclésiastiques actuelles. En général, ainsi qu'on en peut juger par le seul titre de ses livres, le concordat de Buonaparte n'a pas d'ennemi plus acharné que l'abbé Blanchard.

N.

BLANCHARD (Pierre), né à Dammartin sur le Morin en 1773, fut collaborateur à la *Nouvelle bibliothèque des romans.* Il a formé, depuis quelques années, un établissement de librairie à Paris. On a de lui : I. *Catéchisme de la nature*, 1794, in-18. II. *Félix et Pauline*, 1793, 2 vol. in-18. Ce roman, du genre pastoral, est plein de naturel et d'une douce sensibilité. III. *Petite bibliothèque des enfants*, 1794, 2 vol. in-12; 1800, 2 vol. in-18; 8e. édit., 1812. IV. *Le rêveur sentimental*, 1796, 2 vol. in-12. V. *Simplicie, ou les voluptés d'amour*, 1796, in-8o.; 1800, in-12. VI. *Rose, ou la bergère des bords du Morin*, 1797, 2 vol. in-12. VII. *Félicie de Vilmard*, 1797, 3 vol. in-12. VIII. *Laurence de Sainte-Beuve*, nouvelle, 1798, in-12. IX. *La vérité à ceux qui gouvernent, ou Manuel moral de l'homme public*, 1799, in-8o. X. *Philétas, roman pastoral*, 1800, in-12. XI. *Illyrine, roman pastoral*, 1800, in-12. XII. *Les enfants de la nature*, 1800, in-12. XIII. Le *Buffon de la jeunesse, ou Abrégé d'histoire naturelle*, 1801, 4 vol. in-12; 1802, 5 vol. in-12; 4e. édition, 1809, 5 vol. in-12. XIV. *Mythologie de la jeunesse*, 1801, in-12; 1802, 2 vol. in-12; 1803, 2 vol. in-12; 8e. édition, 1812. XV. *Le trésor des enfants*, 1802, in-12; 11e. édition, 1812, in-12. XVI. *Le Plutarque de la jeunesse*, 1803, 4 vol. in-12; 2e. édition, 1804, 4 vol. in-12. XVII. *Vies des hommes célèbres de toutes les nations*, 1805, 2 vol. in-12. XVIII. *La découverte de l'Amérique par Campe, ouvrage revu et corrigé*, 1804, 3 vol. in-12; 1808, 3 vol. in-12. XIX. *Le voyageur de la jeunesse*, 1804, 6 vol. in-12; 4e. édition, 1813. XX. *Délassements de l'enfance*, 1806-1807, ouvrage

périodique ; réimprimé en 1810, 6 vol. in-18. XXI. (Avec Mme. Renneville), *Amusements de l'adolescence*, ouvrage périodique, 1808, in 18. XXII. *Beautés de l'histoire de France*, 1809, in-12; 1810, in 12; 4e. édition, 1812. XXIII. *Modèles des jeunes personnes*, 1811, in-12. XXIV. *Abrégé des antiquités romaines*, 1810, in-12. XXV. *Tableau de la nature et des bienfaits de la Providence*, 1812, in-12. XXVI. *Aventures les plus curieuses des voyageurs*, 1815, 2 vol. in-12.—BLANCHARD DE LA MUSSE a publié : *De l'influence des arts sur le bonheur de la civilisation des hommes*, 1801, in-8o. OT.

BLANCHON, homme de loi à Confolens, administrateur du département de la Charente, fut député à l'assemblée législative en 1791. Il demanda la suspension de l'envoi des troupes dans les colonies, et donna ensuite à l'assemblée des renseignements sur le rassemblement des réfugiés brabançons à Lille et à Douai. Après la session, il fut fait commissaire-des-guerres, puis chef de la 2e. division du ministère de la guerre, et enfin employé à l'armée de Sambre-et-Meuse, où il fut envoyé en l'an VI (1798) en qualité de commissaire-ordonnateur. Il était encore, en 1815, l'un des administrateurs de l'armée. B. M.

BLANDIN DE VALLIERE, conseiller à la cour d'appel de Bourges, fut nommé député de la Nièvre à la chambre des représentants, en mai 1815 ; il fit partie de la députation qui, le 27 du même mois, présenta à Buonaparte l'adresse du collége électoral de son département. Le 11 juin, il fut désigné, par le sort, pour être membre de la commission chargée de faire un rapport sur la pétition de Godefroi Waldner, présentée par Félix Desportes. Y.

BLANGINI (JOSEPH-MARC-MARIE-FÉLIX) naquit à Turin le 8 novembre 1781, et vint à Paris en 1799. Il débuta dans le genre lyrique en 1802, en terminant l'opéra de la *Fausse duègne*, que Della Maria avait laissé imparfait. Il s'acquitta avec succès de cette tâche, et sut imiter, avec beaucoup d'art, le style aimable et facile de l'artiste qu'il pleurait. Voulant unir l'utile à l'agréable, Blangini ouvrit une salle de concert, où se rassembla la meilleure compagnie de Paris. Il y fit lui-même preuve de beaucoup de talent, par la manière dont il chanta, en s'accompagnant, ses propres productions. Nul n'entend mieux que lui la facture de ces pièces légères que l'on peut comparer aux poésies fugitives. Il excelle dans l'accompagnement sur l'orgue et sur le claveein. En 1805, M. Blangini fut appelé à Munich, et nommé maître de chapelle du roi de Bavière. Il passa, en 1809, au service de Jérôme Buonaparte ; et il est maintenant à Paris. Ses compositions se distinguent par une mélodie facile et douce, par une harmonie légère et bien ordonnée. Ce sont, à l'Opéra-comique : *Chimère et Réalité* (en 1802); *Zélie et Terville* (en 1803); *les Femmes vengées*, de Sedaine, dont il a refait la musique (en 1808). A l'Opéra : *Nephtali*, en 1806; *le Sacrifice d'Abraham ; les Fêtes lacédémoniennes ; Inès de Castro* : ces trois opéras n'ont point été représentés. Il a donné, à Munich, *Un tour du calife*. Indépendamment de cette musique dramatique, on a de Blangini dix-huit livres de *Romances* pleines de goût et de sentiment ; des *Nocturnes* ; dix livres d'*Ariettes italiennes*, et des *Symphonies* à grand orchestre. YE.

BLANGY (Le comte DE), député du département de l'Eure en 1815, fut, au mois de décembre, rapporteur de la commission chargée d'un projet de loi portant que provisoirement les premiers douzièmes des contributions seraient recouvrés sur les rôles de 1815 ; et, dans le rapport qu'il lut à la chambre le 11 de ce mois, il conclut à l'adoption du projet sauf quelques légers amendements. Dans le comité secret du 22, il fit une proposition tendant à ce que la chambre reconnût en principe, que le sort des ecclésiastiques devait être amélioré, et une loi tendant à supprimer des pensions dont jouissaient les prêtres mariés, ou déserteurs du sacerdoce. Cette proposition fut l'origine d'une longue discussion, à la suite de laquelle la chambre des députés se déclara pour la restitution au clergé des propriétés invendues. Y.

BLANQUART DE BAILLEUL (HENRI-JOSEPH), né à Boulogne-sur-mer, d'une famille distinguée dans la magistrature, était avocat dans cette ville lorsqu'il devint membre du corps législatif, en 1801. L'empereur le créa baron, et le nomma membre de la Légion-d'honneur et de l'ordre de la Réunion. Réélu de nouveau par le sénat, lorsque son temps fut expiré, M. Blanquart de Bailleul fut proposé

pour la questure par le corps législatif, et confirmé par l'empereur, le 9 décembre 1809. Il fut nommé membre de la commission des finances, le 27 juin 1811. Le 4 avril 1814, il signa l'acte d'adhésion à la déchéance de Buonaparte et de sa famille; et, le 8 du même mois, il accepta l'acte constitutionnel qui rappelait les Bourbons au trône de France. Le 13 octobre, il parla en faveur du ministre de la guerre Dupont, dénoncé pour le marché des vivres; déclara que les explications données par la commission étaient suffisantes pour sa justification, et invoqua l'ordre du jour. Le 3 novembre, il combattit avec chaleur les dispositions des deux premiers articles additionnels de la commission centrale, sur le projet de loi relatif à la restitution aux émigrés de leurs biens non vendus, et démontra leur inutilité par l'effet même de la restauration, qui abolissait de droit toute peine de mort civile, encourue par l'émigration; il s'éleva ensuite, avec beaucoup de force, contre la non-restitution des rentes constituées sur l'état, et demanda à quel titre on pouvait consacrer une semblable injustice. Le 23 du même mois, il s'opposa à ce que la pétition du maire d'Arnac fût renvoyée au chancelier, prétendant que le chancelier n'avait pas le droit d'inviter les ministres à faire telle ou telle chose: il fut souvent interrompu par des murmures, et put à peine faire entendre la suite de son opinion. Lors des évènements du mois de mars 1815, il fut un de ceux qui montrèrent le plus d'énergie dans la chambre des députés. Il appuya fortement, à la séance du 14, la motion de M. Delhorme, qui avait proposé d'envoyer aux armées le projet de loi relatif aux récompenses nationales à décerner à tous les généraux, officiers et soldats qui se seraient montrés fidèles à la cause du Roi. Le discours qu'il prononça à ce sujet est plein d'éloquence dans sa brièveté. Il y insistait surtout sur un des traits principaux du caractère de Buonaparte, son mépris pour l'espèce humaine. « Non, non, s'écria M. Blanquart, il n'est aucun de nous qui n'aimât mieux mourir que de subir le joug honteux, que de servir les projets de Buonaparte. » Sa proposition fut adoptée. Le lendemain, dans un discours non moins énergique, le même orateur proposa que tous les jeunes gens qui marcheraient pour la cause du Roi conservassent leurs emplois, et que les étudiants en droit ne perdissent pas leurs inscriptions. « Les jeunes gens de la capitale ont répondu, dit-il, à l'appel fait à la nation. » Tous se sont fait inscrire pour aller » combattre l'ennemi commun. On serait presque embarrassé du nombre de » ceux qui se présentent; et les étudiants » en droit n'ont pas été des derniers à » donner ce bel exemple. Toute cette » jeunesse sent qu'il n'est plus pour elle » de carrière à suivre, si la cause du roi » ne triomphe point. Elle sait que dès » lors la charte, qui la protège contre la » conscription, ne lui prêtera plus son » appui tutélaire, et que la liberté publique est perdue, si la trame ourdie » reçoit son exécution. Tous les sentiments qui sont chers aux ames généreuses ont retenti dans leurs jeunes » cœurs; ils sentent que, dans cette grande conjoncture, tout est mis en problème: notre existence politique, la » liberté publique, l'honneur national, » et les jours mêmes de *Louis-le-Desiré*, » etc....... » Cette proposition, entendue avec enthousiasme par l'assemblée, fut adoptée à l'unanimité. M. Blanquart de Bailleul vécut dans la retraite pendant l'interrègne; et il fut réélu député par son département, en septembre de la même année. Il a parlé plusieurs fois à la tribune, et toujours dans le sens et dans l'esprit de la minorité de la chambre. D.

BLANQUET-DUCHAILA (Armand-Simon-Marie), vice-amiral, né à Marvejols dans le Gévaudan en 1759, servit dans la marine royale dès sa plus tendre jeunesse, et fit les campagnes d'Amérique sous le comte d'Estaing. Il parvint au grade de lieutenant de vaisseau en 1786, et à celui de capitaine en 1792. Le directoire lui donna le commandement d'un vaisseau de ligne, dans l'escadre destinée à conduire le général Buonaparte et son armée en Egypte. M. Blanquet se trouva, en cette qualité, à la funeste bataille d'Aboukir, en août 1798. Après une résistance opiniâtre, qui avait causé la mort de presque tous les officiers de son équipage, il fut lui-même blessé d'un coup de feu au visage; et le vaisseau le *Franklin*, qu'il commandait, se rendit au *Belléro-phon*. Furieux de ce que M. Blanquet s'était ainsi laissé prendre, Buonaparte, dans le rapport qu'il fit de cette bataille au directoire, écrivait: « Le *Franklin* a » amené son pavillon, sans être démâté

» et sans avoir reçu aucune avarie. » M. Blanquet, par cette phrase, était déshonoré aux yeux de toute la France. Mais lord Nelson prit soin de sa justification; il envoya à Londres l'épée du contre-amiral français, comme un témoignage de la victoire que venait de remporter l'escadre britannique, et fit, dans son rapport, le plus grand éloge de la belle défense du *Franklin*. Perrée, collègue de M. Blanquet-Duchaila, écrivit aussi une lettre en sa faveur. Cependant il n'a point été employé depuis; et, ayant obtenu sa retraite, il se rendit à Versailles, où il vit paisiblement. Ix.

BLANVILLAIN, né à Orléans vers 1758, fit d'excellentes études. Il alla ensuite à Rome, d'où il sortit en 1792, par suite des événements qui firent exclure les Français de cette ville, lors de la mort de Basseville. La connaissance parfaite qu'il avait de la langue italienne, lui valut successivement plusieurs chaires au rétablissement de l'université: il fut ensuite principal du collége de Pontoise; enfin, professeur d'humanité à Orléans, au collége royal, en 1814. Il a publié: I. *Morale d'un adorateur* ou *l'art d'être heureux*, 1796, in-8°. II. *Psyché et Cupidon, épisode d'Apulée*, 1797, in-8°.; en italien, 1799, in-12. III. *Paolo e Virginia*, 1792, in-12, traduction du roman de M. de St.-Pierre; 4ᵉ. édition, 1803. IV. *Jupiter et Léda, chant improvisé de F. Gianni*, traduit de l'italien en français, 1800, in-12; 1812, in-12. V. *Voyage en Grèce de R.-F. Scrofani, fait en 1794 et 1795*, trad. de l'italien, 1800, 3 vol. in-8°. VI. *Atala* (de M. de Châteaubriand), trad. en italien, 1801, in-18. VII. *Pariseum* ou *Tableau de Paris en l'an XII*, 1804, in-12; 1807, in-12. VIII. *Epitome rerum gestarum à Napoleone magno, ad usum studiosæ juventutis, autore J.-F.-C. Blauvillain*, 1 vol. in-12, Paris, 1811. Ix et Ot.

BLASIUS (Frédéric), un des meilleurs exécutants de Paris sur le violon, conduit, depuis long-temps, l'orchestre de l'Opéra-comique. Il n'est pas moins habile sur la flûte, la clarinette et le basson, et il a publié de très bonnes *méthodes* pour les deux derniers instruments. On lui doit encore beaucoup de *musique militaire*, des *sonates*, *concertos* et autres œuvres de *musique instrumentale*. Il a mis en harmonie plusieurs opéras, entre autres le *Mariage secret* de Cimarosa. Lui-même a composé, pour les Italiens, plusieurs pièces qui, quoique applaudies dans le temps, ne sont point restées au théâtre. — Il a deux frères, musiciens comme lui, dont l'un, jadis professeur au Conservatoire, est d'une égale force sur le violon, la flûte, la clarinette et le basson. Ye.

BLAUX, député de la Moselle à la Convention nationale, en 1792, vota contre l'appel au peuple dans le procès de Louis XVI, pour sa détention pendant la guerre et pour son bannissement à la paix: ayant signé la protestation du 6 juin 1793 contre les journées des 31 mai, 1ᵉʳ. et 2 juin, il fut un des soixante-treize députés mis en arrestation pendant quatorze mois, et réintégrés après la chute de la Montagne. Se trouvant en mission à Amiens, en avril 1795, il y courut les plus grands dangers dans une insurrection survenue à l'occasion de la pénurie des subsistances; il fut arraché du conseil-général de la commune, traîné par les cheveux, foulé aux pieds, et il allait être pendu lorsque la force armée le sauva. Dans le mois de septembre de la même année, il passa au conseil des anciens, et en sortit en 1798. Depuis ce temps, il est resté dans l'obscurité. B. M.

BLAVIER, ingénieur des mines, a publié: I. (Avec Gognillot) *Tarif général de toutes les contributions décrétées par l'assemblée nationale*, 1791, in-8°. II. *Le nouveau Barême*, ou *nouveaux comptes faits en livres, sous et deniers, et en francs, centimes et millimes*, 1798, in-8°. III. *Barême des transactions entre particuliers pendant la dépréciation du papier-monnaie*, 1798, in-8°. IV. *Barême des mesures de capacité*, 1799, in-8°. V. *Barême des mesures de longueur et de durée*, 1799, in-8°. VI. *Barême des mesures de solidité*, 1799, in-8°. VII. *Barême des mesures de surface agraires ou autres*, 1799, in-8°. VIII. *Petit Barême décimal des monnaies*, 1799, in-8°. IX. *Arithmétique décimale*, 1799, in-8°. Ot.

BLAYNEY (Lord), major-général anglais, fut élevé à l'université d'Angers. Il commandait le 89ᵉ. régiment anglais en Hollande et dans la Belgique en 1793 et 1794. Il fit la campagne d'Egypte sous le général Abercrombie. Employé, en 1810, dans l'armée d'Espagne, il fut chargé d'une expédition contre la for-

teresse de Fuengirola, près de Malaga, et il y montra plus de courage que de prudence. Fait prisonnier dans l'attaque de ce fort, il fut conduit jusqu'à Verdun, en traversant toute l'Espagne et la France; et il resta dans cette ville, pendant trois ans. Lord Blayney a écrit une relation de ce voyage et de son expédition, qui parut en Angleterre en 1814, 2 gros vol. in-8°., sous ce titre : *Relation d'un voyage forcé, en Espagne et en France, comme prisonnier de guerre, dans les années* 1810 à 1814. Cet ouvrage a été traduit en français, Paris, 1815, 2 vol. in-8°. Il est écrit sans méthode et sans correction, et d'une prolixité fatigante. Quelques critiques se sont fort égayés aux dépens de l'auteur, qui s'y montre en effet sous un jour assez ridicule. L'auteur de la traduction, en supprimant quelques personnalités relatives à des Français, a sans doute pris un parti fort sage; mais il a retranché ce que la relation anglaise offrait de plus piquant. Les journaux français n'ont pas parlé plus favorablement de cet ouvrage; et ils sont allés jusqu'à dire, que l'auteur, qui ne manque jamais de désigner le vin dont il a bu dans chaque auberge, avait plutôt traversé la France en ivrogne qu'en observateur. D.

BLIGH (Guillaume), contre-amiral anglais, fut nommé, en 1787, pour commander *le Bounty*, destiné à porter l'arbre à pain d'Otaïti au grand archipel d'Amérique ou aux Indes-Occidentales. Le vaisseau arriva sans accident à Otaïti, et il faisait voile avec les précieux végétaux, objet de son voyage, vers les Indes-Occidentales, quand une partie de l'équipage, excitée par Fletcher Christian, contre-maître, se révolta. Le capitaine fut mis de force, avec ses officiers et tous ceux qui n'avaient pas voulu se joindre à la révolte, dans un bateau ouvert, sans armes, et avec très peu de provisions : ils étaient au nombre de dix-huit; et, après avoir souffert d'horribles maux de la disette, des fatigues, et de l'intempérie de l'air, ils arrivèrent au nombre de seize à Batavia. A son retour en Angleterre, le capitaine Bligh publia une Relation de cette étonnante navigation. En 1805, il fut nommé gouverneur de la Nouvelle-Galles, dans la Notasie ou Nuuvelle-Hollande. L'état de détresse où se trouvait alors cette colonie, le força de faire des réglements qui firent beaucoup de mécontents. En janvier 1808, il fut déposé par les militaires, à la tête desquels se trouvait le lieutenant-colonel Johnston. Ce dernier fut poursuivi en justice à l'arrivée des deux parties en 1811 en Angleterre, et fut cassé. L'amiral Bligh a publié : I. *Relation de la révolte qui a eu lieu sur* le Bounty, in-4°., 1790. II. *Voyage dans la mer du Sud sur le vaisseau* le Bounty, in-4°., 1792. Cet ouvrage a été traduit en français par Soulès, 1792, in 8°. Il renferme aussi la Relation précédente. III. *Réponse à certaines assertions contenues dans l'Appendix* d'un *Pamphlet* intitulé, *Minutes des actes de la cour martiale tenue à Portsmouth, le 12 août 1792, pour juger les dix personnes accusées de rebellion sur le vaisseau de S. M.* le Bounty, in-4°., 1794. Edouard Christian, frère de Fletcher Christian, est l'auteur de cet *Appendix*. On trouve trois Mémoires du capitaine Bligh sur les plants qu'il avait été chargé de transporter aux Indes, dans le douzième volume des *Transactions de la Société des arts*. Bligh a découvert, en 1792, un groupe d'îles inconnues, situées dans le nord de la terre du Saint-Esprit de Quiros, et auxquelles il donna le nom de sir Joseph Banks. R.

BLIN (Joseph) était directeur de la poste de Rennes, lorsqu'il fut nommé député au conseil des cinq-cents en 1798. Peu de temps après son entrée au corps législatif, il eut une altercation dans un banquet de députés, à l'occasion d'un toast porté au 22 floréal : dès-lors, il fut aisé de juger que son opinion n'était pas favorable au directoire. En janvier 1799, il fit passer l'assemblée à l'ordre du jour sur la proposition de déterminer la légitimité des scissions électorales. Le 5 juillet, il fit renvoyer au directoire une lettre de Schérer sur ses opérations en Italie, en rappelant à cette autorité que le consul leur avait déjà dénoncé la conduite de Schérer. Lors de la motion faite le 14 juillet par Lucien Buonaparte pour le maintien de la constitution de l'an III (1795), Blin fit observer que pour tranquilliser le peuple sur le sort de cette constitution, il fallait poursuivre les traîtres qui avaient mis la patrie en danger. Le 23, il demanda que le mot *anarchie* fût retranché du serment à prêter par les officiers de la garde nationale. Le 14 août, il s'éleva contre le royalisme

et dit que les plus grands dangers menaçaient la république. Le 14 septembre, il insista pour la déclaration des dangers de la patrie, et demanda la permanence du corps législatif. Il fut un des députés les plus opposés à la journée du 18 brumaire; et il cessa en conséquence de faire partie du corps législatif après cette révolution. Il alla reprendre son emploi de directeur de la poste de Rennes, et ne reparut sur la scène politique qu'au moment du retour de Buonaparte en 1815. Le 23 avril, M. Blin fut élu président de la fédération des cinq départements de la Bretagne, qui précéda toutes les autres; et, dans la nuit même, il présida à la rédaction du pacte fédératif, dont le but avoué était de s'opposer à l'invasion des étrangers. On rappelait, dans cette proclamation, comme un titre de gloire, que la Bretagne avait donné vingt-cinq ans auparavant le signal de la révolution. Tout ce qu'il y avait en Bretagne d'opposé au gouvernement des Bourbons, et de partisans de Buonaparte, s'empressa de se réunir à cette confédération, qui ne fut cependant jamais fort nombreuse, et ne produisit aucun résultat. M. Blin reçut alors de Buonaparte la décoration de la Légion-d'honneur. Après le retour du Roi, il perdit sa place de directeur des postes. D et Y.

BLIN, médecin à Nantes, fut nommé, en 1789, député du tiers-état de la sénéchaussée de Nantes aux états-généraux. Il s'opposa, dès le 7 novembre de la même année, à ce que les mineurs eussent voix délibérative dans l'assemblée. Lors de la discussion sur l'insurrection des noirs à la Martinique, il fut d'avis que les colonies devaient se constituer elles-mêmes. Il vota, en 1790, contre un impôt sur le luxe, proposé par l'abbé Maury, et quelques jours après pour la suppression des ordres religieux. Le 22 février, dans la chaleur d'une discussion sur les troubles des provinces, il prétendit que recourir au Roi pour les apaiser, « c'était envoyer des assassins pour » réprimer des assassinats. » Sur la demande de Menou, il fut rappelé à l'ordre pour ces expressions. En 1791, il parla en faveur des hommes de couleur libres: il publia, en 1792, un *Mémoire* sur les affaires des colonies. Depuis ce temps, il a repris son état de médecin. M. Blin a travaillé à plusieurs journaux, et notamment à l'*Ami des patriotes*, feuille hebdomadaire, avec Regnauld-de-St.-Jean-d'Angely et Duquesnoy le constituant. Ce journal était rédigé dans le sens de la constitution de 1791; la liste civile en faisait les frais. Il fut supprimé au 10 août 1792. B. M.

BLIN DE BOURDON, président du collége électoral de l'arrondissement de Doulens (Somme), fut présenté au Roi en cette qualité, le 27 août 1815, à la tête d'une députation. Peu de temps après, il eut l'honneur de recevoir à Doulens, où il remplissait provisoirement les fonctions de sous-préfet, Mgr. le duc de Berri, lorsque ce prince se rendit à Lille pour les élections. M. Blin de Bourdon fut nommé, dans le mois de septembre, membre de la chambre des députés par le département de la Somme. Il vota, dans cette assemblée, contre la consolidation de l'emprunt de 100 millions, en proposant d'ajouter 15 centimes extraordinaires aux impositions foncière, personnelle et mobilière. D.

BLONDEAU (Antoine François-Raymond), né en 1749 à Baume-les-Dames en Franche-Comté, servit d'abord comme soldat dans les volontaires d'Afrique, obtint le grade de capitaine, et fut nommé chevalier de St.-Louis en 1791. S'étant enrôlé la même année dans un bataillon de volontaires du département du Doubs, il en fut bientôt le chef, et parvint dès l'année suivante au grade d'adjudant-général. En 1795, lors de la révolte des sections de Paris contre la Convention, Blondeau commandait la colonne postée dans la rue de l'Échelle, et contribua à la victoire facile des conventionnels. Depuis cette époque, il fut employé dans différentes armées, et il prit sa retraite en 1806. Il fut nommé officier de la Légion-d'honneur en 1804, et créé chevalier en 1809, sous le nom de Dufays. Il vit actuellement retiré dans une petite propriété. — Blondeau (H), né à Namur le 20 août 1784, était, en 1808, suppléant à l'école de droit de Strasbourg. Il fut nommé en 1811 procureur-impérial à Leuwarde, dans le département de la Frise; enfin, à la mort du docteur Berthelot, il fut nommé suppléant de la chaire du droit romain à l'école de droit, puis juge-suppléant près du tribunal de première instance de la Seine, le 15 octobre 1815. On a de lui: *Tableaux synoptiques du droit romain*, 1813, in-4°. D et Ot.

BLONDEL (Jacques) fut nommé, en septembre 1792, député des Ardennes à la Convention nationale; il y vota pour la détention de Louis XVI, et sa mort en cas d'invasion. Devenu membre du conseil des cinq-cents, par la réélection des deux-tiers, il en sortit le 20 mai 1797. — Blondel (J.-J.), homme de loi, et bibliothécaire du feu duc de Penthièvre, a publié: *Mémoires du parlement de Paris*, 1803, 2 vol. in-8°. Ot.

BLONDEL d'Aubers, ancien conseiller au parlement de Paris, fut conseiller de la cour d'appel de cette ville en décembre 1811. Nommé membre de la chambre des députés par le département du Pas-de-Calais en septembre 1815, il fut commissaire du huitième bureau de cette assemblée pour le projet de loi relatif aux mandats de détention, présenté par M. de Caze, ministre de la police, le 21 octobre 1815. Il fut ensuite membre de la commission chargée d'examiner la proposition de M. Hyde de Neuville, tendant à réduire le nombre des tribunaux, et à suspendre l'institution royale des juges. Le 11 décembre suivant, comme rapporteur de la commission nommée sur le projet de loi relatif à la translation de la sous-préfecture de Saint-Hippolyte à Montbéliard, il conclut à l'adoption pure et simple du projet. M. Blondel d'Aubers a parlé dans les discussions les plus importantes, et toujours dans l'esprit de la majorité de la chambre. Il est aujourd'hui conseiller à la cour de cassation. Y.

BLONDIN (Jean-Noel), né à Paris en 1753, ci-devant secrétaire-interprète à la bibliothèque du Roi, membre de la ci-devant académie royale des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans, appartenait à l'ordre des Feuillants, et professait la théologie. Ce grammairien laborieux a fait un grand nombre de cours pendant la cessation des études en France. En l'an IV, il obtint, en faveur de sa grammaire, un des prix destinés aux livres élémentaires. On a de lui: I. *Nouvelle grammaire pour enseigner le français aux Anglais*, 1788, in-8°.; cinquième édition, 1797, in-16. II. *Plan d'instruction pour les langues française, anglaise, latine et italienne*, 1789, in-8°. III. *Précis de la langue française*, 1788, in-8°.; 1800, in-8°.; sixième édition, 1816, in-8°. IV. *Précis de la langue anglaise*, 1790, in-8°.; 1800, in-8°. V. *Précis de la langue italienne*, 1791, in-8°.; 1800, in-8°. VI. *Pieces on various subjects both in prose and poetry*, in-8°. VII. *Tableau synoptique des langues française, italienne et anglaise*, 1805, in-8°. VIII. *Grammaire française simplifiée*, sixième édition, 1808, in-8°. IX. *Grammaire polyglotte, française, latine, italienne, espagnole, portugaise et anglaise*, 1811, in-8°. X. *Mode d'enseignement simplifié*, 1815, in-8°. In et Ot.

BLONS (L. A. de), ancien seigneur de Darnac en Limousin, revint dans ce village après son émigration; il se présenta à l'église le 2 novembre 1814, jour de la Toussaint, et, en présence de deux mille personnes, se plaça dans le banc du seigneur, et voulut que le sacristain lui apportât le pain béni avant de l'offrir au maire: voyant ce sacristain hésiter, il brisa le pain avec sa canne, en menaçant le maire. Telle est du moins la version de cet événement qui fut adressée à la chambre des députés dans un moment où un parti d'opposition ne cessait de déclamer contre les droits féodaux, et d'en présenter le retour comme prochain. Cette dénonciation excita de violents débats; et la plainte du maire fut renvoyée au chancelier pour y faire droit et en donner connaissance à la chambre: mais la révolution du 20 mars 1815 ne permit pas de suivre cette affaire. M. de Blons a repoussé comme calomnieuses les principales assertions de cette plainte. D.

BLOOMFIELD (Robert) était le dernier des six enfants de G. Bloomfield, tailleur à Honington, comté de Suffolk; il naquit dans cette ville en 1766. Sa mère était maîtresse d'école, et elle instruisait ses propres enfants avec les autres: de cette manière, Robert apprit à lire aussitôt qu'il apprit à parler. Sa mère se remaria lorsqu'il n'avait encore que sept ans. A l'âge de onze ans, il entra chez un fermier comme garçon de labour; ensuite l'aîné de ses frères, cordonnier, le prit chez lui en apprentissage. Dans les intervalles du travail, c'était lui qui faisait à haute voix la lecture des papiers publics. Il lisait avec avidité, dans les journaux littéraires, la partie consacrée à la poésie; et ayant composé lui-même une chanson, il s'enhardit assez pour l'envoyer au bureau d'un ouvrage périodique, le *London Magazine*: il eut le plaisir de l'y voir imprimée; et dès-lors, il ne cessa plus de faire des vers, mais

sans cesser de faire des souliers, car il avait le rare avantage de pouvoir, en continuant son travail manuel, et sans que ses compagnons le crussent occupé d'autre chose, non seulement composer, mais même corriger, dans sa tête, des chants entiers; de sorte qu'il n'avait plus ensuite, disait-il, autre chose à faire qu'à les écrire. Il prit aussi du goût pour la musique, et parvint à jouer passablement du violon. En 1784, il eut occasion de retourner dans le pays qui l'avait vu naître : l'imagination échauffée par les belles descriptions qu'il avait lues dans Thomson, il parcourut de nouveau les champs où il avait commencé à penser. Là, dégagé du tumulte de la ville, il commença son poëme du *Valet du fermier* (*The farmer's boy*). Bloomfield, s'étant marié, prit des ouvriers et s'établit dans un grenier. Quand son poëme, qui est divisé par les quatre saisons, fut terminé, le manuscrit en fut remis à M. Capell Lofft, qui en fut émerveillé, se chargea de le revoir et de le faire imprimer, en le faisant précéder d'une notice biographique. *Le Valet du fermier* parut, et fit aussitôt une grande sensation. Il s'en fit en six mois trois éditions, in-4°., in-8°., in-12. Le portrait de l'auteur fut fait par Drummond, et gravé par Ridley; chacun voulut l'avoir. On remarqua le duc de Grafton et le duc d'York parmi ses premiers protecteurs. Depuis, Robert Bloomfield a continué de parcourir avec succès la carrière poétique. On a de lui les ouvrages suivants : 1°. *Le Valet du fermier*, poëme champêtre, in-8°., 1800. La 6e. édition de ce poëme a été traduite en français par M. Etienne-François Allard, négociant de Rouen, Paris, 1802, in-12. Il a été traduit en vers latins par M. Clubbe, sous le titre d'*Agricolæ puer*, Londres, 1805, in-8°.—2°. *Contes, Ballades et Chansons champêtres*, in-8°., 1802. — 3°. *Bonnes nouvelles de la ferme*, in-8°., 1806. — 4°. *Les bords du fleuve Wye*, in-8°., 1811. Ses *OEuvres* ont aussi été recueillies en deux vol. in-18. Son frère Nathaniel BLOOMFIELD, qui exerce le métier de tailleur à Londres, né à Honington en 1759, a publié un poëme médiocre, intitulé : *Essai sur la guerre, suivi d'autres Poésies*, in-12, 1803. R.

BLOSSEVILLE (Le marquis DE), député de l'Eure en septembre 1815, fut, au mois de décembre, membre de la commission nommée sur le projet de loi portant que, provisoirement, les quatre premiers douzièmes des contributions seraient recouvrés sur les rôles de 1815. Le mois suivant, nommé membre de la commission du budget, il fit partie de la section chargée des budgets des ministres des finances, de la marine et des affaires étrangères. Le 13 mars 1816, le marquis de Blosseville développa, en comité secret, une proposition sur le détournement d'une somme de 5 millions 500,000 fr. d'inscriptions sur le grand-livre, appartenant à la caisse d'amortissement, qui avaient été vendues pendant l'interrègne. G.

BLUCHER DE WAHLSTATT (Le prince), feld-maréchal prussien, né en 1742 à Rostock dans le duché de Mecklenbourg-Schwerin, d'une famille très ancienne, était porte-drapeau d'un régiment de hussards suédois dans la guerre de sept ans. Il fut pris en Poméranie par les Prussiens, intéressa un de leurs colonels, et se décida à servir le grand roi. Il fut fait lieutenant, puis capitaine; mais ayant eu à se plaindre d'un passe-droit, il demanda son congé. Frédéric le lui accorda en ces termes : « Le capitaine Blucher a la permission de quitter » le service, et peut aller au diable, s'il » le juge à propos. » Il se maria, devint fermier, ensuite haut-bailli, et vécut ainsi dans la retraite pendant quinze ans jusqu'au règne de Frédéric-Guillaume II. Ce prince s'empressa de le rappeler; et Blucher rentra dans l'armée en 1786, avec le rang de major du 2e. escadron du régiment des hussards noirs; il reçut en 1789 l'ordre du mérite, et fit, en qualité de colonel, la campagne de 1792. En 1793, il était général-major; et il fut employé sur le Rhin, où il se distingua particulièrement le 16 janvier 1794, devant Oppenheim. Il se signala de nouveau le 23 mai à Kirchweiller, et, le 18 septembre, à Leystadt. Voici comment un écrivain, qui l'a traité d'ailleurs avec beaucoup de sévérité (l'auteur des *Caractères prussiens*), a décrit sa tactique à cette époque : « Assaillir l'ennemi » avec impétuosité, se retirer s'il résiste » trop, se rallier à quelque distance, ob- » server tous ses mouvements, profiter » de sa moindre faute pour revenir à la » charge, fondre sur lui avec la rapidité » de l'éclair, le culbuter, faire quelques

» centaines de prisonniers, etc. » En 1802, le général Blücher prit possession, au nom de son souverain, d'Erfurt et de Muhlhausen. Il commandait, en octobre 1806, comme lieutenant-général, l'avant-garde de l'armée qui combattit à Auerstaed. Après la perte de la bataille, se voyant cerné de toutes parts, il eut assez d'adresse et de présence d'esprit pour réussir à persuader au général français Klein, qu'un armistice venait d'être conclu; et à la faveur de cette ruse, il traversa la division française qui devait l'arrêter, et se dirigea sur l'Oder avec un corps de cinq mille hommes, auquel se joignit bientôt celui du prince de Würtemberg: mais, poursuivi par trois corps d'armée, il ne put atteindre ce fleuve, ni réunir ses efforts à ceux du général Hohenlohe. Lorsque ce prince eut capitulé, le général Blücher, se trouvant acculé à la mer, et à la frontière du Danemark qui était défendue par une armée, fut obligé de se réfugier dans Lubeck, où il essaya de se défendre; mais les Français, très supérieurs en nombre, forcèrent bientôt les portes. Les Prussiens se défendirent dans les rues; et après un jour entier d'une lutte tout-à-fait inégale, ils furent obligés de sortir de Lubeck, et ensuite de capituler. On a accusé le général Blücher d'avoir, par cette défense, exposé la ville aux suites d'un pareil assaut. Ces suites ont réellement été épouvantables: le professeur Villers les a décrites dans sa *Lettre à madame la comtesse Fanny de Beauharnais, contenant un récit des événements qui se sont passés à Lubeck dans la journée du* 6 *novembre et les suivantes*, Amsterdam, 1808. L'auteur de cette lettre accuse ouvertement le général Blücher des conséquences qu'eut cette résistance pour les habitants de Lubeck; mais il n'a pas assez considéré la position d'un général qui, se trouvant à la tête d'un corps de 30 mille hommes, ne peut pas se déshonorer en capitulant à la première sommation: d'ailleurs il ne pouvait pas prévoir que les généraux français ne sauraient pas retenir leurs troupes dans le devoir. Buonaparte sembla traiter avec quelques égards son prisonnier; mais rien ne put adoucir le caractère inflexible du général Blücher. Il fut bientôt échangé contre le maréchal Victor, que le hasard venait de faire tomber dans les mains d'un partisan prussien. Arrivé à Kœnigsberg, il y fut très bien accueilli de son souverain, et fut bientôt après envoyé par mer dans la Poméranie suédoise, où il prit le commandement d'un corps destiné à défendre Stralsund et à seconder les opérations des Suédois. La paix de Tilsitt ayant mis fin à cette expédition, le général Blücher ramena son corps dans la Poméranie prussienne, où il dirigea les fortifications des travaux de Colberg, qui donnèrent de l'ombrage à Buonaparte. Comme Blücher s'était chargé de cette opération sans ordre ostensible de son souverain, et que ce prince était dans une situation trop fâcheuse pour le soutenir, le général fut sacrifié momentanément, et cessa d'être employé. Il vécut alors dans la retraite, tantôt à Berlin, tantôt en province, et s'exprimant toujours avec beaucoup de franchise et de courage sur le compte des Français. En 1813, lorsque la Prusse recouvra son indépendance, le général Blücher fut mis à la tête d'un corps d'armée considérable, et il pénétra en Saxe dans le mois de mars. Il adressa, le 23, à ses soldats, un ordre par lequel il leur recommandait d'observer la plus sévère discipline, et de traiter les Saxons en frères: « Ce peuple, leur disait-il, » parle la même langue, professe la même » foi que nous; et s'il n'a pas encore » joint ses armes aux nôtres, c'est parce » que la politique erronée de son gou- » vernement abusé par les artifices de la » France, l'en a empêché. » Le même jour, il adressa aux Saxons, de son quartier-général de Bunzlau, une proclamation, où l'on distinguait les passages suivants: « Le Dieu des armées a, dans » l'orient de l'Europe, prononcé une » sentence terrible; et l'ange de la mort » a, par l'épée, le froid et la faim, fait » disparaître de dessus la face de la » terre, trois cent mille de ces étran- » gers qui, dans leur présomption, vou- » lurent la subjuguer..... Une guerre » malheureuse nous arracha le traité de » Tilsitt; mais, des articles si durs de ce » traité, on ne nous en a pas tenu un » seul. Chaque traité qui suivit, fut » plus dur que celui qui l'avait précédé. » C'est pourquoi nous volons au com- » bat pour recouvrer notre liberté..... » Vous ne souffrirez pas plus long-temps » qu'une politique fausse et artificieuse » exige le sang de vos enfants, épuise les » sources de votre commerce, para-

» lyse votre industrie, anéantisse votre » liberté de la presse, et rende votre » pays, jadis si heureux, le théâtre de la » guerre. Déjà le vandalisme des étran- » gers qui vous oppriment, a détruit inu- » tilement et méchamment votre plus » beau monument d'architecture, le » pont de Dresde..... Ce n'est que pour » votre souverain que nous prenons l'ad- » ministration de vos provinces.... Nous » regarderons comme frère l'ami de l'in- » dépendance allemande; mais nous pour- » suivrons comme traître à la patrie le » vil partisan de la tyrannie étrangère...» Le général Blücher commandait un corps d'armée à la bataille de Lutzen, et s'y distingua autant par son courage que par son habileté. Devenu comman- dant en chef de l'armée dite de Silésie, il remporta, le 26 août, à Katzbach, une victoire importante sur les corps d'armée français que commandaient les généraux Macdonald et Sébastiani. Voici comment il s'est exprimé lui-même sur cette victoire dans un ordre du jour daté de Lowembourg en Silésie, le 1er. sep- tembre 1813 : « La Silésie est délivrée. » L'ennemi s'avançait présomptueuse- » ment sur vous, braves soldats! vous » vous élançâtes de derrière vos hauteurs » avec courage et avec la rapidité de la » foudre. Vous dédaignâtes de faire feu; » vous marchâtes sur eux à la baïonnette, » et vous les précipitâtes en bas des bords » de la Neisse et de la Katzbach.... Vous » avez dans vos mains cent trois canons, » deux cent cinquante caissons, tous les » bagages et dix-huit mille prisonniers, » dont trois généraux et plusieurs officiers » supérieurs et d'état-major... Offrons nos » actions de grâces au Dieu des armées » pour la glorieuse victoire qu'il nous a » accordée! » Le général Sacken com- mandait un corps russe à cette bataille de Katzbach, qui se prolongea fort avant dans la nuit, malgré la violence d'une pluie telle, que les fusils ne pouvant par- tir on ne se servit plus que de la baïon- nette. Le général Blücher passa ensuite l'Elbe près du village d'Ester. Il obtint encore sur le général Bertrand un avan- tage important près de Wartenburg; et dès le 4 octobre toute l'armée du Nord et de Silésie se trouva sur la rive gauche du fleuve. Cette armée concourut très efficacement aux victoires de Leipzig, les 16, 17 et 18 octobre. Le général Blü- cher avait eu, dans les premières heures du 18, un entretien très animé avec Bernadotte, en présence du prince royal de Prusse, qui servait d'interprète. Ber- nadotte regardait une attaque générale comme une résolution prématurée; mais Blücher brûlait de combattre, et son avis prévalut. Il forma l'aile gauche de la grande armée des alliés jusqu'à leur arri- vée sur le Rhin. Le général Blücher fut nommé feld-maréchal dans le mois de novembre 1813; et il fut fait vers le même temps prince de Wahlstatt. Son armée, composée de Russes et de Prussiens, passa le Rhin à Caub et à Coblentz, de- puis le 1er, jusqu'au 3 janvier 1814 : elle conserva la dénomination d'armée de Si- lésie, et traversa la Lorraine dans le cou- rant de janvier. Le nouveau prince entra à Nanci le 20 de ce mois; et il adressa aux députés de cette ville, qui étaient venus à sa rencontre, un discours, dont voici quelques passages : « La » justice divine a enfin prononcé; et » six cent mille Français ont, en deux » campagnes, disparu de la terre, mal- » heureuses et déplorables victimes de » l'ambition d'un maître prodigue du » sang d'un peuple auquel il est étran- » ger. Et quel fruit de tant de sang ré- » pandu me présente la France? Toute » une génération dévorée par la guerre, » la masse du numéraire disparue, le » commerce entravé, l'agriculture dé- » couragée, l'industrie paralysée, le peu- » ple gémissant sous le poids des impôts, » des gendarmes traînant vos enfants sous » les drapeaux de l'ambitieux qui les » laisse périr par un manque de pré- » voyance, des espions qui se glissent » dans les sociétés pour rapporter à un » Savary les plaintes et les soupirs qu'ar- » rache un gouvernement si infame; des » commissions militaires et spéciales, qui, » par des jugements à mort, rendus illé- » galement, par des condamnations aux » galères ou à la prison, étouffent les » plaintes..... Est-ce là le prix des guer- » res interminables qui ont fait le mal- » heur de tant de nations de l'Europe? » C'est donc pour ces intendants, pour » ces commissaires qui se sont enrichis » par le pillage de nos pays et par des » vexations infames, que vous avez en- » duré tant de maux? O peuple mal- » heureux! Souvent nous avons offert la » paix; nous l'aurions volontiers achetée » par de grands sacrifices : nos offres ont » été insolemment rejetées. Nous som-

» mes donc obligés de la chercher les armes à la main dans votre pays, et s'il » le faut dans votre capitale. Eh bien! » la bravoure de nos troupes saura la » conquérir: avec elle nous conquerrons notre indépendance nationale et » la liberté des mers; car c'est nous qui » combattons pour cette liberté de la » mer, et non pas lui, votre maître, qui » voudrait fermer tous les ports que la » Providence bienfaisante a donnés aux » peuples. Je suis fâché de ne pas pouvoir vous épargner tous les maux que » la guerre rend inévitables; je ferai » tout ce qui dépendra de moi pour les » diminuer. Nous ne vous rendrons pas » les dévastations que vos troupes ont » commises dans notre pays; nous ne » sommes pas venus pour nous venger; » nous ne faisons la guerre qu'à ceux qui » voudraient la perpétuer..... » Arrivé à Brienne le 29 janvier, le feld-maréchal fut attaqué inopinément par Buonaparte lui-même, à la tête de ses meilleures troupes. D'abord obligé de se retirer, il revint à la charge dès le lendemain, et obtint un avantage important. Dans les premiers jours de février, l'armée de Silésie fit un mouvement sur la Marne; et elle fut destinée à pénétrer jusqu'à Paris par la route de Meaux, tandis que la grande armée des alliés tenait Buonaparte en échec sur la Seine: mais informé de ce plan, celui-ci fit tout-à-coup un mouvement à sa gauche; il surprit, le 10 de ce mois, à Champ-Aubert, un faible corps russe, destiné à couvrir la marche du général Blücher, arriva sur la Marne, y attaqua dans leur marche les corps des maréchaux York et Sacken, et fit un grand nombre de prisonniers. Le général Blücher accourut avec sa réserve, et soutint le choc avec beaucoup de sang-froid et de courage à Vauchamp et à Jouvillers: par une retraite habile sur Châlons, il sut éviter une défaite totale. Obligé de renoncer, pour ce moment, au projet de marcher sur Paris, il alla au secours de la grande armée des alliés, qui venait d'être repoussée de Montereau; attendit Buonaparte à Merp sur Seine, et lui présenta vainement la bataille; puis, d'après un plan combiné, il repassa la Marne, et se dirigea du côté de Laon, où il s'établit dans une forte position. Buonaparte étant venu l'y attaquer en personne, fut repoussé avec grande perte les 9 et 10 mars. Le général Blücher publia aussitôt une proclamation aux Français, dont nous citerons le passage suivant: « On veut vous faire croire » que notre seul but est de dévaster et de » démembrer la France. Des bulletins » mensongers annoncent de prétendus » succès de vos armées..... Demandez » aux habitants de Laon des nouvelles » des journées mémorables des 9 et 10 » mars, où l'armée française, commandée par l'empereur Napoléon en personne, a essuyé une défaite complète. » Demandez-leur si cette armée n'a pas » fui devant nos troupes victorieuses; » s'ils n'ont pas vu nos trophées, consistant dans cinquante canons et plusieurs » milliers de prisonniers. Ce n'est cependant qu'une partie de l'armée confiée à » mon commandement, qui a remporté » cette victoire, pendant qu'une autre » est entrée dans Saint-Quentin, où nous » avons trouvé quarante-neuf canons; » tandis que, d'un autre côté, la grande » armée, après avoir battu le 3 et le 4, » près de Troyes, les corps français qui » lui étaient opposés, marche sur Paris.» Lorsque les souverains alliés prirent la ferme résolution de marcher sur la capitale, le général Blücher reçut ordre de se réunir à eux sur la Marne; et il se trouva sous les murs de cette ville le 31 mars. Son armée, qui formait l'aile droite de l'attaque générale, eut une grande part au résultat. Après quelques mois de séjour à Paris, où on le vit assez fréquemment dans les maisons de jeu, le feld-maréchal Blücher se rendit en Angleterre dans le mois de juin, au moment où le roi de Prusse et l'empereur de Russie y étaient accueillis avec tant d'enthousiasme. Le général prussien y fut aussi comblé de tous les bruyants témoignages de l'admiration populaire. Il accompagna le roi de Prusse à Oxford, et fut reçu docteur en droit à l'université. Le prince-régent lui remit lui-même son portrait. Le feld-maréchal Blücher se trouvait en Saxe au moment de l'invasion de Buonaparte, en mars 1815. Il fut aussitôt décidé qu'il commanderait l'armée destinée à agir entre la Moselle et la Meuse. Déjà il était sur le Rhin vers le 15 avril, et il eut plusieurs conférences avec le duc de Wellington. Son quartier-général fut long-temps à Liége, en attendant les troupes qui devaient passer sous ses ordres. Il fit mander les autorités à l'hôtel-de-ville, et leur reprocha

durement le mauvais esprit de ses habitants, qui, dit-il, cherchaient à corrompre les troupes. Ce fut le 3 mai, que des soldats saxons se portèrent en tumulte à l'hôtel qu'occupait le général Blücher. Leur intention paraissait être d'attenter à ses jours; mais, ne le trouvant pas, ils se bornèrent à casser les vitres et à briser quelques meubles. Blücher montra une juste sévérité à leur égard. Le régiment des grenadiers de la garde saxonne fut dissous sur-le-champ, et son drapeau publiquement brûlé. Vers la fin de mai, le prince Blücher se porta sur la Sambre. Le 15 juin, les Français ayant repoussé les avant-postes prussiens qui étaient sur l'extrême frontière de la Belgique, et chassé de ses positions un corps de leurs troupes qui occupait Charleroi, et qui, repassant la Sambre, se retira avec beaucoup d'ordre sur Fleurus, Blücher concentra toute son armée sur Sombref. Le lendemain 16, à trois heures du matin, toutes les colonnes françaises passèrent la Sambre et marchèrent contre les Prussiens. Ces derniers occupaient les plateaux du moulin de Bussy, et ils s'étendaient en amphithéâtre sur toute la longueur d'un côteau devant lequel se trouvait un ravin profond garni de bouquets boisés qui couvraient toute sa ligne. Leur droite, appuyée au village de St.-Amand, leur centre à Ligny, et la gauche, dont l'œil pouvait à peine apercevoir les dernières lignes, s'étendait vers Sombref, et prolongeait la cavalerie fort avant sur la route de Namur. Après une résistance dont on ne peut dépeindre la fureur et l'opiniâtreté, ces fortes positions furent cependant enlevées à la baïonnette par la vieille garde de Buonaparte. A dix heures du soir, Blücher fut obligé de céder le champ de bataille. Il fit sa retraite sur Namur et Gembloux. L'aile droite de l'armée française se porta, par Sombref, à sa poursuite; mais la fatigue et les ténèbres l'obligèrent de s'arrêter. Blücher perdit un grand nombre des siens dans cette journée, et demeura continuellement exposé au feu le plus vif. Il eut un cheval tué sous lui au commencement de la retraite; et culbuté par la chute de cet animal, sous lequel il se trouva engagé, il resta au milieu des cuirassiers français, et ne dut son salut qu'à la rapidité de leur marche, qui les empêcha de l'apercevoir. Buonaparte, fidèle à sa coutume d'exagérer ses succès, fit répandre le bruit que Blücher avait été tué dans cette bataille. Cependant les Prussiens, que, pendant toute la journée du 17, le général en chef était occupé de concentrer sur Wavres, avaient su dérober leur marche au général Grouchy; et, s'étant rapprochés en toute hâte de la ligne anglaise, qui avait ses positions à Waterloo, ils parurent sur son flanc gauche, au moment où les deux armées ennemies, après avoir combattu pendant la plus grande partie de la journée, semblaient animées d'une nouvelle fureur. Buonaparte, trompé par le vif desir qu'il avait d'être secouru, crut long-temps que l'armée prussienne qu'il voyait arriver était le corps du maréchal Grouchy; mais lorsqu'il fut détrompé, lorsque son armée elle-même n'eut plus cet espoir, une terreur soudaine s'empara de la plus grande partie des troupes, et elles s'abandonnèrent à un désordre tel qu'il en est peu d'exemple dans les annales militaires. Les Prussiens se chargèrent de leur poursuite pendant la nuit, et ils firent des prises considérables en hommes, en artillerie et en équipages. Buonaparte lui-même ne leur échappa qu'en se sauvant à cheval, et en abandonnant sa voiture et ses effets les plus précieux. Dès-lors les alliés ne devaient plus rencontrer aucun obstacle pour pénétrer en France; et en moins de dix jours, ils se trouvèrent aux portes de Paris. Le maréchal Blücher tourna Paris avec son armée, par St.-Germain, Versailles, Sèvres et Meudon, en s'emparant, l'épée à la main, de ces différentes positions. Sa cavalerie éprouva toutes fois à Versailles un échec assez considérable. Il donna d'abord des ordres pour faire séquestrer les biens des provocateurs de la guerre, et pour en faire retomber les frais sur eux seuls; mais des considérations de politique firent bientôt changer ces dispositions. Il reçut fort mal les députés que la commission de gouvernement envoya auprès des généraux alliés pour traiter de la paix: il ne se montra pas plus facile sur la capitulation de Paris; et ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'il renonça à désarmer la garde nationale, se fondant sur ce qu'une partie de cette garde avait combattu les alliés. Lorsqu'il fut maître de la capitale, le maréchal Blücher voulut d'abord faire sauter le pont d'Iéna, sous prétexte qu'il portait

un nom injurieux à la nation prussienne: l'arrivée de l'empereur Alexandre put seule empêcher une aussi inutile représaille. L'armée prussienne, s'étant dirigée vers la Loire, se préparait à attaquer l'armée française, lorsque cette armée se soumit au Roi et fut licenciée. Les troupes prussiennes parcoururent alors l'Orléanais, la Beauce, la Bretagne et la Normandie, et elles y vécurent à discrétion, levant des contributions de tous les genres: le maréchal Blücher dirigeait lui-même leurs mouvements à la tête d'un nombreux état-major. Enfin il revint à Paris; son armée quitta la France, et il retourna lui-même à Berlin. Sa santé s'était fort dérangée vers la fin de 1815. Il est allé prendre les eaux de Carlsbad en Bohème dans le mois de juin 1816, et l'on assure qu'il en a éprouvé de très heureux effets. La bourgeoisie de Berlin a envoyé dans cette ville une députation chargée de présenter au feld-maréchal une médaille qui a été frappée en mémoire de ses victoires. Cette médaille représente d'un côté le buste du prince, et de l'autre, l'ange Raphaël, foulant aux pieds un dragon. L'empereur Alexandre l'a nommé récemment chevalier de l'ordre de Saint-George de la 2e. classe. Le prince-régent lui a envoyé, en mars 1816, la grande croix de l'ordre des Guelphes. On doit élever à Rostock, sa patrie, un monument en son honneur. On attribue une grande partie des succès du prince de Blücher au général Gneisenau, son chef d'état-major, qui passe pour un des plus habiles officiers de l'armée prussienne. Les partisans de la *Société des vertus* (Voy. Arndt), regardent Blücher comme un de leurs principaux appuis. On a écrit la *Vie* de de ce général, en 2 vol. in-8o. On a aussi publié à Londres en 1815, en anglais, la *Vie et les campagnes du feld-maréchal prince Blucher de Wahlstatt, depuis sa naissance*, etc., traduit en partie de l'allemand du général comte de Gneisenau, avec des additions considérables, par J. E. Marston, in-8o. Le général Gneisenau n'a de part à réclamer dans cette compilation mal faite, que quelques rapports officiels, que le compilateur avait trouvés dans les journaux. Le prince Blücher a un fils qui se trouvait à la bataille de Waterloo avec le grade de colonel. D et Y.

BLUMENBACH (Jean-Frédéric), naturaliste allemand, né à Gotha le 11 mai 1752, étudia à Goettingue. Après avoir été promu au degré de maître en philosophie et de docteur en médecine, il fut nommé, en 1776, professeur extraordinaire et inspecteur du cabinet d'histoire naturelle qui fait partie de la riche bibliothèque de l'université. Deux ans après, il devint professeur ordinaire, et obtint en 1788, du roi d'Angleterre, le titre de conseiller de cour. Un grand nombre d'ouvrages sur des objets d'histoire naturelle placent ce professeur au rang des premiers savants de l'Allemagne. Ils sont écrits en allemand, en anglais ou en latin; plusieurs ont été traduits en français. Voici la liste des plus remarquables: I. *Dissertatio de generis humani varietate nativâ*, Goettingue, 1775, in-4o.: la dernière édition a été publiée en 1795, in-8o.; l'auteur y a fait des changements considérables, et y a ajouté des gravures. II. *Prolusio anatomica de sinubus frontalibus*, ibid., 1799, in-4o. III. *Manuel d'histoire naturelle* (en allemand), 2 vol., ibid., 1779-1780, in-8o. La huitième édition de ce manuel, vraiment classique, est de 1807. L'auteur, en convenant toutefois que tous les peuples de tous les temps et de tous les pays peuvent provenir d'une souche commune, divise le genre humain en cinq races; et, pour rendre plus palpables les distinctions par lesquelles la nature les a marquées, il ajoute à la description de chacune d'elles le portrait d'un homme connu et dont les traits sont frappants: pour la race du Caucase, il a choisi le portrait de Ioussouf-Aguiah-Effendi, ambassadeur de la Porte à Londres; pour la race mogole, celui d'un Kalmouck, nommé Féodor Ivanowitsch, qui fut donné par l'impératrice de Russie à la princesse héréditaire de Bade, et qui jouissait à Rome, vers la fin du dernier siècle, de la réputation d'un excellent dessinateur; pour la race éthyopienne, celui du célèbre prédicateur nègre Jac. Jo. Elisa Capitein (*Voy.* Capitein, dans la *Biogr. univ.*); pour la race américaine, celui de Tayadanlega, un des chefs de Mohawks, plus connu en Europe sous le nom du capitaine Joseph Brandt; et pour la race malaie, celui d'Omaï, Taïtien amené à Londres, en 1773, par le capitaine Furneaux. Il existe de cet ouvrage une traduction française. (*Voy.* Artaud.) IV. *Bibliothèque*

médicale, 3 vol. (chacun de quatre cahiers), ibid., 1783-1795, in-8°. V. *Ostéologie du corps humain*, ibid., 1786, in-8°. VI. *Commentatio de oculis leucoethiopum et iridis motu*, ibid., eod., in-4°. VII. *Introductio in historiam medicinæ litterariam*, ibid.; eod., grand in-8°. VIII. *Institutiones physiologicæ*, avec gravures, ibid., eod., in-8°. Il existe de cet ouvrage une traduction française par Pugnet. IX. *Nuperæ observationes de nisu formativo et generationis negotio*, avec grav., 1787, in-4°. X. *Specimen physiologiæ comparatæ inter animantia calidi et frigidi sanguinis*, ibid., eod., in-4°. XI. *Synopsis systematica scripptorum, quibus disciplinam suam augere et ornare studuerunt professores medici Gottingenses*, ibid., 1788, in-4°. XII. *Decades collectionis suæ craniorum diversarum gentium illustratæ*, ibid., 1790-1800, huit cahiers in-4°, chacun contenant dix gravures. XIII. *Mémoires* sur des objets d'histoire naturelle (en allemand), ibid., in-8°, 1790; ibid., 1806. XIV. *Observations adressées à J. Banks sur quelques momies égyptiennes ouvertes à Londres*, (en anglais), Londres, 1794, in-4°. XV. *Figures d'objets d'histoire naturelle*, ibid., in-8°. Le premier cahier de cet ouvrage, qui renferme d'excellentes notes explicatives, en allemand, a été publié en 1796, et le 9e. en 1806: chaque cahier contient dix gravures. Les différents recueils périodiques publiés à Goettingue, tels que la *Bibliothèque chirurgicale* de Richter, le *Magasin pour les pharmaciens et les chimistes*, rédigé par Elwerth, et d'autres journaux allemands, renferment un grand nombre d'articles de Blumenbach. Il est aussi l'un des collaborateurs de l'*Almanach* de Gotha et de celui de Goettingue. M. Blumenbach a été cité avec éloge dans le rapport de la classe des sciences physiques et mathématiques de l'Institut de France, du 20 février 1808. « En Allemagne, disent les rapporteurs, M. Blumenbach a enrichi d'observations piquantes presque toutes les branches de la science. Ses comparaisons des animaux à sang chaud et à sang froid, ovipares et vivipares, en sont pleines. Il a comparé même entre elles les variétés de l'espèce humaine, et fixé leurs caractères respectifs. » Plus loin, parlant des ouvrages qui ont été publiés sur l'anatomie comparée, et les méthodes pour étudier cette science, les rapporteurs ajoutent : « M. Blumenbach publiait en même temps en Allemagne un Traité moins étendu (que celui de M. Cuvier), mais qui aura le même genre d'utilité, c'est-à-dire, qu'il servira de base à l'enseignement et de point de départ pour des recherches ultérieures, en même temps qu'il fournira d'abondants matériaux à la physiologie. » Bn.

BO (Jean-Baptiste), médecin, devint, en 1790, procureur-syndic du district du Mur-des-Barrez, et, en 1791, député de l'Aveiron à l'assemblée législative, où il se fit peu remarquer, quoique membre de plusieurs comités. Après la journée du 10 août 1792, son département le porta à la Convention nationale. Dans le procès de Louis XVI, il vota pour la mort, contre l'appel au peuple et contre le sursis. Il fut ensuite envoyé en mission dans la Corse et dans la Vendée. Les sections de Marseille l'ayant mis en arrestation à la suite du 31 mai 1793, il fut délivré, le 25 août, par l'armée de Cartaux, et rentra dans le sein de la Convention, qui l'envoya dans les Ardennes, l'Aube et la Marne, pour y organiser *révolutionnairement* les corps administratifs. Il passa de là dans le Cantal, et fut près d'être atteint d'un coup de fusil tiré sur lui à Aurillac. Envoyé en mission à Nantes, il y fit arrêter, dès avant le 9 thermidor an II (27 juillet 1794), le fameux comité révolutionnaire de cette ville, et l'envoya à Paris. Bientôt après il fut dénoncé lui-même comme *terroriste ;* Génissieux fit un rapport à son sujet. On lui faisait dire, à Reims, « qu'en révolution, il » ne fallait connaître ni parents, ni amis, » et que le fils pouvait égorger son père » si celui-ci n'était pas *à la hauteur des* » *circonstances*. » On l'accusait aussi d'avoir dit à la nièce d'un détenu, qui sollicitait pour son oncle : « Je prendrai » sa tête et te laisserai le tronc ; » d'avoir fait délibérer le tribunal du Lot à huis-clos et sans jury ; d'avoir levé des taxes en menaçant les imposés de les livrer aux tribunaux, comme correspondants d'émigrés, à l'aide de lettres supposées écrites de Coblentz à l'adresse de ceux qu'on voulait rançonner. Bô fit entendre ses moyens de justification : Aubanel déclara que tous ces faits ne paraissaient pas prouvés ; et il rappela que Bô avait fait arrêter le comité de Nantes exécuteur des ordres de Carrier : mais Penières, Tallien,

Defermon et Legendre insistèrent pour le décret d'arrestation, qui fut rendu le 8 août 1795. Bô fut compris dans l'amnistie du 4 brumaire (25 octobre même année). Il fut ensuite employé comme chef de bureau au ministère de la police, où il était encore en 1799. Après le 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), il perdit sa place, et vécut dans l'obscurité à Paris jusqu'à l'époque de la loi contre les régicides. B. M.

BOCCARDO ou BOCCARDI, né à Gênes, d'une famille de bourgeoisie, qui avait toujours été favorisée par le gouvernement de la sérénissime république, comptait parmi ses ancêtres plusieurs commissaires du Lazaret de cette ville. Il se lia à la faction du patricien Serra, qui provoquait, dans cette république, l'appel des armées françaises, et la révolution qu'elles y vinrent faire en 1796. Boccardo avait été envoyé à Paris pour y concerter avec le directoire les moyens de révolutionner Gênes; et il avait emmené, pour secrétaire, un autre Génois, nommé Mariutti, très disposé à le seconder. Ils s'appuyaient surtout de la capture que les Anglais venaient de faire, dans le port de Gênes, d'une frégate française nommée *la Modeste*. Le parti de l'ancien gouvernement génois envoya de son côté à Paris, pour arranger cette affaire, l'un des siens, Vincent Spinola, qui, après avoir essuyé beaucoup de désagréments, ne réussit point dans l'objet de sa mission. Boccardo avait tout le talent nécessaire pour conduire sa négociation selon les vues de ses commettants. On en connaît les résultats. Buonaparte lui donna la décoration de la Légion-d'honneur; mais il n'y ajouta aucune place. Il lui accorda seulement la pension d'un ancien ministre. Lors de la restauration du trône des Bourbons, en 1814, Boccardo se fixa à Paris, où il réside actuellement. N.

BOCHSA (ROBERT-NICOLAS-CHARLES) naquit à Montmédi, le 9 août 1789: fils d'un musicien du grand théâtre de Lyon, il reçut de lui les premières leçons de son art, et en profita si bien, qu'à sept ans il exécuta en public un *concerto* de piano. Il apprenait, en même temps, à jouer de la flûte, et s'est depuis exercé sur la harpe, de sorte qu'il est également habile sur ces trois instruments. Fier de ses premiers succès, le jeune Bochsa voulut se livrer à la composition, sans en connaître une seule règle. Il écrivit des *concertos*, des *quatuors*, des *ouvertures*, et même mit en musique, à seize ans, un opéra de *Trajan*, qui fut exécuté à Lyon lors du passage de Buonaparte. Sa famille, à cette époque, fut appelée à Bordeaux. Il y reçut alors des leçons de François Beck, et composa la musique de *la Dansomanie*, ainsi qu'un *oratorio* intitulé : *le Déluge universel*. Bochsa vint ensuite à Paris, et entra dans l'école de Catel. Il remporta, dès la première année, le premier prix d'harmonie. On doit à ce compositeur un grand nombre de morceaux de musique instrumentale pour harpe, flûte, hautbois, violon. Il a débuté en 1814 dans le genre lyrique par l'opéra des *Héritiers Michau*, qui, grâces surtout au sujet, fut accueilli avec plaisir. Il n'a pas été aussi heureux dans celui d'*Alphonse, roi d'Aragon*, joué quatre mois après. Il a donné, au mois d'août 1815, *le Roi et la ligue* et *les Noces de Gamaches*, qui ont obtenu beaucoup de succès. M. Bochsa a épousé la fille de M. le marquis Ducrest, et il est ainsi neveu de Mme. de Genlis. YE.

BOCKMANN (CHARLES-GUILLAUME), mathématicien et physicien, né à Carlsruhe, en 1773, fut d'abord lieutenant au service du margrave de Bade; mais les leçons de son père, Jean-Laurent Bockmann, physicien distingué et conseiller-privé de la cour de Bade, lui avaient inspiré de bonne heure du goût pour les mathématiques. Il y fit des progrès rapides; et son père étant mort le 15 décembre 1802, il lui succéda dans l'enseignement des sciences mathématiques et physiques au gymnase de Carlsruhe. Le grand-duc lui conféra le titre de conseiller de cour en 1806. Bockmann a publié, en allemand : I. *Expériences physico-chimiques sur le phosphore renfermé dans les différentes espèces de gaz, avec une préface de F. Hildebrand*, Erlangen, 1800, in-8°., fig. II. Une traduction de l'ouvrage de Chaptal *sur la fabrication du vin*, et de celui de Parmentier *sur la fabrication du vinaigre*, Carlsruhe, 1801, in-8°.; ibid., 1806. Le *Journal de chimie* et les *Annales de physique* renferment quelques dissertations de ce savant. On remarque surtout (dans le sixième cahier des *Annales de la physique*, par Gilbert, pour l'année 1801), ses *Observations sur la puissance calorifique des rayons du soleil, et sur la composition des verres*

colorés pour observer cet astre La classe des sciences physiques de l'Institut de France s'exprima ainsi dans le rapport qu'elle fit, en 1810, pour les prix décennaux : « M. Bockmann va jusqu'à avancer » qu'outre les deux rayons déjà remarqués, par Herschel, dans le spectre solaire. il y a une troisième sorte de rayons » auxquels appartient la propriété de » désoxigéner, et qui suivent un ordre » inverse, augmentant de force du côté » du violet, et s'étendant au-delà et hors » du spectre solaire. comme les rayons » échauffants du côté opposé. Mais ces » expériences sont encore contestées par » d'habiles physiciens. » Bd.

BOCOUS ou BOCCUCI (Joseph), né à Barcelone en 1775, fut élevé au collége de Murcie : à l'âge de 14 ans, il passa à Bologne, où il fit ses cours de philosophie et de mathématiques. Il y donna en même temps des leçons d'histoire ancienne à laquelle il s'était particulièrement appliqué ; et ayant reçu le degré de maître ès-arts en 1792, il se rendit à Milan, y étudia l'éloquence et la littérature italienne sous l'abbé Parrini, et suivit ce même cours à Padoue, sous le célèbre Cesarotti. A Milan, il travailla au Journal encyclopédique italien, et fut un des rédacteurs de la Gazette littéraire. Plusieurs de ses compositions poétiques lui obtinrent, des *Arcades* de Rome, le titre de berger (*pastore*), sous le nom de *Trasimede Mantineo* (1792). Quelque temps après, il fut reçu dans l'académie des *Appatisti* de Florence, des *Immaturi* d'Imola, etc. De retour dans sa patrie, il subissait ses examens de mathématiques pour entrer dans un corps militaire, lorsque la guerre ayant éclaté entre la France et l'Espagne, il servit à la tête d'une compagnie, sous les généraux Ricardos, Union et Urrutia, dans les campagnes de 1793 et 1794, où il reçut plusieurs blessures. La paix ayant été conclue, il vint à Madrid, et renonça à la carrière des armes pour se livrer entièrement aux lettres. Il donna, aux théâtres de cette capitale, plusieurs comédies, qui, par des raisons assez plausibles, furent jouées sous le nom d'un de ses amis Porté par goût à voyager, il visita différentes fois le Midi de la France, parcourut, à plusieurs reprises, toute l'Italie, et recueillit des observations intéressantes, qu'il se propose de publier. Lors de l'invasion de l'Espagne en 1808, M. Bocous se trouvait à Florence, où, par suite de la mesure prise contre tous les Espagnols habitant les pays de l'empire français, il fut arrêté et conduit à Dijon. Ayant perdu sa fortune, et refusant de prêter serment au roi Joseph, il se vit contraint, pour subsister, d'enseigner les langues. Il obtint, en 1813, de venir à Paris, sous la caution du préfet de la Côte-d'or, M. Lecouteux, qui était son ami. M. Bocous cultive les langues française et anglaise, et il est versé dans les littératures espagnole et italienne. Ses ouvrages sont : I. *Raccolta di varie poesie*, Milan, Pirola, 1792, in-12. II. Six comédies publiées et imprimées à Madrid (1797-1799), sous le nom emprunté d'un littérateur vivant. III. *David et Micol*, drame lyrique italien, ibid., 1798. IV. *Los genios opuestos*, comédie, ibid., 1799. V. *El incognito*, Barcelone, 1804. VI. *Amélie et Clotilde*, Paris, Lenormant, 1813, 4 vol. in-12. VII. *Le passé et le présent*, ibid., 1814, in-8°. VIII. *Que n'avions-nous pas à craindre?* ibid., Poulet, 1815, in-8°. IX. *Le talisman de la France ou le bouquet de Marie-Thérèse*, dédié à Madame, duchesse d'Angoulême, 1815, in-8°. M. Bocous eut l'honneur de présenter lui-même ce dernier ouvrage, lors de sa publication, à S. A. R. Madame. M. Bocous est aussi l'un des rédacteurs de la *Biographie universelle* pour les articles espagnols et portugais, tels que, Ercilla, Gabrielli, Garcilaso, etc. A.

BODART de TEZAY (Nicolas-Marie-Félix), né à Baïeux en 1758, débuta dans la carrière littéraire par quelques pièces jouées sur les petits théâtres, et dont la plus connue est *le Ballon, ou la physicomanie :* il publia aussi quelques opuscules, tant en vers qu'en prose ; puis il abandonna la littérature pour la politique, et devint chef de bureau à la commission des revenus nationaux, dirigée par M. Laumond son ami, aujourd'hui conseiller-d'état. M. Bodart suivit Laumond à Smyrne quand celui-ci partit en qualité de consul-général ; il fut ensuite nommé lui-même commissaire des relations commerciales à Gênes. En 1799, il remplaça Faypoult à Naples ; mais la retraite de l'armée française l'obligea bientôt de quitter cette ville. On a de lui : I. *Ode sur l'électricité*, couronnée à Caen. II. *Le Ballon, ou la physi-*

comanie, comédie, 1783, in-8°. III. *L'Étiquette*, comédie. IV. *Les Saturnales modernes*, id. V. *Arlequin roi dans la lune*. (Voy. la *Biogr. univ.* au mot FATOUVILLE.) VI. *Les trois Damis*, comédie. VII. *Le duc de Montmouth*, drame imprimé, joué aussi sous le titre de *Ottonsko*, ou *le Proscrit polonais*. VIII. *Pauline et Valmont*, comédie. IX. *Le Rival par amitié*, id. X. *Spinette et Marine*, opéra. — BODART (P. H. H.), médecin à Paris, a publié: I. *Voyage à Montamiata et dans le Siennois*, traduit de l'italien, 1802, 2 vol. in-8°. II. *Des affections scrophuleuses*, 1807, in-18.; réimprimé sous ce titre: *Des engorgements des glandes, vulgairement connus sous le nom de scrophules*, 1810. III. *Propriétés médicales de la camomille noble*, 1810. IV. *Cours de botanique médicale comparée*, 1810, 2 vol. in-8°.

BODE (JEAN-ELERT), célèbre astronome, né à Hambourg le 19 janvier 1747, montra, de bonne heure, du goût pour les sciences mathématiques. Son père, maître d'écriture et d'arithmétique, lui en enseigna les premiers éléments; et J. G. Busch, directeur de l'académie de commerce à Hambourg, lui donna des leçons de géométrie et de cosmographie. Il n'était âgé que de dix-neuf ans, quand l'éclipse du 5 août 1766 lui fournit l'occasion de se faire distinguer par ses connaissances en astronomie. Cet essai, suivi d'autres travaux qui avaient pour objet le calcul astronomique, loi firent une grande réputation en Europe. Lalande, qui l'estimait plus que tous les autres astronomes de son temps, s'associa à ses travaux par une correspondance très suivie. L'académie de Berlin le reçut comme son astronome en 1772; mais il n'y fut réellement admis comme membre que dix ans après. L'observatoire de Gotha est un des plus beaux et des plus utiles qui existent en Allemagne: Lalande prit la résolution d'inviter, en 1798, les plus célèbres astronomes de l'Allemagne à s'y rendre pour se concerter sur les travaux propres à agrandir le domaine de la science. Malgré l'insinuation de l'Angleterre, qui prévoit la cour de Gotha que l'astronome français pourrait bien y venir dans l'intention d'influencer les révolutions terrestres au lieu de s'occuper de celles du ciel, la réunion eut lieu sous la protection du prince régnant. Bode s'y rendit; et, à cette occasion, le roi de Prusse augmenta sa pension de 1200 francs. Aucun des membres de l'académie n'écrit avec plus de clarté et de précision; il doit peut-être cet avantage à une lecture souvent répétée des *Entretiens de Fontenelle sur la pluralité des mondes*, ouvrage sur lequel il a fait des remarques aussi justes que profondes. Dans le rapport, fait en 1810, à l'empereur, au sujet des prix décennaux, la classe des sciences physiques et mathématiques de l'Institut de France donne de grands éloges aux talents et à l'esprit d'observation de cet astronome étranger. Nous nous bornerons à indiquer quelques-uns des nombreux ouvrages que Bode a publiés sur l'astronomie: I. *Calcul et observations de l'éclipse de soleil du 5 août 1766*, Hambourg, in-8°. II. *Introduction à la connaissance du ciel étoilé*, in-8°. avec une gravure, ibid., 1768; ibid., 1777, avec dix-sept gravures; ibid., avec quinze gravures et une carte du ciel, 1788: la 8e. édition est de 1807. III. *Traité du passage de Vénus devant le disque du Soleil en l'année* 1769, ibid., 1769, in-8°. IV. *Introduction pour chaque mois à la connaissance des situations et du mouvement des planètes*, ibid., 1771, in-8°. Cet ouvrage a été continué par l'auteur jusqu'au mois de décembre 1775; et le dernier volume a été publié en 1774, in-8°. A cette époque, l'académie chargea Bode de la rédaction d'un annuaire académique, sous ce titre: V. *Éphémérides* ou *Annuaire astronomique pour l'année 1776, avec une nouvelle carte de la lune*, Berlin, 1774, in-8°. C'est le premier volume d'une collection précieuse qui a été continuée jusqu'à nos jours, sous la direction de ce savant astronome. Les personnes qui s'occupent des découvertes faites dans cette science, ne peuvent se dispenser d'étudier les mémoires que renferme ce recueil. Lambert, Bernoulli, Schulze et d'autres, l'ont enrichi de tables et de calculs fort intéressants. L'académie de Berlin en a abandonné, en 1779, la publication; et depuis cette époque, Bode l'a continué seul. VI. *Représentation des astres sur 34 planches en taille-douce*, Berlin, 1782, in-4°. VII. *Introduction à la connaissance générale du globe*, avec gravures, Berlin, 1786, in-8°. VIII. *Éléments des sciences astronomiques*, avec grav., ibid., 1793,

in-8°. Cet ouvrage a eu plusieurs éditions. IX. *Les observations et les descriptions des astres par Ptolémée, avec des explications par Bode*, ibid., 1795, in-8°. X. *Collection de dissertations astronomiques*, ibid., 1795, in-8°. Ce volume est un supplément aux *Ephémérides*; on y trouve une table de tous les articles insérés dans ces annuaires, depuis 1776 jusqu'à 1797. XI. *Les dialogues sur la pluralité des mondes, par Fontenelle*, Berlin, 1780, 1789. La traduction n'est pas de Bode; mais il l'a enrichie de cartes, d'explications et de notes précieuses. XII. *Atlas cœlestis*, en vingt cartes, Berlin, 1801, grand in-fol. La forme à suivre pour la confection de cet Atlas avait été arrêtée dans la réunion qui eut lieu à l'observatoire de Gotha. Cette collection importante pour l'astronomie, contient 17,240 étoiles, ou 12,000 de plus qu'on n'en avait auparavant. XIII. *Considérations générales sur la situation et la distribution des orbites de toutes les planètes et comètes, qui ont été calculées jusqu'à présent* (en français), Berlin, 1801, in-8°, avec une carte. XIV. *De la nouvelle et huitième planète du système solaire, découverte entre Mars et Jupiter*, ibid., 1802, in-8°. Plusieurs journaux littéraires d'Allemagne renferment aussi un grand nombre de Mémoires écrits par ce savant laborieux. On trouve son portrait dans les *Ephémérides géographiques* d'août 1807. Bn.

BODIN (Pierre-Joseph-François), chirurgien à Limeray avant la révolution, fut nommé en 1789 maire de Gournay, et en 1792, député d'Indre-et-Loire à la Convention nationale. Dans le procès de Louis XVI, il vota pour la réclusion et contre l'appel au peuple, ajoutant à son opinion le discours suivant: « Louis » a rompu le contrat social qui l'unis- » sait au peuple; il a parjuré son serment » et conspiré contre la liberté. Tels sont » ses crimes, et tel est le coupable sur le » sort duquel il s'agit de prononcer, non » en juge, mais en homme d'état; non » en gens passionnés, mais en hommes » sages, lisant dans le passé, réfléchis- » sant sur l'avenir, et de manière à faire » tourner le sort de Louis au plus grand » bien de la république. Donc, comme » le monde entier nous contemple, que » la postérité nous jugera, et que le salut » public dépend de notre détermination; » comme on n'est pas grand par de gran- » des exécutions, mais par de grands » exemples de modération et d'huma- » nité, par des actes de prudence et non » par le sentiment de la haine et l'amour » de la vengeance; comme enfin jamais » un holocauste de sang humain ne peut » fonder la liberté, *je vote pour la ré-* » *clusion de Louis et de sa famille, pour* » *être déportés à la paix* » Dans le quatrième appel nominal, M. Bodin vota pour le sursis. Le 2 octobre 1794, il appuya et amenda la motion de Bourdon de l'Oise en faveur des détenus comme suspects jusqu'au 10 thermidor. Il fit ensuite décréter la liberté des entreprises de voitures publiques. Le 7 mars 1795, il fut élu secrétaire. Le 30 mai suivant, il fit dispenser du service de la garde nationale les ouvriers indigents. Le but de ce décret était d'écarter de la garde nationale les éléments de la démocratie. Bodin fit encore rendre un autre décret dans le même esprit sur l'organisation générale de la garde nationale. Peu de temps après, il fut envoyé à l'armée de l'Ouest. Il entra au conseil des cinq-cents, en sortit le 10 mai 1797, fut réélu en 1799 au même conseil par le département des Deux-Sèvres, et demanda la peine de mort contre les déserteurs à l'intérieur. A la suite de la révolution du 18 brumaire, il fut nommé juge à Poitiers. En 1816, il était un des présidents à la cour royale de la même ville. On a de lui: *Essai sur les accouchements*, 1797, in-8°. B. M.

BODIN (Laurent), médecin, né à Saint-Paterne dans le Maine en 1762, exerce sa profession avec succès dans son pays natal. On a de lui: I. *Recueil de préceptes sur les moyens de se garantir des maladies qui peuvent être la suite de l'action des différentes qualités de l'air et des vapeurs qui s'y mêlent*, 1799, in-12. II. *Le médecin des goutteux*, 1796, in-8°. III. *Bibliographie analytique de médecine*, ou *Journal abréviateur des meilleurs ouvrages nouveaux, latins ou français, de médecine clinique, d'hygiène, et de médecine préservative*, 1799, in-12 (il en paraissait un cahier par mois). IV. *Réflexions sur les remèdes secrets en général, sur les pilules toniques et stomachiques de l'auteur en particulier*, 1805, in-8°. V. *Réflexions sur les absurdités du système de M. Gall*, 1813, in-8°. — Bodin (Joseph) a publié: *Si-*

tuation présente de l'Angleterre, considérée relativement à la descente projetée par les Français, 1798, in-8°. — Bonin (J.-F.), receveur particulier de l'arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire), a donné des *Recherches historiques sur la ville de Saumur*, 1812, in-8°., fig. Ot.

BODINEAU, curé, né en 1756, fut député du clergé du bailliage de Vendôme aux états-généraux. Il se réunit un des premiers aux communes, et prêta serment à la constitution civile du clergé. Il a été nommé juge du tribunal civil de Vendôme en 1800, puis réformé par suite d'une réduction dans les tribunaux. Il vit aujourd'hui dans la retraite à Vendôme. H.

BODMANN (François-Joseph), jurisconsulte et historien allemand, naquit à Auerach en Franconie, le 3 mai 1754. Il fut successivement professeur en droit à l'université de Maïence, conseiller de l'électeur à la cour de justice; en 1788, conseiller effectif de la cour et du gouvernement, ensuite professeur ordinaire de législation : plus tard, il enseigna la législation française à l'école centrale du département du Mont-Tonnerre, et fut enfin nommé vice-président du tribunal de première instance à Maïence. Les lettres doivent à ses recherches des éclaircissements précieux sur différents points de l'histoire et de la législation du moyen âge. Nous nous bornerons à citer quelques-uns de ses nombreux ouvrages, tant en latin qu'en allemand : I. *Diss. inaug. critica* (Præs. J. N. Endres) *de litterarum obligatione Theophili, visiones legitimæ*, Würtsbourg, 1774, 4 vol. II. *Explication théorique et pratique des principes d'après lesquels on doit estimer, répartir et restituer les dommages occasionnés par la guerre*, Francfort, 1797, in-8°. III. *Recherches sur la situation précise du champ de bataille de Conrad II, roi des Romains, et sur la raison qui n valu à ce prince le surnom de Salien*, Nuremberg, 1800, in-8°. IV. *Un mot sur la charte de Schwandern, de 1243, et sur l'époque où l'on n commencé à se servir dans les chancelleries du papier de chiffons*, ibid., 1805. V. *Codex epistolaris Rudolfi primi Rom. regis epistolas anecdotas continens; ex codice manuscripto*, etc., *cum tabulâ æri incisâ*, Leipzig, 1806, in-8°. Ce recueil sert de supplément à l'édition des Lettres de ce prince, donnée en 1772 par Martin Gerbert, abbé de Saint-Blaise. (*Voyez* l'article Gerbert, dans la *Biographie universelle.*) La classe d'histoire et de littérature ancienne de l'Institut en a fait l'éloge dans le rapport qu'elle publia en 1810, sur le progrès des sciences, à l'occasion des prix décennaux. Bodmann a enrichi plusieurs journaux allemands, entre autres, le *Magasin pour la jurisprudence*, de beaucoup de Dissertations savantes sur des objets relatifs à la législation criminelle et féodale. Bn.

BODSON (Joseph), graveur à Paris, fut électeur en 1792; et, en 1793 et 1794, l'un des membres les plus marquants du club électoral, ainsi que Varlet, avec lequel il était lié. Billaud-Varennes les ayant dénoncés comme complices d'Hébert, ils furent arrêtés. Une députation du club électoral se présenta à la barre peu de jours après le 9 thermidor (28 juillet 1794), pour y réclamer leur liberté, en déclarant que leur accusateur avait été en 1792 l'apologiste de Dumouriez. La pétition fut renvoyée au comité de sûreté générale, qui mit Bodson en liberté. Bodson fut depuis impliqué dans la conjuration de Babeuf. L'accusateur de la haute-cour le déclara coupable : il fut néanmoins acquitté; et depuis cette époque il s'est borné à exercer sa profession. — Bodson aîné, colonel du génie, fut nommé officier de la Légion-d'honneur le 9 novembre 1814, et chevalier de Saint-Louis le 5 octobre suivant. — Bodson (Jean), major du génie, fut nommé, le 27 novembre 1814, chevalier de St.-Louis A.

BOEHMER (Georges-Guillaume), naquit à Goettingue le 7 février 1761. Après avoir été instituteur particulier à l'université de cette ville, il fut nommé, en 1788, professeur au gymnase de Worms. Il rédigea dans cette ville, dès 1791, un journal qui fut remarqué pour ses principes révolutionnaires. Aussitôt après l'invasion des Français, Custines le prit sous sa protection, et en fit son secrétaire. Ayant été pris par les Prussiens, il fut détenu quelque temps à la forteresse d'Ehrenbreitstein, et ensuite au Petersberg près d'Erfurt, fut relâché en 1795, et transporté en France avec d'autres clubistes maïençais. Lors de la réunion de la Belgique à la France, il félicita la Convention sur cet événement, et sollicita un pa-

reil décret pour les pays de la rive gauche du Rhin, dont les princes avaient recueilli et protégé les émigrés. Ce fut à la même séance, le 14 octobre 1795, qu'il se glorifia d'avoir été le premier dans son pays à se montrer partisan des Français, ce qui l'avait fait incarcérer pendant dix-neuf mois, et promener sur une charrette de fumier. Il obtint les honneurs de la séance. Quelque temps après, il fit hommage au corps législatif d'un Mémoire sur la nécessité d'étendre les limites de la France jusqu'au Rhin, intitulé : *La rive gauche du Rhin, limite de la république française*, ou *Recueil de plusieurs dissertations jugées dignes des prix proposés, par un négociant de la rive gauche du Rhin*, 1796, in-8°. Il a publié, en allemand, de 1783 à 1788, une douzaine de brochures sur des matières théologiques, philosophiques ou politiques : aucune n'a conservé d'intérêt. A.

BOERY (Le chevalier), président à l'électorat de Châteauroux avant la révolution, fut, en 1789, député du tiers-état du bailliage du Berri aux états-généraux. Il dénonça, en 1791, un de ses collègues, qui, à la tribune des jacobins, avait fait une motion tendant à ce que l'autorité du roi ne fût plus reconnue; il demanda que les faits fussent éclaircis, et que le motionnaire fût puni : cette proposition n'eut pas de suite. Élu en mars 1799 au conseil des cinq-cents par le département de l'Indre, il passa au corps législatif à la fin de décembre : en 1804, il devint directeur des droits réunis du même département, et il obtint la croix de la Légion-d'honneur. Electeur du même département en mai 1815, il fut aussi président de la députation qui présenta une adresse à Buonaparte, le 4 juin 1815. D.

BOGÉ (N.), commis de la marine à Boulogne-sur-mer, a publié : I. *Ode sur la naissance du roi de Rome* (dans les *Hommages poétiques*). II. *Le cousin de Jocrisse*, ou *La momie d'Égypte*, 1813, in-32. III. *Le poète et le maître de danse*, ou *Les deux bouquets*, comédie, 1813, in-32. IV. *Les plaisirs de Mars et de l'Amour*, recueil de chansons, 1813, in-12. Ot.

BOGNE DE FAYE (Le chevalier de) était auditeur sous le gouvernement impérial, et devint secrétaire de légation à Munich. Il fut autorisé par le Roi, en 1814, à porter la décoration de l'ordre du Mérite civil de Bavière, et envoyé, dans la même année, à Vienne, comme secrétaire d'ambassade. Il était maître des requêtes honoraire et colonel d'état-major de la garde nationale de Paris en 1815. M. de Bogne n'a été conservé dans aucun de ces emplois. A.

BOHAIRE-DUTHEIL (De), né vers 1755 à la Ferté-sous-Jouarre, était avocat à Paris avant la révolution, dont il adopta les principes avec beaucoup de chaleur. Le titre et la date de quelques-uns de ses écrits feront assez connaître ses opinions politiques et religieuses. Son *Épître à Chénier*, qu'il publia vers 1795, et plus encore sa tragédie de *Jésus-Christ*, ou *La véritable religion*, en 5 actes et en vers, imprimée en 1792, doivent être mises au nombre des productions les plus bizarres qu'ait imaginées le délire révolutionnaire. On a encore de M. Bohaire : I. *Eulalie*, ou *Les préférences amoureuses*, drame en cinq actes et en prose, 1777, in-8°. II. *Le siége de Paris, et les vers de la Henriade de Voltaire distribués en une tragédie en cinq actes, terminée par le couronnement de Henri IV*, 1780. III. *La nouvelle Héloïse*, tragédie, 1792, in-8°. IV. *Épître au premier consul*, 1799, in-8°. V. *Le déjeûner à la fourchette* (satire), 1813, in-8°. VI. *Le folliculaire* (satire), 1813, in-8°. VII. *L'Aristarque à la campagne*, 1814, in-8°. VIII. *Les mondes de Fontenelle*, ou *les Amours de Nelson et de Céphise*, poème en six chants, *destiné à l'éducation des princes, des grands et de nos plus jeunes philosophes*, broch. in-8°., Meaux, 1814. A.

BOHAN (Alain) fut nommé, en septembre 1791, député du Finistère à la législature, et, en septembre 1792, à la Convention nationale. Dans le procès de Louis XVI, il vota pour l'appel au peuple, au premier appel nominal, disant qu'*il était plus courageux de braver les menaces des factieux et des scélérats, sans trahir sa conscience*, que d'empêcher le peuple, sous des prétextes ridicules, d'exercer sa souveraineté; et que, d'ailleurs, on ne pouvait être en même temps juge et législateur. Par une contradiction que la peur seule doit expliquer, il vota ensuite pour la mort; puis il se prononça pour le sursis. Ayant signé la protestation du 6 juin 1793 contre les journées des 31 mai, 1er. et 2

juin, il fut un des 73 députés mis en état d'arrestation, et réintégrés après la chute de la Montagne. En septembre 1795, il passa au conseil des cinq-cents, en sortit en 1798, et y fut aussitôt réélu. B. M.

BOIGNE (Benoît *Leborgne*, plus connu sous le nom du général de), frère de Leborgne, député de Saint-Domingue au conseil des cinq-cents en 1797, est né à Chambéry d'une famille peu aisée. Entré fort jeune au service de Russie, il prit part à l'expédition de l'amiral Orlof dans l'Archipel, et parvint au grade de major. On a dit qu'il avait été fait prisonnier par les Perses : au moins est-il sûr qu'il a visité diverses contrées du Levant, et appris quelques-unes des langues orientales. S'étant rendu en Angleterre, il entra comme officier au service de la compagnie des Indes; se rendit par la mer Rouge à Madras; apprit à Luknow la langue de l'Hindoustân; et, avec l'agrément de la compagnie, s'attacha à la fortune d'un chef de Marates; il se livra à quelques opérations de commerce, et devint, en 1781, général des armées de Mandadjy-Scindiah, pour lequel il forma à la discipline européenne un corps de troupes qui, en 1793, s'élevait à 18 mille hommes. Il avait uni les armoiries de son pays à celles du souverain qu'il servait, et se plaisait à voir flotter le drapeau de Savoie dans l'Hindoustân. Scindiah lui allouait six mille roupies de solde par jour, sans compter divers émoluments : aussi se montrait-il entièrement dévoué à son chef, dont il soignait les intérêts pécuniaires avec une économie qui indisposa contre lui plusieurs de ses officiers; mais, aimé des soldats, il échappa plusieurs fois aux complots formés pour l'assassiner. Les troupes du général de Boigne furent souvent utiles à l'Angleterre dans ses guerres contre les autres Nababs. Il se distingua particulièrement à la bataille de Jannah-Pannah, où la grande armée marate remporta une victoire signalée sur les rajahs voisins. Après avoir battu les Rohyllahs, il entra en vainqueur dans Dehly en 1788, et rétablit Châh-Aâlem sur le trône mogol. (*Voy.* l'art. Chah-Aalem, *Biog. univers.*) Son corps faisait partie, en 1792, des troupes auxiliaires de Tippoo-Saëb. Après le démembrement de l'empire du Maïssour, De Boigne fit encore quelques campagnes dans l'Inde, et, ayant acquis une fortune immense, repassa en Europe en 1796; il épousa en Angleterre une demoiselle d'Osmont, d'une famille noble émigrée de France; voyagea en Allemagne et en France, et vint enfin se fixer aux portes de Chambéri, dans une belle terre d'émigrés, de laquelle il n'a voulu traiter qu'après avoir indemnisé et satisfait les anciens propriétaires. M. de Boigne fait un noble emploi de sa fortune, en concourant à la réparation de divers édifices publics, et notamment de l'Hôtel-Dieu de Chambéri, qui avait déjà reçu de lui d'autres bienfaits. Le roi de Sardaigne l'a créé baron en 1816. T.

BOILEAU (N.) a traduit le tome 1er. de l'*Histoire des Suisses* de Jean Muller. On a aussi de lui : I. *L'usage du mètre rendu facile à tout le monde*, 1798, in-12. II. *Barême mètral*, 1798, in-18. III. (Avec Ramatuelle), *Barême général*, ou *Les comptes faits de tout ce qui concerne les nouveaux poids, mesures et monnaies de la France*, 1803, in-8°. — Boileau (H.), de l'Athénée de Toulouse, a donné un *Recueil de contes*, 1803, in-8°. — Boileau (Jean-Louis), né à Paris, notaire et adjoint du 2e. arrondissement de cette ville, a publié l'*Eloge du général d'Hautpoul*, in-8°. Ot.

BOILEAU (Marie-Louis-Joseph de), a donné : I. *Entretiens critiques, philosophiques et historiques sur les procès*, 1803, in-12; 1805, in-12. II. *Histoire du droit français*, 1806, in-12. III. *Code des faillites*, 1806, in-12. IV. *L'opinion*, poème, 1808, in-12. V. *Histoire ancienne et moderne des départements belgiques*, 1807, 2 vol. in-12. VI. *Epître à Etienne et Nicolas Boileau*, 1808, in-12. VII. *La femme stellionataire à ses enfants*, poème, 1809, in-8°. VIII. *Epître à l'amitié*, 1811, in-8°. IX. *Contrainte par corps, abus à réformer, appel à S. M. Louis XVIII, et au Corps législatif*, 1814, in-8°. — Boileau (Mlle. Mélanie de) a publié : *Cours élémentaire d'histoire universelle ancienne et moderne*, 1806, 10 vol. in-12. Ot.

BOIN (Antoine), né à Bourges le 19 janvier 1769, docteur en médecine de la faculté de Paris, associé correspondant de plusieurs sociétés médicales, etc., a été pendant dix ans employé comme médecin à l'armée du Nord et à celle de Hollande. A son retour dans sa ville natale, en 1801, il fut nommé médecin des grands établissements sanitaires, membre du jury médical, du conseil des hospices, du conseil-général et du

collége électoral du département du Cher. Le duc d'Angoulême lui donna la décoration de la Légion-d'honneur à son passage à Bourges à la fin du mois de février 1815. Peu de jours après, lors du débarquement de Buonaparte, M. Boin se rendit à Paris pour offrir ses services au gouvernement légitime. Pendant l'interrègne il refusa tous les serments à l'usurpateur, fut destitué de ses fonctions de membre du conseil-général, et devint, avec le maréchal-de-camp Augier, le point de ralliement des sujets demeurés fidèles à la royauté. Nommé député au mois d'août 1815, M. Boin, lors de la discussion du réglement de la chambre, s'opposa fortement aux restrictions contraires à la Charte, que quelques membres proposaient d'imposer au droit de pétition, sous l'apparence de formes réglementaires. Il prononça ensuite une opinion écrite en faveur du projet de loi relatif aux cris séditieux. N'ayant pu parvenir à la tribune lors de la discussion de la loi d'amnistie, il fit imprimer une opinion à l'appui du projet des ministres, sans amendement. Au mois de février 1816, il demanda le rejet du projet des élections présenté par le gouvernement et l'adoption du premier rapport de la commission, sur lequel était basé ce même projet. M. Boin, qui pendant cette session avait voté avec la minorité, a été réélu en septembre 1816. Versé dans les sciences physiques, praticien habile, écrivain exercé, il est du nombre des médecins de province qui peuvent aller de pair avec les médecins les plus distingués de la capitale. Les écrits qu'il a publiés en médecine se distinguent, ainsi que ses opinions comme député, par l'élégance du style, la finesse des aperçus et la sûreté des doctrines. On a de lui : 1°. *Dissertation sur la chaleur vitale*, in-8°., Paris, 1802. — 2°. *Coup-d'œil sur le magnétisme*, Bourges, 1814, in-8°. — 3°. *Mémoire sur la maladie qui régna en 1809 sur les Espagnols prisonniers de guerre à Bourges*, Paris, 1815. Y.

BOINVILLIERS-DESJARDINS (J.-E.-J.-F.), associé-correspondant de l'Institut, des académies de Lyon, de Rouen, etc., né à Versailles en 1766, est censeur du lycée de Douai ; il a publié : *Monsieur le marquis*, comédie en deux actes et en vers, 1792, in-8°. — *Le livre de l'enfance*, 1792, in-18. — *Le code de morale et de politique, mis à la portée des jeunes républicains, par demandes et par réponses*, 1793, in-8°. — *Le manuel du républicain*, ou *L'esprit du Contrat social mis à la portée de tout le monde*, 1794, in-18. — *Calendrier des enfants*, ou *Étrennes d'Esope, contenant des fables instructives*, 1795, in 12. — *Avantage de l'étude approfondie de la langue française, et moyens de la perfectionner*, 1796, in-8°. — *Guerre aux Anglais*, poëme de 190 vers, par le C*...... revu et corrigé par Boinvilliers, 1797, in-8°. — *Condorcet en fuite*, fait historique en 3 actes, 1797. — *Manuel latin*, 1797, in-12 ; 5e. édit., 1805, in-12. — *Almanach du département de l'Oise*, 1798, in-12. — *Fabellæ et historiunculæ* (formant le tome II du *Manuel latin*), 1799, in-12. — *Grammaire élémentaire latine, réduite à ses vrais principes*, 1798, in-12. — *Manuel des enfants et des adolescents*, 1803, in-12. — *Apollineum opus*, 1801, in-12. — *Apollinei operis carmina difficillima*, 1802, in-12. — *Grammaire raisonnée*, 1803, 2 vol. in-12. — *Leçons d'orthographe française et de ponctuation*, ou *Cacographie*, 1803, in-12. — *Corrigé de la cacographie*, 1803, in-12. — *Cacologie*, ou *Recueil de locutions vicieuses, empruntées des meilleurs écrivains ou d'auteurs bien connus*, 1807. — *Corrigé de la cacologie, à l'usage des professeurs*, 1803, in-12. — *Manuel des étudiants*, 1810, in-12. — *Abrégé de l'histoire et des antiquités romaines*, 1810, in-18. — *Cours analytique d'orthographe et de ponctuation*, ou *Nouvelle grammaire des dames*, 1810, in-12. — *La revue orthographique*, ou *Corrigé des sujets de composition renfermés dans le Cours analytique*, 1810, in-12. — *Mémorial du jeune âge*, 1813, in-8°. — (Avec Jacquet), *Saint-Alme et Zulime*, ou *L'île fortunée dans les sables brûlants de la Libie, aventure singulière et véritable lors de l'expédition des Français en Egypte, librement traduite de l'allemand*, 1803, in-12. M. Boinvilliers a été l'éditeur des ouvrages suivants : *Dictionarium latino-gallicum*, 18e. édition, 1804, in 8°. — *Gradus ad Parnassum*, 1804, in-8°. ; 1807, in-8°. — *Dictionnaire des commençants*, 1804, in-8°. — *Dictionnaire universel français-latin*, par M. Lallemand, dixième édition, 1805, in-8°. — *Des hommes illustres de la ville de Rome*, trad. du

latin de Lhomond, 1806, in-18. Il a donné des éditions de *Phèdre*, de *Faerne*, du *De Viris illustribus*, de *Térence*. M. Boinvilliers a aussi fourni quelques articles à la *Biograph. univers*. Ot.

BOIRON, tonnelier, et officier municipal à St.-Chamond, fut nommé député suppléant de Rhône-et-Loire à la Convention nationale. Il y prit séance après le jugement de Louis XVI, et se rangea du parti de la Gironde. Accusé, après le 31 mai 1793, d'avoir participé aux projets *fédéralistes* des Lyonnais, il vint à bout de se justifier; et un décret du 8 mars 1794 le déchargea de toute inculpation à cet égard. Après la session, il retourna dans sa famille, et y reprit son premier métier. — Boiron-Roster fut nommé candidat à la chambre des députés, en septembre 1815, par l'arrondissement de Lapalisse. B. M.

BOIROT (Antoine), avocat à Clermont, fut élu par le sénat membre du corps législatif pour le département du Puy-de-Dôme, sous le gouvernement impérial. Le 28 juin 1814, il fit un long rapport, au nom de la commission chargée de l'examen des pouvoirs des députés dits étrangers, et proposa l'admission et le rejet de plusieurs. Le 26 août, il fit la proposition formelle de rendre les octrois municipaux à leur destination primitive, et donna ensuite lecture d'un projet de loi à cet égard. Le 28 octobre, il parla en faveur du projet pour la restitution aux émigrés de leurs biens non vendus, et demanda la question préalable sur le dernier article, relatif à leurs créanciers. Dans le mois de mai 1815, M. Boirot fut nommé à la chambre des représentants par le département du Puy-de-Dôme. A.

BOIS-DAVID (Le baron de) émigra en 1792, et servit dans l'armée des princes. Il fut depuis chef de bataillon au 17e. régiment de ligne à l'armée du Nord. Au mois d'avril 1815, il se rendit à Gand auprès du Roi. M. de Bois-David fut nommé lieutenant-colonel du 2e. régiment d'infanterie de la garde royale, et baron par ordonnance du 2 mars 1816. D.

BOISGELIN (Le marquis Bruno de), neveu du cardinal (*V.* l'art. Boisgelin dans la *Biogr. univers.*), était capitaine au moment de la révolution. Il émigra en 1792, et servit dans les armées des princes. Il fut nommé maître de la garde-robe, commissaire extraordinaire du Roi dans la 8e. division militaire à Toulon en 1814, créé pair de France par ordonnance du 17 août 1815, et nommé secrétaire du 4e. bureau de cette assemblée dans la séance du 12 novembre suivant. M. le marquis de Boisgelin ne voulut faire aucun service pendant l'interrègne de 1815, ainsi que tout le corps de la garde nationale à cheval qu'il commandait. — Boisgelin (le comte Alexandre-Bruno de), frère du précédent, était, au commencement de 1815, chef de la 10e. légion de la garde nationale de Paris; il refusa d'en faire les fonctions pendant l'interrègne, et ne les reprit qu'après le retour du Roi. Dans le mois de septembre même année, le collége électoral du département de la Seine l'élut membre de la chambre des députés; il adressa alors la lettre suivante aux gardes nationaux de cette légion : « J'ai dû à la » bienveillance des électeurs de la 10e. » légion, d'être élu candidat dans votre » arrondissement. Ceux du département » viennent de confirmer votre suffrage, » en me nommant membre de la cham» bre des députés. Ils ont voulu, sans » doute, en élisant un chef de légion, » donner un témoignage public de la » reconnaissance que les habitants de » Paris doivent aux services importants » que leur a rendus la garde nationale. » C'est sur moi, Messieurs, que se re» porte aujourd'hui la récompense des » sacrifices sans nombre que vous avez » faits, et de ce noble dévouement qui » déjà plus d'une fois a sauvé la capitale, » et vous a mérité l'admiration des na» tions les plus éloignées... » M. le comte de Boisgelin est aussi lieutenant des gardes-du-corps. A.

BOISGELIN de KERDU (Louis de), chevalier de Malte, était officier au régiment du Roi, avant la révolution; obligé de quitter l'île, par suite de l'entrée des Français, en 1798, il se réfugia en Angleterre, où il publia en anglais : *Malte ancienne et moderne, contenant une description complète et exacte de l'état actuel des îles de Malte et de Gozo*, etc., Londres, 1804, 3 vol. in-4°. Le premier volume contient le tableau physique de l'île, de ses produits naturels, de son commerce, du caractère des habitants, et donne, sur ces divers sujets, des détails intéressants et étendus. Le second est spécialement consacré à l'histoire de l'ordre de Saint-Jean-de-Jé-

rusalem, depuis son origine jusqu'à l'an 1800 : histoire que l'auteur retrace avec un enthousiasme bien naturel dans un chevalier. On a lu surtout avec avidité le récit de l'entrée de Buonaparte dans Malte, et des calamités qui y accompagnèrent son séjour. M. de Boisgelin y montre d'ailleurs beaucoup de modération, et rend pleinement justice à la résignation du soldat français. Il provoquait dès-lors le rétablissement de l'ordre de Malte, institution si long-temps utile et si regrettable aujourd'hui. Son ouvrage est accompagné de planches, et d'une bonne carte géographique. On a donné en 1805, une édition française de cet ouvrage, publiée par M. A. Fortia (de Piles), Paris, 3 vol. in-8°. M. Louis de Boisgelin a fait paraître, à Londres, en 1810, en anglais, la relation de ses *Voyages en Danemark et en Suède*, 2 vol. in-4°. Ces ouvrages sont d'autant plus intéressants qu'ils sont liés à des événements militaires d'une grande importance. On a encore de M. de Boisgelin, en commun avec M. Fortia de Piles, le *Voyage de deux Français dans le nord de l'Europe*, 5 vol. in-8°., et une plaisanterie intitulée, *Correspondance de Caillot-Duval*, 1 vol. in-8°. Il habite aujourd'hui l'Angleterre. D et Be.

BOISGUY (Piquet du), gentilhomme, dont les propriétés touchaient à celles du marquis de la Rouairie, premier chef des royalistes bretons. Il suivit, en 1791, l'impulsion de la noblesse des environs de Fougères, et fut désigné pour commander les royalistes de ce district. Proscrit avec toute sa famille, il n'avait que dix-sept ans, lorsque, sans aucune connaissance de l'art de la guerre, sa bravoure et son intelligence lui suffirent pour devenir un excellent partisan. Il marchait à la tête des paysans, sans craindre ni les embuscades ni les forces qu'il aurait à combattre. Cette témérité lui réussit; et bientôt il eut la réputation d'un chef redoutable. En 1794, il commandait les *chouans* de Fougères. Vers le mois d'août de cette même année, il se réunit au comte Joseph de Puisaye, et devint un de ses officiers les plus distingués. Au mois d'octobre, lors du premier voyage de Puisaye à Londres, M. du Boisguy fut nommé maréchal-de-camp et commandant le département d'Ille-et-Vilaine pour le Roi. Il refusa d'adhérer à la pacification de la Mabilais. Sa troupe, qui occupait les environs de Fougères, prit le nom de *Chasseurs du Roi* : maître des forêts et d'une grande partie des campagnes, il forma le projet de prendre Fougères par famine, et se réunit de nouveau à Puisaye, lorsque ce chef revint en Bretagne au mois de novembre 1795. Sa division fut bientôt le rassemblement le plus considérable des royalistes; et elle se grossit encore d'un grand nombre d'officiers émigrés arrivés d'Angleterre. Le 9 avril, M. du Boisguy attaqua les républicains près de Saint-Hilaire-des-Landes, et obtint sur eux un avantage. Le 5 mai 1796, il se jeta presque seul dans la forêt de Fougères, au milieu d'un parti de républicains, et fut bientôt entouré de soldats qui se disputaient l'honneur de le massacrer : atteint et démonté par l'un d'eux, il échappa à un coup de pistolet, et vit celui qui l'avait tiré passer son sabre au travers du corps de son aide-de-camp. Le républicain qui croyait avoir tué M. du Boisguy lui-même, reçut à Fougères le prix de ce service; mais bientôt ce chef royaliste reparut à la tête de sa division. Dans une autre rencontre, il fut poursuivi par un sergent-major républicain: son cheval refusant de sauter un fossé, il l'abandonna, et courut à pied; le sergent se mit sur ses traces, et, pendant trois-quarts d'heure, il fut à chaque instant près de l'atteindre. En vain, pour ralentir sa poursuite, du Boisguy lui jeta successivement son habit, son écharpe, et même sa croix de Saint-Louis : sans l'apparition de quelques paysans armés, il n'aurait pu lui échapper. M. du Boisguy ne posa les armes qu'à l'époque de la pacification opérée par le général Hoche; et, comme il n'avait point émigré, il put rentrer dans le sein de sa famille et dans ses propriétés, mais non sans exciter souvent l'inquiétude, et attirer la surveillance des autorités. Sous le gouvernement de Buonaparte, il vint chercher un asile à Paris, pour échapper à l'inquisition des agents du gouvernement impérial; et il vécut long-temps paisible, soit à Paris, soit à Senlis. Mais en 1813 et en 1814, prévoyant la chute de ce gouvernement, et se nourrissant de l'espoir de voir triompher la cause pour laquelle il avait si long-temps combattu, il entra dans l'organisation royaliste qui s'étendit dans les départements de l'Ouest, et se disposa à reprendre les armes. La res-

tauration le trouva ainsi encore armé pour la cause du Roi. En vertu d'un ordre de S. M., il se rendit à Rennes, au mois de décembre 1814, pour distribuer des récompenses aux royalistes blessés. Sa présence dans un pays où il avait glorieusement fait la guerre, autant que la mission dont il était chargé, réveilla la haine des ennemis de la monarchie, qui étaient excités au désordre. M. Bonnaire était alors préfet du département, et les généraux Frère et Bigarré y commandaient. Le lendemain de son arrivée, MM. Cadoudal et Leridan, anciens officiers de l'armée royale, furent insultés au spectacle; le même jour, M. du Boisguy et le colonel de Pontbriand, s'étaient rendus à un bal à l'hôtel de ville, sur l'invitation des autorités. Ils y furent plusieurs fois prévenus qu'il y avait un complot formé contre eux. La ville se remplissait d'une foule d'étrangers, et tous les anciens révolutionnaires du département y accouraient; on entendait des cris séditieux dans les rues; tout annonçait des troubles. Il y avait trois mille hommes de garnison, et les généraux ne prenaient aucune mesure. Le 9 janvier, on fit entendre des menaces dans la rue où logeait le général du Boisguy; le soir on cassa ses vitres. Le 10 était le jour fixé pour l'ouverture de la commission; le préfet avait mandé tous les soldats de la sous-préfecture de Rennes, qui avaient été blessés dans l'armée royale. Le général du Boisguy se rendit, à dix heures du matin, à la préfecture, avec le colonel de Pontbriand; il prit, en passant, le général Bigarré, qui faisait aussi partie de la commission. En arrivant à la préfecture, ils trouvèrent un rassemblement, qui fit entendre quelques cris séditieux. Lorsqu'ils furent dans la salle des séances, le tumulte devint plus considérable; et l'on entendit crier : *A bas la cocarde blanche ! à bas les chouans ! à mort les royalistes !* La garde de la préfecture se rangea en bataille, et empêcha de pénétrer dans la cour. Pendant ce temps, les soldats royalistes blessés arrivaient à la commission; et ils tombaient entre les mains des furieux qui les assommaient de coups, leur arrachaient leurs lys et leurs cocardes blanches. A midi, le général Frère entra dans la salle des séances; il venait de voir traîner deux soldats sous ses fenêtres; il demanda au préfet ce qu'il fallait faire : le préfet sortit pour parler aux mutins, qui crièrent *vive le préfet!* Il rentra, dit qu'il n'avait pu se faire entendre; et, se tournant vers le général du Boisguy, il ajouta : « Ma foi, général, ils demandent votre tête. » Peu après, M. de Tregomain arriva en désordre; il avait pénétré avec peine. Il représenta aux généraux et au préfet, que le désordre était à son comble; et que si les autorités ne voulaient pas rétablir le calme, il allait y avoir une boucherie dans la ville; que les royalistes s'armaient partout; puis, s'adressant au préfet, il ajouta : « Vous êtes responsable de la vie de ces Messieurs, et votre tête nous répondra des leurs. Il sortit ensuite, et le général Bigarré envoya l'ordre de faire prendre les armes à un bataillon. Cette troupe fit reculer l'attroupement au-delà de la place; mais le désordre continua pendant toute la journée. Les généraux et le préfet ne cessèrent de représenter à M. le général du Boisguy, qu'un plus long séjour à Rennes serait dangereux pour la tranquillité publique; qu'il était l'unique cause du désordre; qu'il fallait beaucoup de ménagements pour calmer les esprits. Prévoyant que les insultes et les mauvais traitements qu'avaient éprouvés les soldats royalistes pourraient exaspérer les habitants des campagnes, et leur faire prendre les armes, le général du Boisguy prit le parti de se rendre à Paris, pour faire son rapport au ministre de la guerre. Il donna l'ordre au colonel de Pontbriand de le remplacer, et de faire ses efforts pour empêcher les représailles des campagnes. M. du Boisguy était malade à Paris, lors du retour de Buonaparte; il fut arrêté dans son lit et conduit à la Force, où il resta prisonnier jusqu'au retour du Roi, quoique sa délivrance eût été stipulée dans le traité de paix que signèrent à la fin de juin les royalistes de la Vendée. Le Roi l'a nommé, dans le mois de juillet 1816, commandant du département des Ardennes. P.

BOISJOLIN (Jacques-François-Marie Vielh de), né à Alençon en 1761, est auteur de beaucoup de pièces de vers connues. La Harpe le chargeait quelquefois, en 1791, de lire les cahiers de son cours de littérature au Lycée. L'*Almanach des Muses* et le *Journal de Paris* étaient, avant la révolution, remplis de

ses pièces; et quelques-unes de ces pièces avaient un mérite très remarquable, surtout ses fragments d'un poème des Fleurs et sa traduction de la *Forêt de Windsor* de Pope. Il a coopéré à la rédaction du *Mercure* et de la *Décade philosophique*. M. de Boisjolin fut professeur d'histoire à l'école centrale du Panthéon, et ensuite chef de division au ministère des affaires étrangères; il passa de là à un consulat dans l'étranger, fut appelé au tribunat après le 18 brumaire, et en sortit en mars 1802. Il est, depuis plusieurs années, sous-préfet à Louviers. M. de Boisjolin a composé, en 1799, un *Hymne à la souveraineté du peuple*, et, dans la même année, un *Chant funèbre en l'honneur des ministres français assassinés à Rastadt*. On a encore de lui : I. *L'Amitié et l'Amour ermites*, comédie en trois actes, 1778. II. *L'affermissement de la quatrième dynastie par la naissance du roi de Rome*, 1811, in-4°. B. M.

BOISPRÉAUX (Déonat) a publié : I. *Histoire abrégée des couronnements, sacres et inaugurations des empereurs*, 1804, in-12; augmentée du *Sacre de Napoléon Ier., et du détail de toutes les fêtes qui se sont données sur ce sujet*, 1805, in-12. II. *Le lord fantastique*, 1805, in-12. III. *Julie* ou *le dévouement filial récompensé*, 1813, 2 vol. in-12. Ot.

BOIS-SAVARY (Chauvin-J.-Aug. Armand-Marie de Saint-Martin de Sauzay) fut élu, le 9 janvier 1813, membre du corps législatif pour le département des Deux-Sèvres. Le 3 avril 1814, il vota la déchéance de Napoléon. Il accepta, le 8 du même mois, l'acte constitutionnel qui rappelait les Bourbons. Réélu à la chambre des députés par le même département en août 1815, M. Bois-Savary vota dans cette assemblée avec la minorité; et au mois de septembre 1816, il fut nommé président du collége électoral de son département; mais il ne put s'y rendre pour cause de maladie. On fit même courir le bruit de sa mort, et il ne fut pas réélu. Y.

BOISSET, dit Ségur, frère du conventionnel mort à Lyon en 1814, naquit à Montélimart, et servait dans le génie, lorsqu'il émigra en 1791. Entré au service d'Espagne, il défendit le fort Lamalgue, à Toulon, contre Buonaparte, qui, ayant dès-lors remarqué sa valeur, lui offrit une place à son retour de l'émigration, après le 18 brumaire. M. Boisset refusa cette offre; ce qui le fit placer sous la surveillance du préfet du Gard, où il resta jusqu'en 1812 : à cette époque, sa surveillance fut levée à la demande de son fils, alors élève de l'école polytechnique. — Boisset (de Saint-Marcellin), chef de bataillon des chasseurs d'Henri IV, dans les départements du Rhône et de l'Isère, en mars 1815, eut l'honneur d'être présenté au Roi, dans le mois d'août, même année. S. M. lui dit : « Votre conduite, dans » les dernières circonstances, m'est un » sûr garant de votre attachement à » ma personne. J'éprouve un vrai plaisir » d'en recevoir l'expression. » D.

BOISSIER (Pierre-Bruno), nommé, en septembre 1792, député suppléant du Finistère à la Convention nationale, n'y entra qu'après le procès de Louis XVI, et ne parut qu'une seule fois à la tribune, en 1794, pour faire décréter l'établissement des écoles de navigation et de canonnage, et fixer la solde des marins. Devenu membre du conseil des cinq-cents, par la réélection des deux tiers, il fit un rapport sur l'organisation maritime. En 1797, il fit arrêter l'envoi d'un message au directoire, relativement à la situation des Iles de France et de la Réunion; provoqua ensuite la création d'une direction des travaux hydrauliques dans les ports, et fut nommé commissaire de la marine, après sa sortie du corps législatif, en 1798. — Le 4 juin 1815, M. Boissier présenta une adresse à Buonaparte, en qualité de président du collége électoral de Nîmes. B. M.

BOISSIÈRE-LENNUIC (Marc-Antoine-Marie-Hyacinthe, marquis de la), après avoir, pendant toute l'émigration, servi la cause du Roi, de la manière la plus active et la plus périlleuse, fut, en 1815, un des principaux chefs de l'armée royale qui se forma dans le département du Morbihan. Il se rendit de la Bretagne par mer à Gand, pour y prendre les ordres de S. M., qui le promut au grade de maréchal-de-camp, par brevet du 7 mai 1815, et le nomma, au mois d'août suivant, commandant dans le département d'Ille-et-Vilaine.

BOISSIEU (Pierre Joseph-Didier), homme de loi à Saint-Marcellin, et administrateur de l'Isère, fut nommé, en sept. 1791, député sup. de ce départ. à la législature, et, en septembre 1792, député à la Convention nationale, où il re-

fusa d'opiner comme juge dans le procès de Louis XVI; il conclut à la détention et au bannissement à la paix, en qualité de législateur. M. Boissieu ne reparut à la tribune qu'après la chute de Robespierre. En janvier 1795, à l'occasion des insultes faites au buste de Marat et des plaintes articulées à ce sujet à la Convention, Boissieu demanda plaisamment la liberté des cultes pour les saints politiques. Le 28 juillet, il appuya la demande, faite par un pétitionnaire, de la suppression du calendrier républicain. « Tôt ou tard, » dit-il, il faudra finir par jeter au feu » un calendrier dont personne ne veut. » Cette prophétie fut alors accueillie par des murmures, et repoussée par Laréveillère-Lépaux. Boissieu combattit vivement la proposition qu'aucun émigré ne pût réclamer sa radiation qu'après s'être constitué prisonnier. A la fin de la session conventionnelle, il se déclara contre le réarmement des patriotes qui avaient défendu la Convention. Entré au conseil des cinq-cents, il donna presqu'aussitôt sa démission, et se retira dans son département.—BOISSIEU (Fretta DE), gentilhomme de l'Auvergne, émigra, en 1792, revint en France après le 18 brumaire, et vécut dans ses propriétés jusqu'en 1814. Il entra alors dans les mousquetaires de la maison du Roi, et publia, le 3 mai, jour de l'entrée de S. M. Louis XVIII, une ode destinée à célébrer cet événement. M. de Boissieu publia ensuite, sous le voile de l'anonyme, un écrit intitulé : *Que diable voulez-vous donc?* Cette brochure, adressée aux militaires, eut beaucoup de succès; et elle était faite pour éclairer ces derniers sur leurs véritables intérêts. A.

BOISSONADE (JEAN-FRANÇOIS), né à Paris le 12 août 1774, est l'un des hellénistes les plus distingués de France: il fut, en 1801, secrétaire-général de la préfecture de la Haute-Marne; et ayant quitté bientôt cette place pour venir à Paris, il s'y est entièrement livré à la culture des lettres. M. Boissonade travailla, pendant plusieurs années, à la rédaction du *Journal des Débats*, où il signa d'un oméga un grand nombre d'articles aussi remarquables par l'érudition que par le goût et la pureté du style. Il fut nommé le 6 mai 1809 professeur adjoint de littérature grecque à l'académie de Paris, et professeur titulaire le 28 décembre 1812 après la mort de M. Larcher, qu'il remplaça aussi à la 3e. classe de l'Institut. Le Roi le nomma chevalier de la Légion-d'honneur, le 19 octobre 1814, et membre de l'académie des inscriptions, le 21 mars 1816. M. Boissonade a publié : I. *Lettres inédites de Voltaire à Frédéric-le-Grand*, 1802, in-8°. et in-12. II. *Philostrati Heroica*, 1806, in-8°. III. *Notice sur la vie et les écrits de Larcher* (à la tête du Catalogue de sa bibliothèque). IV. *Marini vita Procli*, gr. et lat., Leipzig, 1814, in-8°. V. *Tiberius rhetor de figuris, alterâ parte auctior; unâ cum Rufi arte rhetoricâ*, Londres, 1815, in-8°. M. Boissonade a eu part à l'édition de Grégoire de Corinthe, publiée à Leipzig en 1811, sous ce titre : *Gregorii Corinthii et aliorum grammaticorum libri De dialectis*, etc., *recensuit et cum notis G. Koenis, F.-J. Bastii, J.-F. Boissonadi, suisque edidit G.-H. Schæfer.* Il a contribué à l'édition d'Athénée donnée par M. Schweighæuser, et à quelques autres ouvrages de littérature savante. Il a sous presse à Leipzig une édition du commentaire inédit de Proclus sur le *Cratylus* de Platon; et à Leyde, les *Vies* des sophistes d'Eunape avec les fragments de son *Histoire des empereurs*. M. Boissonade prépare une édition de plusieurs lettres inédites de Luc Holstenius. Les journaux étrangers ont annoncé qu'il allait donner le roman grec de Nicetas Eugénianus; il doit y joindre des fragments assez considérables d'un autre roman grec inédit par Constantin Manassès. Il a lu à la 3e. classe de l'Institut, et à l'académie des belles-lettres, plusieurs Mémoires; un particulièrement sur l'inscription grecque d'Elis, publiée par M. Payne Knight; et deux autres sur les lettres inédites de Cratès et de Diogène. Ce dernier Mémoire, avec le texte de vingt-deux nouvelles lettres de Diogène, fera partie du 10e. vol. des *Notices des Mss.* actuellement sous presse. On le sait occupé depuis plusieurs années d'un dictionnaire de la langue française à l'imitation de celui de Johnson. M. Boissonade a aussi donné de très bons articles au *Mercure*, au *Magasin encyclopédique* et à la *Biographie universelle*. L'un des plus remarquables de ceux-ci est celui de BRUNCK. A.

BOISSY-D'ANGLAS (FRANÇOIS-ANTOINE), né à Annonay, le 8 novembre

1756, dans la religion protestante, fut d'abord avocat au parlement de Paris, et acheta ensuite une charge de maître-d'hôtel de MONSIEUR. Il était, en 1787, chancelier de l'académie de Nîmes. En 1789, il fut nommé député du tiers-état de la sénéchaussée d'Annonay aux états-généraux; et, dès leur ouverture, il appela l'attention des communes sur la nécessité de se constituer en assemblée nationale. Le 15 mai, il fit une motion tendant à se rapprocher de la noblesse. Il écrivit une réponse à MM. Bergasse et de Calonne, sur les finances, sur la révolution, et répondit ensuite à la fameuse lettre que l'abbé Raynal avait adressée à l'assemblée nationale contre les principes de la révolution: il défendit les journées du 14 juillet, des 5 et 6 octobre 1789, demanda, en 1790, des mesures contre les insurgés du camp de Jalès, et dénonça, comme contre-révolutionnaire, un mandement de l'archevêque de Vienne. En 1791, il fut élu secrétaire; puis il réclama contre l'insertion de son nom dans une liste de députés désignés comme ayant voté pour l'Angleterre dans l'affaire des colonies, et se fit gloire d'être au nombre de la minorité qui voulait assurer les droits des hommes de couleur. Ce fut en septembre de la même année qu'il donna sa démission de maître-d'hôtel de MONSIEUR. Il entretint plusieurs fois, sans résultat, l'assemblée, des honneurs à rendre à J. J. Rousseau. Nommé, après la session, procureur-syndic du département de l'Ardèche, il appela sur sa conduite la censure publique, qu'il dit être d'obligation pour les membres d'une nation libre. Elu, en septembre 1792, député à la Convention nationale, M. Boissy fut envoyé en mission à Lyon, avec Vitet et Legendre, pour apaiser les troubles qui s'y étaient élevés à l'occasion des subsistances. Dans le procès de Louis XVI, il vota pour l'appel au peuple, pour la détention et le bannissement, quand la sûreté publique le permettrait. Enfin il fut de l'avis du sursis dans le 4e. appel nominal. Pendant le règne de la terreur, M. Boissy-d'Anglas se tint à l'écart; et il ne reparut à la tribune qu'après le 9 thermidor an II (27 juillet 1794). Le 7 octobre de la même année, il fut élu secrétaire, et provoqua, le 3 décembre suivant, la suppression des commissions exécutives. Il entra, quelques jours après, au comité de salut public, au nom duquel il fit de fréquents rapports sur les subsistances. Il demanda dans le même temps qu'il fût pris des mesures contre les prêtres qui troublaient le département de l'Ardèche. Chargé spécialement de veiller à l'approvisionnement de Paris, il fit créer une commission pour cet objet, et, dans différentes occasions, rassura la Convention sur les subsistances de cette ville. Il dénonça, dans le même temps, un écrit royaliste, et s'éleva contre les partisans de la monarchie, en déclarant que le système républicain était le seul qui convînt à la France. A la fin de janvier 1795, il prononça un long discours, qui fut très applaudi, sur les relations extérieures de la France, et sur les conditions auxquelles elle devait traiter avec les autres puissances. Le 21 février, à la suite d'un rapport sur les fêtes nationales, il fit décréter le libre exercice de tous les cultes, sans signes extérieurs, et sans que l'état en salariât aucun. Le 28 du même mois, il rendit compte des attroupements qui avaient lieu à Paris aux portes des boulangers, en les attribuant à la malveillance; et, huit jours après, sur son rapport, la Convention fixa le mode de distribution des comestibles. Les attroupements prirent néanmoins un caractère plus alarmant. M. Boissy-d'Anglas ne se dissimula pas les dangers qu'il avait attirés sur lui, en se chargeant, en quelque façon, de la responsabilité de cette partie délicate de l'administration, dans un moment où le discrédit des assignats apportait de si grands obstacles aux approvisionnements: il fit part à l'assemblée, des craintes que lui inspirait cet état de choses, et provoqua des mesures contre les démagogues et les royalistes qui, selon lui, attaquaient en même temps la république. Le 15 mars, il avoua enfin à la tribune la pénurie des subsistances, et présenta un décret pour en restreindre la distribution. Le 17, plusieurs sections de Paris étant venues demander du pain à la Convention, M. Boissy répondit que dix-huit cents sacs de farine avaient été distribués le jour même: il accusa les pétitionnaires de malveillance, et dénonça les rassemblements du faubourg St.-Marceau. Le 20 mars, après avoir présenté, dans une motion d'ordre, le tableau des malheurs de la France sous la tyrannie de Robespierre, il proposa d'annuller les juge-

ments rendus par les tribunaux révolutionnaires depuis le 22 prairial an II (11 mai 1794), et de restituer les biens des condamnés; ces propositions furent accueillies par les plus vifs applaudissements. Le 1er. avril, au moment où il commençait un rapport sur les approvisionnements, M. Boissy fut interrompu par le bruit d'une multitude d'individus de tout sexe qui, ayant forcé la garde, s'écriaient : « du pain, du pain, et la » constitution de 1793. » Ce mouvement insurrectionnel, excité par les démagogues du faubourg St.-Antoine, n'ent pas cette fois de résultats bien fâcheux. Lorsqu'il fut dissipé, M. Boissy, qui était resté calme, acheva son rapport : mais la faction des anarchistes continua de le désigner à la haine publique; et le 1er. prairial (20 mai 1795), une nouvelle insurrection attira sur lui de plus grands dangers. Occupant, ce jour-là, le fauteuil à la place d'André Dumont, il fut couché en joue plusieurs fois par vingt fusils en même temps, et demeura longtemps entouré de ces furieux. L'un d'eux se plaça devant lui, portant au bout d'une pique la tête du député Féraud qu'il venait d'assassiner. M. Boissy continua à montrer un grand sang-froid, et il voulut faire observer à cette multitude qu'en assiégeant ainsi la Convention, elle l'empêchait de s'occuper de ses subsistances: sa voix fut étouffée par de nouveaux cris. Cet attroupement fut encore dissipé par la force armée. Le lendemain, M. Boissy fut accueilli à la tribune par des applaudissements universels. Il fit part de plusieurs traits de dévouement dont il avait été témoin la veille: Louvet lui vota des remercîments au nom de la patrie. Il fut ensuite membre de la commission chargée de présenter un projet de constitution; et, le 13 juin, il fit un premier rapport Le 9 juillet, il démentit le bruit que la république devait abandonner à la Prusse les places fortes de la Hollande. Le 4 août, il présenta un second rapport sur les colonies, et les fit déclarer parties intégrantes de la république. Le 27, il prononça un discours sur la situation politique de l'Europe; et proposa de faire disparaître des lois révolutionnaires toutes les traces de barbarie. On décréta la traduction de son discours en toutes les langues. Le 2 septembre, M. Boissy demanda que le comité d'instruction publique présentât une liste des Français auxquels la reconnaissance publique devait des statues; et il s'étonna de ne pas trouver, dans les places publiques, celles de Fénélon, de Corneille, de Racine, de Voltaire, de Rousseau et de Buffon. Le 4 septembre, il appuya la proposition de rappeler M. de Talleyrand-Périgord. Le 1er. octobre, il vota la réunion de la Belgique au territoire français; et à cette époque il démentit un écrit qui lui était attribué, sur les limites de la France. Le 15 octobre, des explications eurent lieu en comité général, relativement à ce qui avait pu mériter à M. Boissy-d'Anglas et à quelques autres députés les éloges des sections de Paris, lorsqu'elles se déclaraient contre le reste de la Convention. M. Boissy se trouva ensuite nommé dans la correspondance de Lemaître, agent de la maison de Bourbon; et depuis ce temps il vit s'affaiblir son crédit parmi les conventionnels, malgré quelques sorties qu'il fit à la tribune contre les royalistes. On l'accusa même formellement d'avoir demandé un président perpétuel, au lieu du directoire exécutif pour la constitution de l'an III, que les jacobins appelaient *la constitution patricienne* de Boissy-d'Anglas, et d'autres la *constitution babébibobu*, à cause de sa simplicité, et du léger bégaiement dont M. Boissy est affecté. Devenu membre du conseil des cinq-cents, il en fut élu secrétaire. Le 4 décembre, il appuya la demande des épouses de Collot-d'Herbois et Billaud-Varennes pour réclamer la liberté de leurs maris. Le 10, il fit une motion en faveur de la liberté de la presse, et s'opposa à toute limitation temporaire. Le 17 juillet 1796, il fut nommé président. Le 30 août, il combattit l'amnistie des délits relatifs à la révolution; retraça les crimes commis depuis son origine, et dit qu'il ne pouvait consentir à ce qu'ils restassent impunis. Le 23 septembre, il demanda que le corps législatif énonçât son vœu pour la paix: il se déclara ensuite contre la loi du 3 brumaire, qui excluait les parents d'émigrés des fonctions publiques. Le 30 octobre, il réclama la liberté des journaux, et accusa le directoire d'avoir donné l'exemple de la licence, en soudoyant des calomnies contre les députés. Dans la discussion de la loi du 3 brumaire, il déclara qu'on devait tout craindre en limitant les choix du peuple, mais qu'il n'y avait pas d'inconvénient à limiter ceux du gouvernement; et, à cette occasion, il

exprima son indignation contre les *terroristes* qui avaient ensanglanté Bordeaux et Lyon. Le 9 novembre 1796, il attaqua les abus des maisons de jeu, et accusa le directoire de protéger le vice. En avril 1797, il fut nommé député de Paris au conseil des cinq-cents. Peu de temps après, il réclama contre la barbarie de mettre hors la loi les émigrés rentrés. Il s'éleva ensuite contre le système adopté par le directoire, relativement aux colonies, et accusa Truguet d'avoir fait envoyer Sonthonax à S.-Domingue. Le 11 juillet, il parla en faveur des prêtres déportés et de la liberté des cultes. Le 20, il demanda la réorganisation des gardes nationales, proposée par Pichegru, et signala, comme preuve des projets du directoire, la destitution du ministre de la police, Cochon, qui était favorable à la majorité des conseils. Ces opinions le firent comprendre dans la loi de déportation du 18 fructidor (septembre 1797), aux effets de laquelle il parvint à se soustraire. Buonaparte, devenu premier consul, le nomma membre du tribunat. M. Boissy-d'Anglas fut élu président de cette assemblée en décembre 1802. L'année suivante il fit partie du nouveau consistoire de l'église réformée de Paris, et devint sénateur le 17 février 1805. Après le traité de Presbourg, en 1806, il prononça, dans le sénat, un discours, où, après avoir fait l'éloge des talents, des vertus et du courage de Napoléon, il dit : « qu'il était le plus grand ou plutôt le » seul grand homme, et que le paci- » ficateur l'emportait encore en lui sur » le guerrier. » Comme membre de la 3e. classe de l'Institut, M. Boissy-d'Anglas alla, le 6 novembre 1809, féliciter l'empereur sur la paix de Vienne ; et il lui dit : « Eh! qui pourrait rester insen- » sible à l'aspect de tant de merveilles, » de tant de hauts faits, dont un seul » suffirait à l'immortalité d'un homme et » même à l'éclat d'un siècle ? La poésie, » pour les célébrer dignement, n'aura » qu'à parler le langage de l'histoire : » mais l'obligation la plus difficile de » celle-ci sera de rendre les récits croya- » bles. L'une et l'autre auront à peindre » ce vaste génie, cet esprit aussi étendu » que flexible, aussi mobile que laborieux, » ce grand caractère plus étonnant en- » core que tout ce que Votre Majesté » nous fait admirer d'ailleurs, ce carac- » tère inébranlable et magnanime, le plus » beau présent que la nature ait fait au » génie, et qui ajoute à la souveraine » puissance tout ce qu'il faut pour » qu'elle soit toujours un bienfait. » Le 8 décembre, M. Boissy fut présenté à l'empereur par le sénat, comme candidat à une sénatorerie, mais ne fut pas élu. Au moment de l'invasion de la France, en 1813, il fut envoyé extraordinairement par l'empereur dans la 12e. division militaire (la Rochelle), pour y prendre des mesures de salut public. Il n'exécuta qu'avec beaucoup de modération et de sagesse les instructions qui lui furent données ; et, dès les premiers jours d'avril, il envoya son adhésion au rétablissement du gouvernement royal. Il fut créé pair de France, le 14 juin 1814, et, dans les premiers jours de juillet, membre du comité des pétitions de la chambre. Peu de temps après son retour à Paris, en 1815, Buonaparte le nomma son commissaire extraordinaire dans les départements du Midi ; M. Boissy-d'Anglas arriva le 30 avril à Bordeaux, et il fit une proclamation remarquable qui a été insérée dans le *Journal de l'empire* du 27 mai 1815. Pendant son séjour dans cette ville, il organisa toutes les autorités administratives dans le système de la révolution qui venait de s'opérer. Il partit de Bordeaux le 10 mai pour se rendre dans le département des Landes et des Basses-Pyrénées, et quitta Mont-de-Marsan, le 14, en témoignant sa satisfaction des dispositions qui avaient été prises tant pour le rappel des militaires que pour l'organisation de la garde nationale. Il arriva le 18 mai à Pau. Le 2 juin, Buonaparte le nomma membre de sa chambre des pairs. A la séance du 13 juin, M. Boissy d'Anglas demanda l'impression des procès-verbaux de la chambre, formalité qu'elle avait négligée depuis le commencement de la session. Lors de la discussion du réglement, il s'éleva fortement contre la disposition qui tendait à établir que le nombre de pairs suffisant pour délibérer, qui devait être composé de la moitié en temps de paix, ne le serait que du tiers en temps de guerre. « Fera-t-on, dit- » il, même dans une chambre délibé- » rante, cette éternelle distinction du ci- » vil et du militaire ? Il ne siége ici ni » guerriers ni magistrats ; il n'y a que » des pairs, et chacun a les mêmes » droits. » M. Boissy-d'Anglas se prononça de même contre le mode de faire

les lois *séance tenante*, que proposait Roger-Ducos. « Quoi! s'écria-t-il, » n'est-on pas encore revenu de cette » rage de faire des lois? L'exemple de » la Convention qui, dans un seul » mois, rendit des lois par centaines, » sera-t-il, vingt ans plus tard, proposé » et suivi par des hommes qui tant de » fois ont dû gémir en songeant aux » cruelles extravagances de la révolution?» M. Boissy d'Anglas combattit, dans cette séance, l'opinion du comte de Ségur, qui desirait que *le mode de voter par scrutin secret* fût aboli. Il demanda encore que toutes les pétitions adressées à la chambre fussent envoyées à une commission. Le 17 juin, il interpella et combattit vivement M. de Ségur, qui, après la lecture du rapport du ministre de la police, demandait la nomination d'une commission pour examiner ce rapport. Dans la fameuse séance du 22, lorsque le ministre Carnot annonça les désastres de Waterloo, et que la chambre des représentants eut envoyé à celle des pairs un message, pour l'informer de la résolution qui venait d'être prise de déclarer l'indépendance de la patrie, la chambre en permanence, et coupable de haute-trahison quiconque tenterait de dissoudre la représentation nationale, M. Boissy d'Anglas s'opposa, avec chaleur, au renvoi de ce message à une commission; et il proposa, sans plus longue délibération, de mettre textuellement aux voix chaque article de la résolution de la chambre des représentants, sauf celui qui stipulait l'appel des ministres dans le sein de la chambre. Il s'éleva fortement à cette occasion contre M. de Valence. Le même jour, il fut nommé membre de la commission chargée de se concerter tant avec le conseil des ministres qu'avec la commission de la chambre des représentants, sur les mesures à prendre dans les dangers de la patrie. Le lendemain, cette commission ayant été chargée de faire son rapport sur la déclaration de Buonaparte au peuple français, M. Boissy demanda que cette commission fût portée à sept membres; il appuya la proposition, faite par Chaptal, de donner avis, par un message, à la chambre des représentants, des grandes mesures prises par les pairs. Il défendit l'adoption du considérant mis en tête de la déclaration de la chambre des représentants, déclaration qui, par suite de l'abdication de Buonaparte, avait arrêté la formation d'un gouvernement provisoire; et il se prononça contre la motion de la Bédoyère de proclamer sur-le-champ Napoléon II. « Cette » proposition, dit-il, est impolitique et » intempestive. » Dans la fameuse séance de la nuit suivante, il s'éleva avec énergie contre Lucien Buonaparte, qui demandait d'autorité ce qu'avait proposé la Bédoyère. « On nous menace de la » guerre civile, s'écria M. Boissy; et » n'est-ce donc pas assez de la guerre » étrangère qu'on nous a amenée? » Il conclut à la nomination d'un gouvernement provisoire, sans rien préjuger sur la proposition de la Bédoyère. Dans la séance du 23, il demanda l'ordre du jour sur la résolution de la chambre des représentants, relative à Napoléon II, attendu qu'une communication faite à la chambre des pairs n'était pas une proposition; et que, d'ailleurs, cette chambre ne pouvait adopter une résolution qui avait pour objet de passer à l'ordre du jour sur des propositions faites dans le sein de l'autre chambre. Dans la séance du 26, il combattit fortement le projet proposé par le gouvernement provisoire, et adopté par la chambre des représentants, relatif à des mesures de sûreté générale. « Je voudrais, dit-il, pouvoir demander » le rejet de cette loi; mais dans les cir- » constances actuelles, je ne prendrai pas » sur moi cette responsabilité. Je vois avec » peine accorder un pouvoir arbitraire » au gouvernement qui se forme; si je » ne rejette pas la loi, je crois du moins » devoir faire des observations sur son » contenu. Elle présente d'abord beau- » coup de vague: on y fait un crime de » la provocation à la désertion; on en » fait un sujet d'arrestation arbitraire, » comme s'il n'existait pas des commis- » sions militaires: je desirerais du moins » que cette disposition fît cesser l'effet » de ces commissions. On y fait un crime » des nouvelles fausses: n'est-ce pas là » rétablir la faction des alarmistes? » M. Boissy demanda la suppression de cette disposition, et proposa que l'on désignât par qui la loi serait exécutée, et qu'on y spécifiât davantage les délits. Il cita, pour exemple des abus qu'on pouvait commettre à cet égard, les commissions de haute-police récemment établies, et qui dans son département (l'Ardèche) avaient expatrié quatre-

vingts personnes. La chambre ayant voté une commission pour examiner le projet, M. Boissy s'écria : « Je voudrais » qu'elle fût si lente à faire son rapport, » que cette loi ne reparût jamais. » La commission ayant approuvé le projet dans toute sa teneur, il demanda de nouveau la modification de cette loi, dont il aurait, dit-il, voté le rejet avec tant de plaisir, et il reproduisit les amendements qu'il avait proposés la veille. La chambre adopta enfin ces amendements. M. Boissy d'Anglas, pour paralyser encore davantage cette loi révolutionnaire, demanda que l'assemblée lui accordât un jour, pour une loi complète sur la liberté individuelle; et ce fut ainsi qu'il termina son discours : « Les circonstances où nous nous trouvons sont graves et difficiles; notre indépendance est attaquée; peut-être nos institutions politiques sont-elles à la veille d'être renversées: votre cœur est celui de tous les bons Français; et les principes éternels de la justice sauront les retenir dans leur chute: mais si elles doivent périr, si une subversion absolue doit effacer de nos tables sacrées les lois bienfaisantes que nous avons eu tant de peine à y graver, il sera encore honorable et beau que, du milieu de tant de débris, puissent s'élever au-dessus de l'océan des âges, les restes sacrés de quelques institutions tutélaires, destinées à servir de modèle et de consolation aux races futures. » M. Boissy devait être entendu le lendemain : mais nommé par le gouvernement provisoire l'un des commissaires chargés d'aller proposer un armistice au maréchal Blucher, il ne put exposer lui-même son projet; et il chargea M. de Latour-Maubourg de le présenter en son absence. Ce projet, en seize articles, se composait d'une suite de dispositions libérales qui conciliaient le principe sacré de la liberté individuelle avec le principe non moins essentiel de l'ordre public. Non seulement il proscrivait tout excès, toute détention arbitraire, mais encore il adoucissait, autant qu'il était possible, le sort des détenus, en défendant toute rigueur inutile, en ordonnant qu'eux et leurs proches fussent, dès le premier moment, instruits des motifs de leur arrestation, etc. Thibaudeau et la faction révolutionnaire obtinrent l'ajournement indéfini de ce projet, qui, visé par le président et les secrétaires, fut déposé dans les archives de la chambre, pour y rester oublié. Le 5 juillet, M. Boissy-d'Anglas, de retour de sa mission, concourut à faire rejeter la proposition de Thibaudeau, tendant à demander au gouvernement provisoire des explications sur quelques expressions de sa proclamation aux Français, dans laquelle il était implicitement dit que le seul parti à prendre était de se soumettre au Roi. Le lendemain, il fut nommé, par ordre de liste, membre de la commission chargée de faire un rapport sur deux messages envoyés à la chambre, le premier, intitulé : *Déclaration de la chambre des représentants*; et le second, *Déclaration des droits des Français, émanée de la chambre des députés*. A la fin de la séance, sentant bien que la force des choses rendait inutiles et inconvenantes les réunions de la chambre, il demanda que les séances fussent ajournées jusqu'à convocation spéciale; et que cette convocation n'eût lieu que lorsque la commission serait en mesure de faire son rapport. Son avis fut adopté, après avoir été vivement combattu par le parti révolutionnaire. Le lendemain, M. Boissy fit, au nom de la commission, un rapport sur les deux déclarations. Ses conclusions furent adoptées à l'unanimité. Il devait être exclu de la chambre des pairs par l'ordonnance du Roi, qui en fermant l'entrée à ceux qui avaient siégé sous Buonaparte; mais il fut rétabli sur la liste, le 17 août. Le comte Boissy d'Anglas qui était de la 3e. classe de l'Institut, fut compris dans la liste des membres de l'académie des inscriptions, formée le 21 mars 1816. Il a publié : I. *A mes concitoyens*, 1790, in-8°. II. *Observations sur l'ouvrage de Calonne*, intitulé : *De l'état de la France présent et à venir*, 1791, in-8°. III. *Quelques idées sur la liberté, la révolution et le gouvernement républicain*, 1792, in-8°. IV. *Deux mots sur une question jugée*, ou *Lettre à M. de la Galissonière*, 1791, in-8°. V. *Essai sur les fêtes nationales*, an II, in-8°. VI. *Discours préliminaire au projet de Constitution* (de l'an III), 1795, in-8°. VII. *Boissy d'Anglas à G. T. Raynal*, 1792, in-8°. — BOISSY D'ANGLAS, fils du précédent, fut nommé le 12 février 1810 préfet de la Charente, maître-des-requêtes le 29 juin 1814, et prêta serment de fidélité au Roi le 3 août suivant. Le 6 avril 1815, Buonaparte le fit passer

de la préfecture de la Charente à celle de la Charente-Inférieure. Il perdit ce dernier emploi, lors du retour du Roi, dans le mois de juillet suivant. Le 1er. janvier 1816, le Roi le nomma maître des requêtes en service extraordinaire. A.

BOISTE (Pierre-Claude-Victoire), né à Paris en 1765, a publié : I. (Avec J. F. Bastien, son beau-père), *Dictionnaire universel de la langue françoise, extrait comparé des Dictionnaires anciens et modernes*, 1800, in-8°. oblong; id., 1803, 2 vol. in-8°. oblong, ou 1 vol. in-4°; 3e. édition, 1808; 4e. édit., 1812. Cet ouvrage est estimé. L'auteur, dont l'usage est de nommer ceux qui ont employé ou fait des mots nouveaux, avait, dans l'édition de 1803, ajouté après le mot SPOLIATEUR le nom de *Buonaparte*; il fut mandé à la police : l'article fut cartonné; et à la place de ce nom, l'on substitua celui de *Frédéric-le-Grand*. II. *L'univers, poëme en prose et en douze chants, suivi de notes et d'observations sur le système de Newton et la théorie physique de la terre*, 1801, in-8°.; 2e. édition, 1804, 2 vol. in-8°.; réimprimé sous le titre de *L'Univers délivré, narration épique*, 1805, 2 vol. in-8° III. *Dictionnaire de géographie universelle*, 1806, in-8°., avec un atlas in-4°. Ot.

BOIVIN (J.-D.), né à Paris le 28 septembre 1756, entra, le 12 mars 1771, comme simple dragon, dans le régiment du Roi : il y resta jusqu'au 26 mars 1779; mais n'ayant obtenu aucun avancement, il demanda et obtint son congé. Cependant, emporté par son goût pour les armes et pour les idées de la révolution, il reprit du service en 1789, en qualité de volontaire dans la garde nationale parisienne; et bientôt il obtint l'avancement auquel il aspirait depuis si longtemps. Nommé d'abord capitaine, puis adjudant-général, il entra dans la ligne, en 1793, comme chef de bataillon, et fut envoyé à l'armée de l'Ouest, commandée par le général Biron. Il se distingua à l'affaire de Vic, qui précéda celle de Partenay. Devenu général de brigade en 1794, il fut nommé commandant de la place de Nantes, et, par sa conduite, mérita à cette époque l'estime de tous les partis. Il servit ensuite sous Kellermann en Italie. En l'an VII (1798), il était en activité à l'armée d'Helvétie; et il se distingua aux affaires de Saten et de Schwitz. Se trouvant à Paris au 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), il prit parti pour Buonaparte, qu'il suivit à St.-Cloud. Ayant passé depuis à l'armée du Rhin, il mérita de nouveau les éloges du général en chef par sa conduite à la bataille de New-Isembourg, près de Francfort. Après la campagne de l'an IX (1800), il fut employé à l'armée de Batavie; et, pendant les années XII et XIII (1804 et 1805), il servit à la même armée. Constamment en activité depuis, on le comptait encore en 1813 parmi les généraux de brigade employés par le gouvernement impérial. Il a depuis obtenu sa retraite. A.

BOLDONI (Cajetan), traducteur du Bulletin des lois pour les départements italiens sous le gouvernement impérial, était en même temps professeur à l'Athénée de Paris, et secrétaire-interprète des langues étrangères à la cour de cassation; il a publié : I. *Grammaire italienne*, 1788, in-12. II. *La constituzione francese*, 1792, in-8°. A.

BOLOT (Claude-Antoine), député de la Haute-Saone à la Convention nationale en 1792, s'opposa à l'appel au peuple en ces termes dans le procès de Louis XVI : « Je considère particulièrement, dans » cette circonstance, la Convention na- » tionale comme le peuple entier : par » cette raison, je dis *non*. » Son vote pour la mort fut ainsi conçu : « Des preuves » multipliées m'ont donné la conviction » des crimes de Louis; la loi l'a confir- » mé. Aujourd'hui la justice, le salut » de la république, la loi, la politique, » commandent que Louis périsse. La » pitié ne doit pas même être écoutée : » je condamne Louis à la mort. » Cependant, lors de la discussion sur le sursis, Bolot se déclara en faveur de cette mesure. Après la session conventionnelle, il rentra dans sa province, et y était resté jusqu'en 1816, époque à laquelle la loi sur les régicides le força de quitter la France. Il était à Genève dans le mois de février de cette année. In.

BOMBELLES (Le marquis de), maréchal-de-camp, né à Bitche le 8 octobre 1744, fut capitaine dans le régiment d'hussards de Bercheny, et épousa Mlle. de Mackau, fille de Mme. la baronne de Mackau, sous-gouvernante des enfants de France. La marquise de Bombelles, élevée avec S. A. R. madame Elizabeth,

eut le bonheur de devenir son intime amie. Le marquis de Bombelles était, avant la révolution, chevalier de Saint-Louis, de Saint-Lazare, et ambassadeur de France à Venise: il refusa de prêter le serment prescrit par l'assemblée nationale à tous les fonctionnaires publics, et donna sa démission. Il fut alors envoyé, par le Roi, aux cours du nord, et après s'être montré partout un fidèle serviteur des Bourbons, il retourna à l'armée de Condé, dont il fit toutes les campagnes avec distinction jusqu'au licenciement. M. de Bombelles publia, en 1799, un fort bon ouvrage intitulé: *La France avant et depuis la révolution*. La reine de Naples lui ayant accordé une pension de mille ducats, il vécut paisiblement en Allemagne, et se fit ecclésiastique en 1804, après la mort de Mme. de Bombelles: il revint en France en 1814; et ce fut lui qui porta la parole dans plusieurs cérémonies religieuses, notamment à la bénédiction des drapeaux des légions en garnison à Paris, le 28 mai 1816. Il fut nommé premier aumônier de madame la duchesse de Berri, le 25 mars 1816. Il lui reste trois fils et une fille. Mme. la marquise de Travanet, auteur de la romance du *pauvre Jacques*, est sœur de l'abbé de Bombelles: — Le comte Louis DE BOMBELLES, son fils aîné, né à Ratisbonne le 1er. juillet 1780, placé, par suite de la révolution, dans le corps diplomatique en Autriche, a eu l'honneur, non seulement d'accompagner S. M. l'empereur d'Autriche quand elle est entrée en France en 1814, mais encore d'être choisi par ce monarque pour porter à S. A. R. MONSIEUR, comte d'Artois, à Nanci le 6 avril, la cocarde blanche de la part de l'empereur. Le comte Louis de Bombelles fut dans le même temps commissaire impérial près le Roi de France. Il a été nommé ministre plénipotentiaire d'Autriche à Dresde, en 1816. Les deux fils cadets sont au service de la même puissance A.

BOMPARD (J.-B.-F.), né à Lorient le 12 juillet 1757, entra dans la marine en 1776 en qualité de volontaire, fit les campagnes de l'Inde et de l'Amérique, passa par tous les grades, et ne dut son avancement qu'à des actions d'éclat. D'un physique peu avantageux et d'une rudesse de manières extraordinaire, même dans un marin, M. Bompard eut besoin de toute sa valeur pour être distingué par ses chefs. Il commandait, en 1793, la frégate l'*Embuscade*, de trente-six canons, qui fut chargée de conduire aux États-Unis le consul-général de la république française; et il était mouillé dans la rade de New-York au moment où une frégate anglaise de 44 parut et le fit défier. Il communiqué aussitôt ce défi au consul-général, qui s'oppose à ce qu'il accepte le combat, à cause de l'inégalité des forces. Mais Bompard, n'écoutant que son courage, méprise les ordres du consul; et, de retour à son bord, il harangue fièrement son équipage, lui communique son enthousiasme, et donne le signal de l'attaque. Tous les habitants de New-York étaient accourus à ce singulier spectacle: enfin, après sept heures d'un combat opiniâtre, la frégate anglaise fut rasée et s'éloigna. Bompard rentra triomphant au milieu des acclamations de toute la ville, qui fit frapper une médaille en l'honneur de cet événement. Peu après, Bompard fut récompensé par le grade de capitaine de vaisseau. Il prit part en cette qualité au funeste combat d'Ouessant (dont Barère osa faire une victoire). Le défaut d'instruction primitive et théorique l'écarta un moment de l'escadre: mais il sauva son vaisseau, et fut néanmoins accusé de trahison par Jean-Bon Saint-André et l'amiral Villaret-Joyeuse. Arrêté et menacé de perdre la vie, il écrivit, du fond de sa prison, à ses persécuteurs, de manière à provoquer leur ressentiment, et en rejetant sur eux les désastres de la marine française. La révolution du 9 thermidor an II (27 juillet 1794) le rendit à la liberté et à ses fonctions; il reçut même, peu de temps après, le grade de chef de division, et fut chargé par le directoire de l'expédition d'Irlande en 1798. L'aspect des dangers de cette expédition, et le dénûment dans lequel la marine était plongée, avaient soulevé les équipages; les murmures de la sédition se faisaient entendre à tous les bords: Bompard se rend alors sur le vaisseau qu'il devait monter, et seul, tenant deux pistolets, il s'adresse aux mutins, leur reproche leur lâcheté; et, profitant de l'effet qu'il venait de produire, il fait avancer l'heure du départ. Cette entreprise ne pouvait être exécutée qu'au moment où les ennemis se trouvaient obligés, par le gros temps, de quitter leur croisière. Bompard prévit la dispersion de son escadre, et eut soin de dou-

ner un rendez-vous qu'il indiqua à la baie de Killala. Ce qu'il avait prévu s'effectua; il arriva seul au rendez-vous: assailli par toute l'escadre anglaise, il ne songea qu'à vendre chèrement sa vie. Résolu de mourir glorieusement, il commença lui-même le combat, en lâchant contre l'ennemi toute sa bordée; déjà il avait démâté deux vaisseaux anglais, et était lui-même extrêmement délâbré, lorsqu'il essaya de s'échouer à la côte pour que son vaisseau ne tombât point au pouvoir de l'ennemi : deux vaisseaux anglais vinrent lui en couper le chemin. Il voulut encore essayer de les combattre; mais, manquant de munitions, privé des deux tiers de son équipage, et faisant eau de toutes parts, il fut enfin obligé de se rendre. Les Anglais honorèrent son courage, et le dédommagèrent de sa défaite par les égards qu'ils lui témoignèrent. Bompard obtint quelque temps après, du gouvernement britannique, la permission de revenir sur parole en France, où on le croyait mort. Il fut nommé contre-amiral l'année suivante : mais son caractère fier et indépendant l'ayant porté à s'opposer aux prétentions de Buonaparte à la souveraine puissance, il cessa d'être employé, et a toujours vécu depuis retiré à Brignols. Bompard ne devait pas aimer Buonaparte; mais il se montra toujours fortement attaché aux principes de la révolution. En 1815, des furieux assaillirent sa maison, brisèrent ses meubles, et il ne leur échappa lui-même que par la fuite. B. M.

BON (Madame Élizabeth de), sœur de notre célèbre romancière Mme. de Montolieu, a donné elle-même au public quelques jolis romans, et en a traduit plusieurs de l'anglais, tous d'un heureux choix. Voici les titres des uns et des autres : I. *Pierre de Bogis et Blanche de Herbault*, nouvelle historique, 1805, in-8º.: 1808, in-12 II. *Etrennes à mon fils*, traduit de l'anglais, 1814, 2 vol. in-12. III. *Les aveux de l'amitié*. IV. *Les trois Frères anglais*, traduit de l'anglais, 4 vol. in-12. V. *Le reclus de Norvège*, traduit de l'anglais de M. Anna Porter, 4 vol. in-12, 1815. VI *Le Devoir*, traduit de l'anglais de mistriss Roberts, précédé d'une Notice biographique sur l'auteur par mistriss Opie, 1816, 2 vol. in-12. Ot.

BONAFOUS (Le comte de), neveu du roi Murat, entra au service sous ses auspices, et obtint par ce moyen un avancement rapide. Il suivit son protecteur dans le royaume de Naples, et commandait une de ses divisions dans la guerre de 1815. Ce général arriva à Ravenne le 11 février; il publia dans cette ville une proclamation tendant à réprimer les désordres auxquels sa troupe pourrait se livrer, et il y annonça que rien ne serait changé dans l'administration du pays. Depuis la chute du trône de Murat, on n'a plus entendu parler du général Bonafous. — Bonafous (Abel), chef de bataillon d'artillerie, né à Legrestrée (Tarn), dans la religion réformée, le 12 juin 1774, entra dans l'artillerie, comme élève, en 1795, fit toutes les campagnes aux armées du Nord, d'Espagne, et de Russie, où il se distingua, et fut blessé le 7 septembre, à la bataille de la Moskwa. Cet officier faisait partie de la garnison de la Fère, qui fit échouer l'entreprise des généraux Lallemand et Lefèvre-des-Nouettes en mars 1815. (*Voy.* Aboville.) Le Roi le récompensa de sa conduite en cette occasion, par la croix du Mérite militaire. D.

BONALD (Louis-Gabriel-Ambroise, vicomte de), issu d'une des plus anciennes familles du Rouergue, a commencé par servir dans la maison du Roi. Il fut nommé président de la première administration départementale de l'Aveiron. Mais l'attachement à la monarchie et à la religion, qu'il manifesta hautement dans une proclamation aux municipalités, et plus encore dans la démission qu'il donna de la place de président par une lettre au directoire du département, qui fut imprimée, lui attira la haine des révolutionnaires. Il quitta la France en 1791; et, après la campagne des princes, retiré à Heidelberg, auprès de ses enfants, il composa la *Théorie du pouvoir politique et religieux*, qu'il eut l'honneur d'adresser à S. M. Louis XVIII, dont il y annonçait hautement le rétablissement sur le trône de ses pères. La première et la seule édition de cet ouvrage, en trois volumes, imprimée à Constance et envoyée à Paris, y fut saisie et détruite presque en entier par les ordres du directoire. Revenu dans sa patrie après un long exil, dépouillé de la totalité de sa fortune, et chargé d'une nombreuse famille, M. de Bonald concourut, en 1806, avec M. de Châteaubriant, à la rédaction du

Mercure et de quelques autres journaux, dans lesquels ils conservèrent toujours, l'un et l'autre, l'indépendance de leurs opinions et de leur caractère : une partie des meilleurs morceaux qu'ils y ont donnés a été recueillie dans le *Spectateur français au* XIX*e. siècle*. M. de Bonald fut nommé, en 1808, conseiller titulaire de l'université ; place qu'il n'accepta qu'après deux ans de refus, et sur les plus vives instances des personnes qui étaient alarmées pour lui des suites de sa résistance, et qui elles-mêmes pouvaient être compromises pour l'avoir compris, à son insu, sur la liste des présentations. Il résista toujours à toutes les sollicitations qui lui furent faites de s'engager au service de Buonaparte, et refusa même la place de gouverneur du fils du roi de Hollande (Louis Buonaparte), que celui-ci lui avait offerte lui-même par une lettre de sa main. Cette lettre lui fut portée dans l'Aveirun par un envoyé exprès ; et elle a figuré au procès d'Hortense, duchesse de Saint-Leu, contre son mari. Le Roi, à son retour, le nomma membre du conseil royal d'instruction publique, établi par ordonnance du 17 juin 1814. M. de Bonald en cessa les fonctions au 20 mars, et ne les a pas reprises depuis, s'étant retiré dans sa famille. Il fut fait chevalier de Saint-Louis en septembre 1814, et fut élu à Rhodès, en 1815, membre de la chambre des députés. Il y a prononcé plusieurs discours, qui tous portent l'empreinte de ses opinions et de son caractère, et font reconnaître le citoyen ami de son pays, de sa religion et de son Roi, et fermement attaché aux principes de la monarchie. Dans la séance du 15 novembre, M. de Bonald lut un rapport, au nom de la commission centrale, sur la proposition faite par M. Hyde-de-Neuville, de réduire le nombre des tribunaux, et de suspendre l'institution des juges. Le 24 décembre, il prononça un discours fort étendu, et dont la chambre ordonna l'impression, tendant à supplier Sa Majesté de présenter une loi qui supprimât du Code civil les articles qui autorisent le divorce. M. de Bonald fit partie de la commission chargée d'examiner cette question. Le 9 janvier 1816, il fut nommé président du 3e. bureau ; et le 22 du même mois, il porta la parole, comme rapporteur, au sujet de la proposition de M. Michaud, ayant pour but de voter des remercîments à ceux qui, soit par leurs discours, soit par leurs actions, s'étaient opposés à l'attentat du 20 mars. Le 14 février 1816, il plaida avec beaucoup d'éloquence la cause du clergé, et appuya fortement la proposition de rendre à la religion la partie des biens qui n'avait pas été vendue. Dans le courant du même mois, les discussions relatives aux élections étant ouvertes, M. de Bonald vota pour le renouvellement intégral des assemblées électorales par chaque année, et pour qu'on pût être élu député à l'âge de 30 ans. Il ne montra pas moins de sagesse dans l'opinion qu'il émit en mars 1816 relativement au budget, et qu'il développa avec une sagacité telle, qu'on demanda l'impression de son discours. M. de Bonald a été nommé membre de l'académie française par ordonnance du 21 mars 1816. On a de lui : I. *Théorie du pouvoir politique et religieux dans la société civile, démontrée par le raisonnement et par l'histoire*, 1796, 3 vol. ; ouvrage très rare, peu d'exemplaires ayant été sauvés de la saisie. II. *Essai analytique sur les lois naturelles de l'ordre social* ; ouvrage qui a été refondu en partie dans le suivant. III. *Législation primitive considérée dans ces derniers temps par les seules lumières de la raison, suivie de plusieurs traités et discours politiques*, 3 vol. in-8o., 1802. IV. *Le divorce considéré au* XIX*e. siècle, relativement à l'état domestique et politique de la société*, 1 vol. in-8o. V. *Encore un mot sur la liberté de la presse*, brochure in-8o., 1814. VI. *Réflexions sur l'intérêt général de l'Europe*, brochure in-8o., 1814. A.

BONAVENTURE (Le chevalier Nicolas-Melchiade), ancien avocat à Tournai, fut élu député au conseil des cinq-cents en l'an V (1797). Il réclama pour les départements réunis le droit de nommer au tribunal de cassation, et se plaignit de ce que le directoire étendait à la Belgique l'exécution de la loi qui exigeait des ecclésiastiques une déclaration de fidélité. Il combattit ensuite le projet relatif à la vente des biens nationaux de la Belgique, et à la liquidation de ses dettes. Après la révolution du 18 brumaire, il fut nommé, le 6 juillet 1800, juge d'appel du tribunal de la Dyle, et président du tribunal criminel de Bruxelles ; et en 1804, il fut mis au

nombre des membres de la Légion-d'honneur. Il fut présenté à l'empereur le 10 février 1811, comme député du collége électoral du département de la Dyle. On le dit homme d'esprit et d'une imagination ardente, mais quelquefois bizarre. A.

BONCENNE, fils, avocat, professeur suppléant à la faculté de droit de Poitiers, fut nommé par ordonnance du Roi du 4 février 1815, conseiller de préfecture du département de la Vienne, en remplacement de son père, démissionnaire. Au mois de mai suivant, il fut élu député de la Vienne à la chambre des représentants de Buonaparte. Dans la séance du 5 juillet, il proposa divers amendements à la rédaction du projet de *Déclaration du droit des Français*, proposé par le représentant Garat. A l'art. 7, concernant la liberté individuelle, il demanda qu'on le renfermât dans ces mots: « Aucune atteinte ne peut être portée » à la liberté individuelle qu'au nom des » lois. » Au sujet de l'art. 8, qui consacrait le principe de la liberté de la presse, il s'éleva contre l'obligation qu'on voulait imposer au législateur de définir les délits de la presse: « Je ne trouve pas, » dit-il, dans les faits qui peuvent rendre les abus de la presse criminels, » un caractère assez précis pour en faire » le sujet d'une classification spéciale; » car quand les termes seront fixés, la » presse passera à côté. Il est suffisant » que le jugement par jurés soit assuré, » parce qu'alors l'intention étant légalement jugée, il n'y aura de condamnation pour délit ou crime, que pour ce » qui aura été commis avec intention. » M. Boncenne fut nommé candidat à la chambre des députés par le collége électoral d'arrondissement de Poitiers en août 1815. — Deux MM. BONCENNE, de la même famille, étaient gardes-du-corps de MONSIEUR en 1815. Ils suivirent ce prince dans la Belgique, revinrent avec lui, et occupent encore aujourd'hui le même emploi. JN.

BONDI (L'abbé CLÉMENT), né comme Virgile à Mantoue, semble avoir été inspiré par ce poète dans sa traduction de l'*Enéide* en vers *sciolti*. Cette traduction est supérieure, sous quelques rapports, à celle d'Annibal Caro, faite dans la même langue près de trois siècles auparavant, et que personne n'avait jusqu'alors essayé de faire oublier. Lors de la publication de la traduction de l'abbé Delille en 1804, il fut fait à Milan, dans un ouvrage périodique français intitulé, *Le courrier des Muses et des Grâces*, une comparaison de ces trois traducteurs de l'*Enéide*; l'opinion du critique était que Bondi l'emportait sur Caro pour la majesté épique, surtout dans le livre IV, et qu'il lui était inférieur pour la fidélité et souvent pour l'énergie. Mais les Italiens eux-mêmes prononcèrent que Delille l'avait emporté sur Bondi, et même que celui-ci était resté fréquemment au-dessous de son compatriote Annibal Caro. Delille a semblé affectionner les sujets qu'avait traités Bondi; car ce dernier avait fait un très joli poème sur la conversation (*le Conversazione*), avant que le poète français entreprît celui qu'il a mis au jour en 1812. Mais le champ parcouru par Bondi dans ce dernier poème, est plus vaste que celui dans lequel Delille s'est renfermé. Au surplus, on a cité dans les notes du poème de Delille, de jolis fragments de l'ouvrage de Bondi. Le talent, le savoir, les vertus et l'extrême urbanité du poète italien, le firent choisir par l'archiduc Ferdinand, gouverneur de Milan, pour être l'instituteur de ses enfants. Ses leçons ont fait de ces illustres élèves des sujets très distingués. L'un d'eux est aujourd'hui duc de Modène; et l'impératrice, morte en avril 1816, dont on admirait l'instruction et le caractère, eut aussi pour maître de littérature et d'histoire l'abbé Bondi, qui paraît avoir fait de Vienne une seconde patrie. *Le Conversazione; la Giornata villereccia* (la Journée champêtre), poème badin en trois chants; la *Felicità* (le Bonheur), en deux chants; des Sonnets, Cantates et autres poésies de Bondi, ont été imprimés à Pise, dans les 11e. et 12e. volumes de la collection intitulée: *Parnasso degl' Italiani viventi.* Son talent se fait particulièrement remarquer dans les sujets tendres et mélancoliques. N.

BONDT, chimiste hollandais, d'Amsterdam. Dans le rapport fait en 1810 à l'empereur Napoléon, par la classe des sciences physiques de l'Institut de France, M. Bondt fut cité avec éloge pour avoir découvert le *gaz olefiant*. Il a publié à ce sujet plusieurs *Mémoires* insérés dans les *Annales de chimie*, tome XXI, page 48, et tome XXIII, page 205. A.

BONDY (Le comte TAILLEPIED DE),

d'une famille ancienne de finances, se fit remarquer dans les sections de Paris qui luttèrent contre la Convention au 13 vendémiaire an IV (1795). Il resta long-temps sans emploi sous le gouvernement impérial, et ne fut distingué par l'empereur qu'en 1809. A cette époque il était président du département de l'Indre. Bientôt il devint chambellan, maître des requêtes, et fut autorisé à porter la grande croix de l'ordre du Mérite civil de Bavière. Le 7 août 1810, il fut nommé préfet du Rhône. En janvier 1811, il adressa à Napoléon, au nom du commerce de Lyon, des félicitations sur ses décrets pour la destruction des marchandises anglaises, et lui dit: « N'en doutez point, Sire, le commerce » français, dont le sort est désormais lié » aux profondes conceptions de votre » politique, mettra sa gloire à seconder » vos vues. Quelques intérêts froissés, » dont la magnanimité impériale adoucit » le malheur, n'imposeront point silence » à la conscience nationale. Guidé par » votre génie, le commerce s'élance dans » l'avenir, et croit déjà voir le continent » ramené à ses vrais intérêts, etc., etc. » A l'approche de l'ennemi en 1814, M. de Bondy prit des mesures de défense vigoureuses, anima le courage des habitants, et se montra entièrement dévoué à l'empereur. Le 14 février, il fit donner lecture, au théâtre, des victoires de Champ-Aubert, de Montmirail, et il en fit afficher des bulletins. Le 11 avril, il donna son adhésion à la déchéance de Buonaparte et au retour des Bourbons, s'exprimant en ces termes: « Aussitôt que j'ai appris les événements » qui viennent de se passer, je me suis » empressé de me rendre en cette ville, » pour apporter au gouvernement provi» soire mon adhésion pleine et entière » aux décisions du sénat et du gouver» nement. Personne plus que moi ne » desire pouvoir consacrer ses faibles » moyens au service de l'illustre maison » de Bourbon, qui nous est rendue pour » le bonheur de tous les Français. » M. de Bondy fut nommé commandant de la Légion-d'honneur le 20 novembre 1814; mais, dans le même temps, il perdit sa préfecture du département du Rhône. Dès que Buonaparte fut revenu de l'île d'Elbe, en mars 1815, il donna à M. de Bondy la préfecture de Paris, avec le titre de conseiller-d'état. Ce fut en cette dernière qualité que M. de Bondy signa la délibération du 25 mars (Voy. DEFERMON). Il signa aussi, comme préfet, l'adresse suivante qui fut présentée le même jour au nom de la ville de Paris: « V. M. fut élevée au trône des Français » par la volonté unanime de la nation, » et, depuis vingt-sept ans, un principe » a survécu parmi nous à tous les orages » de la révolution; il n'y a, il ne peut » exister en France de pouvoir légitime » que celui qui a été librement et léga» lement confié et reconnu par elle. » L'inconstance de la fortune et plus en» core la trahison, contraignirent V. M. » à descendre un moment de ce trône » qu'elle n'avait pourtant pas le droit » d'abjurer, puisque c'était par la vo» lonté nationale qu'elle y était montée; » mais les bons esprits et les bons cœurs » ne se trompèrent pas sur les véritables » motifs de votre noble résolution; ils » lurent au fond de votre ame que vous » étiez déterminé par un seul sentiment, » celui d'accélérer le moment où le ter» ritoire sacré serait évacué par l'étran» ger. Sire, vos généreuses intentions » ont été comprises par les Français. Que » V. M. reçoive les bénédictions d'un » peuple qui vous remercie d'avoir été » deux fois dans une même année, et » par un éloignement volontaire et par » un prodigieux retour, le sauveur et le » libérateur de la patrie. Nous parlons de » votre retour, Sire; oh! quelle légiti» mité fut jamais consacrée d'une ma» nière plus puissante que ne l'a été la » vôtre par l'unanimité de sentiments et » de vœux qui a signalé votre marche » depuis le golfe Juan jusqu'au château » des Tuileries? Quel triomphe que ce» lui où le triomphateur traverse un es» pace de plus de deux cents lieues pres» que toujours seul, sans armes; et » semble ne se laisser approcher des » troupes qu'il rencontre que pour ne » pas refuser aux anciens compagnons » de sa gloire, le plaisir d'assister à la » longue et civique fête de son retour? » Sire, les premières paroles qui vous » sont échappées en rentrant sur le sol » français, renferment la promesse d'une » constitution digne de vous et de vos » peuples: cette promesse ajoute à tous » les sentiments que nous vous devons; » car les Français qui vous connaissent » savent bien qu'une constitution garan» tie par vous ne sera pas aussitôt violée » que promulguée. Sire, la ville de Pa-

» ris vous salue des nouvelles protesta-» tions de son respect, de son admira-» tion, de son amour et de sa fidélité; » qu'a-t-elle à dire pour garantir la sin-» cérité des sentiments qu'elle exprime? » quelle est la ville qui vous doit davan-» tage ? quelle est celle qui peut plus » espérer de votre cœur et de votre gé-» nie ? » M. de Bondy fut élu, au mois de mai 1815, député à la chambre des représentants par le collége électoral de l'arrondissement du Blanc (département de l'Indre). Vers la fin de juin, lorsque l'armée des alliés se présenta devant Paris, il adressa aux Parisiens, après en avoir délibéré avec le corps municipal, la proclamation suivante : « Ce n'est pas vous qui êtes ap-» pelés à prononcer sur les grands inté-» rêts de la nation; défiez-vous donc de » tous ceux qui pourraient vous con-» seiller de prendre une part trop acti-» ve à de hautes déterminations dans les-» quelles votre concours ne saurait être » utile. Si votre zèle, bien dirigé, ne » peut, dans cette importante circons-» tance, produire aucun avantage à vo-» tre patrie, que voudriez-vous espérer » d'une coopération qui pourrait ne pas » conduire à des résultats conformes à » vos intentions, qui détruirait peut-être » ce que vous croiriez édifier, qui seme-» rait dans le sein de votre ville des » troubles et des malheurs? Ce n'est au » contraire que par une conduite sage, » qu'il vous sera possible de les éviter.... » Les troupes étrangères ne sont pas loin » de la capitale; elles pourraient d'un » instant à l'autre paraître sous vos » murs. Que cet événement ne vous inti-» mide pas; le pouvoir national est là: » il écartera les maux que vous auriez à » redouter. » M. de Bondy fut un des commissaires chargés de négocier l'armistice du 3 juillet. Dès que le Roi fut rentré dans sa capitale, il fut remplacé par M. de Chabrol, et nommé à la préfecture de la Moselle; mais il n'occupa cette dernière place qu'un instant. M. de Bondy excelle à faire des armes et à tirer le pistolet. — M. TAILLEPIED DE BONDY, son père, fut lié avec Lavoisier, et étudia avec lui les sciences naturelles; il avait entrepris un ouvrage important sur les quantités relatives d'oxigène que contiennent les oxides métalliques à divers degrés d'oxidation; mais ce travail ne sera probablement pas terminé, à cause du grand âge de M. de Bondy. A.

BONEL (P. G. A.), auteur dramatique qui n'a travaillé que pour les petits théâtres de Paris, a donné : I. *La nouvelle inattendue, ou la reprise de l'Italie*, vaudeville impromptu en un acte, 1800, in-8°. II. (Avec Villiers), *La Guinguette, ou réjouissances pour la paix*, comédie en un acte, 1800, in-8°. III. (Avec Hector Chaussier et Châteauvieux), *Un Trait d'Helvétius*, comédie-vaudeville en un acte, 1800, in-8°. IV. (Avec Villiers), *Forioso à Bourges, ou l'amant somnambule*, 1801, in-8°. V. (Avec Dorvigny et G. Duval), *L'Auberge de Calais*, comédie en un acte et en prose, 1802, in-8°. VI. (Avec Villiers et Jore fils), *Bizarre, ou ce n'est pas le Pérou*, 1802, in-8°., parodie du mélodrame intitulé, *Pizarre*. VII. *Tableau de Phèdre et d'Hippolyte*, comédie en un acte, 1803, in 8°. VIII. (Avec Jore), *Les Trois Fanchons, ou cela ne finira pas*, 1803, in-8°. IX. (Avec le même), *Les Volontaires anglais, ou la démission forcée*, 1804, in-8°. X. (Avec Buisie), *La Tour du sud ou l'embrasement du château de Lowinska*, 1804, in 8°. XI. *Storb et Werner, ou les suites d'un duel*, drame en trois actes, 1805, in-8°. XII. (Avec Arm. Croizette et Châteauvieux), *Le masque tombé, ou le bal de l'Opéra*, 1801, in-8°. XIII. (Avec Lebrun-Tossa), *La jolie parfumeuse, ou la robe du conseiller*, 1802, in-8°. OT.

BONET DE FREYCHES, lieutenant de la sénéchaussée de Puy en Velay avant la révolution, fut élu, en 1789, député du tiers-état aux états-généraux, et, en 1792, par le département de la Haute-Loire, membre de la Convention, où il vota la mort de Louis XVI, après avoir demandé l'appel au peuple; il opina ensuite pour le sursis. Le parti de Robespierre le fit mettre hors de la loi comme Girondin, par suite du 31 mai. Il erra pendant dix-huit mois dans les bois, échappa à toutes les recherches, et fut rappelé dans le sein de la Convention, après la chute de Robespierre. Envoyé alors dans le département de la Loire, il annonça, en août 1795, un mouvement royaliste dans la commune de Chèvrières, et concourut à le comprimer. Il fut, depuis, administrateur de l'Opéra de Paris, pour la comptabilité,

et ensuite remplacé dans cet emploi par M. Picard. Il se retira alors dans son département, qui le nomma, bientôt, député au corps législatif. M. Bonet remplissait encore ces fonctions en 1814; et après le retour de Buonaparte, en 1815, il fut nommé, par le même département, membre de la chambre des représentants que convoqua l'ex-empereur. M. Bouet de Freychcs ne retourna pas dans son département après le second retour du Roi, et il vendit les propriétés qu'il y possédait. D.

BONFIGLI, colonel au service du roi Murat, fut chargé par celui-ci, lors de l'évacuation des Marches, en avril 1815, de reprendre quelques riches offrandes que ce roi avait faites quelques mois auparavant au chapitre de N. D. de Lorette afin de se concilier la faveur des habitants. Ces offrandes consistaient en des diamants et une couronne de pierres précieuses que l'on mettait sur la tête de la *Madonna* dans les grandes solennités. Bonfigli fit, à force ouverte, l'enlèvement de la cassette où ces objets étaient renfermés; mais forcé par les Autrichiens de s'enfuir avec Murat, et poursuivi par eux, pouvant à peine sauver sa personne, il n'eut que le temps de faire creuser un trou dans la terre, et d'y cacher la cassette qu'il ne put venir chercher. En septembre suivant, des paysans qui travaillaient à creuser un fossé la découvrirent; et elle fut rendue au chapitre sur sa réclamation. N.

BONGARS (Le baron) fut nommé capitaine de cavalerie et officier d'ordonnance de l'empereur Napoléon le 3 janvier 1807. Fait prisonnier par les Anglais en Portugal, et conduit à la Corogne, il fut délivré, le 20 janvier 1808, par les troupes françaises qui s'emparèrent de cette ville. Devenu général au service de Westphalie, il fit la campagne de 1809 contre les Autrichiens, et fut ensuite chargé de poursuivre Schild. Il prit, en août 1809, le commandement de la division westphalienne destinée à poursuivre le duc de Brunswick-Oels, et arriva au moment de son embarquement. Il fut nommé membre du conseil-d'état de Jérôme Buonaparte, en décembre 1811; et, après l'avoir servi avec beaucoup de zèle, il revint avec lui à Paris en 1813. Il prêta serment à l'empereur, le 9 janvier 1814, comme général de brigade, continua ses services sous le gouvernement royal, et fut nommé chevalier de St.-Louis le 19 juillet 1814. Le général Bongars commandait, aux mois d'avril et mai 1815, dans la Meurthe; et il passa en revue, le 2 mai, à Verdun, la garde nationale active de ce département. A.

BONGUYODE était administrateur du Jura, lorsqu'il fut nommé, en septembre 1792, député à la Convention nationale par ce département. Il vota, dans le procès de Louis XVI, pour l'appel au peuple, et s'exprima de la manière suivante sur la question des peines à infliger: « Pressé par ma conscience, j'ai reconnu » Louis coupable de haute-trahison. On » me demande mon opinion sur la peine; » je crois que c'est la mort : mais l'intérêt de ma patrie me fait penser qu'il » vaut mieux qu'il reste en détention, » parce qu'elle peut hâter la paix. N'est-» il pas temps que le sang français cesse » de couler? Je demande la détention à » perpétuité, sauf à ordonner la déportation si les circonstances le permettent. » M. Bonguyode se déclara ensuite pour le sursis. Il prit plusieurs fois la parole sur les lois civiles, notamment contre celle du divorce, qui s'obtenait dit-il, avec trop de facilité. Il blâma aussi la loi qui fixait la majorité à vingt-un ans. En approuvant le partage égal entre les frères, il demanda qu'il fût permis aux pères et mères de disposer d'un sixième de leur fortune. Après la session, il retourna dans son département, où il reprit son premier état de jurisconsulte. B. M..

BONI (Le chevalier ONUFRE DE CORTONE), antiquaire italien, publia, en 1810, un opuscule plein d'érudition *sopra le antichità di Giannuti*, petite île de la mer de Toscane, près de l'île du Lys. Cet opuscule, sous la forme d'une lettre adressée au chevalier Jean Gérard de Rossi, Romain, fut inséré parmi les *Mélanges* qui s'imprimaient à Paris, chez H. Agasse. Dans cette curieuse dissertation, le chevalier Boni fait dériver avec Niger le nom de l'île Giannuti, de l'ancien *Dianium*, qu'il regarde comme dérivé de celui de cette reine de Carie, qu'on appelait Artémise. Il a cherché à démontrer que c'est dans un temple nouvellement découvert dans cette île, et non pas en Egypte, que furent déposées les cendres du roi Mausole. Cet antiquaire a donné au public plusieurs autres dissertations, où, comme.

dans celle-là, on trouve une profonde érudition jointe à une imagination brillante, et à une grande élégance de style. N.

BONIFACE (A.), né, à Paris, en 1785, a beaucoup travaillé sur la grammaire d'après les principes de M. Urbain Domergue, dont il était élève : après avoir donné des leçons dans la capitale jusqu'en 1814, il s'est rendu à Neufchâtel, et de là à Iverdun, à l'Institut de Pestalozzi, où il était en 1815. M. Boniface est, dit-on, occupé depuis longtemps de la composition d'un dictionnaire français destiné à offrir un système particulier de synonymie. Chaque division de ce dictionnaire, désignée sous le nom de Racine, Voltaire, Rousseau, Buffon, etc., présentera le sens propre ou figuré sous lequel les mots ont été employés par les auteurs français les plus célèbres. Ce travail peut fournir des matériaux importants à la commission chargée d'un nouveau dictionnaire de la langue française. L'on assure que M. Boniface a été appelé à cette commission; mais qu'ayant demandé préalablement à être admis dans son sein en qualité de membre, et cette faveur lui ayant été refusée, il n'a pas donné communication de son travail On a de lui : I. (Avec Poppleton), *Cours analytique et pratique de la langue anglaise*, 1812, in-8°. II. *Supplément au cours de la langue anglaise*, 1813, in-8°. III. *Manuel des amateurs de la langue française*, 1813-14, in-8°.; journal dont le deuxième volume, resté incomplet, vient d'être repris en 1816. IV. *Buonaparte prédit par des prophètes et peint par des historiens, des orateurs et des poètes, ou morceaux en prose et en vers sur les circonstances actuelles*, 1814, in-12. OT.

BONNAIRE, du Cher, était administrateur de ce département lorsqu'il fut nommé, en l'an VI (1798), député au conseil des cinq-cents. Le 8 juillet 1798, il fit un rapport en faveur des fêtes décadaires, et fit décréter que les mariages ne seraient célébrés que les *décadis*. Le 27 octobre, il fut élu secrétaire; il proposa ensuite aux étrangers de porter la cocarde nationale, disant à cette occasion : « Un orateur a dit, dès l'aurore » de la révolution, que la cocarde française ferait le tour du globe Les rois » travaillent de concert à justifier cette » prédiction hardie. Les peuples étonnés s'inclineront devant cet emblème » sacré de notre indépendance. » Dans la séance du 27 juin 1799, il demanda que le directoire fût autorisé à déporter tous les prêtres qui troubleraient la tranquillité publique; et en même temps il se plaignit des sorties qu'on avait faites contre les théophilantropes. A la séance du 24 août, il fit part des mesures prises dans son département pour comprimer les efforts des royalistes et des fanatiques. Après la révolution du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), il fut nommé préfet des Hautes-Alpes, et, en avril 1802, passa à la préfecture de la Charente, qu'il quitta au bout de deux ans pour aller remplir les mêmes fonctions dans l'Ille-et-Vilaine. Il avait encore cet emploi en 1814, et le Roi voulut bien l'y continuer; mais quelques difficultés s'étant élevées entre M. de Boisguy, commissaire du Roi, et lui, au commencement de 1815, il demanda son changement, qui lui fut accordé. Lorsque Buonaparte fut revenu de l'île d'Elbe, il donna la préfecture de la Loire-Inférieure à M. Bonnaire, qui, dès qu'il fut arrivé à Nantes, adressa aux habitants une proclamation, où l'on remarquait les passages suivants : « Les » odieuses impostures par lesquelles on » est venu à bout de vous égarer un » instant, se démentent chaque jour. » Abusés par des individus que vous ne » connaissez que par les malheurs qu'ils » ont attirés sur vous; devenus, sans le » savoir, les instruments de leur ambition criminelle, vous avez pendant » quelques jours repoussé les conseils » paternels de l'administration....... En » quoi votre situation a-t-elle changé depuis le retour de l'empereur? » Quels nouveaux sacrifices vous ont » été imposés? Prenez-y garde, bons » habitants des campagnes! vous vous » apercevrez bientôt que vous n'avez » exposé de nouveau votre pays à » toutes les horreurs de la guerre civile » que pour les intérêts de quelques familles qui regrettent un régime qui » leur eût permis de vous fouler aux » pieds impunément, et de vous rattacher à la glèbe par le retour des privilèges et des droits féodaux........ » Dans le même temps, les électeurs du département d'Ille-et-Vilaine nommèrent M. Bonnaire député à la chambre

des représentants. Après le retour du Roi, il passa à la préfecture de la Vienne, qu'il perdit ensuite. A.

BONNAIRE (Jean-Gérard), maréchal-de-camp, né en 1771, à Propet, département de l'Aisne, entra, comme simple soldat, dans un bataillon de volontaires, en 1792 : parvenu successivement au grade de général de brigade, il fit, en cette qualité, les dernières campagnes en Espagne Blessé devant Baïonne vers le commencement de 1813, il fut retenu au lit pendant plusieurs mois, et envoya d'Angoulême, où il se trouvait au moment de la chute de Buonaparte en avril 1814, son adhésion au rétablissement de la maison de Bourbon. Il ne fut pas employé alors sous le gouvernement royal, qui lui accorda néanmoins la croix de Saint-Louis; mais après le retour de Buonaparte en 1815, il eut le commandement de Condé; et il se trouvait dans cette place, le 7 juillet, lorsque les alliés s'en approchèrent après la bataille de Waterloo. Le Roi lui ayant alors envoyé, en parlementaire, le colonel Gordon pour le sommer de se rendre, cet officier fut assassiné par des soldats auxquels l'aide-de-camp du général Bonnaire donna ordre de le fusiller. Accusé d'avoir lui-même donné cet ordre cruel, le général Bonnaire fut mis en jugement à Paris devant un conseil de guerre, ainsi que son aide-de-camp Miéton. Celui-ci fut condamné à mort, le 10 juin 1816; mais comme il ne fut pas prouvé que le général eût ordonné l'assassinat avec préméditation, on condamna le général à la dégradation et à la déportation. En exécution de ce jugement, il fut dégradé sur la place Vendôme le 30 juin 1816; et le même jour Miéton subit la peine de mort. Le général Bonnaire avait publié, en décembre 1815, un long Mémoire, rédigé par l'avocat Chauveau-Lagarde, qui mit beaucoup de chaleur à sa défense. M. Maurice Méjean a publié: *Histoire du procès du maréchal-de-camp Bonnaire, et du lieutenant Miéton son aide-de camp*, 1 vol. in-8°. D.

BONNAMY (Auguste), né à Fontenay-le-Comte, en Poitou, vers 1770, d'une famille de bourgeoisie estimée, embrassa de bonne heure la carrière militaire, et parvint en 1794 au grade d'adjudant-général. Ayant été accusé, en 1796, d'avoir favorisé les approvisionnements de la garnison autrichienne d'Ehrenbreitstein assiégée par les troupes françaises, il parvint à se disculper; mais il resta pendant deux ans sans être employé, et n'obtint du service qu'à la fin de 1798. Il suivit alors, en qualité de chef d'état-major, le général Championnet dans l'invasion du royaume de Naples; et ce fut lui qui annonça au directoire la victoire d'Otricoli et l'attaque de Calvi. Il fit, en outre, un rapport détaillé sur les succès de l'armée de Naples. A peine cette armée eut-elle achevé sa conquête, que de nouvelles accusations de concussions vinrent assaillir le général Bonnamy. Il fut arrêté, conduit sous escorte à Paris, et renfermé dans la prison de l'Abbaye. Le directoire, qui ne l'aimait pas à cause de son caractère audacieux et entreprenant, le traduisit à un conseil de guerre, qui prononça contre lui un jugement très sévère et que tout le crédit de ses amis suffit à peine pour faire révoquer. Le général Bonnamy se retira alors en Poitou, faisant d'inutiles efforts pour être employé. Ce ne fut qu'en 1809 que le préfet de la Vendée le chargea de suivre les opérations relatives à la conscription. Il obtint enfin, en 1811, sa réintégration dans le grade de général de brigade. Employé, en cette qualité, dans la guerre de Russie, en 1812, il se distingua particulièrement à la bataille de la Moskwa, où il fut blessé et fait prisonnier dans une redoute qu'il venait d'emporter. Les événements de 1814 le rendirent à sa patrie; et le Roi lui accorda la croix de S.-Louis, et celle de la Légion-d'honneur, qu'il n'avait point encore. Après le retour de Buonaparte, en 1815, le général Bonnamy parut au Champ-de-Mai comme électeur; et portant la parole, au nom de la députation de son département, il dit à Napoléon: « La Vendée » vous devra une seconde fois la paix et » le bonheur; ce bon peuple bénira votre » nom, et n'oubliera pas que le pacificateur de la Vendée a seul réparé les » maux causés par la guerre civile, et » qu'il n'a reçu aucun bienfait de ces » Bourbons pour lesquels il avait versé » son sang avec un dévouement et une » bravoure dont ils n'ont pas même paru » s'apercevoir. » M. Bonnamy a publié: *Coup-d'œil sur les opérations de l'armée de Naples jusqu'à son entrée dans cette ville*, 1798 (an VII), un vol. in-8°. D.

BONNARD, lieutenant-général, fut aide-de-camp du général Carteaux en 1793, et déploya de la bravoure et de l'activité dans le Midi. Il vint annoncer à la Convention les succès de l'armée des Alpes. Il épousa, en 1793, à Bourg, la fille d'un ancien chevalier de Saint-Louis, alors émigré. Devenu général de brigade, il se distingua à la bataille d'Altenkirchen, fut fait général de division, et en 1799 succéda au général Collaud dans le commandement des départements réunis. Après la révolution du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), il devint commandant de la 22e. division militaire, et fut décoré en 1804 du titre de comte. Il prêta serment de fidélité à l'empereur en cette qualité, le 4 décembre même année. Le 23 avril 1810, il se distingua au combat de Lérida, et rendit de grands services dans cette journée. Le 24 septembre 1814, il fut nommé chevalier de Saint-Louis. — BONNARD, fils du chevalier Bonnard (*Voy*. la *Biographie universelle*, V, 122), est secrétaire-général du conseil des mines; il a publié en 1816, sous le voile de l'anonyme, *Observations d'un mineur sur le discours de M. Dugas-des-Varennes relatif aux mines*, in-8o. de 48 pag. T.

BONNAULT D'HOUET, né à Bourges, fut nommé maire de cette ville en 1811. Ce fut en cette qualité qu'il envoya à l'impératrice Marie-Louise, en octobre 1813, une adresse, où il s'exprimait ainsi: « A la » voix de l'auguste compagne de Napo- » léon, les habitants de votre bonne ville » de Bourges ne démentiront point leur » antique dévouement pour leurs souve- » rains : ils retrouveront, en V. M., la » plus héroïque énergie. Ils entoureront » votre trône, et le berceau de ce pré- » cieux enfant, objet de leurs espéran- » ces. Guidés par le héros qui les con- » duisit toujours à la victoire, ils triom- » pheront des nouvelles coalitions, comme » ils ont triomphé des anciennes. Leur » constance et leur fidélité feront la honte » et le supplice de ces Français ingrats » qui, chargés des bienfaits de V. M., » ne rougissent pas de se placer dans les » rangs de ses ennemis » (ceci s'appliquait à Bernadotte). Le 7 mai 1814, M. Bonnault d'Houet fut présenté au Roi, et il dit à S. M.: « Dans le moment où la divine » Providence, touchée enfin des vœux » des bons Français, rétablit d'une ma- » nière si miraculeuse votre auguste fa- » mille, daignez permettre aux habitants » de votre bonne ville de Bourges de ve- » nir joindre leurs acclamations à celles » de toute la France, à celles de l'Europe » entière. Quelle douce, quelle brillante » perspective ne nous offre pas le retour » du digne héritier de cette longue suite » de rois, qui, pendant tant de siècles, » ont illustré la France, et ont fait son » bonheur par le gouvernement le plus » paternel! » Pendant l'interrègne de 1815, M. Bonnault d'Houet fut destitué, et remplacé par un M. Devaux; mais, au retour de S. M., il reprit ses fonctions de maire de la ville de Bourges. IN.

BONNAY (Le marquis DE), d'une ancienne famille du Nivernois, entra dans les gardes-du-corps du Roi en 1774, et se trouvait sous-lieutenant dans la compagnie du duc de Villeroi en 1789. Il fut alors nommé député suppléant de la noblesse du Nivernois aux états-généraux, et entra à l'assemblée nationale en remplacement de M. de Damas. Le 22 août, lors de la discussion sur les droits de l'homme, il s'opposa à ce qu'aucune loi eût un effet rétroactif. Nommé à la présidence le 12 avril 1790, il reproduisit à cette époque l'offre faite par le clergé d'un emprunt de 400 millions sur ses biens. Après la démission de M. de Virieu, le marquis de Bonnay remplit par *interim* sa place, et alla, en cette qualité, remercier le Roi, de la modération qu'il avait mise dans les dépenses auxquelles il avait évalué sa liste civile. Il réunit de nouveau en sa faveur la majorité des suffrages pour la présidence en juillet; il défendit les ministres inculpés à l'occasion de la demande d'un passage de troupes autrichiennes sur le territoire français. Au 14 juillet même année, il prononça le premier serment, qui fut répété par tous les fédérés civils et militaires. Le 3 octobre, il prit la parole pour défendre la conduite qu'avaient tenue les gardes-du-corps dans les journées des 5 et 6 octobre 1789; il combattit vigoureusement le discours que M. Chabroud prononça contre eux, et lui dit que, malgré ses efforts, il ne pourrait jamais réussir à entacher l'honneur d'un corps qui avait toujours été, comme Baïard, sans peur et sans reproche. En décembre, il fut porté pour la troisième fois aux honneurs de la présidence, et les refusa. Ce fut lui qui, le 4 janvier 1791, fit interrompre

l'appel nominal des prêtres fonctionnaires publics, interpellés de prêter le serment relatif à la constitution civile du clergé. Le 23 juin, après le départ du Roi, sur la proposition faite de licencier les gardes-du-corps, il représenta que, sans examiner si ceux qui avaient suivi ce prince étaient blâmables, la conduite de trois individus n'était pas un motif pour condamner tout un corps. Accusé au même instant par le comité des recherches, comme ayant été instruit du départ de Louis XVI, il se disculpa, et finit par dire : « Si le Roi m'avait demandé mon » avis, je ne lui aurais pas conseillé ce » départ; mais s'il m'avait choisi pour le » suivre, je répète que je serais mort à » ses côtés, et que je me glorifierais » d'une telle mort. » M. de Bonnay fut un des présidents de l'assemblée constituante qui remplirent cette place avec le plus de talent, de calme et d'impartialité. Lors des perquisitions faites par le premier comité des recherches contre M. de Barentin, il publia *La prise des Annonciades*, poëme, qui eut le plus grand succès, et dans lequel il tournait en ridicule Charles Lameth et Pétion. Le 1er. novembre 1792, il fut dénoncé à la Convention nationale par un député de la Nièvre, comme ayant entretenu des correspondances avec les émigrés. Le même jour, Roland, ministre de l'intérieur, écrivit que les commissaires chargés *de se transporter chez Bonnay, émigré*, lui avaient adressé des paquets sur lesquels étaient écrits ces mots : « Pour être » brûlés après ma mort, sans qu'il en » reste de vestiges, je le demande par le » respect dû aux morts. » Merlin demanda en vain que l'intention de M. de Bonnay fût respectée : les paquets furent envoyés à l'examen du comité de sûreté générale; et Manuel vint assurer la Convention que ces papiers mystérieux n'étaient autre chose qu'un *porte-feuille de l'amour*. M. de Bonnay est resté constamment attaché à la cause de Louis XVIII : il accompagna long-temps ce prince dans son exil, et fut le ministre intime de S. M. lors de son séjour à Varsovie. A l'époque du rétablissement de la monarchie en 1814, il fut nommé ministre plénipotentiaire de France à Copenhague, et présenta ses lettres de créance au roi de Danemark, le 3 septembre. M. de Bonnay ne quitta pas cette résidence pendant l'interrègne de 1815. Le Roi le nomma pair de France le 17 août. Dans un discours qu'il prononça à la chambre des pairs en avril 1816, M. de Bonnay lança quelques traits contre la chambre des députés, qu'il accusait de contrarier la marche du gouvernement. MM. Humbert de Sesmaisons, et plusieurs orateurs de la chambre des députés, lui répondirent avec beaucoup de vigueur. B. M.

BONNE (L. de), maire de Mâcon en 1813, signa en cette qualité, vers la fin d'octobre, une adresse à l'impératrice, dans laquelle on lisait : « L'appel que vous » avez fait aux Français a retenti dans » tout l'empire; il est gravé dans tous nos » cœurs. Le ciel, en unissant vos destinées » à celles du héros qui conduit nos en» fants, a voulu vous faire concourir à la » gloire du nom français, au bonheur de » la grande nation. Vous remplirez, Ma» dame, ses grands desseins : c'est à nous » de justifier vos espérances; elles ne » seront point trompées. » Le 10 avril 1814, ayant convoqué les membres du conseil municipal, M. Bonne leur fit sentir la nécessité de se déclarer en faveur des Bourbons. Il fit ensuite arborer le drapeau blanc, et distribua des cocardes blanches aux citoyens. Dans un pays où la révolution avait beaucoup de partisans, cette conduite devait lui susciter un grand nombre d'ennemis : aussi lorsqu'au mois de mars 1815, Napoléon entra dans Mâcon, le peuple de cette ville se souleva contre le maire; et l'usurpateur s'étant plaint de ce qu'en 1814 Mâcon s'était rendu à une vingtaine de cosaques, ceux qui l'entouraient lui répondirent : *Sire, pourquoi nous aviez-vous donné un mauvais maire?* M. de Bonne fut, en conséquence, destitué, et remplacé par M. Bigonnet (*Voy.* Bigonnet); mais, depuis la rentrée du Roi, il a repris ses fonctions. Elu par son département membre de la chambre des députés, il fut l'un des vingt-sept commissaires chargés d'examiner le budget, et il apporta de grandes lumières dans cette discussion : il vota presque toujours avec la majorité de la chambre. Lorsqu'il retourna à Mâcon dans le mois de mai suivant, il y fut accueilli par les démonstrations de la joie la plus vive. D.

BONNE-CARRÈRE (Guillaume), né le 13 février 1754, en Languedoc, d'une famille noble, entra au service fort jeune, se livra à l'étude de la politique, et fut chargé par le comte de

Vergennes d'une mission diplomatique aux Indes-Orientales, qui dura depuis 1783 jusqu'en 1786. Dès les premiers jours de la révolution, il en embrassa les principes, se lia avec Mirabeau, et fut successivement président et secrétaire des Jacobins, lorsque cette société n'était encore connue que sous le nom de *société des amis de la constitution*. Il en fut exclu le 5 juin 1791. M. Bonne-Carrère avait été nommé, quelques mois auparavant, ministre plénipotentiaire de France à Liége, à la place de M. de Sainte-Croix : le prince-évêque refusa de le voir. Dumouriez fit créer pour lui une place de directeur-général du département politique en France : c'est en cette qualité qu'il conclut, le 29 avril 1792, des traités d'indemnisation avec les princes de Salm-Salm et de Lowenstein-Wertheim. Le 10 août, l'assemblée décréta, sur la motion de Brissot, que le scellé serait mis sur ses papiers, et qu'il ne se rendrait point comme ministre près des États-Unis de l'Amérique; place qui lui avait été accordée peu de temps auparavant. Il fut arrêté le 7 avril 1793, demanda vainement à se justifier auprès de la Convention, et n'échappa à la mort que par la révolution du 9 thermidor. Il fit, sous le gouvernement directorial, différents voyages en Allemagne, dont on n'a pas connu le motif. Buonaparte refusa constamment toutes les demandes qui lui furent faites pour M. Bonne-Carrère, et répondit à un homme très marquant qui le sollicitait en sa faveur : *C'est un intrigant*. Le général Macdonald fit venir M. Bonne-Carrère en Catalogne, en 1810, pour y remplir les fonctions de directeur-général de la police; mais il perdit cet emploi lorsque le maréchal cessa d'être gouverneur de cette province. M. Bonne-Carrère avait été présenté, en 1805, comme candidat au corps législatif par le département de la Haute-Garonne; mais il n'avait point été nommé. Il a été présenté au Roi le 19 juillet 1814; et il vit aujourd'hui à Paris dans la retraite. M. B.

BONNEFOUX (Le baron DE), issu d'une ancienne famille, entra au service comme garde de la marine en 1774. Après plusieurs campagnes et quelques actions d'éclat dans la guerre de 1778 à 1782, il fut promu au grade de lieutenant de vaisseau en 1786, et fut employé sur les escadres d'évolution: on le considérait à cette époque comme un des meilleurs officiers de la marine française. Il n'émigra pas au commencement de la révolution, comme la plupart des officiers. Nommé, en 1793, major de l'escadre commandée par l'amiral Morard de Galles, il fut bientôt après destitué comme noble, et il ne reprit du service qu'après le 18 brumaire (1800). Buonaparte le nomma alors préfet maritime du premier arrondissement; et M. de Bonnefoux prouva, dans ces nouvelles fonctions, qu'un bon officier de marine peut aussi être un excellent administrateur. Conservé par le Roi en 1814, il passa en 1815 en la même qualité au cinquième arrondissement. A.

BONNEGENS-DES-HERMITANS (DE) était lieutenant à la sénéchaussée de Saint-Jean-d'Angely. En 1789, lorsqu'il fut député du tiers-état de cette sénéchaussée aux états-généraux, la seule circonstance qui le fit remarquer dans cette assemblée, fut sa nomination comme commissaire pour recevoir l'argenterie des églises. Il resta ensuite dans l'obscurité, et traversa la révolution sans y prendre une part active, quoiqu'il parût toujours en approuver les principes. Après le 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), il devint président du tribunal civil de Saint-Jean-d'Angely; fonction qu'il exerçait encore en 1815. — BONNEGENS, son fils, auditeur au conseil-d'état, fut nommé, le 7 mai 1812, sous-préfet de Gorcum, département des Bouches-de-la-Meuse; et, le 8 avril 1813, sous-préfet à Quimperlé, place qu'il occupait encore en 1816. — BONNEGENS D'AUMONT (DE), lors de la recomposition des tribunaux en 1811, fut nommé l'un des substituts du procureur-général impérial de la cour de Poitiers, sous le titre d'avocat-général. Il était, en 1816, l'un des présidents de la même cour. A.

BONNEMAIN (ANTOINE), avocat à l'époque de la révolution, en embrassa la cause, et, après avoir rempli diverses fonctions publiques, fut nommé, au mois de septembre 1792, député de l'Aube à la Convention nationale. Il y vota pour la réclusion de Louis XVI pendant la guerre, et son bannissement à la paix. Lors de la discussion sur le sursis, il se déclara en faveur de cette mesure. Devenu membre du conseil des cinq-cents, il en sortit le 20 mai 1797. Il

publia, en 1792, un écrit sur la *Régénération des Colonies* et sur les *Institutions républicaines*. Après la révolution du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), il devint président du tribunal de première instance d'Arcis-sur-Aube, et en remplit les fonctions pendant plusieurs années. — BONNEMAIN (Le baron), parent du précédent, et gendre du général Tilly, dont il a été aide-de-camp, fut major du 16e. régiment de hussards, et ensuite colonel du 5e. de chasseurs. Nommé, le 4 mai 1807, officier de la Légion-d'honneur, il fit la campagne d'Espagne, et se distingua le 26 juillet 1809 au combat d'Alcabon. En octobre 1810, il chassa les Espagnols de Ronda; le 9 juin 1811, il rencontra l'ennemi à Santona, et le força de se retirer sur Algésiras; le 25 octobre 1812, il se signala à Occana et poursuivit les Anglais avec vigueur. Devenu maréchal-de-camp, il fut nommé chevalier de Saint-Louis le 19 juillet 1814. Le général Bonnemain commandait une brigade de cavalerie du corps de Grouchy dans la campagne de 1815: le 20 juin, il arriva à Dinant; le même jour, il écrivit de cette ville une lettre au gouverneur de Givet pour lui annoncer son arrivée, et savoir de lui où était le quartier-général de Napoléon: cette lettre fut transmise au ministre de la guerre, qui la communiqua à la chambre des représentants dans la séance du 22 juin; elle fut pareillement communiquée à la chambre des pairs. — BONNEMAIN (L. A. de), ancien officier, fut nommé chevalier de Saint-Louis le 5 novembre 1814. A.

BONNESOEUR (SIMÉON-JACQUES-HENRI), avocat à Coutances avant la révolution, remplit d'abord diverses fonctions publiques, puis fut nommé, en septembre 1792, député de la Manche à la Convention nationale. Dans le procès de Louis XVI, il vota pour l'appel au peuple, disant que tous les décrets devaient être soumis *à la sanction expresse ou tacite du peuple souverain, surtout lorsqu'ils pouvaient produire un effet définitif et irrévocable*. Il s'exprima de la manière suivante sur la question des peines à infliger: « *La mort*. Je prononce » cette peine terrible d'après ma con- » viction intime; le sang que Louis a » fait répandre, l'intérêt de l'état, le cri » de ma conscience, m'obligent de voter » ainsi: mais parce que la Convention a » rejeté l'appel au peuple; comme je » vois s'élever contre elle des projets » d'avilissement; comme je vois se for- » mer une faction désorganisatrice, je » demande que le décret n'ait son exé- » cution que 24 heures après le décret » d'accusation contre Marie-Antoinette » et le bannissement des Bourbons. » M. Bonnesœur ne parut plus à la tribune conventionnelle. Devenu membre du conseil des anciens par la réélection des deux-tiers, il s'occupa particulièrement des finances. En 1796, il vota pour l'exclusion de J.-J. Aimé des fonctions législatives, puis appuya l'envoi aux départements d'un discours du président à l'occasion de l'anniversaire de la mort de Louis XVI. Le 20 février 1796, il fut élu secrétaire. Sorti du conseil en mai 1797, il devint commissaire du directoire dans son département. Après le 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), il présida le tribunal de première instance de Mortain; fonction qu'il remplissait encore en mai 1815, lorsqu'il fut élu député à la chambre des représentants par le collége électoral de la même ville. Il ne se fit point remarquer dans cette assemblée. La loi sur les régicides l'ayant forcé de sortir de France en 1816, il s'embarqua pour l'Angleterre: mais, arrivé à Portsmouth, il y fut arrêté par ordre du gouvernement, et resta détenu jusqu'à ce qu'on lui eût signifié l'ordre de se rembarquer pour Anvers. B. M.

BONNET DE FRÉJUS (J.-L.), prêtre, fut forcé en cette qualité de s'expatrier. Il se réfugia en Amérique, s'y fit reconnaître citoyen des États-Unis, et revint en France après le 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799). Il publia, peu de temps après, un ouvrage intitulé: *L'Art de rendre les révolutions utiles*, remarquable par des vues prématurées, et dont la suite des événements en a réalisé quelques-unes, mais dont la partie la plus importante ne fut qu'une illusion, puisqu'elle tendait à représenter Buonaparte, alors premier consul, comme devant relever lui-même le trône des Bourbons. Cette opinion fit rechercher l'ouvrage de M. Bonnet avec beaucoup d'empressement, et il eut deux éditions en peu de temps. Voici la liste de ses écrits: I. *Du jury en France*, 1802, in-8°. II. *États-Unis de l'Amérique à la fin du XVIIIe. siècle*, 1802, 2 vol. in-8°. III. *État de l'Europe continentale à l'égard de l'Angleterre, après la bataille d'Austerlitz*,

1806, in-8°. IV. *La religion romaine en France*, 1801, in-8°. V. *Essai sur l'art de rendre les révolutions utiles*, 1801, in 8°.; seconde édition, 1802, 2 vol. in-8°. D.

BONNET (Le comte), lieutenant-général, était, avant la révolution, soldat dans le régiment de Boulonais, et fut nommé, en 1791, sergent dans un bataillon de volontaires du département de l'Orne. Il ne tarda pas à être capitaine, puis adjudant-général, et général de brigade le 27 avril 1794. Ce fut en cette dernière qualité qu'il servit à l'armée de Sambre-et-Meuse, sous le général Jourdan, en 1794 et 1795. Il devint général de division le 27 août 1802, et fit avec beaucoup de distinction la guerre d'Espagne en 1808. Employé sur la côte septentrionale contre les insurgés de Galice, il repoussa les généraux Ballesteros et Marquisito à St.-Ander, et dans les environs de cette ville au mois de novembre 1809. Il pénétra en 1810 dans les Asturies, repoussa de nouveau divers corps ennemis, se porta ensuite sur la Déba pour y recevoir des munitions, et retourna à Oviédo. Le 14 juillet 1811, il dispersa les Espagnols aux pieds des montagnes de Villa-Franca. Il se distingua en août contre l'armée de Galice, et contribua à sa défaite en plusieurs rencontres. Les 5 et 6 novembre, il se signala de nouveau à l'attaque de Celdessajoras; enfin, en décembre même année, il se rendit entièrement maître des Asturies, et s'empara de 60 bâtiments anglais et espagnols dans le port de Gijon et autres. Le général Bonnet se fit aussi remarquer dans la retraite de Portugal sur le Duero, notamment le 23 juillet à Penaranda, où il fut blessé. Le 3 avril 1813, il fut nommé grand'-croix de l'ordre de la Réunion, et passa à la grande armée d'Allemagne, où il commanda une division sous les ordres du maréchal Marmont, et fut passé en revue par l'empereur le 27 à Erfurt. Il se fit remarquer le 2 mai à la bataille de Lutzen, soutint avec fermeté plusieurs charges de cavalerie, et se distingua le 20 à la bataille de Bautzen, le 8 septembre sur les hauteurs de Dohna, et le 10 dans la plaine de Tœplitz. Il fut fait chevalier de Saint-Louis le 27 juin 1814. Il commanda dans le mois de mai 1815 la place de Dunkerque, et fut nommé, par le Roi, commandant militaire de la 13e. division, à Rennes, en octobre de la même année; mais il fut bientôt remplacé dans cet emploi par le comte O'Mahoni. V.

BONNET (Charles-Henri), agent national près l'administration forestière de l'arrondissement de la ci-devant maîtrise des eaux-et-forêts de Tournehem, a publié: I. *Code de la conservation générale des bois et forêts nationales*, 1800, in-12. II. *Traité de l'agriculture des bois*, 1814, in-12. — Bonnet, avocat de Paris, est regardé comme l'un des meilleurs orateurs du barreau de cette ville. Il montra un grand talent et un grand courage dans la défense de plusieurs proscrits pendant le cours de la révolution, et notamment du général Moreau. Il a publié: *Mémoire justificatif pour Moreau*, 1814, in-8°. — Bonnet, major de la 5e. légion de la garde nationale de Paris en juillet 1815, signa, en cette qualité, l'adresse des chefs de légion et majors. (*Voy*. Choiseul-Praslin.) A.

BONNET-MAZINBERG, président de la députation du collége électoral de la Corrèze, fut présenté à l'empereur, le 19 avril 1812; et après les compliments d'usage, ajouta: « Nés sur un » sol âpre, stérile et rigoureux, nous » avons particulièrement besoin de vo- » tre bienveillance; mais rien n'échap- » pe à la paternelle sollicitude de Votre » Majesté, dont le brûlant desir est le » bonheur de ses sujets. ... » En 1814, M. Bonnet vint féliciter le Roi sur son retour, avec une députation du même département. — Bonnet de Béziers a publié: *Cantate pour la naissance du roi de Rome* (dans les *Hommages poétiques*, II, 51). A.

BONNET de Freyches. *Voy*. Bonnet.

BONNEVAL (Le comte Duval de), naquit en 1770 à Rouen, où son père était président au parlement, et fut élève de l'école des anciens chevau-légers réformés en 1807, puis officier de dragons: il quitta le service au moment de la révolution, et épousa la fille du marquis de Larivière-Prévauge. Après le retour des Bourbons en 1814, il fut lieutenant de l'une des compagnies de la garde nationale à cheval, et ensuite sous-lieutenant des chevau-légers de la maison du Roi. S. M. le fit chevalier de St.-Louis, le 24 août 1814, et colonel d'un régiment de chasseurs à cheval, le 21 octobre 1816.

— Bonneval (De), sous-lieutenant des gardes-du-corps du Roi, fut nommé chevalier de Saint-Louis, le 1er. juillet 1814, et eut l'honneur d'accompagner madame la duchesse de Berri, de Marseille à Paris, lors de l'arrivée de cette princesse en juin 1816. — Bonneval (De), ancien élève de la marine, fut nommé chevalier de St.-Louis, le 23 juillet 1814. — Bonneval (De), ancien évêque de Senez, sortit de France au commencement de la révolution, et se rendit à Rome, où il vécut pendant plusieurs années. Il donna sa démission pour le concordat (*Voy.* Béthisy), et se trouvait à Paris en 1816. A.

BONNEVIE (L'abbé de), né en Champagne vers 1764, était professeur de rhétorique au collége de Sedan au commencement de la révolution. Il émigra en 1792, parcourut l'Allemagne, la Pologne, et rentra en France quand le système révolutionnaire se fut un peu adouci. Lorsque Buonaparte eut choisi son oncle Fesch pour archevêque de Lyon, l'abbé de Bonnevie fut nommé chanoine de son église; et lors de l'ambassade à Rome du nouveau prélat, il fut un de ceux qui l'accompagnèrent en qualité de secrétaire de légation. M. de Bonnevie ne fut pas long-temps d'accord avec l'ambassadeur Fesch; et, ainsi que M. de Chateaubriant, il le quitta, et vint à Lyon remplir son stage de chanoine. Lorsque les restes du général Leclerc, apportés de Saint-Domingue en France, furent momentanément déposés dans l'église cathédrale de Lyon, l'abbé Bonnevie y prononça une oraison funèbre de ce militaire. Il se déclara fortement pour le rétablissement des Bourbons en 1814; et on l'entendit prononcer successivement dans l'église cathédrale de Lyon l'oraison funèbre de Louis XVI, celle de Marie-Antoinette et de madame Elisabeth. Lors du retour de Buonaparte en 1815, le clergé de Lyon, précédé des grands-vicaires, étant allé faire une visite à l'ex-empereur, celui-ci leur demanda où était l'abbé de Bonnevie, et s'il *prêchait toujours contre le tyran*. Heureusement pour M. de Bonnevie, il était alors à Marseille, d'où il se rendit à Malaga à bord d'un bâtiment suédois; et il ne revint qu'après la seconde expulsion de Buonaparte. Le 12 mai 1816, M. l'abbé de Bonnevie prononça, à Marseille, un discours très éloquent à la cérémonie de la bénédiction du drapeau de la légion des Bouches-du-Rhône. Le 11 avril précédent, il avait prêché dans la même ville en faveur des Marseillais blessés à l'affaire de la Saulce, sous les ordres de S. A. R. le duc d'Angoulême en avril 1815. Il a publié : I. *Eloge funèbre de Victor-Emmanuel Leclerc-Puiseux*, 1803, in-8°. II. *Eloge de S. E. Mgr. Etienne Borgia*, 1804, in-8°. III. *Discours sur la charité*, 1805, in-8°. IV. *Discours pour la bénédiction du guidon donné par le Roi au 13e. régiment de dragons*, 1814, in-8°. V. *Oraison funèbre de Louis XVI*, 1815, in-4°. M. de Bonnevie a, en manuscrit, un panégyrique de St.-Vincent de Paule, dédié à S. A. R. Madame, duchesse d'Angoulême; un *Discours sur les causes de la révolution*, et une collection de ses sermons. D.

BONNEVILLE (Nicolas de), fils d'un procureur d'Evreux, naquit dans cette ville, le 13 mars 1760, d'une autre famille que celle du comte de Bonneville député de la noblesse du bailliage d'Evreux aux états-généraux de 1789. Après avoir fait d'assez bonnes études, le jeune Bonneville ajouta à la connaissance des langues anciennes, celle de la plupart des langues vivantes. Il se fit bientôt remarquer par Berquin, qui s'occupait de la première collection qui ait été imprimée, en France, du texte des meilleurs ouvrages anglais, allemands, italiens, espagnols et portugais. Ce littérateur appela près de lui Bonneville pour le mettre à la tête de son entreprise. Ainsi, c'est à ses soins que l'on doit en partie cette branche de commerce que MM. Barrois ont rendue depuis plus importante. Berquin s'associa ensuite Bonneville dans la composition de *l'Ami des enfants*, et celui-ci travailla pendant trois ans à cet ouvrage: il fut même, pendant l'intervalle assez long d'un voyage que Berquin fit à Londres, chargé seul de la rédaction. C'est à peu près vers ce temps (1781), qu'il fit paraître ses premières poésies dans les recueils du jour. *Le Bonheur champêtre*, la *Bonne mère*, le *Désespoir de Job*, la *Prophétie contre Tyr*, furent particulièrement distingués. A peu près à la même époque, Letourneur se l'adjoignit dans la traduction de Shakespeare et dans la rédaction des *Causes célèbres*. Luneau de Boisjermain, occupé de ses cours de langues anglaise et italienne, confia cette

dernière partie à Bonneville. Cependant celui-ci ne s'occupa que fort peu de la traduction de ce travail; mais ce fut lui qui réduisit le système de la langue écrite au mécanisme de la prononciation accentuée dans la version interlinéaire anglaise du *Télémaque*. Nous ne parlerons des nombreux articles que Bonneville fournit alors aux journaux, et particulièrement au *Mercure*, que pour rappeler un petit roman intitulé : *Sophie Laroche*, qui y fut inséré. Il se fit peu de temps après connaître encore davantage par la publication de ses *Essais* (1786). C'est un choix de fictions morales, la plupart imitées de l'allemand, et suivies de quelques poésies, dédié à la reine de France, avec permission, et qui fut présenté à S. M. par l'auteur. C'est dans le conte d'Albertine, qui fait partie de ce recueil, qu'un auteur contemporain a pris le sujet du roman intitulé : *Adolphe et Caroline*. Dans le même temps, Bonneville publiait, par livraisons, le *Nouveau théâtre allemand*. Pendant un séjour qu'il fit en Angleterre, il y écrivit une *Lettre à M le marquis de Condorcet sur la philosophie de l'histoire*, qui fut publiée à Londres en 1787. On pense bien que les principes de cette philosophie étaient conformes à ceux qui occupaient alors tous les esprits. Il revint en France au moment où la révolution éclatait. Lié avec tous les philosophes et les novateurs de ce temps-là, tels que Mercier, Condorcet, Payne, il embrassa, avec beaucoup de chaleur, les principes de cette révolution; et dès le commencement, il fut un des électeurs de la ville de Paris. Lorsque ces électeurs, forcés d'abandonner l'hôtel-de-ville, allèrent délibérer au Musée, dès la première séance, il demanda la formation d'une garde bourgeoise. Dans le même temps, il reçut, pour récompense de son zèle à remplir la mission dont il avait été chargé par la commune pour les approvisionnements de Paris, la décoration de l'ordre du Mont-Carmel, dont MONSIEUR, aujourd'hui Louis XVIII était le grand-maître. Ce fut pour la même cause que les électeurs lui votèrent des remercîments par l'organe de MM. de La Fayette et Bailly. En 1791, Bonneville fut de nouveau électeur; et ensuite président de district. Ayant établi, en 1793, une imprimerie sous le nom du *Cercle social*, il y imprima un grand nombre de journaux et de pamphlets de circonstance, rédigés par l'abbé Fauchet, ou par lui-même, et tous empreints de son originalité et de l'indépendance de ses opinions; ce qui l'exposa à de grands dangers. Dans la séance de la Convention du 20 mai 1793, Marat ayant demandé que pour éprouver le civisme de ces *Messieurs*, en désignant les tribunes, on mît à prix les têtes des Capets rebelles et fugitifs; une voix s'élevant au-dessus de la sienne (c'était celle de Levasseur) : « Comment voulez-vous, dit ce » député, que le peuple ne soit pas in» digne quand il voit que ces tribunes » privilégiées sont destinées à des aristo» crates tels que Bonneville.... — C'est » un aristocrate infame, s'écria Marat, » c'est l'entremetteur de Fauchet!.... Je » demande qu'il soit décrété d'accusa» tion. » Ce décret d'accusation ne fut pas rendu alors; mais le journal intitulé: *le Bulletin des amis de la vérité*, que Bonneville rédigeait, lui ayant attiré de nouveaux ennemis, il fut mis en prison et y resta plusieurs mois. Rendu à la liberté, il se lia intimement avec Kosciusko, récemment arrivé de Pologne; et il continua à se montrer fort attaché aux principes de la révolution, mais voulant toujours marcher seul, et prêchant la philosophie et l'humanité au milieu d'une troupe de cannibales. Après l'élévation de Buonaparte, il rédigea, dans le même esprit, son journal *le Bien informé*, où il eut le courage de comparer le nouveau maître des Français à Cromwell. Ce journal fut à l'instant même supprimé, l'auteur arrêté, et ensuite mis sous la surveillance de la police. La persécution dirigée contre lui n'a fini qu'avec le gouvernement de Buonaparte. Bonneville vit aujourd'hui à Paris dans l'obscurité. Sylvain Maréchal l'a placé dans son *Dictionnaire des athées*. Le style emphatique de ses ouvrages sur les illuminés a fait penser qu'il appartenait à cette secte; mais ce style tient au genre de l'auteur, et il a dit lui-même que ce n'était qu'un persiflage. Zélé franc-maçon, il a passé une grande partie de sa vie à écrire, pour cette société, des livres que les francs-maçons eux-mêmes lisent fort peu. Voici la liste de ses écrits : I. (Avec Friedel), *Nouveau théâtre allemand*, 1782 et années suivantes, 12 vol. in-8°. II. *Choix de petits romans imités de l'allemand*, 1786, in-12. III.

La maçonnerie écossaise comparée avec les trois professions, et le secret des Templiers du XIVe. siècle, 1788, 2 vol. in-8°. IV. *Les jésuites retrouvés dans les ténèbres*, 1788, 2 vol. in-8°. V. *Histoire de l'Europe moderne depuis l'irruption des peuples du nord dans l'empire romain jusqu'à la paix de 1783*, 1789-92, 3 vol. in-8°. VI. *La bouche de fer, ou les tribuns du peuple*, journal fait en société avec Fauchet. (*Voy.* la *Biogr. univ.* au mot FAUCHET.) VII. *De l'esprit des religions, ouvrage promis et nécessaire à la confédération universelle des amis de la vérité*, 1791, in-8°.; 2e. édition, augmentée, 1792, in-8°. VIII. *Nouveau code conjugal établi sur les bases de la constitution*, 1792, in-8°. IX. *Poésies*, 1793, in-8°., de l'imprimerie du Cercle social. X. *L'hymne des combats*, 1797. XI. (Avec Th. Payne), *le Pacte maritime, adressé aux nations neutres*, 1801, in-8°. XII. *De l'origine de la franc-maçonnerie*, traduit de l'anglais de M. Paine, 1812, in-8°. Avant la *Bouche de fer*, il publia *l'Année 1789, ou le tribun du peuple*. Il a aussi travaillé à la *Chronique du mois en 1792*. — BONNEVILLE (L. N.), ancien conseiller-clerc au parlement de Metz, chanoine honoraire de la cathédrale de Nanci, a publié une *Traduction des OEuvres de Sénèque*, tome 1er., 1803. F.

BONNIN (CHARLES-JEAN), habitant de Paris, né vers 1773, a publié : I. *De l'importance et de la nécessité d'un code administratif*, 1808, in-8°. II. *Traité de droit, contenant les principes du droit naturel et du droit des orateurs*, 1808, in-8°. III. *Principes d'administration publique*, 1809, in-8°.; 3e. édition, 1812, 3 vol. in-8°. IV. *Droit public français*, 1809, in-8°. V. *Considérations politiques et morales sur les constitutions*, 1814, in-8°. VI. *De la révolution européenne*, mai 1815, in-8°. On lit dans ce dernier écrit, entre autres assertions du même genre, que c'est « le catholicisme qui, semblable à un animal féroce et sauvage, a amené, avec l'invasion des barbares dans le midi de l'Europe, le pouvoir absolu du prince, la domination des nobles, la servitude des peuples et la dégénération des hommes, etc. » A.

BONPLAND (AIMÉ), né à la Rochelle, fut le compagnon de voyage de M. de Humboldt, et son collaborateur dans la relation intitulée : *Voyage de MM. Alexandre de Humboldt et A. Bonpland*. Il a publié en outre : *Description des plantes rares qu'on cultive à Navarre et à Malmaison*, 1812-1815; la 7e. livraison a paru en 1816 M. Bonpland fut pendant plusieurs années intendant des jardins de ces deux maisons lorsqu'elles appartenaient à l'impératrice Joséphine. OT.

BONSTETTEN (CHARLES-VICTOR DE), né à Berne en 1745, membre du grand-conseil de cette ville, bailli de Nyon, a exercé d'autres fonctions de magistrature dans sa patrie, qu'il quitta, au commencement de la révolution helvétique, pour se retirer dans le Holstein. Il revint à Berne en 1801, avec le poète Brun. Bonstetten fut l'élève et l'ami du savant naturaliste Bonnet. Dans le rapport de 1808 sur les progrès des sciences, la classe d'histoire et de littérature de l'Institut de France assura qu'on trouvait dans ses ouvrages d'excellentes observations sur la philosophie des langues et sur la nature des facultés humaines. Outre divers morceaux de politique et de littérature, insérés dans des ouvrages périodiques, on connaît de lui, en français : I. *Les Principes de la révolution de la Suisse*, discours prononcé à Yverdun, le 26 mars 1795 (l'auteur était alors syndicateur des quatre bailliages d'Italie sujets du canton de Berne). II. *Voyage sur la scène des six derniers livres de l'Enéide, suivi de quelques observations sur le Latium moderne*, Genève, 1804, in-8°., avec carte. Cet ouvrage a été traduit en allemand; on y trouve un heureux mélange d'érudition et de goût, des sentiments philantropiques, de la sensibilité, et un style élevé, qui se rapproche de celui de M. de Châteaubriant, et qui est peut-être un peu plus naturel. III. *Recherches sur la nature et les lois de l'imagination*, 1807, 2 vol. in-8°. Parmi ses écrits publiés en allemand, nous indiquerons : — 1°. *Lettres sur un canton pastoral de la Suisse* (le district de Sanen), Bâle, 1787, in-8°.; 2e. édition, ibid., 1783. — 2°. *Sur l'éducation des familles patriciennes de Berne*, Zurich, 1786, 2 parties, in-8°. — 3°. *L'Ermite, histoire alpine*, Manheim, 1788, in-8°. M. Bonstetten a travaillé au *Muséum helvétique* (*Schweitzerische Muséum*). Il fut aussi l'ami du célèbre

historien J. de Muller: les *Lettres de Jean de Muller à ses amis de Bonstetten et Gleim*, publiées à Zurich en 1810, un vol. in-8°., sont un monument très intéressant de leur longue et intime liaison. T.

BONTOUX (Paul-Benoît-François) fut appelé à des charges municipales dès les premières années de la révolution, puis nommé juré de la haute-cour nationale en 1791; et, en 1795, membre du conseil des cinq-cents, par le département des Hautes-Alpes. Le 23 mars 1796, il provoqua un message au directoire, pour se plaindre de la non-exécution des lois contre les émigrés. Le 4 mai 1797, il fit abroger plusieurs lois révolutionnaires. Le 6 juin, il présenta un rapport en faveur des fugitifs du Haut et du Bas Rhin; et après une discussion orageuse, son projet pour la rentrée de ces émigrés fut adopté. Le 12 juillet, il parla encore comme rapporteur sur le respect dû aux tombeaux, et sur la police des inhumations et des cimetières. Dans la discussion relative à la répression du brigandage sur les grandes routes, le 31 décembre, il combattit la proposition de créer des commissions militaires. Dans l'une des séances du mois de mai 1799, il prononça un discours étendu dans lequel un remarquait le passage suivant: « Braves guerriers, » voici l'arche sainte pour laquelle vous » avez combattu; hommes simples et » honnêtes qui ne soupirez qu'après le » repos et le règne de la morale et de la » justice, rassurez-vous: les passions hu- » maines, la perversité, ne franchiront pas » plus les bornes que votre code cons- » titutionnel a fixées, que les flots de » l'Océan ne passent les limites que leur a » imposées l'éternel législateur; et vous, » républicains ardents, vous recueillerez » enfin le prix de vos sacrifices, vous » serez libres; la verge du régime arbi- » traire ne pesera plus sur aucune caste, » sur aucune famille, sur aucun indivi- » du. » Après la révolution du 18 brumaire, M. Bontoux obtint la présidence du tribunal de première instance de Gap, et il l'a conservée jusqu'à la nouvelle organisation des tribunaux en 1811. B. M.

BORDAS (Pardoux) était président du district de Saint-Yriez, lorsqu'il fut élu, en septembre 1791, député de la Haute-Vienne à l'assemblée législative, où il se fit peu remarquer, quoique membre de plusieurs comités. En septembre 1792, il passa à la Convention nationale, et après s'être déclaré contre l'appel au peuple, il vota de cette manière sur la peine à infliger à Louis XVI: « Le danger des deux opinions m'a per- » suadé que les votants n'ont eu en vue » que le salut public; mais je crois que » ce n'est pas une mesure judiciaire que » nous devons prendre, mais une me- » sure politique. Je vote pour la ré- » clusion. » Il se déclara ensuite contre le sursis. Le 29 juin 1794, il fut élu secrétaire. Dans le même mois, il présenta l'état de la liquidation de la dette publique, et en fit décréter l'inscription au grand-livre. Le 4 novembre, il fit un rapport sur la liquidation de la dette des émigrés. Envoyé en décembre de la même année à Bordeaux avec Jean-Bon Saint-André, il y créa une commission pour rechercher les dilapidateurs, et annonça à la Convention nationale les bonnes dispositions des départements de la Dordogne et de la Charente. Le 16 juin 1795, il émit, avec beaucoup de développement, son opinion sur les bases de la constitution, et demanda que le corps législatif fût divisé en deux chambres, égales en nombre et en pouvoir, qui se réuniraient pour délibérer quand il n'y aurait point assentiment dans chacune d'elles. En octobre suivant, il fut nommé membre du comité de sûreté générale. Appelé au conseil des cinq-cents, par la réélection des deux-tiers, il présenta des moyens de rétablir les assignats. Il sortit de ce conseil en mai 1797, et entra dans celui des anciens. Le 19 fructidor (5 septembre 1797), il parla avec chaleur sur la nécessité d'être inexorable envers le parti vaincu, et d'éviter le reproche fait au héros de Carthage: « Tu sais vaincre, Annibal; » mais tu ne sais pas profiter de la vic- » toire. » Il vota, en conséquence, pour la déportation des Clichiens. Le 21 octobre, il fut élu secrétaire, et président le 19 février suivant. Le 4 mars, il célébra l'entrée des Français dans Rome; et, en sa qualité de président, il prononça un discours relatif à la fête de la souveraineté du peuple. Le 22 floréal (12 mai 1798), il s'éleva contre le projet du directoire d'annuler une partie des élections. Le 1er. octobre suivant, il prononça, sur la conscription, un discours qu'il termina par ces mots: « Le premier coup de canon » tiré par un roi contre la république

» française, sera pour lui le signal de sa » chute. » Le 26 juin 1799, Bordas attribua les revers des armées françaises en Italie à l'impéritie de quelques membres du directoire; et, le 2 juillet, il fit un nouveau discours sur le mauvais état de l'esprit public, amené par le faux système de gouvernement. Bordas fut, à St.-Cloud, l'un des opposants à la révolution du 18 brumaire, et il sortit, en conséquence, du corps législatif. Il fut néanmoins employé ensuite au ministère de la justice comme chef de division, et y resta jusqu'en 1808. En 1809, il fut membre du bureau de consultation et de révision du même ministère, et juge-suppléant à la cour de justice criminelle du département de la Seine. Obligé de sortir de France au commencement de 1816 par la loi d'exil prononcée contre les régicides, il se rendit en Suisse. B. M.

BORDEREAU (Renée), dite *Langevin*, Vendéenne, naquit à Soulaine, près d'Angers, en 1770, de parents agriculteurs, et fut élevée dans une grande piété, mais sans recevoir aucune espèce d'instruction. L'insurrection vendéenne attira dans son pays, en 1793, une foule innombrable de soldats républicains, qui le ravagèrent dans tous les sens, et massacrèrent un grand nombre d'habitants. Quarante-deux parents de Renée Bordereau périrent par leurs mains; et, autant par indignation que par crainte de subir un pareil sort, elle s'exerça au maniement des armes: accoutumée dès l'enfance à monter à cheval, elle n'hésita pas à joindre l'armée vendéenne, et à s'y enrôler comme cavalier. Son nom fut bientôt connu de toute l'armée royale: mais le secret de son sexe demeura long-temps ignoré; et les soldats vendéens admirèrent la valeur du brave *Langevin*; long-temps ils s'efforcèrent de l'imiter, sans savoir que c'était une femme qu'ils prenaient pour modèle. Après s'être trouvée à toutes les batailles et aux moindres combats qui signalèrent la première époque de cette guerre dans le Poitou, Renée Bordereau, toujours placée à l'avant-garde, suivit l'armée dans son expédition d'Outre-Loire: elle y fut blessée plusieurs fois, revint sur la rive gauche après la déroute du Mans, se joignit à quelques troupes éparses, parcourut les mêmes contrées pendant plusieurs années, poursuivant sans cesse les républicains isolés, et arrachant de leurs mains de nombreuses victimes, qui lui en ont hautement exprimé leur reconnaissance. (*Voy.* la Bouère.) Enfin, pendant six ans de la guerre la plus horrible, la valeur de Renée Bordereau ne s'est jamais démentie. Après les perfides pacifications conclues par les gouvernements révolutionnaires avec les royalistes, cette malheureuse femme fut arrêtée; et, traînée de cachot en cachot, elle refusa constamment de se soumettre et de faire les révélations qu'on lui demandait. Sa détention n'a cessé qu'à l'époque de la restauration en 1814. Venue alors à Paris, elle eut le bonheur d'être présentée au Roi sous les auspices de M. de Larochejaquelein, et d'offrir à S. M. l'ouvrage qu'elle venait de faire imprimer sous le titre de *Mémoires de Renée Bordereau, dite Langevin, touchant sa vie militaire dans la Vendée*, etc., in-8°., avec le portrait de l'auteur, Paris, 1814. Renée Bordereau a encore fait la campagne de 1815 dans l'armée du marquis de Larochejaquelein; et, revenue à Paris aussitôt après, elle a, dit-on, obtenu une pension de S. M. D.

BORDE-SOULT (Le comte Étienne Tardif-de-Pommeroux), lieutenant-général, était, en 1806, major du 1er. régiment de chasseurs, lorsqu'il fut nommé colonel du 32e. régiment d'infanterie, à la suite de la bataille d'Austerlitz. Il fit la campagne de Prusse et de Pologne en 1806, et se distingua à la bataille de Friedland, le 14 juin 1807. Devenu général de brigade, il fit la campagne d'Espagne en 1808, et se signala le 2 décembre dans les environs de Madrid contre le corps de Castanos. Revenu à la grande-armée en 1812, le général Borde-Soult fit la campagne de Russie, et il se distingua le 30 juin au combat de Soleinioki, et le 14 août, à l'affaire de Krasnoe. Le 7 septembre, il donna de nouvelles preuves de courage à la bataille de la Moskwa, et fut cité dans le bulletin. Devenu général de division en 1813, il adhéra en 1814 à la déchéance de Buonaparte, et fut nommé, le 1er. juin, inspecteur-général de cavalerie de la 2e. division militaire, chevalier de St.-Louis le 2 du même mois, et grand-officier de la Légion-d'honneur le 23 août. Lors des événements du mois de mars 1815, il se trouvait à Stenay; et il s'empressa d'envoyer au ministre de la guerre une

adresse, dans laquelle il renouvelait le serment d'une fidélité inviolable à Louis XVIII. Le général Borde-Soult a tenu son serment; et, lorsqu'il ne lui a plus été possible de servir le Roi en France, il s'est rendu à Gand auprès de S. M., et n'est rentré dans sa patrie que dans le mois de juillet avec ce prince, qui l'a nommé commandant de la 1re. division de cavalerie de sa garde le 9 septembre, et, le 18 octobre même année, membre de la commission chargée d'examiner les motifs des officiers qui ont servi pendant l'interrègne. Le général Borde-Soult a été élu membre de la chambre des députés en août 1815, par le département de la Charente. Il fut l'un des juges de l'amiral Linois en avril 1816. Le Roi le créa, le 3 mai suivant, commandeur de l'ordre de Saint-Louis; et dans le même temps, S. M. confirma le titre de comte dont il avait été revêtu par le gouvernement impérial. D.

BOREL DE BRETIZEL (DURAND) était fils d'un conseiller-d'état avant la révolution, et lieutenant-général du bailliage de Beauvais. Nommé député au conseil des cinq-cents par le département de l'Oise, il se déclara, le 20 octobre 1797, contre le projet d'ostracisme qu'amena le 18 fructidor an V (4 sept. 1797), et fit rapporter l'arrêté qui ordonnait à une commission de présenter des vues sur cet objet: «Institution renouvelée des an-» ciens, dit-il, et dont la seule proposi-» tion a excité une inquiétude générale.» Après le 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), il fut élu membre du tribunal de cassation, et décoré du titre de légionnaire le 25 novembre 1804. Le 3 avril 1814, M. Borel adressa, au gouvernement provisoire, son adhésion à la déchéance de Napoléon et de sa famille: il fut nommé, dans la même année, conseiller du duc d'Orléans; il signa ensuite les différentes délibérations et adresses de la cour de cassation. (*Voy.* AUBIER MASSILLON, DESÈZE et MURAIRE.) M. Borel est encore, en 1816, l'un des conseillers de la cour de cassation. B. M.

BOREL, gentilhomme du Forez, quitta le service au moment de la révolution, et se montra toujours fort opposé à ses principes: il fut, avec son frère, l'un des principaux chefs de l'insurrection royaliste connue sous le nom de camp de Jalès. Particulièrement attaché à M. de Précy, il se trouva compromis en 1801 avec son frère, par la saisie des papiers de Bareuth: ils furent arrêtés l'un et l'autre, et conduits à l'île d'Elbe. Son frère mourut dans cette île; mais il eut lui-même le bonheur de s'évader. Il fut créé chevalier de Saint-Louis en 1814. A l'époque du retour de Buonaparte, le préfet de la Lozère ayant été remplacé (*V.* BARRIN) par les partisans de l'usurpateur, M. Borel fut arrêté et conduit par la gendarmerie à Clermont. Ayant depuis été mis en liberté, il se trouvait à Mende le 30 juin 1815: aidé alors de quelques autres royalistes, il forma à son tour un rassemblement, s'empara de la préfecture, de la personne du préfet envoyé par Buonaparte, de celle du sous-préfet, et d'un conseiller de préfecture et les fit tous conduire en prison. Peu de temps après, M. Borel fut nommé commandant de la gendarmerie du département de la Lozère. — BOREL, chef d'escadron au 6e. régiment de cuirassiers, fut nommé officier de la Légion-d'honneur, le 3 avril 1807. Devenu maréchal-de-camp, il fut fait chevalier de Saint-Louis le 21 août 1814, et commandant de la Légion-d'honneur le 23 du même mois. D.

BORELLI (Le baron), maréchal-de-camp, était, en 1805, chef d'escadron d'état-major: il fut nommé officier de la Légion-d'honneur après la bataille d'Austerlitz. Devenu adjudant-commandant, il fut employé en cette qualité à l'armée d'Espagne, remplit les fonctions de chef d'état-major à Madrid sous le général Belliard, et fit ensuite la campagne de Russie sous les ordres de Jérôme Buonaparte; il se distingua le 26 juillet au combat de Mohilow, et fut cité avec éloges. Il fut fait maréchal-de-camp en 1814, et fut nommé chevalier de Saint-Louis le 19 juillet même année. Après le retour de Buonaparte en 1815, il devint chef d'état-major de la garde nationale de Paris; et ce fut en cette qualité qu'il annonça, dans le *Moniteur* du 24 mai, que les 4e. et 6e. légions avaient sollicité l'autorisation de travailler aux ouvrages destinés à défendre la capitale. Le 3 juillet, il adressa à différents journaux la lettre suivante, pour désavouer une adresse par laquelle un grand nombre de gardes nationaux redemandait les Bourbons: « Monsieur le rédacteur, des pamphlets » et des adresses sans signature attri-» bués à la garde nationale ont été ré-

» pandus avec profusion depuis quelques jours. Les agitateurs ont sans » doute espéré qu'en calomniant ses intentions, ils parviendraient à lui faire » perdre la considération qu'elle s'est » acquise et qui leur en impose. » M. Agier, substitut à la cour royale, et capitaine de grenadiers dans la 10e. légion, fit, en cette dernière qualité, au général Borelli, une réponse qui fut insérée au *Journal général de France* : le 7 juillet, le général Borelli annonça, au nom du maréchal Massena, que, par ordre du Roi, le général Dessoles reprenait le commandement de la garde nationale de Paris. — Le fils du général BORELLI, candidat à l'école polytechnique, fut un des signataires de la pétition que les élèves du lycée, alors impérial, adressèrent au ministre de l'intérieur, en juin 1815, pour demander des armes, et faire partie des artilleurs destinés à la défense de Paris. — BORELLI, nommé receveur-général du département de la Lozère, au moment où les chefs royalistes (*Voy.* BOREL et CHAMBRUN) organisaient à la fin de juin 1815, un mouvement en faveur du Roi, il servit efficacement la cause royale par son zèle et par les mesures qu'il adopta. — Un autre BORELLI, habitant de Marseille, fut l'un des cinq membres de la commission qui s'empara de l'autorité dans cette ville, et l'administra au nom du Roi, dès le 25 juin 1815. D et V.

BORELLI (JEAN-ALEXIS), né à Salerne en 1738, habita long-temps la capitale de la Prusse, et fut à portée de bien connaître le caractère du Grand-Frédéric, dont il a publié, comme éditeur, plusieurs ouvrages importants. On a de lui : I. *Discours sur l'émulation*, Berlin, 1774, in-8°. II. *Discours sur le vrai mérite*, 1775, in-8°. III. *Discours sur l'influence de nos sentiments sur nos lumières*, 1776, in-8°. IV. *Plan de réformation des études élémentaires*, 1776, in-8°. V. *Eléments de l'art de penser*, 1777, in-8°. VI. *Discours sur l'Instruction du roi de Prusse, concernant l'académie des gentilshommes*, 1783, in-8°. VII. *Monument national pour l'encouragement des talents et des vertus patriotiques*, ou *Galerie prussienne de peinture, de sculpture et de gravure, consacrée à la gloire des hommes illustres*, 1788, in-4°. VIII. *Introduction à l'étude des beaux-arts*, ou *Exposition des lois générales de l'imitation de la nature*, 1789, in-8°. IX. *Système de la législation*, ou *Moyens que la bonne politique peut employer pour former à l'état des sujets utiles*, 1768, in-12; 1791, in-12. X. *Considérations sur le Dictionnaire de la langue allemande, conçu autrefois par Leibnitz, et maintenant exécuté par une société d'académiciens sous les auspices de M. le comte de Hertzberg*, 1792, in-8°. XI. (Avec Thiébault), *Journal de l'instruction publique*, 1793-1794, 8 vol. in-8°., comprenant 28 cahiers. XII. *Journal d'agriculture et d'économie rurale*. XIII. *Mémoires historiques, politiques et militaires de M. le comte de Hordt, Suédois, et lieutenant-général des armées prussiennes*, 1805, 2 vol. in-8°. XIV. *Mémoires historiques et critiques de Frédéric II, sur la civilisation des différentes nations*; un vol. in-8°. XV. *Caractère des personnages les plus marquants dans les différentes cours de l'Europe*, 1808, 2 vol. in-8°. Ces deux derniers ouvrages sont du monarque prussien. RE. et OT.

BORGHÈSE (Le prince CAMILLE DE), né à Rome le 19 juillet 1775, est le fils du prince *Marc-Antoine*, connu par son amour pour les arts, et sa haine pour les révolutionnaires français. Le jeune prince sembla, au contraire, dès leur entrée en Italie, se prononcer en leur faveur. Il servit quelque temps dans leurs armées; et, après avoir donné différentes preuves de son attachement à leur cause, et notamment à la personne de leur général Buonaparte, il vint à Paris, et épousa, en 1803, la veuve du général Leclerc, sœur du premier consul. Le 27 mars 1805, il fut admis aux droits de citoyen français, et dans la même année créé prince français et décoré du cordon rouge. Au moment de la reprise des hostilités avec l'Autriche, il fut nommé chef d'escadron de la garde impériale. En 1806, il fut créé duc de Guastalla, et fit la campagne de cette année contre les Prussiens et les Russes. Buonaparte l'envoya ensuite à Varsovie, pour y préparer le soulèvement des Polonais. Après cette campagne le prince Borghèse fut nommé gouverneur-général des provinces au-delà des Alpes; et il alla établir sa résidence à Turin, où il gagna l'affection des habitants par des manières affables et par

une administration assez douce. Il avait vendu au gouvernement français, pour une somme de huit millions, 322 monuments des arts, qui, depuis plusieurs années, faisaient l'ornement du palais de ses ancêtres, appelé *Villa Borghese:* Buonaparte lui avait payé cette acquisition en biens nationaux du Piémont, qui furent séquestrés en 1815 par le roi de Sardaigne; mais dans le même temps le prince Borghèse recouvra une partie de ces monuments par suite de la seconde invasion des alliés sur le territoire français. Le 19 avril 1814, le prince Borghèse, qui se trouvait encore à Turin, y proclama avec assez d'indifférence la chute de Buonaparte, en ordonnant aux autorités de reconnaître Louis XVIII. Peu de jours après, il capitula avec les Autrichiens, leur livra toutes les places du Piémont, et se retira à Rome, où il a résidé constamment depuis cette époque, sans conserver de relations avec son épouse (*Voy.* l'article suivant), ni avec aucun individu de la famille Buonaparte. D.

BORGHÈSE (Marie-Pauline Buonaparte, princesse), seconde sœur de Napoléon, naquit à Ajaccio, le 20 octobre 1780. Obligée de se réfugier en France, ainsi que toute sa famille, dans les premières années de la révolution, elle habita d'abord Marseille, et vint, au moment de l'élévation de son frère, à Paris, où elle fit connaissance avec le fameux Fréron (*Voy.* Fréron, le fils, dans la *Biographie universelle*): ils vécurent long-temps dans la plus grande intimité; ils devaient même s'épouser, lorsque les arrangements furent rompus par l'arrivée d'une première femme de Fréron. Mlle. Pauline Buonaparte épousa le général Leclerc en 1801; et, peu de temps après, elle l'accompagna dans son expédition de Saint-Domingue. Revenue veuve de cette expédition en 1802, elle épousa le prince Borghèse, le 6 novembre 1803. Long-temps en proie à une maladie considérée comme incurable, elle n'en triompha qu'à force de soins, et vécut dans la capitale d'une manière tout-à-fait splendide, et presque toujours séparée de son époux. Ses galanteries ne la rendirent pas alors moins célèbre que ses profusions. C'était celle de ses sœurs que Napoléon affectionnait le plus. Il ne lui pardonna pas toutefois d'avoir manqué d'égards à l'impératrice Marie-Louise, dans un voyage que cette princesse fit à Bruxelles, où se trouva madame Borghèse, revenant des eaux de Spa. Celle-ci fut éloignée de la cour et disgraciée très long-temps. Mais après la première abdication de 1814, elle donna à son frère de grandes preuves d'attachement, l'attendit à son passage en Provence, eut avec lui une longue entrevue, et alla bientôt le joindre à l'île d'Elbe, où elle ménagea une réconciliation avec Murat et Lucien, et servit ensuite d'intermédiaire pour la correspondance avec Naples et Rome. Madame Borghèse resta à l'île d'Elbe avec sa mère, après le départ de Buonaparte en 1815, et elle se rendit ensuite à Naples, d'où elle passa à Rome, après la chute de Murat. Elle n'a pas cessé d'habiter cette capitale, où le pape lui accorde une protection spéciale. Elle occupe une partie du palais du prince son mari, qui paraît avoir conçu pour elle une si grande aversion, que, bien qu'il habite ordinairement Florence, il a fait murer toutes les communications entre le corps de logis qu'il lui a cédé et le côté qu'il s'est réservé, afin de n'avoir avec elle aucune relation lorsqu'il vient à Rome. Il paraît que les égards du Saint-Père pour madame Borghèse, ont pour principal motif l'intérêt qu'elle lui témoigna lors de sa détention en France. A cette époque, les dames de sa suite, surprises de ce qu'elle osait agir d'une manière aussi opposée aux sentiments de son frère, et ne pouvant attribuer cette conduite à sa dévotion, lui demandèrent quels étaient ses motifs; elle leur répondit : « Que voulez-vous? on » ne sait pas ce qui peut arriver. » D.

BORGHÈSE-ALDOBRANDINI (Le prince), frère cadet du prince *Camille*, passa, comme son frère, au service de France, aussitôt après l'invasion de l'Italie. Lors de l'élévation de Buonaparte, il fut nommé chef d'escadron de ses gardes, et se distingua à la bataille d'Austerlitz. Il devint ensuite colonel du premier régiment de carabiniers, et fit, à la tête de ce corps, les campagnes de 1806 et de 1807 contre les Prussiens et les Russes, et la campagne de 1809 contre les Autrichiens. Il s'y fit remarquer par sa bravoure, et fut atteint d'une balle au bras à la bataille de Wagram. Le prince Aldobrandini fut présenté à l'empereur le 19 janvier 1812, pour prêter serment comme général de brigade. Devenu son premier

écuyer, il fut nommé grand'-croix de la Réunion le 3 avril 1813. En 1814, il se soumit, sans hésiter, à l'autorité royale, et reçut du Roi la croix de Saint-Louis. Il se retira ensuite dans sa patrie. — La princesse ALDOBRANDINI-BORGHÈSE était dame du palais de l'impératrice Marie-Louise. D.

BORNE (LAURENT) fut député aux états-généraux en 1789, et membre du conseil des cinq cents en 1795 par le département de la Haute-Loire : il s'y montra constamment l'ennemi des *terroristes*, et demanda qu'au serment de haine à la royauté, on joignît celui de fidélité à la constitution. Le 25 décembre, il défendit J.-J. Aimé, et repoussa les injures des jacobins avec une grande fermeté. Le 30 août 1796, il s'opposa vivement au projet d'amnistie pour tous les délits révolutionnaires. Le 21 juin 1797, il fit une sortie contre le directoire et les ministres, à l'occasion des troubles de Saint-Domingue. M. Borne ne se plaignit pas moins amèrement, deux jours après, de la manière dont le directoire s'immisçait dans les affaires des gouvernements étrangers; et il cita pour exemple celui de Venise. Il s'éleva fortement, le 16 juillet, contre les tribunes qui se permettaient des murmures et des applaudissements. Il attaqua, le 21, les anarchistes. Le 18 fructidor an V (4 septembre 1797), il fut condamné à la déportation ; mais il y échappa et se retira en Allemagne. Il fut rappelé en France après la révolution du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799). Le Roi lui accorda des lettres de noblesse par lettres-patentes du 18 août 1814, et lui donna la croix de la Légion-d'honneur le 5 octobre suivant. M. Borne fut président du collége d'arrondissement du Puy, et ensuite nommé sous-préfet de Brioude dans la Haute-Loire. B M.

BORSTELL (DE), général prussien, contribua au gain de la bataille de Pirmasens, le 14 septembre 1793, et prit quatorze canons à l'ennemi. Le roi lui envoya, à cette occasion, l'ordre de l'Aigle rouge, avec une lettre flatteuse sur la mort de son fils, tué dans la même journée au moment où il parait un coup de sabre porté au général Kath. Le général Borstell fut un des chefs de l'armée prussienne dans la campagne de 1815. Ce fut dans cette campagne qu'il se rendit coupable d'insubordination envers le maréchal Blücher, d'une manière assez grave pour qu'un conseil de guerre le condamnât à la destitution et à quatre années d'emprisonnement dans la citadelle de Magdebourg; mais le prince Blucher, ayant vivement intercédé en sa faveur, le roi restreignit cette peine à six mois, lui donna même la faculté de se promener dans les environs de sa prison, et, peu de temps après, le nomma gouverneur de la place de Magdebourg. En mars 1816, le général Borstell fut nommé gouverneur général de la Prusse orientale. D.

BORY DE SAINT-VINCENT (J. B. G. M.), né à Agen vers 1772, s'adonna à la culture des sciences naturelles dès sa jeunesse, et entra au service en 1793 : il fit plusieurs campagnes en Allemagne, principalement à l'armée du général Moreau. En 1798, il accompagna, en qualité de naturaliste en chef de l'expédition, le capitaine Baudin, que le gouvernement directorial chargea d'une expédition aux côtes de la Nouvelle-Hollande; et il publia à son retour une relation sous ce titre : *Voyage dans les quatre principales îles des mers d'Afrique fait par ordre du gouvernement pendant les années IX et X* (1801 et 1802), *avec l'histoire de la traversée du capitaine Baudin jusqu'au Port-Louis de l'île Maurice*, 1804, 3 vol. in-8°., et *Atlas* in-4°. Le *Mercure* du 3 juillet 1813 contient une critique sévère de cet ouvrage, qui n'eut au reste aucun succès. Cependant la classe des sciences physiques et mathématiques, dans son rapport du 20 février 1808, cita avec éloge les observations de l'auteur sur un volcan de l'île de Bourbon. Dès qu'il fut revenu en Europe, M. Bory de S.-Vincent rentra dans la carrière militaire; et il passa, en 1809, à l'armée d'Espagne, où il fut employé à l'état-major du maréchal Soult. M. Bory se donnait alors lui-même pour l'auteur des proclamations du maréchal, et le directeur de ses opérations. Chargé, en Andalousie, du commandement d'une légion, il parcourut cette province à la tête de cette troupe, mit à contribution les habitants, et fut réellement, comme il l'a dit plus tard, un *garnisaire* de ce malheureux pays. En 1815, il se trouvait à Paris avec le grade de colonel; et c'est de cette époque que date sa plus grande célébrité. On lui attribua alors une grande partie de la rédaction du journal intitulé : *le Nain jaune*. Nom-

mé député de Lot-et-Garonne à la chambre des représentants, le 7 juin, il demanda que, par une décision expresse, cette chambre consacrât la forme usitée du serment à l'empereur. Dans une réunion des électeurs du département de la Gironde, qui eut lieu, le 13 juin, au rocher de Cancale, M. Bory de St.-Vincent porta le toast suivant: *A l'armée essentiellement nationale, la terreur des rois coalisés, l'appui des droits du peuple et de la dynastie impériale!* Dans la séance du 14 juin, il monta à la tribune, malgré le président, pour revenir sur une décision de l'assemblée, relative à la formation d'une commission chargée de déterminer la nature et la quotité des dépenses de la chambre. Il fut rappelé à l'ordre. Le 22 juin, il voulut empêcher la lecture du procès-verbal pour entendre d'abord le rapport de la commission de permanence, constituée dans la séance de la veille. « Depuis treize heures, » dit-il, vous avez eu le temps de préparer votre travail, et vous êtes responsables de toutes les minutes que vous » perdez. » Le 25, il demanda vivement la lecture d'une adresse des fédérés parisiens. Le 30, il proposa de communiquer aux pairs la délibération de la chambre tendant à ouvrir une souscription au profit des militaires blessés. Le même jour, il fut chargé de remplacer le général Pouget, un des commissaires nommés près de l'armée sous les murs de Paris; et le 1er. juillet, il fit, au nom de ces commissaires, un rapport dans lequel il dit « qu'à travers la modestie du prince d'Eckmuhl, » les commissaires avaient conçu les plus » hautes espérances de victoire. Nous » avons rencontré, dit-il, des fédérés et » des gardes nationaux qui tiraillaient » pour leur propre compte, et se familiarisaient avec les périls. Ils criaient » de toutes parts: *Vive la liberté! vive » Napoléon II! vive la représentation » nationale! à bas les Bourbons!* » M. Bory lut ensuite une lettre du prince d'Eckmuhl à lord Wellington (*Voy.* DAVOUST), et il termina en présentant à la chambre une opinion écrite sur les moyens de sauver la patrie. On y remarquait surtout ces passages: « Rappelez-vous qu'en » 1814, quand l'Europe liguée eut précipité Napoléon du trône, l'initiative » que prit une ville dans les événements » vous fit imposer un gouvernement auquel la Russie et l'Autriche n'avaient » pas songé. Il n'est pas douteux qu'une » main invisible cherche à influencer les » négociations de vos ambassadeurs: » cette main invisible a pesé les intérêts » de l'Europe; elle les a trouvés contraires à ceux de la faction qu'elle sert; » elle sait que l'Europe ne peut avoir » d'intérêt à vous imposer un gouvernement semblable à celui dont Ferdinand » VII écrase l'Espagne; elle sait que » l'Autriche et la Russie peuvent encore » se prononcer pour la France: mais » cette main parricide veut vous mettre » dans l'impossibilité d'attendre le résultat de vos négociations. Si l'on ne convenait pas de cette vérité, à quoi faudrait-il attribuer ce système de découragement, de mensonge et d'ambiguïté, » dont vous deviendrez inévitablement » les victimes, si vous n'ouvrez aussi les » yeux. On vous a dit que vous n'aviez » plus d'armée, et que tout était perdu; » que vos soldats découragés se débandaient et ne voulaient pas se battre; » on mettait ces rapports dans la bouche » de certains généraux, pour leur donner » du poids: les rapports de vos collègues » vous ont prouvé que tout cela était » faux. On vous a dit que cent mille ennemis arrivaient sur nous à marche » forcée; c'est encore faux. Ceux qui ont » la moindre idée de l'art militaire, sentent que ce ne sont que des têtes de » colonnes qui débouchent dans ce moment, et qui menacent Paris. Vos » forces sont au moins égales à celles » qu'on vous présente: si l'on veut sérieusement y ajouter les fédérés, et » céder au vœu que manifeste la partie » saine de la garde nationale, vos forces » seront doubles. Ne vous le dissimulez » pas, Messieurs; voici quelle serait la » situation de la France, si l'on parvenait » à vous imposer la famille des Bourbons. » Le chef de cette branche, voulût-il » franchement le bien, il ne le pourrait » faire; la multitude des créatures qui » l'accompagnent, lui forcerait nécessairement la main. On vous accorderait » quelques promesses; mais on y manquerait aussitôt qu'on en aurait le pouvoir. Tous ceux qui ont combattu depuis vingt-cinq ans pour la liberté, et » ceux qui ont particulièrement combattu » dans ces dernières circonstances, seraient considérés comme des rebelles; » leur succès, leur infortune, seraient » des titres de proscription. On leur re-

» fuserait peut-être, dans ces hôpitaux » mêmes, des places qu'on donnerait à » ceux qui les auraient blessés; et leurs » nobles blessures seraient, aux yeux du » maître, des stigmates ignominieuses. » Les acquéreurs de biens nationaux, » qui forment dans la nation une masse » si considérable, seraient dépouillés » violemment de leurs biens. Les paysans » seraient opprimés par les petits sei- » gneurs; de nouvelles jacqueries seraient » le résultat des atteintes portées contre » l'égalité. Nos ennemis supposent donc » que les hommes de la révolution sont » bien lâches. Ils ont placé leurs espé- » rances dans les *Vendées royales*, et » ils ne songent pas qu'il y aurait des » *Vendées patriotiques*. Croiraient-ils » les contenir par la présence des troupes » étrangères? Ah! Messieurs, ceux qui, » par état, ont été comme nous les gar- » nisaires de l'Espagne, savent que la » présence des meilleures garnisons est » insuffisante pour asservir un peuple... » M. Bory de S.-Vincent fut compris dans l'article 2 de l'ordonnance royale du 24 juillet 1815; et en conséquence de l'ordonnance du 17 janvier suivant, il dut sortir du royaume sous peine d'être déporté. Il concourait alors à la rédaction de l'*Aristarque;* et il publia dans le mois d'octobre un mémoire sous ce titre: *Justification de la conduite et des opinions de M. Bory de S.-Vincent, chevalier de la Légion-d'honneur, membre de la chambre des représentants en 1815, correspondant de l'Institut national.* Il était à Bruxelles dans le mois de juillet 1816. Outre les écrits déjà cités, on a de lui: *Essai sur les îles Fortunées et l'antique Atlantide*, ou *Précis de l'histoire générale de l'archipel des Canaries*, 1803, in-4°. D.

BOSC (Louis-Augustin-Guillaume), inspecteur des pépinières de France, et membre des sociétés d'histoire naturelle, d'agriculture, et de la plupart des sociétés savantes de l'Europe, naquit à Paris le 29 janvier 1759: il était fils de M. P. Bosc d'Antic, médecin du roi par quartier. Le goût de l'histoire naturelle se développa en lui dès sa plus tendre enfance. Les premiers écrits qu'il a publiés se trouvent dans le *Journal de physique*, 1784, 1785 et 1788. Il remplissait alors les fonctions de secrétaire de l'intendance des postes; ce qui ne l'empêchait pas de cultiver toutes les branches d'histoire naturelle. En 1792, il fut nommé administrateur des postes; mais il fut privé de cet emploi quelques mois après par suite de ses liaisons avec le parti qui succomba au 31 mai 1793, et nutamment avec Mme. Roland, qu'il eut le courage de suivre jusqu'à l'échafaud. Obligé de fuir pendant le règne de la terreur, il se tint long-temps caché dans la forêt de Montmorenci, où il s'occupa d'histoire naturelle. Le directoire l'envoya en 1796, d'abord à Wilmington dans les Etats-Unis d'Amérique, et ensuite à New-York, en qualité de consul. Son titre n'ayant pas été reconnu, il profita de ses loisirs pour former des collections zoologiques et botaniques très considérables. A son retour, il fut nommé administrateur des hospices civils de Paris; place qu'il perdit par suite de la révolution qui renversa le directoire en 1799. Les connaissances profondes et variées de M. Bosc dans les différentes parties des sciences naturelles, le placent au rang des savants les plus distingués. Il a publié, de 1789 à 1796: I. Beaucoup d'articles dans le *Journal d'histoire naturelle*, dans celui des *Mines*, dans les Mémoires de la société d'agriculture de Paris, dans ceux de la société Linnéenne, et dans divers recueils. II. Il a été l'un des coopérateurs du *Nouveau dictionnaire d'histoire naturelle*, édition de Déterville, vingt-quatre vol. in-8°. III. *Histoire naturelle des coquilles, des vers et des crustacés*, faisant suite au *Buffon* de Déterville, 1802, dix vol. in-18. IV. Il fut l'un des collaborateurs du *Dictionnaire d'agriculture*, treize vol. in-8°., 1803 à 1809. V. Il a travaillé aux vingt derniers volumes des *Annales d'agriculture*. VI. Les trois derniers volumes du *Dictionnaire d'agriculture et d'économie rurale de l'Encyclopédie méthodique*, in-4°., 1812 et 1813. Par décret du 8 avril 1815, Buonaparte accorda à M. Bosc la décoration de la Légion-d'honneur; et dans le même temps ce savant fut nommé adjoint au comité des arts économiques de la société d'encouragement, et chargé d'examiner différents mémoires sur les moyens propres à conserver les étoffes de laine. M. Bosc, qui était de l'Institut depuis sa fondation, fut nommé membre de l'académie des sciences, section de l'économie rurale, par ordonnance du Roi du 21 mars 1816. Ix.

BOSC (Étienne), frère du précédent,

était juge au tribunal d'Epalion lorsqu'il fut nommé député de l'Aveiron à la législature en 1791; il fut ensuite commissaire du directoire près le département des Landes, puis député au conseil des cinq-cents, membre du tribunat après le 18 brumaire (1799), et enfin membre de la commission administrative, le 20 août 1803. M. Bosc présenta un rapport, le 17 décembre 1800, sur les canaux à ouvrir en France. Il vota ensuite le rejet d'un projet de loi sur la dette publique et les domaines nationaux. Dans le mois de septembre 1803, il fit un discours très remarquable sur les finances de l'Angleterre. Il fut nommé en 1804 directeur des droits-réunis de la Haute-Marne. M. Bosc a publié : I. *Essai sur les moyens d'améliorer l'agriculture, les arts et le commerce en France*, 1800, in-8°. II. *Considérations sur l'accumulation des capitaux et les moyens de circulation chez les peuples modernes*, 1802, in-8°. — Bosc, ancien principal d'un des colléges de l'université de Toulouse, a publié: *Du mécanisme de l'univers, de l'ordre et de l'harmonie qui y règnent*, etc, 1797, in-12. OT.

BOSCAGE (Le marquis GUILLAUME-GABRIEL-ISIDORE-PIERRE DU), ancien officier supérieur dans les gardes-du-corps du Roi, émigra, fit la campagne de 1792 avec les princes, passa en 1795 au service de Russie avec le grade de lieutenant-colonel, et devint un des aides-de-camp du célèbre Souwarow, qu'il suivit dans ses campagnes. Ce fut lui qui, en 1795, envoya à Charette la lettre si connue que lui écrivit Souwarow, en lui en adressant lui-même une très flatteuse. M. le marquis du Boscage revint en France sous le gouvernement impérial, et donna, en 1808, un *Précis historique sur le célèbre Suwarow*. Il rentra dans les gardes-du-corps après la restauration de 1814; et en 1816 il fut nommé commandant de Rhodès. P.

BOSCHERON (JACQUES-GUILLAUME-RAPHAEL), né à Paris en 1738, était, avant la révolution, payeur des rentes sur l'hôtel-de-ville, et administrateur des hôpitaux. Il fut électeur de l'ordre de la noblesse pour les états-généraux de 1789, et payeur-général de la dette publique peu de temps après le 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799). Devenu membre du conseil-général du département de la Seine, il signa l'adresse communale du 2 avril 1814, qui rappelait le Roi dans la capitale (*V.* BELLART). Destitué pendant l'interrègne de 1815, il fut rappelé par l'ordonnance du Roi dans le conseil du département: il est officier de la Légion-d'honneur depuis la restauration. — BOSCHERON-DESPORTES (Charles-Édouard), frère du précédent, né à Paris en 1753, fut conseiller au Châtelet de Paris en 1771; conseiller à la cour des aides en 1781, et maître des requêtes ordinaire de l'hôtel du Roi en 1786: incarcéré pendant la terreur en 1793 et 1794, il n'en fut pas moins invariablement attaché à la cause royale, et employé dans la correspondance du Roi avec MM. Dandré et Royer-Collard jusqu'en 1802 et 1803. A l'époque du 18 brumaire, il détermina Dufresne à accepter la place de conseiller-d'état et l'administration du trésor, que Buonaparte et Lebrun lui offraient (*Voy.* l'article de DUFRESNE dans la *Biog. univ.*), en lui promettant l'approbation de S. M. Louis XVIII. Cette promesse ne fut point vaine; M. Desportes fut chargé de remettre à Dufresne cette lettre admirable du Roi, qui est consignée dans l'article ci-dessus mentionné. Il fut depuis incarcéré en 1807, et exilé pendant près de vingt mois pour une prétendue conspiration contre le gouvernement de Buonaparte. En 1811, lorsque Napoléon appelait l'ancienne magistrature dans ses tribunaux qu'il organisait définitivement, M. Desportes fut nommé conseiller à la cour d'Orléans. En 1814, le Roi le fit président à la même cour, devenue cour royale. Lors des événements du 20 mars 1815, ne voulant point prêter serment à l'usurpateur, M. Desportes se démit volontairement, et fut réintégré par le Roi au mois de juillet de la même année. Il est l'un des collaborateurs de la *Biogr. univers.*, dans laquelle il a composé tous les articles des papes, et quelques-uns des magistrats et ministres, tels que d'Aguesseau, Augrand d'Allersy, Calonne, Dufresne, etc. On remarque dans ces articles autant d'érudition et d'exactitude que de clarté et de correction. Ses deux fils ont eu le bonheur de prouver aussi leur dévouement à leur souverain légitime. L'aîné a suivi S. M. à Gand. Le plus jeune, étudiant en droit, avait signé avec ses camarades l'adresse qu'ils présentèrent, le 13 mars, à la chambre des députés (*Voy.* le Moniteur du 14 mars

1815), et servit dans les volontaires royaux sortis de cette école. A.

BOSIO, sculpteur français, est auteur de la statue d'Hercule, qui fut admirée à l'exposition de 1814. Il reçut de Buonaparte la décoration de la Légion-d'honneur, lorsque l'ex-empereur fut revenu de l'île d'Elbe en mai 1815. Le Roi le chargea, dans le mois de février 1816, de la statue équestre de Louis XIV, qui doit être érigée sur la place des Victoires. M. Bosio fut nommé membre de l'académie des beaux-arts, section de sculpture, le 21 mars même année. — Bosio, élève de David et professeur de dessin à l'école polytechnique, a publié: *Traité élémentaire des règles du dessin*, 1801, in-12; seconde édition, 1802, in-12. D et Ot.

BOSQUETTE (Louis-Joseph), né à Metz vers 1775, entra au service en l'an II (1793), comme élève d'artillerie, et fit toutes les campagnes de la révolution aux armées des Ardennes, de Sambre-et-Meuse et d'Allemagne; il parvint successivement au grade de capitaine et de chef de bataillon dans la garde impériale, et il se trouvait employé dans ce dernier grade au 2e. régiment d'artillerie à pied, en garnison à la Fère, lors de la tentative du général Lefèvre-des-Nouettes en mars 1815. M. Bosquette demeura fidèle au Roi; et S. M., par ordonnance du 17 du même mois, le nomma chevalier de St.-Louis. (*Voy.* Aboville.) D.

BOSQUILLON-GENLIS, avocat à Montdidier, fut arrêté, en 1793, pour avoir donné asile à un prêtre réfractaire. En 1798, il fut nommé député de l'Oise au conseil des anciens, et, après le 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), juge au tribunal d'appel à Amiens : il exerçait encore les fonctions de conseiller à la cour royale en 1816. — Bosquillon de Fontenay fut nommé avocat-général en la cour impériale d'Amiens, par décret du 7 avril 1815: il occupait encore cette place en 1816. A.

BOSSI (Le baron Charles de), né à Turin en 1761, fut reçu docteur en droit à l'âge de dix-huit ans. Des *Odes* à l'empereur Joseph II, et des *Vers* sur la mort du jeune prince de Brunswick, qui se noya dans l'Oder, le firent distinguer par la cour de Turin, qui le nomma secrétaire des affaires étrangères, puis secrétaire de l'ambassade de Pétersbourg, alors confiée au baron de La Turbie. Ses opinions politiques ne tardèrent pas à le brouiller avec cet ambassadeur; et il fut obligé de revenir en Italie, où il se trouvait dans le moment où les Français l'envahirent en 1796. Il se montra aussitôt disposé à les servir; ce qui n'empêcha pas le roi de Sardaigne de le charger de quelques négociations auprès du général Buonaparte. M. Bossi se rendit ensuite en France, puis en Hollande, où il se lia avec le général Joubert, qui le nomma, en 1799, membre du gouvernement provisoire du Piémont : il fit dès-lors tous ses efforts pour déterminer la réunion de sa patrie à la France; et il fut l'un des commissaires qui portèrent au directoire le *vœu* de leurs compatriotes. Après la bataille de Marengo, M. Bossi fut nommé, par le gouvernement provisoire du Piémont, ministre auprès de la république Ligurienne; et, peu de temps après, il devint lui-même membre de la commission exécutive. Lorsque ce gouvernement fut supprimé par arrêté des consuls, M. Bossi fit partie de l'administration générale de la 27e. division militaire. Il eut encore alors une grande part aux demandes de réunion à la France, et se rendit même à Paris pour cet objet. Lorsque cette réunion fut consommée en 1803, le Gouvernement français le nomma commissaire des relations commerciales à Iassy, et ensuite préfet du département de l'Ain, place qu'il occupa jusqu'en 1810. A cette époque, il fut nommé préfet de la Manche, et il y fut conservé par le Roi en 1814. Dès que la nouvelle de l'entrée de Buonaparte dans Paris, en 1815, parvint à Saint-Lô, M. le préfet Bossi expédia des exprès dans tous les arrondissements du département, pour faire arborer les trois couleurs. Il ne mit pas moins d'empressement à publier une proclamation datée du 23 mars, dix heures du matin, dans laquelle il invitait les Normands à ne plus séparer leur cause de celle de *Napoléon-le-Grand*, et de la *Mère du peuple, Marie-Louise*. Le lendemain, M. Bossi, accompagné des autorités civiles et militaires, se rendit sur la place publique, pour donner lecture aux habitants des proclamations de Buonaparte. Avant cette lecture, il harangua les troupes, et leur fit prêter serment de fidélité à l'empereur et aux constitutions de l'empire. Le 8 avril, en exécution du décret de Buonaparte, M. Bossi convoqua tous les fonctionnaires du

département, à l'effet de recevoir le serment de fidélité qu'ils devaient renouveler à Napoléon. Il ouvrit cette cérémonie par un discours dans lequel il appelait Buonaparte *le heros de l'humanité*, son absence, *l'éclipse de la France*, et la possession de l'Italie accordée à l'Autriche par le congrès, *des cajoleries politiques*. Ce discours fut inséré avec éloge au *Moniteur*. Après le retour du Roi, M. Bossi fut remplacé, dans son emploi de préfet de la Manche, par le baron de Vansay. D et Y.

BOSSI (*Monsignor* Dom LOUIS), né dans le Novarèse, fut l'un de ces chanoines du premier ordre de la cathédrale de Milan qui eurent le titre de cardinaux jusqu'au 12e. siècle, et portèrent la pourpre dès le 10e. avant ceux de Rome, auxquels elle ne commença d'être donnée qu'en 1245, qui enfin, participant aux honneurs de la prélature, sont décorés de la mitre épiscopale et portent le titre de *Monsignori* : mais il abandonna ces prérogatives, son état et l'Eglise, pour embrasser la cause de la liberté et de l'égalité. Buonaparte applaudit d'autant plus à cette démarche, que le chanoine Bossi s'était acquis une grande réputation de savoir. Le général français le chargea de plusieurs missions importantes, et l'établit même bientôt son agent à Turin, où ce chanoine resta jusqu'à la réunion du Piémont Bossi, revenu à Milan, y fut nommé préfet des archives du royaume d'Italie. Adulateur sans mesure, il avait, dès l'année 1803, composé, en style lapidaire, le panégyrique de Buonaparte, avec des expressions tirées des inscriptions antiques, dans la connaissance desquelles il est très versé. Il ne l'est pas moins dans tout ce qui appartient à la science de l'antiquité, ainsi que dans la physique, la chimie et la minéralogie. On a de lui une dissertation fort curieuse sur le *Sacro catino* de Gênes, bassin antique que l'on croyait d'émeraude, et qui, apporté d'Orient en des temps d'ignorance, passait pour avoir servi à J.-C. lors du lavement des pieds des apôtres Bossi prétendit que la matière de ce bassin n'était qu'une pâte transparente, dont la composition était connue des anciens orientaux; mais M. Gossellin, conservateur des médailles à la bibliothèque du Roi, ne voulut en donner un reçu qu'après avoir fait constater qu'il n'était pas formé d'une autre substance que de celle du verre à bouteilles. Au reste ce vase, renvoyé à Gênes en 1816, a été trouvé rompu à son arrivée. Bossi a fourni des dissertations intéressantes du même genre, à un journal scientifique et littéraire qui s'imprimait à Milan, en 1807 et 1808, sous le titre de *Giornale della società d'incoraggiamento*. Bossi, que toujours on appelait *Monsignor*, comme s'il fût resté chanoine de la cathédrale, se montrait fort vain de cette qualification. Buonaparte le dédommagea encore de la perte de son canonicat, en le créant chevalier de la Couronne-de-fer. N.

BOSSU était curé de la paroisse de St.-Paul, à Paris, lorsqu'il émigra en 1792; et il se trouvait auprès du Roi à Mittau en 1799. Rentré en France après le 18 brumaire, il fut nommé curé de St. Eustache à Paris. Fauche-Borel le cite dans ses Mémoires comme ayant reçu de lui quelques services lorsqu'il était détenu au Temple en 1814. M Bossu a publié : I. *Discours prononcé le 15 mars 1803, au service solennel célébré par MM. les curés de Paris, en l'église de St.-Roch, pour MM. leurs confrères, décédés depuis dix-huit ans*, 1803, in-8°. II. *L'indigence brillante par la charité*, 1814, in-12. T.

BOTHEREL (FÉLICITÉ, comte DE), fils du comte de Botherel, ancien procureur-général-syndic des états de Bretagne, et l'un des premiers artisans de la confédération royaliste de cette province, émigra avec son père, en 1792, d'abord a Jersey, puis à Londres. En 1795, il débarqua en Bretagne, servit dans la division de Fougères, et prit ensuite le commandement de celle de Rennes, d'où il harcelait journellement les convois de poudres et de munitions qui partaient de cette ville, ou venaient de Lorient et d'autres places maritimes; mais il n'eut jamais à soutenir que des escarmouches. Son père lui envoya, pour le seconder, trois officiers émigrés, MM. de St.-Pern, de Rochemont et de Mellon; son frère Con tant vint aussi en Bretagne, se joindre aux royalistes de la division de St.-Gilles. MM. de Botherel repassèrent en Angleterre, lors de la pacification opérée par le général Hoche, et ne revinrent en France qu'après le 18 brumaire : mais ne voulant point se soumettre à la domination de Buonaparte, ils se rendirent de nouveau à Londres avec leur père, qui y mourut bientôt après. Ils n'ont reparu en France qu'à la restaura-

tion. — L'un d'eux est employé dans les bureaux de M. le duc de Richelieu. — Un autre (Armand) fut nommé, le 3 janvier 1816, conseiller à la cour royale de Rennes. A.

BOTIDOUX (Ledeist de), né en Bretagne vers 1750, fut nommé, en 1789, député du tiers-état de la sénéchaussée de Ploërmel aux états-généraux. Le 17 août 1790, il traita d'*insolences ministérielles* les observations de Necker sur la réduction des pensions. Le 18 décembre, il s'opposa au projet d'obliger les fonctionnaires émigrés à rentrer et à prêter le serment civique, et dit que chacun avait le droit de quitter son pays et d'emporter ses propriétés individuelles. Il parla ensuite pour la création des assignats. Après la session, il fut nommé capitaine au 34e. régiment d'infanterie, qui faisait partie de l'armée de Lafayette, et refusa de signer les adresses que cette armée envoya au Roi après les événements du 20 juin 1792. Ce refus lui ayant attiré l'animadversion de ses camarades, il donna sa démission, et vint se plaindre à la barre des désagréments que lui avait fait éprouver M. de Latour-Maubourg. L'assemblée lui accorda les honneurs de la séance, et ordonna, le 22 août, qu'il serait réintégré dans son grade. Il fut ensuite employé en qualité de commissaire aux revues des nouveaux corps, et dénonça, le 16 septembre, le régiment des hussards *de la liberté*, qui était, selon lui, un rassemblement de contre-révolutionnaires. L'année suivante, M. de Botidoux était à Evreux et à Caen parmi les fédéralistes du Calvados, où son énergie ne fut pas secondée par MM. de Puisaye et Wimpfen. Après la dispersion de ce parti par les *montagnards*, il erra pendant quelque temps, figura ensuite parmi les royalistes de la première insurrection, et seconda M. de Puisaye, qui le chargea, en 1794, d'organiser le parti royaliste du Morbihan. M. de Botidoux fut secrétaire du premier comité général insurrecteur qui se réunit près de la petite ville de Locminé. En 1795, il adhéra aux conditions de paix de la Mabilais. Pendant toute cette époque, M. de Botidoux, pour échapper à ses ennemis, fut obligé de recourir à toutes sortes de ruses et de déguisements. Depuis ce temps, il vint à Paris, où il fit imprimer sa traduction des *Commentaires*; il vécut ensuite dans ses terres jusqu'à la restauration, époque à laquelle il a été nommé messager de la chambre des pairs. M. de Botidoux a publié : I. Une *Traduction en vers des satires d'Horaces*, 1795, in-8°. II. Une *Traduction des Commentaires de César*, Paris, 1809, 3 vol. in-8°. III. Les *Lettres de Cicéron à Brutus, et de Brutus à Cicéron*, traduction nouvelle, 1812. A.

BOTTA (Charles-Joseph-Guillaume), né à Saint-George, en Piémont, en 1766, étudia la médecine à l'université de Turin, s'adonna à la botanique, et y fit quelques progrès. S'étant montré partisan de la révolution de France, il fut arrêté par ordre du roi de Sardaigne en 1792; et il resta détenu jusqu'à la fin de 1794 : remis en liberté, il vint aussitôt en France, et fut employé comme médecin à l'armée des Alpes, puis à celle d'Italie; ce fut là qu'il composa un ouvrage étendu, contenant un projet de gouvernement pour la Lombardie. A la fin de 1798, il fut envoyé dans les îles du Levant, avec la division que le général Buonaparte y avait détachée. De retour en Italie, il publia la Description de l'île de Corfou, et des maladies qui y ont régné pendant son séjour, deux vol. in-8°. En l'an VII, le général Joubert le nomma membre du gouvernement provisoire du Piémont. Ce gouvernement provisoire ayant été dissous à l'arrivée du commissaire Musset, M. Botta fut nommé membre de l'administration du département de l'Éridan. Lors de l'invasion des Austro-Russes, il se réfugia encore en France. Le ministre de la guerre, Bernadotte, le désigna de nouveau pour médecin de l'armée des Alpes; et, après la bataille de Marengo, le général en chef de l'armée de réserve le nomma membre de la *Consulta* du Piémont. Il fut, au commencement de 1801, membre de la commission exécutive, et ensuite du conseil de l'administration générale de la 27e. division militaire. M. Botta fit aussi partie de la députation qui vint à Paris, en 1803, présenter des remercîments au gouvernement sur la réunion définitive du Piémont, et il y fit imprimer un *Précis historique de la maison de Savoie, et du Piémont*, in-8°. de 128 pag. Aussitôt après la réunion, il fut élu membre du corps législ. par le département de la Doire le 10 août 1804. Le 28 octobre 1808, il fut nommé vice-président; et, son temps expiré, il fut réélu en

1809, et proposé le 9 décembre comme candidat à la questure. L'empereur lui accorda ensuite la décoration de l'ordre de la Réunion. Le 3 janvier, il présenta à Buonaparte, au nom de l'académie des sciences de Turin, les deux derniers vol. de ses Mémoires. Il adhéra, le 3 avril 1814, à la déchéance de Napoléon et de sa famille. Le 8, il accepta l'acte constitutionnel qui rappelait les Bourbons au trône de France; mais il cessa de faire partie du corps législatif, aussitôt après la séparation du Piémont. Lors du retour de Buonaparte, en 1815, il fut nommé recteur de l'académie de Nanci; mais il perdit cet emploi, après le retour du Roi. Indépendamment des ouvrages que nous avons indiqués, il a publié: I. A Turin, en 1801, une traduction italienne de l'ouvrage de Born, dont Broussonnet avait, dès 1784, publié une traduction française. (*Voy.* l'article Ign. DE BORN, dans la *Biographie universelle*.) II. *Mémoire sur la doctrine de Brown*, 1800, in-8°. III. *Souvenirs d'un voyage en Dalmatie*, 1812. IV. *Mémoires sur la nature des tons et des sons*, lus à l'académie de Turin, et insérés (par extrait) dans la *Biblioth. italienne*, tom 1, Turin, an XI (1803), in-8°. V. (En italien), L'*Histoire de la guerre de l'indépendance de l'Amérique*, Paris, 1810, 4 vol. in-8°., dont M. Sevelinges a donné une traduction française, 1812-1813, 4 vol. in-8°. VI. *Il Camillo o Vejo conquistata* (Camille ou Veïes conquise), poëme épique en douze chants, Paris, 1816. Ce dernier ouvrage a reçu des éloges dans les journaux. M. Botta a fourni quelques articles à la *Biographie universelle*, entre autres celui de John Adams. — Un autre BOTTA, confesseur du roi de Sardaigne, le suivit dans son voyage à Gènes, en 1815, et logea avec S. M. dans le palais Carega. *

BOTTANI (TRINO), jeune docteur en droit, a publié à Venise, en 1811: *Saggio di storia civile, naturale, politica*, etc. (Essai d'histoire civile, naturelle et politique de la ville de Caorle, tant ancienne que moderne). Il a montré, dans cet ouvrage, les rapports qui lient ce point du territoire d'Este avec l'état vénitien. Dans deux belles cartes topographiques qui y sont jointes, Caorle est représentée dans son état ancien et dans son état moderne, avec ses ports, ses lagunes, etc. N.

BOTTAZZI (FRANÇOIS), né en Italie vers 1770, étudia Virgile avec tant d'assiduité qu'il le sut en grande partie par cœur; ce qui lui donna d'autant plus de facilité pour versifier en latin, que ses vers se composèrent en quelque sorte de réminiscences. C'est ce qu'on eut lieu de remarquer dans une traduction en vers latins du bizarre poëme italien, *Il Bardo della Selva nera*, que Monti avait publié à la louange de Buonaparte. Bottazzi, voulant faire sa cour tout-à-la-fois au poète et au *héros*, appliqua la versification de l'Énéide au *Bardo*, et se montra fréquemment supérieur à son texte, même dans les endroits où Virgile n'était pas mis à contribution. Le vice-roi, Eugène Beauharnais, voulut qu'on imprimât le poëme de Bottazzi aux frais de l'état, non seulement en format ordinaire, mais en grand *in-folio*, et avec beaucoup de luxe. Le titre en est: *Bardus Hercyniæ, poëma Vincentii Monti à Francisco Bottazzi epicis latinis interpretatum, Mediolani per Cairum et socium*, MDCCCVII. Indépendamment de la gratification pécuniaire que le vice-roi donna à ce traducteur, il lui conféra la chaire de logique, au collége de Bréra à Milan. Mais peu propre à ce genre d'enseignement, Bottazzi ne put conserver cette chaire; et son peu de fortune le réduisit à accepter, dans un des bureaux du ministère des finances, un modeste emploi de commis, que la chute de Buonaparte lui fit perdre en 1814. N.

BOTTÉE, membre de l'administration des poudres et salpêtres à Paris, a publié, avec Riffault: I. *Traité de l'art de fabriquer la poudre à canon*, 1812, in-4°. II. *L'art du salpétrier*, 1813, in-4°. O—T.

BOTTIGER ou BOETTIGER (CHARLES-AUGUSTE), archéologue allemand, né à Reichenbach en Saxe, le 8 juin 1762, fut successivement recteur à Bautzen et à Guben dans la Lusace, directeur du gymnase et président du consistoire à Weimar, et, depuis 1804, conseiller de cour et directeur de l'académie des pages, à Dresde. Les profondes recherches de ce savant ont répandu beaucoup de lumière sur les arts, la religion, et les mœurs des Grecs et des Romains. Dans le tableau des progrès des sciences depuis 1789, publié en 1810 par la classe d'histoire et de littérature anciennes de

l'Institut de France, M. Bottiger est cité avec éloge, pour avoir donné des explications des peintures de plusieurs vases grecs. Nous indiquerons ses ouvrages les plus marquants : I. *Sur l'enlèvement de Cassandre*, peint sur un vase grec, Weimar, 1794, in-4°. avec gravures. II. *État de la littérature moderne, des arts et des sciences en France*, Berlin, 1795-1796, 2 vol. in-8°. III. *Peintures sur des vases grecs, avec des explications archéologiques des gravures*, Weimar et Magdebourg, 1797-1800, 3 cahiers in-8°. IV. *Quid sit, docere fabulam*, en deux parties, Weimar, 1795-1796, in-4°. V. *Ilithyia ou la Sorcière*, fragment archéologique d'après Lessing, ibid., 1799, in-8°. VI *De personis scenicis, vulgò larvis, ad locum Terentii Phorm.*, 1, 4, 32, ibid., 1794, in-4°. VII. *Les masques des Furies dans la tragédie et dans les sculptures antiques*, ibid., 1801, in-8°., avec figur. VIII. *Sabina*, ou *scènes du matin à la toilette d'une riche Romaine*, Leipzig, 1803, in-8°., avec 13 fig. Cet ouvrage et le précédent ont été fort bien traduits en français par T. F. Winckler, et insérés dans le *Magasin encyclopédique*. M Bottiger est le rédacteur principal du *Journal du luxe*, du *Mercure allemand*, commencé par Wieland, et du journal intitulé : *Londres et Paris*, qui se publient à Weimar. D'autres ouvrages périodiques, qui paraissent en Allemagne, renferment de lui un grand nombre d'articles savants et curieux. Il a établi surtout des parallèles très piquants entre les événements de la révolution française et ceux qui ont eu lieu à Rome et à Athènes. Ces journaux contiennent aussi des notices biographiques très bien rédigées par M. Bottiger. Bo.

BOTTIN, ex-capucin, renonça au cloître et au célibat, dès les premières années de la révolution. Il fut long-temps secrétaire-général de la préfecture du Bas-Rhin, et passa en la même qualité, en 1802, à celle du Nord, où il rédigea le journal de ce département. Au mois de mai 1815, après le retour de Buonaparte de l'île d'Elbe, il fut nommé membre de la chambre des représentants par le département du Nord. Il fit, dans cette assemblée, un rapport sur la nomination de M. Merle, sous-préfet à Dinant, qu'il fit annuler; et, le 21 juin, il demanda que la chambre fût consultée sur la validité des motifs pour lesquels quelques membres demandaient des congés. M. Bottin a publié : I. *Annuaire statistique du département du Bas-Rhin pour l'an VII*, in-18; id. *pour l'an VIII*; id. *pour l'an IX*. Cet annuaire, sous le rapport politique et économique, est le premier ouvrage vraiment statistique, de cette nature, que nous ayons eu en France, au jugement de M. François de Neufchâteau, qui en fit une analyse, pour servir de modèle aux autres ouvrages de ce genre. Cette *Analyse*, lue à la société d'agriculture de Paris, le 14 germinal an X, et imprimée à part, 1802, in-8°. de 136 pag., a été insérée dans les *Annales de statistique* de M. Ballois, dont elle forme le N°. 2. II. *Annuaire statistique du département du Nord pour l'an XI*, in-8°.; continué d'année en année jusques et y compris 1815, qui est le 13e. III. *Sur quelques monuments Celtiques, découverts dans le département du Nord*, 1813, in-8°. A.

BOTTINEAU (Étienne), naquit à Chantonceaux dans le Bas-Anjou, sur les bords de la Loire, de parents laboureurs. Jeune encore, ne sachant que lire, écrire et compter, il vint à Nantes : la vue des vaisseaux et du port décida son goût pour la navigation. Il commença à quinze ans par être pilotin sur les vaisseaux de commerce; puis, à Brest, sur ceux du Roi : il s'embarqua ensuite sur les vaisseaux de la compagnie des Indes, et y exerça divers emplois. En 1764, il fut employé dans la conduite des travaux du génie à l'Ile-de-France. Ce fut vers ce temps qu'il prétendit avoir découvert un moyen certain de reconnaître les terres et les vaisseaux en mer, à une distance de 250 lieues, en combinant les effets qu'ils produisent sur l'atmosphère et sur la mer. Dans un Mémoire d'où nous tirons ces détails, M. Bottineau dit que le bruit de sa découverte, dont il fit les premières annonces en 1770, lui attira des haines, des inimitiés, des persécutions; que le gouverneur même le réduisit en esclavage, en l'envoyant à Madagascar pendant la guerre de 1778. La confiance qu'on avait dans la découverte de M. Bottineau était telle, qu'on hasarda souvent, d'après l'annonce de l'arrivée de convois, d'envoyer au-devant d'eux, et on le fit presque toujours avec succès. En 1785, il vint à Paris pour en faire part au

mini tre de la marine et solliciter des récompenses. Les certificats de l'intendant et du gouverneur de l'Ile-de-France attestent que sa recherche n'est point inutile ; qu'on y peut avoir confiance; et que, jusqu'à ce jour, l'effet a presque toujours suivi la prédiction. Malgré ces titres, le maréchal de Castries n'accueillit pas favorablement M. Bottineau. Il paraît que son Mémoire, rempli d'aigreur et d'inculpations contre les chefs du gouvernement de l'Ile-de-France, lui nuisit beaucoup. Les habitants de cette île, que nous avons été à portée d'interroger sur M. Bottineau et sa découverte, nous ont dit qu'il vit encore, se plaignant toujours du sort et des hommes. Ils croient d'ailleurs à la possibilité d'un moyen physique, qui fasse préjuger à ce marin l'arrivée d'une flotte, ou d'un convoi. Il a si souvent rencontré juste, qu'on peut lui accorder quelque confiance : cependant, comme il s'est trompé quelquefois, le doute est aussi permis. M. Bottineau a publié : I. *Mémoire sur la découverte d'un moyen physique, qui annonce les vaisseaux et les terres jusqu'à* 250 *lieues de distance*, in-4°., 1785. II. *Recueil des journaux de ses annonces, et des extraits de ces journaux qui prouvent l'exactitude même de celles qui étaient douteuses*, in-4°.; il se joint au précédent. III. *Extrait du Mémoire de M. Bottineau sur la nauscopie, ou l'art de découvrir les vaisseaux et les terres à une distance considérable*, 1786, in-8°., de 87 pag. Ix.

BOTTON DE CASTELLAMONTE (Le comte), né à Castellamonte, province d'Ivrée, est fils d'un ancien ministre des finances du roi de Sardaigne. Il montra de bonne heure des talents distingués pour l'administration et la jurisprudence, et publia, à l'âge de 20 ans, un Traité d'économie politique, qui est estimé. Vers 1785, il fut fait sénateur au sénat de Chambéri. Peu de temps après, son souverain l'envoya en Sardaigne en qualité d'intendant-général, et ensuite en Savoie, avec le même titre. Il se trouvait encore dans ce pays, lorsque les Français s'en emparèrent en 1792. Retourné en Piémont, avec la plupart des fonctionnaires publics, il y fut nommé *contador*, ou intendant-général de la solde. Lorsque le roi de Sardaigne eut quitté Turin, M. Botton fut nommé membre du gouvernement provisoire du Piémont; et, après la bataille de Marengo, il fit partie de la commission de gouvernement, et fut ensuite premier président de la cour d'appel. Il fut nommé, le 7 mai 1806, conseiller en la cour de cassation, et commandant de la Légion-d'honneur. Le 3 avril 1814, il adhéra à la déchéance de Buonaparte; et s'étant ensuite fait naturaliser Français, il a continué d'être membre de la cour de cassation, lorsque les états du roi de Sardaigne furent rendus à leur maître. A.

BOTTU, né à Paris vers 1770, fut attaché, au commencement de la révolution, au général Lafayette, et devint officier de gendarmerie. Le ministre Pache lui confia une mission dans le Calvados, après le 31 mai. Il suivit ensuite Sonthonax et Leblanc à St.-Domingue, et revint en France, où il rédigea un journal intitulé : *Le Républicain des Colonies*. Le 1er. juillet 1797, M. de Vaublanc dénonça le ministre Truguet au conseil des cinq-cents, comme donnant, tous les mois, une somme de 1800 liv. à Bottu pour les frais de ce journal; et il accusa ce dernier d'avoir fait jouer, au Cap, une pièce dans laquelle on représentait les propriétaires blancs comme les assassins des nègres. Bottu ne fut point pour cela abandonné de son protecteur; et, lorsque Truguet fut nommé à l'ambassade de Madrid, il le prit en qualité de secrétaire. Ainsi que Truguet, Bottu fut porté par le directoire sur la liste des émigrés en l'an VII, et en fut rayé en 1799. Il a eu, depuis ce temps, quelques missions particulières et sans éclat; et il est aujourd'hui à Corfou, où il s'est établi, après y avoir été long-temps employé sous le gouvernement impérial. D.

BOUBERS-ABBEVILLE-TUNCQ (Amédée-Charles-Marie, comte DE), ancien capitaine de cavalerie au corps des carabiniers de MONSIEUR, naquit à Abbeville, le 15 avril 1765. Il émigra en 1791, et fit les campagnes à l'armée des princes. Il rentra en France après le licenciement, y montra dans toutes les occasions un grand dévouement à la monarchie, et fut arrêté à la fin de 1813 pour s'être opposé aux autorités de Buonaparte. M. de Boubers se trouvait à Abbeville lorsque le roi Louis XVIII y passa en mars 1815, se rendant en Belgique. Il fut chargé par S. M. de lui fournir une garde de sûreté pendant son séjour dans

cette ville, et reçut de ce prince la croix de Saint-Louis. Le comte de Boubers fut ensuite commandant supérieur pour le Roi dans le Ponthieu, et colonel des volontaires royaux de Picardie; il a épousé, en 1789, la vicomtesse de Buissy-de-Long. — BOUBERS (La baronne DE) était sous-gouvernante des enfants de la famille impériale en 1813. — Un autre DE BOUBERS était auditeur dans le même temps. A.

BOUCHAGE (Du). *V.* DUBOUCHAGE.

BOUCHARD (HENRI) était conseiller de préfecture à Dijon, en 1811, lorsqu'il fut élu député au corps législatif pour le département de la Côte-d'or. En avril 1814, il adhéra à la déchéance de Buonaparte et à la restauration des Bourbons. Dans le mois de juillet suivant, il fit un rapport sur la célébration des fêtes et dimanches, et demanda l'adoption d'une loi pour prévenir toute discussion sur l'exécution du réglement que venait de faire le ministre de la police Beugnot. Le 31 août, il démontra la nécessité d'adopter la loi sur le budget, dont il passa rapidement en revue les diverses dispositions. Le 8 octobre, il s'éleva contre les conclusions de M. Raynouard sur les amendements ajoutés à la loi sur la liberté de la presse, et combattit le principe qu'une loi pouvait être discutée de nouveau par la chambre, quand la chambre des pairs y avait ajouté des amendements. Le 27, il parla en faveur du projet de loi sur la restitution à faire aux émigrés de leurs biens non vendus. Il attaqua seulement les articles 1, 12, 13, dont il demanda la modification, et vota l'adoption de l'article 16, comme devant prévenir toute prétention ultérieure. Le 25 novembre, il appuya le projet de loi sur les douanes, et vota pour que la taxe sur le sel fût maintenue à trois décimes au lieu de deux. Le 26 décembre, il défendit avec chaleur le projet des ministres sur la cour de cassation, et s'étonna qu'on voulût s'opposer à ce que le chancelier, président-né de la chambre des pairs, présidât les sections de cette cour réunies et séparées, tandis que le grand-juge le pouvait. Le 27 décembre, il exposa avec beaucoup de clarté toute la théorie de l'ordre judiciaire; et, arrivant à la cour de cassation, il s'attacha à prouver qu'elle n'avait point été instituée dans l'intérêt des particuliers, mais bien pour l'intérêt général; il s'éleva ensuite avec force contre le motivé des arrêts de rejet, et en vota la suppression. M. Bouchard, qui avait été nommé, en 1810, procureur-général près la cour de Poitiers, a conservé cet emploi. — BOUCHARD, ancien avocat et conseiller à la cour royale de Paris, est auteur d'un Recueil de fables encore inédites, mais dont on vante le mérite. A.

BOUCHARLAT (JEAN-LOUIS), docteur ès-sciences, professeur de mathématiques transcendantes dans la ci-devant école d'artillerie de la Flèche, et membre de la société royale académique de Paris, naquit à Lyon en 1775. On a de lui : I. *Remarques sur la partie élémentaire de l'algèbre*, 1804, in-8°. II. *Le Jugement dernier*, poëme en trois chants, imité d'Young, 1806, in-8°.; réimprimé à la suite de *la Mort d'Abel*, en 1812. III. *Théorie des courbes du second degré*, 1807, in-8°.; réimprimée avec beaucoup d'augmentation sous le titre de *Théorie des courbes et des surfaces du second ordre*, 1810, in-8°. IV. *La mort d'Abel*, poëme en cinq chants, traduit en vers français, 1812, in-18. V. *Eléments de calcul différentiel et de calcul intégral*, un vol. in-8°., Paris, 1813. VI. *Eléments de mécanique*, 1 vol. in-8°., Paris, 1815. M. Boucharlat a fourni à la *Biographie univers.* quelques articles, dont le plus important est Gesner. OT.

BOUCHER (P.), teneur de livres à Bordeaux, professeur du droit commercial et maritime à Paris depuis 1809, vivait obscurément dans cette ville, lorsque la légation de Russie le remarqua, et crut faire une bonne acquisition en l'attachant au service de son souverain. M. Boucher se rendit à Pétersbourg en 1809, avec le titre de conseiller-d'état, particulièrement chargé des objets de commerce : mais il paraît qu'il ne répondit pas à l'attente du ministère russe; et, depuis ce temps, il est resté à Pétersbourg, vivant d'une modique pension. On a de lui un grand nombre d'ouvrages superficiels et souvent inexacts sur le commerce; savoir : I. *La science des négociants*, par Laporte, 1800, in-4°.; 2e. édition, 1803, in-4°.; 3e. édition, 1810, 2 vol. in-4°. II. *Institutions commerciales*, 1802, in-4°. III. *Institution au droit maritime*, 1803, in-4°. IV. *Les principes du droit civil et du droit commercial*

comparés, 1804, 2 vol. in-8°. V. *Manuel des arbitres*, 1807, in-8°. VI. *Le parfait économe de la ville et de la campagne*, 1808, 2 vol. in-8°. VII. *Manuel des négociants*, 1808, 2 vol. in-8°. VIII *Consulat de la mer*, ou *Pandectes du droit commercial et maritime*, 1808, 2 vol. in-8°. IX. *Formulaire général des négociants*, 1808, in-8°. X. *Traité complet théorique et pratique de tous les papiers de crédit et de commerce*, 1805, 2 vol. in-8°. XI *Histoire de l'usure chez les anciens peuples*, 1809, in-8°. — Boucher (J.-B.-A.) a publié: I. *Retraite d'après les exercices spirituels de Saint-Ignace*, 1807, in-12. II. *Vie de Sainte Thérèse*, 1810, 2 vol. in-8° D et Ot.

BOUCHER de LONGSPARE, président du tribunal civil de Baïeux, fut élu, au mois de mai 1815, député à la chambre des représentants par le collége d'arrondissement de Baïeux (Calvados). — Boucher-René, juge-suppléant en 1792, exerça les fonctions de maire de Paris, par *interim*, depuis la démission de Pétion jusqu'à l'élection du médecin Chambon. Le conseil général de la commune, mécontent de lui, le força de quitter cette place. A l'époque du 13 vendémiaire, il devint président de l'assemblée primaire de la section de l'Ouest, et fut condamné à mort, le 24, comme convaincu d'avoir signé un ordre de faire battre la générale pour marcher contre la Convention. Il s'est soustrait à l'exécution de ce jugement, et a repris depuis ses fonctions judiciaires. B. M

BOUCHER de la RICHARDERIE (Gilles), né à Saint-Germain-en-Laye en 1733, exerça, jusqu'en 1788, la profession d'avocat au barreau de Paris, puis se retira dans une maison de campagne près de Melun. Lors de l'assemblée bailliagère de cette ville, il fut l'un des commissaires chargés de la rédaction des cahiers. Il fut nommé successivement membre du directoire du département de Seine-et-Marne, et, en 1790, juge au tribunal de cassation : il présida ce tribunal à son installation en avril 1791. M. de la Richarderie fut persécuté pendant la terreur, et dénoncé par Thuriot. Il conserva néanmoins sa place de juge du tribunal de cassation jusqu'au 18 fructidor. N'ayant pas fait de démarches auprès du directoire pour être conservé, il n'en fit pas non plus après le 18 brumaire; et, depuis ce temps, il a consacré tous ses loisirs à la culture des lettres. On a de lui : I. *Lettre sur les romans*, 1762, in-12. II. *Analyse de la coutume générale d'Artois*, 1763, in-12. III *Essai sur les capitaineries royales et sur celles des princes*, Paris, 1789. IV. *De l'influence de la révolution française sur le caractère national*, 1798, in-8°. V. *La régénération de la république d'Athènes*, 1799, in-8°. VI. *Bibliothèque universelle des voyages*, 1808, 6 vol. in-8°. VII. Depuis 15 ans, M. Boucher de la Richarderie rédige le *Journal de la littérature française* dont MM. Treuttel et Wurtz sont éditeurs. Ix.

BOUCHEREAU (de l'Aisne), député à la Convention, y vota la mort de Louis XVI, sans appel, et avec sursis déterminé par la Convention. En juin 1795, il fut envoyé à Compiègne pour les approvisionnements de Paris. Après la session, il fut employé comme commissaire du directoire. Obligé de sortir de France en mars 1816, par la loi prononcée contre les régicides, il se rendit en Suisse. D.

BOUCHESEICHE (J.-B.) fut longtemps chef du bureau des Mœurs, et ensuite chef de la principale division de la préfecture de police de Paris. Il reçut sa retraite vers la fin de 1815. On a de lui : I. *La géographie nationale*, ou *La France divisée en départements et districts*, 1790, in-8°. II. *Description abrégée de la France*, ou *La France divisée selon les décrets de l'assemblée nationale*, 1790, in-8°. III. *Catéchisme de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, 1793, in-8°. IV. *Notions élémentaires de géographie*, 1796, in-12; 1801, in-12; 1803, in-12; 4e. édition, 1809. V. *Discours sur les moyens de perfectionner l'organisation de l'enseignement public*, 1798, in-8°. VI. *Description historique et géographique de l'Indostan, par J. Rennel*, trad. de l'anglais sur la 7e. édition, 3 vol. in-8°., et atlas in-4°., Paris, 1800. Ot.

BOUCHET (Du). *Voy.* Dubouchet.

BOUCHET (Le chevalier Gratien), né à Châteauroux, en 1751, étudia à l'école des ponts-et-chaussées, et devint ingénieur en chef; il fut employé, en 1789, dans le département du Loiret, et conserva cette place jusqu'en 1796. M. Bouchet fut alors nommé ins-

pecteur des canaux du Luing et d'Orléans. Il est oncle du général Bertrand; et cette parenté lui fut très utile sous le gouvernement de Buonaparte. Il devint, en 1804, inspecteur-général divisionnaire des ponts-et-chaussées. Porté en 1813 sur la liste des candidats pour le corps législatif, il fut nommé par le sénat, et il siégea dans les sessions de 1813, 1814 et 1815. Le 6 avril 1814, il adhéra à la déchéance de Buonaparte, et de sa famille; le 8. il accepta l'acte constitutionnel qui rappelait les Bourbons au trône de France, et fut nommé officier de la Légion-d'honneur le 30 août même année. Dans le mois de mai 1815, il fut nommé, par la minorité des électeurs du même département, l'un des membres de l'assemblée des représentants, convoquée par Buonaparte. M. Bouchet, qui était encore inspecteur-général des ponts-et-chaussées en 1815, a cessé de l'être en 1816. Ix.

BOUCHETTE (JOSEPH), directeur-général du cadastre du Bas-Canada et lieutenant-colonel, né au Canada, a donné en anglais une excellente *Description topographique de la province du Bas-Canada*, avec des *remarques sur le Haut-Canada*, accompagnée de *différentes vues, plans de ports, batailles, etc.*, in-8°., 1815. Les cartes levées par lui sont d'une parfaite exactitude; et il serait à souhaiter que toutes les parties de l'Europe fussent dessinées et décrites avec le même soin. R.

BOUCHON-DUBOURNIAL fut longtemps détenu à la prison de Ste.-Pélagie, et ensuite chargé de diriger les travaux du pont de Sèvres. Il a publié, en 8 vol. in-12, une *Traduction de Don Quichotte*, qui est la seule complète et la plus exacte que nous ayions dans notre langue. On a encore de lui : I. *Considérations sur les finances*, 1814, in-8°. II. *Le mari trop curieux*, trad. de Cervantes, 1809, in-12. III. *Persile et Sigismonde*, traduit de Cervantes, 6 vol. in-12, 1814, in-8°. (*Voy.* CERVANTES, dans la *Biographie univ.*) OT.

BOUCHOTTE, ancien commandant de Cambrai, était tout-à-fait inconnu jusqu'à la révolution, dont il adopta les principes avec beaucoup d'ardeur. Il fut appelé, le 4 avril 1793, au ministère de la guerre pour remplacer M. de Beurnonville, prisonnier des Autrichiens. Quinze jours après sa nomination, Bourdon de l'Oise dit à la Convention, « que c'était un imbécille » fort au-dessous de Pache, et que dans » ses bureaux on l'appelait la statue de » pierre ou le ministre d'Égypte. » Cette assertion n'eut alors aucune suite; et Bouchotte choisit pour ses adjoints Ronsin, Sijas, Franc-Delisle et Xavier Audouin. Attaqué de nouveau, le 25 mai, par Cambon et autres, il fut défendu par Sergent et Marat. Camboulas, le regardant comme démissionnaire, fit décréter, le 30, que le comité de salut public présenterait un autre ministre à sa place; ce qui n'eut cependant pas lieu. Le 8 juin, il fut accusé d'ineptie par Haussmann; et le 22, une discussion s'engagea sur le choix de son successeur. Le 26 juillet, la société des Cordeliers et celle des républicains du 10 août firent une démarche auprès de la Convention pour le maintien de Bouchotte au ministère. Robespierre le défendit aussi, et fit rapporter le décret qui le destituait. Le 12 août, Gossuin le taxa même d'incapacité, et dit que c'était un mannequin, qui ne prenait conseil que des clubs. Le 13 décembre, Bourdon de l'Oise dénonça de nouveau Bouchotte, et demanda si son pouvoir était enfin au-dessus de celui de la Convention. il proposa de l'appeler à la barre, séance tenante; ce qui fut décrété au milieu des plus vifs applaudissements. Bouchotte rendit compte de sa conduite. Bourdon de l'Oise, peu satisfait de ses explications, les fit renvoyer au comité de salut public. Le 27, il fut encore dénoncé par Merlin de Thionville. Le 5 janvier 1794, Camille Desmoulins prouva aux Jacobins que Bouchotte salariait chèrement le journal d'Hébert, dit le *Père Duchène*. Le 19 mars, Bourdon fit décréter que ce ministre serait tenu de rendre compte dans les vingt-quatre heures, de l'affluence des prisonniers autrichiens autour de Paris, à l'époque de la conspiration d'Hébert. Peu de temps après, le comité de salut public lui donna le général Pille pour successeur. Quelques mois après le 9 thermidor an II (27 juillet 1794), la Convention décréta que les comités feraient mettre Bouchotte en jugement; et Clauzel provoqua sa traduction au tribunal révolutionnaire. Le 9 mars 1795, Bourdon et Pémartin demandèrent qu'il fût poursuivi comme auteur du 31 mai. Enfin, un décret le mit en jugement devant le tribunal criminel d'Eure-et-Loir le 24 mai 1795; et le pro-

cès était commencé, lorsqu'il fut terminé par l'amnistie du 4 brumaire. Bouchotte se retira à Metz, et y fut appelé aux fonctions municipales et électorales en 1799. Il épousa, en 1805, la veuve de d'Aubigny, son ancien adjoint, et il jouit d'un traitement de réforme. B. M.

BOUCQUEAU (Jean-Baptiste), avocat à Bruxelles, a publié : I. *Essai sur l'application du chapitre VII du prophète Daniel à la révolution française, ou Motif nouveau de crédibilité fourni par la révolution française sur la divinité de l'Ecriture-sainte*, Bruxelles, 1802, in-8°. II. *Lettre à S. S. Pie VII, servant de suite au livre intitulé:* Application, etc., 1805, in-12. Ot.

BOUDBERG (Le baron de), né en 1750, d'une famille illustre de Courlande, servit avec distinction dans la guerre contre les Turcs, en 1786, et reçut la croix de Saint-George de la quatrième classe. Le comte Nicolas de Soltikoff ayant été nommé gouverneur des grands ducs Alexandre et Constantin, le baron de Buudberg fut attaché à ces jeunes princes et chargé de surveiller leur éducation. Il fut ensuite nommé ambassadeur en Suède. Le mariage entre le roi Gustave-Adolphe et la grande-duchesse ayant été rompu, le baron de Boudberg ne retourna point à Stockholm, et il vécut d'une manière très retirée. Le prince Adam Czartorinsky ayant quitté le ministère des affaires étrangères, en 1806, M. de Boudberg accepta le portefeuille; et, peu de temps après, il forma une coalition avec la Prusse. On sait combien cette guerre fut malheureuse pour les deux puissances! La paix de Tilsitt l'ayant terminée, le baron de Boudberg donna sa démission et se retira en Courlande. Le 21 juillet 1807, jour de la fête de l'impératrice douairière, l'empereur Alexandre lui conféra l'ordre de St-André. I.

BOUDET (Le baron Etienne), colonel du 14e. de chasseurs en 1804, prêta, en cette qualité, serment de fidélité à l'empereur, le 4 décembre de cette année; il fit encore la guerre pendant quelque temps avec distinction, et se retira à Laval, son pays natal, pour y jouir du repos auquel l'avaient contraint ses blessures. Il devint maire de cette ville, et fut élu en 1809, par le sénat, membre du corps législatif pour le département de la Maïenne. Il prêta, le 1er. mars 1814, serment de fidélité à l'empereur, en qualité de commandant de la garde nationale de Laval. Le Roi le nomma chevalier de Saint-Louis, le 19 juillet de la même année. Au mois de mai 1815, il fut élu député à la chambre des représentants par le collége électoral du département de la Maïenne. A.

BOUDINHON (Le général) était chef d'escadron au 4e. de hussards, en 1806 Il fut présenté à l'empereur, le 14 février 1807, comme colonel d'un régiment de cavalerie. Devenu maréchal-de-camp en 1814, il fut président du collége électoral du Cantal, ainsi que de la députation de ce département, qui fut envoyée à Buonaparte, et qui lui présenta une adresse le 28 mai 1815 A.

BOUÈRE (Amand-Modeste Gazeau, comte de la), ancien page du duc d'Orléans, et officier de son régiment de cavalerie, se trouvait à sa terre de la Bouère, en Poitou, dans le mois de mars 1793, lorsque les habitants de cette contrée se soulevèrent contre la tyrannie de la Convention nationale. M. de la Bouère fut nommé le 1er. commandant de la paroisse de Jallais, et fut ensuite chargé, conjointement avec le chevalier d'Armaillé, des approvisionnements de l'armée. Dans la même campagne, il fut fait commandant du château de la Forêt-sur-Sèvres, se trouva à la plupart des combats qui furent livrés, et contribua beaucoup, avec le frère de Cathelineau, à assurer la retraite de l'armée lors du siége d'Angers. En janvier 1794, M. de la Bouère fit partie du corps formé par Henri de la Rochejaquelein; et, après la mort de ce général, il devint membre du conseil présidé par Stofflet, qui dirigea l'armée d'Anjou. M. de la Bouère avait alors le titre de lieutenant-général; et ce fut en cette qualité qu'il se trouva aux affaires de Gesté, Chalau et la Châteigneraie, où il fut blessé. Dans le cours des années 1795 et 1796, il fut chargé de différentes missions dans le Berri, et auprès du Roi à Vérone. Depuis plusieurs années, M. de la Bouère est receveur-général du département d'Eure-et-Loir. — Madame la comtesse de la Bouère, son épouse, suivit son mari avec un très grand courage pendant toute cette guerre; elle fit ses couches dans une forêt, et fut sauvée d'un péril imminent par la fameuse Vendéenne Bordereau, dite *Langevin*. Cette femme

courageuse, réunie à trois autres cavaliers vendéens, eut le courage d'attaquer et de mettre en fuite huit gendarmes qui avaient arrêté Mme. de la Bouère et ses enfants, et les conduisaient à Angers, où ces infortunés eussent été infailliblement mis à mort. La sœur de Mme. de la Bouère a épousé le général Lauriston. — Mlle. DE LA BOUÈRE épousa, en janvier 1816, M. de Beauregard, avocat-général à la cour royale d'Angers; et le Roi, ainsi que MONSIEUR et MADAME, duchesse d'Angoulême, lui firent l'honneur de signer son contrat de mariage. — Une autre fille du comte de la Bouère épousa M. de Cazes peu de temps après. Les journaux, qui avaient annoncé que son contrat de mariage avait été signé par le Roi, furent invités à déclarer que M. de Cazes n'était pas de la même famille que M. le comte Decazes, ministre de la police. D.

BOUFFEY (LOUIS DOM. AMABLE), médecin de MONSIEUR, frère du Roi, avant la révolution, exerça sa profession à Argenton, après le départ de ce prince. Il était sous-préfet à Argenton, en 1808, lorsqu'il fut élu membre du corps législatif pour le département de l'Orne. Il prononça à la tribune, le 31 décembre 1809, l'éloge de son collègue Percin, mort peu de jours auparavant. Le 3 octobre 1814, il parla contre le projet de loi sur l'importation des fers étrangers, appela l'attention de la chambre sur la situation pénible dans laquelle devraient se trouver les maîtres de forges, si ce projet était adopté, et proposa un amendement propre à en neutraliser les funestes effets. On a de lui : I. *Mémoire qui a remporté le prix, au jugement de l'académie de Nanci, sur la question suivante : Assigner dans les circonstances présentes quelles sont les causes qui pourraient engendrer des maladies ; déterminer quel sera le caractère de ces maladies à l'époque où le vent du midi et celui du couchant nous ramèneront un temps pluvieux et moins froid ; indiquer les moyens préservatifs de ces maladies*, 1789, in-8°. II. *Essai sur les fièvres intermittentes, l'action et l'usage des fébrifuges, et surtout du quinquina*, 1798, in-8°. III. *Recherches sur l'influence de l'air dans le développement, le caractère et le traitement des maladies*, 1799, in-8°.; 1813, deux parties in-8°. D et OT.

BOUILLÉ DU CHARIOL (LOUIS-JOSEPH-AMOUR marquis DE), fils du lieutenant-général de ce nom (*Voy. la Biographie universelle*), naquit le 1er. mai 1769, et quitta la France avec son père, en 1791, après avoir été employé dans l'entreprise formée pour l'évasion de Louis XVI. Compris pour ce fait dans le décret d'accusation que l'assemblée nationale lança contre son père, il se réfugia comme lui, en Allemagne, puis en Suède où il fut aide-de-camp du roi Gustave III. Il passa ensuite au service de l'Angleterre; et en 1794 il commandait les hulans britanniques. Il fut blessé en Flandre, le 19 avril de cette année, à l'attaque du village de Boncq. M. de Bouillé rentra en France en 1803; et il ne tarda pas à y prendre du service. Il fut envoyé en Espagne; et il était employé dans cette contrée, en 1809, comme chef d'état-major du général Sébastiani, avec le grade de colonel. Il se distingua, le 29 mai, au combat de Ciudad-Réal, et fut mentionné honorablement dans le rapport officiel. Le 11 août suivant, il rendit encore de grands services à la bataille d'Almeida. Le 17 avril 1812, M. de Bouillé se signala de nouveau au combat de Raza, où il poursuivit l'ennemi jusqu'au défilé de Cullar, dont il s'empara. Il fut nommé général de brigade et ensuite général de division, et revint à Paris en 1813, ne pouvant continuer ses services à cause d'une ophtalmie dont il est resté atteint. Il est chevalier de Saint-Louis et officier de la Légion-d'honneur. On lui attribue : *Vie politique, privée et militaire du prince Henri de Prusse*, un vol. in-8°., Paris, 1809. — BOUILLÉ DU CHARIOL (Franç.-Guill.-Ant. DE), dit le comte *François de Bouillé*, frère du précédent, né le 8 mai 1770, colonel de cavalerie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis et de celui de Saint-Jean-de-Jérusalem, s'est marié le 14 mai 1799, à Rose Antoinette de Jorna. — BOUILLÉ DU CHARIOL (François-Marie-Michel comte DE), cousin des précédents, né le 13 janvier 1779, est colonel-aide-de-camp de S. A. R. MONSIEUR, chevalier de l'ordre de Saint-Louis et de ceux de *l'Étoile polaire* et de *Saint Jean-de-Jérusalem*. — La comtesse DE BOUILLÉ était dame du palais impérial en 1813; elle fut nommée dame de compagnie de Madame la duchesse de Berri, le 25 mars 1816. — BOUILLÉ (Le baron DE), colonel, fut nommé prévôt de la cour pré-

vôtale de Montbrison, en mars 1816. L'un des MM. de Bouillé commanda, en juillet 1813, un détachement des gardes-d'honneur du Puy-de-Dôme, qui se rendirent à Lyon. A.

BOUILLÉ (PIERRE-JEAN-BAPTISTE), né, le 17 février 1792, à Molay en Bourgogne, fut garde d'honneur de MADAME, duchesse d'Angoulême, lors de son passage à Auxerre, en septembre 1814. Venu depuis à Paris pour suivre les cours de jurisprudence, il se trouvait dans cette capitale au moment du retour de Buonaparte, en mars 1815. Il s'enrôla, le 14 de ce mois, dans les volontaires royaux de l'école de droit, et partit avec ceux qui devaient composer le camp de Villejuif, commandé par le duc de Berri. La journée du 20 mars étant arrivée, sans que le courage de ces volontaires eût été mis à l'épreuve, M. Bouillé fut du nombre de ceux qui accompagnèrent S. M. jusqu'à la frontière. Revenu à Paris, il fut obligé de se tenir caché. Mandé par les autorités de son département pour faire partie d'un bataillon de gardes nationales, il refusa d'obéir. M. Bouillé entra dans les gardes-du-corps de MONSIEUR, en janvier 1816. IN.

BOUILLEROT (ALPHONSE) était président du district de Bernay lorsqu'il fut nommé député de l'Eure à la Convention nationale, en 1792; il y vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis. Le 14 septembre 1794, il fut chargé de surveiller l'école de Mars, où 3600 jeunes gens apprenaient les *Droits de l'homme*. Il fut ensuite en mission dans les départements du Cher, de la Haute-Garonne et du Tarn. Devenu membre du conseil des anciens, il en sortit le 20 mai 1797. — BOUILLEROT (Louis-Joseph), né à Troyes en 1743, était curé de Romilly-sur-Seine en 1812. On a de lui : I. *Épître contre le duel*, 1765, in-8°. II. *Discours pour les premières communions*, 1783, in-8°.; 1813, in-12. III. *Discours patriotiques*, 1791. IV. *Discours sur les moyens d'établir la paix et le bonheur de la France*, 1795, in-8°. V. *Discours sur la liberté des cultes*, 1795. VI. *Discours pour la paix conclue avec l'empereur*, 1798, in-8° VII. *Pensées sur les écrivains et les gens de lettres*, 1799, in-8°.

BOUILLON (PHILIPPE D'AUVERGNE, prince DE), personnage remarquable par l'origine de sa fortune, qui fut entièrement due à la ressemblance de son nom avec celui des princes de la maison de Bouillon. Il est né dans l'île de Jersey. Son père Charles d'Auvergne, propriétaire dans cette île, avait six ou sept enfants : Philippe était l'aîné. Il entra dans la marine anglaise, et ne tarda pas à obtenir le commandement d'un petit bâtiment. Bientôt après il se rendit en France, et fut introduit auprès du prince de Bouillon. Il s'attira la confiance de ce prince, qui le fit son légataire universel, et lui transmit, par testament, et son titre et ses biens. Quelques personnes prétendent qu'il existe une sorte de parenté entre la famille du capitaine Philippe d'Auvergne et le prince de Bouillon; mais d'autres prétendent que les d'Auvergne de Jersey n'ont rien de commun que le nom avec les Latour d'Auvergne, princes de Bouillon. Quoi qu'il en soit, le roi d'Angleterre ayant autorisé, par lettres-patentes, Philippe d'Auvergne à prendre le titre et à adopter les armes du prince de Bouillon, il fut universellement reconnu comme tel, et obtint, bientôt après, le commandement en chef des forces navales de l'île de Jersey. A l'époque de la révolution française, il fut dépouillé de tous les biens qu'il possédait comme prince de Bouillon, et traité comme émigré à la solde de l'Angleterre : ainsi, après avoir joui d'une immense fortune, il s'est vu réduit aux émoluments de sa place. Il avait été promu au grade de capitaine en 1784 : il fut nommé contre-amiral, en 1805. Après la paix d'Amiens, il se rendit à Paris, où il fut arrêté, et, pendant quelque temps, détenu par ordre de Buonaparte. Il commanda long-temps, avec le titre de commodore, la station de Jersey et du vieux château. En 1814, on annonça qu'il avait fait reconnaître ses droits à la principauté de Bouillon par le traité de Paris; mais en 1816 une commission d'arbitres, nommée par le congrès de Vienne, prononça sur cette importante succession en faveur du prince de Rohan-Mont-Bason. R.

BOUILLON-LAGRANGE (C. G. B.), professeur et secrétaire-général de la société de pharmacie, et l'un des plus habiles chimistes praticiens de notre temps, rendit compte, en 1808, des travaux annuels de la société, et donna lecture d'une Notice sur un nouveau procédé

pour obtenir l'oxide noir de fer. Il est un des rédacteurs des Annales de chimie. M. Bouillon-Lagrange s'est beaucoup occupé, en 1813, à perfectionner les procédés d'Achard pour l'extraction du sucre de la betterave; et il a composé, par ordre du ministre de l'intérieur, un écrit sur cette matière. On a de lui: I. *Manuel d'un cours de chimie*, 1799, 2 vol. in-8°.; 2e. édition, 1801, 3 vol. in-8°.; 3e. édition, 1802, 3 vol. in 8°.; 5e. édition, 1812, 3 vol. in-8°. II. *Tableau réunissant les propriétés physiques et chimiques des corps, disposés méthodiquement*, 1799. III. *Réflexions sur les pharmacopées françaises*, 1800, in-8°. IV. *Manuel du pharmacien*, 1803, in-8°. V. *L'art de composer facilement et à peu de frais les liqueurs de table*, 1805, in-8°.; publié précédemment sous le titre de *Nouvelle chimie du goût et de l'odorat*. VI. (Avec H. A. Vogel), Traduction du *Dictionnaire de chimie de Klaproth et Wolf*, 1810-1811, 4 vol. in-8°. VII. *Essai sur les eaux minérales, naturelles et artificielles*, 1810, in-8°. VIII. *Dispensaire pharmaco-chimique*, 1813, in-8°. IX. (Avec H. A. Vogel), *Police judiciaire pharmaco-chimique*, ou *Traité des aliments* (et des poisons), trad. de l'allemand de M. W. H. G. Remer, 1816, in-8°. Ot.

BOUILLY (Jean-Nicolas), né à Tours vers 1760, était avocat dans cette ville, avant la révolution. Il en adopta les principes, et fut nommé juge au tribunal civil, et ensuite accusateur-public. Il occupait cette dernière place en 1793, et vint, en 1797, à Paris, où il fut d'abord employé dans les bureaux de la commission d'instruction publique, puis dans ceux de la police générale. Il était, en 1799, dans cette dernière administration, sous-chef du bureau de morale et d'esprit public: mais il perdit cette place après le 18 brumaire (1800); et dès-lors il se consacra entièrement aux lettres. M. Bouilly avait débuté au théâtre en 1790 par *Pierre-le-Grand*, opéra-comique qu'il eut le bon esprit de mettre sous la protection du célèbre compositeur Grétry et du talent de Mme. Dugazon. Il composa en 1791 une autre pièce dédiée à la Reine, et dont l'intention principale était de faire allusion à l'éducation du Dauphin, en mettant sur la scène *le Jeune Henri*. Il n'est resté de la pièce qui portait ce titre, et qui, depuis, a été mise au théâtre avec beaucoup de changements et peu de succès, que la célèbre symphonie de Mehul, si connue sous le nom d'*Ouverture du jeune Henri*. M. Bouilly est regardé comme un autre Sedaine, possédant un peu mieux le français que son prédécesseur, mais s'étant fait une langue à lui, qu'on retrouve dans ses *Contes* et ses *Conseils à sa fille*, comme dans ses drames ou comédies pour le Théâtre-Français, ses opéras-comiques et ses Vaudevilles. *L'abbé de l'Épée*, les *Deux journées* et *Fanchon la Vielleuse*, firent successivement à trois théâtres différents une fortune inouie. Depuis ce temps, l'auteur a cessé d'être heureux dans presque toutes ses entreprises dramatiques. Les journaux le vouent maintenant au ridicule; et ils lui ont donné le nom de *poète lacrymal*. On peut être sévère pour le style de M. Bouilly; mais personne ne possède comme lui le talent de *charpenter* une pièce. Il connaît mieux que la plupart des auteurs dramatiques vivants les effets de scène, et tout ce qui peut remuer les spectateurs. M. Bouilly est membre de la société *philotechnique*, et chancelier de la société des *enfants d'Apollon*, où il prononce quelquefois en séance publique des discours ou éloges d'un effet théâtral. On a de lui: *Jean-Jacques Rousseau à ses derniers moments*, trait historique en un acte et en prose, 1791, in-8°. — *La Famille américaine*, 1796, in-8°. — *René Descartes*, fait historique en deux actes, 1797, in-8°. — *Zoé* ou *la pauvre Petite*, 1800. — *Léonor* ou *l'Amour conjugal*, 1798, in-8°. — *L'Abbé de l'Épée*, comédie historique en cinq actes, 1795, in-8°. Cette pièce est fondée sur un fait inexact, et contre lequel ont réclamé les héritiers Solar. — *Les deux Journées*, 1800, in-8°. — (Avec Pain), *Florian*, 1800, in-8°. — (Avec id.), *Téniers*, 1800, in-8°. — (Avec Cuvelier), *la Mort de Turenne*, 1797, in-8°. — *La migraine* ou *la matinée à la mode*, 1801. — *Rentrée du C. Sicard à l'institution des Sourds-Muets*, nouvelle en prose, 1800, in-8°. — (Avec Pain), *Berquin*, 1802, in-8°. — *Une folie*, 1802. — (Avec Pain), *Fanchon la Vielleuse*, 1803, in-8°. — (Avec Dupatis), *l'Intrigue aux fenêtres*, 1805, in-8°. — *Madame de Sévigné*, 1805, in-8°. — *Contes à ma fille*,

5e. édition, 1813, 2 vol. in-12. — *Conseils à ma fille*, 3e. édition, 1813, 2 vol. in-12. — *La Belle au bois dormant*, comédie-vaudeville, 1811, in-8o. — *Le Séjour militaire*, opéra-comique, 1813, in-8o. — *Les indemnités des gens de lettres, ou les encouragements de la jeunesse*, 1814, in-12. — *Discours prononcé le 11 décembre 1814, dans la société académique des enfants d'Apollon*, 1815, in-8o. Voici le jugement que le jury des prix décennaux porta de *L'Abbé de l'Épée*, en 1811 : « Ce drame n'est » pas sans intérêt; mais c'est plutôt un » roman dialogué qu'une comédie. » D.

BOULAGE (Thomas-Pascal), secrétaire à l'académie de Troyes et professeur à l'école de droit, a donné : I. *Conclusion sur les lois des douze Tables*, Troyes, 1805, in-8o. II. *Sur les mystères d'Isis et d'Osiris*, 1807, in-8o. III. *Les otages de Louis XVI*, 1814, in-8o. (*Voy.* Durosoi dans la *Biographie universelle.*) M. Boulage est éditeur d'un ouvrage sur la *religion révélée*, par M. Herluison, Paris, 1813, in-8o. Ot.

BOULARD (Antoine-Marie-Henri), né le 5 septembre 1754, exerça longtemps à Paris la profession de notaire, et céda, en 1809, sa charge à son fils, afin de pouvoir se livrer plus librement à son goût pour les lettres. M. Boulard, l'un de nos bibliographes les plus éclairés et les plus laborieux, a passé la plus grande partie de sa vie dans la société des gens de lettres les plus célèbres du xviiie. siècle, et notamment de La Harpe, dont il fut l'exécuteur testamentaire. Il fut nommé candidat à la chambre des députés, par le quatrième arrondissement de Paris, en septembre 1815. Il avait été maire du onzième arrondissement et membre du corps législatif. Il est membre de la société d'agriculture et d'encouragement, et administrateur de l'école royale de dessin. Son fils (Henri-Simon), né le 1er. août 1783, qui avait été long-temps adjoint à l'une des mairies de Paris, fut nommé maire du neuvième arrondissement par le Roi, le 9 janvier 1816; il avait donné sa démission de la place d'adjoint pendant l'interrègne de 1815. Les écrits de M. Boulard père, sont : I. *Morceaux choisis du Rambler de Johnson*, 1785, in-12. II. *Entretiens socratiques sur la véracité*, traduits de l'anglais de Perceval, 1786, in-12. III. *Tableau des arts et des sciences, depuis les temps les plus reculés, jusqu'au siècle d'Alexandre-le-Grand*, trad. de l'anglais de Jac. Banister, 1786, in-12. IV. *Histoire littéraire du moyen âge*, trad. de l'anglais de M. Harris, 1786, in-8o. V. *Histoire d'Angleterre, par le docteur Henry*, traduite de l'anglais, 1788 et suiv., in-4o., tom. I, II et III : les trois suivants ont été traduits par Cantwell. VI. *Tableau des progrès de la civilisation en Europe*, traduit de l'anglais de G. Stuart, 1789, 2 vol. in-8o. VII. *Angleterre ancienne*, ou *Tableau des mœurs, usages, armes, habillements des anciens habitants de l'Angleterre*, trad. de l'anglais de Strutt, 1789, 2 vol. in-4o. Il a donné dans le *Magasin encycl.* plusieurs fragments qui font suite à cet ouvrage. VIII. *Précis historique et chronologique sur le droit romain, avec des notes et des éclaircissements*, trad. de l'anglais de Schomberg, 1793, in-12; seconde édit. 1808, in-12. IX. *Vie de J. Howard*, trad. de l'anglais d'Aikin, 1796, in-12. X. *Considérations sur la première formation des langues et le différent génie des langues orientales et composées*, trad. de l'anglais d'Adam Smith, 1796, in-8o. XI. *Dissertation historique sur l'ancienne constitution des Germains, Saxons et habitants de la Grande-Bretagne, ouvage contenant des recherches sur l'ancienneté des jurés et des délibérations des communes*, trad. de feu G. Stuart, 1794, in-8. XII. *Vie de Milton*, 1797; seconde édition, sous le titre de *Vies de Milton et d'Addison*, 1805, 2 vol. in-18. XIII. *Vie de Pickler*, traduite de l'italien de Rossi, 1798, in-8o. (avec Millin). XIV. *Essai d'un nouveau cours de langue allemande*, 1798, in-8o. XV. *Distiques de Caton en vers latins, français et allemands, avec une traduction interlinéaire de ces derniers*, 1798, in-8o. XVI. *Avis d'une mère à sa fille par madame de Lambert, en allemand et en français, avec une traduction interlinéaire de l'allemand*, 1800, in-8o. XVII. *Fables de Lessing en allemand et en français avec deux traductions, dont une interlinéaire*, 1800, in-8o. XVIII. *Idylles de Gessner avec la traduction française interlinéaire*, 1800, 2 vol. in 8o. XIX. *Essai de traduction interlinéaire*, en 5 langues, 1802, in-8o. — Autre en 6 langues, 1802, in-8o. XX. *Éloge de Tiraboschi*, traduit de l'italien

de Lombardi, 1802, in-8°. XXI. *Distiques de Caton en vers latins, grecs et français, suivis des Quatrains de Pibrac*, traduits en prose grecque (par Dumoulin) : le tout avec des traductions interlinéaires, 1802, in-8°. XXII. *Bienfaits de la religion chrétienne*, trad. de l'anglais de Ryan, 1807, 2 vol. in-8°.; seconde édition, 1810, 1 vol. in-8°. XXIII. *Esquisse historique et biographique des progrès de la botanique en Angleterre*, trad. de l'anglais de R. Pulteney, 1809, 2 vol. in-8° XXIV. *Horæ biblicæ* ou *Recherches littéraires sur la Bible*, trad. de l'anglais de Charles Butler, 1810, in-8°. XXV *Histoire littéraire des huit premiers siècles de l'ère chrétienne*, trad. de l'anglais de J. Bérington, 1814, in-8°. (C'est la traduction des livres I et II de l'ouvrage de Bérington.) XXVI. *Histoire littéraire des IXe. et Xe. siècles*, 1816. (C'est la trad. du IIIe. livre de l'Histoire littéraire du moyen âge de Bérington.) XXVII. *Tableau des auteurs qui ont écrit sur les testacées*, 1 vol. in-8°., 1816. XXVIII. *Vie de Butler* (Samuel), traduite de l'anglais de Johnson, 1816, in-8°.; tiré du *Mercure étranger*. M. Boulard a été éditeur de la seconde édition de la Traduction de Suétone par La Harpe, 1805, 2 vol. in-8°., et du *Triomphe de la religion*, poëme de La Harpe, 1814, in-8°. Il a coopéré à la traduction de Gibbon (*Voy.* la *Biogr. univ.*, au mot CANTWELL), a donné des articles au *Magasin encyclopédique*, aux *Soirées littéraires*, et a traduit différents morceaux des Synonymes latins de Hill, insérés dans la 4e. édition des Synonymes latins de Gardin-Dumesnil, publiée par Achaintre en 1815. OT.

BOULARD (S.), imprimeur-libraire à Paris, électeur en 1790 et 1791, a publié : I. *Manuel de l'imprimeur*, 1791, in-8°. II. *La vie et les aventures de Ferdinand Vertamont et de Maurice son oncle*, 1791, 3 vol. in-8°. III. *Le roman de Merlin l'enchanteur, remis en bon français et dans un meilleur ordre*, 1797, 3 vol. in-12. IV. *Les enfants du bonheur*, ou *les amours de Ferdinand et Mimi*, 1798, 3 vol. in-8°. V. *Barthelemi et Joséphine* ou *le protecteur de l'innocence*, 1802, 3 vol. in-12. VI. *Traité élémentaire de bibliographie*, 1804, in-8°; seconde partie, 1805, in-8°. VII. *Mon cousin Nicolas* ou *les dangers de l'immortalité*, 1808, 4 vol. in-12. OT.

BOULAY (Le comte ANTOINE-JACQUES-CLAUDE-JOSEPH) de la Meurthe, orphelin dès l'enfance, fut élevé par les soins d'un oncle, curé dans les environs de Nanci. Avocat à l'époque de la révolution, il en embrassa la cause, et s'enrola dans un bataillon de volontaires qu'il quitta bientôt En mars 1797, il fut nommé député au conseil des cinq-cents, par le département de la Meurthe; et le 22 juillet suivant, il défendit les sociétés populaires contre les attaques du parti clichien. Quelques jours après, il sollicita la rentrée des prêtres déportés, et fit un instant partie de la société de *Clichy*; mais il ne tarda pas à s'en éloigner. Il fut nommé, le 18 fructidor an V (4 septembre 1797), membre du comité dit de salut public, fit, le soir même, un rapport apologétique de cette journée, et conclut à la déportation des chefs du parti vaincu. Le 24 septembre, il prononça un discours sur les causes *morales* qui avaient amené le 18 fructidor, et vota pour la célébration de l'anniversaire de cette journée. Le 16 octobre, à la suite d'un long rapport fait au nom d'une commission, M. Boulay proposa d'expulser de la république la partie de la haute noblesse qui n'avait point émigré, et qui, selon lui, était plus dangereuse par sa présence que celle qui avait émigré; d'exclure des fonctions publiques tous les nobles, et de ne reconnaître, comme citoyens, que ceux d'entre eux qui auraient donné des preuves d'attachement à la liberté. « Il est vrai, dit-» il, que dans cette classe, il s'est ren-» contré quelques hommes qui ont épou-» sé de bonne foi la cause républicaine et » l'ont défendue constamment; mais ceux-» là ne sont plus, ils n'ont jamais été de » la caste des nobles : aussi ceux-ci ne » les reconnaissent plus pour tels; ils ne » voient plus en eux que des nobles dé-» gradés, que des citoyens, des républi-» cains, et en cela nous serons d'accord » avec eux. Nous ne parlons ici que des » nobles fidèles, des véritables nobles; et » nous disons que cette caste, ayant été » dépouillée par la république de tout ce » qui composait son existence morale, » doit en détester les fondateurs, et ten-» dre sans cesse à leur extermination...... » Les nobles de l'intérieur s'entendent » avec ceux de l'extérieur; les plans, les

» moyens, tout est combiné dans un foyer » commun, la cour du prétendant. Les » rôles sont distribués, les places, les ré- » compenses, tout est assigné d'avance. » En un mot, le royaume existe au mi- » lieu de nous; il est dans la république, » et souvent il gouverne beaucoup plus » que le gouvernement républicain...... » Il ne peut être question ici de justice » distributive. Cette sorte de justice n'a » lieu qu'entre des individus soumis au » même pacte social, aux mêmes lois, » aux mêmes magistrats; mais ici, c'est » une classe d'hommes qui nous oppri- » mait en masse, et que nous avons vain- » cue en masse : c'est en la repoussant en » masse, en prenant contre elle des me- » sures générales, que nous devons con- » solider notre établissement...... Quant » aux vils suppôts, bas valets de la ty- » rannie royale et nobiliaire, qui, pour » la servir, n'ont pas rougi de trahir la » cause nationale, ce sera faire beaucoup » contre eux, que de porter la lumière » sur l'excès de leur dégradation, et de » mettre leur infamie en évidence. Nous » saurons d'ailleurs les atteindre par de » justes punitions; et si cela ne suffit pas, » nous finirons par leur donner des titres » de noblesse, et les traiter comme des » esclaves du roi de Blanckembourg. » Le projet que Boulay présenta à la suite de ce rapport fut violemment attaqué. « Je n'y aperçois, dit Serres, que le dé- » veloppement de la plus horrible tyran- » nie. » Poultier lui-même, dans son journal l'*Ami des lois*, en parla dans le même sens. Boulay présenta, quelques jours après, un autre projet modifié, et tendant à déclarer non citoyens français les ci-devant nobles, sauf quelques exceptions : après une vive discussion, ce second projet fut adopté. Le 22 octobre, son auteur fut élu secrétaire, et président le 21 décembre suivant. Le 30 juin 1798, il fit un rapport sur l'organisation du tribunal de cassation. Le 9 mai 1799, il s'éleva contre l'enchaînement de la presse; il revint quelques jours après sur le même objet, et fit sentir la nécessité de renfermer les pouvoirs du directoire dans la constitution. « Qu'ils se rassurent, dit- » il, ceux qui craignent le retour du ré- » gime de 1793; ce retour est impossi- » ble. » Le 30 prairial, il accusa Merlin de Douai et Réveillère-Lepaux d'être les auteurs du système qui avait mis la république en danger, et proposa au conseil de les forcer à sortir du directoire. Le lendemain, il fit adresser un message à cette autorité, pour qu'elle eût à rendre la liberté aux victimes de ses décisions arbitraires. Peu de temps après la victoire du corps législatif sur le directoire, Boulay publia un écrit remarquable, intitulé : *Essai sur les causes qui*, en 1649, *amenèrent en Angleterre, l'établissement de la république, sur celles qui devaient l'y consolider et sur celles qui l'y firent périr*. Cet ouvrage fut publié à l'époque où de nouvelles convulsions et les revers des armées semblaient annoncer la chute de la république. L'auteur paraît avoir pris à tâche, en présentant les causes du retour de la monarchie en Angleterre, de donner à penser, par un rapprochement facile, que les mêmes erreurs allaient avoir en France le même résultat; ce qui fit lire son ouvrage avec avidité. Salaville le réfuta peu de temps après; et M. Benjamin Constant y donna de nouveaux développements dans une brochure sous ce titre : *Des suites de la contre-révolution de* 1660 *en Angleterre*, 1799, in-8°. Le 27 juin, Boulay se déclara contre toute persécution religieuse. Le 27 juillet, il fit ajouter au serment d'être fidèle à la république, celui de s'opposer au rétablissement de la royauté et de toute espèce de tyrannie. Il s'opposa ensuite à la mise en jugement des anciens directeurs. Le 19 août, il fut élu président. Le 14 septembre, il demanda l'ajournement de la proposition tendant à déclarer la patrie en danger, dans la crainte que le déploiement d'une force extraordinaire se dirigeant contre la liberté, ne servît à opérer la contre-révolution. M. Boulay fut un des principaux auteurs de la révolution qui plaça Buonaparte à la tête du gouvernement; et dans la séance extraordinaire du 19 brumaire an VIII (10 novembre 1799) à Saint-Cloud, il représenta la nécessité de constituer un état provisoire, pendant lequel on préparerait les moyens de faire disparaître les vices de la constitution de l'an III (1795). Après la dispersion des députés opposés à cette révolution, M. Boulay entra dans la commission législative intermédiaire, dont il devint président le 22 novembre. Dans un discours prononcé le 12 décembre suivant, il exposa les bases de la nouvelle constitution à laquelle il venait de coopérer. Il fut appelé dans le mois suivant (janvier 1800) au con-

seil-d'état, dont il présida la section de législation. Il présenta, en cette qualité, différents projets au corps législatif, entre autres la clôture de la liste des émigrés, l'établissement des tribunaux spéciaux, etc. Après la tentative du 3 nivôse (24 décembre 1800) contre les jours du premier consul, Boulay le harangua au nom du conseil-d'état. Le 19 décembre 1801, il fut chargé du contentieux des domaines nationaux, en remplacement de M. Régnier devenu grand-juge. Depuis cette époque, il fut elu pendant deux ans de suite (1804 et 1805) candidat au sénat-conservateur par le collège électoral de la Meurthe; et, en 1805, il fut nommé commandant de la Légion-d'honneur avec le titre de comte. Il se présenta, le 18 septembre 1807, à la tribune du corps législatif, comme orateur du gouvernement, pour y développer les dispositions du sénatus-consulte qui supprimait le tribunat; il déclara la session terminée, et ajouta: « Vous avez secondé les vues bienfai» santes de Sa Majesté; votre coopé» ration vous donne droit à une part » de la reconnaissance et des bénédic» tions que lui réservent ses peuples, et » qui sont sa plus douce récompense. » Le 8 décembre 1810, il fut nommé président de la section législative du conseil-d'état, et le 18, membre du comité de consultation de la Légion-d'honneur. Le 1er avril 1813, il parut à la tribune du sénat, et y exposa les motifs du projet de loi qui ordonnait la levée de 180 mille hommes, ainsi que la création de quatre régiments de gardes d'honneur, et il s'écria: « Quoi! parce qu'une tempête que ni » la prudence ni le génie ne pouvaient » prévoir, a dispersé une partie de notre » armée victorieuse, nos ennemis se flat» tent de pouvoir disposer de notre terri» toire au gré de leur ambition; ils croient » pouvoir nous dicter une paix honteuse: » ah, qu'ils se trompent! La nation est » d'accord avec son illustre souverain: » pleine de confiance dans la fermeté de » son caractère et les ressources de son » puissant génie, jamais elle ne souffrira » qu'il soit porté la moindre atteinte à la » dignité de sa couronne. » Le comte Boulay fut nommé grand'-croix de la Légion-d'honneur, le 3 avril suivant. Le 28 août, il provoqua au sénat la cassation du jugement prononcé par le jury de Bruxelles, en faveur des individus inculpés dans l'affaire de l'octroi d'Anvers. On sait que cet abus de pouvoir fut un des actes de despotisme les plus remarquables d'un gouvernement auquel on en a eu tant d'autres à reprocher. Après la déchéance de Buonaparte en 1814, le comte Boulay donna son adhésion en ces termes: « J'arrive à l'instant même à » Paris, et je m'empresse de donner ma » pleine adhésion aux actes du sénat et » du gouvernement provisoire. » Malgré cette soumission, M. Boulay ne fut pas employé sous le gouvernement royal; il n'en dissimula pas son mécontentement, et Buonaparte trouva en lui, lors de son retour de l'île d'Elbe, un de ses plus zélés serviteurs. M. Boulay reprit aussitôt sa place au conseil-d'état, et fut un des principaux rédacteurs de la délibération du 25 mars. (*Voy.* Defermon.) Il signa aussi, comme président de la section de législation, la délibération prise par le conseil-d'état, dans la séance du 2 avril, relativement à la déclaration du congrès, du 13 mars 1815. Au mois de mai suivant, il fut élu député à la chambre des représentants par le collége électoral de la Meurthe; et le 30 du même mois, Buonaparte le nomma ministre d'état. Le 7 juin, il parla avec chaleur, dans la chambre des représentants, pour que, dans la séance impériale qui devait avoir lieu le lendemain, la chambre prêtât d'enthousiasme serment à Buonaparte. « Le ser» ment de fidélité à l'empereur, dit-il, » comprend toutes les obligations d'un » bon Français. L'empereur est le pre» mier représentant de la nation, le chef » légitime et constitutionnel de l'état, le » premier lien de l'unité. » Le 16 juin, il fut nommé membre de la commission spéciale chargée de présenter un rapport sur les relations de la chambre avec le gouvernement et avec la chambre des pairs. Dans la même séance, il annonça que Buonaparte, par une lettre de Beaumont, datée du 15 à 3 heures du matin, informait son frère Joseph que les hostilités allaient commencer. Il lut ensuite le rapport du ministre des relations extérieures. (*Voy.* Caulaincourt.) Cette lecture donna lieu à une discussion vive, dans laquelle M. Boulay fut interpellé de déclarer s'il était autorisé à répondre aux questions qui lui seraient faites au sujet de ce rapport, et si, comme ministre d'état, il était responsable. M. Boulay répondit affirmativement sur la pre-

mière objection, et négativement sur la seconde. Il prétendit, en outre, que si un ministre était membre de la chambre des pairs, c'était une grande question de savoir s'il pouvait venir dans celle des députés présenter ses rapports. Ces réponses, peu satisfaisantes, furent vivement relevées par différents députés. Le lendemain, après que la chambre eut entendu le rapport du ministre de la police, il se prononça fortement pour la formation d'une commission chargée de proposer des mesures contre les ennemis du gouvernement. Dans la séance permanente du 23 juin, il appuya la proposition faite par Defermon que la chambre se prononçât avec acclamation pour Napoléon II. « J'ai remarqué avec surprise, » dit-il, l'espèce de silence et d'hésitation » qui vient de se manifester dans l'assemblée. Je crois qu'il n'est aucun de nous » qui ne professe que Napoléon II est » notre empereur; mais, hors de cette » enceinte, il en est qui parlent d'une » autre manière. Il n'y a pas de doute » que des journalistes n'affectent de » considérer le trône comme vacant. » Or, je le déclare, l'assemblée serait perdue, la France périrait si le fait pouvait » être mis en doute. Il ne peut pas y avoir » de question à cet égard. N'avons-nous » pas une monarchie constitutionnelle? » L'empereur mort, l'empereur vit. Napoléon Ier. a déclaré son abdication, » vous l'avez acceptée; par cela seul, par » la force des choses, par une conséquence irrésistible, Napoléon II est » empereur des Français. Vous ne pouvez pas même délibérer; nos lois fondamentales ont décidé la question. » L'extinction seule de la dynastie pourrait interrompre cette marche naturelle. L'abdication de l'empereur, telle » que vous l'avez reçue, est indivisible; » c'est un contrat conditionnel qui ne » peut pas être admis en partie seulement. J'irai plus loin, car je n'ai point » de porte de derrière, point d'arrière-pensée; je veux me développer ici tout » entier, en présence de la nation. Je me » plais à rendre hommage à chacun de » mes collègues; mais enfin j'ai les yeux » ouverts au dehors. Je vois que nous » sommes entourés de beaucoup d'intrigants, de facticux qui voudraient faire » déclarer le trône vacant, afin de réussir » à y placer les Bourbons. Messieurs, si » le trône était censé vacant, vous pourriez » compter sur la perte absolue de la France; elle ne tarderait pas à éprouver le » misérable sort de la Pologne et de l'Espagne. Les puissances alliées se partageraient nos plus belles provinces; et si » elles assignaient aux Bourbons un coin » de l'empire, ce serait dans l'espoir de » s'emparer de cette dernière portion. » J'en appelle aux sentiments de tous les » bons Français. Rien ne pourra me détourner de dire la vérité. J'ai toujours dit franchement ma façon de penser: je la dirai encore; je ne crains » rien. Depuis long-temps j'ai fait le sacrifice de ma vie. Je veux aller plus » loin, et mettre le doigt sur la plaie! Il » existe ce qu'on appelle une faction d'Orléans: oui, je le sais....... On a beau » m'interrompre; on ne m'empêchera » pas de parler: je parle d'après des renseignements certains. Je sais que cette » faction est purement royaliste, quoiqu'elle ait trouvé le secret d'entraîner » quelques patriotes peu intelligents et » susceptibles de séduction. Je suis très » sûr que le duc d'Orléans, en supposant » qu'il acceptât la couronne, ce que je » ne crois pas, n'aurait d'autre but que » de résigner le trône à Louis XVIII. » Je demande que l'assemblée déclare, » comme elle l'a fait hier implicitement, » qu'elle reconnaît et proclame Napoléon II, empereur des Français. » La chambre passa à l'ordre du jour sur cette proposition, attendu que Napoléon II était empereur, par le seul fait de l'abdication et par la force des constitutions. Le lendemain la commission de gouvernement chargea M. Boulay, provisoirement, du portefeuille de la justice; mais le retour du Roi l'en priva bientôt. Il fut compris dans l'article 2 de l'ordonnance du 24 juillet 1815; et il se rendit aussitôt à Nanci. Mais sa présence dans cette ville ayant paru exciter quelque rumeur, le commandant russe l'invita à s'en éloigner. Cette circonstance ayant été rapportée par quelques journalistes d'une manière inexacte, M. Boulay de la Meurthe fils réclama ainsi contre leur assertion: « Mon père s'est rendu à Nanci avec un passeport du ministre de la police; il est descendu chez un de ses parents, où quelques amis sont venus le visiter. Il est vrai qu'ils lui ont marqué le desir de le voir nommer député; mais il ne l'est pas moins qu'il a repoussé ce vœu. Cependant il est possible que sa réputation ait donné de

l'inquiétude, puisque M. le gouverneur russe a écrit à mon père *qu'il était à craindre que, malgré lui, sa présence à Nanci n'y causât quelque agitation*. Il lui a proposé de se retirer à Sarrebruck, où mon père est à présent. » Après quelques mois de séjour à Sarrebruck, M. Boulay se rendit à Halberstadt. D et Y.

BOULAY-PATY (S. PIERRE), de Nantes, était commissaire près le tribunal de la Loire-Inférieure, lorsqu'il fut nommé député au conseil des cinq-cents, en 1798. Le 20 juillet de la même année, il fut élu secrétaire: le 5 novembre, dans la discussion du projet tendant à la confiscation des biens des déportés du 18 fruct. qui avaient fui, M. Boulay-Paty qualifia l'opposition qui se manifesta dans le conseil, des derniers *Roquets* du royalisme. « Un » cri de liberté, lancé de la France, dit-il » un autre jour, a retenti dans toutes les » parties du monde; tous les gouverne» ments s'ébranlent presque à-la-fois sur » leurs vains fondements, toutes les na» tions s'éclairent et s'agitent, toutes les » constitutions vont périr ou se corrobo» rer; l'apparition imprévue d'une grande » république a frappé de terreur tous les » rois; la philosophie a proclamé les droits » du peuple; le siècle des républiques » commence. Une île orgueilleuse et do» minatrice va succomber; la Méditerra» née sera affranchie, et l'Océan verra » partager aux nations le trident de Nep» tune. Si d'un côté Alexandre traça la » route d'une armée de terre jusqu'à » l'Indus, si Séleucus Nicanor acheva » cette marche militaire jusqu'au Gan» ge, si les spéculations mêmes du com» merce dans l'Inde indiquent le chemin » de la gloire des armées de la liberté; si » bientôt l'Egypte, l'Arabie, la Perse, » revoient encore les Gaulois rappeler la » liberté aux nations des deux Indes, en » affranchissant le Bengale; de l'autre, » vingt peuples barbares jalonneront la » route vers l'Angleterre, et indique» ront les divers points d'une descente » dans les îles britanniques. Sans l'exé» cution d'un aussi vaste projet, le sys» tème de la paix continentale s'évanoui» rait comme un songe; les républiques » nouvelles, attaquées à-la-fois par les » armes et la corruption, n'auraient » qu'une existence malheureuse et pré» caire; le continent disparaîtrait devant » l'orgueil féroce de la marine anglaise, et » le premier serait encore privé, pour des » siècles, de lumière, de commerce, et » de liberté. » Le 2 juin 1799, M. Boulay-Paty annonça qu'on égorgeait les républicains dans l'Ouest, et demanda qu'il fût pris des mesures pour réprimer ces excès. Après le 30 prairial (19 juin 1799), il s'indigna de ce que l'ex-ministre Schérer n'était pas arrêté; et quelques jours après, il attribua la licence de la presse aux intrigues du cabinet anglais. M. Boulay-Paty fit encore d'autres motions en faveur de l'armement en course, et présenta différents rapports sur la marine. Il se montra fort opposé à la révolution du 18 brumaire, et fut exclu le lendemain du corps législatif. Il rentra dans les fonctions de juge au tribunal de Rennes. Lors de la réorganisation des tribunaux, en 1811, il fut confirmé dans ses fonctions avec le titre de conseiller en la cour impériale, et il les exerçait encore en 1814; il y fut aussi confirmé par ordonnance du Roi du 3 janv. 1816. M. Boulay-Paty a publié: *Observations sur le projet du code de commerce, adressé aux tribunaux de la part du Gouvernement*, 1802, in-8°.—BOULAY-PATY, fils, jurisconsulte, signa une consultation pour le général Travot, en mars 1816. D.

BOULENGER (NICOLAS-FRANÇOIS-JOSEPH) est né à Hesdin, d'une famille distinguée. Son père était magistrat supérieur de la province d'Artois; sa mère était une nièce de l'abbé Prevost. Il fit de bonnes études, et se destinait au barreau; mais ayant été persécuté par les révolutionnaires, il fut forcé de venir à Paris, où il étudia la médecine. De nouvelles persécutions l'y attendaient; et il fut forcé, pour s'y soustraire, de s'attacher à une administration militaire. En 1799, M. Boulenger revint à Paris, et s'adonna à l'instruction publique. On a de ce laborieux écrivain: I. *Voyages historiques en Belgique, faits en 1794 et 1795*, Louvain, sans nom d'auteur, 1796, 1 vol. in-12. II. *Recueil de contes et historiettes*, traduction libre de l'anglais et de l'italien, Cologne, 1798, 2 vol. in-18. III. Une nouvelle édition du *Dictionnaire de l'Académie*, Francfort, 2 vol in-4°., 1799. IV. *Eléments de l'histoire univ.*, Paris, 1802, 1 vol. in-12. V. *Dictionnaire français-latin, à l'usage des commençants*, Paris, 1811, 1 vol. in-12. VI. *Nouvelle édition de la Gram-*

maire française de Lhomond, *avec un supplément*, Paris, 1 vol. in-12, 1812. VII. (Avec son fils), *Les classiques grecs*, avec une double traduction, l'une interlinéaire, l'autre conforme au génie de la langue française, Paris, 1814. Il n'a encore paru que quatre livraisons de cet ouvrage. In.

BOULLANGER (L.-C.-A.) était avant la révolution lieutenant-général du bailliage de Rouen. En 1790, président du tribunal et administrateur de la Seine-Inférieure, il fut nommé, en septembre 1791, député à l'assemblée législative, et s'y rangea parmi les modérés. Le 10 mars 1792, il se plaignit de la légèreté avec laquelle on accusait M. de Lessart, et voulut essayer de le défendre; mais il ne put parvenir à se faire écouter. Le 25 mai, il demanda que les prêtres réfractaires ne pussent être déportés sans un jugement légal. Le 12 juillet, il provoqua des mesures de répression contre les auteurs de l'adresse des Marseillais, qui demandaient la nomination du pouvoir exécutif par le peuple. Le lendemain, il attaqua le projet présenté par la commission des douze, pour la réinstallation du maire Pétion, suspendu dans ses fonctions par suite des événements du 20 juin. Le 4 août, il s'opposa en vain à ce que les fédérés qui demandaient la déchéance de Louis XVI, fussent admis aux honneurs de la séance. Il quitta l'assemblée, après le 10 août, fut incarcéré, et montra beaucoup de fermeté. Après la révolution du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), il devint membre du conseil-général de préfecture de la Seine-Inférieure. En 1815, M. Boullanger refusa constamment de signer l'acte additionnel, et ne voulut même point assister aux assemblées du département qui nommèrent les députés et les députations pendant l'interrègne. V.

BOULLAUT (M. J.), auteur dramatique, a donné: I. *Les brigands de la Vendée*, opéra-vaudeville en deux actes, 1793, in-8°. II. *La mort de Cadet-Roussel*, folie ou non, en un acte, mêlée de vaudevilles, précédée de *La tabagie*, prologue en prose et en vaudeville, 1798, in-8°. III. *L'auteur dans son ménage*, tableau anecdotique en vaudevilles, 1799, in-8°. IV. *La mendiante de qualité*, anecdote française, 1800, in-12. V. *Mes amours à Nanterre*, ou *Le diable n'est pas toujours à la porte d'un pauvre homme*, 1801, in-18. VI. *Le fantôme vivant*, ou *Les Napolitains*, *anecdote extraite d'un manuscrit trouvé sur les bords de la Tamise*, 1801, in-12. VII. *Les provinciaux vengés dans la grande ville*, comédie en un acte, 1802, in-8°, composée à l'occasion de *la Petite ville*, de M. Picard. VIII. *La conjuration de Mlle. Duchesnois contre Mlle. George Weymer, pour lui ravir la couronne*, *avec les pièces justificatives*, 1803, in-8°. Ot.

BOULOGNE (Etienne-Antoine), né à Avignon le 27 décembre 1752, a la réputation d'un des plus éloquents prédicateurs de ce siècle. S'étant destiné à l'état ecclésiastique dès son enfance, il obtint le plus grand succès dans ses études, et se fit d'abord connaître par un discours qui remporta le prix à l'académie de Montauban, en 1772, sur cette question : « Il n'y a point de meilleur » garant de la probité que la religion. » S'étant ensuite rendu à Paris, il y fut l'un des prêtres desservants de l'église de Ste.-Marguerite au faubourg St.-Antoine, et ensuite de l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois. Ce fut alors (1779) que l'archevêque de Paris prononça son interdiction sans que l'on en sût le motif. Il était dans cette fâcheuse situation lorsqu'il gagna un prix proposé par une société d'*amis de la religion et des lettres*, à la tête de laquelle se trouvait M. de Beaumont, archevêque de Paris. Ce prélat refusa d'abord, avec beaucoup d'obstination, de lui décerner le prix; et il ne consentit à le lui accorder qu'après de vives sollicitations de la part des juges, et lorsque ceux-ci lui eurent fait connaître tout le mérite du discours qui devait être couronné. Ce discours était un éloge du Dauphin, père de Louis XVI. L'archevêque de Paris exigea que l'abbé de Boulogne allât passer quelques mois à St.-Lazare pour achever d'y expier une faute qui n'a jamais été connue du public; et ce n'est qu'après cette espèce de pénitence qu'il cessa d'être interdit. Ce fut alors que commença la réputation de M. l'abbé de Boulogne, et que son éloquence excita l'admiration dans différentes églises de la capitale. Après la mort de M. de Beaumont, il fut nommé archidiacre-vicaire-général, et enfin prédicateur du Roi. Il prononça en 1782, devant les deux académies des sciences et des belles-lettres, un panégyrique de S. Louis,

qui, malgré les suffrages d'hommes distingués, fut jugé, par les meilleurs critiques, inférieur à son éloge du Dauphin. L'abbé de Boulogne perdit, au moment de la révolution, tous les avantages que lui avaient acquis ses talents et son éloquence. Il resta attaché, malgré toutes les persécutions qu'il éprouva, à la cause de la morale et de la religion, et rédigea même, dans les temps les plus orageux, des *Annales religieuses et littéraires*, dont les principes, tout en fléchissant quelquefois devant la nécessité des circonstances, honorèrent son courage : dès que les temples furent ouverts, il signala son zèle en proclamant, dans les chaires de la capitale, les vérités de la religion. M. de Boulogne, qui avait refusé toute soumission aux lois révolutionnaires sur le clergé, se soumit, sans hésiter, au concordat. Buonaparte le fit d'abord grand-vicaire à Versailles, ensuite son chapelain, et enfin l'un de ses aumôniers en 1805, et il lui donna l'évêché de Troyes en 1809. La reconnaissance pour ces bienfaits inspira plusieurs fois au nouveau prélat des éloges et des vœux qui lui ont été souvent reprochés. « Puisse le souverain Maître » des rois, dit-il dans un de ses mande- » ments en 1809, veiller d'une manière » particulière sur la nouvelle dynastie » qui se forme, sur la race *Napoléo-* » *nienne*, rendre le trône sur lequel » elle s'asseyera immuable comme le so- » leil, et la faire traverser d'âge en âge, » toujours triomphante et toujours cou- » ronnée par la vertu et par la victoire! » Cependant la persécution que le pape essuya en 1811, parut ouvrir les yeux de l'abbé de Boulogne. Il fit de vives représentations à Buonaparte; et n'ayant pas été écouté, il eut le courage de donner sa démission. Buonaparte le fit arrêter : et le prélat, traîné de prison en prison dans le château de Vincennes, ne recouvra sa liberté qu'après le retour du Roi en 1814. M. de Boulogne fut alors rétabli sur son siége épiscopal, qui avait été donné à un ecclésiastique plus flexible. Il le quitta de nouveau en mars 1815, lorsque Buonaparte revint de l'île d'Elbe : mais il le recouvra encore après le retour du Roi; et il publia, en septembre même année, un mandement par lequel il ordonna des prières publiques dans son diocèse, à l'occasion de l'ouverture de la session des deux chambres. « Si ja- » mais il fut nécessaire, dit il, d'adres- » ser au Ciel des vœux et des prières » pour obtenir sa protection, c'est sans » doute au moment où les mandataires » de la nation, sous les auspices de son » Roi, vont s'assembler pour seconder » ses bienfaisantes intentions, l'aider à » soutenir le poids d'une couronne de- » venue plus que jamais difficile à por- » ter, et fermer cet abîme de maux que » la funeste apparition de l'ennemi du » monde a ouvert sous nos pas..... » Dans le mois d'avril 1816, M. l'évêque de Troyes publia une *Instruction pastorale, sur l'amour et la fidélité que nous devons au Roi, et sur le rétablissement de la religion catholique en France*. On a de lui : I. *Eloge historique de Louis, Dauphin de France, père de Louis XVI*, 1781, in-8°. II. *Panégyrique de Saint-Louis*, 1782, in-8°. Il a travaillé aux *Annales catholiques*, devenues *Annales philosophiques, morales et littéraires*, puis *Mélanges de philosophie morale et de littérature*; et quelques uns de ses articles ont été reproduits dans le *Journal de l'Empire*. — BOULOGNE, avocat, fut au mois de mai 1815, élu député de l'arrondissement de Boulogne (Pas-de-Calais) à la chambre des représentants. A.

BOURA (DE), membre du conseil municipal de Roanne, signa, à la fin d'octobre 1813, une adresse à l'empereur, dans laquelle on lisait : « Du haut » du trône où Votre Majesté l'a fait en- » tendre, il a retenti dans tous les cœurs, » cet appel à l'honneur national, à l'a- » mour des Français pour leur prince et » pour leur patrie; de toutes parts un » cri d'indignation s'élève contre l'éter- » nel ennemi du continent et de la paix; » de toutes parts ce cri se fait entendre » contre un prince qui fut long-temps » compté dans les rangs de nos braves, » qui ne doit son élévation qu'aux bien- » faits de l'empereur, qu'aux rayons de » la gloire, qui, de cette tête auguste, » rejaillit sur tout ce qui l'environne... » Le 22 mai 1814, M. de Boura fut présenté au Roi, et il dit à Sa Majesté : « Les habitants de la ville de Roanne » s'empressent de déposer aux pieds du » trône, l'hommage des sentiments d'a- » mour, de respect et de dévouement » dont ils sont pénétrés pour la personne » sacrée de Votre Majesté. Ils jurent, par » notre organe, fidélité au digne succes- » seur de Saint-Louis, d'Henri IV et de

» ces rois qui firent pendant tant de siè-
» cles la gloire et le bonheur de la Fran-
» ce. Puisse Votre Majesté agréer et no-
» tre hommage et nos serments! Nous
» nous estimerons heureux de pouvoir
» lui prouver que nul mieux que nous
» ne saura l'aimer et la servir » A.

BOURAT, maréchal-de-camp, commandait à Baïonne lors du débarquement de Buonaparte, en mars 1815. S. A. R. le duc d'Angoulême qui avait, à cette époque, de la confiance dans ce militaire, s'exprimait ainsi, dans une lettre adressée, le 31 mars, à Madame la duchesse d'Angoulême : « Le commandant de Baïonne, le général Bourat, doit être bon. C'est à moi qu'il doit sa place, et il en était profondément reconnaissant. C'est aussi moi qui lui ai donné la croix de St.-Louis : il a perdu une jambe à la bataille de Toulouse. » M. de Vitrolles ne partageait point cette opinion du prince sur le général Bourat; et dans une lettre écrite à la même époque, il manifesta à son égard de violents soupçons. Cependant l'événement prouva que S. A. R. avait bien jugé; car Buonaparte fut à peine à Paris, que, se défiant du général Bourat, il le remplaça dans le commandement de la place de Baïonne. IN.

BOURBON-CONDÉ (LOUIS-HENRI-JOSEPH, duc DE), né le 13 avril 1756, nommé chevalier de l'ordre du Saint-Esprit le 1er. janvier 1773, se livra dès sa jeunesse, comme tous les princes de sa maison, à l'étude de l'art de la guerre et aux exercices militaires. Le camp de Saint-Omer, en 1769, fut principalement formé pour son instruction. A peine sorti de l'enfance, il devint épris de Mlle. Louise-Marie-Thérèse-Bathilde d'Orléans, plus âgée que lui de six années. L'amour du jeune duc pour cette princesse, les soins qu'il lui rendit, et l'impatience qu'il témoigna d'être son époux, fournirent à Laujon le sujet de l'agréable opéra-comique, l'*Amoureux de quinze ans*, qui fut joué sur le théâtre de Chantilli pendant les fêtes du mariage, et, l'année d'après (le 18 août 1771), sur le théâtre de la Comédie-italienne. Mais on résolut de le faire voyager une année ou deux, avant de le laisser tête à tête avec son épouse. Il trompa la vigilance de ses argus, et l'enleva du couvent où elle était. Mme. la duchesse de Bourbon accoucha, en 1772, du duc d'Enghien. (*Voy.* son article dans la *Biographie universelle.*) Une catastrophe épouvantable faillit signaler la naissance de cet enfant, qui fut le seul fruit de ce mariage : il vint au monde, noir et sans mouvement, après avoir causé à sa mère des souffrances inouïes pendant quarante-huit heures. On l'enveloppa de linges trempés dans de l'esprit-de-vin pour ranimer chez lui la chaleur vitale. Une étincelle vola sur ces langes inflammables; le feu y prit, et ne fut arrêté que par les soins de l'accoucheur et du médecin. Une union d'abord si heureuse eut le sort des passions trop violentes pour durer long-temps; les deux époux se refroidirent mutuellement, et une séparation eut lieu à la fin de 1780. Deux années auparavant, M. le duc de Bourbon avait eu avec S. A. R. M. le comte d'Artois un duel au sujet d'une aventure de bal; qui fit, à cette époque, beaucoup de bruit à la cour. Les deux princes signalèrent leur courage dans ce combat, qui dura six minutes, et pendant lequel ils croisèrent l'épée avec une égale bravoure. Le combat allait devenir meurtrier, lorsque le chevalier de Crussol s'approcha, et leur ordonna, de la part du Roi, de se séparer. Ils s'embrassèrent cordialement. M. le duc de Bourbon fut exilé à Chantilli. Au mois d'août 1782, ce prince, sous le nom de comte de Dammartin, partit pour l'Espagne avec M. le comte d'Artois, et se rendit au camp de St.-Roch, devant Gibraltar. (*Voy.* ARTOIS.) L'auteur des *Mémoires du duc de Crillon*, qui commandait le siége, rend hommage à l'intrépidité que déploya, dans différentes occasions, M. le duc de Bourbon, digne héritier des vertus guerrières de l'illustre branche de Condé. A son retour en France, le roi Louis XVI le reçut dans son cabinet chevalier de Saint-Louis, et le nomma maréchal des camps et armées du Roi. Cependant le parti révolutionnaire menaçait déjà le trône : le duc de Bourbon se montra toujours aussi constamment opposé à ses attaques que son auguste père. Peu de temps avant la convocation des états-généraux, il signa la fameuse déclaration que la plus grande partie des princes fit au Roi pour lui signaler les projets de ses ennemis, et lui indiquer les mesures qui pouvaient seules conjurer l'orage. Lorsque les factieux se furent emparés de tous les pouvoirs, le duc de Bourbon quitta la

France avec le prince de Condé en 1789, et il se rendit à Turin. Le 11 septembre 1791, il signa, ainsi que son fils le duc d'Enghien, la lettre que le prince son père adressa à Louis XVI sur les attentats révolutionnaires dont ce monarque était victime; et il se rendit alors sur les bords du Rhin, afin de prendre part aux événements militaires qui se préparaient. Il alla ensuite solliciter auprès de la cour d'Espagne l'armement des émigrés sur les frontières du Midi. Dans le mois de septembre 1792, le duc de Bourbon pénétra en France par le pays de Luxembourg; et, après le mauvais succès de la campagne, il fit sa retraite sur le Rhin avec beaucoup d'ordre. En 1793, l'armée qui prit le nom du prince de Condé devint le point de réunion de tous les émigrés; et le duc de Bourbon s'y distingua autant par son courage que par son habileté. Au combat de Bersheim, le 2 décembre 1793, le prince de Condé ayant ordonné à sa cavalerie de charger la cavalerie républicaine, placée au-delà d'un ravin difficile à franchir, le duc de Bourbon, à la tête de la cavalerie noble, exécuta cette manœuvre, et fut blessé d'un coup de sabre à la main au milieu de la mêlée. Il allait être enveloppé par les républicains, lorsqu'une vingtaine de gentilshommes accoururent pour le dégager. Il signala encore sa valeur dans plusieurs occasions, marchant toujours à côté de son digne père et de son fils le duc d'Enghien. C'est cette valeur extraordinaire des trois princes que Delille a si bien exprimée dans son poëme de la *Pitié*, par les vers suivants :

> Et, prodiges d'un sang chéri de la victoire,
> Trois générations vont ensemble à la gloire.

Au mois d'août 1795, M. le duc de Bourbon, qui desirait ardemment passer dans la Vendée avec MONSIEUR, se rendit à Brême, pour attendre que S. A. R. lui en donnât l'ordre. Au mois d'octobre 1795, le duc alla joindre MONSIEUR à l'Ile-Dieu, passa quelques jours dans la baie de Quiberon, et retourna en Angleterre, rappelé, à ce qu'on croit, par suite des ordres du ministère anglais. (*V.* ARTOIS.) Le duc de Bourbon se rendit en Russie avec l'armée que commandait son père en 1797; et il revint avec elle en 1799 sur le Rhin, où il donna encore des preuves d'une grande bravoure. Mais après la dissolution de la seconde coalition et le licenciement de l'armée royale de France, S. A. S. partit pour l'Angleterre, où ce prince résida long-temps. Ce fut là qu'il apprit, en 1804, la fin tragique de son malheureux fils. Le duc de Bourbon est resté inconsolable de cette perte; et, depuis cette époque, le rétablissement de sa maison sur le trône de France n'a semblé qu'ajouter à ses regrets. Il revint à Paris avec le Roi en mai 1814, et y fut accueilli avec le plus vif empressement; mais il parut toujours vouloir se dérober aux regards. S. A. S reçut, le 15 du même mois, le titre de colonel-général de l'infanterie légère. En mars 1815, lors du retour de Buonaparte de l'île d'Elbe, le Roi nomma le duc de Bourbon gouverneur des départements de l'Ouest. Ce prince se rendit aussitot à son poste, et s'occupa sans relâche de passer en revue les troupes de ligne, les gardes nationales et les volontaires de son gouvernement. Mais à mesure que Buonaparte approchait de Paris, les troupes abandonnaient la cause du Roi. Dans un conseil tenu à Beaupréau en présence du prince, on avait arrêté une proclamation pour engager tous les habitants, depuis dix-huit jusqu'à cinquante ans, à prendre les armes. Cette proclamation venait d'être affichée; mais il fallait encore plusieurs jours avant de pouvoir réunir un nombre suffisant de soldats; et les circonstances devenaient, à chaque instant plus pressantes et plus impérieuses. Ce fut alors que parvinrent à S. A. S. les propositions du colonel de gendarmerie Noireau. Le duc ne pouvant pas s'engager sans préparatifs dans une guerre qui n'eût eu d'autre résultat que de faire couler inutilement le sang des sujets du Roi, ordonna que l'exécution de sa proclamation fût suspendue. Il adressa en même temps au colonel Noireau le billet suivant : « J'autorise M. le chevalier d'Auteuil, mon aide-de-camp, à expliquer mes intentions à M. Noireau, au sujet de la lettre qu'il m'a écrite. *Signé* L. H. J. DE BOURBON, 26 mars. » (Voy. AUTEUIL.) M. d'Auteuil conclut avec le colonel Noireau une convention relative au prochain départ du prince, qui se mit en route pour Nantes, où il s'embarqua le 6 avril. Il se rendit de là en Espagne, d'où il ne revint que dans le mois d'août suivant. S. A. S. arriva à Bordeaux le 3 de ce mois, et elle fut reçue avec le plus vif empressement par toute la popu-

lation de cette ville et surtout par le lieutenant-général de Vioménil, son ancien compagnon d'armes. Le duc de Bourbon se rendit ensuite à Nantes, où il fut accueilli avec les mêmes témoignages d'amour et de respect. On chanta le soir, au spectacle, des couplets dont le refrein était :

Oui, jurons,
Foi de Bretons,
D'aimer toujours les Bourbons.

Tous les assistans se levèrent spontanément et répétèrent ce serment. Le prince se leva lui-même, et dit, en se retournant vers le préfet : « Assurez bien les » Nantais que nous jurons, foi de Bour- » bons, d'aimer toujours les Bretons. » S. A. S. se rendit alors à Paris, où elle retrouva son auguste père. Après un court séjour dans cette ville, poursuivi par un souvenir trop douloureux, il s'éloigna de nouveau, au mois d'octobre, d'une cité qui lui rappelait sans cesse une perte irréparable, et il alla habiter l'Angleterre. Y.

BOURBON (Louise-Marie-Thérèse-Bathilde d'Orléans, duchesse de), femme séparée du duc de Bourbon. (*Voy.* l'article précédent.) En 1793, la duchesse de Bourbon fut détenue à Marseille par suite des décrets de la Convention nationale. Le 17 octobre de la même année, cette princesse écrivit à la Convention, « qu'elle faisait don à la nation de tous » ses biens. » On passa à l'ordre du jour sur cet objet. Le 29 avril 1795, la Convention lui fit payer 18,000 liv. Après le 18 fructidor an v (4 septembre 1797), le corps législatif ordonna que le décret pour le transfèrement des Bourbons hors de France serait exécuté à son égard ; et cette princesse partit pour l'Espagne, où elle a vécu long-temps. Elle était à Barcelone, lorsque les armées françaises vinrent dans cette contrée en 1809 ; et elle n'eut pas à se plaindre des procédés des généraux français. A.

BOURBON-BUSSET (Le comte François de), aide-major des gendarmes de la garde, et gentil homme d'honneur de Monsieur, fut présenté au Roi le 4 août 1814, créé chevalier de Saint-Louis le 20 du même mois, et cordon-rouge le 25. Il suivit le Roi à Gand, et fut nommé, le 9 septembre 1815, chef d'état-major de la première division de cavalerie de la garde royale. Le collége électoral d'Arras le nomma, dans le même temps, candidat à la chambre des députés. — Bourbon-Busset, dit *Leblanc* (Gabriel), a publié: I. *Introduction à la science de l'économie politique et de la statistique générale*, ouvrage élémentaire, 1801, in-8°. II. *Dictionnaire universel du droit civil français, ancien, intermédiaire et nouveau*, 1804, in-8°, tome 1er. III. *Décisions sommaires du palais*, par A. Lapeyrère (7e. édition), Bordeaux, 1808, 3 vol. in-4°. IV. *Les vrais intérêts de la France, ou Réfutation d'un écrit intitulé : Des vrais intérêts de la maison de Bourbon*, et signé Durbach, 1815, in-8°. V. *Statistique de la législation constitutionnelle de France en 1788, ou Maximes fondamentales de la monarchie française, telles qu'elles nous ont été transmises par les anciens écrivains, les capitulaires, les ordonnances, les chartes, les lettres-patentes, les jurisconsultes, les historiens, les critiques, les savants, et la tradition, rédigées et mises en ordre*, 1816, in-8°. VI. *Philosophie politique*, 1816, in-8°. Ot.

BOURCIA (Armand de), né en 1782, était sous-préfet à Poligny dans le Jura, en mars 1815, lorsque le maréchal Ney passa dans cette ville, allant à la rencontre de Buonaparte. M. de Bourcia, qui reçut le maréchal chez lui, n'entendit de sa part que des expressions annonçant un grand dévouement à la cause du Roi ; et il l'a témoigné dans une déclaration qui a été imprimée avec les pièces du procès. La seule partie de cette déclaration, qui fût à la charge du maréchal, était son refus d'employer des volontaires de la garde nationale, disant que c'étaient tous des gens mariés, et qu'il ne *fallait pas faire pleurer les femmes.* D.

BOURCIER (Le comte de), lieutenant-général et grand-officier de la Légion-d'honneur, né à la Petite-Pierre près de Phalzbourg, est le fils d'un ancien officier pensionné. Après avoir fait de bonnes études, il entra au service dans un régiment de cavalerie ; et, au commencement de la révolution, il était lieutenant au régiment de chasseurs de Picardie. Devenu aide-de-camp du duc d'Aiguillon, il passa à l'état-major du général Custine en 1792, et fut nommé adjudant-général en 1793. Il parvint au grade de général de division le 9 juillet 1794,

et fut employé à cette époque comme chef d'état-major-général de l'armée du Rhin. Ce fut alors que les commissaires de la Convention le suspendirent de ses fonctions. Dès qu'il parvint à s'y faire réintégrer, il commanda une division de cavalerie sous Moreau. Le général Bourcier se distingua surtout au combat d'Ingolstadt; et sa valeur contribua beaucoup aux résultats de la belle retraite de 1796. En 1798, le directoire le nomma inspecteur-général de cavalerie; et il en remplit les fonctions jusqu'en 1803, époque à laquelle le gouvernement consulaire le nomma conseiller-d'état, et membre du conseil d'administration du département de la guerre. Ces nouvelles fonctions n'empêchèrent pas le général Bourcier de faire la campagne de 1805 contre les Autrichiens. L'empereur lui donna le commandement d'une division de dragons; et il se trouvait, à la tête de ce corps, aux batailles d'Elchingen, d'Ulm et d'Austerlitz. Il fit encore la campagne de 1806 contre les Prussiens, et fut chargé, après la prise de Berlin, de la direction générale du grand dépôt des chevaux pris sur l'ennemi. Il fit ensuite la campagne d'Italie contre les Autrichiens. En 1812, il se trouvait à Wilna, au moment de la désastreuse retraite de Moscou. Le duc de Bassano, inquiet sur la sûreté de l'empereur, envoya au-devant de lui le général Bourcier, qui parvint à le dégager, après le passage de la Berezina, au moment où il allait être pris par les Cosaques. Après cette retraite, le comte Bourcier vint à Berlin, et y réorganisa la cavalerie. Il fut nommé chevalier de Saint Louis le 19 juillet 1814. — Bourcier-Montureux (François-Joseph-Dieudonné) fut nommé président du collége électoral de l'arrondissement de Château-Salins (Meurthe), le 1er. janvier 1811. Le 1er. février suivant, il fut présenté à l'empereur en cette qualité. D.

BOURDÉ (Guillaume-François-Joseph), né à Plouer près de Dinant, en Bretagne, le 8 mai 1763, commença à naviguer en 1774; il fit les campagnes de 1780 à 1782, aux Indes orientales; fut enseigne de vaisseau, en 1793; lieutenant, en 1794, et capitaine, en 1796. Il fit partie, à cette époque, de l'escadre de l'amiral Villaret-Joyeuse, et se trouva à tous les combats qu'elle livra à l'armée anglaise. Il commanda ensuite une division de frégates, en croisière dans la Méditerranée, et se trouva à la tête des forces françaises et vénitiennes qui s'emparèrent de Corfou, de Xante et de Céphalonie, en 1797. Le 3 août 1798, il fut destitué par le directoire pour s'être rendu dans le combat qui lui fut livré sur la frégate la *Sensible*, par la *Sea-Horse*, frégate anglaise. Le général Baraguay-d'Hilliers, qui était à bord de la *Sensible*, publia les détails de ce combat; et, en reconnaissant que le capitaine Bourdé avait du courage, il déclara qu'il manquait d'expérience. Traduit devant un conseil militaire, le capitaine Bourdé fut acquitté à l'unanimité. Il fit, en 1807 et 1808, partie de l'escadre aux ordres de l'amiral Rosily, qui fut bombardée par les Espagnols dans la baie de Cadix; et, en 1812, il faisait partie de l'escadre commandée par l'amiral Missiessy, lors du bombardement de cette escadre et de la ville d'Anvers. Le capitaine Bourdé a été employé sur la flotte d'Anvers, jusqu'en 1814. Il est aujourd'hui en retraite. D.

BOURDÉ-VILLE-HUET (François), né à Lorient le 1er. mai 1777, est le seul fils vivant de Jacques Bourdé, auteur du *Manœuvrier*, ouvrage élémentaire pour les marins. Il fut aspirant de la marine en 1794: il se trouva peu de temps après à la prise du fort Dauphin, dans l'île St.-Domingue; fut nommé lieutenant de vaisseau, en 1795, et fit partie des expéditions de M. de Lamellerie, dans l'archipel du Levant. Il fut fait prisonnier par les Anglais, le 9 novembre 1807, rentra sur parole en 1811, et fut échangé l'année suivante. Cet officier est employé sur la flotte de Toulon, depuis plusieurs années. D.

BOURDEAU, nommé à la chambre des députés par le département de la Haute-Vienne en septembre 1815, fut commissaire du 5e. bureau de cette chambre, pour le projet de loi relatif aux cris séditieux, etc., le 21 octobre de la même année. Le 22 décembre suivant, il dit, à l'occasion de la motion faite contre les ministres, relativement à l'évasion de Lavalette: « Cette proposition est inconstitutionnelle, illégale, attentatoire à l'autorité royale. Il n'y a aucune loi qui mette les ministres à votre disposition: il en faudrait une; elle n'est point faite. L'article 55 de la charte vous confère le droit d'accuser les ministres;

mais l'article 56 précise les cas : ce sont ceux de la trahison et de la concussion. La chambre des pairs est seule investie d'un pareil pouvoir : il faut examiner ; mais ce droit n'est point dans nos attributions. J'entends beaucoup parler de la responsabilité des ministres ; est-elle réglée ? Non, Messieurs. La chambre ne peut s'immiscer dans un fait ordinaire de police : s'il arrivait qu'un ministre eût favorisé l'évasion, il faudrait, pour le poursuivre, une notoriété publique, et le renvoi devant la chambre des pairs. Exiger un compte, c'est empiéter sur l'autorité royale. La proposition est absurde : si la chambre voulait se mêler de pareilles choses, il n'y aurait pas de raison pour qu'elle ne s'emparât de tout successivement. Les Français, d'ailleurs, ont l'esprit trop pénétrant pour se méprendre sur nos intentions. Ils verraient que nous ne plaçons plus notre confiance dans les ministres de S. M. Placera-t-on l'intérêt de l'Etat dans l'évasion d'un homme ? La justice est épuisée sur sa tête criminelle ; le coupable échappe sans effacer l'exemple terrible qu'il a donné. » M. Bourdeau parla encore dans plusieurs autres discussions, et il vota constamment avec la minorité de la chambre. Le Roi l'a nommé procureur-général près la cour royale de Rennes, par ordonnance du 3 janvier 1816. D.

BOURDET (Charles-Louis), capitaine de vaisseau, né à Précy (l'Oise), en 1754, commença à naviguer en 1768, et devint lieutenant de frégate en 1778. Il était capitaine de frégate, à Brest, en 1797, venant du Havre où il avait commandé la frégate la *Libre*. Il avait échappé, par une sorte de miracle, à l'incendie du vaisseau l'*Alcide*, dans la Méditerranée, où il fut pris par l'escadre anglaise et déposé en Corse. Cet officier avait déjà fait de grandes pertes, en 1793, à l'incendie du Cap, où il avait été conduit après un naufrage dans le canal de Bahama. En 1806, il se rendit de Lorient à Cadix, où il commandait le vaisseau le *Pluton*, lorsqu'il fut pris par les Anglais. Il revint, en 1812, sans échange, et fut employé au port d'Anvers en 1813, comme commandant des dépôts : il fut créé chevalier de St-Louis, en 1814, et obtint sa retraite en 1815. D.

BOURDOIS DE LA MOTHE (Edme-Joachim), docteur-régent de l'ancienne faculté de médecine de Paris, naquit à Joigny le 24 septembre 1754. A peine avait-il terminé ses licences, qu'il devint médecin de l'hôpital de la Charité. Mais il fut bientôt obligé d'abandonner une tâche au-dessus de ses forces physiques. M. Bourdois était atteint de phthisie pulmonaire, à un degré où cette maladie ne se guérit ordinairement pas. Cependant il recouvra la santé ; et cette espèce de prodige, auquel il avait eu tant de part, commença la réputation dont il jouit, comme habile praticien. La précocité de ses talents, la finesse de son esprit et l'aménité de son caractère, le firent rechercher par le grand monde ; il ne tarda point à compter parmi ses protecteurs les plus illustres personnages. Monsieur, aujourd'hui Louis XVIII, daigna le nommer son médecin ordinaire, et intendant du cabinet de physique et d'histoire naturelle que ce prince venait d'établir dans son palais du Luxembourg. En 1789, M. Buurdois obtint de Madame Victoire, tante du Roi, le titre de son premier médecin, en survivance de M. Malouet, déjà vieux et infirme. Lorsqu'en 1791, Mesdames de France, fuyant les excès de la révolution, résolurent d'aller en Italie, elles choisirent M. Bourdois pour les accompagner. Les préparatifs de son départ étaient faits, lorsque M. Malouet revendiqua ses droits, et déclara qu'il recouvrait sa santé et sa jeunesse pour s'acquitter de ce qu'il devait à Mesdames. M. Bourdois céda donc la place à son ancien. La révolution devint encore plus orageuse ; la terreur éclata. L'attachement de M. Bourdois pour Monsieur et pour Mesdames était connu : on se rappelait les bontés dont ces augustes personnages avaient honoré leur médecin ; c'en était assez pour justifier l'arrestation de M. Bourdois. Jeté dans les cachots révolutionnaires, il n'échappa, par la suite, à l'échafaud, qu'en consentant à servir aux armées, en qualité de médecin. M Bourdois quitta sa prison pour se rendre en Italie, où on lui confia le service en chef de l'aile droite de l'armée. Lorsque le calme fut rétabli en France, M. Bourdois revint à Paris ; mais il ne trouva plus rien de la belle fortune qu'il avait acquise auparavant : tout avait été la proie des révolutionnaires. Il fallut recommencer. La faveur du public ne tarda point à lui offrir d'amples dédomma-

gements ; M. Bourdois, répandu parmi tous les étrangers de marque, parmi tout ce que la capitale possédait de gens riches, put, en peu d'années, réparer les pertes qu'il avait faites. Investi de la confiance de M. Frochot, Bourdois devint le médecin en chef des épidémies du département de la Seine; il a justifié ce choix en 1811, lorsqu'une fièvre typhoïde, épidémique, désola le village de Pantin et menaça la capitale. C'est aux lumières et au zèle de M. Bourdois que l'on dut la prompte extinction de cette maladie, si souvent confondue avec la peste par les Romains, et même par les modernes. En 1810, M. Bourdois fut nommé inspecteur-général et conseiller de l'université. En 1811, sa haute réputation le fit appeler à la place de médecin du fils de Napoléon. En 1812, M. Bourdois fut fait chevalier de la Légion - d'honneur. Il avait été nommé, quelques années auparavant, par l'empereur de Perse, chevalier de l'ordre du Soleil; mais, par un juste sentiment des convenances, il n'en a jamais porté la décoration. Ce médecin, répandu dans les cercles les plus brillants de la capitale, a su s'y rendre nécessaire par les agréments de son esprit, comme par ses lumières et son expérience. Il a fait une étude approfondie des maladies des grands, lesquelles composent une classe d'affections toutes particulières, souvent aggravées par des causes morales. M. Bourdois a concouru aux travaux des diverses sociétés médicales dont il est membre à Paris. Il a publié, en 1808, une Dissertation fort intéressante, intitulée: *Des effets de la Ratania dans les hémorragies*. La *Ratania* est une plante de l'Amérique méridionale, dont la décoction et l'extrait sont de puissants astringents; et c'est M. Bourdois qui a fait connaître cette plante en France. Ce médecin travaille depuis long-temps à un ouvrage sur la clinique, qui sera d'un grand intérêt. C'est une réunion de cas graves, choisis par l'auteur, et qu'il examine spécialement sous le rapport de la thérapeutique. Il est fâcheux que la modestie de M. Bourdois ne lui permette point de publier encore un travail si utile et si important. Il ne faut pas confondre M. Bourdois avec son père, né en 1720, et mort en 1783. Celui-ci était un médecin fort habile; mais il n'avait jamais quitté Joigny. Ce fut lui qui, ayant observé qu'une femme avait porté pendant 22 ans, par un concours de circonstances inouïes, un enfant mort dans son sein, recueillit, après le décès de sa mère, cet enfant desséché et endurci, et l'envoya à l'académie des sciences. L'histoire de cet enfant fut répétée dans tous les journaux du temps; ce qui donna une sorte de célébrité au docteur Bourdois. U.

BOURDON (Léonard-L.-J.-Joseph), fils de Bourdon - Desplanches, premier commis des finances, naquit à Loigné-au-Perche vers 1750, et vint s'établir à Paris comme instituteur, quelques années avant la révolution. Il ajoutait alors à son nom celui de la Crosnière. Il adopta avec fureur les idées révolutionnaires. On le vit, en 1789, demander à l'assemblée nationale la permission de recueillir dans sa maison le vieillard du Mont-Jura, homme célèbre à cette époque. Bourdon devint président et électeur de la commune de Paris en 1792, puis député du Loiret à la Convention nationale. Avant la session, il s'était rendu à Orléans comme commissaire de la commune, pour assurer l'adhésion de cette ville aux événements du 10 août, et faire exécuter le transport des prisonniers de la haute-cour, qui furent massacrés à Versailles. L'opinion générale fut que Bourdon connaissait les dangers qui les attendaient sur la route; et il avait tenu hautement des propos qui prouvaient son assentiment à cette horrible exécution : il était intimement lié avec le trop fameux Fournier l'Américain, chef des assassins; et le conseil qu'il lui donna de ne pas obtempérer au décret qui ordonnait la translation à Saumur, prouve assez la part qu'il prit à ce massacre. Dès l'ouverture de la session conventionnelle, il provoqua le renouvellement des administrations, prit une grande part au procès de Louis XVI, opina pour qu'il ne pût communiquer avec sa famille, et vota la peine de mort dans les 24 heures, après avoir voté contre l'appel au peuple. Vers la fin de février, il demanda la destitution de tous les officiers qui ne seraient point à leur poste. Passant par Orléans pour se rendre en mission, le 16 mars 1793, à onze heures du soir, à la suite d'une orgie, il insulta une sentinelle, et reçut un coup de canon de fusil sans baïonnette. Albitte lui-même, qui l'accompagnait, le blâma hautement de sa provocation. Cet acci-

dent, présenté par Bourdon comme un assassinat prémédité, conduisit à l'échafaud neuf des principaux habitants d'Orléans. De retour à la Convention, il concourut à la journée du 31 mai, et fit décréter une fédération pour le 10 août suivant. Le 8 de ce mois, il fut élu secrétaire. Le 5 septembre, il appuya la proposition de créer une armée révolutionnaire. Nommé président des Jacobins, il dit qu'il fallait que la Convention se purgeât des *appelants*, c'est-à-dire de ceux de ses membres qui avaient voté l'*appel au peuple* dans le procès de Louis XVI. Le 7 novembre, il réclama la cessation du salaire des prêtres, et fit décréter que le piédestal du monument à élever au peuple français serait composé des *débris de la superstition*, comme de ceux de la royauté. Il fit aussi décréter que les biens des prévenus qui se suicideraient, appartiendraient à la république comme ceux des condamnés. Le 28 janvier 1794, il vota, aux Jacobins, la mise en liberté de Vincent et de Ronsin : Robespierre s'y opposa. Lors de la conspiration d'Hébert, il demanda à la même société l'*épuration* des autorités. Robespierre le combattit encore, rapprocha ses diverses motions, et en conclut, à la suite d'une violente sortie, qu'il ne paraissait pas étranger à cette conspiration. De là Bourdon devint un de ses plus grands ennemis. Adjoint à Barras pour commander la garde nationale, au 9 thermidor an II (28 juillet 1794), il pénétra pendant la nuit, à la tête d'une troupe armée, dans la maison commune, où étaient Robespierre et ses adhérents, s'empara de la plupart des chefs de ce parti, et rendit compte à la Convention de cette espèce de siége de l'hôtel-de-ville. Il s'opposa ensuite à la démolition de cet édifice, demandée par Fréron (*Voy.* FRÉRON, *Biographie universelle*). Il fit, peu de temps après, procéder à l'*épuration* de la société des Jacobins. Le 12 septembre, il fit décréter la translation du corps de Marat au Panthéon, et régler l'ordre de la cérémonie. Il se plaignit ensuite aux Jacobins de la tactique du *modérantisme*, et à la Convention, des calomnies de Fréron dans son journal, l'*Orateur du peuple*. Traité d'assassin par Legendre, il ne put obtenir la parole pour lui répliquer. Décrété d'arrestation le 12 germinal an IV (1er avril 1795), comme un des principaux agents d'un comité d'insurrection établi à Paris, il fut arrêté dans la section des Gravilliers, où il avait formé un parti nombreux, et fut de là envoyé au château de Ham. Il fut ensuite compris dans l'amnistie du 4 brumaire. Le 20 juillet 1797, Boissy-d'Anglas le qualifia, en plein conseil des cinq-cents, d'*assassin révolutionnaire*, et se plaignit de ne pouvoir faire un pas dans Paris sans être effrayé de son apparition. Après le 18 fructidor an V (4 septembre 1797), le directoire le nomma son agent à Hambourg, d'où celui-ci fit éloigner les émigrés. Peu de conventionnels ont été, autant que lui, en butte aux invectives des écrivains qui eurent une si grande part, après le 9 thermidor, à la réprobation des *terroristes*. Comme l'un des plus féroces, ils lui attachèrent le surnom de *Léopard*, par corruption de son prénom. Ils l'accusèrent aussi de s'être emparé des meubles les plus précieux, sous prétexte de les employer dans son école des *Élèves de la patrie*, dont il avait fait décréter l'établissement en 1793, et qui ne put survivre à la chute de son fondateur. En 1805, Léonard Bourdon était administrateur de l'hôpital militaire de Toulon ; et il a conservé long-temps cet emploi. Il dirigeait une école primaire dans les derniers temps du gouvernement impérial. Léonard Bourdon a publié : I. *Mémoire sur l'instruction et sur l'éducation nationale*, 1789, in-8°. II. *Recueil des actions civiques des républicains français*, nos 1-4; 1794, in-8°. III. (Avec Moline et Valcour), *Le Tombeau des imposteurs ; et l'inauguration du temple de la vérité*, sansculotide dramatique en trois actes, 1794, in-8°. B. M.

BOURDON DE VATRY (M.-A.), frère de Léonard, était chef du bureau des colonies, dans les premières années de la révolution ; et ce fut en cette qualité qu'il fut le défenseur et le protecteur de Polverel et Sonthonax. Nommé agent maritime à Anvers, par le directoire exécutif, en 1798, il remplaça Bruix au ministère de la marine, en 1799. Après le 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), il fut remplacé par Forfait : il devint peu de temps après chef d'administration maritime à Lorient, et remplaça, à la fin de septembre 1801, le préfet maritime du Havre, Bertin. En 1802, M. Bourdon obtint la préfecture du département de Vaucluse ;

qu'il quitta, en 1805, pour passer à celle de Maine-et-Loire. Le 17 août 1807, il distribua les prix aux élèves du lycée d'Angers, et profita de cette occasion pour faire l'éloge de l'empereur, comme *pacificateur* et comme *restaurateur de l'instruction publique*. Le 11 février 1809, il passa à la préfecture de Gênes. Le 5 juillet 1814, après le retour du Roi, il fut nommé directeur du personnel de la marine à la place de M. Forestier; et le 21 novembre, intendant des armées navales. Après son retour de l'île d'Elbe, Buonaparte nomma M. Bourdon son commissaire extraordinaire dans la 7e. division militaire (Grenoble). Il perdit son emploi à la marine après le retour du Roi en juillet 1815. — Un de ses fils était garde-du-corps de la compagnie Wagram en 1814, et il fut nommé par le Roi chevalier de la Légion-d'honneur, le 20 août même année. — Desiré Bourdon, second frère de Léonard, commissaire-ordonnateur, offrit, pour le soulagement de l'état, en novembre 1815, une somme de 744 fr. — Bourdon, juge en la cour de Caen, fut présenté à l'empereur, le 10 février 1810, comme député du collége du Calvados. En 1811, lors de la réorganisation des tribunaux, il fut confirmé dans ses fonctions, sous le titre de conseiller en la cour impériale, et il occupe encore cet emploi. A.

BOURDON, curé de Vaux, fut nommé, en 1789, député du tiers-état de Riom aux états-généraux. Lors du serment civique et religieux, il dénonça celui de l'évêque de Clermont, comme n'étant pas conforme aux décrets: il avait prêté le sien sans restriction. Ce fut la seule fois qu'il monta à la tribune. Après la révolution du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), il devint sous-préfet de Boussac, département de la Creuse, et conserva cet emploi jusqu'au retour du Roi en 1814, époque à laquelle il fut remplacé par M. Berenger. B. M.

BOURDON D'ARQUES (François-Louis) était procureur du Roi au bailliage d'Arques, en Normandie, lorsqu'il fut nommé, en 1789, député du tiers-état du bailliage de Caux aux états généraux. Il s'y fit peu remarquer, et fut réélu en 1798 comme membre du conseil des anciens, par le département de la Seine-Inférieure. Après la révolution du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), il passa dans le nouveau corps législatif, d'où il sortit en 1803. Peu de temps après, il fut nommé juge de la cour d'appel de la Seine-Inférieure, et il exerçait encore, en 1816, les fonctions de conseiller à la cour royale de Rouen. B. M.

BOURDONNAIE (Le comte de la) servit long-temps dans les armées royales de la Vendée, et s'y distingua par son courage autant que par son inaltérable dévouement. Il fut élu membre de la chambre des députés, en septembre 1815, par le département de Maine-et-Loire. Dans la séance du 11 novembre, il lut la proposition d'une loi d'amnistie, et se fit remarquer, en cette occasion, par ses sentiments énergiques et par la sévérité de ses principes. Après avoir exposé, dans un discours éloquent, les maux accumulés sur la France par les auteurs du retour de Buonaparte, l'orateur proposa, comme unique moyen de salut, d'un côté la punition exemplaire et terrible des grands coupables, et, de l'autre, une amnistie pleine et irrévocable, en faveur de la multitude égarée, susceptible de repentir, et que la crainte du châtiment empêchait seule, peut-être, de rentrer dans le devoir. « Les exemples, » dit-il en s'adressant aux chambres, » les exemples, pour être salutaires, doivent être choisis de préférence parmi » ces vétérans de la révolution, ces conspirateurs rassasiés d'honneurs, de puissance, de richesses, dont la prospérité, » objet de tant d'envie, a enflammé tant » d'ambitions, exalté tant d'espérances » et produit tant de coupables projets. » C'est en précipitant ces hommes superbes de la hauteur où leurs crimes les » ont élevés, que vous donnerez des leçons utiles de modération et de vertu; » c'est en prouvant, par des exemples » fréquents, ces vérités triviales de l'inconstance de la fortune et de la punition » certaine, quoique tardive, des forfaits, » que vous ramènerez à cette morale publique, qui, seule avec la religion, fait » la force des états, et supplée l'impuissance des lois.... Trop long-tems séduit » par des apparences de soumission, par » quelques services hypocrites, par des » protestations de fidélité, le gouvernement a épargné des hommes que l'on » vit, à toutes les époques de la révolution, en diriger les mouvements et en » aiguiser les poignards..... Il ne suffit pas » de rechercher les coupables, de vouloir les punir; il faut encore que la

» justice, d'accord avec la vengeance » nationale, les désigne, et que la clémence et la politique les isolent de cette » multitude égarée ou séduite, derrière » laquelle ils surent toujours si habilement se cacher. Ce ne sera pas dans » l'ordonnance du 24 juillet que vous » irez les chercher ; vous la rejeterez » cette ordonnance, monument irrécusable de la légèreté, de la faiblesse des » uns, de la trahison des autres. » En conséquence de cette première proposition, M. de la Bourdonnaie vota, le 2 janvier 1816, pour le bannissement des régicides qui avaient pris part, d'une manière plus ou moins directe, à la conspiration du 20 mars. « Nous concevons, » dit-il, que les crimes postérieurs des » régicides ne sont pas une récidive de » leur premier crime : mais ici ce ne sont » plus des coupables ordinaires. Des hommes qui ne possèdent aucune vertu, » puisque la clémence n'a pu les désarmer, sont toujours dangereux ; et le » bannissement de pareils hommes est » commandé par l'intérêt public. » Le 21 janvier 1815, la chambre s'étant occupée du rapport fait par M. de Bonald, sur la proposition de M. Michaud, tendant à adresser des remercîments à ceux qui, pendant l'interrègne, avaient donné l'exemple du dévouement et de la fidélité, M. de la Bourdonnaie appuya la proposition du préopinant, et vota, en outre, pour qu'il fût déclaré que les armées royales de la Vendée, de l'Ouest et du Midi avaient bien mérité de la patrie. Le 22 février suivant, dans les discussions relatives aux colléges électoraux et aux élections, il proposa, 1°. d'admettre dans les assemblées de canton tous les citoyens domiciliés dans le canton, âgés de vingt-cinq ans, payant 30 francs de contribution foncière, ou enfin qui exploitent un objet imposé à 60 francs; 2°. de former la liste, pour les colléges électoraux, des plus imposés, âgés de trente ans, en nombre double des électeurs; 3°. de nommer le nombre des députés fixé par la charte, et un nombre égal de suppléants; 4°. que les députés ne reçussent aucun traitement. En mars 1816, il demanda qu'on envoyât à la commission chargée de la rédaction du budget, l'examen de la question de savoir si les impôts sur les jeux, les voitures de place et les journaux, devaient continuer à être prélevés par le ministère de la police. Dans le courant du même mois, il fit encore, relativement à la formation du budget, un discours dont la chambre ordonna l'impression, et dans lequel, après avoir combattu le projet ministériel, et démontré que la chambre n'usurpait point l'initiative royale en statuant sur l'exécution de la loi de 1814, il vota pour le projet de la commission, c'est-à-dire, pour la consolidation forcée. Dans les discussions les plus importantes de cette session, M. de la Bourdonnaie vota avec la majorité de la chambre. — BOURDONNAIE-BLOSSAC (Le comte DE LA), conseiller-d'état et membre de la chambre des pairs, mit des restrictions au serment qu'il fut obligé de prêter dans la séance royale du 9 octobre 1815. Invité par la chambre à s'expliquer sur ces restrictions, il répondit qu'elles avaient pour objet les intérêts de la religion. Alors la chambre décida que s'il ne se bornait pas au serment pur et simple, il cesserait de faire partie de ses membres, comme ayant refusé de se soumettre à une obligation qui lui était imposée par la constitution. — Son fils, déjà maître des requêtes en 1814, fut continué dans cette charge, par ordonnance du 1er. janvier 1816. — Le colonel comte Arthur DE LA BOURDONNAIE, d'une famille de Bretagne, servit avec distinction dans la guerre d'Espagne, devint aide-de-camp du major-général prince de Wagram avec rang de colonel, et fit la campagne de 1814 en Champagne en cette qualité. Attaché à l'état-major-général, il fut chargé de plusieurs missions importantes. Il quitta Fontainebleau avant le départ de Buonaparte. C'est un officier plein d'instruction. Il fut mis à la tête du 14e. régiment de chasseurs à cheval, le 21 octobre 1815, et nommé commandant de la place de Lorient, en février 1816. A.

BOURGEAT (JÉROME-DOMINIQUE), général de brigade, né à Bernin en Dauphiné, le 29 septembre 1760, entra au service dans l'artillerie en 1782, devint lieutenant en 1792, et successivement colonel, et enfin général. Il obtint ce dernier grade en 1808, pour s'être distingué dans la première campagne d'Espagne. Il se signala encore en mars 1811, au siége de Badajoz, puis aux combats de Santa-Marta et de Villalba, le 15 juin. Il fut nommé chevalier de St.-Louis, le 19 juillet 1814, et fut admis à la retraite dans le même temps. Le général Bourgeat a fait les

campagnes de la révolution aux armées du Rhin, d'Italie et d'Espagne. D.

BOURGEOIS (Nicolas) était médecin à Châteaudun, lorsqu'il fut nommé député du département d'Eure-et-Loir à la Convention nationale. Dans le procès de Louis XVI, il déclara le monarque coupable, au premier appel nominal; mais il ne parut point à la Convention aux autres appels, et s'excusa en alléguant une maladie. Une conduite aussi extraordinaire, à cette époque, ne lui fut cependant point funeste; et il traversa sans danger toute la tempête révolutionnaire. Le 27 mars 1795, M. Bourgeois s'éleva contre la précipitation avec laquelle on poursuivait les membres de l'ancien comité de salut public. « On » veut, dit-il, nous faire commettre un » assassinat. » Le 30 mars, il appuya l'avis d'écarter la convocation des assemblées primaires, pour le renouvellement de la Convention, et réclama en outre la liberté des détenus pour délits révolutionnaires. Élu par son département député au conseil des anciens, après la session de la Convention, il fut membre de la commission chargée de l'examen des résolutions, et fit rendre, en juillet 1795, un décret sur la police des Tuileries. Ayant obtenu un congé en février 1796, il adressa de son département au conseil des anciens une lettre, dans laquelle il protestait de son inviolable attachement à la république, et jurait une haine éternelle à la royauté. Sorti du conseil en mai 1797, il est rentré dans l'obscurité. — Bourgeois (Jean-François-Auguste), ancien lazariste, était juge au tribunal de Neufchâtel lorsqu'il fut nommé en 1792 député de la Seine-Inférieure à la Convention. Il demanda l'appel au peuple dans le procès de Louis XVI, vota sa détention pendant la guerre et son bannissement à la paix, et opina en faveur du sursis. Il passa, en septembre 1795, au conseil des anciens, en sortit en 1798, y fut aussitôt réélu, et entra, à la fin de 1799, au corps législatif. B. M.

BOURGEOIS (Charles-Guillaume-Alexandre), peintre-chimiste, est né à Amiens, le 16 janvier 1759. Il apprit quelque temps à manier le burin chez George Wille, et grava les portraits de l'évêque d'Amiens (la Mothe d'Orléans) et de Gresset. Mais son goût le porta bientôt à prendre le pinceau; et il fit long-temps, avec succès, le portrait en miniature. Il s'attacha surtout à l'harmonie et à la pureté des tons; et, pour cet objet, il s'occupa de rechercher des couleurs plus belles et plus fixes que les couleurs ordinaires. On lui doit un bleu de cobalt, qui supplée l'outremer, ne verdit point avec les huiles et s'emploie plus facilement que celui de Thénard: du même minéral, il a su extraire un vert simple. D'autres couleurs, tirées du fer, remplacent avec avantage, pour la fixité, celles du carthame et du kermès. Enfin la garance lui a donné des laques qui ne tournent point au violet, et un carmin, du rouge le plus beau et le plus fixe, qu'il a découvert en 1816. Cet artiste s'est de plus occupé d'une suite d'expériences sur la lumière et les rayons colorés, dont il ne s'est pas borné à reconnaître les effets pour en faire l'application à l'emploi des couleurs dans la peinture. Les principales de ces expériences, au nombre de quinze, sont consignées et développées dans deux écrits qu'il a publiés: I. *Mémoire sur les lois que suivent, dans leurs combinaisons, les couleurs produites par la réfraction de la lumière*, Paris (1813), in-12. II. *Mémoire sur les couleurs de l'iris causées par la seule réflexion de la lumière*; et *Exposé des bases de diverses doctrines*; ibid. 1813. Ces mémoires avaient été présentés à la première classe de l'Institut en 1812: MM. Haüy, Biot et Arago, en furent nommés commissaires-rapporteurs; mais le rapport n'eut pas lieu. Dans l'examen des doctrines que renferme le second mémoire, l'auteur renvoie surtout au premier, comme contenant les principes sur lesquels il s'appuie, et qu'il n'établit peut-être pas avec assez de méthode et de clarté. De ses expériences, dont plusieurs sont neuves, il tire souvent des résultats hasardés, parce qu'il les expose plutôt en peintre qu'en physicien, plutôt en chimiste qu'en mathématicien. L'expérience sur les couleurs produites par la réflexion, paraît lui appartenir aussi qu'à M. Brougham, auquel il ne conteste pas l'antériorité; il l'accuse seulement d'avoir manqué d'exactitude. M. Bourgeois attaque les hypothèses déjà détruites de Gauthier d'Agoty, et de Marat; mais il ose, comme Gauthier, combattre Newton lui même. Il soutient que les couleurs du *spectre* sont au nombre, de six et non de sept, et qu'elles se réduisent à trois, le *jaune*; le *rouge*

et le *bleu*. Mais il prétend prouver que ces couleurs ne sont point lumineuses par elles-mêmes; que dans l'état d'équilibre elles se décomposent, et qu'il s'en dégage une lumière blanche, dont elles sont des modifications, sans cesser d'être différentes; enfin qu'elles n'en sont point des éléments, quoique cette lumière continue de se reproduire; ce qui, en définitif, retombe dans le système de Newton. Au reste, abstraction faite de ces explications obscures et qui semblent se contredire, M. Bourgeois a le mérite d'avoir simplifié et régularisé les procédés de son art, d'après ce que ses expériences offrent de positif dans la combinaison des couleurs; et il a rendu des services essentiels à la peinture, non seulement en fabriquant pour les maîtres, mais en leur apprenant à employer les couleurs qu'il a découvertes ou perfectionnées. E.

BOURGEOIS (René), chirurgien-major d'un régiment de cuirassiers, est auteur des ouvrages suivants : I. *Tableau de la campagne de Moscou en* 1812, Paris, 1814, in-8°. II. *Relation fidèle et détaillée de la dernière campagne de Buonaparte, terminée par la bataille de Mont-St.-Jean, dite de Waterloo, par un témoin oculaire*, 1815, in-8°. — Bourgeois (S.), professeur au collége d'Autun, a publié : *Conjugaisons pour tous les verbes de la langue française*, 1813, in-12. — Bourgeois (Constant), dessinateur, est éditeur de la *Description des nouveaux jardins de la France et de ses anciens châteaux*, par M. de Laborde, et auteur des dessins qui décorent cet ouvrage. Ot.

BOURGNON (De) était, en 1778, lieutenant-colonel du régiment de colonel-général dragons, lorsque le duc de Coigny, premier écuyer de Louis XV, l'engagea à se charger de l'emploi de gouverneur des pages. Il en exerça les fonctions jusqu'à la révolution. Le 6 septembre 1814, les anciens pages de la petite écurie donnèrent un banquet à leur ancien et vénérable gouverneur. — Le chevalier de Bourgnon était auditeur de 2e. classe sous le gouvernement impérial. A.

BOURGOIN (Mlle.) débuta sur la scène française le 28 novembre 1801, dans le rôle de Mélanie. Elève de Mlle. Dumesnil, cette jolie actrice eut les débuts les plus brillants. Redemandée à la fin du spectacle, elle fut reçue sociétaire sans être mise à l'essai; ce qui depuis long-temps était sans exemple. L'engouement du public à son égard dura plus d'une année. Mlle. Bourgoin n'a plus paru ensuite qu'une actrice ordinaire; et peut-être même a-t-on exagéré alors ses défauts, comme on avait exalté ses talents. Elle a de la décence, quelquefois de la sensibilité; mais on lui reproche en général de la monotonie. Cependant elle a quelques beaux moments dans le rôle de Chimène. Lors du retour de Buonaparte en 1815, cette actrice refusa de porter les couleurs et les fleurs dont les partisans de l'usurpateur avaient fait leur symbole; elle s'empressa au contraire, après le retour du Roi, de se parer de fleurs de lis et de couleurs blanches. Yé.

BOURGOING (Paul de), aide-de-camp du duc de Trévise, est fils de l'ancien diplomate J.-F. Bourgoing, qui a un article dans la *Biographie univers.*, tome V, page 281; il a fait les campagnes de Russie, et il était page de l'empereur en 1813. M. Bourgoing a donné : *Le prisonnier en Russie*, 1815, in-12, roman où il a décrit ses campagnes — Bourgoing, frère aîné du précédent, s'étant distingué par un beau fait d'armes, Buonaparte voulut l'en récompenser, et lui demanda ce qu'il desirait. « La grâce de mon père, dit le jeune sous-lieutenant; » et le diplomate son père fut de nouveau employé. M. Bourgoing l'aîné a fait aussi la guerre de Russie. Pris par les cosaques, il fut envoyé à Casan, d'où il revint en 1814. In.

BOURGUIGNON-DUMOLARD, né à Grenoble, embrassa avec ardeur les principes de la révolution, et ne fut cependant remarqué, dès les premiers instants des troubles politiques, que dans sa province. Il fut employé, en 1795, dans les bureaux du comité de sûreté générale, et en fut le secrétaire-général après le 9 thermidor an II (27 juillet 1793). A l'époque de la proscription du député Dumolard au 18 fructidor an V (4 septemb. 1797), M. Bourguignon avait quitté son surnom, afin de ne pas être pris pour ce député. Il fut quelque temps substitut du commissaire du directoire près le tribunal de cassation, et en 1799, il vit accélérer son avancement par la nomination de Gohier, son protecteur, au directoire exécutif. Le 25 juin, il fut nommé ministre de la police en rem-

placement de Duval. Il n'y resta que vingt-sept jours; et, soupçonné de favoriser le parti populaire, il fut remplacé par Fouché. M. Bourguignon fut alors nommé juge au tribunal criminel de Paris, et il passa, en 1802, au tribunal spécial de la même ville; il devint ensuite membre du conseil de l'administration des droits réunis, et substitut du procureur impérial de la haute-cour, le 28 février 1805. Il était juge criminel dans le procès de George et de Moreau; et quoiqu'il n'ait point voté la condamnation à mort de ce dernier, il parut néanmoins céder à l'influence du premier consul, en ne votant point l'élargissement de Moreau. Peu de temps après, il devint membre du conseil de l'administration des droits réunis. Le 24 mars 1809, il fut présenté, par l'empereur, comme candidat, au sénat, pour être juge à la cour de cassation : il avait pour concurrents MM. Chabot de l'Allier et Blondel. Il fut nommé en décembre 1810 conseiller en la cour d'appel, et, en novembre 1815, conseiller honoraire en la cour royale de Paris. On a de M. Bourguignon père : I. *Mémoire qui a remporté le prix en l'an x, sur cette question proposée par l'Institut national : Quels sont les moyens de perfectionner en France l'institution du jury*, 1802, in-8°. II. *Deuxième Mémoire sur l'institution du jury*, 1804, in-8°. III. *De la magistrature en France*, 1807, in-8°. IV. *Troisième Mémoire sur le jury*, 1808, in-8°. V. *Manuel d'instruction criminelle*, 1810, in-4°: troisième édition, 1811, 2 vol. in-8°. VI. *Dictionnaire raisonné des lois pénales de France*, 1811, 3 vol. in-8°.

BOURGUIGNON (Henri-Frédéric), fils du précédent, fut nommé, le 6 janvier 1811, substitut du procureur impérial du tribunal de première instance de la Seine; il conserva cet emploi après le retour du Roi en 1814, comme aussi après le retour de Buonaparte en mars 1815, et encore après la rentrée du Roi dans la même année. On a de lui quelques poésies légères imprimées dans divers recueils, quelques couplets chantés sur les différents théâtres de Paris après l'arrivée du Roi en mai 1814, et une pièce de théâtre jouée au Vaudeville et imprimée sous ce titre : *La Métempsycose*, comédie en un acte et en prose, mêlée de vaudevilles, 1805, in-8°. — Alexandre Bourguignon, frère aîné du précédent, était directeur des droits réunis à Laval. Il fut nommé, en 1815, au même emploi dans le département des Hautes-Pyrénées. A.

BOURIENNE (Louis-Antoine Fauvelet de), né à Sens le 9 juillet 1769, fut élevé à l'École-militaire de Brienne avec Napoléon Buonaparte, et se lia intimement avec lui. Destiné à la diplomatie, il se rendit, en décembre 1788, à l'université de Leipzig, où il étudia les langues et le droit public jusqu'en 1791. Il voyagea ensuite en Pologne, revint en France en 1792, et fut nommé secrétaire de légation à Stuttgard, où il arriva le 4 août de la même année. Rappelé lors de la guerre avec l'empire germanique, il revint en France en février 1793; mais il retourna bientôt à Leipzig, où il avait formé une liaison d'amour, et il s'y maria. On se rappelle qu'à cette époque les Français excitaient partout des défiances; M. de Bourienne fut bientôt soupçonné d'avoir des intelligences politiques avec un agent de la république française, il fut arrêté en même temps que cet agent, par ordre de la cour de Dresde. Après 70 jours de détention, il lui fut ordonné de quitter l'électorat de Saxe. Lors de son premier voyage en Allemagne, M. de Bourienne avait été inscrit sur la liste des émigrés du département de l'Yonne. Il paraît qu'à son retour il fit rayer cette inscription; mais il ne put obtenir aucune place jusqu'à ce que la nomination de son ancien condisciple au commandement de l'armée d'Italie vînt lui ouvrir la carrière de la fortune. Buonaparte l'ayant appelé près de lui, il le rejoignit à Gratz, dans le mois de juin 1797, et fut aussitôt son secrétaire intime. Depuis il ne le quitta plus, et le suivit dans toutes ses campagnes, en Italie, en Égypte et à Marengo. Après l'élévation de Buonaparte au consulat, M. de Bourienne vit encore sa faveur s'augmenter : il fut admis dans tous les secrets de la politique, et nommé conseiller-d'état le 20 juillet 1801. Mais ayant ensuite été compromis dans la faillite de la maison Coulon, Buonaparte en montra beaucoup de mécontentement : il éloigna son secrétaire; et M. de Bourienne semblait être dans une disgrace complète, lorsqu'il fut nommé chargé d'affaires de France à Hambourg, et envoyé extraordinaire près le cercle de Basse-Saxe. Des dénonciations faites à

l'empereur le poursuivirent dans l'exercice de ces nouvelles fonctions : mais l'intimité de leurs liaisons, et peut-être des motifs encore plus puissants, sauvèrent encore M. de Bourienne des dangers auxquels succombèrent le consul Lachevardière et le maréchal Brune, impliqués l'un et l'autre dans les mêmes affaires Il continua de résider à Hambourg, et ne revint à Paris qu'en 1813. M. de Bourienne était dans cette dernière ville au moment de la déchéance de Buonaparte. Le gouvernement provisoire le nomma, le 3 avril 1814, directeur-général des postes; mais dès que le Roi fut arrivé, M. Ferrand le remplaça dans cet emploi. Resté alors avec le titre de conseiller-d'état honoraire, M. de Bourienne fut sans emploi jusqu'aux premiers jours de mars 1815, où le besoin d'hommes habiles et dévoués fit jeter les yeux sur lui pour la préfecture de police de Paris. Le Roi le nomma à cette place le 10 mars : mais déjà le mal était sans remède; et les mesures que M. de Bourienne ordonna à la hâte ne purent arrêter le torrent. Le 16 mars il donna ordre d'arrêter Fouché; mais cet ordre fut mal exécuté. Obligé de fuir, il se rendit à Gand, et il ne revint à Paris que dans le mois de juillet, avec le Roi. Il fit alors lever le séquestre apposé sur ses biens par ordre de Buonaparte; et il fut nommé conseiller d'état en service ordinaire, section du commerce et de l'intérieur, le 24 août 1815, puis membre du conseil privé, par ordonnance du 17 septembre suivant. Dans le même mois, il fut élu député par le département de l'Yonne, et fut, le 19 janvier 1816, l'un des commissaires du quatrième bureau pour l'examen du budget. Il fit aussi partie de la section chargée des budgets des ministères de la justice, de l'intérieur et de la police, et parla plusieurs fois sur des objets de finances, et prononça entre autres un discours très bien fait contre le plan de finances des ministres, et vota presque toujours avec la majorité de la chambre. On lui a attribué un ouvrage publié en 1814, sous ce titre : *Histoire de Buonaparte, par un homme qui ne l'a pas quitté depuis quinze ans* : mais les gens qui connaissent M. de Bourienne n'ont point adopté cette opinion, d'abord parce qu'on ne retrouve point son esprit dans ce livre, et ensuite, parce que, s'il eût voulu écrire sur ce sujet, il était à même d'en dévoiler beaucoup plus aux lecteurs. Il a publié sous son nom : I. *L'inconnu*, drame en cinq actes et en prose, traduit librement d'une pièce allemande intitolée, *Misantropie et Repentir*, du président Kotzebue, 1792, in-12. II. *Observations sur le budget de 1816, et sur le Rapport de M. le comte Garnier à la chambre des pairs*, Paris, 1816. M. de Bourienne a réfuté dans ce rapport les assertions de M. Garnier, dirigées contre la majorité de la chambre des députés. D.

BOURLIER (Le comte JEAN-BAPTISTE), né à Dijon le 1er. février 1761, embrassa de bonne heure l'état ecclésiastique, et fut pourvu d'un bénéfice considérable, dont la perte, au moment de la révolution, ne l'empêcha pas d'adopter les nouvelles idées, et de se soumettre à la constitution civile du clergé. Il essuya cependant quelques persécutions pendant la terreur; mais aussitôt après le concordat, il fut nommé évêque d'Evreux, et fut sacré le 23 avril 1802. Peu de mois après il devint membre du conseil des hospices de sa ville épiscopale, et fut ensuite décoré de la croix de légionnaire, nommé baron et enfin comte de l'empire. Ce nouveau prélat publia, à l'occasion de la bataille d'Austerlitz, un mandement où il célébra le *génie de l'empereur*. Il fut nommé président du collége électoral d'Evreux, le 14 mai 1806, et, dans le mois de novembre suivant, candidat au corps législatif par le collége électoral de la Seine-Inférieure. Le 6 janvier 1813, il fut réélu, par le sénat, législateur pour le département de l'Eure, et fut du nombre des candidats à la présidence, le 17 février. Il fut nommé sénateur le 5 avril; et le 11, il prêta serment de fidélité à l'empereur. Il fut nommé pair de France par le Roi le 4 juin 1814; et, n'ayant pas siégé dans la chambre des pairs de Buonaparte, après son retour de l'île d'Elbe, il fut continué dans la pairie par Sa Majesté, en août 1815. D.

BOURMONT (LOUIS-AUGUSTE-VICTOR, comte de Gaisne DE), né au château de Bourmont en Anjou en 1773, était officier aux gardes françaises au moment de la révolution. Il émigra et servit comme aide-de camp du prince de Condé. Dès l'année 1790, il avait été chargé par ce prince d'une mission secrète à Nantes. Après la prise de Weissembourg en 1793, il quitta l'armée de Condé et se rendit près

du vicomte de Scépeaux, qui le nomma major-général de son armée. M. de Bourmont fut alors membre d'un conseil supérieur, créé par les *chouans* du Maine. Au mois de décembre de la même année le vicomte de Scépeaux l'envoya en Angleterre, afin de presser, auprès du ministère anglais, l'envoi des secours promis à son armée. Il remplit cette mission avec une sagacité peu commune, et déploya dès-lors les talents d'un habile négociateur. Il avait quitté le Maine avec trois autres gentilshommes, il fut obligé d'aller jusqu'à Edimbourg pour trouver S. A. R. comte d'Artois. Ce prince reçut le jeune comte avec beaucoup de bonté, le décora de la croix de Saint-Louis, et l'arma lui-même chevalier. M. de Bourmont fut chargé de porter à l'armée de Scépeaux les brevets et les décorations militaires qui avaient été accordés, et ce fut lui qui reçut M. de Scépeaux chevalier de Saint-Louis. Lorsque tous les chefs royalistes se soumirent aux républicains, en 1796, le comte de Bourmont obtint du général Hoche la liberté de retourner en Angleterre. En 1799 il revint en Bretagne, débarqua sur les Côtes-du-Nord, fut conduit par dix soldats de George jusqu'à la division de La Prévalaye, et de là passa dans le Maine, où il eut bientôt les plus grands succès. Il remporta un avantage important à Louverné sur les républicains, très supérieurs en nombre. Ce succès lui fit de nouveaux partisans: il résolut alors de marcher sur le Mans; et quoiqu'il n'eût que deux mille hommes, mal armés et sans artillerie, il entra dans cette ville, après avoir repoussé toutes les troupes qu'on lui opposa. L'artillerie et les munitions des républicains restèrent en son pouvoir. Cependant il n'osa pas séjourner dans la ville de peur de surprise, et il se retira dans le faubourg Saint-Jean, au-delà de la Sarthe, où plusieurs jeunes gens du Mans vinrent se joindre à son armée. La lendemain il fit faire une répartition exacte des effets pris au Mans. Il envoya la relation de cette affaire aux princes français, alors en Angleterre, et joignit à ce rapport un drapeau pris sur les républicains. Huit cents Bretons vinrent encore le joindre, amenés par La Nougarède, dit Achille Lebrun: il les envoya attaquer Morlaix, qui fut pris, tandis que lui-même, à la tête de mille hommes, marcha sur Balay, gros bourg dont les habitants s'étaient fortement retranchés dans leurs maisons. M. de Bourmont ne put l'emporter, et y perdit beaucoup de monde et plusieurs officiers distingués. Cette affaire fit beaucoup de tort aux royalistes, et ranima le courage des républicains, que la perte du Mans avait consternés. M. de Bourmont se retira au château de Bouère, où il établit son quartier-général. Il se rendit à Angers, et, dans les conférences tenues à Montfaucon, il manifesta constamment l'intention de continuer la guerre. Rien n'ayant été décidé, il retourna à son quartier-général, d'où il envoya des ordres à tous les chefs de division pour se tenir prêts à combattre. Il fit faire, le 21 janvier, au village de Gré, près de Sablé, un service pour le repos de l'ame de Louis XVI, et mit une sorte de pompe à cette cérémonie, à laquelle il assista avec son état-major en grand uniforme et le crêpe au bras. Le terme de l'amnistie étant expiré, M. de Bourmont rassembla ses divisions, et se prépara de nouveau au combat; il marcha sur Morlaix, et il occupait déjà le bourg de Saint-Denis lorsqu'il apprit la signature d'une capitulation par La Prévalaye, un des chefs de division. Cette nouvelle lui fut d'autant plus sensible, que La Prévalaye, en posant les armes, lui coupait toute communication avec l'armée de George. Enfin, apprenant la défection du comte de Châtillon, battu à Balay par le général Chabot, et se voyant ainsi abandonné de presque tous les chefs, il capitula, pour se soustraire aux effets de l'indiscipline de ses propres soldats. Au moment où il signa le traité de paix, il envoya un courrier à George pour l'engager à en faire autant; et il se rendit à Paris, où il épousa Mlle. Bec-de-Lièvre (1800). M. de Bourmont habita alors la capitale pendant plusieurs années; mais il parut suspect au gouvernement consulaire, dans l'affaire du 3 nivose (l'explosion de la rue Saint-Nicaise); et ces soupçons s'accrurent encore lorsque la police, s'étant adressée à lui pour tirer Clément de Ris des mains de ceux qui l'avaient enlevé, la facilité avec laquelle il y parvint fit croire qu'il n'avait pas été étranger à l'enlèvement. M. de Bourmont fut arrêté, enfermé au Temple, et mis au secret. En 1803 il fut transféré dans la citadelle de Dijon, et de là à Besançon, d'où il réussit à s'évader en juillet 1805. Il reçut dans la même année la permission de se retirer en Portugal; et le séquestre

qui avait été mis sur ses biens fut levé. Il se trouvait à Lisbonne avec sa famille, lorsque Junot s'empara de cette ville en 1810. Ce général le fit comprendre dans la capitulation, et le ramena en France. Napoléon, qui depuis long-temps desirait l'attacher à sa fortune, lui offrit le grade de colonel. M. de Bourmont l'accepta. Peu de temps après, il fut nommé général de brigade, et enfin général de division. Ce fut ainsi qu'il fit les campagnes de 1813 et de 1814. Il avait été mentionné honorablement dans les rapports officiels des batailles de Dresde; il le fut encore dans celui du 10 février 1814. L'empereur l'avait laissé dans Nogent avec 1200 hommes. M. de Bourmont fit créneler les murs et les maisons de cette ville, barricada les rues, et se défendit dans ce poste pendant deux jours. Il y fut blessé au genou, et cité comme un officier de distinction. On pense bien que le comte de Bourmont fut un des premiers officiers de l'armée à se soumettre au Roi. Il fut nommé, par ce prince, le 20 mai 1814, commandant de la 6e. division militaire. Il se trouvait en cette qualité à Besançon, au moment où Buonaparte débarqua sur les côtes de Provence, en 1815. Il fit aussitôt, pour l'arrêter, toutes les dispositions qui étaient en son pouvoir; et lorsque le maréchal Ney s'avança vers Lyon, M. de Bourmont fut chargé de commander une division. On connaît assez les circonstances de la défection du maréchal: M. de Bourmont chercha vainement à l'empêcher, et il se vit obligé d'aller lui-même sur la place publique entendre lire la fameuse proclamation contre la maison de Bourbon. Il se rendit à Paris aussitôt après, et sut encore inspirer à Buonaparte assez de confiance pour qu'il en obtînt le commandement d'une division destinée à combattre les alliés sur la frontière du Nord. M. de Bourmont profita de la position où il fut placé; et, le 14 juin 1815, il quitta sa division pour se rendre auprès du Roi à Gand. Nommé aussitôt par S. M. commandant de la frontière du nord, M. de Bourmont pénétra en France par Armentières le 24 juin, et établit son quartier-général à Estans le 25. Le prince de Croy-Solre, gendre du duc d'Havré, faisait partie de son état-major. Toute la population des cantons d'Hazebrouck, Bailleul, Armentières, Saint-Pol, Lilers, était levée et marchait avec des drapeaux blancs chargés de fleurs-de-lis. M. de Bourmont s'occupa d'armer et d'équiper cette population avec laquelle son projet était de s'emparer de la ville de Lille, commandée par le général Lapoype : ce général ne se rendit qu'avec beaucoup de peine à l'autorité du Roi. Enfin M. de Bourmont fut maître de cette place et de plusieurs autres villes importantes de la Flandre. Le 14 octobre de la même année, il dut faire une déclaration relative à la conduite du maréchal Ney dans le mois de mars; déclaration qui a été imprimée dans les pièces du procès. Le maréchal et ses défenseurs essayèrent d'en réfuter quelques points, dans les plaidoiries; et M. de Bourmont, ayant été obligé de venir lui-même témoigner devant la chambre des pairs, eut à repousser les allégations du maréchal, qui sembla vouloir lui imputer quelques actes de faiblesse à cette époque. Le comte de Bourmont a été nommé commandant de l'une des divisions d'infanterie de la garde royale, le 9 septembre même année. D.

BOURNISSAC (Le chevalier DE), maire de Cavaillon, signa, à la fin d'octobre 1813, une adresse à l'impératrice, dans laquelle on lisait : « Et nous aussi » nous avons entendu l'appel de Votre » Majesté; nous y répondrons. Que veut » votre auguste époux? La paix; elle est » nécessaire : mais qu'elle soit digne du » premier monarque du monde. Le successeur de Charlemagne sortira vainqueur de cette lutte. Les Français, » commandés par Napoléon, seront toujours invincibles. Que Votre Majesté » ordonne; ses volontés seront exécutées » avec autant d'empressement que d'exactitude, etc. » Dans le mois de février 1816, M. de Bournissac fit abandon à l'Etat, d'une rente viagère de 210 francs, inscrite sur le grand-livre. A.

BOURNON (JACQUES-LOUIS comte DE), né à Metz, ancien officier au régiment de Toul artillerie, puis lieutenant des maréchaux de France, se livra avec passion à l'étude des sciences et particulièrement celle de la minéralogie : il se fit connaître d'abord par des recherches et des découvertes heureuses dans les Alpes Dauphinoises et dans les montagnes du Forez. La révolution vint le surprendre au milieu de ses travaux scientifiques. Il alla, dès le commencement, se ranger sous les drapeaux des

princes à Coblentz, emmenant avec lui toute sa famille. Après la campagne de 1792, M. de Bournon se rendit en Angleterre, où la réputation de ses connaissances le fit accueillir par les savans les plus recommandables. Il fut nommé membre de la société royale de Londres, et fut chargé de mettre en ordre deux cabinets de minéralogie, les plus complets de l'Angleterre; l'un appartenant à M. de Grenvil, frère de lord Warwick, qui depuis, par les soins de M. le comte de Bournon, a été acheté par le gouvernement anglais; l'autre, rassemblé par sir Abraham Hume, baronet. Il en forma bientôt lui-même un troisième, très curieux et très complet, qui appartient à sir John Saint-Aubyn. M. de Bournon fut aussi nommé membre de la société géologique, et contribua beaucoup, par son zèle, à la formation de cette société, aujourd'hui composée des savants les plus estimables de l'Angleterre. Sous le règne de Buonaparte, on fit plusieurs fois à M. de Bournon des propositions pour qu'il rentrât en France, avec quelques avantages; mais fidèle à son attachement au Roi, il ne voulut y rentrer qu'avec ce prince, en 1814. Lors du retour de Buonaparte, en 1815, M. de Bournon se hâta de repasser en Angleterre avec sa famille. Ses anciens amis l'y accueillirent avec toute l'amitié et l'estime qu'il avait méritée, et cherchèrent à le fixer près d'eux; mais son attachement à sa patrie le ramena encore à Paris. Le Roi l'a nommé directeur-général de son cabinet de minéralogie, et l'a autorisé à prendre un sous-directeur. Son choix est tombé sur M. Beaudau, jeune homme dont l'application et les talents promettent un savant de plus en France. Pendant son séjour à Londres, M. de Bournon a fait paraître un ouvrage sur la chaux carbonatée (1 vol., grand-in-8°.), dont S. M. l'empereur de Russie a bien voulu accepter la dédicace. Il se propose d'en donner une seconde édition. Il a aussi publié dans les Annales de chimie et dans celles du Muséum d'histoire naturelle, plusieurs *Mémoires* sur la méthode cristallographique de M. Haüy. Ces mémoires sont cités avec éloge dans le rapport sur les progrès des sciences présenté le 20 février 1808, à l'empereur, par la classe des sciences physiques et naturelles de l'Institut. P.

BOURNON-MALLARME (Charlotte Bournon, épouse de Jean-Etienne Mallarme, connue sous le nom de), est née à Metz; cette dame fut enfermée à la Bastille vers 1770, pour un écrit politique, fait en société avec M. Cabaisse. Elle a publié : I. *Lettres de milady Lindsey* ou *l'Epouse pacifique*, 1780, 2 vol. in-12. II. *Mémoires de Clarence Welldone* ou *le pouvoir de la vertu*, 1780, 2 vol. in-12. III. *Auna Rosetree, histoire anglaise*, 2 vol., 1783. IV. *Histoire d'Eugénie Bedfort* ou *le mariage cru impossible*, 1784, 2 vol. in-12. V. *Richard Bodley* ou *la prévoyance malheureuse*, 1785, 2 vol. in-12. VI. *Tout est possible à l'amitié* ou *histoire de Love Rose et de Sophie Mostain*, 1787, 2 vol. in-12. VII. *Lettres de milord Walton à sir Hugh Battle, son ami*, 1788, 2 vol. in-12. VIII. *Les trois sœurs*, 1795, 4 vol. in-12. IX. *Plus vrai que vraisemblable*, ou *le château de Missery*, 1801, 3 vol. in-12. X. *Peut-on s'en douter*, ou *histoire véritable de deux familles de Norwich*, 1802, 2 vol. in-12. XI. *Les trois générations*, ou *Drusilla, Wilhelmina et Georgia*, 1804, 3 vol. in-12. XII. *Alicia* ou *le cultivateur de Schaffouse*, 1805, 2 vol. in-12. XIII. *Les trois frères* ou *Lydia Curchill*, 2 vol. in-12. XIV. *Théobald Laymour* ou *la maison neuve*, 3 vol. in-12. XV. *Miralba chef de brigands*, 2 vol. XVI. *Le temps passé* ou *les malheurs de Mlle. M.... émigrée*, 2 vol. in-12. XVII. *Les deux borgnes* ou *lady Justina Dunbar*, 3 vol. in-12, deux éditions. XVIII. *Thècle* ou *le legs*, 3 vol. in-12, deux éditions. XIX. *Edouard et Henry*, 3 vol. in-12, deux éditions. XX. *Hannibal*, 2 vol. in-12, deux éditions. XXI. *Les orphelins de Holy Island*, 3 vol. in-12. XXII. *Helena Aldemar*, 4 vol. in-12. XXIII. *Mylord Clyde* ou *l'établissement en saisie*, 2 vol. in-12. XXIV. *Qui ne s'y serait trompé* ou *lady Armina*, 3 vol. in-12, 1810. XXV. *Les trois familles*, 4 vol. in-12. XXVI. *Stanislas*, 1812, 3 vol. in-12. XXVII. *Le naufrage* ou *les deux Richards*, 1812, 5 vol. in-12. XXVIII. *Constance Dauvalière*, 1813, 3 vol. in-12. XXIX. *Charles et Arthur*, 1813, 3 vol. in-12. XXX. *Egbert-Nevil*, 1815, 3 vol. in-12. OT.

BOURON (N.) était avocat du Roi à Fontenay-le-Comte lorsqu'il fut nommé, en 1789, député du tiers-état de la séné-

chaussée du Poitou, aux états-généraux. Il s'y fit peu remarquer; et après la session, il fut élu haut-juré du département de la Vendée: il s'éloigna de ce pays pendant les désastres de la guerre civile, et n'y reparut qu'après la révolution du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), époque à laquelle il fut nommé président du tribunal criminel de son département: il en remplissait encore les fonctions en 1815, et il était décoré de la croix de la Légion-d'honneur. B. M.

BOURRAN (Le marquis Joseph de), député de la noblesse d'Agen aux états-généraux en 1789, opposa la plus grande résistance à la réunion des trois ordres, et n'y adhéra qu'après en avoir été chercher lui-même l'autorisation de ses commettants: il ne signa néanmoins aucune des protestations qui fûrent faites par la minorité. Après la révolution du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), M. de Bourran fut nommé sous-préfet de Villeneuve-d'Agen, et en exerça les fonctions pendant plusieurs années. Nommé au corps législatif, en 1809, par le département de Lot-et-Garonne, il en faisait encore partie en 1815. D.

BOURRIT (Marc-Théodore), né à Genève en 1739, fut long-temps chantre de la cathédrale de cette ville. Il a fait tantôt seul, et tantôt avec M. de Saussure, plusieurs voyages dans les Alpes et surtout au Mont-Blanc; et il a publié des relations de ces voyages, recommandables par l'exactitude des descriptions. Il a aussi exécuté plusieurs dessins pour accompagner les relations publiées par M. de Saussure; ce naturaliste célèbre faisait grand cas des connaissances et des talents de M. Bourrit. On a de lui: I. *Voyage aux glaciers de Savoie*, 1772, in-8°. II. *Description des glacières, glaciers et amas de Savoie*, 1773, in-8°. III. *Description des aspects du Mont-Blanc, du côté du Val d'Aost, et de la découverte de la Mortine*, 1776, in-8°. IV. *Nouvelle description des vallées de glaces, et des Alpes pennines et rhétiennes*, 1781-85, 3 vol. in-8°. V. *Nouvelle description des glacières et glaciers de Savoie, particulièrement des vallées de Chamouny et du Mont-Blanc, et de la dernière découverte d'une route pour parvenir sur cette haute montagne, ouvrage qui complète la description des Alpes pennines et rhétiennes*, 1785, in-8°; réimprimé avec l'ouvrage précédent, 1789, 3 vol. in-8°. VI. *Itinéraire de Genève*, 1791, in-8°; 1808, in-12. VII. *Description des cols et passages des Alpes*, 1803, 2 v. in-8°. — Bourrit l'aîné (P.); fils du précédent, et pasteur de l'église réformée de Lyon, a accompagné son père, ainsi que M. de Saussure, dans plusieurs de leurs voyages. Il a publié: I. *Discours pour l'avénement de Buonaparte au trône*, Lyon, 1804, in-8°. II. *Discours sur les devoirs du citoyen*, 1805, in-8°. III. *Itinéraire de Lyon à la Balme*, 1808, in-8°. T. et Ot.

BOURRU (Edme-Claude), ancien doyen de la faculté de médecine de Paris, fut nommé associé titulaire de la société de médecine, en remplacement du docteur Jeanroi, en avril 1816. Il a publié: I. *Observations et recherches médicales, par une société de médecins de Londres*, trad. de l'anglais, 1763-1765, 2 vol. in-12. II. *De aquis medicatis ad Merlanges*, 1764, in 4°. III. *Utilité des voyages sur mer, pour la cure de différentes maladies, et notamment de la consomption*, trad. de l'anglais de M. Ebénézer Gilchrist, 1770, in-12. IV. *L'art de se traiter soi-même dans les maladies vénériennes*, 1770, in-8°; nouvelle édition, 1771, in-8°. V. *Des moyens les plus propres à éteindre les maladies vénériennes*, 1771, in-8°. VI. *Éloge historique de M. Camus*, 1772, in-8°. VII. *Recherches sur les remèdes capables de dissoudre la pierre*, trad. de l'anglais de Blaktree, 1775, in-8°. VIII. *Discours prononcé aux écoles de médecine pour l'ouverture solennelle du cours de chirurgie, le 6 février 1786*, in-4°. Ot.

BOURSAULT-MALHERBE (Jean-François), ancien comédien, descend, dit-on, du fameux poète dramatique de ce nom: d'abord comédien ambulant, il parcourut avec sa troupe les provinces méridionales de France, fut directeur du spectacle de Marseille, et alla établir à Palerme un théâtre qui n'eut de succès que lorsqu'il fut parvenu à intéresser en sa faveur la cour du vice-roi Caraccioli. Venu à Paris dans les premières années de la révolution, M. Boursault y créa un nouveau spectacle dans la rue Saint-Martin, sous le nom de *Théâtre de Molière*. Lié avec Collot-d'Herbois, il se lança avec lui dans la carrière politique, fut électeur en 1792, et député suppléant

de Paris à la Convention nationale, où il n'entra qu'après le procès de Louis XVI. Le 27 novembre, l'assemblée électorale le dénonça à la Convention, comme ayant prodigieusement accru sa fortune, qui s'élevait, disait-on, à 1,600,000 fr. M. Boursault était alors en mission dans l'Ouest; il se plaignit de cette dénonciation, et fit ordonner à ce sujet un rapport qui n'eut pas lieu. Après le 9 thermidor an II (27 juillet 1794), il provoqua l'arrestation de Rossignol. Il fut ensuite envoyé dans la Bretagne, pour la pacification de cette province: on prétend qu'il y heurta également tous les partis. Lors de l'insurrection du 20 mai 1795, il appuya les pétitionnaires qui demandaient vengeance du meurtre de Féraud, et invita les tribunes à défendre la Convention. Il fit décréter d'arrestation son collègue Esnue Lavallée, et fit ensuite décréter d'accusation le général Rossignol, pour sa conduite dans la Vendée. Le 25, il fut élu secrétaire. A la nouvelle que Barère, décrété d'accusation, n'était point parti avec ses collègues déportés et embarqués à Rochefort, M. Boursault fit observer ironiquement que « c'était la première fois qu'il avait oublié de suivre » le vent. » Envoyé en mission dans le département de Vaucluse, il en fut rappelé quelques jours après le 13 vendémiaire. Il y avait été nommé député; mais il ne fut point admis à ce titre au conseil des cinq-cents. En parlant de cette mission, dans son *Histoire des crimes de la révolution*, Prudhomme prétend que le souvenir de son proconsulat, dans le Comtat Vénaissin, ne s'effacera jamais dans l'esprit des habitants, et qu'il y amassa, à force d'exactions, une grande fortune; mais on sait combien les assertions de Prudhomme méritent peu de confiance. M. Boursault a, depuis plusieurs années, l'entreprise du nettoiement et de l'arrosement de la capitale. M. de Barruel-Beauvert l'ayant désigné comme régicide dans ses *Lettres sur quelques particularités secrètes de l'histoire*, a déclaré ensuite dans les journaux que cette assertion était inexacte. B. M.

BOUSQUET, médecin, maire de Mirande et administrateur de l'Hérault, fut nommé, en septembre 1791, député de ce département à la législature; et, en septembre 1792, député du Gers à la Convention, où il vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis. Il fut envoyé à l'armée des Pyrénées-Orientales, dans le département de la Haute-Loire, et rentra dans l'obscurité après la session. — BOUSQUET, juge de paix à Montpellier, a publié vers 1805, à Avignon, une *Explication du Code civil*, en 5 vol. in-4°. — BOUSQUET (LAURENT), adjudant de la garde nationale à cheval de Toulouse, reçut du Roi des lettres de noblesse, le 23 mai 1816, en récompense de son zèle et de son dévouement. — BOUSQUET, neveu de M. Desèze, a publié: I. *Oraison de Cicéron pour Marcellus*, 1802, in-8°. II. *Oraisons choisies de Cicéron*, trad. nouvelle, 1805, 2 vol. in-12; seconde édition, 1812, in-8°. III. *Des conseils de famille, avis de parents, tutelles et curatelles*, 1813, 2 vol. in-8°. IV. *Des fonctions des juges de paix en matière civile non contentieuse*, 1813, in-12, etc. OT.

BOUSSION (PIERRE) pratiquait la médecine à Lausanne, avant la révolution. Il se rendit en France en 1789, fut nommé député-suppléant du tiers-état de la sénéchaussée d'Agen, aux états-généraux, et fut appelé à l'assemblée nationale, pour y remplacer D'Escure-de-Pelozat, démissionnaire. En 1790, son projet pour la répression des troubles des provinces obtint la préférence. Le 6 octobre, il présenta un plan sur l'impôt territorial en nature. Le 31 janvier 1791, il fut élu secrétaire. Le 19 juin, il fit décréter que les ecclésiastiques qui rétracteraient leur serment, seraient privés de leur traitement. En 1792, le département du Lot le réélut à la Convention nationale. Il y vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis. Le 12 septembre 1793, il provoqua des mesures sévères contre les réquisitionnaires cachés ou employés dans les charrois. Le 10 mai 1794, il fit un rapport sur les papiers trouvés dans l'armoire de fer et sur ceux qui avaient servi au procès de Louis XVI. Après le 9 thermidor an II (27 juillet 1795), il demanda la mise en jugement de Rossignol. Le 9 septembre 1795, il proposa d'interdire l'exercice de leurs fonctions aux prêtres qui avaient été déportés: il fut envoyé successivement en mission dans la Dordogne, la Gironde, et le Lot-et-Garonne. Il entra au conseil des anciens; d'où il sortit en mai 1798. Il reprit ensuite sa profession, qu'il exerçait encore en 1816. B. M.

BOUTARD (DOMINIQUE), avocat à

Paris, né à Tarascon (Bouches-du-Rhône) vers 1770, a donné au théâtre : I. (Avec Dagas-Montbel), *La Femme en parachute*, comédie; 1801, in-8°. II. (Avec N...), *Le Prisonnier à Londres*, ou *les préliminaires de paix*, comédie-vaudeville, 1802, in-8°. III. (Avec Advenier Fontenille et Aubin), *Panard, clerc de procureur*, 1808, in-8°. IV. (Avec Advenier Fontenille), *Gresset*, non imprimé. V. (Avec id.), *Les Epoux dotés*, non imprimé. M. Boutard a encore publié en 1816 : 1°. *La ville de Tarascon au Roi*, mémoire in-4°. C'est une réclamation de cette ville contre l'ordonnance royale qui transféra les autorités à Arles. — 2°. *Réponse de la ville de Tarascon au Mémoire de la ville d'Arles*. — BOUTARD, architecte, rédige pour le *Journal des Débats* des articles très-remarquables, principalement sur les arts du dessin et les monuments publics. OT.

BOUTEILLIER (CHARLES-FRANÇOIS), conseiller de préfecture à Nantes, fut élu, par le sénat, le 10 août 1810, membre du corps législatif pour le département de la Loire-Inférieure. Le 3 octobre 1814, il parla sur l'importation des fers étrangers, s'attacha à démontrer que les maîtres de forges avaient profité de l'état de guerre et du blocus général pour porter les fers à un prix funeste à l'industrie, au commerce et à l'agriculture, et vota pour la liberté de l'importation. Le 18 octobre, il se plaignit du vague de l'article 7 du projet de loi sur l'exportation des grains et farines, et prétendit que la levée de la suspension aurait pu être confiée aux préfets aussi-bien qu'aux ministres. On doit craindre, dit-il, des retards préjudiciables, et peut-être des abus d'autorité sollicités par l'intrigue auprès du ministre, parce que l'agriculture ne peut qu'en souffrir. — BOUTEILLIER, premier président de la cour royale de Nanci, fut nommé député à la chambre par le département de la Meurthe en septembre 1815; il était, au mois de novembre, membre de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à l'organisation de la cour des comptes. A.

BOUTERWEK (FRÉDÉRIC), poète, philosophe et philologue, est né à Goslar le 15 avril 1766. Après avoir fait ses études à l'université de Gottingue, il reçut du duc de Saxe-Weimar, en 1791, le titre de conseiller, fut nommé la même année professeur adjoint; en 1797, professeur extraordinaire de philosophie, et, en 1806, conseiller de cour. Ce littérateur a rendu de grands services aux sciences et aux lettres en Allemagne, par ses recherches et ses nombreux écrits : plusieurs de ces ouvrages ont été traduits en français. Il a aussi contribué à répandre la philosophie de Kant, qu'il a enseignée et commentée. Nous n'indiquerons ici que ses principaux ouvrages en latin et en allemand : I. *Commentatio de fundamento successionis Germanicæ tam allodialis quàm feudalis et ratione differentiæ inter successionem Germanicam et Romanam*, Gottingue, 1786, in-4°. II. *Menecée*, ou *Thèbes sauvée*, tragédie avec des chœurs, Hanovre, 1788, in-8°. III. *Lettres à Théoclès*, Berlin, 1789, in-8°. IV. *Parallèle entre le génie grec et le génie moderne*, en fragments, Gottingue, 1790, in-8°. V. *Le comte Donamar, lettres écrites en Allemagne du temps de la guerre de sept ans*, ibid., 3 vol. in-8°, 1791-1793. Ce roman métaphysique a produit une grande sensation; il en existe une traduction française. VI. *Annonce d'un cours publie sur la philosophie de Kant*, ibid., 1792, in-8°. VII. *De historia generis humani, doctrinæ morum artisque politicæ adjutrice libellus*, ibid., 1792, in-8°. VIII. *Aphorismes offerts aux amis de la critique de la raison, d'après la doctrine de Kant*, ibid., 1793, in-8°. IX. *Paulus Septimius*, ou *le dernier mystère du prêtre d'Eleusis*, Halle, 1795, in-8°. X. *Programme d'un cours académique sur la manière d'écrire en prose en allemand*, Gottingue, 1797, in-8°. XI. *Programma de sensu veri libellus*, ibid., 1797, in-8°. XII. *Canevas* (Grundriss) *de leçons académiques sur l'æsthétique*, ib., 1797, in-8°. XIII. *Précis de leçons académiques sur la philosophie du droit*, ibid., 1798, in-8°. XIV. *Précis de leçons académiques à l'usage de ses auditeurs*, ibid., 1798, in-8°. XV. *Éléments de la philosophie spéculative*, ibid., in-8°. XVI. *Histoire de la poésie et de l'éloquence depuis la fin du treizième siècle*, 6 vol. in-8°, ibid., 1801-1807; ouvrage très estimé. XVII. *Poésies*, ibid., 1802, in-8°. XVIII. *Les époques de la raison, d'après l'idée d'une Apodictique*, ibid., 1802, in-8°. XIX. *Introduction à la philosophie des*

sciences naturelles, ibid., 1803, in-8°. XX. *Monument à Emanuel Kant*, Hambourg, 1805, in-8°. XXI. *Æsthétique*, 2 vol. in 8°., Leipzig, 1806; ouvrage classique. Le premier volume renferme la théorie générale du beau dans la nature et dans l'art; le second traite spécialement de la théorie des beaux-arts. XXII. *Idées sur la métaphysique du beau, servant de supplément à l'Æsthétique, en 4 dissertations*, ibid., 1806, in-8°. XXIII. *Histoire de la littérature espagnole*, 2 vol. in-8°.; traduite en français, 2 vol. in 8°., Paris, 1812. Plusieurs recueils périodiques renferment aussi beaucoup de Mémoires de Bouterwek sur la philosophie et la littérature. B. D.

BOUTHILLIER (Le marquis Charles-Léon de), lieutenant-général des armées du Roi, né en 1743, fut député de la noblesse du Berri aux états-généraux de 1789. A la séance de l'ordre de la noblesse du 28 mai, il présenta une motion tendant à faire déclarer constitutionnelle la division des ordres et leur *veto* respectif. Il fut nommé commissaire de la noblesse pour assister aux conférences de conciliation des trois ordres. Le 19 janvier 1790, il prononça un discours sur l'organisation de l'armée et de la garde nationale, l'augmentation de la paye, etc. Le 12 avril suivant, il attaqua les opérations financières de l'assemblée, et surtout l'expropriation des biens du clergé, menaçant les acquéreurs de biens nationaux d'une expropriation future. Il s'éleva ensuite contre le serment exigé des officiers de l'armée. Le 14 septembre, au nom du comité militaire dont il était membre, il présenta un rapport sur la discipline. Il fut employé, en avril 1791, près la 22e. division de l'armée, formée des départements de la Maienne, de la Sarthe, etc. Le 23 juin, le lendemain du jour où la nouvelle de l'arrestation du Roi parvint à l'assemblée, M. de Bouthillier monta à la tribune, et y prêta serment de fidélité aux décrets de l'assemblée, avec la clause expresse de la sanction royale. Il signa ensuite toutes les protestations de la minorité contre les innovations de l'assemblée nationale. Le marquis de Bouthillier avait une réputation d'habileté pour l'administration militaire; et, avant d'être nommé officier-général, on l'avait fait passer successivement dans différents corps dont les finances étaient dérangées. Ayant émigré en 1792, il fut employé par les princes, frères de Louis XVI, et ensuite par le prince de Condé, qui le plaça dans son état-major. Dans les dernières campagnes de 1801 et 1802, il était major-général. Dans une place aussi importante, la jalousie qu'on excite peut donner lieu aux préventions les plus injustes. M. de Bouthillier, toujours ferme au milieu des soupçons, des reproches même, a su prouver que la confiance de son illustre chef, dont il n'a cessé de jouir jusqu'à la dissolution de l'armée, était parfaitement bien placée. Mgr. le prince de Condé, depuis son retour, lui a constamment prodigué les plus grandes bontés, ainsi qu'à son fils. Le marquis de Bouthillier rentra en France après le 18 brumaire; mais il y vécut dans la retraite jusqu'au retour du Roi. Il fut alors nommé commandeur de St.-Louis; et lors de l'invasion de Buonaparte, en mars 1815, il signa, comme l'un des membres de l'association paternelle des chevaliers de cet ordre, une adresse de dévouement au Roi. B. M.

BOUTHILLIER (Le comte Léon de), fils du précédent, né vers 1775, entra dans la carrière militaire comme officier au régiment du Roi infanterie, et se conduisit à Nanci, avec la plus grande distinction lors de la révolte des Suisses de Château-Vieux en 1790. Il émigra ensuite, fit les campagnes de l'armée de Condé sous les ordres de son père, et rentra en France en janvier 1800. Il y vécut dans la retraite pendant plusieurs années, livré tout entier à l'étude. Resté sans fortune, il dut cependant s'occuper de son existence. Le gouvernement impérial le nomma auditeur au conseil-d'état en 1809; le 14 janvier 1811, sous-préfet à Alba, département de la Stura, et, le 30 août, sous-préfet à Minden, département de l'Ems-Supérieur. M. de Bouthillier resta dans cette contrée jusqu'à l'évacuation de l'Allemagne par les troupes françaises en 1813. Le retour du Roi, en 1814, en comblant ses vœux, lui fit obtenir un avancement rapide dans la carrière, qu'il avait embrassée. Il fut nommé préfet du Var le 7 juin de cette année. En passant dans ce département, dans le mois d'octobre, S. A. R. Monsieur lui accorda la décoration d'officier de la Légion-d'honneur. Instruit dès lors des préparatifs que faisait Buona-

parte pour rentrer en France, M. de Bouthillier écrivit lettres sur lettres aux divers ministres, pour les informer du danger qui menaçait la France : mais ces dépêches ne produisirent aucun résultat ; on prétend même qu'elles ne parvinrent pas à leur adresse. Au moment de l'invasion, M. de Bouthillier déploya beaucoup de fermeté ; il s'empressa d'appeler les gardes nationales et la population de son département à la défense de la patrie ; mais ces forces n'étant pas suffisantes, et les commandants militaires se laissant entraîner de toutes parts à la défection, ces généreux efforts furent inutiles. Lorsque le duc d'Angoulême, trahi par la troupe, se vit obligé de quitter la France, le maréchal Masséna envoya à Draguignan le baron de Sivray, son chef d'état-major, pour y faire arrêter M. de Bouthillier, et le transférer au Fort-la-Malgue ; mais il parvint à se soustraire à ces persécutions. M. le comte de Bouthillier fut nommé préfet du Bas-Rhin dans le mois d'août 1815 ; et il fit son entrée à Strasbourg le 6 septemb. suivant, au milieu des applaudissements de toute la population, ravie de posséder un magistrat qui avait donné au Roi des preuves d'un si courageux dévouement. Peu de jours après, il fit une tournée dans son département ; il s'entendit avec les chefs des armées alliées qui l'occupaient, et il fit tout ce qu'il put pour alléger à ses administrés les charges de la guerre. Il adressa en même temps la circulaire suivante à tous les maires : « Messieurs, je remarque que l'esprit de dénonciation, suite funeste de la révolution, subsiste encore dans quelques communes ; on y fabrique et colporte des pétitions, des écrits, dont l'unique but est de décourager les fonctionnaires, souvent les plus probes et les plus zélés... Je livrerai aux tribunaux tous ceux qui, par suite des vérifications, seront prevenus de fausses dénonciations. » Le 12 décembre, M. de Bouthillier écrivit aux maires des communes qui, d'après le nouveau traité de Paris, cessaient de faire partie de la France : « Je ne veux plus tarder à vous exprimer le sentiment pénible que j'éprouve en voyant votre commune cesser de faire partie du département que le Roi a confié à mes soins. Depuis mon arrivée, je n'ai eu que des charges à imposer aux habitants ; ils les ont supportées avec un zèle et une abnégation au-dessus de tout éloge. Un sacrifice plus grand encore leur est commandé aujourd'hui. Ils vont être séparés de cette France à laquelle des liens si chers les attachent, et cesser d'être gouvernés par la maison de Bourbon, qui, depuis tant d'années, s'était acquis leur amour par ses bienfaits. Ils le feront avec résignation : une idée seule peut en adoucir l'amertume, celle d'être le prix du salut de leurs concitoyens, et du bonheur dont ils vont jouir de nouveau sous le règne de leur souverain légitime.... » Le comte de Bouthillier avait servi sous les ordres du duc d'Enghien ; et, se trouvant du même âge que cet infortuné prince, il avait été, en quelque manière, son camarade. Le 22 février 1816, jour anniversaire de sa mort, il fit honorer sa mémoire, à Strasbourg, par un service solennel. G.

BOUTROUX (L.-A.), né à Montargis, a joint à son nom celui de cette ville, pour se distinguer de son oncle, Boutroux de Montcresson, auteur de *Clarisse*, tragédie. M. Boutroux de Montargis, formé dans l'art des vers à l'école de son oncle, semble aussi avoir hérité de son heureux destin ; et les vers de l'un et de l'autre font les délices des habitants de Montargis. Le neveu a publié, outre quelques épigrammes de société : I. *Encyclologie*, ou le *Véritable improvisateur*, 1807, in-8°. II. *Dictionnaire de l'éloquence*, 1809, in-8°. III. *Vélocifère de la gaîté*, ou *Chansonnier anti-mélancolique*, 1814, in-18. IV. (Avec Lefebvre de V...), *Le bouquet royal*, impromptu en prose et en vaudevilles, 1815, in-8°. V. *Le bonhomme Misère, conte en vers* (sans date). VI. Des poésies dans *l'Almanach des Muses* et autres recueils. VII. *Ode à S. A. R. Monseigneur le duc de Berri, sur son prochain mariage avec la princesse Marie-Caroline des Deux-Siciles*, Montargis, 1816. Ot.

BOUTTEVILLE-DUMETZ, avocat estimé, à Péronne, fut député à l'assemblée constituante, substitut du commissaire près le tribunal de cassation, puis député de la Somme au conseil des anciens, et, après le 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), membre du tribunat. Il ne se fit remarquer à l'assemblée constituante que par une grande loquacité ; et il fut un des douze commissaires pour l'aliénation des biens du clergé. Le

25 janvier 1790, il fit renvoyer au comité de constitution une réclamation de Robespierre en faveur de l'égalité politique. Le 17 juillet, il fut nommé secrétaire. Après l'arrestation de Louis XVI à Varennes, il appuya la proposition de suspendre l'autorité de ce prince jusqu'à l'achèvement de la constitution. Lors de la révision de l'acte constitutionnel, il exprima ses inquiétudes sur les atteintes portées à la liberté de la presse. Sous le directoire, M. Boutteville fut commissaire aux armées et près les tribunaux. Il entra en mai 1798 au conseil des anciens; le 19 fructidor an v (5 septembre 1797), il en fut élu secrétaire. Après le 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), il entra au tribunat, où il parla plusieurs fois sur l'organisation judiciaire. En 1805 il était juge de la cour d'appel à Amiens. Lors de la réorganisation des tribunaux en 1811, il fut un des présidents de la cour impériale de cette ville. Au mois de mai 1815, il fut élu député à la chambre des représentants par le collége d'arrondissement de Péronne. Quand la chambre forma son bureau, il obtint une voix pour la vice-présidence: du reste, il y garda le silence. Il était encore, en 1816, président à la cour royale d'Amiens. B. M.

BOUVARD (Alexis) est né dans la paroisse des Contamines, située au pied du Mont-Blanc dans le haut Faucigny, le 27 juin 1767. Il fit ses premières études chez son oncle, chanoine à Sallanches. Ses parents, peu riches, le destinèrent au commerce; mais un penchant décidé pour les sciences détruisit leur projet: il les quitta au mois d'octobre 1785, et vint étudier les mathématiques à Paris. Au bout de quelques années d'étude, il sentit naître en lui un goût particulier pour l'astronomie, et fut admis à l'observatoire en 1793. On le nomma en 1795, adjoint au bureau des longitudes; et il se trouva seul chargé des observations astronomiques pendant plusieurs années. Il a été nommé membre de l'Institut, en 1803; membre du bureau des longitudes, en 1804, à la place de Méchain; et membre de la Légion-d'honneur, en 1810. M. Bouvard est un des plus laborieux observateurs que l'on ait aujourd'hui. La recherche des comètes a surtout occupé son attention; il en a découvert huit, et il a calculé tous leurs éléments paraboliques. Chargé pendant quelques années du travail de la *Connaissance des temps*, il en a rédigé douze volumes, dont Lalande s'est approprié le mérite. M. Bouvard a remporté, en 1800, le prix d'astronomie proposé par l'Institut, sur la détermination des moyens mouvements de la lune. Lorsque M. de Laplace voulut publier son immortel ouvrage (la *Mécanique céleste*), il desira faire l'application de son analyse aux grands problèmes de l'astronomie physique dont cette analyse était l'objet; mais cette application était trop pénible: ce géomètre ne pouvait s'en charger sans nuire aux travaux dépendants de ses vastes conceptions. Un astronome habile dans la science des calculs et dans l'art de tirer parti des observations, était donc nécessaire. M. Laplace choisit M. Bouvard: celui-ci a justifié ce choix. Plusieurs années employées dans des calculs difficiles et délicats, et dont il ne devait espérer d'autre récompense que celle d'être utile à la science, lui valurent l'amitié particulière de son illustre maître, et la reconnaissance de tous les astronomes. A la suite de ces travaux, viennent ceux qu'il entreprit pour former des tables des planètes Jupiter et Saturne. Ces tables furent imprimées, en 1808, par ordre du bureau des longitudes, et méritèrent une mention honorable au concours décennal. Depuis ce temps, l'auteur les a singulièrement perfectionnées. On espère qu'il pourra bientôt en donner une nouvelle édition, et qu'elles seront suivies des tables de la planète Uranus (*Herschell*), qui sont aussi fort avancées. M. Bouvard a accompagné de savantes notes la traduction de l'ouvrage arabe d'*Ibn-Iounis*, sur l'astronomie, faite par M. Caussin. Il est, depuis 1814, un des chefs de bataillon de la garde nationale de Paris. D.

BOUVENOT (L'abbé), vicaire de la paroisse Saint-Jean-Baptiste à Besançon, prêta le serment à la constitution civile du clergé en 1790, et devint, après le 9 thermidor (27 juillet 1794), procureur de la commune: il fut l'un des habitants de cette ville que Férand accusa, en 1796, d'avoir tenté de le séduire, pour livrer la Franche-Comté au prince de Condé; ce général le fit arrêter: étant sorti de prison au bout de quelques mois, il vint à Paris, où il se fit recevoir docteur en médecine. Il a la réputation d'un bon praticien. On a de lui: *Recherches sur le vomissement*, 1802, in-8°. M. Bouvenot est un des collabora-

teurs au *Dictionnaire des sciences médicales*. — BOUVENOT (Pierre), son frère, avocat et administrateur du département du Doubs, fut nommé, en septembre 1791, député à l'assemblée législative, où il ne se fit point remarquer. Après la session, il se retira à Arbois, lieu de sa naissance, où il remplit actuellement la place de président du tribunal de première instance. W.

BOUVENS (L'abbé DE), né à Bourg en Bresse vers 1750, fut grand-vicaire et secrétaire de l'évêque d'Arras, M. de Conzié son compatriote, et suivit ce prélat en Angleterre, lors de son émigration. Il montra, comme lui, beaucoup d'attachement aux princes de la maison de Bourbon, et fut constamment employé dans la chancellerie de MONSIEUR, comte d'Artois, lorsque ce prince était lieutenant-général du royaume. Ce fut lui qui prononça, en 1804, l'oraison funèbre du duc d'Enghien dans la chapelle de Saint-Patrice à Londres; il prononça aussi dans la même ville, en 1807, l'oraison funèbre de l'abbé de Firmont, confesseur de Louis XVI. L'abbé de Bouvens est revenu à Paris avec le Roi en 1814, et il est un des aumôniers de Sa Majesté. On a de lui : I. *Notice sur le duc d'Enghien*. (Voy. la *Biographie universelle*, au mot ENGHIEN.) II. *Oraison funèbre de Marie-Joséphine de Savoie, reine de France et de Navarre*, 1814, in-8°. III *Oraison funèbre d'Edgeworth Firmont*. (Voy. la *Biographie universelle*, au mot FIRMONT.) D.

BOUVET (Le baron FRANÇOIS-JOSEPH), contre-amiral, naquit à Lorient, en 1753, d'un capitaine de vaisseau de la compagnie des Indes, qui, à la dissolution de cette compagnie, passa dans la marine royale avec le même grade. Le jeune Bouvet commença à naviguer dès l'âge de douze ans. Il fit les campagnes de l'Inde sur l'escadre de M. de Suffren, et devint enseigne en 1782. Après l'émigration de la plus grande partie des officiers de l'ancienne marine, il fut nommé capitaine en 1793 Devenu contre-amiral, il commandait en second, en 1797, l'escadre qui sortit de Brest pour tenter une expédition en Irlande; il parvint jusque dans la baie de Bantry, où son escadre fut dispersée par un coup de vent. Il se vit alors obligé de retourner à Brest. Le directoire, voulant rejeter sur lui le peu de succès de cette expédition, le suspendit de ses fonctions. Cette disgrace ne cessa qu'après le 18 brumaire. En 1802, l'amiral Bouvet conduisit à la Guadeloupe une escadre chargée de transporter des troupes dans cette colonie, sous les ordres du général Richepanse. Après avoir concouru à faire rentrer les nègres dans le devoir, il revint à Brest, où le gouvernement consulaire lui donna le commandement de la marine. Il devint ensuite préfet maritime dans la même ville: cet officier était, en 1816, au nombre des contre-amiraux en activité. D.

BOUVET DE CRESSÉ (A.-J.-B.), maître de pension à Paris, naquit à Provins, le 24 janvier 1772. Elève de l'Oratoire, il termina ses études, en 1789, à Sens, au collége royal; il servit ensuite dans le régiment du Roi, et s'enrôla, au commencement de la révolution, dans les troupes de la marine de Brest. Il obtint, vers le même temps, au concours, la place de chef d'imprimerie de l'armée navale. M. Bouvet se trouva au combat naval du 1er. juin 1794, où il reçut huit blessures au moment où, avec la permission du contre-amiral Villaret-Joyeuse, il mit le feu à une caronade de trente-six à tribord, et balaya le pont de la *Reine Charlotte*, commandée par l'amiral Howe. Cette action d'éclat est constatée par le décret de la Convention nationale, du 8 ventôse an III (1794). Lorsque M. Bouvet eut quitté le service, il se consacra à l'enseignement, d'abord à Orléans, et ensuite à Paris, où il forma un établissement. Il cultiva la littérature et particulièrement la poésie latine. En 1801 et 1802, les journaux s'occupèrent beaucoup des différends qu'il eut avec MM. Dussault et Etienne. Il a publié : I. *Ferval ou le gentilhomme rémouleur*, 1802, in-12. II. *Specimen virtutum*, 1810, in-12. III. *De Romæ regis ortu, carmen*, 1811, in-4°.; réimprimé dans les *Hommages poétiques*. IV. *La Stéphanéide*, 1812, in-8°.; *les Gouttes d'Hoffmann*, 1812, in-8°. Ces deux brochures sont relatives à la querelle élevée à l'occasion de la comédie des *Deux Gendres*. (Voyez ÉTIENNE.) V. *Éloge de Goffin*, 1812, in-8°. VI. *Follioult, ou les faiseurs de réputation*, satire, 1813, in-8°. (On y trouve des fragments du *Folliculus* de Luce de Lancival, satire dirigée contre Geoffroy et les autres rédacteurs du

Journal de l'Empire.) VII. Un épithalame en vers hexamètres et pentamètres, sur le mariage du duc de Berri, 1816. In.

BOUVET-DE-LOZIER (A.-H.), propriétaire, demeurant aux Billettes près Pontoise, est né à Paris, en 1769, d'une famille noble : son père avait été intendant de l'île de Bourbon, et avait découvert, le 1er. janvier 1739, une île ou pointe de terre australe à laquelle il donna le nom de *Cap de la circoncision*, et qu'on n'a pas retrouvée depuis; ce qui a fait juger que ce pouvait bien n'être qu'une île de glaces. M. Bouvet-de-Lozier servit d'abord comme officier, et émigra dans les commencements de la révolution. Après quelques campagnes dans l'armée de Condé, il se retira à Londres, s'y dévoua au service de la maison de Bourbon, et fut envoyé en France avec le grade d'adjudant-général de l'armée royale. Arrivé à Paris, en 1804, pour y concourir au plan de George et de Pichegru, il eut avec eux différentes entrevues, et fut arrêté lors de la découverte de ce complot. Il fit au grand-juge une déclaration qui fut rendue publique, dans laquelle il reconnaissait n'être venu en France que pour renverser le gouvernement consulaire et rétablir les Bourbons. Après cet aveu, il ne pouvait manquer d'être condamné à mort; mais l'empereur lui accorda sa grâce, sur les instances de sa sœur, qui lui fut présentée par madame Murat. M. Bouvet fut détenu pendant quatre ans au château de Bouillon, et ensuite déporté. Après le rétablissement de la maison de Bourbon, en 1814, il devint maréchal-de-camp, et commandant militaire à l'île de Bourbon. Il se trouvait dans cette colonie lorsque la nouvelle de l'invasion de Buonaparte y parvint, dans le mois d'août 1815. Il fit aussitôt assembler les troupes, et prononça un discours énergique, où l'on remarquait le passage suivant: « L'Europe était en paix; Buonaparte quitte l'exil qu'il avait sollicité: l'Europe reprend une attitude guerrière. Si nous pouvions ne considérer que nos intérêts, je vous dirais, éloignés, restons tranquilles spectateurs d'une lutte où tous nos efforts ne peuvent rien; mais hésiter est un crime. *Vive le Roi! vivent les Bourbons!* Que ce cri de l'honneur et de la justice soit à jamais dans nos cœurs et dans notre bouche. » Un officier qui arriva ensuite avec des dépêches de l'usurpateur, fut arrêté à l'instant même; et la colonie ne cessa pas d'obéir à l'autorité royale. — BOUVET DE LOUVIGNY (Le comte), nommé membre de la chambre des députés en août 1815 par le département de la Sarthe, fit partie de la députation qui fut chargée d'aller présenter à S. M. les félicitations de la chambre à l'occasion du mariage du duc de Berri en mars 1816. D.

BOUVIER (Le baron CLAUDE-PIERRE), né à Dole en Franche-Comté, en 1759, était, avant la révolution, avocat au parlement de Dijon. Devenu maire de Dole sous le gouvernement consulaire, il fut élu par le sénat membre du corps législatif pour le département du Jura, en 1809. Il obtint ensuite l'emploi de procureur-général impérial, près la cour de Besançon. Le 15 avril 1813, il fit hommage au corps législatif, au nom de M. Carnot, conseiller en la cour de cassation, de son *Commentaire*, en 2 vol., sur le Code d'instruction criminelle, et en fit décréter la mention honorable et le dépôt à la Bibliothèque. Le 6 octobre 1814, M. Bouvier s'éleva contre le projet sur l'importation des fers étrangers. Le 26, il défendit la conduite du ministre de la guerre Dupont, attaqué sur le marché des vivres; et il déclara qu'on avait pris toutes les mesures nécessaires pour opérer avec sagesse. Le même jour, il parla en faveur du projet de la commission sur les restrictions à apporter à la restitution aux émigrés de leurs biens non vendus, sauf l'article qui concernait leur état civil, qu'il regardait comme inutile. Il termina ainsi l'exposé de son opinion : « Imitons la sagesse du Roi; S. M. concilie dans sa prudence les intérêts de l'état et ceux des émigrés; il a stipulé pour l'immense famille dont il est le père : n'allons donc pas plus loin que lui. » M. Bouvier exerce aujourd'hui les fonctions de procureur du Roi à Besançon. — BOUVIER fils fut nommé conseiller à la cour royale de Nanci, le 7 mars 1816. D.

BOUVIER-DUMOLARD (Le chevalier), né vers 1780, fut d'abord employé dans une sous-préfecture; et s'étant fait remarquer dans un voyage que fit Buonaparte, il obtint bientôt une place d'auditeur au conseil-d'état, et fut successivement nommé intendant de la Carinthie, de la Saxe, des principautés de Cobourg et de Schwartzbourg, com-

missaire près de la république de Raguse, et ensuite chargé de l'organisation des États vénitiens. En 1810, il obtint la préfecture du Finistère, et passa, deux ans après, à celle du Tarn. Il se trouvait ainsi à Montauban, lors de l'invasion de la France par les armées alliées, en 1814. Le gouvernement provisoire ayant envoyé, dans les premiers jours d'avril, le colonel Saint-Simon, au maréchal Soult, pour l'informer des nouveaux événements, cet officier ne put arriver auprès du maréchal qu'après la sanglante bataille de Toulouse; et le bruit public désigna alors le préfet de Tarn-et-Garonne, comme une des causes principales d'un retard qui avait causé la mort de plusieurs milliers d'hommes. M. de Beauchamp recueillit ce bruit dans son *Histoire de la campagne* de 1814; et cette insertion fut, pour M. Bouvier-Dumolard, le motif d'une plainte en calomnie, par-devant les tribunaux, contre M. de Beauchamp. Cette affaire, qui fut plaidée peu de temps avant l'apparition de Buonaparte, et lorsque les esprits étaient fort agités, fit beaucoup de sensation. M. Bouvier-Dumolard plaida lui-même sa cause, et la gagna; ce qui fut regardé comme un triomphe pour le parti de Buonaparte (*Voy.* BEAUCHAMP.) Dès que celui-ci fut arrivé à Paris, il nomma M. Bouvier-Dumolard préfet de la Sarthe; mais bientôt après, un nouveau décret l'appela aux mêmes fonctions dans le département de la Meurthe. Au moment où il allait entrer a Nanci, M. Bouvier-Dumolard fut assailli par des voleurs, qui lui enlevèrent 18,000 francs. Il n'épargna rien pour accélérer l'équipement et l'armement des nouveaux bataillons qui s'organisèrent alors, fut très assidu aux séances des fédérés, et se conduisit du reste avec assez de modération. Il fut bientôt après nommé représentant par le collége électoral de l'arrondissement de Thionville (Moselle). Lors de la vérification des pouvoirs, quelques doutes s'élevèrent dans la chambre sur la validité de son élection: mais le rapport de la commission chargée de cet examen, et la décision de l'assemblée, lui furent favorables. Les soins de l'administration ne lui permirent pas de paraître à cette assemblée, pendant une partie du mois de juin; mais forcé d'abandonner son poste par les Autrichiens qui entrèrent, le 26, à Nanci, il se rendit à Paris, et fit au gouvernement son rapport sur les motifs de son arrivée. Le 30 juin, on lut à l'assemblée, suivant l'usage, le bulletin de la situation de la France, dans lequel il était dit que les Bavarois et les Wurtembergeois, forts de deux à trois mille hommes, n'étaient encore maîtres que de Château-Salins, dans le département de la Meurthe. M. Bouvier monta à la tribune, pour démontrer la fausseté de ce rapport. « Il » est bien étonnant, dit-il, que le gou» vernement ne sache pas ce qui se passe » dans l'empire, ou que, le sachant, il » ne fasse pas connaître toute la vérité à » la chambre! » Puis, après avoir donné des détails sur l'invasion de l'ennemi, il ajouta: « Ma présence ici atteste que le » premier administrateur du départe» ment ne pouvait plus rester dans la » Meurthe. » M. Bouvier-Dumolard, compris dans l'article 2 de l'ordonnance du Roi du 24 juillet, devait sortir de France, en conséquence de l'ordonnance du 17 février 1816. Il paraît avoir obtenu la permission de se fixer à Hazebrouck, où il a des propriétés. Il avait publié un mémoire, dans le mois de novembre précédent, pour réclamer contre l'inscription de son nom sur la liste des exilés. Il a fait aussi imprimer un mémoire dans son procès contre M. de Beauchamp, sous ce titre: *Plaidoyer contre Alph. de Beauchamp, prévenu de calomnie.* (Voy. BEAUCHAMP.) D.

BOUVIER DES ÉCLATS, maréchal-de-camp, était major du 17e. régiment de dragons en 1805. Il fut nommé, le 20 septembre 1806, colonel du 14e. régiment de même arme, et, le 14 mai 1807, officier de la Légion-d'honneur. Devenu général de brigade, il fut employé à l'armée d'Espagne, et se distingua, le 19 février 1811, à la bataille de la Gebora. Le maréchal Soult demanda pour lui le grade de commandant de la Légion-d'honneur. Il fut cité de nouveau, le 15 juin, dans le rapport du combat de Santa Marta et de Villalha. Le général Bouviers des Éclats fut nommé chevalier de Saint-Louis, le 19 juillet 1814. — BOUVIER DES MORTIERS, ancien magistrat, a publié, *Examen de la Charte constitutionnelle de* 1814, brochure in-8°., Paris, 1816. A.

BOUVILLE (Le marquis DE), ancien conseiller au parlement de Rouen, fut nommé, en 1789, député de la noblesse

du pays de Caux aux états généraux. Le 25 janvier 1790, il réclama la question préalable sur la motion de Robespierre en faveur de l'égalité politique. Quelque temps après, il transmit son serment civique avec restriction, ce qui fut refusé: il prêta alors le serment pur et simple, d'après l'observation que la constitution conserve à la nation le droit de changer la loi qu'elle s'est donnée. M. de Bouville signa toutes les protestations de la minorité contre les innovations de l'assemblée nationale, ou plutôt il en fut un des principaux rédacteurs, et fut considéré comme l'un des membres les plus éclairés du côté droit de cette assemblée. Il sortit de France dans le mois d'octobre 1791, et ne reparut sur la scène politique qu'après le second retour du Roi, en 1815. A cette époque, il fut nommé membre de la chambre des députés par le département de la Seine-Inférieure. Le 11 octobre, il fut proclamé vice-président à la majorité de 244 voix sur 300. Le 23 décembre, il parla ainsi à l'occasion de l'évasion de Lavalette: « Tout se » réunit pour nous faire considérer cette » évasion comme l'effet d'un complot. » Il s'agit d'un criminel d'état, d'un cri» minel condamné, duquel la clémence » du souverain s'était retirée. La ven» geance publique l'attendait: il était » sous la surveillance presque immédiate » de deux ministres du Roi; et l'on vou» drait nous persuader qu'il a échappé » par une de ces ruses grossières qui ne » tromperaient pas un enfant! Il est re» connu que la Conciergerie est la plus » sûre des prisons. Pour entrer et sortir, » il faut passer devant des guichetiers, » des factionnaires, et se baisser pour » traverser plusieurs guichets. Cet hom» me, gros et court, revêtu des habits » d'une femme mince et délicate, a-t-il » pu frapper les regards sans que sa cor» pulence l'ait fait reconnaître, sans que » les sanglots qu'il poussait aient trahi sa » voix? Et cependant un seul porte-clef » est compromis! Il est impossible de » ne pas voir là l'exécution d'un plan » médité pour sauver le coupable. Si » nous examinons ensuite les circonstan» ces extérieures à la prison, cet homme » avait tant de complices! n'avons-nous » pas lieu de les craindre, puisqu'ils ont » été assez puissants pour effectuer son » évasion? Je passe aux circonstances qui » peuvent motiver la proposition qui » vous est faite. Le nom de Lavalette était » porté sur la première liste de l'ordon» nance du 24 juillet. Il était en prison; » il aurait dû être jugé immédiatement. » Point du tout: six semaines s'écoulent. » On le distrait du conseil de guerre, pour » l'envoyer à la cour d'assises. Son pour» voi est rejeté par la cour de cassation; » le jugement aurait dû être exécuté » dans les vingt-quatre heures. La pro» cédure ne devait durer que vingt jours; » et elle a duré onze jours de plus. On » assure que cette procédure s'est arrêtée » au ministère de la justice beaucoup » plus qu'elle n'aurait dû. Ce système de » lenteurs est difficile à expliquer. Tant » d'imprudences concertées, tant de pré» cautions negligées, ne sont point l'effet » d'un complot obscur, mais d'une trame » ourdie par des conjurés de haute im» portance. Quels en sont les auteurs? » Il faut que le voile se découvre. Les » ministres doivent le desirer autant que » nous, pour leur propre honneur. Je » demande que la chambre nomme une » commission qui sera chargée de pren» dre tous les renseignements sur les mi» nistres dans l'affaire de Lavalette, et de » lui en rendre compte dans le plus bref » délai. » M. de Bouville prit aussi la parole sur la loi d'amnistie. « Sans doute, » dit-il, j'ai mal compris les grandes » considérations politiques qui ont été » développées; car il faudrait en conclure » que nous devons nous laisser conduire » au despotisme à l'aide d'une charte de » liberté. Peut-on induire de ce qui a » été dit à cette tribune, qu'il suffisait » que cette mesure extraordinaire eût » été proposée par le Roi, pour que nous » devions y souscrire aveuglément? Je » suis loin de partager cette opinion. Il » me semble, au contraire, qu'il est dans » le véritable intérêt de la monarchie » que la chambre apporte la plus grande » liberté dans ses discussions. » Arrivé à l'article 3 du projet de loi, M. de Bouville demanda comment la chambre pourrait prononcer sur le sort des trente-huit individus compris dans la seconde liste, sans avoir aucune lumière sur le degré de torts dont ils pourraient s'être rendus coupables. « Quelques-uns de ces préve» nus, dit-il, ont envoyé à la chambre » des mémoires, d'après lesquels il est » permis de se demander si ce n'est point » par erreur qu'ils ont été portés sur la » liste. Quel est celui de nous qui oserait

» prononcer cette formule des jurés? *Sur » mon âme et conscience, devant Dieu » et devant les hommes, je jure que ces » trente-huit individus sont coupables.* » Pour moi, je declare, sur mon âme et » conscience, que je ne puis point juger » ces hommes, dont je ne connais les » torts que par la voix publique. » M. de Bouville jugea donc que la commission avait agi avec la raison la plus évidente, en s'abstenant de prononcer sur aucun individu. Examinant ensuite l'article 4, il trouva que cet article n'était point en harmonie avec l'ordonnance du 24 juillet, et que l'amendement proposé par la commission avait pour but de faire cesser cette différence. Il s'étendit ensuite en éloges sur la fermeté et le courage qu'avait montrés la commission dans ses travaux; « courage, dit-il, qu'il n'est pas » ordinaire de rencontrer dans ce siècle, » dont la faiblesse est le principal carac» tère. » Enfin M. de Bouville prononça, au sujet du budget, un discours dont l'assemblée ordonna l'impression. Il le termina par la phrase suivante: « Déjà on » a cherché à empoisonner nos intentions, » à dégrader nos motifs; ici nous ne chan» geons pas de conduite, nos intentions » sont les mêmes, nos motifs ne varient » pas. Le plan des ministres est impossi» ble dans l'exécution; et, s'il est possi» ble, il tarira toutes les sources de la » prospérité de l'état. Je vote pour le » projet de la commission. » M. de Bouville a parlé avec beaucoup de force dans plusieurs autres discussions, et surtout dans celle des élections et de la restitution au clergé des bois non vendus, et il a toujours voté avec la majorité de la chambre. D.

BOUYGUES (J.-P.), membre du directoire du département du Lot, fut député du Lot à la Convention, en 1792. Il y vota, comme législateur, et non comme juge, la réclusion de Louis XVI, après avoir opiné contre l'appel au peuple; et dans le 4e. appel nominal il fut de l'avis du sursis. Le 25 octobre 1795, il s'éleva contre les tribunes qui murmuraient à l'occasion de la discussion sur le réarmement des patriotes. Entré au conseil des cinq-cents, il en sortit en mai 1798. Après le 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), il fut nommé juge au tribunal de Gourdon; et il occupa cette place pendant plusieurs années.

BOUZET (Le vicomte François du) émigra en 1791, fit les campagnes de l'armée des princes, et rentra en France avec le Roi en 1814. Il suivit ce monarque dans la Belgique en 1815; et ce fut lui qui commanda, à son retour, le bataillon d'officiers sans troupes qui l'avait accompagné. — M. du Bouzet, consul de France à Rotterdam, fit célébrer dans cette ville un service en la mémoire de Louis XVI, le 21 janvier 1816. A.

BOYARD, ancien avocat en parlement et pensionnaire de l'état, fut, pendant quarante ans, chef de bureau au ministère des finances. Il publia, en 1808, une brochure contre la caisse Lafarge. Cette brochure n'ajouta rien aux fortes raisons qu'on avait de provoquer le changement des gérants, ni aux lumières que M. de Margneritt avait répandues dans deux articles publiés dans les journaux. M. Boyard a fait paraître, en 1816, une brochure sur le budget, dans laquelle il s'est élevé avec beaucoup de force contre le système de l'administration révolutionnaire. — Boyard-Moulin, négociant de Rouen, fit partie de la nouvelle administration municipale de cette ville que Buonaparte nomma, au mois de juin 1815, pour remplacer les fonctionnaires qui s'étaient montrés dévoués au Roi. A.

BOYAVAL (C.-L.-Laurent), cultivateur du département du Nord, après avoir rempli diverses fonctions dans sa commune, fut nommé, en septembre 1792, député à la Convention nationale. Il y vota la mort de Louis XVI sans sursis, et demanda, sur la question de l'appel au peuple, que les assemblées primaires examinassent si ceux de ses collègues qui refusaient de juger *souverainement Louis Capet*, n'avaient pas par le fait abdiqué leurs fonctions. Boyaval ne parut que cette fois à la tribune. Après la session, il passa au conseil des anciens par la réélection des deux-tiers, et il en sortit le 20 mai 1797. Il devint ensuite commissaire du directoire dans son département. Après le 18 brumaire, il fut nommé inspecteur des forêts à Arlon; et il en exerça les fonctions pendant plusieurs années. B. M.

BOYD (Walter), membre du parlement d'Angleterre, était autrefois associé dans la maison de commerce de Boyd et Benfield. On a de lui: I. *Lettres sur l'influence de la non-émission du numéraire et sur le prix des vivres*, etc.,

in-8°., 1801. II. *Réflexions sur le système financier de la Grande-Bretagne, et particulièrement sur la caisse d'amortissement*, in 8°, 1815. R.

BOYELDIEU (MARIE-JACQUES-ARMAND), avocat à Paris, est né à Rouen. Il a publié : I. *De l'influence de la chaire, du théâtre et du barreau dans la société civile, et de l'importance de leur rétablissement sur des bases qui puissent relever en France leur ancienne et véritable splendeur*, ouvrage politique et moral, 1801, in-8°. II. *Éloge historique de feu M. Thieullen*, 1813, in-8°. III. *Le langage de la raison et du sentiment*, dédié à MADAME, duchesse d'Angoulême, et terminé par des poésies dont il nous suffira de citer ce quatrain, destiné à être mis au bas du portrait de S. M.

Si, malgré les erreurs de son peuple infidèle,
En France il fut toujours LOUIS *le Desiré*,
C'est qu'au sein du malheur, justement révéré,
Des princes accomplis il offrait le modèle.

D.

BOYELDIEU (ADRIEN), neveu du précédent, musicien-compositeur, né à Rouen, le 16 décembre 1775, y apprit la musique, dès l'âge de sept ans, d'un organiste nommé Broche, et il improvisait deux ans après sur l'orgue de la cathédrale. M. Boyeldieu vint à Paris en 1795, et s'y fit admirer par son talent sur le clavecin. Il se rendit, en 1803, à Pétersbourg, où sa réputation l'avait précédé. Il y fut très bien accueilli par l'empereur, qui le nomma maître de la chapelle de la cour. C'est pour le théâtre de l'Hermitage, qu'il a composé dans cette capitale : *Aline, reine de Golconde; Abderkan; les Voitures versées; la Jeune femme colère*; les chœurs d'*Athalie*; et *Télémaque*, grand opéra en 3 actes, qui eut un succès prodigieux à la cour et à la ville, et que l'on assure être le meilleur ouvrage de cet auteur. En 1811, il revint à Paris avec un congé de la cour de Russie; mais les événements politiques ne lui permettant pas de retourner remplir ses engagements, il se fixa en France, et consacra ses talents au théâtre Feydeau. Des chants naturels et faciles, une imagination féconde, une harmonie brillante sans être surchargée, beaucoup de gaîté jointe au talent de peindre, voilà les principaux caractères qui le distinguent. Il excelle particulièrement dans le genre de la romance. Les ouvrages de Boyeldieu sont : en 1797, *La famille suisse*; en 1798, *Les méprises espagnoles, Zoraïme et Zulnar, Montbreuil et Merville, La dot de Suzette*; en 1800, *Beniouski, Le calife de Bagdad, Ma tante Aurore*; en 1811, *Les deux paravents, Rien de trop*; en 1812, *La femme colère, Jean de Paris*; en 1813, *Le nouveau seigneur de village*; en 1816, *La fête du village voisin*. Il a eu part, en 1815, avec Nicolo, Catel et Chérubini, au mauvais opéra de *Bayard à Mézières*, et, avec madame Gail, son élève, a celui d'*Angela*. M. Boyeldieu a épousé Mlle. Clotilde de l'Opéra. Il a été nommé, en juin 1816, membre du jury chargé d'examiner la composition musicale des ouvrages destinés à l'Opéra. YE.

BOYER (PIERRE), lieutenant général, né à Belfort vers 1760, reçut une éducation soignée, et, ayant embrassé la cause de la révolution, entra au service dès les premières années de nos troubles. D'abord simple officier à l'armée des Pyrénées-Orientales, il s'éleva au grade d'adjudant-général, et fut employé à l'armée d'Italie en 1796. Il y servit d'une manière distinguée, et passa avec le général Buonaparte en Egypte. Il revint en France en 1800. Il accompagna en 1802 le général Leclerc à Saint-Domingue, sauva le Cap des entreprises de Toussaint-Louverture, et reçut les dernières volontés du général Leclerc, qui le chargea de les transmettre au premier consul. Il s'embarqua aussitôt pour revenir en France, fut pris dans la traversée par les Anglais, et conduit à Londres. Il fut ensuite échangé. Il fit la campagne de 1806 contre les Prussiens et les Russes, et se distingua en plusieurs occasions. Le général Boyer fut encore employé, en 1809, à l'armée d'Allemagne, et enleva Marbourg à un corps de partisans qui s'en était emparé. Il commandait une division en Champagne au commencement de 1814. Le 22 février, il attaqua l'ennemi à Méry-sur-Aube, et s'empara de cette ville. Le 8 avril, il adressa, du quartier-général de Plessis-le-Haut, son adhésion aux actes du sénat touchant Buonaparte et sa famille. Il fut nommé chevalier de St-Louis le 15 octobre 1814. Le général Boyer se trouvait à Paris le 21 mars 1815, au moment où le Roi s'éloigna de cette capitale. Dès le matin, il se rendit aux Tuileries avec la cocarde trico-

lore; mais il trouva encore dans la cour une foule nombreuse qui portait la cocarde blanche et criait *vive le Roi*. Boyer ayant voulu faire ouvrir les grilles et obliger le peuple à crier *vive l'empereur*, fut menacé, assailli et contraint de s'enfuir. Buonaparte, dès son arrivée, le chargea d'une mission en Bourgogne. Le général Boyer vint secrètement à Paris, après le retour du Roi; mais il y fut poursuivi par la police, et obligé de s'éloigner. On trouve quelques lettres du général Boyer dans la *Correspondance interceptée de l'armée d'Egypte*, vol. in-8°. publié en 1799. — Deux de ses frères, militaires comme lui, ont péri sur le champ de bataille. D.

BOYER (Le baron ALEXIS), chirurgien, né à Uzerche en Limousin, le 27 mars 1760, vint étudier la chirurgie à Paris, sous le célèbre Desault, en 1779. En 1784, M. Boyer remporta le premier prix à l'école-pratique, alors très renommée par le mérite des candidats. Desault le choisit pour l'aider dans l'enseignement de l'anatomie : M. Boyer devint bientôt l'émule de son maître. En 1787, il obtint au concours la place de chirurgien gagnant-maîtrise de l'hôpital de la Charité, où il est resté jusqu'à ce jour sous le titre de chirurgien en chef adjoint. Ayant obtenu la place de gagnant-maîtrise, il ouvrit, pour son compte, des cours d'anatomie, de physiologie et de chirurgie, qui, du vivant même de Desault, étaient suivis par un nombreux concours d'élèves. Lors de la création de l'école de santé, M. Boyer fut nommé professeur de médecine opératoire; ensuite il passa à la chaire de clinique externe, qu'il remplit encore maintenant avec cette haute distinction qui le place au premier rang des chirurgiens de son siècle. En l'an XII, Napoléon le nomma son premier chirurgien. M. Boyer a fait la fameuse campagne de Prusse et de Pologne, pendant les années 1806 et 1807, comme premier chirurgien. Ce fut à l'armée que M. Boyer reçut la croix de la Légion-d'honneur. Il fut nommé, le 9 novembre 1815, membre de la commission chargée de rendre compte au Roi de l'état de l'enseignement dans les écoles de médecine et de chirurgie. Tous les écrits qui sont sortis de la plume de cet habile chirurgien sont remarquables par une excellente méthode, et le profond savoir que l'auteur y fait briller. Le premier est un mémoire adressé au concours de l'académie royale de chirurgie en 1791; il a pour titre : *Déterminer la meilleure forme des aiguilles destinées à la réunion des plaies et à la ligature des vaisseaux, et la manière de s'en servir*. L'académie ayant été supprimée, le prix ne fut point adjugé; et le mémoire de M. Boyer a été imprimé dans les mémoires de la société médicale d'émulation de Paris. Le second ouvrage de M. Boyer est son *Traité complet d'anatomie*, ou *Description de toutes les parties du corps humain*, 1797-99, 4 v. in-8°.; troisième édition, 1811, 4 vol. in-8°.; 4e. édition, id., 1816. En 1814, M. Boyer a publié les quatre premiers volumes in-8°. d'un *Traité des maladies chirurgicales et des opérations qui leur conviennent*. Le cinquième volume de cet important ouvrage, qui doit en avoir huit, a paru cette année. Ce livre manquait à la France : il était réservé à l'un de ses plus habiles et de ses plus savants chirurgiens, à l'élève et au successeur du grand Desault, de remplir une tâche aussi difficile. M. Boyer est collaborateur au *Dictionnaire des sciences médicales*; et il travaille, avec MM. Corvisart et Leroux, au *Journal de médecine* depuis 1800. U.

BOYER (M.), d'abord chirurgien-major dans un régiment, quitta cette place dans les premières années de la révolution, et, après avoir rempli diverses fonctions publiques à Paris, devint juge de paix de la section de la Fontaine-de-Grenelle. N'ayant pas été réélu en 1799, il fut nommé, en l'an VII, secrétaire-général de la police, sous Bourguignon, avec lequel il était lié d'amitié. Le club du Manège le compta bientôt parmi ses orateurs les plus véhéments. Il donna, peu de temps après, sa démission de secrétaire de la police, et fut employé par Bernadotte comme inspecteur de la fabrication des armes. Après le 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), il fut inscrit sur la liste des condamnés à la déportation. Mais cette sentence n'ayant été que comminatoire, M. Boyer se retira à Orléans, où il établit une manufacture de produits chimiques, qui eut peu de succès : il revint trois années après résider à Paris, et, par la protection de son frère le général, y obtint une inspection. Nommé, en 1804, receveur des droits réunis à Cologne, M. Boyer, lors

de l'établissement d'une manufacture de tabacs à Paris, sollicita et obtint une place de contrôleur, qu'il occupait encore en 1814. M.

BOYER (J. F. C. B.), professeur à l'école centrale de Mende, né à Saint-Alban, le 21 janvier 1771, chef de bureau des contributions publiques, a publié : *Méthode des comptes en francs, décimes et centimes*, 1794, in-8°. — BOYER, du Mans, professeur de rhétorique, a publié : *De l'éducation des filles*, 1811, in-8°. — BOYER (P. L.) a donné des *Observations sur la loi du 4 avril, concernant les justices de paix*, 1811, in-8°. OT.

BOYER DE PEYRLEAU (Le baron REMI), adjudant-commandant, officier de la Légion-d'honneur et chevalier de Saint-Louis, naquit à Alais, en Languedoc, en 1776. Il partit pour la première fois aux Antilles, en 1802, comme aide-de-camp de l'amiral Villaret-Joyeuse, gouverneur de la Martinique, et revint en France avec cet amiral, auquel il resta attaché pendant sa disgrace, et qu'il ne quitta, à Venise, où l'amiral était employé, que pour passer au service de Murat : élevé successivement à plusieurs grades et chargé de plusieurs missions importantes, il fit la campagne de Russie et celles qui l'ont suivie. Il retourna aux îles du Vent, en 1814, pour prendre possession de la Guadeloupe au nom du Roi, et y commander en second sous l'amiral Linois. Ce fut en cette qualité qu'il se mit à la tête des rebelles de cette colonie, pendant l'interrègne de 1815. (*Voy*. LINOIS.) Après s'être livré aux plus violents excès, il se vit obligé de se rendre à la flotte anglaise, et fut transporté en France, où le ministre de la marine le fit traduire devant un conseil de guerre ainsi que le contre-amiral Linois. Il se défendit lui-même devant ce conseil, qui le condamna à la peine de mort, le 12 mars 1816. M. Boyer invoqua aussitôt la clémence du Roi, qui voulut bien commuer cette peine en une détention de vingt ans dans une prison d'état.—Son frère a fait toutes les campagnes de l'armée de Condé. LY.

BOYER-FONFRÈDE, négociant, frère puîné du conventionnel qui périt victime de la révolution du 31 mai 1793, embrassa comme lui, avec beaucoup de chaleur, la cause de la révolution, et se fit remarquer, dès 1792, en dénonçant à la garde nationale de Bordeaux, dont il était aide-major, les membres du parlement de cette ville. Il obtint que les conseillers de la chambre des vacations, qui avaient protesté contre les décrets de l'assemblée nationale, seraient rayés du registre de la garde nationale, et dénoncés à l'assemblée constituante. Son zèle révolutionnaire, loin d'être refroidi par le supplice de son frère, parut s'accroître encore; il vint s'établir à Paris, et figura, en 1799, après le 30 prairial an VII, au club du Manège. Le directoire ordonna, à cette époque, la restitution des marchandises de ses fabriques, qui avaient été saisies comme étrangères, à cause de leur perfection. En 1815, il était encore à la tête de la même fabrique, à Toulouse, où il employait un grand nombre d'enfants et de personnes infirmes. Il se mit à la tête des fédérés, et prit une grande part aux excès révolutionnaires qui marquèrent les trois mois de l'interrègne. Arrêté dans le mois d'août de la même année, ainsi que son fils, qui avait été officier de la garde nationale, ils furent exilés l'un et l'autre à Lausanne, et s'y rendirent au commencement d'avril 1816. D.

BOZE, peintre de Paris, fut dénoncé par Gasparin, dans la séance de la Convention, du 3 juin 1793, relativement à une négociation entamée par Thierry, valet de chambre de Louis XVI, avec plusieurs députés de l'assemblée législative. Un décret le manda à la barre : il y parut; et, ayant donné des explications qui furent appuyées par plusieurs députés, on l'admit aux honneurs de la séance. En 1798, il fit hommage au corps législatif d'un portrait de Mirabeau. M. Boze passe pour avoir fait le portrait de Louis XVI le plus ressemblant. Il en a aussi fait un fort ressemblant de Napoléon. Il voulut conserver le portrait de Louis XVI, pendant le cours de la révolution; mais soupçonné d'en être possesseur, il fut arrêté et détenu pendant onze mois, durant lesquels on lui présentait l'alternative de la mort ou de la liberté, selon qu'il céderait ou résisterait à la demande qui lui était faite. Rien ne put l'ébranler : il conserva son précieux dépôt. M. Boze en a fait hommage à S. M. *Louis-le-Desiré* à son retour en France; et les journaux rapportèrent que la famille royale avait contemplé, avec la plus vive émotion, ces traits chéris représentés avec tant

de vérité. Il a été exécuté une fort belle gravure d'après ce portrait original. L'artiste l'a offerte aux deux chambres. Le chancelier, président de la chambre des pairs, en remercia M. Boze par une lettre très flatteuse, dans le mois de mars 1816. — Boze (L'abbé) a publié : *Histoire d'Apt*, 1813, in-8°. A.

BOZEK (Joseph), membre de l'institut de mécanique établi par les états de Bohême, se trouvait à Prague en 1815, et y fit des expériences d'une voiture de son invention, mise en mouvement par l'eau réduite en vapeurs. Tous les connaisseurs convinrent que ce mécanisme était, par sa simplicité et son utilité, au-dessus de la plupart des inventions de ce genre que l'on avait faites en Angleterre et ailleurs. Le même artiste travailla ensuite à un bateau, qui devait remonter un fleuve par le même mécanisme. A.

BRACKENHOFFER, propriétaire, maire de Strasbourg, chevalier de la Légion-d'honneur, fut, au mois de mai 1815, élu par le département du Bas-Rhin membre de la chambre des représentants. Il signa, dans le même temps, le pacte fédératif de la ville de Strasbourg, dans lequel on lisait : « Fermement » résolus d'employer tous les moyens » en notre pouvoir, sans distinction de » fortune, de rang, ni d'âge, pour ga- » rantir et défendre notre honneur na- » tional, notre légitime indépendance, » nos institutions politiques sous le gou- » vernement du grand homme que l'Eu- » rope nous envie, et que nous avons » choisis librement, et que nous nous glo- » rifions de revoir à notre tête, etc. » Au mois de septembre 1815, M. Brackenhoffer fut élu membre de la chambre des députés de son département. Il se fit peu remarquer pendant cette session, et vota avec la minorité. Il a été remplacé dans son emploi de maire par M. de Kintzinger, frère du secrétaire des commandements de Monsieur, comte d'Artois. Y.

BRACONNOT, naturaliste français, qui a publié plusieurs Mémoires dans les *Annales de Chimie*; est cité avec éloge dans le rapport sur les progrès des sciences depuis 1789, publié par la classe des sciences physiques et naturelles de l'Institut, en 1808. Ce rapport fait particulièrement mention d'un Mémoire, inséré dans les *Annales de Chimie*, et dans lequel M. Braconnot assure avoir fait croître des plantes sans leur fournir la moindre parcelle d'acide carbonique. Il conclut de cette expérience, que ces plantes composent le carbone de toutes pièces; « ce qui, ajoute la classe dans » son rapport, serait une des découvertes » les plus importantes que l'on pût ajou- » ter à la théorie chimique; mais on est » loin de trouver encore les expériences » de ce chimiste assez concluantes. » Ix.

BRAD (Jean-Louis) a publié : I. *Goffin* ou *les malheurs de Beaujonc*, récit en vers, 1815, in-8°.; seconde édition sous ce titre : *Les deux Goffins*, 1812, in-8°. II. *Les maçons de Cythère*, poème, 1813, in-8°. III. *L'Italie*, poème en quatre chants, 1813, in-8°. IV. *La mort de Louis XVI*, élégie, 1815, in-8°. Ot.

BRANCAS-CERESTE (Le duc Albert de), émigra en 1791, et fit, en 1792, les campagnes dans l'armée des princes. Il servait, en 1794, dans les hulans britanniques en Hollande : rentré en France après le 18 brumaire, M. de Brancas devint chambellan de l'empereur, fut nommé, le 8 janvier 1814, adjudant-commandant de la garde nationale de Paris, et prêta son serment en cette qualité, le 16 du même mois. Devenu maréchal-des-logis des mousquetaires (2e. compagnie), après le retour du Roi, il fut nommé chevalier de Saint-Louis, le 22 août 1814, pair de France le 14 juin suivant, et colonel de la légion départementale de l'Aisne, le 26 octobre 1815. A.

BRANCHU (Madame), remplit aujourd'hui les premiers rôles à l'académie royale de musique, où elle débuta par celui d'Antigone. Si la force des poumons et l'intensité de la voix suffisent pour constituer une parfaite cantatrice, madame Branchu ne le cède à aucune autre. Malgré la révolution opérée en France dans la tragédie lyrique, par les Gluck, les Piccini, les Sacchini; il ne paraît pas que nous puissions espérer avoir de long-temps une bonne cantatrice à notre Opéra. Aux agréments stériles qui surchargeaient notre antique psalmodie, on a cru devoir substituer de grands éclats de voix; et les acteurs pensent ne pas atteindre le but, s'ils ne remplissent de vibrations sonores la vaste scène sur laquelle leur organe se déploie.

Quant à la déclamation, ce serait leur parler une langue étrangère. Nous avons, il est vrai, possédé Levasseur et Saint-Huberti ; mais l'une fut animée par Gluck, l'autre par son propre cœur et par Piccini. Ye.

BRANCIFORTE (Le marquis DE), ex-vice-roi du Mexique, capitaine-général des armées royales, se rangea dans le parti du roi Joseph Buonaparte, fut nommé conseiller-d'état le 8 mars 1809, et, en septembre, grand cordon de l'ordre royal d'Espagne. A.

BRANZON, fils d'un trésorier de la marine a Toulon, fut envoyé en 1792 en Italie, pour y acheter du blé, qui manquait dans cette place, et reçut pour cet objet des sommes considérables. Il s'occupait à Livourne de ces acquisitions, lorsque sa patrie fut livrée aux Anglais : une partie des approvisionnements qu'il avait déjà achetés, ayant été expédiée par mer, fut prise par la flotte britannique. On l'accusa de la leur avoir livrée, et d'avoir retenu une partie de l'argent qui lui avait été confié ; ce qui ne lui permit pas de rentrer en France. Il y fut porté sur la liste des émigrés. Cependant il vint à Paris en 1796, et s'y occupa de spéculations de commerce ; mais, ayant été reconnu par Marquésy et d'autres députés de son pays, il fut arrêté en l'an VI et renfermé au Temple, ensuite à l'Abbaye, où il resta près de deux ans, et fut traduit à une commission militaire, qui l'acquitta du fait d'émigration, puis au tribunal criminel, qui le déchargea de l'accusation d'avoir détourné les deniers de l'état, accusation portée surtout par Tilly, précédemment envoyé de la republique française à Gênes. Branzon eut, en l'an X, l'entreprise des convois de la marine, puis celle des octrois de la ville de Rouen. Arrêté en 1811 pour un déficit dans sa caisse, il a été condamné, le 6 février 1816, par la cour d'assises de Rouen, à cinq ans de travaux forcés, à une heure d'exposition, et à quarante-cinq mille francs d'amende. A.

BRARD (C. PROSPER), élève et ingénieur de l'Ecole des mines, attaché en cette qualité à M. Faujas de St.-Fond, professeur au Muséum d'histoire naturelle, a publié : I. *Manuel du minéralogiste et du géologue voyageur*, 1805, in-8°. II. *Traité des pierres précieuses*, 1808, 2 vol. in-8°. III. *Histoire des coquilles terrestres et fluviatiles qui vivent dans les environs de Paris*, 1815, in-12, avec dix belles planches. M. Brard a contribué, par ses voyages et ses recherches, à enrichir la collection de minéraux du Muséum d'histoire naturelle. In.

BRAULT (CHARLES), évêque de Baïeux, baron et officier de la Légion-d'honneur, né à Poitiers le 4 août 1752, sacré le 25 avril 1802, publia un mandement à l'occasion de la bataille d'Austerlitz, et dit : « Deux mois ont suffi à » Napoléon pour anéantir les forces com» binées de deux des plus puissants po» tentats de l'Europe. Et quel vainqueur » encore ! grand et humain avant l'ac» tion, il avait prévu combien la jour» née coûterait de larmes et de sang ; » son cœur en fut navré de douleur : il » avait présenté l'olivier de la paix, mais » il fut refusé. Plus grand encore après » la victoire, qu'il est beau de le voir » parcourir les rangs, visiter les blessés, » et s'estimer heureux de pouvoir épar» gner quelques larmes ! » Depuis, l'évêque Brault n'a guère laissé échapper les occasions d'exalter le génie de son héros. A.

BRAUN (PLACIDE), savant bénédictin, naquit à Peittingen, en Bavière, le 11 février 1756. Il est bibliothécaire et archiviste du chapitre des Saints Ulric et Afra, à Augsbourg. On a de lui deux ouvrages bibliographiques très estimés, qui font connaître les plus anciens livres et manuscrits du riche dépôt confié à ses soins : I. *Notitia historico-litteraria de libris ab artis typographicæ inventione usque ad annum 1479 impressis, in bibliothecâ monasterii ad SS. Ulricum et Afram Augustæ exstantibus ; accedunt VIII tabulæ æneæ sexaginta primorum typographorum, alphabeta continentes*, Augsbourg, 2 vol. in-4°., 1788-1789. Le plus ancien livre, imprimé avec date, que renferme cette bibliothèque, est de 1468 ; mais il y en a 165 sans date, qui paraissent antérieurs. Le deuxième volume complète cette collection, depuis l'an 1480 jusqu'à l'année 1500. L'auteur y a joint également deux tableaux, qui représentent les caractères alphabétiques des seize premiers typographes. II. *Notitia historico-litteraria de codicibus manuscriptis in bibliothecâ liberi ac imperialis monasterii ordinis S. Benedicti ad SS. Udalricum et Afram Au-*

gustæ exstantibus; in fine habetur adpendix continens anecdota historico-diplomatica ex iisdem codicibus excerpta, ibid., 6 vol. in-4°., 1791-1796. Ouvrage aussi précieux pour les bibliographes que pour ceux qui étudient l'histoire des négociations diplomatiques. M. Braun a publié aussi, en allemand, les *Vies de St.-Lambert et de St.-Ulric, évêques d'Augsbourg*, et celle de *Ste.-Afra, martyre.* B-n.

BRAUNE (François-Antoine), botaniste allemand, né à Zell, dans le Pinzgau, le 16 mars 1766, secrétaire du gouvernement de Saltzbourg au département des mines et des salines depuis 1801, a publié: *La Flore de Saltzbourg*, 3 vol. in-8°., avec gravures, Saltzbourg, 1797. L'auteur ne se borne pas à y donner une description détaillée des plantes qui croissent spontanément sur le territoire de Saltzbourg; il indique aussi leur usage dans la médecine, dans les arts et dans l'économie domestique. L'*Annuaire botanique* de Hoppe, pour l'année 1795, renferme un supplément à cet ouvrage. Dans celui de 1801, on distingue une dissertation de Braune, *sur la manière de conserver à quelques espèces de campanules leurs couleurs naturelles pendant la dessication.* Plusieurs recueils périodiques publiés en Allemagne, et qui traitent de la science forestière et de la botanique, renferment des articles intéressants de cet auteur. B-n.

BRAY (Le comte de), ministre plénipotentiaire à Pétersbourg, et conseiller intime du roi de Bavière, reçut, en mai 1816, la clef de chambellan. Il a publié: *Voyage dans le Tyrol, aux salines de Saltzbourg et de Reichenthal*, 1808, in-8°. On y trouve de l'instruction et de l'amusement; l'ouvrage est écrit avec chaleur, quelquefois avec enthousiasme, et l'on y reconnaît partout des sentiments élevés et religieux — Bray (Le chevalier de), ex-maire d'Amiens, vice-président de la chambre de commerce, membre du conseil général du département de la Somme, fut présenté à l'empereur le 24 février 1811, comme député du collége électoral de ce département. — Bray (Eugène de), membre du conseil général des manufactures, a publié: I. *Essai sur la force, la puissance et la richesse nationales*, 1812, in-8°., anonyme; seconde édition, 1814, in-8°. II. *Observations sur le projet de budget de 1816, et sur les moyens d'élever les recettes au niveau des charges*, février 1816. Ot.

BRAYER, lieutenant-général français, était major du 9e. régiment de ligne en 1804. Il fut nommé colonel du 3e. régiment d'infanterie légère, le 27 décembre 1805, à la suite de la bataille d'Austerlitz, et commandant de la Légion-d'honneur, le 13 novembre 1808, après la bataille de Burgos. Il se distingua, le 11 août 1810, au combat de Benavida. Devenu général de brigade, il se signala, le 15 juin 1811, au combat de Santa-Maria et de Villa-Alba, et y fut blessé. Il fut nommé lieutenant-général le 31 août 1813, et continua de servir en Espagne jusqu'à la retraite, qui eut lieu quelques mois après. Le Roi le nomma chevalier de St.-Louis en 1814. Il commandait à Lyon en l'absence du comte de Damas, lorsque Buonaparte marcha sur cette ville après s'être rendu maître de Grenoble. Le général Brayer lui envoya un officier pour le prévenir que la garnison de Lyon était prête à se déclarer en sa faveur. Dans les conseils qui furent tenus les deux jours suivants en présence de Monsieur frère du Roi, le général Brayer chercha à entraver toutes les mesures, soutenant toujours que Lyon ne pouvait se défendre, qu'il n'y avait ni canons ni armes; ce fut alors que le prince, dans un mouvement de vivacité, lui dit avec émotion: « La guerre de la Vendée a com» mencé avec des fourches et des pio» ches; levons-nous tous, et je marcherai » à la tête des braves..... » Le général Brayer, après l'entrée de Buonaparte à Lyon, commanda son avant-garde qui marchait sur Paris: il servit ensuite contre les armées royales de la Vendée, et fut l'un des pairs nommés le 2 juin par Buonaparte. Le Roi le comprit dans l'article 1er. de l'ordonnance du 24 juillet, d'après lequel il dut être arrêté et traduit devant un conseil de guerre; mais il a réussi jusqu'à présent à s'y soustraire. P.

BRAZIER est auteur d'un grand nombre de pièces de théâtre, parmi lesquelles on remarque: I. (Avec Dumersan), *Maître André et Poinsinet*, ou *Le perruquier poète*, comédie-vaudeville, 1805, in-8°. II. (Avec feu Henrion), *Le Malade par amour*, ou *La rente viagère*, 1804, in-8°. III. (Avec Merle), *Le ci-devant jeune-homme*. IV (Avec Théodore), *Prologue de l'union de Mars et*

de Flore, 1810, in-8°.. à l'occasion du mariage de l'empereur. V. (Avec Carry et Merle), *La jeunesse de Henri IV*, 1814. VI. (Avec Merle et Lafortelle), *Les deux vaudevilles*, ou *La gaîté et le sentiment*, comédie, 1816, in-8°. VII. (Avec Dumersan), *Jocrisse grand-pere, Jocrisse fils, et Jocrisse petit-fils*, comédie, id. VIII. (Avec idem), *Fortunatus*, féerie-vaudeville, id. IX. (Avec Dubois), *La Noce de village*, ou *Le Tableau en miniature*, comédie à l'occasion du mariage de S. A. R. Mgr. le duc de Berri, id. X. (Avec Bougemont et Merle), *Les deux mariages à-propos*, en un acte, à l'occasion du mariage de S. A. R. Mgr. le duc de Berri, id. — Son père a donné un *Traité de la langue française*, 1812, in-12. Ot

BRÉARD-NEUVILLE, docteur en droit-canon, ancien vicaire-général et ancien magistrat, a publié : I. *La nécessité de se soumettre à la convention entre S. S. Pie VII et le Gouvernement français*, 1802, in-8°. II. *Traduction des Pandectes de Justinien*, 1807-1811, 25 vol. in-8°. (L'ouvrage devait en avoir 40 à 45.) III. *Question de droit très importante*, 1814, in-8°. Ot.

BREE (Robert), docteur en médecine, natif du comté de Warwick, fut élevé à l'université d'Oxford, et acheva ses études médicales à Edimbourg. En 1781, il fut nommé médecin de l'hôpital du comté, à Northampton; et il s'établit ensuite à Leicester, où il fut médecin de l'infirmerie générale. Il se démit de cet emploi en 1793, parce qu'il se trouva attaqué d'un asthme; et ce fut pour observer un régime qu'il s'était prescrit à lui-même, qu'il prit une commission de capitaine dans la milice du Leicestershire, et qu'il joignit ce régiment en 1794. Il éprouva tant de bien de son traitement, qu'il put reprendre l'exercice de sa profession, se fixa à Birmingham, et devint médecin de l'hôpital général de cette ville. M. Bree a publié le résultat de ses observations et de ses recherches sur la maladie qu'il a traitée avec succès pour lui-même; et son ouvrage, intitulé, *Recherches pratiques sur les désordres qui ont lieu dans la respiration*, in-8°., a eu trois éditions; la dernière est de 1797. — Brée (Van), peintre flamand, exécuta, en 1816, pour le gouverneur d'Anvers, un très beau tableau, représentant la terrible inondation du Rhin en 1809. R.

BREISLAK (Scipion), administrateur des nitres et poudres du royaume d'Italie, sous Buonaparte, publia à Milan, en 1811, *Introduzione alla geologia*, en 2 vol., que ses amis prônèrent comme le premier cours exact et régulier de géologie, qui eût paru en Italie, tandis que la France, disaient-ils, n'en avait point encore. L'idée fondamentale de l'auteur était que la matière du calorique est une substance d'un genre propre, qui existe unie aux autres éléments de la masse terrestre, et doit la tenir dans cet état de fluidité où le feu libre tient les corps avec lesquels il est uni. L'ouvrage est accompagné d'une liste de tous les volcans de notre âge, et d'un tableau dans lequel sont notées les mesures des principales hauteurs du globe terrestre. Ce tableau qui en contient 750, passait pour le plus complet de tous ceux du même genre qui avaient été faits jusqu'alors. M. Breislak a publié : *Voyages dans la Campanie*, Paris, 1801, 2 vol. in-8°. C'est lui qui, dans cet ouvrage, a prouvé le premier que les sept montagnes de Rome sont le cratère d'un ancien volcan. Il était, en 1816, l'un des rédacteurs du nouveau journal littéraire intitulé : *Bibliotheca italiana*. N. A.

BRÊME (Le marquis Arborio Gattinara de), l'un des plus riches seigneurs du Piémont, fut, avant la révolution, chargé par la cour de Turin, de diverses missions dignes de sa naissance. Le roi Victor-Amédée III l'envoya d'abord, comme son ambassadeur, à la cour de Naples, et ensuite à celle de Vienne; et il assista en cette qualité au couronnement de l'empereur Léopold II. Le marquis de Brême eut une grande part, au nom de son souverain, aux conférences qui amenèrent la fameuse convention de Pilnitz, le 27 août 1791. (*Voy.* Artois comte d'). L'inutilité de cette mesure, et les revers de la guerre, rappelèrent le comte de Brême dans sa patrie, d'où il eut la douleur de voir, bientôt après, son propre roi expulsé par les Français. Il paraissait encore irréconciliable avec leur système politique, lorsque Buonaparte vint se faire couronner roi d'Italie. Mais celui-ci desira se l'attacher, à cause de la considération que son nom avait dans la province du Novarèse,

où il possédait des biens immenses. Napoléon l'appela au conseil-d'état; et le marquis de Brême y entra avec empressement. Peu de temps après, la guerre s'étant allumée avec l'Autriche, ce conseiller-d'état fut nommé commissaire-général des subsistances, près de l'armée, et s'acquitta de cette mission avec beaucoup de zèle. Le vice-roi supposa, d'après cet essai, qu'il était propre au ministère de l'intérieur; et il l'y fit porter. Mais on eut bientôt lieu de s'apercevoir qu'on avait imposé à ce nouveau ministre un fardeau au-dessus de ses forces. M. de Brême n'avait ni les vues, ni les connaissances nécessaires à l'administration générale, quoiqu'il eût de très bonnes intentions, et un dévouement excessif aux volontés de Napoléon. Dans le séjour que ce dernier fit à Milan à la fin de 1806, travaillant avec ses ministres, il reconnut bientôt que M. de Brême avait plus de zèle que de talent; et il se plaignit au vice-roi du choix qu'on lui avait indiqué. Celui-ci s'excusa en vain, sur ce que M. de Brême était d'une famille considérable. Le marquis fut remplacé; et, pour calmer son amour-propre offensé, on lui conféra le grand-cordon de la Couronne-de-fer. Deux ans après, il fut nommé président du sénat. De marquis qu'il était par sa naissance, Buonaparte le fit comte. Le dévouement et la soumission que M. de Brême montrait à Buonaparte s'expliquent par le desir d'élever à de grandes dignités ses quatre fils. L'aîné, Philippe Arborio, fut nommé baron et chambellan de Napoléon, et fit le service de cette charge auprès du vice-roi; le second, Louis, devint aumônier de cour (*Voy.* l'article suivant); le troisième, Venceslas, fut créé assesseur au conseil-d'état; et le quatrième, placé dans l'armée. Ce dernier, après avoir fait une campagne en Espagne, demanda son congé, et obtint, en 1810, la décoration de la Couronne-de-fer. Lorsqu'après le renversement du trône de Buonaparte, le roi de Sardaigne revint à Turin, le comte de Brême partit aussitôt de Milan pour aller lui faire sa cour, et rentrer dans ses bonnes grâces: il avait auprès de ce prince un puissant appui dans le comte de Marsan, son proche parent. Néanmoins les grands seigneurs empêchèrent qu'il ne parvînt jusqu'au roi. Mais sa persévérance, jointe aux instances du comte de Marsan, l'emporta. Il regagna la faveur de S. M., qui lui a conféré le titre éminent de grand-trésorier de l'ordre de Saint-Maurice. N.

BRÊME (l'abbé Louis DE), second fils du précédent, né vers 1781, fut destiné par son père à l'état ecclésiastique; il fit ses études à Turin dans la maison paternelle, et fut promu au sacerdoce, à vingt-deux ans, par dispense d'âge. Doué de beaucoup de finesse et de pénétration, il joignait à cet avantage de grandes dispositions à devenir homme de cour, et tous les moyens nécessaires pour l'être avec succès. Les exemples de son père devaient lui profiter d'autant mieux, qu'il avait déjà de l'instruction. L'abbé de Caluso, Piémontais célèbre dans les lettres et les sciences, et que Turin a perdu depuis quelques années, se plut à cultiver l'esprit du jeune Louis, que son père fit aisément placer comme aumônier dans la chapelle du roi Buonaparte, aussitôt qu'il se vit lui-même appelé à son conseil-d'état. Les succès de l'abbé de Brême à la cour de Milan furent remarquables; il s'y concilia d'abord la bienveillance des personnes les plus différentes de goûts, d'opinions et d'habitudes. Exercé dans l'urbanité et la galanterie des anciennes cours, il ne pouvait manquer d'être distingué dans celle-ci, où ces qualités aimables étaient presque inconnues. Aucune occasion de faire des vers adulateurs à la vice-reine n'était perdue pour le jeune aumônier. Le plus mémorable de ses hommages poétiques fut sa *Canzone* à la princesse, sur son prochain retour des eaux d'Abano, en 1811. Le plus considérable des morceaux de poésie de l'abbé de Brême qui soient imprimés, est une longue épître en vers *sciolti*, à son ancien maître, l'abbé de Caluso: on y trouve des idées fines et l'expression du sentiment; mais la versification en est pénible et point assez naturelle. Devenu d'aumônier, vicaire-général de la cour, l'abbé de Brême voulut aussi être sous-gouverneur de la maison des pages; et quelque temps après qu'il eut obtenu ce dernier titre, il parvint à supplanter le militaire premier sous-gouverneur de la même maison, dans ses principales prérogatives. Après la chute de Buonaparte, l'abbé de Brême obtint du général autrichien de Bellegarde, que son établissement, qui, selon lui, devait aussi fournir des pages au vice-roi de l'empereur

d'Autriche, n'éprouvât pas le sort de tout le reste de la maison royale de Napoléon. Cependant cet établissement finit par être également supprimé; ce qui n'a pas empêché que l'abbé de Brême n'ait continué de résider à Milan. Il a été décoré par Buonaparte de l'ordre de la Couronne-de-fer, en a conservé le titre de chevalier; et c'est sous ce titre qu'il vient de publier un livre, dont la majeure partie est dirigée avec une sorte de passion contre les rédacteurs du journal littéraire de Florence, intitulé : *Novelle letterarie*. N.

BRÉMONTIER (GEORGE-THOMAS), négociant à Rouen, député de la Seine-Inférieure à l'assemblée législative en 1791, renouvela, le 2 février 1792, des dénonciations dirigées contre M. de Bertrand Molleville, alors ministre de la marine. Elu en mars 1797, par le même département, membre du conseil des cinq-cents, il passa, en 1799, au corps législatif, d'où il sortit en 1803. L'année suivante, il fut nommé directeur des droits réunis dans le département du Calvados; et il occupait encore cet emploi en 1815. IN.

BRENET (HENRI-CATHERINE), médecin de Dijon, né à Moissey, en Franche-Comté, le 23 novembre 1764, fit de très bonnes études, et se livra aussitôt après, à Besançon, et ensuite à Paris, aux travaux qu'exige la profession de médecin. Dès les premiers moments de la révolution, il s'éleva avec un grand courage contre ses principes, et les combattit avec énergie dans toutes les circonstances. cette conduite le fit arrêter au mois de mars 1793. D'abord mis en prison, il fut ensuite transféré au château de Dijon, d'où il s'échappa au mois d'août de la même année. Quelques années après, les révolutionnaires eux-mêmes le sollicitèrent de venir donner ses soins aux malades des hôpitaux; il se rendit à la voix de l'humanité, mais n'en continua pas moins à manifester publiquement les mêmes opinions. Nommé, en septembre 1815, député à la chambre par le département de la Côte-d'or, M. Brenet s'y distingua dans plusieurs occasions par son éloquence et par la pureté de ses principes. Ce fut surtout dans les séances consacrées à la discussion du budget qu'il se fit remarquer. Il s'éleva avec force contre le projet de vendre les biens des communes, et termina ainsi un discours fort éloquent : « On cherche à empoisonner les intentions de la chambre par des imputations qu'il serait au-dessous de sa dignité de repousser, si je ne les retrouvais dans des feuilles publiques qui paraissent sous la protection de l'autorité. Que veut la chambre des députés? Elle veut l'affermissement du pouvoir royal (oui! oui!); elle veut l'amélioration de l'esprit public, l'amélioration des mœurs, elle ne veut ni révolution, ni révolutionnaires (applaudissements universels). Et que veulent ceux qui ne marchent pas avec elle? Ils veulent, malgré l'expérience de l'année dernière, des amalgames pernicieux; ils veulent mettre en communauté la fidélité et la trahison, le vice et la vertu, les révolutionnaires et ceux qui ont constamment combattu la révolution. Voilà la *fusion* qu'ils veulent opérer; l'*alchimie* morale qu'ils poursuivent. » M. Brenet fit imprimer, à ses frais, ce discours, qui eut un très grand débit; et il en appliqua les produits au soulagement des pauvres. D.

BRENIER DE MONTMORAND, lieutenant-général et grand officier de la Légion-d'honneur, était déjà général de division, lorsque, le 10 mai 1811, il fit sauter les fortifications d'Alméida, après y avoir soutenu un siége : il se retira ensuite avec sa garnison à travers l'armée ennemie, et rejoignit le maréchal Masséna. Employé à l'armée d'Allemagne en 1812, il se distingua, les 1er et 2 mai, à la bataille de Lutzen, et y fut blessé. En février 1814, ayant eu le commandement de la 16e. division militaire à Lille, il mit cette ville en état de défense. Le général Brenier fut nommé chevalier de Saint-Louis le 19 juillet même année. Il commandait à Brest, lors du retour de Buonaparte de l'île d'Elbe, en mars 1815; et bien qu'il lui eût envoyé une adresse, et qu'il eût organisé, dans le mois de juin, les troupes de la fédération bretonne, il travailla ensuite avec efficacité à faire reconnaître l'autorité royale; ce qui lui valut, de la part du conseil municipal de Brest le don d'une épée, comme récompense de la présence d'esprit qu'il avait montrée dans les moments les plus difficiles. Le Roi le nomma, le 21 octobre 1815, commandant de la 7e. division militaire, à Grenoble; mais il ne tarda pas à y être remplacé par le général Donadieu. Les journaux annoncèrent,

dans le mois de juillet 1816, que le général Brenier avait fait abandon de son traitement depuis le 1er. juillet 1814 pour les besoins de l'État. A.

BRESSON (Jean-Baptiste-Marie-François), administrateur du district de Darney, fut nommé, en septembre 1791, député-suppléant du département des Vosges à la législature; et, en septembre 1792, député à la Convention nationale. Lors du jugement de Louis XVI, il reprocha avec courage à ses collègues la haine qu'ils faisaient paraître contre ce prince, déclara qu'il n'était pas son juge, et finit par demander, comme législateur, que le monarque fût détenu jusqu'au moment où il serait possible de le bannir sans danger. Mis hors la loi à la suite du 31 mai 1793, M. Bresson eut le bonheur de se soustraire à l'effet de cette proscription; et le décret qui le condamnait ayant été rapporté après le 9 thermidor, il rentra dans le sein de la Convention, devint, en 1795, membre du conseil des cinq-cents, et en sortit en 1798. En 1806, il était juge-suppléant du tribunal criminel des Vosges. Il passa, en 1811, comme juge, au tribunal civil d'Épinal; et il en faisait encore partie en 1816. — Bresson, avocat à la cour d'appel de Nanci, fut élu membre de la chambre des représentants par le collége électoral de la Meurthe, en mai 1815. B. M.

BRESSY (Joseph), docteur en médecine de Montpellier, a publié: I. *Recherches sur les vapeurs*, Paris, 1789, in-8°. Il a appliqué avec succès les vapeurs grasses au traitement de la pulmonie. II. *Essai sur l'électricité de l'eau*, 1797, in-8°. III. *Théorie de la contagion, et son application à l'inoculation de la vaccine*, etc., 1802, in-12. Ot.

BRETEUIL (Le baron de), parent de l'ancien ministre de ce nom, fut nommé auditeur au conseil-d'état, le 12 février 1809, et préfet de la Nièvre, le 30 novembre 1810. Il prêta serment, en cette qualité, le 9 décembre. Devenu préfet des Bouches-de-l'Elbe à Hambourg, le 15 mai 1813, il ne revint en France qu'après le retour du Roi en 1814, et fut nommé maître des requêtes honoraire, le 29 juin de la même année. Après son retour de Gand, le Roi nomma M. de Breteuil maître des requêtes en service extraordinaire, et préfet du département d'Eure-et-Loir. A.

BRETIN-D'AUBIGNY, né à Dijon vers 1780, était, depuis plusieurs années, auditeur à la cour royale de Paris, lorsqu'il fut nommé par le Roi conseiller en la même cour dans le mois de février 1815. Le retour de Buonaparte empêcha alors qu'il ne fût installé; mais Buonaparte le nomma lui-même à cette place le 30 mars. Dans le mois de décembre suivant, M. Bretin fut nommé colonel de la 4e. légion de la garde nationale de Paris. Il obtint, aussitôt après, la croix de la Légion-d'honneur, et ensuite la décoration de l'ordre romain de Saint-Jean-de-Latran. Il fut, dans le même temps, juge-instructeur du procès des *patriotes de* 1816. (*V.* Desbaunes.) A.

BRETON (Jean-Baptiste-Joseph), sténographe, rédige, depuis plusieurs années, les articles des tribunaux et des séances des assemblées législatives pour différents journaux, et notamment pour le *Journal des Débats*. Il a publié: I. *Débats relatifs à un faux quaterne*, 1799, 2 vol. in-8°. II. *Procès de E. Duval sourd-muet de naissance*, 1800, in-8°. III. *Agathina, ou la grossesse mystérieuse*, traduction de l'anglais de Fox, 1800, 2 vol. in-12. IV. *Ermina Monrose*, trad. de l'anglais d'Émilie Clarke, 1801, 3 vol. in-12. V. (Avec Frieswinkel), *L'Homme singulier, ou Émile dans le monde*, imité de l'allemand d'Aug. Lafontaine, 1801, 2 vol. in-12; 1810, 2 vol. in-12. VI. *Le petit Mendiant*, par Th. Bellermy, trad. de l'anglais, 1801, 3 vol. in-12. VII. *La Visite nocturne*, trad. de l'anglais de Maria-Regina Roche, 1801, 6 vol. in-18. VIII. *Stanley, ou les deux Frères*, trad. de l'anglais de mistriss Parsons, 1801, 4 vol. in-12. IX. *Le Buffon des écoles*, trad. de l'anglais de G. Mavor, 1802, 2 vol. in-12; 1809, 2 vol. in-12. X. *Contes moraux anglais ou le Legs de l'amitié*, trad. de l'anglais, 1802, 2 vol. in-12. XI. *Voyages dans la ci-devant Belgique et sur la rive gauche du Rhin*, 1802, 2 vol. in-8°. XII. *Voyage en Piémont*, 1802, in-8°. Ces deux ouvrages font suite aux Voyages dans les départements de la France, par Joseph Lavallée. XIII. *Voyage d'un Allemand au lac Onéida dans l'Amérique septentrionale, pour l'instruction et l'amusement de la jeunesse*, par Campe, trad. de l'allemand avec des

notes, 1803, in-18. Ce volume est le premier de la collection qu'il a donnée sous le titre de *Bibliothèque géographique et instructive des jeunes gens, ou Recueil de Voyages intéressants pour l'instruction et l'amusement de la jeunesse*, trad. de l'allemand et de l'anglais, 36 vol. in-18. XIV. *Abrégé du Voyage du jeune Anacharsis*, 1805, 2 vol. in-12. XV. *Code de la politesse*, 1808, in-12. XVI. *Bibliothèque historique*, 1809-1812, 40 vol. in-18. XVII. *Raphaël, ou la vie paisible*, trad. d'Aug. Lafontaine, 1810, 2 vol. in-12. XVIII. *Les Étourderies, ou les deux Frères*, trad. du même, 1810, 4 vol. in-12. XIX. *Les Savants de quinze ans*, 1810, 2 vol. in-12. XX. *Élise ou les papiers de famille*, trad. d'Aug. Lafontaine, 1809, 4 vol. in-12. XXI. *Romans, contes, anecdotes et mélanges*, trad. de l'allemand d'Auguste Lafontaine, 1809. XXII. *Jeany, ou les victimes de l'apparence*, trad. de l'anglais, 1809, 2 vol. in-12. XXIII. *Les querelles de famille*, trad. de l'allemand d'Aug. Lafontaine, 1803, 2 vol. in-12. XXIV. *La Chine en miniature*, 1811-1812, 6 vol. in-12. XXV. *Nouveau Voyage au Mexique*, par le major Pike, trad. de l'anglais, 1811, 2 vol. in-8°. XXVI. *Procès de Michel Michel*, 1812, in-8°. XXVII. *Procès de la veuve Morin*, 1812, in-8°. XXVIII. *Amélie, ou le secret d'être heureux*, trad. de l'allemand d'Aug. Lafontaine, 1812, 2 vol. in-12. XXIX. *Nouveaux éléments de littérature*, trad. en partie de l'allemand d'Eschenbourg, 1812, 6 vol. in-12. XXX. *La Russie*, 1812, 6 vol. in-18. XXXI. *Blanche et Maurice, ou les mœurs bourgeoises*, trad. de l'allemand d'Aug. Lafontaine, 1813, 6 vol. in-18. XXXII. *Le retour des Bourbons*, 1814, in-8°. XXXIII. *Affaire de l'empoisonnement de Choisy*, 1814, in-8°. XXXIV. *Proscription de Moreau*, 1814, in-8°. XXXV. *Campagnes de Buonaparte en 1812, 1813 et 1814*, trad. de l'allemand 1814, in-8°. XXXVI. *L'Illyrie et la Dalmatie*, trad. de l'allemand de Hacquet, 1814, 2 vol. in-18. XXXVII. *Les Soirées du vieux tilleul*, traduit de l'allemand de Campe, 1815, deux volumes in-18. XXXVIII. *L'Espagne et le Portugal, ou Mœurs, usages et costumes des habitants de ces royaumes; précédé d'un Précis historique*, orné de cinquante-quatre planches, représentant 12 vues et plus de 60 costumes différents, la plupart d'après des dessins exécutés en 1809 et 1810, six vol. in-18. XXXIX. *Relation des événements qui se sont passés en France depuis le débarquement de Napoléon Buonaparte, au 1er. mars 1815, jusqu'au traité du 20 novembre; suivie d'observations sur l'état présent de la France et sur l'opinion publique*, par miss Helena Maria Williams, trad. de l'anglais, et accompagnée de notes critiques et d'anecdotes curieuses, etc., vol. in-8°. OT.

BREVANNES (Le comte HENRI LEFILEUR DE), fils d'un président de la chambre des comptes, émigra avec sa mère en 1792, et passa plusieurs années à Berne en Suisse. Il ne rentra qu'après le 18 brumaire, et vint habiter la capitale. M. de Brevannes fut nommé, le 8 janvier 1814, chef de la 7e. légion de la garde nationale de Paris. Il prêta serment de fidélité le 16 du même mois, et fut nommé chevalier de la Légion-d'honn. le 19 sept. Au moment où l'on se préparait à résister à l'invasion de Buonaparte, en mars 1815, le comte de Brevannes montra beaucoup de zèle pour la défense du trône; et il fut chargé par MONSIEUR, comte d'Artois, du commandement et de l'organisation des volontaires royaux qui devaient composer la légion de Colonel-général. En septembre 1815, il fut un des candidats proposés pour la chambre des députés, par le 3e. arrondissement de Paris. M. de Brevannes a publié: I. *Le Printemps*, poëme trad. de l'allemand de Kleist; suivi de *L'Amour*, poëme en 2 chants, 1794, in-8°. II. *Les adieux d'Hector et d'Andromaque*, 1807, in-8°. III. *Tippo-Saib, ou la destruction de l'empire de Mysore*, trag. en 3 actes, 1813, in-8°. D.

BREVANNES (Le chevalier DE), frère du précédent, fut auditeur sous le gouvernement impérial, et se trouvait, en cette qualité, attaché à l'ambassade de Varsovie en 1812. A la fin de 1813, il accompagna le commissaire extraordinaire du gouvernement impérial dans la 15e. division militaire. Après la rentrée du Roi, M. de Brevannes fut nommé maître des requêtes, section du commerce, et prêta serment de fidélité, en cette qualité, le 3 août 1814. Le Roi le nomma préfet d'Ille-et-Vilaine dans la même année; mais il fut privé de cette place par Buonaparte lors de son retour de l'île

d'Elbe. Le Roi lui donna la préfecture de l'Hérault, après sa rentrée, en juillet 1815; M. de Brevannes arriva à Montpellier le 10 août suivant, et remplaça M. de Montcalm, qui avait été nommé provisoirement préfet du même département par S. A. R. le duc d'Angoulême. Le 19 août, il adressa aux sous-préfets la circulaire suivante: « J'ai l'honneur de » vous faire part des ordres que je viens » de recevoir de S. Exc. le ministre de » la police générale. Ils sont relatifs à » l'arrêté rendu le 24 juillet dernier par » M. le commissaire du Roi, ordonnant » l'arrestation de plusieurs habitants ou » fonctionnaires de la ville de Montpellier et du département de l'Hérault, et » à l'apposition du séquestre sur les » biens des sieurs Cambon et Milhaud. » Les pouvoirs confiés par le Roi à S. A. » R. Mgr. le duc d'Angoulême, ont dû » nécessiter des mesures extraordinaires, qui toutes ont été prises dans l'intérêt général. La tranquillité publique, » qui n'a point été altérée dans ce département, est une preuve irrécusable de » la sagesse qui les a dictées. Aujourd'hui » que la France toute entière est sou- » mise à l'action du gouvernement du » Roi, son ministre me prescrit de re- » venir sur la plupart de ces mesures de » circonstance, qui n'ont pu être considérées que comme provisoires. Sa Majesté a déterminé, par son ordonnance du 24 juillet dernier, les noms et » le nombre des individus qui devaient » être arrêtés ou exilés pour cause de la » conspiration qui a éclaté en mars der- » nier; et sa clémence inépuisable, en » ne sévissant que contre un petit nom- » bre de coupables, a déclaré la liste » close. M. le commissaire du Roi dans » ce département a dû faire arrêter des » individus que l'opinion publique dénonçait. Mais aucun d'eux ne se trou- » vant porté sur les listes qui font partie » de l'ordonnance du Roi, ils ne doi- » vent être, en ce moment, l'objet d'au- » cune mesure coërcitive; sauf à faire » poursuivre devant les tribunaux, ceux » d'entre eux qui seraient prévenus de » quelque délit.... » M. de Brevannes donna sa démission quelques mois après, et il fut remplacé par le comte de Floirac. A.

BREZ (DE), né à Malte, est l'auteur de *Recherches historiques et politiques sur Malte*, Paris, an VII (1799), in-8°, avec fig. et une carte des îles de Malte et du Goze, par L. Capitaine. Ot.

BRIAL (Michel-Jean-Joseph), né à Perpignan, était bénédictin avant la révolution: il fut nommé, en 1805, membre de la 3e. classe de l'Institut; et il est aujourd'hui de l'académie des inscriptions, et l'un des quatre membres d'une commission chargée, depuis plusieurs années, de continuer l'*Histoire littéraire de la France*, commencée par des religieux bénédictins de la congrégation de St.-Maur. M. Brial s'est chargé particulièrement de retracer la vie et les écrits des historiens, des chroniqueurs, des généalogistes, des abbés et moines auteurs de chartes et d'ouvrages tant ecclésiastiques que théologiques du 12e. siècle. Ce savant a publié: I. *Éloge historique de D. P. D. Labat, religieux bénédictin*, 1803, in-8°. II. *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, tomes XII, XIII, XIV et XV. (*Voy.* la *Biographie univers.*, au mot Bouquet.) III. Il a coopéré à l'*Histoire littéraire de la France*, tom. XIV, 1814, in-4°. IV. Il a été l'éditeur du *Supplément aux œuvres du P. Laberthonie, pour la défense de la religion chrétienne contre les incrédules*, 1811, in-12. Ot.

BRIANÇON (Louis-François-Henri Raquet, comte de), originaire de Bourgogne, né le 11 octobre 1765, fut élève de l'École militaire. Devenu major du 6e. régiment d'infanterie légère, et commandant de Phalsbourg en 1814, il reçut de Nanci une lettre du comte d'Artois, datée du 3 avril, dans laquelle ce prince le remerciait de sa fidélité. A.

BRIAND (Pierre-César), né à Paris le 30 novembre 1763, fit de bonnes études; il adopta d'abord la carrière du barreau, et la quitta bientôt pour entrer, vers 1786, dans le commerce de librairie, qu'il continue encore à Paris. Il a publié: I. *Histoire de Pierre-le-Cruel, roi de Castille et de Léon, trad. de l'anglais de M. Talbot Dillon*, 1790, 2 vol. in-8°. II. *Le Couvent*, ou *Histoire de Sophie Nelson, traduit de l'anglais*, 3 vol. in-12. III. *Histoire de la décadence de l'empire romain de Gibbon, trad. de l'anglais d'Adam, qui l'a abrégée et réduite*, 1807, 3 vol. in-8°. IV. *Histoire d'Espagne, traduite de l'anglais d'Adam*, 1808, 4 vol. in 8°. In-

BRIATTE, né dans les Pays-Bas, a été bibliothécaire de Louis Buonaparte pendant que celui-ci occupait le trône de Hollande. Lors de la réunion de ce royaume à la France, M. Briatte fut un des trois Hollandais nommés référendaires à la cour des comptes, pour faciliter l'examen des comptes rédigés en langue hollandaise. En 1814, après la chute de Napoléon, M. Briatte obtint des lettres de naturalité, fut conservé dans sa place de conseiller référendaire à la cour des comptes, et prêta serment de fidélité au Roi, dans la séance présidée par le chancelier. Peu de jours après le retour de Buonaparte de l'île d'Elbe à Paris, il fut envoyé près de Louis, qui se trouvait en Italie, pour l'engager à venir se joindre à sa famille et prendre place à la chambre des pairs, créée par son frère. Mais M. Briatte était à peine rendu à sa destination, que les événements arrivés en France, rendirent sa mission inutile. Cependant il ne revint pas de suite à Paris; ce ne fut que près de deux mois après le retour du Roi dans sa capitale, qu'il vint reprendre ses fonctions de conseiller à la cour des comptes. Louis Buonaparte avait envoyé ses pouvoirs à M. Briatte, en 1815, lorsqu'il demanda devant les tribunaux de Paris que son fils lui fût rendu par sa femme. A.

BRICHAMBEAU (Le chevalier DE), lieutenant-colonel du génie, servit longtemps dans cette arme sous le général Marescot. Exilé à Nanci par suite d'un duel avec M. d'Estourmel, M. de Brichambeau dut à cette circonstance d'être un des premiers Français qui, en 1814, offrirent leurs hommages au comte d'Artois, lors de son arrivée dans cette ville. Il avait épousé, en 1808, la fille du fameux Saint-Huruge, laquelle, après l'avoir accusé plusieurs fois en justice, de mauvais traitements envers elle, et d'avoir dissipé une grande partie de sa fortune, obtint enfin le divorce, tandis qu'il s'était lui-même éloigné de France en mars 1815, pour se rendre en Belgique. Dès qu'il fut revenu en France, M. de Brichambeau demanda que le jugement obtenu par sa femme fût annullé; ce qui lui fut accordé par un jugement du 7 février 1816. D.

BRICHE (Le baron), lieutenant-général, était colonel du 10e. de hussards en 1807; lorsqu'il fut nommé officier de la Légion-d'honneur. Il fit la campagne d'Espagne de 1808-1809, et se distingua particulièrement à la bataille d'Ocana, le 18 novembre 1809. Nommé général de brigade le 17 décembre, il se signala de nouveau le 16 septembre 1810, au passage de Fuent-de-Cantos, dispersa l'ennemi, et prit six pièces de canon. Le 6 janvier 1811, il chassa de Mérida un corps de cavalerie espagnole; et, les 8, 10 et 20, il obligea différents corps d'insurgés à se renfermer dans Badajoz. Il donna de nouvelles preuves de valeur, le 19 février 1811, à la bataille de Gébora, et fut mentionné dans les rapports officiels. Le maréchal Soult demanda pour lui le titre de commandant de la Légion-d'honneur; il fut encore cité, le 15 juin, au rapport du combat de Santa-Marta. Revenu en France en 1814, le général Briche fut employé en Champagne, et repoussa les cosaques, aux environs d'Epinal, en leur faisant essuyer une grande perte. Le 4 février, il fit une très belle charge à la tête des dragons qu'il commandait à l'attaque du pont de Clerci, près de Troyes, et ramena des prisonniers. Après la rentrée du Roi en 1814, le général Briche se soumit franchement à son gouvernement, et il reçut la croix de St.-Louis le 19 juillet 1814. Il commandait à Nîmes, avec le général Pelissier, au moment où éclata le mouvement insurrectionnel du 3 avril en faveur de Buonaparte. M. le vicomte de Perrochel, dans sa brochure intitulée, *Histoire impartiale des événements arrivés à Nîmes*, après avoir dit que les deux généraux Pélissier et Briche s'opposèrent, par tous les moyens qui étaient en leur pouvoir, au succès de cette insurrection, ajoute: « Ce dernier, de sa » croisée, ordonna aux gendarmes l'arres- » tation d'un des révoltés: à l'instant il fut » assailli dans sa chambre: il présenta sa » poitrine aux baïonnettes des assassins, » en leur refusant ce qu'ils exigeaient de » lui. Le baron Briche fut frappé, ses » épaulettes furent arrachées, et il fut » menacé plusieurs fois de perdre la vie; » plusieurs sabres furent levés sur lui. » On se contenta seulement de le con- » duire aux casernes, dans la salle de dis- » cipline, où il passa la nuit gardé à vue, » et en butte aux insultes de cette sol- » datesque révoltée. » Après le retour du Roi en juillet 1815, le général Briche reçut le commandement de la 9e division militaire, et se rendit à Montpellier; il y publia une proclamation où l'on

remarquait les passages suivants : « Je » viens, au nom du Roi, vous apporter » la paix, l'union et la concorde. Que la » différence de religions ne soit plus à l'a- » venir un vain fantome de discorde. Ce » sont des moyens affreux dont la perfidie » s'est servie pour vous égarer..... Il ne » faut pas que votre dévouement soit terni » par des vengeances particulières ; elles » doivent disparaître : je vous déclare » qu'en les enchaînant toutes d'une main » vigoureuse, je poursuivrai sévèrement » les coupables ; laissez aux lois le soin de » les atteindre. Qu'un seul cri vous ral- » lie tous : le Roi ! la patrie ! » Le général Briche dirigea ensuite quelques forces contre Ners, où il s'était formé des rassemblements, qui furent bientôt dispersés. A la suite d'une revue de la garde nationale de Nîmes qu'il passa après cet événement, le général Briche publia, le 18 août 1815, un ordre du jour, dans lequel il s'exprima ainsi : « Braves Nîmois ! » les expressions me manquent pour vous » peindre toute la satisfaction que j'ai » éprouvée hier. Les généreux efforts que » vous avez faits pour prouver votre » zèle et votre dévouement à la cause de » notre bon Roi, m'ont vivement tou- » ché. Toutes les troupes partagent vos » sentiments ; ils affermissent le trône du » meilleur des monarques ; ils me sont » un sûr garant de votre obéissance aux » ordres militaires. » Le baron Briche présidait la cour prévôtale de Lyon qui condamna à mort le général Mouton-Duverney en juillet 1816. D.

BRICOGNE, ex-maire du 6e. arrondissement de Paris, et membre du conseil municipal, signa, en cette qualité, la fameuse adresse contre Buonaparte le 3 avril 1814. (*Voy.* BELLART.) Il fut anobli par le Roi, et nommé chevalier de la Légion-d'honneur, par ordonnance du 12 août même année. Après le retour de Buonaparte de l'île d'Elbe, M. Bricogne signa également l'adresse qui lui fut présentée, au nom de la ville de Paris, le 26 mars 1815. Il fut l'un des candidats à la chambre des députés, présentés par le 2e. arrondissement de Paris en août 1815, et fut remplacé peu de temps après dans les fonctions de maire par M. de Vaux. — BRICOGNE, ex-premier commis des finances, donna sa démission en octobre 1815, au moment où le baron Louis fut remplacé par M. Corvetto. Il publia dans le mois suivant une brochure intitulée : *Examen impartial du budget proposé à la chambre des députés, le 23 décembre 1815.* Cet ouvrage fut lu avec tout l'intérêt que provoquaient les circonstances financières où se trouvait la France, et avec la confiance que commandaient les avis d'un homme qui s'est occupé depuis long-temps de cet objet. Peu de jours après sa publication, M. Hennet, inspecteur-général des contributions, fit paraître dans les journaux une lettre par laquelle il réclamait pour un de ses amis l'ouvrage dont il dit que M. Bricogne n'était que le plagiaire. Celui-ci répondit aussitôt victorieusement à cette prétention. Le duc de Gaete fit une réponse à son *Examen.* M. Bricogne a encore publié, dans le même temps : *Observations sommaires sur le projet de loi relatif à la cour des comptes.* Dans cette dernière brochure, l'auteur présente un tableau des financiers qui ont été pendus, tableau vraiment effrayant pour ceux qui suivent la même carrière ; et il parle d'un débet de 142 millions, qui eut lieu dans nos finances en 1805 : il conclut à la nécessité d'une grande réduction dans les dépenses et les employés de la cour des comptes. A.

BRIDEL (PHILIPPE-SIRACH), homme de lettres, né à Milden en Suisse, en 175..., d'abord prédicateur à l'église française à Bâle, et, depuis 1795, pasteur au Château d'Oix dans le canton de Berne, a publié en français plusieurs ouvrages de poésie : I. *Les Muses helvétiennes*, Lausanne, 1775, in-8o. II. *Les infortunes du jeune chevalier de Lalande, mort à Lausanne le 1er. février 1778*, ibid., 1781, in-8o. III. *Poésies helvétiennes*, ibid., 1782, in-8o. IV. *Etrennes helvétiennes et patriotiques*, 1782, ibid., in-16. (L'auteur les a continuées jusqu'en 1797.) Ces différents recueils ont été ensuite réimprimés ensemble, sous ce titre : *Mélanges helvétiques*, 4 vol., Lausanne et Bâle, 1787-1797. V. *Délassements poétiques*, ibid., 1788, in-8o. VI. *Course de Bâle à Bienne, par les vallées du Jura, avec une carte de la route*, Bâle, 1789, in-8o VII. *Recueil de paysages suisses, dessinés d'après nature, dans une course par la vallée d'Oberhasli et les cantons de Schwitz et d'Uri, par Lory, Lafond et Zehender, en 1797* ; accompagné d'un texte pour servir d'itinéraire aux artistes et aux amateurs de voyages pittoresques, et de remarques minéralo-

giques, Berne, 1797, in-fol. — BRIDEL (Jean-Philippe-Louis); philologue distingué, frère cadet du précédent, et né à Milden, s'était livré au ministère de la chaire; mais il était encore à solliciter un emploi lorsque le duc de Saxe-Gotha le choisit pour précepteur de ses fils. Il en reçut alors le titre de conseiller, et, en 1804, celui de conseiller de légation. M. Bridel a publié en français : I. *Les tombeaux, poëme imité d'Hervey*, Lausanne, 1779, in-8°. II. *Courte introduction à la lecture des odes de Pindare*, ibid., 1785, in-12. III. *Muscologia recentiorum, seu Analysis, historia et descriptio methodica omnium muscorum hucusque cognitorum, ad normam Hedwigii, cum tab. aeneis*, Gotha, 1797-1800, 3 vol. in-8°. — BRIDEL (Louis), pasteur à Bâle, a publié : I. *Pour et contre, ou Avis à ceux qui se proposent de passer dans les États-Unis d'Amérique*, 1803, in-12. II. *Lettres à Carion de Nizas sur la manière de traduire le Dante*, 1805, in-8°. B. n.

BRIDPORT (Lord H. Hood), vice-amiral anglais, chevalier du Bain, etc., est fils d'un ministre anglican de Thorneeombe dans le Devonshire, et frère cadet de lord Hood. Il fut nommé capitaine du vaisseau *le Prince George*, de quatre-vingt-dix canons, le 10 juin 1756. Il se distingua ensuite par différentes actions dans la guerre de la révolution d'Amérique, surtout devant Gibraltar, en 1782. Lord Bridport fut chargé, en 1793, du commandement de la flotte de la Méditerranée; il traita avec les habitants de Toulon, et prit possession de leur ville au nom de Louis XVII. N'ayant pu s'y maintenir, il l'évacua à la hâte, et fit incendier les arsenaux et les vaisseaux qu'il ne put emmener. Il se porta ensuite vers la Corse, et y débarqua des troupes, qui s'en emparèrent et l'évacuèrent aussi bientôt après. Lord Bridport s'étant réuni dans l'Océan avec l'escadre de lord Howe, commanda une division de la grande flotte qui combattit l'escadre française près d'Ouessant, le 1er. juin 1794. Il fut créé pair d'Irlande peu de temps après, et ensuite lord sous le nom de Bridport. Il se démit de son commandement de la Méditerranée vers la fin de 1794, et se rendit à Pise pour rétablir sa santé. Employé de nouveau en 1795, il partit au mois de juin, de Portsmouth, pour aller chercher une flotte française sortie de Brest. Il la rencontra, le 23, devant l'île de Croix et le Port-Louis, la combattit, et lui prit trois vaisseaux. C'est sous sa protection que s'opéra la descente de Quiberon, le 27 du même mois. Il fut promu au grade de vice-amiral et de lieutenant de l'amirauté en avril 1796. Il fut destiné à une expédition dans les Indes-Occidentales en décembre suivant; mais les vents le retinrent dans la rade de Ste.-Hélène jusqu'au 3 janvier 1797, qu'il partit avec neuf vaisseaux de ligne, quatre frégates, etc. En 1799, il fut destiné à observer une flotte considérable que les Français équipèrent à Brest, et que l'on croyait destinée contre l'Irlande : mais la manière dont il laissa sortir cette flotte parut mécontenter son gouvernement; et il céda, à la fin de l'année, le commandement de cette station à l'amiral St.-Vincent; et depuis ce temps il a vécu dans la retraite. E.

BRIÈRE (Le baron FRANÇOIS-NICOLAS), né le 5 décembre 1747, était, avant 1789, lieutenant-général au bailliage de Basville; il devint, dans le cours de la révolution, juge au tribunal criminel de Versailles, et ensuite président de la cour criminelle de Seine-et-Oise, avec le titre de baron. Le 14 janvier 1810, il fut présenté à l'empereur comme président du collège électoral du même département, pour le féliciter sur ses victoires et sur la paix de Vienne qui en avait été la suite; et il lui dit : « Les abus ont disparu devant » votre haute sagesse. Vous avez enlevé » aux préjugés le funeste pouvoir qu'ils » avaient usurpé, rendu à la religion son » heureuse influence. L'éducation de la » jeunesse va devenir plus florissante » qu'elle ne l'a jamais été. Enfin partout » triomphant et pacificateur, vous sem- » blez accomplir la mission de consolider » le bonheur du monde. » En décembre 1810, M. Brière fut nommé conseiller en la cour d'appel de Paris; et il était membre de la députation du collège électoral de Seine-et-Oise, qui fut présentée à Buonaparte le 14 mai 1815. Il a conservé sa place de conseiller à la cour royale de Paris. — BRIÈRE, avocat-général de la cour d'appel de Rouen, fut, au mois de mai 1815, élu membre de la chambre des représentants par le collège électoral de la Seine-inférieure. D et Y.

BRIÈRE-SURGY (Le baron), auditeur à la chambre des comptes avant 1789, fut nommé commissaire du bu-

reau de comptabilité créé après la suppression de la chambre des comptes en 1791. Il était membre du conseil général du département de Paris à l'époque du 20 juin 1792. Emprisonné au Luxembourg, comme suspect, en 1793, il n'en sortit qu'après le 9 thermidor (1794). La commission de comptabilité nationale, dont il était devenu l'un des commissaires, ayant été remplacée par la cour des comptes, il fut nommé président de la troisième chambre le 28 septembre 1807. Il reçut ensuite le titre de baron, et la décoration de l'ordre de la Réunion. Le 5 avril 1814, il vota avec les membres de la cour des comptes l'adhésion à la déchéance de Napoléon. Le Roi, qui lui avait accordé la décoration de la Légion-d'honneur, en remplacement de l'ordre de la Réunion, le confirma dans ses fonctions de président, par ordonnance du 27 février 1815; et en cette qualité il prêta serment de fidélité à S. M. dans la séance solennelle présidée par le chancelier, et qui fut précédée d'une messe du St.-Esprit. Le 25 mars suivant, M. Brière-Surgy signa l'adresse présentée par les présidents et maîtres de la cour des comptes à Buonaparte, revenu de l'île d'Elbe. (*Voy.* Collin de Sussy.) M. Brière-Surgy est resté président de la cour des comptes, et a été nommé l'un des surveillants de la caisse d'amortissement et membre de plusieurs commissions financières instituées par le Roi. A.

BRIÈRE de MONDÈTOUR, fils du maire de ce nom mort en 1810, fut nommé auditeur au conseil-d'état, le 12 février 1809. L'empereur signa son contrat de mariage, le 17 septembre 1811, avec Mlle. l'Héritier de Brutelles. Le 11 avril 1814, M. Brière donna son adhésion à la déchéance de Napoléon et au rétablissement du trône des Bourbons. Il fut nommé maître des requêtes surnuméraire le 29 juin 1814, et maître des requêtes en service extraordinaire, par ordonnance royale du 24 août 1815. — Brière de Valigny (C.-F.-M.), juge-suppléant près le tribunal de première instance du département de la Seine, fut nommé juge près le même tribunal, par ordonnance royale du 15 octobre 1815. A.

BRIFAUT (Charles), né à Dijon vers 1780, est collaborateur à la *Gazette de France*, où il a inséré de très bons articles politiques et littéraires signés B-T. Mais ce qui lui a mérité une réputation littéraire plus solide, c'est sa tragédie de *Ninus II*, l'une des meilleures qui aient paru de notre temps. On a de M. Brifaut : I. *La journée de l'hymen*, 1810, in-4°. II. *Ode sur la naissance du roi de Rome*, 1811, in-4°. Ces deux pièces sont réimprimées dans *L'Hymen et la Naissance*. III. *Rosamonde*, poëme en trois chants, 1813, in-8°. IV. *Ninus II*, tragédie en cinq actes, 1814, in-8°.; seconde édition, 1815, in-8°. V. *Jeanne Gray*, tragédie, jouée en 1814, non imprimée. D et Ot.

BRIGANTI (Vincent), médecin de Naples, où il remplit la chaire de botanique dans l'université royale, jouit d'une grande réputation dans son pays. Malgré les vicissitudes politiques, il est toujours resté attaché à la cause du roi Ferdinand; et la considération qu'on avait pour son profond savoir, a fait qu'aucun des gouvernements révolutionnaires n'a osé le déplacer, ni le persécuter. Il est membre de la société royale des sciences, et de l'institut d'encouragement de Naples. Parmi les divers ouvrages qu'il a publiés, on distingue celui dans lequel il a expliqué et développé le système de Linné. N.

BRIGNOLE (Antoine, marquis de), est fils de madame de Brignole, de Pise, qui, mariée à Gènes, montra tant d'inclination pour les cours, et développa à celle de Buonaparte un si grand talent pour l'intrigue, devint dame d'honneur de l'impératrice Marie-Louise, et mourut à Vienne, en janvier 1815. M. de Brignole fut auditeur au conseil-d'état de l'empereur des Français, et sous-préfet à Savone, le 28 mars 1813. Quoique cette fonction, dans un pays qui avait dépendu de l'ancien état de Gènes, fût délicate pour un patricien génois, M. de Brignole y mérita l'estime et l'affection des habitants. Le nouvel ordre de choses qu'amena la restauration du trône des Bourbons en 1814, le déplaça, et il retourna alors dans son pays natal. Lorsque, bientôt après, les Génois surent qu'on discutait le sort de la Ligurie au congrès de Vienne, comptant sur les bons offices de Mme. de Brignole, à laquelle on supposait un grand crédit à la cour impériale, ils y envoyèrent son fils, comme ministre plénipotentiaire, afin d'obtenir que Gènes fût une république indépendante. Le marquis de Brignole présenta aux ministres des di-

verses puissances, une note énergique, dans laquelle il reclama l'indépendance de sa patrie, tant au nom des traités les plus solennels, qu'au nom des maximes de justice que proclamaient les gouvernements de l'Europe. Ces représentations furent sans effet. Revenu dans sa patrie, le marquis de Brignole y reçut du roi de Sardaigne le titre de ministre d'état; et, dans le mois d'avril 1816, il fut nommé chef de l'université royale. — Le marquis Jean-Charles de Brignoli, fils de feu Jacques de Brignole, doge de Gènes, fut nommé ministre des finances à Turin en juin 1816. N.

BRIGODE (Louis-Marie-Joseph, comte de), d'une ancienne famille de Flandre, fut chambellan de Napoléon, qui le nomma, le 1er. janvier 1811, président du collège électoral de l'arrondissement de Lille. Le 24 février, M. de Brigode fut présenté en cette qualité à l'empereur; et après avoir exprimé la reconnaissance des habitants, il ajouta: « Cet hommage, Sire, nous ne l'adressons pas au prince victorieux, ni au » dominateur des nations; mais au protecteur des arts, à celui qui anime notre industrie, qui embellit nos villes et » fait fleurir nos campagnes, etc. » Le 17 janvier 1813, M. de Brigode en sa qualité de maire de Lille, et accompagné du conseil municipal, offrit à l'empereur cinquante cavaliers, armés et équipés, en lui disant: « Lorsque nous avons appris les désastres causés dans vos ar» mées par la rigueur des saisons, nous » avons éprouvé le besoin d'offrir à V. » M. nos bras et notre fortune, pour ré» parer des pertes imprévues: mais au» jourd'hui que la trahison augmente ces » désastres, l'indignation succède à la » douleur; le sentiment de l'honneur na» tional reçoit une nouvelle force, et l'a» mour de la patrie prend un nouvel » essor, etc. » Après la déchéance de Buonaparte en 1814, M. de Brigode se prononça en faveur des Bourbons; et il continua à remplir les fonctions de maire avec autant de sagesse que de modération. Nommé pair de France le 17 août 1815, il donna sa démission de maire dans le courant de janvier 1816. — Le baron de Brigode (Romain) fut nommé membre de la chambre des députés, par le département du Nord, en septembre 1815. D.

BRILLAT-SAVARIN (Le chevalier), avocat à Belley avant la révolution, fut député du tiers-état du bailliage du Bugey aux états-généraux. Il parla à l'assemblée nationale contre l'institution des jurés, et demanda, lors de la création des assignats, la fabrication de ceux de petite coupure. Dans la séance du 30 mai 1791, où les comités proposèrent l'abolition de la peine de mort, il s'éleva contre cette mesure, et dit en terminant: « Si vos comités ont cru faire preuve de » philosophie en vous proposant d'abolir » la peine de mort, ce n'est qu'en rejetant » leur projet que vous prouverez com» bien la vie de l'homme vous est chère. » Le député Gouly, étant en mission dans le département de l'Ain en 1794, prit un arrêté qui traduisit M. Brillat-Savarin au tribunal révolutionnaire, comme *fédéraliste*. Celui-ci échappa à la proscription, et se rendit dans l'Amérique septentrionale. Il revint en France après le 9 thermidor an II (27 juillet 1794), et fut nommé, en l'an VI (1797), commissaire du directoire près le tribunal criminel de Versailles. Un décret le comprit, en 1797, parmi les juges du tribunal de cassation. Après le 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), le sénat conservateur l'y maintint; et l'empereur lui accorda ensuite la croix de la Légion-d'honneur. Le 4 avril 1814, il envoya son acte d'adhésion aux mesures prises par le sénat contre Buonaparte et sa famille. Après le retour de l'ex-empereur de l'île d'Elbe, en mars 1815, M. Brillat-Savarin signa la délibération de la cour, le 25 mars. (*Voy.* Muraire.) Lors de la rentrée du Roi dans le mois de juillet suivant, il signa également l'adresse qui lui fut envoyée par la cour de cassation. (*Voy.* Desèze.) M. Brillat-Savarin a publié en 1808, sur le choix des juges, une brochure, qui a pour titre: *Fragment d'un ouvrage manuscrit*, intitulé *Théorie judiciaire*. On a aussi de lui: *Vues et projets d'économie politique*, 1802, in-8°. A.

BRINCARD (Le chevalier Antoine), colonel du 13e. régiment de hussards, fut présenté au Roi le 16 mai 1814. (*Voy.* Allais.) Il devint ensuite colonel du régiment des lanciers d'Angoulême, et fut nommé chevalier de Saint-Louis le 15 décembre 1814. M. Brincard refusa de servir Buonaparte lors de son évasion de l'île d'Elbe; le Roi lui

donna le commandement du 2e. régiment de chasseurs à cheval, le 21 octobre 1815. D.

BRINKLEY (Jean), membre de la société royale de Londres et de celle des antiquaires d'Irlande, archidiacre de Clogher et professeur d'astronomie à l'université de Dublin, mathématicien très distingué, a publié plusieurs mémoires dans les Transactions de l'académie d'Irlande. On dit qu'il a eu quelque part à l'ouvrage intitulé : *Théologie naturelle*, de feu le docteur Paley. R.

BRIOIS (Pierre-Louis-Robert de), ci-devant écuyer-seigneur de la Mairie, de Neulette, etc., fut élevé au collége royal de la Flèche, et devint officier au régiment de Bresse infanterie. Il émigra en 1791, et servit dans l'armée des princes jusqu'au licenciement à Liége, époque à laquelle il passa en Hollande. Il fit la retraite en Hanovre dans la compagnie des hussards de Béon, servit dans le 2e. bataillon de Rohan-Montbazon ; et ce régiment étant licencié, il alla rejoindre, sur les bords du Rhin, l'armée du prince de Condé, fit avec distinction, dans les chasseurs nobles, la campagne de 1796, et fut grièvement blessé à l'affaire d'Oberkamsac, près de Mandelheim, où ce prince le décora de la croix de Saint-Louis avec le brevet de major. M. de Briois rentra ensuite en France, fut chargé, par un lieutenant de George Cadoudal, du commandement de 800 paysans insurgés sur la côte de l'Armorique. A l'arrivée du Roi à Boulogne, il fut un des 25 gentilshommes de l'Artois, qui se rendirent auprès de S. M., pour lui témoigner la joie que tous les Français ressentaient de son retour. Lors de la dernière chute de Buonaparte, il fut le premier à faire flotter le drapeau blanc sur le clocher de sa commune. D.

BRIOT (Pierre-Joseph), né à Orchamps en Franche-Comté en 1771, fut reçu avocat en 1789, et obtint, à la fin de 1790, une chaire de rhétorique au collége de Besançon. En 1792, il s'enrôla avec la plupart de ses écoliers dans un bataillon de volontaires. De retour à Besançon, il reprit ses leçons, et se fit remarquer dans la société populaire. Il écrivit alors dans un journal contre Robespierre et Marat, et fut accusé de tenir au parti de la Gironde. Au commencement de mai 1793, il fut député par les sociétés populaires du Doubs à la Convention nationale, pour demander qu'elle mît fin aux discordes civiles par une constitution. Il arriva à Paris pour être témoin du 31 mai ; et il écrivit à ses amis de Besançon des lettres qui lui auraient par la suite coûté la vie, s'il ne s'était empressé de les désavouer par sa conduite révolutionnaire. Il parut à la séance du 12 juin, où il parla avec quelque courage : mais il se hâta de retourner dans sa patrie ; et, peu de temps après, il s'enrôla de nouveau dans un bataillon, devint aide-de-camp du général Reid qui commandait Besançon, alla faire avec lui la conquête facile de la principauté de Montbelliard, puis abandonna encore une fois la carrière militaire pour tenir la correspondance d'une manufacture d'horlogerie. Ce fut alors que Robespierre jeune, étant venu à Besançon, eut avec Briot une altercation, et le dénonça. Celui-ci, ayant d'un autre côté indisposé le comité révolutionnaire, fut arrêté ; mais le 9 thermidor an II (27 juillet 1794) le rendit à la liberté. Briot se montra alors l'un des plus zélés partisans des démagogues poursuivis par la réaction : obligé de se réfugier à Paris, il y fut arrêté comme *terroriste*. Ayant été mis en liberté par suite de l'amnistie du 4 brumaire, il fut placé dans les bureaux de la police, puis élu officier municipal de Besançon. Deux mois après, poursuivi comme réquisitionnaire, il entra dans le 8e. régiment de hussards, et fut pris par les Autrichiens lors de la retraite de Moreau. Étant parvenu à s'échapper, le directoire le nomma, en février 1798, accusateur public du Doubs. Il exerça cet emploi jusqu'aux élections de l'an VI, époque à laquelle il fut nommé député au conseil des cinq-cents. Le 3 juillet, Mlle. d'Aubert étant venue réclamer un sursis au supplice de son père condamné à mort comme émigré, Briot fit passer à l'ordre du jour. Le 17, il demanda l'ouverture forcée des boutiques le dimanche. Le 21, il fut nommé secrétaire. Le 18 septembre, il proposa de nommer une commission chargée de préparer les mesures législatives qui pourraient être utiles dans le cas d'une rupture des négociations de paix. « Déjà, dit-il, le cri de guerre se fait entendre ; les ennemis osent prononcer ce mot. Eh bien ! nous accepterons la guerre : notre gloire, notre intérêt l'exigent ; et la liberté

de l'Europe nous appelle au champ des combats. Nos bras s'énervent, nos finances s'épuisent; le peuple est impatient de voir son sort assuré. Il veut la paix ou la guerre, parce que toute autre situation ne sert qu'à prolonger ses maux, et à lui rendre insupportable le fardeau des contributions; parce que, dans nos mains, le bronze et l'airain accéléreront la paix bien plus que toutes les ruses de la diplomatie.... Apprenons aux rois ennemis que les législateurs de la France sont prêts à la guerre, et qu'ils organiseront la régénération des peuples.... Il faut que l'Italie soit libre et républicaine; il nous faut une barrière entre la Russie et l'Autriche; il nous faut un point de contact avec l'Égypte, l'Inde et le Levant; il faut révolutionner la Sicile pour avoir Malte et Corfou : nous garantirons aux Italiens leur liberté et leur indépendance, et ils oublieront leurs malheurs pour se rallier à nous; Florence deviendra la capitale d'une nation ennemie implacable de l'Autriche, et alliée reconnaissante de la grande nation. » Briot fut combattu dans cette occasion par Chollet, qui lui reprocha d'avoir traité de lâches les ennemis de la France, et d'avoir discuté des objets faisant exclusivement partie des attributions du directoire. Le 12 novembre, il proposa d'assimiler aux émigrés les prêtres condamnés à la déportation, qui ne se présenteraient pas dans un mois pour la subir. Membre de la commission d'instruction publique, M. Briot fit, le 18, un rapport sur les lycées. Le 29 avril, il prononça un discours sur les émigrés naufragés à Calais; et concluant à ce qu'ils ne fussent pas jugés comme émigrés, il proposa de les déporter au-delà des mers, dans le lieu qui serait désigné par le directoire, auquel cet avis parut trop modéré, parce qu'il avait le projet de les faire fusiller. Les directeurs crurent alors avoir trouvé une occasion de dépopulariser Briot, qui se faisait remarquer dans le parti de l'opposition; et, trois jours après, ils firent afficher dans Paris un placard contre son opinion. Aux approches de la crise du 30 prairial, Briot prononça un discours sur les dilapidateurs, et désigna clairement Schérer. Le 7 juin, il accusa François-de-Neufchâteau d'avoir favorisé la représentation de l'opéra d'Adrien. Le 13, il dénonça un espionnage établi par le directoire à l'égard des députés. Le 15, il défendit la liberté de la presse. Au moment où la lutte s'engagea ouvertement entre les conseils et le directoire, Briot demanda la permanence, dit qu'on annonçait un grand événement, et que tous les efforts du conseil étaient nécessaires pour en sortir. Le 26 juillet, il appuya le projet de Jourdan pour la suppression du mot *anarchie* dans la formule du serment. Le 2 août, après avoir présenté trois écrits relatifs aux revers de l'armée d'Italie, il obtint l'envoi d'un message au directoire sur le résultat des poursuites contre Schérer et Rapinat, etc. Le 6 août, il dénonça l'existence d'une conspiration royale; et, dans la discussion secrète relative à la mise en accusation des ex-directeurs, Briot désaprouva l'expédition d'Égypte. Le 30, il prononça un discours étendu, dans lequel il remontait aux causes qui avaient amené la république dans la situation critique où elle se trouvait. La conduite de l'ancien directoire, la cession de Venise, le départ du général Buonaparte et de son armée pour l'Egypte, étaient à ses yeux l'origine des désastres de l'armée d'Italie. « Le » génie de Buonaparte, dit Briot, effrayait » à-la-fois et l'Angleterre et les ennemis » intérieurs. » Il dénonça M. de Talleyrand, le 4 septembre, et blâma la conduite du directoire envers les journalistes. « Il se prépare un coup d'état, dit- » il; on veut livrer la république à ses » ennemis; peut-être les directeurs des » calamités publiques ont-ils un traité » dans une poche et une constitution » dans l'autre (Briot désignait ainsi » assez clairement le directeur Sieyes). » Si l'acte que je viens d'annoncer se » consomme, si le corps législatif est » comprimé, il faut que le peuple se » lève et qu'il se sauve lui-même. » A ces mots, les cris *à l'ordre* se firent entendre. Briot attaqua ensuite personnellement le ministre de la police, Fouché. Le 14, il réclama l'appel nominal sur la proposition de déclarer la patrie en danger. Le 15, il dénonça de nouveau M. de Talleyrand, et demanda l'envoi d'un message au directoire pour connaître la situation de Paris. Le 29 octobre, il s'éleva contre un acte arbitraire du directoire envers l'imprimeur du journal *le Défenseur de la vérité*. Le 19 brumaire, il prit part à l'opposition d'une partie du conseil des cinq-cents,

et fut exclu le lendemain du corps législatif. Peu de jours après, il fut du nombre des démagogues que le gouvernement mit en surveillance : mais cette mesure n'eut pas de suite; et bientôt Briot, réconcilié avec le ministre de la police, et protégé par Lucien Buonaparte, fut nommé secrétaire de la préfecture du Doubs, puis commissaire du gouvernement à l'Ile d'Elbe, d'où il fut rappelé vers la fin de 1803, à cause de sa mésintelligence avec le général Rusca, qui y commandait. Renvoyé une seconde fois dans cette île, en 1809, il fut rappelé de nouveau par suite d'une autre mésintelligence avec le même général. Il sollicita alors vainement un autre emploi, et finit par se rendre à Naples auprès du roi Joseph, qui lui donna une place d'intendant des Abruzzes. Nommé ensuite conseiller-d'état, il fut conservé dans ses fonctions par le roi Murat. Après la chute de ce dernier en 1815, Briot revint à Besançon avec sa famille; et il habite auprès de cette ville une maison de campagne, où il ne paraît occupé que de l'éducation de ses enfants et de la culture des fleurs. Briot a publié un ouvrage élémentaire sur la littérature et l'art oratoire, et un traité de législation. — BRIOT, professeur d'anatomie à Besançon, de la même famille que le précédent, a publié : I. *Essai sur les tumeurs formées par le sang artériel*, 1802, in-8°. II. *Art d'accoucher*, trad. de l'allemand de G. G. Stein, sur la 5e. édition, 1804, 2 vol. in-8°. III. Il a été éditeur des *Eléments de matière médicale*, ouvrage posthume de Tourtelle, 1803, in-8°. W.

BRIOU (Le comte PIERRE-CHARLES PARSEVAL DE), né au château de Briou près de Baugency, le 13 février 1743, entra au service en 1759, et fit la guerre de sept ans, comme capitaine, dans le régiment d'Orléans cavalerie. Il entra dans les gardes-du-corps comme sous-lieutenant de la compagnie écossaise le 31 mars 1770, et fut lieutenant le 29 février 1784. Le comte de Briou était de service auprès du Roi dans la malheureuse nuit du 5 au 6 octobre 1789. Il ne s'éloigna de ce prince que par un ordre exprès de S. M.; et il accompagna sa voiture à pied, jusqu'à Paris, sans uniforme, mais cependant armé. M. de Briou émigra en 1791; et il se rendit auprès des princes, avec lesquels il fit la campagne de 1792. Il se retira ensuite en Allemagne. En 1795, le comte de Zoritsch, qui avait établi, à Sklow, une école militaire, pour les enfants des gentilshommes du pays, ayant entendu parler de M. de Briou par les émigrés français, et desirant avoir un homme dont l'esprit et les talents pussent répondre à l'importance de son plan, lui écrivit pour l'engager à venir se mettre à la tête de son école. Le comte de Briou, ne pouvant plus alors être utile à son Roi, partit dans le mois de juin 1795; et il commanda l'école de Sklow pendant plusieurs années; mais, contrarié par le général Zoritsch, qui ne voulait point accéder aux réformes nécessaires pour que l'enseignement fût suivant les principes de l'école militaire de France, il donna sa démission : il obtint de l'empereur Paul Ier. son rang de général-major, et fut employé dans ce grade. M. de Briou, ayant perdu sa femme en 1797, fut tellement affligé de cette perte, qu'il ne put continuer son service. Il reçut de l'empereur la moitié de ses appointements en retraite, et vécut en philosophe avec les amis que son caractère et son excellent esprit lui avaient donnés. Le service du Roi l'appela ensuite à St.-Pétersbourg, où il fut chargé d'affaires de S. M. Louis XVIII : il resta dans cette capitale, partageant son temps entre la diplomatie et l'éducation d'un neveu qu'il chérissait, jusqu'au moment où le Roi fut rendu à la France. Après avoir remis à M. le comte de Noailles les affaires dont il était chargé, il partit à la fin de 1814, et se rendit à Paris, où ses anciens services l'appelaient aux fonctions de commandant d'escadron de la compagnie des gardes-du-corps commandée par le prince de Wagram. En mars 1815, M. de Briou accompagna le Roi dans la Belgique, où il commanda la cavalerie de sa maison, et il rentra en France avec S. M. Chargé du licenciement de sa compagnie, M. de Briou s'est acquitté de cette opération importante avec autant d'habileté que de sagesse. S. M. a daigné lui accorder sa retraite de lieutenant-général, et l'a fait grand'-croix de l'ordre de St.-Louis. D.

BRIQUET (HILAIRE-ALEXANDRE), né à Chasseneuil près Poitiers le 31 octobre 1762, professeur de rhétorique à Poitiers, et de belles-lettres à l'école centrale de Niort, a publié : I. *La légitimité du mariage des prêtres*, 1794, in-8°. II. *Justification de H. A. Bri-*

quet, 1795, vol. in 8°. III. *Mémoire justificatif pour trois marins condamnés à quatre ans de détention par la cour martiale de Rochefort*, 1795, in-4°. IV. *Almanach des Muses de l'école centrale des Deux-Sèvres, pour les années VI, VII, VIII*, trois vol. in-12.—BRIQUET (Marguerite-Ursule-Fortunée BERNIER femme de H. A.), née à Niort le 16 juin 1782, a publié entre autres productions : I. *Ode sur les vertus civiles*, 1801, in-8°. II. *Ode sur la mort de Dolomieu*, 1802, in-8°. III. *Ode à Denis Lebrun*, 1803, in-8°. IV. *Ode qui a concouru pour le prix décerné par l'Institut, le 16 nivôse an XII*, 1804, in-8°. V. *Dictionnaire historique, littéraire et biographique des Françaises et des étrangères naturalisées en France, connues par leurs écrits ou par la protection qu'elles ont accordée aux gens de lettres*, etc., dédié au premier consul, 1804, in-8°, avec le portrait de l'auteur. VI. Des articles dans la *Bibliothèque française* de M. Pougens.—BRIQUET DE LAVAUX, avocat au parlement de Paris, a publié: I. *Éloge de P. Pithou*, 1778, in-8°. II. *Éloge de Montesquieu*, 1783, in-4°. III. *Manuel du tribunal de cassation*, 1797, in-12. OT.

BRISSAC (Le comte TIMOLÉON COSSÉ duc DE) de l'une des plus anciennes familles de France (*Voy.* la *Biogr. univ.* au mot BRISSAC), fut nommé préfet du département de Marengo le 13 avril 1809, et préfet de la Côte-d'or le 1er. mai 1812, après la mort de M. Lecoulteux. En janvier 1814, il prit des mesures de défense à l'approche de l'ennemi, appela la jeunesse aux armes, invita les anciens artilleurs à se rendre à Auxonne, et fit des proclamations énergiques. Il fut néanmoins ensuite un des premiers à envoyer son adhésion au rétablissement du trône des Bourbons. Nommé pair le 4 juin de la même année, Buonaparte ne l'ayant pas compris dans sa liste de 1815, ce titre lui fut confirmé après le second retour du Roi. Le duc de Brissac fut président du collège électoral du Bas-Rhin en septembre 1815.—Son frère (Le comte Emanuel) est aide-de-camp de S. A. R. Mgr. le duc de Berri. D.

BRISSON, ancien conseiller au parlement de Paris, est un des descendants de Barnabé Brisson, si célèbre au temps de la ligue. (*Voy.* BRISSON dans la *Biographie universelle*.) Il fut nommé, en décembre 1810, président de la cour royale de Paris ; chevalier de la Légion-d'honneur, le 23 août 1814; et l'un des présidents de la cour de cassation, à la fin de 1815. Le troisième arrondissement de Paris le nomma, dans le même temps, l'un de ses candidats à la chambre des députés. A.

BRITO (Le chevalier DE), chargé d'affaires du roi de Portugal à Paris, fut nommé à cet emploi après le rétablissement du gouvernement royal, en 1814. M. de Brito avait été amené en France comme otage et mis en surveillance par le gouvernement de Buonaparte. Il passa, en 1816, en qualité de ministre de Portugal, dans le royaume des Pays-Bas. La lettre suivante qu'il adressa de Paris dans les premiers jours de juillet 1816, aux consuls de sa nation dans les ports de France, est d'un assez grand intérêt commercial pour que nous la rapportions toute entière : « J'ai » l'honneur de vous adresser la traduc- » tion littérale et exacte d'un édit (*alvara*) de notre auguste maître, publié à » Rio-Janeiro le 20 juin 1811, et dont » l'observance vous est imposée. Cet édit » porte que tous les navires venant des » ports étrangers, et destinés pour le Por- » tugal et le Brésil, ne pourront y être » admis, ni leurs marchandises reçues à » la douane, avant que les capitaines » présentent le livre de chargement ou » le manifeste des marchandises chargées » à leur bord, le passeport du gouverne- » ment, les factures des fabriques où les » marchandises auraient été fabriquées, » les expéditions des ports d'où ils au- » ront mis à la voile, et les certificats des » préposés aux douanes, tous légalisés » par les consuls portugais y résidant, ou » par ceux qui les remplacent à cet effet, » comme les autorités locales. Cette loi » a le double avantage de prévenir les » fraudes qu'on pourrait commettre con- » tre le trésor royal et contre les intérêts » des particuliers. Toutes les marchan- » dises chargées pour compte de sujets » portugais n'étant soumises qu'au droit » de 16 pour 100, de même que celles » de fabrique ou de production anglaise, » en vertu du traité de commerce de » 1810, on a voulu éviter la fraude des » droits, et que le commerce étranger » paye les 25 pour cent imposés sur ce » qui n'est pas propriété portugaise,

» quoique étrangère, et qui n'est pas » d'industrie anglaise pour compte an» glais. Ainsi, les certificats et tous les » autres documents requis par cette loi » deviennent nécessaires pour constater » et l'origine et la propriété, afin que les » réglements des douanes portugaises » soient dûment exécutés. Je vous trans» mets également la traduction d'un pa» ragraphe de la loi du 26 mai 1812, » qui déclare les peines à encourir par » les contrevenants de la première loi du » 20 juin 1811. » M. de Brito cultive les lettres avec succès. Personne ne connaît mieux que lui l'histoire de son pays; et il a fourni sur cet objet de très bons matériaux aux éditeurs de la *Biographie universelle*. D.

BRIVAL (JEAN), avocat avant la révolution, était, en 1790, procureur-syndic de la Corrèze, et, en 1791, député de ce département à l'assemblée législative. Le 24 juillet 1792, il demanda qu'on convertît les statues de bronze en canons, et dénonça ensuite les *chevaliers du poignard* qui se rendaient chez la reine. Réélu membre de la Convention, il vota la mort de Louis XVI, *dans le plus bref délai*, et en avertissant ses collègues « qu'ils se couvriraient d'infamie s'ils ne » suivaient pas son exemple. » Sur la question de l'appel au peuple, il dit: « Comme Louis n'a pas demandé la sanc» tion du peuple pour se coaliser et li» vrer la France à nos ennemis; comme » il ne l'a pas demandée quand il a fait » égorger cent mille Français.... comme » nous sommes envoyés ici pour venger » la nation; comme nous ne devons » mettre aucune différence dans la pu» nition des coupables, et que la plu» part de ceux qui ont commis les crimes » dont le tyran devait profiter, ont déjà » péri sur l'échafaud.... comme enfin je » prends l'engagement de périr ou d'ex» terminer le premier intrigant qui vou» drait monter sur le trône, je dis: » *Non*. » Joignant à l'expression de ses horribles opinions une dérision encore plus cruelle, on l'avait vu, au commencement de la session, écrire au Roi pour redemander sa canne qui lui avait été prise aux Tuileries. Le 22 mai 1793, il présenta une nouvelle formule de serment à exiger des prêtres insermentés, voulant qu'en cas de refus ils fussent incarcérés. Il se rendit à la commune de Paris après le 31 mai, pour la féliciter sur sa conduite dans cette révolution. Au mois d'août suivant, il fut envoyé dans les départements de l'Allier et de la Haute-Vienne, pour y comprimer les autorités rebelles de la commune de Saint-Yriex. Le 8 mai 1794, il reprocha à Lequinio, aux Jacobins, d'avoir écrit contre l'existence de Dieu, tandis que, dans ce moment, lui-même reconnaissait l'Être suprême de Robespierre, contre lequel il se prononça cependant peu de temps après; car il fut un des moteurs de la journée du 9 thermidor an II (27 juillet 1794), et l'un des commissaires dans Paris, pour y prévenir les entreprises du tyran. Nommé ensuite commissaire près des départements du Loiret et du Cher, etc., Brival s'y conduisit avec assez de modération, et combattit les restes de la faction de Robespierre. Le 1er. janvier 1795, il fit révoquer la loi qui défendait de faire des prisonniers anglais, hanovriens et espagnols. Le 22 du même mois, lors de la discussion relative aux membres de la famille royale, il dit, « qu'il pensait qu'après avoir coupé l'ar» bre, il fallait en extirper toutes les ra» cines, qui ne pouvaient porter que » des fruits empoisonnés; et qu'il s'é» tonnait qu'au milieu de tant de crimes » inutiles, commis avant le 9 thermidor, » on eût épargné le *reste d'une race im» pure*. » Il a depuis réclamé contre l'authenticité de cette dernière opinion; mais elle est consignée dans le *Moniteur*. Elle fut même alors assez mal accueillie par la Convention, qui était revenue à des opinions plus modérées. Brival vota, en septembre 1795, le rappel en France de M. de Talleyrand-Périgord; et, pendant le même mois, il devint membre du conseil des anciens. Il y parut rarement: ses opinions les plus remarquables furent contre les vaincus du 18 fructidor an V, dont il appuya vivement la déportation, et en faveur des directeurs, renversés au 30 prairial an VII, dont il combattit la mise en accusation. Après le 18 brumaire, il devint juge de la cour d'appel de Limoges. Le 21 novembre 1810, il fut nommé président du collége électoral de l'arrondissement de Bellac (Haute-Vienne). En 1811, lors de la recomposition des tribunaux, Brival fut confirmé dans ses fonctions, avec le titre de conseiller en la cour impériale de Limoges. Il conserva cette place jusqu'en 1815. En 1816, il fut obligé de

sortir de France par suite de la loi contre les régicides ; et il se réfugia d'abord à Constance. D.

BRIZÉ-FRADIN, né à Liége en 1767, a publié : I. *Loi physique appliquée à l'artillerie de la marine*, 1811, in-8°. II. *La chimie pneumatique appliquée aux travaux sous l'eau*, 1811, in-8°, fig. Il y décrit des procédés ingénieux de son invention pour secourir les malheureux submergés sous la glace. Ot.

BROCCHI (J.-BAPTISTE), inspecteur des mines du royaume d'Italie, est auteur d'un excellent traité sur les mines de fer du département de la Mella (le Brescian), et de plusieurs opuscules de géologie et de minéralogie, insérés dans divers journaux d'Italie. Il publia, en 1811, un Mémoire *sulla valle di Fassa*, partie du Tyrol alors réunie au royaume d'Italie, et qui abonde en matériaux précieux pour les sciences géologiques et minéralogiques. Dans ce mémoire, Brocchi a raisonné d'après un système particulier qui semble être aussi celui de Dolomieu, sur la formation de ces noyaux de calcédoine, et autres pierres semblables qu'on trouve en cette vallée, jugeant qu'elles ont été produites par infiltration. On lui a reproché à ce sujet de trop s'engager, pour l'explication des phénomènes de ce genre, dans l'embarrassante doctrine chimique des dissolutions et des précipitations. M. Brocchi a publié en 1814 : *Conchigliologia fossile subapennina con osservazioni geologiche sugli Apennini e sul suolo adjacente*, Milan, 2 vol. in-4°. N.

BROCHANT (A.-J.-M.), ingénieur des mines et principal rédacteur du *Journal des mines*, a publié un *Traité élémentaire de minéralogie, suivant les principes du professeur Werner*, 1801-2, 2 vol. in-8°. ; 1808, 2 vol. in-8°. La classe des sciences physiques et naturelles de l'Institut fait l'éloge de cet ouvrage dans son rapport sur les progrès des sciences depuis 1789 jusqu'en 1808. M. Brochant a été nommé membre de l'académie des sciences au commencement de 1816. Ot.

BROCHET (J.-E.), ancien garde de la connétablie, et joré au tribunal révolutionnaire, fut l'un des membres les plus ardents du club des Cordeliers. Il travailla en enthousiaste à l'apothéose de Marat, parodia en l'honneur de ce nouveau dieu les hymnes de la religion, et se fit donner un vase précieux du gardemeuble pour y enfermer son cœur. Il avait fait à ce sujet une prière qui commençait par ces mots : *cor Jesu, cor Marat*. Le 2 octobre, il prononça un discours contre Brissot, dont il proposa la mise en jugement. Le 14 mars, il donna, aux Cordeliers, des renseignements sur la conspiration d'Hébert, dont il venait d'être instruit aux Jacobins. S'étant attaché à la cause de Robespierre, il fut poursuivi après le 9 thermidor, mis en arrestation, ensuite relâché, et réincarcéré sur la demande de sa section : le 13 vendémiaire le rendit définitivement à la liberté. Il s'établit épicier ; mais ayant été compris dans le sénatus-consulte de déportation, rendu à la suite du 3 nivôse an IX, il fut conduit à Oleron, puis embarqué ; en 1804, pour les îles Séchelles, où on le croyait mort depuis long-temps, lorsqu'on l'a vu reparaître à Paris en 1815. B. M.

BROCHET DE VERIGNY, fils d'un maître des requêtes de l'hôtel, fut nommé, le 29 juin 1814, maître des requêtes surnuméraire, et prêta serment de fidélité au Roi, le 3 août. Il fut placé au comité de l'intérieur du conseil-d'état, chargé de préparer plusieurs rapports sur le commerce : son travail sur les pêches maritimes est exact et sage. S. M. le nomma préfet du Gers, le 20 février 1815, mais il eut à peine pris possession de cette place, que le retour de Buonaparte l'obligea de la céder à M. Treilhard, qui, à son tour, la quitta dans le mois de juillet suivant, pour la restituer à M. Brochet. Peu de jours après son arrivée à Auch, M. Brochet publia la proclamation suivante : « Le préfet sait que » des hommes, restes désespérés du parti » qui nous a opprimés pendant trois mois, » s'agitent encore dans l'ombre. Aux mensonges usés sur la féodalité, les dîmes » et les biens nationaux, à ces grossières » impostures qui n'ont plus de cours, ils » font succéder les rumeurs alarmantes, » les bruits sinistres. Le meilleur et le » plus vénéré des Rois, au milieu de cinq » cent mille hommes armés, élève et » fait entendre sa voix pacifique ; sa » main protectrice s'interpose entre l'Europe et nous. Un spectacle si touchant » nous émeut et les tourmente : l'espoir » de la paix nous console, et il leur fait » horreur. Les nouvelles les plus absurdes ne coûtent rien à leur perversité.

» Ils calomnient tour-à-tour l'excellent » peuple au sein duquel ils vivent, la » portion de l'armée qui revient au mi- » lieu de nous, et l'autorité dont ils » épuiseront l'indulgence... » M. Brochet de Verigny a été nommé maître des requêtes en service extraordinaire, le 24 août 1816. In.

BROGLIE (Le prince Victor-Amédée-Marie de), né le 23 octobre 1772, fut, dès sa jeunesse, destiné à l'état militaire; il suivit, en 1789, le maréchal de Broglie son père, en Allemagne, et fut d'abord employé auprès de lui comme aide-de-camp de confiance, chargé de la correspondance. Les fonctions que le maréchal remplissait alors auprès des princes frères du Roi, donnèrent à son fils des relations directes avec le duc de Brunswick et les ministres de Prusse pendant la campagne de 1792, qu'il fit en qualité d'officier d'état-major, et à la fin de laquelle il reçut de LL. AA. RR. le brevet de colonel. Il accompagna son père, en 1793, lorsque celui-ci se rendit auprès de Monsieur, devenu régent; et continua, jusqu'en 1794, à être chargé de tout le détail du ministère de la guerre, que dirigeait son père. Il fut nommé, en 1794, aide-major du régiment Maréchal de Broglie, à la solde de S. M. Britannique, dont il devint colonel au mois de février 1795, à la mort du prince de Revel son frère: il conduisit au mois d'août, dans le Brisgau, ce régiment, qui ne tarda pas à être licencié. Le prince de Broglie passa alors au corps du prince de Condé, et il y fut reçu par S. A. S. avec les témoignages de l'estime la plus particulière pour le maréchal de Broglie. Il resta à cette armée jusqu'à son licenciement en 1801, se trouva à toutes les affaires, et fut chargé de plusieurs missions à Vienne. Le Roi s'étant rendu au corps du prince de Condé en 1796, le prince de Broglie fut attaché directement à sa personne, au commencement de cette campagne, dont S. M. partagea les fatigues et les dangers, jusqu'au moment où les dispositions défavorables des cabinets la forcèrent à s'en éloigner. Il obtint, par sa conduite, l'estime de S. M., qui voulut consoler l'âge avancé du maréchal par les espérances qu'il concevait de son fils, en lui écrivant à ce sujet la lettre suivante de Blankembourg, le 5 décembre 1796: « Ce que vous me dites, » mon cher maréchal, de l'armée de Condé, de son général, et de M. le duc » d'Enghien, me fait grand plaisir; mais » je jouis particulièrement du témoignage que votre fils rend à mon neveu (1): » c'est un bon juge qu'Amédée, soyez- » en sûr; je l'ai vu à la besogne, pendant le peu de temps que j'y ai été, et » je puis vous répondre qu'il n'a pas dégénéré. Les anciennes chroniques nous » apprennent que le Cid était le dernier » des fils de D. Diegue de Bivar, et qu'il » le surpassa, disent-elles, au grand étonnement de toute l'Espagne (2). Adieu, » mon cher maréchal; vous connaissez » toute mon amitié pour vous. » Le prince de Broglie fut nommé chevalier de Saint-Louis, en octobre 1797; et le prince de Condé sollicita pour lui le grade de maréchal-de-camp, qui lui fut accordé pour prendre rang à dater du 21 novembre 1800. Nommé, en 1799, gentilhomme d'honneur de S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême, lors de son mariage, il en exerça les fonctions pendant le temps que le prince passa au corps de Condé; et il dut à l'estime qu'il en avait obtenue une mission de confiance en Angleterre auprès de Monsieur, au commencement de 1801: il revint en rendre compte à S. A. R.; et ne pouvant alors la suivre à Mittau, où elle allait rejoindre le Roi, le prince de Broglie obtint la permission de rentrer en France, où il est constamment resté depuis, et où il n'a eu, sous les gouvernements consulaire et impérial, d'autre soin que de se soustraire, par une vie retirée, à toute espèce de fonctions. Cette conduite ne le mit cependant pas à l'abri des propositions du chef du gouvernement, qui, en 1813, voulut lui confier le commandement d'un régiment de gardes d'honneur, qu'il refusa. Ce refus le rendit suspect, et lui attira plusieurs dénonciations, dont la chute de Buonaparte prévint les effets. Après le retour du Roi, le prince de Broglie fut employé comme adjoint à l'inspection générale de la cavalerie de la première division. Le débarquement de Buonaparte le trouva occupé de ces fonctions. Le duc de Feltre crut alors qu'il pouvait être plus utile en Normandie; et il lui ordonna

(1) Mgr. le duc de Berri, qui fit cette campagne à la tête de la cavalerie noble.

(2) Le prince Amédée était aussi le dernier des fils du maréchal.

d'aller prendre le commandement du département de l'Orne. Le prince de Broglie partit de Paris le 17 mars, quoique bien convaincu de l'inutilité de ses efforts, lorsque les progrès de l'usurpateur étaient aussi avancés. Au moment de son départ, le duc de Feltre lui recommanda de chercher à rester en Normandie pendant l'absence de S. M., et lui donna des instructions que le prince de Broglie a été assez heureux de remplir à sa satisfaction, quoique pendant les trois mois de l'interrègne il n'ait reçu aucun avis de M. le duc d'Aumont, gouverneur de la 14e. division militaire: il n'apprit même son débarquement, et sa convention avec le général Vedel, qu'au moment où il partait pour reprendre le commandement du département de l'Orne ce qu'il exécuta, suivi seulement d'un aide-de-camp, et malgré l'opposition du général Merlin qui y commandait pour l'usurpateur. Il licencia les fédérés et les vétérans en retraite qu'on y avait rassemblés. Le prince de Broglie n'avait aucune troupe avec lui; et quoique tout le pays fût à sa disposition, il crut devoir se borner aux moyens que lui donnait sa considération dans cette contrée. Il a fait bénir son nom par les services qu'il a rendus à son département, lors du passage des troupes prussiennes, et par les soins qu'il s'est donnés pour en alléger le fardeau aux habitants. S. M. le nomma alors membre de la commission chargée d'examiner la conduite des officiers de tout grade qui avaient servi dans l'interrègne. Lorsqu'on assembla les collèges électoraux pour nommer les députés à la chambre, il réunit en sa faveur la presque-totalité des suffrages, et fut présenté comme candidat au collège électoral du département par trois collèges d'arrondissement. Nommé à la chambre des députés par le département de l'Orne en septembre 1815, le prince de Broglie y a parlé dans plusieurs occasions, principalement sur les finances, et comme membre de la commission du budget. A.

BROGLIE (L'abbé DE), frère du précédent, émigra en 1792, et se rendit en Allemagne, où il forma un établissement sous le nom de la Compagnie de Jésus, qu'il voulut ressusciter. Il reçut des encouragements de la cour de Vienne, et même de celle de Rome; il vint en Angleterre en 1800, établit à Kensington, près de Londres, une maison d'éducation publique, et y appela deux jésuites de Rome, qui se joignirent à lui: ayant fondé une espèce de communauté sous le nom et la règle de cette célèbre compagnie, il en fut le supérieur, reçut des novices, accrut son pensionnat, et fut long-temps à la tête de cette espèce de collège florissant et renommé en Angleterre. Il reçut des secours considérables de la bienfaisance des Anglais; mais il fit des emprunts, et, par une administration vicieuse, perdit son établissement, et fut obligé d'abandonner tout ce qu'il avait et le pensionnat même à M. Duteil. Il se livra alors à des spéculations commerciales, qui ne purent relever sa fortune. Des intrigants abusèrent de son nom: pour éviter les poursuites judiciaires, il obtint du comte de Staremberg d'être attaché à la chapelle de l'ambassade d'Autriche; et, au départ de M. de Staremberg, son Excellence le recommanda au chevalier de Souza, ambassadeur de Portugal, qui lui rendit le même service en l'attachant à sa chapelle, à l'abri de laquelle il vivait encore à Londres en 1816. V.

BROGLIE (MAURICE, abbé DE), frère du précédent, né au château de Broglie, le 5 septembre 1766, embrassa l'état ecclésiastique dès sa jeunesse, quitta la France dans les premières années de la révolution, et se rendit en Pologne, où il devint prévôt de Posen: il ne rentra en France qu'en 1803. Lorsque l'empereur Napoléon forma sa maison, l'abbé de Broglie fut appelé près de lui en qualité d'aumônier ordinaire. En mai 1805, il fut nommé évêque d'Acqui, dans le Piémont, et fut même désigné pour le chapeau de cardinal. Il publia un mandement à l'occasion de la guerre avec l'Autriche et la Russie, dans lequel, après avoir vanté la patience de Napoléon, il le représenta comme forcé de recourir aux armes, récapitula ses hauts faits, et ordonna des prières pour le succès de la guerre. Après la bataille d'Austerlitz, il publia un nouveau mandement, où il dit: « Le Dieu des armées se rit des téméraires efforts et des coupables projets des » ennemis; il les a livrés entre les mains » du héros qu'ils avaient osé défier, et » leur chute a été complète: son amour » pour la paix avait long-temps retenu » son bras; mais lorsque le bien de ses » peuples a nécessité la marche de ses » armées, il s'est élevé comme un géant

» qui parcourt sa carrière. Ces nations, » qui se croyaient invincibles, sont terrassées aussitôt qu'attaquées; les empires croulent sous ses pas; les armées » ennemies sont réduites au néant, et » leur dispersion ressemble à celle de la » paille qui est le jouet des vents. » M. de Broglie passa à l'évêché de Gand, par décret du 22 mars 1807; mais lorsque Buonaparte commença ses persécutions religieuses sur la personne même du pape, et qu'il voulut faire consacrer ses décisions à cet égard par un concile national, M. de Broglie lui résista avec beaucoup de force et de courage; et il refusa la décoration de la Légion-d'honneur, parce que le serment qu'il eût fallu prêter l'aurait engagé à soutenir l'intégrité de l'empire, et que dans cette intégrité se trouvaient compris les domaines du pape dont Buonaparte venait de s'emparer. L'abbé de Broglie fut alors (1811) arraché à son ministère, et conduit dans la prison de Vincennes, d'où il n'est sorti qu'au moment de la chute de Buonaparte en 1814. Il reprit alors ses fonctions épiscopales à Gand; et il les remplissait encore en 1816. — Le général DE BROGLIE, frère des précédents, qui commande à Angoulême, s'était retiré à Moscou dans le cours de l'émigration, et il s'y maria. Il a fait de grandes pertes dans l'incendie de cette ville en 1812. D.

BROGLIE (Le duc VICTOR DE), neveu des précédents, fils du prince de Revel, et par conséquent petit-fils du maréchal de ce nom, fut nommé auditeur au conseil-d'état le 12 février 1809, et fut attaché en cette qualité à l'ambassade de Vienne. Le duc de Broglie est fort instruit en littérature, surtout en littérature grecque. Il fut nommé pair de France par le Roi le 4 juin 1814, comme premier héritier de l'illustre famille de Broglie; et, dans les premiers jours de juillet, secrétaire du 4e. bureau de cette chambre. Il a épousé en 1816 la fille de madame la baronne de Staël. A.

BRONGNIART (ALEXANDRE), ingénieur des mines et directeur de la manufacture royale de porcelaine de Sèvres, est fils du célèbre architecte de ce nom, mort en 1812. Il reçut la croix de la Légion-d'honneur du Roi en janvier 1815, après l'exposition des porcelaines de sa manufacture au château des Tuileries. S. M. lui dit les choses les plus flatteuses dans la visite qu'elle fit de cette manufacture. Lors du retour de Buonaparte dans la même année, M. Brongniart reçut de lui la décoration de l'ordre de la Réunion. Il fut nommé membre de la première classe de l'Institut le 21 novembre 1815, et confirmé dans ce choix comme membre de l'académie royale des sciences (section de minéralogie), le 21 mars 1816. M. Brongniart a publié, en 1807, un *Traité élémentaire de minéralogie, avec son application aux arts*, 2 vol. in-8o., ouvrage important, et dont le mérite a été reconnu en France et dans l'étranger. Il s'est aussi beaucoup appliqué à l'entomologie; et il a fait, en société avec M. Tigny, l'*Histoire naturelle des insectes* (en 10 vol. in-8o.), qui fait suite à l'édition de Buffon, revue par Castel et publiée chez Deterville. Dans son rapport sur les progrès des sciences depuis 1789 jusqu'en 1808, la classe des sciences physiques de l'Institut parle ainsi des travaux de M. Brongniart: « Il a cherché dans la structure du cœur » et dans celle des organes des sens et » du mouvement, les vrais motifs de la » division des reptiles en ordres et en » genres. » T.

BRONNER (FRANÇOIS-XAVIER) poète allemand, né à Hochstaedt, dans le palatinat de Neubourg, en décembre 1758, de parents pauvres, fut reçu, en 1769, comme enfant de chœur au séminaire des jésuites à Dillingen; il s'y livra d'abord avec une grande application à l'étude des langues: mais, au bout de quatre ans, son goût pour la poésie se développa; et, après avoir reçu de ses professeurs quelques leçons sur l'art de versifier, il traduisit assez heureusement une partie des fables de Desbillons. La lecture des œuvres de Gesner avait un tel attrait pour lui, qu'il ne quitta presque pas cet auteur, qui, dans la suite, devint son modèle. Lorsque, en 1773, plusieurs collèges des jésuites furent réformés, Bronner fut transféré au séminaire de Neubourg. A cette époque, il traduisit plusieurs morceaux d'Anacréon, de Moschus, de Bion, et les *Pêcheurs* de Théocrite. Il se cotisa avec ses condisciples pour acheter les chefs-d'œuvre des poètes allemands: les jésuites, craignant pour ces jeunes gens les dangers de cette lecture, s'emparèrent de ce trésor; mais la cotisation fut renouvelée, et les livres furent rachetés et lus avec plus d'avidité qu'auparavant.

Bronner fut reçu en 1776 religieux de l'ordre de St.-Benoît à Donawerth ; alors il s'occupa de l'étude de la physique, des mathématiques et de la philosophie, sans cependant négliger la poésie et la musique. Le supérieur de son couvent l'envoya, en 1782, au collége des jésuites à Eichstaedt, pour s'y perfectionner dans les mathématiques, afin de pouvoir remplir, à son retour, une chaire de professeur de cette science. Son admission à Eichstaedt dans la secte des illuminés, l'introduisit dans des familles considérables. En 1783, il fut ordonné prêtre, et retourna dans son couvent. Mais l'état ecclésiastique lui ayant déplu, il s'évada, et se retira en Suisse. Arrivé à Bâle en 1785, sous le nom supposé de Jean Winfried, et n'y trouvant pas à gagner sa vie, il se rendit à Zurich, où le sénateur Fuesli l'employa dans sa typographie pour l'impression de la musique. Par ses talents et par sa modestie, Bronner s'acquit l'amitié de plusieurs savants. Gesner l'encourageait à composer des idylles; et en même temps il rédigeait avec P. P. Wolf la *Gazette politique* de Zurich. Sa fuite du couvent avait fait du bruit : ses supérieurs avaient envoyé partout son signalement, en l'accusant faussement de vol et d'autres délits. Mais ne pouvant pas se saisir de sa personne, on lui promit les dispenses du pape et un emploi de prêtre séculier, s'il consentait à se rendre à Augsbourg. Malgré les conseils de ses amis, il partit en juillet 1786, après avoir livré à l'impression ses idylles et contes sur la pêche. A Augsbourg, on pourvut à son entretien, mais on lui suscita toute sorte de tracasseries, et il ne fut plus question de la place qu'on lui avait promise. Il s'échappa, pour la seconde fois, en juillet 1793, et revint à Zurich, sous le nom de *Felix Liber*, avec la résolution de passer en France, où il espérait obtenir un emploi : mais il ne put arriver à Paris, et revint encore à Zurich, où il fut placé, comme secrétaire, dans la chancellerie du gouvernement. En 1799, il fut nommé secrétaire dans le bureau d'instruction publique à Berne, et ensuite secrétaire-général du ministre chargé de ce département. Il exerce les fonctions d'instituteur depuis 1803, à l'école du canton d'Arau. Bronner est du petit nombre des poëtes allemands qui ont réussi dans le genre de l'idylle. Il a publié : I. *Idylles et contes sur la pêche*, Zurich, 1787, in-8°., avec une préface de Salomon Gesner. Il existe de cet ouvrage une traduction française par M. Holerback, Paris, 1790, in-16. II. *Nouvelles idylles et contes sur la pêche*, 2 vol., Zurich, 1794. III. *Idylles et contes sur la pêche, composées antérieurement*, Zurich, 1794, in-8°. Ces diverses idylles ont été publiées aussi sous ce titre : *Ecrits de François-Xavier Bronner*, 3 vol. in-8°, Zurich, 1794. B. n.

BROOKE (Henri-Williams), Anglais, principalement chargé, au bureau des étrangers (*the alien office*), d'examiner les étrangers arrêtés par l'ordre du roi, était précédemment employé au département des affaires étrangères ; et ce fut lord Portland qui le nomma, en 1797, à la place qu'il occupe actuellement. En 1798, M. Brooke fut envoyé à Manchester, pour concourir à l'examen d'individus qui y étaient arrêtés, comme prévenus de trahison ; et il alla de là en Irlande, avec une mission spéciale, lorsque la rebellion y éclata. Il montra, dans ces missions difficiles, une fermeté et des talents qui lui méritèrent l'estime et la confiance du gouvernement. Lorsqu'en 1804 le gouvernement français fit des préparatifs pour envahir l'Angleterre, M. Brooke fut chargé, par le duc de Portland, du gouvernement du château de Kent, dans la vue de prévenir toute communication secrète avec le pays ennemi. Il fut rappelé de ce poste, après que les préliminaires de la paix d'Amiens furent signés. C'est M. Brooke qui, dirigé par M. Fox, alors secrétaire-d'état pour les affaires étrangères, arrêta et conduisit à Londres, au moment où il se disposait à repasser en France, le nommé Guillet de la Gevrillière, espion envoyé par le gouvernement français, pour savoir si ce ministre prêterait l'oreille à un projet d'assassinat du 1er. consul Buonaparte. M. Brooke accompagna S. A. R. Monsieur, et les ducs de Berri, de Bourbon et d'Orléans, à bord de la frégate suédoise *le Frayer*, qui transporta Louis XVIII en Angleterre. On raconte que Monsieur le présenta à S. M., en disant : « Permettez-moi de vous présenter M. » Brooke, envoyé par lord Hawkesbury, pour votre débarquement; c'est » un très méchant homme, et qui a toujours été très mal disposé à notre » égard. » Le Roi accueillit la plaisan-

terie; et S. M. a exprimé depuis, en diverses circonstances, son approbation des procédés de M. Brooke. Celui-ci a publié, en 1807, un livre où sont réunies toutes les lois et réglements concernant les étrangers, arrivant ou résidant en Angleterre. Re.

BROOKE, médecin, né à Bath en 1788, fut envoyé par le gouvernement d'Angleterre en Italie, pour faire des recherches sur le commerce de cette contrée. Il en a publié le résultat dans un ouvrage intitulé : *Observations sur les mœurs et les coutumes d'Italie, avec des remarques sur la grande importance du commerce de la Grande-Bretagne sur cette portion du continent*, in-8°., 1798. Il y proposait un plan pour étendre le commerce de l'Angleterre dans les pays étrangers; plan qui a été adopté, et qui est devenu une nouvelle source d'accroissement du revenu public. Lors de l'invasion de l'Italie par les Français, M. Brooke fut obligé d'abandonner ce pays, et per dit par-là une partie de sa fortune. Son malheur a été cruellement aggravé par la perte de la vue. — BROOKE (T. H.), secrétaire du gouvernement de Sainte-Hélène, a publié, en 1808, à Londres, une *Histoire de l'île Sainte-Hélène, depuis sa découverte par les Portugais jusqu'à l'an* 1806, in-8°. Un séjour de quinze ans dans le pays, la communication des archives du gouvernement, et des talents distingués, rendaient M. Brooke très propre à traiter ce sujet. Son ouvrage a été traduit en français par J. Cohen, Paris, 1816. R.

BROSSELARD (Emmanuel), né à Paris en 1761, a travaillé, dans le cours de la révolution, à la rédaction de plusieurs journaux, entre autres, avec MM. His et Chazot, au *Républicain français*, et à la *Chronique*. Il a publié : I. *Ode sur la mort du prince de Brunswick*, 1807, in-4°. II. *Des devoirs de l'homme, ouvrage traduit du latin de Cicéron, avec des notes et la vie de l'auteur*, 1792, in-8°.; seconde édition, 1801, 2 vol. in-12; 1806, 2 vol. in-12. III. (Avec Weiss et Lemierre-d'Argy), *Traduction du Code général pour les états prussiens*, 1801, 5 vol. in-8°. On croit que c'est M. Brosselard qui a publié, sous le nom de *Thyrion*, la *Vie de Frédéric-le-Grand, trad. de l'allemand de Ch. Hammerdorfer*, 1787, in-8°. Ot.

BROSSES (De), fils du président de ce nom (Voy. la *Biograph. univers.*), était conseiller à la cour royale de Paris, lorsqu'il fut nommé préfet de la Haute-Vienne le 10 juin 1814, et chevalier de la Légion-d'honneur le 20 septembre de la même année. Il perdit cet emploi lors de l'arrivée de Buonaparte en avril 1815; mais, après le retour du Roi, il obtint de ce prince la préfecture de la Loire-Inférieure. D.

BROSTARET (Jean) fut nommé, en 1789, député du tiers-état de la sénéchaussée de Nérac, aux états-généraux. Il demanda le 5 octobre, qu'avant de consentir à la taxe extraordinaire demandée par le Roi, on lui présentât les articles de la constitution déjà décrétés, et que l'assemblée fît dépendre de l'acceptation de ce prince son consentement à la taxe. Cette motion, vivement appuyée par Mirabeau, fut acceptée, et elle concourut beaucoup à la révolution qui avait été préparée pour le même jour. Il y combattit le plan de finances de Necker, et provoqua, le 7 août 1790, la poursuite de la procédure relative aux 5 et 6 octobre, sans égard pour les députés qui pourraient s'y trouver impliqués. Il demanda, le 15 du même mois, que le corps législatif fût investi du pouvoir de licencier les corps militaires. Au mois de septembre 1795, il fut élu membre du conseil des anciens, par le département de Lot-et-Garonne, et fut nommé secrétaire le 22 novembre 1797. Il en sortit l'année suivante, et devint receveur-général du département de Seine-et-Oise. Il perdit ensuite cet emploi, par suite de mauvaises affaires. A.

BROTHERS (Richard), natif de Placentia, en Terre-Neuve, autrefois lieutenant dans la marine, a excité, il y a un peu plus de vingt ans, l'attention du public anglais, en se déclarant *le neveu du Tout-Puissant, et le prince des Hébreux, qui devait rendre aux Juifs leurs anciens priviléges et les conduire dans la terre de Canaan*. Il prédit aussi la destruction de la ville de Londres, par un tremblement de terre, et débita plusieurs autres absurdités. Malgré l'extravagance de ses prétentions, plusieurs personnes instruites soutinrent ouvertement la divinité de sa mission. Un de ses partisans les plus remarquables fut M. Nathaniel Brassey Halhed, membre du parlement et savant orientaliste. On publia différents pamphlets pour ou contre; et telle fut à

cet égard l'aveuglement de quelques individus, qu'ils vendirent tout ce qu'ils possédaient pour accompagner le nouveau prophète à la Terre-Sainte. Le gouvernement anglais a fait enfermer Richard Brothers comme insensé; et depuis on a oublié ses prédictions, dont voici les titres: *Révélation des prophéties et des temps*, etc., en deux livres in-8°., 1794. Dans le 2e. livre, on ne prédisait pas moins que la chute soudaine et perpétuelle des empires de Turquie, d'Allemagne et de Russie. — *Exposition de la Trinité*, etc., etc., in-8°., 1795. — *Lettre à miss Cott, fille du roi David et reine future des Hébreux*, in-8°., 1798.—*Description de Jérusalem avec le jardin d'Eden dans le centre*, 1802. —*Lettre à S. M. le roi et à S. M. la reine, en vers*, in-8°., 1802. R.

BROTHIER (de Saint-Domingue), propriétaire dans cette colonie, fut nommé, par elle, en 1795, député au conseil des anciens, où il se prononça, dans plusieurs occasions, contre le parti *Clichien*. Il célébra, le 4 février 1798, l'anniversaire de la liberté des noirs, et demanda qu'il fût consacré par une fête: il fit aussi, dans le même discours, l'éloge de Toussaint-Louverture. « Négociants français, ajouta-t-il, ce n'est » point l'abolition de l'esclavage qui » peut nuire à vos propriétés, à vos richesses, c'est cet implacable ennemi » du commerce de toutes les nations, le » gouvernement anglais; c'est lui qui » exerce sourdement tout ce qui peut » s'opposer à son ambition mercantile, » à la domination exclusive qu'il prétend sur les mers: ce vampire politique une fois détruit, rien ne pourra » mettre des bornes à vos succès; et » vous verrez entrer dans vos ports des » vaisseaux chargés par les mains de la » liberté de plus de trésors qu'ils ne vous » en apportaient sous le régime du despotisme. » Le 5 août, Brothier fit approuver la résolution relative à la célébration des décadis et des fêtes nationales. Le 21 janvier 1799, il fut élu secrétaire, et sortit du conseil le 20 mai suivant. Il fut nommé, en 1804, directeur des droits réunis de l'Ariège; et il en exerça les fonctions pendant plusieurs années.

BROUARD (Le baron), maréchal-de-camp, commandait à Nantes dans le mois de mai 1815, sous les ordres du lieutenant-général Foy. Il assista au *Te Deum* qui fut chanté le 20, en réjouissance du retour de Buonaparte. Les troupes qui se trouvaient dans cette ville furent passées en revue. Pendant cette revue, le baron Brouard, étant entouré de tous les officiers à demi-solde en résidence dans le département, leur dit: « Messieurs, Louis XVIII vous accorda la » solde entière, lorsqu'il eut besoin de » vos services; mais, aujourd'hui, S. M. » l'empereur vous la donne, pour les » services que vous avez rendus à la patrie. » Le 4 avril suivant, les officiers à demi-solde se réunirent dans un banquet somptueux, où la santé du général Brouard fut portée plusieurs fois. Au mois de mai suivant, il fut nommé membre de la chambre des représentants, par le collége d'arrondissement de Nantes. Le 5 juillet, il appuya, dans cette chambre, la demande d'une adresse à l'armée. Depuis le retour du Roi, le général Brouard jouit de son traitement de demi-solde sans activité. Y.

BROUET (Chrétien-Louis), né à Ligny (Meuse) le 26 août 1774, fut élève d'artillerie en 1793, et parvint successivement au grade de colonel qu'il obtint en 1813, après avoir fait les campagnes des Pyrénées, de la Vendée, en 1794 et 1795, et ensuite celles du Rhin, de Prusse, de Pologne, d'Espagne et de la grande-armée. Il était, au commencement de 1816, directeur de l'artillerie de la guerre à Brest; et il fit don au gouvernement d'une somme de 700 fr. Le colonel Brouet est officier de la Légion-d'honneur. H.

BROUGHAM (Henri), membre du parlement anglais, de la société royale de Londres, avocat, et ex-coopérateur du journal littéraire, intitulé *Edinburgh Review*, s'est acquis, dans ces derniers temps, la réputation d'un des orateurs du parlement les plus populaires dans le parti de l'opposition. Lors des discussions relatives à la princesse de Galles, il a agi comme son conseil. Au moment où la chambre des communes eut à prononcer sur les frais d'établissement que devait occasionner le mariage de la princesse Charlotte, M. Brougham discuta, d'une manière très minutieuse, jusqu'aux plus petits objets de dépense. Dans les premiers jours de mai 1816, il sollicita la permission de présenter un bill tendant à assurer et à étendre la liberté de la presse. Dans le même temps, lord Castelreagh lui adressa quelques

complimeots; et l'on crut dans le public que le projet du ministère était de le séparer de l'opposition. Il fit un voyage en France, dans le mois de juillet de la même année. Outre plusieurs mémoires insérés dans le journal de Nicholson et dans les Transactions philosophiques, on a de lui: I. *Recherches sur la politique coloniale des puissances de l'Europe*, 1803, 2 vol. in-8°. Dans cet ouvrage important, M. Brougham, redoutant les plus grands malheurs du gouvernement des noirs, pense qu'il est de l'intérêt de l'Angleterre d'aider la France à reconquérir St.-Domingue. II. *Sur l'état de la nation*, in-8°., plusieurs éditions. III. Deux *Discours* prononcés au parlement, in-8°., 1812; l'un *sur l'état du commerce et des manufactures;* l'autre *à ses amis assemblés à Liverpool*, 16 octobre 1812. Il s'est aussi occupé de sciences physiques; et on lui doit la première expérience sur les couleurs de l'iris produites par la seule réflexion de la lumière. (*Voy.* son Mémoire sur l'inflexion et la déflexioo de la lumière, dans les *Transactions philosophiques de* 1796.) R.

BROUSSOUS, secrétaire-général de la préfecture de la Lozère, fut, en mai 1815, élu député de ce département à la chambre des représentants, et présida la députation du collége électoral, qui, le 27 mai, présenta une adresse à Buonaparte. Le 16 juin, il fit à la chambre uoe proposition tendant à ce que toute discussion qui aurait pour objet des changements à faire aux constitutions de l'empire, fût ajournée jusqu'à l'époque où, la guerre étant terminée, l'empereur de retour dans sa capitale pourrait concourir à l'amélioration de nos institutions politiques, et à ce que, jusqu'à cette époque, la chambre se bornât à discuter les lois organiques, c'est-à-dire, les lois qui seraient reconnues nécessaires pour faire marcher nos constitutions actuelles. Cette proposition fut accueillie par des murmures: cependant l'assemblée ne passa point à l'ordre du jour. M. Broussous appuya la proposition de Dupin, relative à un comité de constitution; et il réduisit la motion qu'il avait faite le 16, à proposer d'ajourner toute discussion publique jusqu'au rapport de ce comité. M. Broussous perdit son emploi de secrétaire-général après le retour du Roi en juillet 1815. Y.

BROVES (Le comte JOSEPH BARTHÉLEMY DE RAFELIS DE), capitaine de vaisseau, né à Anduze le 23 avril 1753, entra au service comme garde de la marine en 1767, et se trouva, en 1770, au bombardement de Tunis, commandé par son oncle. Il devint lieutenant de vaisseau en 1779, et fit toutes les campagnes de la guerre d'Amérique, sur l'escadre du comte d'Estaing. Le comte de Broves obtint la croix de St-Louis à vingt-cinq ans, pour être entré le premier dans une batterie à l'attaque de la Grenade. Il obtint aussi, peu de temps après, la croix de Cincinnatus, pour s'être emparé, par surprise, d'un brick anglais et de cent hommes d'équipage. A cette époque, il devint major de vaisseau, et se trouva à tous les combats qui furent livrés à la flotte anglaise de l'amiral Hood. Il était capitaine de vaisseau en 1789, et il défendit alors avec beaucoup de courage M. d'Albert de Rioms, que la populace de Toulon voulait massacrer; il offrit de se livrer lui-même aux factieux qui demandaient qu'on leur remît l'amiral. M. de Broves commanda, en 1790, une division à Terre-Neuve. Il émigra, en 1792, et cessa de servir dans la marine française jusqu'au retour du Roi en 1814. Il fut employé alors comme capitaine dans le port de Toulon; et, dans le mois de novembre 1815, il offrit à S. M., qui voulut bien l'accepter, une somme de 700 fr. pour les besoins de l'Etat. Le Roi l'a créé commandeur de Saint-Louis, le 3 mai 1816. D.

BROWN (ROBERT), un des plus habiles botanistes d'Angleterre, a accompagné le capitaine Flinders dans son voyage à la *Notasie* on *Nouvelle-Hollande*, de 1802 à 1805; et l'ouvrage de ce célèbre navigateur est terminé par un appendice relatif à la Flore de ce singulier continent. M. Brown a publié: *Prodromus Floræ Novæ-Hollandiæ*, premier volume, in-8°., 1810. Ce botaniste fit un voyage à Paris en 1816. — BROWN, amiral, commandait, au commencement de 1816, l'escadre des insurgés de Buenos-Ayres, qui doubla le cap de Horn et entra dans la mer Pacifique, où elle captura plusieurs navires appartenant à l'Espagne. Ayant voulu bombarder la place de Guyaquil, et s'en étant trop approché dans une chaloupe, l'amiral Brown fut fait prisonnier. R.

BROWNRIGH, lieutenant-général, commandait l'armée anglaise à Ceylan, en

1815. Le 2 août, la gazette officielle de Londres publia le rapport suivant, daté de Candi, le 25 février 1815 : « Le 1er. » février, après avoir surmonté de grandes » difficultés, principalement pour faire » l'approvisionnement des troupes composant la 1re. et la 2e. divisions, sous » le commandement du major Hook et » du lieutenant-colonel O'Connel, le général Brownrigh est arrivé au pied des » montagnes Balani, sur la grande route » qui conduit à la ville de Candi. Le fort » qui commande le passage, a été pris le 2, » après une légère résistance; et, le 3, » un autre fort, plus avancé, a été enlevé sans aucune perte, par la première » division. Le 10, l'armée se remit en » mouvement, et arriva sur la rivière de » Mahavelliganga, distante de trois milles » de la ville de Candi. On y apprit, pour » la première fois, que le roi et ses partisans avaient abandonné la capitale et » les travaux de défense qui avaient été » faits pour empêcher le passage de la » rivière. Le 13, sir R. Brownrigh joignit l'avant-garde de l'armée, et entra » le jour suivant à Candi. Il établit son » quartier-général au palais. Le 19, le » roi fut surpris par les habitants de la » province de Dombera, où il s'était retiré; et, après quelque résistance, il » fut fait prisonnier avec deux de ses » femmes. Sir R. Brownrigh parle en » termes très distingués de la conduite » et de la discipline de toutes les troupes » qui ont concouru à ces opérations. » A.

BRUAND (Jean-Jacques), né à Besançon en 1761, fils d'un avocat en parlement, a fait une campagne sur le Rhin comme réquisitionnaire. Rentré dans sa patrie, il y a rempli successivement les fonctions d'administrateur des hospices, de membre du bureau de bienfaisance et du conseil général du département du Doubs. Nommé ensuite conseiller de préfecture, il s'est prononcé énergiquement, pendant les cent jours de 1815, pour la cause du Roi, suivant ainsi l'exemple de son oncle, le comte de Moustier, l'un des gardes-du-corps qui accompagnèrent Louis XVI lors du voyage à Varennes. Il remplit les fonctions de préfet du Doubs, après que M. Derville-Maléchard, préfet nommé par l'usurpateur, eut quitté le département. J.-J. Bruand possède un des plus riches cabinets d'antiquités qui existent dans sa province. Il a publié une *Dissertation sur un fragment de meule romaine*, découvert dans les environs de Besançon, in-8°., Besançon, 1812. — Bruand (Anne-Joseph), membre de la société d'encouragement, de la société des antiquaires, de l'académie de Toulouse, etc., cousin du précédent, né à Besançon le 20 janvier 1787, fut, en 1804, sous-officier dans les chasseurs d'élite; en 1806, avocat à la cour d'appel de Besançon, et défenseur d'office près le conseil de guerre spécial de cette ville; en 1809, chef de bureau à la préfecture du Jura et successivement dans les préfectures de la Haute-Garonne et d'Indre-et-Loire, où il accompagna le baron Destouches. Sous-préfet à Vitry, en juin 1815, il montra de la sagesse et du courage dans des moments difficiles, et s'opposa seul, le 18 juillet, aux soldats insurgés et à la populace qui attaquèrent les maisons du général d'Arancey et de M. de Montendre, où le drapeau blanc était arboré. Cette conduite lui mérita une lettre flatteuse du ministre de l'intérieur, et la mention au *Moniteur*. S. M. l'a nommé sous-préfet de l'arrondissement de Barcelonette en juillet 1816. M. Bruand a publié : I. *Annuaire historique, statistique et archéologique du département du Jura*, 1 vol. in-8°., avec une carte, sept gravures en taille-douce et vingt-deux autres gravures en bois, Lons-le-Saulnier, 1814. II. *Dissertation sur la mosaïque antique d'Estavaye*, 1 vol. in-8°., avec deux planches, Tours, 1815; Paris, 1816. On lui attribue, 1°. *Mélanges littéraires*, 1 vol. in-8°., Toulouse, 1815; tiré à 25 exemplaires; 2°. *Essais sur les effets réels de la musique chez les anciens et chez les modernes*, in-8°., Tours, 1815. A.

BRUC DE MALESTROIT (Le comte de), gentilhomme poitevin, se réunit à Charette dès l'origine de la guerre civile en 1793, et commanda une de ses divisions. Charette l'envoya à Nantes au mois de février 1795, pour conférer avec les commissaires conventionnels qui venaient proposer la paix aux Vendéens. A la reprise d'armes du mois de septembre de la même année, M. de Bruc commanda l'attaque de Saint-Cyr. Il était particulièrement chargé d'entretenir la correspondance sur la côte avec les émissaires qui arrivaient de Londres. Après la mort de Charette, il posa les armes, et ne reparut dans le parti royaliste qu'en 1814. Le 8

juillet de cette année, il fut nommé chevalier de Saint-Louis. On rapporte dans quelques relations que la comtesse de Bruc suivit son mari au combat pendant la première guerre. — BRUC DE LIVERNIÈRE (Le chevalier DE), officier dans l'armée royale de la Vendée, servit sous les ordres de la Rochejaquelein, puis de Stofflet, et fit avec distinction les premières campagnes. Ayant éprouvé quelques désagréments dans l'armée de Stofflet, il quitta ce général en 1795, et passa dans la division de Sapinaud. Après la pacification conventionnelle, il posa les armes pour jouir de quelque repos : il fut nommé chevalier de Saint-Louis le 14 novembre 1814. Pendant l'interrègne de 1815, il reprit les armes, et commanda le 3ᵉ. corps des Vendéens. Il désavoua publiquement, au mois de juillet, la résolution qu'on prêtait à son corps d'armée de se réunir à l'armée de la Loire. P..

BRUCE (MICHEL) est l'un des trois Anglais qui ont coopéré à l'évasion de Lavalette. Gentilhomme, fils d'un commerçant de Londres, il réunit de bonne heure aux avantages de la naissance et de la fortune, ceux que peuvent procurer l'étude et les voyages. Il parcourut l'Orient, visita la Syrie, la Judée, le Mont-Liban, et recueillit partout une ample moisson d'observations. L'amour de la science ne fut pas son seul soutien, dans ses courses longues et pénibles. Il avait une compagne de voyage, dont le zèle et le courage n'étaient pas inférieurs au sien, et qui marchait avec lui, à la tête d'une caravane, dans les déserts de l'Arabie. La correspondance que, depuis cette époque, elle entretient avec Bruce, peut faire juger que c'est une des femmes les plus spirituelles de l'Angleterre. Elle est restée à Constantinople, et continue d'adresser à son compatriote des observations dont la finesse et la sagacité ne seront peut-être pas un des moindres ornements de l'ouvrage qu'il se propose de publier sur les lieux qu'ils ont parcourus et visités ensemble. De retour en Europe, et après en avoir vu les principaux états, Michel Bruce vint en France, vers le commencement de l'année 1815. Il était difficile qu'il n'y fût pas accueilli avec distinction. Ses voyages, le fruit qu'il en avait tiré, sa connaissance des langues orientales et de la langue grecque, le firent d'abord rechercher des gens de lettres. Répandu dans la meilleure société, il y obtint des succès auxquels un philosophe de vingt-cinq ans se montre rarement indifférent. Les lettres saisies chez lui, lors de son arrestation, ont attesté qu'il n'avait pas trouvé moins de bienveillance auprès des femmes par sa figure, qu'auprès des savants par son esprit. Malheureusement des succès d'un autre genre, et dont les suites devaient lui devenir funestes, se préparaient pour lui, à côté des premiers. Sa qualité d'Anglais, et surtout son attachement connu au parti de l'opposition, lui valurent les caresses d'une faction dont il ne s'approcha que pour se perdre. L'exaltation naturelle de ses idées servit à opérer, en quelque sorte, leur renversement; et bientôt on vit un membre de l'opposition, c'est-à-dire, pour nous servir des expressions de Wilson lui-même, l'*ami d'une liberté éclairée*, professer hautement les opinions du petit nombre de partisans qui restaient au gouvernement du monde le plus ennemi de toute espèce de liberté. Ce fut par suite de ce changement inexplicable qu'il témoigna un intérêt si vif au maréchal Ney, intérêt qu'il déclare lui-même avoir été purement *fondé sur un sentiment public et politique*. Les erreurs de l'esprit ne sont pas incompatibles avec les qualités du cœur. Bruce a des sentiments généreux; et l'on calcula, avec raison, qu'ils le porteraient à tout braver en faveur d'un malheureux. Ce fut sous cet aspect qu'on lui peignit Lavalette, et qu'il l'envisagea lui-même; et, avec son imagination ardente, il n'en fallut pas davantage pour le décider. On n'a jamais su de qui il avait appris que Lavalette, évadé de sa prison depuis quinze jours, se tenait caché dans Paris : mais il est constant qu'il en reçut, le premier, la confidence; qu'il promit de le sauver; qu'il fit part de ce secret à Wilson et à Hutchinson : ceux-ci consentirent à s'associer à sa périlleuse entreprise. Le 7 janvier, il se rendit le soir chez Hutchinson, pour y attendre Lavalette, qui devait s'y trouver, à neuf heures et demie précises. Bruce ayant descendu l'escalier, remonta presque aussitôt, amenant avec lui Lavalette, qui lui avait été remis par une personne dont on n'a jamais pu retrouver les traces, et que Bruce a déclaré ne pas connaître. L'instruction de cette affaire l'avait d'abord fait considérer sous un rapport grave et

criminel. La cour d'assises en pensa autrement; et les débats ont justifié son opinion. En effet, la part que prit Bruce à cet événement, est suffisamment expliquée par la teinte romanesque de son caractère, comme celle de Wilson par son amour de la célébrité. Le premier, qui avait quelquefois rencontré Lavalette, agissait surtout avec l'intention de lui être personnellement utile, et de le rendre à ses amis; Wilson était plus animé par le desir de l'enlever à ceux qu'il appelait ses ennemis. Lorsque Lavalette fut hors de France, Bruce pensa que tout était terminé pour lui; Wilson ne regarda ce succès que comme le prélude de ce qu'il avait à faire. Ce fut alors que, pour rendre son triomphe plus complet, celui-ci s'occupa de le publier, tandis que Bruce ne cessait de lui répéter que cette affaire *devait être ensevelie dans le silence des tombeaux*. Cependant, et quoique l'indiscrétion de son ami l'eût privé de la liberté, il ne laissa échapper aucune plainte contre lui. Il se résigna sans murmurer; et si la justesse naturelle de son esprit le portait à s'avouer coupable aux yeux de la loi, il se croyait acquitté sous le rapport de la morale, par les motifs d'une conduite qu'il disait tracée et justifiée par ces deux vers de La Fontaine :

Dans ce monde il se faut l'un l'autre secourir ;
Il se faut entr'aider : c'est la loi de nature.

Bruce, Wilson et Hutchinson ont été condamnés, le 24 avril 1816, à trois mois d'emprisonnement, et sont sortis de la Force le 22 juillet suivant. Bruce, retourné en Angleterre, se trouva, ainsi que sir Robert, à un grand déjeûner donné le 9 août, par la comtesse de Besborough, à sa maison de campagne de Rochampton; déjeûner auquel prirent part plus de deux cents personnes de distinction, entre autres le duc de Wellington. Les journaux annoncèrent la faillite de la maison Bruce en juillet 1816. R.

BRUÉ (H.), ingénieur-géographe de MONSIEUR, est inventeur d'un procédé par lequel le géographe dessine la carte immédiatement sur le cuivre, ce qui assure une plus grande exactitude en prévenant les erreurs qu'occasionne l'opération du calque. Il a donné à ses cartes le nom grec d'*encyprotype* (dessiné dans le cuivre). M. Brué dédia et présenta, en 1815, à S. A. R. MONSIEUR, une carte *encyprotype de l'Océanie*, ou 5e. partie du monde, comprenant le grand Archipel d'Asie, l'Australasie, la Polynésie, ou le continent de la Nouvelle-Hollande, et les îles du grand Océan, sur 4 feuilles grand-aigle. Il publia dans la même année : I. *Carte encyprotype de l'Afrique*. II. *Carte encyprotype de la France*. M. Brué présenta, en 1816, à S. M., son *Atlas universel*, dont le libraire Desray est éditeur. T.

BRUÈRE DE VAUROIS, maire de Châtillon-sur-Seine, signa, en octobre 1813, une adresse à l'impératrice, conçue en ces termes : « C'est avec un vif sentiment de reconnaissance que les habitants de Châtillon ont vu la juste opinion que vous avez conçue du peuple français, et que V. M. a bien voulu témoigner dans ses discours au sénat. Heureux interprète de ce sentiment, le conseil municipal s'empresse, Madame, de déposer à vos pieds l'hommage de leur entière soumission et de leur profond respect pour votre personne sacrée et pour celle de votre auguste époux, à qui nul sacrifice n'est pénible pour donner le bonheur à ses peuples. » A la fin de mai 1814, M. de Bruère fut présenté au Roi, et dit à ce monarque : « Sire, la paix du monde, le repos de la France, ont été consacrés par V. M. en moins de jours que la guerre et nos agitations n'avaient vu s'écouler d'années. Nous pouvons exprimer notre reconnaissance, quand nous aurions cru n'avoir à exprimer que nos souhaits. Aussi la France a-t-elle reconnu la présence d'un bon père. Les longues méditations de V. M. seront notre lumière; sa parfaite bonté sera notre trésor, etc. » Déjà chevalier de la Légion-d'honneur sous le gouvernement impérial, M. de Bruère en fut nommé officier, à la suite d'une harangue à S. A. R., lors du voyage de ce prince dans le département de la Côte-d'or en 1814. Il fut nommé membre de la chambre des députés par le département de la Côte-d'or en septembre 1815. A.

BRUGES (Le comte DE), neveu de l'abbé de Bruges, député à l'assemblée constituante, mort sous la hache révolutionnaire en 1793, est issu d'une des premières familles d'Angleterre (de Bruges, duc de Chandos, chef de la branche aînée, qui mourut à Londres en 1789, laissant une fille unique mariée au duc de Buckingham). Le comte de Bruges fit la

campagne de 1792 à l'armée des princes, frères de Louis XVI; et après son licenciement, il passa en Angleterre. Etant propriétaire à St.-Domingue, il fut employé dans l'expédition qui y fut envoyée par le gouvernement anglais en 1793; et il ne tarda pas à être promu bientôt après au grade de colonel de cavalerie de la légion Britannique. Le général Willismson ayant été nommé gouverneur de l'île, et chargé du commandement des frontières de l'est, le comte de Bruges fut choisi pour son aide-de-camp: dans les différentes affaires où il se trouva, il montra une valeur brillante, et reçut plusieurs blessures graves. Après l'évacuation de l'île, le comte de Bruges revint en Angleterre, où le gouvernement récompensa ses talents et ses services. Il se rendit peu de temps après en Allemagne, où les princes français le chargèrent de plusieurs missions importantes. Il rentra en France en 1814 avec le Roi; et S. A. R. MONSIEUR l'attacha à sa personne, avec le titre de son aide-de-camp. Au commencement de 1815, il fut nommé lieutenant-général, vice-président du comité de la guerre et chancelier de la Légion-d'honneur. Ayant suivi le Roi à Gand, il revint en France avec S. M.: le 21 novembre 1815, il fut fait inspecteur-général des gardes nationales du royaume. M. le comte de Bruges est chevalier de St.-Louis et grand-cordon de la Légion-d'honneur. Ci.

BRUGES (Le vicomte DE), frère cadet du précédent, était lieutenant de vaisseau au service de France lorsque la révolution éclata. Après la campagne de 1792, il rejoignit son frère à St.-Domingue, et y commanda un régiment d'infanterie. Ce fut à la tête de ce corps, qu'il fut grièvement blessé. Cette île ayant été évacuée, il se rendit en Allemagne, où il épousa la fille du comte de Golofkin. Rentré en France avec le Roi en 1814, le vicomte de Bruges fut promu au grade de maréchal-de-camp. Il était en Provence comme inspecteur de la 8e. division militaire, lorsque Buonaparte revint de l'île d'Elbe: M. de Bruges rejoignit aussitôt Mgr. le duc d'Angoulême, fit avec ce prince la campagne des premiers jours d'avril, l'accompagna en Espagne, et se rendit à Marseille dans le mois de juin pour en prendre le commandement, lorsque le maréchal Brune s'avança contre cette ville. Le Roi a confirmé le grade de lieutenant-général donné à M. le vicomte de Bruges par S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême, pour récompense de sa conduite dans ces circonstances difficiles; et il commande aujourd'hui le département des Bouches-du-Rhône. Chargé en 1816 d'une mission particulière auprès de S. M. le roi de Prusse, ce souverain lui a donné son portrait enrichi de diamants comme un témoignage de son estime. Ci.

BRUGNATELLI (LOUIS), professeur de chimie à l'université de Pavie, sa patrie, membre de l'Institut italien et d'un grand nombre d'autres sociétés savantes, a traduit, publié, rédigé ou composé une immense quantité d'ouvrages dont les principaux sont: I. *Elementi di chimica, appogiati alle più recenti scoperte chimiche e farmaceutiche*, Pavie, 1804, 4 vol. in-8°. II. *Farmacopea ad uso degli speziali e medici moderni della repubblica italiana*, Pavie, 1802, in-8°. III. *Farmacopea ad uso degli speziali e medici moderni; ossia dizionario delle preparazioni farmaceutico-mediche*, Pavie, 1807, in-8°. (Cet ouvrage, qui n'est qu'une répétition du précédent, a été traduit en français, avec des notes et des additions, par L.-A. Planche, Paris, 1811, 2 vol. in-8°.) IV. *Annali di chimica*, in-8°., Pavie (formant plus de vingt volumes). V. *Riforma alla nomenclatura chimica.* (Cette réforme, proposée sous forme de lettre, de tableau, de cahier, fut vivement critiquée et méritait de l'être; elle n'a point été adoptée.) VI. *Bibliotheca fisica d'Europa*, in-8°., Pavie. (Ce journal a, au moins, une vingtaine de volumes. VII. *Giornale fisico-medico, etc. per servir di seguito alla Biblioteca fisica d'Europa.* (Cet écrit périodique se compose d'une douzaine de volumes.) VIII. *Giornale di fisica, chimica, e storia naturale*, in-4°., Pavie. (Ce journal, commencé en 1808, se publie par cahiers de douze feuilles, qui paraissent tous les deux mois) IX. *Traduction* (en italien) *des consultations médicales de Thomas Tompson*, Pavie, 1792. Ox.

BRUGUIÈRE du Gard (J.-T.), collaborateur du *Journal des Arts*, lorsque Lavallée en était rédacteur en chef, a publié: I. *Martial*, roman pastoral, imité de l'*Estelle* de Florian, 1790, 3 vol. in-18. II. *Quelques idées sur la situation du commerce en France*, 1800, in-8°. III. *Suite de la défense du peu-*

ple genevois, présentée au 1er. consul, 1800, in-12. IV. *Nécessité de la paix, et moyens de la rendre durable*, 1800, in-8°. V. *Ode à la valeur des armées françaises*, 1801, in-4°. VI. *Preuves de la nullité des listes d'éligibilité du département de la Seine, adressées au Tribunat*, 1802, in-8°. VII. *Pétition au Tribunat sur la perception des contributions publiques de Paris*, 1802, in-8°. VIII. *Discussion politique sur l'usure et le prêt sur gage*, 1802, in-8°. IX *Réponse à un libelle connu sous le titre d'Observations des CC. Huzard et Tessier, contre J.-T. Bruguière, sur l'opinion de ce dernier, insérée dans le Journal des arts, des sciences et de littérature, et relative à l'amélioration des laines et des bêtes à laine, en France*, 1803, in-8°. X. *Napoléon en Prusse*, poëme épique en douze chants et en vers, 1809, in-8°. On a dit de cet ouvrage que jamais aucun poète n'avait écrit en style plus plat des éloges plus pompeux. XI. *Lettre respectueuse à S. Exc. le comte de Montalivet, ministre de l'intérieur, sur le rapport du jury chargé des ouvrages pour le concours des prix décennaux*, 1810, in-8°. XII. *Le Roi et le Peuple*, 1814, in-8°. XIII. *Déclaration de l'empereur de Russie aux souverains réunis au congrès de Vienne, et avec des notes critiques et politiques* (juin 1815), in-8°.; brochure saisie en juillet 1815. — Bruguière (Antoine), né à Marseille en 1774, a publié : I. *Sacontala, ou l'Anneau fatal, drame traduit de la langue sanscrite en anglais, par sir W. Jones, et de l'anglais en français, avec des notes du traducteur, et une explication abrégée du système mythologique des Indiens, mise par ordre alphabétique, et traduite de l'allemand de Forster*, 1803, in-8°. II. *Le voyageur*, discours en vers, 1807, in-8°. A.

BRUHL (Le comte), petit-fils du célèbre ministre de ce nom, pendant que le roi de Saxe, son souverain, traînait à Presbourg une existence précaire, fut député, au mois de mars 1815, par la noblesse saxonne, pour aller offrir à ce monarque l'hommage du dévouement et des regrets de ses fidèles gentilshommes. A.

BRUIÈ E. *Voy.* BRUYÈRE.

BRULEBOEUF (B.-A.) a publié : *Les fêtes de l'Olympe*, poëme en deux chants, suivi de la *Nymphe de la Seine* et de la *Ville de Paris*, ode à l'occasion du mariage de Napoléon-le-Grand, 1810, in-8°. Ot.

BRULLEY, colonel du génie, fut présenté à l'empereur le 15 mars 1812, pour prêter serment en cette qualité. Il fut nommé officier de la Légion-d'honneur par le Roi, le 28 septembre 1814, et chevalier de Saint-Louis, le 11 octobre de la même année. Le colonel Brulley est employé à Brest. — Brulley (Augustin-Charles), médecin à Fontainebleau, a publié : I. *Essai sur la cochenille et le nopal*, 1795, in-8°. II. *Essai sur l'art de conjecturer en médecine*, 1801, in-8°. Ot.

BRUN, constructeur de vaisseaux, né vers 1760, quitta la France au commencement de la révolution, et passa à Constantinople, où il construisit trente-huit vaisseaux de ligne, entre autres le *Sélim III*, regardé comme un des plus beaux bâtiments qui existent. Le grand-seigneur le combla de présents. Mais la peste faisant périr tous les jours sous ses yeux la plus grande partie des ouvriers que Brun employait, ce spectacle, joint aux dangers auxquels il était exposé lui-même, le détermina à quitter un service qui lui offrait d'ailleurs les plus grands avantages. Il eut besoin d'adresse pour s'éloigner, et se mit sous la protection du comte Hotsdmbey, ministre de Russie, qui jugea qu'une pareille acquisition pouvait être utile à son pays. Arrivé en Russie, M. Brun eut beaucoup de peine à être employé, et éprouva différents dégoûts; on lui ôta la surveillance des travaux dont il était chargé, et on lui demanda des plans dont l'exécution fut confiée à d'autres architectes. M. Brun ne se rebuta point; et, lorsque le marquis de Traversey parvint au ministère de la marine, la constance de cet artiste fut récompensée : il a maintenant le rang de général major. L'empereur lui a conféré l'ordre de Ste.-Anne de troisième classe. Il a eu assez d'influence pour déterminer le gouvernement à renoncer à la construction des vaisseaux de cent canons, peu propres à la navigation dans une mer semée d'écueils comme la Baltique. — M. Brun, frère du précédent, a inventé une forme de chaloupes canonières dont on a fait d'heureux essais. Il était aussi attaché au service de Russie; mais il y a renoncé pour

revenir en France, lorsque Louis XVIII est remonté sur le trône. I.

BRUN DE VILLERET, maréchal-de-camp, né dans le département de la Lozère, fut aide-de-camp du maréchal Soult, et envoyé par lui à Vienne à l'empereur Napoléon en juin 1809, pour lui annoncer les succès de son armée en Espagne. Il fut nommé colonel après la bataille de Gébora, où il s'était distingué; et il parvint ensuite au grade de maréchal-de-camp. Le 19 juillet 1814, il fut fait chevalier de St.-Louis; et, dans le mois de décembre suivant, nommé secrétaire-général au département de la guerre, lorsque le maréchal Soult devint ministre. Le général Brun a épousé Mlle. de Lafare. On croit qu'il concourut beaucoup à la nomination de Soult au ministère de la guerre. Lors du retour de Buonaparte en France, le général Brun refusa de servir, et se retira dans sa terre de Malzieux, où, après le 8 juillet 1815, le maréchal Soult vint lui demander un asile. Le général Brun l'accueillit, le défendit avec beaucoup de zèle, et ne le quitta que lorsqu'il le sut en sûreté. D.

BRUN (FRÉDÉRIQUE), fille du pasteur Münter, à Copenhague, est née dans cette ville, où elle épousa un négociant. Elle se distingue parmi les femmes qui cultivent la poésie allemande. Digne émule du poète Matthisson, c'est surtout à décrire la nature qu'elle s'est attachée. Mme. Brun a publié : I. Un Recueil de *Poésies*, publiées par Frédéric Matthisson, 2 vol., Zurich, 1795, in-8o.; ibid., 1801-1803, in-8o. II. *OEuvres en prose*, 4 vol. avec gravures, Zurich, 1799-1801, in-8o. III. *Journal d'un voyage dans la Suisse orientale, méridionale et italienne, rédigé dans les années* 1798-1799. Elle a encore publié en 1800, sous le titre de *Lettres d'un jeune savant*, un Recueil des lettres de l'historien Müller à M. de Bonstetten, que ces deux amis, qui étaient aussi les siens, lui avaient confiées. Elle avait fait cette démarche sans leur aveu; mais Müller lui pardonna aisément cette espèce d'indiscrétion, dont ceux qui ont lu ces lettres n'ont qu'à se féliciter. Elles ont été traduites en français avec quelques suppressions, et imprimées ainsi à Zurich, 1810, in-12. B. D.

BRUNACCI (VINCENT), né en Toscane vers 1762, est, depuis la révolution, professeur de mathématiques à l'université de Pavie. Il publia, en 1806, des *Eléments d'algèbre et de géométrie*, dont il parut une seconde édition en 1809. On avait oublié ceux de Mlle. Gaëtana Agnési; et l'on ne connaissait pas alors en ce pays les éléments de Lacaille, réimprimés dans la *Bibliothèque des dames*, et dont le livre de Brunacci n'était que la traduction. Il se fit beaucoup valoir ensuite pour des expériences sur la projection des bombes: ceux qui savaient que ces expériences, annoncées comme nouvelles, sont depuis long-temps consignées dans les *Mémoires de l'académie des sciences de Paris*, n'osèrent le divulguer, parce que Brunacci était fort en faveur auprès des ministres. Cette faveur ne put cependant le garantir d'une critique sévère, lorsqu'ayant à opérer sans guide, il fut chargé de tracer le nouveau canal navigable qu'on voulait creuser de Milan à Pavie : le plan qu'il fit adopter manquait tout-à-fait d'intelligence; les travaux commencés coûtèrent beaucoup au gouvernement, et mécontentèrent les particuliers, dont ils avaient endommagé les propriétés. On fut obligé de recourir à des ingénieurs plus habiles dans la connaissance des niveaux; et l'entreprise, recommencée sur de nouveaux plans, est parvenue à plus de la moitié de son exécution. Brunacci a publié sur le calcul transcendant plusieurs volumes, dans lesquels on ne retrouve que la traduction d'ouvrages modernes imprimés en France sur ce sujet. Buonaparte, dès la création de son ordre de la Couronne-de-fer, en avait, sur la demande du vice-roi, conféré le brevet au professeur Brunacci; et il l'avait fait en même temps membre de son Institut italien. N.

BRUNEAU DE BEAUMETZ, procureur-général à la cour royale de Douai, et député au corps législatif, sous le gouvernement impérial, fut nommé, le 16 septembre 1808, membre de la commission de législation civile et criminelle. En 1809, il fut réélu par le sénat membre du corps législatif pour le département du Pas-de-Calais. Le 15 février 1810, il parut à la tribune au nom de la commission de législation, pour développer les dispositions d'une partie du nouveau Code pénal, et il dit : « Le vaisseau » de l'État était prêt à succomber sous » la violence de la tempête; pour le pré- » server du naufrage, il fallait un mira- » cle, et ce miracle s'est opéré. Un

» homme, un héros traverse les mers; et » sa sagesse profonde met un terme à ces » longues agitations. Toutes les ambi- » tions ont dû s'abaisser devant la haute » conception d'un génie qui, au milieu » de la tourmente publique, a su rétablir » le trône et l'autel, et sauver un grand » peuple du double fléau de l'anarchie et » de la misère.... » Lors de la recomposition des tribunaux en 1811, M. Bruneau fut nommé l'un des présidents de la cour impériale de Douai. Il donna son adhésion à la déchéance de Buonaparte et au rétablissement des Bourbons en avril 1814; et le 9 septembre même année, il développa à la tribune du corps législatif les motifs d'un projet de réglement de la chambre, et proposa d'y en substituer un autre dont il donna lecture. Le 28 novembre, il se plaignit que les circonstances fissent une loi d'adopter l'impôt proposé sur les tabacs; puis, s'élevant contre le système des monopoles, il s'écria: « Le monopole du tabac n'est pas » seulement préjudiciable au commerce; » il est aussi contraire à la liberté de la » culture de cette plante précieuse, et » conséquemment aux droits de proprié- » té. » Après la dissolution du corps législatif en mars 1815, M. Bruneau de Beaumetz retourna à ses fonctions de procureur-général; et il signa en cette qualité l'adresse qui fut présentée à Buonaparte. Dans le mois de mai suivant, il fut nommé à la chambre des représentants par le département du Pas-de-Calais; et, dans la séance du 28 juin, le président le proclama membre de la commission de constitution en qualité de président du 5e. bureau. M. Bruneau de Beaumetz est aujourd'hui procureur-général du Roi à la cour royale de Douai. — Son fils, d'abord capitaine aide-de-camp du maréchal Mortier, fit les campagnes d'Espagne, et se distingua, le 19 juin 1811, à la bataille de Géhora. Devenu chef d'escadron, il fut fait chevalier de Saint-Louis le 13 août 1814, et officier de la Légion-d'honneur le 30 du même mois. M. Bruneau de Beaumetz a accompagné le maréchal Mortier dans la campagne de 1815. Sa famille n'est pas la même que celle de M. de Beaumetz, membre de l'assemblée constituante, mort depuis plusieurs années. A.

BRUNEL (J.), d'Arles, a publié: I. *Cours de mythologie*, 1800, in-12. II. Le *Phèdre françois*, ou *Choix de fables françaises à l'usage de l'enfance et de la jeunesse*, 1804, in-18. III. Le *Parnasse latin moderne*, Lyon, 1808, 2 vol. in-12. OT.

BRUNER (ANT.), professeur de littérature, et ancien membre de la commission italienne aux archives royales, né à Rome en 1751, fut nommé tribun lors de la création d'une république romaine en l'an VI (1798). Il a traduit en italien la *Chaumière indienne*, de Bernardin de Saint-Pierre, Paris, 1793, in 8°. et in-18. Il a encore publié: *Pensieri politico-filantropici*, Naples, 1797, 2 vol. in-8°. — BRUNER (Gabriel), fils du précédent, né à Naples en 1780, a publié: I. Des poésies fugitives, entre autres, une *Ode sur la naissance du roi de Rome*. II. *Lettres critiques sur la Dissertation d'Angeloni*, concernant les ouvrages de Gui-d'Arezzo, restaurateur de la musique, Paris, 1811. E.

BRUNET, lieutenant-général, fils du général en chef de ce nom, qui fut mis à mort par le tribunal révolutionnaire en 1793, fit partie de l'expédition de Saint-Domingue en 1801, et y commandait l'avant-garde de Rochambeau. Au commencement de 1802, il enleva aux noirs les forts de la Libérté, de l'Anse et de la Hougue; et il s'empara, au mois de mai suivant, de la personne de Toussaint-Louverture. Il commanda ensuite la place du Môle, et y fut attaqué le 18 novembre par les noirs, qu'il laissa pénétrer jusqu'à l'entrée de la ville: mais il en fit ensuite un grand carnage. Il remplaça le général Watrin dans la partie du sud et de l'ouest. Il se trouva ensuite aux Cayes-Saint-Louis, où il commandait après le départ de Desburreaux. Ce fut dans ce temps-là que plusieurs nègres et hommes de couleur furent arrêtés et remis à un lieutenant de vaisseau, qui les transportait en pleine mer, où on les noyait. Le général Bruuet fut pris par les Anglais lorsqu'il revint en Europe; et il resta prisonnier en Angleterre pendant plusieurs années. Rentré en France, il fit plusieurs campagnes. Dans le mois de juin 1815, il était un des généraux qui commandaient sous les murs de Paris, et il signa en cette qualité l'adresse à l'assemblée des représentants. (*Voy.* DAVOUST.) O.

BRUNET, fils d'un libraire de Paris, s'est livré avec succès, dès sa plus tendre jeunesse, à l'étude de la bibliographie, et

a consigné le fruit de ses travaux dans les deux ouvrages suivants : I. *Dictionnaire bibliographique, historique et critique des livres rares*, formant le IVe. volume du Dictionnaire de Cailleau et Duclos. (Voyez la *Bibliothèque universelle*, au mot CAILLEAU.) II. *Manuel du libraire et de l'amateur de livres*, 1810, 3 vol. in-8o.; seconde édition, 1814, 4 vol. in-8o. OT.

BRUNET (Le baron DE), colonel, commandant en second, directeur des études militaires de cavalerie, fut présenté au Roi le 16 mai 1814. (*Voyez* ALLAIN en ce qui concerne l'adresse.) Il fut nommé chevalier de Saint-Louis le 26 octobre 1814. — BRUNET (Le comte Louis-Charles-Hyacinthe DE), sous-lieutenant des gardes-du-corps, compagnie de Noailles, fut fait officier de la Légion-d'honneur et chevalier de St.-Louis en 1814. — BRUNET DE MONTHELIE (J.-B.-M.-J.), ancien officier, fut nommé, le 27 décembre 1814, chevalier de Saint-Louis. A.

BRUNN (FRÉDÉRIC-LÉOPOLD), philologue distingué, né à Zerbst le 26 septembre 1758, fut d'abord instituteur dans l'établissement de Pfeffel à Colmar; et, en 1787, professeur au gymnase royal de Joachimsthal à Berlin. Il donna alors au prince Louis de Prusse, des leçons d'histoire, de statistique et de géographie. Depuis 1800, il enseigne dans ce gymnase en qualité de professeur ordinaire. Ses principaux ouvrages en allemand sont : I. *Manuel de géographie et de statistique moderne par tableaux*, avec une *Préface* de Pfeffel, Berlin, 1786. II. *Lettres sur Carlsruhe*, ibid., 1791, in-8o. III. *Magasin pour connaître l'état physique et politique de l'Europe et de ses colonies*, 3 vol. in-8o., ibid., 1792-1794. IV. *Notices historiques, politiques, géographiques et statistiques sur la Savoie, le Piémont et tous les états de la Sardaigne*, Ire. partie, avec une carte de Sotzmann, ibid., 1793, in-8o. V. *Précis de la connaissance des états de l'empire germanique, en y comprenant l'Autriche et la Prusse*, à l'usage des écoles, avec une carte de Sotzmann, ibid., 1795-1804, 2 vol. in-8o. VI. *La vie de J. H. Meierotto*, ibid., 1802, in-8o. Parmi les nombreuses traductions de l'anglais, du français, de l'italien et de l'espagnol dont Brunn a enrichi la littérature allemande, nous indiquerons seulement les ouvrages de Winckelmann, les *Mémoires* de Poellnitz, et le *Divorce céleste* de Ferrante Pallavicino. Plusieurs journaux allemands renferment aussi des articles intéressants et quelques Notices biographiques de sa composition. B. D.

BRUNO (Le baron DE), maréchal-de-camp, né à Saint-Germain, d'une ancienne famille, entra au service dès sa jeunesse, et parvint successivement au grade de colonel. Il servait en cette qualité sous le maréchal Davoust en 1814. Revenu en France, il entra comme sous-lieutenant dans la compagnie des gardes-du-corps de Wagram, fut nommé chevalier de St.-Louis le 21 août 1814, et commandant de la Légion-d'honneur le 28 du même mois. Il suivit S. M. jusqu'à Béthune, dans le mois de mars 1815. Il fut employé en Auvergne pour le licenciement de l'armée, et ensuite mis au traitement de demi-solde. D.

BRUNOT, de Dijon, ancien rédacteur des Petites-Affiches, a publié : *Éléonore et Cécile* ou *les deux amies*, comédie, 1800, in-8o. M. Brunot avait projeté de *retoucher*, et de rajeunir Molière; son travail eût été intitulé : *Molière au XIXe. siècle*. OT.

BRUNS (PAUL-JACOB), savant orientaliste, géographe et bibliographe allemand, naquit à Preetz, dans le Holstein, le 18 juillet 1743, voyagea en Europe après avoir achevé ses études à Iéna, et séjourna pendant quelques années à l'université d'Oxford : il vint en 1780 à Gottingue, où il donna des leçons particulières; et, en 1781, il passa à l'université de Helmstadt comme bibliothécaire et professeur d'histoire littéraire : le duc de Brunswick lui conféra le titre de conseiller de cour en 1796. Ses productions les plus remarquables, en latin et en allemand, sont : I. *De rebus gestis Richardi, Angliæ regis, in Palæstind; excerptum ex Greg. Abulpharagii chronico*, Oxford, 1780, in-4o. II. *Dissertatio generalis in vetus Testamentum hebraïcum, cum variis lectionibus ex codicibus manuscriptis et impressis, auctore Benjamino Kennicott; recudi curavit et notas adjecit*, Brunswick, 1783, in-8o. III. *Manuel géographique pour l'industrie et le commerce*, Leipzig, 1788, in-8o.; ibid., 1789, in-8o.; Nuremberg, 1793, in-8o. IV. *Gregorii Abulpharagii sive Bar-Hebræi chronicon Syriacum, è codi-*

cibus Bodlejanis descripsit, maximam partem vertit notisque illustravit P. J. Br.—edidit, ex parte vertit notasque adjecit G. W. Kirsch, Leipzig, 1789, in-4°. V. *Nouvelle description systématique de l'Afrique, de l'Asie, de l'Amérique et des Indes méridionales*, Leipzig, 1791-1799, 6 vol. in-8°. Cet ouvrage est le meilleur qui ait été fait sur l'Afrique. VI. *Recueil de sermons inédits de Luther*, Helmstadt, 1798, in-8°. VII. *Mémoires pour servir à l'usage critique des anciens manuscrits*, Brunswick, 1802-1803, en trois parties in-8°. VIII. *Géographie extra-européenne*, Berlin et Stettin, 1805, in-8°. Cet ouvrage forme aussi le VIe. volume de l'*Encyclopédie de Klügel*. Bruns publia en outre, avec E. A. W. Zimmermann, le *Repositorium pour la Géographie, la Statistique et l'Histoire moderne*, Tübingue, 1792-1793, 3 vol. in-8°.; et, avec Henke, depuis 1782 jusqu'en 1787, les *Annales litterarii*. Le *Répertoire de littérature orientale* d'Eichhorn, et celui de Paulus, renferment de lui un grand nombre de *Dissertations* intéressantes sur des sujets philologiques et bibliographiques: il travaille aussi pour beaucoup de journaux, gazettes littéraires, et principalement pour celle d'Helmstadt. B. n.

BRUNY (Le baron), général du génie, eut, après les désastres de la campagne de Russie, le commandement de Spandau. Il défendit vaillamment cette place, et fut pourtant obligé de la rendre le 24 avril 1813. Ce brave militaire fut insulté dans sa retraite par la populace de Berlin, qui voulait désarmer la garnison. Buonaparte ordonna qu'il fût arrêté et traduit devant un conseil de guerre; mais cette affaire n'eut pas de suite. Le général Bruny fit la campagne de 1813 à l'armée d'Allemagne. Il fut créé chevalier de Saint-Louis le 21 août 1814, obtint du Roi un commandement dans l'île de Corse, et se trouvait dans cette île à l'époque du débarquement de Buonaparte en mars 1815. Il y soutint la cause du Roi aussi long-temps que cela fut possible. Il fut nommé prévôt de la cour prévôtale du Pas-de-Calais, le 3 avril 1816.—BRUNY-DE-SAINT-GEORGE, colonel du 27e. régiment de chasseurs, fut fait chevalier de Saint-Louis, le 1er. novembre 1814. A.

BRUSLÉ-DE-VAL-SUZENAY (Le baron CLAUDE-LOUIS), fils d'un procureur au parlement de Paris, ayant perdu son père avant sa majorité, obtint une dispense d'âge pour lui succéder dans l'exercice de sa charge; mais il n'en jouit pas long-temps, la révolution étant survenue presque aussitôt. M. Bruslé fut quelque temps militaire, puis il entra dans l'administration de l'armée, fut nommé commissaire du directoire exécutif près le département des Deux-Nèthes en 1797, et député de ce département au conseil des cinq-cents en 1798. Il fit à la tribune de cette assemblée quelques rapports sur les dépenses communales, et en devint secrétaire le 23 octobre 1799: s'étant montré opposé aux vues de Sieyes, il ne passa pas au corps législatif formé après le 18 brumaire. Cependant il se réconcilia avec le gouvernement consulaire; et il obtint, en 1801, la préfecture de l'Aube, qu'il conserva jusqu'en 1810, époque à laquelle il passa à celle de l'Oise, par suite de quelques réclamations formées contre lui relativement à la conscription. Le 14 avril 1813, il fut nommé préfet de la Gironde; et il se rendit à Bordeaux dans les premiers jours de mai, après avoir été présenté à l'impératrice Marie-Louise. Il y resta jusqu'au commencement de 1814, lors de l'invasion de l'armée anglaise et des approches de S. A. R. le duc d'Angoulême. M. Bruslé se rendit alors à Angoulême avec la plupart des autorités de la Gironde; et il ne retourna à son poste que dans le mois de mai, lorsque la chute du gouvernement impérial fut consommée. Le Roi voulut bien le rétablir dans ses fonctions; et M. Bruslé se trouvait ainsi à Bordeaux, lors du retour de Buonaparte en 1815. Il montra d'abord beaucoup de zèle à seconder les vues de MADAME, duchesse d'Angoulême; mais, après le départ de cette princesse, il se rendit à Paris, où on le vit, dans un repas donné par les députés de la Gironde, porter des toasts analogues aux circonstances. Cependant il ne put obtenir de Buonaparte sa réintégration dans la préfecture de Bordeaux. Lorsque le Roi revint dans le mois de juillet, ce prince lui confia le département de l'Aube, qu'il avait administré si long-temps, avec le titre de conseiller-d'état honoraire. M. Bruslé a épousé à Troyes Mlle. Rasancourt, d'une ancienne famille noble de la Champagne. D.

BRUUN-NEERGAARD (T. C.), Danois, a publié : I. *Sur la situation des beaux-arts en France*, 1801, in-8°. II. *Journal du dernier voyage de Dolomieu dans les Alpes*, 1802, in-8°. III. *Extrait des loisirs d'un étranger à Paris*, 1802, in-18. IV. *De l'état actuel des arts à Genève*, 1802, in-8°. V. *Voyage pittoresque au nord de l'Italie*, 1812-1813, in-fol. Il n'en a paru que cinq livraisons. VI. *Mes pensées*, 1813, in-8°. Ot.

BRUY-CHARLY (Gilbert), membre du conseil général du département de Saône-et-Loire, était membre du corps législatif en 1814. Le 3 avril, il adhéra à la déchéance de Buonaparte ; le 8, il accepta l'acte constitutionnel qui rappelait les Bourbons au trône de France ; et le 3 mai, étant à la tête d'une députation du corps législatif, il adressa au Roi un discours de félicitation. Le 8 novembre, il prononça un discours étendu contre le système des exercices admis dans le projet de loi sur les boissons ; il rappela avec énergie les intérêts des débitants, leur répugnance invincible pour ce mode de perception : de là, passant à l'examen du projet de la commission, il le combattit avec force, et présenta divers essais de tarifs par des abonnements avec les débitants. A.

BRUYÈRE (Le chevalier), né dans le Languedoc, maître des requêtes en 1813, devint conseiller-d'état en 1814. Ce fut en cette qualité qu'il signa la délibération du conseil-d'état du 25 mars 1815, après le retour de Buonaparte. (*Voy.* Defermon.) A.

BRUYÈRES-CHALABRE (Le comte Paul de), ancien chef d'escadre, fit toutes les campagnes de l'Inde, et se distingua surtout dans le combat où le comte de Suffren et lui, avec leurs deux seuls vaisseaux, mirent en fuite 12 vaisseaux anglais. M. le comte de Bruyères fut créé, à cette occasion, commandeur de l'ordre de St.-Louis. S. M. Louis XVIII lui accorda la grande croix du même ordre en 1814, et lui conféra, en 1816, le grade de vice-amiral, motivant cette exception à l'ordonnance, sur l'éclat et la distinction de ses longs services. — Le comte de Bruyères-Chalabre fut nommé député à la chambre par le département de l'Aude, en septembre 1815, et secrétaire du 6e. bureau de cette assemblée, dans la séance du 9 janvier 1816, puis commissaire du 6e. bureau pour l'examen du budget. D.

BRUYSET (Jean-Marie), imprimeur à Lyon, fut emprisonné après le siége de cette ville, en 1793, ainsi que son frère, comme ayant participé, l'un et l'autre, à la défense de cette ville contre l'armée conventionnelle. L'aîné s'était chargé en effet du papier-monnaie, dit *billet obsidional*. Malade à cette époque, il fut transporté dans une infirmerie ; et son frère Pierre-Marie parut seul devant les juges. On présenta à celui-ci les billets signés *Bruyset* : il répondit que cette signature était véritable, et se laissa condamner sans trahir le secret qui, en l'arrachant à l'échafaud, y eût conduit son frère. Ce dévouement était d'autant plus sublime, qu'il avait une femme et plusieurs enfants qu'il fit recommander à celui auquel il sacrifiait sa vie. Cette recommandation n'a pas été vaine ; et J. M. Bruyset a regardé les enfants de son frère comme les siens propres. Mais la fortune ne lui ayant pas été favorable, il lui a été impossible de faire pour eux tout ce qu'il s'était proposé. Il fut obligé de quitter le commerce de la librairie en 1808, et devint, en 1812, inspecteur de l'imprimerie et de la librairie à Lyon. M. Bruyset avait été l'un des membres les plus considérés de l'ancienne académie de Lyon ; et il s'en trouva ainsi encore membre lorsque cette société se forma de nouveau en 1796. Il a publié plusieurs traductions de l'anglais et de l'allemand. On a de lui : I. *Essai sur le contrat collybistique des anciens, et particulièrement des Romains*, 1786, in-4°. II. *Sur la régénération du commerce dans la ville de Lyon*, 1802, in-8°. III. *Adresse au ministre de l'intérieur, pour la refonte des monnaies*, 1803, in-4°. IV. *Adresse au ministre de l'intérieur, sur l'établissement d'un entrepôt en franchise de droits dans la ville de Lyon*, 1803, in-4°. V. *Caractères de la propriété littéraire*, 1808, in-4°. VI. *Traduction de Cornélius-Nepos*, 1812, in-12. M. Bruyset a été éditeur de l'*École des mœurs*, par Blanchard, 1801, 6 vol. in-12 ; et de l'*Éducation chrétienne*, ouvrage posthume du même auteur, 1807, 2 vol. in-12 ; ainsi que des *Préceptes pour l'éducation des deux sexes*, par le même, 1801, 2 vol. in-12. M. Bruyset est encore éditeur de plusieurs bons ou-

vrages, entre autres du *Dictionnaire d'histoire naturelle* de Valmont de Bomare, à qui il payait, en conséquence, une pension de 1200 fr.: c'était la seule ressource qui restât à cet auteur en 1795; et quoiqu'alors le numéraire fût très rare et que les lois autorisassent M. Bruyset à payer en assignats, il eut toujours la délicatesse de s'acquitter en numéraire; malgré la détresse et l'embarras où ses malheurs et le pillage de son magasin l'avaient réduit. Valmont de Bomare, touché de ce procédé, ne parlait de M. Bruyset qu'avec l'enthousiasme de l'admiration et de la reconnaissance. B. M.

BRYAS (Alex.-François-Ferdinand-Guislain-Marie, comte de), d'une ancienne famille d'Artois, a fait les sept dernières campagnes en Autriche, en Prusse, en Russie, en Allemagne et en France; et il a été blessé trois fois, aux batailles d'Esling, de Leipzig, et à la bataille de Paris le 30 mars 1814. Il était, en 1815, chef d'escadron au régiment du Roi cuirassiers, et fut la même année, nommé chevalier de la Légion-d'honneur. A.

BRYDGES (Sir Samuel Egerton), littérateur anglais, membre de la société des antiquaires de Londres, descend par sa mère de la famille des Bridgewater. Il est né à Wootton dans le comté de Kent, le 30 novembre 1762, et a fait ses études classiques à l'université de Cambridge. Étant passé de là au collége de jurisprudence de Middle-Temple, à Londres, il a débuté au barreau en 1787: mais son goût le portait à la culture des lettres; et il avait déjà donné des preuves de talent dans un recueil de *Sonnets et autres Poésies*, publié en 1785. Ayant fait l'acquisition d'un domaine dans le comté de Kent, il est venu y demeurer en 1792, et s'est appliqué avec ardeur à l'étude des antiquités. Il a essayé un moment de la profession des armes, qui lui a plu encore moins que celle des lois. Il a épousé, en secondes noces, miss Robinson, nièce du feu lord Rokeby; et, ayant repris le cours de ses travaux littéraires, il a publié, entre autres productions, deux romans, entremêlés de vers, *Marie de Clifford*, et *Arthur Fitz-Albini*, qui ont eu un grand succès. M. Brydges s'est depuis distingué dans divers genres, et particulièrement dans la critique des ouvrages de poésie, où, dit un critique anglais, il n'est égalé par aucun écrivain vivant. En 1807, la mort de son frère aîné l'a rendu héritier du titre de baron de Chandos, et de tous les biens de sa famille. Il a été honoré, en 1808, de l'ordre chapitral de Saint-Joachim, qui avait été récemment conféré à l'amiral Nelson. Il est venu résider, en 1810, auprès de son fils, à Lee-Priory, près de Cantorbéry. C'est là qu'il a imprimé lui-même plusieurs de ses productions, au moyen d'une presse qui lui appartenait. Élu, en 1812, membre de la chambre des communes pour Maidstone, il s'y est fait remarquer par un zèle actif et éclairé. Le prince-régent lui a accordé le titre de baronnet, le 27 décembre 1814. On a de lui: I. Des *Sonnets* et *Poésies*, 4e. édition, 1808. II. *Marie de Clifford*, 2e. édition, 1800, in-8o. III. *Arthur Fitz-Albini*, 1798, 2 vol. in-12; 2e. édit., 1799. IV. Nouvelle édition du *Theatrum poëtarum Anglicanorum*, par Édouard Philips, neveu de Milton, in-8o., 1800. V. *Le forestier*, roman, 3 vol. in-8o., 1802. VI. *Mémoires des pairs sous le règne de Jacques Ier.*, in-8o., 1803. VII. *Censura litteraria*, 10 vol. in-8o., 1805-1809. VIII. *Le bibliographe anglais* (en société avec Joseph Haslewood), 3 vol. in-8o., 1810-1812. IX. *Nobiliaire* (the Peerage) *de Collins*, avec des additions, 9 vol. in-8o. X. *Le pèlerin champêtre* (*The sylvan wanderer*), in-8o., 1813. XI. *Le Rêveur* (*The ruminator*), ou *Essais moraux, critiques et sentimentaux*, 2 vol. in-8o., 1813. XII. *Bertram*, conte en vers, en quatre chants, in-8o., 2e. édition, Londres, 1816. XIII. Un grand nombre d'articles relatifs aux antiquités et à la biographie, dans le *Gentleman's Magazine*. On trouve, dans les écrits de Brydges, de l'érudition, de l'imagination et un style animé. R.

BRYDONE (Patrick), membre de la société royale de Londres et de celle des antiquaires d'Édimbourg, était autrefois employé dans l'armée; il accompagna, comme précepteur, dans ses voyages, M. Guillaume Beckford de Somerly. C'est à lui qu'il a adressé les lettres qui forment la relation de son *Voyage en Sicile et à Malte*, publié en 2 vol. in-8o., 1773, et traduit en français par Demeunier, Paris, 1775, 2 vol. in-8o.; nouvelle édition, avec des notes de Derveil, Neuchâtel, 2 vol. in-8o. M. Brydone était en 1775 à Lausanne, où il eut occasion de connaître l'historien Muller, qui,

dans ses lettres, vante sa gaîté franche et cordiale. Il a aussi publié plusieurs Mémoires dans les *Transactions philosophiques*. R.

BUACHE (JEAN-NICOLAS), conservateur-hydrographe en chef du dépôt de la marine, naquit à la Neuville-au-Pont, près de Sainte-Menehould, vers 1740. Élève de Philippe Buache, son oncle (*Voy.* BUACHE, dans la *Biographie universelle*), et possesseur de son fonds de géographie, il était entré de bonne heure au dépôt des cartes et plans de la marine. Il fut chargé, par M. de Fleurieu, qui avait cédé au Roi une collection de cartes considérable, d'en donner le catalogue; et la mort de D'Anville étant survenue, il fut nommé à sa place premier géographe du Roi, et admis, à ce titre, à l'académie des sciences. Il devint depuis membre du bureau des longitudes. Pendant la révolution, M. Buache fit partie, avec MM. Poirier, Leblond, Barrois l'aîné, Barbier, Naigeon (le peintre), etc., de la commission chargée de recueillir les cartes, livres et objets d'arts qui se trouvaient dans les bâtiments nationaux. Il professa, en 1794, la géographie à l'École normale, où Mentelle lui fut adjoint. Devenu chef conservateur-hydrographe au dépôt de la marine, il fut maintenu dans sa place lors du retour du Roi, en 1814. M. Buache a publié une *Géographie élémentaire ancienne et moderne*, Paris, 1769-72, 2 vol. in-12. MM. Bezout et Pingré, chargés d'examiner le manuscrit de cet ouvrage dès 1766, en portèrent un jugement favorable. Il parut ensuite avec des augmentations; et, malgré les modifications dont il serait aujourd'hui susceptible, il est encore très estimé. Les Recueils de l'académie des sciences et de l'Institut contiennent plusieurs *Mémoires* du même auteur, entre autres des *Eclaircissements géographiques sur la Nouvelle-Bretagne et sur les côtes septentrionales de la Nouvelle-Guinée*, 1787, et des *Observations* sur la géographie de l'Anonyme de Ravenne, 1801. On lui doit un *Mémoire sur les limites de la Guyane française du côté de la Guyane portugaise*, dans lequel il prouve que la première doit au moins s'étendre au sud jusques au cap Nord, et que c'est à tort que le Portugal réclame la côte située entre ce cap et le fleuve Oyapock, côte qui lui a été cédée par le dernier traité de paix. L'auteur des *Siècles littéraires de la France* a présenté, par méprise, M. Buache de l'Institut, où ce savant entra lors de la formation de ce corps, comme un auteur différent de J.-N. Buache de la Neuville, qu'il a supposé mort en 1782. E.

BUBNA (Le comte DE), né en Bohême, devint successivement chambellan et feld-maréchal lieutenant au service d'Autriche. Il fut envoyé à Paris à la fin de 1812, et présenté à l'empereur Napoléon le 1er. janvier 1813. Le 16 mai, il vint auprès du même empereur à Dresde, et lui remit une lettre de son souverain: il en repartit le 17 pour prendre le commandement d'un corps d'armée destiné à agir vers le midi de la France. Le comte de Bubna s'empara de Genève sans coup férir, et il se dirigea ensuite sur Lyon: son avant-garde était près d'entrer à Bourg-en-Bresse dans les premiers jours de janvier, lorsqu'une de ses patrouilles y fut surprise par un petit nombre d'habitants de cette ville, qui s'étaient embusqués dans une forêt. Le premier mouvement du général autrichien fut de tirer une vengeance éclatante de cette violation des lois de la guerre; mais il se laissa bientôt fléchir par les prières d'une députation principalement composée d'ecclésiastiques. Le 14 janvier 1814, il adressa la proclamation suivante aux habitants du département de l'Ain: « Des habitants de » votre chef-lieu ont osé prendre les » armes contre les troupes alliées et leur » résister sous ses murs. Ils ont été obligés de s'enfuir de la ville, et de l'abandonner à mon pouvoir. Leurs noms me » sont connus; vous connaissez les lois » de la guerre: j'aurais pu disposer de » leur vie et de leurs propriétés; mais, » sourd à tout esprit de vengeance, je » les ménagerai avec une modération qui » leur inspirera le repentir de leur conduite. J'apprends, à ma grande surprise, que des malveillants ont répandu le bruit que j'ai mis le feu à la ville: » venez, trop crédules habitants; retournez dans les murs de Bourg; vous y » verrez régner la tranquillité et l'ordre; » vous y verrez établie une administration provisoire. J'en appelle aux citoyens de cette ville: ils ont été témoins de la générosité avec laquelle » j'ai arrêté un combat qui pouvait leur » devenir pernicieux: c'est ainsi qu'a-

» gissent les troupes des armées alliées. » Le comte de Bubna rencontra devant Lyon des obstacles plus difficiles à surmonter : son hésitation ne lui permit pas de prendre cette grande ville par surprise ; à la vérité il n'avait alors qu'une faible division. Le maréchal Augereau avait profité de cette faiblesse pour prendre l'offensive. Les monarques alliés détachèrent le corps du général Bianchi et celui du prince de Hesse-Hombourg qui prit le commandement de l'armée autrichienne, forte alors de près de 50 mille hommes. Après plusieurs combats, le comte de Bubna occupa enfin la ville de Lyon et les contrées voisines, jusqu'à ce que les armées alliées se fussent retirées du territoire français, dans le mois de juin de la même année. Il se rendit alors à Vienne; et il revint prendre le commandement des mêmes troupes dans le mois d'avril 1815, lorsque le retour de Buonaparte de l'île d'Elbe obligea encore une fois les armées alliées à se mettre en mouvement. Il fit partie de l'armée du général Frimont, et se trouva, dès le commencement de cette campagne, en présence de l'armée française, qui occupait la Savoie sous les ordres du maréchal Suchet, et qui le força de se retirer dans les gorges de la Maurienne. Il n'était pas encore parvenu à Montmélian lorsque, le Roi étant arrivé à Paris, le maréchal Suchet se replia sur Lyon, où Bubna entra ensuite sans obstacles, établit un *gouvernement général*, et déploya une grande sévérité contre les perturbateurs de l'ordre. La première mesure qu'il prit à cet égard, fut d'en faire sortir tous les militaires isolés, sous peine d'être transportés en Hongrie; la seconde fut de former une commission chargée de juger dans les quarante-huit heures tous ceux qui troubleraient la tranquillité publique. Il se désista néanmoins plus tard de la contribution de deux millions qu'il avait d'abord imposée. Le comte de Bubna quitta Lyon le 21 septembre, lorsque tous les arrangements furent pris avec le gouvernement français; et il se rendit en Autriche. L'empereur lui fit alors don d'une fort belle terre en Bohême. D.

BUCH (Léopold de), membre de l'académie des sciences de Berlin, et correspondant de l'académie des sciences de Paris, est né dans les états prussiens. Il a fait de nombreux voyages dans l'Europe, qu'il a visitée depuis l'extrémité méridionale de l'Italie jusqu'au Cap-Nord. Le principal motif qui l'a engagé à entreprendre ces courses multipliées, a été d'étudier la minéralogie de ces différents pays, afin d'appliquer le fruit de ses observations à l'accroissement de la connaissance du globe. En 1805, M. de Buch est allé faire un voyage aux îles de Madère et des Canaries. Il est revenu au commencement de 1816, en Angleterre. Les savants de ce pays l'ont invité à parcourir le nord de leur île et de l'Irlande, où la nature offre tant de phénomènes. On a de lui : I. *Observations géognostiques faites dans un voyage en Allemagne et en Italie*, Berlin, 1802, 2 vol. in-8°, avec des cartes et des figures. (Ce livre est extrêmement important, pour la connaissance de la minéralogie de ces deux pays.) II. *Voyage en Norvège et en Laponie*, fait en 1806, 1807 et 1810, Berlin, 1810, 2 vol. in-8°, cartes. (Cet ouvrage a été traduit en anglais. Il vient aussi de l'être en français, par M. J.-B.-B. Eyriès, avec une introduction de M. de Humboldt, Paris, 1816, 2 vol. in-8°, cartes.) Cette version offre de plus que l'original allem., un *Mémoire de M. de Buch sur la limite des neiges perpétuelles dans le Nord*. La minéralogie n'entre qu'accidentellement dans cette relation, principalement consacrée à la description morale et physique de deux pays faiblement connus. M. de Buch est allé de Drontheim au Cap-Nord, en suivant la côte de la Norvège, et a, le premier, donné des notions exactes sur cette région si reculée. Il est venu du Cap-Nord à Torneo et ensuite à Stockholm, en traversant d'abord la Laponie, et parcourant ensuite les provinces de la Suède jusqu'à la capitale. Son livre offre une foule d'observations nouvelles et curieuses sur les mœurs des Lapons, sur le pays où ils vivent errants, sur les îles nombreuses qui bordent la côte de la Norvège, sur les pêcheries qui en sont la principale ressource. Partout on trouve des rapprochements piquants entre les choses que l'auteur voit dans ces pays écartés et ce qui s'est offert à ses regards dans d'autres contrées. La traduction française de cet ouvrage, fait pour intéresser toutes les classes de lecteurs, a été revue par M. de Humboldt, ami intime de l'auteur. X.

BUCHAN (David Stewart Erskine, comte de), fils aîné de lord Erskine,

a succédé au titre de son père en 1767. Il commença sa carrière politique sous lord Chatham, dans le département des affaires étrangères; mais il a passé la plus grande partie de sa vie dans une retraite studieuse. Il fut un des principaux promoteurs de l'établissement de la société des antiquaires de Londres en 1780. Il est auteur de plusieurs Pièces de vers anonymes, et de quelques Lettres, où il embrasse avec chaleur la cause de la reine Marie-Stuart, contre l'historien Robertson. Les autres ouvrages du comte de Buchan sont : I. *Discours qui devait être prononcé dans la chambre des pairs d'Écosse*, le 17 octobre 1780, in-4°. II. *Essai sur les vies et les écrits de Fletcher de Saltoun, et du poète Thomson*, in-8°, 1792. Le comte de Buchan a aussi fait imprimer plusieurs Mémoires dans les *Transactions de la société des antiquaires* d'Ecosse. R.

BUCHANAN (JEAN LANNE), natif de Menteith, dans le comté de Perth, en Écosse, fit ses études à l'université de Glascow. Il fut ensuite plusieurs années adjoint de M. Menzie, ministre de Comrie. A la mort de ce dernier, il voyagea comme missionnaire pour l'église d'Écosse : il se rendit ensuite à Londres, où il s'adonna entièrement à l'étude des antiquités celtiques. Le docteur Guillaume Thomson rédigea son premier ouvrage, d'après une masse énorme de matériaux; ce fut l'occasion d'une dispute entre M. Thomson et M. Buchanan : le dernier reprochait au premier de n'avoir publié qu'un in-8°., tandis qu'il lui eût été facile de donner un volume in-folio. Cette grande querelle fut soumise au tribunal du public, par les deux parties, dans l'ouvrage périodique intitulé : *European Magazine*. On a de J. L. Buchanan : I. *Voyages dans les îles Hébrides occidentales*, de 1782 à 1790, in-8°., 1793. II. *Défense des montagnards écossais en général et de quelques savants littérateurs en particulier*, in-8°., 1794. III. *Tableau général des pêcheries de la Grande-Bretagne*, in-8°, 1794. R.

BUCHANAN (FRANÇOIS), docteur en médecine, membre de la société royale, de celle des antiquaires de Londres, et de la société asiatique de Calcutta, a publié un *Voyage de Madras dans le Mysore, le Canara et le Malabar*, 3 vol. in-4°., 1807. Cet ouvrage est un de ceux qui font le mieux connaître l'industrie agricole et manufacturière, et l'histoire naturelle de ces belles et riches contrées. On a encore, de ce laborieux et savant auteur, différents Mémoires dans les *Recherches de la société asiatique*, et dans les *Transactions de la société Linnéenne*. Il est attaché comme médecin au service de la compagnie des Indes. R.

BUCHHOLZ (FRÉDÉRIC) fut d'abord professeur à l'académie militaire de Brandebourg, et se fixa ensuite à Berlin, où il s'est marié. On lui doit de nombreux écrits historiques et politiques, qui offrent un intérêt piquant par l'originalité et la hardiesse des opinions. M. Buchholz se fit connaître d'abord par plusieurs morceaux insérés dans le *Journal historique et politique*, de M. Woltman (en allemand), années 1801 à 1804, Berlin, in-8°. Il publia ensuite : I. *Exposition d'une nouvelle loi de gravitation pour le monde moral* (en allemand), Berlin, 1802, in-8°. II. *Moïse et Jésus*, ou *Sur le rapport intellectuel et moral des Juifs et des Chrétiens*, Berlin, in-8°. L'auteur prétend que la France n'a point connu l'esprit du peuple juif, lorsqu'elle lui a accordé l'exercice des droits civils; il pense qu'elle agit avec bien plus de sagesse, lorsque, sous Philippe-Auguste, elle le bannit, et reprit par la force les richesses qu'ils lui avaient arrachées par la ruse. Dans les pays purement commerçants, dit-il, l'admission des Juifs fait moins de mal, parce que ces états sont eux-mêmes des centres d'immoralité dans leur rapport avec les autres nations, et que les Juifs peuvent y servir utilement pour attirer l'argent de ces derniers. Il poursuit cette opinion défavorable aux Juifs à travers les siècles; et il prétend que les persécutions que, d'après l'historien Mariana (*lib. IV*, *cap.* 18), le roi Dagobert fit essuyer aux Juifs par le conseil d'Héraclius, étaient une représaille aussi juste que nécessaire; et que la France dut une partie de sa prospérité au bannissement de cette nation, sous Philippe-Auguste. III. *Nouveau Leviathan*, Tubingue, 1805. IV. *Recherches sur la noblesse héréditaire et sur la possibilité de son existence dans le XIXe. siècle*; avec les *Tableaux de l'état social dans le royaume de Prusse jusqu'au 14 octobre 1806*, Leipzig, 1807. V. *Rome et Londres*, ou *Sur la nature*

d'une prochaine monarchie universelle, Tubingue, 1806; et d'autres écrits politiques, qui se distinguent par une originalité de vues neuves, du moins pour les cabinets de l'Europe, au moment où Buchholz les publiait. On voit, par les entretiens que l'auteur de la *Galerie des caractères prussiens*, dit avoir eus avec lui à Berlin, en 1805, que M. Buchholz était un des grands admirateurs du génie de Buonaparte, devant lequel, à son sens, tout devait plier. Il prétend que toutes les fautes qui influent sur le sort des nations ne prennent leur source que dans l'ignorance des ministres qui ne veulent pas consulter la marche du destin. Il soutient encore que, depuis la chute de l'ancienne Rome, il y a eu deux monarchies universelles, dont on pourrait appeler l'une *véritable*, et l'autre *fausse* : l'une, c'est la monarchie universelle *théocratique*, qui, ayant à sa tête le pape, gouvernait le monde par l'idée de Dieu; l'autre, c'est la monarchie universelle *mercantile*, qui, ayant à sa tête le premier ministre anglais, gouverne le monde par l'idée ou la chimère de l'équilibre du pouvoir. Il appelle la première *véritable*, parce que sa puissance n'a dégénéré qu'insensiblement en des abus contraires au bonheur des peuples; tandis que l'autre, qu'il appelle *fausse*, ne s'est soutenue, dès les premiers moments de son existence, que par les malheurs de l'Europe. M. Buchholz est l'auteur d'un grand nombre de morceaux historiques et politiques insérés, de 1805 à 1809, dans les *Annales européennes*, journal qui se publie à Tubingue. M. Guizot, qui a traduit de l'allemand, *L'Espagne en* 1808, par Rehfues, a placé à la fin de cet ouvrage un des morceaux intitulé : *Les Espagnols du XIVe. siècle*. Il nous est impossible de citer tous ces différents Mémoires dont Buchholz a réuni quelques uns dans les *Opuscules historiques et politiques*, 2 vol., Berlin, 1808 : nous observerons seulement qu'on lui doit un *Manuel*, très estimé, *de la langue et de la littérature espagnoles*. Il mène une vie très retirée et très sobre; sa famille et ses livres sont presque sa seule société. Il prétend démêler les traits et l'extérieur d'un individu dès qu'il a entendu faire une description un peu exacte de ses qualités morales. Nous n'avons pas eu l'occasion de mettre à l'épreuve une pénétration aussi extraordinaire. On lui attribue la *Galerie des caractères prussiens*, ouvrage publié en français, à Paris, en 1808, 1 vol. in-12, où l'auteur traite ses compatriotes avec tant de sévérité, que l'on a supposé, avec beaucoup de raison, que cet ouvrage avait été composé sous l'influence du gouvernement français de ce temps-là. B. D.

BUCKINGHAM (Le marquis DE), est l'un des pairs d'Angleterre les plus distingués par la fortune et la considération dont il jouit. Il se livra de bonne heure à la carrière politique, fut nommé, en 1782, garde des côtes du comté de Buckingham à la place de lord Chesterfield, et, au mois de juillet de la même année, lord lieutenant d'Irlande. Il se démit de cette place en 1783, lorsque Fox et North eurent formé ce qu'on appela le ministère de coalition. M. Grenville, à la mort de son oncle le comte de Temple en 1779, lui avait succédé dans son titre et dans ses biens. En 1784, le roi lui conféra le titre de marquis de Buckingham; et en 1787, il le nomma pour la seconde fois lord lieutenant d'Irlande. Le marquis de Buckingham se démit encore de cette place en 1787; et il vécut retiré dans sa résidence de Stow, célèbre par des jardins qu'ont chantés les meilleurs poètes de l'Angleterre. Dans la séance du parlement, du 24 septembre 1799, il vota l'adresse de remercîment au roi, et se montra pénétré de la plus vive reconnaissance pour S. M., pour ses ministres et pour ses généraux : il rappela avec enthousiasme les triomphes des Anglais, loua l'énergie des alliés de l'Angleterre, et l'importance des services qu'ils rendaient à l'Europe en la préservant de la contagion des principes français. Il demanda que l'on mît la milice à la disposition du gouvernement : « L'Angleterre » et l'Europe ne seront en sûreté, dit- » il, que quand les révolutionnaires fran- » çais seront réduits à l'impuissance d'a- » gir. » Il se prononça aussi vivement, contre la paix, en mai 1802. Lors de la recomposition du ministère, après la mort de Pitt, le marquis de Buckingham fut désigné pour remplir les fonctions de président du conseil. Il vota constamment dans le sens du ministère; et on le vit encore, en mars 1806, s'élever contre le bill d'émancipation des catholiques, et applaudir aux vues des ministres à cet égard. Le 11 novembre 1814, il s'opposa au licenciement partiel

des milices ; redressa plusieurs faits historiques mal interprétés à cet égard par lord Sydmouth, et appuya la motion de prendre une mesure législative pour la répartition des régiments conservés. Le 15 mai 1815, il fit une motion tendant à obtenir du ministère la communication des stipulations ou arrangements faits au congrès de Vienne, et mentionnés dans le traité du 25 mars : il retira ensuite cette motion, comme étant étrangère à la discussion qui eut lieu ce jour-là dans la chambre. Dans le mois d'avril 1816, il proposa aux pairs assemblés de se former en comité secret pour examiner l'état de l'Irlande, et indiqua cinq causes principales des troubles qui règnent dans cette contrée ; savoir : 1°. l'émancipation demandée par les catholiques, et sans laquelle il n'y aura jamais de tranquillité ; 2°. les dîmes, qui pèsent plus fortement sur les catholiques que sur les protestants, et plus sur les pauvres que sur les riches ; 3°. les abus de pouvoir qui se sont glissés dans les opérations des grands jurys ; 4°. la manière dont les magistrats sont nommés ; 5°. le mauvais état des finances de l'Irlande, qui va toujours empirant : « En 1791 ; ajouta le marquis de » Buckingham, la dette publique de » l'Irlande ne s'élevait qu'à 1,710,000 » livres sterl., dont l'intérêt était de » 114,000 fr., et le revenu public montait à 1,067,000 liv. sterl. Lorsque M. » Pitt quitta le ministère, le revenu était » de 3 millions, la dette de 58 millions, » et l'intérêt de 2 millions. Maintenant la » dette est de 127,865,000 liv. sterl ; » l'intérêt est de près de 6 millions, et le » revenu n'est que de 5 millions 100,000 » liv. ; de sorte qu'il manque 900,000 » livres seulement pour payer l'intérêt » de la dette. Cela a presque l'air d'une » banqueroute nationale. Telles sont les » causes qui ont rendu l'Irlande un des » pays les plus malheureux de la terre : » les classes supérieures ont perdu une » partie de leur fortune ; le peuple est » réduit à la misère ; il passe les jours » dans la paresse, et les nuits dans le vol » et le brigandage. ». R.

BUCKINGHAM (Le comte DE). *Voy.* lord HOBART.

BUFFAUT, beau-frère de Regnault-de-St.-Jean-d'Angely, fut commissaire de la comptabilité intermédiaire, puis directeur de la liquidation sous Defermon ; il fut aussi nommé maître des comptes, conseiller à vie, sous le gouvernement impérial, et maintenu dans cet emploi après le retour du Roi en 1814, par ordonnance du 27 février 1815. Il signa, un mois après, l'adresse présentée par la cour des comptes à Buonaparte, le 27 mars. (*Voy.* COLIN DE SUSSY.) M. Buffaut était encore maître des comptes en 1816. Il est chevalier de la Légion-d'honneur. A.

BUGEY (Le baron), fils d'un chirurgien de Bourg en Bresse, naquit vers 1770 ; d'abord destiné à l'état ecclésiastique, il s'enrôla ensuite dans un bataillon de volontaires du département de l'Ain. Il se distingua en 1793, au siége de Toulon, où l'un de ses frères fut tué. Ayant passé à l'armée d'Italie, il y fut fait général de brigade. Il commandait, en 1799, la forteresse de Céva, qui fut prise par les Austro-Russes. En 1803, il fut employé à Mézières, puis à Toulouse, et à la grande-armée en Pologne. Il perdit un bras à la bataille de Friedland, et passa néanmoins en Espagne, où il se distingua au siége de Lérida. Il continua de servir dans ce pays jusqu'à la fin de 1813. Le général Bugey reçut du Roi la croix de Saint-Louis en 1814. Il était depuis long-temps baron, et commandant de la Légion-d'honneur. Il habite aujourd'hui Perpignan, où il s'est marié. A.

BUHAN (J.-M. PASCAL) a publié : I. *Réflexions sur l'étude de la législation et sur la meilleure manière d'enseigner cette science*, 1799, in-8°. II. (Avec Léger et Chazet), *Il faut un état*, ou *La revue de l'an VI*, an VII, in-8°. III. (Avec Arm. Gouffé et Desfougerais), *Gilles aéronaute*, ou *L'Amérique n'est pas loin*, parade, an VII, in-8°. IV. *Revue des auteurs vivants grands et petits*, an VI (1796), in-18. Ce petit dictionnaire anonyme est fait avec esprit et assez d'impartialité. OT.

BUHLE (JEAN-THÉOPHILE GOTTLIEB), philologue distingué, né à Brunswick le 29 septembre 1763, enseigna à l'université de Gottingue, depuis 1787, la philosophie, en qualité de professeur extraordinaire, et, depuis 1794, comme professeur ordinaire : il accepta, en 1804, au même titre, la place de professeur de philosophie à l'université de Moscou avec le titre de conseiller de cour. La littérature classique lui doit un grand nom-

bre d'ouvrages importants : I. *Observations critiques sur les monuments historiques de la civilisation des anciens peuples Celtes et Scandinaves* (en allemand), Gottingue, 1788, in-8°. II. *Manuel de l'histoire de la philosophie et d'une littérature critique de la même science*, ibid., 1796-1804, 8 vol. in-8°. III. *Précis de la philosophie transcendante*, ibid., 1798, in-8°. IV. *Manuel du droit naturel*, ibid., 1799, in-8°. V. *Histoire de la philosophie moderne depuis la restauration des sciences jusqu'à Kant*, précédée d'un *Abrégé de la philosophie ancienne*, ibid., 1800-1804, 5 vol. in-8°. Cet ouvrage a été traduit en français par A.-J.-L. Jourdan, en 7 vol. in-8°., Paris, 1816. VI. *Origine et histoire des rose-croix et francs-maçons*, Gottingue, 1803, in-8°. VII. *De optimâ ratione, quâ historiâ populorum qui ante sæculùm nonum terras, nunc imperio Russico subjectas, præsertìm meridionales, inhabitasse aut pertransisse feruntur, condi posse videatur*, Moscou, 1806, in-4°. Ce professeur a traduit, en allemand, Sextus Empiricus, du premier vol. des *Transactions philosophiques de la société d'Edimbourg*. On lui doit l'édition d'une partie des *OEuvres d'Aristote*, avec une version latine, publiée à Deux-Ponts, 1791-1800, 5 vol. in-8°.; celle d'*Aratus*, Leipzig, 1793-1801, 2 vol. in-8°., et la publication de la *Correspondance littéraire de J. D. Michaëlis*, Leipzig, 1794, 2 vol. in-8°. Plusieurs ouvrages périodiques de l'Allemagne, tels que les *Commentat. societ. reg. scient. Goett.*, le *Magasin de psychologie*, par Moriz et Pockel, la *Bibliothèque de la littérature et de l'art chez les anciens*, et d'autres journaux littéraires, ont été enrichis, par Buhle, de beaucoup d'articles de critique. B. D.

BUHLER (Le baron DE), né dans le duché de Montbéliard, vers 1746, suivit la carrière diplomatique en Russie, et fut employé dans différentes cours d'Allemagne : il revint à Pétersbourg, accompagna le prince Potemkin en Crimée, et fut nommé ministre plénipotentiaire à Ratisbonne. Le baron de Buhler fut chargé par la Russie de régler, de concert avec la France, les indemnités accordées aux princes d'Allemagne. Il montra, dans cette négociation, plus de lumières que d'adresse ; et lorsqu'il eut obtenu une extension de territoire en faveur du roi de Würtemberg et du grand-duc de Bade, on éluda ses demandes, et il eut peu d'influence sur les autres points de discussion qui s'élevèrent. A son retour à Pétersbourg, il fut nommé sénateur, et cessa d'être employé au-dehors. Il a toujours été cité comme un modèle de discrétion ; et l'on rapporte de lui un trait qui le peint fort bien sous ce rapport. Témoin de la fin du prince Potemkin, dont on n'avait pas voulu faire connaître la maladie au public, il écrivait le lendemain à un de ses amis : « A présent qu'il » est mort, on peut dire qu'il a été bien » malade. » I.

BUIN, chef de bataillon du 27e. régiment de ligne, servait sous le général Lamarque, en juin 1815, dans l'armée employée contre les troupes royales de la Vendée. Il se distingua, le 20 juin 1815, à l'affaire de la Roche-Servière, où périt le général Susannet. A.

BULOW (Le comte DE), de la même famille que le général de ce nom mort quelques mois après la bataille de Waterloo, où il s'était distingué, est aujourd'hui ministre des finances du royaume de Prusse. Il avait été président du gouvernement à Magdebourg, jusqu'au moment où cette ville fut séparée de la Prusse pour faire partie du royaume de Westphalie. Le roi Jérôme le nomma conseiller-d'état, et, peu de temps après, ministre des finances. M. de Bulow s'était souvent déclaré contre les Français et leur gouvernement, dans le conseil et même en présence de son nouveau maître : mais ses talents étaient trop utiles pour que celui-ci voulût s'en priver ; et, malgré sa franchise, M. de Bulow ne fut disgracié qu'après une mission qu'il remplit auprès de Napoléon : cette mission avait pour but de négocier la conservation de quelques provinces qu'on voulait détacher de ce royaume. L'envoyé déplut à Buonaparte ; et la faveur de Jérôme ne put le mettre à l'abri d'une disgrace. Après la conquête de la Westphalie par les alliés, M. de Bulow fut nommé, par Frédéric-Guillaume III, ministre des finances. Il fut envoyé au congrès de Vienne en 1815. Son système de finances, si toutefois les mesures qu'il adopta ont dû être appelées ainsi, a trouvé un grand nombre de prôneurs et de détracteurs : ce qu'il y a de certain, c'est que l'esprit de ce ministre est très fécond en ressources. M. de Bulow est

d'un caractère affable, qui lui concilie l'affection de ses subordonnés. Il fut anobli par le roi de Prusse, et reçut le titre de comte. Le roi de Danemark lui envoya dans le mois d'août 1816 l'ordre de Daunebrog, à l'occasion des fêtes de la paix, le 22 janvier 1816; et, deux mois après, il fut nommé premier président de la province de Saxe. B. n.

BUOL DE SCHAUENSTEIN (Le baron DE) était chargé d'affaires de la cour de Vienne à la Haye en 1790. Il se plaignit, au nom de son souverain, de ce que les patriotes brabançons trouvaient à acheter en Hollande des armes et des munitions. Il fut nommé chambellan et ambassadeur à Bâle en avril 1792. Envoyé en qualité de ministre directorial d'Autriche à la diète de Ratisbonne en 1794, il travailla de tous ses moyens à empêcher les princes allemands de se détacher de la coalition. Il se rendit ensuite à Hambourg, comme ministre plénipotentiaire près du cercle de Basse-Saxe. Écarté long-temps des affaires, il ne reparut sur la scène politique qu'en 1815, et fut nommé, à cette époque, ministre d'Autriche à la diète de Francfort. — Le baron DE BUOL, feld-maréchal-lieutenant au service d'Autriche, fut nommé, en avril 1816, commandant de la place de Prague. B. M.

BUONAPARTE (Madame LÆTITIA ROMALINI), ci-devant dite MADAME mère, naquit à Ajaccio, en Corse, le 24 août 1750, et epousa, en 1767, un assesseur au tribunal de cette île, qui est mort à Montpellier, où l'avaient conduit des motifs de santé. Restée veuve de bonne heure, sans fortune, et chargée d'une famille nombreuse, madame Buonaparte se ménagea des protecteurs puissants. Le plus remarquable de ces protecteurs fut M. de Marbeuf, premier gouverneur de la Corse, après que cette île eut été cédée à la France par les Génois. Tout le monde a entendu parler des liaisons de madame Buonaparte avec M. de Marbeuf; et tout le monde sait que ces liaisons furent la première cause de la fortune de cette famille. Louis XV ayant demandé à M. de Marbeuf quelles ressources pouvait offrir la Corse qui lui avait déjà tant coûté, le gouverneur lui répondit que tous les habitants se prétendaient nobles, et qu'ainsi ils ne payaient aucun impôt. Le roi ayant alors ordonné de choisir 400 familles qui seules pussent être regardées comme telles, M. de Marbeuf comprit dans cette liste la famille Buonaparte; et ce fut d'après cette mesure qu'il fit recevoir à l'école militaire de Brienne le jeune Napoléon, né avant son arrivée en Corse. Obligée de se réfugier en France après la conquête de l'île par les Anglais en 1793, Mme. Lætitia vécut avec ses filles à Marseille d'une manière misérable et scandaleuse (*Voy.* BORGHÈSE, Mme.), jusqu'à l'élévation de son fils. Elle vint à Paris peu de temps après le 18 brumaire, et s'y fit d'abord peu remarquer. Ce n'est qu'au moment où Napoléon fut proclamé empereur, que les regards se fixèrent sur *Madame mère*, et que toutes les bouches de la renommée, toutes les voix de la plus basse adulation, se réunirent pour chanter les vertus et l'heureuse fécondité de Mme. Buonaparte, dont les manières autant que le langage, moitié français, moitié italien, contrastaient si singulièrement avec son nouveau rôle. Un changement de fortune aussi imprévu ne lui permit pas de changer assez brusquement ses habitudes pour se conformer au ton de la nouvelle cour. Elle se montra fort avare, malgré les plaintes de son fils, auquel elle n'a point cessé de reprocher sa prodigalité, ne manquant jamais d'ajouter, « cela ne durera pas toujours. » Elle convertissait en or et en diamants les richesses qu'elle accumulait chaque année; et si elle a pu tout emporter, comme cela est vraisemblable, elle a au moins de quoi se consoler de la perte des grandeurs qui ne l'ont jamais éblouie. Madame Buonaparte habite à présent les états de l'Église, avec Mme. Borghèse et ses fils Lucien et Louis : elle a toujours paru préférer ce dernier à tous ses autres enfants. Il est probable que madame Buonaparte est de toute sa famille celle qui oublie le plus facilement la France; et d'un autre côté l'on se rappelle à peine dans ce pays qu'elle y fut *Madame, mère de l'empereur, et protectrice générale des établissements de charité.* D.

BUONAPARTE (JOSEPH), né à Ajaccio, le 7 janvier 1768, se réfugia en France avec sa famille en 1793, et y vécut dans une obscurité absolue, jusqu'à ce que son frère le fit nommer commissaire des guerres dans son armée en 1796. Joseph avait épousé, le 1er. août 1794, mademoiselle Clary, fille d'un marchand de Marseille, et dont le général Bern-

dotte a ensuite épousé la sœur. Nommé député du départ. du Liamone au corps législatif, en 1796, il ne put faire valider son élection; et il ne fit partie de cette assemblée qu'après l'événement du 18 fructidor, qui renversa le parti royaliste. Envoyé à Rome en 1797, comme ambassadeur de la république française, Joseph s'opposa à ce que le pape nommât le général autrichien Provera commandant de ses troupes: il prépara ensuite une intrigue dont le général Duphot fut victime (*V.* Duphot, dans la *Biographie univ.*), et qui lui servit de prétexte pour quitter Rome, en même temps qu'elle fut pour le directoire un prétexte pour envahir l'état romain. Revenu à Paris, il rendit compte de ses opérations à son gouvernement qui lui en témoigna sa satisfaction; et le 24 janv. 1798, il entra au conseil des 500, comme député du Liamone. Il parla peu dans cette assemblée, et fut néanmoins élu secrétaire le 21 juin de la même année. Après la révolution du 18 brumaire, son frère, devenu tout-puissant, le nomma conseiller-d'état, et ensuite ministre plénipotentiaire pour conclure un traité d'amitié et de commerce avec les Etats-Unis d'Amérique. Ce traité fut signé à Paris, le 30 septembre 1800; et Joseph Buonaparte donna une fête brillante aux ministres américains, dans le château de Mortefontaine qu'il venait d'acheter. Il fut ensuite ministre plénipotentiaire pour traiter de la paix avec l'empereur d'Allemagne; et, secondé par les victoires que le général Moreau venait de remporter sur les Autrichiens, il signa le traité de Lunéville le 9 février 1801. L'année suivante, il conclut, à Amiens, la paix avec l'Angleterre. Il fut alors nommé grand-officier de la Légion-d'honneur, membre du sénat-conservateur; et il alla, en 1803, présider le collége électoral du département de l'Oise. Il devint prince et grand-électeur au moment où son frère fut proclamé empereur; et, peu de temps après (1805), il fut désigné par Napoléon pour présider le sénat et diriger le gouvernement en son absence. Tous ces honneurs n'étaient que le prélude d'une faveur bien plus grande encore. On répandit long-temps dans le public que Joseph avait assez de modération pour résister aux offres les plus séduisantes; mais il est aujourd'hui bien connu que, de tous les frères de Buonaparte, il fut le plus empressé à profiter des occasions que le hasard offrit à son ambition. Napoléon, destinant son frère à un grand rôle, le nomma d'abord colonel, puis aussitôt après général, ensuite commandant en chef de l'armée de Naples, et enfin lieutenant-général de ce royaume, dès qu'il l'eut envahi à la tête d'une armée nombreuse. Le marquis de Gallo, qui avait lâchement déserté le parti de Ferdinand, leva le masque, se fit le panégyriste de Joseph, exalta ses qualités, et employa, pour lui gagner des partisans, tout ce que la ruse et la trahison peuvent offrir de moyens. Ce fut le 13 février 1806 que, le roi Ferdinand s'étant embarqué pour la Sicile, Joseph fit son entrée dans Naples, et descendit au palais même que ce prince venait de quitter. Le lendemain il publia une proclamation dans laquelle Napoléon avait garanti aux habitants que jamais la maison de Naples ne régnerait sur eux. Bientôt quelques seigneurs s'étant rangés autour de lui, et des hommes affamés d'honneurs et de dignités lui ayant fait des protestations de service, il se vit en mesure de se faire proclamer roi. Ce fut après la signature du traité de Presbourg que Buonaparte conféra ce titre à son frère. Joseph, entrant dans les vues de Napoléon, et s'étant entouré de tous les ministres qu'il lui avait imposés, se hâta d'introduire dans le gouvernement de Naples tous les éléments du gouvernement français. Il supprima les ordres religieux, s'empara de leurs biens, en fit des domaines nationaux, abolit les droits féodaux, et créa, à l'imitation de la Légion-d'honneur, un ordre qui eut le titre d'ordre des Deux-Siciles. Un conseiller d'état français, qui l'avait accompagné pour être son mentor, dirigea les affaires de manière, qu'avec les apparences de l'ordre, on vit se glisser dans l'administration tous les abus et tous les genres de spoliation. L'indolence naturelle de Joseph ne lui permit jamais de résister aux ordres de son frère. Vers la fin de la même année il fit une tournée, à laquelle il donna le nom de visite de ses états; il s'enfonça jusque dans la Calabre, et moyennant les sommes qu'il tira de son trésor et celles qu'il imposa au peuple, il se fit donner quelques fêtes. Au reste, livré à ses plaisirs, cet homme dévoila bientôt aux yeux des Napolitains toute sa nullité; et, à l'exception de la conscription qu'il n'osa pas établir, il porta

dans ce pays tous les fléaux dont les gouvernements révolutionnaires avaient frappé la France. Aussi, lorsqu'il passa au trône d'Espagne, aucun Napolitain ne regretta sa personne ni son gouvernement. Ce fut en 1808 qu'il prit fantaisie à Napoléon de placer son frère aîné sur un nouveau trône, qu'il venait encore de ravir à la maison de Bourbon. Joseph Buonaparte fut proclamé roi des Espagnes et des Indes par un décret de son frère du 6 juin 1808; dès que celui-ci eut fait tomber la famille royale de ce pays dans le piége qu'il lui avait tendu. (*Voy.* CHARLES IV.) Le roi Joseph quitta Baïonne le 9 juillet pour se rendre dans ses nouveaux états. Il régna à Madrid à peu près comme il avait régné à Naples. Instrument passif des volontés de son frère, il ne fut ni oppresseur, ni cruel par caractère; mais il s'accoutuma tellement aux scènes de carnage et d'horreur dont toutes les parties de l'Espagne devinrent le théâtre, qu'on le vit, au fond de son palais, plongé dans les plaisirs d'un Sardanapale, tandis que des flots de sang français coulaient de toutes parts pour sa défense. Deux fois il fut obligé de s'éloigner de Madrid; et deux fois son retour y fut signalé par le supplice des Espagnols restés fidèles à leur prince légitime. Enfin les victoires des Anglais sous les ordres de lord Wellington le forcèrent d'abandonner pour toujours ce malheureux pays, vers la fin de 1813. Il fit de grandes pertes dans la retraite, fut près de tomber au pouvoir de l'ennemi à Vittoria, et s'estima fort heureux d'en être quitte en abandonnant ses trésors, où se trouvaient accumulées les dépouilles de l'Espagne et jusqu'au sceptre et à la couronne qu'il avait usurpés. Ce roi détrôné et fugitif arriva à Baïonne dans un dénuement absolu des choses de première nécessité. Revenu à Paris, il y fut chargé, par son frère, d'une partie du gouvernement, de concert avec l'impératrice régente, lorsque Napoléon partit de cette capitale dans le mois de janvier 1814; et il reçut le titre de lieutenant-général de l'empire, et de commandant-général de la garde nationale. Il passa plusieurs fois en revue la garde nationale de Paris et la garnison, se montrant décidé à leur donner l'exemple du courage. Le 29 mars, il fit afficher une proclamation dans laquelle il disait aux habitants : *Je reste avec vous*; mais il oublia cette promesse dans le moment de l'attaque. Cette attaque fut exécutée deux jours après par l'armée alliée. Joseph Buonaparte, après avoir autorisé le duc de Raguse à capituler, fut un des premiers à prendre la route d'Orléans; et de là, il se rendit à Blois, et ensuite en Suisse, dans le canton de Vaud, où il acheta la terre de Prangin. C'est là, dit-on, qu'il prépara les moyens qui devaient favoriser le retour de son frère, au commencement de 1815. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'aussitôt que Napoléon Buonaparte fut à Paris, son frère vint l'y rejoindre, en traversant la Franche-Comté et la Bourgogne. Il reprit ses titres de prince, de connétable, et reçut de plus celui de pair: mais il fut peu remarqué alors; il partit pour les côtes de l'Océan, avec Napoléon, dans les premiers jours de juillet, avec l'intention de s'embarquer avec lui. Lorsque l'ex-empereur fut décidé à se livrer aux Anglais, Joseph aima mieux se diriger vers l'Amérique septentrionale, sur le bâtiment qui avait été préparé pour tous deux; et il emporta avec lui la moitié des trésors qu'ils avaient enlevés de la capitale. Il arriva à New-York dans le mois de septembre, accompagné d'une suite nombreuse; et l'on sait qu'il y vit entouré d'un grand nombre de Français exilés. Les journaux anglais ont répandu dernièrement qu'il se propose d'aller se réunir avec eux aux insurgés de l'Amérique espagnole. Sa femme habite les environs de Francfort avec ses enfants (ce sont deux filles). Nommé membre de l'Institut sous le gouvernement impérial, Joseph Buonaparte n'a pas été porté sur la liste des académiciens formée par l'ordonnance royale du 21 mars 1816. Il a publié, en 1799, un roman intitulé : *Moina*, in-18, réimprimé en 1814, dans le même format. D.

BUONAPARTE (NAPOLÉON) naquit à Ajaccio le 15 août 1769, le second de huit enfants; savoir : Joseph, Napoléon, Lucien, Louis, Jérôme; Elisabeth, Pauline et Caroline. (*Voy.* pour ces trois dames, les articles BACCIOCHI, BORGHÈSE et MURAT.) Charles leur père était assesseur au tribunal d'Ajaccio. Le comte de Marbeuf arriva dans l'île, après la naissance de Napoléon. (*Voy.* l'article de Madame BUONAPARTE mère.) Ce fut par sa protection que le jeune Buonaparte entra à l'école militaire de Brienne, puis

à celle de Paris, en qualité de pensionnaire du Roi. Il annonçait des dispositions pour les mathématiques et du goût pour les exercices militaires; mais habituellement triste, rêveur et solitaire, il ne se mêlait jamais aux jeux de ses camarades. Il se plaisait à imiter les manières et jusqu'au langage des hommes célèbres de l'antiquité, et surtout des Spartiates, dont il affectait les phrases courtes et sententieuses. Son amour pour les sciences exactes nuisit à ses progrès dans les lettres. Il n'eut jamais qu'une connaissance imparfaite de la grammaire, de la poésie, du latin, et même du français, qu'il parle mal, et qu'il écrit encore plus incorrectement. On se rappelle que lors de l'ascension de Blanchard dans un ballon au Champ-de-Mars, un jeune homme de l'Ecole militaire voulut monter dans la nacelle : c'était Buonaparte. En 1785, il subit un examen pour entrer dans l'artillerie; et sur 36 places d'officiers vacantes, il n'obtint que la douzième, et fut nommé sous-lieutenant dans le régiment de la Fère. Un des professeurs de l'école militaire, chargé de rédiger des notes sur les élèves, avait écrit à côté du nom de Buonaparte : « *Corse de caractère et de na-* » *tion; ce jeune homme ira loin, s'il est* » *favorisé par les circonstances.* » Il avait quatorze ans, lorsqu'on fit un jour devant lui l'éloge du vicomte de Turenne. Une dame de la compagnie ajouta : « Oui, c'était un grand homme; mais je » l'aimerais mieux, s'il n'eût pas brûlé » le Palatinat. » — « Qu'importe, re- » prit-il vivement, si cet incendie était » nécessaire à ses desseins? » Bientôt se manifestèrent les premiers symptômes de la révolution : on assure que le jeune sous-lieutenant délibéra pendant quelques jours sur le parti qu'il prendrait. La reconnaissance et l'honneur lui faisaient un devoir de s'attacher à la cause du Roi. Il n'écouta que la voix de l'ambition. « Si j'avais été maréchal-de-camp, » a-t-il dit plus tard, j'aurais embrassé » le parti de la cour; mais sous-lieute- » nant et sans fortune j'ai dû me jeter » dans la révolution. » En 1790, Buonaparte retourna en Corse, avec le général Paoli. Il avait l'espoir de faire soulever cette île : les moyens lui manquèrent; mais il réussit à s'y faire remarquer par ses invectives contre les prêtres et les nobles. Le lundi de Pâques 1792, au moment où les fidèles sortaient de l'église, il fit tirer sur eux par une vingtaine de mauvais sujets qu'il avait apostés dans le voisinage. Quelles que fussent les opinions des habitans, il n'y en eut pas un qui ne fût révolté d'une pareille audace. On demanda à grands cris que l'auteur de ce crime fût puni; mais il se hâta de prendre la fuite. Chassé ainsi de son pays, il vint à Marseille, où déjà sa mère et ses sœurs vivaient dans la débauche. Voulant absolument fixer les regards, il fit imprimer un pamphlet révolutionnaire, intitulé *le Souper de Beaucaire*. C'était un dialogue entre Marat et un fédéraliste, dans lequel les opinions du premier étaient vantées comme les plus sublimes conceptions de l'esprit humain. Buonaparte devint alors capitaine en second au 4e. régiment d'artillerie, ayant pour anciens dans ce grade MM. Peruetty et Taviel, actuellement lieutenants-généraux dans l'artillerie. C'est en cette qualité qu'il fut employé dans l'armée qui assiégea Lyon sous les ordres de Kellermann, et que de là il marcha contre Toulon, qui venait de reconnaître Louis XVII. Cette ville fut prise par l'armée républicaine, livrée au pillage; et les féroces proconsuls en ordonnèrent la démolition. (*Voy.* l'article Fréron, dans la *Biographie univers.*) Ils immolèrent successivement sur l'échafaud un grand nombre d'habitants; mais les exécutions leur paraissant trop lentes, ils firent rassembler dans une plaine 800 victimes à-la-fois, et ordonnèrent qu'on tirât sur elles à mitraille. Ce fut Buonaparte qui commanda cette horrible exécution; et le jour même il en rendit compte aux proconsuls par la lettre suivante : « Citoyens représentants, c'est du champ » de gloire, marchant dans le sang des » traîtres, que je vous annonce avec joie » que vos ordres sont exécutés et que la » France est vengée : ni l'âge, ni le sexe » n'ont été épargnés. Ceux qui n'avaient » été que blessés par le *canon républi-* » *cain*, ont été dépêchés par le *glaive* » *de la liberté* et *par la baïonnette de* » *l'égalité*. Salut et admiration. *Signé* » Brutus Buonaparte, citoyen sans-cu- » lotte. » On sait qu'à cette époque, un pareil langage et de telles atrocités pouvaient seuls conduire aux premiers emplois. Buonaparte fut en effet nommé chef de bataillon; et les représentants, qui récompensèrent ainsi son zèle, le chargèrent aussitôt d'une expédition contre la Corse, où il échoua complètement.

Après avoir fait d'inutiles tentatives pour s'emparer d'Ajaccio, il revint en Provence, au moment où une nouvelle révolution allait déconcerter les projets de son ambition. Robespierre vint à tomber; et sa chute dut entraîner celle de tous ses partisans. Désespéré de ce contre-temps, Buonaparte n'en parut cependant pas affecté; et il écrivit au général Tilly : « Tu auras sûrement appris la mort » de Robespierre. J'en suis fâché; mais, » eût-il été mon père, je l'eusse poi- » gnardé moi-même, si j'avais su qu'il » aspirât à la tyrannie. » A cette époque, Buonaparte fut destitué comme *terroriste*, par ordre du député Beffroi; et il accourut à Paris dans le dessein de faire révoquer cet ordre : mais Aubry, président du comité militaire, s'y refusa constamment. Dans cette extrémité, Buonaparte sollicita la permission de quitter la France, et d'aller prendre du service en Turquie. Cette faveur lui fut encore refusée. Il ne savait plus que devenir; et il se trouva pendant plusieurs mois dans l'état le plus misérable, ne sachant pas souvent où il pourrait dîner. Telle était sa position lorsque les événements de vendémiaire l'appelèrent tout-à-coup aux plus hautes destinées. Les sections de Paris avaient pris les armes contre la Convention, et menaçaient de la punir de sa tyrannie. Cette assemblée se mit en défense; elle appela à son secours les soldats de l'armée révolutionnaire, les incendiaires de la Vendée, les démolisseurs de Lyon et de Toulon, les bourreaux de septembre, enfin tous les brigands de la révolution. Il fallait un chef à cette horrible armée. Barras désigna Buonaparte; et le Corse ambitieux, devenu tout à coup général, saisit avec transport cette occasion de s'élever encore. Il attendit les sections à bout portant, les foudroya sans pitié; et le lendemain il dit, en riant, à ses amis : *J'ai mis mon cachet sur la France.* Il avait sauvé la Convention : cette assemblée, pour lui en témoigner sa reconnaissance, le nomma général en chef de l'armée de l'intérieur. Trois mois plus tard, le directoire lui donna le commandement de l'armée d'Italie, lorsqu'il eut consenti à la proposition que lui fit Barras d'épouser la veuve du vicomte de Beauharnais. L'armée qu'il allait commander, avait pour généraux des hommes déjà célèbres; mais elle manquait de tout, et elle était excessivement découragée. Buonaparte, à peine âgé de vingt-six ans, se présente pour la conduire. Il n'avait jamais commandé en ligne un seul bataillon; il n'avait pas encore assisté à une bataille : mais il avait de l'ardeur, de l'audace et de l'activité, une haute opinion de lui-même, et surtout une ambition démesurée. « Camarades, s'écria-t-il » en singeant Annibal, lorsqu'il montra » les plaines de la Lombardie à ses soldats, » vous manquez de tout au milieu de ces » rochers; jetez les yeux sur les riches » contrées qui sont à vos pieds : elles » vous appartiennent; allons en prendre » possession. » L'armée qu'il avait en tête, composée d'Autrichiens, de Sardes et de Napolitains, au nombre de 60 mille hommes, était commandée par le général Beaulieu (*Voy.* ce nom). Dès le début de cette campagne, Buonaparte fut vainqueur dans plusieurs combats, auxquels il a donné le nom de batailles. Il déploya d'habiles combinaisons à Millesimo; et un corps ennemi fut tourné et entouré par des manœuvres rapides. Débouchant ensuite par la vallée du Tanaro, et profitant de la faute qu'avaient commise ses ennemis en divisant leurs efforts, il sépara pour toujours l'armée sarde de l'armée autrichienne. Resté sans appui, après avoir perdu la bataille de Mondovi, le roi de Sardaigne signa une capitulation dans sa capitale; et l'armée autrichienne, n'ayant plus d'autre allié que le roi de Naples, ne put défendre le passage du Pô ni celui de l'Adda. Cette dernière opération, exécutée à Lodi, fut remarquable par les sacrifices que n'hésita pas à y faire le général Buonaparte; et c'est en cette occasion qu'il donna le premier exemple de cette tactique sanguinaire qui devait être long-temps si funeste. Il ne craignit pas d'attaquer de front une position qu'il aurait pu tourner; et cette imprudence coûta la vie à dix mille hommes : mais le général resta maître de la Lombardie; et il put tout à son aise y prêcher la *propagande* et les droits de l'homme, laissant toutefois apercevoir dès lors son extrême vanité et son penchant au despotisme. Ce fut après avoir annoncé aux habitants dans des proclamations emphatiques, les avantages de la liberté, qu'il fit massacrer à Binasco, à Milan et à Pavie, plusieurs milliers d'habitants. Il ordonna ensuite le sac de Lugo, qui fut exécuté par Augereau, l'un de ses lieutenants; et, dans

le même temps, il dépouilla les églises et les monts-de-piété. Ne respectant ni les dépôts publics, ni la fortune des particuliers, il enleva jusqu'à l'argenterie du cardinal Chiaramonte, évêque d'Imola, qui lui avait déjà donné plusieurs preuves de confiance, et qui devait un jour, sous le nom de Pie VII, lui montrer tant de soumission et de déférence. De là Buonaparte se jeta sur la Toscane; et, quoique cette contrée fût en paix avec la république française, quoique le grand duc eût été le premier souverain à traiter avec les révolutionnaires, leur général s'empara des caisses et des marchandises du commerce de Florence, comme de propriétés anglaises; et il y établit une garnison afin, suivant ses expressions, de *protéger* les habitants contre le *despotisme britannique*. Ce fut le premier acte de cette politique insensée qui, sous le nom de système continental, devait être si fatal à la France et à l'Europe. Buonaparte tourna ensuite ses regards vers le domaine de St.-Pierre; et après avoir assuré le Saint-Père de son *respect* et de sa *vénération*, après lui avoir demandé sa bénédiction apostolique, il exigea, en deux fois, une somme de vingt millions, et se fit livrer plusieurs places. A ce prix, le pape acheta quelques mois de repos: il en fut de même du roi de Naples, des ducs de Parme et de Plaisance, et de tous les états qui n'eurent point d'armée à lui opposer. Mais, pendant ce temps, les Autrichiens s'étaient fortifiés dans les gorges du Tyrol; et, renforcés par une partie de leur armée d'Allemagne, ils se préparaient à faire lever le siége de Mantoue. Depuis plusieurs mois, les Français faisaient devant cette place d'inutiles efforts. Obligé alors de résister en même temps sur tous les points, Buonaparte sut profiter des avantages de sa position centrale et des fautes multipliées de ses ennemis; il battit, les unes après les autres, les divisions de l'armée de Wurmser, que ce général avait eu la maladresse d'isoler. Les batailles de Castiglione et de Rivoli, où Buonaparte montra la même habileté, mirent le comble à ses succès; et Mantoue ne tarda pas à capituler. Cette conquête assurait aux Français la possession de l'Italie; et l'on crut que le directoire allait profiter de cet avantage, pour donner la paix à la France: mais Buonaparte, au début de sa carrière, était loin de vouloir s'arrêter; et les directeurs n'étaient déjà plus les maîtres A peine le général daignait-il leur rendre compte de ses opérations. Il conçut alors l'espérance de pénétrer jusqu'à Vienne; et, après avoir réuni toutes ses troupes, il s'enfonça dans les gorges du Tyrol, avec une armée de quatre-vingt mille hommes. Déjà il était parvenu à trente lieues de la capitale de l'Autriche, lorsque l'archiduc Charles, à la tête de tout ce qui restait de forces à l'empereur, parvint à arrêter la marche des Français, en menaçant à-la-fois leurs flancs et leurs derrières, et en offrant à Buonaparte une bataille où celui-ci pouvait, en un seul jour, perdre le fruit de tous ses travaux. Sa position était telle, qu'il se crut obligé d'offrir lui-même la paix. Il la conclut à Campo-Formio, le 16 avril 1797, mais ce traité était à peine signé, qu'il fit entrer des troupes à Venise, et qu'avant de livrer à l'Autriche cette antique république, suivant les conventions qui venaient d'être faites, il s'empara de sa flotte, de ses arsenaux, et la dépouilla de toutes ses richesses. Buonaparte donna ensuite quelques soins à la république cisalpine, qu'il avait fondée à Milan; et il vint jouir de sa gloire au sein de la république-mère. Les directeurs qui gouvernaient alors la France, avaient, depuis long-temps, deviné leur général; ils furent bien aises que la paix eût diminué son pouvoir; mais ils se trouvèrent fort embarrassés de sa présence à Paris. Cependant ils le reçurent en grande pompe, et avec toutes les apparences de l'estime et de l'admiration. Décidés à saisir la première occasion de l'éloigner, ils l'envoyèrent d'abord à Rastadt, comme négociateur: mais la lenteur des formes diplomatiques ne pouvait convenir à la violence de son caractère; et ce n'était pas ainsi qu'il voulait régler les droits des nations. Il revint presque aussitôt à Paris; et les directeurs, de plus en plus embarrassés de sa personne, le nommèrent général en chef de l'armée d'Angleterre, ou plutôt le chargèrent de la chimérique entreprise qu'ils paraissaient vouloir faire contre cette contrée. Il parcourut les côtes de l'Océan; et, après de vaines proclamations contre les *tyrans des mers*, reconnaissant les dangers de cette opération, il revint dans la capitale effrayer encore de sa présence les faibles directeurs. On ne peut douter que ceux-ci ne comprissent fort bien alors qu'un

pareil homme avait besoin de quelque grand projet, de quelque plan gigantesque pour occuper son ardente imagination. Il n'avait remarqué dans l'histoire que les exploits des conquérants et les succès des usurpateurs. Ne pouvant pas se flatter encore de soumettre l'Europe, ses regards se portèrent sur l'Asie; et ce fut sur les traces d'Alexandre qu'il se proposa de parcourir cette vaste contrée : peut-être même que, dans sa vanité, il crut pouvoir surpasser le héros macédonien. Il est constant aujourd'hui que ce fut Buonaparte qui proposa l'expédition d'Egypte; et, soit que le directoire ne pût lui résister, soit qu'il fût bien-aise de l'éloigner, ce faible gouvernement consentit à tout : Buonaparte s'embarqua à Toulon le 19 mai 1798, sur une flotte de treize vaisseaux de ligne, d'autant de frégates et corvettes, et d'une immense quantité de bâtiments de transport, avec quarante mille hommes de débarquement; c'étaient l'élite de l'armée et les plus précieux restes de l'ancienne marine de France. La forteresse de Malte, où des émissaires avaient été envoyés d'avance, fut livrée par la faiblesse du grand-maître et la perfidie de quelques chevaliers parjures. En huit jours, Buonaparte dépouilla cette île de ses richesses : il y établit un gouvernement révolutionnaire; et il reprit la route de l'Egypte, où il aborda le 2 juillet 1798, après avoir couru cent fois le danger d'être anéanti, lui, sa flotte et son armée, par la première escadre anglaise qui se fût trouvée sur son passage. Ce fut par les hasards les plus incroyables que Nelson parcourut les mêmes parages sans le rencontrer, et qu'il le chercha sur les côtes d'Italie, lorsqu'il longeait la côte de Sardaigne; ou dans la mer de Candie, lorsqu'il se portait vers Alexandrie. Buonaparte était débarqué depuis un mois, et déjà il s'était établi au Caire; déjà il avait terminé son expédition contre le grand pèlerinage de la Mecke, et il revenait chargé des dépouilles de l'Orient, lorsqu'il apprit la destruction de sa flotte. L'amiral Brueys, malgré ses représentations sur le danger de rester à la côte, avait reçu l'ordre positif de ne pas s'en éloigner; et lorsque Buonaparte a voulu se justifier du plus grand désastre qu'ait éprouvé notre marine, il a indignement calomnié ce brave amiral, mort victime de sa soumission aux ordres du général en chef. Après ce désastre, l'armée française se trouva entièrement séparée de la France; et elle dut perdre tout espoir d'y revenir. Ce fut alors que son général s'occupa d'*organiser* cette contrée selon le système républicain, alors adopté en France. Il y créa des municipalités, des divans nationaux; et il parla des droits de l'homme et de la liberté à ce peuple ignorant et barbare. Ces jongleries du *propagandisme* auraient pu avoir un meilleur effet, si, taudis que Buonaparte parlait aux Musulmans de commerce et de prospérité, il n'avait pas dépouillé leurs mosquées et leurs caravanes, et si, dans le moment même où il prêchait l'humanité et la philantropie, il n'avait pas indignement massacré des hommes sans défense. Les Egyptiens furent donc insensibles aux exhortations républicaines de Buonaparte; et il ne put pas même obtenir d'eux un signe d'applaudissement, lorsqu'il leur dit avec tant d'impudence qu'il avait détruit le pape, et que comme eux il adorait le Dieu de Mahomet (1), lorsqu'enfin il alla jusqu'à vouloir leur persuader qu'il était prophète lui-même. Il assista un jour à une cérémonie religieuse dans le costume oriental, et il se déclara hautement *l'envoyé de Dieu, l'égal de Mahomet*. Les Egyptiens ne crurent pas un instant à ces ridicules mensonges; et alors Buonaparte désespéra de faire quelque chose de ce qu'il appelait lui-même *la plus vilaine canaille du monde*. Se flattant de trouver en Asie des hommes plus crédules et un pays plus fertile, il conçut le projet d'envahir la Syrie, et partit du Caire le 10 février 1799, avec une armée de dix mille hommes. Selon son usage, il n'emporta ni vivres, ni provisions, condamnant ainsi ses soldats aux plus horribles privations, dans de stériles déserts. D'après ses propres apologistes, ce fut cette pénurie qui l'obligea de faire égorger à Jaffa quatre mille prisonniers, rendus par capitulation. Un peu plus tard, il fit empoisonner ses propres soldats malades de la peste, et il n'eut pas même le prétexte des subsistances pour excuse d'un crime aussi inoui. Ce ne fut pas la seule atrocité à laquelle il se livra, par dépit de s'être vu obligé de reculer devant St.-Jean

(1) *Dieu est Dieu, et Mahomet est son prophète*, disait-il dans chacune de ses proclamations.

d'Acre, après quarante jours d'un siége meurtrier. (*Voy.* Djezzar, dans la *Biographie universelle.*) Dans cette déplorable retraite, Buonaparte mit à feu et à sang tout ce qui se trouva sur son passage; et selon la relation du général Berthier lui-même, ce fut à la lueur des flammes que son armée revint au Caire. A peine y eut-elle séjourné un mois, que l'orage, depuis long-temps accumulé, sembla prêt à fondre sur elle. Les Mamluks, contenus avec peine dans la Haute-Egypte par le général Desaix, s'étaient concertés pour former une attaque simultanée avec les Turcs et les Anglais, et dans le moment où une flutte, avec des troupes de débarquement, se montrait dans la rade d'Alexandrie, Muurad-Bey venait au-devant de ces troupes, sur deux colonnes à-la-fois. Buonaparte arrêta d'abord la marche de ces deux colonnes; portant ensuite toutes ses forces vers les Turcs débarqués à Aboukir et campés imprudemment sur le rivage, il les accabla dans une seule bataille et détruisit entièrement leur armée. Jamais victoire n'était venue plus à propos pour rendre le courage à ses soldats; mais cet avantage momentané ne pouvait que retarder la catastrophe: Buonaparte la prévoyait alors; et, comme l'a dit Kléber: *Sentant la crise fatale s'approcher*, il prit le parti de s'y soustraire. On sait aussi qu'il reçut dans ce temps-là, de son frère Lucien et de Sieyes, un avis sur le coup d'état qui se préparait, et dont un autre général devait être le chef; ainsi l'ambition et la crainte se réunirent pour hâter son départ. Les préparatifs se firent en secret; il s'embarqua pendant la nuit (23 août 1799), avec un petit nombre de ses officiers les plus dévoués (1), et il abandonna ses soldats à leur malheureuse destinée. Tel fut le premier exemple de cette lâcheté qui devait déshonorer tant de fois un homme que l'on a voulu placer au-dessus de tous les héros de l'antiquité et des temps modernes. Il débarqua, le 9 octobre 1799, à Fréjus, viola les lois de la quarantaine, et se rendit en toute hâte à Paris, où sa présence causa une vive impression de joie chez les uns, et d'inquiétude chez les autres. Le directoire lui adressa une lettre par laquelle il approuva tout ce qu'il avait fait, et lui témoigna une *confiance inaltérable.* Ici commence la seconde époque de sa vie. — Dès les premiers jours de son arrivée, le général Buonaparte fut recherché par tous les partis. Il s'annonça avec une assurance qui ne lui était pas ordinaire, et il montra une hauteur qui indiquait assez l'opinion qu'il s'était déjà formée de son pouvoir et de son ascendant: dédaigneux et taciturne avec les magistrats supérieurs, caressant avec les soldats, il aimait à répéter à ses familiers, que *tout ce qu'on avait fait jusqu'alors ne pouvait donner aucune idée de ce qu'il se proposait de faire.* Le 10 brumaire, le directoire et les conseils lui donnèrent une fête dans le *Temple de la victoire:* c'est ainsi qu'on appelait alors l'église de St.-Sulpice. Cette fête fut triste: une partie des convives se défiait de l'autre; on s'observa beaucoup: on but à l'union des cœurs, et l'on sortit pour se trahir et s'égorger. Sieyes et Barras étaient alors les deux premiers hommes du gouvernement, et chacun d'eux voulait faire tourner à son profit la crise qui semblait inévitable. Depuis deux ans, Barras avait conçu le projet de rétablir la monarchie (*Voy.* Barras); et, dans son ambassade de Berlin, Sieyes avait eu connaissance de ce projet, qu'il était loin de partager. Barras, croyant pouvoir compter sur Buonaparte, qui lui devait sa fortune, lui confia son plan; et le Corse hypocrite feignit de l'approuver: il promit d'y concourir, reçut les confidences les plus importantes, et profita de tout pour faire une révolution dans les seuls intérêts de son ambition. Après quelques conférences avec Sieyes et avec des meneurs du corps législatif, qu'il trompait les uns et les autres, Buonaparte fit convoquer subitement, et par des lettres particulières, ceux des membres du conseil des anciens sur lesquels il pouvait compter; et il sut par-là tenir éloignés ceux qui n'étaient pas dans le secret de la conspiration. Quelques-uns de ceux-là y vinrent cependant; et Guyomar, l'un d'eux, se plaignit avec amertume de cette supercherie dans la fameuse séance du 18 brumaire (9 novembre 1799). Les conjurés firent peu d'attention à cette plainte; et leur conciliabule rendit un décret qui transférait le corps législatif à Saint-Cloud, chargeait le général Buonaparte de *prendre toutes les*

(1) Buonaparte remena avec lui d'Egypte, Lannes, Murat, Berthier, et MM. Andréossy, Bourienne, Marmont, Lavalette, Ganteaume, Bertholet et Monge.

mesures nécessaires à la sûreté de la représentation nationale, et mettait sous ses ordres les troupes de ligne et les gardes nationales. Appelé à la barre pour entendre ce décret, que lui-même avait dicté, Buonaparte prononça un discours préparé avec les chefs de la conspiration : « La représentation nationale pé» rissait, dit-il; vous êtes disposés à » la sauver : elle ne périra point. Lefe» vre et Berthier sont dévoués à prêter » main-forte et à *défendre la républi» que*. Dans une telle circonstance, tous » ses amis se rallient; *ils jurent, ainsi » que moi, fidélité et dévouement à la » république* : le résultat de notre ser» ment sera sa tranquillité. » Le même jour, il s'adressa ainsi aux soldats dans une proclamation : « Le conseil des an» ciens m'a remis le commandement de » la ville et de l'armée; je l'ai accepté » pour seconder les mesures qu'il va pren» dre, et qui sont tout entières en faveur » du peuple. La république était mal » gouvernée depuis deux ans : vous avez » espéré que mon retour mettrait un » terme à tant de maux; vous l'avez cé» lébré avec une union qui m'impose » des devoirs que je remplis. Vous rem» plirez les vôtres, et vous seconderez » votre général avec l'énergie, la fermeté, » la confiance que j'ai toujours vues en » vous. » Le 19, le directoire, les géné-raux et une foule de curieux se rendirent à St.-Cloud : des soldats occupaient toutes les avenues; le conseil des anciens s'assembla dans la galerie; et celui des cinq-cents, dont Lucien venait d'être nommé président, se réunit à l'Orangerie. Buonaparte entra dans la salle des anciens, et prononça, d'une voix mal assurée, le discours suivant : « Représentants, vous » n'êtes point dans des circonstances or» dinaires; vous êtes sur un volcan. Per» mettez-moi de parler avec la franchise » d'un soldat : vous n'avez pas de plus zélé » défenseur que moi; mais on m'abreuve » de calomnies : j'entends circuler dans » cette enceinte les noms odieux de *Crom» well* et de *tyran*; on se trompe : unis» sons nos efforts, et sauvons la liberté » et l'égalité. » Ici une voix l'interrompit en criant : ***Et la constitution?*** « La cons» titution, reprit le général, d'un ton » de voix plus élevé, vous l'avez violée » au 18 *fructidor* (1), au 22 *floréal*, au » 30 *prairial*; toutes les factions l'ont » violée. Représentants, je ne suis pas » un misérable intrigant, revêtu d'un » masque hypocrite; j'ai fait mes preu» ves de dévouement à la république; et » je vous déclare qu'aussitôt que les dan» gers qui m'ont fait confier des pouvoirs » extraordinaires seront passés, *j'abdi» querai ceux que vous m'avez confiés.* » Pendant ce temps, une autre scène se passait au conseil des cinq-cents : plusieurs membres demandèrent qu'on s'occupât de l'examen des motifs qui avaient déterminé la translation des conseils à St.-Cloud; Lucien Buonaparte fit de vains efforts pour calmer les esprits, que cette proposition avait échauffés au plus haut degré : le cri général était : *Point de dictature! à bas le dictateur!* Ce fut alors que Buonaparte entra dans la salle, suivi de quatre grenadiers; une foule de députés s'écrient aussitôt : *Qu'est-ce que cela signifie? Point de sabres ici! point d'hommes armés!* et, en même temps, d'autres se précipitent au milieu de la salle, entourent le général, le prennent au collet, le pressent et le secouent avec force, en criant : *Hors la loi! à bas le dictateur!* (Voy. BIGONNET.) Le dictateur, pâle et tremblant, ne trouva pas dans ce danger un seul mot à dire pour sa défense; mais le général Lefèvre vint à son secours, et l'aida à sortir : Buonaparte remonte à cheval, se sauve d'abord au galop; et revient ensuite d'après les observations de Murat, qui le fait rougir de sa lâcheté. Il appelle alors les soldats aux armes, et envoie un piquet de grenadiers dans la salle de l'Orangerie. Ces grenadiers, conduits par Murat, entrent au pas de charge, les baïonnettes en avant, et ils pénètrent au bruit du tambour : alors Lucien va reprendre le fauteuil; il déclare, au petit nombre des conjurés qui sont rentrés avec lui, que les représentants qui ont voulu *assassiner* son frère, sont *d'audacieux brigands soldés par l'Angleterre*; et il fait décréter, par cette minorité, « que son » frère et tous ceux qui l'ont secondé ont » bien mérité de la patrie; qu'il n'y a » plus de directoire; et que le pouvoir » exécutif sera remis entre les mains de » trois consuls provisoires, savoir, Buona-

(1) Buonaparte avait été lui-même un des principaux auteurs de cette révolution, dont il accusait en ce moment les représentants; et l'on se rappelle les adresses injurieuses et menaçantes contre la majorité du corps législatif, qu'il fit signer à cette époque par les états-majors de son armée.

» parte, Sieyes, et Roger-Ducos. » Une commission législative, choisie dans les deux conseils, se réunit aux consuls, pour rédiger une constitution, qu'on appela la *constitution de l'an VIII*, et par dérision, *la constitution en pointe*. Par cette quatrième furent établis, à la tête du nouveau gouvernement, Buonaparte en qualité de Ier. consul, Cambacérès et Lebrun en qualité de second et de troisième consuls. La même commission créa un sénat, un conseil-d'état, un tribunat, et un corps législatif, dont les membres furent condamnés à un silence absolu. Ainsi finirent, sans beaucoup de bruit, les destinées de la république française. Les premiers jours qui suivirent cette révolution, furent des jours d'espérance et d'alégresse. Les Parisiens, enchantés d'être débarrassés d'un gouvernement faible et méprisé, crurent, sur la foi de Buonaparte et des journaux, qu'ils allaient jouir de la paix, de l'abondance et de la liberté. Les royalistes allèrent même jusqu'à se flatter que Buonaparte n'était que le précurseur du Roi, et qu'il se hâterait de mériter l'épée de connétable. Mais les plus crédules sur ce point furent bientôt détrompés lorsqu'ils le virent, dans une proclamation adressée aux Vendéens, insulter les princes de la maison de Bourbon. Une des premières opérations de son gouvernement fut de régulariser et de compléter l'institution funeste de la conscription, qui mit la France *en coupe réglée*. Et tandis qu'il demandait aux Français d'immenses sacrifices en hommes et en argent, Buonaparte leur annonçait, dans une proclamation, qu'il desirait la paix, qu'il faisait tout pour l'obtenir; mais que le gouvernement anglais la repoussait de toutes ses forces. Se plaçant dès lors au rang des souverains, il avait écrit directement au roi d'Angleterre; il avait osé appeler ce monarque *son frère*, et il avait prétendu que, contre tous les usages, sa lettre lui parvînt sans intermédiaire : on connaît la réponse que lui fit lord Grenville, et l'on se rappelle que le premier acte du gouvernement anglais, à l'égard de l'usurpateur, fut de le rappeler à ses devoirs envers son Roi légitime. Dès que Buonaparte eut donné à entendre que son but était de faire la guerre, le tribunat arrêta que trois orateurs iraient lui porter ce vœu au nom de la république : *Que le premier consul revienne vainqueur et pacificateur!* Tel fut le premier pas de cette adulation servile et dégoûtante dont toutes les autorités et tous les magistrats l'ont enivré pendant quinze ans. Buonaparte brûlait de reprendre l'Italie, que le directoire avait perdue en 1799 : après avoir rassemblé son armée, il dit aux soldats, dans une proclamation, *qu'il ne s'agissait plus de défendre les frontières, mais d'envahir les états ennemis.* Il quitte Paris vers la fin d'avril 1800, passe le Grand-Saint-Bernard, se place dans la situation la plus périlleuse; et, après avoir fait des fautes que n'eût pas commises le dernier de ses lieutenants, il gagne la bataille de Marengo, le 14 juin 1800, au moment où il devait être à jamais perdu : il dicte des conditions de paix à l'Autriche, reprend le Piémont, rétablit la république cisalpine, et revient à Paris recueillir, au milieu des acclamations populaires, le prix de cette étonnante campagne. Les deux autres consuls, qui, dès leur installation, n'étaient autre chose que ses humbles serviteurs, et qu'il avait eu soin de choisir très propres à un pareil rôle, lui avaient écrit, quelques jours auparavant, « que » c'était à lui, organe de la nation, juge » et témoin des exploits de l'armée, d'ê» tre auprès d'elle l'interprète de la re» connaissance publique. » Quelques événements heureux suivirent celui-ci : le 8 octobre 1801, la paix fut conclue avec la Russie et avec le Portugal; des préliminaires furent signés avec l'Angleterre et la Porte-Ottomane. Buonaparte devint ensuite médiateur de la Suisse; et il donna à la république italienne des réglements qu'il appela une constitution, et qui la mirent dans une dépendance absolue : il se fit proclamer président de cette république; et, bientôt après, il eut le plaisir de voir l'Angleterre s'unir au reste de l'Europe pour le reconnaître en qualité de premier consul. La paix fut signée à Amiens, le 27 mars 1802; et ce fut dans ces favorables circonstances qu'il se fit nommer consul à vie. Tout alors se passait au gré de ses desirs. Mais son inquiétude naturelle, son ambition toujours croissante, qui se manifestait par intervalles, malgré la dissimulation profonde dans laquelle il cherchait à envelopper ses projets, créaient autour de lui des fantômes qui l'effrayaient et l'arrêtaient à chaque pas. A peine avait-il quitté le palais du Luxembourg pour s'établir au châ-

teau des Tuileries, qu'il avait tremblé des suites de son audace; qu'il s'était cru entouré des ombres de nos anciens rois, et menacé par le bras vengeur de leurs sujets fidèles. Ses frayeurs, entretenues avec adresse par ses ministres, lui firent voir des conspirateurs dans tous les hommes qui n'étaient pas prosternés à ses pieds; et elles lui inspirèrent probablement l'idée de plusieurs complots dont il se crut l'objet. Le 10 octobre 1800, sa police avait fait arrêter à l'Opéra les sieurs Aréna, Céracchi, Demerville et Topineau-Lebrun; quelques mois après, ces agents du parti démagogique avaient péri sur l'échafaud comme chefs d'une conspiration qui n'a jamais été prouvée. Aréna était cousin de Buonaparte, et il lui avait rendu des services! Le 3 nivôse (24 décembre), à huit heures du soir, l'explosion d'une machine vraiment infernale ébranla toutes les maisons de la rue St.-Nicaise, au moment où la voiture de Buonaparte y passait : cette explosion avait évidemment été dirigée contre ses jours; il fut sauvé par le seul effet du hasard. Un des chefs de sa police attribua d'abord cette tentative aux Jacobins; et le consul ordonna aussitôt que 300 d'entre eux fussent déportés au-delà des mers. Ils étaient en chemin lorsqu'on découvrit les véritables auteurs de l'attentat : ceux-ci périrent sur l'échafaud; mais Buonaparte ne révoqua pas l'ordre de déportation contre les premiers dont il était bien aise de se débarrasser! Le concordat qui, dans ce temps-là, vint rendre en apparence aux catholiques la liberté de leur culte, suspendit un moment l'impression que le bruit de ces conspirations successives avait répandue dans le public; mais la sécurité qui en résulta ne fut pas de longue durée: un complot, plus vaste et plus effrayant que les précédents, replongea Paris dans la consternation. Un prince, issu du sang des héros, héros lui-même, et en tout point digne de ses ancêtres, avait déposé les armes, et vivait, en paix, sur la foi des traités, dans une petite ville du grand-duché de Bade : Buonaparte, qui redoutait ses grandes qualités, feignit de croire que ce prince était le chef de ses ennemis; il le fait enlever de sa retraite, en violant à l'improviste un territoire neutre. Le malheureux duc est amené à Vincennes comme prisonnier d'état, et fusillé au milieu de la nuit dans les fossés du château. (*Voy.* ENGHIEN dans la *Biogr. univ.*) Les généraux Pichegru, George, Moreau, les deux comtes de Polignac, et quarante-trois autres individus, furent arrêtés à Paris dans le même temps, et conduits dans les cachots, accusés d'avoir voulu attenter aux jours du premier consul: Pichegru fut étranglé dans sa prison; George périt sur l'échafaud avec onze de ses compagnons d'infortune; Moreau fut exilé en Amérique; et les deux comtes de Polignac furent détenus dans un château-fort. L'instruction de ce terrible procès dura plus d'un mois; et, pendant ce temps, les barrières de Paris restèrent fermées, sous prétexte de ne laisser échapper aucun des conjurés, et, dans la vérité, pour s'assurer de la personne d'un prince de la maison de Bourbon, que le tyran, mal informé, croyait y être caché. Cependant l'assassinat du duc d'Enghien, et le procès de Moreau cachaient des vues secrètes : il s'agissait de gagner les jacobins, et, en s'associant à leurs crimes, de mériter un trône élevé par la révolution; il s'agissait enfin de donner une garantie à tous les révolutionnaires. Lorsque les esprits furent préparés à cette grande opération, il arriva, de toutes les parties de la France, des adresses aussi uniformes dans leur style que dans leur objet, et par lesquelles toutes les autorités, depuis les sénateurs jusqu'aux maires de villages, supplièrent le premier consul d'accepter le titre d'*empereur* : « La France était perdue, lui di» sait-on; vous l'avez sauvée. Pour lui » rendre tout son éclat, elle a besoin » d'un prince qui, comme tous les au» tres souverains de l'Europe, ait la tête » ornée d'une couronne : acceptez celle » de Charlemagne. » Buonaparte voulut bien accepter cette couronne; et le sénat confirma le vœu des maires, des préfets, des évêques et du corps législatif, par un sénatus-consulte en date du 18 mai 1804. Le 2 décembre suivant, le nouvel empereur fut couronné dans l'église de Notre-Dame, et sacré par les mains du pape Pie VII, dont on avait surpris la bonne foi, et qui a eu tant à se repentir de cet acte de faiblesse. Ici commence la troisième époque de la vie de Buonaparte : c'est assurément la plus remarquable. — Le nouvel empereur fut reconnu par les empereurs d'Autriche et de Russie, par les rois d'Espagne, de Danemark et de Prusse. Le roi de Suède,

au milieu de cette défection générale de la cause des rois, fut le seul qui resta fidèle à son caractère auguste : il renvoya au roi de Prusse le cordon de l'Aigle-noir, que celui-ci venait de donner au nouveau maître de la France ; disant, qu'*il ne voulait rien avoir de commun avec l'assassin du duc d'Enghien.* Il rappela, par les mêmes motifs, son ambassadeur de Vienne. Louis XVIII renvoya dans le même temps au roi d'Espagne Charles IV, l'ordre de la Toison-d'or, dès qu'il apprit que ce prince l'avait conféré à Buonaparte. Ce fut le 6 juin 1804, que l'héritier du trône de Saint-Louis adressa de Varsovie, à tous les souverains de l'Europe, une protestation ainsi conçue : « En prenant le titre d'empereur, et » voulant le rendre héréditaire dans sa » famille, Buonaparte vient de mettre le » sceau à son usurpation...... Loin de re- » connaître le titre qu'il vient de se faire » déférer par un corps qui n'a pas même » d'existence légitime, je proteste contre » tous les actes subséquents auxquels il » pourrait donner lieu. » Buonaparte n'eut pas l'air de faire une grande attention à cet acte de fermeté de la part de son Roi légitime : cependant l'on sait que toutes les démarches des princes de la maison de Bourbon l'occupaient beaucoup, et que, plusieurs fois, il chercha à les séduire par des promesses, ou à les effrayer par des menaces. Après avoir publié contre eux les injures les plus grossières, il leur avait fait offrir une souveraineté en Allemagne ou en Italie, s'ils consentaient à se désister de leurs droits au trône de France. On sait avec quelle noblesse ces princes répondirent à une démarche insidieuse, et où l'on dut voir implicitement l'aveu de l'usurpateur lui-même sur les droits de la légitimité. Lorsqu'il fut couronné, son ambition croissant avec ses succès, il ne vit plus rien en Europe qui pût être au-dessus de ses vœux. Le 18 mars 1805, il se fit proclamer roi d'Italie, disant qu'il ne garderait cette couronne qu'autant de temps que les intérêts des peuples de cette contrée l'exigeraient ; et il écrivit au sénat, « que la force et la » puissance de l'empire français étaient » *surpassées par la modération* qui » présidait à ses destinées. » Le 4 juin, il reçut à Milan une députation de Gênes, qui vint le supplier, au nom de la république ligurienne, de *vouloir bien s'en emparer et l'incorporer à son grand empire.* Il répondit aux députés : « Les circonstances et votre vœu » m'ont plusieurs fois appelé depuis dix » ans, à intervenir dans vos affaires ; » j'y ai constamment apporté la paix, » et j'y ferai prospérer les *idées libé-* » *rales* qui, seules, peuvent assurer la » splendeur des états. » Revenu à Paris, il convoqua le corps législatif, et, dans le discours d'ouverture, il osa dire à cette assemblée : « Je ne veux pas accroître le terri- » toire de la France, mais en maintenir » l'intégrité : je n'ai point l'ambition » d'exercer en Europe une plus grande » influence ; mais je ne veux pas déchoir » de celle que j'ai acquise. Aucun nouvel » état ne sera incorporé dans l'empire. » Cependant l'Angleterre, seule entre toutes les puissances, dévoilait l'hypocrite modération du nouvel empereur, résistait à ses invasions et méprisait ses menaces. Buonaparte détestait le gouvernement anglais, d'abord comme le modèle des limitations du pouvoir monarchique, ensuite comme un obstacle à la domination universelle qu'il se proposait d'établir, et enfin comme source de patriotisme, de force et de stabilité. Il se mit en tête de le renverser, promit à ses soldats le pillage de Londres, et publia, le 7 août 1805, un manifeste où, singeant les Romains, il terminait chaque phrase par le *delenda Carthago.* Ce fut alors qu'il rassembla une nombreuse flottille dans la Manche, et qu'il forma à Boulogne un camp de 200,000 hom. Il s'y établit pendant un mois, avec sa femme et toute sa cour, y donna des fêtes et des spectacles, et se fit partout haranguer comme le vainqueur de la Tamise. Mais tout ce plan manqua, faute de sages combinaisons, et surtout faute de pouvoir rien opposer à la marine anglaise, dont la victoire de Trafalgar (21 octobre 1805), vint augmenter encore la supériorité. Là furent ensevelis, dans la même journée, les débris des anciennes marines française et espagnole. Buonaparte, obligé de renoncer à une entreprise qu'il avait annoncée avec tant d'éclat, chercha quelque motif apparent pour y renoncer et ce fut ainsi qu'il déclara la guerre à l'Autriche, sous les plus frivoles prétextes. En moins de six semaines, il transporta son armée des rives de la Manche sur celles du Danube. Le général Mack, surpris par cette marche

rapide, n'eut que le temps de se réfugier dans la ville d'Ulm, où il eut la lâcheté de mettre bas les armes avec 30 mille hommes, 3000 chevaux, et 80 pièces de canon attelées. Cette capitulation, si imprévue, porta l'étonnement et l'effroi dans toute l'Europe. Le lendemain de la prise d'Ulm, Buonaparte apprit que les Russes s'avançaient à grandes journées au secours de l'Autriche; et il dit dans un ordre du jour : « Soldats de la grande ar» mée, nous avons fait une campagne en » quinze jours; vous ne vous arrêterez » pas là : cette armée russe, que l'or de » l'Angleterre a transportée des extrémi» tés de l'univers, nous *allons l'exter» miner.* » Il entra, le 11 novembre 1805, dans la capitale de l'Autriche, que François II avait évacuée peu de jours auparavant, pour se retirer avec les débris de son armée en Moravie, où il fut rejoint par l'armée russe que commandait l'empereur Alexandre en personne. Buonaparte se trouva en présence de ces deux souverains dans les champs d'Austerlitz le 2 décembre 1805; et il leur livra bataille avec son impétuosité ordinaire. Cette bataille fut décisive en sa faveur. Les alliés voulurent l'envelopper en embrassant son armée par leurs ailes; mais pour exécuter cette manœuvre, ils dégarnirent leur centre, qui fut enfoncé. François II, effrayé des maux auxquels étaient livrés ses peuples, vint lui-même demander la paix au vainqueur. L'entrevue eut lieu au bivouac où se trouvait Buonaparte; et le 26 décembre suivant, c'est-à-dire, trois semaines après la bataille d'Austerlitz, les deux souverains signèrent, à Presbourg, un traité par lequel Napoléon fut reconnu roi d'Italie, et maître de Venise, de la Toscane, de Parme, de Plaisance et de Gênes. La Prusse, qui intervint dans ce traité, lui céda le grand-duché de Berg, dont il fit aussitôt présent à Murat, son beau-frère; et la même puissance céda le margraviat d'Anspach à la Bavière, que Buonaparte voulait attacher à sa fortune Après avoir obtenu par la force des armes tout ce qu'il pouvait desirer, Napoléon se rendit à Munich, où il fit célébrer le mariage d'Eugène Beauharnais, son fils adoptif, avec la princesse Auguste-Amélie de Bavière. (*Voy.* l'article AUGUSTE et celui d'Eugène BEAUHARNAIS.) Ce fut le premier exemple de ces alliances qu'il desirait avec tant d'ardeur, qui étaient si nécessaires à ses vues secrètes, et qui embarrassèrent tant de fois les cabinets de l'Europe. Il arriva de nuit à Paris, le 26 janvier 1806. Le lendemain toutes les autorités allèrent se prosterner à ses pieds; et puisque cette honteuse servilité fut un des traits caractéristiques de son règne, l'histoire ne dédaignera pas d'en conserver le souvenir. Le sénat lui dit, par l'organe de M. François de Neufchâteau, « que le plus beau jour pour » la France était celui qui lui rendait la » lumière et la vie, en lui rendant l'as» pect de S. M. » Le conseil-d'état, par l'organe de M. Regnault de Saint-Jean-d'Angely, « que tous les citoyens étaient » ravis de retrouver en lui un père » jaloux de leur bonheur, économe des » trésors de l'Etat, avare du sang de » ses enfants, etc.; » la cour de cassation, par l'organe de M. Muraire, « qu'après » avoir admiré le héros dans sa gloire, et » béni le pacificateur dans ses vues pleines » d'humanité, il ne restait plus qu'à féli» citer le père de famille dans ses ten« dres délassements; » l'Institut, enfin, par l'organe de M. Arnault : « Vos vic» toires ont chassé les barbares de l'Eu» rope; vos traités leur en ferment à ja» mais l'entrée. Vous avez reculé les bor» nes du *possible*; et vos historiens, pour » être sublimes, n'auront besoin que d'ê» tre vrais. » Napoléon s'enivrait de ce grossier encens; et tout réussissait au gré de ses desirs. Sa puissance à l'intérieur, comme à l'extérieur, était devenue si formidable, qu'il pouvait tout oser impunément. Ce fut alors qu'il conçut le projet de renouveler toutes les dynasties européennes, et de s'entourer de souverains nouveaux qui lui dussent toute leur fortune : « Dans dix ans, dit-il, je » serai le plus ancien roi de l'Europe. » Il comprit dans sa première promotion de rois, les électeurs de Bavière et de Würtemberg. Plus tard, il créa roi de Saxe, l'ancien électeur; et il donna la couronne de Naples à son frère Joseph, celle de Hollande à Louis, et celle de Westphalie à Jérôme. Le 12 juillet 1806, il signa à Paris ce fameux traité de la confédération du Rhin, qui lui donnait en Allemagne la prépondérance que la maison d'Autriche avait exercée dans cette contrée depuis Charles-Quint. Dès le mois de sept. suivant, il demanda des levées d'hommes à ses nouveaux al-

liés : ces levées extraordinaires alarmèrent avec raison la Prusse, qui s'aperçut trop tard que Buonaparte en voulait à son existence. Déjà l'armée de Hanovre, combinant ses mouvements avec celle de Franconie, enveloppait la monarchie prussienne. Une correspondance très vive s'engagea entre le cabinet de Berlin et celui des Tuileries. On croit que la possession du pays d'Hanovre en fut le principal objet. D'après le traité de Presbourg, cette contrée devait être occupée par la Prusse en échange du margraviat d'Anspach; mais Buonaparte qui avait consenti à cet arrangement, voulut ensuite rendre au roi d'Angleterre son électorat lorsque le ministère anglais parut consentir à la paix à cette condition. La cour de Berlin s'en plaignit vivement; et elle demanda que les troupes françaises évacuassent l'Allemagne: Buonaparte déclara que cette demande était une insulte. Le 1er. octobre 1806, les plénipotentiaires de la France et de la Prusse négociaient encore à Paris; et le 4 du même mois, Buonaparte était à Wurtzbourg, à la tête de 150,000 hommes. Dans une proclamation à ses soldats, il annonça la défaite de l'armée prussienne, et déclara que l'inimitié du grand peuple *était plus terrible que les tempêtes de l'Océan*. « Des cris de guerre, ajouta-t-» il, se sont fait entendre à Berlin; » depuis deux mois nous sommes provo-» qués : la reine a quitté le soin de sa toi-» lette pour se mêler des affaires d'etat, » et susciter partout le feu dont elle est » possédée. » Le 14 octobre, la seule bataille de Iéna décida le sort de la monarchie de Frédéric. Les suites de cette journée furent encore plus désastreuses que la journée elle-même. Des corps entiers capitulèrent sans combattre; des places qui devaient arrêter plusieurs mois de nombreuses armées, ouvrirent leurs portes à la première sommation; enfin dans moins d'un mois tous les états du roi de Prusse furent envahis. Jamais, depuis les défaites de Darius et de Persée, on n'avait vu une monarchie éprouver des désastres aussi grands et aussi subits; et rien ne peut être comparé à l'humiliation où tombèrent tout-à-coup les Prussiens. L'orgueil du vainqueur fut excessif, et il se regarda alors comme le maître du monde. Les Anglais seuls étaient encore en état de braver sa puissance; mais s'il ne pouvait les soumettre à leur tour par la force des armes, il se flatta au moins de les séparer du reste de l'univers, et de forcer les autres nations à rompre toute relation avec eux. Ce fut alors, ce fut dans un moment où il ne pouvait pas tenir la mer avec un seul vaisseau de ligne, qu'il décréta que les îles Britanniques étaient en état de blocus. On ne peut douter que ce décret, daté de Berlin le 21 novembre 1806, si évidemment contraire au droit des nations, et si long-temps funeste à la France, n'ait été une des principales causes de sa chute. L'exécution d'une décision aussi ridicule semblait exiger que Buonaparte fût maître de tous les ports du continent, et qu'il pût, à son gré, en diriger tous les mouvements maritimes. Aussi, à peine fut-il le maître de la Prusse, qu'il voulut dominer sur la Vistule et dans la Baltique. Il fit venir à son quartier-général des députés polonais, qui implorèrent son assistance; et il leur promit, du haut de son trône, de rétablir leur indépendance. S'étant rendu aussitôt après sur la Vistule, il tint des troupes en campagne pendant tout l'hiver; et ces troupes, attaquées à Pultusk par les Russes, dans une situation fâcheuse, y éprouvèrent des pertes considérables. Attaquées une seconde fois en avant de Thorn, elles n'échappèrent que par l'activité du maréchal Ney à un désastre général. Buonaparte, s'étant alors porté à Eylau, et ayant entrepris de forcer l'armée russe dans une position formidable, fit essuyer à ses bataillons, pendant trois jours, le feu de toute l'artillerie ennemie, et, après avoir immolé 20,000 hommes, se vit obligé de revenir dans les mêmes positions : cependant il déclara dans son bulletin qu'il avait à peine perdu 3000 soldats, et qu'il était resté victorieux; cette bataille a été surnommée avec raison la *Boucherie impériale*. Le reste de l'hiver se passa en escarmouches et en pourparlers également inutiles. Le 1er. mars 1807, Buonaparte obtint quelques succès à Elbing : mais des succès plus décisifs, furent ceux de Friedland. Les Russes y soutinrent, pendant seize heures, les efforts de l'armée française; et, quoique vaincus, ils ne démentirent point leur réputation de bravoure. La paix de Tilsitt fut le prix de cette victoire. (*Voy.* ALEXANDRE.) Par ce traité, la Russie et la Prusse s'engagèrent à fermer leurs ports au commerce

anglais; et ces puissances adhérèrent ainsi au blocus continental, la plus extravagante des chimères de Buonaparte. On a dit avec beaucoup de vraisemblance, que le but de Napoléon, dans ce projet insensé, fut encore plus d'empêcher les journaux et les écrits des Anglais de parvenir sur le continent, que leurs marchandises. La plus grande contrariété qu'il ait éprouvée pendant sa toute-puissance, est de n'avoir pu empêcher les journalistes de Londres de signaler son ambition et ses iniquités. L'inutilité de ses récriminations contre eux fut une des principales causes de la rupture du traité d'Amiens; et personne n'ignore qu'il éprouva toujours plus de chagrin en lisant les épigrammes d'un gazetier, qu'en apprenant la mort de dix mille de ses soldats. Lorsqu'il se sépara d'Alexandre, Buonaparte lui jura une amitié éternelle; mais le traité était à peine signé, que, toujours impatient du repos, il songea à de nouvelles conquêtes, et qu'il jeta les yeux sur l'Espagne, pour réunir cette contrée à son empire, ou pour en placer la couronne sur la tête d'un de ses frères. Il commença par corrompre le prince de la Paix (*Voy.* Godoy); il parvint bientôt, par cet indigne ministre, à semer la discorde dans la famille royale; et, sous prétexte de concilier les différends qu'il avait fait naître entre le père et le fils, il les invita à venir le trouver à Baïonne, où il les fit arrêter l'un et l'autre, confina dans une retraite forcée le père qui avait abdiqué, envoya en exil le fils qui refusait d'abdiquer, et s'empara de leurs états. Cette horrible perfidie confondit tous les calculs de la politique, et souleva d'indignation tous les Espagnols. Aussitôt ce peuple généreux se détermina, de son propre mouvement, à repousser une aussi injuste agression. Buonaparte avait, sous différents prétextes, et surtout en conséquence du traité de Fontainebleau (26 octobre 1807), dont le partage du Portugal semblait être le seul objet; fait passer en Espagne 80,000 hommes, qui s'étaient rendus maîtres, par la perfidie, des arsenaux et des places fortes. Il annonça à son corps législatif, le 25 octobre 1808, qu'il allait se mettre à la tête de son armée, avec *l'aide de Dieu* couronner son frère à Madrid, et *planter ses aigles sur les tours de Lisbonne.* Ce fut en vain qu'on osa lui représenter que jamais les Espagnols ne consentiraient à reconnaître son frère pour roi: « Qu'importe, répondit-il, » pourvu qu'il règne sur les Espagnes! » Il s'empara de Madrid par la ruse, fit *mitrailler* les habitants dans un piége tendu à leur fidélité, et mit à mort ceux d'entre eux qui essayèrent de lui résister. Il dit ensuite dans une proclamation : « J'ai satisfait à ce que je devais à moi et » à ma nation : la part de la vengeance est » faite; elle est tombée sur dix des prin» cipaux coupables. Les Bourbons ne » peuvent plus régner en Europe. Je » chasserai les Anglais de la péninsule. » Il n'est aucun obstacle capable de re» tarder l'exécution de mes volontés. La » génération présente pourra varier dans » ses opinions; vos neveux me béniront » comme votre régénérateur. » Buonaparte rendit dans le même temps un décret qui déclarait traîtres à la patrie et mettait hors la loi tous les princes, seigneurs et grands d'Espagne qui s'opposaient à son usurpation et qui avaient pris les armes pour défendre leur souverain légitime. Le 4 décembre, il rendit, sous les murs de Madrid, un semblable décret contre le conseil de Castille, qui avait protesté contre les prétendus actes d'abdication si indignement arrachés aux malheureux princes espagnols. Enfin, par un autre décret du même jour, il supprima les couvents et les ordres religieux dans toute l'Espagne. Cependant les Espagnols se défendaient avec vigueur: Palafox, leur général, dans l'Aragon, ne se contenta pas de combattre Napoléon les armes à la main; il adressa aux Espagnols une proclamation, dans laquelle il peignit le tyran sous des couleurs si odieuses et si vraies, que le tyran lui-même en pâlit, et qu'il eut peur d'être mis en pièces par un peuple qu'il avait réduit au désespoir. Après une courte expédition contre les Anglais qui avaient semblé vouloir se placer entre son armée et la frontière de France, il laissa au maréchal Soult le soin de les poursuivre jusqu'à la Corogne; et il quitta l'Espagne en secret, à peu près comme il avait quitté l'Égypte, ne se rassurant que lorsqu'il fut à Paris. On l'accueillit dans cette capitale comme aux jours de ses triomphes. Le sénat alla le complimenter en corps, et lui dit : « Vous avez quitté les » Espagnes après leur avoir assuré les » plus grands bienfaits, et leur avoir » donné une patrie; c'est une circons-

» tance toute particulière de *vos triom-* » *phes*, qu'ils font *toujours triompher* » *la raison.* » Était-ce encore pour *faire triompher la raison*, que, las de se contraindre avec le pape, dont il convoitait depuis long-temps les états, il fit enlever du palais Quirinal, pendant la nuit, ce vieillard que recommandaient également et son âge avancé, et la sainteté de son ministère, et les services qu'il avait rendus à son cruel ennemi? Le 2 avril 1808, Buonaparte publia un décret par lequel, considérant que le Saint-Père *a constamment refusé de faire la guerre aux Anglais*, les provinces d'Ancône, d'Urbin et de Macerata seront irrévocablement et à perpétuité réunies au royaume d'Italie. Le 16 janvier 1809, il dit aux députés que la St.-Père lui avait envoyés pour adoucir la rigueur de ce décret : « Votre évê- » que est le chef spirituel de l'Église; » *moi, j'en suis l'empereur.* » Enfin, le 17 mai de la même année, il combla la mesure de ses usurpations, en décrétant que les états du pape étaient réunis à son empire, et que la ville de Rome était *ville impériale et libre*. Le St.-Père n'opposa à ces violences que des protestations, des larmes et des prières. Il fut traîné de prison en prison pendant trois ans, et enfin amené à Fontainebleau. D'après un tel système, l'empire français devait bientôt engloutir toutes les puissances du continent : le tour de l'Autriche était arrivé. Depuis la paix de Presbourg, cette puissance avait exactement rempli les conditions du traité; mais elle avait en vain réclamé la même exactitude de la part de la France. Voyant enfin que sa soumission ne pourrait le soustraire au sort commun, l'empereur François II résolut de chercher, dans les hasards de la guerre, une garantie qu'il ne trouvait plus dans les traités de paix; et il se mit en défense. C'était là que l'attendait son ennemi, depuis long-temps préparé à une attaque impétueuse. Il quitte Paris le 13 avril 1809, et arrive le 18 à Ingolstadt. En cinq jours il livre six combats, et remporte six victoires. Le 10 mai, il était aux portes de Vienne; et il parla ainsi de son ennemi vaincu, dans son bulletin du 30 avril 1809 : « L'empereur » d'Autriche a quitté Vienne, et a signé, » en partant, une proclamation rédigée » par Geutz, dans le style et *l'esprit des plus sots libelles.* Il est difficile de » trouver *un prince plus débile et plus* » *faux.* » L'occupation de Vienne ne termina pas la campagne : le 21 mai, l'armée française livra, près d'Essling, une bataille qui dura deux jours sans interruption. Cette bataille fut terrible et sanglante; Buonaparte avait passé le fleuve avec une extrême imprudence : il trouva les Autrichiens rangés en bataille sur la rive gauche dans une excellente position; et après avoir été foudroyé pendant plusieurs heures par une artillerie formidable, après avoir perdu les généraux Lasne, Saint-Hilaire, et 25,000 de ses plus braves soldats, il se retira dans une île du Danube. Il était perdu si l'archiduc Charles eût su profiter de sa victoire. Ce prince le laissa se remettre à loisir. L'armée française s'augmenta considérablement; et des ponts furent construits sur différents points du fleuve. (*Voy.* BERTRAND.) Enfin, le 5 et le 6 juillet, Buonaparte attaqua l'archiduc à Wagram; et là, fut livrée une dernière bataille, dans laquelle, suivant le bulletin officiel, *quatre cent mille hommes se battaient pour de grands intérêts.* Ces *grands intérêts* n'étaient certainement pas autre chose, de la part des Français, que l'ambition de Buonaparte; et il faut avouer que si cette ambition eût pu être satisfaite, jamais elle n'aurait dû l'être aussi complètement qu'après la victoire de Wagram. Il écrivit le lendemain à Paris : « A présent que la mo- » narchie autrichienne est sans espérance, » ce serait mal connaître le caractère » de ceux qui l'ont gouvernée, que » de ne pas s'attendre qu'ils s'humi- » lieront, comme ils se sont humiliés » après la bataille d'Austerlitz. » Le 12 juillet suivant, les puissances belligérantes signèrent une suspension d'armes, et le 14 octobre un traité de paix définitif. Les causes d'un aussi long retard n'ont été connues du public que long-temps après ce traité. Si Buonaparte demandait de grands sacrifices à l'empereur d'Autriche, comme souverain, il lui en demandait de plus grands encore, comme père. François II fut long-temps à se déterminer pour livrer non-seulement plusieurs de ses provinces au vainqueur, ou à ses alliés, mais aussi sa fille bien-aimée à l'homme qui, naguère encore, l'avait insulté grossièrement, qui ne devait son titre de souverain qu'à une révolution

funeste et criminelle. Mais cet homme était devenu à ses propres yeux un colosse de puissance devant lequel toute la terre devait se prosterner. Dans son discours d'ouverture du corps législatif, le 3 décembre 1809, il dit : « Lorsque je » reparaîtrai au-delà des Pyrénées, le » léopard épouvanté cherchera l'Océan, » pour éviter la honte, la défaite, ou » la mort. » Cependant il n'osa pas retourner dans cette contrée; et ce n'est pas la seule occasion où l'on ait pu donner un démenti à ses ridicules jactances. Le temps fixé pour son mariage avec une archiduchesse d'Autriche étant arrivé, il fit casser, par l'officialité de Paris, et annuler par le sénat, au mépris de ses propres statuts, l'union qu'il avait bien et légitimement contractée devant l'Eglise et devant l'autorité civile avec madame Joséphine de Beauharnais : il relégua sa femme, ainsi répudiée, dans la terre de Navarre à trente lieues de Paris; et le 2 avril 1810, il épousa, en grande pompe, la fille des Césars. Un an après (le 20 mars 1811) naquit de ce mariage Napoléon François-Charles-Joseph, auquel il donna le nom de roi de Rome. Trois mois après son mariage avec la fille de l'empereur d'Allemagne, il avait réuni à la France les provinces situées sur la rive gauche du Rhin; et le 1er. juillet de la même année, son frère Louis, qu'il avait nommé roi de Hollande deux ans auparavant, lui fournit l'occasion d'un autre envahissement. Fatigué de n'être que l'exécuteur servile de ses ordres tyranniques, il abdiqua son vain titre en faveur de son fils aîné, et s'enfuit en Autriche. Buonaparte se fit faire, par son ministre des relations extérieures, un rapport dans lequel on lui disait d'abord, que cette abdication ne pouvait avoir d'effet sans son approbation; ensuite, que la Hollande, étant *une émanation du territoire français*, devait, pour son propre intérêt, comme pour le complément de l'empire, être incorporée à la France. Il fit présent du grand-duché de Berg à son neveu, le fils de Louis, comme indemnité de la Hollande; et ce fut à cette occasion, qu'il adressa à cet enfant ces paroles dans lesquelles éclate, d'une manière si incroyable, son orgueilleux délire : « N'oubliez jamais, dans quelque position » que vous placent ma politique et » l'intérêt de mon empire, que *vos premiers devoirs sont envers moi*, les » seconds envers la France; tous vos » autres devoirs, même ceux envers les » peuples que je pourrais vous confier, » ne viennent qu'après. » Par un sénatus-consulte du 13 décembre, la Hollande, les trois villes anséatiques, Brémen, Hambourg, Lubeck, et une partie du royaume de Westphalie, furent réunies à la France; un autre sénatus-consulte proclama la réunion du Valais. Buonaparte voulut alors visiter ses nouveaux sujets, et il fit dans les Pays-Bas une espèce de voyage triomphal : dans sa marche d'Utrecht à Amsterdam, on le vit entouré de toute la pompe militaire qui l'accompagnait dans ces occasions, et ce fut ainsi qu'il parvint à émouvoir les flegmatiques Hollandais : sortant de leur caractère, ils se précipitèrent au-devant de lui, et s'estimèrent fort heureux d'obtenir des emplois et des honneurs. Quelques négociants, appelés dans une conférence, le trouvèrent méditant sur les cartes de la Hollande. Il leur parla du mauvais état de leurs digues, qu'il ne se proposait pas de réparer; de leur marine, qu'il ne voulait pas rétablir; et de la contrebande, qu'il voulait faire à son profit. Les bons Hollandais furent frappés d'admiration lorsque, suivant une leçon qu'il s'était fait donner la veille, il les interrogea sur le prix du *magasinage* à Amsterdam; et leur étonnement fut à son comble lorsque, sur leur réponse à cette question, il demanda si le bénéfice de la commission y était compris. Il fut moins heureux quelques jours après, dans une jonglerie du même genre, lorsqu'après avoir exalté avec emphase ses projets contre l'Angleterre, il déclara qu'il lui opposerait 300 vaisseaux de ligne avant peu d'années. Un négociant répondit, avec un mouvement d'impatience : « Eh ! quand » vous aurez 300 vaisseaux, ils en auront » 500. » Buonaparte, un peu déconcerté par cette boutade, balbutia une apostrophe brutale, et tourna les talons au mauvais courtisan. Quelle que fût leur admiration pour Buonaparte, les Hollandais montrèrent peu d'empressement à se soumettre au système continental; et ils repoussèrent constamment les licences qu'il leur fit offrir, sentant fort bien qu'un système assez extravagant pour obliger les fabricants à détruire eux-mêmes les produits de leur fabrique, n'était

que le prétexte d'un monopole tout-à-fait ruineux pour le commerce, et dont le fisc recueillait tous les fruits. Mais tandis qu'il se promenait sur son char de triomphe, Buonaparte ne perdait pas de vue les nouveaux projets de son ambition. Il fit décréter, à la fin de 1811, la levée de 80 mille conscrits pour le service de terre, et celle de quarante mille hommes pour celui de mer. Ces levées furent les premiers indices de la guerre avec la Russie. Il avait dit souvent : « Dans cinq ans, dans quatre » ans, dans deux ans, je serai le maî» tre du monde ; il ne reste que la Rus» sie, mais *je l'écraserai* » ; et ce même homme avait offert à l'empereur Alexandre de partager avec lui l'empire du monde. Une autre fois il avait dit, dans un de ses bulletins : « La Russie seule » peut faire une guerre de fantaisie. » Oubliant, en 1812, toutes ses promesses et tous les conseils de la prudence, il crut que le moment d'*écraser la Russie* était venu ; et il quitta Paris, faisant annoncer, par le *Moniteur* du 10 mai, qu'il allait faire l'inspection de la grande-armée, réunie sur la Vistule, et que l'impératrice l'accompagnerait jusqu'à Dresde, pour y voir son auguste famille. Buonaparte arriva dans cette capitale ; et il y passa quinze jours avec l'empereur d'Autriche, le roi de Prusse et presque tous les princes de l'Europe, tenant, en quelque façon, une *cour plénière de rois*. Ce moment fut le plus brillant de sa carrière ; ou, du moins, il fut celui qui dut le plus flatter son orgueil. Pour tromper la Russie sur la destination des troupes rassemblées de toutes parts en Pologne, il avait fait répandre des bruits ridicules sur des attaques encore plus lointaines et sur des colonisations imaginaires. On ne parlait à Paris que de rassemblements d'artistes, d'artisans attachés à l'expédition. Toutes ces annonces étaient autant de diversions tentées sur l'esprit du public, pour détourner son attention du but véritable. Ce ne fut qu'au moment d'agir, que le duc de Bassano, partant de Paris sans en donner avis au prince Kourakin, ambassadeur de Russie, le laissa se morfondre, en attendant le rendez-vous qu'il lui avait donné, et les passeports qu'il lui avait promis. Buonaparte avait le double projet de tomber à l'improviste sur l'armée russe, de l'écraser en la surprenant, et de s'emparer, s'il était possible, de la personne de l'empereur Alexandre. Il avait pris goût, en Espagne, à cette manière de traiter les souverains ; et il eût voulu attirer successivement tous ses ennemis dans de semblables piéges. Ce ne fut que le 3 juillet, qu'il daigna publier ses griefs contre la Russie : et la campagne était ouverte depuis le 22 juin ! Dans une proclamation, datée de ce même jour, il avait dit : « La Russie est entraînée » par la fatalité ; *ses destins doivent s'ac» complir*. » Buonaparte entra à Wilna le 28 juin, et il y établit un gouvernement provisoire, tandis qu'il réunissait à Varsovie une diète générale qui devait travailler sous ses auspices au rétablissement de l'ancienne Pologne. Une députation de cette diète fut envoyée à Wilna ; et aussitôt après son arrivée, le gouvernement provisoire de la Lithuanie publia son adhésion à la confédération générale de Pologne. Le même jour, la députation fut présentée à Buonaparte ; et le sénateur Wybisky, qui en était le chef, prononça un discours, dans lequel on remarqua les passages suivants : « La diète » générale du grand-duché de Varsovie » s'est constituée en confédération de la » Pologne ; elle a déclaré le royaume de » Pologne rétabli dans ses droits, et, en » même temps, que les actes usurpa» teurs et arbitraires par lesquels on avait » détruit son existence, étaient nuls et » de nulle valeur..... Dites, Sire, *que le » royaume de Pologne existe* ; et ce » décret sera pour le monde équivalent » à la réalité. » Pendant ce temps, l'armée française continuait sa marche ; elle passa le Niémen dans les journées des 23, 24 et 25, arriva à Witepsk dans les premiers jours de juillet, puis elle se dirigea sur Smolensk. Chacune de ces stations était marquée par une victoire, c'est-à-dire par un combat sanglant, dans lequel nous perdions autant de monde que les Russes, mais dont ceux-ci nous abandonnaient les honneurs, parce que leur plan était de nous attirer dans le cœur de la Russie ; plan dont le secret ne put échapper à quelques hommes expérimentés. Les Russes eux-mêmes ne le dissimulaient pas ; plusieurs de leurs prisonniers dirent hautement : *Napoléon se perd en avançant ; et il aura bientôt à combattre les saisons, la famine et nos armées*. Le 10 septembre, il gagna la bataille de la

Moskwa. (*Voy.* Kutusow, dans la *Biographie univ.*) « La position de l'ennemi » était belle, dit-il dans son bulletin : on » aurait pu la tourner ; mais cela eût » remis la partie. » Soixante mille hommes, tant Russes que Français, moururent donc dans cette journée, parce que Buonaparte craignit de perdre un seul instant, et qu'il ne voulut pas *remettre la partie !* Quatre jours après, il entra dans Moscou, que tous les habitants avaient évacuée d'après les mesures prises par le comte Rostopschin, gouverneur de cette capitale, après avoir livré aux flammes leurs maisons, leurs palais et leurs temples ; événement unique dans l'histoire moderne, mais qui a sauvé la Russie et l'Europe entière d'une oppression générale. Buonaparte ne pouvait pas ignorer qu'en brûlant la capitale de leur empire, et en faisant un aussi grand sacrifice à leur indépendance, les Russes avaient eu pour but de lui enlever ses dernières ressources, en le privant de ses quartiers d'hiver. Dès-lors il ne devait pas séjourner vingt-quatre heures à Moscou. Mais, aveuglé par son orgueil, il se crut empereur des Russes, en habitant le Kremlin, qui seul était resté de bout dans l'incendie général. Il passa ainsi trente-cinq jours au milieu des ruines; et lorsqu'il se décida à s'éloigner, il fit sauter le palais des czars. On a remarqué que ce dernier acte de vandalisme fut exécuté le jour même où l'audace d'un général obscur (*Voy.* Mallet dans la *Biograph. universelle*) fut près de renverser sa puissance à Paris. Déjà il était trop tard lorsque les Français se mirent en marche pour retourner en Pologne; les Russes avaient rassemblé des milices innombrables qui les harcelèrent nuit et jour, les poursuivirent de poste en poste, et, secondés par le froid et la famine, parvinrent à détruire presqu'en entier une armée de 500 mille hommes, la plus belle qu'ait jamais eue la France. Buonaparte fut réduit à se sauver dans un traîneau avec son seul favori Caulincourt. Ce fut dans cet état qu'il arriva le 10 décembre à Varsovie. Il avait tout perdu; et, dans cet affreux dénuement, conservant sa vanité et son habitude du mensonge, et ne craignant que les sifflets de l'Europe, il crut pouvoir les braver avec son audace accoutumée : ayant fait venir à l'hôtel d'Angleterre, où il était descendu, les membres du conseil et l'abbé de Pradt, son ambassadeur, il osa leur dire, « que tous les » bruits qui couraient sur sa défaite » étaient faux; qu'il avait toujours battu » les Russes; que son armée était superbe; qu'il allait en France chercher » 300,000 hommes; qu'il pesait plus sur » son trône qu'à la tête de ses armées; » qu'il fallait surveiller l'Autriche et la » Prusse; que s'il avait éprouvé quelques » échecs, c'était un petit malheur; que » c'était l'effet du climat..... *J'en ai vu* » *bien d'autres*, ajouta-t-il d'un air gai; » à Marengo, je fus battu jusqu'à six » heures du soir : à Esling, cet archiduc » avait pensé m'arrêter; mais je ne pus » empêcher que le Danube ne crût de » seize pieds dans une nuit; sans cela la » monarchie autrichienne était finie. De » même en Russie, je ne puis empêcher » qu'il gèle à vingt degrés. On venait me » dire, tous les matins, que j'avais perdu » dix mille chevaux dans la nuit: *hé bien,* » *bon voyage!* On dit que je suis resté » trop long-temps à Moscou : cela peut » être; mais il faisait beau, la saison a » devancé l'époque ordinaire; j'y attendais la paix. C'est une grande scène » politique; qui ne hasarde rien n'a rien. » C'était avec ces phrases de Pasquin, que nous avons rapportées textuellement, parce qu'elles peignent son caractère, que cet hypocrite croyait encore pouvoir tromper ses familiers, la France et l'univers. Il arriva à Paris dans la nuit du 18 décembre, le lendemain du jour où son 29e. bulletin avait fait assez exactement la révélation de ses pertes. Une note bien singulière, et qui ne pouvait être prise que pour un persifflage, terminait son récit : « Ce bulletin doit » ajouter à l'admiration qu'inspirent la » fermeté héroïque et le puissant génie » de S. M. Peu de pages dans l'histoire » ancienne ou moderne peuvent être » comparées à ce mémorable bulletin, » sous le rapport de la noblesse, de l'élé» vation et de l'intérêt. C'est une pièce » historique du premier rang : Xéno» phon et César ont ainsi écrit, l'un la » Retraite des Dix-mille, l'autre ses Com» mentaires. » Buonaparte reçut les félicitations accoutumées du sénat, des ministres, de la cour de cassation, etc. : il se reposa pendant quelques jours; et, le 10 janvier 1813, il fit présenter au sénat le décret d'une levée de 350,000

hommes. Cette levée extraordinaire, et qui dévançait de deux ans l'époque des enrôlements, fut motivée en apparence sur la défection des Prussiens, qui venaient enfin de profiter de l'occasion que leur avait offerte la défaite des Français, pour secouer un joug depuis long-temps intolérable. (*Voy* Frédéric-Guillaume III.) Le sénat souscrivit, sans hésiter, à cette nouvelle réquisition : il eût accordé avec la même docilité le dernier homme et le dernier écu de la France, *pour prouver sa reconnaissance, son amour et son inviolable fidélité*; ce sont les termes de l'adresse. Avec ces nouvelles forces et les débris de l'armée de Russie, Buonaparte se remit en campagne dès les premiers jours d'avril. Le 2 mai, il rencontra, à Lutzen, l'armée combinée des Russes et des Prussiens, et, après avoir éprouvé une longue et vive résistance, la força de se retirer sur Pégau en Misnie. Les alliés repassèrent l'Elbe, sans être inquiétés dans leur retraite. Cependant l'Autriche avait accepté le rôle de médiatrice ; et son vœu fortement exprimé était de procurer à l'Europe une paix durable. Buonaparte, selon sa coutume, ne voulut écouter aucune proposition; et le 20 mai, il se retrouva en face de l'ennemi, auprès de Bautzen: il l'attaqua avec son impétuosité ordinaire, le battit encore, mais sans l'entamer, et le suivit jusqu'à Reichenbach, où il y eut une affaire d'arrière-garde très sanglante : Duroc, son favori le plus intime, y fut tué. Le 26, des motifs politiques et militaires firent desirer aux alliés comme à Buonaparte un armistice de quelques jours; et l'on ouvrit des négociations, qui se prolongèrent jusqu'au 4 juin. Pendant toute la durée de ces négociations, la Saxe ne cessa pas d'être traversée dans tous les sens par des partisans, qui faisaient la guerre pour leur propre compte. L'exaltation était telle en Allemagne, qu'il ne dépendait plus des souverains de contenir l'ardeur de leurs sujets. Ce fut dans ces conjonctures, que Buonaparte repoussa encore toutes les propositions de paix qui lui furent faites, et qu'il envoya à son sénat cette protestation fameuse dans laquelle il déclarait solennellement qu'il ne signerait aucun traité dans lequel on exigerait de lui la cession d'une seule des provinces réunies à son empire. Il voulait bien rendre Dantzick, qui ne lui appartenait pas ; mais il voulait conserver Hambourg, Lubeck, Bremen, Emden et le duché d'Oldembourg. L'Autriche, après avoir balancé long-temps entre les intérêts de sa politique et des considérations de famille, se détermina enfin à entrer dans la grande confédération européenne, contre le téméraire qui avait osé dire dans un bulletin du 30 mars 1813, que « l'ennemi, fût-il campé sur les hauteurs de Montmartre, n'obtiendrait pas de lui la moindre partie de ses conquêtes. » Dès que les hostilités furent reprises, il essaya de pénétrer en même temps à Berlin et dans la Lusace, et il éprouva sur ces deux points des échecs considérables. (*Voy.* Bernadotte et Blucher.) Les alliés profitèrent de ces avantages pour s'approcher de Dresde et attaquer cette ville : mais cette attaque fut tardive et insuffisante. Buonaparte avait eu le temps de revenir; et il défendit Dresde avec ses meilleures troupes. Les Autrichiens firent de grandes pertes dans cette occasion; et Moreau, qui servait comme volontaire dans l'armée des alliés, fut blessé mortellement. Buonaparte voulut faire poursuivre ses ennemis ; mais une des divisions, s'étant trop avancée, fut obligée de capituler. (*Voy.* Vandamme.) Par un inconcevable aveuglement, il resta jusqu'au 5 octobre à Dresde : tous ses officiers-généraux lui conseillaient de se retirer sur le Rhin; et il pouvait encore faire cette retraite avec honneur et sûreté : mais il n'écouta personne; et lorsqu'il fut contraint de céder à la force des circonstances, déjà il n'était plus temps. Il se porta, le 14, à Leipzig; et, les 16, 18 et 19, il perdit la mémorable bataille de ce nom, qui fut, avec raison, regardée comme le signal de la délivrance de l'Allemagne. Dans leur enthousiasme, les Allemands ont donné à cette affaire le nom de *Bataille des nations*; et ils en célèbrent tous l'anniversaire. L'armée française traversa Leipzig dans un état de déroute complète. Le malheureux roi de Saxe était alors dans cette ville; Buonaparte alla le voir, et lui dit, dans son langage grossier et trivial : *Tirez-vous de là comme vous pourrez.* Lui-même ne s'en tira qu'en fuyant au galop, et après avoir fait sauter un pont sur la Pleiss, et livré à l'ennemi, par cette infame lâcheté, quarante mille hommes, qui furent pres-

que tous massacrés isolément. Ce fut dans cette occasion, que mourut le prince Poniatowski. Vingt-trois généraux tombèrent au pouvoir des alliés; les ducs de Raguse, de Reggio et treize autres furent blessés. Enfin Buonaparte, qui s'était trouvé le 15 octubre à la tête d'une armée de deux cent quatre-vingt mille hommes, de vingt-cinq mille chevaux et de neuf cents pièces de canon, n'avait pas conservé, le 21, plus de soixante mille soldats; et dès-lors la Saxe, la Bavière, la Westphalie, toute la confédération du Rhin, se déclarèrent contre sa puissance. Les Bavarois vinrent l'attendre à Hanau, où la bravoure française le tira seule du danger le plus imminent. Il arriva à Francfort le 31 octobre, ne s'y arrêta que peu d'instants, et vint, encore une fois, cacher sa honte et son dépit dans le palais des Tuileries. Le sénat alla le complimenter selon sa coutume, et lui dit: *Votre Majesté a tout surmonté*. Buonaparte répondit à ce singulier compliment par une franchise qui ne lui était pas ordinaire: « Toute » l'Europe, dit-il, marchait avec nous, » il y a un an; toute l'Europe marche » aujourd'hui contre nous. » Quelle digne ce *grand homme rapetissé*, comme l'a dit Moreau, va-t-il opposer à ce torrent? Dès-lors, il ne rêve plus que contributions, levées en masse, et guerre de partisans. A l'exception de quelques corps de sa garde, il n'avait plus d'armée; mais il rappelle d'Espagne la plus grande partie des troupes qui s'y trouvent, et il les fait venir à marches forcées. Il demande au sénat encore trois cent mille hommes. Le sénat accorde, encore une fois, tout ce qui lui est demandé; mais le corps législatif, où se trouvaient quelques hommes courageux et indépendants, lui fit enfin quelques représentations, sur la nécessité de conclure la paix. Buonaparte congédia le corps-législatif, disant que la plupart de ses membres étaient des factieux, et que M. Lainé, l'un d'eux, était un traître et un agent de l'Angleterre. Le 25 janvier, il dit à son conseil: « Je » vais me mettre à la tête de mes ar- » mées. Dans trois mois, vous aurez » une paix glorieuse, ou je périrai. » Il quitta Paris le 26; et, dès le soir même, on répandit le bruit que les alliés, qui occupaient déjà la Lorraine, la Belgique, la Bourgogne, et une partie de la Champagne, étaient en pleine déroute, et que la présence de l'empereur allait achever de les détruire. Loin de là, les Prussiens s'étaient emparés de Brienne, où ils occupaient une belle position; mais ils négligèrent de la garder avec des forces suffisantes: Buonaparte les attaqua vivement, et il les délogea. Secondés par les Autrichiens, ils revinrent à la charge; et, à leur tour, ils forcèrent les Français à la retraite. Le général Blucher se porta sur la Marne, vers la mi-février, avec l'armée dite de Silésie, et il occupa Château-Thierry et la Ferté-sous-Jouarre; ses troupes légères se montrèrent aux portes de Meaux, tandis que la grande-armée, commandée par les souverains en personne, s'avançait sur la Seine. Buonaparte parut d'abord se retirer devant cette armée, pour couvrir la capitale: mais tout à coup il se jette à sa gauche, fond avec rapidité sur le corps posté à Champ-Aubert, et qui formait la liaison entre les deux grandes armées alliées: ce corps fut culbuté, dans deux affaires successives à Montmirail, à Château-Thierry, et dix mille prisonniers restèrent entre les mains des Français. Ce succès inespéré fut, pour le moment, d'une grande utilité à Buonaparte; on l'exagéra dans les journaux: il rendit l'espoir aux troupes, et rassura les habitants de Paris, qui virent entrer dans leurs murs, avec un grand appareil, quelques colonnes de prisonniers. Cependant, le 13 février, le jour même de la bataille de Champ-Aubert, l'avant-garde russe entrait dans Soissons, et le général Bulow s'emparait de Laon; d'un autre côté, le corps du comte de Wittgenstein s'avançait sur la Seine, et il obligea Buonaparte à revenir sur ce point. Des combats sanglants eurent lieu à Montereau et à Nogent; et, après y avoir fait de grandes pertes, la principale armée des alliés fut obligée de se retirer jusqu'à Troyes, et enfin d'évacuer cette ville. Les premiers jours de mars furent remarquables par un traité d'alliance entre les empereurs d'Autriche et de Russie et les rois d'Angleterre et de Prusse. Ce traité, par lequel les puissances s'engageaient à ne faire ni paix ni trève séparément, fut signifié à Buonaparte; et on lui donna jusqu'au 15 mars pour accepter ou refuser l'*ultimatum*, proposé au congrès de Châtillon. Cet *ultimatum* lui était encore très-favo-

rable; et il pouvait même alors s'assurer le plus beau trône de l'Europe: il le refusa! Le 7 mars, il attaqua les hauteurs de Craunne, occupées par Blucher, et s'en empara; mais cet avantage, qui était peu de chose en soi, fut cause que deux jours après il essuya un échec considérable. Blucher, soutenu par les corps de Langeron et de Sacken, alla l'attendre à Laon. Buonaparte, qui l'avait suivi, voulut gravir les pentes escarpées sur le haut desquelles cette ville est située, et il fut repoussé avec une grande perte. Il se retira en disant que les *hauteurs de Laon étaient inattaquables.* Pour cacher ce revers, il fit un mouvement rapide sur Reims, et s'empara de cette ville. Ce fut la dernière faveur que la fortune lui eût réservée. Son aile droite venait d'essuyer un violent échec à Bar-sur-Aube, et elle avait été obligée de se replier en désordre sur Troyes. Tout alors sembla désespéré pour Buonaparte. Il songeait, depuis quelques jours, à faire ce qu'il appelait *une pointe* vers la Meuse, à y prendre les garnisons de l'Alsace et de la Lorraine, et à revenir, avec de nouvelles troupes, pour tomber sur les derrières de l'armée autrichienne. En commençant ce mouvement, il écrivit à l'impératrice Marie Louise, alors régente, qu'il avait perdu l'espoir de couvrir la capitale, et qu'il ne lui restait plus d'autre ressource que de chercher à attirer l'ennemi après lui, en s'en éloignant. Cette dépêche fut interceptée par le général Blucher; et aussitôt, loin de songer à le suivre en Lorraine, toute la grande-armée des alliés fit un mouvement rapide sur Paris. Buonaparte n'avait laissé que deux divisions incomplètes pour s'opposer à cette marche; et ces deux divisions, bientôt forcées et débordées, furent rejetées jusque sous les murs de la capitale. On avait essayé de fortifier cette ville, du côté du Nord; et Buonaparte avait positivement ordonné de la *défendre jusqu'à la dernière extrémité.* Le 30 mars, à cinq heures du matin, les alliés attaquèrent les hauteurs de Saint-Chaumont: ils furent repoussés avec perte. A cette attaque succéda celle de Romainville, qui fut plus meurtrière. Le parc de St.-Fargeau avait été crénelé; et l'on y avait placé des canons en batterie. La mitraille et les boulets pleuvaient sur les Prussiens et les Russes: ceux-ci se replièrent en bon ordre, et ils revinrent à la charge avec une vigueur nouvelle; ils entrèrent enfin à la Villette, et rejetèrent les postes français jusqu'aux barrières. Ce fut alors que se présentèrent, devant eux, des parlementaires, demandant un armistice, et proposant de rendre la ville. Les souverains accordèrent une capitulation honorable. Pendant que ceci se passait aux barrières du Nord, Joseph Buonaparte, à qui son frère avait confié le commandement de la ville, se sauvait par les barrières de l'Ouest. (*Voy.* son article.) Cependant Napoléon accourait en hâte de Fontainebleau; et il apprit, à quatre lieues de Paris, que cette ville ne lui appartenait plus. Sa rage fut extrême; mais il n'y avait point de remède. Il retourna tristement à Fontainebleau, où il lui restait 50 mille hommes et 200 pièces de canon. Avec ces forces, il pouvait encore résister; et ce fut sa première pensée: mais ses officiers-généraux se réunirent pour lui en démontrer l'inutilité. On lui proposa une abdication, qu'il repoussa d'abord avec hauteur, et qu'il finit par accepter, quand il vit bien qu'il n'avait pas d'autre parti à prendre. Le lendemain il annonça lui-même cette abdication dans un ordre du jour, et il recommanda aux soldats d'obéir aux Bourbons, leur disant positivement que la France serait heureuse sous leur règne. Les maréchaux obtinrent des alliés qu'il serait traité avec générosité; et on voulut bien lui accorder pour retraite la souveraineté de l'île d'Elbe, avec un traitement de deux millions de revenu. Il paraissait résigné et décidé à partir: mais le 20 avril, à dix heures du matin, toutes les voitures étant prêtes, il dit au général Koller, commissaire de l'empereur d'Autriche, qui devait l'accompagner, « qu'il avait réfléchi sur ce qui lui restait à faire, et qu'il était décidé à rester; que, puisque les alliés n'étaient pas fidèles à leurs engagements, il croyait aussi pouvoir révoquer son abdication. » A onze heures, son grand-maréchal Bertrand lui fait annoncer que tout est prêt pour le départ. « Le grand-» maréchal, répondit-il, ne me connaît » donc pas? Depuis quand dois-je me » régler d'après sa montre? Je partirai » quand je voudrai, et peut-être pas du » tout. » Nonobstant ces difficultés, il descendit à midi dans la cour du château, où étaient les grenadiers de sa garde. Il fut aussitôt entouré des soldats et des officiers. Il embrassa leur chef

se fit apporter les aigles qu'il embrassa également, et donna, en faisant ses adieux, une véritable scène de mélodrame; puis il monta dans sa voiture, avec son maréchal du palais, et partit enfin, suivi des commissaires et d'une escorte peu nombreuse. Il reçut quelques témoignages d'intérêt jusqu'à Lyon; mais au-delà, il ne fut accueilli que par des menaces et des imprécations. Son lieutenant Augereau, qu'il rencontra près de Valence (*Voy.* AUGEREAU), lui parla avec dureté. A Avignon, à Orgon, il fut près d'être lapidé: sa frayeur devint telle, qu'il se déguisa pour ne pas être reconnu; que pour mieux dissimuler il se répandit en injures contre sa propre tyrannie, et qu'enfin il cria, à plusieurs reprises, *vive le Roi! vivent les Bourbons!* Près d'arriver à Aix, il se mit sur un cheval de poste; et tandis que la multitude accueillait par des menaces et des injures la voiture où elle le croyait enfermé, il galopait en avant, couvert d'une mauvaise redingote, et portant à son chapeau une cocarde blanche! Arrivé à Saint-Laurent, il se mit à pleurer, disant qu'on voulait le faire massacrer, et suppliant les commissaires de retourner à Lyon, afin de prendre une autre route: on eut beaucoup de peine à le rassurer. Ces détails de son voyage sont incontestables: un grand nombre de témoins les ont attestés; et ils doivent être d'autant plus remarqués, que jamais le caractère de bassesse et de lâcheté de cet homme extraordinaire ne se montra plus à nu. Enfin, le 28 avril, il arriva, sain et sauf, à St.-Rapheau, où il s'embarqua sur une frégate anglaise; et le 3 mai, à six heures du soir, il était dans la rade de Porto-Ferrajo (1). Confiné dans une île, tout paraissait fini pour lui sur la scène politique; et il n'est personne qui, à sa place, ne se fût résigné: mais le plus turbulent, comme le plus fourbe et le plus ambitieux des hommes, ne mit pied à terre dans l'île d'Elbe qu'avec le projet d'en sortir *per fas et nefas*; et il ne songea plus qu'aux moyens de violer son ban, de rentrer en France, et de troubler encore le repos des nations. Son premier discours à ses nouveaux sujets fut une imposture: il leur dit qu'*il se consolait de l'empire qu'il avait perdu, en songeant qu'il allait régner sur des cœurs simples.* Toute sa conduite fut celle d'un tartuffe qui cache ses desseins sous l'apparence de la résignation et de la simplicité: feignant de s'occuper d'agriculture, de commerce et d'industrie, il fit planter des arbres, bâtir des maisons, exploiter des mines; il alla jusqu'à se livrer aux soins les plus minutieux de l'économie domestique. Pendant ce temps il entretenait des correspondances criminelles en France et en Italie; il recevait des émissaires qui lui étaient envoyés régulièrement de Paris; enfin il faisait acheter des felouques à Gênes, des munitions de guerre à Naples et des armes à Alger. Quand tout fut prêt, il donna une fête à sa petite cour; et tandis que sa mère et sa sœur Pauline en faisaient les honneurs, il s'embarqua avec environ douze cents hommes. C'était dans la nuit du 25 au 26 février (*Voy.* ANDRIEUX, pag. 77): et, le 1er. mars, à trois heures du matin, il débarqua sans obstacle à Cannes en Provence; annonça, dans une proclamation, qu'il venait reprendre le sceptre que le peuple lui avait confié et que *la trahison lui avait ravi*, se présenta aussitôt devant la ville d'Antibes, dont le commandant refusa de lui ouvrir les portes, passa outre, et arriva à marches forcées à Grenoble, principal foyer de la conspiration. Ce fut là que le colonel Labédoyère donna le premier l'exemple de la trahison. Deux jours après, Buonaparte entra dans la ville de Lyon, où il trouva encore des magistrats infidèles et des soldats parjures. Maître de la seconde ville du royaume, il ne douta plus du succès de son entreprise; il reprit le pouvoir souverain, nomma ses ministres, ses conseillers-d'état, ses généraux, ses préfets, et publia tout-à-la-fois vingt décrets, parmi lesquels se trouvent celui qui abolissait la noblesse, celui qui proscrivait la famille des Bourbons, et celui qui convoquait une assemblée nationale sous le nom d'*assemblée du Champ-de-Mai.* Satisfait de la réception des Lyonnais, il leur fit ainsi ses adieux: *Lyonnais, je vous aime.* Pendant son exil, il venait de contracter une alliance avec les jacobins, qu'il avait autrefois persécutés avec acharnement; mais alors cette faction avait be-

(1) On lit dans la relation de l'un des commissaires des puissances alliées, qu'en partant de Fontainebleau, l'ex-empereur était atteint d'une maladie vénérienne.

soin de lui, et lui-même avait besoin de son appui. A l'aide des jacobins, des soldats parjures et de la populace égarée, il pénétra dans le cœur de la France; entra, sans tirer l'épée, dans les villes de Mâcon, Challon, Auxerre et Fontainebleau. Toutes les troupes que l'on envoya contre lui, gagnées et corrompues par ses agents, tournèrent leurs armes contre le Roi; le maréchal Ney, qui avait promis de l'*amener à Paris dans une cage de fer*, fit passer sous les drapeaux de l'usurpateur une armée que le Roi lui avait confiée pour le combattre. Pendant ce temps, les généraux Drouet, Lallemand et Lefèvre-Desnouettes avaient ourdi, dans les places du Nord, une conjuration qui devait livrer la capitale au pillage, et la famille royale à ses bourreaux: cet horrible complot échoua par quelques hésitations des conjurés, et par la fermeté du général d'Aboville. (*Voy.* ce nom.) Mais déjà une foule d'autres généraux parjures avaient grossi le cortège de l'usurpateur: toutes les troupes obéirent à leurs ordres; et, le 20 mars, à huit heures du soir, Buonaparte entra dans la capitale, au milieu de la consternation publique, et plus tremblant lui-même qu'aucun des habitants. Le lendemain, il passa son armée en revue, la remercia de son zèle, reçut les félicitations de ses généraux, de ses ministres, de ses conseillers-d'état, de l'Institut, des magistrats; il annonça le retour prochain de l'impératrice Marie-Louise et de son fils, etc. Il proclama une amnistie générale pour tous les délits d'opinion, et affecta une magnanimité et un calme qui étaient loin d'être dans son cœur. La rapidité des succès qu'il venait d'obtenir par les manœuvres des jacobins, et par la trahison de l'armée, ne l'empêchèrent pas d'apercevoir son isolement et son peu de puissance. Il savait déjà que l'Europe entière allait marcher contre lui, et que les souverains s'étaient juré de ne poser les armes qu'après l'avoir renversé. Les compliments qu'il adressa aux *fédérés des faubourgs*, son assemblée du *Champ-de-Mai*, et sa nouvelle constitution, ne furent que des objets de risée et de mépris: toutes ses exhortations à la guerre furent accueillies par la plus profonde indifférence, et ne produisirent d'autre effet que de mettre en évidence la faiblesse de ses moyens. Les rapports de sa police lui apprenaient tous les jours qu'il était universellement abhorré, et qu'il avait cessé d'être craint, que ses journaux, ses proclamations, et toutes ses impostures politiques, ne trouvaient plus que des incrédules ou des indifférents. Le 7 juin, dans son discours d'ouverture de l'assemblée des *représentants*, il dit *qu'il allait commencer en Europe la monarchie constitutionnelle*. Personne ne fut trompé à ces apparences de modération; et tout le monde sentit qu'il n'était si humble que parce qu'il sentait sa faiblesse. C'est ainsi qu'il s'est montré partout, vil et rampant dans le malheur, vain et insolent dans la prospérité. Cependant les armées alliées s'avançaient de toutes parts; déjà leurs principales forces menaçaient la frontière du Nord. Buonaparte quitta Paris, le 12 juin, pour aller au-devant d'elles: il arriva le 13 à Avesnes; le 15, il força les lignes ennemies sur la Sambre; le 16, il repoussa l'armée prussienne (*Voy.* Blucher); et, le 18, il attaqua l'armée de Wellington dans les plaines de Waterloo: c'était là que son destin l'attendait; c'était là que devaient expirer pour toujours sa puissance et son orgueil. Jamais deux armées ne se heurtèrent avec plus d'acharnement; jamais massacre ne fut plus horrible. Buonaparte fit les fautes les plus grossières. Selon sa coutume, il attaqua de front une position qu'il devait tourner: malgré les observations de ses officiers, il ne prit aucun soin pour couvrir son flanc droit; il détacha au contraire les généraux Grouchy et Vandamme pour couper la retraite des ennemis, que déjà il croyait avoir battus; et, quand il vit les Prussiens menacer ses derrières, il crut que c'était une division de son armée. Lorsqu'il s'aperçut de sa méprise, il n'était plus temps de la réparer. Jamais défaite ne fut plus complète; les meilleurs régiments de l'armée française moururent en combattant: le reste fut entièrement dispersé; de 120,000 hommes, il n'en resta pas 20 mille sous les drapeaux: enfin cette journée fut, pour Buonaparte, ce qu'autrefois la bataille d'Actium avait été pour Antoine. Comme le rival d'Auguste, il n'en attendit pas l'issue; et, dès qu'il vit le commencement de la déroute, il se sauva honteusement, et vint cacher à Paris son épouvante et son ignominie. Il y trouva tous les esprits soulevés contre lui: ses partisans comme ses ennemis ne le virent qu'avec indignation,

et tous s'unirent pour demander sa déchéance. Il consentit, non sans peine, à donner son abdication pour la seconde fois; et, dans l'acte qui lui fut arraché par ses propres représentants, il osa proclamer son fils, pour son successeur, sous le titre de *Napoléon II*. Dès-lors, il ne s'occupa plus que de sa sûreté personnelle; et son premier mouvement fut de demander aux Anglais un asile, qu'ils lui refusèrent. En restant sur le continent, il ne pouvait pas manquer de tomber entre les mains des Prussiens, ses plus mortels ennemis. Il se détermina donc à partir pour l'Amérique; mais, en s'embarquant à Rochefort, il apprit que les Anglais croisaient dans ces parages: il hésita; mais ne voyant de salut nulle part, il surmonta sa faiblesse, et alla se livrer lui-même au commandant de la croisière, auquel il dit: *Je viens me livrer au plus implacable, mais au plus généreux de mes ennemis*. Il fut aussitôt conduit en Angleterre, déposé sur le vaisseau le *Northumberland*, et de là transporté à l'île Sainte-Hélène, où il doit être gardé à vue le reste de sa vie, par l'ordre et d'après le consentement des souverains alliés. La France, la Prusse, la Russie, l'Autriche et l'Angleterre, y ont envoyé chacune un commissaire, chargé de le surveiller. Les dernières nouvelles de cette île ont annoncé qu'il était mécontent d'un pareil séjour, et qu'il se répandait souvent en imprécations contre les ministres anglais qui l'y ont envoyé (1). Ainsi s'est terminée la vie politique d'un homme que nos discordes civiles, les faveurs de la victoire, et les calculs d'une ambition démesurée, avaient élevé sur le premier trône de l'univers. Il rassembla en lui seul quelques unes des qualités brillantes des hommes célèbres de l'antiquité; mais il y joignit tous les vices qui peuvent déshonorer l'humanité: dévoré, comme Alexandre, de la soif des conquêtes, et, comme Charles XII, de la manie des expéditions, il n'eut, dans les dangers, ni le sang-froid de celui-ci, ni dans ses habitudes la magnanimité du héros macédonien. Cruel comme Gengis-Kan, superstitieux comme Attila, il joignit, dans toute sa vie militaire, la popularité de Marius à la fastueuse prodigalité de Sylla, et souvent l'impassible férocité de l'un et de l'autre, à la prodigieuse activité de César, sans avoir de ce dernier ni la noble simplicité, ni le profond savoir, ni la générosité et la grandeur d'ame; mais surpassant tous les guerriers que nous venons de nommer, par la perversité des principes, et par l'esprit de rapine et de perfidie qu'il était parvenu à communiquer à tous les agents de sa tyrannie. Employant tour à tour la ruse et la violence; lorsqu'il ne put arriver à ses fins par la corruption ou par la force des armes, il n'hésita jamais à commettre les plus odieux attentats. Parmi un grand nombre de faits qui le prouvent, nous nous contenterons de citer l'arrestation des royalistes français à Bareuth, l'enlèvement du duc d'Enghien; celui de M. de Rumbold, ministre d'Angleterre à Hambourg, et celui du messager Wagstoff, exécutés l'un et l'autre au milieu de la paix, dans la seule intention de ravir des dépêches diplomatiques; nous citerons encore la saisie publique des papiers de M. d'Oubril, chargé d'affaires de Russie, dans son domicile à Paris, et enfin l'enlèvement clandestin du portefeuille du prince Kourakin, ambassadeur de la même puissance. Les principes de son administration intérieure n'ont été ni plus justes ni plus généreux; partout la ruse et la violence furent ses auxiliaires et ses guides. Prodigue à l'excès envers les agents de son despotisme, il dépouillait sans scrupule et sans pitié ceux dont il craignait l'influence. Tandis que d'un côté il accablait ses ennemis de tout le poids de son pouvoir, de l'autre il ne croyait jamais avoir trop payé les services qui lui étaient rendus (1). C'est ainsi qu'il faisait passer suc-

(1) La suite de Buonaparte dans l'île Sainte-Hélène se compose du général Bertrand, sa femme et trois enfants, du maréchal-de-camp Gourgaud son aide-de-camp, de M. de Montholon-Sémonville, son épouse et un enfant, et du conseiller-d'état Las Casas (Lesage) et son fils.

(1) Un employé d'une administration de Paris, à l'époque du 18 brumaire, fit disparaître plusieurs dépêches, par lesquelles le directoire ordonnait des mesures contre le parti de Buonaparte. Ce service important resta long-temps sans récompense, parce que celui qui l'avait rendu négligea d'en réclamer; mais s'étant trouvé dans une position très fâcheuse, il se vit enfin obligé d'invoquer la reconnaissance de Buonaparte, alors au faîte de la puissance. Cet employé avait commis des fautes graves, et il en était résulté contre lui un jugement infamant, dont une partie avait été mise à exécution.

cessivement toutes les richesses de l'Europe dans les mains de ses favoris; c'est ainsi qu'il s'est fait des seïdes voués à tous ses caprices, et dont le fanatisme a survécu à sa puissance. Dans la nomination des emplois, il tint toujours beaucoup plus compte du zèle et du dévouement à sa personne que du véritable patriotisme, des lumières et de l'expérience. Ce système lui fit faire quelques mauvais choix; mais on ne peut pas douter qu'il n'ait contribué long-temps à affermir son trône. Au reste la célébrité de cet homme extraordinaire, moins par les talents qu'il a déployés que par les vicissitudes qui ont marqué son règne, est destinée à décroître d'âge en âge; et lorsqu'il sera dépouillé, comme il doit l'être un jour, de tout lustre étranger, on verra qu'il fut plus fameux par l'audace de ses entreprises, l'étendue de ses ressources et la valeur de ses troupes, que par son habileté et sa prévoyance; que l'éclat de ses premières victoires ne fut que trop effacé par ses revers; enfin on s'apercevra alors, qu'il n'a laissé aucun monument durable, aucune institution utile qui puisse compenser les pertes trop réelles et les calamités sans nombre qu'il a attirées sur la France. Il n'est pas un nom de l'histoire ancienne et moderne qui ait, autant que le sien, occupé les cent bouches de la renommée; et il n'est pas un souverain ni un général sur lequel on ait tant écrit: on formerait une bibliothèque immense des ouvrages auxquels il a donné lieu, soit en vers, soit en prose; et le catalogue en serait aussi long qu'ennuyeux. Nous nous contenterons d'indiquer les plus remarquables: I. *Histoire du consulat de Buonaparte*, par S. M. Y., 3 vol. in-8°., Paris, an XI; copie exacte des proclamations, décrets, arrêtés du *grand-homme*, et des éloges que tous les journaux lui prodiguaient à cette époque d'avilissement général. II. *Relation des campagnes du général Buonaparte en Égypte et en Syrie*, par le général de division Berthier, chef de l'état-major de l'armée d'Orient. C'est un tableau qui, relativement à l'art, mérite l'attention des curieux, mais qui, sous le rapport de la vérité, ne mérite aucune confiance. III. *Hommages poétiques à LL. MM. II. et RR. sur la naissance de S. M. le roi de Rome*, recueillis et publiés par J.-J. Lucet et Ékard, 2 gros vol. in-8°., 1811; mauvaise spéculation de libraires aux dépens de la réputation des poètes qui ont concouru à tresser une pareille couronne. IV. *Campagnes de Buonaparte en 1812, 1813 et 1814, jusqu'à son abdication*, traduit de l'allemand, par M. Breton de la Martinière, Paris, 1814, 1 vol. in-8°.; ouvrage aussi recommandable par l'exactitude des détails que par la franchise et la bonne foi de l'auteur. V. *Histoire de la guerre d'Espagne et de Portugal, de 1807 à 1814*, par M. Sarrasin, maréchal-de-camp, 1 vol. in-8°., 1814. On voit que l'auteur est un homme du métier; mais on sent qu'il a le cœur ulcéré, et qu'il est plutôt l'adversaire que le juge de Buonaparte. VI. *Exposé des moyens employés par l'empereur Napoléon pour usurper la couronne d'Espagne*, par D. Pedro Cévallos, publié à Madrid en 1808, et traduit en français en 1814 par M. Nettement: excellents matériaux pour l'histoire. L'*Exposé* d'Escoiquiz, publié en 1816, complète parfaitement cette précieuse collection. VII. *Histoire du 18 brumaire et de Buonaparte*, par M. Gallais, en quatre parties, dont la dernière a pour titre: *Histoire de la révolution du 20 mars 1815*. De tous les ouvrages dont Buonaparte fut le héros ou le sujet, celui-ci est peut-être le seul qui mérite le nom d'*Histoire*: les autres ne peuvent être considérés que comme des renseignements anecdotiques. C'est aussi le plus exact, et celui où l'auteur a montré le plus de courage, parce que les agents et les complices de l'usurpateur n'y sont pas plus ménagés que l'usurpateur lui-même. VIII. *Le Moniteur secret*, ou *Tableau de la cour de Napoléon, de son caractère, et de celui de ses agents*, par J.-B. Couchery, 2 vol. in-8°., qui parurent à Londres en 1813, et qui ont été réimprimés à Paris en 1814: critique ingénieuse des manières du despote, de la bassesse de ses courtisans, et des sottises de son gouvernement. IX. *Histoire secrète du cabinet de Buonaparte et de la cour de Saint-Cloud*, par Lewis Goldsmith, deux volumes in-8°., à Londres et à Pa-

---

Voulant obtenir grâce pour le reste de la peine, il adressa à celui qui peut-être lui devait sa couronne, une pétition, appuyée de toutes les circonstances du service qu'il lui avait rendu. Dans la même semaine il obtint sa grâce, une forte somme d'argent, et un emploi important dans l'administration de l'armée.

ris, 1814 : mélange de grossiers mensonges et de vérités dures; portraits cyniques et souvent ressemblants des personnages qui ont joué un grand rôle à la cour de Buonaparte. X. *Mémoires secrets sur Napoléon Buonaparte, écrits par un homme qui ne l'a pas quitté depuis quinze ans*, 2 vol. in-12, Paris, 1815 : ouvrage attribué faussement à M. Bourienne, et dans lequel on trouve quelques anecdotes curieuses, et beaucoup de niaiseries écrites en style de commère. XI. *Relation circonstanciée de la campagne de Russie*, par Eugène Labaume, 1 vol. in-8°., Paris, 1814. Cet ouvrage, qui a tous les caractères de la vérité, se fait lire avec l'intérêt d'un roman. XII. *Histoire de la campagne de 1814 et de la restauration*, par M. de Beauchamp, 2 vol. in 8°., Paris, 1814. Quelques erreurs de détail échappés dans une 1re. édition, avaient d'abord nui au succès de cet ouvrage : il en a paru une seconde édition plus correcte en 1816; et l'auteur travaille à une Histoire de l'année 1815, dont on fait déjà l'éloge. XIII. *Correspondance authentique de la cour de Rome avec la France, depuis l'invasion des états du Saint-Père par les Français*; Paris, 1 volume in-8°., 1814. L'historien de Buonaparte ne peut se dispenser de consulter cet ouvrage. XIV. *De la persécution de l'Église sous Buonaparte*, par J. M. De Laplace, 1 vol. in-8°.: fragment historique écrit avec sagesse et fermeté. XV. *De Buonaparte et des Bourbons*, par M. de Châteaubriant, brochure de quelques pages, composée dans les premiers jours de la restauration en 1814 : c'est une éloquente philippique, et l'expression d'un noble courroux dans une belle cause. XVI. *De l'état de la France sous la domination de Napoléon Buonaparte*, par L. A. Pichon, 1 vol. in-8°., 1814 : aucun ordre dans les idées; de l'âpreté dans le style, mais de la vérité et de l'intérêt dans les faits. XVII. *Histoire de l'ambassade dans le grand-duché de Varsovie en 1812*, par M. de Pradt, archevêque de Malines, 1 vol. in-8°.: ouvrage d'humeur, écrit avec esprit et gaîté; mais d'un style incorrect, et dirigé plutôt contre le duc de Bassano et d'autres ennemis de l'auteur que contre Buonaparte, à qui M. de Pradt n'a aucune raison d'en vouloir. XVIII. *Nouvelle relation de l'itinéraire de Napoléon de Fontainebleau à l'île d'Elbe*, par M. le comte de Waldebourg Truchsess, traduit de l'allemand (Paris, 1815), et où l'on trouve des details authentiques et fort curieux. XIX. *Mémoires pour servir à l'histoire de France sous le gouvernement de Napoléon Buonaparte*, par M. Salgues, 11 parties in-8°., Paris, 1814-1816. L'auteur a dit, dans sa préface, qu'il n'avait pas eu le dessein d'écrire une histoire, mais seulement d'offrir quelque secours à des écrivains plus habiles que lui : on doit lui savoir gré tout-à-la-fois de son travail et de sa modestie. XX. *Conspiration de Buonaparte contre Louis XVIII*, ou *Relation succincte de ce qui s'est passé depuis la capitulation de Paris en 1814, jusqu'au 22 juin 1815, époque de la seconde abdication de Buonaparte*, par M. Lamartillière, 1 vol. in-8°., Paris, 1815 : un style coulant, de bonnes intentions, quelques aperçus politiques, font le mérite de cet ouvrage; mais on y trouve peu de faits. XXI. *Relation fidèle et détaillée de la dernière campagne de Buonaparte, terminée par la bataille de Mont-St.-Jean ou de Waterloo*, par un témoin oculaire, 1 vol. in-8°., Paris, 1815. L'auteur paraît avoir vu avec calme cette horrible boucherie; il est impossible de lire de sang-froid le tableau qu'il en retrace. XXI. *La régence à Blois*, ou *Les derniers moments du gouvernement impérial*, brochure in-8°., dans laquelle on trouve quelques faits curieux sur MM. Jérôme et Joseph Buonaparte, Régnault de Saint-Jean-d'Angely, Savari et autres, Paris, 1814 : l'auteur (M. Fabri) a encore publié l'*Itinéraire de Buonaparte en 1814*, et l'*Itinéraire de Buonaparte de l'île d'Elbe à l'île Sainte-Hélène*, ou *Mémoires pour servir à l'histoire des événements de 1815*. On trouve, dans ces deux ouvrages, des détails très précieux. S.

BUONAPARTE (Lucien) naquit à Ajaccio en 1775, et vint, en 1793, se réfugier en Provence avec sa famille, alors proscrite en Corse par les partisans de Paoli. Il avait adopté, avec autant d'ardeur que son frère Napoléon, les principes révolutionnaires. Après le siége de Toulon, en 1794, il obtint un emploi de garde-magasin des subsistances militaires dans la ville de Saint-Maximin, où il épousa la fille d'un aubergiste nommé Boyer. Mais s'étayant bientôt

du crédit de son frère devenu général en chef, il obtint du directoire exécutif une place de commissaire des guerres. Il quitta alors le midi, pour être employé dans la Belgique. Ce ne fut qu'en 1797 que commença sa vie politique. Déjà son caractère présomptueux s'était développé, et il se promettait d'être un homme important dans l'État. Lucien n'était encore que dans sa 24e. année; mais éludant la loi qui exigeait qu'on fût âgé de vingt-cinq ans pour être représentant, il se fit nommer député au conseil des cinq-cents par le département du Liamone. Il ne tarda pas à occuper la tribune, où il se fit remarquer par des discours qui n'étaient pas sans chaleur, et qui offraient même quelques vues saines, quoique mêlées aux idées révolutionnaires du temps. Recherchant avec adresse toutes les occasions de briller, et montrant un travail facile et beaucoup d'assurance à la tribune, il attaqua les dilapidateurs, et défendit la constitution de la république Cisalpine, menacée par les entreprises du directoire exécutif. Le 18 juillet 1798, il repoussa, comme tyrannique, la proposition de faire ouvrir les boutiques le dimanche, pour forcer les marchands à célébrer le *décadi*. A l'occasion de la commémoration de la fête de la république, il invita ses collègues à *jurer de mourir* pour la constitution de l'an III, qu'un an plus tard il concourut si efficacement à renverser. Epiant déjà la marche incertaine du gouvernement directorial, menacé par les factions intérieures et par la guerre du dehors, Lucien jugea bientôt que ce gouvernement ne résisterait ni aux revers, ni aux factieux. Il se rapprocha du parti de Sieyes, qui minait sourdement la constitution républicaine, pour établir une monarchie révolutionnaire. Quand Moreau eut refusé la direction de ce coup d'état, et que Joubert, qui y aspirait, eut péri dans une bataille, Lucien se hâta d'en donner avis à son frère, en Egypte, pour le rappeler, en lui faisant connaître la situation des partis en France, et combien le moment était propice pour s'emparer du pouvoir. Buonaparte arriva; et Lucien, qui présida à tous les conciliabules qui préparèrent le 18 brumaire, fut le véritable héros de cette révolution. Sa conduite et ses discours dans cette mémorable journée sont suffisamment connus. Non seulement ce fut lui qui dirigea tout dans les réunions des conjurés; ce fut encore lui qui, tenant ferme à la tribune, lorsque son frère se sauvait épouvanté, assura la victoire de son parti. Se comparant dès-lors au fameux Bailly, il dit, en congédiant le corps législatif: « Si la liberté naquit » dans le jeu de paume à Versailles, elle » fut consolidée dans l'Orangerie à St.-» Cloud. Les constituants de 1789 furent » les pères de la révolution; les législa-» teurs de l'an VIII sont les pères et les » pacificateurs de la patrie. » Ces services furent récompensés par le portefeuille de l'intérieur. Le nouveau ministre donna une sorte d'éclat à son administration. Il n'y négligea cependant pas ses intérêts, et fut dirigé, dans les affaires les plus importantes, par l'influence des femmes ou celle de l'argent. Toute la France a su dans le temps qu'il avait vendu pour plusieurs millions un permis d'exporter des chiffons en Angleterre. Lucien ne s'opposa point, comme on l'a cru, à la domination monarchique de Napoléon; mais il aurait voulu partager sa puissance et la régler selon ses vues. De là cette mésintelligence, qui éclata bientôt entre les deux frères, qui dura si long-temps, et qui fut entretenue de part et d'autre par l'orgueil et l'amour du pouvoir. Lucien devait d'ailleurs succomber sous les attaques de la faction Beauharnais, alors très puissante auprès de Napoléon. L'ambassade d'Espagne ne fut d'abord pour lui qu'une brillante disgrace; mais cette disgrace lui valut d'immenses richesses. Le traité de Badajoz, qu'il ménagea au Portugal pour le préserver d'une invasion française, lui rapporta cinq millions. Lucien forma alors le projet d'unir par une alliance la cour d'Espagne avec la nouvelle cour des Tuileries; mais ce plan échoua devant l'ascendant de Joséphine et d'Hortense. Les deux frères se réconcilièrent néanmoins; et Lucien revint à Paris en 1802. Il fut nommé membre du tribunat, participa aux deux grandes mesures politiques qui se suivirent de près, le concordat avec Pie VII et l'institution de l'ordre de la Légion-d'honneur: on remarqua son discours prononcé au tribunat pour faire adopter cette institution. Au mois de juillet de la même année, il fut nommé grand-officier, et prit place au sénat-conservateur en cette qualité. Il eut pour sénatorerie la terre de Soppelsdorf, maison de plaisance des élec-

teurs de Trèves. Après avoir perdu sa femme, lorsqu'il était ministre de l'intérieur, Lucien avait formé une liaison avec une femme galante nommée Jouberton, qu'il épousa bientôt, malgré Napoléon, qui dès-lors réservait à tous les siens des alliances de princes souverains. L'aigreur se mêla à l'ancienne mésintelligence; et Lucien reçut du tout-puissant Napoléon l'ordre de quitter la France. C'était au mois d'avril 1804. Il se retira d'abord à Milan, ensuite à Pesaro; et il finit par s'établir à Rome, où le pape le reçut avec beaucoup d'égards. Après le traité de Tilsitt, on essaya de rapprocher les deux frères: ils eurent une entrevue à Mantoue; mais ils ne purent s'accorder. Lucien ne voulut jamais sacrifier sa femme. Comme il blâmait ouvertement l'ambition extravagante de son frère, et surtout les persécutions qu'il suscitait au pape, la division entre les deux frères prit un caractère d'animosité et de fureur. Lucien fut obligé de quitter Rome; et il alla se réfugier à Canino, à six lieues de Viterbe, terre dont il avait fait l'acquisition. Mais alors l'Italie ne pouvait lui offrir un asile sûr. Il prit la résolution de s'embarquer pour les Etats-Unis, et mit à la voile du port de Civita-Vecchia, le 5 août 1810. Une bourrasque l'ayant forcé de relâcher à Cagliari, il ne put obtenir du roi de Sardaigne la permission de débarquer, ni du ministre anglais un sauf-conduit. Deux frégates anglaises l'observaient déjà; et, à sa sortie de Cagliari, il tomba en leur pouvoir, et fut conduit à Malte; on le transféra ensuite en Angleterre, et, le 18 décembre, il jeta l'ancre à Plimouth. Sa résidence fut fixée à Lutlow, où il fut surveillé par des commissaires du gouvernement. Ayant fait l'acquisition de la terre de Tomgrove, à quinze milles de Lutlow, il s'y établit avec sa famille; et ce fut là qu'il mit la dernière main à son poème de *Charlemagne*. La paix de Paris, en 1814, lui rendit la liberté; ainsi il ne fut libre que par le renversement de la fortune de son frère. Il se retira de nouveau à Rome, et y fut accueilli par le pape, qui le créa prince de Canino. Lucien jouissait d'une sorte d'estime et de considération, pour avoir résisté si long-temps à la tyrannie de Napoléon; mais il perdit l'une et l'autre, en participant à son entreprise au mois de mars 1815. Les deux frères s'étaient rapprochés par l'intermédiaire de Pauline Burghèse leur sœur. Napoléon avait consulté Lucien, et il avait accueilli ses plans: le fameux *Champ-de-Mai* fut une des conceptions de celui-ci. Il vint à Paris au mois de mai dans l'espérance de partager le pouvoir, et de rétablir la fortune politique de sa famille. Il eut beaucoup de crédit dans le conseil jusqu'au désastre de Waterloo. Il s'opposa alors fortement à l'abdication: mais malgré tous ses efforts, il ne put donner de l'énergie à son frère. Ses tentatives pour faire proclamer Napoléon II échouèrent aux deux chambres; et il fut même traité durement à celle des pairs. Forcé de sortir de France à la hâte, il fut arrêté à Turin, et ne dut la liberté qu'à l'intervention du pape; mais ce fut à condition qu'il résiderait à Rome sous la surveillance du gouvernement pontifical. Il existe à Paris des *Mémoires* manuscrits de Lucien Buonaparte, que l'on dit fort curieux. Il a publié: *Charlemagne*, ou *l'Eglise délivrée, poème en vingt-quatre chants*, dédié au pape Pie VII, Londres, 1814, 2 vol. in-4°.; Paris, 1815, 2 vol. in-8°. Cet ouvrage, qu'il avait commencé en Italie, dans la vue de célébrer les hauts-faits de son frère, qui aimait beaucoup qu'on le comparât à ce grand monarque, est au-dessous du médiocre: il a cependant trouvé quelques admirateurs en Angleterre; et un ecclésiastique, M. Butler, de l'aveu de l'auteur, entreprit, dès 1811, d'en donner une traduction en vers anglais; il s'associa dans ce travail F. Hodgson: la traduction parut à Londres en 1815, en 2 vol. in-4°., mais fut jugée très médiocre comme ouvrage de poésie. Lucien lut lui-même, le 18 mai 1815, à l'Institut, dans la séance publique pour la réception de M. Aignan, une ode intitulé, l'*Odyssée*, dirigée contre les détracteurs d'Homère; le moindre ridicule de cet ouvrage est l'absence complète de verve et de toute inspiration poétique. L'auteur était membre de la seconde classe de l'Institut; mais l'ordonnance royale du 21 mars 1816 ne l'a pas admis à l'académie française. — Sa femme, remarquable par sa beauté, est la fille de M. Bleschamp, commissaire de la marine, qui, ayant perdu sa place et sa fortune, laissa à Paris, dans le plus grand dénuement, sa fille, que sa beau-

té fit bientôt distinguer par M. Jouberton, agent de change. Ce M. Jouberton ayant mal fait ses affaires, partit pour Saint-Domingue en 1802, avec un emploi dans l'armée de Leclerc : il mourut au Port-au-Prince, de la fièvre jaune. Sa veuve, restée à Paris, y connut Lucien, qui l'épousa. P.

BUONAPARTE (Louis), troisième frère de Napoléon, naquit à Ajaccio le 2 septembre 1778, entra fort jeune au service militaire, et suivit son frère dans ses premières campagnes en Italie et en Egypte; il revint à Paris de cette dernière contrée le 14 mars 1799, apportant au directoire des dépêches de son frère. Peu de temps après le 18 brumaire, Napoléon l'envoya à Pétersbourg; mais la mort de Paul Ier. l'obligea à s'arrêter à Berlin, où il resta pendant un an. A son retour, il fut nommé colonel d'un régiment de dragons, puis général de brigade. Son frère lui fit ensuite épouser la fille de Mme. de Beauharnais. L'affection que Napoléon avait lui-même témoignée à Hortense donna lieu, dans le temps, à beaucoup de conjectures qui n'ont point été démenties; et lorsqu'on la vit adopter les enfants de sa belle-sœur, et leur donner son propre nom, les soupçons ne firent que se fortifier, et, malgré le despotisme de son pouvoir, Mme. Louis Buonaparte ne fut pas épargnée dans les chroniques scandaleuses de la capitale. En 1803, Louis alla présider le collége électoral du département du Pô; et dès que son frère fut proclamé empereur, en 1804, il devint grand-connétable, et colonel-général des carabiniers. Il accompagna Napoléon en Italie, en 1805, et reçut, à Turin, le titre de gouverneur-général du Piémont. Sa santé l'obligea, peu de temps après, à aller prendre les boues de Saint-Amand. Revenu à Paris, en 1807, il y remplaça Murat dans le gouvernement de cette ville; puis il se rendit en Hollande, pour y prendre le commandement de l'armée du Nord; enfin il devint roi de ce pays, par ordre de Napoléon, le 5 juin 1806. D'un caractère doux et ami de la justice, le nouveau prince se fit aimer des Hollandais; et son administration forma avec celle des autres états, gouvernés par ses frères, un contraste remarquable. Louis diminua les impôts autant que cela fut possible; et il favorisa secrètement le commerce maritime, malgré les ordres, les menaces et les injures de Napoléon. Lors de l'explosion de deux bateaux chargés de poudre à Leyde, on le vit, à cheval, au milieu des décombres, presser les secours, consoler les victimes, et se porter sur tous les points où quelqu'acte d'humanité appelait un encouragement. Napoléon l'ayant fait venir à Paris, lors de son mariage avec Marie-Louise, le réprimanda de la manière la plus dure; et après lui avoir reproché de ne pas se conformer à son système de prohibition, il le traita de *contrebandier*. Lorsque Louis fut retourné en Hollande, Napoléon continua à exiger de lui la cessation absolue de tout commerce, et l'exécution rigoureuse du *système continental*. Louis n'avait pas assez de pouvoir pour y forcer les Hollandais; il abdiqua, s'enfuit secrètement, et se retira à Gratz en Styrie, où il vécut de la manière la plus simple, ne permettant pas même aux commissaires de son frère, qui lui apportaient chaque année une modique pension, de lui donner aucun de ses anciens titres. Il partit de cette retraite, en 1813, lors de la déclaration de guerre de l'Autriche contre la France. Les journaux de Vienne annoncèrent, à cette époque, qu'il n'eût tenu qu'à lui d'y rester, tant sa conduite avait été sage et mesurée. Louis Buonaparte se rendit à Rome; et il ne revint pas à Paris, en 1815, lors de l'invasion de Napoléon, quoique celui-ci l'eût nommé à sa chambre des pairs. Il se trouve néanmoins compris dans les arrangements des puissances alliées, relativement à la famille Buonaparte. Ces arrangements l'obligent à rester dans les états du Pape, avec promesse de n'en jamais sortir. On se rappelle le procès qu'il eut avec sa femme, en 1815, pour qu'il lui fût permis de faire venir son fils auprès de lui. Ce procès qu'il a perdu, fit connaître une lettre extrêmement honorable qu'il avait écrite à M. de Bonald, pour le déterminer à venir en Hollande, afin de se charger de l'éducation de ses enfants. On croit que sa femme, qui était alors à Paris, eut beaucoup de part aux circonstances qui préparèrent le 20 mars. Elle habite aujourd'hui, dit-on, la ville de Constance, et ne paraît nullement disposée à se réunir à son mari, qui, de son côté, n'a pas plus de penchant à se réunir à elle. Louis est, de toute sa famille, celui qui a montré le plus de goût pour les lettres; il s'exposa

même souvent, pour les cultiver, aux railleries de Napoléon, qui avait pour elles un très profond mépris. On trouve de lui plusieurs lettres dans la *Correspondance interceptée de l'armée d'Egypte*. La seconde classe de l'Institut de France annonça, en 1814, qu'une personne, qui desirait garder l'anonyme, l'avait invitée à proposer un prix pour l'ouvrage qui répondrait le mieux aux questions suivantes : « Quelles sont les difficultés » réelles qui s'opposent à l'introduction » du rhythme des Grecs et des Latins » dans la poésie française ? — Pourquoi » ne peut-on pas faire des vers français » sans rime ? etc.... » Peu de personnes savent que c'était Louis Buonaparte qui avait mis ces questions au concours. Le prix fut décerné, dans la séance publique de la 2e. classe, du 6 avril 1815, à un ouvrage de M. l'abbé Scoppa. Louis Buonaparte a publié un roman intitulé : *Marie*, ou *les peines de l'amour*, 2 vol. in-12; réimprimé sous le titre de *Marie*, ou *les Hollandaises*, 1814, 3 vol. in-12. On y trouve la peinture assez fidèle des mœurs des Hollandais, et tout l'intérêt que l'auteur portait à cette nation. D.

BUONAPARTE (Jérôme), dernier frère de Napoléon, naquit à Ajaccio le 15 décembre 1784, resta dans le collége de Juilly, lors du départ de son frère pour l'Egypte, et, aussitôt après le 18 brumaire, sortit de ce collége pour entrer dans la marine. Devenu lieutenant de vaisseau, il partit en cette qualité, en 1801, avec l'expédition de Saint-Domingue, commandée par Leclerc. Il revint bientôt en France, avec des dépêches de ce général; puis il repartit pour la Martinique, sur la frégate l'*Epervier*, dont son frère lui avait donné le commandement. Vers la fin de 1802, lorsque les hostilités eurent recommencé avec l'Angleterre, il établit une station devant la rade de St.-Pierre et l'île de Tabago; mais il se vit bientôt obligé de se réfugier aux Etats-Unis, où, après quelques mois de séjour, il épousa en décembre 1803 Mlle. Elisabeth Paterson, fille d'un négociant de Baltimore. Les Anglais cherchèrent en vain à s'emparer de sa personne : il échappa à toutes leurs croisières, débarqua à Lisbonne, dans le mois de mai 1805, et partit aussitôt pour revenir en France. Napoléon était alors en Italie. Jérôme se rendit à Gènes, où il reçut l'ordre d'aller réclamer auprès du dey d'Alger les Génois qui se trouvaient dans l'esclavage en Afrique. Il ramena à Gênes deux cent cinquante de ces infortunés. Comme Buonaparte avait fondé sur son jeune frère de grandes espérances relativement à la marine, il le renvoya à Brest, et lui donna le commandement d'un vaisseau de soixante-quatorze, puis celui d'une escadre de huit vaisseaux de ligne, avec le titre de capitaine de haut-bord. Cette escadre se rendit à la Martinique; elle en revint dans la même année, et Jérôme fut nommé contre-amiral. Mais déjà la marine française ne présentait plus aucun espoir d'une carrière brillante : Buonaparte voulut alors que Jérôme passât à l'armée de terre; et il lui donna, dans la campagne de 1807 contre les Prussiens, le commandement d'un corps de Bavarois et de Wurtembergeois, qui occupa la Silésie. Quoique Jérôme ne fît rien de remarquable dans cette campagne, et que ce fût Vandamme qui dirigea réellement les opérations, il reçut le titre de général de division. On se rappelle qu'après chacune des guerres où il avait triomphé de l'un de ses ennemis, Buonaparte exigeait que l'une des familles les plus illustres de l'Europe s'alliât à la sienne. Lorsqu'il eut commandé la paix à Tilsitt, ce fut à la famille de Würtemberg qu'il voulut que son sang fût mêlé; et Jérôme épousa, le 22 août 1807, en secondes noces et du vivant de sa première épouse, la princesse Frédérique-Catherine de Würtemberg, que sa famille avait inutilement essayé de soustraire à une pareille destinée. Aussitôt après son mariage, Jérôme fut nommé roi de Westphalie; et il alla régner à Cassel, où il se livra à des désordres de tous les genres, abandonnant les soins de l'administration à des intrigants subalternes accourus de toutes les parties de la France. Son frère sembla, par intervalles, blâmer la dissolution de ses mœurs, et les exactions dont il accablait les malheureux habitants de la Westphalie : mais les réprimandes qu'il lui fit, eurent peu d'effet; et Jérôme continua à se livrer aux mêmes excès, jusqu'à ce que la guerre de Russie vînt le remettre, par ordre de son frère, à la tête d'une division française. Il conduisit d'abord cette division avec quelque succès; mais s'étant ensuite laissé surprendre, son frère le fit venir devant lui, le traita avec la dernière bru-

talité, et le renvoya à Cassel, d'où Jérôme fut chassé l'année suivante par les Westphaliens eux-mêmes, aidés de quelques troupes russes et saxonnes. (*Voy.* CZERNICHEF.) Revenu à Paris avec sa femme, qui sembla s'attacher à lui lorsqu'il fut malheureux, ils furent obligés, l'un et l'autre, de s'éloigner de cette capitale, vers la fin de mars 1814. Jérôme se rendit en Suisse, d'où il paraît qu'il prit beaucoup de part aux intrigues qui ramenèrent son frère Napoléon de l'île d'Elbe l'année suivante. Il revint à Paris, dans le commencement d'avril, fut nommé pair le 2 juin 1815, accompagna Napoléon dans la campagne de la Sambre, et revint avec lui à Paris, après la bataille de Waterloo. Il quitta de nouveau cette capitale, dès le 27 juin, se tint caché pendant plusieurs mois en divers lieux, et finit par se rendre en Suisse, et de là dans le royaume de Würtemberg, où le roi consentit à le recevoir. Il fut conduit, dans les premiers jours de décembre, au château d'Elwaugen, pour y faire sa résidence, après avoir signé l'engagement de n'avoir point de Français à sa suite, de ne pas s'éloigner du château, etc. Le roi de Würtemberg lui donna ensuite le titre de comte de Montfort; et c'est sous ce nom qu'il s'est rendu avec sa femme, dans le mois d'août 1816, au château de Haimbourg, près de Vienne, pour y visiter Mme. Murat sa sœur. D.

BUONAROTTI (MICHEL), littérarateur florentin, se disait descendant de *Michel-Ange*. Comblé des bienfaits du grand-duc Léopold, qui lui avait conféré l'ordre de Saint-Étienne, il adopta les principes de la révolution française avec tant d'enthousiasme, que ce prince se vit forcé de l'exiler, malgré l'amitié qu'il lui portait. Buonarotti se réfugia en Corse, et il y publia un journal intitulé: *L'Ami de la Liberté italienne*. Il suivit Salicetti en France, lors de la convocation de l'assemblée conventionnelle, et fut admis dans le club des jacobins, où il se lia avec Ricord, Laignelot et Vadier. Renvoyé bientôt en Corse, comme commissaire, il ne put empêcher l'insurrection qui s'y manifesta contre la France, et fut très heureux de se sauver après avoir couru les plus grands périls. Il présenta à la Convention le vœu des habitants de l'île de Saint-Pierre, pour leur réunion à la république, et demanda d'être naturalisé français. Ayant accepté, en 1793, une nouvelle commission à Lyon, où Châlier venait d'être exécuté, il fut près d'éprouver le même sort, et ne dut la vie qu'à l'entrée de l'armée conventionnelle qui le délivra. Ricord et Robespierre jeune, en mission à Nice, l'employèrent dans le tribunal militaire de l'armée d'Italie, et le nommèrent ensuite agent de la république dans les pays conquis sur cette frontière. Après la chute de Robespierre, Buonarotti fut arrêté, transféré dans les prisons de Paris, et ensuite amnistié. Rendu à la liberté, il se jeta dans la société du Panthéon, la présida quelque temps, fut impliqué dans la conjuration de Drouet et de Babeuf, et envoyé devant la haute-cour de Vendôme. Il exposa dans sa défense les principes démocratiques qu'il dit lui être communs avec Babeuf. Sa doctrine était, disait-il, celle de Rousseau et de Mably. Quoique l'accusateur national l'eût représenté comme aussi coupable que Babeuf, le jury ne prononça contre lui que la déportation; et il fut condamné, le 28 mai 1797, à être transféré à la Guiane. Le caractère habituel de Buonarotti offrait plutôt l'image d'un homme en délire, que celle d'une tête bien organisée. Pendant son procès, l'envoyé de Toscane lui fit entendre que sa sentence ne serait qu'un simple bannissement, s'il s'engageait à retourner à Florence; mais il répondit qu'il voulait rester en France, pour jouir *de vestigio morientis libertatis*. Il fut renfermé, avec plusieurs de ses complices, au fort de Cherbourg, où il demeura, jusqu'à ce qu'un arrêté des consuls, du 14 mars 1800, les transférât à l'île d'Oléron. Un nouvel arrêté le mit, peu de temps après, en surveillance dans une ville des Alpes-Maritimes, d'où il se rendit à Genève. Il exerça dans cette dernière ville la profession de maître de dessin et de musique, jusqu'à ce que les magistrats devenus indépendants, en 1814, l'obligeassent à s'éloigner. B. M.

BUQUET (Le général) était major au 55e. régiment d'infanterie légère, lorsqu'il fut nommé colonel du 75e., le 10 février 1807; et officier de la Légion-d'honneur le 11 juillet. Il fit la campagne d'Espagne, et se distingua par sa bravoure à la bataille de Talavera-de-la Reyna; mais il y fut blessé grièvement, et fait prisonnier. Conduit à Cadix, il fut du nombre des officiers qui s'échap-

pèrent; et il arriva au camp français après avoir couru les plus grands dangers. Devenu maréchal-de-camp, il fut nommé chevalier de Saint-Louis le 19 juillet 1814. Le général Buquet fut, au mois de mai 1815, député du département des Vosges à la chambre des représentants; et, dans les premiers jours de juillet, nommé, par le gouvernement provisoire, premier inspecteur-général de la gendarmerie en remplacement de Savary, qui venait de prendre la fuite. Y.

BURCKHARDT (Jean-Charles), astronome distingué, naquit à Leipzig, le 30 avril 1773, et vint en 1797 s'établir à Paris: il reçut, l'année suivante, le titre de conseiller de légation du duc de Saxe-Meiningen; et, peu de temps après, il fut nommé membre du bureau des longitudes et de l'Institut de France. Le Roi l'a nommé, le 21 mars 1816, membre de l'académie des sciences, section de l'astronomie. Il a publié: I. *Methodus combinatorio-analytica evolvendis fractionum continuarum valoribus maximè idonea*, Leipzig, 1794, in-4°. II. *La Mécanique céleste*, par Laplace, traduite en allemand, Berlin, 1800-1802, 2 vol. in-4°. III. *Table des diviseurs pour tous les nombres du deuxième million, ou, plus exactement, depuis 1,020,000 à 2,028,000, avec les nombres premiers qui s'y trouvent*, Paris, 1814, in-4°. Des articles intéressants de ce savant se trouvent dans les *Éphémérides*, publiées par le baron de Zach. IV. *Table des nombres premiers et des diviseurs des nombres du troisième million, depuis 2,028,001 à 3,035,299*, ibid., 1816, in 4°. V. *Tables de la lune*, ouvrage faisant partie des *Tables astronomiques* publiées par le bureau des longitudes, ibid., 1812, in-4°. B. D.

BURDE (Samuel-Théophile), poète allemand, naquit à Breslau le 7 décembre 1753. Ses parents l'avaient destiné au commerce; mais son goût pour les lettres les engagea à renoncer à leur projet. Un an après la mort de son père, il partit pour l'université de Halle; mais son peu de fortune n'était pas suffisant pour lui permettre de poursuivre ses études. Cependant une bourse qui lui fut accordée par le sénat de Breslau, et la générosité d'un ancien camarade qu'il retrouva parmi les étudiants, remédièrent à son dénuement. Il fut placé, en 1776, à la tête d'une école de douze écoliers, entretenue aux frais de la loge maçonique de Breslau, et il s'acquitta de cette fonction jusqu'en 1778. Le comte de Haugwitz, qui fut depuis ministre des relations extérieures en Prusse, le choisit pour son secrétaire, et l'emmena en Suisse et en Italie. A son retour, Bürde entra dans la carrière administrative: il fut d'abord secrétaire surnuméraire, ensuite employé au département des forêts, et enfin secrétaire général des finances en Silésie. Bürde dut le goût qu'il prit pour les lettres à l'usage établi dans les écoles, de faire, de temps en temps, représenter des drames par les élèves, ainsi qu'à l'encouragement du recteur Arletius, un des hommes les plus savants qui existassent alors en Silésie. De jeunes élèves avaient aussi formé entre eux une société littéraire qui s'occupait de la lecture et de la traduction des auteurs classiques. L'émulation que cet établissement devait exciter, servit beaucoup au développement des dispositions naturelles de Bürde, qui débuta par une ode intitulée, *A la Muse*. L'accueil favorable que cet essai reçut du public, l'encouragea à envoyer plusieurs morceaux de ses poésies à Wieland, avec lequel il a constamment entretenu depuis des relations amicales. Dans plus de treize ouvrages, que Bürde a publiés, tant poèmes que drames, romans ou relations de voyages, on trouve un style correct et une versification harmonieuse. Ses écrits ne brillent pas toujours par l'imagination; mais il a le talent d'émouvoir. Il a eu plus de succès comme narrateur que comme auteur dramatique; et ses poésies légères sont plus estimées que celles d'un genre élevé. Cependant sa traduction du *Paradis perdu* de Milton est bien supérieure à celles qui ont été faites par Bodmer et par Zacharie. Bürde a conservé, dans la sienne, le mètre du poète anglais et la sublimité de son langage. Ses principaux ouvrages sont: I. *L'enlèvement*, comédie en cinq actes, Breslau, 1779, in-8°. II. *Le jour des noces*, tragédie, ibid., 1779, in-8°. III. La traduction du *Tableau de Paris*, par Mercier, 4 vol., ibid., 1783-1784, in-8°. IV. La *Relation* du voyage de l'auteur dans une partie de la Suisse et de l'Italie, ibid., 1785, in-8°. V. *Poésies religieuses*, ibid., 17[illegible], in-8°. VI. *Poé-*

sies, ibid., 1790, in-8°. VII. *Les Morlaques*, par J. Wynne, comtesse d'Ursini et Rosenberg, traduit du français, ibid., 1790, 2 vol. in-8°. VIII. La *Traduction du Paradis perdu* de Milton, Berlin, 1793, 2 vol. in-8° IX. *Opéras-comiques* (contenant la *Regata de Venise* et *Don Sylvio de Rosalva*), Kœnigsberg, 1795, in-8°. X. Un *Recueil de contes*, ibid., 1796, in-8°. XI. Une *Traduction du Village abandonné*, de Goldsmith. Burde a encore travaillé à plusieurs journaux littéraires. B. D.

BURDETT (Sir Francis), baronet, membre de la chambre des communes d'Angleterre pour le bourg de Westminster, et l'un des plus ardents champions de l'opposition, descend d'une famille très ancienne, dont un des membres, sir Guillaume Burdett, s'est distingué dans les croisades. Il fut élevé à l'école de Westminster, et épousa en 1793 la fille d'un riche banquier. Ce fut en 1796 qu'il commença sa carrière parlementaire, comme représentant de Boroughbridge. Il vota pour une réforme en 1797. En 1799, il se plaignit de ce que le discours du roi, à l'ouverture du parlement, ne présentait point encore la perspective de la paix. Il fit ensuite une motion en faveur des prisonniers d'état, et censura le régime des prisons et le despotisme ministériel. Le 13 février 1800, il s'opposa à la continuation de la suspension de l'*habeas corpus*, et fit part de ses craintes sur le danger de voir ce *palladium* des libertés britanniques amené, à force de suspensions, à une nullité absolue. Il accusa les ministres de l'avoir violé, et cita différents actes arbitraires à l'appui de son assertion. Le 9 avril 1801, il discuta le bill sur les séditions, exposa la divergence des opinions sur la nature des troubles de l'Irlande, et proposa de recourir aux voies de la douceur. Un mois après, il combattit de nouveau la suspension de l'*habeas corpus*, et le renouvellement du bill contre les séditions : « J'ai suivi, » dit-il, les traces de sang laissées en Ir- » lande par les anciens ministres, et je ne » vois aucune différence entre leur con- » duite et celle de leurs successeurs. » En 1802, il rentra au parlement après une élection vivement contestée pour Middlesex. Il s'opposa au bill relatif aux doutes élevés sur l'éligibilité des ecclésiastiques, et prétendit que la chambre n'avait pas le droit de flétrir une classe de citoyens, parce qu'ils portaient des habits noirs ou gris. Il provoqua encore, peu de temps après, des recherches sur la conduite ministérielle de M. Addington, qu'il accusa d'incapacité. Sir Francis Burdett se battit au pistolet, le 11 mai 1804, avec M. Paull, à la suite d'une querelle politique, et fut blessé à la cuisse : son adversaire eut la jambe cassée. Après la mort de M. Pitt, il ne fut point compris dans le nombre des amis de M. Fox appelés au ministère, et vota néanmoins toujours avec eux. Après la mort de M. Fox, il fut désigné aux électeurs de Westminster pour le remplacer au parlement; mais il s'y refusa. Il déclara, dans une adresse, lors de la formation d'un nouveau parlement après la chute du ministère, qu'il ne voulait pas en faire partie, et qu'il ne voyait, dans tous les chefs de cabale du ministère ou de l'opposition, que des gens intéressés au pillage de la nation. En 1807, il fut élu pour Westminster, qu'il a continué de représenter depuis. En juin 1809, il fit une motion très détaillée pour obtenir une réforme parlementaire, mais il ne put la faire adopter. Le 23 janvier 1810, il prononça un long discours sur la conduite des ministres, relativement à l'expédition de Flessingue et aux opérations militaires d'Espagne et de Portugal. Il retraça, à cette occasion, la conduite despotique de M. Pitt, blâma ses successeurs qui l'imitaient; puis, revenant à son thème ordinaire, il dit que les choses ne pouvaient aller que de mal en pis, tant qu'une réforme parlementaire ne mettrait pas la nation en état d'avoir des représentants qu'on ne pût corrompre. Un homme obscur, nommé Gale Jones, qui tenait une sorte de club appelé *british forum*, où les jeunes gens venaient s'escrimer sur la langue, fit afficher, à la même époque, comme sujet de débat, la question suivante : « Lequel a le plus outragé l'opinion » publique de M. Yorke, en mettant » à exécution le règlement qui exclut » le public de la chambre des com- » munes, ou de M. Windham, qui a » attaqué la liberté de la presse? » Ce Gale Jones fut dénoncé au parlement par M. Yorke lui-même, puis cité et emprisonné. Sir Fr. Burdett fit une motion tendant à lui faire rendre la liberté, disant qu'il n'était en prison que pour

avoir déplu à M. Yorke. Cette motion fut rejetée; et Burdett publia aussitôt une longue lettre à ses commettants de Westminster, dans laquelle il défendait Gale Jones, en accusant la chambre des communes d'*usurper* les pouvoirs des autres branches du gouvernement. Il aurait eu le droit de dire tout cela à sa place dans le parlement; mais il ne devait pas l'imprimer et le publier. Un mandat d'arrêt, et un ordre d'être conduit à la Tour, furent lancés contre lui après les plus violentes discussions. Le peuple, instruit de cette mesure, se porta en foule à son domicile: on arbora des signes de ralliement, et toute la ville fut dans la plus grande fermentation. Depuis le matin du 6 jusqu'au matin du 9 avril, le sergent ayant l'ordre de la chambre des communes à la main, et un corps nombreux de troupes réglées à sa suite, hésita s'il forcerait la porte de sir Francis, bravant chez lui les ordres de la compagnie, qui, disait-il, n'avait pas le droit d'envoyer ses membres en prison. (Il y a pourtant de nombreux exemples de l'exercice de ce pouvoir, et il n'y a pas un exemple de résistance.) Londres se trouva pendant trois jours livré à l'anarchie la plus complète. La populace, toujours hardie contre la timidité et l'indécision, prit fait et cause pour sir Francis: elle se mit en bataille devant sa maison; les séditieux envoyaient des volées de morceaux de briques aux passants, à pied et en voiture, qui refusaient de se joindre à leurs cris et à leurs démonstrations patriotiques; et, aussitôt la nuit venue, se portant devant les maisons de tous ceux qu'ils supposaient opposés à sir Francis, ils brisèrent leurs vitres. Enfin, le sergent et ses assistants pénétrèrent dans la maison, autant par force que par adresse; ils s'assurèrent de la personne de Francis Burdett, et le conduisirent à la Tour, dans une voiture, accompagné d'un fort détachement. Il paraît que ni les ministres, ni sir Francis, n'avaient de plan fixe: sa résistance ne fut prévue ni par eux, ni par lui-même. On avait d'abord agi faiblement; cette première faiblesse avait amené tout le désordre, et ce désordre coûta la vie à plusieurs personnes, qui n'étaient pour la plupart que spectateurs. Cependant le hasard servit assez bien les ministres dans cette affaire: les fenêtres brisées et tous les autres excès d'une folle populace, et les vues bien plus profondément redoutables et peu déguisées de quelques individus, rangèrent tous les gens timides, et tous ceux qui avaient quelque chose à perdre, du côté du pouvoir. On oublia les désastres de Walchern et la réforme parlementaire, pour ne s'occuper que de cette affaire. Si Burdett se fût laissé mener en prison, il eût été le martyr du patriotisme; le lendemain de cette émeute, il ne fut plus qu'on fauteur de rebellion. Mis en liberté aussitôt après la prorogation du parlement, il se refusa aux honneurs populaires qu'on voulut lui rendre à cette occasion. Le 20 décembre même année, lorsqu'il fut question des mesures à prendre à cause de la maladie du roi, il rappela de nouveau à la chambre, qu'elle ne représentait point légalement la nation; que ses membres, corrompus par l'amour de l'argent ou des pairies, ne pouvaient être les mandataires d'un peuple libre. Il s'éleva ensuite contre les entraves que les ministres voulaient mettre à l'exercice du pouvoir du régent, et vota pour que ce prince pût remplir complètement les fonctions de la royauté. Le 19 juillet 1811, il parla contre l'admission du bill Stanhope sur les billets de caisse, et dit que ce bill tendait à faire sortir tout l'or de l'Angleterre. Il s'éleva avec force contre les mesures proposées pour réprimer les troubles occasionnés par les luddistes, attaqua M. Wilberforce comme étant le fauteur de la tyrannie, et comme un homme prêt à voter pour la torture et pour toutes les mesures sanguinaires. Le 28 juillet 1812, il prononça un discours étendu sur les malheurs qui menaçaient sa patrie tant au-dehors qu'au-dedans, récapitula les actes du gouvernement, et demanda encore qu'il fût fait une adresse pour obtenir une réforme parlementaire. Le 7 décemb., il s'éleva contre la proposition faite par lord Wellington, d'accorder des sommes pour entretenir l'armée en Espagne, et profita de cette circonstance pour retracer les fautes politiques du ministère, et atténuer les éloges donnés au général. Le 24 mai 1815, il présenta une nouvelle pétition de la cité de Westminster pour obtenir la paix et une réforme parlementaire; mais lord Castlereagh fit observer que cette pétition, conçue dans des termes très peu respectueux, était une insulte faite au parlement. Le lendemain, Burdett fit

un long discours, où l'on remarquait les passages suivants : « Quand la fortune a abandonné Buonaparte, qui » est-ce qui a consommé sa ruine ? c'est » la violation des traités de la part de » tous ses alliés. Dira-t-on que leur conduite était justifiable ; parce que ces » traités leur avaient été imposés par une » force supérieure et contre leur volonté? » Mais le traité en conséquence duquel » Napoléon se retira dans l'île d'Elbe, » était-il davantage un acte volontaire » de sa part ?..... Avait-il plus de raisons » pour le respecter, que l'Autriche, la » Prusse, la Bavière n'en ont eu pour » respecter ceux qui les liaient à son » égard, et qu'elles ont toutes violés sans » remords comme sans prétexte ? Avons-nous donc oublié que le nom de ces » Bourbons, que l'on veut aujourd'hui » rétablir, a été en Angleterre et de tout » temps le synonyme de perfides ? Un » de nos historiens n'a-t-il pas dit que » Louis XIV n'a été malheureux que » parce qu'il ne respectait pas les traités, et qu'il les violait quand cela » convenait à son ambition ? D'ailleurs, » n'a-t-on jamais de notre part manqué de foi envers l'empereur des » Français? Le traité d'Amiens n'a-t-il » pas été rompu sous de faux prétextes » par nous-mêmes, qui avons refusé » Malte, que nous avions promis de lui » livrer ? Souvenons-nous des violences » faites aux ambassadeurs français à » Rastadt : de toutes parts il y a eu des » fautes dans cette guerre de vingt années; mais c'est de notre côté que » sont les plus grandes : c'est en attaquant la France à cause de ses principes, lorsque nous n'avions rien à » craindre de ces principes, que nous » en avons fait une puissance militaire si » grande qu'elle a conquis toute l'Europe. Cette puissance est aujourd'hui » ramenée à ses anciennes limites: allons-nous, par une nouvelle attaque, l'obliger à déployer toutes ses forces? Rappelons-nous la conduite des puissances » alliées, lorsque, pour employer leur » phrase favorite, elles eurent délivré » l'Europe : elles ont coupé, tranché, » suivant leur bon plaisir ; elles ont effacé des États de la carte du monde; » elles ont donné à des nations des chefs » qu'elles abhorrent; et cela sans respecter les opinions des peuples, ni même » ce qu'on appelle la légitimité des souverains. Et c'est dans cet état de désorganisation de l'Europe, que nous allons entrer dans une nouvelle lutte » contre un individu ; parce que, dit-on, nous ne pouvons nous fier à lui. » Si Napoléon n'a pas d'alliés parmi les » rois, il en aura parmi les peuples. Les » Hollandais, les Saxons, les Génois, » les Polonais, toute l'Italie, reviendront à son aide, aussitôt qu'ils en auront l'occasion. La France seule est » devenue, par notre conduite, un appui invincible pour lui, à moins qu'on » ne croie ses habitants assez ineptes » pour s'imaginer que les alliés, marchant pour rétablir les Bourbons, ne » sont animés que d'un pur amour de » leur liberté. » Dans le mois de février 1816, sir Francis Burdett lut, à la chambre, une pétition de la ville de Swonmouth contre la taxe sur les propriétés. Il a publié : *Adresse de sir Francis Burdett à ses commettants dans une lettre datée du 23 mars 1810, refusant à la chambre des communes le pouvoir d'emprisonner le peuple anglais*, in-8°. Plusieurs de ses discours ont été imprimés. A.

BUREAUX DE PUZI (La chevalier), fils du préfet de ce nom mort en 1806, fit la guerre d'Espagne comme capitaine au 11e régiment de dragons, et s'y distingua dans plusieurs affaires, surtout en attaquant la ville de Bancsente, et en poursuivant l'ennemi qui s'y était retiré. Il fut, à cette occasion, cité comme un officier du plus grand mérite. Devenu colonel à la suite du régiment de MONSIEUR, 4e. d'hussards, le 15 octobre 1814, il fut ensuite nommé chevalier de Saint-Louis; et en 1816, colonel du régiment des dragons de la Garonne. Il vint prendre le commandement de ce corps à Toulouse dans le mois d'août même année, et lui adressa un discours très remarquable par les sentiments de royalisme. A.

BURGESS (THOMAS), prélat anglais, évêque de St.-David, prébendier de Durham, membre de la société royale et de celle des antiquaires de Londres, est le fils d'un épicier de Odiham dans le Hampshire, où il est né en 1775. Il a fait ses études à l'école de Winchester et à l'université d'Oxford. Il se lia, dans ce dernier lieu, avec M. Addington qui, devenu ministre, lui conféra, en 1802, l'évêché de St.-David, qui rapporte 3,500 livres sterl. ou environ 84,000 francs. En 1796, M.

Burgess a épousé miss Bright de Durham, belle-sœur de la marquise de Winchester. L'évêque de St.-David est un des plus profonds érudits d'Angleterre ; il a fondé un collége pour l'éducation gratuite des habitants du pays de Galles qui se destinent à l'état ecclésiastique. Sa sœur a épousé M. Pinkerton le géographe. L'évêque de Saint-David a publié un grand nombre d'ouvrages d'érudition, de critique et de théologie, entre autres : I. *Essai sur l'étude des antiquités*, 1782, in-8°. II. *Premiers principes de la science du chrétien*, 1804, in-12. III. *Eléments hébraïques*, 1807, in-8°. R.

BURGHERSH (Lord), aide-de-camp du prince-régent, titre qui lui donne le rang de colonel dans l'armée, est le fils du comte de Westmoreland, lord du sceau privé. Il était du nombre des quatre ministres (lord Aberdeen, lord Cathcart, lord Steward et lord Burghersh) attachés pendant la campagne de 1814 au quartier-général des alliés, pour rendre compte au gouvernement anglais de leurs opérations. Lord Burghersh se trouva encore particulièrement accrédité près de l'empereur d'Autriche ; plusieurs de ses rapports ont été publiés officiellement par le gouvernement anglais. M. Sarrazin en cite quelques-uns dans son *Histoire de la guerre de la restauration*. Après le dénouement de la campagne de 1814, il fut nommé ministre d'Angleterre auprès des différentes cours en Italie, et résida à Florence. Il suivit, à l'époque de la chute de Murat en 1815, les opérations de l'armée autrichienne, et concourut beaucoup au rétablissement du roi légitime. Il rendit compte de cet événement à son souverain, par une dépêche du 23 mai, et fit un tableau très exact de l'allégresse avec laquelle le peuple de Naples avait accueilli le prince royal Léopold à son entrée dans cette capitale. Lord Burghersh reçut ensuite du roi de Naples la décoration de l'ordre royal de St.-Ferdinand et celle du Mérite. A.

BURMANN (J.-H.), géomètre et poète allemand, professeur, directeur de l'académie de commerce à Manheim, et censeur politique pour la partie française, est connu par plusieurs savants ouvrages sur les sciences commerciales, la métaphysique, les mathématiques et la franc-maçonnerie, les uns en français et les autres en allemand, savoir : I. *Ostens Mystenschule*, etc., ou l'*Ecole des initiés d'Orient*, poème didactique et pittoresque dans le goût antique oriental, avec des commentaires en allemand, Manheim, 1803, in-8°. Lalande a donné une description détaillée de ce poème dans le *Magasin encyclopédique*, janvier 1805, pag. 201-203. « L'objet » de l'auteur, dit-il, est de prouver » qu'à la vérité tout est vanité et in- » certitude pour l'esprit, mais que tout » contribue à l'exécution d'un grand » plan qui prouve une Providence ; que » malgré tous les doutes il faut être ver- » tueux, préférer les illusions les plus » consolantes, souffrir avec courage et » jouir avec prudence. » II. *Musophélie*, ou *Avantages pour l'État, des sciences et des études perfectionnées ; et de ce que le dix-neuvième siècle devrait faire pour elles*, Manheim, 1805, in-8°. Cet écrit, que l'auteur a publié à la même époque, en allemand et en français, et qu'il avait destiné surtout « pour être lu » par les princes et ceux qui les entou- » rent, » contient un grand nombre d'idées philosophiques. Il y présente le projet d'une sage liberté de la presse, deux programmes d'éléments mathématiques et commerciaux, et le plan d'éducation d'un futur ministre dirigeant. III. *Encyclopédie du comptoir ; manuel pour les négociants, pour ceux qui apprennent le commerce, et pour les hommes d'affaires de toute espèce*, etc., en allemand, 1er. vol. avec grav., ibid. 1806. Les guerres ont interrompu la publication de cet ouvrage. IV. *Sulmis, chant érotique, dans l'ancien goût oriental*, ibid., 1807, in-12. V. *Eudoxe, chant érotique, dans le goût occidental moderne*, ibid., 1807, in-12. VI. *Programme de la Pangraphie, partie fondamentale de la caractéristique syntactique, système de notation universelle, déduit d'éléments simples, méthodiquement combinés*, ibid. 1807, in-12. Les recherches de Leibnitz, mais surtout le problème proposé par M. Volney, dans son rapport fait à l'académie celtique sur l'ouvrage russe du professeur Pallas, intitulé, *Vocabulaires comparés des langues de toute la terre*, (Voy. le *Moniteur*, 1805, octobre 23 et 24), ont inspiré à Bürmann l'idée de son système pangraphique. Ce système se compose de douze pangrammes ou carac-

tères universels, sous les formes les plus simples et les plus distinctes, provenant de la combinaison de la droite et de la courbe avec les quatre situations les plus frappantes, l'horizontale, la verticale, les obliques à gauche et à droite; et ces pangrammes ou éléments pangraphiques répondent aux chiffres, 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11. Avec ces caractères, combinés à l'aide des têtes noires et blanches diacritiques, l'auteur promet de satisfaire « à l'arithmographie ou écriture de calcul, à la glossographie ou écriture de » la prononciation, à la sténographie » ou écriture abrégée, à la cryptographie ou écriture secrète, à la télégraphie ou écriture par signaux, à l'acoustographie et épaphographie, écritures » pour l'ouïe et le tact, à la musicographie, à la mnémonique et à l'idéographie technique. » Il paraît que le manque des capitaux qu'exigeait la fonte d'une nombreuse quantité de caractères a empêché, jusqu'à présent, l'auteur de mettre son plan à exécution. Dans les *Archives maçoniques*, Manheim, 1809, in-8°., Bürmann, qui en est le rédacteur, a donné sur trois planches, au premier volume, un *specimen* de sa pangraphie, appliquée à la sténographie et à la musicographie; mais cet échantillon n'est pas suffisant pour mettre en état de juger du mérite de son invention. Le même volume renferme aussi le poème indiqué sous le n°. I, ainsi que d'autres poésies et des morceaux qui ont rapport à la maçonnerie. Bürmann est encore l'auteur de plusieurs Mémoires insérés dans les *Fragmente über combinatorische analysis und derivations calcul*, par Hindenburg, Leipzig, 1803, in-8°. On y trouve, *son Essai de caractéristique combinatoire* ou *notation universelle déduite d'éléments simples systématiquement combinés*, pag. 1-28; — *Développement général aux fonctions arbitraires*, p. 29-50; — *Polynome combinatoire*, pag. 51-130. — Et dans les *archives des mathématiques*, par le même Hindenburg, vol. 2, p. 487-494, on trouve un Mémoire *sur le calcul numérique de la circonférence du cercle*, et p. 495-499, l'*Essai d'une analyse simplifiée*. Les Mémoires de l'Institut de France de l'an VII (1799) renferment aussi une dissertation de cet auteur. B. n.

BURNEY (Françoise), aujourd'hui Mme. d'Arblay, est une des filles du docteur Charles Burney, auteur de plusieurs savants ouvrages sur l'histoire de la musique. Chargée du soin de la nombreuse bibliothèque de son père, elle montra de bonne heure un goût très vif pour la lecture, et en prit un non moins prononcé pour la composition des romans. Supposant que son père, qui, parmi tous ses livres, ne possédait d'autre roman que l'*Amélie* de Fielding, désapprouvait ce genre d'ouvrages, ce ne fut qu'en secret qu'elle se livra à un penchant qui paraissait irrésistible. Desirant cependant vaincre cette passion, elle résolut de jeter au feu tout ce qu'elle avait confié au papier. Elle avait alors quinze ans; et elle choisit, pour effectuer sa résolution, le jour anniversaire de sa naissance. Le volume était déjà si considérable, qu'elle jugea prudent de faire l'opération dans le jardin. Sa sœur, qui en fut seule témoin, « pleura, dit-elle, avec un tendre intérêt, sur les cendres imaginaires de » Caroline Evelyn, la mère d'Evelina. » Mais l'imagination de miss Burney reprit bientôt son essor; et elle produisit le joli roman d'*Evelina*, qu'elle dédia à son père, à son insu et sans le nommer. Des amis la déterminèrent à le faire imprimer. *Evelina, ou l'entrée d'une jeune personne dans le monde*, parut en 1777, 3 vol. in-12. Il eut un succès extraordinaire, et compta parmi ses premiers admirateurs Edmund Burke et le docteur Johnson, qui en ignoraient cependant l'auteur, et qui, ainsi que son père, ne le connurent que lorsque la réputation de l'ouvrage fut généralement répandue. Le docteur Burney ne s'opposa plus alors à l'inclination de sa fille, et l'encouragea même à se faire connaître. Le public fut surpris de trouver une aussi grande connaissance du monde dans l'ouvrage d'une jeune personne qui avait à peine eu l'occasion d'entrevoir la société, et qui d'ailleurs manifestait un éloignement décidé pour ce qu'on appelle le grand monde. Aussi un homme d'esprit a-t-il dit qu'elle avait deviné le monde plutôt qu'elle ne l'avait connu. La reine d'Angleterre desira rapprocher de sa personne l'auteur d'un ouvrage dont la lecture l'avait charmée; et miss Burney, malgré sa répugnance pour le séjour de la cour, accepta la place de femme de chambre de cette princesse. Ce fut quelque temps après, en 1782, que parut, par souscription, *Cécilia*, ou *Mémoires*

d'une héritière Galloise ; en 5 vol. in-12, dont l'annonce avait fait naître tant d'espérances que les souscriptions s'élevaient à 3000 guinées. L'attente des lecteurs ne fut pas déçue, et *Cécilia* est regardé comme le chef-d'œuvre de miss Burney. Les soins qu'exigeait une santé délicate, l'obligèrent à demander la permission de quitter la cour : elle l'obtint, et retourna habiter la campagne. C'est en 1793 qu'elle a épousé M. Al. d'Arblay, émigré français. Elle s'essaya, vers le même temps, dans le genre dramatique, et écrivit une tragédie, *Edwy et Egilva*, qui fut représentée sur le théâtre de Drury-Lane, en 1795, mais qui n'a pas été imprimée. Dans le roman de *Camilla*, en 5 vol., publié en 1796, on prétend qu'elle a tracé ses caractères d'après ceux des personnes de sa société, et que sir Hugh Tyrol, entre autres, est le portrait de son père. M. d'Arblay vint, en 1802, avec sa femme, résider à Paris, où ils restèrent jusqu'en 1812, époque à laquelle ils retournèrent en Angleterre. Mme. d'Arblay y a publié, en 1814, *La Femme errante*, ou *les embarras d'une femme* (The Wanderer, or female difficulties), 5 vol. in-12. Ce roman a été jugé inférieur à ses précédentes productions ; cependant on y retrouve son talent dans la peinture des caractères, des travers et des situations, et ce genre de réflexions morales où elle a saisi si heureusement la manière du docteur Johnson, qu'à l'époque où parurent les premiers romans de miss Burney, on soupçonna que ce littérateur célèbre lui prêtait quelquefois sa plume. Cette supposition, qui s'est trouvée fausse, fait l'éloge du talent qui l'avait fait naître. Tous les romans de miss Burney ont été traduits en français; mais ils ne l'ont pas tous été avec le soin qu'ils méritent. *La Femme errante* a été traduite en 1816. — Jacques Burney, son frère, capitaine dans la marine royale, a accompagné le capitaine Cook dans ses voyages autour du monde. On a de lui, entre autres ouvrages : I. *Histoire chronologique des découvertes faites dans la mer du Sud ou Océan pacifique*, 4 vol. in-4°., 1803-1806 1813-1816. II. *Carte des côtes de la Chine*, avec un Mémoire, 1811. — Charles Burney, le plus jeune des frères de Mme. d'Arblay, est un des meilleurs hellénistes d'Angleterre. Il est chapelain du roi, recteur de Saint-Paul, professeur de littérature ancienne à l'académie royale, et bibliothécaire honoraire de l'institution royale. Il a publié divers écrits théologiques et philologiques. Parmi ces derniers on remarque : *Appendix ad lexicon græco-latinum Richardi Bentlii, et doctorum virorum epistolæ-tentamen de metris*, etc. — Leur sœur Sarah-Henriette Burney a donné des romans assez estimés : I. *Clarentine*, 3 vol. in-12, 1796. II. *Geraldine Fauconberg*, 3 vol. in-12, 1808; 2e. édit., 1813. III. *Tableaux de la nature* (Traits of nature), 5 vol. in-12, 1812; réimprimé trois mois après. — On vient de publier, à Paris, un roman intitulé, *Le Naufrage*, traduit de miss L.-C. Burney : ce n'est l'ouvrage ni de l'auteur de *Cécilia*, ni celui de sa sœur. Re.

BURR (Aaron), écuyer, vice-président du congrès des Etats-Unis, né à Fairfiel en 1749, fut élevé au collége de Prince-Town, dans le New-Jersey, dont son père était président. A l'âge de vingt cinq ans, il fut fait aide-de-camp du général Patuam; et Wasington le nomma ensuite lieutenant-colonel de l'un des douze régiments de nouvelle levée. Il se fit remarquer, pendant toute la guerre, par sa bravoure et ses talents, y dépensa toute sa fortune, et se vit obligé, lors de la paix, d'embrasser la carrière du barreau, où il obtint quelques succès. Il entra ensuite dans la législature de New-York, devint membre du sénat américain, et enfin son vice-président. Intimement lié avec Jefferson, il joint, à des connaissances étendues, une grande énergie de caractère. En 1804, il tua le général Hamilton dans un duel, et fut traduit à ce sujet devant la cour de justice de l'état du New-Jersey, sur le territoire duquel s'était commis le délit. Déclaré par le jury, coupable de meurtre volontaire, il se pourvut devant la cour suprême des Etats-Unis, et, sur ces entrefaites, fut arrêté dans le district de Tombigbie, et conduit à Richemont, chef-lieu des états de Virginie. Il avait été trouvé couvert de haillons, et caché dans un marais. Il essaya vainement d'apitoyer le peuple et les soldats sur son sort. On lui permit cependant de donner caution, pour sa comparution, en l'obligeant à paraître à la barre, le 4 mai 1807. Il fut acquitté par le grand-jury de l'état de Kentucky, et reçut des fêtes des habitants.

Accusé ensuite d'aspirer à la souveraineté d'une partie des États-Unis et de faire des préparatifs pour y parvenir, il se constitua d'abord prisonnier, puis donna des cautions et s'évada. Acquitté une troisième fois par le grand-jury de l'état de New-York, déclaré non-coupable de trahison, mais inculpé sur ses autres actions, il fut obligé de donner caution, pour 100,000 dollars, jura de ne point sortir des états d'Amérique, et partit néanmoins pour Londres, où il arriva dans les premiers jours d'août 1808. A.

BURSAY (Mme. Aurore) s'est fait connaître de bonne heure, à Paris, par des vers faciles et gracieux, imprimés sous le nom de Mlle. Aurore. Ayant quitté la France, elle était, en 1805, directrice d'un théâtre français établi à Brunswick, sous la protection du duc; et elle y débuta comme auteur dramatique par l'opéra de *Sophie de Brabant*, musique de Kalkbrenner. Elle y publia, cette même année, la *Description du bouclier d'Achille, fragment du XVIIIe. chant de l'Iliade*, traduite en vers français sur la traduction allemande d'Homère par Voss, et dédiée à M. Delille. Mme. Bursay est, depuis quelques années, limonadière sur le quai de l'école, à Paris. Elle a encore publié: I. *Un quart-d'heure du calife de Haroun-le-Grand, empereur des Croyants*, 1806, in-8o.; réimprimé en 1813, in-8o. II. *Le bonheur de la médiocrité, poème en deux chants*, 1813, in-8o. Rk et Ot.

BUSCHEY-DESNOES était conseiller au bailliage de Bernay lorsqu'il fut nommé, en 1789, député du tiers-état du bailliage d'Evreux aux états-généraux. Il y garda un silence absolu. En janvier 1800, il fut nommé président du tribunal de première instance à Evreux, d'où il passa, deux ans après, à la cour d'appel de Rouen, en qualité de juge: il exerce aujourd'hui les fonctions de conseiller à la cour royale de la même ville. A.

BUSNEL (Le chevalier de), gentilhomme breton, d'abord officier au régiment de Béarn, émigra, en 1791, et fit la campagne des princes dans la compagnie des gentilshommes bretons. Il entra ensuite dans le corps levé en 1793, par le marquis du Dresnay, pour être employé en Bretagne. Vers la fin de la même année, il fut chargé par les princes français et par le gouvernement britannique d'une mission importante en Bretagne. Il s'en acquitta d'une manière satisfaisante; et, après être allé rendre compte de cette mission, il revint en Bretagne, vers le mois de juillet 1794, avec le titre de lieutenant-colonel, pour coopérer à l'insurrection de cette province. Il fut attaché à l'état-major du comte Joseph de Puisaye, se signala aux combats de Pirée, de Mordelle, Saint-Hilaire, etc., et fut blessé d'un coup de feu au travers du corps. Breveté colonel, en 1796, et reçu chevalier de St.-Louis à la même époque, il ne posa les armes qu'en 1797. On ne le vit plus figurer dans les insurrections suivantes: mais à l'époque de la restauration, il donna de nouvelles preuves de zèle pour la cause royale; et, en mars 1815, il suivit Mgr. le duc de Bourbon à Angers. P.

BUSSEUL (Le vicomte de), ancien officier des gardes-du-corps, suivit le Roi pendant tout le temps de l'émigration, et rentra en France avec S. M. en 1814. Il fut alors nommé aide-major-général des gardes-du corps, et il obtint le grade de lieutenant-général. M. de Busseul ne suivit pas ce prince dans la Belgique, en 1815. Sa retraite lui fut accordée vers la fin de la même année; et il fut nommé commandeur de Saint-Louis, par ordonnance du 3 mai 1816. A.

BUSSON-DESCARS (Pierre), ingénieur en chef des ponts et chaussées, né le 24 octobre 1764, à Baugé, dans l'Anjou, est auteur d'un *Essai sur le nivellement*, Paris, 1805, in-8o. Le besoin d'un pareil ouvrage se faisait sentir depuis près d'un demi-siècle. M. Busson, avant de le publier, fit courir le bruit à Paris, où il était alors, qu'un ex-bénédictin s'occupait d'un traité sur ce sujet; de sorte que, quand l'*Essai sur le nivellement* parut, on l'attribua à l'ex-bénédictin imaginaire; ce qui procura à M. Busson l'avantage de s'entendre dire franchement à lui-même ce qu'on pensait de son livre. Lorsqu'il vit que cet *Essai* était favorablement accueilli du public, il avoua qu'il en était l'auteur. Il a fait imprimer depuis, un petit Traité, qui contient la théorie et la pratique du nivellement, réduites à leur plus simple expression, et la description d'un niveau d'eau, de son invention, qui est plus commode et plus exact que celui qui a été en

usage jusqu'à présent. Cet ouvrage, in-4°., sur papier vélin, qui est sorti des presses de Bodoni, en 1813, quelque temps avant la mort de ce célèbre imprimeur, est un chef-d'œuvre de typographie. Re.

BUTET DE LA SARTHE (Pierre-Roland-François), né à Tuffé dans le Maine, le 16 novembre 1769, est directeur d'un pensionnat de Paris auquel il a donné le nom d'école polymathique. M. Butet a publié : I. *Abrégé d'un cours complet de lexicographie et de lexicologie*, 1801, 2 vol. in-8°. II. *Dissertations philologiques*, 1813, in-8°. III. Beaucoup d'articles dans le Manuel de la langue française de M. Boniface. In.

BUTTURA, poète italien, se réfugia en France sous la protection du directoire, en 1797, lorsque les Austro-Russes vinrent détruire momentanément les nouvelles républiques italiques. Il publia alors, à Paris, une traduction en vers italiens de l'*Art poétique* de Boileau. Cette traduction obtint des éloges de ses compatriotes eux-mêmes; et les Français lui surent gré d'avoir rendu cet hommage au législateur de leur Parnasse, sans rien conserver de la prévention que les Italiens ont contre notre poésie, et surtout contre Boileau, qui dans le même poème a déprimé le mérite du Tasse. Buttura avait entrepris une traduction italienne de l'*Iphigénie* de Racine, dans laquelle probablement il lui eût été plus difficile de réussir aussi bien qu'en traduisant Boileau. Cette traduction n'a point encore paru. Il publia, en 1811, à Paris, un petit poème italien, ayant pour titre: *Imitazione d'un Poemetto latino che presagiva la nascita del re di Roma.* N.

BYRON (George Gurdon lord), célèbre poète anglais, est petit-fils de l'amiral John Byron. (*Voyez* Byron dans la *Biographie universelle.*) Sa mère est le dernier rejeton de cette branche de la famille des Gordon, qui est descendue de Jeanne Stuart, fille de Jacques II d'Écosse, mariée au comte de Huntley. Né en 1788, il reçut sa première éducation en Écosse et à Harrow, et il entra ensuite à l'université de Cambridge. A la mort de son grand-oncle en 1798, il lui succéda dans son titre, et après avoir, à l'âge requis, pris séance dans la chambre des pairs, il fit ses voyages accompagné de M. Hobhouse. Il parcourut la Grèce et les îles Ioniennes, et conserva pour cette contrée une prédilection dont on trouve des marques dans presque tous ses ouvrages. Lord Byron publia, en 1807, un volume in-8°., intitulé: *Heures de loisir* (Hours of idleness), *poésies et traductions*; recueil qui fut l'objet de critiques sévères de la part d'écrivains périodiques, et qui était loin d'annoncer le talent que l'auteur montra peu de temps après. Il approcha davantage du genre qui lui convenait, dans le poème satyrique, *Les Poètes anglais et les Critiques écossais*, publié en 1809, où les rédacteurs de l'*Edinburgh review* étaient fort maltraités. Ce poème eut beaucoup de succès, et il a été imprimé pour la quatrième fois en 1811. L'auteur est revenu depuis sur les jugements qu'il y portait; et plusieurs des rédacteurs qui y étaient le plus dénigrés, figurent aujourd'hui parmi ses admirateurs les plus ardents. Il paraît que le sentiment précoce de l'infortune communiqua à son humeur une disposition triste et misantropique, et le conduisit par degrés à l'irréligion. La publication successive de plusieurs nouveaux ouvrages, en ajoutant à sa célébrité littéraire, confirma l'opinion qu'on avait déjà pu se former sur l'inconstance de ses goûts et l'inégalité de son caractère. *Le Pèlerinage de Childe Harold*, roman poétique, qui parut en 1812, in-4°., et a eu, en 1813, une huitième édition, suivie de *Poésies diverses*, fut un de ses ouvrages qui ont fait le plus de sensation; mais le poème du *Corsaire*, en trois chants, publié en 1814, in-8°., donna encore une idée plus juste de sa manière, habituellement sombre et terrible. Ce poème a eu un grand nombre d'éditions. Lord Byron fit paraître, la même année (1814), une *Ode à Napoléon Buonaparte*, où il adresse à cet usurpateur déchu, des invectives énergiques sur son abdication honteuse, et sur son attachement à une vie avilie. Lord Byron épousa, peu de temps après, la fille de sir Ralph Milbanke. Cette union ne tarda pas à être troublée par des dissensions qui ont eu un éclat scandaleux. Quelques personnes ayant pris parti avec chaleur contre le mari, à qui des écrits, anonymes il est vrai, attribuaient d'indignes procédés, ses amis prirent la plume pour le défendre; et il composa, dans cette occasion,

plusieurs Satires, qui ont été imprimées avec sa vie, son portrait, et un *fac simile* de son écriture. Enfin une convention de séparation entre les époux a été signée en avril 1816; et lord Byron a dû immédiatement après quitter l'Angleterre. On a imprimé alors un *Récit des circonstances* qui ont accompagné la séparation des époux. Bientôt après, parut son *Adieu à l'Angleterre*, suivi d'une *Ode à Sainte-Hélène*, 1816, in-8°. Après avoir de nouveau parcouru l'Orient, lord Byron est venu demeurer aux environs de Genève. Voici les titres de ceux de ses poëmes que nous n'avons pas encore cités: *L'Infidèle* (the Giaour), fragment d'une histoire turque, 1813, in-8°.; 11ᵉ. édition, 1814. — *L'Épouse d'Abydos*, 6ᵉ. édition, 1813. — *Lara*, conte, 4ᵉ. édition, 1814, in-8°. — *Mélodies hébraïques*, 1815, in-8°. On voit par le choix de ces sujets, la plupart tirés de la Bible, que l'auteur a réformé entièrement ses principes religieux. Ce changement a eu une influence salutaire sur son talent, qui en a reçu une teinte plus douce. — *Le Siége de Corinthe*, poëme; *Parisina*, poëme, 1816, in-8°. — *Adieu à la France*; *Madame Lavalette*; *Waterloo*; *L'Étoile de la Légion-d'honneur*, et d'autres petits poëmes, imprimés ensemble, 5ᵉ. édit., 1816, in-8°. Une partie de ses *Œuvres poétiques* a été recueillie en 1815, 4 vol. in-8°. Son talent se distingue par l'éclat des images, l'énergie de l'expression, et, en général, par l'harmonie de la versification. Sa couleur est quelquefois gracieuse, mais plus habituellement sombre. Il se complaît dans la peinture du désespoir, des passions fortes et concentrées, des grands crimes environnés de mystère, de ces caractères d'hommes profondément pervers, rebut de la société, et qui violent toutes les lois divines et humaines. On trouve quelquefois, dans un même poëme de lord Byron, un mélange de tendre et de terrible, qui forme disparate; comme dans le *Corsaire*, où il lui a plu d'allumer un amour épuré dans le sein d'un brigand couvert de sang et de rapines, et de l'embellir des nobles qualités d'un chevalier; ce qui a fait dire que ce corsaire possédait toutes les vertus, excepté la simple probité. On rencontre souvent dans ses poésies des fautes de goût, de grandes négligences, et quelquefois des images horribles et dégoûtantes. Avec ces imperfections, lord Byron est encore, à 28 ans, l'un des premiers poëtes que possède aujourd'hui l'Angleterre. Il partage cet honneur avec M. Walter Scott, le poëte lauréat actuel. On a remarqué, comme une singularité, que tous deux sont boiteux de naissance. RE.

FIN DU PREMIER VOLUME.



